Rapport d'activité du Conseil d'Etat

—

2010

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR
WWW.ADMIN.FR.CH/CE

Conseil d'Etat CE

—

2010

I. Introduction 1

II. Contexte conjoncturel 2010 1

1. Economie mondiale ... 1
2. Economie suisse ... 1
3. Economie fribourgeoise ... 1

III. Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental 2

1. Défi nº 1: Profiler notre jeunesse comme force vive de Fribourg ... 2
2. Défi nº 2: Améliorer notre qualité de vie ... 4
3. Défi nº 3: Mieux vivre ensemble ... 5
4. Défi nº 4: Préserver notre cadre de vie ... 7
5. Défi n° 5: Renforcer notre économie et positionner notre canton ... 10
6. Défi n° 6: Assurer la sécurité de proximité et une organisation judiciaire performante ... 12
7. Défi n° 7: Se rapprocher du citoyen et alléger la fiscalité ... 13

IV. Plan de soutien à l'économie 17

V. Vie du Conseil d'Etat 18

1. Séances ... 18
2. Transfert de tâches ... 18
3. Rencontres de travail ... 18
4. Visites et réceptions ... 18
5. Joseph Deiss à l'ONU ... 19

VI. Relations extérieures 19

1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) ... 19
2. Fondation ch ... 19
3. Conférences des directeurs cantonaux ... 19
4. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale ... 23
5. Rencontres gouvernementales bilatérales ... 23
6. Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales ... 24
7. Consultations fédérales ... 24

VII. Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2010 27

1. Concernant le compte des investissements ... 27
2. Concernant le compte de fonctionnement ... 27

VIII. Etat du personnel 33

IX. Liste des instruments parlementaires 33

2010

I. Introduction

L'article 109 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 dispose que le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur ses activités et sur l'état de réalisation du programme de législature.

Le rapport d'activité relatif à l'année 2010 tient compte, à l'exemple des rapports établis depuis l'année 2007, de ces deux éléments devant faire l'objet d'informations au Grand Conseil et comporte deux parties, l'une consacrée à l'activité du Conseil d'Etat et exposant notamment, après une brève évocation du contexte conjoncturel de l'exercice, l'état de réalisation du programme de législature, l'autre présentant, sur la base d'un canevas commun, les activités des Directions et de la Chancellerie d'Etat.

Le mode de présentation du rapport d'activité, bien accueilli depuis trois ans, n'a pas été modifié pour la présente édition.

II. Contexte conjoncturel 2010

1. Economie mondiale

L'économie mondiale a poursuivi en 2010 la phase de redressement amorcée durant la deuxième partie de l'année 2009. De nombreux pays ont soutenu leur économie par le biais de politiques budgétaires et monétaires extrêmement expansives. Ces efforts ne peuvent toutefois pas durer indéfiniment et certains signes laissent présager un ralentissement conjoncturel. De plus, la crise de la dette publique dans la zone euro s'est aggravée et il est dès lors à craindre que les marchés financiers ne manquent de confiance vis-à-vis des pays de la zone.

Selon les experts du Fonds monétaire international (FMI), la croissance mondiale a atteint 5,25 % au premier semestre 2010, soit 0,5 % de mieux que les prévisions. Cette croissance n'est toutefois que de 3,5 % dans les pays avancés, la demande intérieure étant pénalisée par la faible confiance des consommateurs et les efforts de désendettement des ménages privés. La consommation privée ne joue ainsi pas son rôle habituel de locomotive de la croissance. La reprise restera fragile dans les pays avancés tant que l'augmentation des investissements des entreprises ne se traduira pas par une croissance de l'emploi. Tel est le cas dans les pays émergents, où la croissance s'est approchée de 8 % durant la même période.

Selon les prévisions du FMI, le produit intérieur brut (PIB) de l'économie mondiale devrait progresser de 4,8 % en 2010 et de 4,2 % en 2011. Le PIB des pays avancés devrait connaître une croissance de 2,2 % (2,3 % aux Etats-Unis et 1,5 % dans la zone euro). La reprise devrait être une fois encore soutenue par les pays émergents, leur PIB progressant de 6,4 %, notamment par les pays asiatiques, la Chine (9,6 %) et l'Inde (8,4 %) en tête.

2. Economie suisse

En Suisse, la conjoncture a poursuivi son redressement rapide en 2010 et s'est montrée plus dynamique que prévu. Contrairement à la majorité des pays de l'OCDE, la Suisse a rejoint à mi-2010 déjà le niveau de PIB qu'elle avait avant le déclenchement de la crise (mi-2008). La bonne tenue de la demande intérieure a notamment permis de soutenir cette reprise et les experts du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) ont ainsi revu leurs prévisions à la hausse, tablant désormais sur une croissance du PIB de 2,7 % en 2010 (1,8 % auparavant).

L'année 2011 s'annonce toutefois plus difficile et la crainte d'un ralentissement est réelle. Cette tendance se confirme déjà au deuxième semestre 2010. Les exportations devraient souffrir des perspectives conjoncturelles mitigées en Europe et aux Etats-Unis, du ralentissement de la demande des pays émergents et de l'effet de frein découlant de la force du franc suisse sur le marché des devises. Le volume des exportations devrait néanmoins croître en 2011, mais de manière moins prononcée qu'en 2010 (2 % contre 7 % de croissance attendue en 2010). Le SECO prévoit ainsi une croissance modérée du PIB de 1,5 % en 2011.

Le marché du travail a bénéficié du bon début d'année 2010 et le taux de chômage a diminué, passant de 4,1 % au début de l'année à 3,8 % à fin décembre 2010. Ce recul du taux de chômage devrait se poursuivre plus lentement en 2011, du fait du ralentissement conjoncturel prévu et de l'abandon progressif par les entreprises des mesures de réduction de l'horaire de travail. Après un taux de chômage moyen de 3,9 % en 2010, les experts du SECO tablent sur un taux de chômage de 3,4 % en 2011.

3. Economie fribourgeoise

Suivant la tendance nationale, le canton de Fribourg a connu en 2010 une embellie qui devrait se traduire par une augmentation du PIB estimée à 2,6 % par l'Institut BAKBASEL. Les trois branches principales en termes d'emplois de l'économie fribourgeoise, à savoir l'industrie agro-alimentaire, l'industrie des biens d'équipement et le commerce, ont connu un taux de croissance supérieur à la moyenne nationale en 2010. Malgré la force du franc suisse, qui les pénalise fortement, les exportations du canton de Fribourg ont contribué à ce retour à la croissance et ont quasiment rattrapé leur niveau de septembre 2008 (+ 11,2 % à fin septembre 2010, à 5,1 milliards de CHF).

Le sondage conjoncturel réalisé par la Chambre de commerce Fribourg confirme ces bons résultats. Les entreprises fribourgeoises sont optimistes pour l'avenir: la situation de leurs marges brutes est bonne; l'évolution de leurs bénéfices est satisfaisante; elles prévoient de poursuivre les investissements lancés en début d'année.

Les pronostics sont toutefois moins positifs pour les deux prochaines années. En raison de la grande diversité du tissu économique fribourgeois, la présence de branches porteuses de croissance (notamment l'industrie chimique et pharmaceutique, ainsi que le secteur financier) est proportionnellement moins élevée dans le canton de Fribourg, ce qui devrait péjorer la croissance, cette dernière restant légèrement en retrait par rapport à la croissance helvétique (PIB + 1 % en 2011 et + 1,5 % en 2012 au niveau cantonal).

Les effets positifs de la reprise se sont reportés sur le taux de chômage, qui s'élève à 3,2 % en moyenne annuelle dans le canton en 2010 (3,3 % en 2009), et se situe ainsi au-dessous du taux de chômage national (3,9 %). Fribourg connaît à nouveau le plus faible taux de chômage de Suisse romande, devant le Valais (4,3 %) et le Jura (5,4 %).

III. Avancement des travaux réalisés dans le cadre du programme gouvernemental

1. Défi nº 1: Profiler notre jeunesse comme force vive de Fribourg

1.1 Poursuivre l'harmonisation de l'école obligatoire

Le 12 février 2009, le Grand Conseil a voté la loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) et la loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention scolaire romande (CSR). A la suite d'un referendum ayant abouti contre l'adhésion du canton à HarmoS, un scrutin populaire a eu lieu le 7 mars 2010 et l'adhésion a été acceptée par 51 340 oui contre 32 696 non. Le canton de Fribourg, qui était entré dans la CSR en 2009 déjà, est ainsi également entré dans HarmoS avec effet au 1er mai 2010. Très concrètement, cela signifie par exemple l'adoption par le canton de Fribourg du nouveau plan d'études romand ainsi que l'utilisation des moyens d'enseignement qui font l'objet d'une analyse concertée au niveau romand. Côté alémanique, le canton de Fribourg est partie prenante des travaux du Lehrplan 21. Les structures de la scolarité obligatoire, quant à elle, n'ont pas à subir de modifications, puisqu'elles correspondent déjà, ou sont en voie de le faire, au contenu des deux accords cadres.

L'introduction de la deuxième année d'école enfantine, votée par le Grand Conseil le 5 septembre 2008 et complétée par le règlement d'exécution du 9 décembre 2008, est devenue effective à la rentrée 2009; à la rentrée 2010, ce sont 73 cercles scolaires sur 107 qui avaient fait le pas. Le délai ultime pour l'ensemble des communes échoit à la rentrée scolaire 2013.

La gestion des établissements scolaires de l'école primaire au moyen d'une structure de pilotage adéquate est également devenue réalité pour les deux parties linguistiques: en totalité pour la partie alémanique, dans 68 sites sur les 74 établissements de la partie francophone qui remplissent le critère fixé. La phase de développement de la conduite de projets d'établissement est prévue jusqu'en 2012.

Le système de prise en charge des élèves présentant de graves problèmes de comportement a été confirmé et renforcé par le Grand Conseil par la loi du 8 octobre 2008. L'entier du dispositif, qui comprend trois mesures (soutien à l'interne des établissements, création d'une unité mobile d'intervention, création de trois classes relais) et la coordination de celles-ci, est maintenant entièrement opérationnel.

Sur la base d'une démarche expérimentale de santé scolaire (PESS), menée dans huit établissements du primaire et du cycle d'orientation francophones et alémaniques, a été élaboré un concept cantonal de santé à l'école. Tenant compte de l'état de santé et des besoins des élèves fréquentant l'école obligatoire et des enseignants, ce projet de concept présente et développe les principaux paramètres définissant ce que peut et doit faire l'institution scolaire dans le domaine de la santé. Il est prévu de soumettre à large consultation ce projet de concept de santé à l'école en 2011.

Chargé de la reprise de l'enseignement spécialisé et des services auxiliaires, le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aides (SESAM) est en fonction depuis le 1er janvier 2008. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), responsable de l'élaboration d'un concept cantonal, a mis sur pied un groupe de travail et des sous-groupes de travail spécialisés par domaine. Le cadre général de ce domaine a été fixé dans l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, auquel le Grand Conseil a voté l'adhésion du canton de Fribourg le 16 décembre 2009. Les travaux liés à l'élaboration du concept cantonal, qui devrait entrer en vigueur à la rentrée scolaire 2012, s'achèveront en 2011.

L'avant-projet de loi scolaire, soumis à large consultation de juin à novembre 2010, apporte en les actualisant les bases juridiques nécessaires à l'instauration et au bon fonctionnement des mesures présentées ci-dessus.

1.2 Moderniser les infrastructures du Secondaire II

Le chantier de rénovation et d'agrandissement du collège de Gambach, dit Nouveau Collège de Gambach (NCG), a démarré au cours de l'été 2009 avec la démolition des anciennes installations. Le gros œuvre a débuté au printemps 2010 et les trois nouveaux bâtiments du complexe sont sortis de terre. Les nouvelles infrastructures seront disponibles progressivement à partir de la rentrée 2012.

L'étude détaillée relative à l'agrandissement du Collège du Sud s'est poursuivie durant toute l'année 2010, différentes variantes ayant dû être examinées successivement. Les résultats de l'étude seront présentés au Conseil d'Etat au printemps 2011.

Le décret relatif à l'équipement technique du Collège Ste-Croix, du Collège St-Michel et de la HEP a été adopté par le Grand Conseil le 5 février 2010. Le Conseil d'Etat a constitué une commission ad hoc afin de conduire les travaux de manière coordonnée entre les trois établissements.

La formation professionnelle dispose d'un important et nouveau bâtiment scolaire, d'une salle de sport triple et d'une salle de fitness, de deux parkings souterrains et de transformations des infrastructures existantes sur le site «Derrière-les-Remparts» à Fribourg pour un coût total d'environ 55 millions de francs. L'Association du Centre professionnel cantonal a inauguré le 4 novembre 2010 ses nouvelles infrastructures, mises à disposition des utilisateurs le 26 août déjà.

1.3 Améliorer les instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté

L'amélioration des instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté a été définie comme l'une des priorités du programme gouvernemental. En début d'année, le Conseil d'Etat a approuvé le nouveau mandat de la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle. La Commission a pour mission de proposer des mesures afin d'offrir aux jeunes qui en ont besoin des conditions optimales pour qu'ils puissent réussir leur intégration dans la formation post-obligatoire puis dans la vie active. Elle assure le bon fonctionnement du dispositif et la coordination des organisations impliquées au niveau cantonal. En 2010, le travail de la Commission a porté principalement sur trois mesures:

Case management

L'extension du Case management à la formation professionnelle permet aujourd'hui un suivi transversal des jeunes. En outre, des processus, des instructions de travail et des critères d'identification ont été élaborés pour assurer les phases de transition I et transition II et leur encadrement.

Plate-forme jeunes

La mission de la Plate-forme jeunes est d'orienter, vers des solutions transitoires, toutes celles et tous ceux qui n'ont pas trouvé une solution de formation. Renforcée par des compétences spécialisées du Service de l'enfance et de la jeunesse, cette structure a été légitimée par l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT). Des mesures pour répondre aux problématiques des différentes catégories de personnes en formation en difficultés multiples ont été formalisées pour améliorer leur orientation vers les différentes offres préparant à la formation professionnelle initiale.

Solutions transitoires

Les prestations prévues pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes en difficulté ont été adaptées et renforcées. En outre, le montant prévu dans le Plan de relance cantonal a permis une prise en charge d'un plus grand nombre de jeunes en difficultés.

1.4 Positionner les hautes écoles fribourgeoises

L'avant-projet de nouvelle convention intercantonale sur la HES-SO, soumis en 2008 au Département fédéral de l'économie (DFE), examiné en 2009 par un groupe d'experts désigné par la Confédération, a reçu l'aval de cette dernière le 27 janvier 2010. Depuis lors, l'avant-projet a été mis en consultation auprès de divers organes (Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO, Conseil d'Etat des sept cantons, Fédération des associations de personnels de la HES-SO, etc.) et a fait l'objet de nombreuses propositions d'amendements. Pour les articles financiers, les Comités stratégiques (COSTRA HES-SO et HES-S2) ont reçu à deux reprises des représentants de la Conférence latine des directeurs cantonaux des finances lors de séances régulières. A fin 2010, tous les amendements proposés par les personnes et institutions consultées auront été passés en revue et auront trouvé un consensus au sein des COSTRA HES-SO et HES-S2. Le texte définitif du projet de convention intercantonale sur la HES-SO devrait donc pouvoir être soumis au Grand Conseil des cantons partenaires de la HES-SO pour ratification. La nouvelle convention HES-SO pourra être mise en vigueur en 2012 ou en 2013, suivant la rapidité avec laquelle le processus de ratification se déroulera Les travaux concernant la future loi sur la haute école spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR) ont suivi l'évolution de l'avant-projet de convention intercantonale sur la HES-SO.

Tant l'Université que les autres Hautes Ecoles poursuivent la consolidation des projets lancés ces dernières années et renforcent leurs domaines de compétences aussi bien par des ajustements structurels qu'au niveau de l'offre d'études, de la recherche, de la formation continue et des mandats de service. Elles intensifient les collaborations entre elles, avec les Hautes écoles des autres cantons et au niveau international, ainsi qu'avec d'autres institutions publiques et privées.

Le projet de la nouvelle construction sur le site de l'Arsenal pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de santé – Fribourg a fait l'objet, en 2010, d'un concours d'architecture; une demande de crédit d'étude à l'attention du Grand Conseil est en préparation. Le bâtiment projeté favorisera les collaborations entre les deux écoles et, avec sa réalisation, toutes les écoles de la HES-SO//FR seront situées autour du Plateau de Pérolles.

1.5 Projets législatifs du défi n° 1

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2010
1.1	Loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire, révision totale)	Avant-projet définitif en préparation
1.2	Loi sur l'enseignement spécialisé (révision totale)	Etudes préalables en cours
1.3	Loi sur l'Office cantonal du matériel scolaire (nouveau)	Loi du 13.9.2007
1.4	Loi cantonale sur le sport (nouveau)	Loi adoptée le 16.6.2010
1.5	Loi sur les bourses et prêts de formation (révision totale)	Loi du 14.2.2008
1.6	Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle (révision totale)	Loi du 13.12.2007
1.7	Loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (révision totale)	Loi du 14.3.2007
1.8	Loi sur l'Université (révision totale)	Etudes préalables en cours
1.9	Loi sur la Haute Ecole pédagogique (révision totale)	Etudes préalables en cours
1.10	Loi sur la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (révision totale)	Etudes préalables en cours
1.11	Loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (nouveau)	Loi du 12.2.2009
1.12	Loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention scolaire romande (nouveau)	Loi du 12.2.2009
1.13	Loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (nouveau)	(Objet ajouté au programme 2007–2011) Loi du 16.12.2009

2. Défi nº 2: Améliorer notre qualité de vie

2.1 Préserver et promouvoir la santé de la population

La promotion de la santé et l'accès de tous à des soins de qualité égale sont des mandats constitutionnels. Ils ont guidé l'action de l'Etat, notamment dans l'élaboration d'un plan d'action pour la prévention et la promotion de la santé et dans le développement des projets «Poids corporel sain» et «Coordination de la prise en charge des personnes dépendantes» et de la lutte contre le tabagisme.

Pour les personnes âgées, une planification des soins de longue durée pour la période 2010–2025 a été établie et mise en consultation. Elle pourra être soumise à la Commission de planification sanitaire en 2011. Quant aux travaux d'élaboration d'une nouvelle organisation des «urgences préhospitalières», ils se sont également poursuivis en vue d'une concrétisation en 2011.

2.2 Consolider les deux réseaux de soin

Le développement des deux réseaux se poursuit comme prévu. L'hôpital fribourgeois (HFR) a complété ses infrastructures avec le bâtiment Bertigny III et ses nouvelles salles d'opération. Il a ouvert au début de l'année son unité de réadaptation cardiovasculaire à Billens. En outre, le HFR est passé à l'ère du «dossier patient informatisé» sur l'ensemble de ses sites et de la radiologie numérique. Il est ainsi à la pointe de la technologie, disposant de 80 % de son système d'information médicale sur support numérique.

Le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) continue à développer ses structures ambulatoires, avec l'ouverture d'un centre de soins à Bulle et d'une clinique de jour à Fribourg. Il a en outre lancé l'Equipe mobile d'urgences psychosociales (EMUPS), qui joue un rôle important de soutien aux victimes d'évènements traumatisants. Enfin, le RFSM a étendu son offre de psychiatrie de liaison à l'ensemble des EMS du canton; 32 EMS en font usage.

2.3 Unifier la gestion de la sécurité alimentaire

Trois faits marquants en vue de la réalisation du défi visant à unifier la gestion de la sécurité alimentaire doivent être signalés. Il s'agit d'une part de l'acceptation par le Grand Conseil d'un crédit en vue de la transformation du bâtiment du Bureau des autoroutes, à Givisiez, qui devra abriter le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV). Une commission de bâtisse a été désignée, de sorte que les travaux doivent débuter incessamment. D'autre part, le 31 décembre 2010, le laboratoire agroalimentaire fribourgeois (LAAF-UV), qui dépendait de l'Etablissement cantonal des animaux de rente (SANIMA), a été rattaché administrativement au SAAV. Plusieurs projets sont en cours en vue d'améliorer le fonctionnement du nouveau service, tout en respectant les compétences et les responsabilités du vétérinaire cantonal et du chimiste cantonal. Enfin, dans la foulée à la fois de la mise en vigueur de la loi sur les eaux et de la sécurité alimentaire, le processus de révision totale de la loi sur l'eau potable a connu une étape importante: celle de la consultation. Les résultats de cette dernière ont été analysés, de telle sorte qu'un avant-projet définitif sera sous peu élaboré. Trois objectifs principaux ont été assignés à ce dispositif législatif, à savoir la distribution d'une eau potable de qualité, la coordination des ac-

tivités des différents partenaires intéressés et la planification des infrastructures de distribution.

2.4 Revisiter le soutien aux personnes fragilisées

L'accès à l'ensemble des services et institutions actifs dans le soutien aux personnes fragilisées sera bientôt facilité par un «guichet social», dont le projet a été lancé en octobre. La loi sur l'aide sociale a été révisée, en particulier pour renforcer le volet «inspection et révision», en vue d'éviter les abus. Dans le domaine de l'intégration des personnes en situation de handicap, Fribourg a déposé en même temps que les autres cantons romands son plan stratégique auprès du Conseil fédéral, qui l'a approuvé en décembre. L'exercice de la prostitution, enfin, fait l'objet d'une loi qui a été adoptée au mois de mars. Il s'agit de renforcer la lutte contre la prostitution forcée et de mettre en œuvre les mesures de prévention et d'encadrement sanitaires nécessaires.

D'autre part, une étude a été lancée pour identifier et définir les «personnes vulnérables et dépendantes», que la Constitution cantonale demande de soutenir dans leur développement et leur intégration sociale.

2.5 Favoriser la création artistique et le sport

Le concept de soutien à l'accueil de productions scéniques ou musicales fribourgeoises par des lieux d'accueil situés dans le canton a donné lieu à 15 opérations de décentralisation en 2010. Cette nouvelle offre est en constante augmentation depuis son entrée en vigueur en 2008. En ce qui concerne la diffusion à l'étranger, l'accord de coopération signé avec la Région Alsace a permis l'accueil de deux spectacles alsaciens et la diffusion de deux productions fribourgeoises en Alsace. Une évaluation des retombées de cet accord a été menée par deux experts indépendants. Compte tenu du bilan globalement positif à son échéance, il est envisagé une reconduction et un renforcement de l'accord pour les années 2011 à 2013.

L'Orchestre de chambre fribourgeois (OCF) a accompli sa première véritable saison artistique durant l'année 2010. Il a assuré 65 services correspondant à 42 répétitions, deux concerts pour les écoles et 21 concerts publics à Fribourg, Düdingen, Corpataux-Magnedens, Bulle/La Tour-de-Trême et Villars-sur-Glâne.

Le canton participe aux différents programmes mis en place par la Confédération pour l'encouragement des activités sportives, comme «l'école bouge» (125 classes fribourgeoises sur un total de 2071 pour la suisse), «la Suisse bouge» et particulièrement «les communes bougent»; 16 communes fribourgeoises sont actuellement déjà inscrites pour l'édition 2011. Une classe de Villars-sur-Glâne a reçu cette année le premier prix de Bike2school et 8 classes de notre canton se sont classées dans les 20 premières. La loi sur le sport entrera en vigueur le 1er janvier 2011 et une phase de test du programme Sports-Arts-Formation a débuté pour l'année scolaire 2010/11. Sur le plan des infrastructures sportives, les travaux entrepris en 2009 à St-Léonard ont permis l'ouverture de la deuxième piste de glace en janvier et de la salle omnisport en juin 2010. Un inventaire de toutes les installations sportives du canton devrait voir le jour en 2011, ce qui permettra l'élaboration d'un concept de promotion du sport encore plus ciblé.

2.6 Projets législatifs du défi n° 2

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2010
2.1	Loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (révision partielle)	Loi du 4.12.2008
2.2	Loi sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires (révision totale)	Etudes préalables en cours
2.3	Loi d'application de la législation fédérale sur la protection des animaux (révision totale)	Avant-projets de loi et d'ordonnance élaborés
2.4	Loi sur la santé (révision partielle)	Loi du 8.5.2009
2.5	Loi sur l'eau potable (révision totale)	Avant-projet définitif en préparation
2.6	Loi sur la prostitution (nouveau)	Loi adoptée le 17.3.2010
2.7	Loi d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays (nouveau)	Avant-projet définitif en préparation
2.8	Loi relative aux personnes en situation de handicap (nouveau)	Etudes préalables en cours
2.9	Loi relative aux personnes âgées (nouveau)	Etudes préalables en cours

3. Défi nº 3: Mieux vivre ensemble

3.1 Consolider la politique familiale

La nouvelle organisation du domaine de la politique familiale est en place au sein de la DSAS depuis le début 2010. Un coordinateur a été désigné au sein du Service de l'action sociale, alors que la coordinatrice du Service de l'enfance et de la jeunesse pour les accueils extrascolaires soutient les communes. Avec l'arrivée du Bureau de l'égalité hommes-femmes et la famille (BEF) dans son giron, la DSAS concentre l'ensemble de la politique familiale.

Les travaux législatifs se sont poursuivis dans ce domaine, essentiellement dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. La loi sur les allocations de maternité, qui étend les prestations à toutes les mères, a été adoptée par le Grand Conseil lors de la session de septembre. Les avant-projets de loi sur les prestations complémentaires pour familles économiquement modestes et sur les allocations familiales (un enfant – une allocation) sont en bonne voie. L'avant-projet de loi sur les structures

d'accueil extrafamilial a fait l'objet d'une procédure de consultation qui a intéressé de larges milieux. Un projet est sur le point d'être soumis au Conseil d'Etat.

D'autre part, le projet «Guichet social» a été officiellement lancé le 15 octobre, et le site www.familles-fribourg.ch qui est une adaptation informatique du *Classeur des familles* édité depuis 1997, a été mis en ligne par le BEF.

3.2 Profiler le bilinguisme comme atout du canton

Le concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères avait fait l'objet d'une large consultation en 2009, qui avait montré la grande acceptation du projet. Il a été remis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil en tant que rapport faisant suite ou donnant réponse à plusieurs instruments parlementaires (motions, postulats, questions) et bien accueilli par ce dernier. Il s'agit maintenant d'intensifier les travaux de mise en œuvre, dans une coordination encore renforcée entre les deux parties linguistiques du canton.

Pour l'Université, la HEP et la HES-SO//FR, le bilinguisme est un trait distinctif qu'elles maintiennent et développent. La mise en commun des compétences de l'Université de Fribourg et de la HEP au sein de l'Institut de plurilinguisme a été reconnue par le Conseil fédéral, qui l'a désigné en tant que Centre de compétences scientifique au sens de la loi fédérale sur les langues.

3.3 Intégrer les migrants

La mise en œuvre du Schéma directeur cantonal et du plan d'actions pour l'intégration des migrants, adoptés par le Conseil d'Etat en 2008, s'est poursuivie en 2010. Les cours de langue connaissent notamment un succès remarquable, avec dix-huit programmes répartis sur le canton, qui affichent une fréquentation maximale. Une brochure de bienvenue a été éditée à l'intention des personnes qui s'installent dans le canton de Fribourg. Près de cent vingt communes ont commandé plus de 10'000 exemplaires de cette brochure, éditée en langue française et allemande. Des traductions en albanais, anglais, portugais et turc sont en préparation. De manière générale, la collaboration entre l'Etat et les communes s'est encore intensifiée, avec l'organisation d'une nouvelle journée d'information à l'intention des autorités communales. De son côté, la Commission cantonale pour l'intégration des migrants et contre le racisme (CMR) a rendu un rapport sur la problématique des mariages forcés. Un colloque consacré à ce sujet a été organisé conjointement par la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et la DSAS. Il a réuni plus de cent personnes. En outre, une séance d'information et de formation a été organisée à l'occasion du lancement de la campagne de sensibilisation contre les mutilations génitales féminines. Cette séance a réuni plus de soixante personnes œuvrant dans les domaines de la santé, de l'éducation et du social.

Après avoir fait l'objet d'une large consultation, le projet de loi sur l'intégration des migrants a été transmis au Grand Conseil en décembre 2010. Ce projet de loi-cadre contient les dispositions essentielles pour définir les organes compétents et pour renforcer les mesures en faveur de l'intégration des migrantes et des migrants et de la lutte contre le racisme.

3.4 Ajuster les structures territoriales à l'évolution de la société

Se fondant à la fois sur le rapport du Comité de projet et du Comité de pilotage, le Conseil d'Etat a transmis le 16 novembre 2010 un rapport au Grand Conseil en l'invitant à se déterminer sur les propositions suivantes:

- confirmer le découpage actuel des structures territoriales;
- redéfinir le statut, le rôle et les tâches des préfets;
- explorer la piste de réflexion consistant à passer des districts à de simples circonscriptions administratives;
- mettre en œuvre rapidement un projet de redécoupage des cercles électoraux.

Sur la base des débats qui auront lieu au Grand Conseil au début de l'année 2011, le Conseil d'Etat décidera de la suite à donner à ces propositions.

A noter que ces propositions se fondent sur de larges réflexions qui ont été menées durant plusieurs mois par le Comité de projet qui était composé d'un représentant de chaque Direction, du Service de l'aménagement du territoire et des constructions (SeCA), de la Promotion économique (PromFR), du Service des statistiques (SStat), de trois préfets ainsi que d'un représentant de l'Association des communes fribourgeoises et de la Conférence des syndics des chefs-lieux et grandes communes. Les thèmes suivants ont fait l'objet d'une analyse particulière:

- l'état des lieux sur l'organisation territoriale actuelle;
- la notion de proximité, avec une enquête auprès des usagers;
- le rôle et les tâches des préfets;
- l'opportunité d'un redécoupage des districts et des options envisageables.

En lien avec ce projet, la question de la redéfinition des cercles électoraux a également été largement étudiée. Une enquête à cet égard a été faite auprès des présidents et secrétaires des partis politiques.

3.5 Renforcer le centre du canton

L'Agglomération de Fribourg est désormais constituée. Ses statuts, adoptés par le corps électoral en 2008, prévoient que l'agglomération concrétise la collaboration intercommunale dans les tâches d'intérêt régional relevant des domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la protection de l'environnement, de la promotion économique, de la promotion touristique et de la promotion des activités culturelles. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, elle établit le plan directeur de l'agglomération et assure son suivi, d'entente avec le Conseil d'Etat.

3.6 Réduire les disparités financières entre les communes

La loi sur la péréquation financière intercommunale a été acceptée par le Grand Conseil le 16 novembre 2009 puis adoptée en votation populaire le 7 mars 2010. L'ordonnance d'application a été approuvée par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2010. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2011. Le passage à la nouvelle péréquation a suscité de nombreuses questions de la part des communes, certaines d'entre elles se retrouvant dans une situation moins favorable qu'auparavant. Toutefois, le système de péréquation sera soumis tous les quatre ans à une évaluation, la première devant avoir lieu au plus tard après trois ans. Cette évaluation permettra d'adapter le cas échéant les critères retenus.

3.7 Projets législatifs du défi n° 3

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2010
3.1	Loi sur le régime cantonal d'allocations de maternité et d'adoption (révision totale)	Loi adoptée le 9.9.2010
3.2	Loi sur l'accueil de la prime enfance (révision totale)	Avant-projet définitif en préparation
3.3	Loi cantonale sur les allocations familiales (révision totale)	Etape 1 terminée (loi du 8.10.2008); étape 2 (mise en œuvre art. 60 al. 1 Cst.) en cours
3.4	Loi instituant un régime de prestations complémentaires en faveur des familles de condition modeste (nouveau)	Avant-projet en cours d'élaboration
3.5	Loi sur les pensions alimentaires (nouveau)	Avant-projet en cours d'élaboration
3.6	Loi déterminant le nombre et la circonscription des districts administratifs (révision totale)	Rapport transmis au Grand Conseil
3.7	Loi sur les préfets (révision totale)	Intégré dans le projet 3.6
3.8	Loi sur l'exercice des droits politiques (révision partielle)	Loi provisoire adoptée le 8.9.2010
3.9	Loi sur la péréquation financière intercommunale (nouveau)	Loi du 16.11.2009
3.10	Loi sur l'intégration des migrants (nouveau)	Projet transmis au Grand Conseil
3.11	Adaptation des lois dans les domaines touchés par le projet RPT	Loi du 12.6.2007
3.12	Loi sur les fusions de communes (nouveau)	(Objet ajouté au programme 2007-2011) Loi adoptée le 9.12.2010 (soumise au peuple le 15.5.2011)

4. Défi n° 4: Préserver notre cadre de vie

4.1 Moderniser les bases légales de l'aménagement du territoire

Le 2 décembre 2008, le Grand Conseil a adopté la nouvelle sur loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC). Cette loi reprend les éléments de la loi actuelle qui ont fait leur preuve, tout en en optimisant les procédures. Elle fixe une exigence de qualification professionnelle pour déposer des dossiers de planification et des demandes de permis de construire. Le caractère stratégique de l'aménagement du territoire est renforcé par le biais d'une plus grande importance donnée à la planification régionale, qui reste toutefois facultative. La loi offre de nouveaux moyens aux communes pour leur permettre de mieux gérer leurs zones à bâtir (renforcement de la planification directrice communale, moyens de lutte contre la thésaurisation). La compétence exclusive de l'exécutif communal pour adopter les plans d'aménagement local est maintenue. La nouvelle loi introduit également un nouveau système pour l'exploitation des matériaux qui permet d'améliorer le traitement des dossiers et le suivi des exploitations.

En 2010, l'administration cantonale (plus particulièrement le Service des constructions et de l'aménagement, SeCA), a été fortement sollicitée quant à l'interprétation et l'application du nouveau droit en la matière. Diverses démarches ont été entreprises pour faciliter la mise en œuvre des nouvelles bases légales cantonales. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a notamment émis des directives sur le contenu des demandes de permis, faisant partie d'un guide sur les constructions qui sera publié au cours du 1er trimestre 2011. La DAEC – par l'intermédiaire du SeCA – a également entrepris l'adaptation du guide pour l'aménagement local et du guide pour l'aménagement régional. Parallèlement à ces travaux, des cours spécifiques ont été donnés aux communes dans le cadre de l'Association des communes fribourgeoises et des séances d'information destinées aux milieux professionnels (urbanistes, SIA section Fribourg) ont été organisées. La DAEC poursuit ses efforts pour accompagner l'ensemble des partenaires dans l'application

du nouveau droit cantonal sur l'aménagement du territoire et les constructions, mais aussi pour améliorer la qualité et l'efficacité dans le traitement des dossiers de planification et des demandes de permis.

4.2 Protéger l'environnement et la nature

La loi sur les eaux (LCEaux) a été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil le 18 décembre 2009. Elle regroupe en une seule loi les dispositions de protection des eaux souterraines et superficielles et celles de l'aménagement des cours d'eau. Elle introduit la notion de gestion coordonnée des eaux avec la mise en place de bassins versants par régions. Elle règle les questions de financement. La LCEaux entre en vigueur au 1er janvier 2011. Le règlement d'exécution a fait l'objet d'une consultation publique du 13 octobre au 31 décembre 2010. Son entrée en vigueur est prévue dans le courant 2011.

Le plan de mesures pour la protection de l'air, entré en vigueur le 1er janvier 2008, agit comme instrument de coordination dans la lutte contre la pollution atmosphérique. Il institue des mesures dans le domaine des installations de combustion, des transports dans les agglomérations, de l'urbanisation et de l'agriculture. En matière de mobilité, il est étroitement coordonné avec le plan cantonal des transports et constitue une référence importante pour les plans directeurs d'agglomération. Il a été soumis à une évaluation approfondie en 2010, dont les résultats seront publiés début 2011.

La mise en œuvre des mesures de protection contre le bruit routier fait l'objet d'une convention-programme passée entre la Confédération et le canton. Elle permet au canton de bénéficier de subventions importantes pour la réalisation des projets d'assainissement du bruit routier. Les moyens financiers nécessaires à la réalisation du programme en matière de routes cantonales ont fait l'objet d'un crédit-cadre de 6 millions de francs en 2008. Les travaux en vue de l'assainissement ont été engagés selon la planification, autant au niveau des routes cantonales que communales. Le Conseil d'Etat a adopté le 17 mars 2009 une ordonnance clarifiant l'organisation et les procédures pour la protection contre le bruit.

Dans le domaine des sites pollués, le canton a entamé la mise en œuvre des mesures requises suite à la publication du cadastre en octobre 2008. Les travaux d'investigation, de surveillance et d'assainissement sont demandés aux concernés en tenant compte de leur degré d'urgence. Les principales informations du cadastre sont disponibles sur le guichet cartographique de l'Etat. Pour sa part, le processus en vue de l'assainissement de l'ancienne décharge de La Pila s'est poursuivi. Après la prise de mesures urgentes en été 2009 pour éviter tout glissement dans la Sarine d'une partie exposée de la décharge, le consortium constitué par l'Etat et la Ville de Fribourg a fait élaborer un projet d'assainissement de la décharge qui lui a été remis pour examen à fin 2010. Par ailleurs, un accord a été signé en septembre 2010 avec les 19 familles des gens du voyage en vue de leur déménagement sur un nouveau site, vu la très grande proximité de leurs habitations avec la décharge. La prochaine phase consistera à valider le projet d'assainissement.

Le Conseil d'Etat a autorisé en décembre 2010 la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur les sites pollués (LSites) jusqu'au 31 mars 2011. L'avant-projet fixe les compétences des autorités appelées à intervenir dans l'application du droit fédéral sur les sites pollués, ainsi que les règles particulières à suivre en la matière. Il prévoit la création d'un fonds cantonal qui servira principalement à financer les mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement lorsque les responsables de la pollution ou les propriétaires des sites sont inconnus ou insolvables. Des aides cantonales sont également prévues pour les mesures liées aux anciennes décharges communales et aux stands de tir.

La consultation publique de l'avant-projet de loi sur la protection de la nature et du paysage a eu lieu. Cette loi, qui a comme objectif d'organiser la protection de la nature au plan cantonal et d'en assurer le financement en tenant compte du subventionnement fédéral régi par la RPT, sera soumise au Grand Conseil au courant de l'année 2011. La mise en œuvre de la protection et de l'entretien des biotopes inscrits dans les inventaires fédéraux de hauts- et bas-marais, zones alluviales, prairies maigres et sites de reproduction de batraciens se poursuit telle que prévue.

Les deux parcs naturels régionaux (Gruyère Pays-d'Enhaut et Gantrisch), avec la participation de communes fribourgeoises, ont terminé leurs démarches en vue de l'obtention du label de «parc naturel régional».

La cartographie des dangers naturels de la partie «Plateau» est en voie de réalisation. Le travail est coordonné entre plusieurs services de l'Etat, notamment le SeCA, le Service des forêts et de la faune et le Service des ponts et chaussées, section lacs et cours d'eau.

Le soutien des propriétaires forestiers au maintien et à la réalisation des fonctions de la forêt d'intérêt public important est maintenu; il s'agit notamment de l'entretien de la forêt protectrice, des ouvrages de protection et de la qualité de la fonction d'accueil des forêts.

L'Institut agricole de Grangeneuve (IAG) a participé à l'élaboration du rapport Agriculture et environnement 1996–2006, conjointement avec le Service de l'environnement, le Service de l'agriculture et le Bureau de la protection de la nature et du paysage. Ce rapport établit l'état de la situation relative aux interactions entre l'agriculture et l'environnement dans le canton de Fribourg, définit les objectifs et les priorités d'action pour les 5 à 10 ans à venir dans l'optique d'un développement durable et propose des mesures en évaluant leur faisabilité. Les mêmes instances coordonnent la mise en route des mesures et leur suivi.

4.3 Encourager les énergies renouvelables

En septembre 2009, le Conseil d'Etat a transmis son rapport au Grand Conseil sur la nouvelle stratégie énergétique qu'il entend mener à court, moyen et long terme. Cette stratégie met en évidence l'ensemble des mesures, associées aux moyens financiers et structurels correspondants, devant être concrétisées et permettant d'atteindre l'objectif d'une «société à 4000 Watts» d'ici 2030, respectivement de réduire de 1000 GWh/an la part chaleur et de 550 GWh la part d'électricité soit par des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie, soit par la valorisation des énergies renouvelables.

Une première révision du règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie a été effectuée en mars 2010 afin de mettre en œuvre les premières mesures possibles, alors qu'une révision de la loi sur l'énergie sera proposée dans le courant de l'année 2011. Outre la mise en œuvre du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC), le soutien aux énergies a déjà été sensiblement renforcé en particulier par le subventionnement des pompes à chaleur en remplacement de chauffages électriques, l'augmentation des subventions pour le solaire thermique et l'élargissement du programme destiné au bois-énergie.

Dans le cadre de l'exemplarité des collectivités publiques, l'Etat et les communes ont notamment comme objectif, d'ici 2015, de couvrir 25 % de leurs besoins en électricité par du courant labellisé naturemade Star. De nouvelles installations de production d'électricité valorisant les énergies renouvelables vont être réalisées dans ce contexte, sur le territoire cantonal. Pour l'Etat de Fribourg, cela représente une part de production de 10 GWh par année.

L'IAG participe au projet Biogaz AXPO Kompogas dans le secteur de Châtillon. Cette installation de méthanisation, dont la mise en route est prévue pour 2013, sera construite sur une parcelle mise à disposition par l'Institut, qui s'engage également à livrer différents composants à méthaniser.

4.4 Repenser la mobilité des Fribourgeois

Les travaux en vue de la réalisation du Réseau Express Régional fribourgeois (RER FR) ont été poursuivis en 2010 sur la base des décisions prises par le Conseil d'Etat en décembre 2009. Dès décembre 2011, la première étape du RER devrait devenir réalité avec la nouvelle liaison ferroviaire Bulle–Romont–Fribourg–Berne. La mise à la cadence systématique à 30 minutes est prévue à l'horizon 2014. Les transports publics fribourgeois (TPF) collaborent avec les CFF à la réalisation de ce projet.

Dans le cadre de l'adaptation des structures administratives et sur la base d'un rapport du Groupe de coordination des transports, le Conseil d'Etat a décidé du transfert de l'unité «transports publics» du Service des transports et de l'énergie de la Direction de l'économie et de l'emploi à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions avec effet au 1er janvier 2012. Dès cette date, tous les aspects liés aux transports seront placés sous la responsabilité d'une seule Direction.

4.5 Créer une structure cantonale pour le développement durable

Le 3 juin 2008, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer le développement durable à la DAEC, de la doter d'un équivalent plein temps pour cette tâche et de mettre en place une structure. La personne responsable du développement durable du canton a pris ses fonctions début juin 2009.

Le concept «Développement durable du canton de Fribourg: stratégie et plan d'action» a pour objectif de développer une stratégie et des actions en vue de faire de Fribourg un canton durable exemplaire, où l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité écologique sont respectées lors de la planification, la prise de décisions, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques. Il s'agit de passer du concept à la mise en pratique et d'intégrer le développement durable dans les secteurs clés de l'Etat. Cela concerne notamment les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, des bâtiments, du bureau, des achats et marchés publics, de l'énergie, de la cohésion sociale, de la santé, de la famille et du travail, de la gestion des ressources naturelles, de la formation, de la recherche, ainsi que du développement économique.

La stratégie «Développement durable» concerne l'ensemble des activités de l'Etat et fonctionne de manière transversale. Une structure qui intègre les Directions concernées et traite des secteurs-clés de l'administration a ainsi été mise en place en 2009. Cette structure de travail est constituée d'un comité de pilotage stratégique et de six groupes de travail thématiques, internes à l'administration. La Commission consultative «Développement durable», qui intègre la société civile, c'est-à-dire des représentants des domaines environnement, social, économie ainsi que de la politique et des communes, a été nommée en septembre 2010. Sa première séance aura lieu début 2011.

Le rapport final «Développement durable: Stratégie et plan d'action» devrait être disponible courant 2011.

4.6 Projets législatifs du défi nº 4

N° du défi	Objet	Etat de réalisation à fin 2010
4.1	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (révision totale)	Loi du 2.12.2008
4.2	Loi sur la protection de la nature (nouveau)	Avant-projet définitif en préparation

N° du défi	Objet	Etat de réalisation à fin 2010
4.3	Législation sur le transport et la distribution du gaz naturel (révision totale)	Travaux pas encore commencés
4.4	Loi sur les routes (révision totale)	Travaux pas encore commencés
4.5	Loi sur les transports (révision totale)	Travaux pas encore commencés
4.6	Loi sur les eaux (révision totale)	Loi du 18.12.2009
4.7	Loi sur l'énergie (révision partielle)	(Objet ajouté au programme 2007–2011) Avant-projet prêt pour la consultation

5. Défi n° 5: Renforcer notre économie et positionner notre canton

5.1 Consolider le concept «High tech in the Green»

Afin d'améliorer la compétitivité du canton de manière durable et en conformité avec le concept «High tech in the green», le Conseil d'Etat focalise davantage les axes stratégiques de sa politique économique vers la promotion des cleantech (technologies propres) et l'amélioration continue de la capacité d'innovation. La création d'une plate-forme cleantech, soutenue par la Nouvelle Politique Régionale, a comme objectif d'encourager les entreprises à explorer leur potentiel d'innovation dans ce domaine et de renforcer ainsi leur position concurrentielle sur le marché. Concrétisant leur volonté de promouvoir les compétences de la Suisse occidentale dans le secteur des technologies environnementales et de l'énergie, et sur la base d'une étude prospective mandatée par la CDEP-SO, les cantons de Suisse occidentale ont lancé une plate-forme commune de promotion des cleantechs. Placée sous la co-présidence des cantons de Fribourg et du Valais, cette nouvelle plate-forme de promotion (CleantechAlps) est opérationnelle, après une phase de mise en œuvre, depuis le second semestre de l'année 2010. Elle a pour mission de mettre en valeur, dans le secteur des cleantechs, les compétences technologiques des cantons membres, ainsi que les structures de formation et de recherche existantes, sur les scènes nationale et internationale.

La qualité des instituts de formation et de recherche du canton est davantage au service de l'amélioration de la capacité d'innovation des entreprises grâce à un transfert technologique renforcé. A cet effet, la création d'un parc technologique est à l'étude et l'année 2010 a vu la mise en œuvre d'un fonds de soutien à l'innovation et d'un fonds de «seed capital».

L'attractivité de la place économique fribourgeoise sera également améliorée grâce à l'installation sur l'ensemble du territoire du canton d'un réseau de fibres optiques permettant des accès rapides à Internet et des services de données résolument novateurs. Les premiers travaux dans le cadre d'un projet pilote ont été lancés, portés par un partenariat du canton avec le Groupe e et Swisscom.

5.2 Pérenniser le secteur primaire

Les actions et les mesures évoquées dans le rapport général quadriennal sur l'agriculture et dans le rapport «agriculture et environnement» ont fait l'objet à la fois d'un suivi de la mise en œuvre et de leur examen quant à leur pertinence.

Les missions prévues par la loi cantonale sur l'agriculture, l'évolution de la politique agricole fédérale et de l'économie rurale ont constitué les critères et les indicateurs qui ont été spécialement pris en compte. A cet égard, le chantier ouvert par la Confédération sur l'adaptation des modalités d'octroi des paiements directs, le questionnement sur l'évolution des relations avec l'Union européenne (UE), en particulier sur l'accord bilatéral dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation (ALEA), les tensions dans le domaine de l'économie laitière, ont été les principaux thèmes débattus.

Dans le domaine des énergies renouvelables, les projets développés par des particuliers ont fait l'objet d'un suivi particulier par les services compétents. Quant à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG), le projet de construction d'une installation de biogaz, en collaboration avec la Station fédérale de recherche à Posieux, suit son cours. La réalisation de ce projet pourra également servir de modèle pour d'autres éventuels projets.

S'agissant du domaine forestier et de la faune, outre la poursuite de réalisation de projets selon le budget annuel, les projets visant la biodiversité ont été privilégiés dans le cadre de l'année de la biodiversité.

Enfin, le chantier important se rapportant à la fois à la structure opérationnelle des corporations de triage et à l'organisation du Service des forêts et de la faune suit son cours.

5.3 Réintégrer les demandeurs d'emploi

En début d'année, la reprise économique est intervenue plus tôt que prévu et a été très marquée. Cette bonne situation conjoncturelle, associée au renforcement des mesures de lutte contre le chômage instauré en 2009 (mesures du plan de relance), a permis d'abaisser très sensiblement le taux de chômage dans le canton. Celui-ci culminait à 3,9 % au début de l'année, il a ensuite régulièrement diminué pour atteindre 2.8 % au mois de novembre; il n'est remonté à 3.1 % qu'au mois de décembre.

En début d'année, le Conseil d'Etat a approuvé le nouveau mandat pour la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle. Le travail de la Commission a porté principalement sur trois mesures: l'élaboration du case management (assurer un suivi transversal des jeunes en formation jusqu'à leur intégration dans le monde du travail), le renforcement de la Plateforme jeunes et l'adaptation des solutions transitoires.

Le projet de loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT) a été accepté par le Grand Conseil en octobre 2010. Cette loi permet d'améliorer et de renforcer le suivi et la prise en charge des personnes au chômage, notamment les jeunes en difficulté pour leur intégration sur le marché de l'emploi et les personnes au bénéfice de prestations de l'aide sociale.

5.4 Intensifier la collaboration intercantonale et internationale

S'agissant de la collaboration intercantonale, il y a lieu de relever que la participation du canton de Fribourg, par l'intermédiaire de la Promotion économique, a continué de s'intensifier, notamment dans le contexte du lancement de la 2e phase du programme de la nouvelle politique régionale pour la période 2012–2015. Dans ce cadre, le canton a garanti sa participation aux plates-formes thématiques (sciences de la vie, technologies de l'information, micro- et nanotechnologies) ainsi qu'aux plateformes d'innovation Platinn et Alliance placées sous l'égide de la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale.

Tout au long de l'année 2010, la Promotion économique a collaboré également avec les cinq autres cantons de Suisse occidentale (BE, GE, NE, VD et VS) à la mise sur pied de la Greater Geneva Berne area (GGBa). Annoncé le 2 juillet 2009 et formellement constitué sous la forme d'une association le 8 octobre, ce nouvel organe visant à assurer la prospection et l'acquisition d'entreprises à l'étranger pour l'ensemble des cantons concernés a commencé son activité en 2010.

En 2010, GGBa a mis en place sa structure de fonctionnement et d'acquisition d'entreprises. La nouvelle association s'est dotée d'un réseau de représentants sur les huit marchés mentionnés ainsi que de règles de fonctionnement internes et entre les cantons.

En Suisse occidentale, deux espaces de type métropolitain se dégagent, l'Arc Lémanique et la Région de la capitale suisse, autour de la ville fédérale, qui interpellent le canton de Fribourg. Le 2 décembre 2010, l'association Région capitale suisse a été fondée, par cinq cantons (BE, SO, FR, NE et VS) et par une dizaine de villes et associations régionales. Organisatrice de projets communs dans les domaines des transports, de l'économie, de la santé, de l'éducation et sur le rôle que peut jouer la capitale fédérale, l'association entend contribuer au renforcement de la cohésion de la Région capitale suisse, à l'affinement de son profil économique et à l'exploitation de son réseau pour procurer à la région une meilleure assise fédérale. Le canton de Fribourg, membre fondateur de cette association, entend toutefois poursuivre d'autres collaborations, particulièrement avec ses autres cantons limitrophes (VD et NE) et applique à ce titre un concept à géométrie variable.

En 2010 de nombreux travaux ont été engagés, au niveau cantonal et intercantonal, pour améliorer l'implication des parlements cantonaux dans les activités de coopération intercantonale. Ainsi, la Convention des conventions a été révisée par la CGSO et la nouvelle convention (CoParl) est entrée en vigueur au 1er janvier 2011, pour les six gouvernements cantonaux concernés (GE, VD, VS, JU, NE et FR). Dans le canton de Fribourg, une loi sur les conventions intercantonales a été adoptée par le Grand Conseil en septembre 2009 et est entrée en vigueur au 1er janvier 2010.

S'agissant des relations internationales, il y a lieu de relever que le canton a accueilli plusieurs délégations étrangères dans le cadre des relations économiques bilatérales. En ce qui concerne l'Assemblée des régions d'Europe (ARE), le Directeur de l'économie et de l'emploi a assuré la représentation du canton et de la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) dans la délégation suisse présente à l'Assemblée plénière 2010 qui s'est tenue à Istanbul. La participation du canton à certains projets de l'ARE a également été confirmée, notamment en faveur du programme Eurodyssée, qui a abouti à l'échange d'une dizaine de jeunes professionnels entre le canton de Fribourg et des régions européennes. Le Conseil d'Etat a également tenu ses journées au vert à Strasbourg et à Freiburg in Brisgau, ce qui lui a permis d'approfondir les liens avec la Région d'Alsace.

Le produit THEMIS, application de gestion de poursuites, développé pour les offices de poursuites fribourgeois par le SITel, a pu être exploité avec satisfaction par près de 350 utilisateurs dans 14 offices des poursuites vaudois. Les activités du SITel se sont concentrées sur la maintenance corrective et évolutive (échanges de données, impressions centralisées, etc.) ainsi que l'accompagnement du client de l'exploitation du progiciel (conseil, contrôle, optimisation, etc.). Le déploiement de THEMIS dans le canton du Valais s'est déroulé avec succès sur six offices de poursuites valaisans au cours du dernier trimestre 2010. Cette opération a nécessité la création de deux programmes de reprise des données différents. A la fin 2010, près de 80 collaborateurs valaisans travaillaient avec ce système. Le déploiement dans les six offices des poursuites restants sera effectué au cours du 1er semestre 2011. Au final, près de 120 collaborateurs utiliseront ce système.

5.5 Projets législatifs du défi nº 5

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2010
5.1	Loi sur la promotion économique (révision partielle)	Loi du 14.12.2007

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2010
5.2	Loi sur l'emploi et le marché du travail (révision totale)	Loi adoptée le 6.10.2010
5.3	Loi portant adhésion à la Convention des conventions (révision totale)	Loi adoptée le 8.10.2010

6. Défi n° 6: Assurer la sécurité de proximité et une organisation judiciaire performante

6.1 Généraliser la police de proximité

Suite à l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi modifiant la loi sur la Police cantonale, la police de proximité a été déployée sur l'ensemble du canton dès le 1er juillet 2009. L'activité de la police de proximité s'est poursuivie en 2010 avec une action dans trois directions: présence accrue dans les lieux à risques; contacts réguliers avec la population et les milieux concernés; démarches de résolution de problèmes en partenariat avec les organes compétents.

Conformément à la planification et compte tenu des moyens en personnel disponibles, les trois sections de police de proximité ont été étoffées en 2010 avec l'incorporation d'agents expérimentés ou issus de l'école de police 2009, ainsi qu'avec le transfert de cinq agents provenant des polices communales de Bulle et de Châtel-St-Denis. Au 31 décembre 2010, 92 agents-e-s étaient affectés à la police de proximité sur les 98 qu'il est prévu d'affecter au total.

Sur le plan de l'organisation, les secteurs «Rive-gauche» et «Bulle» de la Région Sud ont été fusionnés, le volume des affaires ne justifiant pas un secteur propre Rive-gauche. Cette fusion a dégagé des effets de synergie bienvenus et n'a pas eu d'incidences sur l'engagement et la présence d'agents dans le secteur.

Au total, 407 protocoles de contact (autorités, écoles, commerçants, partenaires de sécurité, …) ont été réalisés. Les groupes d'investigation de proximité (GIP) de chacune des trois régions ont interpellé 559 personnes et établi 411 rapports, dont 306 pour des infractions à la loi sur les stupéfiants, 85 pour des infractions au patrimoine et 20 pour des dommages à la propriété.

Le Conseil cantonal de prévention et de sécurité a siégé à quatre reprises en 2010. L'essentiel de ses travaux a porté sur la définition des objectifs à atteindre en matière de sécurité de proximité.

6.2 Réorganiser la justice et unifier les procédures

Les principaux volets de la réorganisation du pouvoir judiciaire découlant de la Constitution cantonale ont été réalisés au cours des années précédentes. Il s'agit notamment de l'introduction du Conseil de la magistrature, de l'élection des juges par le Grand Conseil et de la réunion, sur le plan législatif, du Tribunal cantonal et du Tribunal administratif en une seule autorité, le Tribunal cantonal unifié. En 2010, l'effort principal s'est concentré sur l'adoption de la nouvelle loi sur la justice (LJ) et sur la réorganisation de la justice pénale, avec la suppression de la fonction de juge d'instruction et la fusion de l'Office des juges d'instruction et du Ministère public. Ces modifications importantes s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux codes de procédure fédéraux, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 2011. Les travaux ont en outre porté sur l'élaboration du règlement d'exécution de la loi sur la justice, qui contient également les dispositions relatives aux tarifs judiciaires, et de l'ordonnance sur la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs.

Avec la nouvelle loi sur la justice, qui a été adoptée par le Grand Conseil le 31 mai 2010, l'occasion a été saisie de regrouper dans un seul texte de loi la plupart des règles d'organisation judiciaire, jusqu'alors dispersées dans une vingtaine de lois spécifiques. Cette loi a aussi introduit quelques nouveautés imposées par le droit fédéral, comme le Tribunal des mesures de contraintes et l'introduction de la médiation dans les affaires de droit civil.

6.3 Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins

L'année 2010 a vu la réalisation des deux projets annoncés dans le programme gouvernemental. A la Prison centrale de Fribourg, le foyer «Les Falaises», destiné à l'exécution de la détention facilitée (travail externe, semi-détention, exécution par journées séparées) a été inauguré le 15 janvier 2010. Les places disponibles en détention facilitée ont ainsi été augmentées de 11 à 20 places. Répondant à un besoin réel, le foyer «Les Falaises» a affiché un taux d'occupation de près de 100 % depuis son ouverture. Sur le site des Etablissements de Bellechasse, le nouvel établissement de 40 places, destiné principalement à l'exécution anticipée des peines, a été inauguré officiellement à la fin du mois d'août 2010. Cet établissement qui accueille des détenus placés par tous les cantons latins a également connu un taux d'occupation proche de 100 % dès sa mise en fonction. Avec ces deux nouveaux aménagements, le canton de Fribourg dispose d'une offre adaptée aux besoins et qualitativement adéquate de places en détention pénale.

6.4 Prévenir les catastrophes et se préparer aux situations d'urgence

Suite à la mise en vigueur, le 1er janvier 2008, de la loi sur la protection de la population, le canton et les communes ont pris de nombreuses mesures destinées à faire face aux catastrophes et situations d'urgence. En 2010, ces mesures ont essentiellement porté sur l'organisation de la préparation ainsi que sur la formation des organes de conduite et des services d'intervention.

Dans le contexte législatif, une ordonnance sur la formation et les exercices des organes de conduite et des organisations partenaires est entrée en vigueur en février 2010 et un projet d'ordonnance sur

la coordination et la collaboration dans le domaine de la protection de la population a été mis en consultation.

L'organe cantonal de conduite (OCC) a poursuivi sa formation en participant à une journée d'instruction organisée par l'Office fédéral de la protection de la population ainsi qu'à un exercice d'état-major dont le scénario a porté sur un accident d'avion en ville de Fribourg. Les organes de conduite communaux (ORCOC) ont été, en grande majorité, institués et des conventions intercommunales ont été ratifiées. Une journée d'information destinée aux chefs ORCOC a été mise sur pied dans chaque district et un premier rapport annuel des chefs ORCOC a été organisé en novembre dernier.

Un plan Orange, appelé à être déclenché pour faire face à des événements majeurs nécessitant une organisation de place sinistrée a été adopté. En outre, le rôle des préfets lors de catastrophes ou de situations d'urgence a été défini. Finalement, la préparation de plans cantonaux d'engagement s'est poursuivie dans les domaines des risques liés à la pandémie, à l'anthrax, aux séismes et à l'approvisionnement énergétique.

En ce qui concerne le projet «Sapeurs-pompiers 2010 – FriFire», qui a pour but d'adapter l'organisation, l'équipement et l'instruction des sapeurs-pompiers à l'évolution des exigences, le rapport final a fait l'objet d'une large consultation au cours de l'année 2010. Globalement, ce rapport a été favorablement accueilli par les organes et institutions concernés. Sur la base de ces travaux, un projet de loi modifiant la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels a été présenté au Grand Conseil en novembre 2010.

6.5 Projets législatifs du défi nº 6

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2010
6.1	Loi sur l'élection et la surveillance des juges (nouveau)	Loi du 11.5.2007
6.2	Loi sur l'organisation du Tribunal cantonal (nouveau)	Loi du 14.11.2007
6.3	Loi d'introduction de la procédure civile fédérale (nouveau)	Intégré dans le projet 6.15
6.4	Loi d'introduction de la procédure pénale fédérale (nouveau)	Intégré dans le projet 6.15
6.5	Loi d'introduction de la législation fédérale sur la protection de l'enfant et de l'adulte (révision totale du droit de la tutelle) (nouveau)	Avant-projet en cours d'élaboration
6.6	Loi d'introduction de la loi sur le Tribunal fédéral (juridiction administrative) (nouveau)	Loi du 9.10.2008
6.7	Loi portant création d'un tribunal des affaires familiales (nouveau)	Intégré dans le projet 6.15
6.8	Loi d'application du code civil suisse (révision totale)	Avant-projet en cours d'élaboration
6.9	Loi sur la protection des données (révision partielle)	(voir 7.3)
6.10	Loi sur la vidéosurveillance (nouveau)	Loi adoptée le 7.12.2010
6.11	Loi sur le contrôle des habitants (révision totale)	(voir 7.1)
6.12	Loi d'application de la législation fédérale sur les étrangers (révision totale)	Loi du 13.11.2007
6.13	Loi sur la protection de la population (nouveau)	Loi du 13.12.2007
6.14	Loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (révision partielle)	Projet transmis au Grand Conseil
6.15	Loi d'organisation judiciaire (révision totale)	(Objet ajouté au programme 2007-2011) Loi adoptée le 31.5.2010
6.16	Loi instituant le tribunal des baux – révision partielle (nouveau)	(Objet ajouté au programme 2007-2011) Intégré dans le projet 6.15
6.17	Statut des enfants et jeunes adultes en procédure (art. 29 al. 5 Cst.)	(Objet ajouté au programme 2007-2011) Intégré dans le projet 6.15
6.18	Assistance judiciaire (art. 29 al. 4 Cst.)	(Objet ajouté au programme 2007-2011) Intégré dans le projet 6.15

7. Défi n° 7: Se rapprocher du citoyen et alléger la fiscalité

7.1 Améliorer les prestations pour les administrés et les communes

La collaboration avec les communes par l'harmonisation des systèmes informatiques s'est encore renforcée en 2010. Près de 40 % des communes fribourgeoises sont hébergées au SITel.

S'agissant de l'harmonisation des registres des habitants, les communes fribourgeoises, avec l'appui intense et permanent du canton, ont fourni des efforts conséquents dans l'apurement des données de leurs habitants, ce qui leur a permis, dès le troisième trimestre, de toutes atteindre les objectifs ambitieux de qualité imposés par l'Office fédéral de la statistique dans la livraison des données nécessaires au recensement de la population. A cet égard, Fribourg se place dans le peloton de tête des cantons. Ces données serviront dès janvier 2011 au recensement de la population dorénavant réalisé à un rythme annuel sous la forme d'un relevé des registres complété par des enquêtes par échantillonnage.

Des directives concernant les standards de la communication des solutions communales avec les registres fédéraux et entre les communes ont été remises aux communes fin 2010. Cela permettra, d'une part, des gains de qualité des données des habitants et, d'autre part, de diminuer fortement dans les communes les travaux de saisie de données en cas d'arrivées, de départs et de changements d'état-civil de leurs habitants. Ces gains devraient manifester leurs effets dès le deuxième trimestre 2011.

Concernant l'application informatique relative au suivi des demandes de permis de construire (projet DATEC: dossiers d'autorisation en aménagement du territoire, environnement et construction), une mise en production supplémentaire a eu lieu en 2010. Elle est en production généralisée dans l'ensemble du canton. Des lacunes en matière de traitement des demandes de permis de construire ont été signalées par une partie des services utilisant cette application. Différents événements survenus aux niveaux fournisseurs et dans l'organisation du projet n'ont pas permis d'aller plus loin pour combler ces faiblesses. L'application doit être stabilisée durant le premier trimestre 2011. Les activités encore à réaliser dans le cadre du recettage final sont encore importantes. Des demandes d'évolutions supplémentaires ont été formulées par les services qui pourront être réalisées dès ce recettage final. L'application n'a donc pas pu entrer dans la phase de maintenance comme initialement prévu en 2010.

Un projet majeur dans ce contexte fut le déploiement de la solution de cyberadministration d'échanges électroniques entre le Service cantonal des contributions et les offices des poursuites fribourgeois qui a été effectué à la mi-décembre 2010. Cette solution permet aux créanciers d'adresser leurs réquisitions de poursuites par voie électronique selon un format standardisé de manière sécurisée. Ce nouveau déploiement permettra aux offices des poursuites du canton de Fribourg de traiter environ 40 % de leurs réquisitions de manière électronique.

Dans le domaine du Pouvoir judiciaire, l'installation de la plateforme pour les échanges de courrier par voie électronique sera effective au 1er janvier 2011.

Les travaux d'établissement du registre foncier fédéral se sont poursuivis avec, à la fin 2010, 144 026 immeubles au registre foncier fédéral sur les 203 376 que compte le canton. A l'issue de ces travaux, le registre foncier jouit véritablement de la foi publique en ce sens qu'il est complet et épuré des droits obsolètes. 147 238 immeubles sont entièrement saisis dans le système informatique, ce qui d'une part les rend accessibles sur l'Internet pour consultation (Intercapi, RFpublic) et d'autre part diminue sensiblement le temps de traitement des mutations et de délivrance des extraits du registre foncier.

En outre, les registres fonciers du canton de Fribourg participent au projet eGRIS, un des projets eGovernment de la Confédération Suisse, qui a notamment pour but la mise en place d'un portail informatique permettant, pour toute la Suisse, la consultation de données du registre foncier, le prélèvement de ces données, les transactions électroniques avec le registre foncier, ainsi que l'archivage et la sauvegarde à long terme par la Confédération. Le conservateur du Registre foncier de la Sarine est l'un des sept représentants des cantons au sein du comité de pilotage du projet eGRIS.

Concernant la mise en place d'une médiation administrative, un avant-projet de loi a été préparé et sera mis en consultation au printemps 2011.

7.2 Optimiser le fonctionnement interne de l'administration

Dans le domaine de la gestion de projets informatiques, 69 projets se trouvent dans la phase d'initialisation, d'élaboration, de construction ou de transition, afin d'optimiser le fonctionnement interne de l'administration.

On relève en particulier les quelques projets/études majeurs suivants menés en 2010 qui permettront d'optimiser le fonctionnement interne de l'administration:

- Concernant le projet ARPA (Avances et recouvrements des pensions alimentaires), des étapes importantes ont été franchies en 2010 et une grande partie de l'application a été réalisée. Les fonctionnalités restantes seront développées au cours du 1er trimestre 2011.

- Concernant le projet Tribuna V3 (Gestion des affaires du Pouvoir judiciaire), le logiciel Tribuna constitue une gestion des affaires spécialement orientée vers les besoins des autorités judiciaires et est développé par la société Delta Logic SA. La mise en place d'une infrastructure informatique plus robuste et pérenne pour héberger la nouvelle version du système a été réalisée en 2010 ainsi que la mise en production du logiciel dans toutes les Justices de paix et au Ministère public. D'importants travaux au niveau métier (codification) ont été réalisés afin de répondre à la nouvelle procédure civile et pénale entrée en vigueur au 1er janvier 2011.

- Concernant le projet HarmPers (Harmonisation des registres des personnes), le développement de la plate-forme informatique par BEDAG s'est poursuivi à un rythme soutenu. Malgré les difficultés rencontrées de par la complexité du produit informatique et la nécessaire recherche de consensus entre les dix cantons formant la communauté GERES, plusieurs fonctionnalités importantes ont été mises en œuvre. Ainsi, la dernière version GERES mise en production en fin d'année 2010 permet déjà la consultation des données des habitants ce qui va permettre aux différentes entités cantonales intéressées de progressivement

pouvoir accéder à ces données des habitants dès le deuxième trimestre 2011. Alors que la mise à jour de ces données a lieu actuellement tous les 3 mois, il est prévu pour la fin de 2011 une mise à jour continuelle. Cette mise à jour continuelle dépend aussi de la capacité des fournisseurs de logiciels communaux à développer à temps des versions permettant de communiquer avec la plate-forme cantonale. A ce propos, notons qu'en 2010, il n'a été possible de tester en production cette communication de données avec des communes pilotes que pour 3 des 6 solutions informatiques communales de contrôle des habitants déployées dans le canton. L'accès des différentes entités cantonales intéressées à ces données doit faire l'objet d'une procédure d'appel dans laquelle l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données est impliquée. La procédure a été définie et les premiers cas de demandes vont être traités dans le premier trimestre 2011. Notons par ailleurs que plus de 30 entités cantonales ont manifesté leur intérêt à accéder à tout ou partie de ces données.

› Concernant le projet HarmAdminEcoles (harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion administrative des écoles), d'importants travaux d'études ont été menés en 2010 pour permettre une validation et la poursuite des travaux par le Conseil d'Etat pour le début de l'année 2011. Les études ont permis de présenter une vision d'ensemble des performances attendues du système (vision de la cible) et d'en chiffrer les coûts. Le Conseil d'Etat sera saisi du rapport d'étude à fin janvier 2011, afin de pouvoir présenter un message et un projet de décret au Grand Conseil dans le courant de l'année. Des mesures ponctuelles pour répondre à des besoins urgents ont aussi été prises en 2010. Elles concernent notamment la gestion de la formation continue à la HEP et la modernisation des enquêtes de formation, en lien avec l'Office fédéral de la statistique (OFS).

› Une étude a aussi été menée pour la constitution d'un centre de maintenance informatique pour les écoles (CME; niveaux secondaires 2, académique et professionnel), intégré au SITel. Un rapport d'étude a été établi en 2010 en incluant une grande partie des acteurs concernés. Il sera présenté au début 2011 au Conseil d'Etat. Il sera proposé d'augmenter l'efficacité du système actuel avec des progrès sensibles, en particulier sur les achats, la conduite de projets, le renforcement de la structure de pilotage, la fiabilité et la sécurité du système informatique et la formation des apprentis.

› Concernant la stratégie de continuité IT FR, les activités principales de ce projet ont consisté à consolider les infrastructures techniques par l'acquisition supplémentaire de capacités de stockage de données. L'objectif est de permettre une redondance parfaite des principaux services informatiques délivrés par le SITel.

› Concernant le projet GEVER (gestion documentaire), le projet impliquant la gestion des affaires pour la Chancellerie d'Etat et le Grand Conseil, qui repose sur la plate-forme de gestion documentaire «FileNet», a dû être recadré pour des raisons de ressources et devra être repris en 2011.

Dans le cadre de l'analyse périodique des tâches, inscrite dans la Constitution du canton de Fribourg (article 82 Cst.), le Conseil d'Etat a poursuivi l'analyse des propositions faites dans le cadre du projet «analyse des prestations» (APE) par les unités. Un rapport et un communiqué de presse seront publiés en 2011 sur les résultats de ce vaste projet. Dans le prolongement de l'APE et toujours en exécution de l'article 82 Cst., le Conseil d'Etat a mandaté le Service du personnel et d'organisation de développer une méthodologie propre à évaluer périodiquement les prestations fournies par les unités composant l'appareil étatique. En outre, dans le courant de l'année 2010 les unités administratives ont procédé à la première mise à jour de leurs catalogues de prestations et les données actualisées ont été centralisées sur la base de données informatique déjà développé dans le cadre de l'APE.

Il convient également de relever l'accroissement des mesures prises par les Directions et les diverses unités administratives visant la promotion de la performance de l'organisation par l'optimisation des processus et des structures organisationnelles. Parmi les nombreux projets de différents niveaux, une vingtaine ont pu être initialisés par les unités à l'aide des moyens financiers mis à disposition par le Service du personnel et d'organisation qui dispose à cet effet d'un budget centralisé. Ce même service a en outre souvent été appelé à fournir des prestations internes en relation avec la définition des mandats d'organisation effectués par des tiers, le choix des consultants, l'accompagnement de projets et le coaching en organisation.

Les travaux se rapportant à l'extension de la gestion par prestations au sein de l'administration cantonale se sont poursuivis. Ils font l'objet d'une présentation plus détaillée dans le rapport d'activité de l'Administration des finances.

7.3 Rester un employeur attractif

Afin de maintenir l'attractivité des conditions salariales, le Conseil d'Etat a octroyé, au début 2010, une revalorisation des salaires réels de l'ordre de 0,5 % alors qu'aucune adaptation au renchérissement n'a été effectuée, étant donné que l'indice des prix à la consommation du mois de novembre 2009 était identique à celui de novembre 2008. Au 1er janvier 2010, le congé payé de paternité de cinq jours a été introduit en lieu et place de deux jours.

Au 1er janvier 2010, sont entrées en vigueur de nouvelles dispositions relatives au travail de nuit. Pour tenir compte de la pénibilité des fonctions principalement concernées par ce type de contrainte, le Conseil d'Etat a décidé d'aller au-delà des exigences

de la loi fédérale sur le travail (LTr), en cumulant la compensation en temps et l'octroi d'indemnités. En outre, la compensation en temps sera progressivement étendue entre 20 heures et 6 heures et atteindra 115 % pour les personnes de plus de 50 ans, ce dès 2013. Par égalité de traitement, ces dispositions sont également applicables à l'ensemble du personnel de l'Etat. Quant au service de garde, depuis le 1er janvier 2010, il est entièrement compté dans le temps de travail. La compensation spécifique octroyée pour le travail de nuit et l'instauration généralisée, conformément à la LTr, de l'alternance du travail de jour et de nuit a nécessité que l'on engage du personnel supplémentaire et que l'on mette en place des mesures organisationnelles adéquates.

Au début juillet 2010, l'Etat a procédé à un appel d'offres concernant l'assurance accident (LAA) de son personnel. Les résultats de cet appel d'offres ont permis de conclure un nouveau contrat d'assurance, avec effet au 1er janvier 2011, incluant des primes tant pour l'Etat-employeur, que pour les employés, plus avantageuses.

L'avant-projet de loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (LCP), a été mis en consultation du 1er avril au 30 juin 2010. A la suite de cette consultation, le comité de la Caisse de prévoyance a analysé les prises de position et a modifié ou adapté l'avant- projet de loi. Celui-ci tient compte à la fois des impératifs découlant de la nouvelle législation fédérale sur le financement des caisses de droit public et de la nécessité pour l'Etat-employeur de maintenir et de développer la qualité de la prévoyance professionnelle de son personnel dans un environnement financier sain et durable. Le projet de loi qui sera adopté par le Conseil d'Etat au début 2011 sera transmis au Grand Conseil durant le 1er semestre 2011.

7.4 Assurer un équilibre durable des finances de l'Etat

Les résultats du budget 2011 permettent d'atteindre l'objectif d'équilibre durable des finances cantonales. De plus, il a été possible de soutenir activement l'économie, de réaliser une nouvelle étape d'allégement de la fiscalité et d'étoffer les effectifs en personnel, en particulier dans les domaines de la formation et de la santé.

Il faut rappeler que les perspectives financières découlant de l'actualisation du plan financier pour les années 2012 et 2013 sont, en revanche, plus préoccupantes. Le ralentissement de la progression des recettes, les conséquences négatives de plusieurs décisions fédérales récentes, le nouveau financement hospitalier, le coût croissant des tâches actuelles et les demandes portant sur de nouveaux projets se traduisent par une progression rapide des déficits. Si les perspectives économiques se péjorent et si les risques élevés découlant de la politique fédérale se concrétisent, le respect de l'objectif d'un équilibre durable des finances de l'Etat deviendra de plus en plus compliqué.

7.5 Abaisser la fiscalité

Pour la période législative 2007–2011, le Conseil d'Etat a mis l'accent principal sur la baisse d'impôt en ramenant les coefficients de l'impôt sur le revenu (1.1.2007: 106,6 %) et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales (1.1.2007: 108,9 %) à 100 % dans la première partie de la législature. Un premier pas a été franchi lors de l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 15 novembre 2007 fixant le coefficient des impôts cantonaux directs pour la période fiscale 2008. Cette loi a eu pour effet de ramener l'ensemble des coefficients à 103 % dès la période fiscale 2008. Un deuxième pas a été réalisé lors de l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 5 novembre 2008 fixant le coefficient des impôts cantonaux directs pour la période fiscale 2009. Cette loi a eu pour effet de ramener l'ensemble des coefficients à 100 %. Ainsi, dès l'année 2009, l'ensemble des coefficients sont à nouveau à 100 %.

Un autre projet en matière de fiscalité a été mené à terme en 2008 avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 5 septembre 2008 modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales. Les principales modifications réalisées concernent le premier volet de la Réforme de l'imposition des entreprises II (essentiellement l'imposition partielle des dividendes), la pleine compensation des effets de la progression à froid ainsi qu'une amélioration des déductions sociales et des barèmes. L'objectif annoncé du Conseil d'Etat en matière de baisse fiscale a ainsi déjà été atteint à la mi-législature.

Un deuxième projet a été mené à terme en 2009 avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 6 octobre 2009 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD). Les principales modifications réalisées concernent une diminution de 5 % de l'imposition du bénéfice et du capital de toutes les personnes morales, une réduction moyenne de 10,8 % de l'imposition des prestations en capital provenant de la prévoyance, une augmentation des déductions sociales pour enfants et des frais de garde ainsi que l'introduction du rappel d'impôt simplifié en cas de succession et de la dénonciation spontanée non punissable.

Un troisième projet a été concrétisé en 2010 avec l'adoption par le Grand Conseil de la loi du 9 novembre 2010 modifiant la LICD. Les principales modifications réalisées concernent une réduction d'environ 10 % de l'imposition du bénéfice et du capital de toutes les personnes morales, une diminution du taux du splitting de 56 à 50 % (splitting intégral), une réduction de l'impôt sur la fortune entre 5 et 10 %, la réalisation du deuxième et dernier volet de la Réforme de l'imposition des entreprises II, la modification des règles concernant la compensation des effets de la progression à froid et l'introduction de la déduction des versements aux partis politiques.

7.6 Projets législatifs du défi nº 7

N° du projet	Objet	Etat de réalisation à fin 2010
7.1	Loi sur le contrôle des habitants (révision totale)	Loi du 16.11.2009 (révision partielle)
7.2	Loi sur l'information (nouveau)	Loi du 9.9.2009
7.3	Loi sur la protection des données (révision partielle)	Loi du 8.5.2008
7.4	Loi sur les finances de l'Etat (révision partielle)	Loi adoptée le 6.10.2010
7.5	Loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (révision totale)	Avant-projet définitif en préparation
7.6	Loi sur les impôts cantonaux directs (révisions partielles)	Révisions partielles adoptées le 5.9.2008, le 6.10.2009 et le 9.11.2010; futures révisions en préparation
7.7	Loi sur l'impôt sur les successions et les donations (révision totale)	Loi du 14.9.2007
7.8	Loi sur la mensuration officielle (révision partielle)	Reprise en 2011 de l'étude préalable suite à la décision du 22.11.2010 sur la réorganisation du SIT
7.9	Loi modifiant certaines dispositions relatives à la gestion par prestations (nouveau)	Loi du 13.9.2007
7.10	Lois annuelles fixant les coefficients cantonaux des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et le capital des personnes morales (révision totale)	Lois adoptées le 15.11.2007, le 5.11.2008, le 11.11.2009 et le 10.11.2010
7.11	Décret pour la réorientation de la production agricole aux Etablissements de Bellechasse (nouveau)	Projet abandonné
7.12	Décret pour le réaménagement du Foyer de la Sapinière aux Etablissements de Bellechasse (nouveau)	Etudes préalables en cours
7.13	Décret pour une buanderie pour les hôpitaux publics du canton (nouveau)	Décision de principe prise par le Conseil d'Etat
7.14	Accord intercantonal relatif à la surveillance des fondations (nouveau)	Avant-projet de convention administrative en cours d'élaboration
7.15	Dispositions légales concernant la médiation administrative (nouveau)	Avant-projet de loi élaboré

IV. Plan de soutien à l'économie

Face à la crise économique de 2008, le Conseil d'Etat avait proposé au Grand Conseil un décret relatif au plan de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg, lequel a été adopté en séance du 18 juin 2009. A titre de rappel, ce programme se déclinait initialement en 24 mesures articulées autour des trois axes principaux suivants: contrer les effets immédiats de la crise, apporter un soutien direct aux personnes et renforcer la compétitivité économique du canton. Une réserve de 5 195 000 francs avait également été constituée afin de compléter les crédits prévus ou pour financer d'autres mesures. Le Conseil d'Etat a fait usage de sa compétence de prélever dans la réserve, ce qui permis d'enrichir le plan de relance des quatre mesures supplémentaires suivantes: le plan de communication; l'action «Win-Win» (action de promotion des places d'apprentissage); la journée intercantonale des places d'apprentissage; le renforcement de l'orientation pour les jeunes en difficulté.

L'état des dépenses à la fin de l'année 2010 ainsi que l'évaluation des effets du plan de relance permettent de tirer un premier bilan de cet exercice. Dans l'ensemble, les objectifs fixés au départ pour ce programme de soutien à l'économie ont été atteints. La mise en œuvre des mesures a été correctement réalisée et les résultats sont convaincants. Dans les faits, pas moins de 371 jeunes ont bénéficié d'un soutien de l'Etat à la fin de l'année 2010, que ce soit par le soutien à la recherche d'une place d'apprentissage ou par l'insertion professionnelle des diplômés du degré secondaire II et du tertiaire. De même, le nombre important de projets d'investissement dans les infrastructures, l'énergie, les transports publics ainsi que dans l'agriculture et l'alpage a permis de soutenir l'activité de nombreuses entreprises actives dans le canton. Surtout, ce plan de relance a été un tremplin pour préparer l'avenir et renforcer la compétitivité économique sur le moyen et long terme. D'une part, la Fondation Seed Capital a vu le jour en date du 10 mars 2010 et a connu ses premières demandes de financement cinq jours après son lancement. Un projet prometteur a été financé en 2010 et les perspectives d'activité de la Fondation sont réjouissantes. D'autre part, une enveloppe de trois millions de francs a permis la création d'un fonds de soutien à l'innovation qui permettra de valoriser le transfert technologique entre les Hautes écoles spécialisées et l'industrie.

Au terme de l'année 2010, les prévisions conjoncturelles se montraient favorables, mais les incertitudes liées à l'économie mondiale impliquent de se montrer vigilant. Le plan de relance poursuit dès lors le programme prévu et le budget encore disponible pourrait s'avérer fort utile si la conjoncture venait à se dégrader à nouveau. Cela permettrait notamment d'intervenir rapidement étant donné la structure déjà en place.

V. Vie du Conseil d'Etat

1. Séances

Présidé en 2010 par ***M. Beat Vonlanthen*** (vice-président: Erwin Jutzet), le Conseil d'Etat a tenu 50 séances, dont trois entièrement consacrées à l'examen du budget de l'Etat pour l'année 2011 et deux journées de réflexion. Il a adopté quelque 1258 arrêtés (58 séances et 1293 arrêtés en 2009). Il a adopté 60 nouveaux règlements et ordonnances et 41 révisions partielles de règlements ou ordonnances existants (2009: 57 et 42). Il a transmis 24 projets de loi (2009: 18), 16 projets de décrets (2009: 20) et 12 rapports (2009: 22) au Grand Conseil. Il a répondu à 81 questions (2009: 84), à 24 postulats (2009: 17) et à 27 motions (2009: 17) de députés. Les nouveaux instruments parlementaires (mandats, initiatives parlementaires et motions populaires) ont nécessité de sa part respectivement 4, aucune et 1 réponses.

Pour la première fois, le Conseil d'Etat a tenu sa traditionnelle journée de réflexion «au vert» en dehors des frontières nationales. Les membres du Gouvernement se sont rendus à Strasbourg où ils été reçus par leurs homologues du Conseil Régional d'Alsace. Ils ont eu un riche échange de vue avec la députée européenne Diana Wallis. Cette rencontre a permis d'approfondir certains thèmes tels que la coopération économique et culturelle, ainsi que, pour le Conseil d'Etat, de pouvoir partager l'expérience d'une région membre de l'Union européenne. Le Conseil d'Etat a visité le Parlement européen avant de terminer son séjour par un passage à Freiburg im Breisgau, au pied de la Forêt-Noire, dans le Land allemand du Bade-Wurtemberg, où lui a été présenté l'écoquartier de Vauban, construit et organisé de manière à respecter un nombre maximal de principes environnementaux.

2. Transfert de tâches

Pour optimiser le fonctionnement de l'administration cantonale, le Conseil d'Etat a procédé à un ajustement de son organisation. Par un réexamen partiel de la répartition des tâches entre les Directions, il a souhaité adapter l'organisation de son administration aux nouvelles réalités. Divers transferts de tâches au sein de l'Etat de Fribourg ont ainsi été décidés, dont les premiers prendront effet le 1er janvier 2011. D'autres changements entreront en vigueur ultérieurement.

3. Rencontres de travail

La traditionnelle séance de travail avec le Conseil communal de la ville de Fribourg et celle avec le comité de l'Association des communes fribourgeoises ont permis de faire le point sur les relations entre l'Etat et les communes fribourgeoises. La séance de travail avec les préfets, cette année dans le district de la Sarine, a été l'occasion d'échanges sur divers sujets d'actualité. Il a notamment été question du rôle des préfets dans le maintien de l'ordre public, dans l'accueil des gens du voyage et dans le projet de loi sur les fusions de communes. La rencontre annuelle avec les cadres supérieurs de l'administration cantonale a été organisée à l'Hôtel Murten, à Morat/Murten. Comme il le fait chaque année, le Gouvernement a visité des entreprises fribourgeoises, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton. Le Gouvernement a également participé, en début d'année, à Interlaken, au traditionnel séminaire pour conseillers d'Etat.

4. Visites et réceptions

Comme à son habitude, le Conseil d'Etat a présenté ses vœux de l'An aux présidences du Grand Conseil et du Tribunal cantonal et aux représentants des Eglises. Il a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses, telles que la messe de Pâques, la Fête-Dieu, la manifestation commémorative de la Bataille de Morat, la Fête de la Solennité à Morat, la célébration du Jeûne fédéral, la cérémonie In Memoriam, la messe de Noël, et a répondu à de nombreuses invitations émanant d'institutions fribourgeoises et suisses. Le Conseil a répondu aux invitations de communautés religieuses (Cordeliers, Capucins, Abbaye d'Hauterive). Il a été associé aux manifestations organisées dans le cadre de la 24e édition du Festival International de Films de Fribourg, à laquelle il a d'ailleurs convié les cadres supérieurs de la Confédération proches de Fribourg. Il a participé à la 36e édition des rencontres de Folklore de Fribourg et à la 1re édition de Fribourgissima. Il a été invité à la célébration de plusieurs centenaires d'Associations (Fédération suisse des yodleurs à Berne, Association fribourgeoise de football, Fédération fribourgeoise des Sapeurs-Pompiers, FC Bulle) ainsi qu'à la Fête fédérale de tir à Aarau et à la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres à Frauenfeld. Il a reçu, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement, les anciens chanceliers et vice-chancelier d'Etat et leurs conjoints. Il a pris congé de Mme Anne Colliard, procureure générale de l'Etat de Fribourg, et de MM. Jean-Claude Cornu, préfet du district de la Glâne, et Pierre Ecoffey, directeur de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments.

Le Gouvernement a accueilli l'ambassadeur de France et celui de la République de Pologne en Suisse. Il a également eu l'honneur de rencontrer M. Didier Burkhalter, conseiller fédéral, et Mme Corina Casanova, chancelière de la Confédération, ainsi M. Roger de Weck, directeur général de la SSR. Il a été invité par le Gouvernement du canton de Zurich et a reçu le Gouvernement du canton de Nidwald et celui de la République et canton du Jura. Enfin, pour promouvoir l'image du canton de Fribourg auprès des parlementaires fédéraux, il a organisé, comme en 2004, une réception au Palais fédéral à l'occasion de la St Nicolas.

Lors de l'entrée dans leur 100e année, 24 Fribourgeois et Fribourgeoises ont reçu, à l'occasion de la visite d'un membre du Conseil d'Etat, le cadeau traditionnel du Gouvernement.

5. Joseph Deiss à l'ONU

Pour marquer la présidence de M. Joseph Deiss à la 65e Assemblée générale de l'ONU et sensibiliser les jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois aux diverses thématiques liées à l'Organisation des Nations Unies, le Conseil d'Etat a organisé différentes manifestations en lien avec cet événement unique. Ainsi, le 14 septembre, une délégation du Conseil d'Etat, emmenée par son président et accompagnée de la présidente du Grand Conseil, a assisté à l'installation de M. Deiss à sa nouvelle fonction.

Le 5 octobre, M. Joseph Deiss s'est adressé au Grand Conseil, avant de participer à la réception organisée par le Conseil d'Etat en son honneur en l'Aula magna de l'Université. Placée sous le thème «Fribourg ouvert au monde», cette manifestation a permis de montrer le visage d'un Fribourg moderne et déterminé à faire cohabiter les différentes communautés qui le composent.

L'année présidentielle de M. Joseph Deiss sera encore ponctuée en 2011 de plusieurs manifestations organisées dans les écoles du secondaire II et avec le Conseil des Jeunes. Des thèmes, tels que la Suisse ouverte sur le monde, les Objectifs du Millénaire ainsi que la place tenue par la Suisse dans l'ONU, y seront ainsi abordés et discutés.

VI. Relations extérieures

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'Etat a examiné à diverses reprises la question du positionnement du canton de Fribourg dans un contexte national et international et l'organisation des relations extérieures au sein de l'Etat. Le 22 décembre, il a décidé que la responsabilité politique des relations extérieures serait transférée de la Présidence du Conseil d'Etat au directeur de l'économie et de l'emploi. Ce changement permettra d'assurer une meilleure continuité dans le traitement des affaires extérieures gouvernementales.

1. Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des Gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières auxquelles a participé le président du Conseil d'Etat en exercice. Parmi les objets les plus importants qui ont été débattus, il faut citer: le programme de consolidation 2012-2013 et le réexamen des tâches, la loi fédérale sur le financement des institutions de prévoyance de droit public, le projet de territoire Suisse, les procédures régissant les majorités et modalités de vote dans les conférences intercantonales, et la politique européenne avec les réformes internes envisagées.

Dans le cadre d'une consultation de la CdC auprès des gouvernements cantonaux sur l'état des lieux en politique européenne, le Conseil d'Etat s'est prononcé en faveur de l'adhésion de la Suisse à l'UE comme option à viser à terme. Le Gouvernement fribourgeois est favorable au démarrage de discussions en vue de l'ouverture de négociations avec l'UE pour l'adhésion. De telles discussions auront pour effet d'engager sur la scène politique le long débat sur les mesures immédiates et d'accompagnement, ainsi que les prochaines étapes d'intégration à franchir en cas d'adhésion.

2. Fondation ch

Dans le contexte parfois conflictuel des relations entre les langues et les cultures en Suisse, la Fondation ch joue un rôle essentiel de coordination et de mise en valeur des qualités régionales. Le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts est membre du Conseil de fondation depuis 2000. Il siège également au Comité directeur.

Le 31 mars 2010, la Fondation ch a publié le rapport de monitoring *Fédéralisme 2009* et rend ainsi compte pour la cinquième fois de l'évolution du fédéralisme en Suisse. Les tendances fondamentales n'ont pas changé au cours de cette période: si l'association des cantons au processus décisionnel de la Confédération fonctionne en général très bien, une forte pression à la centralisation demeure. Elle se trouve accentuée par une multiplication des interventions demandant des lois-cadres fédérales avec, le plus souvent, pour corollaire la création de nouvelles compétences fédérales et des restrictions de la liberté d'organisation des cantons. En règle générale, les cantons sont associés en temps utile au processus décisionnel de la Confédération mais cette participation demande à être améliorée, notamment lors de la préparation des décisions fédérales en politique étrangère.

Le 30 avril, une convention a été signée entre le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche et la Fondation ch au sujet de la gestion de la participation suisse aux programmes européens «Education et Formation tout au long de la vie» et «Jeunesse en action». Cette mission implique la mise en place d'un nouveau domaine au sein de la fondation et engendre, à moyen terme, la création d'une trentaine de nouveaux emplois. Dans cette optique, des locaux plus grands ont été aménagés dans un nouveau bâtiment. Depuis l'été 2010, la Fondation ch a déplacé son siège dans l'édifice Perron 1, à la Dornacherstrasse 28/28a. Elle dispose ainsi au milieu de la ville de Soleure et à proximité immédiate de la gare d'une infrastructure moderne et performante qui offre un espace pouvant abriter une cinquantaine de places de travail.

3. Conférences des directeurs cantonaux

Le Conseil d'Etat est fortement engagé dans les structures, mais aussi dans les actions de coopération intercantonale. A titre d'exemple, les membres du Conseil d'Etat sont présents dans

l'ensemble des conférences nationales des directeurs cantonaux. Deux d'entre eux assument la présidence d'une conférence et cinq siègent au sein des comités ou bureaux des conférences nationales.

Conférences nationales des directeurs cantonaux: participation du canton de Fribourg (état au 31.12.2010)	Représentation du Conseil d'Etat	Fonction
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Directrice ICS	Présidente
Conférence universitaire suisse	Directrice ICS	Membre
Conseil suisse des HES	Directrice ICS	Membre
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	Directeur SJ	Membre
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile	Directeur SJ	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des forêts (CDFo)	Directeur IAF	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	Directeur IAF	Membre du bureau
Conférence tripartite Confédération – cantons – villes	Directeur IAF	Membre
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	Directeur EE	Membre du bureau et de l'Assemblée plénière
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	Directeur EE	Président
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CDTP)	Directeur EE	Membre
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	Directeur EE	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	Directrice SAS	Membre du comité
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	Directrice SAS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	Directeur FIN	Membre du comité
Convention des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM)	Directeurs FIN et SJ	Membres
Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)	Directeur AEC	Membre
Conférence des chanceliers d'Etat	Chancelière d'Etat	Membre

Le Conseil d'Etat est également fortement engagé au sein des conférences régionales, particulièrement de la Suisse occidentale.

Conférences régionales de Suisse: participation du canton de Fribourg (état au 31.12.2010)	Représentation du Conseil d'Etat	Fonction
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	Directrice ICS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK)	Directrice ICS	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique des cantons alémaniques (D-EDK)	Directrice ICS	Membre
Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	Directeur SJ	Membre
Conférence des chefs des départements militaires de Suisse romande	Directeur SJ	Membre
Conférence des gouvernements cantonaux de Suisse occidentale (CGSO)	Directeur EE	Vice-président
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	Directeur EE	Membre
Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique (CDEP-SO)	Directeur EE	Président
Conférence OUESTRAIL	Directeur EE	Membre
Conseil des Pouvoirs Publics EOSH	Directeur EE	Président
Région Capital Suisse	Directeur EE	Membre
Comité stratégique HES-SO/S2	Directeur EE et Directrice ICS	Membres
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	Directrice SAS	Présidente
Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons romands, Berne et Tessin	Directeur FIN	Membre
Conférence romande de la loterie et des jeux (CRLJ)	Directeur FIN	Membre
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	Directeur AEC	Membre

2010

Enfin de nombreux chefs de service de l'Etat de Fribourg président ou assument la vice-présidence de conférences intercantonales:

Conférences intercantonales: participation de chef(fe)s de service du canton de Fribourg (état au 31.12.2010)	Représentation du canton de Fribourg	Fonction
Conférence romande des architectes cantonaux	Architecte cantonal	Présidence
Réseau intercantonal des délégués aux affaires extérieures et européennes	Délégués aux Relations extérieures	Présidence
Commission Suisse sur l'informatique	Chef du SITel	Vice-présidence
Association des offices suisses du travail	Chef SPE	Présidence
Comité de la Conférence des délégués cantonaux aux transports publics	Chef STE	Vice-présidence
Conseil de pôle Chimie et sciences de la vie HES-SO	responsable filière chimie	Présidence
Conférence des chefs de service CDEP-SO	Directeur PromFR	Présidence
Platinn	Directeur PromFR	Présidence
Conférence des caisses publiques de chômage de Suisse et du Liechtenstein	administrateur CPCh	Présidence
Commission des caisses de chômage	administrateur CPCh	Présidence
Conférence suisse des offices régionaux de statistique	Chef SStat	Présidence
Régiostat	Chef SStat	Vice-présidence
Commission spécialisée Formation continue, Centre suisse de services pour la formation professionnelle et l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)	Chef SOPFA	Présidence
Conférence des répondants J+S de la Suisse Romande et du Tessin	Chef SSpo	Présidence en alternance
Groupe de travail des Répondants des Fonds cantonaux du sport	Chef SSpo	Présidence en alternance
Association Archéologie Suisse	Archéologue cantonale	Présidence
Commission (suisse) de reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire (CDIP)	Secrétaire général DICS	Vice-présidence
Groupe d'études pour les finances cantonales	Trésorier d'Etat	Vice-présidence
Conférence des chefs de services cantonaux de migration de la Suisse latine	Chef SPoMi	Présidence
Commission latine de probation	Chef SProb	Vice-présidence
Association suisse de probation et de travail social dans la justice (Prosaj)	Chef SProb	Présidence
Conférence des Commandants des polices cantonales de Suisse	Commandant Pol	Présidence
Conférence des Chefs de gendarmerie de Suisse romande, de Berne et du Tessin	Chef de la Gendarmerie	Présidence
Commission UNIMATOS de Suisse romande, de Berne et du Tessin	Chef des Services généraux	Présidence
Fédération des établissements de privation de liberté suisse (FES)	Chef SASPP	Présidence
Conférence suisse des responsables cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population	Chef SPPAM	Vice-présidence
Plate-forme suisse en matière de matériel de protection civile	Chef de la Protection civile	Présidence
Conférence latine des chefs de la protection civile	Chef de la Protection civile	Présidence
Association suisse des commandants d'arrondissement	Commandant d'arrondissement	Vice-présidence
Conférence latine des chefs de la protection de la population	Chef de la Protection de la population	Présidence
Conférence latine des chefs de la taxe d'exemption	Chef du Bureau de la taxe d'exemption	Présidence
Association des médecins cantonaux suisses	Médecin cantonal	Présidence
Commission des médecins cantonaux du Groupement des services de santé publique des cantons romands, Berne et Tessin (GRSP)	Médecin cantonal	Présidence
ARTIAS (Association Romande et Tessinoise de l'action sociale)	Coordinateur politique familiale SASoc	Vice-présidence
Conférence latine des directeurs des services de protection et d'aide à la jeunesse (CLDPAJ)	Chef SEJ	Présidence
Conférence latine des chefs du personnel (Confédération; cantons romands, Berne, Tessin)	Chef SPO	Présidence en alternance
Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale	Chef SPO	Présidence
Conférence romande des offices d'aménagement du territoire	Chef SeCA	Présidence en alternance

2010

Conférences intercantonales: participation de chef(fe)s de service du canton de Fribourg (état au 31.12.2010)	Représentation du canton de Fribourg	Fonction
Conférence romande des Chefs de service de la protection de l'environnement	Chef SEn	Présidence
Comité de pilotage ch.ch	Chancelière d'Etat	Présidence

Ce sont actuellement 13 conventions intercantonales, essentiellement d'envergure nationale, qui sont en cours d'élaboration et de négociation au sein de ces conférences ou en cours de ratification auprès des Parlements cantonaux. Chaque Direction rapporte dans sa partie sur les activités intercantonales en cours.

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.10
1	Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire («HarmoS»)	Dès ratification par 10 cantons	Tous les cantons suisses	DICS	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	Entrée en vigueur au 1.8.2009. Entrée du canton de FR au 1.5.2010, suite à l'acceptation par le peuple le 7.3.2010
2	Accord intercantonal réglant la collaboration dans le domaine de l'enseignement spécialisé	2011	Tous les cantons suisses	DICS	CDIP	Entrée en vigueur au 1.1.2011. Adhésion du canton de FR depuis le 1.3.2010
3	Accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études	Dès ratification par 10 cantons	Tous les cantons suisses	DICS	CDIP	En phase de ratification. Adhésion du canton de FR au 1.8.2010
4	Convention intercantonale HES-SO et S2	2012-2013	BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS	DICS/DEE	HES-SO	Avant-projet accepté par la Confédération
5A	Concordat intercantonal sur les hautes écoles	2013	Tous les cantons suisses	DICS/DEE	Conférence universitaire suisse (CUS); Conseil suisse des HES (CSHES); CDIP ; sera fait sur la base de la LAHE	En phase de rédaction (en lien avec la LAHE[1])
5B	Accord intercantonal sur les hautes écoles	2017 probablement	Tous les cantons suisses	DICS/DEE	CDIP	En phase de discussion (en lien avec les dispositions financières de la LAHE[1])
6	Concordat intercantonal du 2 avril 2009 concernant la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (concordat ViCLAS)	01.12.2010 (pour le canton de FR)	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP	Ratification terminée[2] Entrée en vigueur en 2010
7	Concordat sur les services de sécurité privés	indéterminée	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP	Les cantons romands n'adhéreront pas à ce concordat
8	Concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives	01.01.2010	Tous les cantons suisses	DSJ	CCDJP	Ratification terminée[3] Entrée en vigueur au 01.01.2010
9	Concordat latin du 30 octobre 2009 sur la culture et le commerce du chanvre	indéterminée	Tous les cantons latins	DSJ	CLDJP	En phase de ratification

	Conventions (titre provisoire)	Date probable d'entrée en vigueur	Cantons concernés	Direction compétente	Conférence des directeurs cantonaux concernés	Etat au 31.12.10
10	Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC)	01.01.10	Tous les cantons suisses	DAEC	DTAP	Ratification terminée (Entrée en vigueur liée à la LATeC[4])
11	Convention sur la participation des parlements CoParl	01.01.2011	FR, GE, JU, NE, VD, VS	DIAF/CHA	CGSO	Entrée en vigueur le 01.01.2011
12	Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS)	indéterminée	Tous les cantons suisses	DSAS	CDAS	Ratifiée le 10.12.2010
13	Convention sur l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB)	01.01.2012	FR, VD	DSAS	–	Imminente transmission aux deux Conseils d'Etat à l'intention des commissions des affaires extérieures

[1] LAHE: Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles
[2] Loi portant adhésion du canton de FR au concordat adoptée le 07.09.2010
[3] Loi portant adhésion du canton de FR au concordat adoptée le 11.09.2009
[4] LATeC: Loi sur l'éménagement du territoire et les constructions

4. Conférence des gouvernements de Suisse occidentale

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) s'est réunie à quatre occasions en 2010. La CGSO s'est préoccupée de l'évolution de certains dossiers fédéraux, en particulier de la mise en œuvre dans les cantons de la RPT, du financement des institutions de prévoyance de droit public, de la politique européenne de la Suisse et du projet de territoire Suisse.

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale a signé en mars 2010 la Convention relative à la participation des Parlements cantonaux (CoParl) dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantonales et des traités des cantons avec l'étranger. Le Grand Conseil fribourgeois a ratifié cette convention en octobre 2010. Entrant en vigueur le 1er janvier 2011, elle remplacera l'actuelle «Convention des conventions». La CoParl renforce la participation des parlements à l'élaboration des conventions intercantonales. Elle développe également les moyens de contrôle des parlements portant sur les institutions intercantonales ou organisations communes, comme par exemple la HES-SO. Dans le canton de Fribourg, une loi sur les conventions intercantonales a été adoptée par le Grand Conseil en septembre 2009 et est entrée en vigueur au 1er janvier 2010.

5. Rencontres gouvernementales bilatérales

La collaboration intergouvernementale bilatérale est ponctuée par des rencontres régulières avec les gouvernements des cantons limitrophes. En 2010, le Conseil d'Etat fribourgeois a rencontré les gouvernements des cantons de Berne, Neuchâtel et Vaud.

Le 2 décembre 2010, l'association Région capitale suisse a été fondée, par cinq cantons (BE, SO, FR, NE et VS) et par une vingtaine de communes et associations régionales. Organisatrice de projets communs dans les domaines des transports, de l'économie, de la santé, de l'éducation et sur le rôle que peut jouer la capitale fédérale, l'association entend contribuer au renforcement de la cohésion de la Région capitale suisse, à l'affinement de son profil économique et à l'exploitation de son réseau pour procurer à la région une meilleure assise fédérale. Le canton de Fribourg, membre fondateur de cette association, entend toutefois poursuivre d'autres collaborations, particulièrement avec ses autres cantons limitrophes (VD et NE) et applique à ce titre un concept à géométrie variable.

Dans le cadre des rencontres régulières du gouvernement fribourgeois avec le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel, les deux gouvernements ont exprimé, le 2 novembre 2011, à Neuchâtel, leur intention de renforcer leur coopération. Pour ce faire, ils ont décidé de dresser un état des lieux de leurs collaborations ainsi que de procéder à un inventaire de collaborations possibles et de faire des propositions, qui seront discutées par les deux gouvernements en 2011.

Les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois ont tenu séance le 29 septembre 2010. Cette rencontre a permis d'évoquer plusieurs dossiers fédéraux, dont le sort réservé aux transports publics et au Haras fédéral par le programme de consolidation des finances fédérales. En matière de collaboration, le plan directeur régional intercantonal de la Broye a été présenté. Afin d'épargner de longs trajets aux écoliers qui vivent dans les enclaves, les Conseils d'Etat des cantons de Vaud et Fribourg ont décidé, en juillet 2010, de donner suite à une étude placée sous la responsabilité des deux préfets de la Broye. L'objectif étant d'évaluer la création de cercles scolaires intercantonaux, il y a lieu désormais d'élaborer un document de référence en vue de cette collaboration.

6. Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales et avec les autorités fédérales

Les quatre rencontres organisées au cours de l'année 2010 entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales ont permis d'examiner avec attention des dossiers prioritaires pour le canton, notamment les investissements fédéraux pour les transports publics et privés, le programme de consolidation 2011-2013 des finances fédérales, la péréquation financière de la Confédération, le développement du RER fribourgeois et les projets législatifs relatifs à l'aménagement du territoire. Des rencontres particulières sur des sujets d'actualité ont été organisées entre des délégations du Conseil d'Etat et de la députation et des conseillers fédéraux et/ou des directeurs d'offices fédéraux.

7. Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à 105 procédures de consultation émanant du Parlement et du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des gouvernements cantonaux ou de Conférences nationales des directeurs cantonaux.

Titre	Organe consultant
Révision totale de la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant l'encouragement des activités de jeunesse extra-scolaires (loi sur les activités de jeunesse, LAJ)	DFI
Aérodrome de Payerne: projet d'ordonnance (nouveau) concernant les vols d'essai dans le cadre du projet ***Solar Impulse*** – participation des milieux intéressés	DETEC
Etat des lieux en politique européenne - Réévaluation	CdC
Rapport «Accorder politique des agglomérations et politique de l'espace rural»	CdC
Révision ordinaire de la loi sur les produits thérapeutiques, 2e étape	DFI
Loi fédérale sur l'imposition de la propriété privée du logement (imposition de la propriété du logement): ouverture de la procédure de consultation sur le contre-projet proposé par le Conseil fédéral en réponse à l'initiative populaire de l'Association des propriétaires fonciers (HEV Suisse) «Sécurité du logement à la retraite»	DFF
08.432 n Iv.pa. La Suisse doit reconnaître ses enfants	CIP-CN
Modification de l'ordonnance sur la protection de l'air (Opair) - adoption des prescriptions de la Communauté européenne en matière de gaz d'échappement des engins de travail	DETEC
Révision totale de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI)	DFI
Programme national pour la protection de l'enfant	Ass. PPP
Modification du Code pénal et du Code pénal militaire relative à l'assistance organisée au suicide	DFJP
Projet Région de la capitale Suisse	Canton de Berne
CoParl: consultation des Gouvernements cantonaux sur le texte final avant signature	CGSO
Directive concernant l'installation de filtres à particules sur les nouveaux moteurs à allumage par compression des bateaux à titre professionnel	DETEC
Négociations relatives à la reconnaissance réciproque des appellations d'origine entre la Suisse et l'UE	DFE
05.412 Initiative parlementaire. Répression pénale de l'utilisation sans droit de valeurs patrimoniales obtenues par une tromperie non astucieuse	CAJ-CN
Mise en œuvre et ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre des êtres humains. Avant-projet de loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins (loi sur la protection des témoins, Ltém)	DFJP
Rénovation de la législation fédérale en matière de police; loi fédérale sur les tâches de police de la Confédération (Lpol)	DFJP
Rapport CTA «Accorder politique des agglomérations et politique de l'espace rural»	CdC
Projet de modification de la loi sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers concernant le remplacement des décisions de non-entrée en matière	DFJP
Approbation et modification de la Convention d'Aarhus et modification de la loi sur la protection de l'environnement	DETEC
Code civil (Partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce)	DFJP
08.520 Initiative parlementaire. Suppression des signes distinctifs pour cycles (Stähelin)	CTT-CdE
Révision de la loi sur la nationalité	DFJP
Mise en œuvre du droit fédéral par les cantons – sondage auprès des cantons	CdC
Loi fédérale sur la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées (Loi sur la restitution des avoirs illicites, LRAI)	DFAE
Révision partielle de l'ordonnance sur les produits chimiques	DFI
Seconde consultation pour le renouvellement de la convention relative à la collaboration entre la Confédération et les cantons pour la gestion du Portail suisse www.ch.ch de 2011 à 2014	ChF
Mesures destinées à réduire la concentration de micropolluants dans les eaux afin de protéger l'écosystème et les ressources d'eau potable – Modification de l'ordonnance sur la protection des eaux (Oeaux; RS 814.201)	DETEC
Concordat sur les services de sécurité privés	CCDJP
Modification de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (délits boursiers et abus de marché)	DFF
Modification de l'ordonnance sur la protection contre le bruit	DETEC
Conseil de l'Europe – Protocole n° 3 à la Convention-cadre sur la coopération transfrontalière	CdC

2010

Titre	Organe consultant
Ordonnance sur le contrat-type de travail pour les travailleurs de l'économie domestique	DFE
«Validation des acquis: Guide pour la formation professionnelle initiale» et documents complémentaires	DFE
Révision partielle de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi, RS 520.1)	DDPS
Révision partielle de l'ordonnance sur la recherche (nouvelle O-LERI)	DFE
Avant-projet de convention intercantonale sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	Comités stratégiques HES-SO
Programme de consolidation 2011-2013 du budget de la Confédération (PCO 2011-2013) et mise en œuvre du réexamen des tâches	DFF CdC
Acceptation des amendements du 4 juin 2004 de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	DETEC
Etat des lieux en politique européenne – Réévaluation	CdC
Deuxième et troisième rapports de la Suisse sur la Convention des droits de l'enfant	DFAE
Modification de l'ordonnance du DFE sur les contrôles à effectuer en vertu de la Convention sur la conservation des espèces (Ordonnance sur les contrôles CITES)	DFE
Programme de consolidation 2011–2013 / Réexamen des tâches de la Confédération	CdC
Négociations entre la Suisse et l'UE dans le secteur de l'électricité. Adaptation du mandat de négociation et entretiens exploratoires sur d'autres thèmes en lien avec l'énergie	CdC
Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons pour la période 2008 à 2011	DFF CdC
Loi fédérale sur la métrologie	DFJP
Loi fédérale sur l'imposition des frais de formation et de perfectionnement	DFF
Mise en œuvre du droit fédéral par les cantons	CdC
Révision totale de la loi fédérale du 6 octobre 2000 sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication	DFJP
Révision de l'ordonnance concernant les examens fédéraux selon la loi sur les professions médicales (ordonnance concernant les examens selon la LPMéd; RS 811.113.3) – Révision de l'ordonnance concernant les diplômes, la formation universitaire, la formation postgrade et l'exercice des professions médicales universitaires (RS 811.112.0)	DFI
Péréquation des ressources, compensation des charges et des cas de rigueur en 2011: audition sur le rapport de l'Administration fédérale des finances (AFF)	CDF
Modification de l'ordonnance du 27 juin 1990 relative à la désignation des organisations habilitées à recourir dans les domaines de la protection de l'environnement ainsi que de la protection de la nature et du paysage (ODO)	DETEC

Titre	Organe consultant
Politique des étrangers et d'intégration: article sur l'intégration dans le contre-projet à l'initiative sur le renvoi	CdC
Ordonnance sur le numéro d'identification des entreprises (OIDE)	DFI
Rapport sur l'armée 2010	DDPS
Approbation et mise en œuvre du Protocole de l'ONU sur les armes à feu (projet) et modification de la loi sur les armes (projet II)	DFJP
Loi fédérale sur la circulation des espèces de faune et de flore protégées/modification de la loi sur les épizooties/ modification de la loi sur la protection des animaux	DFE
Adaptation d'ordonnances en raison de l'introduction de données biométriques dans le titre de séjour pour étrangers (développement de l'acquis de Schengen)	DFJP
Protection et utilisation des eaux, modifications d'ordonnances	DETEC
Modification d'ordonnance suite à la reprise et la mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et la CE concernant la reprise de la directive CE sur le retour (directive 2008/115/CE) (développement de l'acquis de Schengen) et à la modification de la loi fédérale sur les étrangers (contrôle automatisé aux frontières, conseillers en matières de documents, système d'information MIDES)	DFJP
Modification de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP)	DFE
Révision de la loi sur le Contrôle des finances (LCF)	DFF
06.490 Initiative parlementaire. Renforcement de la protection des consommateurs. Modification de l'article 210 CO	CAJ-CN (DFJP)
Révision partielle de l'Ordonnance du 24 septembre 2004 sur les jeux de hasard et les maisons de jeu (Ordonnance sur les maisons de jeu, OLMJ; RS 935.521)	CFMJ
OMC/AGCS – Devoir de notification dans le cadre de l'accord général sur les services de l'OMC: période 01.08.2008 au 31.07.2010	CdC
Projet de révision de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et le développement du savoir dans le domaine du tourisme (Innotour)	DFE
Rapport et avant-projet relatifs à la modification du code pénal suisse et du code pénal militaire concernant la mise en œuvre de l'art. 123b Cst. sur l'imprescriptibilité des actes d'ordre sexuel ou pornographique commis sur des enfants impubères.	DFJP
Ordonnance réglant la compensation des émissions de CO2 des centrales thermiques à combustibles fossiles (Ordonnance sur la compensation du CO2)	DETEC
Révision partielle du Code des obligations (intérêt moratoire)	DFJP
Modification de la loi fédérale sur l'application de sanctions internationales	DFE
Révision de l'ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA)	DFPJ

—

2010

Titre	Organe consultant
Ordonnance sur le placement des valeurs patrimoniales séquestrées – Ordonnance portant adaptation d'ordonnances en vue de l'entrée en vigueur du code de procédure pénale	DFJP
Assurance-invalidité – 6e révision de l'AI, deuxième volet (révision 6b)	DFI
Révision du manuel RPT dans le domaine de l'environnement	DETEC
Modification de l'ordonnance sur l'infrastructure aéronautique	DETEC
Compte rendu au Comité des droits de l'homme de l'ONU sur les développements réalisés suite à certaines recommandations émises par le Comité après la présentation du troisième rapport périodique de la Suisse sur la mise en œuvre du Pacte de l'ONU relatif aux droits civils et politiques (PacteII)	DFJP
Révision totale de la loi sur l'alcool: projets de lois sur l'imposition des spiritueux et sur l'alcool	DFF
Compensation des charges d'exploitation et d'entretien résultant de l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales(RS 725.113.11)	DETEC (DFF)
Accord de libre-échange des Etats AELE avec la Russie: extension du mandat de négociation aux membres de l'Union douanière	CdC
Modification du code pénal et du code pénal militaire (réforme du droit des sanctions)	DFJP
Projets de modification de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance du 12 avril 1995 sur la compensation des risques dans l'assurance-maladie (OCoR)	DFI
Compromis Confédération–cantons: décision de la CdC par voie de circulation du 3 novembre 2010	CdC
Décision de principe quant à la reconduction de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)	CdC
Message sur l'encouragement de la culture pour la période 2012 à 2015 (Message culture)	DFI
Loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence	DFE
Accord avec l'UE sur la libre circulation des personnes – Modification de l'annexe II, Sécurité sociale	CdC
Ordonnance sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics	DETEC
Création des bases juridiques nécessaires à l'instauration de zones environnementales	DETEC
Loi fédérale sur l'imposition d'après la dépense	DFF
Ouverture de négociations sur un accord bilatéral Suisse–UE dans le domaine du contrôle des produits chimiques (REACH)	CdC
Ouverture de négociations relatives à accord de coopération avec l'UE dans le domaine de la concurrence - Prise de position commune des Gouvernements cantonaux	CdC
Avant-projet de disposition constitutionnelle de caractère général sur le service universel (en exécution de la motion 05.3232)	DFJP CdC

Titre	Organe consultant
Ordonnance sur les décollages et les atterrissages hors des aérodromes	DETEC
09.480 n Iv.pa. Pas d'élargissement de l'obligation de renseigner lors des relevés statistiques de la Confédération	CIP-CN
Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES)	CDIP
Mandat de négociation pour un accord de libre-échange avec la République populaire de Chine – Prise de position commune des Gouvernements cantonaux	CdC
Loi fédérale sur l'harmonisation des peines dans le code pénal, le code pénal militaire et le droit pénal accessoire	DFJP
09.474 é Iv. pa. CEATE-E. Flexibilisation de la politique forestière en matière de surface	CEATE-E
Avenir de la politique suisse d'intégration des étrangers: préparation de la rencontre politique Confédération cantons du 14 janvier 2011	CdC
Initiative parlementaire CER-CE (10.459). Contre-projet indirect aux initiatives populaires «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement» et «Pour un traitement fiscal privilégié de l'épargne-logement destinée à l'acquisition d'une habitation à usage personnel ou au financement de travaux visant à économiser l'énergie ou à préserver l'environnement (initiative sur l'épargne-logement)»	CER-CE
Avant-projet d'ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants (OPEE)	DFJP
Modification de l'article 8 de la loi sur l'énergie	DETEC
Ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (ordonnance sur l'assurance-chômage; OACI)	DFE
Approbation de la Convention du Conseil de l'Europe relative au paysage (Convention européenne du paysage)	DETEC

VII. Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2010

(Art. 198, al. 3 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil)

Au cours de l'année 2010, le Grand Conseil s'est déterminé sur 23 projets de lois et 17 projets de décrets. Presque la moitié des dispositions discutées et admises, soit 11 lois et 8 décrets, n'ont pas ou quasiment pas d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de fonctionnement que le compte des investissements.

1. Concernant le compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté huit décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 142 105 740 francs. Les quatre principaux objets concernent: le crédit d'engagement pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment du Service des autoroutes (28 791 000 francs), le crédit d'engagement additionnel pour les travaux de la galerie souterraine Saint-Léonard du projet Poya (28 millions de francs), le crédit d'engagement pour l'aménagement de la route cantonale Romont–Vaulruz (26 203 000 francs), le crédit d'engagement pour la réalisation d'un réseau cantonal de sécurité - POLYCOM (22 274 000 francs).

2. Concernant le compte de fonctionnement

Les répercussions des douze lois et d'un décret ayant un impact significatif sur le compte de fonctionnement peuvent être résumées de la sorte pour ce qui concerne les charges et revenus répétitifs:

- une hausse conséquente de charges liée à la mise en œuvre de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes prévoyant un apport annuel de l'Etat de 4 433 000 francs durant six ans;

- une nouvelle réduction de la fiscalité cantonale pour une somme de 36 millions de francs et la suppression de l'imposition spéciale des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondations (- 4,4 millions de francs de recettes fiscales);

- un accroissement des dépenses nettes de personnel de 31 millions de francs en relation avec la création de nouveaux postes de travail dans le cadre du budget 2011 (environ 300 postes supplémentaires);

- diverses autres dispositions légales nouvelles à l'origine de charges additionnelles de 7,9 millions de francs et de la création de près de 20 nouveaux postes de travail.

Pour ce qui a trait aux charges nouvelles uniques, il y a lieu de relever que divers projets de lois nécessitent des dépenses uniques pour quelque 900 000 francs.

Dans deux cas, les modifications apportées par le Grand Conseil à un projet du Conseil d'Etat ont accentué les répercussions financières prévues dans le projet gouvernemental. Cela concerne tout d'abord la question de l'encouragement des fusions de communes pour lequel le Grand Conseil a fixé la participation de l'Etat à 50 millions de francs pour la période 2012-2018. S'agissant ensuite du projet relatif aux allocations de maternité, le Grand Conseil a décidé de mettre le financement du régime à la charge exclusive de l'Etat, ce qui a fait porter sa participation de 2,2 à 4,4 millions de francs par an.

PROJETS DE LOIS ET DE DECRETS EXAMINES DURANT L'ANNEE 2010
(avec indication des incidences financières et en personnel)

	Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
					en personnel	financières	
					en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2009	178	DFIN	02.02.10		Aucune incidence financière	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'équipement technique de trois établissements d'enseignement	169	DICS	03.02.10			Dépenses: + 2'449'500 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les travaux de la galerie souterraine Saint-Léonard (projet Poya)	170	DAEC	03.02.10			Dépenses: + 28'000'000 fr.
D	relatif aux naturalisations	182	DIAF	16.03.10		Aucune incidence financière	
L	sur l'exercice de la prostitution	158	DSJ	17.03.10		Pas d'incidences financières supplémentaires	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un réseau radio cantonal de sécurité (POLYCOM-Fribourg)	180	DSJ	19.05.10			Dépenses: + 22'274'000 fr.
D	relatif au compte d'Etat de canton de Fribourg pour l'année 2009	185	DFIN	19.05.10		Pas d'incidences financières	
D	relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour l'aménagement de la route cantonale Romont–Vaulruz ainsi que pour les études et les acquisitions de terrain complémentaires au projet	183	DAEC	19.05.10			Dépenses: + 26 203 000 fr.
L	portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études	184	DICS	21.05.10		L'augmentation des montants annuels maximaux aura une incidence financière de quelque 300 000 fr.	
L	sur la justice (LJ)	175	DSJ	31.05.10	+ 12 EPT (Pouvoir judiciaire: 9 EPT / Police: 3 EPT)	Charges de personnel: + 1'200'000 fr./an Dépenses uniques pour l'aménagement des locaux et le mobilier: 350 000 fr. Autres frais pour la mise en œuvre du nouveau droit fédéral: difficile à chiffrer. Ceux-ci concernent essentiellement l'avocat de la 1re heure, la traduction et la médiation en matière civile et pénale	

2010

	Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
					en personnel	financières	
					en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif aux naturalisations	193	DIAF	15.06.10		Pas d'incidences financières	
L	sur le sport (LSport)	179	DICS	16.06.10			Effort continu de l'Etat concernant son aide en faveur des infrastructures sportives, mais sans participer aux frais d'exploitation
L	supprimant l'imposition spéciale des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondations	187	DFIN	17.06.10		Incidence financière moyenne sur les recettes: Pour l'Etat - 4 400 000 fr./ an Pour les communes: - 2 000 000 fr. Réduction des charges administratives. Effet marginal sur la péréquation financière intercommunale	
L	portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (concordat ViCLAS)	191	DSJ	07.09.10		Participation aux frais pour le canton: 31 257 fr. (ce montant repose sur le nombre d'habitants à fin 2007; vu l'évolution démographique, il sera un peu plus élevé)	
D	modifiant le décret relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg	197	DEE	07.09.10		Prolongation de la mesure n° 2 (AIPJ cantonale) implique un montant supplémentaire de 1 million de francs financé par le Fonds cantonal de l'emploi	
L	définissant les cercles électoraux pour l'élection des membres du Grand Conseil pour la législature 2012–2016	194	DIAF	08.09.10		Aucune incidence financière ou en personnel	
D	relatif aux naturalisations	204	DIAF	08.09.10		Pas d'incidences financières	
L	sur les allocations de maternité (LAMat)	195	DSAS	09.09.10		Nouvelles charges financières régulières supplémentaires: 4 415 000 fr. Frais uniques liés à l'introduction du nouveau régime: 300 000 fr. Répartition de la charge financière: 50% à charge de l'Etat et 50% à charge des communes **GC: coûts entièrement à charge de l'Etat**	

2010

	Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
					en personnel	financières	
					en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la transformation et l'agrandissement du bâtiment du Service des autoroutes, à Givisiez	188	DAEC	09.09.10			Dépenses: + 28 791 000 fr.
D	relatif à l'acquisition de l'immeuble Pérolles 25, à Fribourg	192	DAEC	09.09.10			Dépenses: + 14 100 000 fr.
L	sur l'emploi et le marché du travail (LEMT)	189	DEE	06.10.10	+ 2 EPT (travail au noir) + 4 à 6 EPT (pour la réinsertion professionnelle)	Charges de personnel: entre 100 000 et 200 000 fr. compensés par des éventuelles participations et des revenus supplémentaires + 400 000 fr. par an financés par le Fonds cantonal de l'emploi Coûts pour le canton pour la mesure Médecins-conseil: 50 000 fr. par an Coût annuel pour les subventions aux primes d'assurance perte de gains pour maladie: entre 200 000 et 250 000 fr. à charge du Fonds de l'emploi	
L	modifiant la loi sur les finances de l'Etat (adaptation au nouveau modèle comptable harmonisé)	203	DFIN	06.10.10		Coûts liés à l'informatique et à l'adaptation des publications: 250 000 fr.	
D	portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Pas de 60 tonnes sur les routes suisses)	196	DAEC	06.10.10		Pas d'incidences financières	
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement du réseau routier cantonal en relation avec des travaux édilitaires	199	DAEC	06.10.10			Dépenses: + 19 088 240 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment de police, à Granges-Paccot	198	DSJ	07.10.10			Dépenses: + 1 200 000 fr.
L	modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (mesures fiscales incitatives en faveur des voitures de tourisme efficientes en matière d'énergie et d'environnement)	201	DSJ	08.10.10		Aucune incidence financière ou en personnel	

2010

	Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
					en personnel	financières	
					en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L	portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention sur la participation des Parlements	200	DIAF	08.10.10		Incidence financière à charge de l'Etat de 3000 fr.	
L	modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	209	DFIN	09.11.10		Diminution des recettes pour l'Etat: - 36 000 000 fr. Diminution des recettes de 28 000 000 fr. pour les communes et de 3 100 000 fr. pour les paroisses	
L	fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2011	218	DFIN	10.11.10		Aucune incidence financière, les coefficients étant maintenus à un taux de 100 % pour 2011	
D	relatif au projet de budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2011	217	DFIN	10.11.10	+ 295.29 EPT (nouveaux postes et postes supplémentaires)	Nouveaux postes et postes supplémentaires: Charge brute: + 36 493 680 fr. Charge nette: + 30 972 690 fr.	
L	modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité	205	DSAS	11.11.10		Pas de nouvelles conséquences financières directes	
L	modifiant la loi sur les communes (incompatibilités)	208	DIAF	12.11.10		Aucune incidence financière ou en personnel	
L	relative à la fusion des communes de Corbières et Villarvolard	213	DIAF	12.11.10		Une aide financière sera versée par l'Etat sur la base de la loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes	
L	modifiant la loi sur les routes	215	DAEC	12.11.10		Aucune incidence financière ou en personnel	
L	sur la vidéosurveillance	202	DSJ	07.12.10		Vraisemblablement pas nécessaire de renforcer les effectifs des autorités compétentes. Perception d'émoluments	

2010

	Projet de loi / de décret	N° du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat GC: en cas de modification, incidences projets adoptés par Grand Conseil		
					en personnel	financières	
					en unités équivalent plein temps (EPT)	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L	relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC)	207	DIAF	09.12.10		Normalement pas d'incidences en personnel Coûts 2012–2017 (6 ans): Etat: 4 433 000 fr./an Communes: 1 900 000 fr./an **GC: Aides financières à charge uniquement de l'Etat: 50 000 000 fr. pour la période 2012–2018, sous réserve de l'acceptation en votation populaire**	
L	modifiant la loi sur l'aide sociale (révision et inspection des dossiers des bénéficiaires)	173 214	DSAS	09.12.10	+ 0.5 EPT pour poste de réviseur(e) + 1 EPT pour poste inspecteur(trice) social(e)	Charges de personnel: + 150 000 fr.	
L	d'application de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins	216	DSAS	09.12.10		Incidence financière totale pour l'Etat: 3 545 464 fr. Incidence financière totale pour les communes: 2 298 720 fr. Dotation supplémentaire en personnel possible en 2012	
D	relatif aux naturalisations	222	DIAF	09.12.10		Pas d'incidences financières	
L	concernant l'approbation de modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales	221	DSAS	10.12.10		Conséquences financières hypothétiques, voire minimes Pas d'incidence en personnel	

VIII. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS – SECTEURS	Compte 2010 EPT	Compte 2009 EPT	Ecarts EPT
POUVOIRS ET DIRECTIONS	**9'882.72**	**9'576.25**	**306.47**
Pouvoir législatif	7.07	7.72	-0.65
Pouvoir judiciaire	263.43	258.99	4.44
Pouvoir exécutif	7.00	7.00	
Chancellerie d'Etat	30.07	29.68	0.39
Instruction publique, culture et sport	4'415.60	4'293.02	122.58
Sécurité et justice	833.50	797.96	35.54
Institutions, agriculture et forêts	404.76	398.33	6.43
Economie et emploi	630.04	589.03	41.01
Santé et affaires sociales	2'534.83	2'446.49	88.34
Finances	371.81	362.69	9.12
Aménagement, environnement et constructions	384.61	385.34	-0.73
SECTEURS	**9'882.72**	**9'576.25**	**306.47**
Administration centrale	2'431.94	2'376.25	55.69
Secteur de l'enseignement	4'744.85	4'586.88	157.97
Secteur hospitalier	2'397.17	2'312.11	85.06
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat	308.76	301.01	7.75

IX. Liste des instruments parlementaires

L'article 68 de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC) prescrit que «le Conseil d'Etat dresse chaque année, dans son rapport d'activité, la liste des instruments auxquels il a donné suite durant l'année écoulée et fait un rapport succinctement motivé sur l'état des motions, postulats et mandats encore pendants et sur la planification prévue pour y donner suite». Le Conseil d'Etat a décidé de faire de cette liste un état des lieux exhaustif des instruments parlementaires en cours d'examen à un stade ou à un autre de la procédure. La situation est arrêtée au 31 décembre 2010.

Lorsque plusieurs Directions sont mentionnées dans la colonne «No et Direction», c'est la première Direction citée qui a le leadership.

2010

1. Motionen

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2010
1112.10 DEE	**Rime Nicolas** – Promotion de la mobilité combinée	D: 17.12.10		Réponse en préparation.
1111.10 DSAS	**Cotting Claudia/Goumaz-Renz Monique** – Loi sur l'aide sociale: changement de domicile	D: 17.12.10		Réponse en préparation.
1110.10 DFIN	**Losey Michel/Corminbœuf Dominique** – Modification du pourcentage de la déduction des frais médicaux sur la déclaration fiscale	D: 17.12.10		Réponse en préparation.
1109.10 DFIN	**Girard Raoul** – Plan de mobilité pour les employés de l'Etat de Fribourg	D: 19.11.10		Réponse en préparation.
1108.10 DSJ/ DFIN	**Collomb Eric/Cotting Claudia** – Réduction de l'imposition des véhicules	D: 15.10.10 R: 23.11.10		Motion à prendre en considération par le GC.
1107.10 DFIN	**Vonlanthen Rudolf** – Modification de la loi sur les impôts cantonaux directs	D: 17.09.10		Réponse en préparation.
1106.10 DSJ	**Girard Raoul** – Loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages	D: 25.06.10		Réponse en préparation.
1105.10 DFIN	**Romanens Jean-Louis/Siggen Jean-Pierre** – Introduction d'une amnistie fiscale cantonale	D: 25.06.10		Réponse en préparation.
1104.10 DFIN	**Siggen Jean-Pierre/Thürler Jean-Pierre** (au nom des groupes PDC, PLR et UDC) – Baisse de l'imposition fiscale	D: 25.06.10		Réponse en préparation.
1103.10 DIAF	*Initiative cantonale* **Frossard Sébastien/Page Pierre-André** – Bannir l'huile de palme de nos assiettes	D: 25.06.10		Réponse en préparation.
1102.10 DAEC	**Wicht Jean-Daniel** – Répartition des frais d'entretien des carrefours giratoires édilitaires	D: 25.06.10 R: 16.11.10	Acceptée le 09.12.10	Le GC, conformément à la proposition du CE, a accepté la modification de la loi sur les routes et rejeté la répartition des frais proportionnelle aux charges de trafic. Le projet d'acte sera transmis dans le délai légal d'un an.
1101.10 DFIN	**Collomb Eric/Bourguet Gabrielle** – Un enfant, une fiscalité	D: 25.06.10 R: 06.12.10		Motion à prendre en considération par le GC.
1100.10 DIAF/ CHA	**Rey Benoît** – Frais d'envoi des prospectus électoraux	D: 25.06.10 R: 12.10.10	Acceptée le 11.11.10	Le CE transmettra son projet de loi dans le délai légal d'un an.
1099.10 DFIN	**Gendre Jean-Noël/Schneider Schüttel Ursula** – Imposition des dépenses pour les ressortissants étrangers (abrogation art. 14 al. 2 LICD)	D: 27.05.10 R: 16.11.10		Motion à prendre en considération par le GC.
1098.10 DIAF	*Initiative cantonale* **Glauser Fritz/Losey Michel** – Maintien du haras national d'Avenches	D: 27.05.10		La réponse du CE sera transmise dans le courant du mois de février.
1097.10 DSAS	**de Roche Daniel/Bulliard Christine** – Modification de l'article 34 de la loi sur la santé	D: 27.05.10 R: 23.11.10		Motion à prendre en considération par le GC.
1096.10 DFIN	**Peiry-Kolly Claire** – Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile	D: 27.05.10 R: 26.10.10	Acceptée le 07.12.10	Le projet d'acte sera transmis dans le délai légal d'un an.
1095.10 DFIN/ DEE	**Bapst Markus/Waeber Emanuel** – Réservation des moyens du fonds d'infrastructures pour les transports publics	D: 27.05.10 R: 06.09.10	Refusée le 06.10.10	Objet liquidé.
1094.10 DIAF	**Boschung Bruno** – Modification de la loi sur les communes (art. 28 al. 2) – Incompatibilités au Conseil général	D: 27.05.10 R: 21.06.10	Acceptée le 08.09.10	Projet de loi modifiant la loi sur les communes (incompatibilités): message 208 du 21.09.10. Objet liquidé.
1093.10 DEE	**Crausaz Jacques/Mutter Christa** – Maîtriser l'éclairage public	D: 27.05.10 R: 17.08.10	Acceptée le 08.10.10	Le CE transmettra son projet de modification de la loi sur l'énergie dans le délai légal d'un an.
1092.10 DFIN	**Gander Daniel/Page Pierre-André** – Modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques	D: 25.03.10 R: 21.09.10	Retirée le 10.11.10	Objet liquidé.

2010

Nº et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2010
1091.10 DEE	**Thévoz Laurent/Hunziker Yvan** – Changement de comportements pour le développement durable	D: 25.03.10 R: 24.08.10	Retirée le 08.10.10	Objet liquidé.
1090.10 DSAS	**Fasel Bruno/Beyeler Hans-Rudolf** – Prestations complémentaires pour les familles à bas revenus	D: 25.03.10 R: 21.09.10	Acceptée le 11.11.10	Délai prolongé au 30 juin 2012.
1089.10 DSJ	*Initiative cantonale* **Grandjean Denis/Bourguet Gabrielle** – Prostitution des personnes de moins de 18 ans	D: 25.03.10 R: 06.07.10	Refusée le 07.09.10	Objet liquidé.
1088.10 DSJ	**Aeby-Egger Nicole** – Loi du 12 novembre 1964 sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels	D: 25.03.10 R: 24.08.10	Refusée le 08.10.10	Objet liquidé.
1087.09 DAEC	**Genoud Joe** – Modification de la loi sur l'aménagement du territoire et sur les constructions (LATeC), article 129 al. 1 et 2	D: 19.11.09 R: 11.05.10	Acceptée le 17.06.10	Le projet d'acte sera transmis dans le délai légal d'un an.
1086.09 DSAS	**Bourguet Gabrielle/Boschung Moritz** – Prise en charge des personnes âgées handicapées mentales et psychiques	D: 19.11.09 R: 12.10.10	Acceptée le 11.11.10	La concrétisation de cette motion est prévue dans le cadre des futures lois sur les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Délai prolongé au 1er janvier 2014.
1085.09 DAEC/ DSJ	*Initiative cantonale* **Rime Nicolas/Piller-Carrard Valérie** – Pas de 60 tonnes sur les routes suisses	D: 19.11.09 R: 08.06.10		Le projet de décret (message 196 du 08.06.10) portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Pas de 60 tonnes sur les routes suisses) donne une SUITE DIRECTE à cette motion. Objet liquidé.
1084.09 DICS	**Schnyder Erika** – Modification de la loi scolaire (port du voile à l'école)	D: 19.11.09 R: 06.09.10	Refusée le 07.10.10	Objet liquidé.
1083.09 DAEC/ DSAS/ DFIN/ DICS	**Burgener Woeffray Andrea/Roubaty François** – Modification de la loi relative aux subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation	D: 15.10.09 R: 09.02.10	Acceptée le 17.03.10	Le projet d'acte sera transmis dans le délai légal d'un an.
1082.09 DFIN	**Romanens-Mauron Antoinette/Gendre Jean-Noël** – Modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques	D: 15.10.09 R: 09.02.10	Refusée le 16.03.10	Objet liquidé.
1081.09 DSAS	**Aeby-Egger Nicole/Repond Nicolas** – Attribution d'un montant pour le bloc opératoire de l'hôpital de Riaz	D: 15.10.09 R: 06.07.10	Retirée le 07.09.10	Objet liquidé.
1080.09 DICS	**Boschung Bruno** – Adaptation de l'arrêté relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre concernant le choix des matériaux pour la toiture des chalets d'alpage	D: 17.09.09 R: 21.12.10		Motion à prendre en considération par le GC.
1079.09 DIAF	**Duc Louis/Glauser Fritz** – Création d'un fonds cantonal pour les dégâts causés par la faune	D: 17.09.09 R: 23.03.10	Acceptée le 19.05.10	Un projet de modification de la loi sur la chasse est en cours de préparation et sera soumis au GC dans le délai légal.
1078.09 DSAS	**de Weck Antoinette/Gobet Nadine** – Loi sur un nouveau mode de financement des structures d'accueil de l'enfance	D: 17.09.09 R: 04.05.10	Acceptée le 17.06.10	Motion acceptée selon fractionnement proposé dans la réponse du CE. Suite donnée dans le cadre du projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial.
1076.09 DFIN	**Waeber Emanuel/Thürler Jean-Pierre** – Déductions admises fiscalement pour les cotisations versées à des partis	D: 13.08.09 R: 12.01.10	Acceptée le 02.02.10	Projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs: message 209 du 21.09.10. Objet liquidé.
1071.09 DSJ	**Commission de justice** – Loi d'organisation judiciaire – suppléants du juge de paix	D: 14.05.09		Cette question est traitée dans la nouvelle loi sur la justice. Etant donné que la loi ne donne pas suite à la proposition de la commission de justice, le sort de cette motion sera analysé d'ici la fin de la législature 2007-2011.
1070.09 DIAF	**Butty Dominique** – Loi sur les communes	D: 02.04.09		La réponse à cette motion supposait les résultats de la mise en œuvre de la péréquation financière et du nouveau plan comptable désormais connus. La réponse du CE sera transmise dans le courant du mois de février.

—

2010

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2010
1068.09 DAEC	**Gander Daniel/Collaud Elian** – Modification de l'article 20 de la loi sur les routes et de l'article 24 du règlement d'exécution de la loi sur les routes	D: 02.04.09 R: 18.08.09	Acceptée le 09.09.09	Projet de loi modifiant la loi sur les routes: message 215 du 28.09.10. Objet liquidé.
1062.08 DAEC	**Schuwey Roger** – Suppression de la période de protection des champignons	D: 12.11.08 R: 06.07.10	Acceptée le 09.09.10	Ordonnance du CE du 12.10.10. Objet liquidé.
1052.08 DICS/ DEE	**Ganioz Xavier/Siggen Jean-Pierre** – Chèque-formation fribourgeois: garantir l'émancipation par le savoir	D: 15.05.08 R: 09.12.08	Acceptée le 12.02.09	L'expérimentation ne pouvant démarrer qu'en début 2010, une demande de report de délai du rapport a été déposée. Le Bureau accepte la prolongation jusqu'à fin mars 2012.
1048.08 DFIN	**Kuenlin Pascal/Siggen Jean-Pierre** – Diminution de la fiscalité immobilière	D: 10.04.08 R: 21.04.09	Acceptée le 07.05.09	Projet de loi supprimant l'imposition spéciale des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondations: message 187 du 30.03.10. Objet liquidé.
1038.07 DEE	**Collomb Eric** – Apport minimal d'énergies renouvelables pour la production d'eau chaude sanitaire	D: 22.11.07 R: 08.07.08	Acceptée le 13.11.09	Motion prise en compte dans le projet de modification de la loi sur l'énergie. Objet liquidé.
1034.07 DSJ	**Boschung Moritz/Thalmann-Bolz Katharina** – Introduction d'un impôt écologique sur les voitures automobiles	D: 18.10.07 R: 11.02.08	Acceptée le 03.04.08	Projet de loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (mesures fiscales incitatives en faveur des voitures de tourisme efficientes en matière d'énergie et d'environnement): message 201 du 29.06.10. Objet liquidé.
1031.07 DICS	**Grandjean Denis** – Modification de la loi scolaire (gratuité des transports en cas de 10e année linguistique)	D: 20.09.07 R: 24.06.08	Acceptée le 07.11.08	Le message sur la révision totale de la loi scolaire servira de rapport.
1027.07 DICS/ DIAF	**Suter Olivier/Steiert Jean-François** – Bilinguisme à l'école	D: 20.09.07 R :06.09.10	Acceptée le 07.10.10	Réponse du CE dans rapport 206 du 06.09.10. La suite définitive sera donnée par l'article 9 de l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire.
1023.07 DSJ	**Hunziker Yvan/Glauser Fritz** – Modification de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques/Fiscalité écologique pour les voitures automobiles	D: 12.07.07 R: 11.02.08	Acceptée le 03.04.08	Projet de loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (mesures fiscales incitatives en faveur des voitures de tourisme efficientes en matière d'énergie et d'environnement): message 201 du 29.06.10. Objet liquidé.
1021.07 DEE	**Romanens Antoinette/Ackermann André** – Loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs	D: 21.06.07 R: 03.06.08	Acceptée le 05.11.08	Projet de décret relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg: message 132 du 19.05.09. Projet de loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT): message 189 du 20.04.10. Objet liquidé.
1017.07 DSAS	**Bachmann Albert/Clément Pierre-Alain** – Modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie	D: 21.06.07 R: 28.10.08	Acceptée le 04.12.08	Projet de loi en 2011. Travaux d'élaboration complexes.
1013.07 DFIN	**Bapst Markus/Romanens Jean-Louis** – Allégement fiscal pour un développement durable et un soutien à la famille	D: 18.05.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	Projet de loi modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales (message 82 du 01.07.08): suite partielle. Projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2009 (message 101 du 14.10.08): suite partielle. Projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (message 151 du 01.09.09): suite partielle. Projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (message 209 du 21.09.10). Objet liquidé.

2010

Nº et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2010
1010.07 DFIN	**Peiry Stéphane/Page Pierre-André** – Réduction de l'imposition des personnes physiques et morales	D: 19.04.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	Projet de loi modifiant certaines dispositions fiscales de plusieurs lois cantonales (message 82 du 01.07.08): suite partielle. Projet de loi fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2009 (message 101 du 14.10.08): suite partielle. Projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (message 151 du 01.09.09): suite partielle. Projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (message 209 du 21.09.10). Objet liquidé.
1002.07 DFIN	**Ith Markus** – Loi sur les impôts cantonaux directs – Déduction de l'impôt sur le bénéfice de l'impôt sur le capital pour les sociétés de capitaux	D: 28.03.07 R: 29.01.08	Acceptée le 02.04.08	Compte tenu d'autres motions fiscales à mettre en vigueur et des perspectives financières dégagées par la réactualisation du plan financier, le CE n'est pas encore en mesure de prévoir à quel moment il pourra soumettre un projet au GC.
164.06 DIAF	**Romanens Jean-Louis/Geinoz Jean-Denis** – Loi sur les communes – Fixation du coefficient d'impôt	D: 03.11.06		Projet de réponse en préparation. Le retard est dû à l'introduction d'un nouveau plan comptable et le Service des communes souhaite examiner la question du coefficient d'impôt dans ce cadre-là. La réponse devrait être prête d'ici la fin février 2011.
163.06 DAEC	**Galley Jean-Pierre/Thürler Jean-Pierre** – Loi d'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (parcs naturels)	D: 03.11.06 R: 11.03.08	Acceptée le 04.04.08	Un avant-projet de loi sur la protection de la nature et du paysage est en cours d'élaboration.
160.06 DIAF	**Boivin Denis/Haenni Charly** – Reprise du processus d'encouragement aux fusions de communes	D: 10.10.06 R: 04.09.07	Acceptée le 09.10.07	Projet de loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC): message 207 du 21.09.10. Objet liquidé.
150.06 DSJ	**Weber-Gobet Marie-Thérèse/Steiert Jean-François** – Loi régissant la vidéosurveillance des lieux publics	D: 15.05.06 R: 31.10.06	Acceptée le 10.05.07	Projet de loi sur la vidéosurveillance: message 202 du 06.07.10. Objet liquidé.
149.06 DICS	**Freiburghaus Madeleine/Romanens Jean-Louis** – Apprentissage de la langue partenaire	D: 15.05.06 R: 06.09.10	Acceptée le 07.10.10	La réponse du CE est incluse dans le rapport 206 du 06.09.10. La suite définitive sera donnée par l'article 9 de l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire.
133.05 DICS	**Collaud Jean-Jacques/Schnyder Jörg** (motion reprise le 14.03.07 par **Bachmann Albert**) – Durée des études pour obtenir la maturité fédérale	D: 15.12.05		Travaux toujours en cours (dossier encore ouvert sur les plans intercantonal et fédéral). Délai: courant 2012.
122.05 DICS	**Fasel Bruno/Brönimann Charly** – Leçon sur les évacuations des écoles à dispenser au début de l'année scolaire en prévision de catastrophes naturelles ou de feu	D: 13.10.05 R: 09.05.06	Acceptée le 15.05.06	Projet d'article proposé dans le cadre de la révision totale de la loi scolaire.
083.04 DEE	**Boivin Denis** – Mise à jour de la législation sur les jours fériés	D: 16.12.04 R: 10.05.05	Acceptée le 12.05.05	Projet de loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT): message 189 du 20.04.10. Objet liquidé.
110.01 DICS	**Baudois Jacques/Garnier Bernard** – Apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire	D: 09.02.01 R: 18.09.01	Acceptée le 02.10.01	La suite définitive sera donnée par l'article 9 de l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire.

2. Postulats

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2010
2083.10 DSAS	**Collomb Eric/Menoud Eric** – Prévention de l'endettement des jeunes	D: 17.12.10		Réponse en préparation.
2082.10 DSAS	**Goumaz-Renz Monique/Schoenenweid André** – Accueil extra-familial: conseils et assistance pour familles en difficulté	D: 17.12.10		Réponse en préparation.
2081.10 DEE	**Wicht Jean-Daniel/Morand Jacques** – Lutte contre le travail au noir	D: 17.09.10		Réponse en préparation.
2080.10 DSJ	**Rime Nicolas/Raemy Hugo** – Système régissant les actes authentiques	D: 17.09.10		Réponse en préparation.
2079.10 DEE/ DIAF	**Bourguet Gabrielle/Ducotterd Christian** – Encouragement de la commercialisation des produits du terroir par un soutien à la création de commerces de proximité	D: 22.07.10 R: 21.09.10	Retiré le 10.11.10	Objet liquidé.
2078.10 DSJ	**Peiry Stéphane** – Mesures de contrainte et d'urgence pour faire face aux manifestations violentes	D: 25.06.10 R: 21.12.10		Transmis au GC.
2077.10 DEE	**Menoud Eric/Romanens Jean-Louis** – Etude et propositions quant à l'organisation et l'avenir des transports publics, au profit des trois districts du sud du canton	D: 25.06.10 R: 02.11.10	Accepté le 09.12.10	Le rapport sera transmis dans le délai légal d'un an.
2076.10 DSAS	**Collomb Eric** – Nouveau régime pour l'obtention de l'aide sociale	D: 25.06.10		Réponse en préparation.
2075.10 DFIN	**Collomb Eric** – Utiliser le potentiel du travail à distance (teleworking) pour le personnel de l'Etat	D: 25.06.10 R: 28.09.10	Accepté le 07.12.10	Des directives fixant les conditions du télétravail doivent être édictées et mises en application durant au moins 3 ans. De ce fait, le rapport ne pourra pas être transmis avant 2014.
2074.10 DIAF/ DICS	**de Roche Daniel/Thévoz Laurent** – Relations entre les communautés religieuses dans le canton de Fribourg	D: 27.05.10 R: 08.11.10	Accepté le 09.12.10	Le rapport sera transmis dans le délai légal d'un an.
2073.10 DEE	**Rime Nicolas/Marbach Christian** – Raccordement au réseau RER depuis les localités éloignées, dans les agglomérations et accords avec les cantons voisins	D: 27.05.10 R: 26.10.10	Accepté le 09.12.10	Le rapport sera intégré au rapport sur le postulat 2015.07 Charly Haenni.
2072.10 DSAS	**Burgener Woeffray Andrea/Fasel Bruno** – Rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton de Fribourg	D: 25.03.10 R: 21.09.10	Accepté le 10.11.10	Le CE transmettra son premier rapport en 2012.
2071.10 DSAS	**Boschung-Vonlanthen Moritz/Thalmann-Bolz Katharina** – Encouragement des cabinets médicaux en association / centres de soins élémentaires à la campagne	D: 25.03.10		Réponse en préparation. Transmission probablement en février 2011.
2070.10 DSJ/ DEE/ DICS	**Ganioz Xavier/Mutter Christa** – Formation professionnelle également accessibles aux jeunes sans papiers	D: 25.03.10 R: 24.08.10	Accepté le 07.10.10	Le rapport sera transmis dans le délai légal d'un an. Une prolongation pourrait être demandée si une solution se dessine au niveau de la Confédération.
2069.10 DICS/ DIAF	**Commission des pétitions** – Analyse de l'expérimentation animale à l'Université de Fribourg d'une manière générale et des primates en particulier	D: 25.03.10 R: 17.08.10	Accepté le 08.09.10	Le CE transmettra son rapport dans le délai légal d'un an.
2068.10 DICS	**Schorderet Gilles/Hunziker Yvan** – Conservation du patrimoine architectural alpestre (effets de l'arrêté relatif à la conservation du patrimoine architectural alpestre)	D: 25.03.10 R: 21.12.10		Transmis au GC.
2067.10 DSAS	**Rey Benoît/Mauron Pierre** – Caisse maladie unique	D: 11.02.10 R: 16.11.10	Accepté le 09.12.10	Le CE transmettra son rapport dès que seront connues les conclusions du rapport WIG et du rapport complémentaire GLAS ainsi que le nouveau projet de révision de la LAMal.

—

2010

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2010
2066.10 DEE/ DAEC	**Buchmann Michel/Rey Benoît** – Solutions à envisager pour résoudre le problème des croisements RER-trafic routier	D: 11.02.10 R: 21.09.10	Accepté le 10.11.10	Le CE transmettra son rapport dans le délai légal d'un an.
2065.09 DSAS	**Aeby-Egger Nicole** – Prise en charge des toxicodépendances	D: 22.12.09 R: 21.06.10	Accepté le 07.09.10	Réponse en préparation.
2064.09 DEE	**Mutter Christa** – Récupération des rejets de chaleur des eaux usées	D: 19.11.09 R: 11.05.10	Accepté le 16.06.10	Le GC prend connaissance que le rapport ne pourra probablement pas être rendu dans le délai légal d'une année.
2063.09 DSAS	**Brodard Jacqueline/Bourguet Gabrielle** – Réinsertion professionnelle des mères ou des pères qui ont quitté leur emploi pour s'occuper de leurs enfants	D: 19.11.09		Réponse en préparation. Transmission probablement en février 2011.
2062.09 DICS	**Bulliard Christine/Fasel Josef** – Intégration des compétences de la vie quotidienne – Economie familiale en tant que branche obligatoire	D: 15.10.09 R: 23.03.10	Accepté le 15.06.10	Rapport en préparation.
2061.09 DAEC	**Ganioz Xavier/Burgener Woeffray Andrea** – Engagement cantonal en faveur d'achats publics équitables	D: 15.10.09 R: 09.02.10	Accepté le 17.03.10	Le rapport final «Développement durable: Stratégie et plan d'action», qui devrait être transmis dans le courant 2011, sera considéré comme rapport à ce postulat.
2060.09 DAEC	**Etter Heinz** – Planification à long terme de l'épuration des eaux usées dans la région du lac de Morat	D: 15.10.09 R: 23.02.10	Accepté le 17.03.10	Rapport en préparation.
2059.09 DEE	**Tschopp Martin/Raemy Hugo** – Défi démographique dans le canton de Fribourg – Que fait le Conseil d'Etat?	D: 15.10.09 R: 04.05.10	Refusé le 16.06.10	Objet liquidé.
2058.09 DEE/ DAEC	**Chassot Claude** – Analyse des avantages et inconvénients du transfert du Service des transports et de l'énergie à la DAEC	D: 17.09.09 R: 21.12.10		Transmis au Grand Conseil, et à considérer comme rapport du postulat.
2057.09 DEE	**Dorand Jean-Pierre/Clément Pierre-Alain** – Etude d'un projet de train-tramway entre Belfaux et Fribourg	D: 17.09.09 R: 27.04.10	Accepté le 15.06.10	Vu l'importance des travaux d'analyse à réaliser, il ne sera pas possible de déposer le rapport dans le délai légal d'une année puisque celui-ci sera intégré dans une étude plus étendue.
2056.09 DSAS	**Bourguet Gabrielle/Thomet René** – Mesures d'aide en faveur des parents d'enfants gravement malades	D: 25.06.09 R: 15.03.10	Accepté le 20.05.10	La réponse du CE fait office de rapport. Objet liquidé.
2054.09 DIAF/ DFIN	**Boschung Moritz/Glardon Alex** – Gouvernement d'entreprise publique	D: 14.05.09 R: 01.09.09	Accepté le 08.10.09	Projet en cours d'élaboration.
2051.09 DAEC	**Rime Nicolas/Kolly René** – Exemplarité de l'Etat sur le choix de véhicules écologiques et assainissement de son parc automobile	D: 02.04.09 R: 18.08.09	Accepté le 09.09.09	Rapport 211 du 21.09.10. Objet liquidé.
2050.09 DEE	**Wicht Jean-Daniel/Ackermann André** – Contrôle des coûts et des prestations des entreprises de transports publics	D: 19.02.09 R: 01.09.09	Accepté le 08.10.09	Projet en cours d'élaboration.
2049.09 DSJ	**Roubaty François** – Sécurité des usagers dans les ascenseurs	D: 19.02.09 R: 19.05.09	Accepté le 19.06.09	Rapport 219 du 26.10.10. Objet liquidé.
2048.09 DSAS	**Krattinger-Jutzet Ursula/Marbach Christian** – Programme de soins palliatifs dans le canton de Fribourg	D: 19.02.09 R: 15.03.10	Accepté le 20.05.10	Le rapport sera présenté dès que les conclusions du projet «Voltigo» seront connues.
2047.09 DEE	**Ducotterd Christian/de Reyff Charles** – Concept global des transports publics dans l'agglomération fribourgeoise	D: 19.02.09 R: 01.09.09	Accepté le 08.10.09	Rapport en cours d'élaboration.
2046.08 DFIN	**Peiry Stéphane/Mauron Pierre** – Système de contrôle interne	D: 12.11.08 R: 17.02.09	Accepté le 25.03.09	Le rapport sera remis en janvier 2011.
2045.08 DAEC	**Suter Olivier/Crausaz Jacques** – Aménagement du territoire respectueux du développement durable	D: 12.11.08 R: 20.01.09	Accepté le 24.03.09	Rapport 181 du 09.02.10. Objet liquidé.
2044.08 DSJ	**Bourguet Gabrielle** – Concept de sécurité	D: 11.09.08 R: 03.03.09	Accepté le 24.03.09	Rapport 226 du 23.11.10. Objet liquidé.

—

2010

N° et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2010
2040.08 DEE/ DSAS	**Wicht Jean-Daniel/Ducotterd Christian** – Stages en entreprises pour la réinsertion professionnelle	D: 11.09.08		Réponse en cours d'élaboration (délai supplémentaire accordé).
2039.08 DEE	**Grandjean Denis** – Réalisation de centrales hydroélectriques dans le canton de Fribourg	D: 11.09.08 R: 29.09.09	Accepté le 13.11.09	Objet liquidé. Les résultats de l'étude seront intégrés au plan directeur cantonal.
2038.08 DAEC	**Weber-Gobet Marie-Thérèse/Bachmann Albert** – Inventaire des surfaces utilisables sur les bâtiments publics pour des installations solaires thermiques et photovoltaïques	D: 17.07.08 R: 28.10.08	Accepté le 16.02.09	Prolongation du délai de remise du rapport, qui sera traité par le CE en février 2011.
2037.08 DIAF	**Dorand Jean-Pierre/Siggen Jean-Pierre** – Modification de la loi sur les communes: fusions de communes – création d'arrondissements	D: 11.09.08 R: 24.08.10	Accepté le 08.10.10	Projet de loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC): message 207 du 21.09.10. Objet liquidé.
2035.08 DIAF	**Schoenenweid André/Siggen Jean-Pierre** – Aide financière à la fusion des agglomérations	D: 11.09.08 R: 24.08.10	Accepté le 08.10.10	Projet de loi relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC): message 207 du 21.09.10. Objet liquidé.
2034.08 DIAF	**Boschung Moritz/Ackermann André** – Soutien du canton aux communes bilingues	D: 26.06.08		La réponse du CE sera transmise dans le courant du mois de février 2011.
2032.08 DSAS	**Raemy Hugo/Tschopp Martin** – Egalité hommes-femmes dans l'administration	D: 15.05.08 R: 11.11.08	Accepté le 11.02.09	Rapport en préparation. Délai prolongé au 31 janvier 2011.
2029.08 DICS	**Collomb Eric** – Création de structures de «Sports-Arts-Etudes» dans le canton de Fribourg	D: 15.05.08 R: 22.12.09	Accepté le 03.02.10	Rapport en préparation.
2028.08 DICS	**Thomet René/Ridoré Carl-Alex** – Réalisation et exploitation d'infractructures sportives d'envergure cantonale	D: 13.03.08 R: 08.07.08	Accepté le 12.02.09	Projet de loi sur le sport (LSport): message 179 du 19.01.10. Objet liquidé.
2025.07 DICS	**Berset Solange/Gobet Nadine** – Dixième année linguistique	D: 12.12.07 R: 10.06.08	Accepté le 12.02.09	Rapport 206 du 06.09.10. Objet liquidé.
2024.07 DEE	**Collomb Eric** – Héberger l'innovation par la création d'un parc technologique	D: 12.12.07 R: 16.12.08	Accepté le 16.02.09	Rapport suspendu suite à l'annonce de la fermeture de la brasserie du Cardinal
2023.07 DSJ	**Grandjean Denis** – Règlement concernant les objets trouvés	D: 11.12.07 R: 11.03.08	Accepté le 03.04.08	Le rapport sera transmis pour le 1er janvier 2012 (sera intégré dans le projet de révision de la LACC).
2021.07 DAEC	**Zurkinden Hubert/Suter Olivier** – Développement durable	D: 21.08.07 R: 03.06.08	Accepté le 13.02.09	Rapport 181 du 09.02.10. Objet liquidé.
2018.07 DSAS	**Bulliard Christine/Steiert Jean-François** – Réduire la charge des primes de l'assurance-maladie obligatoire pour les familles	D: 11.05.07 R: 27.10.09	Accepté le 16.12.09	Rapport en préparation.
2015.07 DEE	**Haenni Charly** – Politique cantonale des transports	D: 08.05.07 R: 26.08.08	Accepté le 05.11.08	Le rapport est prévu pour 2011. Il inclura également le rapport sur les postulats 2073.10, 2047.09 et 2050.09.
2008.07 DICS/ DSAS	**Raemy Hugo/Krattinger Ursula** – Tâches de travail social dans l'école durant la scolarité obligatoire	D: 16.03.07 R: 23.10.07	Accepté le 13.02.08	Le message sur la révision totale de la loi scolaire servira de rapport.
322.06 DICS/ DSAS	**Morel Françoise/Masset André** – Services auxiliaires scolaires	D: 03.11.06 R: 08.05.07	Accepté le 27.03.07	Le rapport sera inclus dans un message relatif au concept cantonal de l'enseignement spécialisé et accompagnant un projet de loi y relatif, dont la consultation est planifiée pour 2011.
285.05 DSJ	**Badoud Antoinette/Masset André** – Création d'un établissement pour les femmes privées de liberté à des fins d'assistance	D: 24.06.05 R: 16.05.06	Accepté le 06.09.06	Rapport 220 du 02.11.10. Objet liquidé.
273.05 DSJ	**Berset Solange/Bapst Markus** – Prévention des séismes dans le canton de Fribourg	D: 03.02.05 R: 21.06.05	Accepté le 22.06.05	Le rapport sera présenté en 2011.
268.04 DSAS	**Keller-Studer Catherine** – Structures d'accueil de la petite enfance	D: 16.12.04 R: 26.04.05	Accepté le 23.06.05	Le rapport sera intégré dans le message accompagnant le nouveau projet de loi.
257.04 DFIN	**Glardon Alex/Haenni Charly** – Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	D: 16.09.04 R: 25.01.05	Accepté le 16.03.05	La suite donnée à ce postulat figurera dans le projet de loi (révision totale) sur la CPPEF. Un avant-projet a été mis en consultation en 2010.

2010

Nº et Direction	Auteurs et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2010
255.04 DICS	**Krattinger Ursula** – Ecole de jour et temps-blocs aux écoles publiques	D: 16.09.04 R: 06.09.05	Accepté le 13.10.04	Le message sur la révision totale de la loi scolaire servira de rapport.
253.04 DFIN	**Berset Solange** – Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat	D: 16.06.04 R: 07.09.04		La suite donnée à ce postulat figurera dans le projet de loi (révision totale) sur la CPPEF. Un avant-projet a été mis en consultation en 2010.
251.04 DIAF	**Steiert Jean-François/Haenni Charly** – Fusion de communes	D: 16.06.04 R: 01.02.05	Accepté le 03.02.05	Les préfets doivent présenter un projet de plan de fusion sur la base de directives qui seront établies par la DIAF jusqu'à la fin février 2011. Le rapport ne pourra être rédigé qu'une fois ces directives établies.
223.03 DSJ	**Josef Fasel** – Dommages causés par des forces naturelles à la suite des changements climatiques	D: 12.02.03 R: 24.06.03	Accepté le 24.06.03	Le rapport sera présenté en 2011.
221.02 DICS	**Berset Solange/Bourgeois Jacques** – Législation cantonale sur le sport et sa promotion notamment auprès des jeunes	D: 15.11.02 R: 08.04.04	Accepté le 07.05.03	Projet de loi sur le sport (LSport): message 179 du 19.01.10. Objet liquidé.

3. Mandats

Nº et Direction	Auteurs (10 au minimum) et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2010
4021.10 DICS	**Suter Olivier/Aeby-Egger Nicole/Beyeler Hans-Rudolf/de Roche Daniel/Rey Benoît/Chassot Claude/Thévoz Laurent/Duc Louis/Marbach Christian/Girard Raoul** – Respecter la volonté de Jean Tinguely	D: 17.12.10		Réponse en préparation.
4020.10 DEE	**Ganioz Xavier/Brodard Vincent/Thomet René/ Hänni Bernadette/Repond Nicolas/Girard Raoul/Rime Nicolas/Mauron Pierre/Burgener Woeffray Andrea/Aebischer Bernard** – Sauver nos lignes régionales	D: 17.09.10		Réponse en préparation.
4019.10 DSAS	**Duccoterd Christian/Lauper Nicolas/Bourguet Gabrielle/Jordan Patrice/Andrey Pascal/ Menoud Eric/Kaelin Murith Emmanuelle/ Waeber Emanuel/Fasel Josef/Bulliard Christine** – Modification de l'ordonnance concernant les réductions des primes d'assurance maladie et le règlement sur les bourses d'études	D: 25.06.10		Réponse en préparation.
4018.10 DAEC	**Wicht Jean-Daniel/Cotting Claudia/Kolly René/ Kuenlin Pascal/Hunziker Yvan/Vial Jacques/ Siggen Jean-Pierre/Gobet Nadine/Savary Nadia/Genoud Joe** – Délais de paiement dans la construction	D: 25.06.10 R: 26.10.10		Transmis au GC.
4017.09 DSAS/ DICS/ DFIN/ DAEC	**Burgener Woeffray Andrea/Jelk Guy-Noël/ Raemy Hugo/Marbach Christian/Roubaty François/Tschopp Martin/Krattinger Ursula/ Mauron Pierre/Piller Carrard Valérie/Girard Raoul** – Financement initial pour la création de places d'accueils extrascolaires	D: 15.10.09		Réponse en préparation.
4016.09 DFIN	**Romanens Jean-Louis/Collomb Eric/ Bussard Christian/Kaelin Murith Emanuelle/ Goumaz-Renz Monique/Andrey Pascal/Jordan Patrice/Menoud Yves/Schoenenweid André/ Bourgknecht Jean** – Conférence suisse des impôts: son rôle et ses compétences	D: 17.09.09 R: 12.01.10	Refusé le 02.02.10	Objet liquidé.

2010

N° et Direction	Auteurs (10 au minimum) et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2010
4014.09 DEE	**Rime Nicolas/Girard Raoul/Krattinger Ursula/ Thomet René/Ganioz Xavier/Piller Valérie/ Clément Pierre-Alain/Mauron Pierre/Burgener Andrea/Jelk Guy-Noël** – Développement d'un réseau RER et amélioration des dessertes vers les agglomérations et localités sur le territoire fribourgeois	D: 14.05.09 R: 15.03.10	Retiré le 19.05.10	Objet liquidé.
4012.09 DEE	**Rime Nicolas/Brodard Vincent/Mauron Pierre/ Roubaty François/Tschopp Martin/Marbach Christian/Repond Nicolas/Gendre Jean-Noël/ Thomet René/Ganioz Xavier** – Liaison Bulle–Romont–Fribourg par le train	D: 14.05.09 R: 26.01.10	Refusé le 16.03.10	Objet liquidé.
4009.08 DAEC	**Losey Michel/Collomb Eric/Duc Louis/ Piller Valérie/Bachmann Albert/Corminboeuf Dominique/Zadory Michel/Hänni Charly/ Collaud Elian/Glardon Alex** – Gens du voyage	D: 09.05.08 R: 14.10.08	Accepté le 05.12.08	Une solution, en cours de discussion avec l'OFROU, a été proposée par la DAEC.
4002.07 DEE	**Boschung-Vonlanthen Moritz/Bapst Markus/ Boschung Bruno/Johner-Etter Ueli/Tschopp Martin/Hänni Bernadette/Fasel Bruno/Mutter Christa/Marbach Christian/Fürst René/Waeber Emanuel** – Réunion des communautés tarifaires frimobil (Fribourg) et libero (Berne)	D: 18.05.07 R: 18.12.07	Accepté le 01.04.08	Objet liquidé. Le mandat s'est réglé, au changement d'horaire de décembre 2009, par l'introduction des offres combinées AboInter, issues d'une nouvelle collaboration des communautés tarifaires Frimobil (Fribourg) et Libero (Berne).

4. Motions populaires

N° et Direction	Auteur et Objet	Dépôt et Réponse	Sort au GC	Situation au 31.12.2009
1505.07 DSAS	**Parti chrétien-social** – Des logements appropriés et bon marché pour nos aîné(e)s	D: 20.11.07 R: 13.04.10	Acceptée le 20.05.2010	Le CE donnera suite à cette motion dans le cadre de l'élaboration de la loi sur les personnes âgées, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2013.

5. Questions

N° et Direction	Auteur-e-s et Objet	Dépôt et Réponse
3362.10 DAEC	**De Weck Antoinette** – Remise en état de la grange du site de la Commanderie de Saint-Jean à la Planche-Inférieure, à Fribourg	D: 17.12.10
3361.10 DAEC/DEE	**Bapst Markus** – Project d'une centrale hydroélectrique dans la Singine Chaude	D: 15.12.10
3360.10 DSAS	**Lehner-Gigon Nicole** – Prestations complémentaires et subsides aux caisses maladie	D: 13.12.10
3359.10 DEE	**Rime Nicolas** – Distribution du courrier par la Poste le 8 décembre 2010	D: 13.12.10
3358.10 DEE/DSAS	**Aeby-Egger Nicole** – Infirmiers assistants et infirmières assistantes et la VAE de la procédure de qualification collective	D: 13.12.10
3357.10 DEE	**Corminbœuf Dominique** – Desserte en transports publics dans la Basse-Broye	D: 09.12.10
3356.10 DEE	**Collomb Eric** – Ecole professionnelle intercantonale (EPIB)	D: 01.12.10
3355.10 DIAF	**Haenni Bernadette** – Etat de la mise en œuvre de la Constitution	D: 22.11.10
3354.10 DSAS	**Grandjean Denis** – Téléalarme pour les personnes âgées, à mobilité réduite et vivant seules dans leur domicile dans notre canton de Fribourg	D: 18.11.10
3353.10 DFIN	**Losey Michel** – Traitement physique et suivi des déclarations d'impôt pour les personnes physiques	D: 16.11.10

—

2010

Nº et Direction	Auteur-e-s et Objet	Dépôt et Réponse
3352.10	**Bourquet Gabrielle** –	D: 16.11.10
DSJ	Nouveau code de procédure pénale fédéral – investigations préventives	R: 30.11.10
3351.10	**Peiry-Kolly Claire/Page Pierre-André** –	
DICS	Accès aux universités et écoles polytechniques	D: 15.11.10
3350.10	**Burgener Woeffray Andrea** –	D: 15.11.10
DSJ	Nécessité d'intervention dans le domaine des investigations secrètes à partir du 1er janvier 2011	R: 30.11.10
3349.10	**Waeber Emanuel** – Vue d'ensemble des prestations de service et des consultations de tiers pendant les	
DFIN	4 dernières années (période de législature courante)	D: 12.11.10
3348.10	**Waeber Emanuel** –	
DEAC	Procédure de permis de construire et attestations d'aptitude	D: 12.11.10
3347.10	**Butty Dominique/Thévoz Laurent** –	
CHA	Organe de médiation	D: 12.11.10
3346.10	**Emonet Gaétan/Raemy Hugo** – Elaboration de la prise de position du canton relative à la procédure	
DEE	d'autorisation générale pour de nouvelles centrales nucéaires	D: 12.11.10
3345.10	**Brodard Vincent/Rime Nicolas** –	
CHA	Propagande de votation pour le scrutin du 28 novembre 2010	D: 12.11.10
3344.10	**Rime Nicolas/Gendre Jean-Noël** –	
DEE	Efficacité énergétique et énergies renouvelables plutôt que nucléaire	D: 10.11.10
3343.10	**Jordan Patrice** –	
DAEC	Création d'une place de covoiturage	D: 03.11.10
3342.10	**Schuwey Roger** –	D: 25.10.10
DAEC	Amélioration de la sécurité routière entre Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz	R: 14.12.10
3341.10	**Suter Olivier/Peiry Stéphane** –	D: 08.10.10
DICS	CIUS/VKHS Cours d'Introduction aux Etudes Universitaires	R: 23.11.10
3340.10	**Schorderet Gilles** –	
DIAF	Golf de Pont-la-Ville – Contrôle des fermages par l'Autorité foncière cantonale	D: 05.10.10
3339.10	**Krattinger Ursula** –	
DSAS	Indemnisation des samaritains et samaritaines	D: 16.09.10
3338.10	**Wicht Jean-Daniel** –	D: 16.09.10
DAEC	Entretien des routes communales et cantonales dans le canton	R: 16.11.10
3337.10	**Wicht Jean-Daniel** –	D: 16.09.10
DICS	Les enseignants diplômés de l'ancienne école normale prétérités par rapport à leurs homologues de la HEP	R: 06.12.10
3336.10	**Brönnimann Charles** –	D: 06.09.10
DEE	Service public de l'emploi	R: 04.10.10
3335.10	**Boschung Moritz** –	
DIAF	Stratégie de lutte contre les néophytes	D: 06.09.10
3334.10	**Roubaty François** –	D: 03.09.10
DEE	La situation au SPE ainsi que la politique de suivi des chômeurs dans les ORP	R: 04.10.10
3333.10	**Butty Dominique** –	D: 25.08.10
DAEC	Route Romont–Vaulruz	R: 21.09.10
3332.10	**Fasel Bruno** –	D: 24.08.10
DEE	Fermeture des offices postaux dans le canton de Fribourg	R: 30.11.10
3331.10	**Suter Olivier** –	D: 23.08.10
DAEC	Prolifération des surfaces commerciales	R: 26.10.10
3330.10	**Suter Olivier** –	D: 23.08.10
DEE	Suppression de lignes de transport régionales	R: 12.10.10
3329.10	**Menoud Eric/Grandjean Denis** –	D: 18.08.10
DEE	Park and Ride à la gare de Sâles	R: 02.11.10
3328.10	**Brönnimann Charles** –	
DIAF	Application du règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles	D: 28.07.10
3327.10	**Cotting Claudia** –	D: 22.07.10
DSAS	Frais d'enterrement	R: 08.11.10
3326.10	**Fasel Bruno** –	D: 13.07.10
DAEC	Vitesse de travail du Service des ponts et chaussées du canton de Fribourg	R: 04.10.10
	Boschung Bruno –	
3325.10	Comportement non constructif et incompréhensible du Service des ponts et chaussées du canton de Fribourg	D: 12.07.10
DAEC	concernant la réalisation à Wünnewil-Flamatt d'un indicateur de direction touristique de couleur brune	R: 04.10.10
3324.10	**Hunziker Yvan** –	D: 09.07.10
DAEC	Les gens du voyage	R: 06.09.10

—

2010

N° et Direction	Auteur-e-s et Objet	Dépôt et Réponse
3323.10 DSJ	**Gander Daniel/Zadory Michel** – Trafic de drogue et requérants d'asile	D: 07.07.10 R: 12.10.10
3322.10 DIAF	**Binz Josef** – Litige entre deux unités administratives de l'Etat	D: 07.07.10 R: 17.08.10
3321.10 DAEC	**Jordan Patrice** – Route Romont–Vaulruz, oppositions et début des travaux	D: 06.07.10 R: 24.08.10
3320.10 DSAS	**Duc Louis** – Que se passe-t-il à l'Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB) à Payerne?	D: 28.06.10
3319.10 DAEC	**Waeber Emanuel** – Insécurités liées à l'application du règlement d'exécution de la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions	D: 25.06.10 R: 24.08.10
3318.10 DICS	**Boschung Moritz** – Archives sonores de langue allemande à la Bibliothèque cantonale et universitaire	D: 22.06.10 R: 17.08.10
3317.10 DAEC	**Duc Louis** – Des gens du voyage – Où on est- on avec ce dossier brûlant?	D: 17.06.10 R: 17.08.10
3316.10 DSAS	**Aeby-Egger Nicole** – Locaux pour les traitements ambulatoires oncologiques à l'HFR Fribourg	D: 15.06.10 R: 21.09.10
3315.10 DAEC	**Schuwey Roger** – Pas de réponse du Conseil d'Etat à la motion 1062.08	D: 04.06.10 R: 06.07.10
3314.10 DAEC	**Zadory Michel/Gander Daniel** – Route cantonale 020 - Liaison entre la A1 et A12	D: 21.05.10 R: 29.06.10
3313.10 CHA	**Girard Raoul** – Nomination à la direction de l'ECAB	D: 21.05.10 R: 08.06.10
3312.10 DFIN	**Dorand Jean-Pierre** – Acquisition éventuelle de défibrillateurs cardiaques	D: 18.05.10 R: 17.08.10
3311.10 DEE	**Waeber Emanuel** – Création d'un guichet PME	D: 11.05.10 R: 17.08.10
3310.10 DIAF	**Ducotterd Christian** – Reprise du système de péréquation par les associations de communes et les ententes intercommunales	D: 30.04.10 R: 06.07.10
3309.10 DEE	**Wicht Jean-Daniel** – Stagiaires dans la vente	D: 22.04.10 R: 06.07.10
3308.10 DIAF	**Rossier Jean-Claude** – Autorisation de circuler pour des personnes handicapées sur les routes et chemins forestiers interdits à la circulation	D: 16.04.10 R: 17.08.10
3307.10 DIAF/DAEC	**Duc Louis** – Interdictions de la circulation en forêt et des feux en plein air	D: 06.04.10 R: 17.08.10
3306.10 DSJ	**Schnyder Erika** – Surveillance des institutions de prévoyance	D: 06.04.10 R: 06.07.10
3305.10 DIAF	**Ducotterd Christian** – Implication des détenteurs de chevaux au financement de l'aménagement et de l'entretien des parcours réservés à l'équitation en forêt	D: 06.04.10 R: 16.11.10
3304.10 DIAF	**Grandjean Denis** – Obtention du permis de chasse par analogie du permis de pêche	D: 31.03.10 R: 14.06.10
3303.10 DEE	**Mutter Christa** – Situation du trafic dans les environs du Centre de formation professionnelle ACPC	D: 26.03.10 R: 06.07.10
3302.10 DSAS/DICS	**Burgener Woeffray Andrea** – Incitation financière par la Confédération pour l'accueil extrascolaire	D: 24.03.10
3301.10 DAEC	**Chassot Claude** – Bourse aux matériaux d'excavation	D: 18.03.10 R: 01.06.10
3300.10 DAEC	**Thévoz Laurent** – Promotion économique cantonale et plan d'affectation cantonal	D: 15.03.10 R: 26.05.10
3299.10 DAEC	**Kolly René/Ducotterd Christian** – Politique cantonale en matière d'implantation de nouveaux centres commerciaux	D: 15.03.10 R: 26.05.10
3298.10 DAEC	**Dorand Jean-Pierre** – Etat intérieur de l'Eglise des Augustins	D: 15.03.10 R: 17.05.10
3297.10 DSAS	**Bulliard Christine/de Roche Daniel** – Fonds de la dîme d'alcool et dépendance chronique	D: 11.03.10 R: 23.11.10
3296.10 DEE	**Rime Nicolas/Thomet René** – Favoriser la mobilité combinée entre transports publics et mobilité douce et améliorer l'offre touristique fribourgeoise dans ce domaine	D: 08.03.10 R: 06.07.10
3295.10 DIAF	**Collaud Elian** – Haras fédéral d'Avenches	D: 02.03.10

2010

Nº et Direction	Auteur-e-s et Objet	Dépôt et Réponse
3294.10 DEE	**Rime Nicolas** – Augmentation des tarifs des transports publics	D: 01.03.10 R: 01.06.10
3293.10 DIAF	**Duc Louis** – Dissolution à court terme du Haras fédéral d'Avenches	D: 01.03.10
3292.10 DFIN	**Romanens Jean-Louis/Kuenlin Pascal** – Imputation de l'impôt anticipé sur l'impôt des personnes physiques	D: 25.02.10 R: 27.04.10
3291.10 CHA	**Johner-Etter Ueli** – Nouveau logo de l'Etat	D: 24.02.10 R: 14.06.10
3290.10 DEE	**Bourguet Gabrielle/Grandjean Denis** – HID Global Switzerland SA à Granges-Veveyse: quel avenir?	D: 19.02.10 R: 27.04.10
3289.10 Conseil de la magistrature	**Duc Louis** – Affaire du cadre de la Police cantonale	D: 16.02.10 R: 10.05.10
3288.10 DSAS/DICS/ DFIN	**Losey Michel** – Inégalités de traitement dans l'octroi des subsides pour la réduction des primes de l'assurance maladie et des subsides de formation (bourses d'études)	D: 03.02.10 R: 29.06.10
3287.10 CHA	**Dorand Jean-Pierre** – Nouveau logo de l'Etat	D: 29.01.10 R: 23.02.10
3286.10 DIAF	**Wicht Jean-Daniel** – Tâches des communes liées à des obligations légales cantonales	D: 27.01.10 R: 13.04.10
3285.10 DEE/DSAS	**Fasel Bruno/Beyeler Hans-Rudolf** – Besoin en personnel de santé dans le canton de Fribourg	D: 22.01.10 R: 21.06.10
3284.10 DSJ	**Collomb Eric** – Campagne de vaccination contre la grippe A: réussite ou fiasco	D: 11.01.10 R: 15.03.10
3283.10 DICS	**Aeby-Egger Nicole** – Procédure de nomination du directeur du CERF de l'Université de Fribourg	D: 04.01.10 R: 23.02.10
3282.09 DICS	**Suter Olivier** – Cours d'Indroduction aux études Universitaires Suisses	D: 24.12.09 R: 23.03.10
3281.09 DAEC	**Hänni Bernadette** – Suivi des constructions publiques de grande envergure au niveau du droit des constructions	D: 22.12.09 R: 02.03.10
3280.09 DEE	**Gendre Jean-Noël/Schorderet Gilles** – Nouveau téléphérique de Moléson – utilisation du bois dans la construction des bâtiments	D: 21.12.09 R: 26.01.10
3279.09 DEE	**Ganioz Xavier** – Implantation de l'entreprise Alcon dans le canton	D: 21.12.09 R: 09.02.10
3278.09 DIAF	**Frossard Sébastien** – Avancer de quelques semaines l'acompte des paiements directs (agriculture)	D: 21.12.09 R: 09.02.10
3277.09 DAEC	**Thévoz Laurent** – Evaluation du développement durable dans le canton de Fribourg	D: 21.12.09 R: 23.02.10
3276.09 DFIN	**Bapst Markus/Romanens Jean-Louis** – Mise en œuvre de la motion Nº 1013.07 – Allégement fiscal pour un développement durable et un soutien à la famille	D: 17.12.09 R: 09.02.10
3275.09 DEE	**Menoud Eric** – Projet RER fribourgeois	D: 17.12.09 R: 15.03.10
3274.09 DAEC	**Corminbœuf Dominique** – Pérennité des sites de déchargement ferroviaire du sel pour l'entretien hivernal des routes et autoroutes dans le canton et en particulier celui de Domdidier	D: 17.12.09 R: 02.03.10
3273.09 DIAF/DSJ	**Butty Dominique** – Prise en charge des animaux sur la voie publique	D: 16.12.09 R: 02.03.10
3272.09 DEE	**Mutter Christa** – Parking d'appoint du centre de formation professionnelle ACPC	D: 15.12.09 R: 26.01.10
3271.09 DFIN	**Romanens Jean-Louis** – Mise en place d'une amnistie fiscale cantonale	D: 14.12.09 R: 09.02.10
3270.09 DSJ	**Romanens Jean-Louis** – Mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur la procédure judiciaire	D: 09.12.09 R: 19.01.10
3269.09 DEE	**Rime Nicolas** – I nvestissement du Groupe E dans une centrale à charbon	D: 09.12.09 R: 13.04.10
3268.09 DEE	**Bussard Christian** – RER: Bulle–Romont–Fribourg	D: 01.12.09 R: 09.03.10
3266.09 DICS	**Thomet René** – Position du Conseil d'Etat par rapport aux changements qui se préparent dans le domaine de l'information à la radio et la télévision suisse romande	D: 20.11.09 R: 26.01.10

2010

N° et Direction	Auteur-e-s et Objet	Dépôt et Réponse
3265.09 DAEC	**Boschung Moritz** – Marquage	D: 18.11.09 R: 26.01.10
3264.09 DEE/DAEC	**Ganioz Xavier** – Affection future du siège actuel du Groupe E	D: 17.11.09 R: 26.01.10
3263.09 DEE	**Schuwey Roger** – Maintien du niveau d'eau du lac de Montsalvens	D: 10.11.09 R: 26.01.10
3262.09 DIAF	**Peiry-Kolly Claire** – Application de l'ordonnance sur les contrôles d'hygiène spécifiques à la transformation du lait dans les exploitations d'alpage	D: 10.11.09 R: 23.03.10
3260.09 DEE	**Wicht Jean-Daniel/Siggen Jean-Pierre** – Exigences du canton de Genève à l'égard des entreprises fribourgeoises travaillant sur le territoire genevois	D: 13.10.09
3259.09 DSAS/DICS	**Bourguet Gabrielle** – Programme de prévention et de promotion de la santé à l'école – prise en compte de nouvelles substances peu recommandables pour les enfants et les jeunes	D: 12.10.09 R: 06.07.10
3258.09 DEE	**Rime Nicolas/Girard Raoul** – Mesure d'encouragement cantonal pour les installations solaires photovoltaïques, poursuite de l'encouragement lancé dans le cadre du plan de relance	D: 12.10.09 R: 01.02.10
3255.09 DSJ	**Peiry Stéphane** – Accueil à Fribourg d'ex-détenus de Guantanamo	D: 02.10.09 R: 12.01.10
3252.09 DEE	**Beyeler Hans-Rudolf** – Mise en pratique du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg	D: 11.09.09 R: 06.09.10
3251.09 DSAS	**Boschung Moritz/Stempfel-Horner Yvonne** – Senior 60+	D: 11.09.09 R: 01.02.10
3238.09 DEE	**Etter Heinz** – Liaison en bus Morat–Düdingen	D: 15.07.09 R: 30.03.10
3228.09 DSAS	**Jordan Patrice** – Buanderie de Marsens	D: 26.05.09 R: 30.11.10
3168.08 DSAS	**Jordan Patrice** – Buanderie pour les hôpitaux et EMS fribourgeois	D: 13.10.08 R: 30.11.10

Liste des abréviations:

Abréviation	
Ass. PPP	Association PPP – Programme national pour la protection de l'enfant
BEF	Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille
BGC	Bulletin des séances du Grand Conseil
CAJ	Commission des affaires juridiques
CAJ	Commission des affaires juridiques
CCDJP	Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
CCDJP	Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CdC	Conférence des Gouvernements cantonaux
CdE ou CE ou E	Conseil des Etats
CDF	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CE	Conseil d'Etat du canton de Fribourg
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances
CFMJ	Commission fédérale des maisons de jeu
CGSO	Conférences des Gouvernements de Suisse occidentale

Abréviation	
CHA	Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg
ChF	Chancellerie fédérale
CIP	Commission des institutions politiques
CLDJP	Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police
CN	Conseil national
CPCh	Caisse publique de chômage
CTT	Commission des transports et des télécommunications
CTT	Commission des transports et des télécommunications
D	Dépôt/transmission à la Chancellerie d'Etat
DAEC	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
DEE	Direction de l'économie et de l'emploi
DFIN	Direction des finances
DIAF	Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts
DICS	Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport
DSAS	Direction de la santé et des affaires sociales
DSJ	Direction de la sécurité et de la justice
DTAP	Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
GC	Grand Conseil

—

2010

Abréviation	
HES-SO	Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
PoI	Police cantonale
PromFR	Promotion économique du canton de Fribourg
R	Réponse du Conseil d'Etat
SASoc	Service de l´action sociale
SASPP	Service de l´application des sanctions pénales et des prisons
SeCA	Service des constructions et de l´aménagement
SEJ	Service de l´enfance et de la jeunesse
SEn	Service de l´environnement
SITel	Service de l´informatique et des télécommunications
SOPFA	Service de l´orientation professionnelle et de la formation des adultes
SPO	Service du personnel et d´organisation
SPoMi	Service de la population et des migrants
SPPAM	Service de la protection de la population et des affaires militaires
SProb	Service de probation
SSpo	Service du sport
SStat	Service de la statistique
STE	Service des transports et de l´énergie

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD
WWW.FR.CH/DICS

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS

—

2010

I. Direction et secrétariat général 1

1. Missions ... 1
2. Activités ... 1
3. Collaboration intercantonale ... 3
4. Affaires contentieuses ... 4
5. Législation ... 4

II. Service des ressources 5

1. Missions ... 5
2. Activités ... 5

III. Services de l'enseignement obligatoire 7

1. Missions ... 7
2. Activités ... 7

IV. Enseignement secondaire du deuxième degré 26

1. Missions ... 26
2. Activités ... 27
3. Collège Saint-Michel ... 29
4. Collège Sainte-Croix ... 32
5. Collège de Gambach ... 34
6. Collège du Sud ... 37
7. Ecole de culture générale de Fribourg / ECGF ... 39
8. Gymnase intercantonal de la Broye ... 42

V. Service des affaires universitaires 44

1. Missions ... 44
2. Activités ... 44

VI. Université 47

1. Missions ... 47
2. Activités ... 48

VII. Haute Ecole pédagogique 50

1. Missions ... 50
2. Activités ... 50

VIII. Haute Ecole de santé Fribourg 53

1. Missions ... 53
2. Activités ... 53

IX. Haute Ecole fribourgeoise de travail social 56

1. Mission du service ... 56
2. Activités ... 56

X. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes 57

1. Missions du service ... 57
2. Orientation ... 57
3. Formation des adultes ... 59

XI. Subsides de formation 60

1. Missions ... 60
2. Activités ... 60

XII. Service du sport 61

1. Missions ... 61
2. Activités courantes ... 61

XIII. Service de la culture 64

1. Promotion de la culture: missions et activités ... 64
2. Institutions culturelles: missions et activités ... 66
3. Archives de l'Etat ... 67
4. Bibliothèque cantonale et universitaire ... 70
5. Conservatoire ... 77
6. Musée d'art et d'histoire ... 80
7. Musée d'histoire naturelle ... 84
8. Château de Gruyères ... 86
9. Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre ... 87
10. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle ... 87
11. Musée romain de Vallon ... 88

XIV. Service archéologique 89

1. Missions 89
2. Activités 89
3. Evénements particuliers 93

XV. Service des biens culturels 94

1. Missions 94
2. Activités 94
3. Evénements particuliers 96

XVI. Etat du personnel 97

2010

I. Direction et secrétariat général

1. Missions

La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) est compétente pour les domaines suivants: l'enseignement préscolaire et l'enseignement obligatoire, l'enseignement du degré secondaire 2 de formation générale, l'enseignement professionnel tertiaire dans les domaines santé-social et arts, la formation professionnelle du personnel enseignant, les affaires universitaires, l'orientation scolaire et professionnelle, la formation des adultes, l'octroi de subsides de formation, la promotion des activités culturelles, les institutions culturelles de l'Etat, la conservation des sites archéologiques et des biens culturels, l'éducation physique et la promotion du sport. Le site Internet de la DICS (www.admin.fr.ch/dics) fournit une multitude d'informations sur les tâches et activités de la Direction.

La DICS a été dirigée en 2010 par Mme ***Isabelle Chassot****, Conseillère d'Etat.*
Le Secrétariat général de la DICS a été conduit par M. ***Michel Perriard****.*

La mission du Secrétariat général (SG-DICS) consiste en l'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, au support logistique aux unités administratives de la Direction, ainsi qu'à certaines tâches de représentation (art. 50 LOCEA, RSF 122.0.1). Les quatre domaines de tâches principaux dévolus au Secrétariat général de la DICS sont l'appui stratégique à la Directrice ICS, qui inclut notamment la communication, la coordination et le controlling des activités de la DICS, le conseil juridique et le règlement des contentieux, les finances et les équipements, ainsi que l'appui opérationnel à la Directrice ICS, qui comprend le secrétariat de direction et la traduction.

2. Activités

2.1 Activités courantes

La Direction fixe les objectifs des unités dépendantes ou rattachées à la DICS, selon les mandats définis dans la législation afférente. Par l'intermédiaire de ses services, auxquels une partie des compétences est déléguée, elle pilote la mise en œuvre des mesures, le contrôle de leurs résultats et l'adoption de mesures correctrices. La Directrice ICS rencontre régulièrement chacune et chacun de ses chefs d'unité administrative afin de traiter des questions de principe et de veiller au suivi des dossiers. Le détail des activités courantes est intégré ci-après dans les chapitres respectifs des unités.

Le Secrétariat général, quant à lui, accomplit des tâches d'état-major pour la Directrice ICS et apporte également sa contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme de conseils, de documents écrits, d'avant-projets de lois et règlements, de soutien en matière comptable, de traductions, de participation à des projets et à des séances (de manière permanente, présidence de la Conférence des chefs de service de l'enseignement, pilotage des procédures budgétaires et comptables, groupe de travail de reconnaissance de titres d'enseignement) et de conférences données sur divers thèmes (aspects juridiques de la profession enseignante, responsabilité professionnelle du corps enseignant et des cadres scolaires, rôle et compétences des commissions scolaires, principes de fonctionnement de la gestion publique dans le domaine de l'enseignement, politique de la formation, collaboration intercantonale, politique d'information de la DICS). Par exemple, un exposé a été donné à une délégation officielle d'Afghanistan, conduite par le Ministre responsable de la gouvernance locale, un autre l'a été à une délégation de la République russe de Yakoutie, conduite par le Vice-ministre de l'éducation. En 2010, le Secrétariat général a également été tout particulièrement impliqué dans les travaux de révision totale de la loi sur la scolarité obligatoire, dont la consultation a été ouverte du 31 mai au 30 novembre 2010. Enfin, parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation à la commission informatique de l'Etat, au comité de pilotage «Structures territoriales» de la mise en œuvre de la Constitution cantonale, à la commission des subventions, à la commission FRI-INFO, au groupe des personnes de contact pour la protection des données.

2.2 Evénements particuliers

Plusieurs événements impliquant le Secrétariat général et la Direction méritent d'être tout particulièrement relevés ici pour l'année 2010, même si certains d'entre eux sont repris de manière plus détaillée dans d'autres chapitres du rapport d'activité.

2.2.1 Mise en œuvre de la RPT dans le domaine de la pédagogie spécialisée

C'est à la suite de la nouvelle répartition des tâches et des charges entre la Confédération et les cantons (RPT) qu'a été créé le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) au 1er janvier 2008.

Outre la reprise de l'ensemble des activités du domaine de la pédagogie spécialisée par la DICS, le canton doit aussi élaborer un concept cantonal, qui soit applicable au plus tôt depuis le 1er janvier 2011. Une organisation de projet a été mise en place à cet effet et ses travaux ont été intensifs en 2010. Le site Internet www.resonfr.ch informe sur l'avancement du projet.

2.2.2 Préparatifs en vue de la mise en œuvre de l'harmonisation de la scolarité obligatoire en Suisse

Le 21 mai 2006, le peuple et les cantons ont approuvé à une très large majorité la révision des articles de la Constitution fédérale sur la formation. La collaboration entre les cantons et entre les cantons et la Confédération est par conséquent devenue un principe constitutionnel visant à assurer la qualité et la perméabilité du système éducatif; l'harmonisation de certains paramètres devient une obligation et l'ensemble du domaine des hautes écoles doit être piloté conjointement par la Confédération et les cantons.

Dans le secteur de la scolarité obligatoire, les cantons doivent dorénavant harmoniser l'instruction publique, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre, ainsi que la reconnaissance des diplômes, sans quoi la Confédération légifère à leur place. Le 12 février 2009, le Grand Conseil a voté l'adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) et à la Convention scolaire romande (CSR). Alors que la CSR, qui reprend l'essentiel de HarmoS tout en approfondissant certains domaines de collaboration, n'a pas été contestée, une demande de referendum a abouti contre l'adhésion fribourgeoise à l'accord HarmoS. A l'issue d'une campagne très animée dès janvier 2010, le vote populaire a eu lieu le 7 mars 2010 et le peuple a confirmé l'adhésion du canton de Fribourg à HarmoS à raison de 61,1% des voix. L'adhésion est ainsi devenue effective au 1er mai.

2.2.3 Concept cantonal d'enseignement des langues

Le Concept cantonal d'enseignement des langues, destiné à favoriser l'acquisition de la langue partenaire et d'autres langues étrangères de l'école enfantine au cycle d'orientation, avec des prolongements vers le secondaire II, a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil. Porté par un souci de concrétisation, ce plan montre la volonté de saisir toutes les opportunités d'apprendre afin d'améliorer les connaissances linguistiques. Projet mobilisateur pour un canton qui pratique deux langues, ce concept en neuf propositions poursuit l'objectif de l'acquisition d'une langue partenaire – ou étrangère – utile, utilisable et utilisée. Le Grand Conseil a traité cet objet dans sa séance du 7 octobre 2010 et sa mise en œuvre peut maintenant aller de l'avant.

2.2.4 Harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion administrative des écoles

La phase d'étude du projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion administrative des écoles (HarmAdminEcoles), qui implique la DICS, la DIAF, la DEE, la DSAS et la DFIN, s'est terminée. Elle a permis de présenter une vision d'ensemble des performances attendues du système et d'en chiffrer les coûts. Un projet de décret sera présenté au Grand Conseil en 2011. Des mesures ponctuelles pour répondre à des besoins urgents ont aussi été prises en 2010. Elles concernent notamment la gestion de la formation continue à la HEP et la modernisation des enquêtes de formation, en lien avec l'Office fédéral de la statistique (OFS). Une étude a aussi été menée pour la constitution d'un centre de maintenance informatique pour les écoles secondaires 2 (CME), intégré au SITel.

2.2.5 Diversité religieuse et culturelle à l'école

Une brochure comprenant des recommandations à l'usage du corps enseignant et des autorités scolaires a été publiée par la Direction. Son thème est la diversité religieuse et culturelle à l'école obligatoire. Avec la volonté d'informer et de clarifier les règles, ce document entend faciliter la gestion de cette diversité grandissante dans le cadre scolaire.

Un congé pour une fête religieuse, une dispense du cours de natation basée sur des motifs religieux, l'attitude à adopter face au jeûne du Ramadan suivi par des élèves musulmans, le port d'un foulard islamique ou d'un symbole religieux particulièrement voyant, le refus de participer à un camp vert pour des questions alimentaires: telles sont quelques-unes des questions auxquelles est parfois confronté le corps enseignant. Ces questions témoignent du changement de l'environnement dans lequel évolue l'institution scolaire fribourgeoise et sont à l'image de la société qui a vu se transformer ses références, ses normes et ses valeurs. Placée au cœur d'une société dont la pluralité sociale, culturelle et religieuse est grandissante, l'école est appelée à réaliser sa mission d'éducation, de formation et d'intégration. Afin qu'elle parvienne à gérer dans un climat serein cette nouvelle diversité, il est important qu'elle puisse s'appuyer sur des règles claires, comprises et respectées par tous. C'est l'objectif poursuivi par cette brochure qui tente de répondre de manière pragmatique et ciblée aux questions des autorités scolaires et aux besoins des enseignants. Peu fréquentes, les difficultés liées à la diversité religieuse et culturelle méritent d'être approchées dans un esprit de dialogue et de tolérance. Si elles soulèvent un certain nombre de questions juridiques et pratiques, elles doivent être traitées avec pragmatisme. C'est dans ce sens que l'école fribourgeoise privilégie la qualité des relations avec les familles, veillant à informer notamment les familles migrantes des règles qui sont les siennes et des valeurs qui nourrissent historiquement ses racines. Le corps enseignant est encouragé à instaurer un climat de confiance, qui privilégie le dialogue, toujours source d'enrichissement. Réalisées à la suite d'une enquête conduite au sein de diverses écoles du canton, ces recommandations résultent du travail mené par la Commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants (DICS) et par la Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme (DSJ). Elles traitent des thèmes suivants: congé pour fêtes religieuses, fêtes scolai-

res de tradition culturelle et d'origine chrétienne, enseignement religieux à l'école, cours de sport et de natation, camps, cours d'information sexuelle, jeûne du Ramadan, port de symbole et de vêtements religieux. D'autre part, cette brochure présente de manière succincte les principes constitutionnels et juridiques sur lesquels s'appuient ces recommandations. Elle fournit aux utilisateurs un certain nombre d'adresses et de contacts propres à dispenser renseignements et conseils. Le Conseil d'Etat a profité de la présentation de cette brochure pour rendre publique sa réponse à une motion visant à interdire le port du voile à l'école. S'appuyant sur un examen approfondi des sources juridiques et des dispositions constitutionnelles, le Gouvernement estime que l'interdiction générale du port du voile à l'école primaire serait contraire au principe de la liberté de conscience et de croyance des élèves concernées. Dans sa séance du 7 octobre 2010, le Grand Conseil a refusé la motion par 70 voix contre 24 et 2 abstentions.

2.2.6 Initiative de la Broye fribourgeoise et de la Broye vaudoise pour une approche intercantonale de l'organisation de l'école obligatoire dans la région de la Broye

Par lettre du 4 juillet 2008, les préfets de la Broye fribourgeoise et de la Broye-Vully vaudoise, co-présidents du groupe de travail décidé par les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois le 13 avril 2005 à la suite des sollicitations des communes de la région, avaient livré leur rapport intermédiaire au 30 juin 2008 aux deux Conseils d'Etat sur la situation actuelle et la possibilité d'organiser la fréquentation de l'école obligatoire de manière intercantonale. Après un examen approfondi du dossier, les deux Conseils d'Etat ont demandé, lors de leur rencontre du 13 janvier 2009, que les initiants de la démarche organisent une consultation des communes et de la population concernées. Celle-ci a eu lieu durant le printemps 2009. A la suite du rapport complémentaire qui leur a été adressé, les deux Conseils d'Etat ont, en juillet 2010, défini le cadre et pris les dispositions en termes de ressources pour que des travaux complémentaires puissent être effectués en 2010 et 2011.

2.2.7 Autres événements particuliers en bref

La Confédération et une majorité des cantons universitaires concernés ont décidé de mettre fin aux Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS). La Direction a tenté de convaincre les partenaires de poursuivre l'activité dans un cadre réduit, mais ceux-ci n'ont pas suivi cette proposition. De nombreuses séances ont été consacrées aux mesures à prendre afin d'aider le personnel de l'institution à trouver de nouveaux horizons professionnels.

Dans son ordonnance du 4 juin 2010 sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques, le Conseil fédéral a notamment désigné l'Institut de plurilinguisme de l'Université de Fribourg et de la Haute Ecole pédagogique de Fribourg en tant que Centre national de compétences scientifiques de promotion du plurilinguisme.

Le portail pédagogique Friportail a été inauguré. Il permet d'améliorer et de rendre plus facile l'accès des enseignants et enseignantes du canton de Fribourg aux moyens d'enseignement en ligne (ressources numériques), ainsi que de rationnaliser les processus de production et d'hébergement de telles ressources.

Le concept «Sports-Arts-Formation» (SAF), pour lequel la Direction avait mandaté un groupe de travail, a pris la forme d'un projet appliqué à titre expérimental, pour un nombre encore réduit d'activités, dès la rentrée scolaire 2010. Une généralisation est envisagée pour la prochaine rentrée scolaire.

3. Collaboration intercantonale

La Direction ICS participe activement aux conférences intercantonales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier, Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence universitaire suisse, Conférence universitaire de Suisse occidentale, Comité stratégique HES-SO) sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans ce chapitre.

3.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2010, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: ratifications et mise en œuvre de l'Accord intercantonal du 14 juin 2007 sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (accord HarmoS) entré en vigueur au 1er août 2009, standards de formation HarmoS, ratifications et mise en œuvre de l'Accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, ratifications de l'Accord intercantonal du 18 juin 2009 sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études, monitorage de l'éducation (en particulier, rapport 2010 sur l'éducation en Suisse), développement du gymnase, message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour 2012 et les années 2013–2016, loi fédérale sur l'encouragement de la culture, aménagement des taxes d'études perçues par les Hautes Ecoles, catégorisation des diplômes d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire et diverses questions relatives à l'habilitation à enseigner dans un degré ou un autre.

La Directrice ICS est Présidente de la CDIP depuis le 1er juillet 2006 et a été réélue pour la période courant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2014. Le comité de la Conférence a siégé à quatre reprises et pris aussi un certain nombre de décisions par voie de circulation.

Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même membre de la Conférence des secrétaires généraux et de la Commission des secrétaires généraux. Le secrétaire général siège en tant que vice-président à la Commission de reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire.

3.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de l'année 2010, la CIIP s'est réunie à quatre reprises. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: mise en œuvre de la Convention scolaire romande du 21 juin 2007 entrée en vigueur au 1er août 2009 (adoption et diffusion du plan d'étude romand PER en vue de sa mise en œuvre dès la rentrée 2011, profils de compétence et épreuves de référence), moyens d'enseignement, déclaration d'intention en vue de la création d'une fondation romande pour le cinéma.

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la CIIP.

Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances. Par ailleurs, il est lui-même membre de la Conférence des secrétaires généraux et du Comité de pilotage du Plan d'études romand.

3.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK) et Conférence des régions alémaniques de la CDIP (D-EDK)

Au cours de l'année 2010, la NWEDK, comme d'ailleurs les autres régions alémaniques de la CDIP, a procédé à une réorganisation de ses activités et de sa structure. Les trois régions de langue allemande ont convenu de collaborer désormais au sein de la nouvelle D-EDK en ce qui concerne tout particulièrement l'harmonisation des plans d'étude (concrètement, le Lehrplan 21), la coordination des moyens d'enseignement et le développement de tests de référence et d'instruments d'évaluation. La NWEDK, quant à elle, a notamment traité des sujets spécifiques à la région, par exemple du benchmarking au niveau du degré secondaire II ou de l'entrée du canton du Jura dans le RSA (Regionales Schulabkommen).

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK et de la D-EDK.

Le secrétaire général de la DICS est membre de la Conférence des secrétaires généraux de la D-EDK.

4. Affaires contentieuses

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions d'inspectrices et d'inspecteurs, de directrices et directeurs d'école ou de jurys d'examens et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique de recours), 86 (54) recours ont été déposés auprès de la Direction en 2010, 68 (44) concernant l'enseignement de langue française et 18 (10) concernant l'enseignement de langue allemande. 4 (1) recours ont été déclarés irrecevables, 9 (6) ont été rayés du rôle (retrait du recours ou nouvelle décision), 12 (3) ont été admis, 0 (2) partiellement admis, 55 (40) ont été rejetés et 6 (2) sont en cours d'instruction.

En matière de personnel, 5 (3) recours ont été déposés contre des décisions de la Direction et sont en cours d'instruction.

Les autres domaines de contentieux portent sur des décisions en matière de culture et de sport.

5. Législation

5.1 Lois et décrets

Décret du 3 février 2010 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de l'équipement technique de trois établissements d'enseignement.

Loi du 21 mai 2010 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études.

Loi du 16 juin 2010 sur le sport (LSport).

5.2 Ordonnances, arrêtés et règlements

Ordonnance du 12 janvier 2010 concernant la taxe d'inscription des étudiants et étudiantes et des auditeurs et auditrices de l'Université de Fribourg.

Ordonnance du 9 mars 2010 concernant la capacité d'accueil et le test d'aptitudes pour les voies d'études de médecine humaine et dentaire à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2010/11.

Ordonnance du 9 mars 2010 sur la Commission d'éthique de recherche.

Ordonnance du 30 mars 2010 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur l'enseignement spécialisé.

Règlement du 11 mai 2010 sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Ordonnance du 8 juin 2010 modifiant l'arrêté fixant les écolages versés par les parents des élèves des écoles du secondaire du deuxième degré.

Ordonnance du 14 juin 2010 modifiant l'ordonnance relative au Fonds cantonal du sport.

Ordonnance du 29 juin 2010 concernant la répartition des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande revenant au canton de Fribourg pour le domaine du sport.

Ordonnance du 6 juillet 2010 prorogeant l'ordonnance fixant le montant des indemnités versées aux formateurs et formatrices fri-tic pour le temps consacré à la formation et pour le matériel informatique.

Ordonnance du 15 mars 2010 limitant le nombre de places d'études pour l'année pilote 2010/11 du Master of Science en sciences du sport, option «Enseignement» à l'Université de Fribourg.

Ordonnance du 21 septembre 2010 modifiant la réglementation en matière de financement d'infrastructures culturelles fondées par des tiers.

Accord intercantonal du 25 octobre 2007 sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée (entrée en vigueur au 1er janvier 2011).

Ordonnance du 16 novembre 2010 concernant l'admission des candidats et candidates étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année académique 2011/12.

Ordonnance du 23 novembre 2010 modifiant le règlement d'exécution de la loi scolaire.

II. Service des ressources

1. Missions

Issu de la restructuration intervenue au sein de la DICS en 2002, le Service des ressources est opérationnel depuis le 1er janvier 2003. Il comprend quatre domaines d'activités: la gestion administrative du personnel dépendant de la DICS (personnel enseignant et administratif de toutes les unités à l'exception de l'Université et des institutions rattachées au Service de la culture), la reconnaissance et le subventionnement des transports scolaires, la répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire («pot commun») et la gestion des conventions intercantonales relatives à l'accueil réciproque des élèves.

Cheffe de service: Mme ***Christiane Brülhart****.*

2. Activités

2.1 Ressources humaines

2.1.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes	Equivalents plein temps
Enseignement préscolaire	446	300
Enseignement primaire	1960	1324
Cycle d'orientation (CO)	1251	919
Ecoles du secondaire II	589	421
Haute Ecole pédagogique	94	62
Haute Ecole de santé	56	44
Haute Ecole fribourgeoise de travail social	48	30
Total	4444	3100

2.1.2 Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		
	H	F	H	F	%femmes
Enseignement préscolaire	0	314	0	132	100 %
Enseignement primaire	249	1177	71	463	84 %
Cycle d'orientation (CO)	376	495	164	216	57 %
Ecoles du secondaire II	232	175	89	93	46 %

2.1.3 Situation de l'emploi

A la fin de l'année scolaire 2009/10, on a enregistré 13 (10) démissions au degré préscolaire dont 3 pour raison d'âge, 84 (67) dont 41 (25) pour raison d'âge au degré primaire, 69 (67) dont 31 (19) pour raison d'âge au cycle d'orientation, 24 (18) dont 17 (11) pour raison d'âge dans les écoles du secondaire du deuxième degré.

Dans les degrés préscolaire et primaire, plus de 200 (200) postes d'enseignement ont été mis au concours, dont environ le tiers à plein temps. Ils ont tous pu être repourvus mais il a été très difficile de trouver du personnel formé pour assurer les remplacements ou pour donner des appuis d'enseignement spécialisé.

Au cycle d'orientation, 77 (60) postes ont été mis au concours dont 17 (4) à plein temps. La pénurie de personnel enseignant diplômé persiste, tout particulièrement dans le domaine des langues étrangères, en économie familiale et en activités créatrices dans la partie francophone et dans les domaines scientifiques dans la partie alémanique. Les CO francophones ont pu engager plusieurs personnes en possession des titres requis pour le degré secondaire supérieur, qui n'avaient pas trouvé d'emploi dans les gymnases. Il a fallu en plus faire appel à des étudiants et étudiantes n'ayant pas achevé leur formation pédagogique ou d'autres personnes qui ont été engagées pour une durée limitée.

Au degré secondaire supérieur, 39 (25) postes ont été mis au concours dont 7 (3) à plein temps. Les nouveaux engagés sont en principe soit porteurs des titres requis soit en passe d'obtenir leur diplôme d'aptitude à l'enseignement.

Pour la rentrée 2010/11, plus de 1300 (1100) contrats de travail ont été établis, entérinant les nouveaux engagements et les changements de statut: 225 (229) nouveaux contrats à durée indéterminée et 307 (264) à durée déterminée, 265 (291) reconductions, 119 (92) changements de postes et 426 (311) changements notables de taux d'activité.

2.2 Transports scolaires

Tous les budgets des transports scolaires de l'année 2010/11 ont été analysés et approuvés. Chaque augmentation par rapport à l'année précédente a dû être justifiée.

Les factures 2009/10 présentées par les transporteurs et les communes ont été vérifiées et les soldes honorés. La totalité des montants versés en 2010 s'élève à environ 525 000 (395 000) francs pour le préscolaire, 5 750 000 (5 150 000) francs pour le primaire et 1 375 000 (1 250 000) francs pour le cycle d'orientation.

Le Service des ressources, en collaboration avec le Service des transports et de l'énergie, a poursuivi son étude concernant le remplacement du système actuel par une participation forfaitaire du canton. Les conclusions de cette étude seront reprises dans le cadre de la révision du règlement scolaire.

2.3 Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

L'Inspection des finances, en collaboration avec le Service des communes, a procédé au contrôle de la répartition intercommunale des frais afférents à la scolarité enfantine et primaire pour l'exercice 2009. Ce contrôle a permis de relever une erreur sur le nombre d'équivalents-classes comptés, ce qui a induit une correction pour toute la répartition entre les communes. Au terme du deuxième contrôle, l'exactitude du décompte 2009 a pu être certifiée. Le groupe d'accompagnement du pot commun, composé de représentants des communes, du SITel et de la DICS, a analysé les composantes des comptes 2009 et du budget 2011 en février 2011. Pour l'année 2010, le 13e passage effectué à fin décembre 2010 indique que le coût moyen/classe est de 122 570 (122 621) francs pour l'école enfantine et de 153 469 (148 110) francs pour l'école primaire. Dix-neuf (dix) communes ont ainsi bénéficié d'un taux correcteur pour l'école enfantine et quatre communes pour l'école primaire.

2.4 Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions

La Convention scolaire régionale concernant l'accueil réciproque d'élèves et le versement de contributions (CSR 2009) passée entre les cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Bâle-Ville, de Berne, de Fribourg, de Lucerne, de Soleure, du Valais et de Zurich est ouverte désormais également au canton du Jura.

Cette année, le canton de Fribourg a déboursé 1 741 635 (5 214 665) francs pour 98 (275) élèves, étudiantes et étudiants scolarisés dans d'autres cantons. La grande différence par rapport à l'année passée provient du fait que la CSR 2009 ne s'applique plus aux étudiants et étudiantes des hautes écoles.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 434 440 (1 558 125) francs pour l'accueil de 132 (126) élèves, étudiants ou étudiantes extracantonaux dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Pour la première fois, les recettes ont été réparties entre l'Etat et les communes conformément au message au Grand Conseil concernant la CSR 2009.

Un groupe de travail, composé de représentants de la Direction de l'économie et de l'emploi, de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a présenté des propositions visant à centraliser la gestion des conventions intercantonales auprès d'un bureau cantonal unique, ce qui faciliterait les relations avec les personnes et institutions de l'extérieur.

III. Services de l'enseignement obligatoire

1. Missions

Les deux Services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande sont responsables de l'organisation générale de l'école obligatoire et de son fonctionnement; à cette fin, ils assurent la conduite de l'enseignement dispensé à l'ensemble des élèves des classes enfantines, primaires et du cycle d'orientation (CO). Ils ont pour mission de veiller particulièrement à la qualité de cet enseignement et de contrôler celle des apprentissages effectués par les élèves. A leurs côtés, le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide assure la même fonction auprès des élèves suivant un enseignement spécialisé ou bénéficiant d'appuis renforcés en raison d'une déficience attestée ou de difficultés importantes rencontrées dans les apprentissages scolaires. Au total, les trois services regroupent l'ensemble des établissements de la scolarité obligatoire, qui totalisent un effectif de 36 781 (36 136) élèves à la rentrée d'août 2010.

Ainsi, les Services de l'enseignement obligatoire jouent à la fois le rôle de prestataires de service et de contrôleurs de la qualité des prestations fournies. Pour répondre à cette double finalité, des cadres intermédiaires, inspecteurs et inspectrices des écoles, directeurs et directrices des écoles du CO, conseillers/conseillères et collaborateurs/collaboratrices pédagogiques, responsables d'établissement primaires sont rattachés aux Services de l'enseignement; leur tâche est d'encadrer l'activité professionnelle du corps enseignant engagé à l'école obligatoire (quelque 3500 personnes) et dans l'enseignement spécialisé (environ 300 personnes enseignantes). Les principaux dossiers, chantiers ou domaines traités en 2010 sont développés dans le cadre du bilan des activités établi selon les différents degrés de la scolarité obligatoire; ceux qui se rattachent à l'enseignement spécialisé et aux services auxiliaires le sont dans le chapitre spécifique qui leur est consacré.

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF): M. ***Léon Gurtner****.*

Chef du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA): M. ***Reto Furter****.*

Cheffe du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM): Mme ***Fouzia Rossier****.*

2. Activités

2.1 Généralités

2.1.1 Thèmes communs aux deux parties linguistiques

Les deux Services de l'enseignement obligatoire ont conduit en commun divers thèmes transversaux parmi lesquels il convient de relever:

Ecole enfantine: la loi scolaire modifiée avec effet au 1er août 2009 demande l'introduction d'une 2e année d'école enfantine. A la rentrée 2010, ce sont 1772 (1167) nouveaux élèves dans leur cinquième année d'âge (1142 francophones et 630 alémaniques) qui fréquentent ainsi la première année enfantine. Au préalable, les enseignantes des classes 1 + 2 EE ont suivi la formation continue spécialement mise sur pied à cette occasion. Les communes qui n'ont pas introduit les deux années d'école enfantine ont été sollicitées une nouvelle fois au mois de décembre pour annoncer leur détermination sur le calendrier de mise en œuvre portant, au plus tard, sur la rentrée scolaire 2013/14. Ces informations permettent à la Direction et au groupe de travail chargé de planifier ce nouveau dispositif de préparer les rentrées scolaires à venir.

Projet «Basisstufe / classe multi-âges»: Le projet de la CDIP de Suisse orientale auquel le canton de Fribourg a participé avec les deux cercles scolaires germanophones de Chiètres/Fräschels et Morat et la commune francophone de Barberêche est parvenu à son terme. Cependant, les trois expérimentations faites dans le canton de Fribourg, qui avaient débuté dès l'année scolaire 2005/06, ont été poursuivies. En arrière-plan, d'éventuelles adaptations introduites dans le cadre de la nouvelle loi scolaire ou de nouvelles expériences devraient pouvoir être récoltées avec ce modèle spécifique d'entrée à l'école (cycle élémentaire).

Réforme de l'enseignement spécialisé: élaboration du concept cantonal et poursuite de projets-pilote.

Enseignement des langues: après que le Grand Conseil a approuvé les réponses du Conseil d'Etat à diverses interventions parlementaires (motions et postulats) portant sur la langue partenaire et ainsi également donné son aval au concept général de l'apprentissage des langues, les mesures prioritaires de mise en oeuvre du concept des langues ont pu être entreprises. La mise en place du concept d'introduction de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire s'est poursuivie en étroite collaboration avec la «Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin» (CIIP) et les cantons de la Suisse du Nord-Ouest, soit Berne, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Soleure et le Valais dans le cadre du projet «Passepartout – Apprentissage des langues étrangères à l'école».

Promotion de la santé à l'école et prévention des comportements à risque: une fois terminées les enquêtes conduites sur les sites pilotes, le rapport y relatif décrivant l'état de santé des enfants et des jeunes fribourgeois (plus de 3000 élèves questionnés) a fait l'objet d'une analyse complémentaire conduite par des responsables de la Haute Ecole de Gestion de Fribourg, à la fois pour mieux mettre en évidence les conclusions essentielles, mais aussi pour en faciliter la lisibilité. Sur la base des données récoltées a été élaboré le projet de concept de santé à l'école. Ainsi revu et complété, ce projet est désormais prêt pour être soumis à l'autorisation de consultation générale auprès du Conseil d'Etat.

Dispositif des mesures pour les élèves présentant des difficultés comportementales: après l'ouverture de trois classes relais et le soutien renforcé apporté aux interventions internes aux établissements, la 4e mesure du dispositif de suivi, l'unité mobile d'intervenants francophones et alémaniques (UM), est entrée pleinement en action. Afin d'en assurer un fonctionnement optimal, le poste de responsable de l'UM a été mis au concours et pourvu dans le courant du 3e trimestre 2010. Cette modification apportée au pilotage d'une des mesures et la réorientation de la conduite de l'ensemble du dispositif a été l'occasion de réécrire l'ensemble des cahiers des charges.

Nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE): ouverture du portail pédagogique internet Friportail sur lequel les ressources d'enseignement et d'apprentissage sont proposées en ligne.

2.1.2 Partie francophone

Les thèmes traités durant l'année 2010, en complément des dossiers et sujets évoqués ci-dessus au point 2.1.1, ont concerné en toute priorité:

- conduite des établissements scolaires de l'école primaire: la mise en place, désormais quasi généralisée, d'une structure opérationnelle de pilotage destinée à assurer l'organisation et le fonctionnement des établissements s'est poursuivie. Les principales missions remplies par les responsables d'établissement sont décrites dans un texte d'orientation. Au niveau de la formation des responsables d'établissement, une volée particulière a été organisée sous la responsabilité du consortium romand de la FORDIF constitué de quatre Hautes Ecoles mandatées par la CIIP. La formation s'est terminée à l'automne 2010, qui a permis de remettre le certificat en gestion d'institutions publiques (CAS) à 56 responsables d'établissement.

- formation des inspecteurs/directeurs de CO: c'est le même dispositif de formation (consortium de Hautes Ecoles, sous la dénomination FORDIF) qui assume cette formation des cadres des Services de l'enseignement. Pour le SEnOF, en 2010, cinq inspecteurs et trois directeurs de CO ont effectué la passerelle permettant de valider une première formation déjà effectuée (FORRES) par l'obtention du CAS en gestion d'institutions publiques.

- plan d'études commun au niveau de la Suisse romande (PER): validé au printemps 2010 par décision de la CIIP, le plan d'étude a été édité durant l'été sous la forme de trois coffrets correspondant aux trois grands temps de la scolarité obligatoire: le cycle élémentaire (2 ans école enfantine, 1P et 2P), le 2e cycle primaire (3P à 6P) et le cycle d'orientation (CO). Chaque coffret est constitué de cinq brochures traitant des disciplines d'apprentissage et des thèmes transversaux. Le Service de l'enseignement a élaboré un plan détaillé d'information et de formation, s'adressant soit à l'ensemble des 2'800 enseignants de la scolarité obligatoire, soit, selon le calendrier de mise en œuvre, à une partie d'entre eux, regroupés par degré ou par cycle. La première partie du dispositif de formation s'est déroulée en automne 2010.

- collaboration et concertation pédagogiques intercantonales: la double impulsion liée à l'Accord intercantonal HarmoS et à la Convention scolaire romande a eu comme effet une augmentation des travaux conduits au niveau régional. Il s'agit notamment du plan d'études romand et du choix des nouveaux moyens d'enseignement. Les collaborateurs pédagogiques du SEnOF (degré primaire essentiellement) et les présidents des groupes de travail des principales disciplines (CO) ont ainsi pris part de manière régulière aux séances des commissions romandes traitant les différents objets actuellement en chantier.

- médiation scolaire: la nouvelle volée comptant 13 candidat-e-s issu-e-s du secondaire I, 4 du secondaire II général et 8 du secondaire II professionnel a débuté sa formation en septembre 2009 pour la terminer en juin 2011. L'essentiel du temps de formation s'est donc déroulé durant l'année 2010.

- soutien et accompagnement des enseignants à titre individuel dans les situations d'épuisement professionnel: portant principalement dans l'aide à la résolution de conflits, la conduite de classe difficile, les relations Ecole-Famille, ce soutien a été proposé tant au degré primaire qu'au CO. 54 enseignants et enseignantes en ont bénéficié durant l'année 2010.

2.1.3 Partie alémanique

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) a mis l'accent sur le traitement des thèmes suivants:

- Introduction des directions d'école au concept de qualité intitulé «Mettre en oeuvre ensemble une école de qualité».

› Adaptation de l'actuelle procédure de passage de l'école primaire au cycle d'orientation et préparation à l'introduction de la procédure révisée à partir de l'année scolaire 2011/12.

› Collaboration au projet «Lehrplan 21», qui consiste en l'élaboration d'un nouveau plan d'étude pour tous les cantons de Suisse alémanique.

› Mise en œuvre progressive des objectifs du projet intercantonal «Passepartout – Apprentissage des langues étrangères à l'école publique» (Berne, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Fribourg et Valais), en particulier l'accompagnement des 13 classes de test du nouveau moyen d'enseignement du français «Mille Feuilles», la préparation de la phase de test pour le nouveau moyen d'enseignement d'anglais et avant tout la formation continue méthodologique, didactique et linguistique du corps enseignant.

› Fin des formations de trois directeurs d'écoles du cycle d'orientation et de deux responsables d'établissement d'école enfantine et primaire ainsi que de quatre personnes ressources pour l'enseignement des langues étrangères.

› Organe de conseil pour le corps enseignant: la conseillère psychologique pour le corps enseignant (poste à 30%) a été active dans les domaines suivants: conseil individuel, coaching et supervision pour le corps enseignant et directions d'école. Parmi les principales situations traitées, on relève: la gestion du stress et le management du temps; la détermination de la situation personnelle; les conflits avec des classes, des élèves, des collègues et des parents; le burn-out et sa prévention; les maladies psychiques; le développement du travail en équipe; le développement de modèles à l'école primaire.

› Organe de conseil pour le soutien des élèves à haut potentiel: la conseillère pédagogique responsable (poste à 20%) a soutenu le corps enseignant dans la gestion de l'hétérogénéité de leurs classes. Elle a animé des séances de formation continue dans diverses écoles. De plus, elle a conseillé de nombreuses enseignantes et enseignants dans des situations où certaines et certains élèves avaient besoin d'une sollicitation supplémentaire.

› Comme chaque année, le Service a mis sur pied une réunion pédagogique avec les inspectrices et inspecteurs et les directrices et directeurs d'école du cycle d'orientation. Cette fois, il a été question du thème «Culture d'école-culture de direction-culture de qualité» et d'un regard sur l'état actuel du projet «Passepartout – Apprentissage des langues étrangères à l'école publique».

› Elaboration de la brochure «Schule meistern», que l'on pourrait traduire par «Maîtres d'école», qui paraît dans la série pédagogique du DOA. Comme toutes les brochures précédentes, cette nouvelle publication s'adresse à toutes les enseignantes et tous les enseignants et aux autres personnes intéressées. Il s'agit du portrait de dix anciennes et anciens enseignantes et enseignants qui portent un regard rétrospectif sur leur carrière sous la forme d'une biographie professionnelle en cherchant à mettre en évidence les raisons qui ont permis de couronner celle-ci de succès.

2.1.4 Enseignement spécialisé

Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM) a mis la priorité sur les thèmes suivants:

› la gestion des listes d'attente dans les services auxiliaires scolaires;

› suivi des projets pilotes lancés dans le cadre des travaux liés à la RPT notamment le projet «intégration langage», Neyruz et Team Teaching de Romont;

› coordination des groupes de travail dans l'élaboration du concept cantonal et information sur l'avancement des travaux;

› organisation de la formation continue des enseignants spécialisés dans les domaines suivants: didactique de l'entrée en lecture, les troubles de comportement de type oppositionnel, poursuite de la formation fri-tic, l'accueil de la différence en classe régulière, la migration et le jeu.

2.1.5 Effectifs

Ecole enfantine

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2009/10	2010/11	2009/10	2010/11	2009/10	2010/11
Nombre d'élèves	3146	3725	1522	1462	4668	5187
Nombre de classes	180,5	206,5	81,3	77,9	261,8	284,4
Moyenne par classe	17,43	18,04	18,72	18.77	17,83	18,24

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 26 (+ 23,2 en 2009/10) unités et celui des élèves a augmenté de 579 (+ 524). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 3,4 (+ 20,8) unités et celui des élèves a diminué de 60 (+ 517). Au total, l'augmentation des classes est de 22,6 (+ 44) unités et l'augmentation des élèves est de 519 (+ 1041); cette progression est essentiellement due à la poursuite de l'introduction de la 2e année d'école enfantine dans la partie francophone.

2010

Ecole primaire

Il y avait 19 647 (19 607) élèves dans les classes primaires régulières au début de l'année scolaire 2010/11, dont 14 969 (14 865) dans les classes francophones et 4678 (4742) dans les classes alémaniques.

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 12 (- 4) unités et celui des élèves de 104 unités (- 101). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 0,8 (- 1,6) unités et celui des élèves de 64 unités (- 66). Au total, l'augmentation des classes est de 11,2 (- 5,6) unités et l'augmentation des effectifs d'élèves de + 40 unités (- 167). La moyenne du nombre d'élèves par classe est de 19,23 (19,41) et de 18,96 (19,10) en comptant les classes de développement.

Répartition des élèves

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2009/10	2010/11	2009/10	2010/11	2009/10	2010/11
1re année	2365	2540	727	802	3092	3342
2e année	2553	2428	773	736	3326	3164
3e année	2442	2494	807	770	3249	3264
4e année	2493	2446	784	807	3277	3253
5e année	2565	2487	790	784	3355	3271
6e année	2447	2574	861	779	3308	3353
Total	14 865	14 969	4742	4678	19 607	19 647
Nombre de classes	768	780	242,4	241,6	1010,4	1021,6
Moyenne par classe	19,36	19,19	19,56	19,36	19,41	19,23

En plus des effectifs figurant dans le tableau ci-dessus, il convient de mentionner que 258 (265) élèves fréquentent les classes de développement, dont 174 (180) dans les classes francophones et 84 (85) dans les classes alémaniques.

Cycle d'orientation

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 3,5 (+ 8) unités et le nombre d'élèves a augmenté de 105 (+ 67). Dans la partie alémanique, le nombre de classes est resté semblable (+ 1) et celui des élèves a diminué de 15 (- 42). Au total, l'augmentation du nombre de classes est de 3,5 (+ 9) unités et celle de l'effectif des élèves de 90 (+ 25).

Effectifs des élèves selon les années au CO

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2009/10	2010/11	2009/10	2010/11	2009/10	2010/11
7e année	2583	2657	889	915	3472	3572
8e année	2700	2665	969	885	3669	3550
9e année	2579	2645	987	1030	3566	3675
Total	7862	7967	2845	2830	10 707	10 797
Nombre de classes	377,5	381	159	159	536,5	540
Moyenne par classe	20,83	20,91	17,89	17,80	19,96	19,99

Effectif moyen par classe selon les différents types de classe

	Classes de langue française		Classes de langue allemande	
	2009/10	2010/11	2009/10	2010/11
Prégymnasiale	23,85	24,18	21,05	20,63
Générale	22,75	22,70	20,85	20,9
A exigences de base	16,25	16,49	14,91	14,98
Cl. développement	9,64	9,18	8,22	8,22
Total	20,83	20,91	17,89	17,80

Répartition des élèves selon les types de classe sur l'ensemble des trois années au CO

	Classes de langue française				Classes de langue allemande			
	2009/10		2010/11		2009/10		2010/11	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Prégymnasiale	2933	37,31	2901	36,41	821	28,86	784	27,70
Générale	3299	41,96	3428	43,03	1250	43,94	1254	44,31
A exigences de base	1381	17,57	1410	17,70	626	22,00	644	22,76
Cl. développement	188	2,39	179	2,25	148	5,20	148	5,23
Cl. accueil	61	0,77	49	0,61	-	-	-	-
Total	7862	100	7967	100	2845	100	2830	100

Effectif des élèves effectuant une 10e voire une 11e ou 12e année de scolarité

	Classes de langue française				Classes de langue allemande			
	2009/10		2010/11		2009/10		2010/11	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
10e année	630	8,01	607	7,62	168	5,90	174	6.15

2.1.6 Scolarisation des enfants allophones

Les recommandations relatives à la diversité religieuse et culturelle à l'école, dont le projet initial a été préparé par la Commission cantonale pour la scolarisation et l'intégration des enfants de migrants (CCSIEM), ont été publiées et diffusées par la DICS auprès de l'ensemble du corps enseignant et aux autorités scolaires. Ce document donne des lignes directrices communes à l'ensemble du canton pour favoriser le «mieux vivre ensemble». L'orientation donnée au travers de ces recommandations a également été celle retenue pour répondre à la motion de la députée Schnyder.

Les cours d'été, soit des cours de français langue de scolarisation proposés aux élèves allophones durant les trois premières semaines des vacances, ont été reconduits en 2010: quatre cours ont été mis sur pied à Fribourg et quatre en Gruyère (La Tour-de-Trême et Bulle). Par rapport à 2009, deux classes supplémentaires ont été ouvertes. Cette participation croissante témoigne de l'intérêt de nombreux parents à voir leurs enfants maîtriser au mieux la langue de scolarisation et à s'intégrer plus harmonieusement dans leur nouvel environnement.

Le projet alémanique lancé par la Commission cantonale pour la scolarisation et l'intégration des enfants de migrants (CCSIEM) «Accueil des élèves néo-arrivants au cycle d'orientation» s'est poursuivi pour la quatrième année déjà au CO de Morat. En plus des cours réguliers, le corps enseignant organise une semaine de projet par année scolaire. Au cours de cette semaine de projet, le corps enseignant des langues maternelles les plus représentées dans la classe est invité à l'école. Il thématise d'importantes questions liées à l'intégration et permet aux élèves de faire la rencontre de biographies migratoires positives au travers de leurs propres personnes.

Le groupe de travail francophone pour la scolarisation des enfants de langue étrangère a travaillé autour des thèmes suivants: élaboration des nouvelles recommandations et du formulaire d'annonce pour enfants de langue étrangère à l'école enfantine et à l'école primaire; usage uniformisé des bulletins scolaires au cycle d'orientation et élaboration des rapports d'évaluation pour élèves de langue étrangère; élaboration de propositions pour la mise en oeuvre de l'enseignement de l'allemand pour élèves de langue étrangère à tous les degrés.

Des cours d'introduction obligatoires ont à nouveau eu lieu pour le corps enseignant qui a donné pour la première fois le cours d'allemand pour élèves de langue étrangère et une session de formation continue consacrée à l'introduction du nouveau moyen d'enseignement «HOPPLA» a été proposée au corps enseignant dans ce domaine.

2.2 Ecole enfantine, partie francophone

2.2.1 Effectifs et organisation

A la rentrée 2010, la Région inspectorale Nord de la partie francophone du canton de Fribourg compte 103,5 (89) classes enfantines; de son côté, la Région inspectorale Sud compte 103 (91,5) classes enfantines. L'école enfantine totalise ainsi 206,5 (180,5) classes.

Compte tenu des décisions prises au sujet de l'ouverture de la seconde année d'école enfantine dès la rentrée scolaire 2009, des changements importants sont à signaler en terme d'ouverture de classes. Pour la rentrée scolaire 2010, ce sont ainsi 23 (25) cercles scolaires supplémentaires *(marqués d'un *)* qui ont proposé cette nouvelle forme d'organisation de l'école enfantine, dont 8 (16) de la région Nord et 15 (9) de la région Sud: Corminboeuf, Chésopelloz / Courgevaux, Morat, Meyriez, Greng, Montilier / Cressier-sur-Morat / Givisiez / Granges-Paccot / Grolley / La Sonnaz / **Châbles, Cheyres, Font / *Cheiry, Prévondavaux, Surpierre, Villeneuve/* Cugy, Vesin / **Domdidier* / Dompierre, Russy / **Estavayer-le-Lac* / Fétigny, Menières / Lully, Bollion, Châtillon, Seiry / Murist, Vuissens / **Nuvilly-Les Montets* / St-Aubin, Vallon / **Chénens, Autigny-Chénens* / Cottens / **Matran* / Neyruz / Prez-vers-Noréaz / **Villars-sur-Glâne / *Arconciel, Ependes, Ferpicloz, Sénèdes / *Corpataux-Magnedens, Rossens / *Farvagny, Vuisternens-en-Ogoz / *Le Glèbe* / Treyvaux / Auboranges, Chapelle, Ecublens, Rue / Billens, Hennens, Romont / **Le Châtelard, Massonnens, Grangettes /* Mézières* / Siviriez / St-Martin / Ursy / **Villaz-st-Pierre, La Folliaz / *Attalens / *Bossonnens / *Pont-en-Ogoz* / Remaufens / Riaz / Semsales/ **Sorens / *Vuadens / *Broc, Botterens / *Haut-Intyamon, Albeuve Lessoc Neirivue / *Le Pâquier*. Un cycle élémentaire comprenant des élèves des deux années de l'école enfantine et des deux premières années de l'école primaire se poursuit dans le cercle scolaire de Barberêche.

2.2.2 Répartition géographique des classes

	2009/10		2010/11	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ville de Fribourg	15	267	17	289
Sarine campagne	56	969	67	1236
Broye	26	484	31	581
Glâne	25	434	24	453
Gruyère	34	582	39	692
Lac	10	163	10,5	165
Veveyse	14,5	247	18	309
Total	180,5	3146	206,5	3725

2.2.3 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2010

Il a fallu procéder à 5,5 ouvertures de classes fonctionnant encore sur 1 an EE: Courtepin (0,5) / Fribourg (Jura) / Fribourg (Vignettaz) / Châtel-St-Denis / Bulle (2).

D'autre part, 4 classes fonctionnant sur 1 an EE ont été fermées: Fétigny / Auboranges, Chapelle, Ecublens, Rue / Marsens / Gruyères.

La mise en œuvre de la deuxième année EE a amené l'ouverture de 24,5 classes fonctionnant sur 2 ans: Domdidier (2) / Estavayer-le-Lac (3) / Nuvilly, Les Montets / Autigny, Chénens / Matran (2) / Villars-sur-Glâne (4) / Arconciel, Ependes / Farvagny (2) / Le Glèbe / Attalens (2) / Remaufens (0,5) / Vuadens / Broc, Botterens (2) / Haut-Intyamon / Le Pâquier.

A la rentrée scolaire 2010/11, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 26 (+ 23,2) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2009/10.

2.2.4 Axe de travail prioritaire: poursuite de l'introduction de la 2e année d'école enfantine

A la suite de la décision du Grand Conseil de mettre sur pied la 2e année d'école enfantine, de nombreuses soirées d'informations ont été organisées pour répondre à l'attente des conseils communaux, des commissions scolaires, des associations de parents, des parents et du corps enseignant concernés. Durant ces séances, les aspects administratifs, organisationnels ainsi que les enjeux pédagogiques et sociaux du concept d'introduction de la 2e année d'école enfantine ont été présentés.

La formation complémentaire destinée aux enseignantes concernées a été mise sur pied par le SEnOF: elle comprend une première session de quatre jours durant l'été précédant la rentrée scolaire, puis des après-midi de formation organisés durant les deux premières années d'introduction. Ce concept sera renouvelé tout au long de l'introduction de l'école enfantine sur deux ans, soit de la rentrée 2009 à la rentrée 2013, et compte environ 50 heures de formation.

Principales thématiques traitées lors des sessions d'été de formation fréquentées par 82 enseignantes pour la volée 2009/10 et 120 enseignantes pour la volée 2010/11: organisation du temps et de l'espace dans une classe à deux degrés, gestion des apprentissages, co-éducation, développement de l'enfant de quatre ans et identité professionnelle de l'enseignant en changement.

Quelques temps forts et messages renforçant la spécificité de la pédagogie à l'école enfantine ont marqué ces journées par des cours-conférences soulignant l'importance du jeu-apprentissage

dans le développement affectif et cognitif de l'enfant, les enjeux de cette «première» école et les premiers pas vers la collaboration et le «vivre ensemble».

Principales thématiques travaillées dans les modules de formation au cours de l'année scolaire: psychomotricité, graphomotricité, développement du langage oral, gestion de classes difficiles, éducation musicale, cadre institutionnel avec différentes directives officielles.

Le suivi et l'accompagnement des enseignantes enfantines dans le terrain est, par la suite, assuré par les conseillères pédagogiques et les inspecteurs scolaires.

2.2.5 Intégration d'enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage et/ ou des difficultés de comportement

Trois enseignantes spécialisées sont engagées à hauteur de 2,6 équivalents plein-temps (EPT), afin d'intervenir auprès de jeunes enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage et de comportement. Dans un souci de verticalité, leurs interventions, se passant en principe au sein de la classe, couvrant le premier cycle dans le but de poursuivre le projet d'un élève ou pour apporter un soutien à une classe perturbée par le comportement d'un ou de plusieurs élèves.

Par ce soutien spécifique, il s'agit d'offrir aux enseignantes titulaires et aux élèves un accompagnement et un encadrement professionnel spécialisé.

2.2.6 Relations avec les partenaires de la petite enfance-école enfantine

Dans les situations particulières, en fonction des besoins constatés, un partenariat est systématiquement mis sur pied avec les différentes institutions du réseau d'aide (écoles maternelles, logopédistes, Service Educatif Itinérant, services auxiliaires scolaires, service de pédopsychiatrie, médecins, structures d'accueil de la petite enfance, Education familiale …). L'objectif de ce partenariat est bien d'assurer la cohérence des projets pédagogiques élaborés pour les jeunes enfants.

2.2.7 Pédagogie spécifique propre à l'école enfantine

L'école enfantine, rattachée à l'école obligatoire, accueille l'enfant dès quatre ans révolus. Elle doit conserver une identité professionnelle, fixer des priorités, soutenir un type d'enseignement et une organisation de classe spécifique en lien avec le développement du jeune élève. L'enjeu pédagogique de l'école enfantine est de stimuler le jeune enfant dans son rôle d'écolier et de faciliter ses apprentissages par le jeu. La pédagogie du projet particulièrement bien exploitée dans les classes enfantines apporte sens et motivation aux apprentissages fondamentaux et donne la possibilité à l'enfant d'oser apprendre, de créer, de parler, d'imaginer, de chercher à comprendre et d'interroger le monde et les autres.

Dans le cadre de la formation particulière, un atelier «Osons la musique» traitant le mouvement, l'écoute, l'imagination et la création a été mis sur pied pour les maîtresses des classes enfantines à deux degrés.

2.3 Ecole enfantine, partie alémanique

—

2.3.1 Généralités

Sur la base des nombreux retours d'informations venant des autorités scolaires, des responsables d'établissement, du corps enseignant et des parents, on peut qualifier de succès l'introduction de la 2e année d'école enfantine. Les horaires-blocs avec début de l'école tôt dans la matinée recueillent un haut taux d'acceptation. Les deux années d'école enfantine ne sont pas encore proposées en ville de Fribourg, à l'exception de l'Ecole Libre Publique, et dans la commune de Chevrilles.

Le projet «Basisstufe / classe multi-âges» conduit dans les trois communes de Morat, Fräschels et Barberêche, peut se poursuivre malgré la fin de la collaboration intercantonale instituée sous l'égide de la CDIP de la Suisse orientale.

21 (15) enfants handicapés et atteints de troubles de comportement ont été intégrés à l'école enfantine régulière et en «Basisstufe». Dans ce cadre, l'intégration de onze enfants a eu lieu sous la responsabilité du home-école «Les Buissonnets», alors que l'intégration de dix autres enfants est placée sous la gestion de la DICS. 16 (10) éducatrices spécialisées en pédagogie curative suivent et soutiennent ces enfants dans des classes enfantines régulières.

20 (24) cercles scolaires proposent des cours supplémentaires d'allemand pour favoriser l'intégration des élèves allophones. Durant l'année scolaire 2010/11, 252 (258) enfants de 1re et 2e année d'école enfantine peuvent bénéficier de cette offre.

2.3.2 Ouvertures et fermetures de classes

La mise en œuvre de la 2e année de l'école enfantine a provoqué 2,5 (21,8) ouvertures et 4,9 (0) fermetures de classes à 2 ans: Gurmels (0,7) / FOS-Freiburg (0,8) / Tafers (1) / ABGRU [Ried-Agriswil, Büchslen, Gempenach, Ulmiz] (- 0,9) / St. Antoni (- 1) / Murten (- 1) / Plaffeien (- 1) / Rechthalten (- 1).

D'autre part, une classe à un an a été fermée: Freiburg Schoenberg

A la rentrée scolaire 2010/11, l'ensemble de l'opération a consisté dans la fermeture de 3,4 (+ 21,5) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2009/10.

2.3.3 Répartition géographique des classes

	2009/10		2010/11	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ville de Fribourg (all.)	6,2	104	6	94
Singine	47	892	45	851
Gruyère (all.)	1	20	1	15
Lac (all.)	27,1	506	25,9	502
Total	81,3	1522	77,9	1462

*Y compris 2 classes du projet «Basisstufe»

Effectif moyen pour l'année scolaire 2010/11: 18,77 (18,72) élèves par classe. Toutes les écoles enfantines fonctionnent à plein temps.

47 (52) classes enfantines sont tenues par deux enseignantes à temps partiel. Cinq (six) enseignantes enfantines assument des fonctions de direction dans le cadre de la Schulleitung.

2.3.4 Formation continue

Les cours de formation continue destinés aux enseignantes de l'école enfantine ont cette année encore été orientés vers l'enseignement dans des classes enfantines à deux degrés. En collaboration avec le service de la formation continue de la HEP de Fribourg, des personnes de référence renommées ont pu être engagées, comme la Prof. Margrit Stamm sur le thème «Formation, accompagnement et éducation de la petite enfance», la mathématicienne Margret Schmassmann à propos de «Soutenir tôt au lieu de soigner (trop) tard» et la Dr Evelyne Wannack qui a traité le thème «Environnement de jeu et d'apprentissage et management de l'espace classe à l'école enfantine». Dans l'offre ouverte du service de la formation continue, un accent a aussi été placé aux besoins des enseignantes de l'école enfantine, avec de nombreuses propositions de cours à leur intention.

2.3.5 Admission à l'école primaire

Les parents de 83 (71) enfants ont souhaité repousser d'une année l'entrée à l'école, choix qui concerne 9.45% (7,92%) des enfants qui sont entrés en âge de scolarité durant l'année 2010. A l'opposé, les parents de 14 (23) enfants ont utilisé la possibilité d'une entrée anticipée à l'école.

2.3.6 Situation de l'emploi

Toutes les places disponibles dans les écoles enfantines ont pu être repourvues sans problème à la rentrée scolaire. Par contre, la recherche de remplaçant-e-s, en particulier de longue durée et pour des temps de travail de 60 à 100%, est devenue particulièrement difficile. La recherche conduite dans les régions limitrophes du canton de Berne s'est également révélée difficile.

2.4 Ecole primaire, partie francophone

2.4.1 Répartition géographique des classes

	2009/10		2010/11	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ville de Fribourg	83	1440	82	1404
Sarine campagne	229	4439	229,5	4471
Broye	104	2028	106,5	2067
Glâne	79,5	1565	83	1573
Gruyère	165	3283	169	3379
Lac	43,5	786	44	762
Veveyse	64	1324	66	1313
Total	768	14 865	780	14 969

2.4.2 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2010

Il a fallu procéder à 15,5 ouvertures de classes: Courtepin / Fétigny, Ménières / Léchelles, Montagny, Cousset (0,5) / Lully, Châtillon, Bollion, Seiry / La Brillaz, Corserey / Villars-sur-Glâne / Hauterive (0,5) / Romont (0,5) / Massonnens, Le Châtelard / Siviriez / Villaz-St-Pierre, La Folliaz/ Attalens / Bossonnens / Corbières, Hauteville / Marsens, Echarlens, Vuippens / Gruyères / La Jogne.

A l'inverse, 3,5 classes ont été fermées: Cressier-sur-Morat (0,5) / Fribourg (Jura) / Matran / Treyvaux.

A la rentrée scolaire 2010/11, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 12 (- 4) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2009/10.

2.4.3 Axes de travail prioritaires

2.4.3a Pilotage d'établissement et conduite de projet

Comme cela est mentionné dans les généralités au point 2.1.1, la mise en œuvre d'une véritable conduite d'établissement a encore

franchi une étape importante à la rentrée scolaire avec 68 cercles scolaires comptant désormais à leur tête un responsable d'établissement. Le texte général d'orientation émis en avril 2008 à cet effet par la Direction sert de cadre à cette opération, en donnant une meilleure visibilité à l'établissement scolaire, à son fonctionnement et à son pilotage. Les responsables d'établissement ont été régulièrement réunis par leur inspecteur d'arrondissement au sein du conseil éponyme. L'avant-projet de loi scolaire mis en consultation en 2010 fixe les bases juridiques nécessaires à cette nouvelle manière d'assurer la conduite des établissements primaires.

Projets d'établissement: l'année 2010 a permis d'augmenter là aussi le nombre de projets d'importance réunissant tous les acteurs de l'établissement. Actuellement, plus de 70 d'entre eux, sur les 94 que compte le Service de l'enseignement obligatoire, ont vu leur projet validé. Un membre de l'équipe enseignante en assume plus particulièrement la conduite, voire le responsable d'établissement lui-même, et participe à ce titre aux séances de coordination/formation conduites au niveau cantonal.

2.4.3b Enseignement du français

L'expérimentation des nouveaux moyens d'apprentissage de la lecture-écriture «Que d'histoires» et «Grindelire» adoptés par la CIIP en juin 2007 s'est terminée à la fin de l'année scolaire 2009/10. Elle a été conduite dans une dizaine de classes de 1P et 2P réparties sur l'ensemble du canton. Le pilotage du projet a été placé sous la responsabilité du SEnOF qui a œuvré en étroite collaboration avec la HEP. Le rapport final a été présenté et remis au SEnOF en automne 2010. Sur la base de ce rapport, la DICS et son Service de l'enseignement obligatoire ont décidé l'introduction des moyens «Que d'histoires» et «Grindelire» dans les classes de 1P à l'automne 2011. Le choix de l'un ou l'autre des moyens se fera au niveau de l'établissement – ou d'un cercle scolaire – par le corps enseignant, dans un souci de collaboration et de culture commune. Durant l'année scolaire 2010/11, une présentation des moyens d'enseignement et une aide au choix est mise sur pied à l'attention du corps enseignant. Une demi-journée de formation est prévue en juin 2011 pour les enseignant-e-s qui utiliseront pour la première fois ces supports en automne 2011.

Depuis la rentrée scolaire 2010/11, une nouvelle collaboratrice pédagogique a été engagée à 80% pour assurer le suivi des dossiers dans le domaine du français pour les degrés 3P-6P en remplacement de l'ancien titulaire affecté à une nouvelle fonction.

La mise en place d'activités de français sur le portail pédagogique Friportail se poursuit et l'offre s'enrichit pour les différentes années de la scolarité enfantine et primaire.

2.4.3c Enseignement des mathématiques

Outre la rédaction des épreuves de pré-orientation vers le CO, le groupe de formation en mathématiques a analysé les résultats des épreuves cantonales rédigées à l'intention des élèves de fin du cycle 2. Ces résultats mettent en évidence une stabilité, voire une amélioration des compétences en mathématiques des élèves du canton de Fribourg. Durant cette année 2010, le groupe de formation a rencontré tout le corps enseignant de 3P et 4P lors de séances d'échanges au sujet de ces épreuves cantonales. Dès lors, le corps enseignant des classes primaires des différents cycles a eu l'occasion, lors de ces dernières années, de conduire une réflexion approfondie sur l'évaluation des mathématiques avec leurs élèves.

L'animation des séances d'introduction du Plan d'Etude Romand (PER) a amené le groupe de formation en mathématiques à porter une attention particulière sur les documents mis à disposition du corps enseignant du canton. Des compléments seront produits pour rendre les moyens d'enseignement compatibles avec le PER. Dans cette optique et en collaboration avec l'OCMS, un fascicule contenant des fiches de devoirs destinées aux élèves de 3P année est disponible dès cette fin d'année. Ces fiches font suite à celles rédigées pour les élèves de 5P et 6P déjà publiées.

2.4.3d Enseignement de l'allemand – préparation de l'enseignement de l'anglais

EOLE

L'introduction des nouveaux moyens concernant l'éducation et l'ouverture aux langues à l'école s'est poursuivie tout au long de l'année; ainsi, l'ensemble du corps enseignant, de l'école enfantine à la 6P a été formé. Depuis septembre 2010, le corps enseignant du canton a l'obligation d'utiliser ces activités pour un nombre de séquences déterminé.

ANGLAIS

Dès la rentrée 2013, tous les élèves romands bénéficieront de deux unités d'anglais en 5P, puis l'année suivante, en 6P. La phase préparatoire de l'introduction de cette nouveauté est désormais lancée, par exemple au travers du choix des moyens d'enseignement «More», de Cambridge-Edition, choix effectué de manière concertée au niveau romand. Après quelques adaptations à la réalité romande, ils seront utilisés dans les classes-pilotes qui les testeront dès la rentrée 2011 pour la 5P, puis dès 2012 pour la 6P. Pour Fribourg, quatre classes des cercles scolaires de la région de Morat ont été retenues. De plus, deux nouvelles collaboratrices pédagogiques ont été engagées en vue de la formation du corps enseignant sur les plans didactique et méthodologique. Les futurs enseignant-e-s d'anglais devront donc suivre cette

formation en complément de celle portant sur leurs connaissances linguistiques. Actuellement, une étude est conduite afin de déterminer la place de ces deux nouvelles unités d'anglais dans la grille-horaire.

2.4.3e Enseignement de la géographie, de l'environnement et des sciences naturelles

La conception du deuxième volet de GEO|FR, ouvrage de géographie destiné aux élèves francophones et alémaniques de 3P-4P, est en cours d'élaboration. Il permettra de découvrir, dès la rentrée 2011/12, divers aspects de l'agriculture, des paysages et du relief fribourgeois.

Le corps enseignant de 5P-6P dispose, depuis cette année scolaire, des moyens de géographie édités par le canton de Vaud «Paysages suisses» et «Géographie de la Suisse». Ils remplacent la collection fribourgeoise devenue obsolète.

Au niveau romand, sur mandat de la CIIP, il convient de signaler la participation de Fribourg à un groupe d'experts réalisant l'adaptation du classeur «Connaissance de l'environnement» destiné aux élèves de l'école enfantine et des deux premières années primaires.

Le SEnOF a poursuivi ses efforts dans la promotion de sites à vocation pédagogique mettant en contact les élèves et le milieu naturel: la gravière de Ménières (Broye), le marais des Gurles (Gruyère), le sentier du Flon (Glâne) et la plantation de haies (zone paysagère du Moyen Pays) ont bénéficié de son soutien actif en collaboration avec des institutions privées ou d'autres services de l'Etat (Bureau de Protection de la Nature et du Paysage, etc.).

Cette année, le concours «Environnement et Jeunesse», organisé par les départements de l'instruction publique de tous les cantons romands dans le but de développer des projets scientifiques, sera centré autour du thème «la forêt».

2.4.3f Activités proposées en histoire

Les activités en histoire prévues pour les 4P, 5P et 6P qui se déroulent sur trois lieux différents, à savoir Gruyères, Marly et Vallon, ont rencontré un vif succès. Durant le printemps, la planification des «Journées médiévales», regroupant plusieurs classes allant de la 3P à la 6P, a été pleinement utilisée. Une nouvelle leçon «La musique au Moyen Age» a été testée. Les leçons consacrées à la préhistoire (mésolithique et âges des métaux) ont été suivies par de nombreuses classes pour lesquelles l'accès au site était aisé. Vallon n'attire les 4P qu'en fin d'année, au moment où les élèves étudient l'époque romaine. Sa situation géographique, cependant, ne favorise pas leur venue.

2.4.3g Education musicale

Les collaborateurs pédagogiques ont régulièrement accompagné le corps enseignant dans la classe, à sa demande ou à celle des inspecteurs.

Les visites de classes de 4P, puis de 6P se sont poursuivies et terminées en juin 2010. Ainsi, les huit arrondissements de l'école primaire ont-ils été touchés et une synthèse des aspects enseignés et des difficultés perçues par le corps enseignant de 4P et de 6P a été réalisée. Ce rapport a été présenté à la Direction, à la Conférence des inspecteurs et au corps enseignant concerné. Actuellement, c'est au tour des classes de 3P de faire l'objet d'une attention particulière.

Depuis l'ouverture du portail pédagogique fribourgeois Friportail, de nombreux documents ont été mis à disposition du corps enseignant pour enrichir le répertoire vocal, proposer de nouvelles activités variées, mais aussi mettre à disposition des enregistrements de chants et des partitions, directement utilisables en classe.

Activités spécifiques: au printemps 2010, le concert pédagogique donné pour la 5e année consécutive par l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) a été reconduit. Pour cette fois, ce sont les élèves de plusieurs classes de 3P à 6P du district de la Glâne, qui ont pu suivre au Bicubic, un concert-présentation riche et varié autour du thème de «La danse». Dans le cadre du «Festival International d'Orgue de Fribourg», des classes primaires ont assisté en l'église Saint-Michel à une transcription pour orgue et récitant de l'œuvre «Pierre et le Loup», de Sergei Prokoviev. Des cours variés de formation continue sont planifiés et permettent de développer les domaines du rythme, de l'intonation et de l'expressivité.

2.4.3h Mesures d'aide

Dans le cadre des travaux liés à la RPT, le sous-groupe 4 «Coordination des mesures d'aide» a élaboré son rapport final qui a été remis au groupe faîtier. Les travaux du sous-groupe 9 «Evaluation externe des mesures d'aide y compris des prestations en institution» se poursuivent et devraient permettre de soumettre un rapport final début 2011. Le sous-groupe 14 «Concept d'information» se réunit à nouveau en ayant pour tâche une meilleure utilisation du site «Resonfr.ch» comme canal de diffusion des informations liées aux travaux de la RPT.

Dans le cadre des mesures d'aide «ordinaires» et en étroite collaboration avec la responsable de la scolarisation des enfants migrants, un concept cantonal de l'enseignement du français pour les enfants allophones est en cours d'élaboration. Parallèlement, une proposition d'un concept de formation «français, langue étrangère» pour le corps enseignant des cours de langue est en cours d'élaboration. Un travail d'actualisation de

la brochure Grem «L'éducation et le système scolaire dans la partie francophone du canton de Fribourg», est en cours, dans le but de remodeler ce fascicule dans sa présentation et dans son contenu.

En phase expérimentale durant l'année scolaire 2009/10, la coordination des mesures d'aide assume la tâche de la gestion des signalements des élèves allophones, de la répartition des signalements et de l'engagement d'enseignant-e-s «cours de langue» pour les arrondissements 1 et 4 durant cette année scolaire 2010/11.

De plus, des échanges entre «la coordination des mesures d'aide» et la «scolarisation des enfants de migrants» ont lieu régulièrement, afin de préparer, entre autre, des rencontres de réflexion, d'informations et d'échanges pour tous les enseignant-e-s «cours de langue».

2.4.4 Classes de développement

La partie francophone compte 20 classes de développement qui accueillent 174 élèves. La région Nord en compte 12, soit 1 à Belfaux-Autafond, 7 à Fribourg, 2 à Estavayer-le-Lac et 2 à Villars-sur-Glâne; la région Sud en compte 8, soit 1 à Marly, 2 à Romont, 1 à Châtel-St-Denis et 4 à Bulle. A la rentrée scolaire 2010/11, les 12 classes de développement de la région Nord accueillaient 88 élèves et les 8 classes de la région Sud, 86 élèves.

De plus, 42 postes de maîtres de classe de développement itinérants (MCDI) sont engagés auprès des élèves rencontrant de plus grandes difficultés dans leurs apprentissages, soit 21,4 postes pour la région Nord et 20,6 pour la région Sud.

2.4.5 Classes d'accueil et classes de langue

A la rentrée scolaire 2010/11 la région Nord avait à disposition 7,2 EPT et la région Sud 5,2 EPT. L'appui aux enfants allophones est organisé en fonction des besoins de ceux-ci: classe d'accueil où les élèves vont passer une partie de l'année avant d'être intégrés dans une classe ou cours de langue intensif individuel ou en groupe. L'offre peut varier au cours de l'année, afin d'être toujours en adéquation avec la situation de l'établissement scolaire et les besoins des élèves.

2.4.6 Conférence des inspecteurs scolaires

Durant l'année 2010, inspectrices, inspecteurs scolaires et conseillères pédagogiques se sont réunis à 14 reprises, en présence du chef de service adjoint ou du chef de service. Ces séances ont permis de traiter de nombreux objets relatifs tantôt à la conduite et la gestion de l'école, tantôt à des aspects plus pédagogiques.

Dans le domaine de la gestion et de la conduite, on relèvera que le fichier des remplaçantes et remplaçants a été uniformisé.

La généralisation de la mise en place des responsables d'établissement s'est poursuivie: c'est ainsi qu'à la rentrée 2010, 6 nouveaux responsables d'établissement se sont ajoutés aux 62 responsables déjà en place, alors qu'une importante volée de nouvelles personnes préparées à cette fonction est parvenue au terme de sa formation.

Plusieurs membres de la Conférence ont contribué aux réflexions conduites dans le cadre des divers sous-groupes du futur concept de l'enseignement spécialisé ou dans le domaine du pilotage d'établissement. Un cadre de communication, qui a pour objectif l'amélioration de la qualité du flux d'informations entre le SEnOF et les divers intervenants sur le terrain, a été élaboré, finalisé et mis en place à la satisfaction de tous les partenaires concernés.

A la frontière entre les aspects de conduite et les aspects plus directement pédagogiques, il y a lieu de relever la mise en place d'un projet pilote d'accompagnement du corps enseignant en difficulté, projet qui permet d'éviter que des situations reconnues comme problématiques ne prennent une ampleur préjudiciable à toutes les personnes concernées.

La Conférence a effectué une analyse en profondeur de l'avant-projet de nouvelle loi scolaire et a fait part de ses remarques et commentaires dans son rapport de consultation rendu à la fin novembre.

Au plan pédagogique, la préparation de la mise en place du Plan d'Etudes Romand (PER) prévue à la rentrée 2011, en particulier le concept de formation du corps enseignant, a largement retenu l'attention de la Conférence: il s'agit là d'une démarche essentielle qui concerne l'entier de la communauté scolaire au cours des années à venir. Dans le même domaine, un accent a été mis sur le suivi de la rédaction des nouveaux moyens de géographie de 3P-4P.

Enfin, la Conférence a établi des contacts réguliers avec la HEP-FR, cette année, plus spécifiquement sur la problématique des remplacements et sur le cadre donné à la nouvelle organisation de la formation initiale, et avec la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF), organe dont le comité a été reçu à deux reprises au cours de l'année.

2.4.7 Médiation scolaire

Le Service de la médiation scolaire est constitué de huit personnes pour les écoles enfantines et primaires qui travaillent en étroite collaboration avec le dispositif d'éducation générale.

2.4.8 Rencontres avec les associations professionnelles

La Directrice ICS et les responsables du SEnOF ont pris part à l'Assemblée des délégués de la SPFF et ont reçu à deux reprises le comité de cette association. Les thèmes suivants ont été traités: échange d'informations sur le développement et l'état d'avancement du concept des langues, de la loi scolaire, du plan d'études romand (PER) et de la grille horaire, du concept de l'enseignement spécialisé et des suites données à la RPT, de la formation initiale (catégorisation des diplômes, spécialisations), des horaires de l'école enfantine à deux degrés, des duos pédagogiques à l'école primaire, de l'ordonnance modifiant le règlement d'exécution de la loi scolaire (effectifs des classes et des cercles scolaires), de l'enseignement religieux, des décharges, de la relève et de la formation des responsables d'établissement.

Le Service a reçu le comité cantonal de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF) et a tenu plusieurs échanges avec ce dernier au cours de l'année. Les discussions ont notamment porté sur les résultats de l'enquête menée par la SPFF à propos de la procédure de pré-orientation (PPO) des élèves du primaire au CO.

2.5 Ecole primaire, partie alémanique

—

2.5.1 Généralités

Lors de sessions de formation continue internes aux établissements et à caractère obligatoire, le corps enseignant a traité en profondeur le thème de l'évaluation des performances des élèves. Chaque école poursuit l'objectif de disposer d'une culture d'évaluation cohérente et transparente dans laquelle les critères de qualité d'une bonne évaluation sont concrétisés de telle sorte qu'elle puisse être mise en oeuvre par l'ensemble du corps enseignant. Une pratique sommative et formative de l'évaluation est exigée de leur part, pratique qui permet de saisir de la façon la plus précise possible la situation de performance d'un-e élève à un moment déterminé. L'évaluation devrait d'une part soutenir l'apprentissage et d'autre part permettre d'apprécier à sa juste valeur l'exigence d'une sélection empreinte de responsabilité.

2.5.2 Répartition géographique des classes

	2009/10		2010/11	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ville de Fribourg (all.)	28	529	28	519
Singine	133	2590	133,8	2582
Gruyère (all.)	3	55	3	56
Lac (all.)	78,4	1568	76,8	1521
Total	242,4	4742	241,6	4678

2.5.3 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2010

Il a fallu procéder à 6,3 ouvertures de classes: Düdingen (1,8) / Alterswil / Plaffeien / St. Antoni / FOS Freiburg / Ueberstorf (0,5).

D'autre part, 7,1 classes ont été fermées: St. Silvester / Freiburg Au / JLS [Jeus, Lurtigen, Salvenach] / Giffers / St. Ursen / Tafers / ABGRU [Ried-Agriswil, Büchslen, Gempenach, Ulmiz] (0,6) / Bösingen (0,5).

A la rentrée scolaire 2010/11, l'ensemble de l'opération a consisté dans la fermeture de 0,8 (- 1,6) classes par rapport à la situation de l'année scolaire 2009/10.

2.5.4 Cours de langue, état au 1er septembre 2010

Cercle scolaire de ABGRU (Ried-Agriswil, Büchslen, Gempenach, Ulmiz) 4/28; Alterswil 5/28; Bösingen 10/28; FOS-Courtepin 6/28; Düdingen 19/28; Flamatt: 32/28; Freiburg 27/28; Galmiz 3/28; Giffers 10/28; Gurmels 12/28; Heitenried 2/28; cercle scolaire de JLS (Jeuss, Lurtigen, Salvenach) 3/28; Jaun 1/28; Kerzers 42/28; Murten 35/28; Plaffeien 6/28; Plasselb 9/28; Schmitten 10/28; St. Antoni 2/28; St. Ursen 6/28; Tafers 22/28; Wünnewil 8/28.

2.5.5 Formation continue pour le corps enseignant

De nombreux cours obligatoires ont à nouveau été proposés au corps enseignant et aux responsables d'établissements primaires: offres de formation continue pour les personnes issues du monde professionnel ou celles qui reviennent à l'enseignement; introduction au concept de qualité «Mettre sur pied ensemble une école de qualité»; 2e après-midi de lancement «Encouragement de la lecture dans notre école»; cours de suivi pour le nouveau moyen d'apprentissage des langues «Die Sprachstarken» pour la 3e et la 5e classe primaire; introduction d'une grille de compétence dans le domaine de branches «Dessin technique textile»; cours d'introduction et de formation continue pour le corps enseignant qui donne les cours d'allemand aux élèves allophones; «explore-it» comprendre la technique pour les classes de 6e primaire; collaboration entre les titulaires de classes et les pédagogues spécialisé(e)s dans les classes avec enfants handicapés intégrés; introduction au nouveau moyen d'apprentissage du français «Mille feuilles» pour la 4e primaire (classes expérimentales).

2.5.6 Conférence des inspecteurs scolaires

La Conférence des inspectrices et inspecteurs de l'école enfantine et primaire s'est réunie à 17 reprises pour des séances auxquelles le chef de service ou son remplaçant ont la plupart du

temps participé. La Conférence a traité les thèmes suivants: Lehrplan 21; le projet linguistique «Passepartout – Langues étrangères à l'école publique»; grille-horaire à l'école primaire dans la perspective des directives de «Passepartout»; expérimentation du nouveau moyen d'enseignement du français «Mille feuilles»; encouragement de la lecture; évaluation des performances des élèves; gestion des élèves présentant des difficultés de comportement; remaniement de la procédure de passage du primaire au CO; formation continue du corps enseignant de l'école enfantine et de l'école primaire; offre de conseil pour le corps enseignant; travaux d'orientation à l'école primaire.

La Conférence des inspectrices et inspecteurs a mené à bien des travaux de coordination avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, le Service des ressources, la Conférence des directeurs des écoles du cycle d'orientation, la Conférence des inspectrices et inspecteurs francophones, l'Office cantonal du matériel scolaire, les services scolaires, la collaboratrice pédagogique pour l'intégration des élèves allophones, la collaboratrice pédagogique pour le soutien aux élèves à haut potentiel, la Haute Ecole pédagogique et ses services de formation continue, le centre fri-tic, la direction du Service de planning familial et d'information sexuelle, la direction du forum MCD/I, l'Unité mobile, l'école Les Buissonnets, l'Institut St-Joseph, le LDF (syndicat du personnel enseignant de la partie alémanique) et le comité directeur de l'association des responsables d'établissements de l'école enfantine et primaire.

Enfin, la Conférence a pris part notamment aux consultations suivantes: remaniement du règlement d'exécution pour la procédure de passage du primaire au CO, avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire.

2.5.7 Classes de développement

8 (9) classes de développement fonctionnent durant l'année scolaire 2010/11: 3 à Düdingen, 1 à Flamatt et 4 à Kerzers. La classe dite d'introduction de Düdingen, qui accueille également des élèves présentant des difficultés d'apprentissage, est considérée comme une classe de développement sur le plan administratif.

L'offre en appuis se présente comme suit: 23,61 (21,98) EPT sont répartis dans les cercles scolaires de ABGRU, Alterswil, Bösingen, Brünisried, Cordast-Guschelmuth, Courtepin, Freiburg, Freiburg FOS, Giffers, Gurmels, Heitenried, Jaun, JLS, Liebistorf, Murten, Plaffeien, Plasselb, Rechthalten, Schmitten, St. Antoni, St. Silvester, St. Ursen, Schmitten, Schwarzsee, Tafers, Ueberstorf, Wünnewil.

2.6 Cycle d'orientation, partie francophone

2.6.1 Généralités

Les 13 établissements du CO francophone enregistrent une nouvelle augmentation du nombre des élèves à la rentrée 2010, soit 105 de plus que l'an dernier (+ 67). Le nombre de classes a augmenté de 3,5 (+ 8).

2.6.2 Effectifs par école du CO

	2009/10		2010/11	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Belluard	33	660	33	670
Bulle	39	782	39	789
Domdidier	18	378	19	406
Estavayer	32	692	32	681
Gibloux	18	375	19	400
Glâne	42	914	42	917
Jolimont	35	721	35	718
La Tour/Jaun	41,5	903	42	932
Marly	27	578	27	569
Morat	9	169	10	187
Pérolles	27	508	26	511
Sarine Ouest	26	526	26	535
Veveyse	30	656	31	652
Total CO	377,5	7862	381	7967

2.6.3 Répartition des élèves au terme de la procédure de passage du primaire au CO

La procédure de préorientation (PPO) a concerné 2514 (2494) élèves; ils sont répartis de la manière suivante dans les différents types de classes du CO au terme de l'opération:

	Élèves		Pourcentage	
	2008/09	2009/10	2008/09	2009/10
Prégymnasiales	857	830	34,36	33,02
Générales	1111	1175	44,55	46,74
A exigences de base	500	480	20,05	19,09
Autres solutions	26	29	1,04	1,15

2.6.4 Classes et cours de langue pour les élèves étrangers

Au début du premier semestre de l'année scolaire, on compte 5 (5) classes d'accueil regroupant 49 (61) élèves. Des classes d'accueil existent dans les établissements du Belluard, de Bulle, de Jolimont (2) et de Pérolles. Dans les autres écoles, les élèves allophones sont répartis dans les différents types de classes et bénéficient de cours d'appui, en français notamment.

2.6.5 Axes de travail prioritaires

Dans le domaine du français, le CO a déclaré le mois de mars 2010 «Mois de l'orthographe» avec le slogan «L'orthographe, ça compte». Diverses activités ont été menées dans toutes les disciplines d'enseignement, afin d'encourager et d'entraîner les élèves à être attentifs à l'orthographe dans tous leurs écrits. Le groupe de pilotage Français-CO a donné au corps enseignant intéressé un cours sur un moyen d'enseignement destiné à améliorer les compétences des élèves en difficulté de lecture et de compréhension de textes. Le groupe de pilotage Français-CO et la Commission cantonale ont préparé la formation du corps enseignant à l'introduction du PER et des nouveaux manuels de français.

Dans le domaine des langues, tant en allemand qu'en anglais, un soin particulier est apporté au développement de la qualité de l'enseignement. Des rencontres régulières ont eu lieu au niveau cantonal, ainsi que dans les établissements entre enseignants de langue; les échanges entre enseignants d'allemand et enseignants d'anglais sont encouragés.

En mathématiques, deux collaborateurs du Service de l'enseignement sont fortement engagés à la rédaction des nouveaux moyens d'enseignement qui s'effectue au niveau romand. Des changements importants sont prévus pour les élèves de 1re année du CO dès la rentrée 2011.

Histoire-géographie: une séquence d'enseignement sur «La Suisse de 1291 à 1515» a été mise à la disposition du corps enseignant de 1re année du CO, en ligne sur Friportail et en version papier.

En lien avec le programme d'histoire-géographie de 3e année du CO, un projet «Ecole 21» propose une démarche pour traiter des questions en lien avec la perspective d'un développement durable. La démarche favorise une approche pluridisciplinaire. Ce support est disponible en version électronique sur le site fristoria.ch.

Après avoir fait du thème des «devoirs» un point fort de l'année scolaire 2009/10, les écoles du CO ont prolongé cette attention en organisant diverses formes d'aide aux devoirs pour les élèves et en offrant à tous les titulaires de 1re CO un cours de formation continue sur les stratégies d'apprentissage (voir ci-dessous 2.6.6).

La gestion des fichiers «Étudiants», «Classes», «Cours» et «Personnel» appartenant aux différents établissements du CO a évolué vers une 3e version proposée par Academy Manager. Cet outil informatique qui permet, par exemple, d'insérer des notes et des appréciations, de saisir une absence ou une sanction, d'utiliser des formulaires, de former des classes, de créer des options, de définir des paramètres de tris et d'enregistrements, améliore grandement le travail du corps enseignant et de la direction d'une école. De plus, la fonctionnalité d'accès à distance via educanet2 est désormais opérationnelle.

2.6.6 Conférence des directeurs (CDCO)

La Conférence des directeurs et directrices du cycle d'orientation (CDCO) s'est réunie 30 fois en l'espace d'une année, toujours en compagnie d'un ou des responsables du Service de l'enseignement obligatoire. Ces rencontres sont consacrées au pilotage des écoles du cycle d'orientation, au développement de projets, à la concertation des directeurs et directrices sur les affaires courantes, aux contacts avec les nombreux partenaires de l'école. Les thématiques les plus importantes sur lesquelles la CDCO s'est penchée peuvent être récapitulées ainsi: les implications du concept des langues, l'arrivée du Plan d'Etudes Romand, la mise en oeuvre des mesures SED (Suivi des élèves présentant de graves difficultés comportementales), l'élaboration d'un concept Sport-Arts-Formation, une réactualisation des «Devoirs au CO», l'organisation du mois de l'orthographe, le passage au secondaire II, l'accompagnement et l'évaluation du corps enseignant, la consultation de l'avant-projet de loi scolaire, sans oublier la gestion de la pandémie annoncée de la grippe A/H1N1 qui n'a pas eu lieu.

La conduite dans toutes les écoles du canton du projet «Devoirs au CO» est à relever: cette opération a donné lieu à la mise sur pied d'une journée pédagogique et à un approfondissement du sens des devoirs, du rôle des directions d'école, du corps enseignant, des parents et des élèves. Les textes de référence ont été remis au goût du jour. La réflexion se poursuit sur les aides à apporter aux élèves pour que cet aspect du travail personnel ne soit pas négligé, notamment en développant les stratégies d'apprentissage et en offrant des soutiens sous la forme d'études surveillées, de devoirs guidés, de coaching et d'ateliers de motivation.

Les écoles du CO accueillent depuis plusieurs années déjà des élèves pratiquant un sport à un niveau régional ou national, ce qui a rendu nécessaire l'élaboration d'un concept cantonal de Sport-Arts-Formation, afin de bénéficier d'une base utile à la gestion des élèves concernés, garantissant ainsi une certaine équité dans le domaine des disciplines sportives, mais aussi des aménagements accordés.

La CDCO s'est penchée sur l'accompagnement et l'évaluation du corps enseignant. Les outils pour s'acquitter de cette tâche étaient devenus obsolètes et ne correspondaient plus aux exigences actuelles en matière de ressources humaines. Ainsi, les directeurs et directrices ont approfondi ce thème et ont réactualisé les textes, grilles et autres documents, à la lumière du descriptif de fonction des enseignants en vigueur, aussi en regard de la formation continue et autres aides indispensables à proposer au corps enseignant pour qu'il puisse exercer la profession avec sérénité. La CDCO a pu mettre en service un fichier centralisé des remplaçantes et remplaçants, aide précieuse de gestion.

La concrétisation des mesures SED a occupé la CDCO; les directeurs et directrices se sont attelés à analyser les besoins, établir un catalogue de mesures structurelles ou de mesures ponctuelles, développer le partenariat avec l'Unité Mobile et collaborer avec les responsables des classes relais pour les situations d'élèves qui, en raison de graves problèmes de comportement, doivent momentanément être scolarisés dans une autre structure.

L'introduction du Plan d'Etudes Romand (PER) à la rentrée scolaire 2011 mobilise également les forces des directeurs et directrices. L'opération est d'envergure et les enjeux importants par la nécessité de revisiter les plans de cheminement actuels et les moyens d'enseignement.

En parallèle à ces quelques chantiers plus détaillés, la CDCO assure le suivi des disciplines enseignées au CO, maintient ses contacts avec les différents partenaires de l'école et s'engage dans tous les sujets qui touchent le CO de près ou de loin.

2.6.7 Échanges avec les associations professionnelles

La Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport a reçu les délégués de l'AMCOFF afin de traiter les thèmes suivants: évaluation des fonctions rattachées au cycle d'orientation, problématique des temps partiels, organisation de l'enseignement spécialisé dans le cadre de la mise en œuvre des décisions liées à la RPT et intégration des élèves à besoin particulier, thématique des classes de développement, concept des langues, effectifs des classes et future loi scolaire, modalités de règlement des heures d'étude, de surveillance des repas, développement des thèmes faisant l'objet de la Convention scolaire romande et de l'Accord HarmoS et leurs conséquences pour le cycle d'orientation.

2.7 Cycle d'orientation, partie alémanique

—

2.7.1 Généralités

La formation continue obligatoire de la 1re semaine des vacances d'été a continué à se développer. Le corps enseignant a à nouveau fréquenté deux cours de didactique générale sur les thèmes «Variabilité dans l'enseignement» et «Apprentissage couronné de succès». Dans les domaines de branches «Sciences de la nature» et «Mathématiques», des formations continues spécifiques à ces matières ont été proposées.

Les concepts d'évaluation des élèves des différentes écoles du cycle d'orientation ont été comparés. Au cours d'une séance ont été fixés les domaines qui devaient être traités de la même manière dans toutes les écoles.

La mise en oeuvre du concept de fixation de points de rencontre au milieu et à la fin des trois ans du cycle d'orientation ainsi que de celui de la mise sur pied de travaux d'orientation a été entamée. Les points de rencontre du groupe de branches «Allemand» ont été définis.

Après l'évaluation des CO de Cormondes, Guin et Morat, deux nouvelles écoles, les CO de Planfayon et Wunnewil, ont fait l'objet cette année d'une évaluation externe. De l'ensemble des huit écoles, cinq d'entre elles disposent désormais de rapports d'évaluation détaillés. Deux écoles par année sont soumises à une évaluation externe.

2.7.2 Effectifs par école

	2009/10		2010/11	
	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Ville de Fribourg (allemand)	21	368	20	369
Düdingen	24	457	23	430
Plaffeien	22	402	23	404
Tafers	23	429	23	401
Wünnewil	17	306	17	297
Gurmels	11	194	11	196
Kerzers	18	288	18	297
Murten	23	401	24	436
Total CO	159	2845	159	2830

La procédure de passage s'est déroulée de la même manière que l'année passée: la décision d'attribution à un type de classe se base sur la recommandation du titulaire de classe de l'école primaire et sur une évaluation comparative cantonale d'allemand et de mathématiques. L'avis des parents est pris en considération en complément lors de la décision.

2.7.3 Intégration des élèves allophones

Au CO de Morat, le projet «Accueil des élèves néo-arrivants au CO» (GuKeMu), qui a été lancé en 2006 par la Commission

cantonale pour la scolarisation et l'intégration des enfants de migrants (CCSIEM), s'est poursuivi pour la 4e année. Tous les élèves néo-arrivants de langue étrangère fréquentent un cours de langue allemande dans une classe spéciale centralisée au CO de Morat. Ils passent le reste de leur temps dans une classe régulière de leur école, à Morat, Chiètres ou Cormondes. Ce modèle permet dès le départ une bonne intégration des élèves allophones. C'est la raison pour laquelle cette formule a été convaincante; malgré cela, des adaptations ont été nécessaires. C'est pourquoi, par exemple, une semaine de projet a été mise sur pied dans la classe avec des enseignantes et des enseignants des principales langues de la migration.

2.7.4 Conférence des directeurs de la partie alémanique

Durant l'année 2010, les membres de la Conférence des directeurs se sont rencontrés au cours de 17 séances ordinaires. En règle générale, le chef de service ou son remplaçant ainsi que l'inspecteur y étaient présents. Des spécialistes y ont été conviés pour des questions d'ordre spécifique.

La Conférence s'est occupée des thèmes suivants: organisation et fonctionnement de l'Unité mobile; formation continue du corps enseignant; collaboration avec le centre fri-tic / cahier des charges des personnes ressources en TICE; religion et éthique; informations sur la mise en œuvre de la RPT; lignes directrices de l'allemand pour élèves allophones; HarmAdminEcole: Présentation d'Academy Manager; élaboration des concepts d'évaluation internes aux établissements.

Pour l'année scolaire 2010/11, la Conférence s'est fixée les priorités suivantes: concept de qualité «Mettre sur pied ensemble une école de qualité»: élaboration des propositions de mise en oeuvre; évaluation externe: présentation des résultats et planification des possibilités de réalisation sur les sites; loi scolaire: consultation; discussions pédagogiques sur la thématique des camps, sur la religion et l'éthique et sur différents aspects du développement du travail en équipe dans les écoles; nouveau concept pour les personnes ressources en TICE; obligations dans le domaine des pratiques en évaluation (comparaison des concepts d'évaluation); formation continue du corps enseignant: formation d'un corps enseignant structuré.

Par ailleurs, un échange régulier d'expériences dans le sens d'une «best-practice» a à nouveau eu lieu. De plus, la Conférence est représentée dans de nombreux groupes de travail et commissions.

2.8 Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires

—

2.8.1 Généralités

Le Service de l'enseignement spécialisé a poursuivi la coordination des travaux dans le domaine de la réforme de l'enseignement spécialisé qui sont répartis dans les 14 sous-groupes de travail chapeautés par le groupe de travail faîtier. Un certain nombre de sous-groupes ont déposé leur rapport final dans le domaine de l'évaluation des besoins, l'organisation des services auxiliaires scolaires, les prestataires privés, l'organisation de l'intégration et l'orientation professionnelle en plus de ceux qui avaient été remis en 2009 sur la coordination des mesures d'aide, les centres de compétence et la formation continue des enseignants.

Le personnel des institutions et des services auxiliaires scolaires ainsi que leur direction continuent à être associés aux travaux. Différentes séances d'information ont été organisées pour les deux parties linguistiques à cet effet. Le site bilingue consacré à la réforme (resonfr.ch) est régulièrement actualisé.

2.8.2 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

	Partie francophone		Partie alémanique		Totaux	
	2009/10	2010/11	2009/10	2010/11	2009/10	2010/11
Nombre d'élèves	754	761	135	131	889	892
Nombre de classes	104	108	20	19	124	127
Moyenne par classe	7,25	7,05	6,75	6,90	7,17	7,02

Les institutions de l'enseignement spécialisé du canton offrent 752 (752) places en classes spéciales. Cette capacité est dépassée de 18,61 % avec 892 élèves en institution.

Enfants fribourgeois placés hors du canton:

- partie alémanique: 34 (37)
  dont 33 dans le canton de BE, 1 OW
- partie francophone: 15 (19)
  dont 14 dans le canton de VD, 1 NE

Enfants non fribourgeois scolarisés dans le canton de Fribourg:

- partie alémanique 1 (1)
  1 enfant du canton de BE

> partie francophone 37 (34)
24 enfants du canton de VD; 4 de NE; 7 de BE; et 2 de GE

Les écoles spécialisées (y compris services d'intégration) occupent au total 416,56 (405,23) EPT dont 347,45 EPT de langue française et 69,11 EPT de langue allemande. Le service éducatif itinérant qui déploie ses activités auprès des enfants en âge préscolaire occupe quant à lui 23,87 EPT.

Divers projets de co-enseignement sont poursuivis actuellement, des soutiens spécialisés et réguliers sont couplés.

2.8.3 Corps enseignant

Le personnel enseignant dans les écoles spécialisées compte au total 301 personnes, ce qui représente 186,64 (183,73) EPT, dont 255 (256) personnes de langue française pour 156,48 (152,88) EPT et 46 (55) personnes de langue allemande pour 30,16 (30,85) EPT. L'effectif total est en hausse notamment en raison de la complexification des situations qui nécessitent des prises en charge toujours plus individualisées. Le personnel enseignant des services d'intégration de langues française et allemande n'est pas compris ici.

2.8.4 Évolution des classes

105 classes recouvrent la partie francophone du canton. Un projet de Team Teaching ainsi qu'un projet intégratif langage sont conduits dans le cadre de la réforme de l'enseignement spécialisé et évalués par l'Institut de pédagogie curative de Université de Fribourg.

Dans la partie alémanique, le nombre de classes diminue d'une unité.

Le tableau synoptique 2010/11 laisse apparaître une augmentation de trois enfants dans l'enseignement spécialisé.

2.8.5 Intégration en classe régulière

208 (204) enfants avec une déficience cognitive fréquentent l'école ordinaire. Ces derniers sont encadrés par le service d'intégration du Centre éducatif et scolaire de la Glâne (CesG) qui compte 58 personnes enseignantes pour 41,17 EPT. 24 enfants souffrant de déficiences langagières sont également intégrés dans la partie francophone du canton. Leur intégration est assurée par des enseignants de l'Institut St-Joseph (6 personnes pour 4,59 EPT).

L'Institut St-Joseph assure également le soutien pédagogique pour les 25 élèves francophones souffrant d'un déficit de l'ouïe, qui sont encadrés par 9 personnes pour 4,64 EPT.

Cinq enfants malvoyants ou aveugles francophones, intégrés à l'école ordinaire, sont suivis par des enseignants spécialisés du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne.

Les CO francophones accueillent cette année 28 élèves suivis par le CesG.

Dans la partie alémanique, 53 (58) enfants et adolescents sont pris en charge par le Schulheim des Buissonnets, dans le cadre du concept cantonal de l'intégration: 11 (12) à l'école enfantine, 23 (35) à l'école primaire et 19 (11) au CO. 24 enseignants pour 12,60 EPT assurent l'intégration par le Schulheim des Buissonnets.

Trois enfants malvoyants ou aveugles alémaniques, intégrés à l'école ordinaire, sont suivis par des enseignants spécialisés de la Stiftung für blinde und sehbehinderte Kinder und Jugendliche de Zollikofen. Cinq enfants alémaniques souffrant de déficience de l'ouïe intégrés à l'école ordinaire sont suivis par des enseignants spécialisés du Pädagogische Zentrum für Hören und Sprache de Münchenbuchsee.

De plus, des enfants atteints d'autres déficiences ou de troubles de comportement sont intégrés par le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide dans les deux parties linguistiques du canton: 16 (11) à l'école enfantine, 45 (18) à l'école primaire, 12 (11) dans les classes de développement et 20 (7) au CO.

2.8.6 Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité

2.8.6a Personnel

54 (55) psychologues pour 32,62 (31,77) EPT. 89 (84) logopédistes pour 56,08 (52,12) EPT. 26 (25) psychomotricien(ne)s pour 13,40 (13,16) EPT.

2.8.6b Service de psychologie scolaire

Le pourcentage d'élèves pris en charge selon les districts est le suivant:

Lac: 11,51 % (13,37 %), Singine: 9,32% (10,32 %), Sarine: 9,78% (10,32 %), Broye: 9,10 % (10,21 %), Glâne-Veveyse: 7,24 % (7,33%), Gruyère: 5,80 % (6,92 %).

L'ensemble des 3089 (3293) élèves suivis se répartit en 1785 (1927) garçons 57,8 % (58,5%) et 1304 (1366) filles 42,2 % (41,5 %).

168 (166) observations et 49 (55) interventions en classe ainsi que 28 (25) interventions de crise ont été effectuées durant l'année.

Les 3089 (3293) élèves pris en charge, examinés et/ou traités représentent un pourcentage de 8,83 % (9,43 %) de tous les élèves des classes enfantines, primaires, de développement et du CO.

2168 (2319) élèves pour 8,38 % (8,90%) ont été vus dans la partie francophone et 921 (974) élèves pour 10,11 % (10,99%) dans la partie alémanique. Le pourcentage d'élèves pris en charge selon le niveau scolaire est le suivant: classes de développement: 33,58 % (34,82 %), classes enfantines: 9,98 % (13,23 %), classes primaires: 10,45 % (10,52 %), CO: 4,18 % (5,31 %) (classes pré gymnasiales: 1,92 % (2,34 %), classes générales: 3,67 % (4,86 %), classes à exigences de base: 6,58 % (8,68 %), classes de développement et accueil: 19,40% (22,91 %).

65,88 % (67,42 %) des élèves suivis ont été signalés par le personnel enseignant, 20,88% (21,93 %) par les parents, 5,28 % (4,72 %) par des logopédistes et les autres par des médecins et d'autres instances. 42 (65) élèves ont eux-mêmes pris contact avec les services de psychologie scolaire. Les motifs de signalement concernent le domaine des apprentissages scolaires 58,21 % (58,23 %), le domaine lié au comportement et à l'entourage familial ou social 45,61 % (48,26 %), ainsi qu'une problématique personnelle 35,84 % (34,72 %), les différentes catégories pouvant se cumuler.

Des mesures scolaires ont été proposées dans 20,85 % (20,87 %) des situations et des mesures pédagogiques/pédago-thérapeutiques dans 19,75 % (20,34 %) des cas. D'autres mesures telles que les conseils avec suivi (enseignants/parents) 35,87 % (36,99 %), les conseils au corps enseignant ou à la famille (travail avec système) 25,96 % (28,60 %) et le soutien psychologique 43,54 % (44,53 %), ont été plus fréquemment proposées. 5,37 % (5,68 %) des situations n'ont nécessité aucune mesure particulière.

56,59 % des élèves signalés sont des nouveaux cas. 25,51 % des prises en charge ont débuté l'année précédente. 4,40 % des élèves ont bénéficié d'un traitement de quatre ans ou plus. 61,77 % des cas ont nécessité une intervention de une à dix heures. Pour 9,97 % des élèves, la prise en charge a duré plus de 20 heures.

2.8.6c Services de logopédie

Secteur	Nombre d'enfants	% de la population scolaire	Garçons	Filles
francophone	2276 (2034)	8,80	1358	918
alémanique	1262 (1129)	13,85	810	452
Total	**3538 (3163)**	**10,11**	**2168**	**1370**

Répartition par degré scolaire:

	Français	Allemand	Total	%
Préscolaire	13	35	48	-
Ecole enfantine	427	395	822	17,61
Ecole primaire	1643	763	2406	12,27
Classe de développement	78	30	108	40,75
Cycle d'orientation	115	39	154	1,44
Total	**2276**	**1262**	**3538**	**10,04**

Dont en traitement durant l'année

Sarine	1195
Sarine (sans ville)	*808*
Fribourg Ville	*386*
Broye	211
Glâne	229
Gruyère (dont 13 enfants de langue allemande)	458
Lac (francophone)	152
Lac (alémanique)	332
Singine	823
Veveyse	138
Total	**3538**

Interventions prises en charge sous forme de mesures renforcées

Partie francophone	1310	(1132)	soit 75,25 %
Partie alémanique	431	(422)	soit 24,75 %
Total	1741	(1554)	soit 49,20 %

2.8.6d Services de psychomotricité

Durant l'année scolaire 2009/10, dans l'ensemble du canton, 774 enfants ont consulté les services auxiliaires scolaires de psychomotricité.

Partie francophone	623	(591) enfants, dont 155 filles et 468 garçons, soit le 2,41 % de la population scolaire francophone
Partie alémanique	151	(151) enfants, dont 35 filles et 116 garçons, soit le 1,66 % de la population scolaire alémanique
Total	774	(742) enfants soit 2,21% (2,13 %) de la population scolaire totale

Répartition dans les degrés scolaires

	Français	Allemand	Total	%
Préscolaire	9	2	11	-
Ecole enfantine	150	52	202	0,57
Ecole primaire	453	97	550	1,57
Classes de développement	7	0	7	0,00
Cycle d'orientation	4	0	4	0,00
Total	623	151	774	2,21

Répartition dans les districts

	Filles	Garçons	Total
Fribourg Ville (francophone)	26	49	75
Fribourg Ville (alémanique)	6	17	23
Sarine (francophone, sans Fribourg)	45	121	166
Broye	16	85	101
Glâne	24	86	110
Gruyère	8	45	53
Lac (français)	13	19	32
Lac (alémanique)	17	52	69
Singine	12	47	59
Veveyse	23	63	86
Total	190	584	774

Les statistiques de l'année scolaire 2009/10 montrent une stabilité dans les signalements dans la partie alémanique (+0) et une augmentation dans la partie francophone (+32). Au total 774 élèves ont consulté les services de psychomotricité durant cette année, représentant 2,21 % de la population scolaire, soit 623 enfants pour la partie francophone et 151 enfants pour la partie alémanique. La répartition par sexe correspond à 75,45 % de garçons et 24,55 % de filles.

87,60 % des signalements et des traitements concernent les enfants scolarisés de l'école enfantine à la 3e année.

71,6 % des signalements sont effectués par le personnel enseignant, les autres demandes étant formulées par les psychologues 8,5 %, les parents 7,2 %, les logopédistes 5,9 %, et divers professionnels 6,8 %. L'analyse des nouvelles situations après les entretiens, les observations, les examens psychomoteurs, conduit à des conseils 37,5 %, des traitements 51,2 % et 11,3 % des signalements traités n'exigent pas de suite. Les enfants dont les difficultés nécessitent un traitement sont orientés majoritairement vers une thérapie individuelle, des prises en charge en groupe étant également parfois indiquées. La durée des interventions est de six mois à deux ans pour 91 % des cas.

La moyenne cantonale de la dotation se situe à un poste pour 2609 élèves, employant 26 psychomotriciens répartis sur 13,41 postes (+ 0,24).

2.9 Échanges scolaires

2.9.1 Généralités

L'année 2010 a été marquée d'une part par la nouvelle abréviation officielle pour la coordination des échanges scolaires du canton de Fribourg (CoES) et d'autre part, par les préparatifs de la migration du site de la coordination www.bucoli.ch, prévue en 2011, vers le site de la DICS.

La coordination a une nouvelle fois assuré sa campagne d'informations par des conférences et des présentations des différents programmes d'échanges organisés tout au long de l'année au sein du canton de Fribourg et dans les autres cantons.

A Berne, au mois de septembre 2010, la mise en place et l'organisation du programme EA 8–9 (Echanges de classes) a vécu, avec le succès attendu, son troisième séminaire de lancement et, simultanément, son deuxième séminaire de bilan.

Durant l'année 2010, le site Internet www.bucoli.ch a à nouveau été visité par approximativement 6000 visiteurs.

2.9.2 Dixième année linguistique (DAL)

Le nombre de participant-e-s s'élève à 181 élèves pour 2009/10 et à 192 élèves pour 2010/11. Ces chiffres montrent une augmentation de 11 élèves.

Le rapport entre alémaniques (64 en 2009/10 et 69 en 2010/11) et francophones (117 en 2009/10 et 123 en 2010/11) n'est toujours pas équilibré. Par conséquent, quelques problèmes d'organisation découlent de la répartition des places.

28 élèves en 2009/10 et 32 élèves en 2010/11 ont choisi l'échange réciproque (variante 2). Une légère augmentation est observée, ce qui est un résultat réjouissant. Malheureusement, le manque de familles d'accueil pour le placement des élèves est toujours d'actualité.

2.9.3 Echanges élèves/classes (EEEC)

Les échanges de classes annoncés à la coordination ont atteint pour l'année scolaire 2009/10 un nombre quasiment identique qu'en 2008/09; pour tout le canton, la coordination a enregistré 28 classes et trois échanges individuels au S2, tout degré confondu. Les classes francophones (20) ont été plus nombreuses que celles de la partie alémanique (8).

Il est à souligner que le nombre d'échanges est certainement supérieur aux chiffres présentés dans ce rapport, car certains échanges directs entre les établissements scolaires échappent à la coordination.

2.9.4 Echanges individuels pendant les vacances (EIV)

La coordination a pu constater une diminution globale de la participation, avec 37 francophones (65 en 2009) dont 2 au Tessin, et 21 alémaniques (11 en 2009) dont 0 au Tessin. Pour l'année 2010, le nombre de participant-e-s fribourgeois (alémaniques et francophones) s'élève à 58 (78 élèves en 2009). Un écart apparaît à nouveau en faveur des francophones.

Cette diminution s'explique une nouvelle fois par les inscriptions. En effet, celles-ci devaient se faire impérativement par le système électronique (pas de format papier), ce qui a posé quelques difficultés aux élèves désireux d'y participer. Ce système électronique d'inscriptions via Internet a été mis en place pour l'année scolaire 2008/09, mais comporte encore quelques faiblesses notamment concernant les inscriptions. L'efficacité de ce système n'a toujours pas été prouvée. Le système sera à nouveau amélioré pour l'édition 2011 par la Fondation ch.

2.9.5 Echanges de classes, degré 8–9 (EA 8-9)

Un nouveau programme d'échanges de classes (EA 8-9) à titre expérimental a vu le jour dans le courant du printemps 2008 pour une durée de quatre ans. Il a conjointement été porté par la NW EDK et la CIIP. Le responsable fribourgeois des échanges est le chef de projet EA 8-9 pour la CIIP. Dix classes y ont participé pour la première année en 2008/09. Les cantons concernés ont fourni une classe et les cantons bilingues, deux classes. Le séminaire du bilan 2 et le séminaire de lancement 3 ont eu lieu en septembre 2010 à Berne. Ils ont été couronnés de succès. La 3e volée 2010/11 comporte 12 classes et fonctionne sur le même principe que les années précédentes.

2.9.6 Divers

En novembre 2010 a eu lieu le congrès national sur les échanges à Montreux. Avec plus de 300 participant-es et intervenant-es il s'est taillé un franc succès. Il a été décidé que cette manifestation sera organisée annuellement.

IV. Enseignement secondaire du deuxième degré

1. Missions

Le Service de l'enseignement secondaire du 2e degré (S2) est responsable de la gestion administrative et pédagogique des filières de formation de la maturité gymnasiale, du certificat de culture générale et des études commerciales à plein temps. Il est plus précisément chargé de superviser:

> l'organisation et la pédagogie de l'enseignement;

> l'administration générale et financière;

> l'engagement et la formation continue des enseignants;

> la construction et l'aménagement;

> la coordination cantonale et intercantonale.

L'enseignement est dispensé dans les établissements scolaires cantonaux suivants: le Collège St-Michel, le Collège Ste-Croix et le Collège de Gambach, à Fribourg, le Collège du Sud à Bulle, l'Ecole de culture générale à Fribourg. De plus, le S2 gère, en collaboration avec la Direction des gymnases vaudois, le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), à Payerne.

Chef de service: M. ***Nicolas Renevey***

2010

2. Activités

2.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2010/11, l'effectif des élèves des écoles cantonales du S2 se présentait ainsi:

	Garçons		Filles		Total (élèves, classes, moyenne)					
	2009/10	2010/11	2009/10	2010/11	2009/10			2010/11		
fr.	1377 = 41.49%	1647 = 42.16%	1942 = 58.51%	2260 = 57.84%	3319	160	20.74	3907	194	20.14
al.	514 = 37.57%	481 = 36.77%	854 = 62.43%	827 = 63.23%	1368	57	24.00	1308	51	25.65
total	1891 = 40.35%	2128 = 40.81%	2796 = 59.65%	3087 = 59.19%	4687	217	21.60	5215	245	21.29

Par rapport à la rentrée 2009, les effectifs des élèves du S2 se sont accrus dans leur ensemble de 1,1%. Cela est dû principalement à l'introduction des maturités spécialisées dans les domaines santé, social et pédagogique, qu'il est désormais possible d'obtenir à l'Ecole de culture générale de Fribourg (ECGF) et dans les sections ECG du Collège du Sud et du GYB.

2.2 Enseignement

2.2.1 Maturité gymnasiale

La filière de la maturité gymnasiale est offerte dans les quatre collèges cantonaux et au GYB. La révision partielle de la réglementation concernant la maturité gymnasiale, initiée en juin 2007 par le Conseil fédéral et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), est maintenant effective pour tous les niveaux. Les élèves actuellement en classe terminale passeront les examens de maturité selon la nouvelle réglementation.

2.2.2 Ecole de culture générale

Cette formation est offerte par l'Ecole de culture générale de Fribourg, (ECGF), le Collège du Sud et le GYB et aboutit, en trois ans, au certificat ECG, dans deux domaines: santé ou socio-éducatif. La mise en place des filières de maturité spécialisées, complétant le certificat ECG moyennant une année supplémentaire est effective depuis la rentrée 2010.

2.2.3 Ecole de commerce à plein temps

Cette filière est offerte aux Collèges de Gambach et du Sud ainsi qu'au GYB. Elle conduit à un diplôme de commerce et/ou à la maturité professionnelle commerciale (MPC).

L'OFFT a engagé une réforme intitulée «Avenir des Écoles de commerce», destinée à renforcer la pratique professionnelle dans les écoles de commerce à plein temps, lesquelles délivreront ensuite des certificats fédéraux de capacité (CFC) d'employé-e-s de commerce et des certificats de maturité professionnelle commerciale (MPC). La mise en vigueur de cette réforme dans le canton est prévue pour la rentrée 2011.

2.2.4 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion comptent au total 436 élèves qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans 21 classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion complète et partielle. La session 2010 a vu la remise de 121 certificats reconnus par la Confédération portant la mention bilingue.

2.3 Conférence et commissions

2.3.1 Conférence des recteurs des collèges cantonaux

Cette conférence réunit les recteurs et rectrice des collèges ainsi que les directeurs de l'ECGF et du GYB, sous la présidence du chef de service S2; les recteurs et rectrice des collèges se réunissent en séances spécifiques présidées par un recteur. La conférence s'est principalement engagée pour la révision des plans cantonaux des études gymnasiales et des documents décrivant les examens de maturité gymnasiale. Une journée pédagogique a réuni le 27 septembre tous les enseignant-e-s des collèges fribourgeois.

Durant l'année 2010, la DICS a procédé à la désignation de deux nouveaux recteurs, soit au Collèges de Gambach et du Sud, ainsi qu'à la désignation d'un nouveau directeur pour l'ECGF.

2.3.2 Commissions d'école

Chaque commission d'école s'est réunie en principe deux fois durant l'année, pour traiter en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux.

2.3.3 Informatique

La Commission cantonale d'informatique du secondaire du deuxième degré (CCI) conduit ses travaux par le biais de deux sous-commissions. Celle s'occupant de la technique procède à l'inventaire du matériel, élabore les propositions de budget et coordonne les procédures pour la gestion des réseaux, l'acquisition et l'entretien des équipements. La sous-commission pédagogique a poursuivi sa réflexion sur le renouvellement de l'enseignement de l'informatique dans les écoles secondaires du 2e degré. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE), à laquelle participe le chef de service, transmet les projets analysés de budget à la Direction des finances.

Au Centre fri-tic s'est poursuivie la formation des enseignants du S2 dans l'utilisation pédagogique des techniques de l'information et de la communication. Le Centre fri-tic assure aussi la formation des personnes ressources dans ce domaine.

Le S2 est partie prenante du projet d'harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion de l'environnement administratif des écoles (HarmAdminEcoles) et de la mise en place d'un centre de maintenance informatique pour les écoles du S2 (CME), ceci en collaboration avec le SITel.

2.3.4 Examens

La Commission cantonale des examens, désormais compétente pour tous les certificats délivrés dans les écoles du S2, soit des certificats de maturité gymnasiale, les diplômes de commerce et la MPC, ainsi que le certificat ECG et la maturité spécialisée, a mis en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session 2010. Le président du jury du GYB a collaboré à ces travaux.

2.3.5 Échanges d'élèves

La collaboration entre les services de la scolarité obligatoire et du secondaire du deuxième degré avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques, par le biais de séances de travail communes, permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents afin de réussir les séjours.

2.4 Services auxiliaires

—

2.4.1 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique (CPS2) a poursuivi son activité selon les structures mises en place. L'équipe du CPS2 occupe trois personnes, représentant un taux d'activité total de 0.5 EPT. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été pris en charge par des psychothérapeutes privés.

2.4.2 Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La communication et l'entraide entre les différents services sont fonctionnelles et efficaces. Cette cohésion est appuyée par une rencontre annuelle organisée par le S2. La formation de nouvelles médiatrices et nouveaux médiateurs est assurée en collaboration avec le Service de l'enseignement obligatoire (SEnOF) et le Service de la formation professionnelle (SFP); le nouveau cycle de formation, débuté en automne 2009, s'achèvera en septembre 2011.

2.5 Associations

—

2.5.1 Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire du degré supérieur (AFPESS)

En 2010, la DICS a rencontré l'association à propos notamment des sujets suivants: l'avenir du gymnase en Suisse et dans le canton, ainsi que l'organisation des travaux de maturité.

2.5.2 Associations de parents d'élèves

La DICS a rencontré les associations francophones des parents d'élèves des collèges ainsi que l'association alémanique des collèges de la ville de Fribourg.

2.6 Formation continue des enseignants

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés principalement par le Centre de perfectionnement suisse (CPS), l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), l'Université de Fribourg et à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique (HEP) a organisé plusieurs cours à la carte.

2.7 Bâtiments et constructions

Les travaux relatifs au projet du nouveau Collège de Gambach (NCG), commencés durant l'été 2009, se sont poursuivis durant toute l'année 2010. Désormais les trois nouveaux bâtiments sont hors de terre.

Une étude détaillée concernant l'agrandissement du Collège du Sud est en cours.

Les travaux d'installations informatiques dans les Collèges St-Michel et Ste-Croix se sont poursuivis avec pour objectif l'équipement de toutes les salles en août 2011.

2.8 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service S2 participe régulièrement aux rencontres intercantonales des services analogues des cantons romands et du Tessin (CIIP). D'autre part, le recteur du Collège St-Michel participe à celles des cantons du Nord-Ouest (NW-EDK). Cette collaboration touche plus particulièrement le suivi qualité des écoles, l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues, ainsi que la réforme de l'école supérieure de commerce et de l'école de culture générale. Le chef de service S2 participe également aux travaux de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG), instituée par la CDIP.

3. Collège Saint-Michel

3.1 L'école en bref

Études:	maturité gymnasiale (toutes les options), établissement bilingue
Élèves:	1325 au total
Corps professoral:	156 enseignant-e-s (113,09 EPT)
Recteur:	M. Matthias Wider
Adresse:	Rue Saint-Pierre Canisius 10, Fribourg

3.2 Élèves

3.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2009/2010	2010/2011	2009/10	2010/2011
Gymnase francophone	732	710	34	32
Gymnase alémanique	579	615	25	27
Total	1311	1325	59	59

Domicile	2009/10	2010/11
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	1304	1319
Elèves domiciliés dans un autre canton	7	6

3.2.2 Admissions

	2009/10	2010/11
Elèves admis en 1re année (200 fr. + 135 dt.)	341	335
Elèves admis en 2e année	34	20
Total	375	355

3.2.3 Certificats délivrés

Au total, 309 candidat-e-s, 165 en langue française et 144 en langue allemande se sont présenté-e-s aux examens. Il n'y a pas eu de retrait avant inscription aux examens et 15 échecs, 11 chez les francophones, 3 chez les alémaniques et 1 dans les classes bilingues: 294 certificats furent donc délivrés. La répartition de ces certificats par option est la suivante:

Options spécifiques	Francophones	Germanophones	Bilingues	Total
Grec	5	0	0	8
Latin	5	0	7	12
Italien	16	9	6	31
Espagnol	27	14	24	65
Physique + Appl. Maths	18	13	0	31
Biologie + Chimie	36	15	1	52
Economie et droit	31	12	5	48
Arts visuels	14	17	3	34
Musique	0	12	1	13
Total	155	92	47	294

Remarques: Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les gymnases de la ville de Fribourg, 85 étudiants des Collèges de Ste-Croix et de Gambach ont passé leurs examens d'option complémentaire au Collège Saint-Michel et 49 élèves de St-Michel ont passé les mêmes examens dans les autres collèges de la ville.

3.3 Marche générale de l'école

3.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone

Rencontres parents – professeurs au cours des mois de février et mars 2010, après les résultats du 1er semestre, pour les classes de 1re année. Pour les autres degrés, des rencontres ponctuelles sont organisées à la demande des parents ou des étudiants eux-mêmes.

Les parents sont en outre régulièrement informés par l'intermédiaire des bulletins de notes fournis aux élèves au 1er mi-semestre, au semestre et à la fin de l'année scolaire.

Séances d'information au début du mois de septembre 2010 pour les parents des élèves de 1re année: présentation des études (esprit, programmes, méthodes de travail) par les proviseurs.

Le recteur et les proviseurs ont rencontré le comité des parents d'élèves.

En section alémanique

Au mois de février se sont tenues les soirées de parents pour les classes de 1re et de 2e, rencontres bien fréquentées. Les parents des futurs élèves ont été invités à une soirée d'information à la fin du mois de juin (deux séances). A cela s'ajoutent les rencontres individuelles entre parents et proviseurs pour discuter les problèmes concrets de quelques élèves.

Le recteur et les proviseurs ont participé à l'assemblée générale de l'Elternverein. Par ailleurs, ils ont rencontré les co-présidentes pour discuter des problèmes actuels.

Le recteur a également participé aux séances de la Commission d'école.

3.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
156 Enseignants-e-s au 1er septembre 2010	62	94	113,09

13 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, dont 8 pour moins de 12 et 5 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

2 professeurs ont fait valoir leur droit à la retraite et 6 ont quitté le collège en fin d'année scolaire.

3.3.3 Activités culturelles et éducatives

Les manifestations culturelles sont planifiées et organisées par les proviseurs, en collaboration avec deux commissions culturelles, une pour chaque section linguistique.

Liste des principales activités culturelles en section francophone:

- Opéra: *Barbe bleue* à l'Université de Fribourg;
- Théâtre: *Songe d'une nuit d'été* et *Jeanmaire-une pièce suisse* à l'Espace Nuithonie, *Œdipe Roi* et *Les Femmes savantes* au Théâtre des Osses de Givisiez; *Théâtre d'improvisation* à l'Aula du Collège, *Les pas perdus* Théâtre des collèges St-Michel et Ste-Croix;

› Cinéma: Participation au Festival international du film de Fribourg: *Eastern Players*;

› Concert: *Hommage à JF.Bovard* par le Brass&Rythm du Conservatoire.

En section alémanique:

› «Weltall-Astronomie» (2009/10): conférences, films, visite de l'observatoire d'Ependes, «islamisch-arabische Welt» (2010/11): conférence de Petra Bleisch-Bouzar et film «Die Fremde», conversation sur le thème «Frauen im Islam» avec deux expertes;

› FIFF: programme de courts métrages de différents pays, suivi d'une conversation;

› Théâtre «Das Orchester» (Theatergruppe der Freiburger Kollegien);

› Film «Das Herz von Jenin» pour les classes de 4e;

› Concert «Musik der 90er Jahre» de l'option complémentaire musique;

› Lecture avec Alex Capus (classes de 1re et 2e) et avec Klaus Merz (classes de 3e et 4e);

› Musical «Johannes Brahms Superstar» au Podium de Düdingen pour tous les élèves de la 1re à la 3e.

Sous son directeur, M. Philippe Savoy, le chœur St-Michel a donné plusieurs concerts publics et participé au concert de gala de «Terre des hommes». Il a également chanté dans «Carmen» de Georges Bizet (MurtenClassics) et donné un concert de Noël. Sous la direction de M. Pierre-Etienne Sagnol, la Fanfare du collège a donné son concert annuel.

3.3.4 Evénements particuliers

Pour les classes terminales, une «Journée Européenne» a été organisée au mois de mai (rencontre avec les Ambassadeurs de Belgique et des Pays-Bas). Le 28 et 29 juin, tous les élèves de 1ère année ainsi que certaines classes de 2e et de 3e ont pu participer au programme «Fit in IT» de la Fondation Hasler. La 104e Fête de Saint Nicolas s'est déroulée le samedi 4 décembre 2010. Une délégation du comité de St-Nicolas a participé à la manifestation «Fribourg au Palais fédéral» du 7 décembre 2010.

3.3.5 Échanges scolaires

Échanges individuels: en 2010/11, 8 étudiant-e-s de la section francophone et 10 de la section alémanique passent une année dans une autre région linguistique (USA, Allemagne, Amérique du Sud, Suisse alémanique) et le Collège accueille 15 étudiants étrangers. 4 élèves de la section alémanique passent trois mois au Chili (Ecole Suisse de Santiago de Chile). Pendant ce temps, leurs familles accueillent leur camarade chilien.

D'autre part, en hiver 2010, quelques élèves de 2e année passent deux semaines dans un gymnase zurichois (Stadelhofen) et ont accueilli pour deux autres semaines au Collège Saint-Michel le (la) camarade alémanique.

Dans le cadre des échanges scolaires, des classes ou des groupes d'élèves ont eu l'occasion de découvrir St-Gall, Amstelveen (NL) et St-Petersbourg.

3.3.6 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire «Histoire-Sciences politiques» ont participé aux journées SUNESCO dans la salle du Grand Conseil. Pendant la semaine du 12 au 16 avril, la plupart des élèves de 3e ont participé à des journées thématiques. Les classes de 1re, 2e et 3e années de la section alémanique ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire.

Entre 30 et 40 élèves profitent de l'offre Tandem.

Cette année, le Collège compte neuf classes bilingues, quatre en 2e, trois en 3e et deux en 4e année. Les élèves des classes bilingues suivent une filière correspondant aux exigences de la «mention bilingue» prévue par la maturité.

3.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

Dans le bâtiment principal: début des travaux de rénovation de la cave en espace «Agora». Pose de casiers à clé pour les professeurs dans le corridor du rez-de-chaussée. Câblage informatique du 2e étage.

Au centre sportif: continuation des travaux d'assainissement et aménagement d'une salle de sport supplémentaire (mur d'escalade) dans les anciens locaux de chaufferie.

A l'ancien Internat, bâtiment principal etc..: mise aux normes en matière de signalisation en cas d'incendie, pose de rampes etc., rénovation de l'appartement de fonction.

Diverses interventions ponctuelles: escalier extérieur de l'entrée du lycée, marquage des places de parc, etc.

4. Collège Sainte-Croix

4.1 L'école en bref

Études:	maturité gymnasiale (toutes les options), établissement bilingue
Élèves:	966 au total
Corps professoral:	136 enseignant-e-s (84,8 EPT)
Rectrice:	Mme Christiane Castella Schwarzen
Adresse:	Rue Antoine-de-St-Exupéry 4, 1700 Fribourg

4.2 Élèves

4.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2009/2010	2010/2011	2009/10	2010/2011
Gymnase francophone	570	578	25	25
Gymnase alémanique	290	269	13	13
Section bilingue	99	119	5	6
Total	959	966	43	44

Domicile	2009/10	2010/2011
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	952	964
Elèves domiciliés dans un autre canton	7	2

4.2.2 Admissions

	2009/10	2010/11
Elèves admis au gymnase en 1re année (section fr. + al.)	243	223
Elèves admis au gymnase en 2e année	0	25
Total	243	248

4.2.3 Certificats délivrés

En juin 2010, 208 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens, dont 198 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Francophones	Germanophones	Bilingues	Total
Grec	6	3	2	11
Italien	7	4	0	11
Anglais	10	6	0	16
Espagnol	12	9	4	25
Physique + Appl. Maths	19	15	0	34
Biologie + Chimie	18	6	2	26
Economie et droit	24	28	7	59
Arts visuels	10	0	1	11
Musique	3	1	1	5
Total	109	72	17	198

4.3 Marche générale de l'école

4.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone: 19 réunions de parents pour 13 classes: participation de 65 % des parents; une soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section alémanique: 9 réunions de parents pour 5 classes: participation de 75 % des parents; une soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section bilingue: 2 réunions de parents pour 2 classes: participation de 22 % des parents.

Assemblées des associations de parents et Commission d'école: la direction a participé à une séance.

4.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
136 Enseignants-e-s au 1er septembre 2010	73	63	84,80

13 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, dont 10 pour moins de 12 et 3 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

4.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Représentations théâtrales, opéra, concert, cinéma: Deutsches Theater; Nuithonie; Théâtre des Osses; Festival du film de Fribourg; Opéra-Fribourg; spectacle des Collèges Ste-Croix et St-Michel.

Orientation aux études: WINS, participation aux journées portes ouvertes à l'UNIFR.

4.3.4 Evénements particuliers

- Débats politiques: Initiative «exportation d'armes»; «recherches sur l'être humain»; «Harmos»; «renvoi des criminels étrangers»;
- Conférences: «gestion de l'eau dans notre canton» présentation du Service de l'environnement; «L'échelle des distances dans l'Univers» présentation de Laurent Eyer; «Jocaste Reine» conférence de Nancy Huston; conférence sur Corinna Bille; aide humanitaire de la Confédération présentation de M. von Däniken;
- SUNESCO;
- Accueil des élèves du gymnase ETH Hoffmann de Bamberg en Allemagne, participation aux Ecolades à La Chaux-de-Fonds;
- Exposition des travaux réalisés en arts visuels et vernissage «STEXPO NATURA»;
- Concerts: Gloria de Vivaldi, Requiem de Fauré (Ecolades avec le chœur de Bamberg), soirée musicale et littéraire dédiée à Chopin et Schumann;

> Amnesty International: action pour la journée internationale des Droits de l'Homme;

> Collégiades (tournois sportifs interclasses et intercollèges); GianXtour: ski

Journées thématiques

Tous les élèves ont participé aux journées thématiques. Celles de 1re se sont déroulées par classe, celles de 2e année se sont déroulées par ateliers autour du thème du temps, qui a été décidé par les élèves de 2e année et par les enseignants. Les journées thématiques de 3e année ont eu lieu dans le cadre de l'option spécifique.

4.3.5 Échanges scolaires

4 élèves en Suisse alémanique, 17 élèves aux USA, en Allemagne, Autriche, Angleterre, Australie, Chili et Canada. 10 élèves, des USA, du Costa Rica, de Belgique et de Turquie au collège.

4.3.6 Programmes, études, bilinguisme

9 élèves francophones en section alémanique; 6 classes bilingues.

Certificat de maturité avec la mention «bilingue» délivré à 21 élèves, 11 alémaniques et 10 francophones.

Tandems individuels (plus de cent) et tandems de classes (pratiquement toutes les classes de langue 2, enseignement par immersion).

Échanges avec divers gymnases de Suisse et d'Allemagne (séjours de 3 à 5 semaines).

4.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

Réfection du revêtement bitumeux du parking. Par mesure d'économie d'énergie, des détecteurs de mouvement ont été installés dans les WC. Amélioration de l'éclairage de la cafétéria et installation d'un éclairage pour les zones d'expositions au rez-de-chaussée. Le remplacement du mobilier (chaises et pupitres) se poursuit. Un rafraîchissement des peintures a été effectué au 4e étage. Remplacement du système audio avec haut-parleur pour l'ensemble du bâtiment. Les pommeaux de douches ont été remplacés dans la halle de sport. La signalisation des voies de fuite a été mise en service.

5. Collège de Gambach

5.1 L'école en bref

Études:	maturité gymnasiale (option langues modernes, biologie et chimie, économie et droit), école de commerce à plein temps, formation cantonale d'assistant-e en gestion et administration (AsGA); établissement bilingue
Élèves:	667 au total, 33 classes.
Corps professoral:	98 enseignant-e-s (61,64 EPT)
Recteur:	M. Jean-Pierre Bugnon jusqu'au 31 juillet 2010 M. Pierre Marti dès le 1er août 2010
Adresse:	Avenue Weck-Reynold 9, Fribourg

5.2 Élèves

5.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2009/2010	2010/2011	2009/10	2010/11
Gymnase francophone	255	267	14	14
Gymnase alémanique	213	205	9	9
Ecole de commerce francophone – diplôme	83	89	4	4
Ecole de commerce francophone – MPC	41	36	2	2
Ecole de commerce alémanique – diplôme	42	36	2	2
Ecole de commerce alémanique – MPC	20	21	1	1
Assistant-e en gestion et en administration fr. + al. (AsGA)	11	13	1	1
Total	665	667	33	33

2010

Domicile	2009/10	2010/11
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	658	661
Elèves domiciliés dans un autre canton	3	4
Elèves domiciliés à l'étranger (échanges)	4	2

5.2.2 Admissions

	2009/10	2010/11
Elèves admis au gymnase	109	138
Elèves admis à l'école de commerce et MPC	70	62
Elèves admis à l'AsGA (ass. gestion et administration)	11	13
Total	190	213

5.2.3 Certificats délivrés

Certificat de maturité gymnasiale

En juin 2010, 110 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens, dont 107 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Francophones	Germanophones	Bilingues	Total
Italien	11	2	0	13
Anglais	2	5	0	7
Espagnol	9	1	7	17
Biologie + Chimie	10	10	4	24
Economie et droit	8	36	2	46
Total	40	54	13	107

Diplôme d'études commerciales

Sur 53 candidat-e-s, 48 ont obtenu le diplôme d'études commerciales; en section francophone 31 et en section alémanique 17.

Certificat de maturité professionnelle commerciale

Sur 24 candidat-e-s, 21 ont obtenu le certificat de maturité professionnelle commerciale.

Formation cantonale d'Assistant-e en Gestion et en Administration (AsGA)

Sur 11 candidat-e-s, 11 ont obtenu le diplôme.

5.3 Marche générale de l'école

5.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

Deux soirées d'information ont été mises sur pied en septembre 2009 pour les candidats à la formation MPC et à leurs parents.

Dix-huit réunions des parents d'élèves ont été organisées pour les deux sections linguistiques en février et mars 2010.

Deux soirées d'information ont été mises sur pied en juin 2010 pour les nouveaux élèves de chaque section et de nombreux contacts personnels ont été établis durant l'année scolaire entre les parents et la direction.

Le recteur a en outre pris part aux séances de la Commission d'école. Il a également participé à trois soirées d'information destinées aux parents des élèves des CO.

5.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
98 Enseignants-e-s au 1er septembre 2010	44	54	61,64

13 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s à temps partiel.

La fin de l'année 2009/10 a amené 9 départs de professeur-e-s, dont 6 à la retraite et 3 pour d'autres raisons.

5.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été présentés ou proposés à toutes ou à une partie des classes (entre autres):

- Divers films dans le cadre du Festival international du film de Fribourg accompagnés de journées thématiques pour les classes intéressées.
- Divers spectacles et concerts.
- Visites et déplacements: camp de sport, visites d'entreprises, journées d'études, travaux pratiques en laboratoire à la faculté des sciences de l'Université de Fribourg, participation au SUNESCO.
- Les journées thématiques: les méthodes de travail, les activités interdisciplinaires, les modules de formation MPC, la pratique professionnelle.
- Diverses séances d'information/conférences en relation avec l'orientation professionnelle ainsi que sur de sujets d'actualité ou des thèmes de prévention (People with AIDS).
- Trois journées consécutives polysportives et ski; diverses compétitions et tournois.

5.3.4 Échanges scolaires

Un échange d'élèves d'une dizaine de jours a eu lieu en avril avec une école polonaise. L'accueil des Polonais à Fribourg s'est déroulé au mois de juin.

5.3.5 Programmes, études, bilinguisme

Réforme de l'école de commerce

Le Groupe de travail chargé de la mise en œuvre du projet «Avenir des écoles de commerce» dans le canton de Fribourg a poursuivi ses travaux. Le concept général a été revu et le modèle 3+1, combinant enseignement scolaire et stage de longue durée a été retenu. Plusieurs journées de formation et de travail ont été mises sur pied en collaboration avec l'IFFP afin de rédiger les nouveaux plans d'études cantonaux en adéquation avec les exigences du Plan d'étude standard de l'OFFT. L'école de commerce fribourgeoise accueillera prioritairement des candidat-e-s à la maturité professionnelle commerciale (MPC). L'accès à la formation commerciale renouvelée sera possible dès l'année scolaire 2011/12. Les premiers certificats conformes à la nouvelle réglementation seront délivrés en 2015.

Qualité de l'enseignement

Le projet «Amélioration de la qualité de l'enseignement», initié au début de l'année scolaire 2008/09, se poursuit. L'évaluation des premiers travaux a permis des adaptations et la poursuite de plusieurs projets. Une coordination des groupes de branche dans la mise en œuvre d'évaluations communes dans les divers degrés de la formation est un des aspects clefs des processus en cours.

Mentoring

Le projet «Mentoring» mis au point par le service de médiation poursuit son cours tout en se perfectionnant. Le but de la démarche est d'améliorer l'environnement scolaire des nouveaux élèves et de faciliter la transition CO – Collège. Une meilleure gestion du stress en est l'une des préoccupations majeures. A son entrée au collège, chaque nouvel élève est attribué à un «mentor», élève de 2e ou 3e année précédemment sélectionné et formé. Le mentor a pour tâche de familiariser les nouveaux élèves avec la vie de l'école en leur apportant son soutien et ses conseils pour faire face aux nouvelles exigences de l'enseignement gymnasial. Les mentors collaborent avec les médiateurs qui assurent la supervision de l'opération.

5.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

5.4.1 Bâtiments

Depuis septembre 2009, suite à la démolition des bâtiments dans le cadre du chantier du nouveau Collège de Gambach, il ne subsiste, sur le site même de l'école, que l'ancien bâtiment appelé bâtiment principal (A). 18,5 salles de classes sont situées dans un des bâtiments du cercle scolaire de l'ELP (bâtiment B). Les cours de musique sont dispensés au Collège Saint-Michel; les cours d'éducation physique ont lieu à l'ECGF ainsi qu'à la salle de sport de Sainte-Agnès, alors que l'Atelier de Théâtre Vertige s'exerce à l'aula du CO de Jolimont.

Les problèmes liés à la disposition des lieux de cours sont toujours aussi aigus, mais les nouvelles constructions et aménagements mettront fort heureusement un terme à cet état de fait.

5.4.2 Aménagements réalisés en 2010

Bâtiment A: Équipement multimédia de la salle 3 (informatique) et de la salle 10 (sciences). Aménagement de 3 espaces extérieurs à disposition des élèves (terrasse, bancs, mobilier) dans le cadre d'un projet mené conjointement avec le groupe des arts visuels.

Bâtiment B: (ELP): Équipement multimédia des salles 50 et 74. Ordinateurs portables (unité mobile).

5.4.3 Projet du nouveau collège

Conformément au calendrier adopté par la commission de bâtisse, les travaux de construction des trois nouveaux bâtiments ont débuté le 15 février 2010 et se sont poursuivi depuis sans problème. Un groupe de travail Informatique «Groupe-Info NCG» a été mis sur pied pour élaborer les concepts de câblages et d'équipements des bâtiments. Au début de l'année scolaire 2009/10, le conseil rectoral a confié aux professeurs d'arts visuels le mandat d'améliorer concrètement, avec le concours des élèves, les espaces extérieurs jouxtant le Collège. Ces réalisations ont été inaugurées en septembre 2010. Des solutions transitoires ont été élaborées pour la période 2012–2013 lorsque le bâtiment A sera à son tour en chantier. Les bureaux de l'administration et les salles d'informatique seront installés dans certaines salles de classe des nouveaux bâtiments.

Les membres de la sous-commission de chantier ont pris connaissance en octobre 2010 du projet lauréat du concours de l'animation artistique. Ce dernier s'intitule «Ecriture végétale» et a été proposé par l'atelier Daniel Schlaepfer (Lausanne). Ce projet propose l'incrustation de symboles évoquant la dispersion d'aiguilles de pins sur le sol des cheminements extérieurs et des dégagements d'entrées des rez-de-chaussée. Un échantillon grandeur nature sera réalisé sur le site.

6. Collège du Sud

6.1 L'école en bref

Études:	maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps, école de culture générale
Élèves:	1100 au total
Corps professoral:	130 enseignant-e-s (92.24 EPT)
Recteur:	M. François Piccand
Adresse:	Rue de la Léchère 40, Bulle

6.2 Élèves

6.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2009/2010	2010/11	2009/10	2010/11
Gymnase	684	680	32	33
Ecole de commerce – diplôme	127	114	8	9
Ecole de commerce – MPC	41	45	0	0
Section ECG	205	222	11	11
MS-OP	0	14	0	1
MS-SA	0	9	0	0
MS-SO	0	16	0	0
Total	1057	1100	51	54

Domicile	2009/10	2010/11
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	1055	1098
Elèves domiciliés dans un autre canton	2	2

En raison de la hausse des effectifs, trois classes ont été ouvertes. La capacité d'accueil du bâtiment (750 élèves) est largement dépassée. L'horaire des classes a dû être prolongé.

2010

6.2.2 Admissions

	2009/10	2010/11
Elèves admis au gymnase	185	181
Elèves admis à l'école de commerce et MPC	57	44
Elèves admis à l'ECG (sans ms)	64	92
Total	306	317

6.2.3 Certificats délivrés

Certificat de maturités gymnasiales

En juillet 2010, au total 148 candidat-e-s se sont présenté-e-s aux examens, dont 138 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Francophones	Bilingues	Total
Grec	5	0	5
Italien	0	0	0
Anglais	10	1	11
Espagnol	18	13	31
Physique + Appl. Maths	4	3	7
Biologie + Chimie	21	7	28
Economie et droit	20	13	33
Arts visuels	8	3	11
Musique	8	4	12
Total	94	44	138

Diplôme d'études commerciales

Sur 41 candidat-e-s, 38 ont obtenu le diplôme.

Certificat de maturité professionnelle commerciale

Sur 20 candidat-e-s, 19 ont obtenu le certificat de maturité professionnelle commerciale.

Diplôme de culture générale

Sur 78 candidat-e-s, 70 ont obtenu le diplôme.

6.3 Marche générale de l'école

6.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

› Réunions des parents des classes de 1re année en décembre 2009; en février 2010, réunion des parents des classes de 2e et 3e années.

› Bonne participation des parents (rencontre avec la direction et les professeurs).

› Nombreux contacts personnels (direction, professeurs) aussi avec les parents d'élèves lors de difficultés de tous ordres et en cas de réorientation.

› Séances d'information au début décembre 2010 pour les parents des futurs élèves de première année: présentation des études (EC-ECG-gymnase).

6.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
130 Enseignants-e-s en septembre 2010	47	83	92,24

11 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, dont 1 pour moins de 12 et 10 pour plus de 12 heures hebdomadaires.

Quatre professeur-e-s ont fait valoir leur droit à la retraite.

6.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Peuvent être citées, entre autres, les activités et manifestations suivantes:

- Concerts: Angélique Ionatos, Orchestre des Jeunes de Fribourg
- Spectacles: Opéra «Barbe Bleue», «Die Leiden des jungen Werthers», «Le jeu de l'amour et du hasard»
- Film: participation au FIFF
- Conférences: «La Suisse s'engage» par la DDC, «Routes de la soie, routes de la drogue» par René Cagnat, «Wasser-Klang-Bilder» par Alexandre Lauterwasser, «Le Patois d'aujourd'hui» réalités Suisses, «Tradition et modernité du judaïsme» par Mme Brigitte Sion
- Expositions: «Toile de Vie» exposition sur la biodiversité, Roadshow «Fit in IT»
- Activités thématiques: Journée de la biodiversité (ateliers et conférences), visite du camp de concentration du Struthof (Alsace); visite du Parlement fédéral et du Kunstmuseum de Berne
- Activités sportives: journée «marche d'automne» en octobre, journée «blanche» (ski, en janvier), journée «verte» (diverses activités sportives ou culturelles) en juin.

6.3.4 Échanges scolaires

Les échanges scolaires sont nombreux et connaissent diverses modalités. Sur les 16 élèves qui sont partis en séjour linguistique, 4 ont choisi la Suisse allemande, 7 l'Allemagne, 4 un pays anglophone et une la Chine. Le collège a accueilli 10 élèves pour des échanges unilatéraux, dont 6 sont venus à l'année.

Des échanges réguliers ont lieu avec le Collège Edouard-Montpetit de Longueuil (Québec). Des rencontres annuelles ont lieu à Tilff (Belgique) entre le Dreikönigsgymnasium (Cologne) et le Miniemeninstituut (Louvain). Un partenariat a été établi avec l'Argentine en collaboration avec l'association «Baradero-Fribourg»

6.3.5 Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2010, le collège compte 162 élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants: introduction à l'économie et au droit, biologie, physique, histoire et mathématiques. Au terme de leurs études, les élèves qui ont suivi ce parcours obtiennent la mention bilingue selon le règlement de reconnaissance de la maturité gymnasiale.

6.4 Bâtiments, améliorations et aménagements

- Agrandissement: le groupe d'études s'est réuni régulièrement depuis le mois de janvier 2010.
- Salle omnisports: l'éclairage de secours a été mis à jour et l'éclairage des 3 salles a été remplacé car les installations en place depuis 1993 n'étaient plus réparables.

7. Ecole de culture générale de Fribourg / ECGF

7.1 L'école en bref

Études:	Ecole de culture générale (domaines santé et socio-éducatif)
Élèves:	893 au total
Corps professoral:	90 enseignant-e-s (66,68 EPT)
Directeur:	M. Jean-François Comment jusqu'au 30 octobre 2010 M. Claude Vauthey dès le 1er novembre 2010
Adresse:	Avenue du Moléson 17, Fribourg

2010

7.2 Élèves

7.2.1 Effectifs

	Elèves		Classes	
	2009/2010	2010/2011	2009/10	2010/2011
Section francophone – 1re année	186	186	10	10
2e année	164	164	7	7
3e année	176	176	7	7
4e année MS-OP [1]	–	176	–	2
4e année MS-SA [2]	–	176	–	–
4e année MS-SO [3]	–	176	–	–
Section alémanique – 1re année	66	66	3	3
2e année	55	55	2	2
3e année	48	48	2	2
4e année FM-BP [1]	–	176	–	1
4e année FM-SA [2]	–	176	–	–
4e année FM-SO [3]	–	176	–	–
Total	695	695	31	34

[1] Maturité spécialisée orientation pédagogie, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à l'école.

[2] Maturité spécialisée orientation santé, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, cours à la HEdS-FR.

[3] Maturité spécialisée orientation social, élèves sous la responsabilité de l'ECGF, stages en Institution.

Domicile	2009/10	2010/11
Elèves domiciliés dans le canton de Fribourg	693	884
Elèves domiciliés dans un autre canton	2	9

7.2.2 Admissions

	2009/10	2010/11
Elèves admis en section francophone	205	372
Elèves admis en section alémanique	80	102
Total	285	474

De plus, 24 adultes formant une classe, suivent les cours de compléments de formation pour l'entrée à la HES santé-social (HES-SO).

7.2.3 Diplômes délivrés

	Nbre de candidat-e-s aux examens	Nbre de réussites
Section francophone	175	160
Section alémanique	46	46

Aux cours de compléments de formation pour adultes, 9 adultes dont 7 femmes ont obtenu leur certificat de suivi des cours de compléments de formation relatifs à l'admission à la HES-SO.

7.3 Marche générale de l'école

7.3.1 Relations avec les parents et autres contacts

Les rencontres suivantes ont été mises sur pied:

- dix soirées réunissant parents, professeurs et élèves;
- quatre séances d'information concernant les maturités spécialisées mises en place;
- deux séances d'information pour les nouveaux élèves et leurs parents;
- deux séances d'information à l'intention des élèves du degré 3 du CO et de leurs parents;
- une séance d'information pour l'organisation des cours de compléments de formation pour adultes.

La Commission d'école a tenu quatre séances; de plus, son Président et le Directeur se sont réunis à six reprises.

7.3.2 Corps professoral

	Femmes	Hommes	EPT
90 Enseignants-e-s en septembre 2010	50	40	66,68

11 professeur-e-s ont été nouvellement engagé-e-s, dont 3 pour au moins 12 heures hebdomadaires.

1 professeure a pris un congé non payé d'une année.

1 professeure a quitté l'école en fin d'année pour un autre secteur de l'enseignement (Université).

7.3.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été organisées, présentées, suivies, entre autres, les activités suivantes:

- Films: «Looking for Eric», «Luftbusiness»; participation au Festival international de films de Fribourg.
- Théâtre, musique, opéra: «Le Général Guisan monte en grade»; «Le Château de Kafka»; «Barbe-Bleue», «Œdipe roi», «Jocaste reine», «Allume la rampe Louis»; groupe théâtral de l'ECGF, avec le spectacle «Les 7 pêchés capitaux»; «Sum Sum»; «Die Räuber»; «Die 39 Stufen».
- Visites, courses scolaires avec visites de 15 musées et sites de Suisse, excursions écologiques, visites d'expositions, de la centrale nucléaire de Mühleberg, du Séculab à L'EPAI, du Musée de la photographie et du Salon du livre.
- Conférence: rencontre avec l'écrivain C. Schmutz.
- Aumônerie: activités liées à l'année liturgique, visites de 15 homes et institutions médicosociales dans le cadre de l'action de l'Avent, retraite intercollège au Simplon, vente de l'Ecu d'or, vente de mimosa et vente d'oranges.
- Sport: tournois traditionnels, matchs entre professeurs et élèves; participation aux Collégiades; camp d'hiver; journées polysportives, sport et marche de fin d'année scolaire.
- Éducation: réalisation et présentation de films d'animation par des groupes d'élèves de l'option photo.

7.3.4 Evénements particuliers

A l'occasion de la semaine spéciale «Santé-Social et Information professionnelle», 55 conférences et séances d'informations avec ateliers ont été données aux élèves sur les formations subséquentes des domaines de la santé, du social et de l'éducation.

7.3.5 Échanges scolaires

L'opération «Tandem», qui groupe des paires d'élèves des deux sections linguistiques, a concerné 44 participant-e-s, soit 23 francophones et 21 germanophones, répartis en 9 groupes. Un tandem a été proposé entre les deux classes francophones de Maturité MS-OP avec les élèves de la classe de Maturité germanophone.

Deux classes de 1er, quatre classes de 2e degré et deux classes de 3e des deux sections linguistiques ont eu des échanges internes et des leçons communes bilingues.

Un échange linguistique par lettre, téléphone puis rencontre avec le gymnase du lac allemand de Bienne a été réalisé par trois classes de 1er année francophones de l'école.

Un voyage linguistique de cinq jours à Edimbourg (Ecosse) a été organisé pour les élèves de l'option «English Conversation» de 3e année germanophone.

15 élèves sont partis en échanges externes, de trois semaines à une année linguistique dans différents pays d'Europe et

d'Amérique, au Japon et aussi en Suisse. L'ECGF accueille deux étudiantes d'échanges venant de Suède et de Belgique.

Le partenariat entre le Lycée provincial de Banfora au Burkina Faso et l'école, consistant en dialogue Nord-Sud, aide humanitaire et échanges pédagogiques s'est concrétisé par un voyage de dix élèves encadrés de deux professeurs.

7.3.6 Programmes, études

Un audit de surveillance du système de management par la qualité s'est déroulé avec succès en avril 2010. Le certificat ISO9001 a été renouvelé.

L'introduction de la Maturité spécialisée (MS), conformément au règlement de la CDIP concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale du 12 juin 2003, a été effective à la rentrée de l'année scolaire 2010/11. En juillet 2011, les ECG cantonales délivreront les premiers titres de Maturité spécialisée dans les domaines Santé, Social et Orientation pédagogie.

7.4 Bâtiments, exploitation et aménagements

7.4.1 Bâtiments

Divers travaux ont été effectués pour améliorer l'infrastructure informatique. Suite un orage de grêle, tous les stores du bâtiment B et 9 stores du bâtiment A ont été remplacés. L'œuvre d'art sous le préau ainsi que le sol du couloir au 1er étage du bâtiment A et de la cuisine ont été entretenus. Encore sous garantie, les tables des laboratoires et des pupitres (bâtiment A) ont été réparés.

8. Gymnase intercantonal de la Broye

8.1 L'école en bref

La particularité du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud.

Etudes:	maturité gymnasiale (toutes les options), école de commerce à plein temps avec maturité professionnelle commerciale post-certificat, école de culture générale, maturité spécialisée
Elèves:	936 au total
Corps professoral:	97 enseignant-e-s (67,9 EPT)
Directeur:	M. Thierry Maire
Adresse:	Rue du Gymnase 1, case postale 188, 1530 Payerne

8.2 Élèves

8.2.1 Effectifs

	2009/10		2010/11		Classes	
	FR	VD	FR	VD	2009/10	2009/10
1re année de maturité	116	15	113	9	6	5
2e année de maturité	81	74	104	96	7	8
3e année de maturité	84	82	79	57	7	6
4e année de maturité	79	77	81	73	7	7
1re année ECG (*)	40	75	57	58	5	5
2e année ECG (*)	38	42	34	62	3	4
3e année ECG (*)	25	41	37	39	3	3
Maturité prof. commerciale	22	7	8	7	1	1
Maturité spécialisée	–	–	8	12	–	2
Total	485	413	521	413	39	41

2 élèves hors canton dans le cadre de l'école de football de l'Association suisse de football de Payerne.

(*) ECG = Ecole de culture générale (domaines santé et socio-pédagogique) et école de commerce.

8.2.2 Certificats délivrés

Au terme de l'année scolaire 2009/10, le GYB a décerné les titres suivants:

	Nbre de candidat-e-s aux examens	Nbre de réussites
Certificat de maturité gymnasiale	152	140
Certificat de culture générale (santé)	19	17
Certificat de culture générale (socio-pédagogique)	21	17
Diplômes d'études commerciales	21	15
Maturité professionnelle commerciale	28	28

8.3 Marche générale de l'école

8.3.1 Organes intercantonaux

Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2010, il est présidé par Mme Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat du canton de Vaud, et a tenu deux séances. Le Conseil a adopté les comptes 2009 et accepté le projet de budget 2011 proposé par le directeur.

La Commission interparlementaire est composée de sept députés vaudois et sept députés fribourgeois. En 2010, elle est présidée par la députée vaudoise Mme Roxanne Meyer Keller. La Commission interparlementaire a notamment pu prendre connaissance des comptes 2009 et du budget 2011 ainsi qu'exercer la haute surveillance sur l'institution en étant informée des éléments marquants du fonctionnement de cette dernière.

La Commission consultative est composée de représentants des autorités locales, des parents d'élèves, des élèves et des enseignants. Ses 14 membres ont été désignés par le Conseil du GYB. Elle a siégé à trois reprises sous la présidence de Monsieur Jean-Edouard Buchter.

8.3.2 Administration et corps enseignant

Le nombre de postes d'enseignant-e-s a crû légèrement, dans la même proportion que le nombre d'élèves. Les postes de l'administration sont demeurés stables.

Le GYB a mis en place la filière de maturité professionnelle commerciale selon le pilotage de l'OFFT dans le suivi du projet «Avenir des écoles de commerce». Il a aussi ouvert les maturités spécialisées dans les domaines santé et social. Il a encore adapté son règlement de manière à pouvoir accueillir une filière de maturité spécialisée orientation pédagogie si les effectifs le permettent.

8.3.3 Activités spéciales, événements

Une commission culturelle composée d'enseignant-e-s anime l'espace de la Blancherie par la tenue d'expositions et offre des conférences ouvertes au public et aux élèves. Parmi le programme, on peut relever:

- des conférences: «Ecrire le voyage au XXIe siècle», avec l'écrivain Blaise Hofmann, «Aventure russe au lac Baïkal», conférence et film de Susanne Rehacek.
- des manifestations: «Le Général Guisan monte en grade», pièce de théâtre de et avec Jean Winiger – «Ecrire le Slam» atelier et spectacle avec l'artiste Narcisse, «Smoking Chopin», spectacle musical de Thomas et Lorenzo.
- des expositions: «Le cantique des cantiques», exposition de dessins de Jean-Michel Bouchardy, «Ex-position», peintures de Klakla et rencontre avec l'artiste.

8.3.4 Séjours linguistiques et bilinguisme

Les échanges *tandem* sur des périodes de deux à sept semaines ont permis à quelques élèves de partir en Allemagne ou en Suisse alémanique. Trois élèves effectuent un échange d'une année dans un établissement similaire en Suisse alémanique / Allemagne, aux USA ou en Australie.

A la rentrée 2010, le GYB compte 142 élèves en section bilingue, qu'il s'agisse de l'école de maturité (118), de l'école de commerce ou de l'école de culture générale (24). Les cours donnés en allemand sont Wirtschaft und Recht, Biologie, Mathematik, Geschichte, Geografie.

8.4 Bâtiments, exploitation et aménagements

8.4.1 Bâtiments

Le bon rendement énergétique du bâtiment Minergie est confirmé par les chiffres de consommation durant l'année scolaire 2010.

V. Service des affaires universitaires

1. Missions

Le Service des affaires universitaires (SAfU) fait le lien entre les hautes écoles du canton et les autorités politiques. Il exerce la haute surveillance de ces institutions au nom de la Direction, les soutient dans leur gestion administrative et est leur interlocuteur dans leurs rapports avec les autorités cantonales, la Confédération, les autres cantons et les autres institutions dans le domaine des hautes écoles. Le Service assume également le rôle de l'instance cantonale de la Haute Ecole spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2). Le Service appuie la Directrice ICS dans la gestion des dossiers politiques relevant du domaine des hautes écoles.

Cheffe de service: Mme ***Barbara Vauthey Widmer****.*

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Domaine universitaire

La Conférence universitaire suisse (CUS), dont la Directrice ICS est membre, a tenu en 2010 quatre séances et quatre fois pris des décisions par voie de correspondance, ceci, en particulier, en ce qui concerne les sujets suivants: différentes décisions relatives à la fin d'activité et à la liquidation de la fondation «Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse (CIUS)»; planification stratégique de la Conférence des Recteurs des Universités suisses 2012–2016; décisions d'accréditation; financement des projets de collaboration et d'innovation.

La séance annuelle de la CUS, à laquelle les représentants de tous les organes fédéraux et intercantonaux concernés par les hautes écoles ont participé, s'est tenue les 28 et 29 janvier à St-Gall. Elle a été consacrée aux sujets suivants: rapport 2010 sur l'éducation en Suisse; rôle des projets de coopération et d'innovation dans le paysage suisse des hautes écoles à partir de 2013.

La Cheffe de service des affaires universitaires est membre de la Conférence des chefs de service de la CUS (trois séances en 2010). Elle représente cette conférence au Conseil de fondation du CIUS et participe aux différents groupes de travail ad hoc.

Le Conseil de la fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme, présidé par la Directrice ICS, s'est réuni deux fois pour adopter les comptes et le budget de l'Institut de plurilinguisme, suivre son développement et la mise en place du Centre de compétence national.

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997 (AIU), le canton de Fribourg a encaissé, en 2010, 52 483 325 francs pour les étudiants confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 17 991 770 francs pour les ressortissants fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 34 491 555 francs (35 243 489 francs en 2009).

2.1.2 Formation des enseignants et enseignantes

Le Comité de gestion de la convention générale de coopération entre la HEP et l'Université n'a pas tenu de séance. Un groupe de travail ayant été chargé d'élaborer des scenarii de mise en œuvre des variantes de rapprochement entre l'Université et la HEP suite à un premier rapport, ce groupe a dès lors œuvré en lieu et place du Comité de gestion. Il a maintenant terminé son étude. Ses conclusions n'ont pas encore été adoptées par la Direction ICS.

La Commission HEP s'est réunie trois fois afin de préaviser le budget de la HEP, les comptes, le plan financier, le projet de la nouvelle loi sur la HEP avec les points spécifiques de la personnalité juridique et de la création d'un troisième secteur à la HEP, celui de la formation continue, la stratégie de la HEP 2010/11 et le projet de nouveau cursus de formation initiale.

La Cheffe de service adjointe siège à la Commission interfacultaire de la formation des enseignants et enseignantes de l'Université. En 2010, la Commission s'est penchée sur l'engagement des maîtres et maîtresses d'enseignement et de recherche, des didacticiens et didacticiennes, sur les dossiers de reconnaissance des diplômes d'enseignement au niveau secondaire I et II de langue française et allemande. Elle a abordé diverses bases légales ayant trait à l'Accord intercantonal universitaire (AIU), à la création d'un domaine «formation des enseignants et enseignantes» au sein de la faculté des lettres et à la reconnaissance de crédits acquis avant l'admission au master. Elle a donné son avis sur les consultations de la CDIP notamment au sujet du diplôme d'enseignement au niveau secondaire I, et des disciplines musique, sport et arts visuels dispensées au niveau secondaire II. Elle a proposé une nouvelle fois d'adopter une ordonnance limitant le nombre d'admissions au DAES II, sur la base d'une évaluation de cette procédure de sélection.

La Cheffe de service adjointe participe aux séances de la conférence des chef-fe-s de service de l'enseignement à la Direction ICS.

2.1.3 Haute Ecole spécialisée: Formations santé-social et musique

La Directrice ICS représente le canton de Fribourg au comité stratégique de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale

(HES-SO) pour les domaines santé, social et musique. Le canton compte deux sites du domaine santé-social qui font partie du réseau HES-SO, la Haute Ecole de Santé Fribourg (HEdS-FR) et la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS), ainsi que, pour la musique, un lieu d'enseignement décentralisé du Conservatoire de Lausanne, «Conservatoire de Lausanne Haute école de musique – site de Fribourg».

Le Comité stratégique de la HES-SO a tenu quatre séances ordinaires et une séance extraordinaire. L'avant-projet de nouvelle convention intercantonale unique remplaçant les deux conventions actuelles constituait le sujet principal de l'année (cf. chapitre 2.2.3 ci-dessous). Un autre sujet d'importance était la transformation de l'année préparatoire dans le domaine de la santé (mise en place de la maturité spécialisée et des modules complémentaires) qui a fait l'objet d'un mandat externe (cf. chapitre 2.2.3 ci-dessous). Les autres objets qui ont été traités sont: les conditions d'admission au bachelor HES (révision partielle du règlement d'admission), différents dossiers de financement dont le budget et les comptes de la HES-SO et le plan financier et de développement 2013–2016, l'approbation des conventions de collaboration, la recherche appliquée et le développement, la mobilité, la reconnaissance des formations post-grades, la formation pratique. La préparation de ces séances s'est faite en commun avec la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), responsable pour les deux autres hautes écoles fribourgeoises faisant partie de la HES-SO.

Les sites fribourgeois des domaines de la santé et du social sont représentés par le Directeur général de la Haute Ecole fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG) aux comités directeurs de la HES-SO. Les collaborations entre les Directions (DICS et DEE) et les sites HES fribourgeois ainsi qu'entre le Directeur général de la HEF-TG et la Cheffe de service adjointe du SAfU sont importantes.

En ce qui concerne les conventions intercantonales, le SAfU a été déchargé du traitement des paiements résultant de l'accord sur les HES (AHES) qui a été repris par le Secrétariat général de la DICS, tandis que la responsabilité pour l'Accord sur les écoles supérieures spécialisées (AESS) a été réunie auprès de la DEE. La Cheffe de service a participé au groupe de travail interdirectionnel (DEE, DICS, DIAF) qui a élaboré un projet pour la gestion coordonnée de tous les accords intercantonaux, projet qui sera soumis au Conseil d'Etat au début 2011.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Domaine universitaire

Les travaux relatifs à la révision partielle de la loi sur l'Université se poursuivent, une consultation étant prévue en 2011. La mise en place de la 3e année de médecine se déroule conformément au projet, suivie par le groupe d'accompagnement DICS/DSAS. Un sous-groupe de ce dernier traite des structures et des modalités de la collaboration entre l'Université et l'HFR. Le manque de locaux important sur le site de la faculté des sciences, suite à son important développement durant ces dernières années (3e année de médecine, sciences bio-médicales, sciences du sport et de la motricité, Institut Adolphe Merkle (AMI)), est examiné au sein d'un groupe de travail ad-hoc. Des solutions provisoires sont en cours de réalisation avec des transformations des bâtiments existants et les pavillons ont été installés sur le site de l'HFR-Fribourg, tandis que l'étude des besoins en vue d'une nouvelle construction est en élaboration.

Plusieurs autres dossiers immobiliers sont suivis: transformation de la clinique Garcia pour l'AMI, rénovation du bâtiment appartenant au Curatorium de l'institut de pédagogie curative, études en vue de la construction pour la faculté de droit sur les terrains de la Tour Henri, l'analyse en vue d'une éventuelle reprise par l'Etat du bâtiment occupé par les CIUS, ainsi que les besoins de locaux pour le Centre de compétence national, attribué par la Confédération à l'Institut de plurilinguisme.

En lien avec la liquidation de la fondation CIUS, décidée par la Confédération et les cantons universitaires concernés, la Directrice ICS et la Cheffe de service se sont investies, dans un premier temps, pour une poursuite d'activité dans un cadre intercantonal réduit et, suite à l'échec de cette initiative, pour une reprise partielle dans le cadre des institutions cantonales.

La mise en place du fonds de soutien à l'innovation a fait l'objet d'une collaboration étroite avec la Promotion économique et a débouché sur le lancement officiel de ce fonds en décembre 2010. La Cheffe de service fait partie du Conseil du fonds. Elle a également participé aux travaux menés par la DSAS pour la création d'une commission cantonale d'éthique de recherche nécessaire suite à la disparition de la commission intercantonale à laquelle le canton participait. En outre, elle a été invitée par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture du canton de Vaud pour faire partie du comité de recrutement du directeur général de l'enseignement supérieur.

Au niveau financier, deux dossiers ont fait l'objet de travaux particuliers. D'une part, des discussions ont eu lieu avec la Confédération au sujet de la décision de cette dernière de synchroniser les subventions de base aux universités en omettant une année de subventionnement. D'autre part, les populations estudiantines liées à l'AIU ont été analysées dans le but d'améliorer le suivi de cet accord. Après de longues démarches, la prise en compte des étudiants du DAES II a pu être obtenue.

2.2.2 Formation des enseignants et enseignantes

En collaboration avec la HEP, le service a poursuivi la révision des bases légales de l'institution: nouveau projet de révision partielle de la loi, règlement d'études, directives sur les formations continues, sur les thèses de doctorat des professeur-e-s HEP, ordonnance d'admission à la HEP, ordonnance sur les taxes de cours et d'examens, sur les indemnités des jurys, etc.

Il a élaboré le mandat donné par la Direction ICS à la HEP pour la mise sur pied d'un nouveau cursus de formation en lien avec les récentes décisions de la CDIP.

Le projet de refonte globale de formation continue du canton à disposition des enseignants et enseignantes a été poursuivi en collaboration avec la HEP et les services concernés de la Direction ICS. Dans la perspective de gérer au mieux ce domaine, le service de la formation continue de la HEP a été repensé, et un nouveau secteur «formation continue» a vu le jour avec la nomination d'un nouveau doyen. La HEP compte donc désormais trois secteurs: formation initiale, formation continue et ressources, recherche et développements pédagogiques. La HEP a poursuivi sa collaboration avec les autres HEP romandes: une formation continue romande en économie familiale et activités créatrices a été mise sur pied.

La Cheffe de service adjointe a participé à la mise en œuvre de la maturité spécialisée orientation pédagogie à l'Ecole de culture générale (ECG), surtout sur le plan juridique. Suite à cette introduction, le cours préparatoire de la HEP a été abandonné et la transition avec la nouvelle formation de l'ECG a dû être gérée. Un règlement-cadre pour les trois types de maturités reste encore à établir.

L'intégration du Centre fri-tic à la HEP a suivi son cours. Ce dernier, devenu centre de compétence cantonal, a été rattaché en 2009 déjà au rectorat de la HEP. Le processus d'intégration a initialisé de nouvelles formes de collaborations internes, mais également requis des adaptations de divers ordres qui sont toujours d'actualité.

La Cheffe de service adjointe a présidé les deux groupes de travail créés par la Commission interfacultaire de la formation des enseignants et enseignantes de l'Université. Le premier a pour objectif l'évaluation des programmes et des exigences d'enseignement de la musique au secondaire II et leur adéquation avec l'enseignement dispensé à l'Université. Le second poursuit le même objectif dans le domaine des arts visuels.

2.2.3 Haute Ecole spécialisée: Formations santé-social et musique

En janvier, le Conseil fédéral a approuvé sans condition l'avant-projet de convention de la HES-SO. Il considère ainsi que la HES-SO a rempli les conditions qu'il a fixées en 2008. Cette approbation constitue une étape décisive pour la HES-SO. Sur cette base, la HES-SO a lancé la procédure de consultation impliquant notamment la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO, les gouvernements cantonaux et les organes internes. Pour les articles financiers, le Comité stratégique a reçu à deux reprises des représentants de la Conférence latine des directeurs cantonaux des finances lors de séances régulières. Sur la base des résultats de la consultation, le Comité stratégique est en train de rédiger la version finale. La procédure de ratification par les parlements cantonaux sera lancée au début 2011. Plusieurs séances réunissant la DICS et la DEE ont été consacrées à cette nouvelle convention intercantonale. Le Conseil d'Etat a été consulté sur l'avant-projet de convention: une première fois sur le projet sans les dispositions financières (qui n'étaient pas encore finalisées) et une seconde fois, pour compléter, sur les articles financiers.

Le projet de loi HES-SO//Fribourg a été réexaminé par la DICS et la DEE sur la base du modèle de gouvernance défini dans l'avant-projet de convention. Différents modèles d'organisation au niveau cantonal ont été examinés. Le projet de loi prévoyant entre autres une direction générale HES-SO//FR est en train d'être finalisé. Il sera mis en consultation au début 2011.

Plusieurs projets communs DICS/DEE en vue de la loi HES-SO//FR ont été poursuivis, notamment l'élaboration d'une ordonnance concernant le personnel d'enseignement et de recherche des hautes écoles fribourgeoises faisant partie de la HES-SO, sous la présidence de la Cheffe de service adjointe. Le projet a été mis en consultation en avril. La suite à donner sera décidée sur la base des résultats de la consultation et en tenant compte des travaux au niveau de la HES-SO.

Sur la base du rapport concernant l'année préparatoire dans le domaine de la santé, élaboré par un expert externe, le Comité stratégique de la HES-SO a chargé les directions des sites de formation de transférer l'année préparatoire (aspects pédagogique, financier et administratif), ainsi que les ressources liées, au secondaire II pour la mise en place de la maturité spécialisée santé dès la rentrée académique 2011/12. Pour respecter les conditions d'admission dans les HES santé en Suisse alémanique, le canton de Fribourg a décidé d'offrir la maturité spécialisée santé déjà dès la rentrée 2010, ceci sur la base d'un modèle transitoire, offert en collaboration entre la HEdS-FR et l'ECGF.

Le concours d'architecture pour le projet de construction pour la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et la Haute Ecole de santé Fribourg sur le site des Arsenaux s'est déroulé au printemps. Le jury a désigné comme projet lauréat le projet intitulé «Raphaele» du bureau d'architecture Armon Semadeni à Zurich. Le programme définitif des locaux, adopté en décembre par le Conseil d'Etat, prévoit une unité pour l'enseignement clinique qui sera exploitée conjointement par la HEdS-FR et l'Université dans le cadre de la 3e année de médecine.

La DICS a organisé la succession de Mme Jacqueline Gury Racine, Directrice de la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR), qui a pris sa retraite pour la fin d'année. Le Conseil d'Etat a désigné Mme Susanna Weyermann-Etter comme nouvelle Directrice de la HEdS-FR, avec effet au 1er janvier 2011.

La Cheffe de service adjointe a collaboré à d'autres groupes de travail, notamment au groupe dirigé par le Chef du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré sur la maturité spécialisée dans les domaines santé et social, à une commission intercantonale s'occupant des professions de la santé, dirigé par le Chef du Service de la santé publique du canton de Fribourg. En collaboration avec la DSAS et la DEE, elle a également participé à l'élaboration d'un mandat d'étude concernant les besoins en personnel soignant et d'accompagnement dans le canton de Fribourg.

VI. Université

1. Missions

La loi du 19 novembre 1997 sur l'Université définit sa mission de manière suivante:

a) transmettre et faire progresser les connaissances scientifiques avec objectivité et dans un esprit de tolérance;

b) promouvoir chez les étudiants, les chercheurs et les enseignants le sens de leur responsabilité envers l'homme, la société et l'environnement, et

c) contribuer au développement culturel, social et économique de la société.

Pour la remplir, l'Université dispense une formation de haut niveau, basée sur les connaissances scientifiques et menant aux diplômes de bachelor, master et doctorat; elle conduit une activité de recherche et veille à la diffusion de ses résultats, promeut la relève scientifique et dispense une formation continue de niveau universitaire.

L'Université est dirigée par le Rectorat, composé d'un recteur et de quatre vice-recteurs, élus pour une période de quatre ans. ***L'équipe rectorale actuelle est composée de Guido Vergauwen (recteur), Astrid Epiney, Jean-Luc Gurtner, Fritz Müller et Jacques Pasquier.***

Les activités de l'Université sont présentées annuellement, de manière synthétique, dans le rapport annuel qui porte depuis 2007 sur l'année civile. Il contient, en particulier, des renseignements sur les activités d'enseignement et de recherche dans les cinq facultés, sur la formation continue ainsi que des données chiffrées et statistiques. Il peut être consulté sur la page Internet de l'Université à l'adresse: www.unifr.ch/rectorat/fr/documents/activites/.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Étudiants

		Automne 2008		Automne 2009		Automne 2010	
Total		9455	100,0%	9433	100,0%	9466	100,0%
a) Étudiants selon la provenance							
Fribourgeois		2119	22,4%	2173	23,0%	2209	23,3%
Confédérés		5760	60,9%	5626	59,6%	5581	59,0%
Étrangers		1576	16,7%	1644	17,4%	1676	17,7%
b) Étudiants selon les facultés							
Théologie		340	3,6%	342	3,6%	339	3,6%
Droit		1656	17,5%	1648	17,4%	1570	16,6%
Sciences économiques et sociales		2050	21,7%	1839	19,5%	1797	19,0%
Lettres		3928	41,5%	3980	42,2%	4048	42,8%
Sciences	a) sciences naturelles	1183	12,5%	1303	13,8%	1355	14,3%
	b) médecine	298	3,2%	331	3,5%	357	3,7%

L'analyse de l'évolution du nombre d'étudiants appelle les remarques suivantes:

a) L'effectif total d'étudiants a légèrement augmenté de 0,24 %, ce qui correspond à 23 personnes.

b) Selon la provenance des étudiants, le nombre d'étudiants fribourgeois ou domiciliés dans le canton a augmenté de 36 unités ou 1,7 %, celui des étudiants étrangers de 32 unités ou 1,9 %; seul le nombre total des étudiants suisses a baissé de 45 unités ou 0,8 %.

c) En ce qui concerne les effectifs des différentes facultés, on constate une diminution dans trois facultés, avec un recul de 0,9 % en théologie, de 4,7 % en droit et de 2,3 % en sciences économiques et sociales. Ces réductions sont compensées par les deux autres facultés dont les taux de croissance sont de 1,7 % en lettres, qui a franchi le seuil de 4000 étudiants, et de 4,7 % en sciences exactes et naturelles, y compris la médecine.

d) Le nombre d'étudiants nouvellement inscrits a diminué de 5,2 %, soit 103 unités. Cette réduction, après plusieurs années consécutives de légère croissance, touche le nombre d'étudiants venant de Suisse (- 4,7 %) autant que de l'étranger (- 7 %). Cette diminution considérable, comparée à 2009, doit être mise en perspective en constatant que le nombre de nouveaux inscrits est nettement plus haut qu'en 2008 (avec 1808 unités, donc 4,7 % de moins qu'en 2010): on observe ainsi une fluctuation importante entre les années.

e) Les chiffres des facultés sont 51 nouveaux inscrits en théologie (52 en 2009), 297 en droit (- 9,5 %), 324 en sciences économiques et sociales (- 6,1 %), 770 en lettres (- 1,2 %) et 454 en sciences exactes et naturelles, y compris la médecine (- 8,3 %).

f) Les étudiantes constituent 58,1 % du total des étudiants et 63,4 % des étudiants débutants.

A l'automne 2010, un pourcentage supérieur à 50 % caractérise les effectifs des étudiantes débutantes en faculté des lettres (78,4 %), en médecine (57,5 %), en droit (62,3 %) ainsi qu'en sciences économiques et sociales (54 %).

g) Parmi les très nombreuses personnes qui suivent les cours de formation continue, seules celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits ECTS au minimum sont considérées comme «étudiants de formation continue». Leur nombre a augmenté de 183 en 2009 à 188 en 2010.

2.1.2 Organes centraux

L'Assemblée plénière de l'Université s'est réunie le 10 mai, conformément à la loi sur l'Université, en vue de faire au Sénat une proposition de nomination du recteur pour la période de 2011 à 2015. Elle a proposée le recteur actuel, Guido Vergauwen, pour un nouveau mandat.

Le Sénat de l'Université a tenu cinq séances dont une extraordinaire et une de réflexion. Il a notamment approuvé en première

lecture le projet de planification financière pluriannuelle 2012–2015 à l'intention du Conseil d'Etat. La séance de réflexion du 30 avril a été consacrée au développement des sites, bâtiments et infrastructures de l'Université. Lors de la séance extraordinaire du 19 mai, le Sénat a réélu le recteur Guido Vergauwen pour la période 2011-2015 et, dans sa séance ordinaire du 14 septembre, il a complété la future équipe rectorale (mandat du 15 mars 2011 au 14 mars 2015) avec la nomination de la vice-rectrice Alexandra Rumo-Jungo et des vice-recteurs Philippe Gugler, Thomas Hunkeler et Titus Jenny.

Le Conseil de l'Université, organe consultatif du Conseil d'Etat, s'est réuni à trois reprises. Il a, en particulier, accompagné le développement du programme de formation et de compétences en éthique qu'il gère financièrement.

2.1.3 Corps professoral

Des postes de professeur-e-s ordinaires ont été pourvus dans les domaines suivants:

- en faculté de droit: droit civil;
- en faculté des lettres: psychologie du développement, psychologie générale;
- en faculté des sciences: cardiologie, microbiologie, neurologie, pathologie.

Des professeur-e-s associé-e-s ont été engagés dans les domaines suivants:

- en faculté de théologie: droit canon;
- en faculté des lettres: linguistique allemande, littérature allemande, psychologie clinique, psychologie (boursier FNS);
- en faculté des sciences: anatomie, biologie, chimie, informatique (boursier FNS), mathématiques (boursier FNS), physique (boursier FNS).

Trois professeurs associés ont été promus au rang de professeur ordinaire: en informatique, en média et communication et en psychologie.

Parmi les sept professeur-e-s ordinaires engagés en 2010, deux sont des femmes; pour les onze professeur-e-s associé-e-s, il s'agit de six femmes et de cinq hommes.

Le titre de professeur-e titulaire a été octroyé à cinq membres du corps enseignant, un chargé de cours de la faculté de théologie, une maître d'enseignement et de recherche et trois chargés de cours de la faculté des lettres.

L'âge moyen des professeur-e-s est de 51 ans et 0,7 mois (en décembre 2010). Il est de 47 ans et 7,6 mois pour les professeur-e-s associé-e-s et de 53 ans et 7,2 mois pour les professeur-e-s ordinaires.

2.1.4 Organisation des études

Sur recommandation de la Conférence universitaire suisse (CUS), le canton de Fribourg a reconduit, par ordonnance du 9 mars 2010, le test d'aptitudes pour l'admission aux études de médecine humaine et dentaire. Le nombre de places en 1re année d'études à Fribourg a été limité à 103 en médecine humaine et à 17 en médecine dentaire. Également sur recommandation de la CUS, le Conseil d'Etat a reconduit, en date du 16 novembre 2010, l'ordonnance concernant l'admission des candidats étrangers aux études de médecine à l'Université de Fribourg pour l'année 2010/11.

L'ouverture du guichet «Uni-Info» a permis un accueil central pour les étudiants et visiteurs de l'Université; ainsi l'accessibilité et les prestations de service ont été améliorées.

Des nouvelles offres de formation ont été lancées à la rentrée 2010 par la faculté des sciences économiques et sociales (Master of Arts en business communications) et par la faculté des sciences (Master of Science en sciences du sport avec la HEFS Macolin et Master of Science BeNeFri in Computer Science avec les Universités de Berne et Neuchâtel).

Dans le département de médecine de la faculté des sciences, la procédure d'accréditation de la nouvelle filière de bachelor en médecine humaine a été lancée avec le but d'une conclusion en 2011.

En 2010, la DICS a approuvé deux modifications de règlement, ainsi que les nouveaux statuts de la faculté des lettres, quatre nouveaux statuts d'instituts et huit statuts de département, dont les statuts des sept départements de la faculté des lettres restructurée.

2.2 Evénements particuliers

L'Université de Fribourg a conclu en 2010 une nouvelle convention avec la Haute Ecole fédérale du sport à Macolin pour la mise en place de la filière commune de master en sciences du sport. Ce projet est également soutenu par la Banque Cantonale de Fribourg par le financement durant quatre ans du poste de professeur en psychologie du sport qui sera ensuite intégré dans la planification financière de l'Université.

En novembre 2010, la première volée pilote de 21 étudiants s'est vu décerner le diplôme de bachelor en médecine humaine. En parallèle, la mise en place de cette formation en partenariat avec

l'Hôpital fribourgeois a été consolidée par le recrutement de cinq titulaires de postes de professeur en médecine nouvellement créés.

Après le départ, fin 2009, du premier directeur de l'Institut Adolphe Merkle (AMI) de recherche en nanomatériaux, cette fonction a pu être reprise par le chef du deuxième groupe de recherche; de même, les statuts de cet institut ont pu être approuvés par les partenaires, à savoir la Fondation A. Merkle, la Direction ICS et l'Université. Deux postes de professeur ordinaire financés par la Fondation A. Merkle, celui en physique libéré par le départ de l'ancien directeur et un nouveau poste en biologie, ont pu être mis au concours en vue d'une pourvue en 2011.

Les compétences scientifiques particulières de l'Université ont permis l'obtention de plusieurs mandats de centre de compétence. Le Conseil fédéral a confié la direction du Centre de compétence scientifique du plurilinguisme à l'Institut de plurilinguisme de l'Université et de la Haute Ecole pédagogique. La Confédération a également octroyé la réalisation du Centre de compétence suisse pour les droits humains à un groupe d'institutions, au sein desquelles l'Université de Fribourg joue un rôle important. Finalement, la Confédération a attribué au département des sciences de l'éducation de l'Université de Fribourg la responsabilité du *leading house* sur la formation professionnelle. De plus, un nouveau centre de compétence pour l'éducation de la petite enfance, comme nouvel axe de l'Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille pourra être réalisé grâce au financement substantiel de deux fondations.

L'expertise scientifique et les réseaux internationaux des chercheurs de l'Université ont donné lieu à de nombreuses publications et conférences, des nominations et prix prestigieux, ainsi que des projets et des résultats scientifiques à large impact international.

VII. Haute Ecole pédagogique

1. Missions

Cinq missions fondamentales sont dévolues à la Haute Ecole pédagogique (HEP): la formation des futurs enseignants et enseignantes des degrés préscolaire et primaire, l'organisation et la coordination de la formation continue du personnel enseignant, la contribution à la recherche et au développement en matière d'éducation et de formation, la mise à disposition des enseignants et enseignantes et étudiants et étudiantes de ressources documentaires et technologiques nécessaires à leur pratique et leur formation et la promotion et le développement du bilinguisme.

Rectrice: Mme ***Pascale Marro****.*

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Secteur «Formation initiale»

A la rentrée académique 2010/11, la HEP FR comptait un effectif de 384 (440) étudiants et étudiantes, répartis entre les filières:

- «Formation préscolaire et primaire»: 244 étudiants et étudiantes francophones et 81 étudiants et étudiantes alémaniques (32 étudiants et étudiantes sont bilingues).
- «Formation DAES I» dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'Université de Fribourg (diplôme d'aptitude à l'enseignement au degré secondaire I en économie familiale ou activités créatrices): 51 étudiants et étudiantes dont 32 en «Économie familiale» et 19 en «Activités créatrices».
- «Formation complémentaire en économie familiale ou activités créatrices»: 8 personnes.

Sur l'ensemble des étudiants et étudiantes de la filière «Formation préscolaire et primaire», 103 proviennent d'autres cantons.

Le 9 décembre a eu lieu la remise annuelle des diplômes et certificats de fin de formation. A cette occasion, 84 diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire accompagnés du titre académique de Bachelor of Arts in Pre-primary and Primary Education ont été décernés (64 francophones, 14 alémaniques et 6 bilingues). De plus, 21 certificats ont été délivrés à des enseignants et enseignantes ayant terminé leur formation de formateurs praticiens et de formatrices praticiennes. Deux DAES I de formation complémentaire en économie familiale, ainsi que deux Certificates of advanced studies du programme intercantonal romand en activités créatrices et économie familiale ont été décernés.

Depuis l'automne 2010, des modules de formation à l'intention des maîtres et des maîtresses de stage ainsi que des formateurs praticiens et des formatrices praticiennes sont proposés conjointement par la HEP FR et la formation des enseignants et enseignantes de l'Université de Fribourg, tant du côté alémanique que francophone. Ainsi pourront s'échanger des expériences vécues dans les divers degrés d'enseignement allant du préscolaire et primaire au secondaire supérieur.

La réflexion en vue de la mise sur pied d'un nouveau cursus de formation initiale à l'enseignement préscolaire et primaire a été poursuivie. Ce cursus, conduisant à l'obtention d'un seul diplôme permettant d'enseigner dans toute la scolarité primaire (1-8P) et basé sur la poursuite des spécialisations SP1 (1-4P) et SP2 (5-8P), offrira un choix entre 4 profils (anglais, éducation physique et sportive, musique et activités créatrices) aux étudiants et étudiantes de SP2. L'objectif est de l'introduire à la rentrée académique 2012/13 au plus tard. Dès la rentrée académique 2011/12, un horaire plus régulier sera établi, avec un demi-jour de libre, permettant aux étudiants et étudiantes d'avoir un travail à l'année, voire un engagement de remplaçant ou de remplaçante aux degrés préscolaire et primaire.

2.1.2 Secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques» (RRDP)

Le fait marquant de l'année a été le colloque scientifique «Sélection scolaire et inégalités sociales: Bourdieu et l'école du 21e siècle» qui a été organisé le 9 septembre par la HEP Fribourg. Plus de 200 participants de toute la Suisse ont assisté aux conférences et débats.

Centres de documentation pédagogique / Didaktisches Zentrum (CFDP/DZ)

Documentation, prêts, services:

	CFDP	DZ	
Etat du catalogue	29 700 / 53 000	24 400 / 39 000	notices / exemplaires
Catalogage	1700 / 3500	1600 / 1900	notices / exemplaires
Prêts	93 400	70 000	(y compris lectures suivies / sans renouvellements de prêt)
Lecteurs inscrits	4600	4300	
Lecteurs actifs	1660	780	
Nouveaux lecteurs	290	160	

Parmi les nombreux services dispensés aux utilisateurs et utilisatrices des centres de documentation, on peut relever la nouvelle offre de périodiques électroniques dans les domaines des sciences de l'éducation et de la psychologie; et la mise à disposition par l'Atelier Multimédia de trois radioboxs pour réaliser des émissions radio en classe diffusées sur internet en collaboration avec la HEP Vaud.

Les centres de documentation ont organisé diverses formations et animations pour le public interne et externe. Ils ont notamment accueilli plus de 70 classes primaires pour la visite des expositions «Mon année d'école enfantine», de Barbara Rothen et «Les mystères d'un livre», de la HEP BEJUNE.

Dès mars, un travail préparatoire a été mené, en collaboration avec les HEP romandes, en vue de l'intégration des centres de documentation CFDP/DZ au réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) en 2011.

Un nouveau volet de la collection «Fêtes et traditions fribourgeoises» consacré à la Bénichon a été publié sous la forme d'un site internet et mis en ligne sur le portail pédagogique des enseignants et enseignantes fribourgeois (Friportail). Dans le domaine de la lecture, un nouveau type de mallette lecture a été inauguré sur la base du concept de Véronique Lombard.

Dans le cadre du «Prix TSR Littérature Ados», deux films de promotion d'ouvrages de littérature de jeunesse ont été réalisés par l'Atelier Multimédia dans des classes des cycles d'orientation fribourgeois.

Service de la formation continue francophone et alémanique

Le programme de cours a été proposé au corps enseignant fribourgeois par des affiches publiées dans les deux langues et sur le site internet du service. La session d'été a été marquée par les formations destinées aux enseignants et enseignantes des classes enfantines au vu de l'introduction de la 2e année.

Les inscriptions se répartissent de la manière suivante:

Cours «année»: 1668 (F) et 868 (D) inscriptions traitées pour 178 (F) et 97 (D) cours «année» proposés.

Cours «à la carte»: 1714 (F) et 98 (D) inscriptions pour 114 (F) et 7 (D) cours «à la carte».

Cours enseignement spécialisé: 40 (F) inscriptions pour 3 (F) cours.

Programme des langues: 18 (F) et 15 (D) inscriptions.

Perfectionnement intensif: 55 (F; Horizon 2010 – «bien-être professionnel») et 16 (D; Intensivkurs).

Autres formations individuelles: 13 (F) et 74 (D) inscriptions.

Introduction à la profession: 129 (F) et 55 (D)

Service de la recherche francophone et alémanique

Le service a proposé aux professeur-e-s de se former dans le cadre de plusieurs manifestations: forums, colloques de recherche, ateliers de lecture et conférences, de manière à accompagner au mieux l'ensemble du corps professoral dans les recherches effectuées à la HEP.

Deux collaborateurs ont reçu des bourses du Fonds national et terminent des séjours de recherche aux USA et en Allemagne.

La partie francophone s'est attachée à développer encore son expertise dans le domaine de la recherche sur les technologies éducatives. Une nouvelle requête au fonds DORE pour poursuivre ses travaux (initiés en 2005/06) dans ce champ de recherche a résulté en un subside de 150 000 francs pour deux ans, octroyé en mars. Dans ce même domaine, les collaborateurs du service ont assuré le suivi scientifique de l'introduction de l'iPod-Touch dans une classe du Gymnase intercantonal de la Broye. Les collaborations avec d'autres institutions ont été poursuivies: avec les HEP de Suisse romande dans le cadre du projet «Inserch» (introduction à la profession) et par la participation à l'édition d'un livre qui sera publié sur ce thème en 2011; avec la Direction ICS pour un mandat concernant le suivi scientifique de l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement du lire – écrire en première primaire; et avec le Département des sciences de l'éducation de l'Université de Fribourg. En outre, un mandat de prestations de service portant sur l'évaluation des professeurs du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) a été octroyé au service. Le responsable de la partie francophone siège au Conseil d'administration de l'ADMEE-Europe (Association pour le développement des méthodologies d'évaluation en éducation) et dans différents conseils scientifiques, notamment de l'AREF (Actualité de la recherche en éducation et en formation) et des JFREM (Journées francophones de recherche en éducation musicale). Il est rédacteur en chef de la revue des HEP Formation et pratiques d'enseignement en questions et préside l'Association Suisse de recherche en éducation musicale (ASRREM).

Le service de recherche, partie germanophone, a publié deux articles dans les revues scientifiques suite au projet national «Encouragement de la lecture». Dans une suite au projet sur les «Devoirs à domicile», le responsable du service a réalisé le mandat de faire un bilan sur le rôle des enseignants dans le cadre des devoirs à domicile. Une monographie a été publiée, dans les régions germanophones, sur le projet sur l'«Empowerment» dans le «Mentoring». Un projet en cours étudie les entretiens formateur-étudiant dans le cadre du mentorat. Un nouveau grand projet va être entrepris dans le canton de Fribourg, portant sur l'apprentissage en groupe dans des tâches de mathématiques et impliquant 15 classes expérimentales et 14 classes-contrôle. Le responsable de la recherche germanophone a organisé un cours de certificat pour «Mentoring & Coaching» en collaboration avec l'Université de Fribourg. Ce cours est organisé avec succès par la formation continue de l'Université.

2.1.3 Centre fri-tic

Au cours de l'année scolaire 2009/10, plus de 100 enseignants et enseignantes de l'enseignement spécialisé ont suivi la formation en média et technologies de l'information et de la communication (MITIC) et élaboré un scénario pédagogique pour démontrer leurs compétences acquises. La base de données accessible sur www.fri-tic.ch compte près de 2800 scénarios pédagogiques.

La volée de formation de personnes ressources MITIC entamée en 2009 s'est terminée en juillet 2010 et a permis la certification de douze personnes ressources francophones et onze alémaniques, de tous les degrés de la scolarité.

En avril, le portail cantonal de ressources pédagogiques «Friportail», piloté par le Centre fri-tic en collaboration avec le CFDP et le DZ a été inauguré. Sur mandat de la Direction ICS, le Centre fri-tic a entamé la mise en place du volet MITIC du plan d'études romand.

Dans le cadre de sa mission de coordination, le Centre a produit en collaboration avec «Educa» la brochure bilingue «Enseigner avec les tableaux blancs interactifs» et mis à jour sa documentation sur le matériel informatique recommandé dans les écoles.

Le Centre fri-tic a également pris part à la campagne de prévention sur les dangers liés à l'utilisation d'Internet, en collaboration avec la Police cantonale et la DICS. Aujourd'hui, 247 écoles sont connectées au réseau pédagogique cantonal grâce au contrat de parrainage avec Swisscom. D'autres écoles sont connectées par d'autres fournisseurs. On peut estimer que 99 % des écoles primaires et 92 % des ordinateurs sont connectés à Internet. Depuis 1998, le nombre d'ordinateurs a plus que quadruplé et dépasse 9250, tous degrés confondus.

2.2 Evénements particuliers

Sur le plan structurel, la HEP a créé cinq Unités de Recherche afin de renforcer la recherche et le développement dans certains domaines considérés comme des points forts de l'institution. L'objectif de cette réorganisation est de pouvoir proposer un dispositif de formation plus cohérent et de promouvoir certains secteurs de compétences au niveau national. Elle termine également sa préparation à la procédure d'accréditation ISO qui aura lieu en 2011.

Les compétences scientifiques particulières de la HEP ont permis l'obtention de plusieurs mandats de centre de compétence. Le Conseil fédéral a confié la direction du Centre de compétence

scientifique du plurilinguisme à l'Institut de plurilinguisme de l'Université et de la Haute Ecole pédagogique. De plus, la HEP poursuit, en co-direction avec la PH Zurich, son travail dans le cadre du «Consortium national pour l'éducation au développement durable».

Au niveau cantonal et intercantonal, la HEP participe activement aux groupes de travail et commission de la COHEP. La Rectrice, membre du comité de la COHEP, représente également les HEP dans le groupe national réunissant les trois types de Hautes Ecoles (la-rkh.ch).

VIII. Haute Ecole de santé Fribourg

1. Missions

La Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) a pour mission d'offrir une formation professionnalisante de haut niveau, en deux langues, le Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers. Elle déploie également des activités dans les domaines de la recherche appliquée, de la formation continue et des prestations de services dans plusieurs domaines d'expertise (santé des populations vieillissantes, psychogériatrie, chronicité et soins dans la durée, psychiatrie et santé mentale, etc.). En 2010, l'accent a été mis sur la promotion des offres de formation continue et la recherche appliquée avec l'organisation du premier Swiss Congress for Health Professions - OuverTüre. L'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes et le départ à la retraite de la directrice en fin d'année ont également marqué l'année sous revue.

*Directrice: Mme **Jacqueline Gury Racine***

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Conseil de direction

Présidé par la Directrice ICS, le Conseil de direction a siégé à cinq reprises. Il a notamment examiné les comptes et le rapport 2009 ainsi que le budget 2011; pris acte du départ à la retraite de la directrice; approuvé l'engagement de la nouvelle directrice et du nouveau responsable de la formation; préavisé les engagements et pris acte des démissions du personnel; pris connaissance du dossier de la formation continue HEdS-FR et HES-SO; pris connaissance du projet de construction HEF-TS–HEdS-FR sur le site de l'ancien Arsenal à Fribourg; pris connaissance de l'état d'avancement des travaux législatifs au niveau de la HES-SO et de la HES-SO//FR; été informé des travaux en lien avec le Bachelor of Science HES-SO, le master en sciences infirmières, la maturité spécialisée Santé (MS-Santé) et l'année préparatoire.

Il s'est tenu au courant de tous les projets tant nationaux que romands se rapportant aux filières HES. Une délégation du Conseil de direction a participé à la procédure de sélection de la nouvelle directrice.

2.1.2 Programmes

Au 31 décembre 2010, l'effectif total des personnes en formation initiale Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers s'élève à 332 (300) personnes. A l'occasion de la remise des titres, 52 diplômé-e-s, parmi lesquels on ne compte encore que 6 hommes, ont ainsi achevé leur cursus en français (36) en allemand (12) ou sous forme bilingue (4); le diplôme bilingue comprend 60 crédits (sur un total de 180) dans la langue partenaire.

2.1.3 Formation initiale

A la rentrée 2010, le nombre de nouveaux étudiants et étudiantes s'est élevé à 115 (92), répartis comme suit: 95 pour l'année préparatoire (74 francophones, 21 germanophones), 20 entrées directes en 1re bachelor essentiellement en provenance de la filière ASSC (assistants et assistantes en soins et santé communautaire avec maturité professionnelle).

Pour répondre à l'accroissement du nombre de candidats et candidates, la capacité d'accueil a été augmentée une nouvelle fois. Celle-ci est limitée par le nombre de places de stages disponibles pour les étudiants. La formation pratique représente 10 semaines de stages par étudiant-e pour l'année préparatoire et 40 semaines réparties sur les trois années d'études menant au bachelor, soit plus de 17 000 journées de stages par année académique assurées par des professionnel-le-s confirmé-e-s œuvrant dans des institutions partenaires.

L'accroissement du nombre de candidats et candidates s'explique notamment par les nouvelles perspectives professionnelles et d'évolution de carrière résultant des réformes du système de la formation (la mise en place des formations HES, l'ouverture du master conjoint Unil/HES-SO ès Sciences en sciences infirmières et de son pendant alémanique cette année).

2.1.4 Formation continue et postgrade

L'offre comprend des diplômes et certificats postgrade (DAS et CAS) reconnus HES-SO s'adressant aux professionnel-le-s diplômé-e-s des domaines santé et travail social, ainsi que des formations continues courtes de niveau HES et non HES.

Les formations postgrade suivantes ont été développées et réalisées en collaboration avec d'autres sites de la HES-SO:

- DAS HES-SO en Santé des populations vieillissantes;
- DAS HES-SO en Psychiatrie et santé mentale: interventions et politiques;
- CAS HES-SO en Intégration des savoirs scientifiques dans les pratiques professionnelles de la santé;
- CAS HES-SO en Soins en neurologie et chronicité;
- CAS HES-SO Praticiens formateurs et praticiennes formatrices (en français et en allemand);
- CAS HES-SO en Qualité des soins et conseil (en allemand);
- CAS HES-SO en Soins palliatifs (en allemand);
- CAS HES-SO en Psychogériatrie (en allemand).

La HEdS-FR a réalisé, seule, les certificats HES et les cours ponctuels de formation continue suivants:

- CAS HES-SO en Psychogériatrie;
- CAS HES-SO en Chronicité et soins dans la durée.
- Des journées ponctuelles destinées aux professionnel-le-s de la santé diplômés et ayant pour thèmes: la psychogériatrie, la chronicité, l'utilisation des diagnostics de soin (en allemand), l'accompagnement des patients en réadaptation (organisée en collaboration avec les sites Châtel et Billens du HFR), «Premier lien maltraitance – enfants» (organisée sur mandat de la Fondation Charlotte Olivier et du SSP, français et allemand);
- Formation des référents aux premiers secours – SST Services de l'Etat de Fribourg;
- Formation continue des aides certifié-e-s.

La HEdS-FR a également poursuivi sa coopération avec la Haute école spécialisée bernoise (BFH) en vue de développer des offres communes de formation continue en allemand.

2.1.5 Prestations de services

Les nombreuses demandes émanant d'institutions du domaine de la santé, d'associations en rapport avec la santé et le social ainsi que de centres de formation universitaire et professionnelle ont pu être satisfaites. Les prestations les plus fréquemment sollicitées sont:

- la formation continue ciblée sur les besoins spécifiques d'une institution (sanitaire, sociale ou éducative);
- l'analyse de pratique et le développement de nouvelles compétences chez les professionnels actifs et les professionnelles actives au sein de différentes institutions de la santé;
- la supervision d'équipe et la supervision individuelle;
- l'accompagnement conceptuel et méthodologique d'un projet ou d'une nouvelle mission dans une institution sanitaire ou dans un service, l'audit qualité ainsi que la réalisation d'un projet de recherche mandaté par une institution ou une administration spécifique;
- la formation au profit d'autres centres de formation: autres sites de la HES-SO, Université de Fribourg, Université de Lausanne, services de la formation continue du HFR et du CHUV, Centre de formation continue pour les métiers de la santé d'Aarau, Centre de formation continue de l'Association suisse des infirmières et infirmiers à Zurich, écoles professionnelles, associations, etc.

Les mandats suivants sont également assurés pour la HES-SO dans le domaine santé: la participation au comité directeur de la filière master et au développement harmonisé des plans d'études bachelor et master et la représentation dans la Conférence suisse des Hautes écoles spécialisées (KFH) – Conférence Santé.

2.1.6 Recherche appliquée et développement (Ra&D)

Deux projets ont obtenu un financement du Fonds National Suisse de la recherche scientifique. Ces travaux portent sur l'insertion du nouveau personnel infirmier fraîchement diplômé (bachelor) en milieu hospitalier, ainsi que sur la coordination entre personnel infirmier et autres professionnel-le-s des soins en lien avec les formations HES.

18 publications signées ou cosignées par des membres de la Ra&D et du corps professoral ainsi qu'une vingtaine de travaux scientifiques présentés lors de congrès nationaux et internationaux, dont le premier Swiss Congress for Health Professions – OuverTüre: porte ouverte aux échanges de savoirs – qui s'est tenu à Fribourg en avril et dont le co-responsable Ra&D présidait le comité scientifique. Pour un développement durable des innovations dans les soins infirmiers, un partenariat entre académie et pratique, soit entre la HEdS-FR et l'hôpital fribourgeois, a été initié par la co-responsable Ra&D.

2.1.7 Relations internationales

La HEdS-FR continue d'être un acteur reconnu de la formation en soins infirmiers au niveau international. Elle a été invitée à

présenter ses expériences dans le développement des compétences lors de la dernière Conférence européenne des formateurs en soins infirmiers à Lisbonne du 6 au 9 octobre 2010. A cette occasion, le nouveau responsable de la formation est devenu vice-président de la Fédération européenne des enseignants en soins infirmiers (FINE).

Les échanges internationaux pour les étudiants et étudiantes ont été renforcés. Dans le cadre du programme ERASMUS, outre la visite de l'Université de Nottingham en vue de signer un accord, la HEdS-FR a accueilli deux étudiantes belges de la Haute Ecole de Namur. Au total, 13 étudiants et étudiantes de la HEdS-FR sont partis en 2010 effectuer une partie de leur formation à l'étranger.

2.1.8 Collaboration avec la HES-SO

La directrice a participé aux séances des conseils de domaine santé et santé-social de la HES-SO. La directrice et d'autres membres de la direction, notamment la directrice adjointe et le responsable romand de filière, ont participé aux diverses activités concernant le développement de la filière bachelor en soins infirmiers, au développement du master en sciences infirmières et aux travaux en lien avec la maturité spécialisée Santé (MS-Santé) et l'année préparatoire.

2.2 Evénements particuliers

—

2.2.1 Stratégie et objectifs

Deux séminaires de direction ont été consacrés à la stratégie de développement et aux priorités 2011 ainsi qu'aux objectifs définis en fonction des processus du système de gestion par la qualité.

Le déploiement du système de gestion par la qualité se poursuit en collaboration avec les autres écoles de la HES-SO//Fribourg qui ont toutes été recertifiées en avril.

2.2.2 Manifestations organisées à la HEdS-FR et communication

L'information au public, aux candidats et candidates, aux partenaires de l'école et à l'interne a été faite par le site Internet de la HEdS-FR, ainsi que par des séances d'information organisées à la HEdS-FR et dans divers lieux pour présenter les formations.

La traditionnelle exposition intitulée «Le marché des formations» s'est tenue les 20 et 21 janvier en collaboration avec divers employeurs, afin d'aider les étudiants et étudiantes de l'école à se projeter dans le marché du travail.

Le premier Congrès national sur les professions de la Santé a eu lieu les 21 et 22 avril à Fribourg et a rencontré un franc succès avec la participation de quelque 350 congressistes. La HEdS-FR était particulièrement impliquée dans son organisation puisque sa directrice co-présidait le comité d'organisation et qu'un des responsables Ra&D présidait le comité scientifique.

Le 29 avril, l'association des Alumni de la HEdS-FR a organisé une soirée conférence pour le personnel infirmier diplômé de l'école sur le thème du burn-out.

Le 6 octobre, la HEdS-FR accueillait l'historien Jean-François Marquis suite à la publication de son nouveau livre «Conditions de travail, chômage et santé».

Le 27 octobre, la Société scientifique des soins en oncologie fêtait ses 5 ans dans les locaux de la HEdS-FR, sa présidente étant la responsable Ra&D francophone de l'établissement. Il faut relever que la HEdS-FR compte parmi son corps enseignant trois président-e-s de sociétés scientifiques (soins en oncologie, éthique et gériatrie).

La traditionnelle rencontre des institutions partenaires pour la formation continue et les prestations de services s'est tenue le 28 octobre.

La remise des Bachelors of Science HES-SO en soins infirmiers et l'assemblée annuelle de l'Association des Alumni de la HEdS-FR se sont déroulées le 2 décembre.

Les adieux officiels à la directrice ont eu lieu le 15 décembre en présence de la Directrice ICS, présidente du Conseil de direction, des membres du Conseil de direction et de nombreux partenaires et d'invité-e-s.

2.2.3 Sécurité et protection de la santé au travail

Le correspondant santé-sécurité a participé à l'élaboration du concept présentant la participation des deux écoles cantonales de santé dans le «Plan d'engagement cantonal pandémie». Ce concept qui prévoit l'engagement du personnel et des étudiants et étudiantes en cas de pandémie.

Le service d'aide aux étudiants et étudiantes ainsi qu'au personnel des quatre HES fribourgeoises a poursuivi ses activités: du 1er janvier au 14 décembre, 99 étudiants et étudiantes ont bénéficié de ce service, ce qui représente 700 heures d'activité pour la personne chargée de ce service.

Dès le printemps 2010, la HEdS-FR s'est attachée la collaboration d'un médecin référent. Ainsi l'école a pu offrir, pour la première fois, une aide médicale concrète aux étudiants et étudiantes effectuant un stage à l'étranger.

IX. Haute Ecole fribourgeoise de travail social

1. Mission du service

La Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS) a pour mission principale d'offrir une formation professionnelle de niveau universitaire en travail social. Celle-ci repose sur les principes de l'apprentissage par alternance et du développement des compétences professionnelles. La HEF-TS dispense ainsi des formations initiales de niveau bachelor et master qui correspondent aux exigences énoncées dans la loi et des ordonnances fédérales sur les HES ainsi qu'aux normes européennes fixées dans la Déclaration de Bologne. Toujours conformément au cadre légal, la HEF-TS développe également des formations continues et postgrades, des recherches appliquées, des prestations de service et des échanges internationaux.

L'école est dirigée par M. ***Dimitri Sudan****.*

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Formation initiale

La HEF-TS propose une formation de niveau bachelor en travail social avec les orientations de service social et d'éducation sociale. L'orientation en animation socioculturelle n'est pour l'instant pas enseignée à Fribourg. La HEF-TS participe également activement au master consécutif développé par le domaine travail social de la HES-SO.

Au 15 octobre, l'effectif total des personnes immatriculées en vue de l'obtention du titre de bachelor, toutes orientations confondues, s'élève à 440 (440) étudiants et étudiantes dont 331 femmes (75,23 %) et 109 hommes (24,77 %). 277 étudiants et étudiantes suivent la formation à plein temps (62,95 %), 152 en emploi (34,55 %) et 11 à temps partiel (2,5 %).

En ce qui concerne l'admission en formation, le nombre de dossiers de candidature traités durant l'année académique 2009/10 s'élève à 91. Ce nombre semble se stabiliser depuis quelques années autour de la centaine +/- 10. 90 candidats et candidates ont pu être admis en formation à la rentrée 2010.

Enfin, 59 titres ont été décernés lors de la remise du 10 février et 39 lors de la remise du 20 octobre, pour un total de 98 titres de bachelor et de diplômes HES. Parmi les lauréats et lauréates, deux ont obtenu un prix pour l'excellence de leurs travaux de mémoire de fin de formation.

2.1.2 Autres missions HES

Les activités relatives aux missions élargies restent fidèles aux valeurs et aux lignes développées par la HEF-TS depuis plusieurs années. Elles s'inscrivent en particulier dans les domaines de spécialisation suivants: les problématiques et enjeux liés aux confins du social, aux handicaps et personnes en situation de handicap, à l'insertion sociale et professionnelle, à la prévention et promotion de la qualité de vie et aux violences et comportements auto-dommageables. Ces autres missions représentent un volume d'environ 20 % du total des activités de la HEF-TS.

2.1.3 Activités du Comité de direction

Le Comité a siégé à quatre reprises. Il a notamment: approuvé les comptes 2009; été tenu au courant de l'évolution du budget 2010; examiné le budget 2011; approuvé la candidature de la nouvelle responsable de filière de la HEF-TS; pris connaissance du texte de l'avant-projet de Convention intercantonale relatif à la HES-SO; pris connaissance de la création d'un «Institut de recherche en travail social de la HES-SO» (IrTSo), projet qui vise à renforcer la coopération et la coordination de la recherche au plan romand; suivi l'évolution du dossier de la nouvelle construction sis à la route des Arsenaux, avec en particulier l'organisation du concours d'architecture; adopté le nouveau règlement interne d'organisation de la HEF-TS ainsi que différents documents y relatifs; validé les axes stratégiques de développement de la HEF-TS pour les années 2011-2013.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Mise en place de la nouvelle maturité spécialisée

La HEF-TS a participé activement à la mise en place des nouvelles maturités spécialisées du domaine social dans les cantons de Fribourg, Jura et Neuchâtel. Les titulaires de cette nouvelle maturité bénéficieront d'un accès direct à la formation en travail social de niveau HES, à l'instar des maturités professionnelles santé-social pour les CFC du domaine.

2.2.2 Concours d'architecture en vue d'une construction sur le site des Arsenaux pour la HEF-TS et la HEdS

Un concours d'architecture a été organisé par le Service des bâtiments en vue de la nouvelle construction sur le site des Arsenaux. Parmi les 54 projets soumis, 6 ont été retenus pour l'obtention d'un prix suite à une longue et rigoureuse sélection. Le lauréat revient à Armon Semadeni Architekten GmbH, à Zurich.

2.2.3 Publication de l'ouvrage «Les risques du métier. La santé dans le travail social»

Cet ouvrage est le fruit d'une recherche menée par René Knüsel, actuellement doyen de la faculté des sciences sociales de l'Université de Lausanne, alors qu'il était professeur à la HEF-TS. Cet ouvrage s'intéresse en particulier aux situations vécues par les travailleurs et travailleuses du social sur leur lieu de travail, et, plus particulièrement, à leur état de santé et aux conditions d'exercice de leur activité professionnelle. Cette problématique répandue de la santé au travail était très peu abordée jusqu'ici dans les métiers du social. Autre originalité de cet ouvrage: la démarche d'enquête elle-même. Cette dernière fait l'objet d'une présentation détaillée permettant à toute institution intéressée de réaliser un diagnostic de l'état de santé de son propre personnel.

X. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes

1. Missions du service

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) a pour but d'aider les jeunes et les adultes à choisir une voie professionnelle, une voie d'étude ou à établir un parcours de carrière. Il les informe sur les possibilités existantes, les conseille dans leur choix et les soutient dans leur projet de formation ou d'insertion. Il favorise une approche éducative et continue lors de la phase du premier choix professionnel.

Chef de service: M. ***Marc Chassot****.*

2. Orientation

2.1 Activités

2.1.1 Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. 1855 séances ont eu lieu dans les classes des écoles du cycle d'orientation.

Dans la partie francophone, un classeur de préparation au choix professionnel intitulé «Une vie, des directions» est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation et sert d'outil pédagogique pour le travail effectué en classe.

2.1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation est effectuée avec les moyens utilisés suivants:

- information écrite (dossiers de prêt, fiches d'information professionnelle);
- information orale (conférences sur les métiers et les écoles);
- moyens audio-visuels (disques CD-Rom, DVD);
- sites cantonal et national de l'orientation professionnelle (liste des places d'apprentissage et des délais d'inscription);
- visites d'entreprises (organisées en collaboration avec les milieux professionnels);
- stages d'information professionnelle.

13 587 dossiers ou documents ont été prêtés.

Suite à une enquête réalisée chaque automne auprès des entreprises, le Service publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2010 est de 1639 (1439). Grâce aux moyens de transmission électronique des informations, les places d'apprentissage sont annoncées tout au long de l'année. Cela permet une meilleure diffusion de l'offre.

Afin d'assurer une mise à jour optimale du site Internet pour les places d'apprentissage, le Service a effectué deux enquêtes complémentaires par courrier écrit et un suivi téléphonique auprès des formateurs en entreprise durant le printemps et l'été 2010.

Une nouvelle édition de la brochure «Après le Cycle d'orientation: quelles voies de formation?» a été publiée à l'intention des élèves des écoles du cycle d'orientation et de leurs parents. Une édition en allemand intitulée «Schulzeit-Berufswelt» a également été publiée en parallèle.

Dans le cadre de la collaboration avec le Centre suisse de services Formation professionnelle / Orientation professionnelle, universitaire et de carrière, le service de documentation a participé à la création ou à la mise à jour de plusieurs collections de fiches d'information: ce sont ainsi 104 fiches UNI INFO, 52 fiches ECOL'INFO sur les écoles fribourgeoises et 50 fiches INFOP sur les métiers qui ont été créées ou mises à jour par le canton de Fribourg. 846 offres de perfectionnement ont été introduites sur le site www.orientation.ch.

2.1.3 Centre d'information professionnelle

Les centres d'information professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, 27 749 visiteurs ont été recensés, dont 10 380 ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

2.1.4 Site cantonal de l'orientation professionnelle

Le SOPFA dispose d'un site Internet qui comprend notamment la liste des centres d'orientation et celle des prestations proposées. Il renseigne sur les délais d'inscription dans les différentes voies de formation et permet l'accès au site national qui informe sur toutes les places d'apprentissage disponibles.

2.1.5 Consultation individuelle

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des activités de conseil, soit les consultations sollicitées par des jeunes et par des personnes adultes. Les chiffres de cette année permettent de faire les constatations suivantes:

- Le nombre de cas suivis est resté très stable. Le nombre d'entretiens a diminué de 381 unités par rapport à la période précédente, ce qui représente une diminution de 3,4%;
- Le nombre de consultations durant lesquelles des tests ont été effectués se situe à 1462, ce qui correspond à 24,8%;
- Les consultants de 20 ans et plus représentent 24,3% du total des consultations, soit 1316 personnes.

Statistique des consultants:	2010		2009	
	H.	F.	Total	Total
Nombre de personnes conseillées	2430	3477	5907	5921
Nombre d'entretiens d'orientation	4631	6179	10810	11191
Age des consultants				
jusqu'à 19 ans	1908	2566	4474	4605
20 ans et plus	555	878	1433	1316

2.1.6 Orientation des adultes

131 demandeurs d'emploi enregistrés ont bénéficié d'un entretien d'orientation, notamment dans le cadre de la convention de collaboration entre le SOPFA et le Service public de l'emploi.

2.1.7 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2010, 3485 (3488) élèves quittaient les écoles du cycle d'orientation; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes:

Solutions choisies en %	2010		2009	
	H.	F.	Total	Total
apprentissage en entreprise ou en école	55,5	30,5	43,0	44,8
écoles du degré secondaire supérieur	28,4	45,9	37,1	34,9
autres écoles	1,8	2,1	1,9	2,9
travail rémunéré	0,5	0,2	0,3	0,2
dixième année linguistique	4,2	4,4	4,4	4,4
solutions transitoires ou inconnues	2,6	12,5	7,6	7,2
cours préparatoire ou cours d'intégration	7,0	4,4	5,7	5,6

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 43,0% (44,8); cela représente 1500 (1563) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a diminué de 1,8%. On constate une réduction de 1,8% chez les garçons et de 1,7% chez les filles. Cette diminution s'explique principalement par une entrée en apprentissage plus tardive. Dans certains domaines professionnels, les employeurs donnent la priorité à des jeunes plus âgés.

Malgré une augmentation de l'offre des places d'apprentissage, on ne constate pas d'augmentation du nombre de jeunes entrant en apprentissage à la fin de la scolarité obligatoire. Le nombre de places est suffisant dans certains secteurs comme la construction ou l'hôtellerie. Dans les professions liées au domaine tertiaire et au secteur santé-social, le nombre de places disponibles est plus faible que le nombre de candidatures. Les jeunes disposant d'un bon potentiel scolaire trouvent généralement une place de formation; les élèves scolairement faibles et ceux issus de la migration rencontrent plus de difficultés.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Aide aux jeunes en difficulté

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés à s'insérer professionnellement. Dans le cadre d'un projet financé par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, un programme de soutien aux jeunes en difficultés appelé «Case Management» a été initié. Il consiste à intervenir de manière précoce auprès des élèves du cycle d'orientation sus-

ceptibles d'être confrontés à des problèmes d'insertion à la fin de la scolarité obligatoire et de les suivre de manière plus intensive jusqu'à la fin du cycle d'orientation.

Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de places d'apprentissage a également été effectué jusqu'au début septembre. Une action spéciale intitulée «Last Minute» a permis de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été.

La Commission cantonale pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle a mis en place les mesures prévues par le Conseil d'Etat afin de favoriser la transition à la fin de la scolarité obligatoire.

3. Formation des adultes

3.1 Activités

3.1.1 Commission de la formation des adultes

La Commission de la formation des adultes a tenu cinq séances; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Les autres activités de la Commission ont été les suivantes:

- en coordination avec le Délégué à l'intégration des migrants, la Coordination cours de langues migrant-e-s Fribourg et le Centre de perfectionnement interprofessionnel, un cours de formation continue pour les formateur-trice-s en français langue seconde ou de cours d'intégration a été mis sur pied;
- dans le cadre d'un projet national intitulé «GO – développement des compétences de base», la commission a mis sur pied un groupe de travail interinstitutionnel dans le but d'établir un état des lieux de cette thématique dans notre canton.

Un montant de 21 700 francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

3.1.2 Université populaire

En 2009/10, 3545 (3340) personnes ont suivi les cours de l'Université populaire, ce qui représente 49 652 heures/participants (48 151). 577 (576) cours ont été proposés et 411 (380) ont été lancés.

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Il précise les objectifs à atteindre au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Une subvention de 51 000 francs est attribuée en tant que participation aux frais d'exploitation et un montant de 2 fr. 10 par nombre d'heures/participants. Le montant total de la subvention s'élève à 155 269 fr. 20.

> Moyens propres		
Taxes de cours, cotisations, dons	83,98%	(83,41%)
> Subventions		
Canton	15,07%	(15,41%)
Communes	0,95%	(1,18%)
Total des subventions	16,02%	(16,59%)

3.1.3 Association Lire et Ecrire

Dans le cadre d'un contrat de prestation avec l'Association Lire et Ecrire, une subvention de 15 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

3.1.4 Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne

Une convention avec le Gymnase du soir de Lausanne a permis aux ressortissants fribourgeois de disposer des mêmes conditions d'accès aux études que les élèves vaudois. La participation financière du canton de Fribourg s'est élevée à 16 000 francs.

Pour les formations en langue allemande, c'est la Convention intercantonale de la Suisse du Nord-Ouest relative à l'accueil réciproque des élèves (cf. chapitre du Service des ressources) qui s'applique.

3.1.5 Validation des acquis

Le Service joue le rôle de portail d'information et de conseil pour la validation des acquis. En collaboration avec le Service de la formation professionnelle, une procédure de qualification selon la validation des acquis a été mise sur pied pour la profession d'assistant-e en soins et santé communautaire. 74 personnes se sont inscrites.

3.2 Evénements particuliers

3.2.1 Projet-pilote: chèque-formation

Suite à la motion M1052.08 Xavier Ganioz / Jean-Pierre Siggen, un projet-pilote d'introduction d'un chèque-formation pour les personnes faiblement qualifiées a été initié dans le canton

de Fribourg. La Ville de Fribourg et le district de la Glâne ont été choisis comme périmètre de référence. Les conditions d'octroi ont été définies et une diffusion des informations a été établie notamment par le canal des services sociaux régionaux, des offices régionaux de placement et de certaines entreprises employant du personnel peu qualifié. Le Conseil d'Etat a autorisé l'utilisation du Fonds alloué par la Confédération pour le 500e anniversaire de l'entrée de Fribourg dans la Confédération pour le financement des chèques. Durant la période du 1er septembre au 31 décembre 2010, 57 chèques-formation ont été octroyés. Un rapport sera établi à l'attention du Grand Conseil.

XI. Subsides de formation

1. Missions

L'objectif du domaine des subsides de formation est de promouvoir l'égalité des chances en matière de formation en octroyant des bourses et des prêts d'études. La mission du Service des subsides de formation consiste en l'application de la législation relative à l'octroi des bourses et des prêts d'études. De plus, il informe le public cible ainsi que les institutions de formation de l'existence d'une aide à la formation et de ses conditions d'octroi. Le Service est également l'organe exécutif de la Commission des subsides de formation dont il assure le secrétariat.

Chef du service: M. ***Beat Schneuwly.***

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Commission des subsides de formation

La Commission s'est réunie deux fois en séance plénière et six fois en séance de sous-commission. Elle a examiné des demandes de bourse, de prêt et 30 réclamations. Un recours a été adressé au Tribunal cantonal.

Les séances plénières ont servi à préparer, à l'attention du Conseil d'Etat, le projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études. La Commission a également approuvé les directives internes du Service en tenant compte des expériences faites durant l'année scolaire 2009/10.

2.1.2 Bourses cantonales

La comparaison avec l'année 2008/09 montre que le nombre de demandes a augmenté.

Année scolaire	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2008/09	3253	1634	1590	48,87%
2009/10	3381	1879	1502	44,42%

Les montants ci-dessous correspondent aux montants versés dans l'année civile 2010. Ils se répartissent dans les neuf catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante:

Catégories	Nombre	Subsides en francs
Secteurs du secondaire II:		
Ecoles de maturité gymnasiale	460	1 594 243
Autres formations générales	310	1 128 787
Ecoles professionnelles (à plein temps)	284	1 121 030
Apprentissages et formations professionnelles pratiques	618	2 126 560
Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	47	134 637
Secteurs du tertiaire:		
Formations professionnelles supérieures	75	501 004
Hautes Ecoles spécialisées	302	1 713 646
Universités et Ecoles polytechniques fédérales	426	2 539 616
Formation continue	1	7 250
Total	2523	10 866 773

2.1.3 Prêts d'études

Durant l'année civile 41 (42) demandes ont été examinées, dont 38 (40) ont été admises. Du montant budgétisé de 450 000 (450 000) francs, 403 800 francs ont été utilisés.

2.1.4 Subventions fédérales

L'entrée en vigueur de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et cantons (RPT) le 1er janvier 2008 a comme conséquence le retrait de la Confédération du financement des bourses à l'exception du degré tertiaire. Le crédit mis à disposition par la Confédération est réparti entre les cantons en fonction de leur population. Le montant en faveur du canton s'élèvera à environ 858 000 francs.

2.2 Evénements particuliers

Le 21 mai 2010, le Grand Conseil votait la loi portant adhésion du canton à l'accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études. La possibilité d'annoncer un referendum législatif contre cette adhésion n'ayant pas été utilisée, le Conseil d'Etat a, dans sa séance du 6 juillet 2010, promulgué la loi, entrée en vigueur le 1er août 2010. L'accord intercantonal entrera en vigueur dès qu'il aura été ratifié par dix cantons.

XII. Service du sport

1. Missions

La mission principale du Service du sport est la promotion du sport dans le canton. Ses trois domaines principaux sont: Éducation physique et Sport scolaire, Jeunesse+Sport (J+S) et Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport).

Dans le domaine scolaire, le Service organise des cours de formation continue pour les enseignantes et enseignants d'éducation physique et sport, coordonne les activités du sport scolaire facultatif, conseille les sportives et sportifs de pointe en matière scolaire, coordonne les aménagements scolaires et préavise les demandes de prise en charge d'écolages hors canton.

En matière Jeunesse+Sport, le Service organise des cours de formation et de perfectionnement pour les monitrices et moniteurs et assure l'administration des cours et camps J+S et J+S Kids organisés par les sociétés sportives, les fédérations sportives, les associations de jeunesse et les écoles.

Concernant LoRo-Sport, le Service veille à la répartition réglementaire des bénéfices en étroite collaboration avec les organes de répartition (Commission cantonale du sport et de l'éducation physique et Association fribourgeoise des sports, AFS).

Chef de service: M. ***Benoît Gisler***

2. Activités courantes

2.1 Commission cantonale du sport et de l'éducation physique

En 2010, la Commission, présidée par M. Henri Baeriswyl, s'est réunie à huit reprises. Elle a:

- entériné la répartition des subsides ordinaires et extraordinaires et proposé au Conseil d'Etat la répartition du bénéfice 2009 attribué au sport par la Loterie Romande (LoRo-Sport, 2 458 759 francs);
- traité cinq recours ainsi que deux demandes de reconsidération concernant des subventions LoRo-Sport et attribué 21 subsides extraordinaires pour un montant de 392080 francs;
- examiné le 24 novembre l'avant-projet de règlement d'application de la loi sur le sport;
- permis en 2010 à plus de 40 classes de bénéficier d'une journée d'accompagnement en moyenne montagne;
- proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat;
- décidé d'attribuer deux prix d'encouragement à Nadia Baeriswyl, 15 ans, de Guin (gymnastique artistique) et à Leandro Glardon, 18 ans, de Bulle (triathlon);
- aidé financièrement 14 sportifs fribourgeois dans leur préparation afin d'obtenir une sélection pour les Jeux Olympiques ou les Paralympics;
- traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

2.2 Education physique

L'éducation physique et le sport sont enseignés à tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré secondaire II. Durant l'année 2010, les champs d'activités principaux ont été les suivants:

2.2.1 Formation continue du corps enseignant

Formation continue obligatoire:
Plus de 400 enseignantes et enseignants de tous les degrés ont pris part aux nombreux cours de recyclage organisés pour répondre à l'obligation d'une mise à niveau bisannuelle du brevet de sauvetage.

Formation continue facultative:
Le maintien de la majorité des cours proposés ainsi que le nombre croissant de cours à la demande démontrent l'intérêt que le corps enseignant porte à l'éducation physique.

Les nombreuses demandes de cours à la carte ont été déposées et plus de 160 enseignantes et enseignants ont pu bénéficier des compétences des formateurs dans diverses disciplines avec un accent particulier sur le thème de la sécurité dans l'enseignement du sport scolaire.

2.2.2 Sécurité dans l'enseignement du sport à l'école

Les directives concernant l'éducation à la sécurité dans l'enseignement du sport en milieu scolaire sont entrées en vigueur le 16 août 2010 et ont été présentées au corps enseignant lors de séances d'informations, en collaboration avec le bpa.

2.2.3 Sport scolaire facultatif

L'offre de sport scolaire facultatif a continué à s'étoffer. Les cours proposés à tous les niveaux d'enseignement ont permis à près de 4 200 élèves de pratiquer une heure supplémentaire de sport par semaine.

2.2.4 Tournois scolaires

L'année 2010 a vu les élèves du degré primaire se mesurer dans les disciplines suivantes: ski et snowboard, course d'orientation, basketball et football.

Au niveau du secondaire I, le millésime 2010 a à nouveau vu de très nombreuses classes participer à ces joutes très appréciées. Au menu: basketball, handball, hockey sur glace, unihockey, triathlon, course d'orientation, football ainsi que cette année, volleyball, rencontres chorégraphiques et Tzampata.

Au niveau gymnasial, le GiantXTour attire toujours plus les jeunes. Les «collégiades», organisées cette année par le Collège de Gambach, ont rassemblé près de 400 étudiants.

2.2.5 Journées suisses du sport scolaire

Les vainqueurs des tournois scolaires cantonaux ont représenté avec succès le canton de Fribourg lors des journées suisses de sport scolaire à Glaris. Le canton de Fribourg était l'un des cantons les mieux représentés avec des équipes inscrites dans presque toutes les disciplines.

2.2.6 Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements des grilles horaires, aide financière (LoRo-Sport et/ou Fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

Grâce au dynamisme et à la professionnalisation de certaines fédérations sportives, de nouveaux projets sont venus s'ajouter à ceux existants. En 2010, environ 350 jeunes sportifs et sportives ont bénéficié d'aménagements scolaires leur permettant de mener en parallèle leur cursus scolaire et leur carrière sportive.

Si l'application des dispositions légales actuelles permet à un grand nombre d'athlètes, parents, associations et clubs sportifs de trouver des solutions satisfaisantes en matière de conciliation entre études et sport ou art, il y a cependant lieu de mettre en place un cadre plus précis dans le canton dans le domaine «sports-arts-formation» (SAF). Le groupe de travail mandaté par la DICS, en collaboration avec la DEE, et présidé par M. Yvan Girard, directeur du cycle d'orientation de Sarine Ouest, a rendu un rapport préliminaire en début 2010 qui a permis à la DICS de mettre sur pied un «projet pilote» avec les centres cantonaux de formation. Le rapport final détaillé rendu par M. Girard en octobre 2010 ainsi que l'évaluation du projet pilote devraient permettre la mise en place d'un programme SAF pour la rentrée 2011/12.

2.3 Jeunesse+Sport

L'année 2010 a permis d'augmenter les offres du nouveau programme «J+S-Kids» en faveur des enfants de cinq à dix ans. Avec ce programme, douze jours de formation et six jours de perfectionnement ont eu lieu cette année. Le succès des annonces de cours pour les enfants est toujours grandissant. Les statistiques détaillées concernant les activités des jeunes et la formation des cadres seront présentées par le Service de la statistique.

2.3.1 Activité et perfectionnement des experts

192 (142) experts ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S. 33 (25) experts ont participé au cours central cantonal de ski et snowboard à Zermatt.

2.3.2 Formation et perfectionnement des moniteurs

606 (475) monitrices et moniteurs ont été formés dans 22 (18) cours cantonaux de formation de moniteurs. 971 (1012) monitrices et moniteurs ont complété leur formation dans 38 (29) cours cantonaux de perfectionnement. dix cours ont été annulés pour manque d'inscription (les cours de moniteurs J+S plongeon, judo, hockey sur glace et lutte suisse, le cours d'introduction entraîneurs J+S-Kids, un des modules interdisciplinaire toxicomanie, les cours de perfectionnement J+S sport scolaire et lutte suisse, un cours de base Coach ainsi qu'un module de perfectionnement).

2.3.3 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'alpinisme et d'escalade sportive à Fiesch a réuni 15 (18) jeunes. Les deux camps de natation/polysport à Tenero ont vu la participation de 152 (150) jeunes. Le camp de canoë à La Roche a réuni une nouvelle fois 26 (26) jeunes.

2.3.4 Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours et camps ont participé 24 040 (26 063) jeunes dans les disciplines suivantes: camp d'endurance, badminton, basketball, alpinisme, hockey sur glace, patinage, escrime, football, gymnastique, gymnastique aux agrès, gymnastique et danse, gymnastique artistique, handball, hockey inline, ju-jitsu, judo, canoë, karaté, kids, sport de camp et trekking, athlétisme, VTT, course d'orientation, polysport, équitation, natation de sauvetage, lutte, aviron, rugby, natation, lutte suisse, voile, ski, snowboard, ski de fond, excursions à skis, escalade sportive, squash, danse sportive, tchoukball, tennis, tennis de table, unihockey, volleyball, sports équestres, cyclisme, rollhockey, plongeon, canoë-kayak régate, cours pluridisciplinaires.

Pour ces activités, les monitrices, moniteurs, coach J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 2 031 356 francs (2 073 120).

2.3.5 Cours J+S Kids (5 à 10 ans) organisés par les clubs sportifs et les écoles

A ces cours ont participé 2497 (356) jeunes en suivant le concept J+S Kids qui demande une poly-sportivité importante.

Pour ces activités, les monitrices, moniteurs, coach J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 194 288 (19 579) francs.

2.4 Loterie Romande-Sport (LoRo-Sport)

Le 29 juin 2010, le Conseil d'Etat a adopté une nouvelle ordonnance réglant la répartition des bénéfices nets de la Société de la Loterie de la Suisse romande revenant au canton de Fribourg pour le domaine du sport, avec une entrée en vigueur au 1er janvier 2011. Ce faisant, il a institué une Commission cantonale LoRo-Sport, chargée notamment de fixer le cadre et la procédure de traitement des requêtes, d'instruire les demandes et de proposer des propositions de décision y relatives au Conseil d'Etat. Son premier président est M. Henri Baeriswyl.

Pour l'année 2010, le montant de la part cantonale au bénéfice de LoRo-Sport a été de 2 458 759 francs (2 307 987).

> Ce montant a été réparti comme suit:	Fr.
Aide pour l'activité sportive ordinaire	934 470
Constructions et achats de matériel	432 429
Aide pour l'activité sportive extraordinaire	80 000
Aide aux sportifs de pointe ou de talent	280 000
Aide aux sportifs de pointe ou de talent, Promotion JO	100 000
Manifestations, cours et camps, «Sport pour tous», autres formes d'entraînement	300 000
Commissions	10 000
Dépenses administratives diverses	60 000
Publicité	10 000
Action LoRo-Sport	25 000
Sport scolaire facultatif (50% de 200 000)	100 000
Total	2 331 899
Attribution au fonds de réserve	126 860
Total	**2 458 759**

71 (72) associations, fédérations, clubs ou institutions ont bénéficié d'une aide financière pour leur activité sportive ordinaire, ceci sur la base du recensement 2008, valable jusqu'en 2010.

2.5 Evénements particuliers

Lors de l'assemblée de l'AFS, Michael Brügger a reçu un cadeau de l'Etat pour sa médaille d'argent aux jeux paralympics de Vancouver 2010. Karine Fasel et Doris Trachsel ont aussi reçu un présent pour leur participation à ces JO.

Dans le cadre de la Nuit du mérite du 16 décembre, le Prix sportif de l'Etat a été remis à Bernard Pasteris, arbitre international de basket et commissaire FIBA. Les deux prix d'encouragement mentionnés sous point 2.1 y ont aussi été remis.

XIII. Service de la culture

1. Promotion de la culture: missions et activités

Le Service a pour mission de traiter, au sein de l'Etat, l'ensemble des questions qui relèvent de la promotion des activités culturelles et d'assurer la mise en œuvre de celle-ci.

Chef de service: M. ***Gérald Berger****.*

1.1 Commissions

1.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La Commission a pour tâche de procéder à l'examen des fonds rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et d'examiner les propositions d'affectation qui lui sont soumises. Elle s'est réunie à une reprise.

1.1.2 Commission des affaires culturelles

La Commission s'est réunie à huit reprises. Elle a donné son préavis sur les 183 (205) demandes de subventions qui ont été adressées au Service. S'agissant de l'aide à la diffusion des spectacles, elle a poursuivi sa réflexion sur les divers problèmes liés aux coproductions théâtrales. Elle a adopté des critères précis concernant le statut d'artiste professionnel au sens du règlement du 10 décembre 2007 sur les affaires culturelles et elle a été consultée en vue de la révision dudit règlement. Elle a également discuté de la procédure à mettre en place dans le domaine de l'encouragement aux musiques actuelles (aide à la production et à la diffusion discographique). Elle a enfin proposé au Conseil d'Etat le lauréat du Prix culturel de l'Etat.

1.2 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager l'ensemble des modes d'expression culturels (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse, animation culturelle), ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 3 600 000 francs.

1.2.1 Éléments statistiques

Les aides en faveur de créations représentent 82 % des subventions attribuées, respectivement 18 % en faveur d'animations culturelles, dans les modes d'expression suivants:

théâtre:	44,5 %
musique:	22,3 %
festivals/manifestations culturelles:	13,1 %
danse:	11,2 %
arts visuels:	7,7 %
cinéma / vidéo:	0,2 %
littérature / édition:	1,0 %

Le site Internet du Service (www.fribourg-culture.ch) a été consulté à près de 47 000 reprises.

1.2.2 Aides pluriannuelles à la création

Les groupes de créateurs suivants ont bénéficié d'une aide pluriannuelle à la création pour un montant global de 1 490 000 francs: Théâtre des Osses / Centre dramatique fribourgeois (Givisiez), Compagnie de danse Da Motus (Fribourg), Compagnie de danse Fabienne Berger (Promasens), Ensemble Orlando Fribourg, Compagnie Drift (Fribourg / Zürich).

Quatre institutions ont bénéficié d'une aide financière semblable, pour un montant global de 505 000 francs: l'Opéra de Fribourg, le Centre d'art contemporain Fri-Art, le Belluard Bollwerk International et l'Espace Nuithonie (concept RésiDanse Fribourgeoise). Le montant versé à l'Espace Nuithonie lui a permis d'accueillir en résidence une création d'une troupe de danse fribourgeoise: la Compagnie Drift (Fribourg / Zürich).

1.2.3 Aides à la création ponctuelles

La Direction a octroyé des aides à la création ponctuelles pour un montant de 866 000 francs aux créateurs et aux organismes suivants:

Musique, chant, rock, jazz:
Association Sérénade, Club d'accordéonistes Edelweiss, Société cantonale des musiques fribourgeoises, Chœur-Mixte de Grandvillard, Société de musique La Lyre de Corpataux-Magnedens, Association Nouvelles Créations, L'Opéra des Champs, Festival de musiques sacrées de Fribourg, Concerts de la Semaine Sainte, Association du spectacle «Créatures», Club des accordéonistes de la ville de Bulle, AudioLegend, Atomic Paracelze, Frédéric Rody, Groupe Mmmh!, Julien Victor Scheuchzer, Bonny B. Band, Ismaili Veton, Eggippa Fifauter, Convulsif Big Band, Samuel Vaney, Cideraid, Loraine Cotting;

Littérature / édition:
Editions du Cassetin, Editions Empreintes, Editions Paulette, Editions L'Âge d'Homme, Editions de l'Hèbe, n book verlag, Bibel+Orient Museum;

Théâtre:
Compagnie L'Efrangeté, Kunos Circus Theater, Talman Ensemble, La Joli Compagnie, L'Aire du Théâtre, Le Magnifique Théâtre, Compagnie Claire, Théâtre de l'Ecrou, DFTG;

Cinéma / vidéo:
Xavier Ducry, Videocrew am Vierwaldstättersee GmbH;

Arts visuels / photographie:
Adeline Mollard, Pierre-Yves Massot, Fondation du Château de Gruyères, Association Charlatan, Michel Roggo, Camille von Deschwanden, Luca Etter.

Au surplus, les montants suivants ont été attribués au titre de l'animation artistique des bâtiments:

- Agrandissement du pénitencier de Bellechasse: 75 000 francs pour la réalisation du projet «Le Clos Marais» de Tanguy Nguyen et Aurérien Veyrat (Paris);

- Extension du collège de Gambach: 170 000 francs pour la réalisation du projet «Ecriture végétale» de Daniel Schlaepfer (Lausanne).

1.2.4 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La Direction a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant de 420 000 francs principalement aux manifestations et organisations suivantes:

20 Heures de Musiques de Romont, Association Up Jazz (Cudrefin), New Orleans meets Bulle, Association Ludimania'K (Estavayer-le-Lac), Stone Hill Festival (Alterswil), Association Guitare Passion (Fribourg), Association Jeune Musique (Fribourg), Association ADMA (Fribourg), Nuit des Musées (Fribourg), Chœur de Chambre de l'Université de Fribourg, Association Rencontres Guitares (Bulle), Cantorama (Jaun), Association Gruyères 2010, Musé Gutenberg (Fribourg), In Illo Tempore (Neuchâtel), Chœur de May (La Tour-de-Trême), Association Wunderland (Rue), Storyteller Museum (Fribourg), Vitromusée Romont, Kirchenkonzerte Murten, Fêtes Musicales de Bulle, Eidgenössischer Jodlerverband (Malix), Murten Classics, Chœur Anonymos (Ecuvillens), Concerts de l'Avent de Villars-sur-Glâne, Art Nature-Découverte (Albeuve), Association Visarte (Fribourg), Association Jazzpool (Meilen), EclatsConcerts Fribourg, Festival Bédémania (Belfaux-Corminboeuf), Prix interrégional des jeunes auteurs (Charmey), Association des amis de l'orgue du collège St-Michel (Fribourg), Orchestre de chambre fribourgeois (Fribourg).

1.2.5 Subventions ordinaires

La Direction a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 182 000 francs à 36 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes, ainsi qu'à des institutions intercantonales.

1.2.6 Dons de la Loterie romande

Avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission cantonale de la Loterie romande a soutenu en particulier, pour un montant de 2 875 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants: Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Estivale Openair (Estavayer-le-Lac), Festival international de Jazz de Fribourg, Festival international de Films de Fribourg, Festival de Musiques sacrées (Fribourg), Fri-Art (Fribourg), Les Francomanias de Bulle, Fondation du Théâtre des Osses (Givisiez), Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Murten Classics, Musica Virtuosa-Festival du Lied (Fribourg), Opéra de Fribourg, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg.

D'autre part, également avec l'approbation du Conseil d'Etat, la Commission a aussi soutenu, pour un montant global de 585 000 francs, les saisons culturelles des infrastructures suivantes: Bicubic (Romont), Espace Nuithonie (Villars-sur-Glâne), CO2 (La Tour-de-Trême), Podium (Düdingen), Univers@lle (Châtel-St-Denis), La Tuffière (Corpataux-Magnedens).

1.2.7 Prix culturel de l'Etat

Le Prix culturel de l'Etat de Fribourg est attribué tous les deux ans. En 2010, le Conseil d'Etat l'a décerné, sur proposition de la Commission des affaires culturelles, à bédéMANIA, festival international de la bande dessinée (Belfaux-Corminboeuf). D'un montant de 15 000 francs, le Prix a été remis lors d'une manifestation publique qui s'est déroulée à Corminbœuf le 7 novembre.

1.2.8 Enquête photographique fribourgeoise

Le projet lauréat de la 7e Enquête photographique fribourgeoise a été réalisé par Anne Golaz, photographe domiciliée à Montcherand (VD). Intitulée «Chasses», l'Enquête illustre la pratique de la chasse aujourd'hui dans le canton. Elle a fait l'objet d'une exposition à la Bibliothèque cantonale et universitaire et d'un catalogue.

1.2.9 Fonds Pierre et Renée Glasson

Institué en 1995, le Fonds Pierre et Renée Glasson a pour but de contribuer au financement d'une formation post-grade d'un/e jeune musicien/ne fribourgeois/e dans un conservatoire en Suisse ou à l'étranger. Après audition des candidat/e/s, par un jury d'experts, une bourse de 10 000 francs a été octroyée à Meret Haug, harpiste, pour lui permettre de poursuivre ses études en Allemagne.

1.2.10 Infrastructures culturelles

Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil d'Etat, une subvention de 1 000 000 francs a été octroyée pour la construction du Théâtre de Fribourg (3e tranche sur 5), ainsi qu'un montant de 150 000 francs destiné à financer les mesures de protection contre les inondations et des travaux de réfection du bâtiment du Musée romain de Vallon.

1.2.11 Coopération

Le Service a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles). Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour la musique actuelle, du Fonds intercantonal «Regio-Films» et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a également participé aux travaux des conférences suisse et romande des affaires culturelles.

Grâce à l'accord de coopération passé entre la Région Alsace et le canton de Fribourg en 2008, trois productions alsaciennes ont pu être accueillies à Fribourg, ainsi qu'une création fribourgeoise à Obernai. La Compagnie de danse Act2 a poursuivi sa résidence de création à Fribourg. Le Centre européen d'actions artistiques contemporaines de Strasbourg a décidé de partager avec le canton, dès 2011, la résidence d'artiste louée par ce dernier à Berlin.

Le canton sera l'hôte de la Région Alsace et de la ville et communauté urbaine de Strasbourg du 20 mai au 14 juin 2011. A cette occasion, une exposition, des animations touristiques, culturelles et les produits du terroir seront présentés au public alsacien. Un groupe de travail présidé par le chef du Service est chargé de préparer et d'organiser ces manifestations conjointement avec les autorités alsaciennes.

A l'occasion du Bicentenaire de la République du Chili, la Confédération a décidé de créer à Puerto Yartou (Patagonie chilienne) un musée de l'immigration suisse. Etant donné que la première vague d'immigrants provenait essentiellement du canton de Fribourg, le Conseil d'Etat a répondu favorablement à la proposition de la Confédération d'être partenaire du projet. Le bâtiment destiné à accueillir le musée a été inauguré le 29 novembre en présence de la Directrice ICS et du chef du Service.

Le chef du Service représente l'Etat de Fribourg au sein du conseil de fondation de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande, dont il assume la vice-présidence.

C'est l'artiste visuel Hafis Bertschinger, domicilié à Fribourg, qui a été choisi pour occuper durant une année l'atelier «Jean Tinguely» à la Cité des Arts de Paris, mis à disposition par le canton.

Le canton s'est vu dans l'obligation de résilier son contrat de location de la résidence d'artiste qu'il louait à Schönhauser-Allee à Berlin. Une nouvelle résidence a été choisie dans le quartier de Wedding au sein d'un ancien immeuble industriel géré par une coopérative d'artistes berlinois. Cette nouvelle résidence, que le canton partagera avec la région Alsace, sera opérationnelle à partir de janvier 2011.

1.2.12 Culture et école

Le Service a soutenu financièrement la mise en place, sous le label «Culture et école», d'un programme d'environ 55 spectacles, films et concerts, destiné aux écoles du canton et produits par des acteurs culturels fribourgeois.

Par ailleurs, le Service a accordé un soutien financier à douze musées et lieux d'exposition du canton pour l'élaboration d'ateliers et des d'animations pour les écoles. Grâce à cette aide, une quarantaine d'ateliers ont été proposés.

Les subventions accordées en 2010 pour le programme «Culture et école» s'élèvent à 196 028 francs au total. Compte tenu du succès croissant de cette offre, le budget à disposition n'a pas permis de répondre à l'ensemble des requêtes reçues.

1.3 Evénements particuliers

La Confédération a décidé d'établir, avec les cantons, une liste des traditions vivantes de Suisse en vue de leur inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. Le Service a confié au Musée gruérien la mission de procéder à la rédaction d'un projet d'inventaire pour le canton. Les travaux ont débuté sous la responsabilité de Mme Isabelle Raboud-Schüle, directrice du Musée gruérien. Le projet d'inventaire devrait être transmis au Conseil d'Etat au printemps 2011.

Le chef du Service a présidé le jury chargé du choix de l'animation artistique en lien avec l'extension du Collège de Gambach.

2. Institutions culturelles: missions et activités

Le Service a pour mission d'exercer la surveillance des institutions culturelles de l'Etat, d'arrêter leur programme général d'activités et de veiller à la coordination de celles-ci.

2.1 Surveillance et coordination des institutions culturelles

Le chef du Service a organisé une trentaine de séances de coordination bilatérales, ainsi que deux séances plénières avec les responsables des institutions culturelles. Il a supervisé l'établissement du budget et des comptes de chacune des institutions. Il a participé aux séances des commissions (bureau et commission plénière) de chacune d'elles. Il a présidé le groupe de travail chargé d'établir un rapport en vue de la délocalisation du Musée d'histoire naturelle. Il préside le groupe de travail désigné par la Directrice ICS pour la rédaction d'un avant-projet de loi sur l'archivage et les Archives de l'Etat.

Le chef du Service a participé, comme représentant de l'Etat, au Conseil de la Fondation du Conservatoire de Lausanne.

3. Archives de l'Etat

3.1 Mission

Les Archives de l'Etat (AEF) ont pour mission principale d'évaluer, de classer, de conserver et de rendre accessibles au public les documents d'archives appartenant à l'Etat et à ses établissements, à l'administration centrale et aux services décentralisés. Elles veillent au préarchivage des documents par les services. Elles conseillent les communes, les paroisses et les personnes privées dans la gestion de leurs archives. Elles offrent au public, aux étudiants et aux chercheurs leurs ressources documentaires, des conseils ainsi que des possibilités particulières d'information et de recherche. Elles contribuent par leurs recherches et leurs publications à la connaissance de l'histoire fribourgeoise.

*Archiviste cantonal: M. **Alexandre Dafflon**.*

3.2 Activités

3.2.1 Commission des Archives

La Commission des Archives s'est réunie à trois reprises en 2010. Elle a examiné le projet de budget 2011, débattu de l'opportunité d'une loi sur les archives / sur l'archivage, entendu l'archiviste cantonal et l'architecte cantonal sur l'épuisement annoncé des réserves de stockage, pris connaissance du rapport d'activités 2010.

3.2.2 Bases légales

La DICS a constitué un groupe de travail chargé de la rédaction d'un avant-projet de loi sur l'archivage et l'organisation des Archives de l'Etat. Le mandat du groupe est de déposer un avant-projet avant le 30 juin 2011.

3.2.3 Bâtiments et équipements

L'évaluation des capacités de stockage d'archives effectuée en 2008 par l'archiviste cantonal se révèle trop optimiste et il faut compter qu'en 2013 déjà les capacités des AEF seront épuisées. Il convient de trouver rapidement une solution pour que les AEF puissent poursuivre leur mission de collecte des archives des autorités et de l'administration cantonales. Il convient également de procéder à des améliorations du site principal.

3.2.4 Informatique et nouvelles technologies

La base de données des AEF a fait l'objet d'une migration dans la version 5 de *scopeArchiv*, plus performante et plus conviviale. La migration du site internet des AEF s'est poursuivie en 2010, avec la livraison d'une nouvelle version de *Contens 3.0* et l'intégration de la nouvelle identité visuelle de l'Etat. La mise en production est prévue pour le début 2011. Avec d'autres services de l'Etat, les AEF ont apporté leur contribution à la pré-étude du SiTel ARCHILO, consacrée à la conservation à long terme des données numériques.

La numérisation et le microfilmage des Plans de l'Etat, des Couvents et de l'Hôpital (environ 360 volumes) se sont poursuivis en 2010. Le projet est parvenu au tiers des 12 000 prises de vue programmées. Une première mise en ligne des images est prévue dans le courant 2011.

3.2.5 Relations avec les producteurs d'archives

35 (22) services de l'administration ont été visités: Chancellerie d'Etat, Secrétariat général de la DSJ, Secrétariat général de la DSAS, Secrétariat général de la DIAF, Service de l'action sociale, Service de l'enfance et de la jeunesse, Registre foncier de la Gruyère, Justice de paix de Tavel, Tutelles de Tavel, Service de la construction et de l'aménagement, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Office des poursuites de la Singine, Office de l'état civil de la Sarine, Service des ponts et chaussées, Service du registre du commerce, Police cantonale, Justice de paix de Châtel-Saint-Denis, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Préfecture de la Sarine, Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), Tribunal d'arrondissement de la Sarine, Tribunal d'arrondissement du Lac, Service des communes, Ministère public, Service de l'orientation professionnelle, Service du personnel et d'organisation, Justice de paix de Morat, Tribunal cantonal, Inspectorat scolaire de Tafers, Prison centrale, Haute Ecole pédagogique, Service des forêts, Université, Service de l'informatique et des télécommunications.

23 (13) tiers ont également sollicité des conseils: Unia-Fribourg, Pères dominicains de l'Albertinum, paroisse de Nuvilly, Ordre des Avocats fribourgeois, Société suisse des troupes sanitaires –

section de Fribourg, Transports publics fribourgeois, commune de Pont-en-Ogoz, paroisse Saint-Pierre de Fribourg, commune de Bas-Vully, paroisse d'Onnens, commune de Gruyères, Communauté des laïques missionnaires de la Villa Beata à Fribourg, commune de La Brillaz, famille Daguet à Neyruz, commune de Châtel-Saint-Denis, Unité pastorale de Romont, paroisse de Montbovon, paroisse de Siviriez, cure de Bourguillon, paroisse de Vuisternens-en-Ogoz, Société fribourgeoise des officiers, Communauté cistercienne de la Maigrauge, Fédération fribourgeoise des sapeurs-pompiers.

3.2.6 Accroissement des fonds d'archives

Les fonds suivants ont été remis par des services de l'Etat ou par des collectivités publiques pour un total de 500,40 mètres linéaires (ml) (270,20 ml):

Chancellerie d'Etat:
Protocoles du Conseil d'Etat, registres d'extraits des procès-verbaux du Conseil d'Etat concernant les naturalisations (1997-2009), répertoires des protocoles du Conseil d'Etat et divers (1848-1998), plans du concours de l'Université Pérolles 2 (1997) (3,10 ml).

DSJ:
Service de l'identité judiciaire, dossiers (2002-2003, 24 ml), Police cantonale, rapports d'activités journalières des postes et journaux d'information du CEA (2009, 1,90 ml), Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, dossiers (1933-2009, 14 ml), Prison centrale, dossiers (1994-2000, 12 ml).

DIAF:
Office de l'état civil de la Sarine, registres (1790-1993, 70 ml), Préfecture de la Sarine, dossiers, levées de corps, accidents, assistance, incendies, etc. (XXe siècle, 57 ml), Office de l'état civil de la Broye, registres (1876-1999, 2,50 ml).

DSAS:
Service de l'action sociale, dossiers (1940-2003, 24 ml), Service de l'enfance et de la jeunesse, dossiers (1979-1999, 4,80 ml), Direction de la santé et des affaires sociales, dossiers du Secrétariat général (1943-2008, 3 ml).

DFIN:
Service du cadastre et de la géomatique, plans MCA et minutes (XIXe siècle, 18 ml), Registre foncier de la Gruyère, cadastres, registres des hypothèques, casier, actes sous seing privé, actes judiciaires (19e – 20e siècles, 24 ml), Direction des finances, comptes détaillés de l'Etat pour 2009 (0,20 ml).

DAEC:
Service des ponts et chaussées, plans et dossiers des routes, ponts et endiguements, copies-lettres, photos sur plaques de verre et divers (XIXe – XXe siècle, 43 ml), Service des constructions et de l'aménagement du territoire, dossiers de constructions (1994, 44 ml).

Pouvoir judiciaire:
Tribunal cantonal, section administrative, cours des assurances sociales, cours fiscale, cours administratives (année 1998, 12 ml), Tribunal d'arrondissement du Lac, dossiers civils, dossiers pénaux, faillites, mainlevées (1972-2007, 47 ml), Justice de paix de Tafers, dossiers (1946-2008), répertoires de la Justice de paix de Rechthalten (1927-1982), registres de la Justice de paix de Schmitten (1819-1985) (13 ml au total), M. José Kaelin, dossiers de la commission d'expropriation (1984-2009, 5,20 ml), Tribunal d'arrondissement de la Veveyse, dossiers pénaux (1989-1990, 3,30 ml), Ministère public, dossiers (2000-2009, 95 ml), Justice de paix de la Veveyse, dossiers des affaires tutélaires, dossiers civils, successions (1957-2000), registres et documents anciens (31 ml), Autorité de tutelle de Tafers, dossiers (1980-2009, 4,30 ml).

Divers:
Commune de Bas-Vully, registres du cadastre, registre des assurances des bâtiments (1812, 1853, 1869, 1889, 2.30 ml), Me Peter Burri, minutaires (1964-2004, 8,10 ml),

Les AEF ont reçu 51,40 (77,50) ml d'archives provenant de personnes privées parmi lesquelles cinq carnets de déplacements de gendarmes de la Sarine et de la Singine (1843-1847, don), archives syndicales du SIB, de la FTMH et de la FCTA, Fribourg (1864-2006, dépôt), documents ayant appartenu à Fernand Ducrest, directeur de l'Ecole normale de Fribourg (1912-1990, don), un rentier de François-Antoine Benoît Schrötter (1791-1804, don), une documentation généalogique de M. Marcel Dessarzin (don), les archives de l'Institut fribourgeois d'héraldique et de généalogie (1932-2008, dépôt), un fonds de la Société suisse des troupes sanitaires, section de Fribourg (1934-2006, don), une documentation concernant les activités de Mme Béatrice Berset Geinoz (1973-2003, don), un fonds de la Société Dante-Alighieri de Fribourg (1970-2000, dépôt), un fonds des anciennes compagnies de chemins de fer fribourgeois (1860-1940, don), un lot de documents concernant le château de Belfaux (1889-1919, don), un fonds de l'Association de développement de la Haute-Sarine (1982-2010, dépôt), des livres de comptes de l'Imprimerie Jendly à Fribourg (1881-1955, don).

Les AEF ont acquis les documents originaux suivants: un contrat entre l'abbé d'Hauterive et Michel Grand, de Treyvaux, portant sur un tènement situé dans ce village (avril 1300), un registre d'extraits des «Besatzungsbücher», listes des magistrats et fonctionnaires (1415-1798), un «Pündtnus Buch», recueil de tous les pactes, contrats, droits, etc. de la ville de Fribourg, établi par Hans-Peter von der Weid (16e siècle), un registre des baptêmes de la paroisse de Lentigny (1688-1764), un rentier de la famille de

Techtermann (1737-1763), trois documents concernant le domaine des Troncs à Bottens (VD) appartenant à la famille d'Amman (1743-1756), onze comptes de créances dues par des habitants du bailliage d'Echallens (VD) à la famille d'Amman (1759-1769), un rentier de Simon-Joseph Udalric Wild (1785-1809), avec les comptes de Joseph et Philippe de Chollet et de leur sœur Mariette von der Weid (1810-1818), deux lettres de Bernard-Emmanuel de Lenzburg, abbé d'Hauterive et évêque de Lausanne (1789), un ouvrage «Vivat Jesus Amor meus et Maria Mutter eius…» contenant des exercices religieux et des prières pour les Ursulines, en allemand (vers 1820), une relation par l'abbé du couvent de Wettingen de sa visite au couvent d'Hauterive le 25 septembre 1825, douze actes notariés et documents concernant des obligations hypothécaires, puis la vente de la «Gîte des Troncs» à Vuadens par Nicolas Moret à Jean-François Pettolaz (1827-1844), un «Deutsches Heft» ou livre d'écriture d'un Techtermann de Bionnens (1834), un rentier en faveur de Laure de Vevey d'Estavayer (1860-1898) et un lot d'environ 150 lettres privées reçues par l'avocat Jean de Reyff (1920-1950 env.).

3.2.7 Travaux de classement et d'inventaires

Les travaux suivants ont été achevés: répertoire des recherches généalogiques effectuées sur les Dessarzin de Surpierre par M. Marcel Dessarzin de Fribourg (XVe–XXe siècles), répertoire des archives d'Unia (1864-2006), répertoire du fonds d'Affry de Givisiez (1409-1888), répertoire sommaire de l'Institut fribourgeois d'héraldique et de généalogie (1932-2008), répertoire sommaire du fonds Béatrice Berset Geinoz (1973-2003), complément au répertoire du fonds Reynold de Cressier.

Les informations suivantes ont été insérées dans la base de données: versements du Service de l'action sociale (3259 entrées), du Service des tutelles de Tafers (161 entrées), du Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (2357 entrées), du Tribunal d'arrondissement de la Veveyse (423 entrées), du Tribunal administratif (1466 entrées), du Service de l'enfance et de la jeunesse (946 entrées), du Service d'identification judiciaire (2316 entrées), de la Prison centrale (100 entrées), de la Justice de paix de Châtel-Saint-Denis (589 entrées), de la Chancellerie d'Etat (42 entrées), du Tribunal d'arrondissement du Lac (1942 entrées), de la Justice de paix de Tafers (754 entrées),

En outre les données suivantes ont été intégrées dans la base de données: Unia-Fribourg (234 entrées), Société fribourgeoise d'art public (56 entrées), Institut fribourgeois d'héraldique et de généalogie (68 entrées), Béatrice Berset Geinoz (163 entrées), livres et papiers d'Hauterive (360 entrées) et supplément au répertoire du fonds Reynold de Cressier (60 entrées).

Parmi les importants travaux en cours, il convient de signaler les classements d'environ 10 000 dossiers de détenus de Bellechasse, des fonds cartes et plans, des archives de la Préfecture de la Sarine, des dossiers civils et pénaux du Tribunal d'arrondissement de la Sarine, des archives de l'ECAB (dont 10 000 dossiers de sinistres), les dossiers du Ministère public et les volumes du Registre foncier de la Gruyère.

3.2.8 Conservation, restauration, reliure et microfilmage

En 2009 a été initié un vaste projet relatif à l'inventaire et à la conservation des fonds anciens (Moyen-Age et ancien régime). En collaboration avec un spécialiste dans ce domaine, les AEF ont procédé à une analyse d'un échantillon, afin d'évaluer le coût et de planifier les opérations qui devraient s'étendre sur plusieurs années. Ce projet a pour but d'assurer une meilleure conservation, mais aussi un plus grand rayonnement culturel aux fonds anciens, exceptionnels à Fribourg. En 2010, le fonds des Traités et contrats (milieu XIIIe – milieu XVIIIe siècles) a fait l'objet d'une description complète, d'un reconditionnement adéquat et de premières mesures de restaurations. Ce vaste projet sera poursuivi dans les prochaines années. L'atelier de microfilmage de l'Etat a procédé au microfilmage de 208 registres et documents, principalement des registres de paroisses, des répertoires manuscrits du 19e siècle et des répertoires d'autorisation de construire.

3.2.9 Service au public: communication, visites, expositions

9212 (11 572) documents ont été consultés par 819 (794) lecteurs représentant 3086 (3310) passages. Les AEF ont transmis 579 (568) dossiers aux services de l'administration. Le secrétariat des AEF a répondu par écrit ou par téléphone à de très nombreuses demandes de renseignement portant, le plus souvent, sur des recherches généalogiques. En outre, 60 (72) croquis d'armoiries ont été délivrés.

Les AEF ont accueilli de nombreux groupes pour des visites commentées, à savoir 15 (12) visites pour 258 (154) personnes. Par ailleurs, la Nuit des Musées du 29 mai a permis aux AEF d'accueillir près de 750 visiteurs, non comptés dans les statistiques de fréquentation.

Les AEF ont présenté deux petites expositions: «Le fonds et l'histoire du Chapitre Saint-Nicolas à Fribourg / Der Fonds und die Geschichte des Kapitels Sankt Nikolaus in Freiburg» du 9 novembre 2009 au 28 février 2010, et, lors de la Nuit des Musées, une exposition consacrée à la lutte contre l'incendie dans le canton de Fribourg aux XIXe et XXe siècles.

En outre, les AEF ont prêté des documents pour plusieurs expositions: «150 Jahre Eisenbahn Bern – Balliswil» (Musée singinois, Tafers, 8 mai-15 août), «Vierge en gloire. Les vitraux de la collégiale de Romont en restauration» (Vitromusée, Romont, 23 mai-31 octobre) et «Chasse. Des hommes, des bêtes,

des fables» (Musée d'art et d'histoire, Fribourg, 22 octobre 2010–27 février 2011).

3.2.10 Recherche scientifique et publications

Les AEF ont activement participé à l'organisation et ont contribué au contenu scientifique du colloque de Fribourg des 3-5 février 2010, consacré à l'histoire du Chapitre Saint-Nicolas. Les actes du colloque sont parus en décembre 2010, sous le titre: *Le Chapitre Saint-Nicolas: foyer religieux et culturel, lieu de pouvoir*, Fribourg, 2010, 529 p., avec six contributions des AEF. La série des fiches signalétiques «Connaissez-vous? / Schon bekannt?» s'est enrichie d'un nouveau numéro, publié à l'occasion du bicentenaire de la mort du landamman d'Affry (26 juin 1810): «Les d'Affry ou les fruits de l'alliance française / Die von Affry oder die Früchte der Allianz mit Frankreich». Les collaborateurs des AEF ont prononcé de nombreuses conférences et ont notamment publié: «Cudrefin aux Archives de l'Etat de Fribourg» et «Une famille de notaires et chanceliers fribourgeois: les Cudrefins de Cudrefin», dans: *Ces gens qui ont fait Cudrefin. Incursions dans les archives*, Hauterive (NE), 2010, p. 45-47 et p. 102-113, «Sur les pas du landamman. Visite de la maison d'Affry, le 26 juin 2010 à Givisiez», dans: *Annales fribourgeoises*, 2010, p. 207, «Un renard à voix humaine. Métamorphose animale et chasse aux sorcières», dans: *Chasse. Des hommes, des bêtes, des fables*, Fribourg, 2010, p. 98-107, «Verschuldeter Landadel und städtischer Häusermarkt im ersten Freiburger Notariatsregister (1356-1359)» et «Unglücksfall oder Verbrechen? Ein Kinderunfall anno 1432 ausserhalb des Murtengasse (Miszelle)», dans: *Freiburger Geschichtsblätter*, 2010, p. 9-38 et p. 234-237; «Les archives du feu. L'ECAB met sa mémoire en ordre de marche», dans: *Annales fribourgeoises*, 2010, p. 113-120.

3.2.11 Collaborations

Les AEF ont participé aux activités du Forum des archivistes - Fribourg: une journée de formation sur la conservation des parchemins aux AEF, une conférence du responsable des secours lors de l'incendie d'une entreprise de stockage d'archives à Lausanne, une présentation de la nouvelle loi sur l'information et l'accès aux documents et une matinée consacrée aux archives ecclésiastiques dans le canton de Fribourg.

Les AEF ont collaboré avec les autres institutions culturelles de l'Etat, les musées privés et les sociétés savantes pour l'organisation de la Nuit des Musées. Grâce à l'appui de l'ECAB, du Corps des sapeurs-pompiers de Fribourg et de plus de 40 bénévoles, cette manifestation a été un succès pour les AEF, avec près de 750 visiteurs. Les AEF ont également participé aux Journées du patrimoine (11 septembre), dont le thème était: «Parcours de vie».

Les AEF ont mis en place une collaboration avec la Fondation des Sources du droit de la Société suisse des juristes, dans le but de relancer un programme d'édition de sources du droit fribourgeois. C'est l'édition du premier registre de notaires du canton de Fribourg, le *Registrum Lombardorum* (1356-1359), qui figure comme premier objet de ce projet. Les travaux d'édition débuteront en 2011.

Enfin, les AEF sont partie prenante du projet *Wiki Fribourg*, piloté par la Bibliothèque cantonale et universitaire et qui doit débuter concrètement en 2011.

4. Bibliothèque cantonale et universitaire

4.1 Missions

La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) a pour mission principale d'acquérir, de conserver et de rendre accessibles au public et aux membres de la communauté universitaire des livres, des périodiques et d'autres supports d'information nécessaires à la culture générale, à l'enseignement universitaire et à la recherche scientifique. Elle conserve les publications et des archives nécessaires à la connaissance de l'histoire du canton, notamment en sauvegardant le patrimoine livresque et en assurant l'application des règles sur le dépôt obligatoire des imprimés et des enregistrements destinés au public. Elle contribue au développement de la lecture publique et de la vie culturelle. La BCU fournit des prestations bibliothéconomiques et assume des tâches de coordination et de formation en faveur d'une trentaine de bibliothèques universitaires et associées.

Directeur: M. ***Martin Good****.*

4.2 Activités

4.2.1 Commission

La Commission a tenu deux séances au cours desquelles elle a pris connaissance des comptes 2009 et préavisé favorablement le budget 2011. Parmi les principaux thèmes traités: le projet d'extension et de réaménagement des locaux, l'acquisition des licences pour les ressources électroniques, le logo de la BCU en lien avec la nouvelle identité visuelle de l'Etat de Fribourg et l'intégration de nouvelles bibliothèques dans le réseau des bibliothèques associées. Les membres de la Commission ont apprécié la qualité et la diversité du programme culturel.

4.2.2.a Direction et services généraux

Le directeur ou la directrice adjointe a participé aux travaux des organes et associations suivantes:

> Association romande des bibliothèques patrimoniales;

- Comité de l'Association des bibliothèques fribourgeoises ABF-VFB;
- Comité de pilotage du projet E-lib.ch;
- Commission de la BCU;
- Commissions des bibliothèques décentralisées sises à l'Université;
- Conférence des bibliothèques universitaires suisses CBU (le directeur de la BCU assumait le rôle de réviseur du Consortium);
- Conférence suisse des bibliothèques cantonales;
- Conseil stratégique RERO et Bureau du Conseil stratégique RERO (organe de conduite provisoire, en vue d'une nouvelle gouvernance du réseau);
- Switch AAI Advisory Committee;
- Université de Fribourg / Service de la Formation continue (collaboration à l'organisation du Certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque).

4.2.2.b Bâtiments, équipements, conciergerie, sécurité des personnes et des biens

Sous la conduite du Service des bâtiments et du Secteur logistique (cf. 4.2.11), plusieurs projets ont été réalisés en plus des tâches courantes d'entretien, en particulier: nouvel affichage extérieur, changement des fenêtres à la salle de lecture supérieure, réaménagement du service du prêt et de la médiathèque, mesures de sécurité (accès au bâtiment via la Rue St-Michel, circulation du public dans les magasins, etc.), travaux de maintenance de la climatisation, fin de l'étude pour le remplacement des éjecto-convecteurs des parties publiques, changement partiel des installations de chauffage, mise en fonction d'un éclairage indirect dans le hall d'entrée.

4.2.2.c Formation professionnelle

Trois apprentis AID (Assistants en information documentaire) ont terminé leur formation initiale, alors que quatre autres la poursuivent. Deux nouveaux apprentis AID ont été engagés: une apprentie en partenariat avec la Bibliothèque de la Ville de Fribourg et un apprenti en partenariat avec la Bibliothèque publique et scolaire de Bulle. Dans le cadre de la formation de Spécialiste HES en information et en documentation, deux personnes ont effectué un stage d'immersion, et deux personnes ont été engagées pour le stage. L'apprentie médiamaticienne a terminé sa formation. Un nouvel apprenti a été engagé pour la formation de médiamaticien.

La cinquième volée du Certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque – formation organisée par l'Université avec la participation de la directrice adjointe de la BCU – a commencé.

4.2.2.d Coordination avec l'Université

Hormis les dossiers courants, le groupe de coordination a consigné dans un document commun les principes sur lesquels se fondera l'intégration à la future BCU des bibliothèques de langues et littératures. Les premiers contacts en vue d'une intégration comparable ont été pris avec l'Institut de musicologie. L'effort financier consenti à la fois par la DICS et l'Université a permis également de conduire à bon port la signature d'un contrat consortial pour les ressources documentaires d'Elsevier. Le groupe de coordination a également pris part aux travaux préalables à la création d'une unité de documentation en faveur du Centre de compétence national du plurilinguisme.

4.2.2.e Coordination des bibliothèques associées

La coordination des bibliothèques associées s'est occupée de 16 bibliothèques. Deux bibliothèques ont terminé leur informatisation: Service des biens culturels (SBC), VitroCentre Romont (VCR). Deux autres ont démarré le catalogage de leurs fonds: Archives de la Ville de Fribourg (AVF), Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF). Les bases ont été posées pour l'adhésion de la bibliothèque des Archives de l'Etat de Fribourg (AEF) en 2011. D'importants travaux ont été effectués en vue de la migration des trois centres de la Haute Ecole pédagogique (HEP) pour une entrée dans le réseau en 2011.

4.2.2.f Coordination avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF-VFB)

L'ABF-VFB a eu la possibilité de participer à la consultation de l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire (LS) et a pris position concernant le domaine des bibliothèques. Quelques remarques et propositions ont été adressées à la DICS à ce sujet. La Loterie Romande (LORO) a versé un don de 133 382 francs entièrement redistribué aux bibliothèques de lecture publique et aux bibliothèques mixtes. L'ABF-VFB a poursuivi sa contribution à la formation continue des bibliothécaires et a organisé plusieurs cours dont certains ont été subventionnés par la DICS. Celle-ci soutient également les cours de base, les cours pour responsables et certains cours de perfectionnement.

4.2.2.g Publications

Pour faire connaître ses fonds, ses activités et son fonctionnement, ou dans le cadre de collaborations, la BCU a publié les documents suivants:

- «Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg: histoire d'un bâtiment centenaire», plaquette édité par le Service des biens culturels;
- Documentation en ligne consacrée au centenaire du bâtiment (reportage photographique, plans, visite de la maquette virtuelle, concours d'architecture 2009/2010), accessible à l'adresse www.fr.ch/bcu/n/100ans;
- «Chronique fribourgeoise 2009»;
- Des feuillets thématiques complétant le prospectus BCU;
- Newsletter électronique semestrielle à l'intention du corps enseignant de l'Université;
- Prospectus Programme culturel 2010 et Programme culturel 2010/11;
- Programmes Cinéplus printemps 2010 et 2010/11;
- «BCU Info», nos 63 - 64.

4.2.2.h Projet d'extension, de restructuration et de rénovation du bâtiment

Sous la conduite du Service des bâtiments, le concours d'architecture lancé en 2009 s'est déroulé comme prévu. 66 projets ont été soumis. Le jury a choisi le projet «Jardins cultivés» du bureau lausannois «Butikofer de Oliveira Vernay». Une documentation du concours est accessible à l'adresse www.fr.ch/bcu/n/100ans. Le BCU Info No 64 (p. 12 s.) dresse la liste de toutes les publications autour du concours.

4.2.3 Activités culturelles

4.2.3.a Expositions

- «Caravanes» photographies de Xavier Lecoultre dans le cadre du Festival international de films de Fribourg (FIFF);
- «Corps Carbone» roman graphique composé de gravures sur plexiglas réalisées par David Brülhart lors de son séjour à la Cité des Arts de Paris;
- «Chasses» 7e enquête photographique fribourgeoise réalisée par Anne Golaz;
- «Werner Bischof, photographe (1916-1954)» 80 tirages parmi les classiques du célèbre photographe suisse.

4.2.3.b Animations, conférences

Les Soirées de la Rotonde: rencontre avec Xavier Lecoultre dans le cadre de l'exposition «Caravanes»; rencontre avec Anne Golaz dans le cadre de l'exposition «Chasses»; présentation du fonds photographique du Club Alpin Suisse, section Moléson, déposé à la BCU par ses membres; conférence: «Grégoire Girard, le Pestalozzi catholique?» par Georges Andrey.

Journée mondiale du livre: «Peut-on tout publier?» conférence de Me Emmanuel Pierrat, écrivain, essayiste, avocat au barreau de Paris et spécialiste en droit de la propriété intellectuelle dont les clients sont les écrivains, les éditeurs.

Nuit des Musées: «Réveillez-vous en 1875 à l'hôtel de Zaeringen à la table de l'impératrice Eugénie et de Monseigneur Dupanloup»; «Mon quartier, mon village au siècle passé», voyage dans le temps à travers la collection des cartes postales à sujet fribourgeois; «Musiques de Fribourg: de l'abbé Bovet… au groupe Young Gods» projection de documents audiovisuels; «Jeu de pistes: un parcours ludique à travers les collections de la BCU»; «Dessine-moi une Bibliothèque» les enfants imaginent la bibliothèque de leur rêve; «Millefeuille»: déguster un millefeuille géant en feuilletant dans climat musical de beaux ouvrages de cuisine.

Commémoration du centenaire de l'inauguration du bâtiment de la BCU le 11 juin avec une conférence de Robert Darnton sur l'avenir des bibliothèques de recherche et des prestations de Gérald Berger et d'Aloys Lauper, suivi d'une présentation du projet d'architecture par Charles-Henri Lang.

Conférence «Regards sur l'histoire du bâtiment» par Ferdinand Pajor.

Journée mondiale du patrimoine audiovisuel: Projection de films anciens de René Sudan dont «Mon ami Garo», portrait de Ferruccio Garopesani, peintre, 1967; «Hilaire Butty et les gens de Rue», 1971, ainsi que «Le grand voyage», 1971, La Landwehr en Iran.

Les Midis de la Rotonde: visites commentées des expositions: «F.S.A., Les années amères de l'Amérique en crise»; «Caravanes»; «Corps Carbonne»; «Chasses»; «Werner Bischof, photographe (1916-1954)».

4.2.3.c Cinéplus – activités cinématographiques

Pour sa 33e année, quelque 1264 (1092) spectateurs ont pris part aux projections de 25 (22) films différents ou en unique

projection à Fribourg. Cinéplus-patrimoine lors de la journée du patrimoine audiovisuel à Fribourg a accueilli plus de 200 spectateurs.

4.2.3.d Collaborations

- Collaboration au site «Notre Histoire.ch»;
- Prêt de documents de l'Enquête photographique fribourgeoise «L 'Age critique» de Nicolas Savary dans le cadre de la 7e Biennale de l'image à Chiasso;
- Exposition de photos de Jacques Thévoz au Service de pédopsychiatrie;
- Choix de photographies des fonds patrimoniaux pour l'exposition de rue d'Hubert Audriaz en Auge;
- Mise à disposition du premier film de fiction tourné dans le canton de Fribourg par P. Lebrun entre 1924 et 1926 «La chasse aux chamois dans les alpes fribourgeoises» pour l'exposition du MAHF «Chasse, des hommes, des bêtes, des fables» du 22.10.2010- 27.02.2011 ainsi que 2 tirages de l'Enquête photographique fribourgeoise «Chasses» d'Anne Golaz;
- Collaboration à l'exposition et au symposium «Tobie de Castella et ses livres: regards sur la culture fribourgeoise à la fin de l'Ancien Régime» organisés par le Département de français.

4.2.4 Secteur Collections spéciales: manuscrits, incunables et archives

4.2.4.a Dons et acquisitions

Complément au Fonds Marie-Claire Dewarrat (*1949); linge de cuisine en lin portant l'inscription «Hôtel de Zähringuen 24», XIXe s.; lot de documents et d'objets provenant de Louis Grangier (1817-1891), en particulier le recueil intitulé: «Cent airs choisis pour une guitarre seule, dont 54 valses, 6 galoppes…» Ms. autogr. Lucerne, 1837. 34 f.; «Reise Erinnerungen 1884»: coffret en forme de livre provenant du prince Max de Saxe (1870-1951) et contenant les photos d'un voyage de sa famille en Suisse; portraits photographiques de la famille du prince Max; 1 lettre dactyl. signée d'Abraham Horodisch adressée à Fritz Blaser, 31.8.1945 (achat); env. 200 partitions musicales manuscrites et imprimées provenant d'églises, de maisons religieuses et de particuliers du canton, XVIIIe-XXe s.; Archives de l'Association fribourgeoise des organistes (1974-2009).

4.2.4.b Traitement

Classement des nouvelles acquisitions: L 2127-2136, LS 59, Papiers Charles Descloux (1939-2007), Papiers Karl Gustav Fellerer (1902-1984), Papiers Antoine Hartmann (1871-1917) et Archives de la famille de Castella de Delley.

4.2.4.c Restaurations

Ms. L 320: Petrus Riga, Aurora, XIVe s. (1re phase sur 2); Ms. L 383/9: Recueil de documents des XVe-XVIe s.; Ms. L 516: Graduel des ermites de S. Augustin de Fribourg, XVIe s.

Archives de la famille de Castella de Delley: Ms. de Tobie de Castella, XVIIIe s.; Acte de fondation et de consécration de la chapelle du château de Delley, 1711; Charte no 8, 1442.

4.2.4.d Microfilmage / Numérisation

Numérisation des manuscrits L 30, L 34, L 90, L 303, L 305, L 308, L 516, L 523, L 1200, Cap. Rés. 527 dans le cadre du projet e-codices; numérisation du carton 63 du Nachlass Othmar Perler.

4.2.4.e Collaboration et autres activités

- «La Nuit des Musées»: BCU, 29 mai 2010: «Réveillez-vous en 1875 à l'Hôtel Zaehringen!»;
- Symposium «Tobie de Castella et ses livres»: 11-12 juin 2010;
- Reportage télévisé (TSR1, 6 décembre 2010): «Découverte de sources dites miraculeuses, où de nombreuses personnes remplissent des bouteilles».

4.2.5 Secteur Collections spéciales: documents imprimés

4.2.5.a Acquisitions

	2010	2009
Monographies (total)	1 938	3 048
Dépôt légal	723	1 004
Mémoires UNI + HES	589	431
Achats	626	387
Dons	589	1 226

503 (341) affiches et 21 (3) cartes de géographie ont été collectées.

Périodiques fribourgeois reçus en dépôt légal	**2010**	**2009**
Fascicules reçus et bulletinés	1 368	1 365
Nouveaux périodiques reçus (titres)	46	52

4.2.5.b Bibliographie fribourgeoise (BF)

Traitement annuel	2010	2009
Notices pourvues d'indexation BF	2 877	933
Documents imprimés	603	653
Documents audiovisuels	1 365	119
Notices analytiques	909	161
Notices d'autorité	499	1 004
Total cumulatif des notices:	33 491	30 614

4.2.5.c Traitement et consultation

La fréquentation de la salle de lecture des collections spéciales s'établit comme suit: 2572 (2506) documents y ont été consultés, dont 1091 (829) manuscrits, et 745 (913) visites ont été enregistrées, dont 343 (368) pour des manuscrits. Dans le cadre du catalogage des imprimés anciens, 643 (1572) titres, représentant 716 (2239) volumes, dont 610 (157) de la bibliothèque de Castella de Delley, ont été catalogués.

4.2.5.d Conservation et reliure

	2010	2009
Reliures	421	211
Dorures	138	291
Brochages (bindos)	350	380
Rognages	186	156
Réparations de volumes endommagés	284	302
Boîtes spéciales de conservation	20	13
Passe-partout	44	168

Les relieurs ont collaboré au montage et démontage des expositions, à la gestion des journaux et périodiques de la salle de lecture (Rotonde). Ils ont également assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms: 349 (373) commandes de reproductions représentant un total de 5847 (4910) photocopies ont été traitées, ainsi que 22 (31) commandes de fac-similés de numéros complets de journaux fribourgeois.

Le microfilmage des principaux journaux fribourgeois de l'année en cours a été géré selon les normes de l'Office fédéral de la protection des biens culturels. Les années de 1921 à 1938 des «Freiburger Nachrichten» ont été numérisées (15 005 pages), ainsi qu'une sélection d'imprimés fribourgeois anciens (4433 pages).

4.2.5.e Manifestations et collaborations

- Mise à disposition d'imprimés fribourgeois anciens pour l'exposition du Musée d'art et d'histoire (MAHF) «Chasse, des hommes, des bêtes, des fables» du 22.10.2010–27.02.2011.

- Mise à disposition de documents et collaboration à l'exposition et au symposium «Tobie de Castella et ses livres: regards sur la culture fribourgeoise à la fin de l'Ancien Régime» organisés par le Département de Français de l'Université de Fribourg.

- Mise disposition d'imprimés fribourgeois anciens pour le Musée Gutenberg de Fribourg autour de la publication d'Alain Bosson, «L'Atelier typographique de Fribourg. Bibliographie raisonnée des imprimés 1585-1816».

4.2.6 Secteur Collections spéciales: documents audiovisuels

4.2.6.a Acquisitions

Documents audiovisuels reçus en dépôt légal	2010	2009
Documents audio	141	121
Documents vidéo	45	76
Cédéroms	0	4
Total	186	201

Enregistrements patrimoniaux	2010	2009
audio	41	52
vidéo	43	31
Total	84	83

Un nouveau fonds photographique de première importance a été remis à la BCU; il s'agit du fonds Micheline et Léo Hilber contenant quelque 50 000 documents (négatifs, positifs, planches contact). Le fonds Thalmann-Schaeffer, Modes et Chapellerie a été acquis. Le fonds des cartes postales a été augmenté de 151 (305) pièces et 619 (1210) cartes supplémentaires ont été numérisées. 853 diapositives en panorama vertical du fonds Ulrich Ackermann provenant du projet «Gruyère et Fribourg, un canton vu du ciel» ont été numérisées. L'archivage du Fonds Mülhauser a continué avec les Grands Travaux dont 980 photos ont été numérisées. L'inventaire des fonds Rast, Thévoz et des cartes postales se poursuit comme le nettoyage des plaques de verre stéréo du fonds du Dr. Daguet et son inventaire.

La collection d'affiches fribourgeoises s'est enrichie de 8 (37) affiches anciennes et 104 (190) ont été numérisées.

Les archives cinématographiques ont été augmentées du fonds Claude Blancpain et de divers films amateurs. Ces documents ont été transférés sur des supports numériques.

524 (1193) documents ont été transférés ou copiés afin de les préserver. Les régies son et vidéo ont été utilisées durant 1120 (2558) heures.

4.2.6.b Services rendus

669 (352) documents iconographiques des archives ont été utilisés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

4.2.7 Secteur informatique

Projets principaux:

- migration à la version 2010.1 de Virtua;
- ancien catalogue sur fiches numérisé: démarrage de l'opération de rétroconversion;
- travail exploratoire en vue de l'introduction de la technologie RFID à la Médiathèque;
- remplacement de tous les postes de travail;
- création d'un site web proposant une documentation en lien avec le centenaire (reportage photographique, plans, visite de la maquette virtuelle, concours d'architecture 2009/2010), accessible à l'adresse www.fr.ch/bcu/n/100ans;
- participation à la numérisation et à la mise à disposition du public de plusieurs documents fribourgeois.

4.2.8 Secteur acquisitions

4.2.8.a Statistiques

Documents	2010	2009
Achats sur le budget de la Centrale	12 277	11 225
Achats sur le budget de l'Université	16 736	13 956
Achats sur crédits spéciaux	685	790
Dons	3 288	3 786
Dépôt légal (y compris supports audiovisuels)	1 660	1 678
Echanges	531	687
Dépôts	355	392
Périodiques: nouveaux abonnements	79	104
Périodiques: numéros spéciaux	416	407
Total	36 027	33 025
Périodiques		
Etat de la collection	4 984	5 104
Périodiques électroniques (titres)		
abonnés via le Consortium	9 665	8 173
abonnés hors Consortium	723	927
gratuits référencés	26 812	23 368
Bases de données (cédéroms et en ligne)	394	390

Le bulletinage des périodiques sur support papier a porté sur 24 674 fascicules.

4.2.8.b Acquisition de ressources électroniques

La BCU a continué sa participation au Consortium des bibliothèques universitaires suisses qui vise un approvisionnement coordonné en information électronique des hautes écoles suisses à des conditions financières favorables. Dans ce cadre, elle a adhéré à un contrat consortial pour trois ans avec l'éditeur Elsevier portant sur l'accès à plus de 2000 périodiques scientifiques en ligne. En collaboration avec d'autres universités romandes, elle a acquis la collection numérique «The Making of the Modern World» (61 000 monographies imprimées entre 1450 et 1850 et 466 périodiques antérieurs à 1906 représentant 11 millions de pages).

4.2.8.c Reliure

Volumes reliés par des entreprises extérieures: 8627 (9463).

4.2.9 Secteur catalogage

4.2.9.a Catalogage formel

Volumes	2010	2009
Nouveau catalogage	42 091	31 523
Recatalogage	95 824	38 761
Divers	7 853	3 861
Total BCU	145 768	74 145
Bibliothèques associées	13 767	23 913
Total	159 535	98 058

4.2.9.b Catalogage matières

	2010	2009
Volumes indexés par la BCU	15 776	14 885
Volumes indexés par une autre bibliothèque	34 508	27 177
Volumes non indexables	77 896	38 633
Notices d'autorité et de concordance	3 600	6 113
Total	131 780	86 808

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université est le suivant 17% (24%) pour le catalogage formel et 40% (40%) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), 51% (50%) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, respectivement 69% (65%) pour le catalogage matières si l'on ne tient pas compte des ouvrages non-indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

La BCU recense dans son catalogue local 1 353 306 (1 229 910) notices bibliographiques, ce qui correspond à 1 936 921 (1 758 204) volumes.

4.2.9.c Recatalogage

Le traitement des fonds de la Bibliothèque de la Faculté des sciences (DOKPE), du Séminaire de droit canon (SDCTH), de l'Institut d'études médiévales (IEM) et du Fond Iserloh s'est terminé. Concernant le recatalogage courant et les différentes opérations, les chiffres se répartissent de la manière suivante:

- à la Centrale 85 631 volumes (27 850), dont 55 984 par un prestataire de service;
- à l'Université 10 193 volumes (10 911).

De 1985 à 2010, 758 126 volumes ont été recatalogués dont 95 824 cette année (38 761).

4.2.10 Secteur public

4.2.10.a Statistique

Documents:	2010	2009
prêtés à domicile y compris la médiathèque	329 675	303 651
(dont médiathèque uniquement	85 311	69 776)
prêtés en salle de lecture	14 537	14 949
prêtés par les bibliothèques sises à l'Université	71 984	77 098
reçus d'autres bibliothèques	9 916	9 000
envoyés à d'autres bibliothèques	9 683	9 751
photocopiés envoyés	1 076	1 193
photocopiés reçus	399	565
Total	**437 270**	**416 207**
Envois de copies commandées de journaux fribourgeois	362	372

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les ouvrages consultés directement dans les magasins et les salles publiques de la BCU-Centrale, ni dans les libre-accès des bibliothèques sises à l'Université.

4.2.10.b Accès aux ressources électroniques

209 000 (175 000) articles contenus dans les périodiques abonnés via le Consortium ont été consultés. Plus de 285 000 (280 000) recherches ont été effectuées dans les 394 (390) bases en ligne.

4.2.10.c Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 45 (60) visites guidées et formations à l'utilisation de la bibliothèque et à la recherche documentaire pour un total de 507 (476) personnes. Plus de 750 étudiants ont profité du programme intégré à la formation universitaire.

4.2.11 Secteur logistique

4.2.11.a Stockage des documents en magasins, fourniture et reproduction de documents

En plus des tâches courantes (cf. 4.2.10a pour les statistiques), plusieurs projets ont été réalisés:

› une réorganisation des travaux en magasins a été réalisée: aménagement d'une zone de tri avec prise en charge directe de tous les retours de documents (guichets de prêt, bibliothèques décentralisées et associées, gestion des caisses de retours pour ces bibliothèques, etc.);

› afin de rationnaliser la fourniture des documents commandés, une différenciation entre les commandes à délai de livraison express (30 minutes) et standard (3 heures) a été décidée et entrera en vigueur au début 2011;

› l'envoi de documents pour désacidification a été organisé.

4.2.11.b Équipement des documents

› Documents	2010	2009
Volumes cotés	63 050	72 842
Volumes magnétisés	21 256	44 074

Les boîtes de conservation du magasin des livres précieux ont été remplacées par des boîtes non-acides.

4.2.11.c Courriers, transports, déménagements

4521 paquets (3958) ont été envoyés. Outre les transports réguliers pour les bibliothèques sises à l'Université et pour les bibliothèques associées, des nombreux transports spéciaux ont été effectués.

4.2.11.d Infrastructures et économat

Une rationalisation du parc des photocopieuses et des imprimantes a été réalisée. L'usage de la CampusCard a été généralisé y compris pour le public non-universitaire. Un scanner à documents a été mis à la disposition des usagers.

4.2.12 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Les responsables des bibliothèques ont constitué un groupe appelé «Constellation» qui a entrepris plusieurs actions durant l'année écoulée: la création d'un groupe de travail mixte (BCU UNI) s'engageant en faveur de l'Open Access (notamment lors de la Semaine internationale de l'Open Access); la préparation de quatre séances plénières (deux avec la Vice-Rectrice chargée des bibliothèques et deux avec les cadres de la BCU); enfin, l'organisation de différents événements relevant de la formation continue.

La Bibliothèque de l'Institut du fédéralisme a adhéré au Réseau fribourgeois et commencé le traitement de ses fonds dans le catalogue collectif RERO.

5. Conservatoire

5.1 Missions

Le Conservatoire a pour but l'enseignement de la musique vocale et instrumentale, de la danse et de l'art dramatique aux degrés amateur et préprofessionnel. Cet enseignement est décentralisé dans chaque district.

Directeur: M. ***Giancarlo Gerosa****.*

5.2 Activités

5.2.1 Commission du Conservatoire

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2009 et préavisé favorablement le budget 2011. Elle a traité notamment des thèmes suivants: filière préprofessionnelle, concept «Sports-Arts-Formation», désignation du doyen des classes de cordes, projet de construction d'un nouveau bâtiment pour la danse et l'art dramatique, rentrée scolaire 2010/11.

5.2.2 Description par branche d'enseignement

Données selon la statistique d'octobre 2010.

Art dramatique

› Doyen: Yann Pugin; nombre d'élèves 51; répartition par degré: cours d'introduction I, II, III 26; certificat amateur I, II, III 21; certificat préprofessionnel 4; nombre de professeurs: 10; lieu d'enseignement: Fribourg.

Classe des bois

› Doyen: Christophe Rody; nombre de cours 862: flûte à bec 223, flûte traversière 295, clarinette 161, saxophone 130, hautbois 31, basson 21; répartition par degré: inférieur 506, moyen 210, secondaire 79, certificat amateur 57; filière préprofessionnelle 10; nombre de professeurs: flûte à bec 13, flûte traversière 12, clarinette 5, saxophone 4, hautbois 1, basson 1; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et 24 succursales réparties dans les 7 districts.

Classe de chant

› Doyen: Nicolas Pernet; nombre de cours 203; répartition par degré: inférieur 100, moyen 53, secondaire 30, certificat amateur 17; filière préprofessionnelle 3; nombre de professeurs: 9; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et Morat.

Classe des cordes

› Doyen: Pierre-Bernard Sudan; nombre de cours 445: violon 332, violoncelle 97, alto 7, contrebasse 9; répartition par degré: inférieur 254, moyen 106, secondaire 53, certificat amateur 22; filière préprofessionnelle 4; nombre de professeurs: violon 15, violoncelle 4, alto 1, contrebasse 1; lieux d'enseignement: violon (Bulle, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Fribourg, Guin, Morat, Romont, Villars-sur-Glâne, Wünnewil); alto (Fribourg); violoncelle (Bulle, Fribourg, Morat, Wünnewil); contrebasse (Fribourg).

Classe des cuivres

› Doyen: Laurent Carrel; nombre de cours 531: trompette 383, euphonium 70, tuba 10, cor 25, trombone 43; répartition par degré: inférieur 303, moyen 142, secondaire 58, certificat amateur 24; filière préprofessionnelle 4; nombre de professeurs: trompette 14, tuba et euphonium 3, cor 2, trombone 1; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et 41 succursales réparties dans les 7 districts.

Classe de danse

› Doyenne: Corinne Held; nombre d'élèves 60; répartition par degré: certificat amateur 40; filière préprofessionnelle 20; nombre de professeurs: 5; lieu d'enseignement: Fribourg.

Classe de guitare

› Doyenne: Jacqueline Sudan; nombre de cours 437; répartition par degré: inférieur 292, moyen 100, secondaire 35, certificat amateur 10; nombre de professeurs: 13; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et Morat.

Classe de jazz

› Doyen: Christophe Tiberghien; nombre de cours 401: piano 122, guitare 91, batterie 91, keyboard et synthétiseur 34, chant 26, guitare basse 16, clarinette et saxophone 11, contrebasse 4; répartition par degré: inférieur 226, moyen 113, secondaire 38, certificat amateur 18; filière préprofessionnelle 6; nombre de professeurs: 15; lieu d'enseignement: Fribourg.

Classe de piano

› Doyen: Philippe Morard; nombre de cours 1334; répartition par degré: inférieur 803, moyen 293, secondaire 134, certificat amateur 51; filière préprofessionnelle 8; nombre de professeurs: 53; lieux d'enseignement: Fribourg, Bulle et 33 succursales réparties dans les 7 districts.

Autres branches

› Accordéon: nombre de cours 41; répartition par degré: inférieur 24, moyen 8, secondaire 8; certificat amateur: 1; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.

› Clavecin: nombre de cours 7; répartition par degré: inférieur 3, moyen 4; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.

› Culture musicale: formation initiale et amateure: nombre de cours pris 46; répartition par degré: niveau I: 11; niveau II: 9; certificat amateur 26; nombre de professeurs: 2; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle; formation préprofessionnelle: nombre de cours pris 29, répartition par degré: niveau I: 9; niveau II: 15; niveau III: 2; niveau IV: 3; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.

› Direction chorale: degré certificat amateur, nombre de cours 7; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.

› Direction d'ensembles à vent: filière préprofessionnelle, nombre de cours 12; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.

› Eveil à la musique: nombre de cours: 199; répartition par discipline: initiation musicale 68, rythmique Jaques Dalcroze 78, méthode Orff 53; nombre de professeurs: 3; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.

› Improvisation à l'orgue: nombre de cours 3; répartition par degré: inférieur 3; nombre de professeurs: 1; lieu d'enseignement: Fribourg.

› Orgue: nombre de cours 8; répartition par degré: inférieur 4, moyen 2, certificat amateur 2; nombre de professeurs: 3; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.

› Percussion classique: nombre de cours 67; répartition par degré: inférieur 32, moyen 24, secondaire 9; certificat amateur: 2; nombre de professeurs: 2; lieux d'enseignement: Fribourg et Bulle.

5.2.3 Classification par degré

Degré inférieur 2611 (2678); moyen 1064 (1159); secondaire 455 (555); certificat amateur 212 (227); filière préprofessionnelle 80 (48).

5.2.4 Classification par âge et par sexe

› 2549 (2091) cours suivis par les élèves féminines de moins de 18 ans;

› 1432 (1344) cours suivis par les élèves masculins de moins de 18 ans;

› 755 (923) cours suivis par les élèves féminines de plus de 18 ans;

› 569 (675) cours suivis par les élèves masculins de plus de 18 ans.

5.2.5 Certificats décernés

› 10 (12) certificats d'études: direction d'ensemble à vents, euphonium, flûte à bec, piano, trompette, violoncelle.

› 24 (24) certificats amateur: clarinette, direction chorale, euphonium, flûte à bec, flûte traversière, hautbois, orgue, piano, piano jazz, saxophone, trompette, violon.

› 5 certificats préprofessionnels: art dramatique.

5.2.6 Examens

Durant l'année scolaire 2009/10, 1238 examens ont eu lieu dans les 3 domaines (musique, art dramatique et danse).

Musique

1179 examens répartis comme suit: entrées en degré moyen: 560; entrées en degré secondaire: 262; entrées en classe de certificat: 136; examens intermédiaires certificat amateur: 59; examens intermédiaires certificat d'études: 27. Culture musicale et solfège (examen final), certificat amateur: 37; culture musicale et solfège (examen final), certificat d'études: 17. Culture musicale et solfège jazz (examen final), certificat amateur: 3. Examens finaux (certificat amateur): 34 (3 clarinette, 2 euphonium, 2 flûte à bec, 2 flûte traversière, 1 orgue, 7 piano, 1 saxophone, 5 violon, 1 cor, 3 direction chorale, 1 guitare, 1 piano jazz, 5 trompette). Examens finaux (certificat d'études): 8 (3 direction vents, 1 trompette, 1 violon, 3 alto).

Art dramatique

27 examens répartis comme suit: examens de passage certificat amateur 10; examens finaux certificat préprofessionnel: 10 (5 candidats, 2 épreuves); examens d'admission en filière préprofessionnelle: 7 (4 admissions).

Danse

32 examens répartis comme suit: formation de base et amateure 10 (entrées en degré moyen: 6; entrées en degré secondaire: 3; entrées en classe de certificat amateur: 1; final certificat amateur: 0); filière préprofessionnelle 22 (examens d'admissions: 1; entrées en degré secondaire: 1; entrées en classe de certificat: 3; examens intermédiaires: 17).

5.2.7 Personnel enseignant, nouveaux cours

Durant l'année scolaire 2009/10, 193 (196) professeurs ont assuré en moyenne 2934 (2926) heures d'enseignement hebdomadaire (113 EPT). Le Conservatoire accueille les étudiants des collèges (St-Michel, Ste-Croix et Collège du Sud) dans le cadre de l'option spécifique musique ainsi que les étudiants du Conservatoire de la Haute Ecole de Musique de Lausanne (HEMU) pour la formation pratique du deuxième instrument et la discipline principale «Musique à l'école».

5.2.8 Activités culturelles

Les activités culturelles du Conservatoire se manifestent par de nombreuses auditions d'élèves (300 durant l'année scolaire 2009/10, 180 auditions à Granges-Paccot et 120 dans les succursales) et par des concerts. Principaux événements:

› le 20 février, concert «Les tableaux d'une exposition» avec les élèves des classes de Guy-Philippe Ayer, musique électronique, et Olivier Lattion, piano;

› les 13 et 14 mars, spectacle des classes de chant «West Side Story» à l'Ecole de culture générale;

› le 24 avril, journée Portes ouvertes à Granges-Paccot;

› les 23 et 24 avril, spectacle de la Petite Bande dans les écoles primaires du Schönberg et à Granges-Paccot;

› les 8 et 9 mai et les 18 et 19 décembre, concert de l'Orchestre des élèves à l'aula de l'Université, à Granges-Paccot et au Bicubic à Romont;

› du 4 au 6 juin, stage à Blonay pour les élèves des classes d'Hélène Ruffieux, piano, et Frédéric Gachet, violon;

› les 19 et 20 juin, spectacle des classes de danse (filières amateure et préprofessionnelle) à Nuithonie;

› les 13 et 14 novembre, congrès de l'Association suisse des professeurs de piano à Granges-Paccot;

› le 10 décembre, concert des professeurs avec Nancy Benda, violon, Sarah Chardonnens, clarinette, Eveline Noth, flûte, Etienne Murith, piano.

5.2.9 Vie pédagogique

L'année a été très riche en rencontres pédagogiques et cours de formation continue. Ces activités ont permis aux élèves et professeurs de parfaire leur formation en participant aux activités suivantes:

- le 22 janvier, formation continue pour les professeurs de chant avec Alain Clément et Guy-Philippe Ayer, thème: informatique musicale pour les chanteurs;
- le 30 janvier, cours de maître avec Sébastien Galley, trompette;
- le 13 mars, formation continue pour les professeurs de flûte traversière avec Marie-Françoise Schuwey, thème: la respiration;
- les 13 et 14 mars et 18 avril, cours de maître avec Thomas Grossenbacher, violoncelle;
- le 20 mars, formation continue pour les professeurs de guitare avec Daniel Moresi et Bernard Schwenter, thème: les styles d'accompagnement;
- durant l'année, 2 stages pour les classes de danse avec Hans Meister;
- le 23 juin, cours de maître pour les classes de jazz avec Eduardo Penz, thème: rythmique brésilienne;
- le 24 août, formation continue pour les professeurs avec Aude Hauser-Mottier, thème: la posture du musicien;
- le 24 août, formation continue pour les professeurs de guitare avec Roland Ulrich, thème: la guitare baroque;
- le 26 août, formation continue pour les professeurs de cuivres avec Gérard Buquet, thème: la respiration, la posture, les nouvelles techniques de jeu et le répertoire contemporain;
- le 26 août, formation continue pour les professeurs de piano avec Pierre-François Coen, thème: la leçon de piano, aspects technique et pratique;
- le 28 août, formation continue pour les professeurs de flûte à bec avec Andreas Habert, thème: musique irlandaise et Tin Whistle;
- les 13 et 27 novembre, cours de maître avec David Plantier, cordes.

5.2.10 Introduction de la filière préprofessionnelle Musique (classique et jazz)

En mars 2009, le Grand Conseil a approuvé la modification de la loi sur les institutions culturelles de l'Etat (LICE). Désormais, le Conservatoire offre un enseignement de la musique vocale et instrumentale, de l'art dramatique et de la danse aux degrés amateur et préprofessionnel. Adopté en mai 2010 par la DICS, le plan d'études pour la filière préprofessionnelle Musique (classique et jazz) est entré en vigueur le 1er septembre. Les étudiants admis dans cette nouvelle filière suivent, pour la première fois et durant l'année scolaire 2010/11, une formation intensive d'une durée maximale de quatre ans, leur permettant d'accéder au concours d'admission d'une Haute Ecole de musique (HEM).

5.2.11 Nouveau bâtiment pour la danse et l'art dramatique

La DICS a procédé à une étude en vue de déplacer l'enseignement de la danse et de l'art dramatique de Villa Gallia à Fribourg sur le site de la maison mère à Granges-Paccot. En mai, la commission immobilière de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, maître de l'ouvrage, a préavisé favorablement ce projet d'agrandissement. Dans sa séance du 29 juin, le Conseil d'Etat a autorisé l'extension du Conservatoire à Granges-Paccot pour l'enseignement de la danse et de l'art dramatique. Le calendrier de réalisation du nouveau bâtiment prévoit la construction en 2012 et la mise à disposition des classes du Conservatoire à partir de 2013.

5.2.12 Information et communication

Le site Internet du Conservatoire a été consulté à 84 000 reprises. Le bulletin du Conservatoire, tiré à 5000 exemplaires, est distribué deux fois par an. En septembre, le Conservatoire met en œuvre les directives relatives à la nouvelle identité visuelle de l'Etat en adaptant de manière progressive le site Internet, la correspondance, la documentation et les divers formulaires. En décembre, les communes fribourgeoises reçoivent un document d'information lequel traite de l'organisation et du fonctionnement du Conservatoire.

6. Musée d'art et d'histoire

6.1 Missions

Le Musée d'art et d'histoire (MAHF) offre au public, aux élèves, aux étudiants et aux chercheurs la possibilité de connaître le patrimoine artistique et historique du canton ainsi que les diverses formes de création, anciennes et contemporaines dans le domaine des arts visuels. Il complète, recense et conserve les collections artistiques et historiques de l'Etat.

Directrice: Mme ***Verena Villiger Steinauer.***

6.2 Activités

6.2.1 Commission

La Commission et son bureau se sont réunis à deux reprises. Ils ont examiné les comptes et ont donné leur aval au projet de budget 2011.

6.2.2 Personnel

Engagement d'une apprentie employée de commerce. Engagement temporaire de trois civilistes et de deux assistants scientifiques collaborant à la préparation d'expositions et à la réinventorisation de la collection. Cinq étudiants universitaires ont suivi des stages muséologiques de trois semaines.

6.2.3 Expositions temporaires et permanente

Le Chant de la couleur – Chefs-d'œuvre de la Fondation Sturzenegger (25 septembre 2009 – 31 janvier 2010) / Mille feuilles – Œuvres sur papier de la collection (23 avril – 15 août) / Morning Light – Photographies de Véronique Audergon (11 juin – 15 août) / Chasse – Des hommes, des bêtes, des fables (22 octobre 2010 – 27 février 2011).

Les expositions précitées, l'exposition permanente et les animations ont reçu en tout 14 587 (14 948) visiteurs dont 136 (221) classes représentant 2105 (3611) élèves; la Nuit des Musées (le 29 mai) a été visitée par 1248 (1186) personnes. Moyenne journalière de 47 (48) visiteurs.

6.2.4 Visites guidées

Le nombre total de visites guidées de l'exposition permanente et des expositions temporaires (y compris les «Culture de saison», voir ci-dessous) est de 84 (109).

«Culture de saison»: quatre dimanches par an, au gré des saisons, le MAHF invite à la (re)découverte de son exposition permanente. Pendant la visite, un atelier créatif est proposé aux enfants.

6.2.5 Conférences et concerts

Le nombre total de conférences (y compris les «Découvertes du mardi», voir ci-dessous) a été de 45 (26).

«Découvertes du mardi»: présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du MAHF. Dix conférences-discussions, données par des spécialistes, ont été offertes au public.

«L'histoire fribourgeoise, avec les yeux»: présentation par la Société d'histoire du canton et le MAHF d'un cycle de onze soirées, racontant l'histoire de notre coin de pays à partir des objets exposés ou conservés dans les collections du Musée.

Cinq (six) concerts ont été donnés par différentes formations à la salle du Lapidaire.

6.2.6 Réinventorisation complète de la collection du MAHF; nouvelles réserves

L'opération d'inventaire et de conservation (dépôts/réserves) des collections du MAHF (2008-2012) est en cours. Cette année, 9161 (10 030) œuvres/objets ont été inventoriés.

La réserve des Taconnets a dû être libérée; les œuvres concernées ont été transférées dans des réserves provisoires.

Un projet pour des réserves centralisées du MAHF à la route des Daillettes est à l'étude.

Un projet pour un abri de protection des biens culturels du MAHF dans le périmètre du couvent des Cordeliers a été évalué mais finalement non retenu.

6.2.7 Activités scientifiques et publications

Le MAHF poursuit sa participation au groupe de travail trinational «Sculpture médiévale dans les Alpes» (Italie / France / Suisse).

Les publications suivantes ont été éditées par le MAHF, sous la direction ou avec la contribution de ses collaborateurs: Le Chant de la couleur – Chefs-d'œuvre de la Fondation Sturzenegger / Morning Light – Photographies de Véronique Audergon / Chasse – Des hommes, des bêtes, des fables.

Six nouvelles «Fiches du MAHF» (courtes monographies d'œuvres) ont paru (85 fiches parues depuis 1997).

Grâce au soutien des Amis du Musée, un audioguide permet dorénavant aux visiteurs de découvrir un best-of des œuvres présentées au MAHF, du XIe au XXe siècle.

6.2.8 Site Internet

Le site Internet du MAHF a été consulté à 55 239 reprises (état au 20 juin). Un nouveau site a été élaboré. Il permet, entre autres, de consulter actuellement un nombre croissant d'œuvres de la collection (actuellement 928 œuvres).

6.2.9 Dons

Peinture: M. Alfons Brügger: Inconnu, 2 stations d'un chemin de croix: Jésus devant Pilate et Jésus tombe sous le poids de la croix, XIXe s., huile sur cuivre. Couvent des Chartreux de la Valsainte: Hieronymus Francken l'Ancien, Triptyque à la Sainte Cène, vers 1590, huile sur panneau de bois de chêne. Feu M. Jean-Claude Gauthier et Mme Paulette Gauthier: Hiram Brülhart, Portrait de Mme Jeanne Morard, années 1930, huile sur toile. Mme Françoise Schenker: Inconnu, Portrait de femme

âgée en buste, milieu du XIXe s., huile sur toile. M. et Mme Ernst Schumacher: Raymond Meuwly, Sang des Bourguignons, 1961, huile sur toile.

Sculpture: M. Alfons Brügger: Copie de la sculpture de Saint Wolfgang de Regensbourg, 1972, bois polychromé. Mme Marie-Madeleine Neuhaus: Inconnu, Saint Jacques le Majeur, vers 1650, bois sculpté polychromé. Succession Bernard Blancpain: Jean Tinguely, Hommage à Bernard Blancpain, années 1980, fer, moteurs, objets divers. Mme Madeleine Perler: Saint Dominique, XVIIIe s., statuette en bois polychromé; Idem: Saint apôtre, XXe s., petit relief en bois naturel.

Arts graphiques et imprimés: M. Jacques Cesa: Idem, Pablo Neruda: 100 ans, 2004, linogravure. M. Nicolas Corpataux: Jean Thoos, «Wie das neue Jagdgesetz die Landwirtschaft beschützt», «Stimmet nein am 22. Juli», «Der Aufseher im Revier», 3 vignettes, années 1940-1950, gravure sur bois; Niki Charitable Art Foundation: Niki de Saint Phalle, Strength, 1973, gravure sur bois; idem, Le sida est là, 1987, sérigraphie; idem, Hommage à Jean, 1992, sérigraphie; idem, «J» (Jean), 1993, eau-forte coloriée; idem: Baseball, 1993, sérigraphie; idem, Volleyball, 1993, sérigraphie; idem, Au secours ou L'ours bleu, 1994, sérigraphie; idem, La femme (Portrait de Mimi), 1995, lithographie; idem, Nana Santé, 1999, lithographie et collage; idem, La danse éclatée, 2000, lithographie et collage; idem, Global Warming, 2001, lithographie; idem, Abortion - Freedom of Choice, 2001, lithographie et collage; idem, Guns, 2001, lithographie et collage; idem, Sans titre, lithographie et collage; idem, Desert Bride, 2001, lithographie et collage. Mme Marita Haller-Dirr: Inconnu, Portrait d'Auguste Louis d'Affry (1820-1840), vers 1840, lithographie; Johann-Friedrich Dietler et Johann Conrad Meyer, Portrait de Louis d'Affry, 1836, lithographie. M. et Mme Franz E. et Radmila Muheim: Jean Tinguely, Logo du «Festival of Switzerland in Britain 1991», 1991, technique mixte, ainsi que la documentation s'y rapportant. M. Andreas Pechtl: attribué à Sebastian Furck, Portrait en buste du colonel François-Pierre Koenig, 1631/32, gravure au burin. Mme Charles Peissard: Diplôme du 1er prix au Championnat mondial d'ornithologie, catégorie exotique, à Toulouse remis à M. Charles Peissard, 1963, encre de Chine sur papier. M. et Mme Henri et Marguerite Pilloud: Inconnu, Portrait d'homme, XIXe s., pastel sur papier. M. Hermann Schöpfer: Jean Hémau, Valet rouge d'un jeu de carte (2 fragments), 1ère moitié du XVIIe s., gravure sur bois coloriée à l'aquarelle; Bernard Schorderet, Noël sous les armes, 1940, gravure sur bois; Echiquier et son étui, XIXe s., gouache sur papier; Diplôme décerné par la Société ornithologique de Fribourg à Jean Pittet de Romont, 1908, chromolithographie; 4 chromolithographies, début du XXe s.: Deux anges offrant des fleurs à l'Enfant Jésus et à la Vierge, Ange gardien aidant deux enfants à traverser un pont, Mariés sur une barque dirigée par le Christ, La Sainte Famille; Diplôme de première communion décerné à Ida Aebischer, 1928, chromolithographie; Diplôme de la Congrégation mariale de jeunes filles décerné à Ida Aebischer, 1934, chromolithographie. Mme Ursula Villiger-Hitzig: Felix Hoffmann, 17 gravures sur bois et 3 lithographies, 1951-1958.

Arts appliqués: M. Stephane Ansermet: Six fragments d'un avion de la Luftwaffe (JU-88) tombé dans les Gastlosen, le 19 juillet 1944. M. Alfons Brügger: Crucifix, XIXe s., bois polychromé; Fragment d'un vitrail de la chapelle de Bad Bonn, XVIIe s., verre, plomb. Mme Marita Haller-Dirr: Manufacture d'Aubusson, Tapisserie flamande: portière, XVIIe s., laine. M. et Mme René de Fésigny: Poinçon de maître français aux initiales HS, Cafetière, théière, crémier, sucrier, pince, plateau aux armes de Raemy, XIXe s., argent. Idem: Cafetière aux armes de Raemy, 2e moitié du XVIIIe s., étain. Mme Marita Haller-Dirr: Armoiries d'Affry, XXe s., laiton gravé . Mme Charles Peissard: Manufacture de Sèvres, 2 vases, 1er prix au Championnat mondial d'ornithologie, catégorie exotique, à Toulouse, 1963, porcelaine, remis à M. Charles Peissard; idem: Vitrine de médailles remises à M. Charles Peissard lors de concours d'ornithologie, 1960-1980. Hermann Schöpfer: Paire de bouquetières, XIXe s., faïence. Société des Amis du Musée: Virginia Muro, Stèle, 2010, grès vernissé.

6.2.10 Dépôts

Arts graphiques: Direction de la sécurité et de la justice (DSJ): André Sugnaux, Le tambour (grenadier), vers 2000, technique mixte.

Sculpture: Fonds d'acquisition de l'Etat de Fribourg: Eric Sansonnens, Ecoutez-voir …, 2009, chêne massif sculpté, couleur anthracite. Préfecture de la Glâne: «ALTER POST FUNERA FARET», devise dans écu tenu par un lion, huile sur panneau de bois, XVIIIe s.

Arts appliqués: Commune de Misery: Nicolas Raemy, calice et patène, 3e quart du XVIIe s., argent doré, dans un étui en cuir.

6.2.11 Acquisitions

Peinture: Netton Bosson, Les Métiers, 1962, tempera sur panneau. J. Dessonnaz, Chiens de chasse et gibier abattu, XIXe s., huile sur toile. Inconnu, Armes Montenach-Fribourg, Vierge et saints, XVIIe s., huile sur toile. Isabelle Pilloud, 6 peintures à l'acrylique sur carton ondulé, 2010: Bérénice (8 1/2) (portrait); Sophie (49) (portrait); Laure Anne (41) (portrait); Micha Isa (45) (portrait); Pascale (50) (portrait); A nu (autoportrait). Joseph Damien Kappeler, Portrait miniature de Pierre Chappuis, 1838, aquarelle et gouache sur ivoire. Pierre Spori, Nature morte aux tournesols, 1973, huile sur toile. Idem, Kathia, entraîneuse niçoise de cabaret, 1978, huile sur toile. Idem, Nu féminin debout, 1975, huile sur toile. Idem, Tête de Christ, années 1970, huile sur toile. Idem, Nu féminin debout, années 1970, huile sur toile non montée sur chassis. Idem, Rivage avec maisons, années 1970,

huile sur toile non montée sur châssis. Wojtek Klakla, The good and the bad sheperd I / II, 2010, huile sur toile.

Sculpture: Inconnu, Christ gisant, XIXe s. bois sculpté polychromé en gris. Hans Roditzer, Saints Georges Michel, vers 1515, bois polychromé, achat avec l'aide de la Fondation Gottfried Keller, de la Loterie Romande et de la Société des Amis du Musée.

Arts graphiques et imprimés: Jan Covens, Corneille Mortier, Vue de Fribourg, vers 1720, gravure au burin sur papier. Johann Friedrich Dietler, Doubles portraits de Frédéric-Henri de Diesbach et de Louise-Mélanie de Diesbach, née de Castella, 1859, aquarelle sur papier. Eidenbenz-Seitz & Co, St.-Gallen, La timbale de macaronis, Pâtes G. Besson & Cie, Teigwaren, Yverdon & Ste Appoline (Sainte-Apolline), 1920, lithographie. Page imprimée illustrée avec le portrait de François-Pierre Koenig von Mohr attribué à Sebastian Furck, tirée de «Theatrum Historiae», vers 1641. Inconnu, Vue composite de Fribourg, prise du nord-est, 2e tiers du XIXe s., crayon et lavis. Fernand Giauque, 2 lithographies, Sans titre, vers 1965. Daniel Spoerri, Grazie ricevuta, 1997, lithographie IX/X. Bernard Schorderet, Village de terre, 1971, gouache sur papier collé sur carton. Pierre Spori, 70 œuvres sur papier, Paysages et figures, années 1965-1980, techniques diverses. Idem, 13 lithographies, figures, 1976/1978. Idem, 8 linogravures, 1976, figures. Idem, Deux femmes avec enfants, années 1970, monotype.

Arts appliqués: Pierre Spori: Plat rond avec motif peint de Pietà, 1976, terre cuite vernie.

6.2.12 Médiation culturelle

Le service de médiation culturelle est un travail de projet, qui a deux tâches principales: la création et le développement de concepts et de documents – afin de visiter le Musée de manière différente – et l'accueil de groupes.

La médiation culturelle a créé des documents ludiques et instructifs (pour les visiteurs individuels ou groupes) pour les expositions suivantes: Le Chant de la couleur, Mille feuilles, Chasse. Ces documents, sous forme de dépliants ou cahiers, sont disponibles à la réception du Musée pour les visiteurs individuels, à télécharger sur le site internet pour le corps enseignant.

La médiation culturelle propose aux groupes de visiteurs des ateliers: une façon de découvrir une exposition de manière interactive et adaptée. Le but est de permettre une relation entre les œuvres/les artistes et le vécu de chacun. Le service de médiation culturelle est à disposition de tout groupe (privé, écoles) intéressé par le Musée et répond volontiers aux demandes particulières.

La médiation culturelle a effectué 56 ateliers pour 56 groupes en 2010 (soit env. 900 personnes). Les 56 ateliers ont été 45 groupes d'enfants (dont 37 classes de l'école obligatoire du canton), 8 groupes d'adultes et 3 groupes tous âges.

Thématiques: 50 ateliers ont traité de la collection permanente et 7 ateliers des expositions temporaires; les thématiques ont été:11 x «Moi et le portrait»: quels sont les «habitants» du musée?; 1 x «De la mouche au dragon»: nombre d'animaux habitent les œuvres anciennes et modernes de la collection; 6 x «La vie de Château»: parcours de l'Hôtel Ratzé jusque dans ses recoins les plus cachés, en découvrant la vie de Fribourg; 20 x «Atelier XXème»: étude comparative d'œuvres anciennes et contemporaines, afin de découvrir les similitudes entre les anciens et les modernes, et de saisir le sens et l'utilité de l'art; 2 x «Sculpture»: petite initiation (époques, techniques, travail du volume); 2 x «Sculpture – essentiellement Marcello»; 5 x «La collection, en général»;3 x «Chant de la couleur»; 1 x «Exposition 1000 Feuilles»: atelier de monotypes; 2 x «Exposition Chasse»; 4 x «Comment aller au musée avec des élèves»: formation d'adultes HEP.

La promotion des ateliers est faite à travers des cartes postales; les établissements scolaires reçoivent des courriers d'informations en plus des cartes postales.

6.2.13 Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différentes réserves ainsi que des locaux d'exposition permanents et temporaires. Il a poursuivi son activité de consultation pour des intervenants internes et externes dans l'établissement d'expertises technologiques et de conseils techniques. Il a consacré 25 % de son activité au «Projet inventaire». Il a accueilli trois étudiantes de l'école de restauration de Berne pour des stages en cours de formation et deux étudiantes de l'école de restauration de la Chaux-de-Fonds qui ont consacré leur travail de bachelor à une étude spatiale des collections entreposées au Musée. L'atelier a participé à la recherche de nouvelles réserves pour les collections du MAHF en évaluant l'adéquation de différents sites en cours d'année. Il a établi les constats d'état, procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage des expositions temporaires. Dans ce cadre, il a procédé à des travaux d'entretien, de conservation et de restauration sur divers objets de la collection.

6.2.14 Organisation interne

Le Conseil de direction a siégé onze fois, la Conférence du personnel deux fois.

6.2.15 Divers

Le MAHF a participé le 16 mai à la Journée internationale des Musées et les 11 et 12 septembre aux Journées du patrimoine (entrée libre).

Le MAHF a participé le 29 mai à la Nuit des Musées.

Pour faciliter la visite des personnes en fauteuil roulant, des mini-rampes ont été installées au rez-de-chaussée de l'hôtel Ratzé.

7. Musée d'histoire naturelle

7.1 Missions

Le Musée d'histoire naturelle de Fribourg (MHN) veille à la conservation, à l'entretien et à la valorisation de ses collections qui possèdent une valeur naturelle patrimoniale, scientifique et esthétique. Il s'adresse à un large public et à divers milieux intéressés en leur proposant une clé de compréhension rationnelle, positive et moderne de leur environnement naturel et en répondant à leurs attentes par des services adaptés.

*Directeur: M. **André Fasel**.*

7.2 Activités

7.2.1 Commission

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2009 et examiné le projet de budget 2011. Elle s'est préoccupée des problèmes de locaux et a été informée sur le projet de délocalisation de l'institution.

7.2.2 Généralités

En 2010, 59 342 (51 747) personnes ont visité le Musée, dont 7083 (7881) élèves provenant de 422 (473) classes. Durant l'année, 631 910 (680 708) accès au site internet du MHN ont été recensés.

Le directeur du MHN est membre de la Commission consultative pour la protection de la nature et du paysage, ainsi que du Comité de Fribourg Tourisme.

Le directeur adjoint a représenté le MHN au sein de deux commissions (Möserkommission Düdingen et Rechthalten – St. Ursen).

7.2.3 Service aux écoles

Le service du prêt a fourni 227 (155) objets les plus divers à 101 (71) personnes.

4 (3) dossiers pédagogiques ont été proposés au corps enseignant, en lien avec les expositions temporaires «Poussins», «Agate et Jaspe», «A l'eau!» et «Des sangliers et des hommes».

Outre le «Parcours découverte» et l'atelier «Faune régionale», 4 (6) nouveaux ateliers ont été mis sur pied sous le label «Culture et Ecole», avec le soutien du Service de la culture pour deux d'entre eux. Ces ateliers ont été suivis par 65 classes pour un total de 1235 élèves.

Des visites guidées des expositions temporaires ont été organisées à l'intention du corps enseignant fribourgeois.

7.2.4 Animations diverses

12 (8) visites guidées, 13 (21) conférences, animations et films, et 6 (6) excursions ont été organisés, en particulier lors des expositions temporaires et de la deuxième édition fribourgeoise de la Nuit des Musées.

Un cours pour «Apprendre à reconnaître les oiseaux de chez nous» a été dispensé par le MHN dans le cadre des activités de l'Université populaire.

Pour les plus jeunes, 9 (5) activités ont été proposées dans le cadre des Passeports-vacances: 5 (1) Parcours découverte, un atelier «Faune régionale» et des ateliers dans le cadre des expositions «A l'eau!» (1) et «Le clan de la Tortue» (2). Quant aux ateliers de «bricolage du mercredi», 45 ont été organisés (8 thèmes différents), 469 (364) enfants y ont participé.

7.2.5 Station de soins

Le MHN est reconnu comme station de soins pour animaux sauvages. Durant l'année, 232 (251) animaux blessés ont été apportés; 68 (109) ont été soignés et relâchés; 146 (135) sont morts ou ont été endormis. Le 31 décembre, 18 (7) animaux étaient encore en soins.

7.2.6 Collaborations diverses

Le MHN, reconnu en qualité d'établissement d'affectation du service civil, a accueilli 4 (5) civilistes pour une durée totale de 14 (12) mois. Un civiliste a collaboré à la réalisation du «Sentier géologique des Gastlosen» qui a été inauguré le 28 mai. Le Musée a collaboré avec la Fondation Intégration pour tous et le Centre d'intégration socioprofessionnelle en permettant à 2 (3) personnes d'effectuer un stage en entreprise, ainsi qu'avec l'AI et l'Office régional de placement en accueillant 7 (4) stagiaires. Il a accueilli également trois stagiaires post-universitaire pour une durée de 24 mois au total.

L'inventaire de la bibliothèque s'est poursuivi en collaboration avec la Bibliothèque cantonale et universitaire.

Dans le cadre d'un projet de collaboration et d'exposition avec l'Institut de botanique de Bakou (Azerbaïdjan) et le Jardin bo-

tanique de Berlin-Dahlem (Allemagne), le directeur adjoint du Musée s'est rendu en Azerbaïdjan afin de prendre contact avec les différentes personnes et de collecter du matériel (herbiers - photographies).

7.2.7 Expositions temporaires

› «Poussins» (06.03.2010 – 11.04.2010)

› «Le clan de la Tortue» (prolongée jusqu'au 03.09.2010)

› «A l'eau!» (22.05.2010 – 03.10.2010)
+ émission spéciale de Passe-moi les jumelles sur Michel Roggo (17 mai)
+ visite guidée de l'expo lors du petit-déjeuner de juillet
+ deux visites conférences par Michel Roggo (7-8 septembre)
+ finissage avec les Norn

› «Agate et Jaspe» (09.10.2010 – 08.05.2011)
+ vernissage (8 octobre)
+ visite guidée de l'expo lors du petit-déjeuner de décembre

› «Des sangliers et des hommes» (13.11.2010 – 13.02.2011)
+ vernissage (12 novembre)
+ visite guidée de l'expo lors du petit-déjeuner de décembre

7.2.8 Expositions permanentes

Les travaux de transformation de la salle de Zoologie I, dite «Salle de la baleine» se sont poursuivis. Toutes les pièces de collection, mises temporairement en dépôt, sont à nouveau exposées dans les nouvelles vitrines et la salle a été inaugurée le 14 décembre en présence de la Directrice ICS. Cette salle a été baptisée «Vertébrés du Monde».

7.2.9 Prêt d'expositions temporaires

L'exposition «Hermines et Belettes» est exposée au Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds (19.09.2010 – 28.08.2011)

L'exposition «Arctica» a été prêtée au CO de la La Tour-de-Trême du 24.01.2010 au 21.02.2010.

Divers objets ont été prêtés au Musée d'Art et d'histoire dans le cadre de l'exposition «Chasse».

7.2.10 Collections

Les inventaires des différentes collections du MHN se sont poursuivis.

Les collections paléontologiques se sont enrichies de 41 (1) échantillons. Il s'agit notamment d'un lot de plantes fossiles du Pliocène provenant de la marnière de Willershausen, Basse-Saxe, Allemagne et une collection d'invertébrés fossiles du Dogger supérieur d'Anwil dans le Jura bâlois.

La collection minéralogique compte désormais 34 (12) nouveaux échantillons, dont une collection de référence avec des tourmalines au chrome qui ont été donnés au Musée par M. Alfred Frey d'Estavayer-le-Lac et qui proviennent du Binntal VS.

La collection zoologique s'est enrichie de 729 (170) pièces, dont 662 (88) provenant d'un don de l'Université de Fribourg «Ecologie et Evolution». Plusieurs pièces ne figuraient pas encore dans les collections du MHN, comme un ours noir, un paresseux à deux doigts, un couendou préhensile, un kinkajou, un tétras à bec noir, une perruche cornue, un manchot pygmée, un flamant nain.

La collection de mollusques marins compte désormais 229 (568) pièces supplémentaires et elle a été révisée. Elle est documentée par 2871 photographies qui ont été réalisées et archivées.

En botanique, l'inventaire de la flore des Préalpes fribourgeoises s'est poursuivi et l'accent a été mis sur les inventaires informatisés des planches d'herbiers (continuation de la banque de données Herbarium Friburgense). A la fin de l'année, l'inventaire comprenait 21 322 planches d'herbiers, ce qui correspond à 30 % des collections botaniques du Musée.

Le Musée s'est enrichi de deux nouvelles collections:

› Herbier de plantes aquatiques et de marais du canton de Fribourg. Cette collection va être utilisée pour une future exposition et contient déjà environ 200 planches d'herbiers.

› Herbier de 40 espèces de lichens rares des forêts fribourgeoises.

La collection mycologique s'est enrichie de 184 (63) nouveaux lots de champignons grâce à la collaboration de la société mycologique de Fribourg.

7.2.11 Projets scientifiques

Les activités de suivi satellitaire de la Cigogne blanche Max et du Milan royal se sont poursuivies. Les déplacements des oiseaux ont été régulièrement mis à jour sur le site Internet du MHN et 4226 (4685) abonnés ont reçu chaque semaine de leurs nouvelles par courrier électronique.

La publication du livre «La Flore des Préalpes du lac de Thoune au Léman» au début juin présente l'aboutissement provisoire de ce projet de recherche botanique. La version française a été publiée chez l'éditeur Rossolis et l'édition allemande chez Haupt.

Le MHN a continué le projet consacré aux milieux aquatiques. Ses buts sont d'étudier la diversité, la distribution et les menaces qui pèsent sur les plantes aquatiques dans le canton de Fribourg. Ce projet aboutira à une exposition temporaire, à la vulgarisation des résultats obtenus à l'intention du grand public et des milieux scientifiques, à l'enrichissement des collections d'herbiers et à l'agrandissement de la banque de données d'images et de films relatifs à ces organismes. Dans le but de créer une base de données iconographique, le laboratoire de photographie du Musée a réalisé environ 1200 macro- et microphotographies de plantes aquatiques.

7.2.12 Bâtiment

Plusieurs séances ont eu lieu avec le Service des bâtiments dans le cadre des travaux d'aménagement et d'entretien du MHN.

Dans le dépôt de l'Arsenal, une cabine de désinfection a été installée. Dans le musée et en une première étape, les lampes à incandescence ont été en partie changées par des lampes à LED, plus économiques.

A l'occasion des travaux de réaménagement de la salle «Vertébrés du Monde», des travaux d'isolation ont été entrepris dans les combles du Musée.

7.2.13 Projet de délocalisation du Musée

Un groupe de travail présidé par le chef du Service de la culture a été chargé par la Directrice ICS de procéder à un examen de la situation concernant les besoins actuels et futurs en locaux, de définir un programme des locaux dans l'optique d'une délocalisation éventuelle du MHN sur le site des Arsenaux en ville de Fribourg. Le groupe a déposé son rapport. L'objectif est de proposer au Conseil d'Etat l'inscription de cet objet dans le prochain programme de législature.

7.2.14 Dons

282 (292) personnes ont fait don au MHN de 1096 (493) animaux ou objets.

8. Château de Gruyères

8.1 Missions

La Fondation du Château de Gruyères, présidée par la Directrice ICS, a pour mission principale d'assurer, au nom de l'Etat, la restauration, la conservation, l'aménagement, la surveillance et la mise en valeur des bâtiments, des terres et des meubles du château de Gruyères.

Présidente du Conseil de fondation: Mme Isabelle Chassot, Directrice ICS.
*Conservateur: M. **Raoul Blanchard**.*

8.2 Activités

8.2.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation du Château s'est réuni deux fois. Le bureau du Conseil de fondation s'est réuni deux fois.

8.2.2 Expositions

- Noël au Château: Les crèches péruviennes de la collection Hartl (21 novembre 2010 au 10 janvier);
- A l'alpage: Photographies de Nicolas Repond (23 janvier au 25 avril);
- Hafis Bertschinger: Sculptures et installations (8 mai au 24 octobre);
- Noël au Château: Les crèches de Naples (13 novembre au 9 janvier 2011);
- Le Château a organisé des animations et spectacles:
- Tournage de la Télévision Suisse Romande pour «Passe-moi les jumelles» (17 - 19 janvier);
- Tournage de la Télévision Suisse Romande pour la série «En direct de notre passé» (10 mai);
- «La Saint-Jean au castel» (Fête médiévale avec la compagnie Basilisk, 19 et 20 juin);
- Tournage pour Google Street View (19 août)
- Atelier de musique ancienne. Construction d'un violon baroque suisse avec Andreas Korczak et Philippe Mottet-Rio. Trois concerts à l'église paroissiale de Gruyères, un cours d'interprétation dédié au violon baroque à l'Institut de la Gruyère et une rétrospective 2009 au Calvaire à Gruyères (22 au 29 août);
- «Tour à tour» (Co-production du théâtre On M'Ladit, du Trio Nørn et de Traberproduktion, 16 et 18 septembre).

403 (362) visites commentées du Château et de la cité de Gruyères ont été organisées par le secrétariat du Château. Au total, le Château et ses expositions ont été visités par 176 963 (175 633) personnes, ce qui donne une moyenne journalière de 485 (481) visiteurs.

8.2.3 Collection

Le dépliant avec la description du Château et de sa collection a été revu et corrigé.

Prêts d'œuvres de la collection:

- Tableau «Nature Morte» et sculpture «Ange Lustre» pour l'exposition de la Chasse au Musée d'Art et d'Histoire de Fribourg.

- Album d'esquisses de Daniel Bovy pour l'exposition «Corot en Suisse» au Musée d'Art et d'Histoire de Genève.

8.2.4 Bâtiments

Pose du revêtement final sur la montée du château. Début des travaux de rénovation à l'ancienne serre. Réparation de la conduite d'eau «Des Combes». Achèvement de l'installation d'alarme dans la cour intérieure. Protection du système électronique de la réception et de la boutique par mise sur onduleur.

8.2.5 Informatique

Le site Internet du Château a été mis à jour régulièrement et consulté à 194 453 reprises.

8.2.6 Dons, acquisitions

Don de Monsieur Joachim Hafis Bertschinger, Fribourg: La Harpe, sculpture en inox, 2010.

8.2.7 Service pédagogique

Durant l'année, 466 (361) «balades contées du Château» et «chasses au trésor» ont été organisées pour des écoles venant de toute la Suisse ainsi que pour des privés. Des cours d'histoire ont été donnés à 13 (45) classes des 5e et 6e années primaires du canton de Fribourg. 5 (3) écoles ont pris part à «la journée médiévale».

9. Vitrocentre Romont, Centre suisse de recherche sur le vitrail et les arts du verre

9.1 Missions

La Fondation Vitrocentre Romont, a pour mission principale d'effectuer et de soutenir des recherches sur les arts du vitrail, de la peinture sous verre et du verre, sur le plan historique, technique et de la conservation. Le Vitrocentre rassemble des documentations et des collections d'étude, dont notamment le Fonds Ruth et Frieder Ryser. Il soutient la formation en ce domaine et collabore avec le Vitromusée Romont, Musée suisse du vitrail et des arts du verre.

Présidente du Conseil de fondation: Mme Isabelle Chassot, Directrice ICS.
*Directeur: M. **Stefan Trümpler**.*

9.2 Activités

9.2.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. Il a adopté les comptes et le projet de budget et a examiné la planification des projets de recherche en cours et à venir. Il a élargi le Comité scientifique du Vitrocentre avec un membre étranger.

9.2.2 Activités de recherche

Le Vitrocentre a consacré trois projets à la recherche de base sur le vitrail suisse. Le Fonds national de la recherche scientifique a accepté une étude de synthèse sur le corpus des vitraux fribourgeois. Le travail de recherche sur les vitraux du canton de Schaffhouse est terminé et a été publié sous forme d'un volume du Corpus Vitrearum suisse. L'inventaire des vitraux du canton de Berne est en cours. Les projets thématiques sur le vitrail du XIXe siècle en Suisse et dans le cadre du Pôle de recherche national «Média en mutation» se sont poursuivis. En collaboration avec la Haute Ecole des Beaux Arts de Berne, un projet sur la conservation des peintures sous verre a été entamé. Le Vitrocentre a organisé à Romont le colloque international final du projet de recherche européen «Constglass» consacré aux méthodes de conservation des vitraux. Sur demande du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche, une étude stratégique a été lancée, qui prévoit entre autres une collaboration plus étroite avec des universités.

Dans le cadre d'une restauration et d'une exposition au Vitromusée Romont, le Centre a mené les recherches scientifiques sur les vitraux de la Collégiale de Romont. Il a contribué à la conservation d'autres vitraux du canton, comme ceux de la cathédrale à Fribourg, de l'église de Treyvaux, des églises des capucins et de l'abbaye de la Fille-Dieu à Romont.

L'intégration de la bibliothèque du Centre au Réseau électronique des bibliothèques universitaires de Suisse romande (RERO) est terminée. Le Vitrocentre a poursuivi ses engagements dans des coopérations nationales et internationales, ainsi que dans l'enseignement, de la formation professionnelle jusqu'au niveau universitaire.

10. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle

10.1 Missions

La Fondation Espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle a pour mission principale d'entretenir un espace permanent consacré

à une partie significative de l'œuvre de Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle et d'y établir les conditions favorables pour la rendre accessible au public.

Présidente du Conseil de fondation: Mme Isabelle Chassot, Directrice ICS.
Conservatrice: Mme ***Caroline Schuster Cordone****, Directrice adjointe du MAHF.*

10.2 Activités

—

10.2.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes et le projet de budget; en outre il a arrêté le programme des expositions et des animations.

10.2.2. Expositions et animations

L'Espace a organisé les expositions temporaires suivantes pendant lesquelles se sont déroulées de nombreuses manifestations (vernissages, visites, entretien d'artistes): Carol Bailly: les dames pizza (jusqu'au 28.03) / Rico Weber: Zap TV (22.05 – 24.10.2010) / Bernhard Luginbühl (26.11.2010-27.03.2011). L'anniversaire de Jean Tinguely a été fêté le 22 mai en même temps que le vernissage de l'exposition ZapTV. Une «Découverte du mardi» a été consacrée à l'une des œuvres majeures de l'Espace: La Mythologie blessée. Un concert a eu lieu dans le cadre du Festival international de la guitare de Fribourg. L'Espace a été visité par 14 746 (13 755) personnes dont 125 (120) classes représentant 2070 (2162) élèves; il a participé à la Nuit des Musées 2331 (1368 visiteurs); il a été loué à 30 (44) reprises pour diverses manifestations. Au total 42 (40) visites commentées et 23 (37) animations pédagogiques y ont été organisées.

11. Musée romain de Vallon

—

11.1 Missions

La Fondation «Pro Vallon» a pour mission principale de conserver et de mettre en valeur le site archéologique de Vallon, en particulier par l'exposition permanente des mosaïques découvertes, ainsi que par des expositions temporaires, des animations et des publications.

Présidente du Conseil de fondation: Mme Isabelle Chassot, Directrice ICS.
Conservateur: M. ***Claus Wolf****, Archéologue cantonal (jusqu'au 30 juin 2010), Mme* ***Carmen Buchillier*** *(dès le 1er juillet 2010).*

11.2 Activités

—

11.2.1 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. Il a adopté les comptes et le projet de budget. Il s'est préoccupé en particulier de trouver une solution aux risques d'inondation récurrents des mosaïques (travaux de mesures de protection contre les inondations, concept et planification d'entretien des ouvrages de protection) et a mandaté plusieurs entreprises pour effectuer des travaux d'entretien du bâtiment. Le Musée a par ailleurs collaboré à la reprise des activités de l'Association des Amis du Musée romain de Vallon.

11.2.2 Expositions et animations

Le Musée a accueilli 6163 (5523) visiteurs. Au total 61 (37) visites guidées et 59 (36) animations pédagogiques ont été organisées. Le catalogue de l'exposition «Grands dieux! Les divinités de Vallon et leurs histoires», inaugurée en 2009, a vu le jour en début d'année. Le Musée a verni en novembre une nouvelle exposition «2 mosaïques, 3 jardins et 1 tortue! Le Musée romain de Vallon fête ses 10 ans», destinée à présenter cette riche demeure de campagne et son histoire, ainsi que l'état des recherches. La nouvelle exposition, qui occupe tous les espaces à disposition, durera jusqu'au 4 mars 2012. Elle est accompagnée d'un catalogue richement illustré.

Le Musée a produit un nouvel atelier pédagogique (atelier tissage). Il a participé à plusieurs événements culturels (Römertag à Vindonissa/Brugg, Comptoir de Romont, Journée Internationale des Musées, Ludimania'k à Estavayer-le-Lac, Römerfest à Augst, Journées Européennes du Patrimoine, La Nuit du Conte, en collaboration avec Contemuse, animation archéologique à Plan-les-Ouates) et organisé «La foire aux ateliers» en collaboration avec le Service archéologique de l'Etat de Fribourg.

Le 27 octobre, le Musée a fêté ses dix ans et marqué cet anniversaire en y consacrant la nouvelle exposition («2 mosaïques, 3 jardins et 1 tortue!»), en invitant «Les Dicodeurs» à enregistrer leur émission au Musée (avec la Présidente du Conseil de Fondation comme invitée) et en organisant un vernissage spécial «Portes ouvertes» pour toute la population de Vallon, ainsi que pour les élèves du Cercle scolaire de Saint-Aubin/Vallon et leurs enseignants. Les travaux issus de ce projet («Notre Musée») sont exposés au Musée et publiés sur son site web.

XIV. Service archéologique

1. Missions

La mission du Service archéologique consiste à identifier, inventorier et recenser les biens culturels archéologiques (sites et objets) en fonction de critères locaux, régionaux et nationaux. Le Service accompagne la procédure administrative concernant les vestiges sis en zone archéologique et met en œuvre les moyens pour réaliser des fouilles et, le cas échéant, préserver des vestiges. Une fois terminée la documentation descriptive, graphique et visuelle des biens culturels archéologiques (sites et objets), celle-ci est mise à disposition des scientifiques, des collectivités publiques et du grand public. Afin d'informer et de sensibiliser les divers publics (scientifique, politique, scolaire) et la population en général à la richesse et à la diversité du patrimoine archéologique cantonal, le Service organise des portes ouvertes des fouilles et des ateliers ainsi que des conférences et des expositions. Par ailleurs, un accent particulier est mis sur les activités de formation (cours Université/Hautes Ecoles, tutorat, fouilles-écoles).

Chef/fe de service: M. ***Claus Wolf****, Archéologue cantonal (jusqu'au 30 juin 2010), Mme* ***Carmen Buchillier*** *(intérim dès le 1er juillet 2010, puis à durée indéterminée dès le 1er décembre 2010).*

2. Activités

2.1 Fouilles et études de bâtiments

Trois campagnes de fouilles-écoles ont eu lieu dans l'abri mésolithique d'Arconciel/La Souche, au château de Bossonnens et dans les jardins de Vallon/Sur Dompierre tandis que des fouilles de sauvetage ont été réalisées à Bulle/Le Terraillet (tumulus 3) et à Porsel/Champ Dessus (nécropole du Haut Moyen Age). A Pont-en-Ogoz/Vers-les-Tours, la poursuite des travaux de conservation des tours jumelles et des bâtiments attenants – ces travaux ont été chapeautés par l'Association Ile d'Ogoz – ont donné lieu à un suivi de la part du Service; les échafaudages posés à cette occasion constituaient en effet une occasion unique de compléter et d'affiner la documentation à disposition jusqu'ici.

De nombreux édifices médiévaux ont fait l'objet d'analyses, de documentation, de sondages ainsi que de suivis de travaux dans le cadre de projets de restauration et/ou de transformation: Bulle/Château/Grand-Rue 29/Rue de la Sionge 24 et 48, Cugy/Le Château, Estavayer-le-Lac/Rue des Granges 4-8/Grand-Rue 13/Collégiale St-Laurent/Rue de la Thiolleyres 16, Fribourg/Cathédrale/Commanderie St-Jean (avec dépendance)/Court-Chemin 20/Couvent et Eglise des Augustins/Eglise Notre-Dame/Porte de Morat/Rue des Forgerons 28/Grand-Rue 36/Grand-Rue 39/Grand-Rue 59/Rue de Lausanne 12/Rue de la Neuveville 12/Rue du Pont-Suspendu 12/Planche-Inférieure 33/Rue de la Palme (enceinte médiévale)/Samaritaine 18, Gruyères/Bourg/Rue du Bourg 18, Murten/Deutsche Kirchgasse 6/Deutsche Kirchgasse 31/Schimmelturm/Hauptgasse 6/Hauptgasse 12/Hauptgasse 37/Hauptgasse 45/Hauptgasse 46/Hauptgasse 55/Rathausgasse 30/Schaalgasse 2/Schlossgasse 16, Romont/Couvent des Capucins/Collégiale et St. Ursen/Tiletz.

2.2 Prospections, sondages et surveillance de travaux

La prospection (recherche de vestiges à la surface de champs et/ou de prairies) ainsi que les sondages (creusement de tranchées de reconnaissance au moyen d'une pelle mécanique ou réalisation de carottages) permettent de mieux cerner les caractéristiques de sites menacés sur lesquels des fouilles doivent être entreprises. Ces investigations, qui rendent possible la délimitation de périmètres archéologiques reportés sur les plans d'affectation de zones lors de procédures de révisions de plans d'aménagement locaux, ont permis de localiser quelques nouveaux sites et de préciser les particularités de sites déjà recensés.

Des prospections de surface ont été réalisées dans les vallées de la Singine et de la Glâne et, par souci d'application de la stratégie préventive qui constitue l'un des devoirs du Service archéologique, une mesure de protection (pose d'une clôture) a été mise en œuvre sur le site de Jaun/Euschels, point 12. Toujours dans le cadre de la prévention, un suivi des travaux a été assuré sur plusieurs sites (Arconciel/Es Nés, Châtel-Saint-Denis/La Maraîche, Cugy-Montet, Düdingen/Birch, Estavayer-le-Lac/La Corbière, Le Mouret-Praroman), Alterswil/Dorf, Cormérod/La Râpa, Bösingen/Dorf, Bulle/La Prila, Estavayer-le-Gibloux/Village, Saint Aubin/Sous Pendu, Vallon/Sur Dompierre (drainages), Vesin/Pot de Fer, Villarepos/Fin du Vernay et Villeneuve/Le Pommay).

Les stations palafittiques de la rive sud du lac de Neuchâtel (Font, Forel, Gletterens) ont fait l'objet d'une surveillance destinée à estimer l'évolution de leur état de conservation. Des sondages préventifs ont été effectués à Bulle/Le Terraillet, Fribourg/Parc de la Poya, Düdingen (projet de route de contournement), Muntelier/Weidweg, Riaz/La Condémine, Rueyres-les-Prés/Sur le Pâquier et Villeneuve/Vieux Saint-Jean tandis que de petites interventions ont été réalisées à Bulle/Chemin des Coquilles, Châtel-Saint-Denis/La Maraîche/En Lussy, Ependes/Au Village, Grolley/Gros Praz et Posieux/Bois de la Rappaz. Dans le cadre de la documentation des sites lacustres, une équipe de plongeurs est intervenue en début d'année à Murten/Pantschau ainsi qu'à Muntelier/Segelboothafen.

Des visions locales sur des chantiers, au nombre de 243, ont été effectuées sur l'ensemble du territoire cantonal. En outre, les

chantiers suivants ont fait l'objet d'un suivi appuyé de la part du Service: Bulle/Centre-ville (poursuite du réaménagement du centre de la localité)/Terraillet (construction du nouveau bâtiment Glasson SA), Estavayer-le-Lac/Vieille-Ville (pose d'une conduite de chauffage à distance), Gletterens/Grèves du Lac (aménagement d'installations portuaires), Vaulruz-Semsales et Riaz-Vuippens (pose de gazoducs) et Villeneuve/Le Pommay (aménagement d'un nouveau quartier résidentiel).

Suite à la signalisation de dégâts dans la tour et les tronçons de muraille attenants (demande de la Fondation Général de Gady), le Service a effectué une vision locale au château de Montagny-les-Monts.

2.3 Collaboration avec le Service des biens culturels

Les médiévistes du Service ont été sollicités pour plusieurs projets de transformation et de restauration de nombreux bâtiments dans les bourgs médiévaux et en vieille ville de Fribourg ainsi que de quelques monuments historiques appartenant à l'Etat de Fribourg (Cathédrale de Fribourg, Porte de Morat à Fribourg). Les deux Services ont également collaboré pendant les «Journées Européennes du Patrimoine» ainsi qu'à la rédaction des fiches concernant le recensement des biens culturels immeubles de la ville de Fribourg.

2.4 Collaboration avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

Dans le cadre de la procédure de demandes de permis de construire, 633 préavis (585 en 2009) ont été formulés à l'attention du SeCA. 85 (46) préavis ont été donnés à des demandes anticipées dont 70 (41) dans le district de la Gruyère. 40 (45) dossiers de plans d'aménagement locaux (PAL) ainsi que 16 (16) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail (PAD) ont en outre été préavisés.

24% (17%) des requérants se sont conformés à la demande du Service mentionnée dans le permis de construire, à savoir l'annonce préalable du début du chantier concerné.

Dans le cadre de révisions de plans d'aménagement communaux (PAL), le recensement des périmètres archéologiques de 13 (27) communes a été mis à jour.

2.5 Élaboration et publications

2.5.1 Monographies

C. Agustoni, *Grands dieux! Les divinités de Vallon et leurs histoires* (*Musée Romain de Vallon* 3), Fribourg 2010.

C. Agustoni – J. Monnier, 2 mosaïques, 3 jardins et 1 tortue! *Le Musée romain de Vallon fête ses 10 ans!* (*Musée Romain de Vallon* 4), Fribourg 2010.

2.5.2 Articles

C. Agustoni, «Grands dieux! Le Musée romain de Vallon expose ses divinités», *CAF* 12, 2010, 150-152.

C. Agustoni – C. Wolf, «Rapport d'activités 2009 du Musée romain de Vallon», *CAF* 12, 2010, 153-156.

B. Andres, «Gletterens/Les Grèves, eine spätneolithische Seeufersiedlung am Neuenburgersee», *CAF* 12, 2010, 30-83.

A.-F. Auberson – J. Ch. Moesgaard, «Erik af Pommerns mønter i Svejts», *Nordisk Numismatisk Unions Medelmsblad* 3, 2010, 119-121.

A.-F. Auberson – J. Ch. Moesgaard, «Monnaies danoises d'Eric de Poméranie dans le canton de Fribourg (Suisse)», *GNS* 240, 2010, 120-125.

C. Benoît – J. Monnier, «A l'antique et non antique: nouvelles observations sur la Laetitia de Domdidier», *CAF* 12, 2010, 134-137.

G. Bourgarel, «L'île d'Ogoz: quinze ans de travaux pour assurer la sauvegarde du site», *CAF* 12, 2010, 94-107.

G. Bourgarel, «Fribourg/Neuveville 5: un condensé de surprises sous les jardins de la Providence», *CAF* 12, 2010, 138-143.

G. Bourgarel, «La porte de Morat: la plus imposante tour-porte de la ville de Fribourg revisitée», *CAF* 12, 2010, 144-149.

G. Bourgarel, «Fribourg – Construction d'une ville révélée par ses vestiges. 1980-2007: vingt-sept ans de recherches archéologiques pour un début de réponse!», in: H.-J. Schmidt (Hrsg.), *Stadtgründung und Stadtplanung – Freiburg im Mittelalter*, Zürich/Berlin 2010, 79-97.

M. Fuchs – S. Garnerie-Peyrollaz – C. Benoît – O. Guyot, «La restauration des peintures murales romaines fragmentaires et l'horreur du vide. Les cas de Bösingen (Fribourg), de Colombier (Neuchâtel), de Pully (Vaud), et de Vallon (Fribourg)», *Patrimoine et Architecture* 18, 2010, 34-39.

D. Heinzelmann, «Ausgrabungen und Bauuntersuchungen im Freiburger Augustinerkloster», *CAF* 12, 2010, 108-125.

D. Heinzelmann, «reparatio – imitatio. Wiederaufbau und Nachbildung im Mittelalter am Beispiel der Grabeskirche in

Jerusalem», *in*: U. Hassler – W. Nerdinger (Hrsg.), *Das Prinzip Rekonstruktion*, Zürich 2010, 106-123.

L. Kramer – M. Mauvilly, «Noréaz/En Praz des Gueux, nouvelles données sur le seul habitat palustre fribourgeois», *CAF* 12, 2010, 126-129.

C. Matthey – E. Mouquin, «Morat: la villa de Combette dans tous ses états», *CAF* 12, 2010, 130-133.

M. Mauvilly – L. Braillard – Ph. Rentzel, «Villeneuve/La Baume: un exemple de fréquentation des abris naturels fribourgeois», *CAF* 12, 2010, 4-29.

M. Mauvilly, «L'archéologie expérimentale: la quête du geste et d'un patrimoine immatériel oubliés», *Bulletin NIKE* 4, 2010, 22-23.

J. Monnier, «Vallon à tire-d'aile: une statuette d'Icare dans les jardins antiques», *CAF* 12, 2010, 84-93.

J. Monnier, «Bösingen zur Zeit der Römer», *Freiburger Volkskalender 2011*, 2010, 35-39.

2.5.3 Annonces de découvertes

«Chronique archéologique 2009», *CAF* 12, 2010, 158-175.

AAS 93, 2010, *passim*.

2.6 Bureau des graphistes et dessinateurs

—

2.6.1 Mise en valeur

› Collaboration à la réalisation de l'exposition temporaire du Musée romain de Vallon: «2 mosaïques, 3 jardins et 1 tortue. Le Musée romain de Vallon fête ses 10 ans» ainsi qu'au document pédagogique l'accompagnant.

› Réalisation de panneaux et autres documents graphiques pour diverses manifestations au Musée romain de Vallon (notamment pour la Foire aux ateliers) et pour le Service archéologique (Journée internationale des zones humides, JEP, Nuit des Musées, association Pro Bösingen, etc.).

2.6.2 Collaborations à diverses publications, conférences et articles

› Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 12 (divers auteurs).

› Illustrations destinées à la réalisation de publications, d'études scientifiques, de panneaux ou de documents muséographiques, ceci tant en Suisse qu'à l'étranger.

2.6.3 Mise en page / layout

› Catalogue expo Vallon destiné à accompagner l'exposition «2 mosaïques, 3 jardins et 1 tortue» marquant des dix ans du Musée romain de Vallon.

› Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise 12.

2.7 Laboratoire de conservation et de restauration (LCR)

—

2.7.1 Traitements et mise en valeur

› Le LCR a accueilli deux stagiaires, l'une de la Haute Ecole des Arts, Conservation et Restauration de Berne et l'autre de l'Université de Fribourg.

› Des collaborations ont été mises sur pied, d'une part avec le Service archéologique de Berne pour ce qui concerne la dessalaison (participation à la Fachtagung et accueil de deux étudiantes), d'autre part avec l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg pour ce qui concerne la galvanoplastie à laquelle le LCR recourt pour réaliser des copies de monnaies en or.

› Au Musée romain de Vallon, les travaux de protection contre les inondations réalisés par la Fondation Pro Vallon ainsi que le jubilé marquant les dix ans du Musée ont permis au LCR d'entreprendre le nettoyage des deux mosaïques ainsi que la stérilisation des pavements et des structures modernes les abritant. Par la même occasion, une documentation orthophotographique a été entreprise, et des recherches destinées à éviter le développement des micro-organismes et à améliorer l'enregistrement ainsi que le suivi des mesures recueillies (système de ventilation des deux locaux) sont en cours.

› De nombreux moulages ont été réalisés aussi bien pour des prêts à caractère temporaire (bracelet de Chandossel par exemple) que pour une future exposition permanente (demande du Museum Murten, moulage de fibules de Châbles/Les Biolleyres par exemple).

› Dans le domaine de la céramique et de la terre cuite, des recherches de collages ont été effectuées sur du matériel de Vallon/Sur Dompierre (différentes années) en vue de proposer des fragments inédits pour l'exposition temporaire du jubilé du Musée romain de Vallon, ainsi que sur du mobilier de Bussy/Pra Natey. Les lots de céramique provenant des fouilles subaquatiques du lac de Morat ont été contrôlés et conditionnés, ceux mis au jour à Fribourg/Notre-Dame ont été nettoyés et marqués.

› Les travaux autour des éléments métalliques issus de la forge de Marsens/En Barras se sont poursuivis, et ceux qui ont surgi

lors de l'étude des scories ont également été traités. Le matériel métallique provenant des fouilles de sauvetage de Bulle/Terraillet et Schmitten/Schlossmatte a été traité. L'imposant plâtre réalisé sur le site de la forge de Murten/Kreuzgasse 9 ainsi que plusieurs petits plâtres contenant des objets mis au jour sur la nécropole de La Tour-de-Trême/La Ronclina ont été fouillés. Des travaux de conservation préventive ont été réalisés sur le mobilier de Fribourg/Neuveville 5, Vallon/Sur Dompierre et Porsel/Champ Dessus. Les objets découverts durant les campagnes 2007 et 2008 à Vallon/Sur Dompierre ont fait l'objet d'une dessalaison, tout comme ceux de Bossonnens/Château.

› Pour ce qui concerne les matériaux organiques, le contenu végétal des plâtres contenant des restes de plafonds carbonisés prélevés à Vallon/Sur Dompierre en 1999 a été évalué. Le LCR a également apporté son aide à la réalisation et au conditionnement de rondelles de pilotis provenant des fouilles subaquatiques (lac de Morat) en vue de leur analyse dendrochronologique.

› Les travaux de contrôle et de nettoyage des objets du premier lot provenant des collections du Musée gruérien de Bulle transférés au SAEF ont été effectués.

› Dans le domaine du verre, de nombreux travaux sur du mobilier médiéval (Fribourg/Notre- Dame notamment) ont été effectués. En outre, les trop fortes variations climatologiques enregistrées dans le dépôt en sous-pente ont entraîné le déménagement de la collection de verre archéologique dans un local adapté.

› Pour ce qui concerne la pierre, des interventions sur différents éléments d'architecture religieuse (tabernacle de l'église des Augustins) ont été réalisés. La pièce exceptionnelle qu'est le gisant de Pierre Dives provenant de la basilique Notre-Dame de Fribourg a fait l'objet d'un nettoyage et d'une première consolidation; une prise d'empreinte a également été réalisée. Une pierre d'autel avec reliquaire provenant de l'église de Fribourg/Les Augustins a été soumise à deux analyses à l'institut Paul Scherrer (analyse neutronique et rayons X), qui ont permis de déceler la présence de trois fragments de matières organiques. Les travaux de rédaction de l'article traitant de l'antique Laetitia de Domdidier se sont concrétisés par un article (CAF 12, 2010).

› Les enduits peints provenant de Vallon/Sur Dompierre, Fribourg/Les Augustins ont fait l'objet de travaux de nettoyage et /ou de recherche de collages, ceux de Morat/Combette de recherches de collages uniquement. Divers ensembles issus de fouilles de sauvetage (Fribourg/Notre-Dame, Fribourg/Les Augustins, Vallon/Sur Dompierre, Villeneuve/Le Pommay) ont été documentés et rangés en dépôt. Un plâtre d'Estavayer-le-Gibloux/Pré de la Cure a été dégagé et les travaux de recherches de collages et d'étude des enduits peints de l'église des Cordeliers à Fribourg (cf. projet FNS en cours) se sont poursuivis.

› Le LCR a collaboré au démontage de l'exposition temporaire «Grand Dieux» ainsi qu'au montage de l'exposition temporaire «2 mosaïques, 3 jardins et 1 torture», à la mise en vitrine d'objets, à leur soclage et s'est également chargé d'équiper les vitrines destinées à accueillir des objets métalliques (en particulier ferreux). Il a préparé (nettoyage, marquage, conditionnement) les objets sortis des collections en vue de diverses manifestations (Journées européennes du patrimoine, Journées des zones humides, Nuit des Musées, etc.) ou d'expositions («Chasse. Des hommes, des bêtes, des fables» au Musée d'art et d'histoire de Fribourg).

2.8 Collections, dépôts et inventaire

Inventaire et rangement de matériel archéologique de divers sites: Gumefens, étude P. Jud; Analyse «pierre ollaire», étude M. Lhemon.

Les corrections, adaptations et uniformisations de fiches dans la base de données informatisées FRINARC se sont poursuivies en fonction du temps disponible de la responsable de l'inventaire, tandis que les civilistes ont notamment contribué à la saisie de fiches d'inventaire manuscrites réalisées sur les fouilles (entre autres Arconciel/La Souche et Marsens/En Barras).

Deux personnes du SAEF ont été associées cette année encore aux travaux du Service archéologique d'Argovie concernant l'analyse et l'évaluation de plusieurs systèmes d'inventorisation (base de données relationnelle), le but étant de pouvoir proposer la mise en place d'un logiciel correspondant aux besoins propres du SAEF.

Dépôts: divers rangements et contrôles d'adéquation entre rangement physique et bases de données (local A22/organique; local F07/archéo expérimentale; local D04/verre).

Suite aux difficultés liées au manque de place pour stocker les collections depuis le déménagement du SAEF à l'ancienne Caserne de la Planche en 1997, un tableau synoptique sur l'état des dépôts dans le bâtiment (taux d'utilisation) a été établi.

Première étape du rangement des objets archéologiques (originaux et copies) transférés du Musée gruérien (objets exposés jusque-là dans l'exposition permanente du musée) et contrôle de leur état de conservation.

2.8.1 Prêt d'objets

Des objets des collections archéologiques cantonales (originaux et copies ou fac-similés) ont été prêtés au Musée d'art et d'histoire de Fribourg dans le cadre de son exposition temporaire «Chasse. Des hommes, des bêtes, des fables», tandis qu'une copie d'un bracelet laténien de Chandossel est partie à Roanne (F) pour la reprise de l'exposition «Les Gaulois font la tête». Une mise à jour et un complément de documentation concernant des objets archéologiques prêtés à des partenaires (administrations communales, propriétaires privés) ont été réalisés et des conventions de dépôts contresignées. A la demande du Museum Murten, un lot d'objets de différentes époques (LTN, GAL, MA) que le musée souhaite intégrer à sa nouvelle exposition permanente qui sera inaugurée au printemps 2011 a été arrêté; la réalisation des copies nécessaires à ce projet a débuté.

2.9 Archivage

Campagne de scannage de documents graphiques originaux (en particulier plans) afin de les rendre accessibles en format informatique et de les préparer en vue de leur microfilmage par le Service d'achat du matériel et des imprimés pour un archivage à long terme.

Poursuite du dédoublement des diapositives de la RN 1, en vue de leur versement physique au Service d'achat du matériel et des imprimés pour archivage à long terme.

2.10 Documentation photo

- Nombreuses réalisations pour publications, expositions, conférences et reproductions de clichés sollicitées par des chercheurs et des institutions tant en Suisse qu'à l'étranger.
- Poursuite de la réalisation documentaire photographique dans le cadre du suivi des mosaïques du Musée romain de Vallon.
- Collaboration avec le team des graphistes dans le cadre de publications, en particulier les Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise.
- Réalisation de reportages photos pour le Musée romain de Vallon et de travaux liés à la mise en place d'expositions temporaire (éclairage, etc.).

3. Evénements particuliers

3.1 Visites guidées, médiation, animations, portes ouvertes

- Visites guidées du Service archéologique pour des classes et des groupes d'adultes.
- Visites guidées et animation d'ateliers au Musée romain de Vallon.
- Visites guidées de fouilles lors de diverses manifestations (Vallon/Sur Dompierre, basilique Notre Dame de Fribourg).
- Organisation d'initiation ludique à la fouille pour les enfants dans le cadre des Ludimaniak d'Estavayer-le-Lac.
- Accompagnement du Passeport vacances Fribourg Ville.
- Portes ouvertes pour les classes primaires sur les fouilles, en particulier sur les sites mésolithique d'Arconciel/La Souche et gallo-romain de Vallon/Sur Dompierre ainsi que dans la basilique Notre Dame à Fribourg.
- Participation à l'émission radiophonique «Impatience» (RSR1) par l'équipe de plongée sur le site lacustre de Murten/Segelboothafen.
- Participation aux Journées européennes du patrimoine (11–12 septembre, «Cycles de vie») sur les sites de Fribourg/Notre Dame, Vallon/Sur Dompierre et Vallon/Carignan.

3.2 Cours, conférences de presse, présentations à divers colloques

- Poursuite de la collaboration avec la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise, avec le cours bilingue intitulé: «L'homme et son environnement. Etablissements humains au fil de la Sarine».
- Cours à l'Université de Fribourg sur l'archéologie régionale donnés par l'ancien Archéologue cantonal ainsi que par des collaborateurs/trices du Service.
- Collaboration avec l'EPFZ: cours d'analyse d'élévations à la cathédrale Saint Nicolas de Fribourg.
- Cours sur la prospection dans les Préalpes pour les étudiants de l'Université de Berne.
- Encadrement d'étudiant(e)s par le biais des projets d'études ou d'analyses: céramique de l'âge du Bronze de Murten/Vorder Prehl (Université de Berne); industrie lithique de Charmey/Les Arolles (Université de Neuchâtel); thème de Villeneuve/La Baume (Université de Neuchâtel); étude de l'ichtyofaune de Muntelier/Strandweg (Museum d'Histoire naturelle de Genève); étude sur les poignards du Grand-Pressigny; étude de la cave d'Arconciel/Es Nés et de son mobilier romain (Université de Berne), des fibules de Morat/Combette (Université de Fribourg) et du quartier de la Neuveville à Fribourg (Université de Fribourg).

- Dans le cadre de l'ASTFA: cours de géologie et d'archéologie pour les techniciens/nnes de fouilles en collaboration avec le département des géosciences de l'Université de Fribourg.

- Orientation professionnelle (information bilingue, JOB-INFO) pour les futur(e)s étudiant(e)s en archéologie.

- Accompagnement d'un étudiant du CO de Pérolles dans son stage «Découverte en entreprise».

- Conférences de presse, interviews et communications à divers colloques par l'ancien Archéologue cantonal ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs du Service (SFECAG, ARS, AGUS, SAM/colloque Frauenfeld).

- Collaboration au groupe de travail Horizon 2015 (sous-groupes «standards» et «lobbying»).

- Information à diverses communes (Düdingen, route de contournement S1); projet «Palafittes» (Muntelier), Villeneuve, Porsel.

- Organisation d'une table-ronde sur l'évolution des styles céramiques (grammaires et formes) entre Bronze Moyen et début du Bronze final.

3.3 Manifestations, expositions et autres

- Musée romain de Vallon, exposition temporaire «Grands dieux!»: démontage, rapatriement des objets empruntés à des institutions extérieures. Préparation de l'exposition suivante, coordination et collaboration au transport des prêts extérieurs, mise en place d'objets en vitrine.

- Fribourg, Nuit des Musées «Réveillez-vous!»: organisation de visites et d'animations, démonstrations.

- Collaboration avec la Grande Cariçaie: Journée mondiale des zones humides; Estavayer-le-Lac: conception du stand, réalisation, présentation et animations.

- Collaboration à la «Foire aux ateliers» du Musée romain de Vallon.

- Présentations organisées par différents conférenciers du Service dans le cadre des apéritifs archéologiques mensuels de l'Association des Amis de l'archéologie.

- Poursuite des séances concernant le dossier de candidature des sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes au patrimoine mondial de l'UNESCO (huit sites fribourgeois concernés à ce jour). Mise sur pied de séances d'informations bilingues destinées aux associations régionales, aux communes et aux associations touristiques des districts du Lac et de la Broye, aux services de l'Etat ainsi que, à la demande d'une commune, aux propriétaires fonciers concernés par ce projet. Accueil sur le site de Gletterens de l'experte ICOMOS déléguée par la Commission d'évaluation de l'UNESCO.

- Poursuite du projet FNS autour des fragments de peintures murales de l'Eglise des Cordeliers (ce projet a débuté en 2009).

- Santé et Sécurité au travail: réalisation d'une partie des travaux proposés par le groupe de travail et entérinés par la Direction (amélioration de l'aménagement des places de travail), visite de trois types de fouilles archéologiques (fouille sur site lacustre, dans un abri sous falaise, dans un bâtiment religieux) et mise en place d'un première directive.

XV. Service des biens culturels

1. Missions

Le Service des biens culturels a pour mission de protéger et conserver les biens culturels en fournissant les informations, conseils et aides nécessaires aux autorités compétentes et aux propriétaires ainsi qu'en favorisant la connaissance et le respect des biens culturels par des publications, des actions de sensibilisation et l'entretien d'une documentation.

Chef de service: M. ***Claude Castella****.*

2. Activités

2.1 Recensements des biens culturels

Les recensements ont pour but d'identifier les objets dignes d'être considérés comme des biens culturels et de donner aux propriétaires et aux autorités chargées de leur protection les informations nécessaires sur leur valeur patrimoniale.

Le recensement des biens culturels immeubles constitue l'une des données de base dont les communes doivent tenir compte pour prendre des mesures de protection lors de la révision des plans d'aménagement local. A chaque révision de plans, le recensement des communes concernées doit être mis à jour. Il a été révisé dans 14 localités, soit 5 communes: Bas-Vully, Broc, Düdingen, Ecublens et Siviriez. Sur environ 5700 immeubles considérés, 623 ont été recensés et évalués.

Le recensement des biens culturels meubles des édifices religieux des communes de Düdingen, Broc, Siviriez (Villaraboud), Ecublens et Russy a été réalisé. 716 objets ont été recensés.

2.2 Mise sous protection des biens culturels

Sur la base du recensement, le Service propose aux autorités compétentes des mesures de protection des biens culturels. Il est également chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire).

Le Service collabore avec les communes dans l'exercice de leurs tâches en matière de protection des biens culturels immeubles lors de la révision de leur plan d'aménagement local. Le Service a traité 69 dossiers de programmes de révision, de modifications partielles, de révisions générales de plans d'aménagement local ou d'établissement de plans directeur régionaux.

Chaque année, des moyens importants doivent être engagés pour la mise à jour de l'inventaire des immeubles protégés, suite aux approbations de révisions de plans d'aménagement local, aux fusions de communes et aux changements d'adresses des immeubles.

2.3 Demande de permis

Le Service assure la conservation des biens culturels en donnant aux autorités compétentes en matière de permis et d'autorisation les informations utiles à des décisions adaptées et en apportant des conseils aux propriétaires.

Toutes phases de procédure confondues, le Service a examiné plus de 1480 demandes, soit près de 9 % de plus qu'en 2009 et 19% de plus qu'en 2008. Les demandes traitées, quant à leur objet, se distribuent de la manière suivante: immeubles protégés ou inscrits au recensement 47 %, constructions situées en sites protégés ou dignes de protection 49 %, plans d'aménagement de détail et aménagements routiers 4 %.

2.4 Subventions

L'Etat participe aux frais de conservation et restauration des biens culturels protégés appartenant à des personnes privées. Il peut également contribuer à ces frais lorsque les biens appartiennent à d'autres personnes. L'équilibre entre les engagements et les crédits budgétaires est aujourd'hui réalisé. Dès 2009, le montant au budget a pu être réduit de 1 900 000 à 1 700 000 francs.

Des chantiers de restauration importants ont avancé moins rapidement que prévu. Le montant réservé au budget n'a pas été entièrement utilisé. Un montant de 400 000 francs a été reporté aux comptes 2011, afin de ne pas prendre le risque de réintroduire un déséquilibre entre les engagements et les crédits budgétaires.

Les subventions versées représentent un montant de 1 382 702 francs. Elles ont été destinées pour 85 % à des privés et pour 15 % à des personnes morales de droit public (communes et paroisses). Les subventions octroyées représentent un montant total prévu de 1 253 000 francs. Les subventions sollicitées par des privés représentent 88 % du montant total; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 12 %.

En relation avec la préparation et le suivi des travaux de conservation et restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant de 54 147 francs.

Des subventions fédérales ont été versées pour un montant de 614 326 francs, dont 461 116 francs dans le cadre de la convention-programme 2008–2011.

2.5 Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

L'archivage des rapports et dossiers de restauration se poursuit. 183 pièces ont été archivées. Le travail de classement et tri d'anciennes photographies s'est également poursuivi. Près de 5800 tirages ont été identifiés et enrichissent la photothèque du Service. En outre, 1092 plans anciens provenant de fonds cédés au Service ont été recensés et archivés. 210 ouvrages ont été acquis pour la bibliothèque de travail.

2.6 Publications et actions de sensibilisation

Le numéro 19 de la revue Patrimoine fribourgeois a été publié. Des actions de sensibilisation et des sollicitations imprévues pour un projet de recherche et de publication (voir ci-dessous «Evénements particuliers») ont empêché la poursuite de la publication consacrée à l'architecture de la ville de Fribourg. Le site Internet, régulièrement mis à jour, offre désormais la possibilité de consulter en ligne la base de données du recensement des biens culturels immeubles. Une application pour smartphone a été développée en parallèle, permettant d'obtenir la liste des immeubles recensés et mis sous protection, une première en Suisse.

Comme chaque année, le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a en particulier pris en charge l'organisation des Journées européennes du patrimoine au plan cantonal. En collaboration avec la Société d'histoire du canton de Fribourg, le Service a organisé la cinquième édition des Printemps du patrimoine, manifestation destinée à faire découvrir des chantiers de restauration. Divers collaborateurs ont assuré

des actions de promotion du patrimoine par le biais de visites, de conférences et de collaboration à l'enseignement.

2.7 Protection des biens culturels en cas de conflit et de crise

La constitution de plusieurs documentations a bénéficié de la subvention de 20 % accordée par l'Office fédéral de la protection de la population: recensement des biens culturels meubles, microfilmage de journaux fribourgeois, numérisation et microfilmage de plans géométriques des Archives de l'Etat, documentation des collections du Musée gruérien de Bulle.

2.8 Monuments d'art et d'histoire de la Suisse

Le Service participe à la publication d'ouvrages pour le canton de Fribourg dans la série «Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse» éditée par la Société d'Histoire de l'Art en Suisse (SHAS).

Le travail de recherche est pour l'essentiel achevé. Le travail de rédaction, engagé en 2008, s'est poursuivi. Il a été accompagné par des observations complémentaires sur le terrain et de nombreuses datations de constructions à l'aide d'analyses dendrochronologiques.

2.9 Commissions

La Commission des biens culturels a tenu huit séances; le bureau de la Commission des biens culturels, 21 séances; la Sous-commission des biens culturels mobiliers, une séance; la Commission scientifique chargée de suivre le travail de recherche lié à la rédaction des ouvrages dans la série «Les Monuments d'art et d'histoire de la Suisse», deux séances.

3. Evénements particuliers

L'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg a demandé au Service de prendre en charge un module d'enseignement consacré à la conservation du patrimoine architectural bâti. Le Service a également collaboré au module technique du master en expertise dans l'immobilier.

En relation avec la révision du Guide artistique de la Suisse (mandat de la Société d'Histoire de l'Art en Suisse), le Service a entrepris dès 2008 un recensement rapide des édifices majeurs du canton. Le travail s'est poursuivi en 2010 dans les districts de la Veveyse, de la Broye et du Lac.

Le Service a été sollicité pour un travail de recherche et de publication sur la Bibliothèque cantonale et universitaire à l'occasion de son centenaire. Outre un ouvrage bilingue de plus de 200 pages, il a réalisé trois maquettes virtuelles (animation 3D) de l'édifice et une publication Internet des 471 plans de construction subsistants.

Le Service a procédé à l'examen périodique des subventions dans le domaine de la protection des biens culturels.

Les travaux d'intégration de la bibliothèque du Service au réseau fribourgeois des bibliothèques dépendant de l'Etat et au réseau des bibliothèques de Suisse romande entrepris en 2008 s'est achevé en début d'année 2010.

Le Service a accueilli six civilistes qui ont œuvré à la réalisation de bases de données de plans, de traitements internes de dossiers et de portraits fribourgeois, à la mise en ligne du recensement des biens culturels immeubles ainsi qu'au démarrage d'un projet d'étude des modénatures de baies en ville de Fribourg.

Les études préalables à la transformation du couvent des Augustins ont nécessité le transfert de l'ensemble de la documentation sur le patrimoine, de la photothèque, d'une partie de la bibliothèque et des archives du Service dans les dépôts provisoires de l'ancien arsenal. Cette première phase du déménagement du Service a été accompagnée d'un travail de mise à jour des archives.

—

2010

XVI. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2010 EPT	Compte 2009 EPT	Ecarts EPT
INSTRUCTION PUBLIQUE, CULTURE ET SPORT		**4415.60**	**4293.02**	**122.58**
ADMINISTRATION CENTRALE		224.58	220.99	3.59
3200 / IPCS	Secrétariat général	20.61	19.93	0.68
3202 / ENOB	Enseignement obligatoire	40.08	38.86	1.22
3208 / ENSA	Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide	7.48	6.98	0.50
3225 / OSPR	Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	25.18	24.81	0.37
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	2.49	2.48	0.01
3265 / CULT	Service de la culture	3.00	3.00	
3270 / ARCH	Archives de l'Etat	5.83	5.00	0.83
3271 / BCUN	Bibliothèque cantonale et universitaire	48.22	47.90	0.32
3273 / MAHF	Musée d'art et d'histoire	15.37	15.33	0.04
3274 / MHNA	Musée d'histoire naturelle	10.47	10.06	0.41
3280 / SACF	Service archéologique	27.09	27.86	-0.77
3281 / BIEN	Service des biens culturels	13.63	13.44	0.19
3291 / JSPO	Jeunesse et sport	2.58	2.50	0.08
3292 / SPOR	Service des sports	2.55	2.84	-0.29
SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT		4191.02	4072.03	118.99
3203 / EPRE	Enseignement préscolaire	282.41	244.74	37.67
3205 / EPRI	Enseignement primaire	1314.65	1'293.94	20.71
3210 / CORI	Cycle d'orientation - décharges	16.04	14.62	1.42
3210 / CORI	Cycle d'orientation	894.98	875.95	19.03
3229 / ESSU	Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré	1.84	1.82	0.02
3230 / ECDD	Ecole de degré diplôme	63.76	60.31	3.45
3235 / CGAM	Collège de Gambach	66.56	66.22	0.34
3240 / CSCR	Sainte-Croix	91.88	89.13	2.75
3245 / CSMI	Collège Saint-Michel	121.97	118.48	3.49
3249 / CSUD	Collège du Sud	99.92	93.69	6.23
3256 / HEPF	Haute école pédagogique	98.08	95.34	2.74
3258 / HESS	Haute école spécialisée santé	57.07	57.44	-0.37
3259 / HETS	Haute école fribourgeoise de travail social	44.77	42.35	2.42
3260 / UNIV	Université	913.55	895.56	17.99
3272 / CONS	Conservatoire	123.54	122.44	1.10

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la sécurité et de la justice DSJ
Sicherheits- und Justizdirektion SJD
WWW.FR.CH/DSJ

Direction de la sécurité et de la justice DSJ

—

2010

I. Direction et secrétariat général 1

1. Missions ... 1
2. Activités ... 1
3. Conférences intercantonales ... 3
4. Affaires contentieuses ... 4
5. Législation ... 4

II. Police cantonale 5

1. Mission ... 5
2. Gendarmerie ... 5
3. Police de sûreté ... 9
4. Services généraux ... 11
5. Ressources humaines (RH) ... 13
6. Service de presse ... 13
7. Bureau des armes et explosifs (BAE) ... 14
8. Bureau des entreprises de sécurité ... 15

III. Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) 16

1. Missions du service ... 16
2. Protection de la population ... 16
3. Protection civile ... 17
4. Administration militaire ... 20
5. Intendance des bâtiments ... 23

IV. Service de la population et des migrants (SPoMi) 24

1. Missions ... 24
2. Police des étrangers ... 24
3. Domaine de l'asile ... 25
4. Main-d'œuvre étrangère ... 25
5. Passeports et cartes d'identité suisses ... 26

V. Service de la police du commerce (SPoCo) 26

1. Mission ... 26
2. Activités ... 26

VI. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP) 28

1. Missions ... 28
2. Application des sanctions pénales ... 28
3. Prisons ... 31

VII. Service de probation (SProb) 33

1. Missions ... 33
2. Activités ... 33
3. Evénements particuliers ... 36

VIII. Service de la justice (SJ) 37

1. Missions ... 37
2. Activités ... 37

IX. Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) 39

1. Mission ... 39
2. Activités ... 39

X. Service de législation (SLeg) 40

1. Mission ... 40
2. Activités ... 40

XI. Office de la circulation et de la navigation (OCN) 41

1. Missions ... 41
2. Activités ... 42

XII. Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB) 42

1. Missions ... 42
2. Activités ... 42

XIII. Etablissements de Bellechasse (EB) 42

1. Missions ... 42
2. Activités ... 42

XIV. Autorité cantonale de protection des données (APrd) 42

1. Missions ... 42
2. Rapport particulier ... 42

XV. Etat du personnel 43

2010

I. Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat-Directeur: ***Erwin Jutzet***
Secrétaire général: ***Thierry Steiert***

1. Missions

La Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) a pour tâches principales d'assurer l'ordre public et la sécurité de la population, le contrôle et l'intégration des migrants, la police du commerce et la surveillance des fondations, le fonctionnement administratif du pouvoir judiciaire, l'exécution des peines et la réinsertion des détenus, ainsi que l'administration militaire. L'Office de la circulation et de la navigation, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments et les Etablissements de Bellechasse sont rattachés administrativement à la DSJ.

2. Activités

Parmi les activités de la Direction en 2010, il convient de relever les aspects suivants:

2.1 Activités courantes

Le secrétariat général exerce les tâches d'état-major de la Direction, en particulier la planification et la coordination des travaux, la préparation des dossiers pour le Conseil d'Etat, le suivi des dossiers et le traitement des affaires administratives (finances, personnel, logistique). Il gère l'information interne et externe et conduit des projets relevant du champ de compétence de la Direction ainsi que des projets interdirectionnels.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Loi sur la justice

Adoptée par le Grand Conseil le 31 mai 2010, la nouvelle loi sur la justice comporte les adaptations nécessaires de la législation cantonale aux nouveaux codes de procédure fédéraux. En outre, elle porte également sur une refonte complète de l'organisation de la justice.

C'est sur le plan de la forme que la loi sur la justice représente le changement le plus spectaculaire. Une vingtaine de lois cantonales ont été abrogées, parmi lesquelles la loi d'organisation judiciaire de 1949, et leur contenu a été repris dans la loi sur la justice. Sur le plan matériel, la loi sur la justice constitue pour l'essentiel une mise à jour, complétée par les adaptations indispensables au nouveau droit procédural fédéral. Le plus grand changement de fond est constitué par la fusion de l'Office des juges d'instruction et du Ministère public actuel au sein du nouveau Ministère public. Cette fusion est imposée par le droit fédéral, qui requiert le passage du modèle du juge d'instruction au modèle du ministère public.

Dans le cadre de ce projet d'envergure, l'année 2010 a été consacrée principalement à l'élaboration des dispositions d'exécution de la loi sur la justice et aux questions logistiques (personnel, locaux) liées à la fusion de l'Office des juges d'instruction et du Ministère public ainsi qu'à la création de nouvelles instances (Tribunal des mesures de contrainte). Par souci de parallélisme avec la loi sur la justice, le règlement d'exécution a réuni dans un seul texte les différents arrêtés et tarifs régissant le pouvoir judiciaire. Le domaine de la médiation a fait l'objet d'une ordonnance particulière, dans laquelle se trouvent désormais les dispositions relatives à la médiation en matière civile, pénale et pénale pour les mineurs.

2.2.2 Réseau radio cantonal de sécurité (POLYCOM-Fribourg)

Le 19 mai 2010, le Grand Conseil a adopté le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un réseau radio cantonal de sécurité (POLYCOM-Fribourg). Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet national POLYCOM. Grâce à l'harmonisation des réseaux radio de sécurité au niveau suisse, la collaboration entre les services cantonaux et fédéraux de sécurité et de sauvetage sera ainsi facilitée. Le réseau POLYCOM-Fribourg remplacera d'ici 2013–2014 l'actuel système radio de la Police cantonale. Il répond en premier lieu aux besoins de la Police cantonale, des services d'intervention sanitaire (notamment de la Centrale 144 et des ambulances), de la protection civile et des organes de protection de la population ainsi que du Service des forêts et de la faune. Le nouveau système sera aussi utilisé, dans une moindre mesure, par les sapeurs-pompiers, les services d'entretien des routes et le Service de l'environnement. Le coût total du projet s'élève à 35,8 millions de francs, dont 11,6 millions à charge de la Confédération et 22,3 millions à charge du canton.

2.2.3 Construction d'un nouveau bâtiment de police à Granges-Paccot

Lors de la session d'octobre 2010, le Grand Conseil a adopté un projet de décret portant sur l'octroi d'un crédit d'étude de 1,2 million de francs en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de police à Granges-Paccot. Ce nouveau bâtiment est destiné à accueillir le commandement de la Police cantonale, les services généraux, les services des ressources humaines avec le centre de formation ainsi que le commandement de la gendarmerie.

Le regroupement sur un seul site permettra d'optimiser la conduite ainsi que la collaboration entre les services actuellement disséminés sur sept sites en ville de Fribourg et à Granges-Paccot. Cette opération permettra aussi de réaliser des économies importantes sur les loyers, qui s'élèvent aujourd'hui à environ 300'000 francs par année. Le nouveau bâtiment sera situé au chemin de la Madeleine, sur un terrain dont l'Etat est

propriétaire. Le coût global de la construction est estimé à environ 30 millions de francs.

2.2.4 Poursuite de la politique d'intégration

Les efforts dans le domaine de l'intégration des migrantes et des migrants dans le canton de Fribourg se sont poursuivis et intensifiés en 2010. Dans le cadre du point fort «Langue et formation», mis en œuvre en collaboration avec l'Office fédéral des migrations, de nombreux cours de langue ont été organisés dans toutes les régions du canton. Le financement de ces cours est pris en charge conjointement par le canton de Fribourg et par la Confédération. Les cours de langue ont connu un vif succès auprès des personnes étrangères désirant acquérir les connaissances linguistiques indispensables à l'intégration sociale et professionnelle. En outre, le canton a également apporté un soutien financier à plusieurs projets d'intégration réalisés en dehors du contexte des cours de langue. Dans le domaine de l'encouragement préscolaire, le projet pilote «EcolePlus» a pu être lancé par Caritas Suisse Fribourg, en collaboration avec Education Familiale. La Direction a également confirmé son soutien au Service d'interprétariat communautaire «se comprendre» qui contribue à une meilleure compréhension entre personnes parlant des langues différentes. Le projet «Marly Sympa», vainqueur du prix suisse de l'intégration, a été déposé en tant que projet pilote dénommé «Communes sympa» et a obtenu le soutien financier de la Confédération. Une autre priorité de l'intégration des migrant-e-s consiste en la garantie de l'égalité des chances sur le marché du travail. L'institution du Prix «Migration et emploi» par la Commission cantonale pour l'intégration des migrants et contre le racisme (CMR) visant à récompenser des employeurs engagés à favoriser l'intégration économique des personnes migrantes poursuit cet objectif. Le Prix sera attribué le 21 mars 2011, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le soutien à l'exposition itinérante «moi raciste», qui permet de sensibiliser les écoliers et écolières fribourgeois-es aux thématiques de la discrimination et du racisme, a également été confirmé.

Un accent particulier a été mis sur la publication de la brochure de bienvenue. Destinée aux personnes nouvellement arrivées dans le canton de Fribourg, cette brochure fournit de nombreux renseignements pratiques, notamment sur la vie dans le canton, ses valeurs, les relations avec les autorités, le travail, l'école et la famille. Elle a été éditée en langue française et allemande et sera traduite dans d'autres langues, tout d'abord en albanais, anglais, portugais et turc. Elle est mise à disposition des communes et d'autres organes ou institutions œuvrant dans le domaine de l'intégration.

Le canton de Fribourg a été l'hôte de la 7e rencontre nationale des commissions cantonales et communales des étrangers et des commissions pour l'intégration, en collaboration avec la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM). Plus de cent trente personnes ont participé à cette manifestation.

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre les mariages forcés (MF) et les mutilations génitales féminines (MGF), deux colloques ont été organisés en 2010 à l'intention des milieux professionnels concernés par ces phénomènes. Ces colloques ont marqué le lancement des campagnes de sensibilisation MF et MGF qui seront réalisées à partir de 2011, prioritairement dans les écoles et dans des centres de formation concernés.

2.2.5 Loi sur l'exercice de la prostitution

L'année 2010 a aussi été marquée par l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur l'exercice de la prostitution, loi qui est destinée à mieux protéger et contrôler les personnes qui pratiquent la prostitution et se trouvent de ce fait particulièrement exposées à la violence et aux abus. Cette loi comporte trois domaines d'intervention principaux: renforcer la lutte contre la prostitution forcée, améliorer l'information et soutenir les organisations effectuant un travail de prévention auprès des prostituées. Pour renforcer la protection des professionnels du sexe (femmes ou hommes) contre la contrainte et l'exploitation, la loi introduit plusieurs instruments, dont l'enregistrement des personnes concernées (avec annonce obligatoire) et une procédure d'autorisation pour la mise à disposition de tiers de locaux affectés à l'exercice de la prostitution (salons) ainsi que pour la mise en contact de personnes exerçant la prostitution avec des clients potentiels (agences d'escort). Elle prévoit en outre l'institution d'une Commission consultative dans le domaine de la prostitution, commission qui entrera en fonction en 2011 et qui élaborera notamment un programme de prévention. Finalement, la loi contient une base légale permettant au canton de soutenir des institutions et des projets d'aide aux professionnels du sexe. L'ordonnance sur l'exercice de la prostitution, qui contient les dispositions d'application de la loi, a été adoptée par le Conseil d'Etat en novembre 2010. Elle détermine en particulier les règles applicables à la procédure d'annonce des professionnels du sexe, aux procédures d'autorisation et en matière de subventionnement des institutions et des projets d'aide et de soutien aux professionnels du sexe.

En 2010, le Conseil d'Etat a en outre décidé, à l'instar de plusieurs autres cantons, de ne plus octroyer d'autorisations de séjour de courte durée (permis L) aux danseuses de cabaret ressortissantes de pays tiers, c'est-à-dire de pays avec lesquels la Suisse n'a pas conclu d'accord de libre circulation. Le Conseil d'Etat entend ainsi prévenir les risques importants d'exploitation et d'abus auxquels sont exposées les femmes concernées, tant dans leur pays d'origine qu'en Suisse.

2.2.6 Imposition des véhicules automobiles – mesures incitatives pour l'achat de voitures moins polluantes

Afin d'encourager l'achat de voitures moins polluantes, la DSJ a élaboré un projet de loi modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques. Adoptée par le Grand

Conseil le 8 octobre 2010 et entrée en vigueur le 1er janvier 2011, cette loi prévoit d'exonérer totalement de l'impôt les voitures de tourisme de catégorie d'efficience A, dès leur mise en circulation et pour les trois années civiles suivantes. En compensation, l'impôt sera majoré pour les véhicules de catégorie D, E, F, G et sans catégorie.

2.2.7 Nouvelles structures pour la détention pénale

Deux nouvelles infrastructures pour la détention pénale ont été inaugurées en 2010, à savoir le foyer «Les Falaises», à la Prison centrale de Fribourg, et un nouvel établissement destiné principalement à l'exécution anticipée des peines, sur le site de Bellechasse (cf. rapport du Conseil d'Etat, défi no 6, chantier 6.3 «Adapter les structures de détention à l'évolution des besoins»).

2.3 Conduite de projets

La Direction a assuré la conduite des projets législatifs qui ont abouti aux lois et aux ordonnances mentionnées sous chiffre 5 ci-dessous.

Elle a également conduit un certain nombre d'autres projets, portant notamment sur les objets suivants:

- Réalisation du projet interdirectionnel de l'harmonisation des registres des personnes (projet HarmPers): harmonisation des registres communaux des habitants et création d'une plateforme informatique cantonale.
- Conclusion d'une convention entre l'Etat et la société exploitant le casino de Granges-Paccot, dans le but de soutenir des infrastructures culturelles en dehors du périmètre de l'association intercommunale Coriolis.
- Vidéosurveillance: élaboration d'un projet d'ordonnance suite à l'acceptation par le Grand Conseil du projet de loi sur la vidéosurveillance.
- Réorganisation de la défense-incendie: projet «Sapeurs-pompiers 2010 - FRIFIRE». Le projet de loi modifiant la loi sur la police du feu a été présenté au Grand Conseil en novembre 2010.

3. Conférences intercantonales

—

3.1 Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

La CCDJP présidée par le Conseiller d'Etat Markus Notter (ZH) (dès décembre 2010: par la Conseillère d'Etat Karin Keller-Sutter / SG), a tenu deux séances plénières.

Elle a traité en particulier des objets suivants:

- *Situation dans le domaine de l'asile et de la migration*
- *Mise en place d'un système d'alerte-enlèvement au niveau suisse, en collaboration avec la Confédération*
- *Projet «Formation dans l'exécution des peines (Fep)»*
- *Politique de prévention de la violence dans le sport afin de renforcer les mesures d'identification des fauteurs de violence et de sécurisation des stades*
- *Projet de concordat suisse sur les entreprises de sécurité*
- *Institution d'une commission nationale du film et de la protection des mineurs*

Le Directeur SJ préside en outre la Commission des affaires juridiques pénales (auparavant: Commission de la criminalité économique et de la criminalité organisée / CECO), qui fait partie des commissions permanentes de la CCDJP. La Commission des affaires juridiques pénale est composée de représentants des autorités politiques cantonales et de procureurs cantonaux et fédéraux. Elle se consacre notamment aux questions liées à la coordination de questions de portée intercantonale ou à la collaboration des cantons avec les autorités pénales de la Confédération et à l'examen de toutes questions d'importance intercantonale dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale (y c. criminalité organisée et criminalité économique).

3.2 Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP)

La CDMP a tenu sa conférence annuelle à Egerkingen (SO) le 28 mai 2010 sous la présidence du Conseiller d'Etat uranais Josef Dittli. En sus des affaires statutaires, les membres de la Conférence ont été informés sur la situation politique en matière de sécurité (conseiller fédéral Ueli Maurer), sur la situation dans le domaine de l'armée (commandant de corps André Blattmann, chef de l'armée) et sur la situation dans le cadre de la protection de la population (Willi Scholl, directeur de l'Office fédéral de la protection de la population).

3.3 Autres Conférences

La Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP) a tenu deux séances plénières en 2010.

Les membres de la Conférence latine des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population se sont rencontrés le 12 août 2010 à Lausanne dans le cadre

d'une matinée de travail organisée en présence du chef du DDPS et du chef de l'armée. Les thèmes traités ont porté sur les rapports concernant la politique de sécurité et l'armée, le réseau national de sécurité et la révision de la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile.

4. Affaires contentieuses

4.1 Décisions de première instance

La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence (statut du personnel, assistance juridique, assistance judiciaire, plaintes art. 38 LPol, remise d'émoluments, mesures concernant les entreprises de sécurité, etc.). La situation pour 2010 est la suivante:

Cas traités (procédures ouvertes en 2010 ou en cours en 2010)	28
Décisions prises	9
Aucune mesure prise / Procédures devenues sans objet	5
Recours au CE	0
Recours au TC	2
Procédures encore pendantes le 31 décembre 2010	12

4.2 Décisions sur recours

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. Ces recours concernent les services suivants: Police cantonale, Service de la protection de la population et des affaires militaires, Service de la police du commerce, Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, Etablissements de Bellechasse. La situation pour 2010 est la suivante:

Recours déposés en 2010	48
Dont	
Admis	1
Rejetés	12
Irrecevables	1
Devenus sans objet, suite au retrait de la décision ou du recours	23
Procédure pendantes à la Direction le 31 décembre 2010	11
Recours au TC	3

4.3 Responsabilité civile

La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation pour 2010 est la suivante:

Requêtes pendantes au 1er janvier 2010	1
Requêtes déposées en 2010	4
Requêtes liquidées en 2010	2
Requêtes pendantes le 31 décembre 2010 (déposées en 2010 ou avant 2010)	3

5. Législation

5.1 Lois et décrets

Loi du 17 mars 2010 sur l'exercice de la prostitution

Décret du 19 mai 2010 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation d'un réseau radio cantonal de sécurité (POLYCOM-Fribourg)

Loi du 31 mai 2010 sur la justice (LJ)

Loi du 7 septembre 2010 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (Concordat ViCLAS)

Décret du 7 octobre 2010 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude en vue de la construction d'un bâtiment de police, à Granges-Paccot

Loi du 8 octobre 2010 modifiant la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques (mesures fiscales incitatives en faveur des voitures de tourisme efficientes en matière d'énergie et d'environnement)

Loi du 7 décembre 2010 sur la vidéosurveillance

5.2 Ordonnances et tarifs

Ordonnance du 9 février 2010 modifiant l'ordonnance sur les documents d'identité

Ordonnance du 9 février 2010 sur la formation et les exercices des organes de la protection de la population

Ordonnance du 23 mars 2010 modifiant l'ordonnance fixant les émoluments en matière de police des étrangers

Ordonnance du 30 mars 2010 organisant les mesures pour lutter contre la violence lors de manifestations sportives

Ordonnance du 14 juin 2010 relative à la plate-forme informatique contenant les données des registres des habitants

Ordonnance du 14 juin 2010 déléguant à la commune d'Avry la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 21 juin 2010 modifiant le règlement concernant la détention en matière de droit des étrangers

Ordonnance du 29 juin 2010 modifiant l'arrêté d'exécution du concordat sur les entreprises de sécurité

Ordonnance du 16 novembre 2010 fixant le taux des primes, des surprimes et des contributions de l'assurance des bâtiments pour 2011

Ordonnance du 16 novembre 2010 concernant la rémunération des membres des commissions de l'Etat

Ordonnance du 23 novembre 2010 sur l'exercice de la prostitution

Tarif du 14 décembre 2010 des contributions de remplacement et de rachat applicable en 2011 pour les abris de la protection civile

Règlement du 30 novembre 2010 sur la justice (RJ)

Ordonnance du 6 décembre 2010 sur la médiation en matière civile, pénale et pénale des mineurs

Ordonnance du 21 décembre 2010 fixant l'indice moyen du coût de construction applicable en 2011 pour l'assurance des bâtiments

II. Police cantonale

Commandant: ***Pierre Nidegger***

1. Mission

La Police cantonale a pour mission d'assurer la sécurité publique, le maintien de l'ordre et l'observation des lois. Elle est formée de la gendarmerie, de la police de sûreté, des services généraux et du service des ressources humaines.

2. Gendarmerie

2.1 Missions

La gendarmerie est organisée, sur le plan territorial, en trois régions, dont chacune comprend un centre de région, qui assure la permanence du service, et des postes de police de proximité décentralisés. Ces derniers assurent notamment, depuis le 1er juillet 2009, des contacts permanents avec la population et les diverses institutions publiques. La gendarmerie comprend également une police de la circulation et de la navigation. Elle est chargée de la police générale, de la police de la circulation routière et de la police de la navigation. La gendarmerie exerce la police judiciaire dans les affaires qui n'exigent pas l'intervention de la police de sûreté et accomplit les tâches de police administrative qui sont attribuées à la Police cantonale par la législation spéciale.

2.2 Activités courantes

2.2.1 Affaires traitées

	2009	2010
Rapports de police établis	13 272	13 705
Plaintes pénales enregistrées	9 273	9 911
Réquisitions traitées	26 083	24 145
Transports de détenus et prévenus	3 614	3 707
soit dans le canton	3 025	3 057
soit hors canton	589	650

2.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2009	64	134	198
2010	51	117	168

2.2.3 Circulation et navigation

En 2010, le point d'orgue des campagnes de circulation menées par la Police cantonale a été l'action «Slow Down. TAKE IT EASY». Ce slogan de l'ange Franky, enjoignant les conducteurs à lever le pied, a rythmé l'activité préventive dans notre canton.

2010

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Sarine	711	687	262	318	4	2
Singine	232	190	136	119	1	2
Gruyère	295	325	131	141	3	3
Lac	218	175	114	99	2	1
Glâne	106	99	53	50	0	0
Broye	130	144	57	56	2	3
Veveyse	99	99	55	52	1	0
Total	**1 791**	**1 719**	**808**	**835**	**13**	**11**

Le nombre d'accidents constatés, soit 1 719 (1 791 en 2009), est en diminution de 4 %. Le nombre de personnes blessées, soit 835 (808 en 2009) est en augmentation de 3.3 % et le nombre de personnes tuées, soit 11 (13 en 2009) est en diminution de 15 %.

Dans le cadre de la lutte contre l'alcool au volant, le concept mis sur pied lors de l'entrée en vigueur de la limitation à 0,5 ‰ a été maintenu. Concrètement, les contrôles d'alcoolémie s'effectuent de manière systématique (contrôle de tous les conducteurs) ou ponctuelle (sur la base d'indices d'ivresse). Pour l'année 2010, la statistique des contrôles se présente comme suit:

	Nombre de contrôles		Conducteurs en état d'ivresse	
	2009	2010	2009	2010
Total	24 231	19 196	4.2 %	4.9 %

Pour le surplus, en matière de circulation et de navigation, il est souligné ce qui suit:

	2009	2010
Saisies du permis de conduire	1 082	1 106
Contrôles de vitesse	3 545	3 750
Fuites après accident	815	801
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	233	241
Montant des amendes d'ordre encaissé	Fr. 5 993 290	Fr. 6 396 834
Entreprises de transport contrôlées (depuis 2008 et conformément aux directives de l'OFROU, les chiffres à fournir concernent uniquement les heures de contrôles)	45	48
Accompagnements de transports spéciaux	192	193
Accidents de navigation	0	0
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	10	5
Engagements du groupe des plongeurs	8	10

2.2.4 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2010, les activités suivantes:

	2009	2010
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1 073	1 156
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1 295	1 371
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	398	512
Examens pour l'obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1 478	1 382
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	4	9

2.2.5 Chiens de police

	2009	2010
Nombre de chiens	16	20
Nombre d'engagements	679	684
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	47	49
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	62	54
dont des recherches de personnes	60	67
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	2	2

Lors de ces engagements, divers produits stupéfiants ont été découverts par les chiens et séquestrés.

2.2.6 Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2010, l'intervention de la gendarmerie a été sollicitée à 26 reprises lors de l'arrivée des gens du voyage sur le territoire fribourgeois (12 interventions en 2009). Ces personnes sont demeurées 89 jours dans le canton (45 jours en 2009). En l'absence de terrain réservé à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour déterminer le lieu et la durée du séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces négociations sont menées, en principe, par un officier de police judiciaire. Concernant l'absence de terrain, il sied de préciser qu'une demande d'aménagement d'une place officielle a été déposée par la Direction cantonale de l'aménagement, de l'environnement et des constructions auprès de l'Office fédéral des routes et que la décision est toujours pendante.

2.2.7 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 28 services de protection rapprochée en 2010 (28 services en 2009), dont 19 à l'endroit de représentants des autorités fédérales ou de personnalités étrangères en visite en Suisse.

2.2.8 Refoulement à l'étranger

En 2010, les agents de la Police cantonale ont procédé à 8 reprises (7 en 2009) à l'escorte de ressortissants étrangers expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. Actuellement 15 gendarmes, dont 3 femmes, sont formés pour accomplir ce genre de mission.

2.2.9 Maintien de l'ordre

En plus de leur activité ordinaire, les gendarmes sont, jusqu'à l'âge de 40 ans, incorporés à la compagnie de maintien de l'ordre. Cette limite d'âge fluctue en fonction des effectifs. Elle n'est, en général, pas applicable pour les cadres.

Afin d'être à même de faire face à des manifestations de grande envergure et de garantir une même doctrine d'engagement et de formation, les polices romandes ont formé un groupement de maintien de l'ordre, connu sous l'abréviation GMO (Groupement romand de maintien de l'ordre).

Durant l'année, 1739 agents ont été engagés à 50 reprises pour des opérations de maintien de l'ordre qui se sont déroulées dans le canton, dont 15 matchs de hockey sur glace (13 pour le HC Gottéron et 2 pour les rencontres Düdingen-Martigny et Bulle-Martigny), 2 matchs de football, 11 manifestations diverses, 3 procès et 2 protections de personnalités. Outre ces engagements, les agents ont assuré un service de maintien de l'ordre à 17 reprises dans le cadre de la Coupe du monde de football. Pour ces événements, les agents ont totalisé 10 374 heures d'engagement.

Sous l'égide du GMO, 16 agents ont été engagés à Davos dans le cadre du WEF (World Economic Forum). 11 agents se sont déplacés à Delémont, pour renforcer le GMO dans le cadre d'un congrès de l'UDC et 31 agents ont été engagés à Montreux, à l'occasion du Sommet de la francophonie. Au total, 58 agents ont effectué 2050 heures d'engagement.

2.3 Evénements particuliers

2.3.1 Actions de prévention

2.3.1.1 Sécurité et ordre public

Des actions permanentes ou ponctuelles sont mises sur pied dans chaque région de gendarmerie. Adaptées aux spécificités géographiques, touristiques et culturelles de chaque région, elles s'inscrivent prioritairement dans un cadre préventif mais aussi répressif en cas de découverte d'infractions ou de délits. Ces actions menées sur le long terme se concrétisent par une présence accrue de gendarmes en uniforme dans les lieux sensibles tels que les parcs publics, les zones piétonnes, les gares, les plages, les lieux de manifestations à grandes affluences et les établissements publics. Outre le fait que ces actions rassurent la population, elles permettent de limiter les incivilités, d'assurer l'ordre public et, à défaut, de lutter contre des trafics en tout genre, notamment celui des stupéfiants.

ACTIONS CANTONALES	
«AU CONTACT DU CITOYEN»	Cet effort permanent consiste à renforcer la sécurité de proximité en rassurant la population par une présence visible marquée et par une recherche de dialogue avec les citoyens, de manière à réduire le sentiment subjectif d'insécurité. La présence visible et la recherche permanente de contacts ouverts avec la population par des agents en uniforme, à pied, dans les manifestations publiques et aux heures d'affluence sur la voie publique, constituent un moyen efficace de renforcer le contact entre les forces de l'ordre et la population. Ces actions ont aussi pour but de renforcer la présence des agents de la gendarmerie en uniforme dans le trafic routier en effectuant des surveillances visibles le long des axes principaux du réseau cantonal ainsi qu'à l'intérieur des agglomérations. Action permanente.
«TABARRO»	En fin de semaine et en soirée (principalement les vendredis et samedis soirs), présence visible dans les endroits très fréquentés (centre-ville), les établissements publics à forte affluence ainsi que sur les sites de manifestations importantes à caractère festif. 83 engagements d'une durée moyenne de 4,5 heures ont été effectués. 398 agents ont participé à cette action.
«AURORE»	Le week-end, tôt le matin, sur les autoroutes, contrôles d'automobilistes de passage, susceptibles d'être sous l'effet de stupéfiants et/ou d'alcool (rentrée de fêtes). 610 agents ont effectué 141 efforts sur les autoroutes A1 et A12. 28 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi sur les stupéfiants et 48 conducteurs ont été dénoncés pour des infractions LCR. 15 personnes ont été dénoncées pour d'autres infractions.

2010

ACTIONS REGIONALES

Région Centre:

«CELSIUS»	En hiver, présence visible et régulière des moyens de police (sécurisation publique) au centre-ville de Fribourg et actions répressives coordonnées visant à: – prévenir l'apparition de trafic de stupéfiants dans les établissements publics, dans la rue, dans les parcs publics et les espaces propices aux rassemblements; – contrôler les interdictions de zone prononcées contre les dealers; – empêcher le développement de la mendicité; – prévenir les incivilités et les infractions, notamment les vols à la tire; – veiller à ce qu'aucun mendiant ou sans-abri ne passe la nuit dehors par de grands froids; – veiller au respect de l'ordre et de la tranquillité publique des habitants; – renforcer le sentiment de sécurité de la population. 429 agents ont été engagés dans le cadre des 206 actions menées. 9 personnes ont été dénoncées pour des délits divers et 13 pour des infractions à la loi sur les stupéfiants.
«HIRONDELLE»	Même action que «CELSIUS» mais en période estivale. 790 agents ont œuvré pour mener à bien 383 actions. 25 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi sur les stupéfiants et 11 personnes pour des délits divers.
«ANGEL»	Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible dissuasive des moyens de police, dans les lieux et les rues commerçantes du centre-ville de Fribourg, afin de prévenir les infractions, notamment les vols (vols à la tire, vols à l'arraché, vols à l'étalage) et de rassurer la population. Lors des 87 efforts effectués, 191 agents ont assuré une présence de 210 heures.

Région Nord:

«BERMUDA»	En saison estivale, action visant à prévenir et réprimer les incivilités, les actes de vandalismes, les bagarres et les trafics en tout genre dans les zones touristiques, tels que les plages, les campings et les lieux de rassemblement. 382 agents ont effectué 255 actions. 14 personnes ont été dénoncées pour des infractions à la loi sur les stupéfiants et 9 personnes ont été dénoncées pour des délits divers.
«STAND BY»	Durant la période des fêtes de fin d'année, présence visible à proximité des lieux sensibles tels que postes, distributeurs de billets, banques et rues commerçantes. Dans le cadre de cette action, 376 agents ont effectué 151 heures de présence policière.

Région Sud:

«BANCO»	Du 22 mars au 21 avril, 14 présences policières ont été effectuées à proximité des banques. 25 heures d'engagement ont été vouées à cet effort.
«STATIO»	Du 21 mars au 18 avril, 48 présences policières ont été effectuées aux environs des stations d'essence et des shops situés à proximité des sorties d'autoroute. 66 heures ont été consacrées à cet effort.
«ROMANIA»	Du 22 juin au 9 juillet, 22 présences et surveillances ont été effectuées aux abords des grandes surfaces dans le but de lutter contre les vols. 209 heures d'engagement ont été totalisées à cette occasion.
«ROSSO»	Cet effort vise notamment à prévenir et à réprimer le trafic et la consommation de stupéfiants, à des endroits sensibles (gares TPF, aux centres-villes, aux abords des 4 cycles d'orientation, aux divers parcs publics, aux abords des rives du lac de la Gruyère et aux environs des centres commerciaux et culturels). Il permet aussi de lutter contre les incivilités, les dommages à la propriété et les infractions LCR (non-respect de la signalisation et stationnements sauvages). Lors des 935 efforts effectués, 121 personnes suspectes ont été identifiées et 5 auteurs d'infractions à la loi sur les stupéfiants ont été dénoncés. 107 usagers de la route ont fait l'objet de dénonciations.

2.3.1.2 Circulation

01.01 - 31.12	La ceinture pour la vie	Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité. 4966 AO/DR ont été délivrés. Action permanente.
01.01 - 31.12	TECO	Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant. 2160 automobilistes ont été dénoncés. Action permanente.
01.01 - 31.12	Action «deux-roues»	Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception. 154 motocyclistes dénoncés. Action permanente.
10.04 - 18.04	Action «comportement et équipement des cyclistes»	77 fiches techniques ont été délivrées. 32 cyclistes ont été dénoncés (AO ou rapports).
23.08 - 10.09	Rentrée scolaire	Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. Des contrôles axés sur le non-port de la ceinture de sécurité complétaient cette action. 32 AO/DR ont été délivrés et 12 automobilistes ont fait l'objet d'une dénonciation pour non-respect de la priorité au passage pour piétons.

07.04	Action «Merci»	Action menée dans le but de remercier les conducteurs se comportant correctement dans le trafic routier. Elle consistait à leur remettre une plaque de chocolat portant un logo particulier. Les automobilistes en infraction étaient dénoncés. Sur les 1111 automobilistes contrôlés, 1037 conducteurs ont reçu une plaque de chocolat et 74 ont été dénoncés.
25.11	Journée de la lumière	Le BPA (Bureau de prévention des accidents) en collaboration avec les polices cantonales et municipales de Suisse, le Fonds de sécurité routière et le groupe de travail «Sécurité par la visibilité», ont mis sur pied une action de sensibilisation pour rappeler l'importance de la visibilité dans le trafic routier. Cette campagne a eu lieu le 25 novembre 2010 dans toute la Suisse. 732 flyers et 274 brassards ont été distribués. 52 fiches techniques ont été délivrées.
26.11 - 24.12	Eclairage	Contrôles de l'éclairage des véhicules et de l'utilisation des phares antibrouillard. 55 conducteurs ont été dénoncés et 172 fiches techniques ont été délivrées.
15.04 - 31.10	Action «Slow Down. TAKE IT EASY»	Adaptation de l'action nationale avec la présence, aux bords des routes, de l'ange Franky. L'action avait pour but de: – diminuer le nombre d'accidents de la circulation dus à une vitesse inadaptée; – diminuer les accidents graves impliquant des motards. Durant cette action, il a été enregistré: – une diminution de 25 % des accidents dus à la vitesse – une diminution de 44 % de personnes qui ont perdu la vie sur les routes (9 en 2009 – 5 en 2010); – une diminution de 4.7 % de personnes blessées (511 en 2009 – 487 en 2010). Contrairement aux motards (+ 11 % de blessés et 4 personnes décédées en 2010 soit un chiffre identique à 2009), aucun autre usager de la route n'est décédé durant cette action. Contrôles de vitesse: Avec Franky: 172 conducteurs dénoncés (158 AO, 14 rapports dont 3 fautes graves), ce qui représente 2,3 % des usagers contrôlés. Sans Franky: 464 conducteurs dénoncés (413 AO, 51 rapports dont 12 fautes graves), ce qui représente 6,5 % des usagers contrôlés.

2.3.2 Police de proximité

Le 1er juillet 2009 a eu lieu le déploiement de la police de proximité sur l'ensemble du canton. Lors de ce déploiement, trois groupes d'investigations (GIP) ont été créés dans les régions de gendarmerie et affectés à la répression judiciaire de proximité (deals de rue, tags, délits connexes, etc.). Dans le cadre de cette activité permanente, les agents ont interpellé 559 personnes suspectes. 107 auteurs d'infractions ont été placés en garde à vue ou incarcérés pour les besoins de l'enquête. 306 personnes ont fait l'objet de rapports de dénonciation quant à des infractions à la loi sur les stupéfiants. De surcroît, 85 dénonciations ont été établies pour des infractions contre le patrimoine et 20 pour des dommages à la propriété. Durant ces actions, les agents ont notamment séquestré: 151 g d'héroïne, 122 g de cocaïne, 1.2 kg de haschisch, 12.6 kg de marijuana et divers autres produits stupéfiants (pilules thaï, pastilles d'ecstasy, LSD, speed, etc.). Les diverses enquêtes menées ont notamment permis la découverte de 32 cultures indoor et le séquestre de 4757 plants de chanvre.

3. Police de sûreté

3.1 Missions

Chargée de la police criminelle, la police de sûreté exerce la police judiciaire dans les affaires dont l'importance, la complexité ou la nature particulière exigent son intervention. Elle assure le service d'identification judiciaire. Ses missions générales sont les constats sur les lieux, la conservation des indices et preuves, l'exploitation des traces, l'audition des personnes impliquées, l'établissement des faits, l'identification et l'interpellation des auteurs présumés et les dénonciations au procureur.

3.2 Activités courantes

3.2.1 Affaires traitées

	2009	2010
Rapports de police établis	1 865	1 945
Plaintes pénales enregistrées	908	117
Réquisitions traitées	2 895	2 333
Identifications par le SIJ	340	251

	2009	2010
soit par empreintes digitales	86	77
soit par ADN	131	124
soit par traces de semelles	123	50
Relations par ADN	133	134
soit internes	29	17
soit avec d'autres cantons	104	117
Prises ADN sur la personne	955	991
Effacements de profils ADN	145	1 652
Personnes dactyloscopiées	1 062	1 110

La forte diminution des plaintes pénales enregistrées par la police de sûreté est due au fait que la réception du bâtiment de police, sis à la place de Notre-Dame 2, à Fribourg, a été fermée aux citoyens, à l'exception des personnes ayant un rendez-vous. Les plaintes pénales peuvent être déposées auprès du Ministère public ou de tout poste de police

3.2.2 Arrestations

	CH	Etr	Total
2009	68	161	229
2010	40	190	230

3.2.3 Stupéfiants

	2009	2010
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	4 672	27 347
marijuana (en grammes)	202 379	43 837
héroïne (en grammes)	320	166
cocaïne (en grammes)	124	2 490
pastilles thaï, LSD, ecstasy	135	12
amphétamines (en grammes)	61	145
Morts par surdose	3	4
Vols par effraction et tentatives dans des pharmacies, hôpitaux et cabinets médicaux	17	12

S'agissant de la culture du chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2009	2010
Champs	3 (superficie d'env. 21 000 m^2)	1 (superficie d'env. 2 000 m^2)
dont en Sarine	0	0
dont en Singine	2	1
dont en Glâne	0	0
dont en Gruyère	0	0
dont en Lac	1	0
dont en Broye	0	0
dont en Veveyse	0	0

	2009	2010
Quantité de chanvre séquestré	10 000 m^2 détruits sur place (11 000 boutures)	4 413 plantes saisies dont - 3 792 en culture indoor - 621 en culture outdoor
Enquêtes pénales	1	0

3.3 Evénements particuliers

Dans le courant de l'année 2010, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes à la suite des événements marquants suivants:

Homicide	Fribourg	05.04.10: assassinat, à son domicile, d'une femme âgée de 37 ans, par son mari. Le lendemain, l'auteur s'est présenté à la police, accompagné de trois amis. Il a expliqué que la veille au soir, entre 17h et 18h, il avait tué sa femme, de qui il vivait séparé. Il a indiqué qu'elle se trouvait encore allongée sur le lit de la chambre à coucher.
Levées de corps	Canton	Interventions pour 59 morts suspectes, dans le cadre desquelles les causes (mort naturelle, accidentelle ou suicide) ont pu être déterminées.
Brigandages	Canton	Cas où les auteurs ont été identifiés et confondus: 30.12.09: Morat, gare CFF 07.01.10: Fribourg, magasin Cash Converter 11.01.10: Fribourg, garage Marcello Pneus 25.01.10: Fribourg, banque Raiffeisen 08.02.10: Cressier, station-service 11.05.10: Lossy, famille (avec séquestration) 10.07.10: Epagny, banque Raiffeisen 16.07.10: Semsales, banque Raiffeisen Cas non élucidés: 11.03.10: Givisiez, station-service Migrol 12.10.10: Montet/Broye, La Poste 11.11.10: Ursy, banque Raiffeisen
Usage de l'arme par un agent vaudois	Tunnel de Sévaz	18.04.10: la centrale de la Police cantonale bernoise est avisée qu'un vol par effraction vient d'être commis à Lyss/BE, au garage Autocenter AEBI AG. A 2h06, le CEA de la Police cantonale fribourgeoise est avisé. Les auteurs ont dérobé trois véhicules haut de gamme. Une patrouille de police a remarqué ces trois voitures roulant à vive allure en direction d'Avenches/VD. Une course-poursuite s'en est suivie.

		Malgré le barrage routier installé dans le tunnel de Sévaz/FR, par des agents de la police VD, et les injonctions des policiers, le conducteur de l'un des véhicules a poursuivi sa route. Sept coups de feu ont été tirés et le passager a été mortellement touché à la tête par l'un des projectiles tirés. Les deux occupants faisaient partie d'un groupe de personnes issues de la banlieue lyonnaise, notamment actif dans le vol de voitures. L'enquête a permis d'imputer une trentaine de délits à ces Lyonnais. Plusieurs auteurs n'ont à ce jour pas pu être interrogés. Commissions rogatoires en cours en France.
Séries de vols par effraction	Canton et hors canton	Plus de 1700 cas de vols par effraction ou d'introductions clandestines enregistrés. Plusieurs enquêtes et investigations inter-cantonales suite à des séries. Les auteurs sont, en majorité, originaires de pays d'Europe de l'Est ou des Balkans. A relever les vols par effraction commis par des jeunes Tziganes mineures provenant de la France ou de l'Italie.
Incendies	Canton	Intervention dans 59 cas d'incendies. Causes: intervention humaine, technique, naturelle, indéterminée.
Enquêtes LStup	Canton	Interpellation d'un Allemand, proche du milieu de l'extrême droite allemande, qui venait livrer 200 g de speed à un trafiquant-consommateur. Interpellation de deux livreurs allemands, qui ont œuvré pour le compte de trafiquants allemands, impliqués dans un commerce portant sur plusieurs tonnes de haschisch importées de Hollande, notamment pour le marché suisse. Enquêtes dans le milieu des Africains et interpellation de 7 trafiquants à Bâle, Bienne et Fribourg, ainsi que de nombreux revendeurs et consommateurs locaux. Saisie totale de 2,1 kg de cocaïne et de 40 000 fr. Démantèlement d'un trafic important de haschisch de l'Espagne vers la Suisse. Interpellation d'une douzaine de personnes; saisie de 22 kg de haschisch, de 2 cultures indoor, de 20 000 fr. et d'une dizaine de voitures. Trafic portant sur 150 à 200 kg pour un chiffre d'affaires de 660 000 fr.
Pornographie	Mœurs	Du 01.01.2010 au 11.11.2010: 8 cas de pornographie illégale détectés, dont 1 cas concernant un mineur. 16 Terabytes de supports de données séquestrés. Un logiciel acquis devrait considérablement diminuer le travail au niveau de l'analyse des données séquestrées. 1 enquête menée sur la traite des êtres humains. Contrôles réguliers des salons de massage et des cabarets du canton par le groupe mœurs.
Atteintes à l'intégrité sexuelle	Canton	De nombreuses enquêtes consécutives à des dénonciations pour actes d'ordre sexuel (AOS) et viols ont été menées. Le nombre d'affaires d'AOS entre mineurs est plus élevé que la moyenne. Les infractions liées à l'utilisation d'Internet augmentent. 111 auditions filmées effectuées.
Enquêtes préliminaires		Plusieurs enquêtes préliminaires de police ont été menées dans le domaine de la criminalité économique et du blanchiment d'argent.
Prévention	Canton	Phase II de la Campagne de prévention sous le slogan «t-ki» - «wer bisch» lancée en 2007. Poursuite notamment par l'organisation de stands d'information dans des centres commerciaux et des conférences, en collaboration avec les partenaires (DICS, GRIMABU, FRI-TIC, SEnOF). Prévention dans les écoles par le chargé de prévention auprès de la BMI: 340 classes primaires visitées. 33 réunions de parents, de professeurs et d'autres.

4. Services généraux

4.1 Missions

Les services généraux regroupent les services de soutien de la Police cantonale en garantissant la cohérence et l'unité au niveau logistique, administratif et technique. Ils comprennent les secteurs suivants:

- le centre d'engagement et d'alarmes (engagement opérationnel);
- l'informatique et les télécommunications (administration système, base de données, transmission, équipement technique);
- l'Info-Centre (gestion du système central d'information, conservation et archivage des données, diffusions cantonales et

nationales, établissement de statistiques, office de filtrage Ripol cantonal);

> la comptabilité;

> l'habillement, l'équipement et l'armement;

> l'intendance;

> le garage.

4.2 Activités courantes

4.2.1 Affaires traitées

	2009	2010
Rapports de police établis	9 188	8 440
Plaintes pénales enregistrées	3	2
Réquisitions traitées	1 522	1 425
Appels téléphoniques entrants	215 958	227 950
dont des appels sur un numéro d'urgence	90 450	90 416
Alarmes traitées	1 251	2 350
soit pour incendie	303	628
soit pour effraction/agression	948	1 722

L'augmentation du nombre d'alarmes traitées est due à une comptabilisation différente. Par le passé, les fausses alarmes sans intervention n'étaient pas comptabilisées alors qu'elles le sont depuis 2010 (harmonisation générale avec d'autres types de statistique).

4.2.2 Informatique et télécommunications

> maintenance et exploitation des systèmes informatiques de la Police cantonale et de l'ACC (abri cantonal);

> maintenance et exploitation du réseau radio analogique (équipements radio dans les véhicules d'intervention, radios portables, 10 sites/antennes).

4.2.3 Véhicules

Exploitation et gestion du parc des véhicules de la Police cantonale, soit:

	2009	2010
Voitures	194	201
Motos	9	9
Bateaux	5	5

4.2.4 Intendance

Dans le cadre de l'entretien des 46 bâtiments occupés par les services, 1200 interventions (rafraîchissement, entretien, peinture, sol, etc.) ont été effectuées. 65 déménagements ou mutations internes et 47 projets de moyenne à grande importance ont été réalisés.

4.2.5 Habillement, équipement et armement

Le secteur habillement, équipement et armement est responsable de la gestion du matériel personnel et collectif ainsi que de l'armement pour l'ensemble de la Police cantonale. Il se charge également de l'équipement de base des aspirants de l'école de police.

4.2.6 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 20 601 factures (18 664 en 2009) sur la base de l'ordonnance du 22 décembre 2009 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un montant total de 4 253 007 fr. (3 540 984 fr. en 2009) a été facturé.

4.3 Evénements particuliers

4.3.1 Informatique et télécommunications

> POLYCOM: lancement du projet de réseau radio de sécurité, appel d'offres et choix du bureau d'ingénieur de planification;

> système central d'information Zephyr: analyse et développement du module automatique d'archivage et de suppression des données, adaptation et intégration des nouveaux formulaires pour l'entrée en vigueur du code de procédure pénale suisse.

4.3.2 Intendance

Principaux projets:

> étude du nouveau bâtiment de commandement;

> agrandissement du poste du Schoenberg et assainissement complet du poste de Broc;

> construction d'une nouvelle balance poids lourds à Granges-Paccot, en collaboration avec le centre d'entretien;

> identification de 250 objets concernés par des aspects de prévention de dangers dans le cadre de l'entreprise.

4.3.3 Habillement

> collaboration avec le groupe UNIMATOS pour le développement du nouvel uniforme de représentation;

> évaluation d'un nouveau gilet pare-balles collectif;

> développement en collaboration avec la commission technique des polices suisses (CTPS) d'une nouvelle cartouche propulsive pour le MZW (arme du maintien de l'ordre);

> renouvellement des parois phoniques des deux caves de tir.

5. Ressources humaines (RH)

5.1 Missions

Le service des ressources humaines regroupe les secteurs spécialisés en lien avec la gestion du personnel, la formation et le soutien psychologique. Il recrute en quantité et qualité les collaborateurs et collaboratrices de la Police cantonale ainsi que les aspirants de l'école de police. Il assure la gestion administrative du personnel et des données qui en découlent. Il est chargé de la formation de base et continue ainsi que du développement personnel des cadres et collaborateurs. Il offre une relation d'aide aux collaborateurs-trices qui en ont besoin et de conseil à la hiérarchie.

5.2 Activités courantes

5.2.1 Formation de base et formation continue

Le 4 janvier 2010, 24 personnes ont débuté l'école d'aspirants de police (EAP). En cours d'année, cinq aspirant(e)s ont quitté l'EAP et un ancien élève l'a rejointe. Au terme de leur année de formation, 20 candidat(e)s se sont présentés aux examens du brevet fédéral de policier et l'ont réussi. Le vendredi 17 décembre 2010, 15 gendarmes et 5 inspecteurs/trices ont été assermentés à la Cathédrale.

30 aspirants, à savoir 26 aspirants pour la gendarmerie et 4 aspirants pour la police de sûreté, ont été engagés pour l'EAP 2011.

Dans un souci d'accroître les candidatures aux écoles de police, le centre de formation de la Police cantonale a organisé cinq séances d'information et deux demi-jours d'examens fictifs. Un effort particulier a été porté sur la partie alémanique du canton.

L'entrée en vigueur du code de procédure pénale suisse, au 1er janvier 2011, a été l'élément prépondérant de formation du corps. Celle-ci a été effectuée par une formation e-learning et des cours internes. Durant l'année 2010, chaque collaborateur et collaboratrice a suivi, en moyenne, 6 jours de formation continue.

En outre, le centre de formation a organisé différents cours au profit des partenaires fribourgeois de la sécurité (sapeurs-pompiers, agents de détention, collaborateurs-trices de l'Office des juges d'instruction).

5.3 Evénements particuliers

5.3.1 Cellule «relations humaines»

La cellule «relations humaines» a offert un soutien au personnel de la police. Outre son activité au sein de la formation de base (école de police), le responsable de cette cellule a animé, en partenariat, un cours «Contact» dispensé à l'ensemble du personnel de la gendarmerie. Il a aussi participé, comme expert, aux examens du brevet fédéral de policier/policière à Fribourg ainsi que dans les cantons de Neuchâtel, de Vaud et du Valais.

La commission cantonale contre la violence conjugale, dont la coprésidence est assurée par le responsable de la cellule «relations humaines», a présenté, à l'attention de la Directrice de la santé et des affaires sociales, un bilan de ces dix dernières années.

Une commission suisse en matière de compétences sociales, réunissant tous les corps de police, a vu le jour en 2010. Le responsable de la cellule «relations humaines» est membre de ladite commission comme représentant de la Suisse latine.

5.3.2 Psychologie du travail

Un cours «Contact» a été dispensé à l'ensemble des collaborateurs de la gendarmerie. Les objectifs étaient de disposer d'un outil d'analyse et de gestion de conflits avec le citoyen (analyse transactionnelle) et de connaître les valeurs en lien avec le métier. 20 cours d'une journée, dont 6 en allemand, ont été dispensés entre mars et novembre 2010. Environ 340 collaborateurs et collaboratrices ont ainsi été formés.

A la suite de l'entrée en vigueur du règlement du 15 juin 2009 sur le temps de travail du personnel de l'Etat, un nouveau système de gestion du temps de travail a été introduit à titre d'essai. Environ 130 collaborateurs et collaboratrices ont été concernés par cette phase pilote d'horaire flexible. La forte demande des collaborateurs et collaboratrices de profiter de l'horaire flexible a été confirmée.

6. Service de presse

6.1 Missions

Le service de presse et de prévention assure l'information de la population au travers des médias, promeut l'image de marque de la Police cantonale, gère et alimente le site Internet de la Police cantonale. Il informe et conseille le public sur les moyens de prévention contre la criminalité. D'autre part, il assure la communication interne de la Police cantonale.

6.2 Affaires courantes

6.2.1 Activités médiatiques

Le service de presse et de prévention a traité en 2010 l'activité médiatique suivante:

› 790 communiqués de presse, tous genres confondus;

› 622 sollicitations téléphoniques;

› 19 messages SMS d'alerte à la presse sur des événements en cours.

D'autre part, 161 257 visites sur le site Internet ont été recensées, soit 442 par jour.

6.2.2 Activités de relations publiques

En 2010, les activités de relations publiques ont été nombreuses, avec notamment la présence de nombreux petits stands dans l'ensemble du canton. Plus particulièrement, le service de presse a contribué aux manifestations suivantes:

14.04	Prévention routière «Slow down! Take it easy»;
25.04	Slow Up de Morat, stand;
27.04	Journée des femmes de la Police cantonale;
29.04	Tour de Romandie, stand à Fribourg;
12.05	50 ans de l'éducation routière dans le canton de Fribourg. Manifestation à l'école de la Vignettaz, Fribourg;
11.07	Slow Up de la Gruyère, stand à Broc;
26.–29.08	Foire de Grolley, stand.

Du 1er juillet au 31 août 2010, 18 passeport-vacances ont été organisés dans les régions Nord, Centre et Sud.

6.2.3 Activités de prévention

En 2010, le service de presse et de prévention a soutenu les actions de prévention suivantes:

› 7 actions médiatiques de prévention:

Action «Slow down – Take it easy»;

Action «Merci» sur les routes du canton;

Action «Début d'école»;

Action «Pensez aux enfants»;

Action «Eclairage»;

Action «Zebra»;

Action «Angel».

› 29 concepts de sécurité à domicile (visite et conseils d'un policier spécialisé).

6.3 Evénements particuliers

La Police cantonale a participé à l'action de prévention «Slow down – Take it easy». Pour le canton, en collaboration avec l'OCN et le TCS Fribourg, elle a engagé un acteur qui a joué le rôle de l'ange Franky Slow Down sur le bord des routes. Cette action a rencontré un franc succès et a été relevée dans la presse du monde entier. Du côté des expositions, la mise en valeur des éléments du Comptoir gruérien 2009 a permis de réaliser de nombreux stands à très moindres frais, dont celui de la foire de Grolley.

7. Bureau des armes et explosifs (BAE)

7.1 Missions

La Police cantonale est l'autorité compétente pour l'application de la loi sur les armes, mais également pour l'application de la loi sur les explosifs. Le BAE délivre les permis d'achat d'armes et de port d'armes, les autorisations de vente d'engins pyrotechniques, les attestations de bonnes mœurs pour le requérant d'un permis minage, les cartes européennes d'armes à feu pour les chasseurs et tireurs sportifs effectuant leur loisir à l'étranger et les patentes d'armuriers. Il organise les examens de permis de port d'armes pour les agents de sécurité, les ventes sous contrôle des armes, les destructions d'armes, de munitions, de produits explosibles et d'engins pyrotechniques séquestrés. Enfin, le BAE gère le local de séquestre d'armes et d'explosifs, effectue des contrôles de collectionneurs d'armes, de points de vente d'engins pyrotechniques, d'armureries et d'armoires servant au stockage d'explosifs et procède aux enquêtes préliminaires dans le cadre de mesures administratives.

7.2 Activités courantes

L'activité du BAE pour l'année 2010 a été la suivante:

	2009	2010
Permis d'acquisition d'armes (civil)	326	505
Permis d'acquisition d'armes militaires (mise en prêt et reprise de l'arme lors du départ de l'armée)	0	228
Auditions en relation avec les permis d'achat d'armes	50	56
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	43	28
Permis de port d'armes	40	46
Carte européenne d'armes à feu	300	77
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	18	16
Contrôle d'armureries	0	8
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles	4	6
Permis d'acquisition de matières explosives	14	16
Contrôle d'entrepôts de matières explosibles (utilisateurs)	0	11
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques *(Fête nationale et fêtes de fin d'année)*	78 *(8)*	74 *(5)*
Saisies d'armes	274	225
Enquêtes administratives	43	106
Préavis pour mesures administratives	15	44
Renonciation volontaire à la reprise de l'arme dans le cadre d'une enquête administrative	28	31
Restitution d'objets ou/et d'armes aux propriétaires	15	21
Restitution d'armes d'ordonnance à l'arsenal	8	10
Destruction d'armes	344	355
Reprise d'armes auprès de tiers pour destruction	363	79
Reprise de munitions auprès de tiers pour destruction (en kilogrammes)	env. 450	env. 250
Reprise d'explosifs à des fins de destruction (en kilogrammes)	30	640
Reprise de détonateurs à des fins de destruction (en pièces)	60	80
Déclaration d'armes à feu acquises antérieurement au sens de l'art. 10 LArm	2 517	30

En raison de la modification de l'ordonnance du DDPS sur le tir hors service, le nombre de permis d'acquisition d'armes à feu a sensiblement augmenté. Depuis le 1er janvier 2010, tout soldat libéré du service militaire ainsi que toute personne civile voulant obtenir une arme militaire en prêt doivent être en possession d'un permis d'acquisition d'armes.

L'établissement de cartes européennes d'armes à feu et les diverses modifications apportées à ces documents ont été une des grandes activités du BAE. Les chasseurs et les tireurs sportifs, pratiquant leur loisir avec leur propre arme à feu dans l'espace Schengen, doivent obligatoirement posséder une carte européenne d'armes à feu. En outre, toute acquisition d'une nouvelle arme doit être obligatoirement mentionnée sur le document susmentionné.

En relation avec les affaires de violences domestiques et autres affaires où des armes sont séquestrées, le BAE est tenu d'effectuer des enquêtes administratives, conformément à l'article 31 de la loi sur les armes. Il appartient, en effet, à ce dernier de décider, à l'issue de l'enquête, si une arme est restituée à son propriétaire ou non.

7.3 Evénements particuliers

7.3.1 Contrôle d'armureries

Dans le courant de l'année, le BAE a procédé au contrôle de toutes les armureries du canton. Il a été constaté que la gestion de ces armureries était conforme à la loi sur les armes. Deux armureries ont cessé leurs activités en raison respectivement de l'âge du responsable et d'un décès dans l'entreprise. Quelques armureries ont fait l'objet de remarques à cause d'irrégularités dans l'infrastructure du bâtiment, d'erreurs dans l'établissement des contrats de vente ou dans la tenue des registres de contrôle.

7.3.2 Contrôle des entrepôts d'explosifs

Un autre effort a été porté sur le contrôle des utilisateurs d'explosifs et le stockage de ces produits. Lors de cette campagne, le BAE a accompagné diverses actions de destruction d'explosifs devenus trop anciens et, par conséquent, inutilisables. Dans diverses carrières, il a fallu adapter le dispositif de sécurité pour les minages. Dans une entreprise, les registres concernant l'utilisation des explosifs ont dû être adaptés.

8. Bureau des entreprises de sécurité

8.1 Missions

Depuis le 1er août 2010, la Police cantonale est l'autorité chargée de l'application du concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité. Cette tâche relevait auparavant de la compétence du Service de la police du commerce. La Police cantonale est chargée notamment de délivrer les autorisations régies par le concordat et par l'article 6 de l'arrêté d'exécution du concordat (autorisation d'employer du personnel de surveillance), de reconnaître les autorisations et les certificats de capacité ou d'aptitude délivrés par les cantons non concordataires et d'approuver le matériel utilisé par les agents de sécurité.

8.2 Activités courantes

Depuis le 1er août 2010, ont été délivrées:

> 21 autorisations d'engager du personnel;

> 25 autorisations d'exercer;

> 1 autorisation d'exploiter.

La Police cantonale a, en outre, autorisé l'engagement de 6 personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public.

On compte actuellement 12 entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

III. Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM)

Chef: ***Daniel Papaux***

1. Missions du service

Le service a pour mission de coordonner les activités liées à la protection de la population et assurer la conduite en cas d'engagement, d'administrer la protection civile, d'administrer les affaires militaires et d'assurer la gestion des bâtiments militaires dont le canton est propriétaire.

2. Protection de la population

2.1 Missions

La protection de la population vise à assurer la coordination de la conduite, de la protection, du sauvetage et de l'aide lors d'événements majeurs ou de catastrophes. C'est ainsi qu'elle:

> établit l'analyse des risques et l'actualise régulièrement

> assure la coordination des mesures de prévention

> garantit la préparation à l'engagement

> coordonne tous les moyens à l'engagement

> poursuit ses activités de coordination jusque dans la remise en état.

2.2 Activités courantes

Le système de mobilisation rapide GAFRI (Gestion des alarmes Fribourg) a été optimisé par l'introduction d'un rapport récapitulatif des alarmes. Celui-ci permet aux responsables des groupes d'avoir à la fin d'une alarme une vue d'ensemble des réponses obtenues aux différentes alarmes et réalarmes.

Dans le cadre de la collaboration avec les instances fédérales, le chef du secteur de la protection de la population a participé aux séances mises sur pied par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), MétéoSuisse, la Centrale nationale d'alarme (CENAL) et la Région territoriale 1.

L'analyse des températures, organisée en collaboration avec le Service de l'environnement, a été poursuivie. Elle a permis l'envoi des avis «canicule» aux instances concernées du canton d'entente avec le Service du médecin cantonal.

Sous la présidence de la Chancelière d'Etat, le chef du secteur de la protection de la population a conduit le projet institué par le Conseil d'Etat «Gestion des situations de crise». Le rapport final a été présenté le 4 octobre 2010 au Conseil d'Etat qui a accepté les propositions du groupe de travail, notamment l'institution d'une cellule de crise par Direction.

Afin d'augmenter l'efficience de la cellule de renseignement de l'organe cantonal de conduite (OCC), la protection de la population a acquis un nouveau système informatique, le JEF (Journal des Evénements Fribourg). Celui-ci remplace la tenue du journal en format Word ; il fournit par ailleurs des fonctionnalités supplémentaires de traitement du renseignement.

En collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications, qui en assure la direction de projet, un projet a démarré pour la réalisation d'une «plate-forme ORCAF». Cette interface informatique doit servir de plate-forme d'échange d'informations (surtout entre les organes communaux de conduite et l'organe cantonal de conduite) et permettre une gestion électronique des documents. Ces travaux se poursuivront en 2011.

Alors que les habitants de la zone 2 de la centrale nucléaire de Mühleberg ont reçu personnellement en 2005 leurs comprimés d'iode pour se protéger contre les effets d'une inhalation d'iode radioactif, le reste du canton en zone 3 disposait de stocks décentralisés auprès des communes. A l'automne 2010, ces stocks ont été retirés par la Confédération et de nouveaux comprimés ont été remis dans des stocks centralisés par district. Le nouveau concept de distribution à la population sera introduit au début 2011.

Les travaux en vue de l'acquisition d'un véhicule de commandement destiné à la conduite sur une place sinistrée ont débuté en

2010 en collaboration avec la Police cantonale. Ce véhicule est destiné à servir comme poste de commandement au front, sur la place sinistrée. S'échelonnant sur deux ans, les travaux devraient se terminer en 2011.

Dans le cadre des modifications apportées par la loi sur la protection de la population (LProtPop) à la loi sur la santé (LSan), la protection de la population a intégré le «groupe de travail ORCsan», dirigé par le Service du médecin cantonal, traitant de la mise en place d'un organe de conduite sanitaire pour gérer les événements extraordinaires.

L'organe cantonal de conduite s'est réuni 6 fois durant l'année 2010 dans le cadre de ses séances ordinaires. Une séance extraordinaire a été agendée afin de traiter, puis de valider une partie du plan cantonal d'engagement pandémie.

Sous la forme de journées de formation, l'organe cantonal de conduite a approfondi ses connaissances du rythme de conduite pour le travail en état-major. Cette formation a été dispensée par des instructeurs de l'Office fédéral de la protection de la population.

Le 22 avril 2010, l'organe cantonal de conduite a officialisé l'existence et le rôle de sa cellule de renseignement en validant son ordre général.

Le 27 avril 2010 a eu lieu le rapport annuel destiné aux spécialistes de l'organe cantonal de conduite. Il comportait, outre des informations générales, une partie de formation sur le rythme de conduite.

Le 1er juin 2010, la protection de la population a exercé l'organe cantonal de conduite et les membres du poste de commandement engagement dans le cadre d'une catastrophe aérienne survenant en ville de Fribourg. Sous forme d'un exercice d'état-major, ces deux échelons de conduite ont pu entraîner le rythme de conduite et leur collaboration.

Sur mandat de la Confédération, la protection de la population, en collaboration avec la «Cellule NRBC», a établi et fait valider par l'organe cantonal de conduite l'analyse cantonale des déficits en matière d'intervention NRBC (nucléaire – radiologique – biologique – chimique).

Conformément aux prescriptions prévues dans la loi sur la protection de la population (LProtPop), l'ordonnance sur la formation et les exercices des organes de la protection de la population a été mise en vigueur par le Conseil d'Etat le 9 février 2010. L'ordonnance portant sur la prévention a été mise en consultation en 2010 et sera soumise au Conseil d'Etat en 2011.

Les communes, chargées d'instituer jusqu'à fin 2009 un organe communal de conduite, ont été accompagnées dans leurs démarches par le secteur de la protection de la population. Malgré cela, toutes les communes n'ont pas réussi à constituer leur organe communal dans les délais.

La constitution des organes communaux de conduite s'étant concrétisée pour la plupart des communes par la nomination de leur chef, la protection de la population a pu débuter en 2010 par la formation de base de ceux-ci. Au total, 34 chefs et adjoints des organes communaux de conduite ont suivi cette formation, dispensée par district.

Un premier rapport annuel des chefs des organes communaux de conduite s'est tenu à Sugiez le 26 novembre 2010.

Sous la présidence du chef du secteur de la protection de la population, la Commission latine des responsables de la protection de la population, subordonnée à la Conférence latine des responsables cantonaux de la sécurité civile et militaire, s'est réunie à 4 reprises pour traiter en commun divers dossiers et trouver d'éventuelles synergies.

2.3 Evénements particuliers

La planification des mesures à prendre en cas de pandémie s'est poursuivie. Sous la conduite de la protection de la population, elle a porté essentiellement sur la finalisation des concepts de détail. Le concept sommaire du plan cantonal d'engagement pandémie a été validé dans l'optique de sa réalisation en 2011, puis de sa validation par le Conseil d'Etat.

L'Organe cantonal de conduite, mis sur pied depuis août 2009 pour gérer la pandémie A H1N1 (2009), a poursuivi la gestion de cet événement jusqu'à la décision du Conseil d'Etat en mars 2010 de lever les mesures sanitaires. Un rapport final d'engagement a été rédigé à l'intention du Conseil d'Etat.

3. Protection civile

—

3.1 Missions

La protection civile conduit les activités cantonales de la protection civile dans les domaines des infrastructures, du matériel et du dispositif d'alarme. Elle coordonne et conduit l'instruction des personnes astreintes, assure la gestion des formations d'intervention et prépare les engagements.

3.2 Activités courantes

3.2.1 Administration

Administration et informatique

La convocation aux différents services, la gestion des services et la communication des jours accomplis au secteur de la taxe d'exemption ont été effectuées au moyen du système informatique OM. Ces opérations se sont déroulées à entière satisfaction.

Demandes de dispenses

Le nombre de demandes de dispense, malgré les courtes périodes de service, reste très élevé. Il en découle une charge administrative importante. L'organisation interne des secteurs a cependant permis le règlement rapide de toutes les demandes.

Gestion des constructions protégées et des sirènes

L'application informatique réalisée en 2008 en collaboration avec le SITel dans le cadre du contrôle du plan de sonorisation des sirènes fixes a été utilisée une deuxième fois pour le remplacement de 79 sirènes fixes et l'installation de deux nouvelles. Le secteur de la protection civile a assuré la coordination des travaux avec les trois fournisseurs retenus au terme d'une procédure de soumission respectant les règles du marché publique. La Confédération a financé l'ensemble de l'opération pour un montant de 1 321 964.35 francs.

En raison de la complexité de la reprise des données des communes en matière de constructions protégées, la mise en service de l'application de gestion des constructions de la protection civile, développée par l'entreprise OM Computer-Support AG, à Cham (ZG), a pris du retard. Elle sera finalement opérationnelle durant le 1er semestre de l'année 2011.

Affaires disciplinaires

Défaillants aux cours de protection civile:	68 (2009: 49)
Renonciations après enquête pénale préliminaire:	29 (2009: 12)
Avertissements (cas de peu de gravité):	3 (2009: 2)
Dénonciations pour infraction à la LF	31 (2009: 30)

Sanctions/décisions

– Amende et/ou peine prononcée	24 (2009: 26)
– Non-lieu	0 (2009: 1)
– Renvoi au juge de répression	0 (2009: 0)
– En cours	7 (2009: 3)
Instructions pénales préliminaires en cours	5 (2009: 5)

Sur l'ensemble des ordonnances pénales rendues, aucune n'a fait l'objet d'une opposition.

3.2.2 Instruction

Le personnel d'instruction administratif et technique exerçant son activité au centre d'instruction cantonal de Sugiez représente 7.1 EP (2009: 6.9 EP).

Ecoles de formation de base (EFB)

Treize écoles de formation de base de 2 semaines (2009: 15) ont été organisées au centre d'instruction de Sugiez pour les trois fonctions de base (collaborateur EM, pionnier et préposé à l'assistance).

Fonction enseignée	**Participants**
Préposé à l'assistance	70
Pionnier	160
Collaborateur EM	20
Total	250 (269 en 2009)

Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

En application de la convention intercantonale en matière d'instruction (cantons romands + partie romande du canton de Berne), des cours de cadres et spécialistes ont eu lieu au centre d'instruction de Sugiez, dans les centres d'instruction de Grône VS, Spiez (BE, d), Couvet (NE), Gollion (VD) et Bernex (GE).

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
Chef de section appui	6		6	Bernex
Chef de groupe appui	24	4	28	Sugiez
Chef de section assistance	3		3	Bernex, Spiez
Chef de groupe assistance	19	3	22	Sugiez, Bernex, Spiez
Chef d'élément logistique	3		3	Grône, Spiez
Préposé aux constructions	13	2	15	Sugiez
Préposé au matériel	9	2	11	Sugiez, Spiez

Fonction	Participants fribourgeois	Participants d'autres cantons	Total	Centre d'instruction
Spécialiste PBC	8	1	9	Sugiez, Gollion, Spiez
Commandant de corps local	8		8	Sugiez
Comptable	4	5	9	Sugiez, Spiez
Cours de la Confédération	21		21	Schwarzenburg
Cours pour personnel d'instruction	2		2	Schwarzenburg
TOTAL	120	17	137	

Le centre de Sugiez a enregistré en 2010 une occupation de 6047 journées (5652 en 2009).

3.2.3 Organisation

Les commissions régionales de protection civile se sont réunies conformément aux dispositions légales régissant leur activité. Elles se sont prononcées sur le plan des services 2011 et sur les demandes de travaux pratiques en faveur des collectivités publiques ou des organisateurs de manifestations d'importance. Pour permettre aux corps locaux d'effectuer des services axés sur la répétition des connaissances de base acquises mais aussi pour respecter le rythme imposé des contrôles périodiques des abris, des travaux pratiques en faveur de la collectivité, en particulier le montage et le démontage de cantines de fête, ont dû être refusés.

Les derniers véhicules de transports de 9 places, appelés à remplacer les véhicules à 14 places qui n'étaient plus compatibles avec le permis de conduire des jeunes astreints à la protection civile, ont été réceptionnés. La flotte de la protection civile comprend désormais 10 véhicules de transport à 9 places, 4 véhicules tout-terrain de type Puch et un véhicule tout-terrain.

Recrutement 2010

	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Total
Centre de recrutement Lausanne (f)	14	81	172	267
Centre de recrutement Sumiswald (d)	17	22	29	65
Total	31	103	201	332 (300 en 2009)

Cours de répétition

345 (2009: 392) cours de répétition représentant 6 786 jours/homme (2009: 7 206) ont été accomplis en 2010. La matière a porté sur l'entretien périodique des installations, les travaux pratiques en faveur de la collectivité et l'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements ORCAF.

Malgré la courte durée des cours de répétition, un grand nombre de demandes de dispense a été enregistré. Celles-ci ont été traitées selon la procédure appliquée par le SPPAM pour les demandes de dispense présentées par les astreints au service militaire. Sur les 3818 (2008: 4217) convocations établies, 729 dispenses (2009: 868) ont été accordées et 85 refusées. 34 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 72 astreints ne sont pas entrés en service.

A fin 2010, le canton de Fribourg compte 36 corps locaux de protection civile (37 en 2009).

3.2.4 Constructions et matériel

Contrôles et inspections du matériel

Les organisations de Marly, Sense Oberland (Plasselb) et Wünnewil-Flamatt ont été inspectées. Ces contrôles ont démontré que le matériel de ces organisations est entretenu et entreposé de manière adéquate et est prêt pour l'intervention.

Entretien des constructions et du matériel

Sur la base de leurs rapports de travail, les organisations de protection civile ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement d'une partie des prestations dans ce domaine.

Contrôle périodique des constructions

Les constructions de Romont (centre sanitaire protégé) et de Courtepin (poste d'attente II) ont été contrôlées. Ces constructions répondent aux normes en vigueur. Les défauts constatés ne mettent pas en péril l'état de préparation à leur engagement en cas de nécessité.

Sirènes

Lors de l'essai annuel des sirènes de février, 8 sirènes fixes et 29 sirènes mobiles ont présenté des défauts qui ont été corrigés dans les meilleurs délais.

Constructions

› Abris privés

+ Constructions annoncées en 2010:	113
+ Places protégées	5 310
+ dont 52 dans des abris privés communs	2 809
+ Constructions liquidées en 2010:	87
+ Places protégées	4 186
+ dont 44 dans des abris privés communs	2 070
+ Dossiers en cours:	372

+ Places rachetées en vue de la construction d'abris privés commun	2 076
+ Contributions de remplacement destinées à la construction d'abris publics:	1 809

› Abris publics

+ Projets approuvés en 2010:	0
+ Dossiers liquidés en 2009:	4
+ Places protégées	1 160

› Terminés et payés en 2010 (lieu et places):

+ Estavayer-le-Lac	600
+ Siviriez	60
+ Courtepin	100
+ Vuadens	400

En cours de construction: Montet (Glâne)

Avant-projets et projets en cours d'étude ou d'approbation: Misery-Courtion

Constructions pour les organismes de protection et le service sanitaire

Subventions versées par la Confédération:

› pour la désaffection	76 586.40 francs (PC La Tour-de-Trême et Morat)
› pour l'entretien	201 250 francs.

3.3 Evénements particuliers

Engagements

Un exercice de démonstration a été organisé à l'intention des autorités dans le cadre du cours de répétition de la compagnie d'intervention SUD. Les participants (préfets, élus communaux, chef du SPPAM et représentants de la presse écrite), ont pu constater le large éventail des possibilités d'engagement de la protection civile dans le cadre de travaux au profit de la collectivité.

Le contrat passé entre la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) et la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) pour l'accueil de requérants d'asile au centre cantonal d'instruction de protection civile à Sugiez a pris fin le 15 février 2010. La cohabitation entre les utilisateurs ordinaires du centre d'instruction et les quelque 40 requérants d'asile n'a pas posé de problèmes.

Les commandants et commandants remplaçants des 3 compagnies d'intervention de protection civile ont suivi un cours de perfectionnement portant sur la collaboration entre l'OCC et les états-majors des compagnies d'intervention.

Sur mandat de la Confédération (OFPP), le secteur de la protection civile du SPPAM a préparé et conduit les opérations de renouvellement de 79 sirènes et de mise en place de deux nouvelles. Les coûts de l'opération (1,3 million de francs) ont été entièrement pris en charge par la Confédération. La dernière tranche liée à l'installation de sirènes fixes, appelées à remplacer des sirènes mobiles encore en service, sera réalisée, sur mandat de la Confédération, en 2011.

Un groupe de travail conduit par le chef de la protection civile a établi un rapport relatif à la révision du plan directeur de la protection civile du canton de Fribourg et aux incidences de cette révision sur la loi et le règlement actuellement en vigueur. Les modifications de la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (LPPCi), qui entreront en vigueur le 1.1.2012, ont également été prises en considération.

4. Administration militaire

4.1 Mission

Le commandement d'arrondissement assure la gestion des militaires domiciliés dans le canton, conduit les activités de recrutement et de libération, traite les demandes de déplacement de service ainsi que les affaires disciplinaires et pénales, administre le tir hors service.

Le bureau de la taxe d'exemption procède aux opérations de perception et de recouvrement de la taxe d'exemption pour l'ensemble des assujettis du canton.

4.2 Activités courantes

4.2.1 Promotions d'officiers

89 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus en 2010 par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), soit trois colonels, huit lieutenants-colonels, quatorze majors, quinze capitaines, vingt-cinq premiers-lieutenants et vingt-quatre lieutenants.

4.2.2 Services d'instruction des formations

En 2010, 1128 demandes ont abouti à 1020 déplacements de service (90 %) ainsi qu'à 108 refus (10 %).

Les motifs des demandes de déplacements de service accordées sont les suivants:

Apprentissage	3.0 %
Etudes	41.1 %

Professionnel	28.5 %
Perfectionnement professionnel	9.0 %
Séjour à l'étranger	3.7 %
Demande de service civil	0.1 %
Sport qualifié	0.1 %
Raison médicale	8.3 %
Autres raisons	6.2 %

4.2.3 Tir hors service

Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commission	Démissions au 31.12.2010	Nominations au 01.01.2011
1 FR Sarine et Glâne	sgt Martin Thomet	lt Sébastien Gillard
2 FR Singine	maj Patrick Stempfel sgtm chef Emanuel Bapst	cap Dominik Clément
3 FR Gruyère et Veveyse	adj EM Christian Maradan	lt Ludovic Charrière
4 FR Lac	maj Adrian Gutknecht	col Franz Schär

Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire	Tir en campagne	Programme fédéral	Tir en campagne
	Tireurs	Tireurs	Tireurs	Tireurs
2010	8 208	5 758	843	1 867
2009	8 321	5 636	854	1 767

Nombre de jeunes tireurs

2010	600
2009	701

Dispenses de tirs obligatoires

2010	65
2009	91

4.2.4 Affaires disciplinaires et pénales

934 enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 594 décisions disciplinaires.

6 (8) recours contre ces décisions ont été traités par la Direction de la sécurité et de la justice. 4 ont été rejetés et 2 ont été admis.

13 conscrits ont été punis disciplinairement pour un défaut à la journée d'information.

30 conscrits ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, 9 pour un deuxième défaut, 7 pour un troisième défaut et 5 pour un quatrième défaut. 5 conscrits ont été déférés à la justice militaire pour un cinquième défaut.

4.2.5 Activités de recrutement

Journées d'information

30 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1992 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification des périodes d'écoles de recrues des 1132 conscrits de langue française et des 417 conscrits de langue allemande a été établie de la manière suivante:

Conscrits francophones de la classe d'âge 1992

Année	Printemps	Eté	Automne
2011	2.0 %	4.9 %	8.1 %
2012	6.8 %	15.8 %	34.3 %
2013	9.7 %	6.7 %	8.0 %
2014	0.0 %	1.7 %	2.0 %

Conscrits alémaniques de la classe d'âge 1992

Année	Printemps	Eté	Automne
2011	0.7 %	3.6 %	7.7 %
2012	12.0 %	16.1 %	39.1 %
2013	6.7 %	6.7 %	5.3 %
2014	0.0 %	1.4 %	0.7 %

Organisation du recrutement

En 2010, les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes:

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	1 127	463
Aptes au service militaire	705 (62.6 %) dont 87 service long	304 (65.7 %) dont 45 service long
Aptes au service PCi	243 (21.5 %)	59 (12.7 %)
Inaptes au service	105 (9.3 %)	76 (16.4 %)
Inaptes au service in abs	29 (2.7 %)	7 (1.5 %)
Ajournés au recrutement compl.	41 (3.6 %)	13 (2.8 %)

	Lausanne	Sumiswald
Ajournées d'une année	4 (0.3 %)	4 (0.9 %)
Ajournées de deux ans	0 (0 %)	0 (0 %)

Service sans arme

Deux demandes pour un service sans arme ont été présentées. Une a été acceptée, l'autre n'a pas abouti (absence à l'audition).

4.2.6 Libération de service

760 militaires des classes d'âge 1976 (solde), 1977, 1978, 1979 et 1980 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31.12.2010. Les inspections de libération ont eu lieu sur deux jours à la caserne de la Poya à Fribourg.

En application des articles 11 et 12 de l'ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires souhaitant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir, pour la première fois, un permis d'acquisition d'armes. Sur les 723 militaires armés, 81 (11 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme, une indemnité fixée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1960, les capitaines de la classe d'âge 1968 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1974, soit au total 47 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

4.2.7 Taxe d'exemption de l'obligation de servir (TEO)

Le registre des assujettis durables (pas incorporés dans une formation de l'armée ou pas astreints au service civil) a encore progressé cette année pour atteindre le nombre de 9160, soit une augmentation de 135 assujettis par rapport à l'année précédente.

1303 astreints au service ont été soumis à la taxe parce qu'ils n'ont pas effectué le service militaire (1243) ou le service civil (60) qui leur incombait en 2009.

786 décisions de remboursement de taxes représentant Fr. 346 370.25 ont été établies, soit 36 % de plus qu'en 2009, ceci pour les raisons suivantes: réduction de la durée totale des services obligatoires (260 jours contre 300 jours) et le retour aux cours de répétition annuels depuis l'entrée en vigueur d'Armée XXI.

La réintroduction de la notification de la taxation provisoire au terme général d'échéance au 1er mai suivie de la taxation définitive, établie une fois que les facteurs définitifs fiscaux sont connus, a occasionné une augmentation de la part cantonale aux recettes de l'ordre de Fr. 300 000.–. Avec la double notification, 700 assujettis ont bénéficié de restitutions pour des montants versés en trop.

Les versements anticipés de la prévoyance professionnelle (2e pilier et pilier 3a) sont pris en considération dans le calcul du revenu soumis à la taxe. La consultation de 250 dossiers répertoriés par le Service cantonal des contributions a débouché sur 68 taxations.

Une décision sur réclamation (une en 2009) a été l'objet d'un recours interjeté auprès de la Cour fiscale du Tribunal cantonal, recours par ailleurs rejeté.

› Perception de la taxe dans le canton

	2010	2009
Taxes payées par les assujettis	6 590 062.35	4 921 525.70
Remboursements (remplacement de service)	346 370.25	253 256.90
Produit net de la perception	6 243 692.10	4 668 268.80
Part de la Confédération (80 %)	4 994 953.70	3 734 615.05
Part du canton (20 %)	1 248 738.40	933 653.75
Intérêts moratoires portés en compte	62 501.40	50 096.10
Intérêts sur montants à restituer	1 679.20	761.15
Solde des arriérés	2 036 898.95	3 220 145.01
Montant des actes de défaut de biens	151 574.70	133 001.00

› Statistiques

	2010	2009
Nombre de décisions de taxation	10 410	8 033
Nombre de décisions avec taxe minimale (Fr. 200.–)	1 723	1 755
Nombre d'assujettis exonérés (art. 4 LTEO)	560	539
Montant des taxes abandons	23 881.73	9 743.25
Montant des taxes remises	31 538.70	32 459.85
Arrangements de paiements	929	843
Sommations/rappels avant poursuite	2 453	1 887
Réquisitions de poursuites	636	349
Décisions de remboursements	786	513
Décisions de restitutions	717	174

4.3 Evénements particuliers

L'Administration fédérale des contributions a procédé en 2010 à son inspection triennale du bureau de la taxe d'exemption. Le rapport d'inspection fait état de l'excellente qualité du travail accom-

pli ainsi que des compétences et de l'engagement du personnel du bureau de la taxe.

5. Intendance des bâtiments

5.1 Mission

L'intendance des bâtiments militaires gère les exploitations militaires cantonales. Elle gère et conduit le personnel d'exploitation, assure la gestion administrative et financière, s'occupe de l'entretien et de la maintenance du camp de Schwarzsee et de la place d'armes de Fribourg.

Pour le camp de Schwarzsee, l'intendance des bâtiments gère l'occupation du camp par les civils ou les militaires.

5.2 Activités courantes

5.2.1 Caserne de la Poya

Les travaux suivants ont été réalisés:

- Entretien courant sur tous les bâtiments de la caserne
- Démontage de l'installation «Zone des obstacles du test Macolin»
- Révision des citernes à mazout (2x50 000 litres)
- Début des travaux de la 1re étape de l'assainissement de l'infirmerie du bâtiment 3 et signature d'un avenant à la convention d'utilisation de la caserne de la Poya relatif à la répartition des coûts liés à cet assainissement. La 2e et dernière étape sera réalisée jusqu'à la fin du mois de juin 2011. Les coûts de ces travaux se montent à 980 000.– francs et seront repartis à raison de 35 % à la charge de la Confédération et de 65 % à la charge du canton.
- Etude de faisabilité de mise en place d'une zone de parcage destinée aux véhicules privés des militaires et installée dans l'enceinte de la caserne suite à la non-entrée en matière de la Ville de Fribourg d'octroyer aux militaires une zone de parcage gratuite.

5.2.2 Camp de Schwarzsee

Les travaux suivants ont été réalisés:

- Réfection des façades du bâtiment B (fin des travaux débutés en 2009)
- Pose d'une protection contre les oiseaux à la toiture du bâtiment B
- Remplacement de 20 mélangeurs aux douches du bâtiment B
- Remplacement d'une partie des écoulements des eaux usées
- Etude pour les mesures de renforcement de la structure de la halle de gymnastique
- Mise en place d'un concept pour la mise en conformité de l'ensemble des bâtiments du camp selon les prescriptions suisses de protection incendie et exigée par l'ECAB.

Achat de machines

- Achat d'une machine de nettoyage WETROK (dernière acquisition d'une série de 3 machines).

Achat de literie et de lingerie

- Renouvellement courant de la literie nordique.

Journées d'occupation

2009	2010
41 522	39 710

Sur les 39 710 journées, 25 561 journées civiles ont été accomplies par les colonies belges (Intersoc) et 9424 par des écoles, sociétés et groupements divers. Les occupations militaires se sont élevées à 4725 journées.

5.3 Evénements particuliers

Site «ancien Arsenal de Fribourg»

- Suite à la réorganisation du service, les travaux suivants ont été réalisés sur le site de «l'ancien Arsenal de Fribourg» en collaboration avec le service des bâtiments et diverses entreprises du secteur privé; les frais liés à ces transformations et au déménagement ont été pris en charge par ce service.
- Le déménagement d'une grande partie des bureaux des collaborateurs du SPPAM, échelonné en dix étapes, s'est déroulé du mois de mai 2010 au mois d'octobre 2010. Tous les bureaux touchés par ce déménagement ont en même temps été assainis (peinture, rafraîchissement du sol, travaux d'électricité, nettoyages etc.).
- Création d'un local imprimante pour le bureau de la taxe d'exemption et transformation des deux bureaux de ce secteur.

Camp de Schwarzsee:
Prolongation du contrat conclu avec Intersoc Bruxelles pour l'occupation du camp durant les années 2011 à 2013. Pour mémoire: Intersoc occupe chaque été la totalité du camp durant les mois de juillet et d'août et réalise annuellement environ 25 000 à 28 000 journées d'occupations.

IV. Service de la population et des migrants (SPoMi)

Chef: ***Patrick Pochon***

1. Missions

Le Service de la population et des migrants (SPoMi) met en œuvre les prescriptions de police des étrangers réglant l'entrée, le séjour et l'activité des ressortissants étrangers. Il traite les demandes des citoyens suisses en établissement de passeports et de cartes d'identité. Il exerce les tâches qui lui sont dévolues par la législation sur le contrôle des habitants.

2. Police des étrangers

2.1 Activités courantes

2.1.1 Permis délivrés

	2009	2010
Autorisations d'établissement	1 874	1 725
Autorisations de séjour	3 769	3 639
Autorisations de séjour de courte durée	437	410
Autorisations frontalières CE/AELE	138	152
Prolongations de l'autorisation de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement	14 227	11 712

2.1.2 Autre prestation

Visas de retour en Suisse	231	242

2.1.3 Effectif de la population étrangère résidant dans le canton au 31 décembre, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2009	2010
Autorisations d'établissement	30 841	31 743
Autorisations de séjour	16 775	17 924
Autorisations de courte durée >=12 mois	549	570
Totaux	48 165	50 237

2.1.4 Mesures administratives

	2009	2010
Auditions effectuées par le Service	249	229
Rejets de demandes d'entrée et d'autorisation	78	59
Décisions de renvoi	300	260
Refus d'autorisations de séjour, de prolongations d'autorisations ou révocations	73	48
Refus d'autorisations de séjour en tant que décisions incidentes	7	2
Révocations d'autorisations d'établissement	23	10
Menaces de refus ou de révocation	24	19
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	175	151
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	144	115
Renvois après détention sous la compétence d'une autre autorité	14	16
Séances de contrôle auprès du Tribunal cantonal	59	61
Renonciations à la procédure orale par le Tribunal cantonal	35	41
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	31	24
Rejets de permis pour cas personnel d'extrême gravité	43	45
Recours jugés au Tribunal cantonal contre l'ensemble de ces mesures administratives	92	86
Recours admis, totalement ou en partie	5	8
Affaires rayées du rôle	21	10

2.2 Evénements particuliers

L'Accord sur la libre circulation des personnes en provenance des 30 Etats membres de l'Union européenne et de l'AELE a contribué comme les années précédentes au maintien en 2010 d'une forte croissance de la population étrangère permanente résidante du canton (+ 4,3 %). En outre, pour les séjours ne nécessitant pas d'autorisation, les ressortissants du Monténégro, de la Serbie, de la Macédoine, de l'Albanie et de la Bosnie-Herzégovine sont dorénavant libérés de l'obligation du visa, ou bénéficient de l'octroi facilité d'un visa Schengen.

Les renvois dans le domaine de l'asile ont été marqués en 2010 par l'augmentation de la proportion des cas de réadmissions dans d'autres Etats européens, en application de l'Accord d'association à Dublin, cas pour lesquels doit intervenir un placement préalable en détention des ressortissants étrangers concernés (45 % des cas de détention en 2010). Quant aux vols spéciaux affrétés par la Confédération dans des situations difficiles de renvois, ils

ont connu une période de suspension à la suite du décès d'un ressortissant nigérian lors de son embarquement à l'aéroport de Zurich.

3. Domaine de l'asile

3.1 Activités courantes

3.1.1 Statistiques concernant le canton

	2009	2010
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	13	7
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg	434	422
Permis pour cas personnel d'extrême gravité	91	59
Personnes admises provisoirement	124	133
Décisions positives rendues par l'ODM	75	94
Décisions négatives rendues par l'ODM (rejets et non entrées en matière)	346	418
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODM	415	277
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton au 31 décembre	576	397
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton au 31 décembre	614	776

3.1.2 Détail des autorisations provisoires d'exercer une activité lucrative délivrées aux requérants d'asile et aux ressortissants étrangers admis provisoirement

	2009	2010
Agences temporaires	110	108
Industrie	5	5
Hôtellerie	42	45
Commerce	7	2
Construction	3	7
Hôpitaux	6	7
Nettoyage	19	9
Divers	59	46
Totaux	251	229

3.2 Evénements particuliers

Le nombre total dans le canton des ressortissants étrangers relevant de l'asile est demeuré stable (personnes dans l'expectative d'une décision définitive des autorités fédérales et celles admises provisoirement en Suisse), tout comme le nombre des requérants d'asile déboutés (RAD) en attente de la mise en œuvre de leur renvoi (230 RAD à fin 2010, contre 233 RAD à fin 2009). Au regard des pays de provenance des RAD, l'exécution des renvois prononcés a continué à se heurter à d'importantes difficultés

4. Main-d'œuvre étrangère

4.1 Activités courantes

4.1.1 Annonces de ressortissants CE/AELE

	2009	2010
pour activité limitée à 3 mois maximum auprès d'un employeur suisse	1 309	1 448
pour travailleurs détachés	1 117	1 414
pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	375	348

4.1.2 Autorisations préalables concernant les ressortissants CE-8/CE-2

	2009	2010
Autorisations de longue durée	22	42
Autorisations de courte durée	366	358
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	211	267

4.1.3 Autorisations préalables pour ressortissants de pays tiers

	2009	2010
Autorisations de longue durée	32	32
Autorisations de courte durée	59	64
Autorisations pour une durée maximale de 4 mois	92	53
Autorisations pour artistes/artistes de cabaret	619	445

4.1.4 Autres décisions

	2009	2010
Décisions sur réclamation	29	34

4.1.5 Mesures administratives

En vertu de l'art. 122 LEtr, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes d'admission de travailleurs étrangers ou peut être menacé de ces sanctions.

	2009	2010
Avertissements	11	22
Sommations/menaces	77	75
Suspensions/rejets	51	45

4.2 Evénements particuliers

Le 25 juin 2010, le Conseil d'Etat a décidé que le canton ne délivrera plus, dès le 1er janvier 2011, d'autorisations de séjour et de travail pour les danseuses de cabaret ressortissantes de pays tiers, c'est-à-dire d'Etats avec lesquels la Suisse n'a pas conclu d'accord de libre circulation des personnes. Le Conseil d'Etat entend ainsi prévenir les risques importants d'exploitation et d'abus auxquels sont exposées les femmes concernées, tant dans leur pays d'origine qu'en Suisse.

5. Passeports et cartes d'identité suisses

5.1 Activités courantes

5.1.1 Documents délivrés

	2009	2010
Passeports ordinaires	8 596	3 190
Cartes d'identité	22 282	26 296
Passeports provisoires	587	587
Passeports biométriques	1 667	10 425
Documents de voyage biométriques pour étrangers		195

5.2 Evénements particuliers

Les passeports ordinaires (non biométriques) ne sont plus délivrés depuis le 1er mars 2010. Depuis cette date, le service dispose d'un centre de biométrie auprès duquel les citoyens suisses du canton doivent dorénavant s'adresser pour l'établissement d'un passeport, devenu obligatoirement biométrique. C'est également auprès de ce centre que sont traitées les demandes des ressortissants étrangers requérant un document de voyage nécessitant l'intégration de données biométriques. En outre, 45 % des cartes d'identité établies pour des citoyens suisses du canton ont aussi été directement commandées auprès du centre, principalement en même temps que la demande d'établissement du passeport.

V. Service de la police du commerce (SPoCo)

*Chef: **Alain Maeder***

1. Mission

Le Service participe à la délivrance d'autorisations et au contrôle d'activités commerciales ne bénéficiant pas d'une totale liberté de commerce. Il agit en particulier dans le domaine des établissements publics, de la vente d'alcool, des appareils de jeu, des loteries, du cinéma, du commerce itinérant, des collectes et des entreprises de sécurité. Il exerce par ailleurs un pouvoir de surveillance en matière d'indication des prix, de métrologie et d'horaire d'ouverture des commerces.

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Etablissements publics

En 2010, ont été délivrées:

nouvelle patente A d'hôtellerie	1
nouvelles patentes B d'établissement avec alcool	18
nouvelle patente E de bar complémentaire d'hôtel	1
nouvelle patente F de restaurant de nuit	1
nouvelles patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation	5
nouvelles patentes spéciales H	14
nouvelles patentes I d'établissement parahôtelier	9
nouvelles patentes T de traiteur	4
patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité	214

Le Service a en outre procédé au renouvellement de 431 patentes, autorisé 33 changements de dénomination d'établissement et accordé 28 extensions de patente.

Il a de plus procédé au retrait de 6 patentes, refusé l'octroi d'une patente et ordonné la fermeture de 3 établissements.

Enfin, il a enregistré l'annonce de mise en exploitation de 94 fumoirs provisoires.

Le nombre des établissements publics en activité au 31 décembre 2010 est le suivant:

Etablissements hôteliers	165
Etablissements avec alcool	605
Etablissements sans alcool	14
Dancings, cabarets	27

Bars d'hôtel	18
Restaurants de nuit	4
Etablissements dépendant d'un commerce d'alimentation	106
Buvettes, cafétérias, colonies étrangères	479
Etablissements parahôteliers	107
Traiteurs	49
Total	1 574

La société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Gastro Fribourg) a organisé, sous la surveillance du Service, 5 cours professionnels pour exploitants d'établissements publics, dont 4 en langue française et 1 en langue allemande, qui ont été suivis respectivement par 126 et 17 personnes et qui ont abouti à la délivrance de 95 certificats de capacité professionnelle.

En outre, 26 titulaires d'un certificat de capacité délivré par un autre canton ou d'un diplôme d'une école hôtelière reconnue se sont présentés à l'examen partiel prévu par la loi.

Gastro Fribourg a par ailleurs organisé 2 cours de formation destinés aux détenteurs de patentes G et T qui ont été suivis par 10 personnes de langue française et 3 personnes de langue allemande.

2.1.2 Boissons alcooliques

Au 31 décembre 2010, 459 commerces bénéficiaient d'une patente de boissons alcooliques.

2.1.3 Loteries et collectes

En 2010, 115 autorisations de loterie ont été délivrées, contre 118 en 2009. Dans ce chiffre ne sont pas compris la Loterie Romande, le Sport-Toto et la Loterie Suisse à numéros.

95 collectes destinées à des œuvres de bienfaisance, dont 89 prévues au calendrier de la fondation ZEWO, ont été autorisées.

2.1.4 Contrôle des cinémas

Les directeurs de salles de cinémas ont annoncé 459 films et obtenu l'autorisation d'en projeter 459.

La commission de surveillance des cinémas et des théâtres n'a pas siégé.

2.1.5 Entreprises de sécurité

Jusqu'au 31 juillet 2010, ont été délivrées:

73 autorisations d'engager du personnel,

84 autorisations d'exercer.

Le Service a en outre autorisé l'engagement de 2 personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public.

Au 31 juillet 2010, on comptait 11 entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

Depuis le 1er août 2010, les tâches relevant du concordat romand sur les entreprises de sécurité ont été transférées à la Police cantonale.

2.1.6 Appareils de jeu et salons de jeu

En 2010, ont été délivrées:

317 autorisations d'exploiter un appareil à sous servant aux jeux d'adresse et 332 autorisations d'exploiter un appareil de distraction.

On compte actuellement 3 salons de jeu dans le canton.

2.1.7 Commerce itinérant

En 2010, ont été délivrées:

20 cartes de légitimation pour commerçants itinérants et 2 autorisations d'exploiter une activité foraine.

2.1.8 Poids et mesures

En 2010, ont fait l'objet d'un contrôle, conformément aux prescriptions fédérales:

balances pour la vente directe au public	1161
balances non destinées à la vente directe au public	1692
balances pour véhicules routiers et balances ferroviaires	77
balances spéciales	67
balances à fonctionnement automatique	24
instruments de pesage étiqueteurs de prix	134
ensembles de mesurage de volume (produits pétroliers)	1658

distributeurs routiers de gaz naturel et de gaz de pétrole liquéfié	1
ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires	33
mesures de longueur	2
appareils mesureurs de composants gazeux et de fumée diesel	445

Par ailleurs, 246 contrôles de préemballages de même quantité nominale et 204 contrôles de préemballages aléatoires ont été effectués dans les entreprises.

Enfin, 97 points de vente ont été contrôlés dans le cadre de la surveillance du marché.

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Fumée passive

Tout au long de l'année 2010, la surveillance de l'interdiction de fumer dans les établissements publics a impliqué un engagement important de la part du Service de la police du commerce. Cette année correspondait en effet à une phase transitoire au cours de laquelle les exploitants qui avaient annoncé l'aménagement d'un fumoir provisoire devaient rendre le local conforme aux exigences de ventilation et de porte à fermeture automatique.

2.2.2 Poids et mesures

En matière de métrologie légale, un système de contrôle de qualité a été mis en place dans les deux arrondissements de vérification. Les vérificateurs des poids et mesures ont fait l'objet d'une évaluation par l'Office fédéral de métrologie dans le cadre d'un audit auquel le chef du Service de la police du commerce a pris part en qualité d'autorité de surveillance. Il est à relever que le canton de Fribourg est le premier canton à avoir passé avec succès cette évaluation.

VI. Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP)

Chef: ***Thomas Freytag***

1. Missions

Le Service est chargé de faire exécuter les peines et les mesures prononcées par les autorités pénales (tribunaux, juges de police, juges d'instruction). Il place dans un établissement adéquat les personnes condamnées à une peine privative de liberté, à une mesure thérapeutique institutionnelle ou à l'internement. Il exécute ou fait exécuter les autres sanctions pénales, notamment les peines pécuniaires converties, les amendes converties, le travail d'intérêt général et le traitement ambulatoire. Il gère en outre les prisons (Prison centrale à Fribourg, prison de Romont) et le casier judiciaire.

2. Application des sanctions pénales

Les activités du Service dans ce domaine sont fondées principalement sur les dispositions légales suivantes:

- Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales
- Loi du 6 octobre 2006 d'application du code pénal (LACP)
- Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général
- Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'exécution des peines sous la forme de journées séparées
- Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes)
- Décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire

Le SASPP planifie l'exécution des sanctions privatives de liberté et des mesures pénales, en fixant le lieu, le début et les étapes successives de l'exécution. En cours d'exécution, il statue notamment sur les autorisations de sortie (congés, permissions), sur le transfert dans un autre établissement et sur l'interruption de l'exécution. Il rend en outre les décisions prévues par les textes légaux concordataires ainsi que par la loi en matière de semi-détention et d'exécution sous la forme de journées séparées. Finalement, il statue en matière de libération conditionnelle ou de levée des mesures thérapeutiques et ordonne les mesures annexes (assistance de probation, règles de conduite, etc.).

Le SASPP gère par ailleurs les dossiers en matière de travail d'intérêt général (ci-après: TIG), dont la mise en œuvre concrète est pour le reste confiée au Service de probation (ci-après: SProb). Il encaisse également les amendes et les peines pécuniaires prononcées par les instances judiciaires. A ce titre, il n'intervient qu'en cas de non paiement, lorsque l'amende ou la peine pécuniaire fait place à une peine privative de liberté de substitution. Il assume enfin les tâches du Service de coordination cantonal pour le traitement des données enregistrées dans le casier judiciaire.

2.1 Peines privatives de liberté et mesures

—

2.1.1 Nombre de jugements reçus (excepté les peines pécuniaires et amendes converties)

En 2010, 247 jugements pour des peines privatives de liberté (ci-après: PPL) ont été adressés au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises dont:

175 jugements pour des peines < 6 mois

35 jugements pour des peines ≥ 6 mois et ≤ 1 an

37 jugements pour des peines > 1 an

2.1.2 Modalités (excepté les peines pécuniaires et amendes converties)

a) 127 convocations en régime ordinaire ont été établies.

b) 76 convocations ont été établies pour les personnes ayant obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit et le dimanche.

c) aucune convocation n'a été établie pour les personnes ayant demandé une répartition des journées de condamnation sur les fins de semaine.

39 condamnations de PPL, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises, ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton. En sus, le SASPP a reçu 81 condamnations de PPL, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans le canton de Fribourg.

› Nombre de jugements traités (PPL+TIG+conversion en TIG ou en PPL)	980
› Interruption de l'exécution des peines	2
› Personnes signalées RIPOL	211
› Ordres d'exécution de mandats non menés à terme à la gendarmerie	23
› Ordres de transfert	114
› Demandes de placement (en exécution de peine et en exécution anticipée de peine)	74

2.1.3 Nombre de journées de privation de liberté et de détenus par établissement/institution

	Journée de détention	Détenus
Etablissements de Bellechasse	18 532	134
Etablissements de la plaine de l'Orbe	2 870	12
Etablissement de Bellevue, Gorgier/NE	2 421	10
Prison de La Tuilière, Lonay/VD	403	3
Pénitencier de Witzwil/BE	1 711	16
Etablissements de Bostadel, Menzingen/ZG	349	1
Pénitencier de Hindelbank/BE	845	3
Pénitencier La Stampa, Lugano/TI	252	1
Prison de Thorberg/BE	978	6
Pénitencier de Lenzburg/AG	393	2
Colonie de Crêtelongue, Granges/VS	242	1
Le VAM	581	21
Inselspital Bern (Quartier cellulaire)	31	8
Diverses courtes peines hors canton	2 433	126
Centre de mesures St-Jean/BE	1 525	5
Centre éducatif de Pramont/VS	578	2
Fondation Bartimée, Grandson/VD	796	3
Centre de sociothérapie La Pâquerette/GE	263	1
Le Tremplin «Foyer Horizon», Fribourg	357	2
Foyer St Louis, Fribourg	784	3
Foyer André, La Côte-aux-Fées	1 200	4
Le Radeau, Orsonnens	331	2
Foyers Les Rives du Rhône, Sion/VS	396	1
EMS Sylvabelle SA, Provence/VD	573	2
Foyer Champ Fleuri, Glion/VD	68	1
Archezürich, Zürich	61	1
Casa Fidelio, Niederbuchsiten/SO	163	1
Haus Gilgamesch, Bâle	254	2
Total	39 697	374

2.1.4 Nombre de mesures

97 personnes ont exécuté ou exécutent encore une mesure selon le Code pénal, dont:

› 23 personnes un traitement des troubles mentaux en vertu de l'article 59 CP ou des articles 59 et 60 CP (mesures institutionnelles);

› 13 personnes un traitement des addictions en vertu de l'article 60 CP (mesure institutionnelle);

› 2 personnes une mesure applicable aux jeunes adultes en vertu de l'article 61 CP (mesure institutionnelle);

- 20 personnes un traitement ambulatoire pendant l'exécution de la peine en vertu de l'article 63 CP;
- 36 personnes une mesure ambulatoire en liberté en vertu de l'article 63 CP;
- 3 personnes un internement, en vertu de l'article 64 CP.

Le SASPP a rendu 50 ordonnances de traitement. Ces personnes ont été placées comme suit, voir Tableau 2.1.3.

2.1.5 Etapes d'exécution des sanctions pénales (TEX, TELEX, LC)

a) Travail externe

23 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail externe. Lieux de placement:

	Journée de détention	Détenus
Maison de détention Les Falaises	1 681	15
Maison Montfleury/GE	19	1
Maison Le Vallon/GE	436	6
Klosterfiechten Basel	17	1
Total	2 153	23

b) Travail et logement externes

5 personnes ont bénéficié ou bénéficient encore du régime de travail et logement externes.

c) Libération conditionnelle et levée de mesures

Depuis le 1er janvier 2007, avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons est habilité à rendre des décisions de libération conditionnelle (lorsque la peine privative de liberté est supérieure à deux ans, le SASPP est tenu de demander le préavis de la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité).

De même, en application de l'ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales, le SASPP est compétent pour décider de lever des mesures thérapeutiques ou des traitements ambulatoires.

Les décisions suivantes ont été ordonnées:

Libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal	37
Libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	7
Refus de libération conditionnelle	28
Levée de la mesure accordée	8
Levée de la mesure refusée	16
Libération conditionnelle de la mesure accordée	1
Libération conditionnelle de la mesure refusée	15
Libération conditionnelle de l'internement refusée	3
Prolongation du délai d'épreuve	2
Total	117

2.2 Peines pécuniaires et amendes converties

Les amendes et peines pécuniaires impayées sont converties en jours de peine privative de liberté de substitution (100 francs d'amende = 1 jour de peine privative de liberté; le montant du jour-amende de la peine pécuniaire est fixé par l'autorité pénale).

Nombre de peines privatives de liberté de substitution reçues (amendes et peines pécuniaires impayées) et le montant encaissé par le service pour chaque autorité:

	Amendes et peines pécuniaires reçues	Montant encaissé
Office des Juges d'instruction	1 647	703 947.00
Préfectures	1 921	461 571.60
Autres cantons	121	22 015.20
Tribunaux	69	12 450.00
Ville de Fribourg	30	0.00

Le total s'élève à 3788 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution reçues concernant des amendes et des peines pécuniaires impayées et à 1 199 983.80 francs pour le montant encaissé.

77 ordonnances de peines privatives de liberté de substitution concernant 36 personnes ont été transmises au secteur des peines privatives de liberté pour être intégrées à des peines fermes. De plus, 1 ordonnance de conversion d'amende (aCP) a été transmise au secteur du TIG pour exécution d'un travail d'intérêt général.

Autres chiffres concernant le traitement des peines privatives de liberté de substitution:

Mandats attribués à la gendarmerie:	2 318
RIPOL effectués:	915
Délégations transmises aux autres cantons:	677

› Arrangements de paiement accordés:	394

› Demandes de travail d'intérêt général accordées:	1

2.3 Travail d'intérêt général (ci-après: TIG)

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal le 1er janvier 2007, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons et le Service de probation sont chargés de faire exécuter les peines de travail d'intérêt général prononcées par les autorités judiciaires. Le SASPP prend les décisions prévues aux articles 11 et 12 de l'ordonnance fédérale du 19 septembre 2006 relatives au code pénal et au code pénal militaire ainsi que les mesures administratives prévues à l'article 13 de l'ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général.

En 2010, 423 ordonnances de TIG ont été adressées au SASPP par les autorités judiciaires fribourgeoises. En sus, le SASPP a reçu 67 condamnations de TIG, prononcées par d'autres cantons, à faire exécuter, étant donné que les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient dans le canton de Fribourg.

375 dossiers de TIG ont été transmis au Service de probation comme mandats d'exécution; 113 courriers «droit d'être entendu» ont été transmis pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention; dans 19 cas, une décision de révocation de TIG a dû être prononcée. En outre, 117 rapports ont été rédigés pour les autorités judiciaires en vue d'une éventuelle suppression de TIG.

95 condamnations à un travail d'intérêt général, prononcées par les autorités judiciaires fribourgeoises (excepté les amendes converties), ont été exécutées dans d'autres cantons, puisque les personnes condamnées étaient domiciliées ou séjournaient hors canton.

2.4 Recours en grâce

Le Grand Conseil n'a traité aucun recours en grâce en 2010.

2.5 Casier judiciaire

En 2010, le Service de coordination du casier judiciaire a enregistré 4642 jugements et délivré 3452 extraits pour les autorités judiciaires du canton.

3. Prisons

La Prison centrale occupe 25 personnes et 1 apprentie. La Maison de détention Les Falaises (20 places) sise dans l'ancien appartement de service a été inaugurée le 15 janvier 2010 (ouverture officielle le 1er février 2010) afin d'accueillir les régimes en milieu ouvert (semi-détention, travail externe).

En 2010, la prison de Romont a été occupée pendant trois mois.

Les prisons hébergent les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeurs ou mineurs:

› Les inculpés en détention avant jugement pour la durée de l'enquête;

› Les inculpés en détention avant jugement au terme de l'enquête et jusqu'à leur jugement;

› Les personnes condamnées, jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution des peines;

› Les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;

› Les détenus aux arrêts;

› Les personnes condamnées qui purgent une peine de quatre semaines au plus par journées séparées;

› Les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de douze mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;

› Les personnes condamnées qui exécutent une peine, de plusieurs mois, sous le régime du travail externe (fin de longues peines);

› Les personnes condamnées qui exécutent une peine privative de liberté ferme de six mois au maximum sous le régime ordinaire;

› Les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;

› Les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers;

› Les arrêts militaires.

3.1 Entrées en 2010

	Suisses	Etrangers
Hommes – Prison centrale	118	380
Hommes – Prison de Romont	4	6
Femmes – Prison centrale	15	21
Hommes – Maison de détention Les Falaises	26	34
Femmes – Maison de détention Les Falaises	3	2
Total	166	443

3.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Totaux
Détention avant jugement					
- Prison centrale	2 228	48	9 168	552	11 996
- Prison de Romont	125	0	274	0	399
Détention des mineurs					
- Prison centrale	93	0	80	26	199
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
- Prison centrale	1 603	201	2 309	138	4 251
Exécution par journées séparées					
- Prison centrale	0	0	0	0	0
Exécution en semi-détention					
- Maison de détention Les Falaises	2 279	245	2 159	176	4 859
Exécution en régime de travail externe					
- Maison de détention Les Falaises	333	0	1 177	171	1 681
Mesures de contrainte	0	0	2 349	2	2 351
Arrêts militaires – Prison centrale	4	0	0	4	
Totaux	6 665	494	17 516	1 065	25 740

3.3 Subsistance

Le plan des menus s'étend sur plusieurs semaines. A la Prison centrale, les repas sont préparés par un cuisinier professionnel secondé par deux détenus. Un cuisinier professionnel externe renforce l'équipe en place en raison de l'augmentation des journées de détention, suite à l'ouverture de la Maison des Falaises, et pour que la cuisine de la prison soit exploitée du lundi au dimanche par des professionnels. Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2010 en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

3.4 Locaux

Les locaux de la Prison centrale sont divisés en cinq secteurs, soit:

> La détention avant jugement hommes	35 places
> La détention des mineurs	4 places
> L'exécution de peines pour hommes	17 places
> La détention des femmes	5 places
> L'exécution des mesures de contrainte	9 places
Total des places à disposition	70 places

Les locaux de la Maison de détention Les Falaises sont divisés en deux secteurs, soit:

> L'exécution de régimes facilités pour les hommes	16 places
> L'exécution de régimes facilités pour les femmes	4 places
Total des places à disposition	20 places

Les locaux de la prison de Romont sont divisés en deux secteurs soit:

> La détention avant jugement hommes	5 places
> L'exécution de peines pour hommes	2 places
Total des places à disposition	7 places

3.5 Occupation des détenus

Les personnes placées en détention avant jugement n'ont pas l'obligation de travailler. Par contre, les dispositions du Code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'exécution des peines privatives de liberté peuvent être astreints au travail.

A la Prison centrale, une réorganisation interne a permis d'augmenter sensiblement les possibilités de travail proposées aux détenus (en 2010: 23 436 heures, soit un montant de 70 310 francs de rémunération aux détenus/es), que ce soit à la cuisine, à la buanderie, à l'atelier d'occupation, au nettoyage et à l'entretien du bâtiment.

3.6 Assistance des détenus

Le Surveillant-chef ou l'un des deux Surveillants-chef remplaçants se sont entretenus, dans les 48 heures suivant leur arrivée, avec 443 nouveaux détenus, notamment les prévenus, les détenus en exécution ferme ainsi que les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers. Quant au Chef de service, il est, chaque jeudi après-midi, à la disposition des personnes détenues qui en font la demande. L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins, un/e psychiatre, une psychologue ainsi que

par une infirmière à 70 % secondée un jour par semaine par un infirmier externe. Au cours de l'année 2010, les médecins généralistes à la Prison centrale ont reçu 426 détenus et 199 détenus ont été vus pour des problèmes psychiatriques. Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires ou encore des interventions.

Depuis le début 2007, le réseau fribourgeois de santé mentale a augmenté son intervention à la Prison centrale puisqu'il assure des consultations deux demi-jours par semaine. De plus, certains spécialistes ont prêté leur concours aux médecins de la prison notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes.

Des aumôniers assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les détenus qui en ont besoin peuvent bénéficier d'une aide matérielle limitée.

Les collaborateurs du Service de probation assurent le service social dans les prisons du canton. Ils sont présents trois après-midi par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Dans les prisons de district, les collaborateurs du Service de probation interviennent deux fois par mois ou sur demande. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour des anciens détenus à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs.

Un certain nombre de personnes bénévoles se sont rendues dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec elle.

Tous les samedis, les détenus, en exécution de peines sous le régime ordinaire, peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention avant jugement moyennant l'autorisation du Juge d'instruction.

VII. Service de probation (SProb)

Chef: ***Philippe Pillonel***

1. Missions

Le Service de probation du canton de Fribourg agit en application des articles 93 à 96 du code pénal suisse. Le secteur social assume le mandat de service social en prison préventive pour les personnes en détention avant jugement (DAJ). Il assure par ailleurs le suivi et la surveillance des personnes en situation de libération provisoire, en régime de travail externe, en régime de travail et logement externes ou placées sous mandat d'assistance de probation selon le principe de l'assistance continue. Le secteur des peines en milieu ouvert (PMO) garantit en application des articles 37 et suivants du code pénal, la mise en œuvre, la gestion et la bonne exécution de l'ensemble des peines prononcées sous forme de travail d'intérêt général (TIG).

2. Activités

Sur le plan cantonal, les activités du Service sont notamment fondées sur les dispositions légales suivantes:

- Ordonnance du 6 octobre 2008 concernant le Service de probation
- Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général (OTIG)
- Concordat du 10 avril 2006 sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (le Concordat latin sur la détention des adultes)
- Décisions de la Conférence romande des autorités cantonales compétentes en matière pénitentiaire

Les activités du Service se fondent également sur le document «Fondements éthiques et domaines d'activités des services de probation en Suisse» définis par la Conférence suisse des directrices et directeurs de la probation et prennent en compte la récente Recommandation CM/Rec(2010)1 du Conseil de l'Europe sur les règles relatives à la probation.

2.1 Secteur administratif

Le secteur administratif a poursuivi, au bénéfice du secteur social et du secteur des peines en milieu ouvert, le développement du logiciel informatique. Il a géré administrativement 500 dossiers du secteur social et 717 dossiers du secteur des peines en milieu ouvert. En ce qui concerne le soutien matériel durant l'année écoulée, le Service a versé 77 085 francs. Pour les personnes en milieu fermé, ce montant a notamment permis l'achat de vêtements, de livres, d'articles de papeterie et de produits d'hygiène. Le soutien aux personnes sous mandat en milieu ouvert a été accordé sous forme de bons alimentaires, de titres de transports ou de participation à diverses formations.

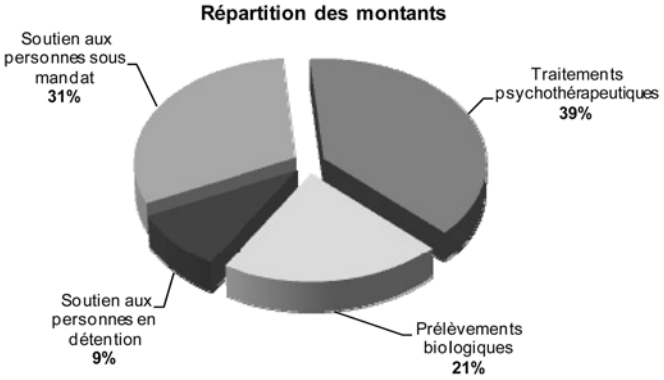

Le montant destiné à des suivis psychothérapeutiques atteint 26 691 francs. Celui pour les prélèvements biologiques est passé de 10 202 francs en 2008 à 14 723 francs en 2009 et à 16 529 francs au 31 décembre 2010. Ces chiffres traduisent la très forte augmentation des mandats de contrôle et de surveillance des règles de conduite, confiés par les autorités judiciaires et administratives au Service.

Le garde-meuble de Belfaux répond toujours à une nécessité et accueille les affaires personnelles de plus de 20 personnes se trouvant en détention. Le taux d'occupation des appartements sous-loués par le Service de probation à des personnes sortant d'un régime privatif de liberté est de 95 %.

2.2 Secteur social

Pratiquant le principe d'assistance continue, les agents de probation interviennent et rencontrent les personnes tout au long du processus pénal, que ce soit en milieu fermé ou en milieu ouvert. La synergie et la collaboration s'intensifient d'ailleurs entre ces deux milieux qui ont une finalité commune. En effet, le code pénal inscrit clairement la probation dans le système de la justice et de l'exécution des peines et mesures en lui confiant le même but et le même objectif, à savoir la réduction de la récidive.

Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition des suivis des personnes en milieu fermé selon le type de régime.

Suivi des personnes en milieu fermé du 01.01. au 31.12.	2008	2009	2010
Détention avant jugement	182	189	196
Exécution anticipée de peine et de mesure	51	46	59
Exécution d'une mesure	35	46	45
Exécution d'une peine	155	123	103
Mesures de contrainte	9	9	6
Total	**432**	**413**	**409**

Le suivi et la surveillance en milieu ouvert représentent la part principale de l'activité du Service. A l'heure où la tolérance zéro et les impératifs sécuritaires occupent le devant de la scène, la probation se voit devant la nécessité d'adapter ses méthodes de travail. Les approches centrées sur la gestion du risque et l'évaluation de la dangerosité ont fait leur apparition et conditionnent largement la prise en charge des situations suivies en milieu ouvert.

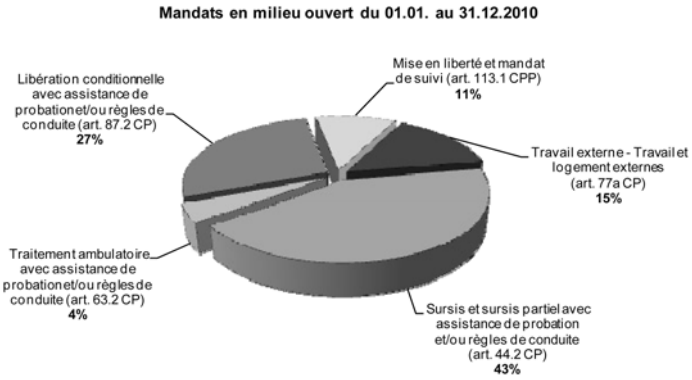

Le schéma ci-dessus illustre la répartition des mandats en milieu ouvert selon leur nature. Il convient de relever que pour un total de 273 mandats en milieu ouvert, plus de la moitié (54 %) confiée au Service provient en ligne directe de l'Office des juges d'instruction et des tribunaux pénaux d'arrondissement. L'autre partie est transmise par le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons (SASPP). Par ailleurs, répondant en cela à l'article 95 du code pénal, le Service a rédigé 107 rapports sociaux destinés aux instances judiciaires ou aux autorités administratives (l'Office des juges d'instruction, les tribunaux pénaux d'arrondissement, le Tribunal cantonal, le Service de l'application des sanctions pénales et des prisons, les justices de paix, etc.) afin de leur permettre de prononcer des jugements ou de prendre des décisions.

Une forte progression des mandats relatifs à la surveillance des règles de conduite (art. 94 CP) doit être relevée, notamment en ce qui concerne les prélèvements biologiques. Dans le courant de l'année, 365 tests ont été organisés pour 48 personnes. La progression du nombre de tests est de 73 % sur deux ans, soit depuis l'entrée en vigueur de la convention passée avec un laboratoire spécialisé en 2007. Les collaborateurs du service ont organisé 10 visites d'enfants dans les établissements de détention et les visiteurs bénévoles des détenus ont rencontré 22 personnes en détention.

2.3 Secteur des peines en milieu ouvert (PMO)

Le travail d'intérêt général (TIG) est une peine principale autonome depuis le 1er janvier 2007. Le juge peut ordonner, avec le consentement de la personne condamnée, un travail d'intérêt général de 720 heures au plus, quatre heures de travail d'intérêt général correspondant à un jour de privation de liberté. La peine est accomplie au profit d'un organisme privé à but social ou d'utilité publique, d'une administration publique ou d'une personne ayant besoin d'aide.

2010

Statut	Janv	Fév	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
en attente	175	182	178	193	168	137	103	123	95	125	85	77
en cours de traitement	183	171	171	161	182	197	201	199	209	198	200	214
avertissement	10	9	13	15	15	12	13	12	15	14	14	9
début différé	1	2	2	1	1	1	0	0	1	2	2	2
suspendu	11	14	10	12	10	10	9	9	5	7	10	11
Total	380	378	374	382	376	357	326	343	325	346	311	313

Sur le nombre de 313 dossiers ouverts au 31 décembre 2010, 214 dossiers étaient en cours de traitement et 77 en attente. Idéalement, le secteur des peines en milieu ouvert devrait pouvoir traiter les dossiers en flux tendu. Le délai d'attente de la prise en charge des dossiers, qui était précédemment de 6 à 9 mois, s'est réduit à environ 3 mois selon les districts.

Dossiers TIG au 31.12.2010 selon date d'entrée

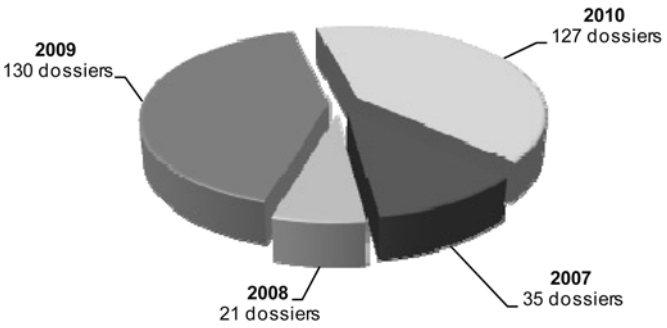

Le stock des dossiers et des heures de travail d'intérêt général au 31 décembre 2010 démontre la difficulté de conduire à terme les programmes de TIG (arrivée de nouveaux jugements en cours d'exécution, suspension pour cause de maladie, d'activité professionnelle, de difficultés sociales, etc.). Ainsi 35 dossiers TIG débutés en 2007 et 21 en 2008 sont toujours en cours d'exécution au 31 décembre 2010.

La tendance observée, dès la mise en place du travail d'intérêt général comme peine principale autonome, se poursuit, à savoir que, dans une proportion toujours croissante, les personnes suivies présentent des problèmes psychiques, des problématiques d'addiction ou des difficultés sociales nécessitant une approche et un accompagnement soutenus. Ces situations obligent le secteur à devoir interrompre près d'un tiers des programmes de TIG. A cet égard, le partenariat mis en place avec une association afin d'accueillir et d'encadrer les personnes condamnées à un travail d'intérêt général et souffrant de carences socio-éducatives se révèle intéressant et profitable.

Heures - dossiers et jugements TIG fermés en 2010

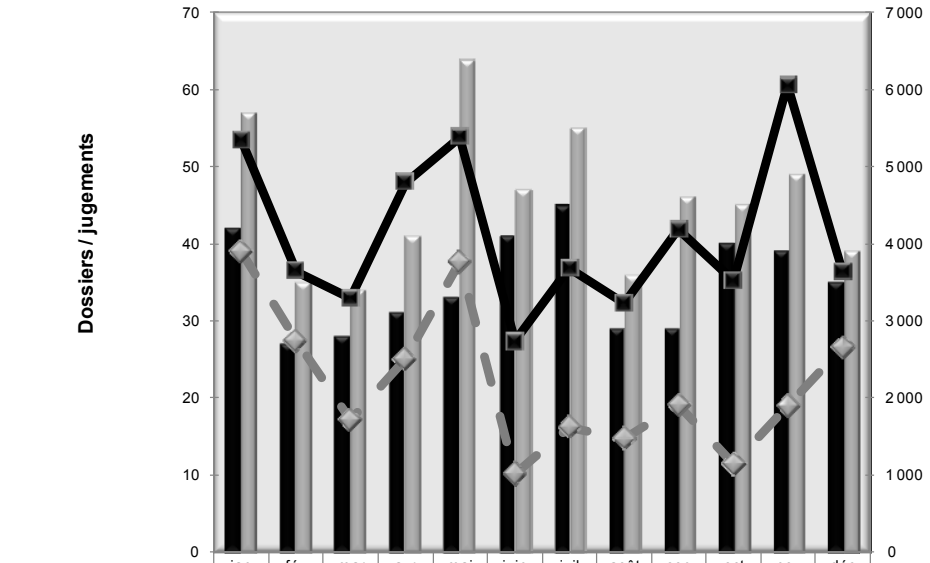

	jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc
Dossiers	42	27	28	31	33	41	45	29	29	40	39	35
Jugements	57	35	34	41	64	47	55	36	46	45	49	39
Heures TIG ordonnées	5 341	3 640	3 292	4 794	5 384	2 738	3 676	3 220	4 184	3 522	6 064	3 636
Heures TIG exécutées	3 895	2 735	1 708	2 504	3 761	1 018	1 623	1 476	1 902	1 137	1 892	2 652

2010
417 dossiers
547 jugements
49 490 heuresTIG ordonnées
26 301 heures TIG exécutées

En 2010, 26 300 heures de travail d'intérêt général sur les 49 490 heures ordonnées ont été réalisées, soit l'équivalent de 6575 journées de détention. Pour la deuxième année consécutive, le nombre de dossiers fermés (417) a été supérieur au nombre de dossiers entrants (347). Le nombre de dossiers fermés doit être cependant relativisé compte tenu du fait que 152 dossiers fermés (36.5 %) ne comptabilisent aucune heure de travail d'intérêt général (pas de réponses aux convocations, déménagement dans un autre canton, renonciation).

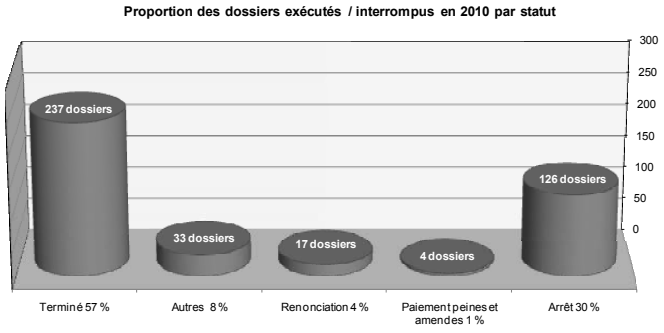

3. Evénements particuliers

—

3.1 Régime de travail externe et travail et logement externes

L'ouverture de la maison «Les Falaises» à Fribourg, le 1er février 2010 a donné la possibilité aux personnes en régime de travail externe (art. 77a CP) d'exécuter leur peine dans le canton. La collaboration avec le SASPP et une répartition des tâches permettent d'accompagner ces personnes en respectant les impératifs éthiques et sécuritaires. Le Service de probation s'occupe par ailleurs du suivi des personnes en régime pénitentiaire «extra muros» à savoir en régime de travail et logement externes.

3.2 Rencontre des bénéficiaires pour le travail d'intérêt général

Les bénéficiaires sont, au sens de l'ordonnance sur l'exécution du travail d'intérêt général, les organismes privés à but social ou d'utilité publique ou les administrations accueillant les personnes exécutant un travail d'intérêt général, constituant à ce jour un réseau de plus de 150 lieux dans le canton de Fribourg. Le besoin s'est fait sentir de rencontrer ces personnes afin de leur exprimer les remerciements du Service de probation pour leur engagement au profit de cette forme de peine, de permettre de donner une information relative aux procédures pénales, d'harmoniser les pratiques et d'être à l'écoute de leurs préoccupations. Cette première rencontre qui s'est déroulée le 11 mars 2010 a permis de réaliser ces objectifs et de renforcer la collaboration avec ce réseau sans lequel le travail d'intérêt général ne pourrait pas être réalisé.

3.3 Cours de sensibilisation auprès des étudiants

Né du constat que nombre de jeunes adultes convoqués pour des peines de travail d'intérêt général au Service de probation méconnaissaient totalement les conséquences pénales de leurs actes et n'avaient pas pris conscience de la gravité de certains comportements, le Service s'est approché de la Direction du collège St-Michel qui a réservé un accueil très favorable à ce projet et ouvert les portes de son établissement. Une démarche originale s'est mise en place durant l'année 2010 en collaboration avec l'Office des juges d'instruction et la Direction du collège St-Michel. Un cours de sensibilisation a été mis en place sur le thème «Les délits et leurs conséquences pénales». A cette occasion, un juge d'instruction et deux agents de probation ont rencontré l'ensemble des étudiants de deuxième année afin d'échanger, d'informer et de partager quelques réflexions. Cette expérience qui s'est révélée très riche a été largement plébiscitée par les participants et sera reconduite, en augmentant le temps mis à disposition, durant l'année 2011.

3.4 Gestion des situations orientée sur l'évaluation et l'analyse du risque

L'approche relative à la gestion des risques et l'évaluation de la dangerosité occupent une part grandissante dans la pratique professionnelle des services de probation et le programme pilote ROS (Risikoorientierter Strafvollzug) est en cours d'évaluation dans quelques cantons alémaniques. Dans l'attente de l'introduction à plus large échelle de ce programme et afin de répondre à la nécessité d'une approche orientée sur le risque, le Service a élaboré durant la deuxième partie de l'année une méthodologie propre. Sous le nom de «Suivi actif», cette approche empirique et expérimentale, dont le développement et l'ajustement de la méthode se poursuivront en continu, sera mise en pratique sur le terrain dès le mois de janvier 2011.

3.5 Accueil de stagiaire étranger

Le Service a accueilli durant une semaine un stagiaire de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire d'Agen (F). Ce stage qui s'inscrit dans le processus de formation de directeur d'insertion et de probation a permis à cette personne de découvrir ce qui se fait en Suisse en matière pénitentiaire et singulièrement dans le domaine de la probation. De façon générale, les liens avec ce lieu de formation français sont appelés à s'intensifier et cette première expérience sera renouvelée.

VIII. Service de la justice (SJ)

*Cheffe: **Maryline Boson Sulmoni***

1. Missions

Le Service de la justice assure les relations administratives avec les organes judiciaires ainsi qu'avec l'Office des faillites et les offices des poursuites. Il collabore à la gestion de ces organes, notamment en ce qui concerne le personnel, le budget et les comptes ainsi que la logistique.

Le Service concourt en outre à l'application des législations sur le barreau, le notariat, l'assistance judiciaire et l'entraide judiciaire. Il accomplit les tâches qui incombent à l'administration dans les domaines de l'organisation et de la procédure judiciaire, du droit privé, du droit pénal et de l'exécution forcée.

2. Activités

2.1 Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à M[mes] Emilie Baitotti, Laurence Brand Corsani, Rébecca Grand, Karin Herren, Jasna Meuwly, Sandrine Olmo, Patricia Pache, Camille Perroud Sugnaux, Maryse Pradervand-Kernen, Maude Roy, Adrienne Salina, Cornelia Thalmann El Bachary, Solène Tierny et Theodora Tsavdaridis et à MM. Olivier Bleicker, Jonathan Frédéric Cornu, Sébastien Dorthe, Julien Membrez, Mathieu Ourny, Cédric Page, Ludovic Rusca, Vincent Yerly, Alexandre Vial et Daniel Wyss.

La Commission du barreau, quant à elle, a traité notamment les affaires suivantes:

Inscriptions au registre cantonal des avocats et des avocates	10
Radiations du registre cantonal des avocats et des avocates	5
Plaintes et dénonciations	5
Levée du secret professionnel	1
Autorisations de stage d'avocat	36
Réductions de la durée du stage d'avocat	5
Radiation du registre cantonal des avocats-stagiaires et avocates-stagiaires	–

Etaient inscrits au 31 décembre 2010:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	160
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	3
Avocats stagiaires	108

2.2 Notariat

Au 31 décembre 2010, il y avait 42 notaires en exercice, dont 3 notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. Le nombre maximal des notaires fixé à 42 par la loi n'était ainsi pas atteint.

2.3 Assistance judiciaire en matière civile

Du 1er janvier au 31 décembre 2010, le Service de la justice a reçu 1155 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal cantonal	0	41	-	21	62
Tribunal de la Sarine	10	369	2	55	436
Tribunal de la Singine	2	55	4	17	78
Tribunal de la Gruyère	9	128	5	33	175
Tribunal du Lac	1	67	-	8	76
Tribunal de la Glâne	3	47	1	12	63
Tribunal de la Broye	4	88	2	22	116
Tribunal de la Veveyse	-	50	-	5	55
Justices de paix	-	89	-	5	94
Totaux	**29**	**934**	**14**	**178**	**1 155**

* remb. = remboursement

724 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2010 pour un montant de 2 051 282 fr. (1 813 143 fr. en 2009 pour 698 listes de frais), résultant des causes suivantes:

	Fr.
Actions en divorce	1 254 224
Actions en séparation de corps	525 147
Actions en paternité ou en désaveu	68 578
Affaires tutélaires	67 758
Affaires du droit des obligations	76 316
Divers	59 259
Total	2 051 282

A teneur de l'art. 3 LAJ, le Service de la justice peut, dans un délai de 10 ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2010 un montant de 303 374 francs a été récupéré à ce titre.

2.4 Assistance judiciaire en matière pénale

Du 1er janvier au 31 décembre 2010, le Service de la justice a reçu 418 arrêts relatifs à l'assistance judiciaire dont 53 rejets, 360 arrêts concernent la défense d'office au prévenu et 58 arrêts concernent la défense d'office au lésé.

232 listes de frais d'avocat ont été payées en 2010 pour un montant de 1 138 634 fr.

2.5 Assistance judiciaire en matière administrative

Du 1er janvier au 31 décembre 2010, le Service de la justice a reçu 110 avis d'assistance judiciaire dont 12 rejets.

77 listes de frais d'avocat ont été payées en 2010 pour un montant de 102 721 fr.

2.6 Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2010, il a traité 2 demandes provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers et 11 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton.

2.7 Bureau de la médiation pénale pour les mineurs

Statistiques	(2009)	2010
2.7.1 Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation):		
	(92)	119
concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause):	(149)	169
75 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause		
24 affaires concernaient deux mineurs mis en cause		
20 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus		
2.7.2 Répartition selon le sexe		
Garçons	(128)	141
Filles	(21)	28
2.7.3 Répartition selon la langue		
Français	(124)	145
Allemand	(25)	24
2.7.4 Provenance		
Fribourg-Ville	(23)	18
Sarine campagne	(28)	37
Gruyère	(37)	34
Broye	(20)	23
Glâne	(12)	13
Veveyse	(3)	10
Singine	(12)	5
Lac	(13)	24
Autre canton	(1)	5

2.7.5 Résultats du traitement des affaires

Processus ayant conduit à un accord de médiation	(56)	84
Processus de médiation n'ayant pas abouti	(14)	20
Processus en cours au 31 décembre 2009	(40)	49

IX. Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP)

Cheffe: ***Sylvie Pétremand-Besancenet***

1. Mission

Le Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP) surveille les fondations dites classiques (art. 84 CC) ainsi que les institutions de prévoyance (art. 61 ss LPP).

De façon générale, il pourvoit à ce que leurs biens soient employés conformément à leur destination. Il s'assure que les institutions placées sous sa surveillance se conforment aux prescriptions légales.

2. Activités

2.1 Fondations classiques

Sont considérées comme fondations classiques toutes les fondations n'ayant pas la prévoyance professionnelle pour but et n'étant pas des fondations de famille ou des fondations ecclésiastiques.

Les principales activités de surveillance comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports de gestion et des comptes, la modification des statuts, l'examen de règlements, ainsi que la dissolution et la radiation de fondations.

Le Service a rendu 18 décisions relatives à la modification de statuts de fondations classiques pour les adapter à leur situation actuelle.

En 2010, 4 fondations ont été nouvellement assujetties et 9 fondations ont été radiées.

Au 31 décembre 2010, 271 fondations classiques étaient placées sous la surveillance du Service, qui représentaient une valeur totale au bilan de l'ordre de CHF 929 millions de francs à cette date.

En vue de rattraper le retard pris dans le contrôle des documents annuels des fondations classiques, une juriste a été engagée à partir du 1er avril 2010 pour renforcer le Service. Les travaux de rattrapage devront se poursuivre en 2011.

2.2 Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance protègent leurs membres contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Si elles participent à la prévoyance professionnelle obligatoire selon la LPP, elles doivent être enregistrées dans le Registre cantonal de la prévoyance professionnelle, tenu par le Service. Les institutions et fondations de prévoyance non enregistrées (fondations complémentaires, fondations patronales, fonds de secours) sont également surveillées par le Service.

Dans le cadre de la surveillance, le Service vérifie la conformité des dispositions réglementaires avec les prescriptions légales, il exige des institutions et fondations de prévoyance un rapport annuel, il prend connaissance des rapports de l'organe de contrôle et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, il prend les mesures propres à éliminer les insuffisances constatées et il connaît des contestations relatives aux droits d'information de l'assuré.

En ce qui concerne les fondations et institutions de prévoyance actives, le Service a principalement rendu des décisions relatives à des modifications de statuts et analysé leurs documents financiers.

Les conséquences de la crise financière se sont répercutées sur le degré de couverture des institutions de prévoyance. Ainsi, 14 institutions de prévoyance se trouvaient en situation de découvert au 31 décembre 2009. Ces institutions ont fait l'objet d'un suivi étroit et régulier de la part du Service durant l'année 2010.

Le suivi des liquidations totales, souvent complexes, d'institutions et de fondations de prévoyance a continué d'occuper considérablement le Service. Celui-ci a notamment rendu 13 décisions relatives à la liquidation de fondations et institutions de prévoyance, ainsi que 14 décisions de radiation.

Des mesures de surveillance ont dû être prises dans plusieurs dossiers de fondations et institutions de prévoyance actives et en liquidation en vue de sauvegarder les intérêts des assurés.

Au 31 décembre 2010, le Service assurait la surveillance de 99 fondations et institutions de prévoyance au total, qui représentaient alors une valeur totale au bilan de l'ordre de CHF 5,5 milliards, dont CHF 3 milliards environ pour les institutions de droit public.

Eu égard à l'adoption au mois de mars 2010 de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle par le Parlement et à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2012 de la nouvelle législation fédérale relative à l'organisation de la surveillance, les gouvernements des cantons de Fribourg et de Berne ont décidé d'intensifier leur collaboration dans le domaine de la surveillance des institutions de prévoyance.

X. Service de législation (SLeg)

Chef: ***Denis Loertscher***

1. Mission

La mission du Service de législation (SLeg) consiste à veiller à l'unité et à la qualité de la législation fribourgeoise, à favoriser l'accès du public et de l'administration à cette législation dans son état le plus récent, à préparer les textes relevant de la législation générale et à jouer un rôle de service juridique à l'intention du Conseil d'Etat. En outre, le SLeg gère le Recueil systématique (RSF) et la Banque de données de la législation fribourgeoise (BDLF).

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Appui à l'élaboration de la législation spéciale

Le SLeg a collaboré sous diverses formes avec les Directions et services à l'élaboration de la législation spéciale.

Il a examiné une quarantaine de projets législatifs et fait part de ses observations à la Direction concernée. On peut citer en particulier les projets de lois ou de règlements sur la scolarité obligatoire, l'intégration des migrants et la prévention du racisme, la justice, l'exercice de la prostitution, la péréquation financière intercommunale, l'eau potable, les structures d'accueil extrafamilial, le nouveau régime de financement des soins, la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les eaux.

Le SLeg a été représenté au sein de plusieurs comités ou groupes de travail.

Il a fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.

Enfin, il a élaboré divers projets législatifs sur mandat de la Direction concernée (cf. ci-dessous pt 2.2.3).

2.1.2 Diffusion de la législation

Le SLeg a procédé aux mises à jour nos 43 et 44 du RSF (resp. 120 et 80 textes concernés), donnant l'état de la législation au 1er janvier et au 1er juillet 2010. Il a aussi procédé à la publication du Répertoire 2010 de ce Recueil. Il a diffusé en outre chaque semaine un complément actualisé des tables des matières du RSF.

Il a procédé à 12 mises à jour de la BDLF, dans les deux langues officielles. A la fin de l'année, la BDLF était à jour au 1er décembre 2010 et offrait en outre un historique à partir du 1er juillet 1996. La version française de la BDLF a été publiée à quatre reprises sur un DVD édité par la Chancellerie genevoise, qui comporte notamment le droit fédéral en français ainsi que la législation des cantons latins. Par ailleurs, le SLeg a préparé avec le SITel l'appel d'offres et l'adjudication d'une nouvelle application informatique pour la gestion et la diffusion de la BDLF, dont la mise en production est prévue pour le second semestre 2011.

Enfin, le SLeg gère des sites électroniques sur Intranet et sur Internet, qui offrent de nombreuses informations sur la législation et la technique législative fribourgeoises. Les sites Internet ont reçu près de 700 visites par jour ouvrable.

2.1.3 Elaboration de projets de législation générale

Outre les travaux liés à la loi sur l'information et l'accès aux documents (cf. ci-dessous pt 2.2.2), le SLeg a poursuivi les travaux en vue d'une révision générale de la loi d'application du Code civil suisse. Il a notamment réalisé diverses études préparatoires et rédigé un premier avant-projet accompagné d'un projet de rapport explicatif à l'attention de la DSJ.

2.1.4 Service juridique et divers

Le SLeg a établi plusieurs rapports et avis de droit, à l'intention du Secrétariat du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale. Il a également préparé les projets de réponses à plusieurs consultations fédérales.

Il a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise.

Il est représenté au sein du comité de rédaction de la Revue fribourgeoise de jurisprudence (RFJ). Il apporte son soutien technique à la publication des différents numéros de la Revue et établit le répertoire annuel de celle-ci. Il prépare également les divers répertoires pluriannuels actualisés qui sont publiés sur Internet (dorénavant sur le site du Tribunal cantonal, et non plus sur celui du SLeg).

Dans le cadre de la formation continue du personnel de l'Etat, le chef du SLeg a animé un séminaire d'introduction générale au

droit, et le chef adjoint a dispensé un cours aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat sur la notion d'Etat et les trois Pouvoirs.

Le chef du SLeg continue à participer régulièrement, à titre d'invité, aux séances de la Conférence des secrétaires généraux.

Le SLeg assume lui-même de nombreuses tâches en relation avec l'utilisation de l'informatique au sein du service, comme l'installation de logiciels, la formation du personnel, ainsi que le développement de macro-commandes et de modèles pour le traitement de texte.

Plusieurs membres du SLeg ont participé à des colloques ou cours de formation.

Enfin, le chef adjoint du SLeg a rédigé un article pour le *Bulletin d'information de la Société suisse pour les questions parlementaires* sur le veto parlementaire en droit fribourgeois.

2.2 Evénements particuliers

—

2.2.1 Mise en œuvre générale de la nouvelle Constitution

Le SLeg est fortement impliqué dans la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. Son chef et un collaborateur engagé à cet effet sont membres du Comité de pilotage. Ils assurent la direction de projet et le secrétariat de ce comité. A ce titre, ils préparent les dossiers et en assurent le suivi, servent d'intermédiaires entre le Comité de pilotage et les Directions, gèrent un site Internet et un site Intranet et contrôlent la gestion du budget.

Une adaptation de la planification des travaux de mise en œuvre a été effectuée au printemps. Elle a été aussi l'occasion de dresser l'état de réalisation des projets.

En raison du retard pris par certains projets, l'organisation mise en place pour assurer la mise en œuvre de la Constitution a été prolongée par le Conseil d'Etat jusqu'à la fin de l'année 2011.

2.2.2 Projets de mise en œuvre de la Constitution

Le SLeg a largement collaboré à la préparation des mesures nécessaires à l'entrée en vigueur de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf). Il a notamment participé à la mise en place de la nouvelle Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données, a fonctionné comme cheville ouvrière pour l'élaboration de la réglementation d'exécution, a contribué aux activités de formation et d'information sur la nouvelle législation (en particulier par une présentation devant le Forum des archivistes et par la publication d'un article dans la RFJ) et a répondu à de nombreuses questions sur le sujet.

2.2.3 Elaboration de projets sur mandat

Le SLeg a collaboré de diverses manières à la phase parlementaire de l'adoption de la loi sur la justice. Il a par ailleurs préparé l'adaptation de toute la réglementation cantonale à la nouvelle loi sur la justice et à son règlement d'exécution.

Il a participé aux travaux de mise en œuvre de la loi concernant les conventions intercantonales, notamment par un exposé présenté à des cadres de l'administration cantonale.

Il a établi, en vue de la consultation, l'avant-projet de règlement sur l'exercice de la prostitution et élaboré le projet définitif. Par ailleurs, il a rédigé le rapport annuel sur la lutte contre la traite des êtres humains.

Il a participé à l'élaboration de l'ordonnance relative à la plateforme informatique contenant les données des registres des habitants.

Il a établi les synthèses des résultats des consultations relatives aux avant-projets de lois sur la vidéosurveillance, sur l'intégration des migrants et la lutte contre le racisme et sur la protection de la nature et du paysage.

2.2.4 Transfert du SLeg à la Chancellerie

Le SLeg a traité les nombreuses conséquences pratiques découlant de son transfert de la DSJ à la Chancellerie, décidé par le Conseil d'Etat avec effet au 1er janvier 2011.

2.2.5 Planification des projets législatifs 2007–2011

Le SLeg a mis à jour, en collaboration avec les Directions, les fiches de planification des quelque 75 projets législatifs énoncés dans le Programme gouvernemental de la législature 2007–2011 ou ajoutés par la suite. Il a dressé l'état de réalisation de ces projets à fin 2009 en vue du rapport annuel d'activité du Conseil d'Etat.

XI. Office de la circulation et de la navigation (OCN)

*Directeur: **Marc Rossier***

1. Missions

—

L'Office de la circulation et de la navigation (OCN) est en charge de l'admission des conducteurs et des véhicules à la circulation routière. On dénombre près de 217 000 conducteurs, ainsi qu'un

nombre équivalent de véhicules. Le domaine de la navigation (admission des conducteurs et des bateaux) fait également partie de ses attributions. L'OCN exécute la perception des impôts sur les véhicules et les bateaux pour le compte du canton de Fribourg. L'OCN instruit les cas d'infraction à la loi sur la circulation routière; les mesures sont prononcées par la Commission des mesures administratives.

Ancien service cantonal connu sous le nom de «Bureau des automobiles», l'OCN a changé de forme juridique en 1997 pour devenir un établissement autonome de droit public. Il réalise un chiffre d'affaires de 18 millions de francs et compte 85 collaboratrices et collaborateurs. Le siège principal est à Fribourg; deux succursales sont implantées à Bulle et Domdidier.

2. Activités

L'activité de l'OCN fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'OCN, Case postale 192, 1707 Fribourg ou téléchargé sur www.ocn.ch.

XII. Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)

Directeur: ***Pierre Ecoffey***

1. Missions

L'Etablissement cantonal des assurances (ECAB), établissement autonome de l'Etat (personne morale de droit public), est chargé d'assurer tous les bâtiments situés sur le territoire cantonal et de favoriser les mesures de prévention et de défense contre l'incendie et les éléments naturels.

Il assure, sur la base du principe de la mutualité, près de 112 000 bâtiments pour une valeur assurée de quelque 72,7 milliards de francs.

La mission de prévention et de défense nécessite un investissement annuel de plus de 14 millions de francs, soit plus du tiers des primes encaissées. En 2010, l'ECAB a dû indemniser des sinistres pour un montant de plus de 9,7 millions de francs.

2. Activités

L'activité de l'ECAB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'ECAB, Maison-de-Montenach 1, Case postale 486, 1701 Fribourg ou téléchargé sur www.ecab.ch.

XIII. Etablissements de Bellechasse (EB)

Directeur: ***Philippe Tharin***

1. Missions

Les Etablissements de Bellechasse (EB) sont chargés de l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures prononcées en application du code pénal. Intégrés dans le concordat latin sur la détention pénale des adultes, ils accueillent essentiellement des détenus en régime ouvert ou semi-ouvert, en exécution de jugements prononcés par les autorités judiciaires des cantons romands et du Tessin. Ils accueillent également, au foyer La Sapinière, des personnes privées de liberté à des fins d'assistance. Au total, les EB ont une capacité d'accueil de 200 places.

2. Activités

L'activité des EB fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès des Etablissements de Bellechasse, Case postale 1, 1786 Sugiez.

XIV. Autorité cantonale de protection des données (APrd)

Président de la commission: ***Johannes Froelicher***
Préposée: ***Dominique Nouveau Stoffel***

1. Missions

La loi fribourgeoise sur la protection des données (LPrD) vise à protéger les droits fondamentaux des administrés lorsque des organes publics du canton traitent des données à leur sujet. L'Autorité cantonale de surveillance contrôle l'application de cette loi, conseille les organes publics et renseigne les personnes concernées sur leurs droits.

2. Rapport particulier

L'activité de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données fait l'objet d'un rapport particulier. Ce rapport peut être commandé auprès de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données, Place Notre-Dame 8, Case postale, 1701 Fribourg. Tél. 026/305 50 08. Email: secretariatprd@fr.ch.

XV. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2010 EPT	Compte 2009 EPT	Ecarts EPT
SECURITE ET JUSTICE		**833.50**	**797.96**	**35.54**
ADMINISTRATION CENTRALE		719.70	696.28	23.42
3300 / JPMS	Secrétariat général	7.94	7.93	0.01
3301 / SPRD	Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données	1.55	1.59	-0.04
3302 / SFPP	Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle	3.13	2.64	0.49
3303 / OLEG	Service de législation	5.56	5.57	-0.01
3305 / JUST	Service de la Justice	4.90	4.72	0.18
3315 / MIPU	Ministère public	8.51	8.60	-0.09
3330 / POCO	Service de la police du commerce	3.64	3.50	0.14
3335 / PETR	Service de la population et des migrants	38.71	34.61	4.10
3345 / POLI	Police cantonale	576.99	561.83	15.16
3355 / SPEN	Service de l'application des sanctions pénales	31.55	28.92	2.63
3370 / PATR	Service de probation	7.41	6.89	0.52
3375 / MILI	Service des affaires militaires et de la protection de la population	14.55	13.38	1.17
3385 / PROT	Protection civile	15.26	16.10	-0.84
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS		113.80	101.68	12.12
3365 / EBEL	Etablissements pénitentiaires de Bellechasse	111.80	99.70	12.10
3382 / LACN	Camp du Lac Noir	2.00	1.98	0.02

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ILFD
WWW.FR.CH/DIAF

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts DIAF

—

2010

I. Direction et secrétariat général 1

1. Missions 1
2. Activités 1
3. Relations extérieures 5
4. Affaires contentieuses 6
5. Législation 7

II. Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN) 8

1. Mission 8
2. Activités 8

III. Service des communes (SCom) 11

1. Missions 11
2. Activités 11

IV. Service de l'agriculture (SAgri) 13

1. Missions 13
2. Activités 13

V. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) 20

1. Mission 20
2. Activités 21
3. Evénements particuliers 34

VI. Service des forêts et de la faune (SFF) 34

1. Missions 34
2. Forêts 34
3. Chasse, faune et pêche 40

VII. Préfectures 43

1. Missions 43
2. Activités 43

VIII. Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) 55

1. Missions 55
2. Activités 55

IX. Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA) 57

1. Missions 57
2. Activités 57

X. Etat du personnel 57

2010

I. Direction et secrétariat général

Conseiller d'Etat, Directeur: ***Pascal Corminbœuf***
Secrétaire général: ***Claude Yerly***

1. Missions

Dans le cadre de ses fonctions générales définies à l'article 45 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) déploie ses activités dans les domaines des institutions (Constitution, rapport Eglises–Etat, langues, préfectures, communes, état civil, naturalisations), de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, des affaires vétérinaires, de l'assurance des animaux de rente, ainsi que des forêts et de la faune. Elle a ainsi dirigé, accompagné et contrôlé les activités des cinq services qui lui sont subordonnées, à savoir:

- le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)
- le Service des communes (SCom)
- le Service de l'agriculture (SAgri)
- le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaire (SAAV)
- le Service des forêts et de la faune (SFF)

ainsi que les entités suivantes qui lui sont rattachées administrativement, soit

- l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve (IAG)
- les Préfectures
- l'Autorité foncière cantonale (AFC)
- l'Administration des vignobles de l'Etat (AVE)
- l'Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

2. Activités

2.1 Activités courantes

De par la législation qu'elle est chargée d'appliquer, la DIAF a pris les décisions qui relèvent de sa compétence, en particulier en matière d'état civil, de surveillance des communes, d'encouragement à l'agriculture et de promotion de produits agricoles, des actions de conservation de la surface forestière dans la promotion du bois et de la construction ainsi que de la surveillance de la faune et de la flore.

Quant au Secrétariat général, conformément à l'article 50 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat, en sa qualité d'organe d'état-major, il a rempli sa mission d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction, en particulier en collaborant à la prise des décisions et à la réalisation de différents projets. Le Secrétariat général s'est employé également à analyser et à examiner, à l'intention du Conseiller d'Etat-Directeur, de nombreux objets soumis au Conseil d'Etat, singulièrement des objets relevant de la compétence des autres Directions.

2.2 Activités particulières

2.2.1 Mise en œuvre de la Constitution

Le Comité de pilotage pour la mise en œuvre de la Constitution, présidé par le Conseiller d'Etat Directeur de la DIAF, a suivi, comme les années précédentes, l'évolution de l'adaptation de la législation; il poursuivra son activité jusqu'à la fin de l'année 2011 au plus tard, conformément à la décision du 23 mars 2009 du Conseil d'Etat, qui a estimé nécessaire de maintenir les mesures d'organisation mises en place en 2005. L'année 2010 a été marquée par l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur le sport, de la loi portant adhésion du canton de Fribourg à la Convention sur la participation des Parlements, de la loi sur les allocations de maternité, ainsi que de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, qui est soumise au référendum financier obligatoire et fera l'objet d'une votation populaire en mai 2011. Le Conseil d'Etat a en outre transmis au Grand Conseil, en novembre 2010, un projet de loi sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme et un rapport concernant les structures territoriales du canton de Fribourg. A fin 2010, sur les 76 projets retenus dans la planification définitive des travaux de mise en œuvre de la Constitution, 56 étaient liquidés, soit 74 %.

2.2.2 Politique familiale

Le domaine relève désormais de la Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS), en relation avec le transfert du Bureau de l'égalité hommes–femmes et de la famille (BEF) en 2009.

2.2.3 Structures territoriales et cercles électoraux

Le 16 novembre 2010, sur la proposition de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF), le Conseil d'Etat a transmis un rapport (n° 225) au Grand Conseil, l'invitant à se déterminer sur les conclusions suivantes:

- confirmer le découpage actuel des structures territoriales;
- redéfinir le statut, le rôle et les tâches des préfets;
- explorer la piste de réflexion consistant à passer les districts à de simples circonscriptions administratives;
- mettre en œuvre, rapidement, le projet de redécoupage des cercles électoraux.

Le Grand Conseil débattra de ce rapport lors de sa session de février 2011.

2.2.4 Etat civil et naturalisations

La reprise des données de l'Etat civil sous forme informatique dans la banque de données «Infostar» a été poursuivie. La saisie desdites données n'a toutefois pas pu être achevée. S'agissant du transfert de la banque de données «Infostar» des cantons à la Confédération, les négociations sont encore en cours.

Enfin, comme pour les années précédentes, une attention particulière a été portée, dans le cadre de la célébration de mariages, aux mariages dit «abusifs».

2.2.5 Communes

Deux révisions partielles de la loi sur les communes ont été adoptées par le Grand Conseil, le 9 septembre 2010, respectivement le 12 novembre 2010; leur entrée en vigueur a été fixée au 1er janvier 2011. La première révision a été opérée dans le cadre de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf). Elle vise à rendre la loi sur les communes compatible avec la LInf. La seconde révision partielle vise à assouplir les règles sur les incompatibilités entre les fonctions d'élu communal et d'employé communal, ainsi qu'à renforcer l'autonomie communale dans ce domaine.

La loi sur la péréquation financière intercommunale a été adoptée en votation populaire le 7 mars 2010. L'ordonnance d'application a été approuvée par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2010.

La loi sur les fusions de communes a été acceptée par le Grand Conseil le 9 décembre 2010. Cette loi sera soumise en 2011 au référendum financier obligatoire puisque la contribution globale estimée à charge du canton (50 millions de francs) dépasse le seuil minimal fixé par la Constitution (environ 33,1 millions de francs).

2.2.6 Agriculture

Trois thèmes importants méritent d'être évoqués:

- le suivi de la politique agricole cantonale, telle qu'elle a été établie par le rapport quadriennal de 2008, en relation avec l'évolution de la politique agricole fédérale, en particulier dans le domaine de la révision de la législation en cours sur les paiements directs;
- les difficiles discussions sur l'économie laitière, en relation avec l'évolution préoccupante du revenu des exploitations agricoles axées principalement sur la production du lait destiné à l'industrie;
- l'examen de la poursuite de la réflexion sur l'avenir des négociations avec l'Union européenne, dans le cadre du projet de libre échange sur les produits agricoles.

2.2.7 Sécurité alimentaire et affaires vétérinaires

Plusieurs projets sont en cours en vue du renforcement de l'intégration des deux entités administratives. Dans ce sens, un pas important a été accompli par l'adoption par le Grand Conseil d'un crédit de construction en faveur de la rénovation de l'ancien bâtiment du Service des autoroutes (SAR).

Enfin, un accord intercantonal de collaboration dans les domaines des compétences des chimistes et des vétérinaires cantonaux a été signé entre les cantons romands. Cette collaboration ainsi instituée vise à une redistribution rationnelle des moyens en personnel, techniques et financiers existants.

2.2.8 Forêts et faune

L'étude entreprise en 2009 destinée à procéder à une réflexion sur l'opportunité d'une adaptation de l'organisation forestière a été poursuivie. En particulier, une organisation de projet a été mise en place.

Enfin, suite à de nombreux dégâts aux cultures et aux champs causés par une augmentation importante de la population des sangliers, la révision de la loi sur la chasse et la protection des mammifères a été entreprise. L'objectif est de renforcer les mesures de protection et les modalités d'indemnisation des dégâts.

2.2.9 Analyse APE

La publication du catalogue des prestations de chaque unité administrative, selon les normes établies par le Conseil d'Etat, a été mise en œuvre et est en voie de réalisation.

2.2.10 Décharge de La Pila

La Direction, avec l'appui du Service des forêts et de la faune, en sa qualité de propriétaire du terrain contaminé, a été à nouveau impliquée dans des travaux en vue de l'assainissement de la décharge de La Pila qui a fait objet de plusieurs mesures d'investigations durant l'année 2010. Il en est de même pour les eaux, sédiments et poissons de la Sarine (en particulier: secteur lac de Pérolles, embouchure de la Gérine et Planafaye).

Les discussions avec les gens du voyage basés à Châtillon ont abouti et les 19 familles concernées ont signé avec l'Etat un accord relatif à leur déplacement. Le nouvel emplacement destiné à les accueillir a fait l'objet des procédures d'aménagement du territoire et de défrichement idoines, et aucune opposition n'a été déposée à ce sujet. Les travaux sur le terrain ont pu débuter dans les délais et sont encore en cours. L'objectif est de terminer l'aménagement de l'emplacement à la fin du mois d'avril 2011, afin de permettre le déménagement vers les mois de mai ou juin 2011.

La collaboration avec la Ville de Fribourg, au sein du consortium créé pour l'assainissement de l'ancienne décharge de La Pila, s'est poursuivie en 2010 à satisfaction.

2.3 Droits politiques

Sur proposition de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants en vue de la convocation du corps électoral du canton de Fribourg aux scrutins prévus en 2010.

2.3.1 Votations cantonales

› Arrêté du 12 janvier 2010 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire cantonale du dimanche 7 mars 2010 portant sur les objets suivants:
+ 1. Loi du 12 février 2009 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire;
+ 2. Loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI).

2.3.2 Votations fédérales

› Arrêté du 12 janvier 2010 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 7 mars 2010 portant sur les objets suivants:
+ 1. Arrêté fédéral du 25 septembre 2009 relatif à un article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain;
+ 2. Initiative populaire du 26 juillet 2007 «Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux)»;
+ 3. Modification du 19 décembre 2008 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Taux de conversion minimal).

› Arrêté du 29 juin 2010 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 26 septembre 2010 portant sur l'objet suivant:
+ 1. Modification du 19 mars 2010 de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (loi sur l'assurance-chômage, LACI).

› Arrêté du 28 septembre 2010 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire fédérale du dimanche 28 novembre 2010 portant sur les objets suivants:
+ 1. Initiative populaire du 15 février 2008 «Pour le renvoi des étrangers criminels (Initiative sur le renvoi)» (arrêté fédéral du 18 juin 2010, FF 2010 3853) et contre-projet «Expulsion et renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution» (arrêté fédéral du 10 juin 2010, FF 2010 3855);
+ 2. Initiative populaire du 6 mai 2008 «Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale (Initiative pour des impôts équitables)».

2.4 Entités rattachées au Secrétariat général

2.4.1 Conseil des jeunes

Conformément à la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse, le Conseil des jeunes (CJ) est rattaché administrativement à la DIAF, qui lui alloue les moyens nécessaires à son fonctionnement. Le CJ est notamment chargé de remplir des tâches de représentation des jeunes auprès des autorités politiques et administratives du canton de Fribourg.

Au printemps 2010, Le CJ a organisé l'assemblée annuelle de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes qui s'est déroulée pour la première fois à Fribourg. Cet événement a connu un franc succès et a permis aux délégués venus de toute la Suisse de connaître le CJ et ses activités. Le Bureau, quant à lui, a accepté l'adhésion du CJ à l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). En août, un membre du CJ a ainsi participé à l'ARE *Summer School* à St-Gall sur le thème de la mobilité. Cette manifestation annuelle a pour objectif d'encourager les échanges d'idées et de développer des contacts et partenariats au niveau européen.

Le 18 septembre, le CJ a vécu ses traditionnelles élections. Leonardo Roux, jusqu'ici secrétaire du CJ, a été élu président. Le Bureau compte désormais quatre jeunes femmes sur six membres. Par ailleurs, un groupe de travail chargé de remettre un prix de la jeunesse a été constitué. Il a pour tâche d'élaborer une campagne d'affichage en vue de remettre un prix à un jeune méritant

du canton. De son coté, le groupe bilinguisme a vu ses deux motions populaires «Pour une jeunesse bilingue» et «Pour une journée du bilinguisme» être approuvées. En décembre, la récolte des signatures a été lancée et les jeunes ont expliqué leurs démarches à la population. L'année s'est conclue par une séance du CJ, à Charmey, où le budget 2011 a notamment été approuvé.

2.4.2 Autorité foncière cantonale

*Président: **Henri Nuoffer***

2.4.2.1 Missions

L'Autorité foncière cantonale (AFC) est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991 (LDFR). En outre, conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA), elle est chargée de traiter les requêtes portant sur la durée du bail, sur la détermination du fermage licite, sur l'autorisation d'affermage par parcelles d'entreprises agricoles, ainsi que sur les oppositions au fermage de baux à ferme agricole.

2.4.2.2 Activités

Les dossiers soumis à l'AFC ont été traités lors de 17 (17) séances plénières avec 270 (249) décisions en séance et de séances hebdomadaires avec effectif restreint conduisant à 496 (465) décisions par voie présidentielle.

Droit foncier rural (LDFR)

L'AFC a enregistré 537 (517) dossiers dont:

- 314 (319) se rapportent à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisition d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR);
- 137 (117) portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole;
- 57 (54) portant sur la fixation du prix licite (art. 66 LDFR);
- 4 (5) portant sur une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR).

Bail à ferme agricole (LBFA)

L'AFC a enregistré 73 (65) dossiers dont:

- 20 (16) portant sur la durée de bail;
- 19 (14) portant sur la détermination du fermage licite;
- 8 (8) affermage par parcelles d'entreprises agricoles;
- 20 (21) approbations de fermage d'entreprises agricoles;
- 6 (6) dossiers d'oppositions au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture et procédé ainsi à 6 réductions du fermage.

En outre, 11 (4) décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

2.4.3 Administration des vignobles

2.4.3.a Missions

L'Administration des vignobles de l'Etat de Fribourg (AVE) est chargée de la gestion technique, commerciale et administrative des domaines viticoles de l'Etat. Elle est rattachée à la DIAF.

2.4.3.b Activités

L'AVE assure la gestion administrative des domaines viticoles de l'Etat, l'écoulement et la vente des produits vinicoles. Elle veille à la conservation du patrimoine vitivinicole du canton de Fribourg et contrôle les travaux de la vigne et de la cave. L'AVE a pour tâche, notamment, la gestion des stocks et des ventes ainsi que la tenue de la comptabilité et le suivi des débiteurs.

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux

Volume de la vendange:

> Faverges blanc	74 100 lt de vin clair (85 060)
> Ogoz	10 600 lt de vin clair (13 250) (uniquement du raisin blanc)
> Faverges rouge	37 700 lt de vin clair (43 700)

Ventes de la récolte précédente:

> Faverges blanc 2009	41 860 lt de vin (68 870)
> Ogoz 2009	12 060 lt de vin (8 660)
> Faverges rouge 2008	31 180 lt de vin (35 090)

Stock au 31.12.2010:

> Faverges blanc 2009	22 640 bouteilles (13 180)
> Faverges blanc 2009	27 350 lt. (12 100
> Ogoz 2009	1 700 bouteilles (2 000)
> Faverges rouge 2008	16 700 bouteilles (7 880)
> Faverges rouge 2009	41 190 lt. (36 620)

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2009 sera mise en bouteilles au printemps 2011 et mise en vente au cours de cette année.

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2010 sera mise en bouteilles au printemps 2012 et mise en vente au cours de cette année.

Vully

Volume de la vendange:

> Etat de Fribourg blanc	10 450 lt de vin clair (12 900)
> Château de Mur blanc	12 800 lt de vin clair (14 520)
> Etat de Fribourg rouge	5 600 lt de vin clair (5 800)
> Château de Mur rouge	8 900 lt de vin clair (11 400)

Ventes de la récolte précédente:

> Etat de Fribourg blanc 2009	12 030 lt de vin (9 490)
> Château de Mur blanc 2009	12 240 lt de vin (14 520)
> Etat de Fribourg rouge 2009	3 620 lt de vin (2 050)
> Château de Mur rouge 2009	6 490 lt de vin (6 550)

Stock au 31.12.2010:

> Etat de Fribourg blanc 2009	1 240 bouteilles (4 590)
> Château de Mur blanc 2009	3 260 bouteilles (470)
> Etat de Fribourg rouge 2009	2 900 bouteilles (4 070)
> Château de Mur rouge 2009	9 930 bouteilles (7 360)

3. Relations extérieures

3.1 Conférence des Autorités de surveillance de l'état civil (CEc)

Cette conférence s'est réunie une seule fois au cours de l'année lors de son assemblée annuelle, les 29 et 30 avril 2010, à St. Moritz. Elle a poursuivi ses réflexions sur l'organisation de l'exploitation de la banque de données centrale en matière d'Etat civil «Infostar». La proposition visant à ce que cet instrument, actuellement propriété des cantons, soit transféré à la Confédération semble à bout touchant.

3.2 Conférence des Directeurs de l'Agriculture

La DIAF, par son Conseiller d'Etat-Directeur, est présente non seulement aux séances de cette Conférence, mais fait partie aussi de son comité. Ont été abordés les principaux thèmes suivants:

> la lutte contre la maladie de la langue bleue, avec la poursuite de la vaccination obligatoire, avec toutefois des autorisations exceptionnelles d'y renoncer au risque et péril des détenteurs d'animaux;

> les discussions sur la poursuite de l'accord avec l'Union Européenne (UE), de l'accord bilatéral sur le libre-échange commercial dans les domaines de l'agriculture et de l'alimentation (ALEA) et des mesures d'accompagnement y relatives;

> les mesures du programme de consolidation des finances fédérales en rapport aux dossiers de l'agriculture et des mesures de soutien y relatives;

> l'examen des points se rapportant à la biodiversité, en lien avec les activités agricoles;

> la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

3.3 Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural (AGRIDEA)

L'Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural, dont le Conseiller-Directeur IAF assume la présidence, coordonne au niveau suisse les deux centrales de vulgarisation agricole de Lindau et de Lausanne. Les thèmes principaux suivants ont été traités:

> la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle organisation visant à la création d'une structure commune de gestion des deux centrales avec la désignation d'un seul directeur;

> les réflexions sur le système des commissions agricoles, en lien notamment avec le programme de consolidation des finances fédérales;

> la stratégie AGRIDEA 2015.

3.4 Haute école suisse d'agronomie (HESA)

La Haute école suisse d'agronomie, dont le Conseiller d'Etat, Directeur IAF, assure la présidence, a abordé les questions particulières suivantes:

> le concept de plan d'étude, en relation avec le diplôme de bachelor et le master en économie forestière;

> la réorganisation de la gestion de la HESA;

> la dissolution du concordat et le changement de statut;

> l'agrandissement et la rénovation de la Haute Ecole.

3.5 Sucreries d'Aarberg+Frauenfeld SA

Le Conseiller d'Etat, Directeur IAF, siège au Conseil d'administration de ladite société qui a traité les affaires courantes. A noter en particulier la mise en place d'un concept d'information.

3.6 Conférence suisse des Directeurs cantonaux des forêts

Les objets principaux suivants ont figuré à l'ordre du jour des séances de cette Conférence dont le Conseiller d'Etat-Directeur IAF est membre:

> le développement de la politique forestière en relation avec la nouvelle péréquation financière 2012–2015, la biodiversité en forêt, le développement durable et la recherche en forêt;

> les projets en rapport avec l'année de la biodiversité 2010 et l'année des forêts 2011;

> la politique sur les potentialités des ressources de l'utilisation des bois;

> les critères de sylviculture proches de la nature;

> le programme de recherche forestière en lien avec les changements climatiques;

> la prévention des dangers naturels.

3.7 Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)

Le Conseiller d'Etat, Directeur IAF, est membre de la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) en tant que délégué de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC). En 2010, ladite Conférence a débattu les objets importants suivants:

> renforcement de la compétitivité internationale suisse: pistes pour une politique métropolitaine suisse;

> politique des agglomérations et politique de l'espace rural;

> politique des agglomérations de la Confédération;

> financement et compensation des charges dans les agglomérations;

> politique des étrangers et de l'intégration.

4. Affaires contentieuses

La Direction connaît des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ainsi que le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi d'autres recours que la loi place dans sa compétence. Les affaires contentieuses traitées en 2010 sont les suivantes:

Décisions sur recours:	32
Responsabilité civile:	2
Récusations:	8
Décisions de première instance:	5
Plaintes administratives:	4
Divers:	2

Affaires contentieuses en suspens devant la Direction au 31 décembre 2010:

Décisions sur recours:	4
Responsabilité civile:	0
Récusations:	0
Décisions de première instance:	2

Plaintes administratives:	0
Divers:	0

6 décisions rendues par la Direction sur recours sont pendantes devant une instance supérieure.

5. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets et des ordonnances et règlements publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF), dans les domaines relevant de la DIAF, est la suivante:

5.1 Lois et décrets

- Décret du 16 mars 2010 sur les naturalisations;
- Décret du 15 juin 2010 sur les naturalisations;
- Décret du 8 septembre 2010 sur les naturalisations;
- Loi du 8 septembre 2010 définissant les cercles électoraux pour l'élection des membres du Grand Conseil pour la législature 2012–2016;
- Loi du 12 novembre 2010 modifiant la loi sur les communes (incompatibilités);
- Loi du 12 novembre 2010 relative à la fusion des communes de Corbières et Villarvolard;
- Décret du 9 décembre 2010 sur les naturalisations;
- Loi du 9 décembre 2010 relative à l'encouragement aux fusions de communes (LEFC).

5.2 Ordonnances et règlements

- Ordonnance du 9 février 2010 déterminant les cours d'eau affectés à l'élevage pour la période 2010–2015;
- Ordonnance du 2 mars 2010 concernant la réserve forestière des îles de Villeneuve, sur le territoire de la commune de Villeneuve;
- Ordonnance du 9 mars 2010 modifiant l'ordonnance fixant le tarif des indemnités versées aux vétérinaires pour la lutte contre les épizooties et les vacations officielles pour Sanima;
- Ordonnance du 9 février 2010 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts concernant les cours d'eau mis à la disposition de sociétés de pêche pour l'élevage durant les années 2010 à 2015;
- Ordonnance du 11 mars 2010 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts modifiant l'ordonnance sur la vigne et le vin;
- Ordonnance du 20 avril 2010 fixant les conditions d'estivage;
- Ordonnance du 20 avril 2010 fixant les primes et les taxes pour l'élimination des déchets animaux;
- Ordonnance du 20 avril 2010 modifiant l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'assurance des animaux de rente;
- Ordonnance du 20 avril 2010 sur les primes dues à Sanima et l'estimation maximale des espèces assurées pour la période d'assurance 2010/11;
- Ordonnance du 26 mai 2010 concernant la réserve forestière du Lapé, sur le territoire de la commune de Charmey;
- Ordonnance du 29 juin 2010 modifiant le règlement sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles;
- Ordonnance du 17 août 2010 concernant la régulation du cheptel des bouquetins en 2010;
- Ordonnance du 31 août 2010 modifiant l'arrêté d'application de la législation fédérale sur les épizooties;
- Ordonnance du 23 septembre 2010 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur les préposés locaux à l'agriculture;
- Ordonnance du 4 octobre 2010 sur la péréquation financière intercommunale (OPFI);
- Ordonnance du 4 octobre 2010 abrogeant l'ordonnance relative à l'établissement d'un contrat nature pour les chalets de vacances sur le domaine de l'Etat au bord du lac de Neuchâtel;
- Ordonnance du 14 décembre 2010 modifiant l'ordonnance d'exécution de la loi sur l'assurance des animaux de rente;
- Ordonnance du 14 décembre 2010 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes (adaptation à la LInf);
- Ordonnance du 17 décembre 2010 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts prolongeant la chasse du sanglier;
- Ordonnance du 21 décembre 2010 modifiant l'ordonnance relative à la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie;

› Ordonnance du 21 décembre 2010 concernant la réserve forestière Les Preises–Le Barlattey–Goille-au-Cerf, sur le territoire de la commune de Châtel-Saint-Denis.

II. Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN)

Chef de service: ***Jean-Pierre Coussa***

1. Mission

Dans le domaine de l'état civil, la mission principale du Service de l'état civil et des naturalisations est l'exécution des dispositions légales en matière d'état civil. A ce titre, il doit procéder à l'enregistrement de tous les faits d'état civil survenus dans le canton de Fribourg ou concernant des ressortissants fribourgeois domiciliés à l'étranger. L'enregistrement des faits d'état civil s'opère au moyen du système d'exploitation Infostar, propriété des cantons et dont la maintenance et l'exploitation sont assurées par la Confédération, sur mandat des cantons.

Dans le domaine des naturalisations, la mission principale du Service est l'instruction et la conduite administrative des demandes de naturalisation, au profit des autorités fédérales, cantonales et communales. A ce titre, le Service intervient dans toutes les procédures de naturalisation, ordinaires ou facilitées, impliquant le canton de Fribourg en qualité de canton de domicile et/ou de canton d'origine des requérants.

2. Activités

Durant l'année 2010, le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN) a traité les objets ci-après:

2.1 Domaines de l'état civil

2.1.1 Documents d'état civil se rapportant à l'étranger

Ils concernent les opérations suivantes:

› transcriptions d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC) 1195 (1245)

› transcription refusée 1 (7)

› transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC) 86 (111)

› transmission au Service de la population et des migrants d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du Règlement d'exécution de la loi sur l'état civil) 2104 (1598)

› transmission à l'Office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger 73 (62)

2.1.2 Mariages

Les activités suivantes ont été effectuées:

› certificats de capacité matrimoniale délivrés à des Fribourgeois à l'étranger (art. 75 OEC) 19 (26)

› examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC) 398 (451)

› dossiers de procédure de mariage retirés 12 (14)

2.1.3 Partenariats

› examen de dossiers de procédure de partenariats enregistrés 8 (7)

› dossier de procédure de partenariat retiré 0 (0)

2.1.4 Reconnaissances

Sont concernées les activités suivantes:

› examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC) 71 (70)

2.1.5 Changements d'état civil

Les mesures suivantes ont été prises:

› rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC) 41 (55)

› décisions et rectifications judiciaires (art. 42 CC et 30 OEC) 7 (9)

› rectification refusée 0 (1)

› instructions diverses relatives au service de l'état civil 136 (136)

› traitement et préparation des dossiers d'adoption (art. 264 ss CC)
+ a) prononcées par la DIAF 29 (23)
+ b) demande retirée 1 (1)

› changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)
+ a) accordés par le SECiN 188 (150)
+ b) demandes retirées 24 (15)
+ c) refusée 0 (3)

› déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 LDIP) 359 (305)

› déclarations concernant le nom 2 (4)

› changement de sexe 1 (0)

2.1.6 Droits de cité

En application de la loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (ci-après LN) et de la loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois (ci-après LDCF), les dossiers suivants ont été traités:

› contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois
+ a) selon art. 21, 23 et 58 LN 8 (12)
+ b) selon art. 21 LDCF 3 (7)

› contrôle des données d'état civil pour les dossiers de naturalisations et de réintégrations 418 (345)

› naturalisations ordinaires (art. 13 LN) 356 (261)

› naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN) 358 (300)

› naturalisations facilitées (art. 31a et 31b LN) 11 (14)

› naturalisations facilitées (art. 58a et 58c LN) 72 (90)

› naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF) 8 (7)

› conservation du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation dans un autre canton (art. 27 LDCF) 1 (1)

› bourgeoisie d'honneur (art. 42 et 43 LDCF) 0 (1)

› pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCF) 3 (12)

› pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN) 4 (4)

› libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF) 11 (7)

› libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF) 7 (3)

› annulations de la nationalité suisse (art. 41 LN) 8 (10)

2.1.7 Divers

A signaler les activités suivantes:

› autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC) 31 (33)

› renseignements divers aux particuliers 80

› recherche d'un membre de la famille 6 (4)

2.1.8 Offices décentralisés de l'état civil

En 2010, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de:

› naissances 2391 (2458)

› reconnaissances 664 (650)

› mariages 1345 (1437)

› décès 1850 (1924)

› divorces 684 (601)

› partenariats 16 (14)

› dissolutions du partenariat 2 (0)

2.2 Domaine des naturalisations

Durant l'année 2010, le Service des naturalisations a enregistré 1189 (985) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues.

2.2.1 Naturalisations ordinaires

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 285 (252) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Personnes de nationalité étrangère:

1	Afghanistan	41	France
31	Allemagne	9	Grande-Bretagne
10	Angola	1	Irak
3	Apatride	4	Iran
1	Arménie	39	Italie
3	Autriche	1	Lituanie
8	Belgique	41	Macédoine
12	Bosnie-Herzégovine	1	Pérou
2	Brésil	3	Pologne
9	Bulgarie	57	Portugal
1	Cambodge	3	République démocratique du Congo
4	Cameroun	1	Roumanie
1	Canada	1	Russie
4	Cap-Vert	3	Rwanda
10	Chili	75	Serbie
2	Chine	2	Somalie
2	Colombie	3	Sri Lanka
1	Croatie	6	Tunisie
6	Egypte	17	Turquie
1	Erythrée	8	Vietnam
28	Espagne	3	Yougoslavie

Personnes confédérées:

2	Berne	1	Zurich

Parmi ces 285 (252) dossiers de naturalisation ordinaire, 119 (88) concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 462 (412) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 285 (252) ressortissant(e)s étrangers(ères) avec 64 (57) conjoints étrangers et 113 (103) enfants étrangers.

2.2.2 Cérémonies d'engagement des nouveaux naturalisés

Pour la première fois en 2010, le Service a organisé quatre cérémonies officielles lors desquelles les nouveaux citoyens suisses et fribourgeois ont pris l'engagement, devant un représentant du Conseil d'Etat, d'être fidèle à la Constitution fédérale et cantonale.

Ces cérémonies ont eu lieu le

- 19 janvier 2010 à la Salle du Grand Conseil à Fribourg (94 nouveaux citoyens)
- 13 avril 2010 à la Salle Podium à Düdingen (132 nouveaux citoyens)
- 5 juillet 2010 à la Salle de la Prillaz à Estavayer-le-Lac (118 nouveaux citoyens)
- 12 octobre 2010 à la Salle du Grand Conseil à Fribourg (120 nouveaux citoyens)

2.2.3 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 3 (8) Confédérés, le Conseil d'Etat a prononcé 3 (7) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 8 (7) libérations du droit de cité fribourgeois.

2.2.4 Naturalisations facilitées

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des étrangers, après préavis de la DIAF, a traité 417 (404) demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

- 329 (300) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suissesse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);
- 88 (104) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suissesse par filiation mariée à un étranger (art. 58a et 58c LN) ou qui n'ont pas pu être compris dans la naturalisation de l'un des parents (art. 31a et 31b LN).

2.2.5 Réintégrations

8 (12) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des migrations.

2.2.6 Révocations

8 (7) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'Office des migrations suite à la dénonciation par le canton.

11 (33) cas pour usage abusif de la législation et institution du mariage ont été dénoncés à l'Office fédéral des migrations.

III. Service des communes (SCom)

Chef de service: ***Gérald Mutrux***

1. Missions

L'activité du Service des communes (ci-après: le Service) couvre principalement les domaines de la surveillance financière et administrative sur les communes et associations intercommunales, ceci en collaboration avec les préfectures. Dans ce cadre, il prête également conseil aux collectivités locales et émet des recommandations et des directives.

2. Activités

2.1 Travaux législatifs

Le Service a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir:

- la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) adoptée par le Corps électoral le 7 mars 2010 et entrée en vigueur au 1er janvier 2011;
- l'ordonnance du 4 octobre 2010 de mise en œuvre de la péréquation financière intercommunale pour l'année 2011 avec les nouveaux paramètres qui font l'objet d'une annexe;
- la loi sur l'encouragement des fusions de communes adoptée par le Grand Conseil le 9 décembre 2010 qui, compte tenu de l'engagement financier de l'Etat de l'ordre de 50 millions de francs, doit encore être soumise au scrutin populaire (référendum obligatoire);
- une révision partielle de la loi sur les communes adoptée par le Grand Conseil le 12 novembre 2010 et entrée en vigueur le 1er janvier 2011 qui vise à assouplir les règles sur les incompatibilités entre les fonctions d'élu communal et d'employé communal et à renforcer l'autonomie communale dans ce domaine;
- une autre révision partielle de la loi sur les communes suite à l'adoption de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents (LInf), loi entrée en vigueur le 1er janvier 2011 également. La révision partielle de la loi sur les communes vise à rendre celle-ci compatible avec la LInf et règle l'information et l'accès aux documents sur le plan communal. Des ordonnances d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat le 14 décembre 2010 et dont une porte sur une révision partielle du règlement d'exécution de la loi sur les communes complètent les actes législatifs en la matière;
- en outre, le Service a été sollicité à collaborer dans divers projets de loi menés par d'autres Directions et unités administratives.

2.2 Examen des comptes/budgets et contrôle de l'endettement

Le Service a contrôlé la régularité formelle des budgets, des comptes et de leur équilibre financier pour l'ensemble des communes, associations de communes et établissements communaux. Il a établi pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2009.

2.3 Etablissement de la situation financière des communes

Le Service a établi, pour l'ensemble des comptes communaux, le bénéfice effectif moyen, la capacité d'investissement et les indicateurs financiers usuels. Il a également été sollicité à de nombreuses reprises afin de conseiller les communes sur la base des résultats des analyses financières, des indicateurs, du contrôle légal de l'endettement, de l'analyse budgétaire et de l'examen des comptes.

2.4 Calcul de la péréquation financière intercommunale

Avec l'entrée en vigueur de la loi sur la péréquation financière intercommunale dès 2011, le Service a calculé les indices du potentiel fiscal (péréquation des ressources) et les indices synthétiques des besoins (péréquation des besoins) des 167 communes, ainsi que les montants pour les communes contributrices ou bénéficiaires des ressources et les montants pour toutes les communes bénéficiaires des besoins.

2.5 Calcul de la péréquation financière et de la classification des communes

Bien que remplacées par la péréquation financière intercommunale, la classification et la capacité financière ont été calculées une dernière fois pour la période 2011–2012 uniquement aux fins des actes de collaborations intercommunales (associations de communes).

2.6 Autorisations de financement

Le Service a octroyé 147 autorisations de dépenses financées par emprunt en augmentation de la limite de crédit, de cautionnement et de changement d'affectation des fonds spéciaux.

2.7 Contrôle des coefficients communaux

Le Service a enregistré les communications relatives à des changements de coefficients communaux et les a transmises aux destinataires concernés. Le cas échéant, il a également préparé les projets d'arrêté du Conseil d'Etat approuvant ou abrogeant les coefficients d'impôt supérieurs à 100 % de l'impôt cantonal de base.

2.8 Etablissement de statistiques

Les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg. D'autres statistiques sont établies pour des besoins particuliers et sur demande des services de l'Administration cantonale et de la Confédération. Certaines données statistiques sont par ailleurs disponibles sur le site Internet du Service des communes.

2.9 Examen des statuts d'associations de communes

Le Service a contrôlé la conformité de sept statuts d'associations de communes au droit cantonal et fédéral. Il a préparé à cet égard les demandes d'approbation adressées aux autorités compétentes.

2.10 Examen et préavis de règlements communaux

Le Service a préavisé, à l'intention des Directions compétentes, 174 règlements communaux. Il a ainsi procédé à l'examen préalable desdits règlements communaux puis à l'examen final. Il a également préparé pour les règlements qui relèvent de la compétence de la DIAF, les décisions d'approbation.

2.11 Elaboration de formulaires de révision

Le Service met à disposition les formulaires suivants: «Contrôle périodique des valeurs au bilan» et «Vérification des comptes pour les organes externes». Ces formulaires sont régulièrement mis à jour.

2.12 Avis juridiques

Le Service a également été sollicité à de nombreuses reprises, tant par les communes que par les préfectures ou les services de l'Administration cantonale, pour fournir un avis sur l'interprétation de certaines dispositions de la législation sur les communes.

2.13 Cours de formation

- Les travaux relatifs à la formation francophone intercantonale BE-NE-JU-FR-VD des secrétaires municipaux se sont poursuivis et élargis en 2010 avec l'adhésion des partenaires du canton de Genève en vue du quatrième cycle de cette formation, qui a débuté en octobre 2010.
- Le Service a participé en 2010 à la mise en œuvre et au développement de la formation germanophone pour le personnel administratif communal, formation organisée sur mandat des associations du personnel existant dans les districts de la Singine et du Lac. Le premier cycle complet de formation concernait les secrétaires communaux et a été achevé le 27 septembre 2010 par la remise des diplômes. Le cycle concernant les caissiers communaux est en cours.

2.14 Séances d'information et de formation

Le Service a été sollicité, à plusieurs reprises, pour participer à des séances destinées à informer les communes sur différents sujets (fusions de communes, péréquation financière, information et accès aux documents sur le plan communal, etc.).

2.15 Commissions et groupes de travail

Les collaboratrices et collaborateurs du Service des communes ont participé aux travaux des comités, commissions et groupes de travail suivants:

- Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;
- Groupe d'accompagnement de l'unité «Politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;
- Commission de coordination des examens périodiques de subventions;
- Commission des constructions scolaires;
- Comité de pilotage «Réformes des structures sanitaires»;
- Comité de pilotage du projet d'analyses des prestations de l'Etat;
- Groupe de travail «Structures territoriales»;
- Groupe de travail «Site informatique des préfectures et Annuaire des communes»;
- Groupe de travail «Loi sur les eaux»;
- Groupe de travail «Concept cantonal de médecine d'urgence préhospitalière»;
- Groupe de travail interdirectionnel – projets d'agglomération;

- Commission chargée de la formation et du perfectionnement du personnel administratif des communes de la Singine et du Lac;
- Groupe de travail «Politique globale en faveur des personnes âgées – Senior+»;
- Groupe de travail «Frais d'investissement et frais financiers des EMS – Fiffine»;
- Groupe de coordination intercantonale MCH2 et Groupe de travail «MCH2 – Morat»

2.16 Rapports entre l'Etat et les Eglises

En 2010, la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie s'est réunie deux fois. L'essentiel de l'activité de ladite Commission a consisté à finaliser le travail d'élaboration des contrats de prestations pour chaque établissement de l'Etat concerné par les questions d'aumônerie. Au 31 décembre 2010, la totalité des contrats de prestations dispose ainsi d'une traduction.

En ce qui concerne le groupe de travail relatif à l'Association fribourgeoise des institutions spécialisées (INFRI), il s'est réuni une fois en 2010. Le but de cette séance a été de trouver un régime uniforme applicable aussi bien aux aumôniers catholiques romains qu'évangéliques réformés. Un avant-projet de convention cadre a été élaboré et est en cours de discussion. La question des tarifs est la seule encore en suspens.

IV. Service de l'agriculture (SAgri)

Chef de service: ***Pascal Krayenbuhl***

1. Missions

Le Service de l'agriculture soutient l'agriculture fribourgeoise par des aides financières et des conseils pour:

- les améliorations structurelles, y compris les bâtiments ruraux;
- les mesures d'accompagnement social;
- la promotion des produits agricoles, de l'élevage et de la viticulture;
- les mesures de protection du sol, de l'eau et de l'air.

Il administre les paiements directs et les contributions d'estivage. Il contrôle et reconnaît les exploitations agricoles. Il veille à la protection des sols agricoles lors de la construction et de l'aménagement du territoire et collabore à l'application du droit sur le bail à ferme agricole.

2. Activités

2.1 Préposés locaux

En vertu de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAgri), des préposés locaux à l'agriculture chargés de collaborer à l'exécution, au niveau local, des tâches administratives dans les différents domaines de l'agriculture sont institués.

Au 31 décembre 2010, on dénombre, pour l'ensemble du canton, 159 personnes nommées comme «préposé local à l'agriculture».

2.2 Bail à ferme agricole

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre le fermage d'immeubles agricoles, le Service de l'agriculture a traité, en 2010, 120 contrats de bail à ferme agricole dont 92 contrats de bail portant sur des immeubles communaux. Il a formé opposition contre 35 fermages, soit 29 % des contrats traités.

2.3 Contributions agricoles

Les contributions suivantes ont été versées:

Contributions fédérales:

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
Contributions à la surface	2 860	(2 929)	90 634	(91 092)
Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	2 576	(2 630)	39 454	(39 381)
Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 631	(1 660)	20 621	(20 557)
Contributions générales pour des terrains en pente	1 356	(1 387)	3 102	(2 771)
Contributions pour les surfaces viticoles en pente	17	(17)	26	(27)
Total paiements directs généraux	2010			153 837
	2009			153 828
Contributions pour la compensation écologique	2 860	(2 929)	7 117	(6 772)
Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	1 027	(1 090)	2 159	(2 237)
Contributions pour la culture biologique	113	(109)	925	(820)
Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 465	(1 451)	5 805	(5 537)
Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 328	(2 363)	14 233	(14 080)
Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	532	(587)	7 484	(7 649)
Contributions pour la protection des eaux	58	(56)	342	(490)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	475	(287)	514	(273)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	652	(577)	1 249	(905)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique et réseau (dès 2010, ces contributions sont reprises dans d'autres rubriques)	-	(175)	-	(332)
Contributions pour la protection de l'air	26	(5)	567	(77)
Total des contributions écologiques	2010			40 395
	2009			39 172
Contributions culture des champs	2010		4 752	4 716
	2009		1 217	4 931
Total des contributions fédérales			198 948	(197 931)
Contributions cantonales:				
Contributions à l'estivage	48	(49)	200	(200)
Contributions pour la protection des eaux	58	(56)	91	(106)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	475	(287)	128	(68)
Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	652	(577)	313	(226)
Contributions pour la qualité écologique, partie biologique et réseau	-	(175)	-	(83)
Contributions pour les méthodes culturales préservant le sol	69	(69)	160	(164)
Total des contributions cantonales	2010			892
	2009			847

Remarques

En 2010, les contributions écologiques pour les haies ont été considérablement augmentées (+1000/ha). Il y a eu une légère augmentation des contributions pour les terrains en pente (+40/ha, resp. +110/ha), ainsi que des contributions bio pour les cultures spéciales et pour les terres ouvertes (+150/ha). Les facteurs des autres contributions restent inchangés.

Le projet d'actualisation de la couverture du sol, respectivement de la surface agricole utile, est en phase finale. Les communes de Châtonnaye, Cerniat et La Sonnaz ont été contrôlées et les plans mis en consultation en 2010.

Les contributions d'estivage ont été augmentées de 10 francs par pâquier normal. En vertu de l'art 20 de l'ordonnance sur les contributions d'estivage, le Service a procédé au contrôle de 87 exploitations d'estivage conformément aux exigences de la Confédération.

Les contributions cantonales d'estivage se basent sur la loi sur l'agriculture du 3 octobre 2006, respectivement sur son règlement d'application du 27 mars 2007 qui en fixe les conditions d'octroi. L'aide cantonale est allouée en vue d'encourager la mise en valeur de la production fromagère dans la région d'estivage. Le montant à disposition pour l'année 2010 est de 200 000 francs. Ce montant a été réparti entre 48 bénéficiaires, selon le volume des productions engendré sur chaque site d'estivage et destiné à la commercialisation. Pour 2010, le volume total est de 3 045 086 kg de lait, ce qui représente 6,6 centimes par kilo de lait.

2.4 Reconnaissance des exploitations

En 2010, 91 décisions de reconnaissance ou de révocation ont été prises. 20 communautés complètes ont été formées pour 22 dissoutes, 13 communautés partielles formées pour 24 dissoutes ainsi que 9 nouvelles exploitations simples reconnues pour 3 dissoutes.

2.5 Elevage bovin

En 2010, le canton a alloué 417 911 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage bovin fribourgeois. A ce chiffre s'ajoutent 600 000 francs pour le placement du bétail de boucherie, par l'intermédiaire de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA).

Un soutien cantonal important a été accordé aux clubs et associations de district pour favoriser la formation des éleveurs et la mise sur pied de manifestations telles que les expositions régionales, ainsi que pour promouvoir les vaches avec une haute production à vie. Le soutien pour les analyses de la qualité du lait a été maintenu afin de favoriser la qualité des produits fribourgeois.

Trois manifestations d'envergure dans le canton de Fribourg ont également bénéficié de l'aide financière du canton:

- Expo Bulle. L'exposition nationale de vaches Holstein et Red-Holstein a rassemblé les 27 et 28 mars 2010 près de 367 vaches laitières.

- Marché-Concours des taureaux. Ce concours cantonal a permis d'exposer 324 taureaux le 21 septembre 2010. 146 taureaux ont été commercialisés à cette occasion, dont 113 pour l'élevage et 33 pour la boucherie.

- JUNIOR BULLE-EXPO. Cette exposition nationale organisée par les jeunes éleveurs fribourgeois a vu défiler près de 700 génisses et vaches Holstein et Red-Holstein entre le 3 et le 4 décembre 2010.

2.6 Elevage chevalin

En 2010, le canton a alloué 37 900 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage chevalin fribourgeois.

2.7 Elevage porcin, ovin et caprin

En 2010, le canton a alloué 86 000 francs pour des mesures spécifiques d'encouragement de l'élevage du menu bétail fribourgeois.

Le soutien cantonal 2010 s'élève à 68 000 francs pour l'élevage ovin/caprin et à 18 000 francs pour l'élevage porcin. L'aide à l'élevage porcin comprend exclusivement la contribution au service sanitaire.

2.8 Viticulture

La surface du vignoble fribourgeois est de 116.4 ha (116.9 ha). Dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale du 14 novembre 2007 sur la viticulture et l'importation de vin, 4 (5) demandes de reconversion de vignes (arrachage de cépages Chasselas et Müller-Thurgau et remplacement par un autre cépage) ont été traitées pour une surface de 5115 m^2.

Pour la vendange 2010, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées par décision de la DIAF du 5 juillet 2010, comme suit:

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechslé)
Vully		
Chasselas:	1,200 kg/m²	62°
Autres cépages blancs:	1,000 kg/m²	62°
Gamay, Gamaret, Garanoir:	1,000 kg/m²	70°
Pinot noir et autres cépages rouges:	1,100 kg/m²	70°
Cheyres		
Cépages blancs:	1,250 kg/m²	62°
Cépages rouges:	1,100 kg/m²	70°

Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC). L'ensemble de la vendange 2010 a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres.

La vendange 2010 a fourni des rendements légèrement inférieurs à l'excellente année précédente. Le rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal s'établit, tous cépages confondus, à 1 003 045 kg. Au niveau qualitatif, le taux de sucre mesuré en degré Oechslé a été très élevé et l'état sanitaire de la vendange a été excellent.

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	520 408	76.60
Pinot noir	183 374	95.64
Gamay	8 721	91.54
Spécialités blanches	81 822	94.66
Spécialités rouges	89 127	90.55
Cheyres	**en kg**	**degré moyen**
Chasselas	45 419	74.80
Pinot noir	51 728	93.78
Spécialités blanches	5 580	94.46
Spécialités rouges	16 866	90.41

2.9 Patentes de commerce de bétail

En vertu du Concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 57 patentes principales et 13 patentes de courtier.

Deux candidats ont participé au cours d'introduction pour nouveaux marchands.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), a siégé durant une journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'ordonnance du 19 mai 2010 fixant pour la période annuelle d'assurance les primes dues à SANIMA.

2.10 Promotion des produits et développement économique

Le canton contribue au développement de la capacité concurrentielle de l'agriculture fribourgeoise par des:

- aides à la promotion des produits agricoles;
- contributions de soutien;
- manifestations événementielles;
- études et travaux préparatoires.

A ce titre, le canton a versé des aides pour 29 projets et notamment 350 000 francs à l'Association pour la promotion des produits du terroir du Pays de Fribourg qui est la principale coordinatrice pour la promotion des produits agricoles fribourgeois.

2.11 Aménagement du territoire

Les dossiers suivants ont été préavisés durant l'année 2010:

- 111 (115) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations en zone agricole et 97 (104) demandes en zone à bâtir, ainsi que 77 (32) demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement ou à diverses installations agricoles;
- 296 (276) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, poulaillers, tunnels en matière plastique, fermes de colonisation, chalets d'alpage, installations de biogaz et constructions liées aux activités accessoires non agricoles;
- 86 (91) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, d'examen préalable ou d'examen final, d'études préliminaires en vue de la révision prochaine du plan d'aménagement local (PAL).

2.12 Protection de l'environnement et de la nature

2.12.1 Protection des sols

Permis de construire. Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service de l'agriculture a préavisé 148 (114) demandes de permis de construire en zone agricole relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quantitatif sur le sol.

Semis sans labour. En application de la loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture, le Service de l'agriculture a versé des contributions à 69 (69) agriculteurs pour un montant total de 160 150 (164 030) francs.

Il y a 85 contrats pour une surface de 480 (487) hectares répartis comme suit:

- 30 contrats en vigueur (échéance 2011) pour une surface de 224 hectares;
- 27 contrats prolongés (échéance 2014) pour une surface de 158 hectares;
- 28 nouveaux contrats (échéance 2014) pour une surface de 98 hectares.

Erosion. Le groupe de travail érosion, élargi en fin 2006 par l'intégration de quatre représentants des milieux agricoles, s'est réuni une fois en 2010. Le relevé de l'érosion est assuré par les préposés locaux. La météorologie ayant été favorable, il n'y a eu qu'un cas d'érosion signalé. Un plan pluriannuel a été réalisé selon la procédure cantonale.

2.12.2 Protection de la nature: Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), 475 (287) exploitations ont bénéficié de subventions à titre de qualité biologique pour un montant total de 642 000 (341 690) francs. 652 (577) exploitations ont bénéficié d'un bonus de 1 562 000 (1 130 787) francs pour le volet mise en réseau des surfaces de compensations écologiques (SCE). Trois nouveaux projets de mise en réseau OQE ont été reconnus en 2010. Il s'agit des projets de la Molière, Vuissens et Pierrafortscha. L'ordonnance sur la qualité écologique prévoit un financement à raison de 80 % par la Confédération et de 20 % par le canton.

2.12.3 Protection de l'eau

En application de l'arrêté du 28 novembre 2000 sur la réduction des charges en nitrates provenant de l'exploitation agricole du sol, le Service de l'agriculture a versé des indemnités à la surface pour 58 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Neyruz, Middes, Courgevaux, Fétigny, Domdidier et Lurtigen. Il y a eu un nouveau projet financé par le canton en 2010 (Neyruz). Le montant total des subventions versées pour les projets nitrates s'élève à 433 711 francs (593 834). La part cantonale des indemnités versées (~20 % du total) s'élève à 91 229 (105 219) francs répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages, le solde étant à charge de la Confédération.

2.12.4 Protection de l'air

Un projet ammoniac, selon les articles 77a et b de la loi fédérale sur l'agriculture intitulé «Amélioration de l'efficience de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole» a été élaboré et signé le 2 juin 2009. Fin 2010, il y a eu 18 (15) demandes pour des pendillards, 2 (3) pour des couvertures de fosses ouvertes et 6 (1) projets individuels. 26 (5) projets ont déjà été décomptés pour un montant de 567 971 (77 000) francs à charge de la Confédération. Le montant d'investissement global s'élève à 923 681 francs.

2.13 Subventionnement des structures agricoles

Travaux subventionnés par le canton. Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2010, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Devis subventionnable Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	5 517 756	1 765 402
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	3 582 341	1 078 323
Adductions d'eau	3 875 000	994 775
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, irrigations, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains)	239 639	59 909
Constructions rurales et laiteries	33 003 000	4 299 400
Total 2010	**46 217 736**	**8 197 809**
Total 2009	49 047 707	7 919 959

La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine s'élève à 903 300 francs pour 18 cas.

2010

Le total des subventions allouées en 2010 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 1 259 625 francs pour un devis subventionnable de 4 931 038 francs correspondant à 64 projets ou étapes.

Travaux subventionnés par la Confédération. Le tableau ci-après récapitule les montants alloués aux ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2010:

	Fr.
Remaniements parcellaires	1 864 698
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 603 333
Adductions d'eau	848 800
Autres améliorations foncières	346 343
Constructions rurales et laiteries	3 419 240
Total des subventions fédérales allouées au canton en 2010:	**8 082 414**
en 2009:	8 426 030

Subventions versées en 2010 (sans celles du Fonds des améliorations foncières)

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	1 625 899	2 201 237
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 679 402	1 675 852
Adductions d'eau	510 300	456 600
Autres améliorations foncières	285 909	353 343
Constructions rurales et laiteries	4 626 300	3 493 000
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	-	-
Total versé en 2010	**8 727 810**	**8 180 032**
Total versé en 2009	8 036 378	8 040 327

Au 31 décembre 2010, six décomptes se trouvaient à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

Subventions versées en 2010 par le Fonds des améliorations foncières

	Fr.
Total pour 2010	**642 884**
Total pour 2009	576 816

Etat des engagements par genre d'entreprise. Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2010 les sommes suivantes:

	Fr.
Remaniements parcellaires	2 682 872
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	983 500
Assainissements de terrains	330 000
Adductions d'eau	1 483 743
Autres améliorations foncières	71 750
Constructions rurales et laiteries	2 850 200
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	25 440
Total des engagements au 31 décembre 2010	**8 427 505**
Au 31 décembre 2009	9 552 149

Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2010 s'élèvent à 1 932 348 francs.

Remarques générales concernant certaines entreprises

Remaniements parcellaires. Trois études préliminaires ont été lancées et expertisées par le canton et la Confédération en 2010. Les constitutions sont prévues en 2011.

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement, en respectant les devis prévus.

Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes. Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins est en diminution en 2010 par rapport à l'année précédente. Il est dans la fourchette de 2008.

Adductions d'eau. Les demandes concernant cette rubrique demeurent importantes. En 2010, quatre projets ont été subventionnés.

Autres améliorations foncières. En 2010, il n'y a pas eu de projet d'irrigation mais deux projets de réfection de drainages ont été subventionnés. Le maintien des réalisations existantes et le soutien à des agriculteurs confrontés à l'obligation de produire des denrées de qualité sont indispensables pour maintenir une agriculture dynamique.

Constructions rurales et laiteries. Dès le 1.1.1999, de nouvelles dispositions légales fédérales permettent de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières.

Le canton a subventionné 18 constructions rurales en zone de plaine en 2010 (15 en 2009).

2.14 Crédits d'investissement

Prêts accordés en 2010 en faveur des personnes physiques

Buts	Montants Fr.
Aides initiales	3 630 000
Constructions de maisons d'habitation	994 000
Transformations de maisons d'habitation	1 827 000
Constructions de porcheries	176 000
Construction de poulaillers	308 000
Constructions de bâtiments pour la production végétale	575 000
Constructions de bâtiments d'exploitation	4 071 000
Transformations de bâtiments d'exploitation	5 104 000
Constructions de remises/entrepôts	74 000
Bâtiments d'habitation et d'exploitation	208 000
Diversifications	658 000
	17 625 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 11,7 ans	
Montant moyen par prêt: 174 505 francs	
Total 2010	**17 625 000**
Total 2009	24 157 000

Prêts en faveur des personnes morales en 2010

Buts	Montants Fr.
Achats en commun de machines agricoles	1 146 000
Bâtiments destinés à l'économie laitière	4 497 000
Bâtiments destinés à la transformation et au stockage	410 000
Adductions d'eau	295 000
Réfection de pont	57 000
Chemins et routes	134 000
Remaniement parcellaire	517 000
	7 056 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 8.3 ans	
Montant moyen par prêt: 243 310 francs	
Total 2010	**7 056 000**
Total 2009	2 344 000

2.15 Aide aux exploitations paysannes (AEP)

Prêts en 2010

Buts	Montants Fr.
Conversions de dettes existantes	374 000
Aides destinées à surmonter des difficultés financières exceptionnelles	237 000
	611 000
Durée moyenne d'amortissement des prêts: 9,6 ans	
Montant moyen par prêt: 122 200 francs	
Total 2010	**611 000**
Total 2009	2 464 000

2.16 Fonds rural cantonal

Prêts en faveur des personnes physiques en 2010

Buts	Montants Fr.
Travaux de construction/rénovations diverses (habitations, ruraux et installations agricoles)	3 767 000
Achats de terres et de domaines agricoles	3 392 000
Entreprises de mise en valeur	590 000
Total 2010	**7 749 000**
Total 2009	4 620 000

2.17 Activité des commissions

Commission de l'agriculture. La commission de l'agriculture n'a pas siégé en 2010.

Commission pour l'amélioration des structures en agriculture. La commission a siégé à neuf reprises en séance plénière en 2010.

Commission de recours en matière d'améliorations foncières.

Affaires pendantes	au 31 décembre 2009	-
Affaires enregistrées	en 2010	11
Affaires liquidées	en 2010	7
Affaires suspendues	au 31 décembre 2010	-
Affaires pendantes	au 31 décembre 2010	4

Commission d'acquisition d'immeubles. La commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année 2010, 8 fois en séance plénière et 17 fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

> 3 intéressent le Service des bâtiments (SB)

> 20 intéressent le Service des ponts et chaussées (SPC)

> 2 intéressent le Services des forêts et de la faune (SFF)

> 1 intéresse le Service des tutelles

> 8 intéressent les communes

> 3 intéressent les paroisses

> 1 intéresse le Service des autoroutes

Commission de la protection des végétaux. La commission a siégé une fois. Elle a été informée par le Service phytosanitaire de la station cantonale des productions animales et végétales de Grangeneuve de l'état phytosanitaire durant l'année écoulée.

Commission de dégustation des vins d'appellation d'origine contrôlée. Après deux séances de formation interne, la commission a fonctionné pour la première fois en 2010. Elle a siégé à 2 reprises.

2.18 Fonds suisse de secours pour dommages non assurables causés par des forces naturelles

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 34 560 francs (en 2009: 132 744, en 2008: 119 530 francs et en 2007: 90 306 francs). De ce total, 8 400 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations foncières. Un certain nombre de sinistres est en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

2.19 Fonds des améliorations foncières

Mouvement du Fonds. Les recettes comprennent:

	Fr.
versements au Fonds sur position 3425/380.002	450 000.00
intérêts annuels 2.125 %	42 756.35
versements des registres fonciers	4 041 110.75
Total des recettes	**4 533 867.10**
Les dépenses englobent:	
versement au budget sur position 3425/402.001	4 041 110.75
versement au budget sur position 3425/480.002	700 000.00
diminution de la fortune	- 207 243.65
Total des dépenses	**4 533 867.10**

2.20 Evénements particuliers

Durant l'année 2010, la consolidation de la nouvelle structure du Service de l'agriculture s'est poursuivie.

Dans le cadre des mesures de relance adoptées par le Grand Conseil, le Service de l'agriculture s'est investi de manière importante pour les mesures n° 23 «Aides structurelles à l'agriculture» et n° 24 «Revitalisation de l'économie alpestre».

V. Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service: ***Fabien Loup***

1. Mission

La mission du SAAV consiste à vérifier, par ses contrôles et ses mesures, la sécurité des denrées alimentaires et des objets usuels, l'absence de tromperies pour le consommateur. Il assure le bien-être et la santé des animaux pour eux-mêmes et pour le profit de l'homme.

2. Activités

2.1 Echantillons analysés – campagnes

Les contrôles intervenant de manière ciblée, leurs résultats ne sauraient être considérés comme représentatifs de la situation générale. Les éléments ci-après donnent un aperçu des analyses et inspections effectuées durant l'année.

Désignation	Nombre d'échantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Eau de boisson / eaux minérales	1'636	76
Eaux de source, puits, lac	1'034	-
Eau de piscine – baignade	80	24*
Eaux techniques / eaux usées	95	-
Autres denrées alimentaires	704	146
Cosmétiques et objets usuels autres	72	6
Objets divers	66	-
Totaux	**3'687**	**228 + 24***

* par rapport à la législation cantonale

2.2 Eau potable, eau des piscines et plages publiques

Réseaux publics

Lors des analyses effectuées dans le cadre de l'autocontrôle des distributeurs, des bactéries fécales ont été décelées dans plusieurs réseaux d'eau publics. Dès qu'il a connaissance d'un résultat microbiologique non-conforme (dans la règle, le lendemain de la remise de l'échantillon au SAAV/LC) et grâce à sa connaissance des réseaux – avantage du système actuel qui impose aux distributeurs de lui soumettre leurs échantillons – le SAAV/LC prend immédiatement contact avec les responsables et ordonne les mesures. Selon les cas (une vingtaine durant l'année), il peut s'agir de: l'obligation de bouillir l'eau avant tout usage alimentaire, une chloration choc ou une mise hors service de sources contaminées. Dans chaque cas, le distributeur doit rechercher la cause de la contamination et prendre toutes les mesures pour éviter que celle-ci ne se reproduise. L'eau d'un réseau communal a été massivement contaminée suite à l'épandage de lisier. Cette pollution a nécessité la mise hors service d'un réservoir, la désinfection du réseau durant plusieurs jours et l'obligation, pour les habitants, de faire bouillir l'eau durant plusieurs jours. Une telle situation rappelle aux autorités et aux usagers l'importance de l'eau potable et la nécessité des mesures de contrôle. Dans un autre cas, une installation de traitement UV était défectueuse. Selon la législation, les distributeurs ont l'obligation d'assurer une maintenance et une surveillance rigoureuses de leurs installations et des ouvrages. En cas de négligence, les personnes responsables peuvent être dénoncées aux autorités de poursuite pénale. A plusieurs reprises, il a été constaté que les conduites de sources privées étaient connectées directement à celles du réseau public. Une simple vanne faisait «obstacle» entre ces «réseaux». De telles situations ne sont pas conformes et constituent des dangers pour la qualité de l'eau du réseau public. L'expérience montre en effet, que des phénomènes de sous-pression se produisent dans les conduites, ayant pour conséquence le mélange de l'eau privée à celle du réseau public. Les distributeurs du canton ont à nouveau été rendus attentifs à ce problème. Il leur a été rappelé qu'il leur incombait de vérifier la conformité des installations.

Contrôle de l'eau des piscines et des plages publiques

Selon l'ordonnance concernant l'hygiène des piscines et des plages de baignade publiques, le SAAV procède à des inspections des piscines et à des prélèvements en principe 2 à 4 fois par année. Comme en 2009, les contrôles effectués en 2010 se sont limités au contrôle de la qualité de l'eau. Sur les 70 échantillons d'eau de piscine analysés en 2010, 48 (= 68 %) répondaient aux exigences pour les paramètres contrôlés. Le paramètre donnant le plus fréquemment lieu à contestation est l'urée, dans 15 % des cas.

Les analyses de trihalométhanes (THM) dans l'eau des piscines débutées en 2009 se sont poursuivies. Ces produits se forment lors du processus de désinfection par le chlore. 5 des 60 échantillons analysés présentaient de teneurs en THM supérieures à la valeur maximale fixée dans la norme SIA 385. Ces eaux ont été contestées; les établissements concernés doivent rechercher la cause de ce résultat non-conforme et prendre les mesures pour y remédier. Il y a lieu de signaler que le projet de nouvelle norme SIA 385 prévoit un abaissement de la teneur maximale en THM.

Les eaux des 9 plages de baignade publiques que compte le canton font l'objet d'un contrôle microbiologique en début de saison. En 2010, les eaux de 7 plages ont obtenu la classe de qualité A et l'eau de 2 plages la classe de qualité B. Ces résultats signifient qu'une atteinte à la santé par l'eau de baignade n'était pas à craindre.

2.3 Produits chimiques

Campagne de mesure du gaz radon

Avec l'accord de la Direction de la santé et des affaires sociales et de celle des institutions, agriculture et forêts, l'unité laboratoire cantonal a réalisé durant l'hiver 2009–2010 une campagne de mesure du radon, dans tout le canton, avec un important soutien technique et financier de la Confédération. Ce sont 2323 dosimètres qui ont été placés durant trois mois dans des locaux

pour connaître l'exposition au radon. En règle générale, les dosimètres doivent être placés dans des locaux d'habitation ou de séjour. Un certain nombre d'appareils ont toutefois été placés dans des locaux inhabités. Les valeurs mesurées dans ces locaux ne peuvent toutefois pas être prises en compte pour le cadastre, celui-ci ne concernant que les pièces habitées. Sur l'ensemble des dosimètres placés, deux étaient défectueux. Les résultats individuels peuvent être résumés comme suit:

Concentration en radon [Bq/m³]	Nombre de bâtiments (locaux habités) contrôlés	Nombre de bâtiments (locaux inhabités) contrôlés
100	1593	100
101 – 200	407	27
201 – 300	103	6
301 – 400	42	5
401 – 1000	25	5
> 1000	4	4
Total	**2174**	**147**

Les quatre bâtiments qui présentaient des pièces habitées dans lesquelles des concentrations en radon supérieures à 1000 Bq/m³ (= valeur limite légale) ont fait l'objet de mesures complémentaires durant l'automne 2010. Durant l'hiver 2010–2011, des spécialistes radon procèderont à des investigations dans chacun de ces bâtiments de manière à pouvoir proposer des mesures d'assainissement adéquates.

Pour chaque commune, la moyenne arithmétique des mesures effectuées a été calculée. Celle-ci sert à attribuer un degré de risque radon à chaque commune selon le tableau suivant:

Moyenne communale de concentration en radon [en Bq/m³]	Risque
Plus petit que 100	Léger
Compris entre 100 et 200	Moyen
Plus grand que 200	Elevé

Sur la base de ce critère, le bilan cantonal est le suivant:

Risque	Nombre de communes	dont provisoires*:
Risque léger	111	7
Risque moyen	52	11
Risque élevé	- (provisoirement) *	

Dans trois communes, la moyenne arithmétique est supérieure à 200 Bq/m³, ce qui signifie que celles-ci sont considérées comme «zone à risque radon élevé». Toutefois, vu le nombre restreint de mesures effectuées dans ces communes, il a été décidé de mesurer en 2011 l'exposition au radon dans 30% des bâtiments sis sur leur territoire. Certaines communes qui n'ont pas pu participer à la campagne 2009–2010 procèderont à des mesures durant l'hiver 2010–2011.

Le bilan de la campagne 2009–2010 révèle une situation moins favorable que celle qui résultait de la campagne 2001–2002. Dès lors, il s'agit de régler diverses questions en rapport avec cette problématique, avant de définir une stratégie de surveillance pour l'avenir.

2.4 Denrées alimentaires et objets usuels

Sécurité des entreprises fribourgeoises

Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2000, chaque entreprise se voit attribuer, suite à une inspection complète, l'un des quatre niveaux de sécurité suivants:

- niveau 1: sécurité assurée: pas de lacunes;
- niveau 2: sécurité amoindrie: lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;
- niveau 3: sécurité compromise: lacunes et erreurs importantes;
- niveau 4: sécurité non assurée: graves lacunes.

En 2010, 805 inspections d'établissements du secteur alimentaire ont servi à l'élaboration du bilan suivant:

Type d'entreprise	Nombre total d'entreprises inspectées	Niveau de sécurité 1	2	3	4
Industrie	5	0	3	2	0
Artisanat	132	56	66	9	1
Commerce de détail	187	115	54	16	2
Restauration	481	202	238	37	4

A ces inspections s'ajoutent des inspections partielles, au cours desquelles les inspecteurs/contrôleurs vérifient que les mesures prononcées ont été respectées. Ces inspections ne donnent pas lieu à une appréciation de la sécurité.

Contrôle des indications du pays de production des fruits et légumes

Dans le cadre d'une campagne nationale, 103 contrôles de l'indication du pays de production des fruits et légumes ont été effectués dans 18 commerces de détail du canton de Fribourg. 21 des 103 indications, soit le 20 % des contrôles, ont dû être

contestées. Dans 81 % des cas, il s'agissait d'indications erronées, dans 14 % des cas d'indications insuffisantes et dans 5 % des cas, d'une traçabilité insuffisante. Au niveau national, la campagne a révélé de gros dysfonctionnements dans ce domaine puisque dans près des 2/3 des magasins et sur plus de 1000 produits l'information manquait, était insuffisante ou non vérifiable, voire fausse. Elle a également révélé des différences selon les succursales d'une même enseigne, phénomène à mettre en relation avec le manque d'attention voire le laxisme de certains responsables. Des discussions auront lieu entre les chimistes cantonaux et les milieux concernés pour améliorer la situation.

Inspection des stands lors de manifestations temporaires

Cette campagne avait pour but de faire le point en matière de sécurité alimentaire et de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication lors de manifestations temporaires (fêtes et manifestations diverses). Préalablement à ces interventions, une brochure «*Instructions concernant la remise de denrées alimentaires lors de marchés ou de manifestations temporaires*» a été élaborée par le SAAV/LC puis distribuée aux organisateurs de manifestations, aux préfectures, aux administrations communales et au Service de la police du commerce. Les responsables de manifestations étaient chargés de remettre ce document aux personnes responsables des stands. Avant certaines manifestations, le personnel du SAAV/LC a rencontré les responsables pour leur expliquer les exigences minimales. 149 inspections ont été effectuées à l'occasion de manifestations. Les principaux points contestés concernent la documentation insuffisante en matière d'autocontrôle et de bonnes pratiques de fabrication, le réglage non-conforme des températures, l'hygiène personnelle inadéquate, l'équipement insuffisant pour l'hygiène des mains et les infrastructures inadaptée (étalages mobiles manquant de protection contre les contaminations). Le bilan 2010 est insatisfaisant. Ces contrôles se poursuivront en 2011.

Inspection des stands lors de marchés

Cette campagne visait à faire le point en matière de sécurité alimentaire et de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication lors des marchés. Dans un premier temps, les inspecteurs et les contrôleurs des denrées alimentaires ont distribué la brochure «*Instructions concernant la remise de denrées alimentaires lors de marchés ou de manifestations temporaires*» aux responsables des stands et la leur ont expliquée. Cette phase d'information a nécessité beaucoup de temps. Dans un délai de trois semaines à un mois après la remise de la brochure, les stands étaient inspectés. 102 inspections ont été effectuées sur les marchés réguliers du canton. Malgré les informations communiquées préalablement par le SAAV/LC, de nombreuses contestations ont dû être prononcées. Comme lors des manifestations temporaires, elles concernaient la documentation insuffisante en matière d'autocontrôle et de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication, le réglage non-conforme des températures, l'équipement insuffisant pour l'hygiène des mains et les infrastructures inadaptées. Le bilan 2010 est insatisfaisant. Ces contrôles seront poursuivis en 2011.

Chalets d'alpage

Suite aux constats faits lors des inspections des chalets d'alpage effectuées en 2009, des mesures d'assainissement ont été ordonnées. Dans l'attente des décisions relatives aux subventions, certaines mesures n'ont toutefois pas pu être réalisées en 2009. En 2010, il a été convenu avec le Service de l'agriculture (SAgri) que, lorsque le propriétaire d'un chalet lui annonçait l'exécution des travaux, le SAgri informait l'inspectorat des denrées alimentaires lequel procédait uniquement à un contrôle des travaux réalisés. Il a ainsi été constaté qu'une partie seulement des chalets avait achevé les travaux en 2010. En 2011, ceux-ci doivent avoir été réalisés dans tous les chalets, sans quoi il y a risque de suspension, voire de retrait de l'autorisation d'exploiter.

Statistiques

- huile de friture: 258 commerces ont été contrôlés; 29 (= 11.2 %) présentaient de l'huile de friture non-conforme.
- rappel des âges légaux pour la remise d'alcool: ce contrôle a été effectué dans 504 commerces. 66 (= 13.1 %) ont fait l'objet de contestation pour ce point.
- utilisation trompeuse de la dénomination «Jambon»: 44 commerces ont été contrôlés, dont 7 (= 15.9 %) ont donné lieu à contestation.
- déclaration de la provenance des fruits et légumes: 54 commerces ont été contrôlés, dont 11 (= 20.4 %) ont donné lieu à contestation.
- déclaration de la provenance des viandes: 342 commerces ont été contrôlés, dont 77 (= 22.5 %) ont donné lieu à contestation.

2.5 Denrées alimentaires

Viande de volaille et préparation à base de viande de volaille

Les Campylobacter sont des bactéries présentes dans le monde entier et qui se rencontrent chez de nombreuses espèces animales. Certains animaux, comme les poules, sont porteurs mais ne développent pas la maladie. La viande de volaille souillée par ces germes constitue l'une des causes de l'infection de l'être humain. Les Campylobacter provoquent des diarrhées abondantes parfois sanguinolentes, accompagnées de crampes abdominales et de fièvre. Elles n'ont cessé de se répandre ces dernières années et constituent, depuis longtemps déjà, la première cause d'infections d'origine alimentaire devant les salmonelles, toujours moins fréquentes. Le canton de Fribourg a participé à une campagne nationale de recherche de Campylobacter dans la viande de volaille (avec ou sans peau) et les préparations à

base de viande de volaille. Cette campagne organisée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a débuté en 2009 et s'est terminée fin mars 2010. Le bilan final pour le canton donne les résultats suivants :

82 échantillons ont été analysés:

- 9 (= 33 %) des 27 échantillons de viande de volaille analysés avec la peau contenaient des Campylobacter;
- 6 (= 15 %) des 39 échantillons de viande de volaille analysés sans la peau contenaient des Campylobacter;
- 6 (= 37 %) des 16 préparations à base de volaille (viande panée, épicée, brochette assaisonnée) analysées contenaient des Campylobacter.

Au niveau Suisse, ce sont 1132 échantillons qui ont été analysés. Au total, la bactérie a été trouvée dans 38,4 % des échantillons. Ce résultat confirme les précédentes études, qui avaient désigné la viande de volaille comme une source d'infection majeure à Campylobacter. En revanche, l'étude apporte des informations nouvelles et instructives selon les types de viande. Les résultats confirment, entre autres, que la surgélation permet de réduire nettement les taux de contamination et que la présence de peau sur la viande augmente la prolifération des bactéries. Les taux de contamination et le nombre de germes les plus élevés ont été enregistrés pour la viande fraîche avec la peau. A l'inverse, les préparations de viande congelées (p. ex., produits marinés) ont montré un taux de contamination étonnamment bas. La viande d'origine étrangère, souvent congelée, présentait ainsi des taux de contamination moins élevés que la marchandise indigène. Des analyses quantitatives réalisées, il ressort clairement que les contaminations très élevées par Campylobacter sont plutôt rares. La plupart du temps, de très petites quantités de germes ont été décelées sur la viande. Lorsqu'une viande fortement contaminée est préparée, la probabilité d'une contamination croisée en cuisine augmente.

Les Campylobacter sont détruits par la chaleur. Dès lors, par le respect des règles d'hygiène (lavage des mains, cuisson à cœur de la viande, lutte contre les contaminations), les consommateurs peuvent éviter les désagréments de gastro-entérites dues à ces bactéries. L'OFSP a publié divers documents à ce sujet.

Produits à base de viande crue, jambons à l'os

La législation règlemente l'usage du nitrate et du nitrite dans les produits à base de viande. Constatant que la maîtrise des normes en vigueur pose fréquemment problème, ces produits (ex. jambons crus, jambon à l'os, lard cru, …) font régulièrement l'objet de contrôles. 32 échantillons ont été prélevés dans différents commerces et boucheries du canton. Quatre produits (= 18 %) ont été contestés pour la teneur en nitrate supérieure aux exigences. De plus, l'étiquetage n'était pas conforme pour deux échantillons. Ce bilan n'est toujours pas satisfaisant. Les contrôles se poursuivront.

Jambon

Le but de cette campagne était de vérifier l'étiquetage et la composition des jambons (de derrière et d'épaule) prétranchés, suite à la campagne effectuée en 2005 qui avait révélé 19 % de contestation pour la valeur Q2 (= teneur en eau / teneur en protéines). Lorsque cette valeur est trop élevée, cela signifie que le jambon contient trop d'eau. Le nitrate et le nitrite ont pour buts de stabiliser la couleur rouge de la viande et d'inhiber la flore bactérienne, anaérobie notamment.

31 échantillons, dont 24 jambons de derrière et 7 jambons de d'épaule, ont été prélevés dans différents commerces et boucheries du canton. Dans un cas, la teneur en nitrate dépassait la valeur de tolérance. La valeur Q2 était trop élevée dans 6 jambons (= 19 %), dont 2 jambons d'épaule et 4 jambons de derrière. 3 échantillons (dont 1 également contesté pour la valeur Q2) présentaient des indications non-conformes sur l'emballage. Au total, 9 échantillons (= 29 %) ont été contestés. Ce résultat n'est pas satisfaisant. Les contrôles de ce produit seront poursuivis ces prochaines années.

Mollusques

Les toxines marines sont des substances toxiques, voire très toxiques qui peuvent générer d'importantes et parfois graves réactions chez l'homme. Selon les toxines marines, les symptômes peuvent aller des vertiges à une désorientation, des états léthargiques, des convulsions, des troubles gastro-intestinaux, des nausées, des vomissements, des irritations et des brûlures des voies respiratoires, des diarrhées, des crampes abdominales, des hallucinations, des états de confusion, des pertes de mémoire et des symptômes neurologiques. Parmi les effets les plus graves, il faut noter des paralysies musculaires, des difficultés respiratoires et parfois la mort.

Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires de Neuchâtel (SCAV NE), centre de compétence pour les toxines marines, s'est mis à disposition des organes cantonaux de contrôle pour l'analyse de mollusques. Deux échantillons ont été prélevés chez un importateur fribourgeois. Du point de vue statistique, ces échantillons ne sont pas représentatifs. Etant donné toutefois que des toxines marines ont été trouvées dans l'un des échantillons, il est judicieux de poursuivre la surveillance de ce paramètre et d'exiger des garanties dans l'autocontrôle des établissements commercialisant des mollusques.

Les conserves de sardines et d'anchois

La présence d'histamine est un indicateur d'altération du produit. Elle résulte de la transformation de l'histidine (acide aminé présent dans le poisson) en histamine sous l'action de bactéries.

La présence de métaux lourds dans les poissons est due, quant à elle, à la pollution. 22 échantillons, dont 16 de conserves de sardines et 6 de conserves d'anchois, ont été prélevés dans différents commerces du canton. Aucun des échantillons analysés ne contenait de métaux lourds ou d'histamine en concentration supérieure aux valeurs limites fixées dans la législation. Ces produits seront contrôlés par sondage à l'avenir.

Les produits déclarés «au beurre» / «au lait»

Le but de cette campagne était de contrôler le respect des exigences légales pour les teneurs en beurre ou en matière grasse lactique des denrées déclarées «au beurre» ou «au lait». Des articles de boulangerie ou de biscuiterie avec la mention «au beurre», comme les tresses, les croissants, les biscuits pour apéritif et des chocolats déclarés au lait ont été prélevés et analysés. 40 échantillons ont été prélevés dans différents commerces du canton (boulangeries et grandes surfaces): 4 pains spéciaux (toast, brioche…), 1 tresse au beurre, 17 articles de boulangeries/biscuiteries (biscuits, flûtes, croissants…), 5 biscuits «petits beurre», 13 chocolats au lait. Tous les échantillons analysés étaient conformes quant à leur teneur en beurre ou en matière grasse lactique. Un échantillon a été contesté pour son étiquetage. Le résultat de cette campagne est satisfaisant. Ces prochaines années, des contrôles auront lieu par sondage.

Salades d'hiver

L'application des produits phytosanitaires sur les légumes d'hiver, en particulier les salades, est très fréquente. Dix échantillons, prélevés chez cinq différents producteurs/importateurs fribourgeois de légumes, ont été confiés au Service de la consommation et des affaires vétérinaires de Genève (SCAV GE) pour recherche de résidus de pesticides. Dans 60% des échantillons, des résidus ont été trouvés. Le fait de trouver des combinaisons de plus de deux produits phytosanitaires est alarmant. Ces contrôles seront poursuivis par sondage.

Glaces

La législation fixe des teneurs minimales en matière grasse lactique et totale dans les différents types de glaces. Un contrôle de ce paramètre et de l'état microbiologique (critères d'hygiène des procédés) a été effectué sur 14 échantillons prélevés dans divers commerces (stand de glaces, boulangeries-confiseries, glaciers). Sur les 14 échantillons analysés (2 soft-ice, 6 crèmes glacées et 6 glaces), 11 (= 78 %) ont fait l'objet de contestation pour un ou plusieurs des paramètres analysés. Le principal problème est le non-respect des exigences pour les teneurs en matière grasse. La méconnaissance des exigences est généralement à l'origine de cette situation. Ce bilan n'est pas satisfaisant. Des contrôles seront à nouveau effectués en 2011.

Jus de pomme

La patuline est une mycotoxine produite par certaines moisissures. Formée sur les fruits abîmés (moisis), la patuline peut passer dans le jus si ces fruits n'ont pas été retirés du reste de la récolte avant le pressage. La patuline résiste à la pasteurisation. Le dioxyde de soufre est ajouté comme conservateur. Il s'agit d'une substance faisant partie des ingrédients allergènes et autres ingrédients susceptibles de provoquer des réactions indésirables. Sa présence doit être indiquée si sa teneur dépasse 10 mg/l dans la denrée. 18 échantillons ont été prélevés dont 7 sur les marchés, 4 chez des grossistes et 7 dans des entreprises artisanales (pressoirs, fermes). En résumé, les jus de pommes n'ont pas donné lieu à contestation pour les paramètres chimiques. Par contre, un taux de contestation de 44 % a été enregistré pour l'étiquetage. Les milieux concernés doivent absolument prendre conscience de la nécessité de connaître les dispositions légales et les appliquer aussi en matière d'étiquetage.

Epices

Les mycotoxines sont des métabolites secondaires sécrétés par des moisissures appartenant principalement aux genres Aspergillus, Penicillium et Fusarium. Des effets neurotoxiques, mutagènes, tératogènes et cancérigènes ont été prouvés expérimentalement chez l'animal. Les mycotoxines sont résistantes aux traitements biologiques et à la chaleur modérée (donc à la cuisson). 19 échantillons d'épices, dont 12 paprikas, 5 currys, 1 poivre de cayenne et 1 curcuma, ont été prélevés dans les différents commerces et marchés du canton. Un échantillon était contestable pour sa teneur en ochratoxine supérieure à la valeur limite et un échantillon contestable pour sa teneur en aflatoxine B1 supérieure à la valeur limite et la présence de colorant artificiel (Soudan IV), colorant non admis. Vu les effets des mycotoxines sur la santé, la surveillance de ce type de produit se poursuivra ces prochaines années.

Etablissements publics

Durant l'année, les inspecteurs des denrées alimentaires procèdent dans les établissements publics, les cuisines collectives et les cantines, à des prélèvements de divers produits périssables en vue d'un contrôle de leur qualité microbiologique. Ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques d'hygiène. Une attention particulière est accordée aux produits sensibles tels que riz, pâtes et légumes cuits. Les analyses effectuées ont permis de déceler de nombreuses lacunes d'hygiène. Dans certains établissements, les lacunes sont importantes puisque la majorité des échantillons prélevés a dû être contestée. Dans de tels cas, l'établissement fait l'objet d'un suivi particulier et, selon les dépassements constatés, une interdiction d'utilisation de denrées préparées à l'avance est prononcée. Dans certains cas, la personne responsable a été dénoncée à l'autorité de poursuite pénale. Sur 241 échantillons prélevés, 61 ont été contestés soit 25.2 %. Malgré les interventions effectuées depuis de nombreuses années, la situation ne s'améliore guère. Les contrôles, les mesures et les sanctions seront renforcés en 2011.

2.6 Objets usuels

Vaisselle

Toute vaisselle n'est pas bonne pour un usage quotidien. Des sels de plomb et de cadmium peuvent être utilisés dans la poterie comme glaçure ou comme colorant pour la décoration. En contact avec des boissons ou des mets acides, la vaisselle peut libérer du plomb et du cadmium qui vont contaminer ces aliments et intoxiquer le consommateur. Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires de Genève (SCAV GE) a constaté des taux élevés de contestation dans certaines vaisselles utilisées en restauration. Les onze échantillons prélevés dans différents restaurants du canton n'ont pas donné lieu à contestation pour leurs teneurs en plomb et cadmium. Toutefois, le prélèvement de pièces de vaisselles (ex. poteries, …) lors d'inspections d'établissements publics se poursuivra ces prochaines années.

Jouets pour enfants

Les phtalates sont des substances ajoutées aux polymères à des teneurs pouvant dépasser 50% de la masse de l'objet et qui ont tendance à être libérées au contact de la salive ou des denrées alimentaires. Les «articles de puériculture» sont définis dans la législation comme des produits destinés à favoriser le sommeil, la détente, l'hygiène ou l'alimentation du nourrisson (jusqu'à 36 mois). Ils comprennent notamment les tétines pour sucettes et biberons, les anneaux de dentitions. Dans ces objets, les teneurs en certains phtalates sont limitées. 54 échantillons ont été prélevés dans différents commerces du canton. Tous les échantillons répondaient aux exigences pour les phtalates. Ce résultat est satisfaisant. Des contrôles par sondages seront effectués ces prochaines années.

Intoxications alimentaires

Conformément aux dispositions de l'ordonnance sur l'exécution, le SAAV/LC est appelé à procéder à des enquêtes en cas de toxi-infections alimentaires. Chaque année, des particuliers font appel au SAAV/LC suite à des troubles de santé (gastro-entérites, …) qu'ils attribuent à la consommation de denrées. Il est rare que la cause de ces troubles soit trouvée car les restes de denrées ne sont souvent pas à disposition ou dans un état ne permettant pas de tirer des conclusions. Il arrive par contre que le SAAV/LC soit confronté à des situations touchant un grand nombre de personnes.

En 2010, le Service a été appelé à intervenir dans deux situations particulières qui ont engendré un travail considérable (analyses, communication, séances, …): une épidémie de gastro-entérites dues à des norovirus qui a touché plus de 150 personnes d'une entreprise alimentaire du canton. Les norovirus sont des virus présentant un risque élevé de propagation. La maladie commence de manière aiguë avec des vomissements en jet, suivis ou accompagnés par des diarrhées. Des mesures d'hygiène strictes doivent être respectées pour éviter la propagation de l'épidémie. Le SAAV/LC a pu compter sur l'OFSP pour une appréciation des risques alimentaires liés à cette épidémie. L'origine de l'épidémie (personnel, eau, …?) n'a pas pu être trouvée. Cette situation a montré qu'il est impératif que les entreprises alimentaires prennent en compte les risques liés aux norovirus et qu'elles définissent les mesures de prévention et de comportement en cas de suspicion d'épidémie.

Dans le deuxième cas, une trentaine de jeunes qui participaient à un camp de vacances dans le canton, en juillet, ont été victimes subitement de vomissements, deux heures environ après le repas de midi. Vu le nombre élevé de personnes touchées, le bulletin météorologique défavorable pour la soirée (forts orages) et les conditions rudimentaires de logement (tentes), la police a décidé de faire appel à des ambulances pour hospitaliser les personnes malades et à la protection civile pour l'hébergement des personnes non malades. Appelé sur place, le SAAV/LC a procédé à une enquête et à des prélèvements d'échantillons. Une salade de pomme de terre avait été préparée en soirée, la veille de l'intoxication. Une fois cuites, les pommes de terre avaient été découpées et entreposées dans un récipient en inox. Du bouillon avait été ajouté aux pommes de terre. Ne disposant pas de moyens de réfrigération suffisants, les responsables de la cuisine avaient laissé cette préparation à température ambiante (forte canicule: plus de 30°C!) jusqu'au lendemain à midi. Sur la base de l'ensemble des éléments rassemblés (analyses des denrées alimentaires et des selles de certaines personnes, enquête, …), le SAAV/LC a conclu que la salade de pomme de terre était la cause la plus vraisemblable de l'intoxication alimentaire. Toutefois, la cause première de cette intoxication doit être recherchée dans la méconnaissance des bonnes pratiques d'hygiène par les personnes responsables de la cuisine de ce camp.

Soirée d'information pour les pharmaciens et droguistes du canton

A côté des médicaments, les pharmacies et drogueries mettent généralement en vente des denrées alimentaires (ex. compléments alimentaires, produits pour nourrissons, …) et des objets usuels (ex. cosmétiques, …). Les dispositions légales y relatives sont souvent méconnues des personnes responsables de ces établissements. Fort de ce constat, il a été décidé, avec le pharmacien cantonal, d'organiser des soirées d'information (l'une en français, l'autre en allemand) pour ces personnes. Au cours de celles-ci, les organes cantonaux du contrôle des denrées alimentaires et des représentantes de l'Office fédéral de la santé publique ont rappelé les dispositions légales et les obligations auxquelles sont soumis les pharmaciens et droguistes lorsqu'ils font le commerce de denrées alimentaires.

Dénonciations

29 responsables d'entreprises et commerces du secteur alimentaire ont été dénoncés pour divers motifs aux autorités de poursuite pénale.

2.7 Transformation viandes et abattoirs

Activité dans les abattoirs

Au cours de l'année 2010, la collaboration s'est renforcée avec d'autres secteurs d'activité du Service. Ce dernier a ainsi reçu et traité de très nombreuses annonces, provenant du contrôle des viandes, pour des infractions à la loi sur la protection des animaux et la loi sur les épizooties. Lorsque ces annonces concernaient des animaux provenant d'autres cantons, le Service vétérinaire compétent était informé. Le contrôle des viandes a prélevé des échantillons pour divers programmes nationaux de monitoring, dans les domaines de la surveillance des épizooties et de la sécurité alimentaire.

Abattages des animaux de boucherie (bovins, caprins, porcins, équins, oiseaux coureurs, gibier d'élevage)

Pour les abattages, tous enregistrés dans le programme informatique national nommé «Fleco», les données suivantes ont été répertoriées.

Abattages ordinaires

538 213 (496 080) animaux ont été abattus. La viande de 536 845 (495 187) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 1368 (893) animaux a été déclarée impropre à la consommation. Total des abattages par espèces: bovins = 110 346, ovins = 6102, caprins = 575, porcins = 420 910, équins = 194, gibier d'élevage = 86

Abattages d'animaux malades ou accidentés

549 (682) animaux ont été abattus. La viande de 405 (471) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 144 (211) animaux impropre à la consommation.

Abattages d'animaux provenant de l'étranger

2043 (2 170) animaux ont été abattus. La viande de 2041 (2166) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 2 (4) animal impropre à la consommation.

Abattages de la volaille domestique

23 336 687 (21 795 698) animaux ont été abattus. La viande de 23 119 800 (21 566 528) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 216 887 (229 170) impropre à la consommation.

Abattages d'animaux malades ou accidentés

Aucun cas d'abattage de troupeaux malades ou accidentés.

2.8 Surveillance des épizooties aux abattoirs fribourgeois

3 (6) cas de sarcosporidiose provenant du canton ont été décelés, ce qui a entraîné la déclaration de 3 (6) carcasses impropres à la consommation.

Sur 157 (146) cas de cysticercose décelés aux abattoirs sur des animaux provenant du canton, 2 (2) carcasses ont été déclarées impropre à la consommation.

Trichines. Aucun cas de Trichinellose n'a été décelé.

Substances inhibitrices. 38 (57) cas de présence de substances inhibitrices dans les reins des animaux ont été décelés aux abattoirs, ce qui a entraîné 18 (11) avertissements et 1 (0) dénonciation.

Lavage des véhicules. 8 (0) avertissements ont été formulés pour avoir quitté un abattoir sans avoir lavé le véhicule.

Document d'accompagnement pour les animaux à onglons

Le détenteur a l'obligation de compléter correctement le document d'accompagnement, qui est un papier officiel, qui a son utilité à la fois pour la sécurité alimentaire et la lutte contre les épizooties. Les animaux malades ou accidentées dans les dix derniers jours doivent être annoncés au contrôle des viandes, pour qui ces informations sont indispensables, la transparence et la traçabilité étant la base d'un produit de qualité.

Il y a eu 37 (28) avertissements pour des documents mal remplis, 55 (73) avertissements, 5 (2) dénonciations pour des animaux malades ou accidentés non annoncés, 7 (0) avertissements pour la non-identification de l'animal.

Viande de volaille et préparations à base de viande de volaille – campagne nationale de recherche de campylobacter et des substances étrangères

Le canton de Fribourg a participé à une campagne nationale de recherche des campylobacter dans la viande de volaille (avec ou sans peau) et les préparations à base de viande de volaille. Cette campagne a été organisée par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et a duré jusqu'à fin mars 2010.

Les campylobacter sont détruites par la chaleur. Dès lors, par le respect des règles d'hygiène (lavage des mains, cuisson à cœur de la viande, lutte contre les contaminations), les consommateurs peuvent éviter les désagréments de gastro-entérites dues à ces bactéries. L'OFSP a publié divers documents à ce sujet.

164 échantillons ont été analysés pour les campylobacters et des substances étrangères, ainsi que 151 reins.

2.9 Production carnée et détermination des espèces animales

Aucune activité de contrôle n'a été entreprise dans ce domaine.

2.10 Production primaire

Contrôles assurance qualité (AQ) du lait

En 2010, 463 exploitations de production laitière du canton (soit environ un quart) ont été contrôlées relativement à l'ordonnance réglant l'hygiène en production laitière, ceci comprenant les inspections de suivi et les inspections extraordinaires.

Pour 18 % des contrôles, un avertissement a été prononcé. Les principales contestations prononcées étaient des lacunes dans l'inscription du test de Schalm, des concentrations en cellules trop élevées et un équipement de traite mal nettoyé. Les résultats de ces contrôles sont enregistrés dans le système SISVET (renommé ASAN).

Quatre interdictions de livrer le lait dues à un problème de cellules ont été prononcées. Ce résultat est supérieur à celui observé en 2009, mais reste inférieur à celui de 2008. D'importants efforts doivent encore être fournis dans ce domaine. L'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur le contrôle du lait ne va pas nécessairement dans cette direction.

Une suspension pour un problème de germes a été prononcée.

Onze cas de substances inhibitrices ont été annoncés. Ce résultat est supérieur à celui observé en 2009 et identique à 2008.

En plus des contrôles assurance qualité du lait, la surveillance relative à la production primaire est de la responsabilité du SAAV. Cependant, les ressources humaines à disposition étant limitées, aucun contrôle n'a pu être effectué dans ce sens. Un nouveau collaborateur sera engagé début 2011 pour assurer une partie de ces contrôles.

Contrôles vétérinaires officiels (contrôles bleus)

En 2010, 138 contrôles bleus, dont 83 dans des exploitations avec production laitière et 55 dans des exploitations sans production laitière, ont été effectués. Alors que 178 contrôles étaient programmés, quarante-neuf exploitations ont annoncé avoir cessé leur activité ou ne pas avoir d'animaux à ce moment-là.

Pour 38 % des contrôles effectués, un avertissement a été prononcé. Les principales contestations prononcées à cette occasion étaient le suivi du journal des traitements, le suivi des conventions Médvét et la notification des délais d'attente sur le journal des traitements qu'un veau reçoit du lait d'une vache en traitement.

Quarante-sept dossiers ont été transmis aux autres sections (Santé animale et/ou Protection des animaux et/ou Hygiène des viandes) suite aux contrôles bleus effectués, ce qui ne représente pas moins de 36 % des cas.

Six saisies de médicaments vétérinaires ont été faites durant l'année 2010.

Trois séquestres selon l'ordonnance sur les épizooties ont été prononcés, décisions confirmées par la section Santé animale.

Si, du côté des producteurs, on constate une amélioration de la gestion des médicaments vétérinaires, il reste encore trop de vétérinaires qui vendent et déposent les médicaments chez les producteurs en ne respectant pas la législation en la matière. Des mesures devront être prises.

Le pourcentage de contrôles officiels effectués en 2010 est toujours inférieur aux exigences requises. Cela s'explique en partie par le fait que l'ampleur des contrôles est toujours plus grande et également par le temps important consacré à la formation (nouveaux postes, professionnalisation etc.).

Contrôles AOC

Cette année, 530 contrôles AOC (nombre de check-lists) en production primaire ont été effectués parallèlement aux contrôles d'hygiène dans la production laitière.

Un contrat fixant les modalités des contrôles à effectuer par le SAAV pour le compte de l'OIC a été signé fin 2010 et la convention avec la Direction devrait être finalisée début 2011.

Inspection des appareils de prélèvement automatique (PA) des échantillons contrôle qualité (CQ)

Le SAAV poursuit sa coopération avec Suisselab SA pour la surveillance des prélèvements automatiques. Soixante-six contrôles ont été effectués. Huit contrôles se sont avérés non-conformes, ce qui représente plus de 12 % des contrôles.

Monitoring de l'Office vétérinaire fédéral

L'Inspectorat laitier et production primaire assure les prélèvements d'échantillons dans le cadre de la campagne fédérale d'analyses de résidus dans le lait.

2.11 Laits et produits laitiers

Fromage

Dans le cadre du programme national de contrôle des produits laitiers, 61 échantillons de fromages dont 1 à pâte dure, 40 à pâte mi-dure, 13 à pâte molle ainsi que 3 fromages frais et 4 fromages de chèvre ont été prélevés et ont fait l'objet d'analyses microbiologiques. 1 fromage à pâte molle au lait thermisé a été contesté en raison d'une teneur en Staphylocoques à coagulase positive supérieure à la valeur de tolérance (critères d'hygiène des procédés).

Gorgonzola

La présence de Listeria monocytogenes (Lm) dans du Gorgonzola mis sur le marché a été à l'origine de plusieurs rappels publics en Suisse et à l'étranger ces dernières années. La qualité «dolce» (fromage affiné durant ~ 50 jours) de ce fromage AOC à pâte persillée est plus touchée que la qualité «piccante» (fromage affiné durant ~ 80 jours). 31 échantillons de Gorgonzola ont été prélevés en 2010, dans différents commerces du canton (grands distributeurs, commerces spécialisés, libre-service). L'analyse qualitative (présence/absence dans 25 g) a permis de déceler des Listeria monocytogenes dans 1 échantillon de Gorgonzola «dolce» à croûte non-consommable. L'analyse quantitative (xxx UFC/100g) s'est par contre révélée négative pour tous les échantillons; tous les résultats étaient inférieurs à 100 UFC Lm/g (= valeur limite). Par conséquent, aucun échantillon n'était contestable. Toutefois, ce produit reste critique pour ce qui est de la contamination par Lm et continuera à faire l'objet de contrôles.

2.12 Lutte contre les épizooties

Soucieux de maintenir la situation sanitaire favorable du pays, l'Office vétérinaire fédéral a fixé, conjointement avec les services vétérinaires cantonaux, cinq objectifs stratégiques et défini la «Stratégie Santé animale en Suisse 2010+» en fonction de ces objectifs:

- renforcer le rôle directeur et l'engagement de la Confédération, en particulier en matière de prévention, de détection précoce des maladies animales et de prévoyance des crises;
- uniformiser l'exécution dans les services vétérinaires cantonaux et encourager la collaboration intercantonale;
- intégrer davantage les éleveurs et les autres acteurs concernés au processus de décision et les associer à la surveillance et à la lutte contre les épizooties;
- centrer la recherche en matière de santé animale sur les besoins des éleveurs et du Service vétérinaire public, intensifier la collaboration internationale dans la recherche;
- développer le réseau international et la collaboration active avec les institutions et les organisations œuvrant dans le domaine de la santé animale.

Epizooties hautement contagieuses

Aucun cas ni aucune suspicion signalés.

Epizooties à éradiquer

Aucun cas (0) d'encéphalite spongiforme bovine (ESB) et aucun cas (0) d'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) chez les ovins et caprins n'ont été signalés.

La majorité des exploitations se trouve maintenant dans la phase de surveillance qui a commencé le 1.10.2009. A titre de surveillance de la BVD, tous les veaux nouveau-nés et mort-nés doivent être examinés quant à la BVD dans les cinq jours qui suivent la naissance. Cette mesure est applicable jusqu'au 31 décembre 2011. Conformément aux pronostics, les cas positifs ont considérablement diminué. En moyenne, 0.77 % (0.84 %) de tous les animaux testés se sont révélés positifs (moyenne CH: 0.73 %). De tous les veaux nés après le 1.10.2009, 0.27 % ou 211 animaux (moyenne CH : 0.21 %) ont été positifs. Le nombre d'échantillons vides prélevés à partir du 1.10.2009 s'élève à 2066 échantillons ou 2.67 % (moyenne CH : 2.29 %). Durant la phase de surveillance, il s'agit d'éliminer d'éventuels nouveaux cas positifs et de déterminer le plus précisément possible les éventuelles sources de réinfections, afin de tenter d'enrayer au mieux une nouvelle propagation de la maladie. Ce travail se fait au moyen d'enquêtes épidémiologiques laborieuses, menées sur les exploitations concernées. Pour empêcher des réinfections de BVD, il est par ailleurs très important que les animaux qui se trouvent en interdiction de déplacement ne quittent pas l'exploitation d'origine et que tous les veaux mort-nés, qui sont éliminés dans les centres collecteurs pour cadavres d'animaux, soient testés quant à la BVD. Dans ce contexte, des cas de non-respect des exigences légales ont dû être constatés (la plupart du temps il s'agissait de mouvements d'animaux en interdiction de déplacement), ce qui a nécessité des avertissements et des dénonciations (35) auprès du Juge d'instruction.

Autres maladies

La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovins et vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), de la leucose bovine enzootique (LBE) et de la brucellose ovine et caprine s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête effectuée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'Office vétérinaire fédéral. Les prélèvements pour la surveillance de la maladie d'Aujeszky se sont effectués, comme les années précédentes, directement à l'abattoir Micarna, à Courtepin.

Dans le canton, 180 (203) exploitations ont ainsi fait l'objet d'un contrôle, dont 118 (108) concernant l'IBR/IPV et la LBE, 40 (50) concernant la brucellose ovine et 22 (45) concernant la brucellose caprine. Toutes ces analyses se sont révélées négatives. D'autre part, il a été procédé au réapprovisionnement de la banque de sérums des bovins exploitée par l'IVI, simultanément à l'échantillonnage de l'IBR et de la LBE.

En matière d'arthrite/encéphalite caprine (AEC) enfin, les chèvres de 79 (158) exploitations ont été contrôlées. Dans trois exploitations, des chèvres se sont révélées positives à l'AEC, nécessitant ainsi des mesures de séquestre et l'élimination des animaux positifs.

Epizooties à combattre

Les mesures de lutte avec les résultats y relatifs se présentent comme suit:

- dans le canton, aucun cas de salmonellose de la volaille n'a été diagnostiqué. Par contre, un troupeau de moutons était atteint de salmonelles (s. enterica subsp. diarizonae);

- dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines, aucune (0) exploitation ne s'est révélée positive quant à la pneumonie enzootique, 6 (1) exploitations se sont révélées positives à l'actinobacillose du porc (APP), nécessitant une mise sous séquestre des porcheries en question.

1 (1) cas de laryngotrachéite infectieuse aviaire a été détecté.

Epizooties des abeilles

En ce qui concerne les épizooties des abeilles dans le canton de Fribourg, la situation est nettement meilleure que celle du canton de Berne: 4 (7) ruchers atteints de loque américaine et 5 (9) ruchers atteints de loque européenne des abeilles ont nécessité des mesures de séquestre et la destruction de colonies.

Suite à une importation d'abeilles, des analyses de laboratoire ont mis en évidence la présence de loque américaine et européenne, sans pour autant présenter de symptômes cliniques. Par mesure de précaution, les colonies d'abeilles ont été détruites.

1 (0) maladie de la langue bleue.

La vaccination des troupeaux de bovins et moutons était également obligatoire en 2010 et la campagne a pu être menée à son terme avec succès. Moyennant un émolument, 97 exploitations ont été libérées de l'obligation de vacciner contre la maladie de la langue bleue, en soumettant au service une demande d'exemption. Dans le cadre d'analyses par sondages effectués au printemps chez de jeunes bovins non vaccinés, un cas de maladie de la langue bleue a été détecté, sans pour autant présenter des symptômes cliniques.

Epizooties à surveiller

Les cas suivants ont été constatés:

- 22 (17) cas de cryptosporidiose;

- 18 (21) exploitations touchées par la coxiellose;

- 2 (0) cas confirmés d'avortement enzootique (chlamydiose) chez les petits ruminants;

- 3 (10) cas confirmés de paratuberculose chez des bovins;

- 2 (3) cas de néosporose des bovins;

- 3 (0) cas de pseudotuberculose sur des petits ruminants (chèvres et moutons);

- 1 (0) cas d'adénomatose pulmonaire du mouton avec plusieurs animaux touchés;

- 1 (0) cas de tularémie chez un lièvre (sauvage).

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était vivement conseillée. 704 (784) bovins de 34 (40) exploitations ont ainsi été vaccinés. Un cas de charbon symptomatique sur un bovin non vacciné provenant d'une exploitation bernoise a été diagnostiqué sur un alpage en Singine.

2.13 Autorisation de valorisation des déchets de cuisine

La dernière autorisation accordée permettant la transformation des déchets de cuisine pour l'alimentation de porcs est arrivée à échéance fin 2010. Dès juillet 2011, la collecte et la valorisation de déchets et restes de repas, provenant de restaurants et autres ménages collectifs, comme aliment pour les porcs sera définitivement interdite au niveau fédéral. Dorénavant, les restes de cuisine et de repas pourront être utilisés pour la production de biogaz et le risque d'épizootie lié à ce genre de déchets est réduit au minimum, avec pour résultat, l'accès facilité au marché européen.

2.14 Autorisations d'exploitation d'une installation de Biogaz

Une autorisation à été accordée pour l'exploitation d'une nouvelle installation de Biogaz dans le canton. Une seconde exploitation est en voie d'obtention d'une autorisation et est actuellement au bénéfice d'une autorisation provisoire.

2.15 Autorisations d'inséminer

14 (18) détenteurs de bovins ou porcins ont suivi un cours et ont obtenu une autorisation pour la pratique de l'insémination artificielle dans leur propre exploitation ou celle de leur employeur. Durant l'année, il a également été procédé au renouvellement de 17 anciennes autorisations qui étaient arrivées à échéance.

4 nouvelles autorisations, ainsi que 18 renouvellements d'autorisations déjà existantes ont été établies pour les personnes pratiquant l'insémination artificielle à titre professionnel au bénéfice d'un certificat de capacité fédéral de technicien-inséminateur.

2.16 Transhumance des moutons

5 (5) troupeaux, au bénéfice d'une autorisation du SAAV, transhument dans le canton.

2.17 Surveillance du trafic des animaux et des registres d'exploitation et de BDTA

De nombreuses interventions ont dû être faites et des conseils ont été donnés dans le cadre d'historiques d'animaux non corrects, de marques auriculaires manquantes ou de non-concordance du numéro d'identification au moment du transport et de l'abattage (avertissements et dénonciations à l'Office des juges d'instruction) ou autres cas spéciaux.

2.18 Importations

Comme pour les années précédentes, divers animaux ont été importés en 2010, parmi lesquels: 75 bovins, 10 chèvres, 1 porc, 16 moutons, 40 ruchers d'abeilles et 8 singes. Tous ces animaux ont été placés sous surveillance vétérinaire officielle et, dans aucun des cas, il n'a été constaté des irrégularités ou des problèmes d'épizooties. D'autre part, 131 locaux ont été inspectés et autorisés pour l'importation des poussins d'un jour.

Pour les animaux ne nécessitant pas de suivi vétérinaire, il a notamment été importé: 10 chats, 133 chiens, 58 chevaux, 3 oiseaux exotiques, 1 paresseux, 2 hérons striés et 1 iguane. Des réactifs biologiques et du sang animal destinés aux analyses, ainsi que divers parasites utilisés dans le cadre de recherches scientifiques ont également été importés. Dans tous ces cas, aucune irrégularité ni aucun problème d'épizooties n'ont été constatés.

2.19 Exportation

En matière d'exportations, 236 certificats ont été délivrés pour des produits laitiers.

Durant l'été 2010, l'estivage en France a impliqué 441 bovins avec des mesures de départ et au retour.

Des attestations ou certificats ont été délivrés par le Service pour les exportations, notamment de 52 bovins, 5 caprins, 19 590 poules pondeuses, 121 chevaux, 34 embryons bovins, 1 chat, 7 chiens, 1 singe, 84 ml de plasma bovin, 390 ml de plasma de chien, 18 ml de sang divers, utilisé pour des analyses, ainsi que de 2700 kg de sous-produits animaux de classe 3.

2.20 Médicaments vétérinaires

Les inspections des pharmacies privées vétérinaires ont été poursuivies. Un suivi régulier des ordonnances prescrites par les vétérinaires ainsi qu'un contrôle minutieux au niveau des productions primaires permettent d'améliorer l'utilisation des antibiotiques. Il en va de la sécurité alimentaire avec la volonté très nette de diminuer les résidus médicamenteux dans les produits.

2.21 Protection des animaux

Dans le cadre de la création d'un nouveau poste dans la section protection des animaux, l'année 2010 a été avant tout marquée par une réorganisation interne. La section a été divisée en différents secteurs qui sont: détention animaux / affaires canines / expérimentation animale et PER (prestations écologiques requises – paiements directs en agriculture). Le secteur détention est actuellement conduit par un nouveau collaborateur, qui a déjà eu l'occasion de faire preuve d'une grande efficacité.

Comme en 2009, le service a également dû enregistrer en 2010, une augmentation des plaintes concernant des manquements dans la détention d'animaux. L'origine des plaintes ne diffèrent pas ou peu d'une année à l'autre. Dans le domaine des abattoirs, le service a reçu un grand nombre de plaintes de la part du contrôle des viandes concernant la protection des animaux dans la production de volaille. Il a été décidé que ces plaintes seraient traitées dans un projet spécial durant l'année 2011.

Concernant les populations de chats errants, 2010 fut aussi une année où le service a reçu un grand nombre de questions, remarques et plaintes à ce sujet. En fin d'année le service a décidé de faire de cette problématique un des points forts pour l'année à venir. Les premiers contacts avec des partenaires, organisations et institutions ont déjà été noués.

2.22 Animaux de rente

Contrôles effectués par une organisation mandatée par le Service

863 (1093) exploitations agricoles ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux par l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (AFAPI), organe de contrôle situé à Grangeneuve. 91.3 % (90.9 %) de ces exploitations étaient conformes à la législation sur la protection des animaux. 8.7 % (9.1 %) des exploitations contrôlées, soit 75 (99), présentaient des manquements. L'augmentation des manquements qualitatifs, constatée depuis 2007, s'est confirmée cette année; ces derniers représentent la majorité des manquements en 2010.

Plaintes

233 (225) plaintes parvenues au Service vétérinaire dénonçaient une mauvaise détention d'animaux de rente. 112 (67) plaintes ont été transmises par les contrôleurs des viandes, 76 (81) par des particuliers dont 24 (25) sont restés anonymes. 10 (25) plaintes ont été transmises par les services vétérinaires, 7 (8) par la SPA Fribourg, 6 (15) par la Police, 4 (7) par les vétérinaires et le solde,

soit 18 plaintes, par les instituts de contrôle, les services de l'Etat, les préfectures, les communes et sociétés ou associations privées autres que la SPA. Pour les plaintes issues des contrôleurs des viandes, il y a lieu de préciser qu'une grande partie des plaintes communiquées par les contrôleurs fribourgeois concernent des animaux détenus dans d'autres cantons et que le Service reçoit également des plaintes des contrôleurs des viandes hors canton de Fribourg concernant des animaux détenus dans le canton.

Les animaux concernés par les plaintes étaient en majorité des bovins: 85 (108), suivis des volailles: 55 (8), des porcs: 47 (40), des moutons: 24 (19), des chevaux: 18 (28), des lapins: 9 (14) et des chèvres: 7 (11). Comme une plainte peut concerner plusieurs espèces animales, le total dépasse les 225 plaintes.

7 (22) dossiers de plaintes pour des animaux de rente ont été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation. Sur les 7 dossiers transmis, 6 ont été sanctionnés (le dernier est en cours de traitement). 2 (3) interdictions de détention d'animaux de rente ont été prononcées.

Intervention sur animaux vivants

47 (40) attestations de participation des agriculteurs à un cours et confirmation de l'instruction à l'animal pour l'écornage de veaux, 7 (4) pour la castration de veaux et 20 (33) pour la castration de porcelets, sont parvenues au service.

2.23 Préavis de construction

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a transmis 142 (172) dossiers de construction au Service vétérinaire, pour lesquels ce dernier a émis un préavis. 77 dossiers concernaient une demande pour des bovins (soit le 54 %), 41 pour des équidés, 13 pour des volailles et le solde, soit 30 dossiers, concernaient des moutons, chèvres, porcs, abeilles et d'autres espèces animales (chiens, chats, lamas, autruches et lapins). Comme un dossier peut concerner plusieurs espèces animales, le total dépasse 142 dossiers. Le Service a prononcé 9 (14) préavis défavorables.

2.24 Animaux de compagnie

9 (13) plaintes parvenues au Service dénonçaient une mauvaise détention de chats. Toutes les plaintes ont été transmises par des particuliers.

280 animaux, dont 85 (77) chiens, 195 (126) chats et aucun autre animal (5) ont été trouvés et inscrits dans la banque de données.

2.25 Animaux sauvages

Demandes d'autorisation

Dans le canton de Fribourg, 110 autorisations de détention d'animaux sauvages définitives et 3 provisoires ont été établies.

5 (13) nouvelles demandes d'autorisation de détention d'animaux sauvages sont parvenues au Service. Elles concernaient les serpents, furets, mouflons et caméléons. A part les nouvelles demandes, 35 (31) demandes de renouvellement sont parvenues, dont la majorité pour des cervidés (11), des furets (9), des serpents (5) et des psittacidés de grande taille (5). Le solde des demandes de renouvellement concernait des émeus, des mouflons, des chouettes, des wallabies et des zèbres.

Plaintes

7 (13) plaintes pour des animaux sauvages mal détenus sont parvenues au Service.

2.26 Expériences sur animaux

La commission cantonale des expériences sur animaux s'est réunie cinq fois durant l'année 2010. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

- 82 (54) demandes d'autorisation pour expériences causant des contraintes aux animaux ont été examinées;
- 1 demande à été refusée; 4 demandes ont été renvoyées pour révision;
- 77 (48) autorisations ont été données; pour un grand nombre, des informations plus détaillées ont dû être demandées aux scientifiques;
- 3 (6) préavis favorables ont été donnés à des demandes intercantonales;
- 5 (7) visites d'établissements pratiquant l'expérimentation animale ont eu lieu.

2.27 Affaires canines

En 2010, le secteur a mis l'accent sur les autorisations de détention des chiens de races listées. Toutefois, la priorité reste le traitement des annonces d'accidents par morsures et/ou les comportements d'agression. Le traitement commun des tâches concernant la protection des animaux chiens, entre la section protection des animaux et le secteur des affaires canines s'est avéré efficace. Les dossiers communs ont pu être traités de manière globale et rationnelle.

2010

Si 2008-2009 semblaient avoir été les années de transition concernant la nouvelle loi sur la protection des animaux et son ordonnance, le secteur a pu constater que les usagers n'ont réellement pris conscience de ces changements qu'en 2010. Il s'avère cependant que la population est encore mal informée des nouvelles dispositions et exigences en matière de détention des chiens, de formations ainsi qu'en matière de petites et moyennes pensions pour chiens et autres services de détentions à caractère professionnel.

Depuis l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux et la suppression des frontières, la surveillance des passages de frontières avec les chiens, de l'importation à caractère professionnel et des arrivées illégales de chiens commandés par Internet et livrés à domicile, est devenue une tâche cantonale. Le secteur intervient de plus en plus souvent en collaboration avec le secteur santé animale (épizootie), l'Office vétérinaire fédéral et les douanes.

Il semble que les exigences à appliquer par les éleveurs soient justifiées, dans le but d'avoir un impact réellement préventif en matière de sécurité publique. L'engagement constant dans le domaine de l'identification des chiens porte ses fruits. De moins en moins de chiens non identifiables sont déposés auprès de la SFPA (pour rappel: la SFPA fait office de fourrière pour le canton). Malheureusement, beaucoup trop d'éleveurs non affiliés à une fédération d'élevage garantissant un contrôle actif, transmettent des chiots à de nouveaux propriétaires, sans les avoir préalablement munis d'un microchip et les avoir inscrits dans la banque de données Animal Identity Service (ci-après ANIS).

Les chiens soumis à autorisations sont répertoriés et font l'objet d'un suivi rigoureux. Le Service mène de lourdes enquêtes dans le but de répertorier les administrés n'ayant pas déposé leur demande d'autorisation de chiens de races listées. Il semble que le fait de détenir plus de deux chiens adultes (+ 12mois) soit soumis à autorisation n'ait pas encore été compris par la population fribourgeoise. En effet, un trop grand nombre de propriétaires ne possèdent pas d'autorisation. Il a été constaté que les dog-sitters, promenant plus de deux chiens à titre professionnel, méconnaissaient également la loi.

En outre, l'aspect sécuritaire dans la gestion des chiens mordeurs et/ou agresseurs n'est pas suffisamment pris au sérieux par les organes ayant l'obligation d'annonce (vétérinaires, médecins, hôpitaux). En effet, le secteur a constaté à maintes reprises que certains accidents ne sont pas annoncés, qu'il s'agisse de morsures sur humains ou de morsures graves sur animaux.

Activités diverses

2431 courriers répertoriés, 1200 courriels de demandes d'informations et 4150 appels téléphoniques ont été réceptionnés (= ~20 appel par jour).

Dangerosité

Ont été déposées:

- 70 annonces de morsures sur humains contre 64 en 2009;
- 34 annonces de morsures sur animaux contre 37 en 2009;
- 10 annonces de comportement d'agression (formellement annoncés) contre 7 en 2009.

On pu être traitées:

- 11 visions locales en lien avec des annonces de morsures et comportements d'agression;
- 27 expertises par le Service, de chiens ayant mordu ou agressé, non liées à une vision locale;
- 30 par voie administrative;
- 46 ont dû être classées par manque d'informations sur les documents d'annonces (pas d'indications sur les détenteurs des chiens agresseurs).

Chiens de races listées:

- 149 chiens ont été évalués par le Service;
- 126 chiens ont été évalués par des éducateurs canins formés à cette tâche par le Service;
- 181 chiens ont quitté le canton ou sont morts;
- 275/302 chiens listés et répertoriés ont été évalués et ont reçu une autorisation de détention, soit 91.05 %;
- 4 chiens interdits, acquis en 2010, ont dû retourner chez leurs propriétaires antérieurs, hors cantons.

Détention de plus de deux chiens adultes:

- 60 détentions sur 525 (relevé ANIS) ont été contrôlées;
- 34 autorisations ont été délivrées;
- au total, 74 autorisations sur 525 détentions de plus de deux chiens ont été délivrées depuis la rentrée en vigueur de la loi.

Auditions:

- 17 détenteurs ont été auditionnés (chiens listés, agressions, plus de deux chiens).

Reconnaissances provisoires des compétences des éducateurs canins:

› 61 sur 191 reconnaissances provisoires ont été délivrée en 2010.

Formations et conférences

› 5 journées/soirées ont été organisées.

Identifications

21 675 chiens sont inscrits dans la banque de données ANIS dans le canton de Fribourg. Plus de 300 vérifications actives et demandes de changements, d'inscriptions, auprès des détenteurs de chiens ont été traitées. A cela s'ajoutent plus 600 mutations effectuées par le secteur sur la base de données reçues par les communes, les préfectures et les vétérinaires.

Les infractions à la législation sur l'identification obligatoire avant la remise des chiots et/ou des chiens à des tiers sont malheureusement trop nombreuses. Chaque infraction représente un travail considérable, allant du droit d'être entendu au contrôle final en passant par des mesures et la dénonciation pénale. Les récalcitrants ne comprennent souvent pas l'utilité de l'identification.

Le secteur a cependant pu constater que le nombre de chiens abandonnés a diminué, en raison notamment du travail minutieux accompli dans ce domaine:

› 8 chiens trouvés sans microchip ont pu être rendus après avoir été munis d'un transpondeur;

› 6 chiens trouvés sans microchip n'ont jamais été réclamés par leur propriétaire (abandon);

› 4 chiens ont été cédés à la SFPA sans être munis d'un microchip.

3. Evénements particuliers

Le Service à participé à l'élaboration d'un des projets les plus importants au niveau suisse, à savoir, la mise en place d'un plan national de contrôle du domaine alimentaire. Ce plan est destiné à devenir le socle des contrôles et de leur coordination.

Enfin, le vétérinaire cantonal a été désigné au titre de délégué par l'Association suisse des vétérinaires cantonaux et par l'Association suisse pour la santé alimentaire et la santé animale à la Fédération vétérinaire européenne, laquelle a comme mission de présenter à la Commission européenne les projets de concepts liés à la problématique de l'application des lois sur les différents pays membres.

VI. Service des forêts et de la faune (SFF)

Chef de service: ***Walter Schwab***

1. Missions

Le Service des forêts et de la faune (SFF) a pour mission la mise en œuvre, le conseil, l'information, la surveillance et le suivi de différentes lois relatives à l'environnement naturel. Il s'agit du domaine de la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (LFCN – RSF 921.1), du domaine de la loi sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes (LCha – RSF 922.1), du domaine de la loi sur la pêche (RSF 923.1), ainsi que de différentes dispositions d'application en la matière.

Le service est géré par prestations qui sont liées aux domaines suivants:

› domaine de la protection contre les dangers naturels: la protection par des mesures biologiques (par exemple les forêts protectrices), techniques (par exemple des ouvrages de protection) et de planification;

› domaine de la forêt: production et utilisation de la ressource bois, maintien et développement de la diversité biologique en forêt, conservation qualitative et quantitative des forêts et de leurs ressources, accueil du public en forêt;

› domaine de la faune: conservation et développement de la faune terrestre et de la faune aquatique et de leurs habitats; exploitation équilibrée de ces ressources par la chasse et la pêche;

› domaine des forêts domaniales: gestion des forêts domaniales et d'autres propriétés confiées au Service.

Le Service met en œuvre ses missions principalement par son organisation territoriale, à savoir les arrondissements forestiers et les triages forestiers, ainsi que les régions de surveillance faune avec les gardes-faune.

2. Forêts

2.1 Défrichements

La DIAF a délivré cinq autorisations de défrichement.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

› conduite d'eau potable 10 909 m^2

› pont 100 m^2

> route	670 m²
> site gens du voyage	15 360 m²
> assainissement décharge	44 940 m²
> Total	71 979 m²

2.2 Exploitations préjudiciables

Le Service a rendu 32 autorisations d'exploitation préjudiciable pour des constructions ou des installations en forêt.

2.3 Constatations de la nature forestière

La DIAF a rendu 14 décisions de constatation de la nature forestière, sur proposition du Service.

2.4 Constructions à proximité des forêts

Le Service a donné 280 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartier situés à proximité de forêts.

2.5 Circulation en forêt

Le Service a déposé 80 dénonciations pour infraction à la signalisation routière (restriction de la circulation en forêt).

2.6 Diversité biologique en forêt

La convention de servitude en faveur de la réserve forestière «Les Preises - Le Barlattey - Goille au Cerf» (82.56 ha) sur le territoire communal de Châtel-Saint-Denis a été signée. Le solde des indemnités dues pour la réserve «Grand Paine – Auta Chia» a été versé aux propriétaires.

Des interventions de structuration de lisières forestières ont été réalisées sur 26.02 ha. Des mesures en faveur des espèces forestières particulières (chênes, arbres rares, avifaune, etc.) ont été réalisées sur 45.78 ha.

Le montant arrondi des subventions est de 1 398 000 francs.

Un avenant à la convention-programme 2008–2011 a été préparé pour un montant de subventions fédérales de 162 000 francs.

2.7 Protection contre les dangers naturels

Mesures de protection

Différents projets importants ayant abouti, ce domaine d'activités a connu, en 2010, une nette diminution par rapport aux années précédentes. Selon les nouvelles dispositions de la RPT, seul un projet de mesures de protection contre les dangers naturels à la suite d'intempéries du mois de juin a été approuvé, pour lequel un engagement d'un montant total de subventions de 78 000 francs (2009: 491 000 francs.) a été prévu. Trois projets décidés antérieurement ont été terminés.

> Montant des travaux décomptés (arrondi, sans les propres prestations):	389 000 fr.
> Subventions versées (arrondi, sans les propres prestations):	277 000 fr.

Cartographie des dangers naturels

Le cahier des charges pour les analyses détaillées supplémentaires encore nécessaires pour les processus d'instabilité sur le Plateau a été élaboré. Ce projet est coordonné au sein de la Commission des dangers naturels (CDN). Une attention particulière a été portée à la définition d'un modèle de données permettant ultérieurement une exploitation optimale des informations (SIG). La soumission a été lancée à la fin de l'année. La fin de ces travaux de production de données de base est envisagée pour 2011.

Cadastre des événements StorMe

L'année 2010 a été une année «normale» du point de vue du cadastre des événements liés aux dangers naturels. Quinze événements ont été enregistrés, dont, dans la plupart des cas, des avalanches. Celles-ci se sont déroulées dans le domaine des randonnées d'hiver, hors zones développées. Par chance, aucun accident mortel ne s'est produit. A Charmey, un événement de chutes de blocs de rocher a touché un chalet hors zone de dangers répertoriés, sans pour autant causer de grands dégâts. Différents orages d'été ont causé des dégâts aux infrastructures rurales, alpestres et forestières.

Nombre d'événements avec dommages saisis dans StorMe

2010

Année	Total	Glissements	Eau	Chutes	Avalanches
1998	5	0	0	4	1
1999	19	7	4	2	6
2000	10	2	5	3	0
2001	17	15	0	2	0
2002	7	6	1	0	0
2003	5	1	2	2	0
2004	10	3	2	5	0
2005	75	51	21	3	0
2006	21	16	0	4	1
2007	43	31	6	5	1
2008	4	2	0	2	0
2009	17	3	3	8	3
2010	15	3	4	2	6
Total	**248**	**140**	**48**	**42**	**18**

Préavis en matière de dangers naturels

Les cartes de dangers sont utilisées, entre autres, pour le traitement de dossiers de demandes de permis de construire (313 dossiers) et pour l'établissement de préavis dans le cadre de modifications de PAL, PAD, PDReg, PGEE (9 dossiers). L'établissement de ces derniers est, pour la plus grande partie, réalisé par la Commission des dangers naturels (CDN).

Forêts protectrices

La préparation d'une nouvelle délimitation des forêts protectrices «SilvaProtect» a beaucoup avancé. Le projet est entré dans la phase finale. La démarche permettra de mieux adapter la gestion sylvicole en fonction des processus naturels dangereux rencontrés dans le terrain.

Les travaux planifiés dans les différents projets de sylviculture B/C (ancien système) ont pu se poursuivre selon le calendrier fixé dans la convention-programme relative à ce produit. Six projets ont été terminés; quatre projets de ce genre sont ouverts à fin 2010. Le passage de l'ancien au nouveau système s'est donc poursuivi avec l'ouverture de dix projets du type «Programme d'intervention». Un montant total de subventions de 3 162 000 francs pour la période 2008–2011 (y c. trois projets du type «Infrastructure») a été engagé. La surface de forêts protectrices liée à ces contrats se monte à 350 ha.

En conséquence, les subventions versées dans le cadre des projets de sylviculture B/C selon l'ancienne législation sont en forte diminution; celles versées dans le nouveau système augmentent rapidement.

> Subventions versées (ancien système, arrondi): 678 000 fr.

> Subventions versées (nouveau système, arrondi): 3 090 000 fr.

> Total 3 768 000 fr.

Comme prévu dans la Convention-Programme de ce produit, une journée d'échanges et de contrôle avec le représentant de la Confédération a eu lieu le 15 septembre 2010.

2.8 Production et utilisation du bois

Soins aux jeunes peuplements

La surface des soins aux jeunes peuplements forestiers est de 814 ha, dont 683 ha dans le cadre de la convention-programme «Economie forestière».

Le montant arrondi des subventions est de 1 097 000 francs.

Promotion du câble-grue

L'utilisation du câble-grue pour le débardage de coupes de bois déficitaires est subventionnée par le canton. Le volume concerné est de 8485 m^3.

Le montant arrondi des subventions est de 102 000 francs.

Récoltes de bois

L'évolution des récoltes de bois dans les forêts publiques et privées au cours des trois dernières années est la suivante:

Année	Forêt publique		Forêt privée		Total
	m^3	%	m^3	%	m^3
2008	171 000	63	99 000	37	270 000
2009	165 000	69	75 000	31	240 000
2010	Les chiffres seront disponibles au mois de juin 2011.				

Le volume de bois récolté a diminué ces dernières années et se retrouve au niveau précédant l'ouragan Lothar (1999). La diminution est constatée parmi les bois résineux, alors que la récolte des bois feuillus augmente légèrement. L'assortiment «bois de feu» a augmenté et représente aujourd'hui 33 % des récoltes de bois.

Selon une étude réalisée en 2008, le potentiel cantonal annuel de récolte de bois est le suivant:

Objectif annuel de récolte de bois				
Forêt publique		Forêt privée		Total
m^3	%	m^3	%	m^3
185 000	57	140 000	43	325 000

L'augmentation de la récolte est surtout possible dans les forêts privées et parmi les bois feuillus, ainsi que dans les forêts d'accès difficile, où les coûts d'intervention restent élevés.

Dégâts aux forêts

Le volume de bois endommagé est de 18 628 m^3 (22 658 m^3 en 2009; 9767 m^3 en 2008), dont 9750 m^3 (6791 m^3 en 2009) dans le cadre de la convention-programme «Forêts protectrices».

Le montant arrondi des subventions est de 547 000 francs.

Exploitation de bois secs gênant le pâturage

Le volume de bois exploité dans le projet de 2009 et 2010 est de 5026 m^3.

Le montant arrondi des subventions est de 362 000 francs, dont 50 % à charge du budget du Service des forêts et de la faune et 50 % à charge de celui du Service de l'agriculture.

Corporations de triage

Il existe 35 triages, dont 31 constituent une unité de gestion pour les forêts publiques. Ces unités de gestion prennent la forme juridique suivante:

- 22 corporations disposent de statuts et sont dotées de la personnalité juridique;
- 4 unités sont réglées par une convention écrite entre deux partenaires;
- 4 unités sont formées par un seul propriétaire;
- 1 unité prend la forme d'un syndicat à buts multiples.

Il y a d'autre part quatre triages qui contiennent essentiellement des forêts privées et quelques petites forêts publiques. Les propriétaires ne sont pas regroupés en unité de gestion.

En 2010, le Service des forêts et de la faune a rédigé une stratégie cantonale d'évolution des unités de gestion forestière, qui sera approuvée et communiquée en 2011.

Infrastructures et améliorations des structures

Dans les produits cantonaux, 11 projets (9 remises en état de chemins, 1 drainage de chemin, 1 entrepôt forestier) ont été approuvés pour un montant total de subventions de 327 000 francs. Différents projets dans le domaine de la desserte et des bâtiments d'exploitation, concernant 510 ha de forêt, ont été décomptés.

- Montant des travaux décomptés (arrondi): 993 000 fr.
- Subventions versées (arrondi): 447 000 fr.

Une subvention cantonale d'un montant de 48 770 francs a été versée pour des projets d'amélioration de structures.

Promotion du bois

Le Service a participé aux travaux d'étude pour la mise en place d'une scierie de feuillus de grande capacité dans le canton de Vaud (Projet AvantiBois).

En collaboration avec Lignum Fribourg et le Service des transports et de l'énergie, des interventions ont été effectuées pour sensibiliser les maîtres d'œuvre à l'utilisation du bois, principalement dans les domaines de la construction et de l'énergie.

2.9 Accueil du public en forêt

La forêt est un espace de détente très apprécié par la population. Dans certaines forêts, la fréquentation est si élevée que l'accueil du public devient l'objectif prioritaire de gestion. Certains coûts supplémentaires des prestations d'intérêt général réalisées par les propriétaires pour le délassement sont indemnisés par le canton sur une base forfaitaire. Le canton distingue quatre catégories de forêt, selon l'importance de l'accueil du public. Les objectifs et les prestations que les propriétaires s'engagent à réaliser sont définis (par exemple l'absence d'arbres dangereux pour les visiteurs).

En 2010, l'aide cantonale totalise 1 123 000 francs. Cela correspond à environ 4 fr. 10 par habitant du canton de Fribourg (population résidante au 31.12.2008 = 273 189 habitants).

2.10 Formation

Examens de fin d'apprentissage

19 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 16 francophones et 3 alémaniques.

19 candidats arrivaient à la fin de l'apprentissage, dont 1 répétant.

16 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 3 échecs.

Le nombre de forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 614.

Examens intermédiaires

13 apprentis de 1re année (10 francophones et 3 alémaniques) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. Les 13 apprentis ont été promus en 2e année.

18 apprentis de 2e année (16 francophones et 2 alémaniques) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. 1 apprenti a échoué.

Recrutement de nouveaux apprentis

Au début de l'automne 2010, 17 nouveaux apprentis ont commencé un apprentissage, dont 15 francophones et 2 alémaniques.

Effectifs des apprentis par année d'apprentissage au 1er octobre 2010

1re année:	17	(15 F et 2 A)
2e année:	10	(9 F et 1 A)
3e année:	20	(16 F et 4 A)
Total:	**47**	**(40 F et 7 A)**

Cours interentreprises pour les apprentis

Les apprentis ont suivi des cours de bûcheronnage et de débardage, de sylviculture et de secourisme, ainsi que le cours de génie.

Formation continue

› Cours de tronçonneuse et de bûcheronnage 2

De nombreux cours d'utilisation de la tronçonneuse et de bûcheronnage 2 pour débutants et pour professionnels ont été organisés.

› Répétition cours de secourisme pour le personnel forestier

A Grangeneuve, les 6 et 7 mai 2010 avec 26 participants

› Cours répétition formateur pratique

A Courtepin, les 9, 10 et 14.09.2010, avec 46 participants

› Cours sur la psychologie lors des contrôles du trafic motorisé en forêt

A Grangeneuve, du 12 au 13.04.2010, avec 38 participants de langue française et le 19.04.2010, avec 14 participants de langue allemande.

› Cours de base pour les formateurs en CI D sylviculture

A Lyss, les 18 et 19.03.2010, avec 3 participants

› Cours sur le thème de l'entretien des haies et des lisières

A Ursy, le 2 mars 2010, avec 16 participants

› Cours sur les soins aux jeunes peuplements issus de surfaces dévastées par l'ouragan «Lothar»

A Pierrafortscha, le 21.04.2010, pour tout le personnel forestier (français et allemand)

› Informations sur la sécurité en forêt privée pour la société d'économie alpestre

A Marsens et Planfayon, les 23 et 25.02.2010, avec environ 180 participants

Autres formations

Brevet fédéral:

1 personne a terminé sa formation de contremaître forestier.

9 personnes ont obtenu le brevet de garde-pêche.

Stagiaires

1 personne fait son stage préliminaire dans une entreprise formatrice pour pouvoir rentrer à l'HES.

1 étudiant de l'école de gardes forestiers de Lyss a effectué un stage dans un arrondissement.

1 diplômé de l'école d'ingénieurs HES de Zollikofen a effectué un stage auprès de la centrale SFF.

3 universitaires ont effectué des stages auprès de la centrale SFF.

Cours pour agriculteurs

Les élèves francophones et alémaniques de l'école d'agriculture de Grangeneuve ont suivi des cours de bûcheronnage et de sylviculture.

2.11 Relations publiques

L'objectif consiste à informer sur la forêt, la faune et les dangers naturels. L'information est réalisée par la centrale, les ingénieurs forestiers des six arrondissements et les forestiers de triage ainsi que par les gardes-faune. L'information est dispensée par différents moyens: organisation de journées thématiques pour des écoles ou des associations, élaboration de brochures, participation à la réalisation et à l'entretien de sentiers didactiques, communiqués et, de plus en plus, par le site Internet.

Le budget 2010 prévoyait que les collaborateurs consacrent 2024 heures à cette prestation, ce qui était équivalent à une charge de 310 729 francs. En réalité, ce sont environ 2065 heu-

res qui ont été effectuées dans le cadre des relations publiques pour un montant de 336 793 francs.

Du fait que 2010 était l'année internationale de la biodiversité, plusieurs excursions et visions locales ont été organisées sur ce thème.

2.12 Cartographie des stations forestières

En 2010, quatre lots représentant une surface totale de 2215 ha de forêt répartis sur quatre arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2010, 37 367 ha de forêt ont été cartographiés. Cela représente 88 % de l'aire forestière du canton (surface totale 42 400 ha).

2.13 Plans de gestion

L'élaboration et la révision des bases de planification suivantes sont en cours:

Arrondissement 1: le plan de gestion de la Petite Sarine est élaboré et sera vraisemblablement approuvé en 2011; le plan de gestion des forêts de la ville de Fribourg a été amorcé et le renouvellement (2012–23) du plan de gestion des forêts du Lac de Pérolles est également en cours.

Arrondissement 2: les plans de gestions des forêts publiques des triages 2.5 (forêts communales d'Oberschrot, Planfayon et Plasselb) et 2.1 (forêts domaniales) sont partiellement élaborés; ils seront achevés en 2011.

Arrondissement 3: les cartographies des peuplements forestiers ont été mises à jour pour l'introduction de Forestmap et l'élaboration des futurs plans de gestion; un plan de gestion simplifié a été élaboré pour une forêt privée (env. 20 ha).

Arrondissement 4: le plan de gestion des forêts du triage forestier de la Sionge (4.6) a été élaboré et approuvé au cours de l'année écoulée; les plans de gestion des triages 4.4 et 4.5 sont en cours d'élaboration et ceux des triages 4.2 et 4.3 le seront l'an prochain.

Arrondissement 5: le plan de gestion de la Corporation forestière «Enclave Estavayer-le-Lac» a été approuvé par les membres et sera prochainement transmis au SFF pour validation; celui de la Corporation «Murtensee» est terminé et sera prochainement présenté aux membres; ceux des triages 5.4 et 5.6 sont en cours d'élaboration.

Arrondissement 6: le plan de gestion du triage intercantonal (FR 6.2 & VD 6.4) «Farzin-Glâne Nord» est terminé et sera présenté en février 2011; pour les plans de gestion des autres corporations, un appel d'offres est en cours.

2.14 Statistique des surfaces forestières, des entreprises et propriétaires

	Forêt publique	Forêt privée	Total
Forêt selon statistique forestière suisse	24 000 ha (56.5 %)	18 500 ha (43.5 %)	42 500 ha
Nombre d'entreprises/ propriétaires	97	env. 12 000	env. 12 100

Des 97 entreprises forestières publiques, 44 ont une taille inférieure à 50 ha, 19 une taille comprise entre 50 et 200 ha et 34 entreprises une taille supérieure à 200 ha.

2.15 Crédits d'investissements

Au total, 46 contrats sont actuellement en traitement. Des contrats pour cinq crédits d'un montant total de 730 000 francs ont été conclus. Huit contrats ont été clôturés. Durant la période, 48 remboursements d'un montant total de 833 460 francs ont eu lieu. Sur la base de contrats, cinq versements d'un montant total de 670 000 francs ont été effectués.

Ces moyens financiers sont mis à disposition du canton par la Confédération. Les remboursements des crédits en cours sont réintégrés au fonds jusqu'à l'échéance des crédits fédéraux. Par rapport à l'année passée, le niveau d'endettement de ce programme a été augmenté d'env. 200 000 francs par un versement de la Confédération; il atteint encore 4 270 000 francs à fin 2010.

2.16 Evénements particuliers

Au début 2010, un permis de construire pour le nouveau Centre forestier «Brügi» du «Staatsforstbetrieb Sense» (env. 1800 ha de forêts publiques) a été délivré. Les travaux concrets ont débuté au mois de mai. Le gros des travaux a été terminé à la fin de l'année. Construit en grande partie en bois, cet ouvrage bénéficie du label «minergie-eco».

ForestMap

Le système d'information géographique forestier «ForestMap» est opérationnel et a été déployé dans tous les arrondissements (triages) et à la centrale.

GESUB2010

Afin d'améliorer la gestion des subventions liées au domaine forestier (en particulier les engagements et les quantités / indicateurs), une application informatique est en développement (GESUB2010). Ces travaux ont rencontré d'importants retards.

Activités liées à l'année internationale de la diversité biologique

L'assemblée générale des Nations Unies a déclaré 2010 «Année Internationale de la biodiversité». A cette occasion, plusieurs événements ont été organisés par le SFF dans différentes régions du canton. Des excursions publiques ont eu lieu au marais de Naudry à Ursy, dans les forêts des environs de Romont, dans la réserve forestière d'Allières à Hauteville, dans la zone de biodiversité de la Vallée de la Trême, dans une surface endommagée par l'ouragan «Lothar» à Misery, dans la réserve mycologique de la Chanéaz. Une autre excursion était destinée à la découverte des chauves-souris qui habitent les forêts.

3. Chasse, faune et pêche

3.1 Législation

Le 17 août 2010, le Conseil d'Etat a approuvé l'ordonnance concernant la régulation du cheptel des bouquetins en 2010 et, le 17 décembre 2010, l'ordonnance prolongeant la chasse du sanglier en plaine.

3.2 Formation

Des cours de perfectionnement pour gardes-faune ont été organisés par l'OFEV. Cinq gardes-faune ont commencé la formation de base qui peut être suivie après cinq ans d'expérience dans le métier. Elle durera quatre fois une semaine et sera conclue par un examen en 2011.

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), a eu lieu à Männedorf/ZH; huit gardes fribourgeois y ont pris part.

3.3 Rapports de dénonciation

En 2010, les gardes-faune permanents et les gardes auxiliaires ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

23	rapports en matière de chasse et de protection de la faune;
23	rapports en matière de pêche;
76	rapports en matière de protection des eaux;
20	rapports en matière de protection de la nature et cueillette de champignons.

En outre, 26 avertissements écrits ont été remis à des personnes qui ne respectaient pas les prescriptions concernant la chasse ou les chiens.

3.4 Saison de chasse

En montagne (permis A), le tir d'un chamois et des carnassiers était autorisé du 20 septembre au 2 octobre. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 20 septembre au 16 octobre; le tir d'un, deux ou trois chevreuils était autorisé aux titulaires du permis B. Au moins un des trois chevreuils devait être abattu dans un secteur de faune pour lequel un plan de tir avait été établi. Dans ces secteurs de faune, la chasse du chevreuil a duré jusqu'au 23 octobre. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, soit le 1er septembre. En plus, la chasse du sanglier était autorisée dans plusieurs secteurs de faune de la zone de montagne en novembre et décembre. La chasse du lièvre n'était pas autorisée (cette mesure a été instaurée en 1990).

Les titulaires d'un permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf en montagne ou en plaine du 20 septembre au 16 octobre. 25 cerfs devaient être tirés selon le plan de tir du cerf. Avec un tir de 24 animaux, ce but est presque atteint cette année. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 4 au 9 octobre; elle était destinée à abattre des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Une chasse de régulation du cheptel des bouquetins a été organisée dans le district franc fédéral de la Dent de Lyss et ses abords.

Le permis C pour la chasse du gibier à plumes en plaine avec chien d'arrêt donnait le droit de tirer les colombidés, canards et corvidés jusqu'au 30 novembre et la bécasse des bois depuis la mi-octobre jusqu'à la mi-décembre.

Pour la chasse d'automne 2010, le nombre de chasseurs était de 773. Durant cette chasse, 1483 chevreuils (dont 451 jeunes), 321 chamois (dont 83 jeunes), 24 cerfs (dont 8 jeunes) et 3 bouquetins ont été abattus.

3.5 Statistique des permis de chasse délivrés en 2010

374	permis A (chasse en montagne)
717	permis B (chasse générale en plaine)
104	permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
136	permis pour la chasse du cerf
558	permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
35	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
44	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)

1	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
4	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
16	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Nombre de chasseurs 773.

3.6 Statistique du gibier abattu l'automne 2009 et l'hiver 2009/2010

365	permis A (chasse en montagne)
685	permis B (chasse générale en plaine)
94	permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
123	permis pour la chasse du cerf
530	permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
35	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
5	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
1	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
5	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
12	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Nombre de chasseurs 736.

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant durant la saison 2009/2010:

Chamois	309	Blaireaux	13
Chevreuils	1397	Fouines	14
Bouquetins	4	Martres	8
Cerfs	21	Chats harets	16
Lièvres	0	Bécasses	98
Sangliers	21	Colombidés	44
Marmottes	0	Corvidés, geais, pies	211
Renards	1444	Oiseaux d'eau	546

3.7 Animaux péris

Du mois d'avril 2009 au mois de mars 2010 ont été trouvés morts:

39	chamois (76 % morts de faiblesse ou chute, avalanches)
632	chevreuils (73 % tués par le trafic routier)
1	bouquetin
9	cerfs
19	lièvres bruns (79 % tués par le trafic routier)
9	sangliers (66 % tués par le trafic routier)
563	renards (48 % tués par le trafic routier)
134	blaireaux (91 % tués par le trafic routier)

3.8 Statistique des permis de pêche

En 2010, les permis suivants ont été délivrés:

› rivières et lacs cantonaux (permis A):

1345	permis annuels
214	permis de 6 mois
91	permis de 7 jours
1743	permis d'un jour

› rivières seulement (permis B):

205	permis annuels
29	permis de 6 mois

› lacs cantonaux seulement (permis C):

443	permis annuels
192	permis de 6 mois

› permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux (permis D et E):

865	permis annuels
224	permis de 6 mois

25	permis de 7 jours
417	permis d'un jour

> permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure (permis F):

117	permis annuels
36	permis de 6 mois
1136	permis d'un jour

> 13 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs

3.9 Pêche affermée

En 2010, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à la fin 2015.

Des 72 lots de pêche, 69 sont affermés.

3.10 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2010, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

4 permis de pêche professionnelle (permis A), 2 permis spéciaux de pêche professionnelle (permis B), 152 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 137 permis de pêche de loisir (permis D), 95 permis additionnels «hôte», 29 permis journaliers C et 63 permis journaliers D.

Résultats de la pêche professionnelle de l'ensemble du lac (en tonnes):

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Palées	112.0	85.7	57.8	58.9	81.9	96.0	61.3	79.0
Bondelles	129.9	121.7	156.0	118.9	86.9	87.9	121.7	118.6
Truites	3.2	5.2	2.7	3.1	3.9	2.8	2.6	3.4
Ombles-chev.	0.4	1.1	0.5	0.7	0.7	0.7	2.6	1.8
Perches	15.1	30.9	35.4	31.1	30.2	21.7	52.7	64.5
Brochets	9.5	7.2	8.8	8.3	5.3	8.2	6.9	9.3
Vengerons	22.5	30.6	23.5	37.6	34.4	26.8	29.0	30.1
Brèmes	0.8	1.1	1.0	2.5	1.4	1.1	0.9	1.2
Autres	3.4	4.0	13.8	4.4	3.9	3.9	7.1	7.2

3.11 Pêche dans le lac de Morat

En 2010, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 343 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 435 permis de pêche de loisir (permis D) et 229 permis additionnels «hôte».

Résultats de la pêche professionnelle (en tonnes), y compris les 4 pêcheurs professionnels vaudois:

2010

	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003
Corégones	1.9	1.5	0.1	0.3	0.7	0.8	0.6	0.6
Truites	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
Brochets	0.8	1.0	1.2	1.2	0.9	0.7	1.1	0.8
Perches	4.9	7.6	16.1	8.3	4.2	4.5	5.2	5.4
Brèmes	3.7	2.2	1.3	2.8	1.9	1.2	1.0	1.2
Vengerons	1.9	2.6	3.5	5.6	5.0	3.5	3.5	1.9
Silures	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.2	3.3	0.5
Sandres	5.9	4.9	5.1	4.2	4.3	4.9	7.7	7.8
Autres	0.2	0.1	0.1	0.4	0.5	0.2	0.3	0.2

3.12 Evénements particuliers

Interdiction de la pêche

En 2007, des PCB (PolyChloroBiphényles) de type dioxine dépassant les valeurs limites ont été détectés dans des poissons prélevés sur le tracé de la Sarine entre le barrage de Rossens et la limite cantonale à Bösingen ainsi que dans la Glâne et la Gérine inférieure. Comme il existe un risque potentiel pour la santé humaine en cas de consommation régulière et prolongée de poissons contaminés, le Conseil d'Etat a confirmé en 2010 l'interdiction de l'exercice de la pêche sur le tracé de la Sarine entre le pont de L'Hôtel (Hauterive) et le barrage de la Maigrauge ainsi que dans la Glâne et la Gérine inférieure.

Surpopulation de sangliers

Au cours de l'année sous revue, une augmentation de la population de sangliers a eu pour corollaire une progression massive des dégâts causés aux cultures, voire aux prairies. Ce phénomène concerne avant tout les rives Sud du lac de Neuchâtel; il s'est étendu au cours de l'année à l'ensemble du canton. Suite notamment à la prise en considération d'une motion par le Grand Conseil, les mesures suivantes ont été prises:

- Renforcement des mesures de prises en charge par le Fonds de la faune en relation avec la modification de la loi sur la chasse et la protection des mammifères et des oiseaux sauvages et de leurs biotopes.
- Pression supplémentaire de la chasse.
- Coordination des mesures avec le canton de Vaud.

VII. Préfectures

1. Missions

Les préfectures exécutent les missions qui leur sont dévolues par la loi sur les préfets et plusieurs lois dans les domaines les plus divers. Ces tâches relèvent tant du pouvoir administratif que judiciaire; elles impliquent une collaboration avec toutes les Directions et les services de l'Etat.

2. Activités

2.1 Conférence des préfets

La présidence a été confiée, dès le mois d'août, au préfet de la Veveyse, suite à la démission du préfet de la Glâne.

La Conférence, qui a siégé une fois par mois, s'est prononcée principalement sur les principaux projets, en particulier législatifs qui concernent leur domaine d'activité et leur mise en œuvre, en vue notamment d'assurer la coordination entre les préfectures.

2.2 Préfecture de la Sarine

Préfet: ***Carl-Alex Ridoré***

2.2.1 Domaine de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Conformément aux recommandations du rapport d'audit de la Haute Ecole de Gestion (HEG) de Fribourg de mars 2009, un projet de réforme des statuts a été préparé et présenté aux communes membres de l'Association. Cette réforme visait en particulier à simplifier, professionnaliser et centraliser le fonctionnement de l'Association.

Un administrateur a été engagé pour le 1er mars 2010 et les nouveaux statuts ont été approuvés le 24 mars 2010 à l'unanimité par l'assemblée des délégués. Par ailleurs, l'Association a adapté ses statuts à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI). Ces travaux, menés en étroite collaboration avec l'ACSMS, ont abouti à l'adoption par l'assemblée des délégués du 25 novembre 2010 d'une clé de répartition qui maintient l'utilisation partielle d'un critère péréquatif (IPF).

Coriolis Infrastructure. Pour finaliser le projet de théâtre, certaines optimisations ont été entreprises, notamment dans le domaine des surfaces administratives, dans le concept «bar-gastro-catering» et dans le fonctionnement général, notamment la technique théâtrale (TT). Ces optimisations auront un impact favorable sur les coûts d'exploitation et certaines recettes. Les crédits complémentaires ont été accordés. Le financement des travaux d'un montant maximal de cinq millions de francs sera assuré par Coriolis Infrastructure. Le chantier se poursuit et l'inauguration est prévue pour le 20 décembre 2011.

2.2.2 Domaines de la DSJ

Surveillance des établissements publics. Le groupe de travail concernant le secteur de la Route de la Fonderie, à Fribourg, a poursuivi ses travaux visant à améliorer la situation en matière de concentration d'établissements publics dans ce secteur. L'action du groupe de travail a notamment permis de favoriser l'émergence d'un projet de concours de streetart destiné à revaloriser sur un plan artistique les façades de l'établissement culturel Fri-Son. L'interdiction de la fumée passive a été globalement respectée. Dans certains établissements, la mise en application de la réglementation en matière de fumée passive a nécessité la mise en place de mesures destinées à éviter les problèmes de nuisances sonores (flux fréquent des fumeurs sur les terrasses ou dans la rue).

Manifestations temporaires de grande importance. Le Préfet de la Sarine a présidé le groupe de travail «Grandes manifestations», chargé de faire un inventaire des problèmes de sécurité qui se posent lors de grandes manifestations et des solutions à y apporter. En outre, la préfecture organise régulièrement des séances de coordination avec les différents acteurs afin de définir clairement les charges et conditions en vue de l'organisation des manifestations d'importance. A noter que des nouveaux projets de «botellones» et de «skins party» ont pu être découverts et annulés. Par ailleurs, l'interdiction de la fumée passive dans les lieux publics a dû être intégrée, tant du point de vue de la sécurité (configuration et gestion des secteurs fumoirs) que du point de vue des nuisances sonores (flux fréquent des fumeurs sur les terrasses ou dans la rue), au dispositif d'encadrement des manifestations publiques se déroulant dans des endroits fermés.

Manifestations sportives. Les démarches initiées en vue d'améliorer l'encadrement et la sécurité des manifestations sportives d'importance se sont poursuivies. L'application stricte du concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives ainsi que l'important travail de partenariat mené en collaboration avec la Police cantonale, les communes concernées, les dirigeants de clubs, les sociétés de sécurité privées et les sociétés de transports publics ont conduit à une amélioration sensible de la situation en la matière. Les acteurs concernés sont résolus à poursuivre sur la durée leur engagement dans ce dossier.

2.2.3 Domaines de la DIAF

Droits politiques. Une partie du personnel de la préfecture a été sollicitée au niveau des votations cantonales et fédérales.

Agglomération. Les membres des organes de l'agglomération ont poursuivi leurs travaux de mise en place des structures de l'agglomération. En avril, le Préfet de la Sarine a soumis à la Direction un rapport dressant les premiers constats relatifs à l'application de la loi sur les agglomérations. Concernant la révision du plan directeur de l'Agglomération, dont la nouvelle version devra être remise aux autorités fédérales d'ici au 31 décembre 2011, les organes de l'Agglomération ont préféré la procédure dite de mandats d'étude parallèles (MEP) à la procédure traditionnelle d'appel d'offres. Le MEP est une forme de mise en concurrence de plusieurs bureaux qui travaillent parallèlement sur le même projet et qui présente l'avantage d'avoir une démarche participative.

Association pour le développement de la Haute-Sarine (ADHS). Ladite association a été dissoute le 4 février 2010.

Conférence régionale. La Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné a poursuivi ses réflexions sur la création d'une plateforme de district et d'un fond d'investissement régional. Un avant-projet de statuts a été mis en consultation durant l'été. Le comité de pilotage a poursuivi ses travaux en vue de finaliser un projet définitif à soumettre aux communes dans le courant 2011.

Visite de communes. En janvier 2010, la préfecture a achevé sa visite systématique des 36 communes du district. Outre l'inspection de l'administration communale, ces rencontres ont permis d'aborder avec les exécutifs la question des fusions de communes ainsi que différents thèmes propres à chaque commune.

2.2.4 Domaines de la DEE

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Dans l'attente de la création d'une structure régionale formelle, le Préfet représente le district de la Sarine au sein du Comité de l'Association

des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR). La collaboration opérationnelle avec les autres secrétariats régionaux est assurée par l'Agglomération de Fribourg.

Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg (CIG). A ce jour, le CIG a aménagé une surface nette de 750 000 m^2 de terrain, attirant plus de 120 raisons sociales sur sa zone située sur les communes de Givisiez et de Corminboeuf. Un peu moins de 116 768 m^2 de terrain équipé sont encore disponibles.

2.2.5 Domaines de la DSAS

CODEMS. La CODEMS a actualisé son préavis pour le plan de médicalisation 2010–2015. La recherche de synergie entre les représentants des différents services régionaux d'aide à la personne âgée ont abouti à la création en décembre 2010 d'un site Internet (www.senior-sarine.ch) regroupant sur un seul support l'ensemble des informations pratiques concernant l'offre de prise en charge des personnes âgées dans le district de la Sarine.

Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS). Le Comité de direction a entamé, sans attendre l'échéance de la période transitoire de deux ans, l'adaptation des statuts à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI). Ces travaux ont été menés en étroite collaboration avec l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Ils ont abouti à l'adoption par l'assemblée des délégués du 15 décembre 2010 d'une clé unique de répartition des frais qui conserve un élément de solidarité intercommunale. Par ailleurs, un mandat de prestation a été conclu directement entre l'ACSMS et la Fondation pour l'aide et les soins à domicile de la Sarine, en remplacement des 36 conventions bilatérales existantes.

2.2.6 Domaines de la DAEC

Ancienne décharge de la Pila. La préfecture a continué à prêter son concours au Comité de pilotage du consortium.

Projet Poya. La gestion du trafic et des grandes manifestations autour du site sportif Saint-Léonard et sur le Plateau d'Agy pose des défis particuliers, en raison des différentes étapes du chantier de la Poya, du chantier de la nouvelle halte CFF et de la hausse de la fréquentation découlant de la mise en exploitation des nouvelles installations sportives. Un groupe de travail présidé par le Préfet de la Sarine a élaboré des solutions pour gérer au mieux les flux de trafic et de personnes et pour garantir la sécurité publique autour du site durant les différentes phases de chantiers.

2.3 Préfecture de la Singine

Préfet: ***Nicolas Bürgisser***

2.3.1 Domaines de la DICS

Cycle d'orientation de la Singine. Un crédit de transformation et construction du nouveau CO de Plaffeien a été accepté à la suite d'une votation populaire unique au niveau du district. Le Comité du CO de la Singine dont le préfet fait partie a élaboré en collaboration avec la préfecture et la «Regio Sense» les éléments principaux nécessaires à l'information du public en vue de la votation. Le crédit a été accepté par une large majorité de citoyens et de citoyennes.

Lors des fêtes de clôture de l'année scolaire, le préfet a pris des mesures pour que la consommation d'alcool ne soit pas excessive. Il a procédé à des contrôles, en collaboration avec les communes et le Comité des CO.

La «Regio Sense» a repris le secrétariat et la comptabilité de l'association des CO de la Singine. En tant que membre du Comité, le préfet a participé à ce travail tout au long de l'année et a soutenu le Comité et les communes dans tous les domaines.

2.3.2 Domaines de la DSJ

Sapeurs-pompiers. Lors des inspections des corps des sapeurs-pompiers locaux, le préfet a pu se faire une idée de leur qualité, mettant en évidence l'engagement de chacun dans les différents villages. Quelques améliorations d'ordre qualitatif ont été effectuées. La collaboration entre la préfecture et les corps de sapeurs-pompiers locaux, le poste de renfort de Düdingen et l'ECAB a été intensive et d'excellente qualité, tout au long de l'année. Lors du rapport des Commandants, une visite du centre de formation intercantonal de Balsthal a été organisée. A cette occasion, différents problèmes concernant les sapeurs-pompiers ont été discutés et en grande partie résolus.

Alcool chez les jeunes. La police (brigade des mineurs) et le préfet se sont penchés sur l'augmentation de la consommation d'alcool par les jeunes et par les enfants en âge de scolarité obligatoire. La répression a été renforcée par des contrôles inopinés dans les bars, les restaurants et, en collaboration avec les organisateurs, lors de festivités.

Sécurité publique. La surveillance vidéo dans les lieux publics a été introduite dans deux nouvelles communes singinoises, suite à l'approbation d'un règlement sur les vidéos mis en œuvre par la «Regio Sense». Actuellement, cinq communes sont équipées.

Le préfet de la Singine a participé, en tant que représentant de la Conférence des préfets, au Conseil prévention et de sécurité,

ainsi qu'au groupe de travail chargé d'examiner les perspectives d'utilisation de la caserne du Lac Noir.

Sur invitation du préfet, toutes les communes singinoises ont participé à une séance de travail en collaboration avec la Police locale. Ce type de collaboration a été apprécié par tous les participants et sera dorénavant régulièrement organisé.

2.3.3 Domaines de la DIAF

Biodiversité. 2010 a été l'année de la biodiversité de l'ONU. La population a été sensibilisée à la grande richesse de la nature au travers de différentes événements, réunissant au total environ 1500 personnes.

Elections communales. Un an précisément avant les élections en vue du renouvellement des conseils communaux, la préfecture a organisé un événement de sensibilisation des communes et de la population.

Communes. En tant qu'autorité de surveillance et conseiller des communes, le préfet a poursuivi les visites officielles des communes. Il a pu constater que les communes de la Singine sont, dans l'ensemble, bien gérées et bien administrées. En revanche, plusieurs recours et plaintes contre des conseils communaux ont été enregistrés. En particulier, le préfet a dû procéder à une médiation entre les conseils communaux à propos de la désignation du siège de l'autorité tutélaire de la Haute-Singine.

L'organisation de plusieurs séances d'information, en collaboration avec le service cantonal, ont été mises sur pied. La préfecture a aussi assuré la coordination de prises de position dans les procédures de consultation.

Un bon nombre de démissions de membres de conseils communaux ont été enregistrées durant cette année. En collaboration avec l'Association des employés communaux des communes de la Singine et du Lac, plusieurs cours de formation continue ont été suivis.

Chasse. La saison de chasse 2010 s'est également déroulée dans l'ensemble sans heurt, grâce à une bonne collaboration entre le Service des forêts et de la faune, les gardes-chasse et le préfet.

Chiens. Les problèmes constatés à propos de l'enregistrement des chiens en lien avec la coordination des banques de données ne se sont pas encore totalement réglés.

Fusions de communes. Une première séance de travail en vue de l'éventuelle fusion des communes de Plaffeien, Oberschrot, Zumholz et Brünisried a été organisée. La volonté positive des communes à réaliser une telle fusion est perceptible. En ce qui concerne l'éventuelle fusion des communes de Giffers et Tentlingen, le préfet est d'avis qu'il est préférable d'attendre le renouvellement des conseils communaux afin de concrétiser le projet avec les nouveaux conseillers.

2.3.4 Domaines de la DEE

En tant que président de l'Association de communes «Regio Sense» le préfet a été actif dans les domaines suivants:

Chômage. Le préfet a participé aux travaux de la commission tripartite des ORP. A la fin de l'année, le taux de chômage en Singine était de 1,8%.

Tourisme. La nouvelle convention des communes singinoises avec les entreprises touristiques fonctionne. Les communes singinoises ont contribué pour un montant de fr. 100 000.– à l'aménagement des berges du Lac Noir.

Politique régionale. La «Regio Sense» poursuit le réexamen de la planification régionale (datant de 1991). Cette nouvelle planification aura une influence capitale sur l'économie du district de la Singine.

La «Regio Sense» a participé aux travaux préparatoires de la nouvelle «Région capitale suisse», en tant qu'observateur.

Un permis de construire a été accordé à l'entreprise Biogas à Düdingen. Deux petites centrales hydrauliques ont été intégrées à la planification et sont en consultation auprès des Directions concernées. La centrale éolienne du Schwyberg a déposé une demande de permis de construire.

Afin de se soumettre à la loi sur l'énergie, l'Association a poursuivi, à la demande des communes, la procédure d'obtention du label «Energiestadt Region Sense».

2.3.5 Domaines de la DSAS

Homes. Après avoir défini les besoins pour les cinq homes de la Singine, le projet de construction a été soumis à la Direction JP. La proposition de la Direction a été acceptée par le préfet, malgré la réduction du nombre de lits qui a été considérée comme supportable.

Soins à domicile. L'Association des communes pour le Home «Maggenberg» et le Service des soins à domicile apparaît désormais sous l'appellation «Réseau-santé Singine». Les études relatives à l'avenir de ce service (démence, affectation du château, nombre de lits, etc.) devront ainsi faire l'objet d'une mise en œuvre. La Commission en charge des indemnités forfaitaires a poursuivi son travail, afin de faire une nouvelle évaluation de tous les cas dans le cadre des directives élaborées par la Conférence des préfets. Enfin, la collaboration entre les homes de

Maggenberg et de St-Martin a été intensifiée. Sous la présidence du préfet, ils ont en particulier élaboré plusieurs contrats de travail communs. Leur mise en œuvre se poursuit.

Asile. Le préfet a proposé à la direction SAS le projet d'hébergement pour les demandeurs d'asile dans un bâtiment à Alterswil.

2.3.6 Domaines de la DFIN

Le Centre de calcul des communes fribourgeoises alémaniques, auquel plusieurs communes ont adhéré, se trouve désormais au centre informatique de l'Etat de Fribourg (SiTel). La collaboration ainsi développée est jugée satisfaisante par les communes concernées.

2.3.7 Domaine de la DAEC

Agglomération. La commune de Düdingen poursuit activement sa collaboration avec l'Agglomération de Fribourg. S'agissant de la route de contournement de Düdingen, le préfet a été nommé membre de la Commission des partenaires (COPAR).

Endiguement. Les inondations de la Gérine, à Tentlingen et à Plasselb, ainsi que de la Singine à Plaffeien, nécessitent des mesures de protection. La réalisation d'une digue de protection au lieu-dit «Stersmühle» à Tentlingen est en cours.

Aménagement du territoire. La «Regio-Sense» a entrepris la révision de sa planification régionale qui date de 1991.

2.4 Préfecture de la Gruyère

Préfet: ***Maurice Ropraz***

2.4.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation de la Gruyère. Avec l'aide de l'architecte mandaté, le Comité d'école a élaboré un projet pour la rénovation et l'extension du CO de Bulle. Une séance d'information a été organisée à l'attention des délégués des communes qui seront appelés prochainement à voter le crédit d'investissement. Par ailleurs, des pourparlers sont toujours en cours avec la commune de Riaz pour la réalisation éventuelle d'un 3e CO sur son territoire.

Collège du Sud. Les études sont toujours en cours pour l'extension du site de Bulle nécessaire à l'accueil de l'effectif croissant des collégiens.

Fondation du Château de Gruyères. Le site historique rencontre un intérêt croissant auprès des visiteurs et participe grandement à l'intérêt touristique de la région. Les travaux à réaliser dans le futur font l'objet de premières réflexions.

Fondation Pro Gruyères: Les travaux liés à l'aménagement du Bourg d'Enhaut ont été réalisés, mettant fin à un grand programme de revalorisation de la Cité comtale.

Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère. Un groupe de travail prépare le 50e anniversaire de la Fondation en 2011. Des réflexions sont également en cours au sujet des locaux nécessaires à accueillir les élèves.

Centre Sportif Régional. La Commission des sports de l'ARG poursuit ses études techniques et financières en vue de la réalisation éventuelle d'un Centre sportif régional. Des contacts sont menés avec l'ensemble des partenaires concernés, en particulier avec la DICS et la DEE.

HES les Roches – Gruyère. Cette institution dispense une formation dans le domaine de l'hôtellerie d'excellence. L'extension des capacités d'accueil en ville de Bulle est en voie de réalisation.

2.4.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics. Des actions de prévention ont été menées régulièrement dans le district en collaboration avec REPER, la Fondation Passage de la Ville de Bulle et l'Association Stop violence en Gruyère. Le préfet a participé au groupe de travail «Manifestations publiques» qui a mené des réflexions en lien avec la surveillance des établissements et des événements. La Préfecture poursuit ses tâches de surveillance en parfaite collaboration avec le Service de la police du commerce, les communes et la Gendarmerie cantonale.

Police du feu. Des visites ont lieu lors des cours cantonaux pour nouveaux incorporés et de perfectionnement pour chefs d'intervention. Durant l'année écoulée, les corps de sapeurs-pompiers de Haut-Intyamon, La Roche et Pont-la-Ville, Morlon, Grevîre (Broc, Botterens, Le Pâquier, Gruyères) ont été inspectés.

2.4.3 Domaines de la DIAF

Fusion de communes. Si le projet de fusion des communes de La Jogne (4C) a échoué, celui de la nouvelle commune de Corbières (Corbières et Villarvolard) a abouti.

Groupe de coordination Loup. Réduire les dégâts et travailler sur la prévention est une des priorités du groupe de travail. Pour atteindre cet objectif, un périmètre de prévention est délimité selon la présence du loup. Dans ce périmètre, les éleveurs sont invités à mettre en place des mesures de protection de leurs troupeaux. Durant l'année 2010, la stratégie a porté ses fruits puisque le nombre de moutons tués a été réduit de 47 à 34. Si le loup ayant sévi en territoire fribourgeois a été abattu dans le canton du Valais, la louve est quant à elle toujours bien présente.

Le Groupe de coordination Loup a décidé d'élargir le périmètre de prévention.

2.4.4 Domaines de la DEE

Remontées mécaniques. A la suite du financement accepté par le canton de Fribourg et l'Association Régionale la Gruyère, des investissements sont actuellement en réalisation à Charmey, Moléson, Jaun et La Berra.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Grâce au soutien financier octroyé au titre de la NPR du canton de Fribourg, un incubateur généraliste pour héberger des start-up a été mis en place à Vaulruz. Une surface de 400 m^2, entièrement modulable et précâblée, pourra accueillir jusqu'à 27 entreprises du Sud du canton, issues des arts et métiers. Plus qu'un hôtel pour entreprises, cet incubateur proposera un accompagnement au travers d'un mandat de gestion confié à Fri Up.

2.4.5 Domaines de la DSAS

Association du Réseau Santé et Social de la Gruyère. Le personnel d'aide et de soins à domicile ainsi que le Service d'aide sociale sont désormais installés dans leurs nouveaux locaux loués à Bulle-Centre, projet immobilier initié par la Caisse de pensions de l'Etat de Fribourg.

COSAF et CODEMS. Par sa présidence de la Commission de district pour les soins à domicile et l'aide familiale (COSAF) et la Commission des EMS (CODEMS), le préfet favorise une collaboration positive entre les différents partenaires du domaine de la santé. Un rapport émanent de la DSAS indique que la couverture en lits médicalisés est suffisante dans le district. A noter des investissements en cours en ville de Bulle pour améliorer l'offre d'accueil aux résidants, en particulier dans le domaine de la psycho-gériatrie.

2.4.6 Domaines de la DFIN

Rien de particulier à signaler.

2.4.7 Domaines de la DAEC

Commission cantonale des dangers naturels (CCDN). Le préfet préside les séances de la Commission qui portent en particulier sur les mesures de prévention à mettre en œuvre pour prévenir les dangers naturels. Les travaux de cartographie se poursuivent en zone de plaine.

Trafic urbain. Les travaux réalisés en centre-ville de Bulle, le développement de l'offre de transports publics (MOBUL) et l'utilisation de la H189 ont considérablement modifié et amélioré la mobilité dans l'agglomération.

2.5 Préfecture du Lac

*Préfet: **Daniel Lehmann***

2.5.1 Domaine de la DICS

Ecoles. Le préfet a présidé l'Assemblée des délégués du Cycle d'orientation (CO) de la région de Morat et a activement conseillé le Comité et la direction du CO de district. Il a participé à l'Assemblée générale et aux séances de Comité du CO de Sarine-campagne et du Haut-Lac français. Il a représenté les communes du Haut-Lac français au groupe de travail de cette association chargée des négociations en vue du renouvellement de la convention avec la ville de Fribourg.

Orientation professionnelle. La Commission pour l'orientation professionnelle et les plans de carrière, présidée par le préfet, a supervisé la gestion de l'orientation professionnelle dans les CO de Morat, Chiètres et Gurmels de même que dans le Centre d'orientation professionnelle du district.

Culture. Le préfet a soutenu différentes activités culturelles dans le district, de même que des organisations en faveur du maintien et de la restauration des biens culturels. A signaler en particulier la remise en service du bateau à vapeur le «Neuchâtel».

2.5.2 Domaines de la DSJ

Police. La préfecture a participé et soutenu la mise en place du concept de la police de proximité: des échanges d'information ont régulièrement lieu avec le commandant de la région Nord.

Affaires pénales. A signaler une augmentation importante des ordonnances pénales par rapport à l'année précédente. A noter aussi une légère augmentation des oppositions aux ordonnances pénales. En ce qui concerne les procédures de conciliation, le nombre de cas a fortement augmenté.

Etablissement publics et manifestations. Comme pour l'année précédente, les réclamations en relation avec les émissions dues au bruit généré par les établissements publics et les manifestations, ainsi que les précisions données à l'occasion des procédures d'octroi d'autorisation d'activités ont provoqué un engagement en temps important.

A signaler aussi la problématique particulière des relations entre la question des locaux utilisés par les sociétés et les lieux officiels dans les établissements publics.

Stand de tir. Le préfet, en tant que président de la Commission pour les stands de tir, a participé à de nombreuses activités de conseils avec le Service de l'environnement et a préparé plusieurs

décisions pour la DAEC. Les problèmes autrefois liés au bruit ont fait place à ceux de l'assainissement du sol.

Pompiers. Le préfet et son lieutenant ont participé à plusieurs exercices régionaux et inspections. Ils ont aussi contribué à conseiller les communes, respectivement les corps de sapeurs pompiers, à propos des questions concernant notamment la collaboration avec les corps de sapeurs-pompiers ou leur fusion, sous l'angle en particulier de la réglementation y relative.

2.5.3 Domaines de la DIAF

Votations. A signaler le bon déroulement des scrutins populaires grâce à l'engagement du personnel de la préfecture.

Communes. Le nombre de changement de conseillers communaux n'a pas augmenté par rapport à l'année dernière. Le préfet a examiné en particulier les motifs de la démission en même temps de plusieurs conseillers communaux.

Fusion de communes. Au cours d'une réunion des syndics et syndiques, le préfet a présenté des réflexions sur les futurs plans de fusion.

Associations des communes. Dans ce cadre, le préfet a présidé plusieurs séances dans le cadre des procédures de consultation. L'activité de cette association a porté surtout sur la révision du plan directeur régional.

Formation des conseillers communaux. Le préfet a collaboré à la mise sur pied d'un cours pour les conseillers communaux sur la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.

2.5.4 Domaine de la DEE

Nouvelle politique régionale. L'Association régionale du Lac participe à la plateforme des Trois-Lacs et du Seeland qui a été créé dans le cadre d'un projet intercantonal de développement régional. Le préfet représente l'Association régionale dans le projet d'organisation. Dans le cadre de la politique foncière active, des discussions ont eu lieu quant à la reconnaissance du projet-pilote de Chiètres comme projet de la politique régionale.

Politique régionale. Le préfet, en tant que membre du Bureau de l'Association fribourgeoise des régions en vue de la mise en place de la nouvelle politique régionale (Innoreg), a pu s'investir pour plusieurs projets.

Région capitale suisse. L'Association régionale du Lac, comme la ville de Morat en leur qualité de membres fondateurs ont contribué avec les autorités cantonales à profiler cette région, singulièrement par ses potentialités de développement économique, en lien avec l'axe autoroutier de la Nationale 1.

Promotion économique. L'Association régionale a désigné un conseiller économique, en charge de la préparation de projets, en vue du développement économique et de leur réalisation. Il est placé sous la conduite du représentant du district du Lac à la Commission cantonale pour la promotion économique.

Tourisme. L'Association régionale participe activement au marketing coordonné du tourisme fribourgeois et a conduit avec succès plusieurs actions de promotion. A signaler en particulier la collaboration intercantonale avec le projet des Trois-Lacs. Le préfet est aussi membre du comité stratégique et du Bureau de l'Association touristique fribourgeoise.

Marché du travail. Pour la dernière année, le préfet a présidé la Commission tripartite des centres de placement des districts du Lac et de la Singine. Avec le préfet de la Singine, il est membre du Conseil de la fondation «de Start» pour l'encouragement et la réinsertion des jeunes chômeurs.

2.5.5 Domaines de la DSAS

Planification hospitalière. La mise en œuvre de la planification hospitalière 2008 s'est effectuée à un rythme accéléré. Les travaux de planification et de construction dont le réseau de santé du Lac a la charge ont fait l'objet d'un appel d'offres publiques contre lequel deux recours ont été déposés. Ces recours ont été rejetés. Un recours a aussi été déposé contre l'attribution des travaux. Ces procédures ralentissent les demandes de crédit qui doivent être adressées au Grand Conseil.

Réseau santé. L'intégration des associations en charge des homes s'est poursuivie sans difficultés particulières.

Homes. Le préfet participe au groupe de travail en vue de la règlementation du financement des homes.

Résidence Beaulieu. La «Résidence Beaulieu», qui comprend des appartements protégés avec une section de soins, a commencé son exploitation avec succès. L'occupation rapide de la section des soins a démontré le besoin en lits pour le district.

Soins à domicile. La préfecture assure la présidence et le secrétariat de la Commission de district pour les soins à domicile, en charge spécialement de l'octroi des indemnités forfaitaires.

2.5.6 Domaine de la DFIN

Rien à signaler.

2.5.7 Domaine de la DAEC

Plan directeur cantonal. Aussi bien l'Association des communes du district du Lac que la Région-Lac ont participé à la procédure de consultation de révision du plan directeur cantonal. Dans ce cadre, la question des zones d'activité fait l'objet d'une attention particulière, sous l'angle du développement économique du district.

Planification régionale. Après avoir examiné les déterminations des services cantonaux dans le cadre de l'examen préalable de la révision du plan directeur régional, l'Association des communes du district se demande si et dans quelle mesure elle veut poursuivre ses travaux. Si des études complémentaires coûteuses doivent être entreprises, la question de la poursuite des travaux se pose.

Routes. Le tracé de la route T10 n'est pas encore résolu, malgré l'importance de ce lien avec la zone de développement stratégique du Löwenberg.

Constructions. A noter la réduction des demandes de permis de construire. Cela peut s'expliquer par l'intégration des demandes concernant les chauffages lors des autorisations de construction et l'élargissement des compétences données aux communes. En revanche, la complexité des procédures s'est encore accrue.

Enfin, le préfet a participé aux travaux de la Direction de l'aménagement et des constructions en vue de l'édition d'un manuel sur les constructions.

2.6 Préfecture de la Glâne

Préfet,du 1er janvier au 31 octobre 2010, ***Jean-Claude Cornu***
dès le 1er novembre 2010, ***Willy Schorderet***

2.6.1 Domaines de la DICS

Association du cycle d'orientation (CO) de la Glâne. L'année 2010 aura été consacrée à l'agrandissement du restaurant, la rénovation de la cuisine et la réfection de l'enveloppe du bâtiment B et de la toiture de celui-ci. Au début de l'année, les délégués des communes avaient accepté un crédit de transformation de Fr. 4 395 731.00.

Pendant la durée des travaux, la cuisine et le restaurant ont trouvé refuge sur le périphérique du Bicubic, alors que les mets principaux ont été élaborés dans les nouvelles cuisines du Réseau Santé de la Glâne à Billens.

Bicubic. Les infrastructures répondent aux besoins des élèves du Cycle d'Orientation de la Glâne et permettent d'offrir, au-delà du district, des événements de qualité et des plus divers. Ce lieu, prisé tant au niveau de ses salles de sport et que de sa salle de spectacle, accueille également des expositions temporaires et devient un carrefour des rendez-vous à ne pas manquer.

Vitromusée. En cette fin d'année, le Vitromusée consacre une exposition temporaire sur les vitraux de Brian Clark. Cet évènement est à mettre en relation avec l'inauguration du nouveau vitrail de Brian Clark à l'Abbaye de la Fille-Dieu à Romont. Cette nouvelle création de 2010 remplace l'oculus créé en 1996 et qui a été détruit lors de la tempête du 23 juillet 2009.

Scène 9. Les responsables de l'association ont revu leur concept et ils ont à nouveau approché les communes et instances du district. Un écho favorable a été donné et quelques communes ont répondu favorablement par une aide. Le nouveau projet de Scène 9 se concrétise et la première saison culturelle devrait voir le jour dès le printemps 2011.

2.6.2 Domaines de la DSJ

Etablissements publics et ordre public. Dans le domaine des établissements publics ou celui de l'ordre public, il est constaté que les changements de tenancier sont de plus en plus importants.

La préfecture est attentive à l'organisation des manifestations importantes et invite systématiquement les organisateurs et les responsables des services de sécurité à des séances de coordination afin de rendre attentifs les membres des sociétés aux mesures à prendre et à leurs obligations. Il faut relever le succès de ces manifestations qui témoignent du dynamisme et de la volonté de bien faire des gens (comptoir de Romont et foire de la Glâne, 20 heures de musiques, fête de jeunesse).

Défense incendie. Durant 2010, les responsables communaux, avec les commandants, ont remis l'ouvrage sur le métier pour la réorganisation des corps de pompiers. Les corps de Siviriez et Vuisternens-devant-Romont ont fusionné durant l'année 2010. Des projets importants devraient se concrétiser en 2011. La préfecture a aussi joué un rôle important de conseil et d'incitation.

Protection de la population. Les communes de la Glâne se sont réunies à plusieurs reprises afin de créer une entente intercommunale. Une convention a été signée par toutes les communes. L'organisation définitive sera mise en place dans le courant de l'année 2011.

Protection civile. Jusqu'à la fin de l'année, il existait deux cercles. Les communes de la Glâne ont fusionné ces deux secteurs au 1er janvier 2011.

2.6.3 Domaines de la DIAF

Fusion de communes. En décembre 2010, les citoyens des communes d'Ursy et de Vuarmarens ont accepté, à une très large majorité, la fusion de leurs communes au 1er janvier 2012. De nombreuses discussions sont également en cours dans tous les secteurs du district. En effet, ayant été régulièrement informés de la préparation de la nouvelle loi sur les fusions, qui entre temps a été votée par le Grand Conseil, les conseillers communaux ont voulu mettre en place les processus de discussion avant la fin de la période administrative 2006–2011.

Droits politiques. La préfecture s'est chargée de l'organisation et du contrôle de tous les scrutins, qu'ils soient fédéraux, cantonaux ou communaux. Le préfet a participé au groupe de travail «VotelCom».

Forêts. Quelques plans d'interdiction ou de restriction de la circulation routière dans les forêts sont entrés en vigueur ou ont fait l'objet de discussions avec les communes intéressées avant leur mise à l'enquête.

2.6.4 Domaines de la DEE

Economie. A noter la fermeture de l'entreprise Süd-Chemie et ses conséquences, en particulier, pour la commune de Romont.

En revanche, la réalisation du nouveau centre le «Vivier» à Villaz-St-Pierre, centre industriel, dont la vocation première est d'être le lieu idéal d'implantation pour toute entreprise orientée vers la maîtrise technologique et l'innovation, constitue un atout dynamique pour le développement industriel du district.

2.6.5 Domaines de la DSAS

Réseau Santé de la Glâne (RSG). Le site de Billens de l'hôpital Fribourgeois répond aux attentes et offre à la population du canton des conditions de réadaptation idéales. Une solution pour la mise en place d'une permanence médicale devra être trouvée.

Après l'hôpital, le Réseau Santé de la Glâne a abordé, dans le cadre d'un projet baptisé TransHomes, la question de l'agrandissement et de la rénovation des trois établissements de Billens, Siviriez et Vuisternens-devant-Romont.

Une étude de faisabilité a été réalisée et une présentation de l'offre future a été faite à la population lors du comptoir de Romont. Dernièrement, les communes ont reçu un message de faisabilité. Tout ce travail devrait aboutir en 2011 par l'acceptation d'un crédit de fr. 48 000 000.00 pour la transformation et l'agrandissement des trois établissements.

Auparavant, le RSG aura dû trouver une solution définitive dans la reprise du foyer St-Joseph, à Siviriez.

Soins à domicile. Le secteur des soins et de l'aide à domicile, qui fait partie intégrante du RSG, continue de se développer d'année en année.

2.6.6 Domaines de la DFIN

Informatique. La préfecture a continué à s'engager dans l'amélioration des offres informatiques aux communes. Durant l'année 2010, plusieurs communes ont adhéré à l'Association et se sont raccordées à l'Etat selon la solution proposées par CommuNet.

2.6.7 Domaines de la DAEC

Aménagement du territoire. L'engagement de la préfecture dans l'information par rapport à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire a été conséquent, En particulier dans la mise à jour du site Internet et la mise à disposition de formules types.

Aménagement régional. Les syndics ont approuvé un avant-projet de l'Association des communes pour mettre en place les outils nécessaire à la réalisation à court terme d'un plan d'aménagement régional.

2.7 Préfecture de la Broye

Préfet: ***Christophe Chardonnens***

2.7.1 Domaines de la DICS

Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos. Avec l'achèvement des travaux de transformation de l'ancien bâtiment du CO de Domdidier et d'aménagement d'un restaurant scolaire, les élèves ont pu inaugurer leurs nouveaux locaux. Les travaux d'agrandissement et de transformation des locaux du CO de Domdidier sont ainsi achevés avec la satisfaction de disposer d'un site entièrement réaménagé à des coûts bien inférieurs à ceux initialement prévus. Quant au CO d'Estavayer-le-Lac, les élèves ont pris possession de leur nouveau bâtiment au printemps 2010. Là également, le fait que la facture finale soit inférieure aux prévisions permettra d'étendre les travaux de transformation des anciens bâtiments actuellement en cours.

Gymnase intercantonal de la Broye. Le conseil a veillé à garantir la bonne marche de l'établissement, tout en accompagnant les projets susceptibles de favoriser son développement.

Fondation Pro Vallon. D'importants travaux ont permis d'apporter une solution à la problématique de la gestion des eaux en

cas de fortes pluies et de garantir ainsi la conservation des mosaïques du Musée romain de Vallon. Par ailleurs, des travaux de rénovation des façades ont redonné une certaine jeunesse au bâtiment. Enfin, les mesures d'économie préconisées par le conseil de fondation ont favorisé l'amélioration de la situation financière du Musée, quand bien même celle-ci demeure difficile.

Commission de surveillance des services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye. La commission a suivi attentivement la prise en charge des élèves du district de la Broye afin que les ressources allouées permettent de couvrir efficacement les besoins en logopédie, psychologie et psychomotricité.

Migrations scolaires. Le projet visant à favoriser la collaboration intercantonale en matière d'enseignement obligatoire est appelé à se développer.

2.7.2 Domaines de la DSJ

Etablissements et manifestations publics. La préfecture a suivi attentivement la situation des établissements publics du district et veillé au bon déroulement des manifestations publiques, en collaboration avec le Service de la police du commerce et la Gendarmerie cantonale.

Sapeurs-pompiers. Les travaux de réorganisation des corps de sapeurs-pompiers du district de la Broye se poursuivent. Si les projets se sont ainsi concrétisés, les communes des enclaves d'Estavayer-le-Lac et Vuissens doivent encore trouver la bonne organisation.

Migrants. Le développement du projet intercantonal «Des ponts sur la Broye», issu de la mise au concours d'un projet de «Cohabitation en milieu rural» par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) en avril 2008, se poursuit avec la participation de cinq communes. Les premières réalisations concrètes se profilent dès lors que le projet, soutenu par les cantons de Vaud et de Fribourg, devrait se terminer courant 2011.

2.7.3 Domaines de la DIAF

Votations. Le personnel de la préfecture a assuré le bon déroulement des votations fédérales et cantonales organisées en 2010, tout en préparant l'année (électorale) 2011.

Fusions de communes. Les réflexions initiées par le préfet dans les communes de Châbles, Cheyres, Murist, Nuvilly et Vuissens (2600 habitants) et de Delley-Portalban, Domdidier, Dompierre, Gletterens, Léchelles, Montagny, Russy, St-Aubin et Vallon (9000 habitants) se poursuivent. Par ailleurs, le projet de fusion des communes d'Estavayer-le-Lac et Font a permis la rédaction d'une convention de fusion sur laquelle les législatifs seront amenés à se prononcer en janvier 2011.

Association des communes de la Broye (Ascobroye). Le préfet a participé aux différentes séances du comité de l'association ainsi qu'aux assemblées générales, tout en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours.

Association CommuNet. Avec le raccordement des communes, le projet a démontré toute son efficacité, tout en offrant déjà de réelles perspectives de développement.

2.7.4 Domaines de la DEE

Communauté régionale de la Broye (COREB). La Communauté régionale de la Broye, présidée par le préfet, a contribué à favoriser le développement régional d'une Broye intercantonale. Les communes ont accepté d'augmenter leur participation financière, si bien que la région dispose désormais de moyens suffisamment importants pour développer efficacement des dossiers aussi importants que le développement des transports publics ou l'aménagement du territoire.

Aéropôle. L'année 2010 a permis de régler les derniers points du règlement civil d'exploitation. La version définitive va ainsi être déposée à l'Office fédéral de l'aviation civil (OFAC) en début d'année 2011, avec de solides espoirs d'obtenir une décision dans le courant de l'année.

Nouvelle Politique Régionale (NPR). Le préfet a participé aux travaux de l'association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (INNOREG FR) et favorisé dans son district les réflexions visant à susciter des projets susceptibles de décrocher une aide fédérale et cantonale.

2.7.5 Domaines de la DSAS

Association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye. Afin de favoriser le travail en réseau des différents acteurs du monde médico-social, l'association a repris l'activé exercée jusqu'alors par l'association pour l'aide et les soins à domicile du district de la Broye (ASDB). Par ailleurs, un rapport sur la planification des structures de prise en charge des personnes âgées dans le district de la Broye a été présenté aux communes afin que des mesures concrètes puissent être prises rapidement. Les EMS du district doivent ainsi être adaptés et des lits supplémentaires créés. Par ailleurs, les structures intermédiaires doivent être développées.

Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). L'année 2010 aura été particulièrement difficile. La conduite d'un audit sur le département de chirurgie aura permis de mettre en exergue certaines difficultés et de prendre les dispositions nécessaires à garantir des soins de qualité. Si la question du statut juridique n'a malheureusement pas pu trouver son épilogue, elle devrait être réglée dans le courant de l'année 2011. Enfin, les réflexions visant

à favoriser le développement des activités de l'établissement se poursuivent avec notamment la question lancinante des locaux.

COSAF et CODEMS. Ces deux commissions ont accompagné les réflexions visant à élaborer une planification portant sur les structures d'accompagnement et de prise en charge des personnes âgées.

2.7.6 Domaines de la DFIN

Rien à signaler.

2.7.7 Domaines de la DAEC

Commission de gestion de la Grande Cariçaie. Le préfet a présidé l'assemblée constitutive de l'Association de la Grande Cariçaie dont le but est la conservation et l'intégrité à long terme des réserves naturelles de la Rive sud du lac de Neuchâtel. Cette nouvelle structure vient renforcer la protection des milieux naturels, assurée jusqu'alors par une convention entre les cantons de Fribourg et de Vaud. La commission de gestion va ainsi être dissoute pour passer le relais au comité de l'association.

Commission paritaire consultative des réserves naturelles de la Rive sud. La commission paritaire a poursuivi ses réflexions, s'agissant plus particulièrement des aspects liés au développement du tourisme durable de la Rive sud du lac de Neuchâtel.

Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf. La problématique du réaménagement des berges de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf a fait l'objet d'une préétude dont les résultats devraient permettre de favoriser l'élaboration, avec les communes concernées, d'un nouveau concept.

Plan directeur intercantonal. Le projet avance avec une année 2010 consacrée plus particulièrement aux questions de zones d'activités, de centres intercommunaux et de paysage (naturel et bâti). Le plan directeur devrait ainsi être mis à l'enquête publique au printemps 2011. Dans le prolongement du plan directeur, la problématique des grands générateurs de trafic a fait l'objet d'une étude particulière visant à examiner les questions soulevées par la possible implantation d'IKEA dans la Broye.

Aérodrome militaire de Payerne. Le groupe de contact Aérodrome militaire de Payerne, présidé par le préfet de la Broye, a poursuivi ses réflexions et ses échanges, traitant notamment du règlement d'exploitation militaire et de la clôture de l'aérodrome. Le règlement d'exploitation militaire devrait ainsi être mis à l'enquête publique au printemps 2011, scellant ainsi les différents accords issus des discussions du groupe de contact.

2.8 Préfecture de la Veveyse

Préfet: ***Michel Chevalley***

2.8.1 Domaines de la DICS

Ecole enfantine et primaire. Six communes sur neuf sont déjà passées par l'introduction de la 2e année enfantine.

Association des communes pour le Cycle d'orientation de la Veveyse. Le CO a inauguré quatre nouvelles salles de classe.

2.8.2 Domaines de la DSJ

Sapeurs-pompiers. Le préfet a participé, en tant que représentant des préfets, aux travaux du projet Frifire qui est arrivé à son terme.

2.8.3 Domaines de la DIAF

Communes. En dehors de son activité de conseil ou de médiation auprès des communes, le préfet a inspecté chaque administration communale.

Collaboration intercommunale. A l'initiative de la Conférence des syndics, plusieurs projets se sont concrétisés, qui touchent l'ensemble des communes, dont une nouvelle clé de répartition financière.

2.8.4 Domaines de la DEE

Développement économique. Si la situation est plutôt bonne, la délocalisation annoncée chez HID Global, à Granges engendrera environ 73 licenciements.

Région Glâne-Veveyse (RGV). Dans le domaine des transports, la RGV a lancé un projet original de covoiturage, qui semble faire des émules.

Promotion économique. La RGV, et son pendant gruérien, ont également pu saluer l'ouverture d'un incubateur à Vaulruz, antenne de Fri up.

Places d'apprentissage. Le préfet s'est fait le relais de la Direction pour motiver les collectivités publiques à engager davantage d'apprenti-e-s.

Loisirs pour tous. La Fondation a pour but de favoriser l'accès aux loisirs pour les personnes à mobilité réduite. Le projet, pourtant éligible NPR, peine à prendre son essor.

2.8.5 Domaines de la DSAS

Homes. La Commission de district a dû se montrer persuasive pour que les communes prennent conscience de leurs devoirs et des montants très importants qu'elles doivent investir pour moderniser chacun des deux homes du district (env. 22 millions de francs).

Réseau Santé de la Veveyse (RSV). Il fonctionne à satisfaction générale, même s'il est un peu à l'étroit dans ses murs. Une étude est en cours pour trouver une autre alternative.

2.8.6 Domaines de la DFIN

Pas de remarque particulière.

2.8.7 Domaines de la DAEC

Constructions. Le nombre de permis délivré est sensiblement le même (271 en 2008 / 250 en 2009 / 250 en 2010). Le nombre d'oppositions qu'ils soulèvent est, par contre, en augmentation.

Nouvelle LATeC. Avec l'aide de la Direction, la préfecture a organisé en Veveyse une soirée d'informations pour les trois districts du sud du canton.

Plan directeur régional. Avec l'aide du SeCA, un projet pour l'élaboration d'un tel plan au niveau du district a été mis sur pied.

RiVeLac. Le préfet représente l'Etat au sein du comité de pilotage d'un projet qui comprend les communes de la Riviera vaudoise, de la Veveyse (Châtel-St-Denis) et du Haut-Lac.

2.9 Activité judiciaires et administratives, tableau des statistiques

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveyse
Plaintes et dénonciations	8015 (9386)	1340 (1353)	2324 (2259)	2044 (1808)	474 (452)	1167 (1059)	593 (595)
Tentatives de conciliation:	445 (468)	76 (71)	153 (157)	61 (45)	71 (71)	88 (75)	51 (54)
- ayant abouti	254 (263)	48 (43)	71 (62)	19 (18)	21 (35)	36 (30)	33 (31)
- ayant échoué	185 (199)	26 (21)	44 (47)	36 (22)	39 (22)	42 (24)	14 (14)
- en suspens	6 (6)	2 (7)	38 (48)	6 (5)	11 (14)	10 (21)	4 (9)
Ordonnances pénales	7570 (8796)	1242 (1255)	2141 (2102)	1980 (1752)	403 (381)	1079 (964)	542 (541)
- définitives	7446 (8670)	1228 (1240)	2090 (2041)	1943 (1723)	386 (363)	1049 (940)	535 (527)
- frappées d'opposition	124 (126)	14 (15)	51 (61)	37 (29)	17 (18)	30 (24)	7 (14)
Recours administratifs (enregistrés en 2009)	48 (90)	18 (24)	22 (20)	29 (18)	17 (12)	35 (22)	10 (16)
Permis de construire (yc installations de chauffage)	995 (802)	443 (547)	595 (591)	341 (477)	299 (258)	480 (529)	250 (250)
Permis de chasse	372 (383)	345 (337)	610 (571)	130 (124)	201 (177)	156 (154)	206 (183)
Permis de pêche	1586 (1581)	1151 (1176)	1996 (2050)	2938 (2855)	302 (264)	766 (577)	191 (200)
Mises en bière	19 (24)	1 (0)	8 (3)	1 (1)	0 (0)	2 (1)	3 (2)
Autorisations diverses	2160 (2505)	1170 (1447)	3058 (3252)	1739 (1781)	980 (998)	1256 (1505)	594 (647)
Privations de liberté (mandats d'amener)	34 (23)	4 (3)	20 (23)	0 (0)	14 (6)	6 (2)	4 (2)

VIII. Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG)

Directeur: ***Francis Egger*** *jusqu'au 14 février 2010*
Directeur ad interim: ***Joseph Emmenegger*** *jusqu'au 31 juillet 2010*
Directrice: ***Geneviève Gassmann****, dès le 1er août 2010*

1. Missions

L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) a réalisé ses mandats de formation, de prestations de service et de production, conformément aux exigences légales fédérales et cantonales. Au niveau de ses écoles professionnelles et spécialisées, l'IAG a assuré la formation dans les filières agricoles, agro-commerciales, agrotechniques, forestières, horticoles, laitières, agroalimentaires et en économie familiale. Les prestations de service réalisées sont, pour la plupart, des mandats publics dans les domaines de la formation continue, des mandats de conseils et des contrôles ainsi que des mises à disposition de ressources. Les activités de production jouent un rôle déterminant en tant qu'outils pédagogiques, d'essais et de démonstration.

2. Activités

2.1 Formation professionnelle

Les centres de formation professionnelle de l'IAG, soutenus par la Commission consultative et les Commissions de formation, ont fonctionné régulièrement au service de 1063 (1074) élèves.

2.2 Formation des métiers de la terre et de la nature

	Nombre d'élèves / candidats
Apprentissage agricole (CFC et AFP)	180 (175)
Ecole d'agriculture (semestre d'hiver)	130 (133)
Apprentissage forestier-bûcheron	48 (51)
Apprentissage horticole (CFC, AFP et élémentaire)	165 (142)
Cours préparatoire au brevet fédéral agricole	45 (64)
Cours préparatoire au diplôme fédéral agricole	52 (49)
Cours préparatoire au brevet fédéral horticole	31(--)
Ecole supérieure d'agrocommerce et d'agrotechnique	21 (30)

La formation horticole initiale fait son chemin à l'IAG. La première volée de paysagiste francophone formée à Grangeneuve a obtenu son CFC en 2010. En 2011 suivra son pendant alémanique et en 2012 ce ne sont pas moins de 33 candidats provenant de toute la Suisse romande qui se présenteront aux examens pour l'obtention du brevet de paysagiste ou de spécialiste d'entretien d'espace vert. Au cours de ces quatre dernières années, le CFTN est devenu un centre reconnu au niveau de la Suisse romande pour les formations des métiers du vert.

En parallèle, la formation agricole, qui représente la majorité des effectifs, est au milieu du chantier de sa réforme. Celle-ci est dorénavant axée d'avantage sur les compétences professionnelles que sur le savoir théorique. Un travail d'organisation et d'information est mené de l'école vers les enseignants et de l'office de la formation professionnelle vers les maîtres d'apprentissage ainsi que vers les experts aux examens. A ce stade, le canton de Fribourg occupe une place honorable puisqu'il est devenu le deuxième canton formateur au niveau suisse.

La formation des agro-commerçants et des agrotechniciens, initialement un brevet, est en passe de devenir une formation supérieure de type ES (Ecole Supérieure). L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie a mandaté des experts pour analyser les procédures de l'école et la formation dispensée. Au vu de l'avancement du dossier, il est attendu que la reconnaissance en tant qu'Ecole Supérieure soit obtenue en 2011.

Les cours interentreprises des professions représentées dans le centre sont depuis une année gérés et dispensés majoritairement sur le site de Grangeneuve. En 2011, il en sera de même pour les procédures de qualification.

Finalement, avec l'augmentation des effectifs qui passent de 450 à presque 700 élèves en trois ans, ainsi qu'avec la diversité croissante du type de formations proposées, le volume et la complexité du travail ont considérablement augmenté ces dernières années. Le management du Centre est, vu le développement de ses formations, un défi quotidien.

2.3 Formation des métiers de l'intendance, du lait et de l'agroalimentaire

	Nombre d'élèves / candidats
Gestionnaire en intendance, formation modulaire	29 (31)
Cours préparatoire aux examens fédéraux de brevet et de diplôme de paysanne	8 (9)
Apprentissage en intendance (CFC et AFP)	92 (87)
Cours interentreprises pour technologue en industrie laitière	55 (77)

Apprentissage en technologie laitière (CFC et AFP)	121 (120)
Apprentissage en technologie alimentaire (CFC et AFP)	44 (44)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologue en industrie laitière	11 (13)
Cours préparatoire au diplôme fédéral de technologue en industrie laitière	-- (11)
Cours préparatoire au brevet fédéral de technologues en denrées alimentaires	8 (--)
Ecole supérieure technique agroalimentaire	12 (18)

26 contrats d'apprentissage ont été signés entre le Réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employé-e-s en intendance et les apprenti-e-s. La formation de l'Ecole supérieure technique agroalimentaire est dorénavant organisée par compétence. En plus, la possibilité de faire le brevet fédéral est désormais offerte aux technologues en denrées alimentaires.

Le nombre total d'élèves du centre de formation a légèrement diminué par rapport aux années précédentes. Ce recul s'explique principalement par la diminution du nombre de candidats inscrits aux cours interentreprises pour technologues en industrie laitière francophones et l'arrêt de la formation des aides familiales.

2.4 Economie laitière

Le Service de consultation fromagère et laitière (CASEi) a poursuivi son activité auprès d'environ 270 fromagers et 4000 producteurs de lait.

Le Laboratoire agroalimentaire fribourgeois a effectué de nombreuses analyses pour les mêmes clients. Il a effectué le service de ramassage des échantillons pour son partenaire Suisselab, à Zollikofen, dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Vaud et Jura.

2.5 Prestations de service

Le nombre de membres affiliés à la vulgarisation agricole est de 2075 (2102) et de 793 (781) à la vulgarisation en économie familiale.

Le secteur comptabilité a établi des bouclements comptables de gestion et fiscaux pour 1130 (1129) comptabilités agricoles.

En 2010, les Stations agricoles ont été actives, entre autres, dans les domaines suivants:

- mise à disposition des ressources pour les Fédérations d'élevage du canton et pour l'organisation des expositions de vaches et de taureaux à Bulle;
- organisation des inspections d'alpages et rédaction du rapport y relatif;
- conseils individuels pour les agriculteurs du canton dans tous les domaines de la production et de la gestion de leur exploitation;
- conduite d'essais culturaux en collaboration avec les Stations de recherche agronomiques et Swissgranum;
- mise en route et calcul des nouveaux bilans de fumure pour 2400 exploitations du canton;
- informations pour plusieurs projets de mise en réseau écologique;
- conseils à douze agriculteurs pour la conversion à l'agriculture biologique;
- conseils techniques aux arboriculteurs et maraîchers et à leur organisation;
- collaboration dans le groupe de travail «sécheresse» du Service des Ponts et chaussées;
- établissement de budgets d'exploitation servant entre autres aux instances compétentes comme base de décision pour l'octroi des aides aux investissements pour des reprises, des constructions ou des achats de terrains;
- calcul des coûts de production pour le lait, la viande et différentes cultures;
- suivi d'exploitations en difficulté;
- accompagnement de projets régionaux;
- estimation de valeur de rendement et des pertes de cultures;
- offre de formation continue très large dans le domaine de l'économie familiale pour les paysans;
- offre de formation continue et séances d'information dans le domaine agricole;
- conseils de remise ou reprise d'exploitations.

2.6 Exploitations

Les faits principaux, qui ont concerné les exploitations en 2010, sont les suivants:

- rénovation des ateliers laitiers avec des flux selon les prescriptions d'hygiénique actuelles, un sas d'entrée et des vestiaires pour les élèves;
- construction et aménagement de boxes de vêlage et d'une infirmerie dans l'étable de l'exploitation agricole de l'Abbaye de Sorens;
- organisation en automne de la première dégustation des vins de l'Etat et des fromages de Grangeneuve;
- construction et aménagement d'une infirmerie dans l'exploitation porcine à Grangeneuve selon les exigences du Service sanitaire porcin;
- implication active du personnel des exploitations dans la formation (attestation, cours interentre¬prises, cours pratiques);
- harmonisation des horaires de travail dans l'exploitation maraîchère et horticole;
- participation au grand projet de réunification des exploitations agricoles Agroscope Liebefeld-Posieux et Institut agricole de Grangeneuve.

IX. Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

1. Missions

Administrateur: ***Hubert Jungo***

SANIMA est un établissement public, doté de la personnalité juridique. Il est rattaché administrativement à la DIAF. SANIMA est chargé:

- d'assurer les animaux de rente selon le principe de la mutualité et conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente;
- d'exécuter les tâches qui lui sont confiées par la loi du 22 mai 1997 d'application de la législation fédérale sur l'élimination des déchets animaux.

2. Activités

Conformément à la loi du 13 février 2003 sur l'assurance des animaux de rente (LAAR), les activités et comptes annuels font l'objet d'un rapport séparé de la Commission administrative de SANIMA. Référence soit au dit rapport.

X. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2010 EPT	Compte 2009 EPT	Ecarts EPT
INSTITUTIONS, AGRICULTURE ET FORETS		**404.76**	**398.33**	**6.43**
ADMINISTRATION CENTRALE		228.88	221.96	6.92
3400 / ICAS	Secrétariat général	9.85	9.55	0.30
3405 / ETCI	Service de l'état civil et des naturalisations	26.80	26.23	0.57
3410 / PREF	Préfectures	38.70	38.42	0.28
3415 / DECO	Service des communes	8.00	8.00	
3425 / AGRI	Service de l'agriculture	23.00	22.04	0.96
3430 / OVET	Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires	64.60	60.90	3.70
3445 / SFOR	Service des forêts et de la faune	57.17	56.07	1.10
3460 / VILA	Vignobles de Lavaux	0.76	0.75	0.01
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS		175.88	176.37	-0.49
3440 / IAGR	Institut agricole de l'Etat de Fribourg	154.72	151.11	3.61
3445 / SFOR	Service des forêts et de la faune	19.92	24.02	-4.10
3461 / VIVU	Vignobles du Vully	1.24	1.24	

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'économie et de l'emploi DEE
Volkswirtschaftsdirektion VWD
WWW.FR.CH/DEE

Direction de l'économie et de l'emploi DEE

—

2010

I. Direction et secrétariat général 1

1. Missions ... 1
2. Activités ... 1
3. Collaboration intercantonale ... 3
4. Affaires contentieuses ... 4
5. Législation ... 4

II. Promotion économique du canton de Fribourg 5

1. Missions ... 5
2. Activités ... 5
3. Nouvelle Politique Régionale ... 6
4. Politique économique intercantonale de la CDEP-SO ... 7
5. Mesures d'aide en matière de promotion économique ... 7

III. Service public de l'emploi 8

1. Missions ... 8
2. Activités courantes ... 9

IV. Caisse publique de chômage 14

1. Missions ... 14
2. Activités ... 14

V. Service du registre du commerce 15

1. Missions ... 15
2. Activités ... 15
3. Collaborations intercantonales ... 16
4. Affaires contentieuses ... 16
5. Législation ... 16

VI. Service des transports et de l'énergie 16

1. Missions ... 16
2. Activités ... 17

VII. Service de la statistique 19

1. Missions ... 19
2. Activités ... 19

VIII. Service du logement 22

1. Missions ... 22
2. Activités ... 22

IX. Service de la formation professionnelle 23

1. Missions ... 23
2. Activités ... 24
3. Formation ... 25

X. Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG) 27

1. Missions ... 27
2. Activités ... 27
3. Etat des fondations ... 33
4. Législation ... 33

XI. Etat du personnel 34

2010

I. Direction et secrétariat général

1. Missions

La Direction de l'économie et de l'emploi (DEE) a pour tâche de promouvoir l'économie du canton, y compris son secteur du tourisme. Elle déploie également ses activités dans les domaines des transports, de l'énergie, du logement et des statistiques. Elle garantit la transparence et la sécurité des transactions en tenant le registre du commerce. Elle s'occupe enfin de toutes les questions liées à l'emploi et au chômage, ainsi que de la formation professionnelle et de la formation supérieure et postgrade en technique et gestion. Elle est dirigée par Monsieur ***Beat Vonlanthen***, Conseiller d'Etat.

Le secrétariat général de la DEE est placé sous l'autorité de Monsieur ***Christophe Aegerter***, secrétaire général. Il remplit une fonction d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction et effectue les tâches qui lui sont attribuées, notamment en matière de planification, de support logistique et de représentation. Il exerce des fonctions d'état-major et donne un appui aux unités administratives de la Direction.

2. Activités

2.1 Activités courantes

L'exercice 2010 a été consacré au projet de loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), lequel a été adopté par le Grand Conseil lors de la session d'octobre 2010. Cette nouvelle législation (entrée en vigueur au 1er janvier 2011) a pour but de simplifier le droit cantonal en matière d'emploi et de marché du travail, tout en instaurant des nouveautés dans ces domaines (par ex. assurance perte de gain pour les demandeurs d'emploi, mise sur pied d'une structure de prise en charge commune entre les offices régionaux de placement et les services sociaux, etc.). Durant cette année, la DEE a également poursuivi la mise en place du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg. De nouvelles dispositions d'exécution de ce plan ont été adoptées (Seed Capital et Fonds de soutien à l'innovation). Le plan de soutien a également fait l'objet d'un rapport intermédiaire d'évaluation, dans lequel il a été proposé de prolonger l'une des mesures du domaine visant le soutien à la jeunesse. En session de septembre 2010, le Grand Conseil a ainsi adopté le décret modifiant le décret relatif au plan de soutien et a prolongé jusqu'à la fin 2011 la mesure accordant une allocation d'insertion professionnelle en faveur des jeunes ayant terminé leur formation. Finalement, il y a lieu de relever qu'en 2010, la Direction a également assuré le suivi et l'adoption du règlement d'application de la loi du 13 décembre 2007 sur la formation professionnelle, ainsi que la modification du règlement sur l'énergie en application de la nouvelle stratégie énergétique cantonale adoptée durant l'année 2009 (Ordonnance du 2 mars 2010 modifiant le règlement sur l'énergie).

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Commission d'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

En 2010, la Commission a rendu 61 décisions, soit:

- 36 décisions accordant l'autorisation
- 10 décisions constatant le non-assujettissement
- 7 radiations de charge
- 2 constats de retrait
- 1 acquisition complémentaire
- 1 rejet
- 1 résidence principale
- 1 vente aux enchères
- 1 décision fondée sur l'art. 8 al. 1 let. d LFAIE (réalisation forcée)
- 1 décision fondée sur l'art. 5 al. 2 et 3 OAIE du 01.10.1984 (exemption)

Les 36 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit:

- 13 autorisations de revente HLM
- 23 logements de vacances
- Secteur Vallée de la Jogne et Berra 11
- Secteur Veveyse 3
- Secteur Intyamon 5
- Secteur Singine 4
- Secteur Bulle 0

2.2.2 Tourisme

Ainsi que l'ont établi les dernières données recueillies par l'Office fédéral de la statistique (OFS), l'hôtellerie suisse, secteur dominant de la branche, a enregistré en 2010 des résultats «nuitées» en hausse de quelque 1,7 %. Ce bilan confirme la sensibilité du tourisme à l'économie globalisée, mais témoigne également d'une reprise avérée du secteur. Dans les faits et s'agissant toujours de la seule hôtellerie l'OFS escompte, sur la base de données disponibles, un résultat annuel de 36,2 millions de nuitées, soit une augmentation de près de 600 000 unités. Ce résultat se rapproche des meilleurs enregistrés par le passé et équivaut à celui de 2008. Ce gain de l'hôtellerie est imputable à la fois à l'augmentation de la demande indigène (341 000 nuitées ou 2,2 %) et à celle de la demande des hôtes de l'étranger (278 000 ou 1,4 %). Les marchés d'Outre-mer enregistrent des augmentations importantes: 8,9 % pour les Etats-Unis et 6,7 % pour le Japon, tandis que les marchés européens – défavorisés par un taux de change relativement bas de leur monnaie face au franc suisse – au mieux stabilisent leur résultat ou enregistrent des baisses: la France (+15 800 ou 1,1≈%), la Grande-Bretagne (-2700 ou -0,1 %), l'Italie (-63 000, ou -5,6 %) et l'Allemagne (-215 000 ou -3,6 %), soit le marché qui enregistre la plus grande diminution de nuitées.

Dans ce contexte de reprise économique au plan national, l'hôtellerie fribourgeoise a également connu une augmentation de ses nuitées hôtelières. En effet, le bilan annuel enregistre 10 199 nuitées de plus (2,6 %) qu'en 2009 et renoue ainsi avec le meilleur résultat du tourisme fribourgeois, soit plus de 400 000 nuitées. Ce résultat est obtenu par une augmentation des nuitées indigènes (15 000 ou 6,4 %) qui confirme la notoriété et la crédibilité croissante de l'offre touristique fribourgeoise pour cette clientèle. Quant aux hôtes de l'étranger, à l'exception des marchés anglais, allemand et français qui augmentent respectivement de 8,4 %, 0,7 % et 5,9 %, tous les autres marchés sont touchés par un recul de nuitées, en particulier les Pays-Bas (-6,2 %), l'Italie (-11,1 %), la Belgique (-10,1 %), les Etats-Unis (-8.2 %) et l'Espagne (-24,2 %). En augmentation de quelque 4,2 %, le nombre d'arrivées/clients confirme également les tendances à la hausse. S'agissant de la parahôtellerie, importante en Pays de Fribourg, mais essentiellement résidentielle et, par conséquent, moins commercialisée et ainsi un peu moins sensible à la conjoncture, les toutes premières évaluations semblent exprimer pour 2010 une certaine stabilisation des résultats des exercices précédents.

S'agissant de l'hébergement, le bilan 2010 d'ensemble du tourisme cantonal peut être considéré comme très positif puisqu'il est comparable à l'année 2008, c'est-à-dire l'année de tous les records pour le tourisme fribourgeois. Ce constat est conforté par des résultats réjouissants sur le plan des activités touristiques «à la journée» (excursionnisme), qui ont bénéficié en début d'année d'un hiver bien enneigé. Quant à l'été qui a suivi, la plupart des régions et des lieux de visite du canton se sont déclarés satisfaits des résultats enregistrés.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière et positive l'année touristique fribourgeoise 2010, il convient de mentionner notamment:

- le lancement ou l'achèvement en divers lieux du Pays de Fribourg (Bulle, Broc, Fribourg, Givisiez, Gletterens, Molésonsur-Gruyères, Praz, etc.) de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements de caractère touristique;

- le lancement à l'échelle du canton du projet, dirigé par l'UFT, «Enjoy Switzerland» FRIBOURG REGION;

- l'octroi d'aides financières à fonds perdu dans le cadre pluriannuel de la Nouvelle Politique Régionale 2008–2011 en faveur de quatre projets touristiques:

- «Fri2bike»: réseau de bornes à vélo dans l'ensemble du canton, projet piloté par l'UFT;

- «Alpes fribourgeoises»: concept de collaboration étendue;

- Etude d'impact et retombées sur l'économie fribourgeoises des deux centres de congrès et d'exposition Forum Fribourg et Espace Gruyère;

- le développement de la région touristique La Roche – Pont-la-Ville – La Berra;

- la préparation d'un mandat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'UFT;

- la poursuite par l'UFT de la mise en œuvre des autres mesures prioritaires de la stratégie de développement du tourisme fribourgeois «Vision 2030»;

- l'exécution par l'UFT, en application de sa stratégie promotionnelle incluant notamment l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels, d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, Espagne, France, Grande-Bretagne, Italie et aux Etats-Unis, cela, en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme et l'Office du Tourisme du canton de Vaud;

- l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et stations fribourgeoises, de quelque 43 représentants de médias touristiques et d'intermédiaires commerciaux, en provenance notamment d'Allemagne, du Brésil, du Canada, de Corée, d'Espagne, des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Russie, de Suisse, des Pays-Bas, de Chine, d'Israël, d'Autriche, de Suède,

de Hongrie, d'Australie, de la République de Tchéquie, ainsi que de 10 administrateurs de sites Internet d'échanges d'opinions sur le tourisme de Suisse, d'Allemagne et d'Autriche;

- la poursuite des activités du Fonds cantonal de marketing coordonné, institué par la loi sur le tourisme du 13 octobre 2005 en soutien aux activités de promotion des organismes touristiques régionaux du canton (OT Estavayer-le-Lac et sa région, Fribourg Tourisme et région, Châtel-St-Denis/La Veveyse, la Gruyère, le district du Lac, Romont/La Glâne et Schwarzsee-Senseland);

- la tenue en Pays de Fribourg de plusieurs événements touristiques d'importance nationale voire internationale, entre autres: les deux journées «Slow Up» du Lac de Morat et de la Gruyère;

- l'édition et la diffusion par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment les brochures «FRIBOURG REGION Guide principal», le «Guide des Hôtels», les documents promotionnels «Meeting» et «Highlights», le dépliant «Séjours attractifs», la carte panoramique ou encore le Programme des randonnées guidées;

- la gestion par l'UFT des sites Internet www.fribourgregion.ch et www.skideal.ch ainsi que la coordination des sites des principales régions touristiques du canton au profit de l'offre touristique fribourgeoise;

- la mise en place par l'UFT – en collaboration avec les offices de tourisme régionaux – de la plate-forme nécessaire pour l'utilisation du système de management TOMAS (Touristic Online Management System), l'un des principaux systèmes d'information et de réservation en Suisse permettant de dynamiser la commercialisation de l'offre touristique fribourgeoise;

- la poursuite de l'exploitation des deux antennes cantonales d'information touristique des restoroutes de la Gruyère et de Lully;

- la publication sur Internet de l'organe de communication de l'UFT «Tourisme-Info»;

- l'activité de service déployée par la Centrale d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2010, de treize (des dix-huit) sociétés de développement;

- l'action de valorisation et de gestion touristique des réseaux de randonnée du Pays de Fribourg, désormais renforcée par la convention de collaboration conclue entre l'UFT et l'Association fribourgeoise de randonnée pédestre;

- la conduite et l'achèvement de la révision de l'inventaire du réseau pédestre cantonal;

- la reprise de la présidence de l'institution faîtière cantonale par Jean-Jacques Marti, suite à la démission de Hubert Lauper.

La contribution ordinaire de l'Etat aux activités de l'UFT et à celles du Fonds de marketing en faveur de la promotion touristique régionale à laquelle se sont ajoutés plus de 1 300 000 francs de taxe cantonale de séjour, affectés au financement de prestations directes en faveur des hôtes, a servi pour l'essentiel à continuer à faire connaître les attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

Quant au Fonds cantonal d'équipement touristique qui présentait, au 31 décembre 2010, un actif de 1 400 000 francs, il a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise.

Dans ce contexte, le Comité de gestion a décidé, outre la confirmation, à hauteur de quelque 980 000 francs, d'engagements pluriannuels antérieurs, l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants:

- Commune du Bas-Vully, à Praz: rénovation du débarcadère;

- Commune d'Estavayer-le-Lac, à Estavayer-le-Lac: construction d'un toboggan géant à la plage communale;

- Fondation d'Hauterive, à Hauterive: rénovation des espaces d'accueil d'hôtes de l'abbaye.

3. Collaboration intercantonale

Le Directeur de l'économie et de l'emploi est membre de quatre conférences intercantonales et en préside deux, à savoir la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) et la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK).

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

La CDEP a tenu en 2010 deux séances de travail, ainsi que son assemblée générale, le 28 octobre. Elle a notamment traité:

- de l'importance de la technologie de la communication pour l'économie;

- de la stratégie et des mesures à prendre en matière de fibre optique;

- de la collaboration avec l'OSEC en matière de promotion économique;
- de la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral en matière de place financière;
- du marché des télécommunications;
- de la révision de la loi sur l'assurance-chômage;
- d'aspects de la politique régionale, notamment des allégements fiscaux.

Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)
La CDEP-SO s'est réunie quatre fois en 2010 et a notamment traité des sujets suivants:

- enjeux, défis et nouvelles orientations de la place économique suisse;
- plates-formes de promotion sectorielle, notamment celle des cleantechs;
- organisation et premiers projets de l'entité de partenariat Greater Geneva Berne area (GGBa).

Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)
La CTP a tenu son assemblée générale les 16 et 17 septembre 2010. Elle a notamment traité des divers aspects du financement des transports publics.

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK)
Cette conférence s'est réunie trois fois en 2010 et a traité notamment:

- du programme d'assainissement des bâtiments;
- de la stratégie énergétique «trialog 2050»;
- des conditions cadres relatives aux centrales nucléaires;
- des relations de la Conférence avec la SIA;
- de l'accord de fourniture d'énergie à passer avec l'Union européenne.

4. Affaires contentieuses

La Direction traite, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2010 est la suivante:

Recours déposés	36
Recours traités	36
Dont	
Admis	0
Partiellement admis	2
Rejetés	27
Recours sans objet ou retrait du recours	5
Irrecevables	2
Encore pendants à la DEE au 1er janvier 2011	10

Ces recours concernent les services suivants: Service du logement, Service public de l'emploi, Service des transports et de l'énergie, Groupe E, Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, Haute Ecole de gestion et Association du Centre professionnel cantonal.

5. Législation

5.1 Lois et décrets

Décret du 7 septembre 2010 modifiant le décret relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg.

Loi du 6 octobre 2010 sur l'emploi et le marché du travail (LEMT).

5.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 2 mars 2010 modifiant le règlement sur l'énergie.

Règlement du 23 mars 2010 sur la formation professionnelle (RFP).

Ordonnance du 17 août 2010 modifiant l'ordonnance fixant les écolages et les taxes scolaires perçus dans le cadre de l'apprentissage.

Ordonnance du 31 août 2010 indiquant les effectifs au 31 décembre 2009 de la population dite «légale» et de la population résidante des communes du canton de Fribourg.

Ordonnance du 21 septembre 2010 modifiant le règlement d'exécution du plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg (insertion des jeunes ayant terminé leur formation).

Ordonnance du 21 septembre 2010 concernant la finance d'inscription, les taxes et les émoluments dus par les étudiants et les étudiantes immatriculés à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg.

II. Promotion économique du canton de Fribourg

1. Missions

La Promotion économique du canton de Fribourg a pour mission de développer le tissu économique fribourgeois, en favorisant la création d'emplois à haute valeur ajoutée par un soutien à l'implantation de nouvelles entreprises et à l'extension des activités des entreprises existantes. Elle assure également la mise en œuvre de la Nouvelle Politique Régionale (au niveau cantonal). La Promotion économique du canton de Fribourg est dirigée par Monsieur ***Thierry Mauron***, chef de service.

2. Activités

2.1 Activités à l'étranger

La Promotion économique a soutenu en 2010 l'implantation dans le canton de Fribourg d'une dizaine de nouvelles entreprises étrangères en provenance des pays dits traditionnels (Amérique du Nord et Europe) mais aussi, pour la première fois, des marchés BRIC auxquels elle alloue désormais des ressources. Le canton a ainsi soutenu l'implantation de trois projets d'entreprises en provenance de Chine, d'Inde et de Russie, avec lesquelles le contact a été créé directement ou par l'intermédiaire de l'OSEC.

La plupart des nouvelles implantations étrangères en terre fribourgeoise développeront des activités de services qui devraient générer à terme une centaine de nouveaux emplois. A ces projets s'ajoute une implantation industrielle française qui prévoit la création de 90 emplois.

2.1.1 Activités de démarchage

L'année 2010 a constitué un tournant majeur dans la mission de promotion exogène de la Promotion économique fribourgeoise. En effet, le démarchage effectué jusqu'à présent de manière indépendante ou en collaboration dans des pays où des réseaux avaient été développés (principalement en Amérique du Nord, France et Allemagne) se fait désormais dans le cadre de la Greater Geneva Berne area (GGBa). Cette association de promotion économique exogène de Suisse occidentale, dont Fribourg est un des membres fondateurs, aux côtés des cantons de Berne, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud, couvre les marchés américain, français, allemand, italien, brésilien, russe, indien et chinois.

La collaboration au sein de cette association implique que toute action de promotion économique exogène sur les marchés couverts se fasse exclusivement sous la responsabilité et au nom de GGBa. La Promotion économique fribourgeoise a participé activement à des démarchages directs à l'étranger, en tant que délégué cantonal accompagné des représentants de GGBa sur les marchés, et parfois de délégué des cantons partenaires. Les visites d'entreprises et de multiplicateurs, ainsi que la participation à des événements promotionnels organisés par l'OSEC, ont eu lieu au nom de GGBa dans les pays suivants: Allemagne, Chine, Etats-Unis, France et Inde.

En 2010, GGBa a mis en place sa structure de fonctionnement et d'acquisition d'entreprises. La nouvelle association s'est dotée d'un réseau de représentants sur les huit marchés mentionnés, ainsi que de règles de fonctionnement internes et entre les cantons. A ce jour, GGBa a directement généré une nouvelle implantation pour le canton de Fribourg. Plusieurs visites d'entreprises étrangères dans le canton ont été initiées par GGBa, mais les implantations qui en ont résulté se sont concentrées essentiellement sur l'arc lémanique. De plus, l'appui apporté par la direction et les représentants de GGBa a facilité l'implantation de deux nouvelles entreprises étrangères générées par l'OSEC.

Plusieurs mesures visant à l'amélioration du modèle de collaboration ont été mises en place à fin 2010 et vont encore être renforcées au début 2011, afin que les cantons périphériques de GGBa (Berne, Fribourg, Neuchâtel, Valais) puissent obtenir un retour sur investissement satisfaisant en termes de création d'emplois à valeur ajoutée.

2.1.2 Contacts directs et accompagnement d'entreprises déjà implantées

Les réseaux tissés en Suisse et à l'étranger depuis plusieurs années, notamment avec les fiduciaires et bureaux d'avocats, ont généré des contacts directs à l'origine de plusieurs implantations en 2010, sans que la Promotion économique n'effectue de démarchage actif, celui-ci étant désormais prohibé sur les huit marchés principaux couverts par GGBa. Dès 2011, ces contacts directs devront être ouverts à tous les membres de GGBa.

Comme par le passé, les compétences des Hautes Ecoles fribourgeoises, la disponibilité de main d'œuvre qualifiée formée localement et le soutien des entreprises déjà implantées ont été

déterminants pour convaincre les nouveaux venus de s'établir dans le canton.

2.2 Activités dans le canton

2.2.1 Promotion économique endogène

En 2010, la Promotion économique du canton de Fribourg a soutenu au total 14 projets endogènes d'implantation ou d'extension (entreprises suisses souhaitant s'implanter dans le canton et entreprises fribourgeoises ayant des projets d'extension). Cela correspond à environ la moitié des projets accompagnés par la Promotion économique et ayant abouti en 2010. Un soutien a en outre été fourni à 85 entreprises en quête de locaux ou de terrains disponibles.

2.2.2 Task Force de la DEE

En 2010, la Promotion économique a également participé à la «Task Force» mise sur pied par la DEE en vue d'évaluer les effets de la crise économique dans le canton et de proposer des mesures afin d'en atténuer les effets. Dans le cadre du plan de relance approuvé en juin 2009 par le Grand Conseil, plusieurs travaux de mise en place ont pu être achevés avec succès en 2010 sous l'égide de la Promotion économique. Ainsi, la Fondation Seed Capital Fribourg a débuté ses activités au printemps, alors que le Fonds de soutien à l'innovation du canton de Fribourg a été institué en décembre en collaboration avec la DICS.

La Promotion économique a en outre continué d'assurer, conjointement avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITEL), la représentation de l'Etat au sein de la direction générale du projet FTTH, qui consiste à établir dans le canton de Fribourg un réseau de télécommunication à fibre optique couvrant l'ensemble du territoire.

2.2.3 Entreprises en difficulté

La Promotion économique a également été en contact en 2010 avec des entreprises contraintes de fermer leurs portes ou se trouvant dans une situation de crise avancée du fait du contexte économique difficile. Lors de ces entretiens, qui revêtaient un caractère d'urgence, il s'agissait essentiellement d'éviter les fermetures annoncées, d'apporter, en collaboration avec le SPE, un soutien aux employés concernés et de préserver de la faillite les entreprises qui en étaient menacées.

2.2.4 Guichet-entreprises

Par le biais de son guichet-entreprises, la Promotion économique a orienté 160 entreprises et promoteurs de projet vers les partenaires adéquats. Parmi ceux-ci figurent notamment l'association Fri Up et l'antenne fribourgeoise de la Coopérative romande de cautionnement (CRC-PME), qui contribuent à ce que des solutions adaptées soient proposées aux entreprises intéressées.

2.2.5 Coopérative de cautionnement CRC-PME Fribourg

La Promotion économique préside l'association CRC-PME Fribourg et représente, conjointement avec l'Union Patronale du canton de Fribourg et la Chambre de commerce Fribourg, les intérêts du canton au sein de son conseil d'administration. En 2010, dix entreprises fribourgeoises ont été soutenues par un cautionnement de la CRC-PME.

2.2.6 Association «kmuNext / Relève PME»

En collaboration avec l'association «kmuNext / Relève PME», la Promotion économique a organisé en 2010 deux «Petits déjeuners» qui ont été l'occasion d'échanger des idées sur le thème de la «succession dans les petites et moyennes entreprises». Ces rencontres ont eu lieu en mai, à Bulle, en langue française, et à Morat, en novembre, en langue allemande.

3. Nouvelle Politique Régionale

La mise en œuvre du programme cantonal pluriannuel de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) pour les années 2008–2011 s'appuie sur la loi sur la promotion économique et distingue trois niveaux d'intervention: cantonal, intercantonal et transfrontalier.

Dans le cadre de la stratégie cantonale, deux projets touristiques d'importance ont été approuvés. D'une part, la NPR contribue financièrement au projet Fri-Bike, porté par l'Union Fribourgeoise du Tourisme. Il s'agit de la mise en place d'un circuit touristique utilisant des vélos électriques et classiques en libre service permettant de sillonner le canton ainsi que la Broye vaudoise en se laissant guider par un système d'itinérance basé sur une plate-forme de téléphonie mobile. D'autre part, la NPR soutient l'élaboration d'une stratégie de collaboration renforcée par les Remontées mécaniques des Alpes fribourgeoises. A cet effet, il s'agit d'identifier les complémentarités entre les stations fribourgeoises et de les intégrer dans une alliance stratégique, afin de mieux exploiter les synergies et d'améliorer la communication et la promotion. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du renouvellement des infrastructures de remontées mécaniques dans le canton.

Dans le domaine du soutien à l'innovation, les régions de la Gruyère, de la Glâne et de la Veveyse lancent, au titre de la NPR, un incubateur d'entreprises dans le sud du canton afin de répondre à une demande toujours croissante de la part des créateurs d'entreprises pour des locaux adaptés et pour un accompagnement approprié. Dans l'incubateur d'entreprises, des bureaux et

des espaces communs sont mis à disposition des start-ups (entreprises en phase de démarrage) à des conditions très attractives. L'hébergement des start-ups s'accompagne obligatoirement d'un coaching compétent et d'une offre de prestations telles que services de secrétariat, accès aux systèmes informatiques ou chéquier créateur. Ce dernier permet aux start-ups de bénéficier à des tarifs préférentiels des services de base proposés par les partenaires économiques de la région (avocats, fiduciaires, associations professionnelles). Les régions ont confié le coaching des entreprises à l'association Fri Up, qui gère déjà une infrastructure semblable à Fribourg.

Au chapitre de la politique foncière active de la NPR, l'équipement de la zone d'activité d'importance stratégique de Birch, à Guin, a été approuvé par le Conseil d'Etat en janvier 2010. La valorisation des terrains situés dans ce secteur, qui représente une surface totale de près de 120 000 m^2 et dispose d'un potentiel de création de 2000 emplois, constitue un projet d'envergure pour le développement économique du canton.

Le volet intercantonal s'intègre dans l'initiative commune de la Conférence des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse Occidentale (CDEP-SO). Les entreprises et les instituts de formation supérieure du canton de Fribourg ont ainsi pu bénéficier de quatre plates-formes de promotion sectorielle (BioAlps, Micronarc, Alp ICT et CleantechAlps) et de deux plates-formes de soutien à l'innovation d'affaires et au transfert de technologies (Platinn et Alliance). En juin 2010, CleantechAlps, nouvelle plate-forme sectorielle dédiée aux Clean Tech, a été lancée par la CDEP-SO. Cette nouvelle plate-forme est coprésidée par les cantons de Fribourg et du Valais.

Dans le domaine de la coopération transfrontalière, le projet «Amélioration interrégionale des compétences dans le secteur de la plasturgie – Vers l'écoplasturgie» a été approuvé par le Comité de programmation Interreg IV France-Suisse. Initié par l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, ce projet vise une amélioration des compétences dans le secteur de la plasturgie par la mise en place d'une offre de formation continue. Plusieurs partenaires participent à ce projet: du côté suisse, les trois HES Fribourg, ARC et Genève, et du côté français, le Centre de Formation de la Plasturgie et le pôle de compétitivité Plastipolis.

Dans le cadre des mesures fédérales de stabilisation conjoncturelle en faveur de la politique régionale, plusieurs projets d'infrastructures fribourgeois ont pu bénéficier d'un soutien extraordinaire. En 2010, le Conseil d'Etat a octroyé à ce titre des aides financières à cinq projets, dont la rénovation du bâtiment du musée gruérien et la modernisation des infrastructures touristiques de la plage communale d'Estavayer-le-Lac.

Finalement, au cours de l'année 2010, les travaux préparatoires pour la deuxième phase de la NPR, qui s'étendra de 2012 à 2015, ont été lancés. A ce titre, cinq ateliers ont été menés avec des experts compétents pour chacun des domaines de la NPR ainsi que des représentants des régions, dans le but de définir l'orientation stratégique de la deuxième phase de la NPR et d'identifier des projets potentiels.

4. Politique économique intercantonale de la CDEP-SO

La Conférence des Chefs de Départements de l'Economie Publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) est une association réunissant les chefs du département de l'économie publique des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura. Cette association gère notamment les six plates-formes intercantonales du volet intercantonal du programme NPR mentionnées précédemment et permet également à la Suisse occidentale de défendre sa position d'une seule voix auprès de la Berne fédérale.

En 2010, le canton de Fribourg a assuré la présidence de la CDEP-SO, la présidence de la Conférence des Chefs de service de la CDEP-SO, la gestion financière de l'association, et a participé aux diverses séances du Comité Directeur des plates-formes. Au vu de la charge de travail croissante de coordination et des montants en jeu (budget annuel supérieur à 5 millions francs), un secrétariat général à temps partiel a été créé par l'association en cours d'année.

En sus de la gestion du programme pour l'année en cours, la CDEP-SO a également lancé les travaux de définition du volet intercantonal à soumettre à l'appui financier du SECO dans le cadre du programme 2012-2015 de la Nouvelle Politique Régionale.

5. Mesures d'aide en matière de promotion économique

5.1 Nouvelle Politique Régionale

Depuis l'introduction de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) en 2008, le canton de Fribourg a pu contribuer à hauteur de 16,8 millions de francs à l'amélioration des conditions cadres en vue du développement économique du canton et de ses régions. Environ 16 millions de francs sont encore disponibles dans le canton jusqu'à fin 2011 pour le financement d'autres projets au titre de la NPR. Dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelles, la Confédération a octroyé des prêts supplémentaires à hauteur de 1,8 million de francs pour la réalisation de cinq projets d'infrastructures touristiques.

5.1.1 NPR 2008–2011: Financement et engagements au 31.12.2010 (en Fr.)

	Confédération	Canton	Total financement	Approuvé	Solde disponible
Contributions financières					
Stratégie cantonale	4 100 000	9 500 000	13 600 000	8 797 400	4 802 600
Stratégie intercantonale	1 400 000	1 400 000	2 800 000	2 800 000	0
Stratégie transfrontalière	600 000	600 000	1 200 000	776'600	423 400
Total	6 100 000	11 500 000	17 600 000	12 374 000	5 226 000
Prêts remboursables					
Stratégie cantonale	4 900 000	10 661 000	15 561 000	4 513 000	11 048 000
Total contributions et prêts	11 000 000	22 161 000	33 161 000	16 887 000	16 274 000
Mesures de stabilisation conjoncturelle	939 000	939 000	1 878 000	1 878 000	0
Total programme cantonal pluriannuel	11 939 000	23 100 000	35 039 000	18 765 000	16 274 000

5.2 Soutien aux entreprises

Au cours de l'année 2010, la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique a examiné cinq demandes, lesquelles ont été acceptées. De plus, cinq demandes ont été soumises au Conseil d'Etat et acceptées par ce dernier.

5.2.1 Etat des cautionnements

Cautionnements en vertu de l'arrêté Bonny	Nombre	Montant Fr.
Etat au 31.12.2010	**6**	**6 435 625**

5.2.2 Contributions au service de l'intérêt en faveur des entreprises

	Montant des contributions au service de l'intérêt Fr.
Contributions au service de l'intérêt versées depuis 1987 jusqu'à fin 2009	21 710 798
Contributions au service de l'intérêt versées en 2010	2 007 145
Total	**23 717 943**

5.2.3 Places de travail annoncées

La Promotion économique a soutenu en 2010 les projets d'implantation et d'extension de 30 entreprises, qui créeront à moyen terme quelque 830 nouveaux emplois dans le canton. Si le secteur industriel enregistre une augmentation du nombre des nouvelles places de travail annoncées par rapport à l'année précédente (521 contre 484), ce nombre a par contre légèrement diminué dans le secteur des services (311 contre 338).

Il convient de signaler que les projets soutenus en 2010 généreront des investissements de l'ordre de 455 millions de francs, dont plus de 90% dans le secteur industriel. À la différence de l'année précédente, la majorité des 30 projets soutenus était d'origine étrangère (17) et émanait du secteur des services (21).

	2008	2009	2010
Projets d'implantation ou d'extension industrielle	389	484	521
Projets d'implantation ou d'extension d'activités tertiaires	158	338	311
Total	**547**	**822**	**832**

III. Service public de l'emploi

1. Missions

Le Service public de l'emploi (SPE) est l'autorité cantonale qui traite du marché de l'emploi. Il a pour mission de contribuer à ce que ce marché soit le plus équilibré possible. Il agit sur deux fronts: la lutte contre le chômage et l'observation et la gestion du marché du travail.Il est dirigé par Monsieur ***Marc Genilloud***, chef de service.

2. Activités courantes

L'activité du SPE a été principalement marquée par l'adoption en octobre par le Grand Conseil du projet de loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), dont l'objectif principal est de consolider et d'améliorer les outils que le canton utilise déjà pour réguler le marché de l'emploi et lutter contre le chômage. Les principales modifications apportées par la loi sont les suivantes: introduction de mesures de contraintes administratives dans les domaines de la sécurité et la santé au travail, du travail détaché et du travail au noir; renforcement du suivi et de la prise en charge des jeunes en difficulté pour leur intégration sur le marché de l'emploi; renforcement de la prise en charge des demandeurs d'emploi au bénéfice de prestations de l'aide sociale; inscription des demandeurs d'emploi auprès des ORP.

2.1 Section chômage

2.1.1 Assurance-chômage

Comparativement au début de l'année, le taux de chômage a diminué dans le canton, passant de 3,9 % en janvier à 3,1 % en décembre. Au cours de l'année, le nombre de personnes inscrites au chômage a très sensiblement diminué jusqu'en juin (-1 %). Le taux est demeuré à 2,9 % jusqu'en octobre et est même descendu à 2,8 % en novembre pour remonter uniquement en décembre. Quant au taux moyen de chômage, il s'est établi pour 2010 à 3,2 % de la population active (3,3 % en 2009) et se situe en-dessous de la moyenne affichée au niveau national. La courbe des demandeurs d'emploi a suivi la même tendance que la courbe des chômeurs, passant de 6,4 % en début d'année à 5,5 % en décembre. En 2010, 957 personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage (742 en 2009).

2.1.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Le canton compte trois ORP: l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine. En 2010, le SPE a créé au sein de chaque ORP un Pôle Placement, dont l'objectif est d'améliorer la collaboration avec les entreprises, principalement par l'instauration d'un service centralisé de traitement des postes vacants.

2.1.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur des MMT met à disposition des ORP des outils qui leur permettent d'améliorer l'aptitude au placement des demandeurs d'emploi. Il veille à proposer une offre suffisante de mesures d'emploi, de mesures de formation et de mesures spécifiques adaptées à leurs besoins: cours, stages, programmes d'emploi temporaire (PET) et qualifiant (PEQ-LEAC), etc. L'année 2010 a été marquée par la création de deux nouvelles mesures gérées par le SPE, à savoir l'entreprise de pratique commerciale alémanique free win et l'Atelier de technique de recherche d'emploi (TRE).

2.1.3 a Mesures d'emploi et de formation

Les programmes d'emploi temporaires (PET) visent à faciliter l'insertion ou la réinsertion professionnelle rapide et durable des assurés. Ils portent sur des activités proches de la réalité et répondent le mieux possible à la formation et aux aptitudes des assurés ainsi qu'à la situation sur le marché du travail. En 2010, 3066 PET ont été octroyés, dont 56 % auprès de fournisseurs subventionnés par le SPE, 22 % auprès d'associations à but non lucratif et 22 % auprès de communes, de l'Etat ou d'organisateurs hors canton. Le programme d'emploi temporaire Frima 1606, géré par le SPE dans le but de réaliser une maquette historique de la ville de Fribourg, a accueilli 68 assurés.

Les semestres de motivation (SeMo), qui combinent occupation et formation, visent à aider des jeunes au chômage dans le choix d'une formation. Durant l'année scolaire 2009–2010, 249 jeunes ont suivi un SeMo qui dure en moyenne six mois.

52 mesures d'emploi se sont déroulées sous forme de stages professionnels par l'intermédiaire desquels les assurés peuvent acquérir de l'expérience professionnelle ou reprendre contact avec la profession et le monde du travail.

Les plates-formes et les cours ont pour but d'évaluer les connaissances, de former, voire de certifier les demandeurs d'emploi. 3976 mesures de ce type ont été octroyées dans différents domaines (technique de recherche d'emploi: 36 %; langues: 35 %; informatique: 12 %; autres: 17 %). L'Atelier TRE, mesure gérée par le SPE, a démarré le 22 novembre 2010. Il propose aux demandeurs d'emploi un module coaching et un module CV-Flash. A fin décembre, une centaine d'inscriptions ont déjà été enregistrées.

Autre mesure de formation, l'entreprise de pratique commerciale permet aux assurés de travailler au sein d'une entreprise dont l'organisation et la gestion des commandes correspondent à celles d'une entreprise privée. Deux entreprises fribourgeoises sont gérées par le SPE, à savoir FRee Trading et son nouveau pendant alémanique free win ouvert depuis le 5 juillet 2010. Elles ont accueilli 112, respectivement 35 assurés durant l'année.

779 stages de formation ou d'orientation ont pu être suivis, permettant aux assurés de se perfectionner ou d'évaluer leurs compétences ainsi que les exigences d'une fonction.

2.1.3 b Mesures spécifiques

Parmi les 611 mesures spécifiques octroyées, 63 % constituent des allocations d'initiation au travail, 7 % des allocations de for-

mation, 11 % des contributions aux frais de déplacement et enfin 19 % des soutiens à une activité indépendante.

2.1.3 c Répartition du budget MMT

En 2010, 36 % du budget MMT est alloué aux programmes d'emploi temporaires (PET), 40% aux cours et aux plates-formes et 24 % aux semestres de motivation (SeMo).

2.1.3 d Programmes d'emploi qualifiant (PEQ-LEAC)

La loi cantonale sur l'emploi et l'aide aux chômeurs (LEAC) institue une mesure de réinsertion professionnelle qui a pour objectif de favoriser la réinsertion professionnelle des demandeurs d'emploi en fin de droit en leur offrant une occupation qualifiante au sein d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association à but non lucratif. 125 contrats PEQ-LEAC ont été octroyés, dont 67 % auprès d'associations à but non lucratif, de communes et de l'Etat et 33 % auprès d'entreprises privées. La durée moyenne par contrat est d'environ 3,5 mois. Trois personnes ont pu être engagées dans le cadre d'un contrat PEQ-LEAC pour assurer l'encadrement des participants des PET auprès de fournisseurs subventionnés.

2.1.4 Médiation

148 interventions ont été recensées du 1er janvier au 31 décembre 2010. Elles se réfèrent aux assurés qui rencontrent des difficultés avec les ORP, les caisses de chômage et la section juridique notamment. La quasi-totalité des assurés se déclare satisfaite de l'intervention du médiateur.

2.1.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La collaboration interinstitutionnelle (CII) constitue une stratégie commune des ORP, de l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI) et des services sociaux régionaux (SSR) pour améliorer l'efficacité de la réinsertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

En 2010, les ORP ont eu recours à la CII et à son outil informatique de gestion de cas CaseNet pour 34 situations simples. Ce type de cas nécessite un échange d'informations et une coordination des interventions entre les ORP et l'AI ou/et l'aide sociale. Quant aux cas complexes, qui demandent une évaluation commune de situations présentant un cumul de problématiques, 12 annonces ont été faites par les ORP. Ces cas ont été traités dans les espaces de coordination CII, composés d'un délégué de chacun des trois dispositifs partenaires de la CII ainsi que d'un médecin.

La Commission cantonale de la CII a poursuivi ses travaux. En automne, une journée cantonale bilingue a rassemblé les professionnels du canton. De même, la CII a pu être ancrée dans la nouvelle loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), se dotant ainsi d'une base légale formelle.

2.1.6 Aide pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle

Le SPE fournit à la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle un chef de projet pour le déploiement des mesures d'aide dans ce domaine ainsi qu'une personne pour la gestion de la partie administrative.

L'amélioration des instruments pour l'aide aux jeunes en difficulté a été définie comme l'une des priorités du programme gouvernemental. En 2010, le travail de la Commission a porté principalement sur trois mesures: le développement du «Case management», dont l'extension à la formation professionnelle permet aujourd'hui un suivi transversal des jeunes; le renforcement de la plate-forme jeunes (base légale avec la LEMT), dont la mission est d'orienter vers des solutions transitoires toutes celles et ceux qui n'ont pas trouvé une solution de formation, et l'adaptation de solutions transitoires pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes en difficulté.

2.2 Section Marché du travail

2.2.1 Inspection du travail

Par son activité et ses actions (contrôle, audits, conseils, information, formation, sensibilisation), l'Inspection du travail veille à une application correcte des prescriptions en matière de protection de la santé et de sécurité au travail ainsi qu'en matière de durée du travail et du repos pour un collectif de 117 354 emplois à plein temps dans le canton.

S'agissant de la protection des travailleurs, les inspecteurs ont effectué 275 visites d'entreprises en 2010 (184 en 2009), partiellement ou intégralement rémunérées par la Commission fédérale de coordination de la sécurité au travail (CFST), en partie en collaboration avec le SECO (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA). L'Inspection du travail a également effectué 33 visites, sous l'angle de la santé et de la sécurité au travail.

De manière générale, l'Inspection du travail a constaté une recrudescence des plaintes concernant la durée du travail et les conditions du travail, telles que la violation de l'intégrité de la personnalité dans les entreprises.

Dans le domaine de la santé au travail, le laboratoire intercantonal de santé au travail a examiné six échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante. Deux d'entre eux étaient positifs. Les propriétaires concernés ont reçu des conseils sur les

mesures à prendre et l'Inspection du travail a enregistré ces cas pour en assurer le suivi.

L'Inspection du travail a effectué six investigations en hygiène du travail en collaboration avec le laboratoire intercantonal de santé au travail dans des domaines aussi variables que les poussières, le formaldéhyde et les composants volatiles organiques (COV), l'amiante et le climat des locaux.

En ce qui concerne les dérogations à la durée normale de la semaine de travail, l'Inspection du travail délivre les permis de courte durée (moins de six mois), les permis pour une période plus longue faisant l'objet de décisions du SECO. Les principaux secteurs concernés sont ceux de la construction et de la distribution. Dans le cadre de ses compétences, l'Inspection du travail a rendu une décision négative sur 25 demandes de permis visant principalement une dérogation à l'interdiction de travailler le dimanche et les jours fériés en 2010.

L'Inspection du travail a repris une activité qui était auparavant effectuée par le SECO. Il s'agit de la tenue à jour du registre des entreprises industrielles. Trois assujettissements, 12 libérations et 16 modifications d'assujettissement ont été effectués.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le SECO	
	2009	2010	2009	2010
Travail de nuit	52	86	93	196
Travail du dimanche	118	156	83	193
Travail en continu	1	2	5	14
Travail en 3 équipes		3	-	-
Total	171	247	181	403

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. Pour les entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2009	2010
Agrandissements (transformations) industriels	20	24
Autorisations d'exploiter	23	19
Entreprises non industrielles	518	564
Total	561	607

2.2.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées notamment par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE):

- Plaquette trimestrielle sur les indicateurs de l'évolution du chômage en Suisse romande par branche économique (janvier, avril, juillet, octobre 2010).
- Bulletins trimestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, avril, juillet, octobre 2010).
- Bulletins semestriels de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier, juillet 2010).
- Bulletin annuel de l'Observatoire fribourgeois du marché du travail (janvier 2010).
- Evolution du travail intérimaire en Suisse (décembre 2010).
- Présentation du rationnement des denrées alimentaires aux grandes communes fribourgeoises dans le cadre de l'approvisionnement économique du pays (novembre 2010).
- Enquête exploratoire sur le chômage et l'âge dans le canton de Fribourg de 2005 à 2010 (décembre 2010).
- Mise en conformité des nomenclatures professionnelles Plasta-OFS (novembre 2010).

L'Observatoire fribourgeois du marché du travail a également participé sur l'ensemble de l'année au groupe RA Viador, qui a continué à développer de nouvelles requêtes dans le cadre de l'introduction du nouveau système informatique de gestion du chômage NC Plasta. Il a également participé au groupe Lamda X qui a élaboré et développé un catalogue de requêtes pour la gestion des Mesures du marché du travail (MMT).

2.2.3 Office cantonal pour l'approvisionnement économique du pays (OCAE)

L'OCAE a mis sur pied une formation destinée aux grandes communes de plus de 10'000 habitants. En effet, ces communes doivent être en mesure de déployer efficacement les plans de rationnement des aliments, de l'huile de chauffage et des carburants dans le délai prévu de trois mois. Elles doivent en outre maîtriser le logiciel qui est fourni par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE).

2.2.4 Office cantonal de conciliation en matière de conflits collectifs de travail (OCCT)

L'OCCT s'est réuni à trois reprises pour intervenir dans deux conflits entre partenaires sociaux.

2.2.5 Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. L'Inspection de l'emploi contrôle sur le sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères, les prestataires de services indépendants, ainsi que les prises d'emploi, auprès d'employeurs suisses, des ressortissants en provenance de l'Union européenne. 487 contrôles portant sur 895 travailleurs ont été réalisés.

L'Inspection de l'emploi a également réalisé trois enquêtes sur les conditions salariales et sociales dans les secteurs du commerce de détail, des instituts de beauté et de location de services. Ces études ont démontré qu'il n'y avait pas de sous-enchère salariale abusive et répétée dans ces secteurs.

L'intervention des inspecteurs, auprès des entreprises étrangères, afin qu'elles versent le salaire usuel de la branche, a permis de récupérer 52 000 francs de salaire au profit des travailleurs détachés.

Le secrétariat de la Commission de surveillance du marché du travail, assumé par le SPE, a traité 2973 annonces pour 4094 travailleurs, dont 2207 travailleurs détachés, 1277 prises d'emploi en Suisse et 610 prestataires de services indépendants.

2.2.6 Lutte contre le travail au noir

Le SPE est l'autorité d'exécution cantonale de la loi fédérale sur le travail au noir (LTN).

L'Inspection pour la lutte contre le travail au noir se compose des deux inspecteurs du SPE et des inspecteurs de la construction, dépendants de la Commission paritaire de contrôle dans la construction. Le SPE a délégué à cette commission les activités de contrôle du travail au noir dans le secteur principal et le second œuvre de la construction, ainsi que dans la branche du nettoyage industriel, par le biais d'un mandat de prestations.

L'Inspection du travail au noir a effectué 518 contrôles concernant 1648 travailleurs. Parmi ces contrôles, 171 entreprises (une sur trois) pour 333 travailleurs ont fait l'objet d'une dénonciation. Les infractions les plus répandues ont trait au non respect des obligations en matière de droit des étrangers.

Une rencontre avec les autorités chargées de la lutte contre le travail au noir a été organisée. Différents aspects relatifs à la collaboration fructueuse entre le SPE, la Police cantonale, l'Office des juges d'instruction, le Service de la population et des migrants, la SUVA, l'Etablissement cantonal des assurances sociales et le Service cantonal des contributions ont été abordés.

Cinq cours sur le thème du travail au noir ont été donnés aux candidats à la patente pour établissements publics.

2.2.7 Placement privé et location de services

La section a délivré 35 autorisations en 2010: 22 pour le placement privé et 13 pour la location de services. Cinq autorisations ont été supprimées suite à la cessation d'activité ou à une fusion avec une autre entreprise et une suite à une faillite d'une entreprise de location de services. De plus, la section a préavisé favorablement 14 demandes d'autorisation pour exercer la location de services transfrontalière et/ou le placement privé intéressant l'étranger auprès du SECO.

Par ailleurs, la section a mené dix investigations afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Trois entreprises se sont conformées aux dispositions légales et ont requis une autorisation. Une entreprise a arrêté son activité de location de services. Quatre affaires sont encore en cours et deux cas ne tombent pas dans le champ d'application de la loi fédérale sur le placement privé et la location de services (LSE).

Les pratiques illicites constatées lors des contrôles concernent notamment les décomptes de salaires erronés, la déduction illicite des frais d'équipements de protection ou de loyers, les infractions à la loi sur les étrangers, ainsi que le non-respect de la forme et du contenu des contrats. Le règlement de l'horaire de travail dans le contrat de mission a souvent donné lieu à des remarques. L'horaire de travail n'avait pas été correctement convenu ou alors les travailleurs n'avaient pas été payés correctement sur la base de l'horaire de travail convenu. De plus, nombre de contrats contenaient une clause rendant le travailleur seul responsable des heures manquantes, reportant ainsi le risque d'entreprise, qui incombe uniquement à l'employeur, au travailleur.

Par ailleurs, la section a prononcé cinq sanctions administratives à l'encontre des agences de placement privé et/ou de location de services (quatre avertissements et un refus d'octroi d'autorisation de pratiquer pour une année).

En 2009, 685 personnes ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises. Les agences de location de services fribourgeoises ont loué les services de 5666 personnes, ce qui correspond à 2 380 890 heures de mission.

2.3 Section juridique

2.3.1 Décisions et avis de droit

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 6914 décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail, selon la répartition suivante:

- Suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité: 4697
- Aptitudes au placement et autres décisions: 277
- Remises de l'obligation de restituer: 98
- Avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail: 1842

Durant l'année 2010, la section juridique a également enregistré 563 oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE. Elle a rendu 486 décisions sur opposition, dont 69,35 % ont été rejetées ou déclarées irrecevables, 22,22 % ont été admises, 5,76 % ont été partiellement admises et 2,67 % ont été rayées du rôle. En 2010, 29 recours ont été interjetés auprès du Tribunal cantonal contre les décisions du SPE. La section a déposé des observations dans 49 affaires. Le Tribunal a rendu 32 arrêts. 68,75 % des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables, 18,75 % ont été admis, aucun n'a été partiellement admis et 12,5 % ont été rayés du rôle.

2.3.2 Réduction d'horaires de travail et intempéries (RHT)

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2009	2010	Suisse	2009	2010	Suisse
Janvier	1304	1107	54 605	66 212	51 916	2 784 930
Février	2117	903	45 158	130 942	38 873	2 237 956
Mars	2412	579	39 539	169 856	28 639	2 102 789
Avril	2612	905	37 007	177 220	31 439	1 557 344
Mai	2966	585	23 759	173 985	21 321	1 058 292
Juin	2718	141	19 926	146 981	8687	993 013
Juillet	2152	261	11 916	125 369	9872	604 375
Août	1574	92	9 996	70 878	4 321	516 411
Septembre	1797	140	9 335	91 912	7 273	506 473
Octobre	1559	315	9246	77 176	10 385	492 645
Novembre	1532	122	7277	77 691	5215	393 320
Décembre	897	133	6390	44 096	6266	341 496

2.4 Section Services généraux

2.4.1 Communication

Le site Internet du SPE constitue un outil d'information grandement utilisé par les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises. Chaque mois, plus de 20 000 entrées sont enregistrées. Le service a rédigé plus de 500 réponses à l'attention des visiteurs du site. L'ensemble de la communication du service a également été adapté aux règles de la nouvelle identité visuelle de l'Etat.

2.4.2 Informatique

Le SPE a poursuivi le renouvellement de son parc informatique (serveur de la téléphonie notamment). L'adaptation (formations, tests de capacité, etc.) au nouveau système de gestion électronique des documents ainsi que du nouveau système fédéral d'administration des données des demandeurs d'emploi (PLASTA), installés en juin 2009, s'est poursuivie en 2010. L'informatique du service s'est en outre convertie à Office 2007.

2.4.3 Comptabilité

La section gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Elle s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en programme d'emploi qualifiant (PEQ), de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôts à la source.

En tenant compte des comptabilités cantonales et fédérales, le coût de fonctionnement du SPE a été de 21,5 millions de francs. En outre, 1 471 847 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les PEQ en entreprises ont coûté 654 677 francs, les PEQ associations 546 252 francs et les PEQ canton et communes 270 918 francs. Au 31 décembre 2010, le capital du Fonds se montait à 13,2 millions de francs.

IV. Caisse publique de chômage

1. Missions

La Caisse publique de chômage est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est dirigée par ***M. Dominique Schmutz***, administrateur. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton pour leur fournir les prestations prévues par la législation fédérale sur l'assurance-chômage. En outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

2. Activités

2.1 Activités courantes

Après l'augmentation significative du chômage en 2009, la situation s'est inversée et le chômage a subi une baisse importante en passant de 3.9 % en janvier à 3.1 % à fin décembre 2010. Ces importantes fluctuations du chômage ont imposé aux autorités d'exécution une gestion particulière des différentes ressources, afin de répondre favorablement aux attentes des demandeurs d'emploi.

Dans le cadre des réflexions menées ces dernières années, la Caisse a décidé de soutenir son action par la certification de son système de management de la qualité selon la norme ISO 9001-2008. Cette étape a été réalisée avec succès en juin 2010 dans le but de maintenir des prestations conformes aux attentes des assurés ainsi qu'à la loi sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI).

S'agissant des prestations versées, la réduction de l'horaire de travail a fait l'objet d'un net recul. Pour rappel, l'année précédente, 84 entreprises avaient fait appel au chômage partiel pour un total de 1,2 million d'heures perdues. Concernant le chômage complet, il y a lieu de constater que le nombre d'inscriptions au chômage a régulièrement diminué durant l'année. Par contre, la durée d'indemnisation des assurés est plus importante que durant les années précédentes.

La Caisse a également géré administrativement, en collaboration avec le Service public de l'emploi, différentes mesures du plan de relance, notamment la mesure n° 2 (Allocation d'insertion professionnelle des jeunes ayant achevé leur formation), la mesure n° 6 (perte de gain pour les demandeurs d'emploi) ainsi que la mesure n° 7 (Formation continue dans les entreprises en réduction d'horaire de travail (RHT).

Enfin, la Caisse publique de chômage a notifié 2502 décisions. Elle a soumis au Service public de l'emploi (SPE) 63 cas pour examen.

2.2 Prestations versées aux bénéficiaires

Genre et nombre de prestations	2009	2010	Variation en %
Demandes d'indemnités en cas de chômage (IC)			
Nombre d'assurés	4968	5365	7.99 %
Nombre d'inscriptions et de réinscriptions	5483	5360	-2.24 %
Nombre d'indemnités journalières versées	446 141.4	466 552.6	4.58 %
Demandes d'indemnités en cas d'intempéries			
Nombre d'entreprises annoncées	118	90	-23.73 %
Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail			
Nombre d'entreprises annoncées	84	47	-44.05 %
Demande d'indemnités en cas d'insolvabilité			
Nombres d'assurés	88	46	- 47.73 %

Indemnités versées	2009 Fr.	2010 Fr.	
Chômage complet (IC)	63 830 173.95	69 278 700.35	8.54 %
Allocations familiales	1 580 251.10	1 566 337.00	-0.88 %
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	3 313 738.40	4 310 295.00	30.07 %
Coût afférent au projet (organisateur)	14 854 070 .80	16 754 159.50	12.79 %
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	35 117 488.90	8 653 901.25	-75.36 %
Insolvabilité	415 968.50	775 006.60	86.31 %
Allocations d'exportation des prestations (avance accords bilatéraux)	59 197.70	32 034.50	-45.89 %
Total	**119 170 889.35**	**101 369 624.20**	-14.94 %

V. Service du registre du commerce

1. Missions

L'ordonnance du 17 octobre 2007 sur le registre du commerce (ORC; RS 221.411) attribue au Service du registre du commerce la mission de servir à la constitution et identification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection des tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

En application de l'ordonnance du 3 décembre 1954 sur les émoluments en matière de registre de commerce (RS 221.411.1), le Service du registre du commerce perçoit auprès des entités juridiques les émoluments dus pour toute inscription.

Le Service du registre du commerce est dirigé par Madame ***Urška Kozomara Yao****, préposée.*

2. Activités

2.1 Activités courantes

Le Service du registre du commerce a procédé dans le courant de l'année 2010 à un total de 6955 inscriptions dans le Journal du registre du commerce. Ce chiffre se compose de 1248 inscriptions de nouvelles entités, 849 radiations et 4858 modifications d'entités existantes. Le total d'inscriptions a ainsi baissé de 184 par rapport à l'année 2009. Le nombre d'inscriptions demeure très élevé depuis 2009 et doit être considéré comme exceptionnel.

2.2 Evénements particuliers

La révision du Code des obligations, plus particulièrement des prescriptions concernant l'organe de révision, a obligé certaines sociétés à soit nommer un organe de révision, soit y renoncer. Dans tous les cas, une inscription respective au registre du commerce est prescrite par la loi. Cette novelle explique le nombre d'inscriptions très élevé depuis 2009. Lorsque toutes les sociétés concernées se seront conformées aux nouvelles prescriptions légales, le nombre d'inscriptions au registre du commerce retombera à sa moyenne normale, ce qui devrait se produire au cours de l'année 2011.

2.3 Statistiques

2.3.1 Etat des sociétés actives

Au 31 décembre 2010, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était le suivant:

Associations (ASS)	186
Sociétés coopératives (COOP)	612
Etablissements de droit public (EDP)	21
Entreprises individuelles (EI)	5552
Fondations (FOND)	488
Sociétés anonymes (SA)	6768
Sociétés à responsabilité limitée (SARL)	3829
Sociétés en commandite (SC)	25
Société en commandite par actions (SCA)	1
Succursales d'une entreprise étrangère (SEE)	155
Succursales d'une entreprise suisse (SES)	339
Entreprises non astreintes à inscription (PRO)	8
Sociétés en nom collectif (SNC)	355
Total	18 339

2.3.2 Langue d'inscription

Au 31 décembre 2010, la répartition linguistique des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce était la suivante:

Total des sociétés actives inscrites en langue française	14 295
Total des sociétés actives inscrites en langue allemande	4044

2.3.3 Tableau comparatif des nouvelles sociétés

	ASS	COOP	EI	FOND	SA	SARL	SEE/SES	SNC/SC
2009	15	6	376	15	293	448	38	36
2010	9	2	420	10	317	430	36	24

3. Collaborations intercantonales

Le Service du registre du commerce a participé aux séances de travail communes à plusieurs cantons alémaniques qui portent essentiellement sur des questions juridiques.

Il a participé à une séance de la Conférence des autorités suisses du registre du commerce, tenue en novembre 2010, qui avait pour but de préparer les registres à l'introduction du numéro d'identification des entreprises (IDE).

4. Affaires contentieuses

Pour l'année 2010, aucune affaire contentieuse n'est à signaler par le Service.

5. Législation

Le Service s'est prononcé sur le projet de l'ordonnance fédérale sur le numéro d'identification des entreprises (OIDE), mis en consultation auprès de la Direction de l'économie et de l'emploi.

VI. Service des transports et de l'énergie

1. Missions

Le Service des transports et de l'énergie est responsable de la gestion de tous les aspects touchant aux transports publics. Il veille à la coordination des différents modes de transports. Il est en outre chargé de la promotion des énergies renouvelables et des ressources indigènes ainsi que de la promotion d'une utilisation économe et rationnelle de l'énergie.

*Il est dirigé par Monsieur **Martin Tinguely**, chef de service.*

2. Activités

2.1 Activités concernant les transports

2.1.1 Planification des transports

La Commission consultative des transports a tenu deux séances. Le projet de Réseau Express Régional Fribourgeois (RER-FR) et le projet de la future halte ferroviaire de Fribourg-St-Léonard ont été présentés et discutés lors de ces rencontres.

Les travaux relatifs à la création d'un RER-FR ont été poursuivis. La mise en place de la première étape est fixée au changement d'horaire de décembre 2011.

Sur le plan régional, le Service des transports et de l'énergie a poursuivi son activité de planification des futurs horaires régionaux des transports publics.

Il a également suivi les travaux menés par l'Agglomération de Fribourg (Agglo-FR) et par la Communauté régionale des transports de l'agglomération bulloise (MOBUL).

2.1.2 Plan cantonal de soutien à l'économie

Conformément à la mesure n° 18 du plan cantonal de soutien à l'économie, le Service a engagé un montant de 1 000 000 francs pour l'assainissement des passages à niveau et pour l'accessibilité et l'interconnexion des installations de sécurité entre certaines gares empruntés par le futur RER fribourgeois. S'agissant de la mesure n° 19, le Service a engagé la totalité du montant, soit 1 010 000 francs, pour le remplacement d'installations sur la voie étroite et la réfection de sites et de quais. Enfin, conformément à la mesure n° 20, le Service a engagé un montant de 255 000 francs pour le financement de la part du canton à la prise en charge des frais d'étude de construction de la future halte ferroviaire de Fribourg/St-Léonard.

2.1.3 Horaires

Le projet d'horaire 2011 n'a pas fait l'objet d'une consultation officielle selon la procédure de commande de l'offre dictée par l'Office fédéral des transports. Dans le canton de Fribourg, aucun changement important n'est à signaler. La prochaine consultation officielle des horaires aura lieu au printemps 2011.

Se fondant sur les offres des entreprises de transport, le Service a affecté, en accord avec l'Office fédéral des transports, les ressources financières disponibles pour l'offre en transports publics pour les périodes horaires 2010 et 2011.

2.1.4 Rail 2030

Le Service a suivi les travaux de planification de Rail 2030.

2.1.5 Améliorations techniques des entreprises de transports publics

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'Office fédéral des transports a demandé au Service de se prononcer sur les objets suivants:

- la nouvelle halte ferroviaire de Fribourg/St-Léonard;
- le renouvellement des installations en gare de Morat;
- le renouvellement de la ligne de contact entre Chénens et Rosé;
- l'assainissement des quais et le «facelifting aux normes CFF V05» des stations de Cousset, Belfaux, Léchelles;
- le renouvellement des installations en gare de Schmitten;
- le renouvellement de la voie de droite sur la ligne Matran–Fribourg;
- la sécurisation du passage à niveau de Grolley;
- les nouveaux quais et les améliorations d'accès aux trains dans les gares de Belfaux, Pensier, Cressier;
- l'extension de l'électrification de la ligne de trolleybus Jura–Pérolles;
- les modifications et les adaptations de quatre passages à niveau sur la commune de Haut-Intyamon;
- le renouvellement de la ligne de contact et de la voie ferrée entre Sugiez et Anet;
- l'installation de barrières automatiques aux passages à niveau «La Cergne» et «Montmoirin» sur la commune de Châtel-St-Denis;
- les nouvelles infrastructures des gares de Vaulruz Nord, Sâles et Vuisternens-devant-Romont;
- l'installation d'antennes radio TETRA sur la commune d'Estavayer-le-Lac;
- le renouvellement de la ligne sur le tronçon Ferenbalm–Kerzers;

2.1.6 Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service pour deux demandes de renouvellement et de modification de concession ferroviaire et deux demandes de transfert et de modification de concession automobile. Le Service s'est également prononcé sur six demandes d'autorisation pour un service de lignes internationales.

Conformément au règlement du 3 novembre 1999 concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs, le Service a délivré quinze autorisations pour le transport de voyageurs.

2.1.7 Installations de remontées mécaniques

Le Service a délivré deux autorisations de construire et une autorisation d'exploiter une installation de transport par câbles et skilifts sans concession fédérale. Il a également renouvelé une autorisation d'exploiter une piste de luge, trois autorisations d'exploiter un téléski et trois autorisations d'exploiter un minitéléski. Il a transmis plus de 20 rapports d'inspection émanant de l'Organe de contrôle du concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis.

2.1.8 Obstacles à la navigation aérienne

Le Service a transmis à l'Office fédéral de l'aviation civile quatorze annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne et une annonce de démontage.

2.1.9 Navigation aérienne

L'Office fédéral de l'aviation civile a requis l'avis du Service sur les modifications de l'ordonnance sur l'infrastructure aéronautique et sur l'ordonnance sur les décollages et les atterrissages hors des aérodromes.

2.2 Activités concernant l'énergie

2.2.1 Généralités

La Commission cantonale de l'énergie a tenu deux séances consacrées principalement à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie énergétique et au programme de relance.

Conformément aux grandes lignes de la politique énergétique, le Service a poursuivi son action d'information dans les communes par l'intermédiaire des programmes «SuisseEnergie pour les communes» et «Energho».

Il a organisé plusieurs cours et séminaires destinés aux professionnels du bâtiment. Associé à d'autres services de l'Etat, il a tenu un stand d'information au salon Energissima à Fribourg, du 15 au 18 avril 2010.

Par ailleurs, il a poursuivi son action d'information dans les écoles à l'aide du concept d'information destiné aux classes primaires francophones et alémaniques du canton.

En matière de projet pilote et de démonstration, il a contribué à des projets dans les domaines du biogaz, du solaire, du bois et de l'éolien.

Sur le plan cantonal, il a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place par l'Office fédéral de l'énergie et par la Conférence des services cantonaux de l'énergie.

2.2.2 Plan cantonal de soutien à l'économie

Conformément à la mesure n° 14, le Service a alloué un montant de 1 123 030 francs pour 76 assainissements de bâtiments (énergie fossile) et un montant de 447 680 francs pour 25 assainissements de bâtiments (énergie non fossile). Il a accordé un montant de 255 200 francs pour des campagnes d'information et de sensibilisation sur le thème de la certification énergétique des bâtiments afin de motiver les propriétaires à faire analyser leurs bâtiments (mesure n° 15). S'agissant de la mesure n° 16, il a alloué un montant de 8 662 561 francs pour 284 projets solaires photovoltaïques. Enfin, conformément à la mesure n° 17, il a accordé un montant de 275 721 francs pour le concept mis sur pied par l'Association «Cité de l'énergie» afin d'accompagner les communes et d'inciter ces dernières à se lancer dans les démarches en vue de l'obtention du label «Cité de l'énergie».

2.2.3 Installations de réfrigération et/ou d'humidification

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé trois autorisations.

2.2.4 Installations de chauffage au bois

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 31 promesses de subvention représentant un montant de 454 290 francs pour une puissance de 3158 kW.

2.2.5 Installations solaires thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 366 promesses de subvention représentant un montant de 842 822 francs pour une surface totale installée de 3266 m^2.

2.2.6 Bâtiment remplissant les critères du standard Minergie-P

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 19 promesses de subvention représentant un montant de 206 980 francs.

2.2.7 Pompes à chaleur

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 77 promesses de subvention représentant un montant de 405 000 francs pour une puissance de 848.37 kW.

2.2.8 Réseau hydraulique

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 79 promesses de subvention représentant un montant de 78 000 francs.

2.2.9 Programme bâtiments

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 840 promesses de subvention représentant un montant de 2 126 430 francs.

2.2.10 Gaz naturel

Le Service a autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Frigaz SA:

- zone industrielle Les Combes – Rue de la Léchère, commune de Bulle;
- commune de Broc;
- commune de Gruyères;
- commune de Morlon;
- commune de Sâles;
- commune de Romont;
- commune de La Folliaz;
- commune de Villaz-St-Pierre.

Il a également autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Cosvegaz SA:

- commune de Torny;
- commune d'Ursy
- commune de Rue.

VII. Service de la statistique

1. Missions

Le Service de la statistique est l'organe central de la statistique cantonale. Il a pour tâche de fournir des prestations de nature statistique aux services et établissements de l'Etat, aux communes et au public. Il coordonne la statistique cantonale ainsi que les obligations cantonales en matière de statistique fédérale. Il assure un savoir-faire en matière de production et d'analyse statistiques. Dans la mesure de ses possibilités, il procède lui-même aux enquêtes et aux analyses ou conseille les instances de l'administration et les milieux scientifiques dans leurs propres travaux.

Pour ses tâches de diffusion et de communication externe, le Service de la statistique se présente sous le nom de «Statistique Fribourg» ou «STAT-FR».

*Le Service de la statistique est dirigé par Monsieur **Pierre Caille**, chef de service.*

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Statistique progressive de la population (ESPOP)

Les effectifs, les mouvements migratoires (arrivées, départs) et les mouvements naturels (naissances, décès) de la population font l'objet d'une statistique annuelle établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ce dernier se sert des différents registres centralisés au niveau suisse, comme le système d'information central sur la migration (SYMIC) ou le registre de l'état civil (INFOSTAR). Les mouvements migratoires de la population suisse font par contre l'objet d'une enquête annuelle dont l'exécution est confiée aux cantons. A partir de ces informations, l'OFS calcule la population résidante permanente des communes, qui sert ensuite au Service de la statistique pour calculer les effectifs communaux de la population dite «légale» et de la population résidante. L'ordonnance du Conseil d'Etat du 14 septembre 2010 a officialisé les effectifs communaux au 31 décembre 2009.

2.1.2 Statistique scolaire

Le Service de la statistique a publié les résultats détaillés du recensement scolaire 2009/2010 dans l'annuaire statistique 2011 ainsi que sur son site Internet. Comme les années précédentes, il a transmis à l'OFS les données exigées par la législation fédérale. Le relevé pour l'année scolaire 2010/2011 a eu lieu en novembre 2010 auprès de toutes les écoles du canton, à l'exception des Hautes Ecoles spécialisées et de l'Université. Il a été réalisé pour la première fois par voie électronique, sur la base d'un système développé dans le cadre du projet ReSco et répondant aux nouvelles exigences de la Confédération.

Le Service de la statistique participe en outre au projet de développement d'un système harmonisé de gestion des écoles (projet «HAE»). Lorsque ce système sera mis en fonction, soit en principe dès 2015, il sera possible d'en tirer directement la quasi-totalité des informations nécessaires aux statistiques fédérales du domaine de la formation et de renoncer par conséquent au traditionnel relevé par enquête auprès des élèves.

2.1.3 Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières

La statistique cantonale de la construction (autorisations de construire, constructions mises en chantier et constructions terminées) et celle des aliénations immobilières font l'objet de publications régulières dans Conjoncture fribourgeoise et sur le site Internet Statistique Fribourg.

Pour le compte de l'OFS, le Service de la statistique procède au relevé trimestriel de la production de logements. Cette enquête est réalisée par sondage auprès des communes.

Pour l'OFS également, le Service de la statistique exécute l'enquête annuelle sur la construction.

Depuis mars 2005, le registre des bâtiments et logements fribourgeois est géré de façon autonome par le canton, tout en étant reconnu officiellement comme faisant partie intégrante du registre fédéral. La Confédération indemnise chaque mise à jour du registre cantonal reprise par le registre fédéral. Dès le début 2009, le Service de la statistique a dû transférer toute la production du secteur construction, bâtiments et logements sur une infrastructure informatique mise à disposition par la Confédération, renonçant ainsi à utiliser sa propre infrastructure informatique pour la gestion du Registre des bâtiments et des logements. Ce changement s'est imposé en raison du fait que l'infrastructure cantonale ne pouvait pas répondre aux nouvelles exigences découlant des différents projets fédéraux d'harmonisation des registres.

2.1.4 Test conjoncturel

Depuis 1988, l'exécution du test conjoncturel dans l'industrie du canton de Fribourg se poursuit, en étroite collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (KOF) et la Chambre de commerce Fribourg. En 2010, le test a été étendu au commerce de détail, une branche économique importante dans le canton de Fribourg.

Les principaux résultats sont publiés dans le bulletin trimestriel Conjoncture fribourgeoise, sous forme de commentaires, de graphiques et de tableaux.

2.1.5 Perspectives de l'économie fribourgeoise

En décembre 2010, la Banque cantonale de Fribourg et le Service de la statistique ont publié la troisième édition de la nouvelle mouture de cette publication réalisée par le BAK Basel Economics. Cette édition marque la fin de la collaboration avec cet institut. Dès 2011, les calculs et prévisions en matière de PIB seront confiés au Créa, à Lausanne.

2.1.6 Publications

En février, mai, août et novembre ont été publiées les quatre éditions de Conjoncture fribourgeoise, qui compte environ 500 abonnés.

La publication désormais annuelle Perspectives de l'économie fribourgeoise a été présentée au public en décembre 2010 (voir sous 2.1.5).

L'édition 2011 de l'Annuaire statistique du canton de Fribourg a été publiée au début janvier 2011.

Le mémento gratuit *Le canton de Fribourg en chiffres*, édité par la Banque Cantonale de Fribourg ainsi que l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments et réalisé par le Service de la statistique, a également été distribué en janvier 2011 et joint à l'envoi de l'annuaire.

2.1.7 Site Internet

Le site Internet Statistique Fribourg (www.stat-fr.ch) est mis à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations.

2.1.8 Renseignements

Le Service de la statistique a été sollicité en 2010 pour des demandes de renseignements dont le nombre est estimé à près de 1000. Ces demandes entraînent une charge de travail dont la durée peut varier de cinq minutes à deux semaines. Elles émanent principalement des services de l'Etat, de communes, de cher-

cheurs, d'étudiants, de journalistes et de responsables politiques ou économiques.

2.1.9 Coordination

En tant que partie intégrante de ce qu'il est convenu d'appeler le «système statistique suisse», le Service de la statistique relaie de nombreuses enquêtes fédérales, auxquelles il collabore sous diverses formes (harmonisation des nomenclatures, collecte, validation, vérification, diffusion des résultats, conseil, etc.). Outre les domaines de la démographie, de la formation et de la construction, déjà mentionnés, on citera par exemple la statistique trimestrielle de l'emploi, la statistique des salaires ou le recensement des entreprises.

2.2 Evénements particuliers

—

2.2.1 Recensement fédéral de la population

Le Service de la statistique participe au projet d'harmonisation et de centralisation des données issues des registres communaux des habitants (projet «HarmPers»). Un nouveau système mettra à la disposition des services de l'Etat et de toutes les instances autorisées les informations dont ils ont besoin sur les personnes, de façon harmonisée. Dans le domaine statistique, il permettra d'extraire les données exigées par la Confédération dans le cadre du Recensement fédéral de la population 2010. Le Service de la statistique est chargé de conduire le sous-projet consistant à assister les communes dans la mise à jour de leurs registres des habitants, avec attribution des nouveaux numéros d'assurés, ainsi que des identifiants de logements et de bâtiments. L'ensemble du projet est placé sous la présidence de la Direction de la sécurité et de la justice et est porté par une structure interdirectionnelle.

En 2010, les collaborateurs/trices du Service de la statistique affectés à ce projet ont soutenu les communes dans leurs travaux d'apurement et de mise à niveau de leurs registres, permettant à Fribourg de figurer parmi les premiers cantons à satisfaire aux exigences fédérales en matière de qualité des données figurant dans les registres.

2.2.2 Statistiques du domaine de la formation

La solution développée pour le recensement scolaire, en attendant l'introduction du futur système harmonisé de gestion des écoles (projet HAE), lequel ne sera pas prêt avant 2015, a été mise en production en septembre 2010. Elle répond au double objectif qui lui était fixé: remplacer un système informatique vieux de vingt ans, qui devait impérativement être mis hors service, et satisfaire les nouvelles exigences imposées par le projet fédéral de Modernisation des enquêtes du domaine de la formation (MEF).

2.2.3 Mesure du progrès véritable des sociétés

Le Service de la statistique conduit une réflexion sur la faisabilité d'un instrument de mesure du progrès véritable des sociétés au niveau régional. Cette réflexion fait l'objet d'une collaboration avec la société Paola Ghillani & Friends et se poursuivra en 2011.

2.2.4 Collaboration avec les autres cantons et la Confédération

Le chef du Service de la statistique préside la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT). A ce titre, il a été désigné par le Conseil fédéral pour représenter les cantons au sein de la Commission fédérale de la statistique. Le chef de service a en outre été membre du comité d'organisation des Journées statistiques suisses 2010 à Neuchâtel, lesquelles englobaient les festivités du 150e anniversaire de l'Office fédéral de la statistique et la Journée mondiale de la statistique. A noter que les Journées statistiques 2011 auront lieu à Fribourg, du 26 au 28 octobre. Ces journées réunissent environ 250 personnes pendant trois jours. Le Service de la statistique est aussi actif au sein de la Conférence des offices statistiques romands et tessinois (CORT) et est représenté au sein du comité de l'organe de collaboration et de coordination statistique entre les régions et la Confédération (REGIOSTAT). Il est enfin représenté au titre de délégué des cantons dans différents groupes de travail consacré à de nouveaux projets ou des réformes dans le domaine statistique sur le plan fédéral.

2.2.5 Activités diverses

Le Service de la statistique participe à plusieurs groupes de travail au niveau cantonal, notamment le comité de pilotage et le groupe de travail sur l'harmonisation des registres de personnes, le comité de pilotage du projet de système d'administration des écoles, le comité de pilotage du projet d'harmonisation des registres de bâtiments, la commission tripartite de surveillance du marché du travail et l'Observatoire fribourgeois du marché du travail, la Task force sur la situation économique et conjoncturelle du canton, l'Observatoire de l'économie fribourgeoise et son groupe de travail. Dans le cadre de ces groupes de travail, il est mis à contribution pour rassembler et analyser des informations statistiques. Enfin, le Service de la statistique fournit régulièrement du soutien méthodologique pour différentes enquêtes ou activités d'autres services de l'Etat.

VIII. Service du logement

1. Missions

Le Service du logement est responsable de la gestion des aides financière octroyées pour des logements subventionnés. Il s'occupe en outre de tous les autres aspects relatifs à la politique du logement et de la gestion administrative des commissions de conciliation en matière de bail à loyer.

*Il est placé sous la responsabilité de Monsieur **Martin Tinguely**, chef de service.*

2. Activités

2.1 Marché du logement

Au 1er juin 2010, 1138 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 108 unités de plus que l'année précédente. En conséquence, le taux de logements vacants, rapporté au total approximatif des logements en 2009, a légèrement augmenté de 0,85 % à 0,92 %. La construction de nouveaux logements a permis de couvrir l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logements vacants varie fortement d'un district à l'autre, il est partout inférieur à 1 %, sauf dans les districts de la Sarine et de la Singine.

Sarine	1,21 %
Glâne	0,73 %
Gruyère	0,84 %
Broye	0,49 %
Veveyse	0,25 %
Singine	1,23 %
Lac	0,60 %

La répartition des logements vacants est la suivante:

1 et 2 pièces	17 %
3 pièces	28 %
4 pièces	37 %
5 pièces et plus	18 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 83 % sont à louer et 17 % sont à vendre.

Le marché fribourgeois fait donc apparaître une offre différenciée de logements selon les endroits.

2.2 Encouragement à la construction de logements

La Confédération peut, en vertu de la loi fédérale du 21 mars 2003 sur le logement (LOG), accorder des prêts sans intérêt ou à taux préférentiel pour promouvoir l'offre de logements locatifs à loyer modéré et l'accession à la propriété de logements à prix modéré. Dès février 2007, la Confédération a définitivement renoncé aux prêts directs, ce qui n'a pas d'incidence sur les autres mesures de la LOG: aide indirecte pour les maîtres d'ouvrages qui ne disposent pas de fonds propres suffisants (cautionnements et arrière-cautionnements), soutien aux maîtres d'ouvrage et aux organisations faîtières de la construction de logements d'utilité publique et poursuite des activités de recherche. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui construisent ou rénovent des logements à loyer ou à prix modérés ont la possibilité de demander des prêts à taux préférentiel auprès des organisations faîtières (Association Suisse pour l'Habitat, ASH, dont le secrétariat romand est à Lausanne). L'octroi de l'aide fédérale au titre de la LOG est cependant soumis depuis 2009 au respect de critères en matière énergétique (standard Minergie, prescriptions MoPEC) lors de la construction ou de la rénovation.

2.3 Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, le Service s'est concentré sur les deux tâches principales suivantes:

a) mutations de locataires (environ 1000 par années) et paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 4 745 393 francs; quant aux contributions communales, elles ont atteint 2 114 382 francs;

b) contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale et cantonale (environ 4000 logements auxquels s'ajoutent environ 4000 logements bénéficiant uniquement de l'aide fédérale). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

Le Service du logement a mis en service son nouveau logiciel de gestion des aides au logement. Ce nouveau logiciel comprend une mise à jour des outils de paiement et l'implémentation des outils d'aide à la décision. Désormais, une seule application est

utilisée dans le traitement des demandes pour les logements subventionnés par le canton.

2.4 Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2010, cinq immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ce remboursement s'est élevé à 48 850 francs. Les parts revenant à la Confédération et à la commune concernée ont été restituées. En outre, plusieurs ventes ont été autorisées sans remboursement de subventions, les propriétaires ayant revendu ou cédé leur immeuble au prix de revient.

2.5 Amélioration du logement dans les régions de montagne

La loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne permet au Service d'allouer des subventions à fonds perdu aux propriétaires désireux de rénover leur logement. Cette aide est accordée à condition que le logement à rénover soit situé dans une zone de montagne ainsi définie par le cadastre fédéral de la production animale, qu'il soit habité par une famille de condition modeste et qu'il s'agisse de travaux à plus-values.

Dans le cadre de la nouvelle péréquation financière Confédération–cantons, cette tâche a été entièrement confiée aux cantons dès 2008. Le Conseil d'Etat a décidé de ne pas légiférer en la matière et, partant, de supprimer toute subvention dans ce domaine.

Une dernière promesse a été accordée en 2007 dans le district de la Gruyère. Le décompte de construction a été approuvé en 2010. Le montant des subventions versées s'élève à 40 000 francs.

2.6 Lutte contre les abus dans le secteur locatif

Les trois autorités de conciliation ont traité 992 contestations de locataires en 2010. Ces contestations, dont la plupart concernent le loyer lui-même, les frais accessoires ainsi que la protection contre les congés, ont été réglées comme suit:

Conciliations	645	(65 %)
Pas d'entente	170	(17 %)
Décisions prises concernant la protection contre les congés et la consignation du loyer	76	(8 %)
Pas d'entrée en matière, retrait	56	(6 %)
Au tribunal arbitral	45	(4 %)
Total des demandes en 2009	992	(100 %)

A la suite du réexamen partiel de la répartition des tâches entre les Directions décidée par le Conseil d'Etat, les autorités de conciliation seront transférées de la Direction de l'économie et de l'emploi à la Direction de la sécurité et de la justice à partir du 1er janvier 2011. Ce transfert fait également suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la justice.

2.7 Réserves de terrains

En 2010, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

2.8 Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2010, le Service n'a été saisi d'aucune demande d'acquisition dans ce domaine.

2.9 Commission cantonale du logement

La commission cantonale du logement a été instituée par arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1993. Elle a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. La commission s'est réunie une fois, le 27 septembre 2010.

IX. Service de la formation professionnelle

1. Missions

Le Service de la formation professionnelle (SFP), dirigé par Monsieur ***Fritz Winkelmann***, chef de service, est chargé de la surveillance et de l'application des législations fédérale et cantonale

sur la formation professionnelle et des conventions intercantonales y relatives. En outre, il assure la mise en œuvre des mesures encourageant le développement de la formation professionnelle en incitant notamment les partenaires à créer des places d'apprentissage et de formation. Il informe, conseille et encadre ses partenaires et les personnes en formation. Il est chargé aussi d'assurer le bon fonctionnement des 61 commissions d'apprentissage, des 81 commissions de qualifications et des 30 commissions des cours interentreprises ainsi que du secrétariat de l'Association du Centre Professionnel Cantonal (ACPC).

2. Activités

2.1 Activités courantes

Durant l'année 2010, le SFP a connu une nouvelle augmentation globale de 129 apprenti-e-s, ce qui porte à 8531 le nombre de personnes en formation dans le canton (en augmentation de 51.4 % par rapport à l'année 2000). Le démarchage pour créer de nouvelles places d'apprentissage, les demandes d'autorisation de former accordées et les entreprises formant actuellement des apprenti-e-s sont répertoriés comme suit:

	2009	2010	Evolution
Nouvelles autorisations de former accordées	351	375	+6.8 %
Entreprises formant actuellement	2409	2401	**-0.3 %**
Apprenti-e-s par entreprise, nombre moyen	3.5	3.6	+2.9 %
Entreprises autorisées de former	3664	3665	+0.0 %
Entreprises avec 1re autorisation de former	150	151	+0.7 %
Entreprises avec autorisation(s) supplémentaire (s) de former	103	146	+41.7 %
Entreprises contactées dans le but de créer des places d'apprentissage	1137	1598	+40.5 %

Le règlement sur la formation professionnelle a été adopté le 23 mars 2010 et est entré en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2010; de même, les modifications du règlement du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) ont été adoptées. Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale pour 26 professions sont entrées en vigueur cette année, dont 3 pour les attestations de formation (AFP) et 23 pour les CFC. Impliqué au niveau national dans l'élaboration de ces ordonnances, le SFP s'est prononcé sur toutes les consultations.

Dans les domaines santé et social, une collaboration avec la DSAS a permis la publication de recommandations pour soutenir le personnel en poste souhaitant obtenir un titre d'assistant-e socio éducatif-ve (ASE) ou d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC). De plus, des travaux sont menés dans le cadre de la validation des acquis en collaboration avec l'Organisation du monde du travail Santé-Social Fribourg (OrTra), l'Ecole professionnelle santé-social de Grangeneuve (ESSG) et le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA) dans le but de délivrer des CFC dès 2012.

Les partenaires du SFP peuvent désormais obtenir régulièrement des informations grâce à l'envoi depuis 2007 de newsletters. En 2010, cinq communications ont été adressées à plus de 4500 acteurs de la formation professionnelle au niveau cantonal et national. La newsletter permet d'approcher directement les partenaires et de les sensibiliser sur de nombreux thèmes connexes à la formation (protection des jeunes travailleurs, congé jeunesse, harcèlement sexuel,…) avec des liens dynamiques sur les pages de sites Internet concernés. Les statistiques du site Internet du SFP démontrent qu'environ 12 000 accès sont effectués par mois.

En 2010, 21 cours pour formateurs-trices en entreprise ont été organisés, dont 4 en allemand. Ce ne sont pas moins de 450 personnes qui ont obtenu leur attestation. Depuis deux ans, un support numérique est à disposition des participants, sur lequel ceux-ci retrouvent les présentations des intervenants avec des liens actifs sur les différentes sources d'information. L'étroite collaboration avec l'Inspection du travail amène une dimension supplémentaire.

Après un an de parrainage par la Région Rhône-Alpes, l'entrée officielle de la Région Fribourg dans le programme EURODYSSEE, placé sous l'égide de l'Assemblée des Régions d'Europe, a permis un bon développement de ce programme d'échanges de jeunes. Sept stagiaires ont été accueillis depuis le début de l'année 2010 et quatre jeunes Fribourgeois ont fait l'expérience d'un stage à l'étranger.

Le Service, par une collaboration active au sein de la Commission pour les jeunes en difficulté d'insertion dans la vie professionnelle, ainsi que par l'engagement d'un case manager pour la formation professionnelle, a mis en œuvre le concept d'aide aux jeunes en difficulté par l'intermédiaire de différentes mesures. Ces dernières consistent notamment à suivre de manière accrue les jeunes en multi-difficultés, ceux qui n'ont pas trouvé de place de travail après leur formation, ainsi que les ruptures de formation. Ces démarches, subventionnées par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), entrent dans le cadre des mesures ayant pour objectif de relever le défi 1 du programme gouvernemental 2007–2011.

L'Association du Centre Professionnel Cantonal a inauguré le 4 novembre 2010 ses nouvelles infrastructures mises à disposition des utilisateurs et utilisatrices le 26 août 2010 déjà. Elles comprennent la réalisation d'un important bâtiment scolaire qui comprend: 28 salles de classes, un auditoire, une cafétéria, un restaurant, une bibliothèque, ainsi qu'une salle de sport triple, une salle de fitness, deux parkings souterrains et la transformation d'infrastructures existantes sur le site «Derrière-les-Remparts».

2.2 Evénements particuliers

2.2.1 Plan cantonal de soutien à l'économie

Durant l'année scolaire 2009/10, une somme de 1 870 000 francs a été versée aux entreprises formatrices dans le cadre de la mesure n° 1 du plan cantonal de relance. Ce soutien consiste à doubler la subvention durant les années scolaires 2009/10 et 2010/11 (de 20 à 40%). Cette mesure, octroyée à 2065 entreprises, a été plébiscitée par les milieux concernés.

Lors de la journée intercantonale de l'apprentissage, la forte médiatisation de la formation professionnelle a reçu de très bons échos, particulièrement des organisations du monde du travail, des entreprises, des jeunes et des parents. 26 places ont ainsi été créées grâce à cette mesure pour un coût de 13 000 francs, soit 500 francs alloués par contrat signé (mesure 27 du plan de relance).

2.2.2 Validation des acquis (VAE)

Le 15 octobre 2010, l'OFFT a délivré la reconnaissance définitive de la procédure de validation des acquis au canton de Fribourg. Les cantons de Berne, Fribourg et Zurich sont les premiers cantons à avoir obtenu cette reconnaissance.

2.2.3 Analyse du temps de travail

A la suite du rapport sur l'analyse du temps de travail des enseignants de la DEE, il a été constaté que les maîtres et maîtresses professionnels enseignant à plein temps (25 unités d'enseignement) accomplissent sur l'année un nombre d'heures supérieur à 1900 heures. Aussi, le Conseil d'Etat a décidé, le 15 mars 2010, de réduire leur temps de travail d'une unité d'enseignement par semaine. La mise en œuvre, répartie sur deux ans, est en vigueur depuis le 1er septembre 2010.

2.2.4 Contrats de prestation

Le Conseil d'Etat a adopté les contrats de prestations de référence pour les cours interentreprises et les réseaux d'entreprises formatrices.

2.2.5 Journées Européennes

Une délégation de quelque 100 apprentis et enseignants alémaniques et francophones de l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle de Fribourg (EPAI) et de l'Ecole professionnelle commerciale de Fribourg (EPC) ont accueilli, le 19 mai 2010, l'ambassadeur de Belgique et une représentante de l'ambassade des Pays-Bas. Les discussions, orientées sur la création de la Communauté européenne après guerre et sur le processus actuel d'intégration européenne, ont été animées sur la base de réflexions des élèves. Une réunion plénière regroupant les officiels belges et hollandais, les élèves du Collège St-Michel et les apprentis de l'EPAI et de l'EPC a permis de poursuivre le dialogue sur l'Europe.

2.3 Commission de la formation professionnelle

La Commission de la formation professionnelle s'est réunie à deux reprises. Elle a traité d'éléments en lien avec la formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure et continue. Elle a procédé à la nomination des membres des commissions d'apprentissage en remplacement des membres démissionnaires, tout en veillant à tendre à la parité des représentations. Elle a adopté le budget et approuvé les comptes du Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI).

3. Formation

3.1 Formation professionnelle initiale

Les effectifs des personnes en formation et le nombre de certificats et attestations délivrés pour le canton figurent dans le tableau suivant:

	Personnes en formation		Certificats et Attestations délivrés			
	2009	2010	2009		2010	
Maturité professionnelle post-CFC	237	289	1839	357	1939	390
Apprentissage (avec la maturité professionnelle intégrée)	7421	7508				
Auditeurs	269	226		82		98
Formation pratique	18	17		14		13
Formation élémentaire	100	93		54		47
Préapprentissage	38	70				
Cours préparatoire (SeMo)	217	240				
Cours d'intégration	102	88				
Total	**8402**	**8531**		**2346**		**2487**

Pour 2010, le taux de réussite est de 90.2 % (en 2009 = 88.87 %).

1602 élèves suivent l'enseignement professionnel dans un autre canton. Ce chiffre comprend les Fribourgeois en école des métiers qui sont inscrits dans un autre canton.

Il est à relever que le SFP et les centres de formation professionnelle forment 17 apprenti-e-s.

3.2 Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel est dispensé dans cinq écoles professionnelles, qui accueillent aussi 392 apprentis issus d'autres cantons. Le tableau ci-dessous présente la répartition des personnes en formation dans ces écoles.

Ecoles professionnelles	Personnes en formation		Total
	Français	Allemand	
Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI), Fribourg	2551	719	3270
Ecole professionnelle commerciale (EPC), Fribourg	705	399	1104
Ecole des métiers de Fribourg (EMF)	493	57	550
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC), Bulle	1021		1021
Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG), Posieux	421	33	454
Autres Ecoles et Institutions du canton	488	42	530
Total	5679	1250	**6929**

L'Ecole professionnelle commerciale (EPC) a offert, dès la rentrée scolaire 2010–2011, la formation complémentaire pour la maturité professionnelle santé-social intégrée aux apprentis assistants en pharmacie. La première volée d'élèves en formation pour la maturité professionnelle commerciale post-CFC bilingue en emploi (2 ans) a passé les examens en juin 2010 avec un taux de réussite de 65 %. Cette année, une nouvelle classe a pu être ouverte.

L'Ecole professionnelle santé-social (ESSG) avec la filière «Santé» des assistants en soins et santé communautaire (ASSC) a introduit l'apprentissage dual, en parallèle au système école-stage, ainsi que la formation raccourcie de 2 ans destinée aux adultes. Elle a également ouvert pour la première fois une classe duale alémanique. L'ESSG participe activement à la mise en œuvre des cours interentreprises en vue de leur transfert à l'OrTra en 2011. Une convention a été signée entre le SFP, l'OrTra et l'ESSG.

Par ailleurs, une nouvelle volée d'aides soignantes a obtenu le certificat de la Croix-Rouge Suisse. La filière «Social» d'assistant socio-éducatif poursuit sa croissance. En 2006, elle comprenait 2 classes et 29 apprentis; actuellement, 157 apprentis composent 8 classes.

L'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI) a pu ouvrir pour la première fois une classe de maturité professionnelle santé-social homogène post-CFC de langue alémanique.

L'ouverture de la nouvelle halle triple a permis d'introduire les premiers cours d'éducation physique et de sport pour les deux écoles du site des Remparts, l'EPC et l'EPAI. Ces cours sont obligatoires au même titre que les cours de connaissance professionnelles ou de culture générale. Les Ecoles professionnelles répondent désormais partiellement à cette obligation légale.

Après plusieurs consultations du personnel de l'école et l'avis de professionnels externes, l'Ecole des métiers (EMF) a décidé de sa nouvelle dénomination. Cette réflexion s'inscrit dans le cadre du processus de reprise du domaine des arts visuels par l'Etat et de la nouvelle identité visuelle de l'Etat et coïncide avec l'entrée en jouissance des locaux pour la rentrée 2011, il s'agit de:

Ecole des Métiers | Technique et art | Fribourg

Berufsfachschule | Technik und Kunst | Freiburg

3.3 Cours interentreprises

7224 apprentis ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2009/2010, dont 114 fréquentent ces cours directement au sein de leur entreprise formatrice.

3.4 Formation professionnelle supérieure et continue

Le Centre de perfectionnement interprofessionnel (CPI) a enregistré 3342 inscriptions réparties dans les formations suivantes: 613 en informatique, 985 en management, 354 dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie, 237 en ressources humaines, 223 en langues, 81 en vente et marketing et 849 en pédagogie. Cela représente une augmentation de 17 % par rapport à l'année précédente.

Avec un budget de 2 454 499 francs, le CPI a réalisé en 2009 un bénéfice net de 25 617 francs. Sur la base des chiffres non révisés, le volume d'affaires a progressé de 20 % entre 2009 et 2010.

3.5 Bibliothèques des Arts et Métiers

Suite aux travaux de construction, un service minimum a été mis en place pour garantir – jusqu'à la fin de l'année – les travaux personnels liés aux procédures de qualification des apprentis. L'acquisition d'ouvrages, les visites et les prêts n'ont pas pu être réalisés.

La bibliothèque de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle (EPAC) a acquis 401 nouveaux ouvrages et a réalisé 2770 prêts. 6516 personnes l'ont visitée (travail personnel, lecture, Internet, matériel scolaire, visites de classes) et 1704 lecteurs et lectrices y sont inscrits à ce jour, soit 210 nouvelles inscriptions pour 2010. Cela représente une augmentation de 12 % par rapport à l'année précédente.

X. Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)

1. Missions

La HEF-TG, dont le chef de service est Monsieur ***Jean-Etienne Berset***, directeur général, et les écoles qu'elle comprend, soit l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg (EIA-FR) et la Haute Ecole de gestion de Fribourg (HEG-FR), ont les missions dévolues aux Hautes Ecoles spécialisées par la législation fédérale, à savoir l'enseignement, le perfectionnement professionnel, la recherche, le développement et les prestations à des tiers, ainsi que les collaborations sur les plans national et international.

2. Activités

2.1 Activités de la HEF-TG

Depuis janvier 2006, la direction générale de la HEF-TG assume la direction générale non seulement de l'EIA-FR et de la HEG-FR, mais aussi des deux autres écoles de la HES-SO Fribourg, la Haute Ecole de santé Fribourg (HEdS-FR) et la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS), écoles rattachées à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Pour l'année 2010, il sied de relever la certification formelle et réussie de la la HES-SO//FR, en tant qu'entité globale, par la Société Générale de Surveillance (SGS), selon la norme ISO 9001:2008. Cette certification de qualité a été complétée par une phase de préparation d'une enquête de satisfaction auprès de l'ensemble du personnel de la HES-SO//FR. Cette enquête, confiée à un organisme externe, vient compléter le dispositif qualité en élargissant l'approche au domaine du personnel.

Suite à son agrandissement, la crèche Pérollino offre désormais six places supplémentaires (18 au total). Destinée au personnel

et aux étudiant-e-s de la HES-SO//FR, cette structure très appréciée répond à un besoin évident et sans cesse croissant.

L'année 2010 a également vu l'organisation d'une «Académie d'été en éthique» par la HES-SO//FR. Tenue durant les vacances et soutenue par l'Académie suisse des sciences techniques, cette première édition, étalée sur deux semaines et donnant droit à trois ECTS, a attiré 26 étudiant-e-s. Les cours, assurés principalement par des professeur-e-s de branches issu-e-s des différentes écoles, le mélange des domaines d'études, les échanges entre étudiant-e-s provenant d'horizons très divers ont été très appréciés, comme l'ont montré les résultats de l'évaluation effectuée à la fin des cours.

Le dossier de la loi sur la HES-SO//FR, tributaire de l'avancement des travaux liés à la confection de la nouvelle convention intercantonale sur la HES-SO, a fait l'objet de réflexions approfondies. Plusieurs scénarios concernant la structure de la future HES-SO//FR ont été examinés, en particulier à la lumière de projets de lois similaires en cours d'élaboration dans d'autres cantons partenaires. La formule retenue est celle d'une seule entité juridique, la HES-SO//FR, composée de quatre hautes écoles chargées de la mise en œuvre des missions HES et intégrées dans les domaines d'études de la HES-SO, d'une direction générale assurant les liens, d'une part, avec la HES-SO et, d'autre part, avec les autorités cantonales compétentes, et de services centraux. Vu l'avancement des travaux, on peut espérer que 2011 verra se concrétiser cette loi, sa mise en vigueur intervenant alors au plus tôt en 2012.

L'augmentation constante du nombre d'étudiant-e-s de l'EIA-FR (+ 60.2 % depuis 2000) a obligé la direction de cette haute école à louer des locaux pour assurer le développement de ses activités. Le financement de la mise en exploitation de ces nouveaux locaux a fait l'objet d'un crédit extraordinaire intégré dans les comptes 2010.

En 2010, le chiffre d'affaires des missions de recherche appliquée et développement (Ra&D) et de prestations à des tiers (PS) a nettement progressé par rapport à 2009 (+ 33 %). Ce constat est réjouissant et indique qu'après la période de mise en place des formations master, entreprise coûteuse en temps et en énergie, le personnel enseignant a pu à nouveau consacrer une part importante de ses activités à ces deux missions HES.

La HEG-FR a connu, elle aussi, un développement de ses activités supérieur à la moyenne, tant en termes du nombre d'étudiant-e-s en formation de base et en formation continue qu'en termes de chiffres d'affaires en Ra&D et en PS.

2.2 Activités de la l'EIA-FR

L'année 2010 aura été ponctuée par deux événements majeurs appelés à marquer durablement la vie de l'école et celle de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.

Le premier est lié à ses infrastructures. Pour la première fois depuis sa création, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes délocalise une partie de ses activités hors du plateau de Pérolles, en ouvrant sept salles de classes à la rue de la Carrière dans le quartier de Beauregard, sur le site de l'ancienne brasserie. Ces nouveaux locaux ont permis d'accueillir les cours de diverses filières, libérant ainsi sur le site de Pérolles des locaux affectés à de nouvelles activités: accueil des étudiant-e-s masters MSE (master of sciences in engineering) et MSL (master of science in life sciences), réalisation de projets de recherche. Par-delà le fait qu'il libère des espaces pour de nouvelles activités, ce nouveau site offre des perspectives de développement intéressantes. En effet, par sa situation très centrale, à proximité immédiate de la gare, il se prête particulièrement bien à la tenue de cours de formation continue, voire à l'enseignement de certains cours master suivis par un public en provenance d'autres cantons.

Le second événement marquant de l'année 2010 aura été le passage de l'EIA-FR à une conduite par processus et la désignation de responsables pour les missions légales de l'école restées en retrait ces dernières années, la formation continue et les relations nationales et internationales. Le changement du mode de conduite est la suite logique de l'introduction en 2006 d'un système de gestion par la qualité. La désignation de pilotes en charge des principaux processus et l'attribution de compétences de conduite élargies à chacun d'entre eux vise une simplification du pilotage de l'école et une clarification des structures de direction.

La désignation de responsables de la formation continue et des relations nationales et internationales, après ceux de la formation et de la Ra&D, il y a quelques années, a pour but le développement des activités de formation continue et la structuration des collaborations établies aux niveaux national et international, deux objectifs qui s'inscrivent dans la perspective d'une accréditation institutionnelle à venir, d'ici trois à cinq ans.

2.2.1 Enseignement

L'augmentation du nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans les filières bachelor se poursuit, à l'instar de ces dernières années. A cet égard, l'ouverture de salles de classe sur le site de Beauregard a permis de remédier temporairement à la pénurie de locaux annoncée en début d'année et d'absorber sans problème majeur les dédoublements de classes auxquels il a fallu procéder.

En 2010, à nouveau, quelques étudiant-e-s se sont vu-e-s offrir la possibilité d'effectuer un travail complémentaire les autorisant à recevoir, en sus du diplôme de bachelor, un diplôme HES. Il s'agit d'étudiant-e-s qui avaient commencé leur cursus sous le régime du diplôme HES et qui peuvent légalement exiger, moyennant l'obtention de 20 crédits ECTS supplémentaires, que le titre d'ingénieur HES leur soit délivré.

En matière de bilinguisme, les effectifs tendent à se stabiliser. A la rentrée 2010, ce sont 59 nouveaux étudiant-e-s représentant 22 % de la nouvelle volée qui ont choisi de suivre une formation bilingue français-allemand. Les étudiant-e-s y sont en majorité germanophones (56 %), mais les francophones (33 %) et les italophones (10 %) ne sont pas en reste et saisissent l'occasion qui leur est offerte de développer leurs compétences linguistiques. Toutes les filières, à l'exception de la filière d'architecture, offrent une formation bilingue.

La première volée d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans les master en ingénierie (MSE) et en sciences de la vie (MSL) a ponctué son cursus par un travail de master qui s'achèvera en janvier 2011. Pour rappel, ces formations, organisées sous le contrôle de la HES-SO, sont le fruit d'une coopération au niveau suisse faisant intervenir les cinq sites de formation d'ingénieurs de Suisse occidentale, dont l'EIA-FR. Cette dernière collabore à la mise sur pied des orientations du MSE en technologies industrielles et en technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'à la mise sur pied du MSLS, orientation chimie industrielle.

Au cours de l'année 2010, l'EIA-FR, la HEIG-VD (Haute Ecole d'Ingénierie et de gestion du canton de Vaud) et l'hepia (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève) ont coordonné leurs efforts pour élaborer un projet de master en ingénierie du territoire qui devrait débuter en 2011. Le projet, déposé auprès de l'OFFT, a été plébiscité par le Conseil suisse des HES et la CDIP. La décision d'ouverture par le Département fédéral de l'économie est attendue début 2011.

Ce sont désormais quatre volées d'architectes qui ont suivi le master en architecture organisé conjointement par l'EIA-FR, l'hepia et la BFH (Berner Fachhochschule). Les diplômes correspondants leur ont été remis à Burgdorf en début d'automne.

2.2.2 Formation continue

En technologies de l'information et de la communication, l'offre de formation continue s'est focalisée sur les thèmes phares de la sécurité informatique, l'architecture des réseaux informatiques et la cyberadministration. Organisé en partenariat avec d'autres hautes écoles de la HES-SO, le MAS (Master of Advanced Studies) en technologies de l'information et de la communication, un programme de deux ans en cours d'emploi, a lancé sa troisième volée. Par ailleurs, un nouveau cursus de formation en sécurité des infrastructures informatiques est venu s'ajouter aux traditionnelles formations certifiées CCNA et CCNP de la Networking Academy et à celles focalisées sur la sécurité des infrastructures, respectivement des applications de la IT Security Academy, des formations au bénéfice de certificats internationaux. Finalement, une nouvelle offre de formation a été montée cette année en partenariat avec le SECO par l'eGov Technnology Center, dans les domaines technologiques de la cyberadministration.

En 2010, en collaboration avec le programme de coopération territoriale européenne, INTERREG IV France Suisse, l'institut des technologies industrielles (iTIN) a monté deux nouveaux programmes de formation continue: un CAS (Certificate of Advanced Studies) en conception de produits plastiques et un CAS en éco-plasturgie. La formation qui conduira à terme à un DAS (Diploma of Advanced Studies) en plasturgie débutera au printemps 2011.

L'institut de la construction et de l'environnement (iCEN) a poursuivi le développement de ses programmes de formation et ajouté quelques cordes à son arc, en préparant, en particulier, un CAS en dangers naturels, en collaboration avec la fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance et la BFH (Berner Fachhochschule), un CAS en qualité de l'air, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique et la SUPSI (Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana), et un MAS en gestion de projets dans la construction, en collaboration avec la HSLU (Hochschule Luzern). Ces formations, qui devraient débuter à l'automne 2011, viendront enrichir la palette des formations déjà dispensées par l'iCEN, à savoir: le MAS en expertise dans l'immobilier, fruit d'une collaboration avec l'EPFL et l'Université de Fribourg, le MAS en énergie et développement durable dans l'environnement bâti, en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie et les autres sites de la HES-SO, et le CAS en génie parasismique.

2.2.3 Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations à des tiers (PS)

114 projets de recherche et 25 PS ont été réalisés. Le chiffre d'affaires est de 9 millions dont 82 % correspondent à des projets de recherche et 18 % à des prestations de service. Le financement est assuré à raison de 39 % par des fonds tiers, 30 % par la HES-SO et 31 % par d'autres fonds (CTI, fondations, etc.). Au total, 84 professeur-e-s (15 EPT) ont conduit ces activités et 181 collaborateurs scientifiques ou techniques (52 EPT) y ont œuvré à plein temps ou à temps partiel.

En partenariat avec le SECO et une dizaine d'entreprises régionales, l'institut des technologies de l'information et de la communication (iTIC) a mis en place un centre de compétences chargé des aspects technologiques de la cyberadministration. Ce

centre héberge les serveurs de référence nationaux eGov CH. Il offre des cours et monte des projets dans le domaine des identités numériques, des formulaires et du paiement en ligne. L'institut a renforcé sa présence dans le domaine de la sécurité IT. Son observatoire de la sécurité pour les PME, NetObservatory, offre les premières prestations gratuites. Les services payants sont attendus pour l'été 2011.

Centré sur ses axes prioritaires de recherche, l'institut des technologies industrielles (iTIN) a réalisé une quarantaine de projets de recherche dans le domaine de l'énergie, des systèmes électroniques intégrés et de la plasturgie. L'institut a renforcé sa collaboration avec les réseaux du Pôle scientifique et technique du canton de Fribourg (PST-FR) et les partenaires industriels fribourgeois. Une plate-forme de développement de polymères chargés à haute valeur ajoutée est en phase de création, en collaboration étroite avec l'AMI, l'UNI-FR et l'iCHIMIE. A l'aide de cette plate-forme, des travaux de recherche seront réalisés en commun sur des matériaux polymères ayant de nouvelles propriétés et les procédés associés. L'activité Ra&D de l'iTIN dans le domaine de l'énergie, plus particulièrement dans le domaine des réseaux électriques et de la rationalisation énergétique, a fortement augmenté en 2010.

L'institut de la construction et de l'environnement a redéfini sa stratégie de recherche et œuvré selon trois axes de recherche. L'axe «structures et renforcement» comprend les structures et les éléments de construction innovant, les techniques de dimensionnement, de renforcement et d'évaluation ainsi que le génie parasismique. L'axe «sol-eau» regroupe les thématiques liées à l'environnement et au développement durable: la revitalisation de cours d'eaux, les dangers naturels liés aux crues, l'approvisionnement et le traitement des eaux, la gestion des déchets et la protection des sols. Finalement, l'axe «espace de vie» regroupe les thématiques liées à la construction durable, au développement territorial ainsi qu'aux conditions d'habitation et à l'énergie.

En 2009, la HES-SO a reçu l'autorisation d'ouvrir à Fribourg une filière Master of Science in Life Science comportant une orientation Chemical Development and Production. Cette décision a été suivie de la mise en place d'une unité de recherche Master (MRU) permettant une meilleure visibilité de la chimie au sein de l'EIA-FR. Pour répondre à cette stratégie mettant en avant la recherche appliquée du groupe de compétences en chimie, un institut de chimie (iCHIMIE) a été créé en septembre. Cette unité est en charge de la formation Bachelor et Master, de la Ra&D et d'un service d'analyses.

2.2.4 Collaborations nationales et internationales

Outre les échanges d'étudiant-e-s (44 étudiant-e-s entrant-e-s, 47 étudiant-e-s sortant-e-s), plusieurs échanges de professeur-e-s se sont déroulés durant l'année 2010. Ainsi, ce sont 70 professeur-e-s de l'EIA-FR qui se sont rendu-e-s à l'étranger pour y nouer des contacts académiques ou dans le domaine de la recherche, et 24 professeur-e-s de diverses universités qui ont séjourné à Fribourg.

Un accord gérant des échanges au niveau doctorat a pu être conclu avec l'Agence Universitaire de la Francophonie et son bureau du Moyen-Orient ainsi que la HES-SO et l'EIA-FR. Un accord spécifique a pu être signé durant l'été 2010 avec l'Ecole supérieure d'ingénieurs de Beyrouth (ESIB) et l'Université St-Joseph (Liban).

D'autres accords de type Erasmus en outre ont été signés avec l'Université de Coimbra, Portugal (filière de génie civil), l'INSA de Rennes, France (filières d'informatique et de génie civil), la Hochschule Münich, Allemagne (filière de génie électrique), la Fachhochschule Karlsruhe, Allemagne (filière de génie électrique), l'Ecole Centrale d'Electronique Paris, France (filière d'informatique), la Hochschule Offenburg, Allemagne et l'Université de Liège, Belgique (filières d'architecture et de génie civil).

2.2.5 Autres événements

L'EIA-FR a participé au forum des métiers du Tessin, l'«Espoprofessioni», qui s'est tenu à Lugano, du 8 au 14 mars, ainsi qu'au salon des étudiant-e-s de Lausanne, pour y présenter ses formations.

Elle a en outre ouvert ses portes à l'occasion de la traditionnelle exposition des travaux de bachelor, les 10 et 11 septembre.

En collaboration avec la HES-SO, la filière de chimie a participé au Paléo Festival de Nyon, en utilisant une machine à glaces en guise d'outil de promotion auprès de la jeunesse.

Cette année, dans le prolongement des festivités liées aux 50 ans du génie civil, la filière a organisé quatre conférences. On a pu y découvrir en particulier les deux gros chantiers fribourgeois du moment: le Pont de la Poya et l'Ecole des métiers. En outre, le 29 avril, l'EIA-FR a accueilli le YES'2010 (Young Engineer Symposium 2010).

2.3 Activités de la HEG-FR

En 2010, la HEG-FR a compté 610 étudiant-e-s dans l'ensemble de ses formations de niveau HES. Elle a remis les premiers masters en entrepreneuriat aux étudiant-e-s qui ont débuté leur cursus en 2008. Par ailleurs, elle a remis, pour la troisième année consécutive, les nouveaux diplômes de bachelor. Pour ces deux types de diplôme, la HEG-FR se distingue spécialement au niveau des langues et des cultures qui y sont rattachées, puisque c'est la seule HES en Suisse à proposer des cursus en deux langues, français et allemand, ou trilingues avec l'anglais. Durant

cette période, l'école a aussi confirmé sa position dominante pour les formations postgrades au sein de la HES-SO.

2.3.1 Enseignement

Suite à l'introduction du système de «Bologne», la HEG-FR a décerné pour la troisième fois des diplômes de bachelor (Bachelor of science HES-SO en économie d'entreprise). Ce titre consacre les efforts de 43 étudiant-e-s dont 27 ont suivi une formation en emploi durant quatre ans et 16 autres le cursus à plein temps durant trois ans. Tous/toutes ces étudiant-e-s ont suivi une formation entièrement bilingue en français et en allemand et reçoivent donc un diplôme «bilingue». Le cursus trilingue est une nouveauté introduite en 2010 et permet à des étudiant-e-s de bon niveau d'effectuer leurs études en français, en allemand et en anglais. Afin d'offrir des cours en langue anglaise et d'attirer des étudiant-e-s étrangers/étrangères, la HEG-FR organise un semestre en finance et banque en anglais. Une trentaine d'étudiant-e-s s'y sont déjà inscrit-e-s.

Le master offert par la HEG-FR est focalisé sur l'entrepreneuriat et l'innovation. Des 23 étudiant-e-s ayant commencé le programme du master, 17 ont reçu leur diplôme de master of science HES-SO in business administration (Innovation & Growth) au mois de novembre 2010. Le programme comporte des options bilingue et trilingue d'une durée de quatre semestres et permet de pratiquer en parallèle une activité professionnelle à mi-temps. A noter que, pour cette première édition de master, seules les HEG de Fribourg (17 étudiant-e-s) et de Genève (8 étudiant-e-s) parmi les cinq HEG de Suisse occidentale ont été autorisées à offrir ce type de formation.

En 2010, la HEG-FR a encaissé plus de 1,5 millions de francs pour l'ensemble de ses formations continues. Le succès renouvelé du EMBA et des CAS phares (ex.: CAS en gestion d'entreprise, offert en français et en allemand, et CAS en communication) en sont les raisons principales.

2.3.2 Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations à des tiers (PS)

A côté des prestations réalisées pour les pouvoirs publics et l'entrepreneuriat, la HEG-FR a développé depuis 2010 de nouveaux projets dans le domaine financier en général et dans celui du deuxième pilier en particulier. Ainsi, l'école a obtenu un important projet CTI qui porte sur trois ans et s'intitule «Entwicklung einer Balanced Scorecard zur Verbesserung der unternehmerischen Führung der schweizerischen Pensionskassen». Les enseignant-e-s de la HEG-FR ont également publié de nombreux articles scientifiques, participé à des congrès dont certains de renommée internationale, comme le Congrès international francophone en entrepreneuriat et PME organisé par l'Université de Bordeaux en 2010.

2.3.3 Autres événements

En 2010, la HEG-FR a initié de nombreux projets importants, par exemple le dossier d'obtention de moyens du fonds de cohésion avec la Roumanie, les contacts internationaux en développement (USA, Chine, Mexique, Roumanie, France et Allemagne principalement), la préparation d'un CAS dans le domaine public, le début de la transformation des nouveaux locaux libérés par l'EMF, l'accréditation du master, enfin et surtout, la préparation des fêtes du 20e anniversaire de la HEG-FR qui aura lieu en 2011.

2.4 Statistique des collaboratrices et collaborateurs de la HEF-TG (EIA-FR + HEG-FR)

	HEF-TG		HEG-FR		EIA-FR[1]	
Professeur-e-s	09/10	10/11	09/10	10/11	09/10	10/11
plein temps	73	78	9	8	64	70
temps partiel	114	129	26	36	88	93
Total	187	207	35	44	152	163
Collaborateurs/collaboratrices scientifiques et techniques						
plein temps	74	68	1	2	73	66
temps partiel	56	58	11	9	45	49
Total	130	126	12	11	118	115
Administration et direction						
plein temps	16	16	4	4	12	12
temps partiel	18	21	8	9	10	12
Total	34	37	12	13	22	24
Apprenti-e-s						
	24	26	--		24	26
Total général						
plein temps	187	188	14	14	173	174
temps partiel	188	208	45	54	143	154
Total	375	396	59	68	316	328

[1] Y compris l'école technique de la construction (ETC)

2.5 Statistique des étudiant-e-s HEF-TG + ETC

	1re année	2e année	3e année	4e année	Master	Total	Bachelor délivrés en 2010 (+ diplômes HES)	Master délivrés en 2010
EIA-FR								
Architecture	61	56	51	-	20	188	38	5
Chimie	38	21	23	-	-	82	22	-
Génie civil	28	14	18	-	-	60	13	-
Informatique	33	26	26	-	-	85	24	-
Télécommunications	27	15	14	-	-	56	12 (+1)	-
Génie électrique	52	30	-	-	-	117	-	-
- Electronique	-	-	18	-	-	-	18 (+1)	-
- Energie électrique	-	-	17	-	-	-	16 (+4)	-
Génie mécanique	47	35	30	-	-	112	26 (+1)	-
Total EIA-FR	**286**	**197**	**197**	**-**	**20**	**700**	**169 (+7)**	**5**
HEG-FR								
Economie d'entreprise à plein temps	81	38	42	-	-	161	16	-
Economie d'entreprise en emploi	54	97	41	65	35	292	27	17
Total HEG-FR	135	135	83	65	35	453	43	17
ETC								
Conduite des travaux	24	19	22	-	-	65	20[1]	-
Total HEF-TG	**445**	**351**	**302**	**65**	**55**	**1218**	**232 (+7)**	**22**
Dont niveau HES	**421**	**332**	**280**	**65**	**55**	**1153**	**212**	

2.6 Statistique des étudiant-e-s selon la provenance (cantons, étrangers)

	HEF-TG	HEG-FR	EIA-FR	ETC
Fribourg	662	307	330	25
Berne	112	64	47	1
Genève	34	8	26	-
Jura	22	-	19	3
Neuchâtel	36	3	28	5
Tessin	74	2	72	-
Vaud	139	38	87	14
Valais	82	13	52	17
Autres cantons	33	16	17	-
Etrangers	24	2	22	-

2.7 Ecole technique de la construction (ETC)

L'ETC est une école supérieure (ES) permettant aux professionnels titulaires d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une qualification équivalente d'obtenir un diplôme fédéral de degré tertiaire. Les filières de formation des écoles supérieures permettent aux étudiant-e-s de développer les compétences dont ils ont besoin pour assumer des responsabilités au niveau technique et en matière de gestion dans leur secteur d'activité. Le plan d'étude cadre technique (PEC technique), qui comprend huit nouvelles orientations a été définitivement adopté par l'OFFT, le 24 novembre 2010. Il est désormais achevé et ne compte pas moins de quinze orientations techniques, dont la conduite des travaux, domaine qui concerne l'ETC. Ce PEC définit les champs professionnels et les contextes pour l'orientation concernant l'ETC, les processus de travail et compétences spécialisées et les conditions d'admission.

L'offre des entreprises en places de stage provenant des secteurs du bâtiment et du génie civil a été très supérieure aux nombre d'étudiant-e-s achevant leurs études. Ainsi, la majorité des nouveaux et nouvelles diplômé-e-s avait un contrat signé en mains avant la fin des examens. Tous/toutes ont trouvé un emploi.

La statistique des étudiant-e-s de l'ETC est fournie dans les tableaux 2.5 et 2.6 ci-dessus.

3. Etat des fondations

Fondation	Etat au en Fr.	
	31.12.2009	31.12.2010
Habricht del Soto	38 634.75	39 407.45
Fonds James Daler	72 400.85	72 389.05
Fonds Frédéric Broillet, peintre	56 922.65	58 061.10
Fonds Ampelio Regazzoni, sculpteur	20 946.80	21 365.75
Fonds Placide Perroset	8 844.95	9 021.85
Fonds J.-J. Zbinden	4 687.00	4 780.75
Fondations Caisse maladie EIA-FR	93 608.61	95 480.76

Depuis longtemps, ces fonds ne sont pratiquement plus sollicités, puisqu'ils ne sont plus en mesure de permettre un soutien efficace aux étudiant-e-s qui en auraient besoin. Encouragée par l'Inspection des finances du canton de Fribourg, l'EIA-FR envisage donc de réunir l'ensemble de ces fonds en un seul. Dans cette optique, le Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle a été approché et celui-ci arrive à la conclusion que, a priori et vu les circonstances, en particulier l'ancienneté générale et la non sollicitation de ces fonds, rien ne s'opposerait à une dissolution de ceux-ci au profit de la création d'une seule et unique fondation. Ce dossier sera donc suivi en 2011.

4. Législation

Pour la Haute école spécialisée de suisse occidentale (HES-SO), l'année 2010 aura été marquée essentiellement par la progression de l'avant-projet de convention intercantonale. En janvier, la Confédération (DFE) approuvait officiellement la proposition que lui avaient soumise les Comités stratégiques HES-SO et HES-S2. Depuis lors, cet avant-projet a fait l'objet de consultations auprès de divers organes. De très nombreuses propositions d'amendements des 58 articles que comporte ce document en ont résulté et ont fait l'objet d'examens répétés de la part desdits Comités stratégiques. Le texte définitif pourra selon toute vraisemblance être soumis par les Conseils d'Etat des sept cantons partenaires à leur Grand Conseil au printemps 2011. Après ratification par tous les Grands Conseils, la mise en vigueur de la nouvelle convention pourra intervenir en 2012 ou 2013, suivant les circonstances. Elle sera suivie de la mise en vigueur de la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR).

XI. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2010 EPT	Compte 2009 EPT	Ecarts EPT
ECONOMIE ET EMPLOI		**630.04**	**589.03**	**41.01**
ADMINISTRATION CENTRALE		76.21	74.18	2.03
3500 / ETES	Secrétariat général	7.40	6.36	1.04
3505 / PECO	Promotion économique du canton de Fribourg	8.50	8.30	0.20
3510 / OPEM	Service public de l'emploi	13.20	13.35	-0.15
3525 / RCOM	Service du registre du commerce	5.80	5.75	0.05
3535 / LOGE	Service du logement	2.30	2.59	-0.29
3542.1 / SFPR	Service de la formation professionnelle	24.12	23.98	0.14
3560 / STAT	Service de la statistique	7.76	8.01	-0.25
3570 / TRCE	Service des transports et de l'énergie	7.13	5.84	1.29
SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT		553.83	514.85	38.98
3542.2 / EPAI	Ecole professionnelle artisanale et industrielle	154.10	146.11	7.99
3542.3 / EPCO	Ecole professionnelle commerciale	48.75	47.09	1.66
3542.4 / EPAC	Ecole professionnelle artisanale et commerciale	41.84	38.78	3.06
3542.5 / EPSS	Ecole professionnelle santé-social	28.15	26.56	1.59
3542.6 / EMEF	Ecole des métiers	76.60	62.66	13.94
3557 / ETEC	Ecoles techniques	7.87	5.73	2.14
3558 / HESF	Haute école fribourgeoise de technique et de gestion	196.52	187.92	8.60

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD
WWW.FR.CH/DSAS

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS

—

2010

I. Direction et secrétariat général 1

1. Mission 1
2. Activités 1
3. Collaboration intercantonale 3
4. Affaires contentieuses 3
5. Législation 3

II. Service de la santé publique 5

1. Mission 5
2. Activités 5
3. Professions de la santé 6
4. Hôpitaux 7
5. Hospitalisations hors canton 8
6. Planification hospitalière 10
7. Soins et aide familiale à domicile 10
8. Promotion de la santé et prévention 10
9. Activités du pharmacien cantonal 12
10. Assurance-maladie 13

III. Service du médecin cantonal 16

1. Mission 16
2. Activités 16
3. Prévention et promotion de la santé 17
4. Surveillance et planification du système sanitaire 23
5. Information et coordination 25
6. Echanges et collaborations 26

IV. Service dentaire scolaire 26

1. Mission 26
2. Activités 26

V. Service de planning familial et d'information sexuelle 28

1. Mission 28
2. Activités 28
3. Données statistiques 29

VI. Service de la prévoyance sociale 30

1. Mission 30
2. Activités 30
3. Statistiques 33

VII. Service de l'action sociale 36

1. Mission 36
2. Aide aux personnes dans le besoin 36
3. Aide aux victimes d'infractions 40
4. Aide aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés, aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force, aux réfugiés 42
5. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires 45

VIII. Service de l'enfance et de la jeunesse 46

1. Mission 46
2. Activités générales 46
3. Activités des secteurs 47

IX. Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille 52

1. Mission 52
2. Activités 52

X. Etat du personnel 54

2010

I. Direction et secrétariat général

1. Mission

La Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) garantit à la population fribourgeoise une prise en charge sanitaire et sociale de qualité. Ses sept services assurent un vaste éventail de prestations en matière de santé et de social et elle subventionne de nombreuses institutions actives dans ces domaines. Trois établissements – qui présentent leur propre rapport annuel au Grand Conseil – sont en outre rattachés administrativement à la DSAS: l'hôpital fribourgeois (HFR), le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) et l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Enfin, le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) est également rattaché administrativement à la DSAS depuis le 1er janvier 2010.

*La Directrice de la santé et des affaires sociales est M^me^* ***Anne-Claude Demierre****, Conseillère d'Etat. Le secrétaire général est M.* ***Antoine Geinoz****.*

2. Activités

2.1 Planification sanitaire

Le recours au Tribunal administratif fédéral (TAF) contre la planification sanitaire adoptée en 2008 est toujours pendant. Il concerne toutefois uniquement la répartition des spécialités entre cliniques privées et n'affecte pas l'organisation du secteur hospitalier public, qui se poursuit.

La Commission de planification hospitalière a tenu une séance en 2010. Elle a principalement traité de la planification des soins de longue durée dans le canton pour les années 2010 à 2025. Elle a d'autre part préavisé favorablement l'ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux, qui prévoit l'ouverture de 45 nouveaux lits, et suit le projet des urgences préhospitalières.

2.2 Promotion de la santé et prévention

La DSAS a poursuivi son action dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, en application du Plan cantonal 2007–2011. Elle conduit en particulier le projet «Poids corporel sain», qui porte essentiellement sur les enfants en âge préscolaire, le «Plan cantonal alcool» et collabore au programme cantonal Tabac 2009–2013. En outre, la DSAS subventionne de nombreuses organisations actives dans la prévention et la promotion de la santé.

Dans ce domaine, le canton de Fribourg collabore étroitement avec la fondation Promotion Santé suisse, basée à Lausanne. Au mois de novembre, la Directrice SAS a accédé à son conseil de fondation.

2.3 Réseau hospitalier fribourgeois

L'année a commencé par l'ouverture de l'unité de réadaptation cardiovasculaire du HFR Billens, suivie de peu par l'inauguration du bâtiment Bertigny III au HFR Fribourg-Hôpital cantonal, qui abrite de nouvelles salles d'opération disposant d'une haute technologie audiovisuelle. Au mois de juin, des bâtiments provisoires ont été installés pour accueillir la troisième année d'études de médecine. Par ailleurs, le conseil d'administration a validé la mise en place de soins continus au HFR Tafers.

En matière d'équipements, le HFR est passé au début de l'année à un système homogène pour la gestion administrative des patients de tous ses sites, Opale unique. Sur le site de Fribourg, il a substitué toute la radiologie sur film par l'application «PACS Web». Enfin, entre août et novembre a été introduit le bracelet d'identification pour tous les patients.

Le président du conseil d'administration, Marius Zosso, a démissionné pour la fin juin. Pour lui succéder, le Conseil d'Etat a nommé, sur proposition du conseil d'administration, la Directrice de la santé et des affaires sociales. Du côté du personnel, il y a lieu de mentionner une enquête de satisfaction des collaborateurs, la création d'une commission du personnel ainsi que la mise en place des formations spécialisées destinées au personnel soignant diplômé.

2.4 Réseau fribourgeois de santé mentale

Au cours de sa troisième année d'existence, le Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM) a poursuivi le développement de ses trois secteurs de prise en charge en fonction de l'âge des patients et de ses douze chaînes de soins, principalement en organisant des consultations ambulatoires spécialisées aux endroits stratégiques du canton, par exemple au sein du premier Centre de soins en santé mentale ouvert en mars à Bulle.

Le RFSM a en outre ouvert d'autres prestations LAMal dans le canton comme la consultation bébé à Fribourg, le déménagement à Fribourg de la Clinique de jour pour adultes et son extension à 35 places et le passage de la consultation-liaison de 14 à 32 EMS du canton.

Il a en outre assuré le déploiement concomitant d'activités connexes en matière notamment de prévention et de promotion de la santé mentale, conformément aux missions assignées à l'Etablissement dans la loi du 5 octobre 2006 sur l'organisation des

soins en santé mentale (LSM). Parmi ces activités doivent être relevées le lancement de l'Equipe mobile d'urgences psychosociales (EMUPS) prête à assurer 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, un soutien psychosocial aux victimes d'événements traumatisants en post-intervention de la police, la nouvelle plate-forme d'aide aux proches (PFP) qui offre désormais soutien ou programmes psycho-éducatifs aux proches de patients affectés de troubles psychiques, ainsi que la plateforme d'accueil, d'orientation et d'indication du RFSM qui répond à tous les appels téléphoniques (026 305 77 77) des patients ou des professionnels de la santé et qui organise en direct les paramètres de la prestation (fixation de rendez-vous, décision d'hospitalisation, …).

Enfin, différents processus internes ont été améliorés, comme la mise en place d'un nouveau pôle de compétences en matière de gestion des agents thérapeutiques avec l'arrivée d'une pharmacienne diplômée ou la mise en activité de la commission de gestion des plaintes et des trois coordinatrices des droits des patients.

2.5 Financement des soins et des hôpitaux

Deux projets complexes d'application du droit fédéral ont occupé les services de la DSAS durant l'année: le nouveau régime de financement des soins de longue durée et le nouveau financement des hôpitaux et des maisons de naissance. La loi cantonale sur le nouveau régime de financement des soins a été adoptée par le Grand Conseil en décembre. Elle concerne les EMS et les soins à domicile et distingue les frais de soins et les frais d'accompagnement, seuls les premiers étant pris en charge par l'assurance-maladie. Dans le souci de favoriser le maintien à domicile, le Conseil d'Etat n'a pas souhaité utiliser la révision de la LAMal pour mettre à la charge des patients une partie des coûts des soins et de l'aide à domicile; l'Etat et les communes financeront ce qui n'est pas pris en charge par l'assurance. Quant au nouveau financement hospitalier, il prévoit que les hôpitaux seront rémunérés par des forfaits liés à la prestation, sur la base des DRG, unifiés sur le plan suisse. Les patients pourront choisir l'établissement, pour autant qu'il figure sur la liste des hôpitaux reconnus par le canton concerné et jusqu'à concurrence du montant payé pour la même prestation dans le canton de Fribourg. D'autre part, les investissements seront co-financés par l'Etat et les assureurs maladie. Les coûts supplémentaires pour le canton de Fribourg sont estimés à 35 millions de francs. L'avant-projet de loi d'application a été mis en consultation en décembre. L'entrée en vigueur est fixée par le droit fédéral au 1er janvier 2012.

2.6 Politique familiale

La politique familiale du canton continue à se construire. Du point de vue structurel, le rattachement administratif du Bureau de l'égalité hommes–femmes et de la famille (BEF, auparavant rattaché à la DIAF) permet de développer les synergies. Un coordinateur de la politique familiale été désigné au sein du Service de l'action sociale, tandis que la coordinatrice des accueils extrascolaires poursuit son action au Service de l'enfance et de la jeunesse. Le projet «Guichet social» a été lancé en octobre. Du point de vue législatif, la loi sur les allocations de maternité a été adoptée par le Grand Conseil en septembre, alors que l'avant-projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial a fait l'objet d'une consultation et sera soumis au Conseil d'Etat au début de l'année 2011. Les travaux effectués en 2010 permettront aussi de mettre en consultation en 2011 des avant-projets pour les prestations complémentaires pour familles et pour les allocations familiales (un enfant – une allocation). Enfin, des analyses ont été effectuées en vue de fixer un but social aux subsides de réduction de primes d'assurance maladie.

2.7 Politique de la personne âgée

La DSAS a mis en consultation en mars son projet de planification des soins de longue durée, qui entend privilégier le maintien des personnes âgées à domicile, notamment en renforçant l'aide et les soins à domicile et les structures intermédiaires (lits court séjour, foyers de jour…). Une augmentation sensible du nombre de lits long séjour en EMS restera cependant nécessaire, afin de faire face à l'évolution démographique et au vieillissement de la population.

Le projet Senior+ a fait l'objet de travaux soutenus, réunissant environ 80 représentants des milieux professionnels et des collectivités publiques, qui ont permis d'analyser les problèmes du dispositif actuel autour de la personne âgée et de cerner les domaines prioritaires pour élaborer le futur concept global et la législation attendue pour 2013.

2.8 Pauvreté

La DSAS s'est associée de façon marquante à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'évènement central en fut l'exposition «Si Jamais!», au mois d'octobre à Fribourg. Cette exposition itinérante abordait la thématique de manière interactive et ludique. Elle a été mise sur pied en collaboration avec plusieurs institutions et elle a rencontré un grand succès auprès de la population et des écoles. De nombreuses animations parallèles et autres conférences ont contribué à sensibiliser la population au phénomène de la pauvreté, qui touche environ 18 000 Fribourgeois, en particulier des femmes, des familles nombreuses et des étrangers. De nombreuses mesures de lutte contre la précarité sont déjà en place, d'autres sont en préparation. La Direction a présenté le tableau de bord de la situation, qui met en évidence les 55 mesures déjà instaurées ou renforcées et les 26 mesures en cours d'élaboration. A la suite d'un postulat que le Conseil d'Etat a soutenu, des rapports réguliers sur la pauvreté dans le canton seront établis.

3. Collaboration intercantonale

—

3.1 Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)

La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) a été active sur plusieurs fronts en 2010, au premier rang desquels l'organisation et le financement de l'assurance maladie. Elle en appelle à un renforcement rapide de la surveillance des caisses-maladie, à l'amélioration de la compensation des risques et à la fin de la sélection des risques sur les assurés. Estimant que les primes doivent suivre les coûts cantonaux de la santé, la CDS examine des modèles de caisses régionales, cantonales ou intercantonales. Elle est d'autre part ouverte à la gratuité de l'assurance pour les enfants.

Par des recommandations et des démarches diverses, la CDS a veillé à une mise en œuvre optimale du nouveau régime de financement des soins, en vue de son entrée en vigueur le 1er janvier 2011. Elle a pris position sur la révision partielle de la LAMal relative aux réseaux de soins intégrés *(Managed Care)*, en insistant sur le principe de l'obligation de contracter pour les assureurs. Elle a également suivi activement l'élaboration de la loi sur la prévention, lieu idéal d'une politique coordonnée entre cantons.

Enfin, les organes compétents ont pris les premières décisions de planification et d'attribution des disciplines de la médecine hautement spécialisée. La Directrice SAS a été nommée en novembre au comité de l'organe de décision.

3.2 Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)

La pauvreté a été au centre des préoccupations de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) durant l'année écoulée. La Conférence a adopté un programme commun de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en soulignant que la politique en la matière doit aller au-delà de l'aide sociale et favoriser la collaboration entre acteurs de différents domaines politiques. Un des principaux objectifs poursuivis est l'introduction de prestations complémentaires pour familles, tant au niveau fédéral que cantonal. La promotion des structures d'accueil extrafamiliales figure également au programme en tant que moyen de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle. La CDAS travaille à ce que la collaboration interinstitutionnelle devienne une structure d'exécution au niveau national et elle continue de traiter le thème de l'intégration professionnelle et sociale.

3.3 Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)

Présidée pour la deuxième et dernière année par la Directrice SAS, la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) a œuvré à la mise en application des récentes révisions législatives (ouverture des frontières cantonales pour les patients, financement des soins de longue durée…). Elle a aussi traité des problèmes récurrents des primes d'assurance-maladie (procédure de fixation des primes, réserves excessives) et s'est penchée sur la formation des médecins, notamment de premier recours, la poursuite du programme intercantonal de lutte contre la dépendance au jeu, l'évaluation des institutions de traitement des dépendances et le suivi de plusieurs projets et actions en matière de prévention et de promotion de la santé.

4. Affaires contentieuses

—

La Direction traite, sur la base de l'art. 116 al. 1 CPJA, les recours contre les décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal cantonal. La situation de ces recours pour 2010 est la suivante:

Procédures pendantes le 31 décembre 2009	1
Recours déposés	10
Recours traités	6
dont	
Admis	1
Rejetés	4
Sans objet	1
Procédures pendantes le 31 décembre 2010	5

Les dix recours enregistrés en 2010 ont été déposés en français. Ils concernent les entités suivantes Service de l'action sociale (1), ORS (6), Service de la santé publique (1) Service de l'enfance et de la jeunesse (1) et Caritas (1). Une décision sur recours de 2010 a été déférée au Tribunal cantonal. Elle est toujours en suspens.

5. Législation

—

5.1 Lois et décrets

Loi du 9 septembre 2010 sur les allocations de maternité

Loi du 11 novembre 2010 modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

Loi d'application du 9 décembre 2010 de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins

Loi du 9 décembre 2010 modifiant la loi sur l'aide sociale

Loi du 10 décembre 2010 concernant l'approbation de modifications de la convention intercantonale relative aux institutions sociales

5.2 Ordonnances et règlements

Ordonnance du 19 janvier 2010 modifiant l'ordonnance d'application de l'article 55a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Ordonnance du 19 janvier 2010 fixant la part cantonale pour les soins aigus et de transition

Ordonnance du 19 janvier 2010 approuvant le contrat concernant la valeur du point tarifaire TARMED pour 2009 et 2010, passé entre santésuisse et la Société de médecine du canton de Fribourg

Ordonnance du 1er février 2010 modifiant l'ordonnance fixant la liste des établissements médico-sociaux du canton de Fribourg

Ordonnance du 23 février 2010 approuvant l'annexe tarifaire 2010–2011 de la convention intercantonale d'hospitalisation hors canton entre les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud

Ordonnance du 9 mars 2010 concernant les fournisseurs de soins

Ordonnance du 9 mars 2010 sur les produits thérapeutiques (OPTh)

Ordonnance du 9 mars 2010 sur la commission d'éthique de recherche

Ordonnance du 27 avril 2010 de modification du règlement d'exécution de la loi sur les allocations familiales

Ordonnance du 27 avril 2010 modifiant l'ordonnance du 17 mars 2009 concernant la création d'un Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif

Ordonnance du 27 avril 2010 modifiant l'ordonnance du 5 décembre 2006 concernant la création d'un Fonds cantonal de l'action sociale

Ordonnance du 4 mai 2010 relative à la classification de la fonction de praticien formateur ou praticienne formatrice HES dans le domaine des soins

Ordonnance du 14 juin 2010 approuvant la valeur du point tarifaire TARMED 2010 pour les hôpitaux somatiques publics et privés fribourgeois ainsi que pour le Réseau fribourgeois de santé mentale

Ordonnance du 6 juillet 2010 modifiant l'ordonnance concernant la vaccination contre le cancer du col de l'utérus (papillomavirus humain)

Ordonnance du 6 septembre 2010 relative au remboursement des frais de maladie et d'invalidité en matière de prestations complémentaires (OMPCF)

Ordonnance du 6 septembre 2010 approuvant les conventions tarifaires et leurs annexe I concernant le traitement hospitalier en division commune et fixant les forfaits hospitaliers 2010 (2011), passées entre santésuisse et les cliniques privées fribourgeoises

Ordonnance du 6 septembre 2010 approuvant les conventions et les annexes aux conventions tarifaires concernant le traitement hospitalier en division commune et fixant les forfaits hospitaliers 2010 (2011), passées entre santésuisse et les hôpitaux publics du canton de Fribourg

Ordonnance du 4 octobre 2010 approuvant la valeur du point tarifaire TARMED 2008 et 2009 pour les cliniques privées fribourgeoises

Ordonnance du 12 octobre 2010 modifiant l'ordonnance fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes d'assurance-maladie

Règlement du 26 octobre 2010 Agences AVS 2010

Ordonnance du 23 novembre 2010 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité

Ordonnance du 6 décembre 2010 fixant le taux des contributions dues à la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales pour l'année 2011

Ordonnance du 21 décembre 2010 approuvant la convention concernant la réadaptation cardio-vasculaire ambulatoire à l'hôpital fribourgeois

Ordonnance du 21 décembre 2010 approuvant la convention tarifaire 2010-2011 concernant les frais de transport et de sauvetage par voie terrestre des Ambulances Sud Fribourgeois

II. Service de la santé publique

1. Mission

La mission du Service de la santé publique (ci-après: le Service) consiste à exécuter les tâches de planification, de gestion et de contrôle dans le domaine de la santé visant à garantir la promotion, la protection, le maintien et le rétablissement de la santé des individus en particulier et de la population en général, le tout à un coût supportable individuellement et collectivement.

La direction du Service de la santé publique est assurée par M. ***Patrice Zurich****, chef de service.*

2. Activités

Les attributions du Service portent principalement, d'une part, sur la planification et la gestion du domaine de la santé dans le but d'assurer l'accessibilité aux soins et une prise en charge de qualité pour la population et, d'autre part, sur la mise en œuvre de la politique de promotion de la santé et de prévention. Dans ce cadre, les activités du Service concernent essentiellement la planification, le subventionnement, respectivement le financement, le contrôle et la police sanitaire.

Les principales activités du Service sont les suivantes:

- le suivi du dossier de planification hospitalière;
- l'établissement des statistiques cantonales dans le domaine sanitaire;
- le subventionnement, respectivement le financement des hôpitaux publics, des services d'aide et de soins à domicile, ainsi que des institutions et projets de promotion de la santé et de prévention;
- la gestion financière des hospitalisations hors canton;
- la gestion des autorisations de pratiquer pour les professionnel-le-s de la santé, y compris l'établissement de préavis des demandes de permis de séjour pour les professionnel-le-s de la santé étrangers et étrangères;
- la gestion des autorisations de pratiquer à charge de l'assurance maladie obligatoire;
- la gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé;
- la gestion des dispenses d'affiliation à l'assurance-maladie obligatoire;
- le contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise en commerce, ainsi que la surveillance des pharmacies et drogueries du canton et le contrôle des stupéfiants;
- la gestion du fonds spécial pour enfants accidentés (ancienne Assurance scolaire contre les accidents);
- la participation aux travaux concernant la planification des soins de longue durée.

En plus de ces activités régulières, les collaboratrices et collaborateurs du Service se sont impliqués dans le suivi et le financement du Réseau hospitalier fribourgeois, institué par la loi du 27 juin 2006 concernant le Réseau hospitalier fribourgeois, et du Réseau de soins en santé mentale, institué par la loi du 5 octobre 2006 sur l'organisation des soins en santé mentale entrée en vigueur au 1er janvier 2008. Dans les deux cas, il assiste aux séances du conseil d'administration.

Les travaux relatifs à l'élaboration d'un rapport à l'intention du Conseil d'Etat et d'un projet de loi et de message à l'intention du Grand Conseil sur le fonctionnement, l'organisation et le financement de la prise en charge des urgences préhospitalières se sont poursuivis. Un projet pilote a notamment concerné la gestion des appels d'urgence. Il s'agissait d'évaluer le nombre et le type d'appels pouvant faire l'objet d'un tri téléphonique. Les variantes de réalisation d'un tel tri dans le canton de Fribourg accompagnées de leurs coûts seront formulées dans le courant du premier trimestre 2011. Le Conseil d'Etat ainsi que le Grand Conseil devraient pouvoir se prononcer dans le courant du deuxième semestre 2011 sur la question du fonctionnement, de l'organisation et du financement de la prise en charge des urgences préhospitalières.

En étroite collaboration avec le Service de la prévoyance sociale, le Service a élaboré un avant-projet de loi d'application de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins ainsi qu'un rapport explicatif. Les nouvelles dispositions fédérales concernent le financement des soins dispensés par les organisations de soins et d'aide à domicile, par les établissements médico-sociaux et par les infirmiers et infirmières. L'avant-projet de loi et le rapport explicatif ont été mis en consultation dans le courant de l'été 2010. Un projet de loi et un message ont ainsi pu être présentés au Grand Conseil lors de sa session de décembre 2010. La loi a été adoptée le 9 décembre 2010; elle entrera en vigueur au 1er janvier 2011.

La collaboration avec le Service de la prévoyance sociale a également porté sur le projet de planification des soins de longue durée, qui a des implications sur la prise en charge par les organisations de soins et d'aide à domicile. Cette collaboration, de même que celle instaurée dans le cadre des travaux du projet Senior+, est appelée à continuer ces prochaines années.

Le Service a également élaboré un avant-projet de loi sur le financement des hôpitaux et maisons de naissance. En effet, la nouvelle législation fédérale sur le financement hospitalier oblige le canton à adopter des dispositions d'exécution cantonales et à modifier sa législation sur les réseaux hospitaliers. L'avant-projet de loi et le rapport explicatif ont été mis en consultation de la mi-décembre 2010 à la fin février 2011.

Le Service a en outre poursuivi l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter une institution de santé.

Le Service a transmis à la DSAS, pour approbation, neuf règlements communaux de cimetière et un règlement communal en matière de participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires. De plus, deux conventions communales relatives à l'organisation des soins dentaires ont été adressées au Conseil d'Etat pour approbation.

Le Service a poursuivi le traitement des questions concernant l'application de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), conclu avec la Communauté européenne (CE), et la convention relative à l'Association européenne de libre échange (AELE) en matière d'assurance-maladie.

Le Service dispose d'un site Internet pour l'information au public (http://www.fr.ch/ssp). Le nombre de visites sur le site s'est élevé en 2010 à 43 679.

3. Professions de la santé

3.1 Autorisations de pratique

Conformément aux dispositions de la législation sur la santé, la DSAS a délivré des autorisations de pratiquer une profession de la santé, à savoir:

> chiropraticien-ne: 1 autorisation

> droguiste: 2 autorisations

> ergothérapeute: 3 autorisations

> diététicien-ne: 1 autorisation

> infirmier-ière: 53 autorisations

> logopédiste: 1 autorisation

> médecin: 40 autorisations

> médecin chef-fe de clinique: 40 autorisations

> médecin chef-fe de clinique adjoint-e: 8 autorisations

> médecin assistant-e: 165 autorisations

> médecin dépendant-e: 17 autorisations

> médecin dentiste: 3 autorisations

> médecin dentiste dépendant: 2 autorisations

> médecin dentiste assistant-e: 2 autorisations

> médecin vétérinaire: 12 autorisations

> opticien-ne: 1 autorisation

> ostéopathe: 3 autorisations

> pharmacien-ne: 20 autorisations

> pharmacien-ne assistant-e: 4 autorisations

> physiothérapeute: 10 autorisations

> podologue: 2 autorisations

> psychologue-psychothérapeute: 7 autorisations

> sage-femme: 9 autorisations

108 préavis en matière de demandes de permis de travail pour du personnel étranger exerçant une profession de la santé ont été donnés durant l'année 2010.

3.2 Surveillance des professions de la santé (2010)

Au cours de sa 10e année d'activité, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 17 plaintes, dénonciations ou autres requêtes.

Au total, en 2010, la Commission a liquidé 15 affaires, soit:

> 3 par médiation,

> 7 par préavis à l'intention de la DSAS,

> 1 par retrait de plainte,

> 4 par une autre décision, notamment par classement.

La Commission s'est réunie à dix reprises en séance ordinaire.

Une délégation de la Commission de surveillance a participé à l'élaboration de la nouvelle ordonnance sur la Commission de surveillance qui entrera en vigueur le 1er janvier 2011. Cette nouvelle ordonnance est consécutive à la modification de la loi sur la santé entrée en vigueur le 1er avril 2010. La Commission de surveillance a consacré un plénum le 29 juin 2010 à cet objet et elle a fait part de ses observations à la Direction.

Une délégation de la Commission a poursuivi ses travaux consacrés au site Internet de la Commission. Ces travaux devraient être parachevés l'an prochain.

Cette année encore, le secrétariat de la Commission a été assuré par le Service et, pour le secrétariat juridique, la Commission a bénéficié de l'appui d'un juriste francophone et d'un juriste germanophone.

Dans son rapport annuel d'activité pour l'année 2009, la Commission de surveillance appelait de ses vœux un développement de son secrétariat juridique avec un bureau assumant une permanence à un taux d'activité à déterminer, en vue notamment de liquider les affaires courantes et de répondre de façon optimale aux besoins des administrés.

A partir de mai 2011 vraisemblablement, la Commission de surveillance sera dotée à cet effet d'un poste à 50%.

3.3 Formation

A fin 2003, l'ensemble du secteur formation des professions de la santé a été transféré à la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports. Néanmoins, le Service est appelé à fournir des préavis concernant des concepts de formation et des reconnaissances de diplômes.

4 Hôpitaux

—

4.1 Activités générales

Le Service a rencontré à plusieurs reprises le Réseau hospitalier fribourgeois (RHF), le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale (RFSM), les cliniques privées du canton ainsi que la Maison de naissance Le Petit Prince pour leur présenter les enjeux du nouveau financement hospitalier introduit par la révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie ainsi que les démarches envisagées par le Service pour sa mise en œuvre au niveau cantonal. Les éléments essentiels de l'avant-projet de loi cantonale sur le financement hospitalier leur ont également été présentés et une première discussion a eu lieu sur ces éléments.

Le Service a participé aux négociations relatives à l'attribution au RHF d'un budget global pour 2011, ainsi qu'à la répartition de la péjoration de l'enveloppe 2009. Il a également contribué à l'élaboration du mandat de prestations annuel pour l'année 2010.

Il a participé aux séances et pris les procès-verbaux de la commission paritaire chargée de préaviser les conventions et les contrats constitutifs de droit de superficie relatifs à la reprise par le RHF de la propriété des biens des anciens hôpitaux de district. Suite à ce préavis, le Conseil d'Etat a approuvé, le 21 décembre 2010, ces conventions et contrats constitutifs de droits de superficie.

Les discussions avec le canton de Vaud se sont poursuivies dans le but de définir un nouveau statut juridique pour l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB). Le Service a collaboré avec le canton de Vaud pour définir le budget global à attribuer au HIB pour l'année 2010. Il a également analysé les investissements urgents demandés par le HIB au cours de l'année 2010, ainsi que les résultats d'activité 2009, et corrigé le budget global en fonction de l'activité réalisée.

En outre, le Service a répondu à différentes questions relatives au domaine hospitalier et a participé à différentes commissions intercantonales et fédérales.

4.2 Budget global

Pour l'année 2010, le budget global fixé par le Conseil d'Etat au RHF s'élève à 173 016 980 francs, y compris les amortissements des investissements, mais sans les recettes et les dépenses d'investissements. Finalement, le RHF a bouclé ses comptes avec un excédent du compte de fonctionnement de 172 044 347 francs. Les objectifs spécifiques ainsi que le budget global attribué pour l'année 2010 ont fait l'objet d'un mandat de prestations annuel.

Un montant de 1 013 080 francs a été prévu au budget 2010 du Service pour le subventionnement des travaux de rénovation, d'agrandissement et de transformation du RHF site de Billens et des travaux de transformation du RHF site de Meyriez-Murten nécessaires à sa nouvelle mission. Avec l'autorisation du Conseil d'Etat, un montant de 173 099 fr.10 concernant la subvention cantonale aux frais d'étude relatifs au projet de Meyriez a été payé. Le décompte final relatif aux travaux de Billens est en cours d'analyse et le solde de la subvention sera versé au début de l'année 2011. La commission de planification de la transformation du HFR Meyriez-Murten continue ses travaux et un projet de décret devrait être présenté au Grand Conseil dans le courant de l'automne 2011.

Les services de la santé publique des cantons de Fribourg et de Vaud se sont rencontrés à plusieurs reprises dans le but de déterminer le montant du financement de l'activité 2010 du HIB. Ainsi, un budget global de 11 854 699 francs a été accordé par le Conseil d'Etat au HIB pour l'année 2010, sur la base de l'activité estimée prospectivement.

Pour 2009, le budget global a été corrigé à hauteur de 11 944 867 francs en fonction de l'activité effectivement réalisée par le HIB auprès de la population fribourgeoise et du prix négocié prospectivement.

Le Conseil d'Etat a attribué un budget global de 32 026 770 francs au RFSM. Finalement, le RFSM a réalisé un excédent du compte de fonctionnement de 31 387 560 francs engendrant ainsi un bonus de 639 210 francs.

4.3 Statistiques

Le Service est chargé de l'établissement des statistiques cantonales en relation avec les hôpitaux.

Il a également participé au relevé de la statistique fédérale des hôpitaux, dont les résultats sont publiés par l'Office fédéral de la statistique. Les données récoltées concernent des informations administratives sur les hôpitaux pour l'année 2009. S'agissant des données de la statistique médicale fédérale, leur récolte est assurée par le Service du médecin cantonal.

5. Hospitalisations hors canton

Conformément à l'article 41 alinéas 2 et 3 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) et aux dispositions cantonales d'exécution, l'Etat participe financièrement aux frais d'une hospitalisation hors canton pour autant que le patient réside dans le canton de Fribourg et qu'il y ait une raison médicale qui justifie cette hospitalisation en dehors du canton. Une telle raison médicale n'existe qu'en cas d'urgence survenue hors canton qui nécessite un traitement hospitalier sans tarder ou lorsque, sur la base de la liste négative des prestations établie par le Service du médecin cantonal, il apparaît que le traitement nécessaire ne peut pas être fourni par un hôpital fribourgeois. Le Service de la santé publique gère la participation financière et le paiement des factures concernant les séjours hospitaliers pour lesquels la raison médicale a été formellement reconnue et une garantie de paiement octroyée par le Service du médecin cantonal au nom de la DSAS. Le Service négocie également les conventions tarifaires avec les cantons romands et le Tessin ainsi qu'avec l'Inselspital à Berne.

Statistiques générales d'exploitation en 2010
des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ETABLISSEMENTS	Lits annuels moyens	Nombre de sorties (de chaque site)	Nombre de journées de malades (de chaque site)	Taux moyen d'occupation (de chaque site)	Durée moyenne de séjour (de chaque site)	Nombre moyen de patients présents
HFR hôpital fribourgeois						
HFR Fribourg – Hôpital cantonal	346	10 897	107 090	85%	9.8	293
HFR Tafers	64	2522	19 512	84%	7.7	53
HFR Riaz	94	4562	27 850	81%	6.1	76
HFR Billens	39	624	13 078	92%	21.0	36
HFR Châtel-St-Denis	46	528	15 411	92%	29.2	42
HFR Meyriez-Murten	41	1169	14 016	94%	12.0	38
Hôpital intercantonal de la Broye						
Site d'Estavayer-le-Lac (*)	47	707	17 240	100%	24.4	47
Site de Payerne (*)	105	5347	32 806	86%	6.1	90
RFSM Réseau fribourgeois de santé mentale						
Centre de soins hospitaliers Marsens	190	1998	65 242	94%	32.7	179
Cliniques privées de Fribourg	106	7915	35 912	93%	4.5	98
Total cantonal soins somatiques et psychiatriques	1078	36 269	348 157	88%	9.6	954

(*) Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y compris les patients vaudois)

2010

Par ailleurs, le Service établit et met à jour la liste, arrêtée par le Conseil d'Etat, des hôpitaux situés hors du canton de Fribourg qui sont nécessaires à la couverture des besoins de la population fribourgeoise non couverts par l'offre hospitalière interne.

Concernant les séjours 2010, environ 4500 demandes de participation financière ont été examinées. Environ 53 % des demandes ont été acceptées, tandis que le solde a été refusé, les conditions fixées par la LAMal n'étant pas remplies. Les décisions du Service du médecin cantonal sont communiquées aux hôpitaux de destination, aux médecins traitants et aux assureurs-maladie, ainsi qu'aux patients, en cas de refus de participation financière de l'Etat. En 2010, deux recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal contre ces décisions. Ces deux affaires sont toujours pendantes. La forte diminution du nombre de recours s'explique par l'introduction en septembre 2009 de la voie de réclamation, préalable à la voie de recours. Cette mesure a, comme attendu, renforcé l'efficacité du système.

	Financement accordé par			Financement rejeté par		Recours retiré	Affaire en cours	Total
	DSAS	Tribunal cantonal	Tribunal fédéral	Tribunal cantonal	Tribunal fédéral			
Recours 2008	9	-	-	-	-	7	1	17
Recours 2009	8	-	-	-	-	3	3	14
Recours 2010	-	-	-	-	-	-	2	2

En 2010, les comptes de l'Etat de Fribourg pour le financement des hospitalisations hors canton ont affiché un montant de 22 546 148 francs. Environ 20.1 millions de francs concernent des séjours de l'année en cours, alors que près de 2.4 millions de francs ont servi à payer des factures concernant des séjours antérieurs à 2010.

	Séjours antérieurs à 2009 Fr.	Séjours 2009 Fr.	Séjours 2010 Fr.	Total Fr.
Comptes 2009	2 106 621	18 786 675	-	20 893 296
Comptes 2010	-15 803	2 377 912	20 184 039	22 546 148

Il convient de rappeler que les patients au bénéfice d'une assurance complémentaire peuvent recourir librement par convenance personnelle (c'est-à-dire sans raison médicale avérée) aux services d'un hôpital situé hors canton, sans bénéficier de la contribution financière de l'Etat.

La facturation des séjours 2010 n'étant pas achevée à fin 2010, les dernières données disponibles pour une période terminée se rapportent à l'année 2009. La répartition des séjours par catégorie d'hôpitaux montre une nette prédominance des prestations universitaires par rapport aux autres types d'établissements.

Catégorie d'hôpitaux	Séjours 2009	Jours 2009	Montant 2009 Fr.
Centre hospitalier universitaire vaudois CHUV (VD)	586	5856	7 322 761
Hôpital de l'Ile (BE)	809	7547	8 868 325
Hôpitaux universitaires de Genève HUG (GE)	90	856	1 182 662
Hôpital universitaire de Zurich (ZH)	24	211	292 172
Autres hôpitaux universitaires	15	121	277 658
Hôpitaux universitaires	**1524**	**14 591**	**17 943 578**
Hôpital de l'Enfance (VD)	6	17	19 184
Hôpital ophtalmique Jules Gonin (VD)	33	87	103 622
Hôpital orthopédique de la Suisse romande HOSR (VD)	0	0	0
Autres hôpitaux spécialisés	**7**	**118**	**255 751**
Hôpitaux spécialisés	**46**	**222**	**378 557**
Hôpitaux de soins généraux	358	1533	1 230 579
Clinique Bernoise Montana (VS)	76	1573	510 502
Berner Reha Zentrum (BE)	59	1062	336 641
Clinique Bethesda Tschugg (BE)	34	1110	449 074
Institution de Lavigny (VD)	5	140	44 100
Clinique Le Noirmont, Centre de réadaptation cardio-vasculaire (JU)	0	0	0
Centre suisse des paraplégiques (LU)	0	0	0
Autres hôpitaux de réadaptation	**1**	**12**	**9 854**

Catégorie d'hôpitaux	Séjours 2009	Jours 2009	Montant 2009 Fr.
Hôpitaux de réadaptation	175	3897	1 350 171
Services psychiatriques universitaires de Berne (BE)	36	1165	399 705
Autres hôpitaux psychiatriques	42	954	330 989
Hôpitaux psychiatriques	**78**	**2119**	**730 694**
Total	**2181**	**22 362**	**21 633 579**

6. Planification hospitalière

La planification hospitalière poursuit sa mise en œuvre. Ainsi, le 6 janvier 2010, l'unité de réadaptation cardiovasculaire de l'HFR Billens a ouvert ses portes. Elle compte à son ouverture une capacité de 14 lits, capacité qui devrait augmenter par la suite à 20 lits.

7. Soins et aide familiale à domicile

Le Service est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile. Pour l'accomplissement de cette tâche, il adresse à ces services des directives pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse tout particulièrement le détail des données nominatives salariales du personnel qu'il subventionne. Le Service analyse pour la DSAS les demandes de modification de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter. Il répond aux diverses questions relatives aux soins et à l'aide familiale à domicile et participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux travaux intercantonaux et fédéraux.

En 2010, dix services ont offert les soins et l'aide familiale à domicile, ainsi que l'ergothérapie à domicile, soit directement, soit par la conclusion d'un contrat avec des ergothérapeutes privé-e-s. Toute la population fribourgeoise est couverte par l'ensemble de ces services, qui bénéficient d'une subvention cantonale. Les subventions sont allouées sur la base des frais du personnel soignant et des aides familiales et au foyer. Le taux de la subvention cantonale est de 35% pour l'aide et les soins à domicile.

Les subventions aux services d'aide et de soins à domicile ont atteint 6 108 905 fr. 60 en 2010.
Elles ont été réparties comme il suit:

Subventions cantonales versées en 2010	Aide et soins à domicile Fr.
Report de crédit 2009–2010	-96 200.00
Sarine	1 235 538.60
Singine	764 515.80
Gruyère	1 209 068.65
Lac	553 209.90
Glâne	915 913.00
Broye	657 709.90
Veveyse	451 070.70
Report de crédit 2010–2011	5000.00
Total	**5 695 826.55**

Ce montant comprend 71 953 fr. 15 pour la correction des années précédentes et 1 101 284 fr. 70 comme solde 2009.

Un crédit complémentaire de 668 500 francs a été accordé, afin de pouvoir adapter les acomptes 2010 versés aux résultats les plus récents et de pouvoir procéder aux versements des soldes et aux corrections résultant des décomptes finaux.

La participation cantonale aux autres services de maintien à domicile s'est présentée de la manière suivante:

Institutions subventionnées	Subvention cantonale Fr.
AFAS	145 000
Pro Senectute, Service de nettoyage	100 000
Croix-Rouge fribourgeoise, Service d'aide aux proches	30 000
Association suisse Alzheimer, Service de soutien à domicile	10 000
Total	285 000

La DSAS avait passé un mandat de prestations valable jusqu'à la fin 2010 avec ces institutions. Ces mandats ont été renouvelés, afin de faire le lien avec la mise en œuvre du projet Senior+ et, pour le mandat passé avec l'Association fribourgeoise aide et soins à domicile, afin de pouvoir établir les statistiques annuelles des soins et de l'aide à domicile et de développer des conditions cadres uniformes pour le fonctionnement des services.

En ce qui concerne les services d'aide et de soins à domicile, l'introduction d'un outil d'évaluation uniforme des besoins (RAI Home Care) est dans sa phase finale.

8. Promotion de la santé et prévention

En collaboration avec le Service du médecin cantonal, le Service, principalement par la déléguée à la prévention des dépendances et à la promotion de la santé et avec le soutien d'autres collaboratrices, veille à la pertinence des actions de prévention, au suivi, ainsi qu'à la coordination entre les différents projets de promotion de la santé et de prévention, en lien avec les priorités cantonales en la matière.

En 2010, le Service a continué l'élaboration d'un plan d'action découlant du Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention pour 2007–2011 (approuvé par le Conseil d'Etat en mai

2007). Ce plan d'action contient les objectifs, mesures, indicateurs et moyens nécessaires. Un tableau de bord a également été mis sur pied. Ce plan d'action devra être mis en consultation au début 2011.

Le Service est également chargé de la préparation et du suivi des dossiers de la Commission de promotion de la santé et de prévention, qui s'est réunie pendant l'année à deux reprises. La Commission est également l'organe de préavis pour les demandes faites auprès du Fonds pour la lutte contre les toxicomanies. En 2010, sept projets ont été préavisés par la Commission.

Au budget du Service de la santé publique figurent, d'une part, les subventions accordées aux institutions de promotion de la santé et de prévention et, d'autre part, les subventions allouées à des projets spécifiques. En 2010, un montant total de 2 045 400 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 353 802 fr. 10 à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool versée au canton par la Régie fédérale des alcools, ainsi que ceux du Programme cantonal fribourgeois «Poids corporel sain».

En ce qui concerne les institutions de prévention et de promotion de la santé, les prestations fournies peuvent être subventionnées. Un mandat de prestations de la Direction définit les missions confiées à ces institutions, leurs objectifs et les prestations y relatives. Ces mandats permettent notamment de lier, par le biais d'objectifs, les activités de ces institutions aux priorités proposées dans le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention.

Le Service a ainsi concrétisé, pour la troisième fois, huit mandats de prestations annuels avec les principales institutions de prévention et de promotion de la santé du canton. Ce travail a abouti au développement de 19 objectifs annuels en lien avec les objectifs stratégiques du plan cantonal.

Les projets spécifiques, quant à eux, désignent des actions de promotion de la santé et de prévention ciblées en fonction d'une thématique particulière. Ils sont limités dans le temps et doivent faire l'objet d'une évaluation systématique de l'adéquation entre les objectifs visés et les moyens déployés (procédures, méthodes). Les nouveaux formulaires de demande de projets élaborés par le Service ont amélioré la qualité du travail.

Les divers projets spécifiques de promotion de la santé et de prévention soutenus en 2010 portent sur des thématiques variées, telles que l'activité physique avec les projets Purzelbaum (projet de promotion de l'activité physique à l'école enfantine) et Pedibus (système d'accompagnement des enfants à pied à l'école), ou encore l'éducation comme facteur protecteur avec le projet de promotion de la santé par l'éducation familiale.

D'autres projets ont été accompagnés par le Service, en particulier la finalisation et la communication de la brochure et du rapport de l'analyse fribourgeoise des données de l'Enquête suisse sur la santé de 2007 (ESS 07).

Le Service a piloté, en partenariat avec la chaire de travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg, la mise sur pied d'une table ronde cantonale sur le thème de la santé au travail des 50 ans plus. Cette journée, à laquelle ont participé plus de 120 personnes, dont des spécialistes des ressources humaines et des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg, a eu lieu le 25 mai 2010. Suite à cette journée, le Service a rédigé un article pour la revue d'information sociale et sanitaire en ligne «Reiso».

Au mois de février, le Service a conclu un contrat avec Promotion santé suisse (PSS) portant sur une collaboration d'une durée de quatre ans dans le cadre du Programme cantonal fribourgeois «Poids corporel sain». La DSAS s'est engagée à consacrer un montant d'une hauteur au moins égale à celui de PSS pour traiter des thématiques «alimentation et mouvement». Le Service a ainsi démarré la mise en œuvre du Programme cantonal «Poids corporel sain 2010–2013» au début de l'année 2010. Le comité de pilotage de ce programme, comprenant les chefs des services de l'enseignement obligatoire de langue française et allemande, de la santé publique, du médecin cantonal et de l'enfance et de la jeunesse, s'est réuni à cinq reprises en 2010. Les réalisations principales de l'année sont les suivantes:

- coordination et soutien à différents projets en lien avec les thématiques «alimentation et mouvement»;
- organisation d'une demi-journée de réseau; état des lieux des offres dans les milieux d'accueil de la petite enfance;
- participation à l'exposition «Si jamais» sur la pauvreté; constitution d'un groupe d'experts du Programme.

Le Service a également contribué à la mise sur pied d'un Plan cantonal d'action alcool (PCAA), via de nombreuses séances de travail et en étant membre du groupe de projet visant à mettre sur pied le PCAA (deux séances en 2010).

Sur le plan de la santé scolaire, le Service a préparé, avec le Service du médecin cantonal, les Services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande, la consultation sur un concept de santé à l'école. Un bureau cantonal pour la santé à l'école, chargé de suivre la progression du concept, et qui comprend des représentants de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et de la DSAS, a suivi l'avancement de divers dossiers liés au concept. Ce bureau a ainsi, en 2010:

- finalisé la procédure d'agrément des projets de promotion de la santé et de prévention dans les écoles (et d'ores et déjà agréé un certain nombre de projets);

- contribué à l'élaboration d'une analyse secondaire des données sur l'état de santé des élèves des cycles d'orientation fribourgeois;

- mis sur pied un réseau cantonal des écoles en santé (la première journée du réseau cantonal a eu lieu le 1er décembre 2010).

Afin de mener à bien le travail, cinq séances du comité de pilotage et une dizaine de réunions du bureau ont été nécessaires. En parallèle, le Service participe également aux séances du groupe constitué afin d'élaborer un concept de médecine scolaire (FRIMESCO – Médecine scolaire Fribourg). En 2010, neuf séances de ce groupe ont eu lieu.

Afin d'assurer un meilleur pilotage des ressources de l'Etat et de se conformer à la législation sur les subventions, le Service, en accord avec la DSAS, a concrétisé, avec les services de puériculture, les mandats de prestations annuels 2011.

Au titre des participations à des commissions cantonales et groupes de travail, le Service est membre de la Commission d'utilisation du Fonds de prévention et de lutte contre le jeu excessif, qui s'est réunie à trois reprises en 2010. Il est également membre du Comité de pilotage du projet: «Développement durable: stratégie et plan d'action», qui s'est réuni à quatre reprises en 2010. Enfin, il est membre d'un groupe de travail qui réfléchit au thème de l'encouragement précoce (soutien à la petite enfance); ce groupe s'est réuni une fois en 2010.

Le Service a assisté à l'assemblée annuelle de l'Association des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS) ainsi qu'à d'autres séances organisées également par l'ARPS sur le projet de nouvelle législation fédérale sur la promotion de la santé et la prévention.

Au niveau intercantonal, dans le cadre de la Commission de prévention et de promotion de la santé du GRSP (CPPS), qui s'est réunie à cinq reprises en 2010, le Service a également été actif en particulier concernant l'exploitation intercantonale des prochains résultats des données de l'Enquête suisse sur la santé de 2007 et a participé à une formation sur le thème des compétences transculturelles.

Le Service est membre de la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanie (CDCT), qui s'est réunie à quatre reprises au cours de 2010. Il a participé aux conférences suivantes: le 2e atelier valaisan «Poids corporel sain», la conférence du GREA sur «Les troubles du comportement alimentaire: une addiction?», le symposium «Coûts et bénéfices de la prévention», un workshop sur le thème de l'activité physique, le symposium «Défi dépendance 2010–2020», la 3e journée de mise en réseau des programmes cantonaux sur le poids corporel sain, le Congrès «santé au travail» de l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST) et de la Chaire de sociologie, travail social et politiques sociales, le Congrès de la SSN «Etiquetage alimentaire: entre désirs et réalité», la demi-journée sur le thème de l'évaluation des programmes cantonaux poids corporel sain, une journée de réflexion de l'AFIPA sur le thème «Quels EMS pour demain?», une conférence d'Addiction Info Suisse (anciennement ISPA) sur le thème des conduites dopantes au travail.

Le Service a également animé un atelier lors de la Conférence annuelle de Promotion santé suisse sur le thème de la santé au travail. Il a en outre présenté ses activités dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention à une délégation chinoise.

En ce qui concerne la formation, il est intervenu à la Haute Ecole de travail social à Fribourg pour un module d'un jour et demi sur les organisations (relations entre l'Etat et les acteurs de la prévention, promotion), ainsi qu'à la Haute Ecole de santé sur le thème de la prévention et la promotion de la santé dans le canton de Fribourg (cadre général et exemples de projets).

9. Activités du pharmacien cantonal

Six activités ont particulièrement occupé le pharmacien cantonal durant l'année 2010:

- mise en vigueur de la nouvelle ordonnance cantonale sur les produits thérapeutiques (OPTh);

- élargissement des activités de contrôle des entreprises effectuant du commerce de gros des produits thérapeutiques;

- réunions d'information des droguistes et des pharmaciens sur les alicaments (produits intermédiaires entre médicaments et denrées alimentaires) et la destruction des produits échus ou plus utilisés;

- soutien pour la réalisation d'un travail de diplôme visant à élaborer des recommandations destinées aux médecins et pharmaciens pour la mise en œuvre de traitements avec des médicaments soumis à la législation sur les stupéfiants;

- fin de l'exercice pandémie – grippe A(H1N1) et préparation d'un plan cantonal pandémie;

- contribution à la mise à disposition de comprimés d'iodure de potassium pour la population en cas d'accident avec une centrale nucléaire.

L'OPTh est entrée en vigueur au 1er avril 2010. Elle a permis d'adapter les dispositions cantonales d'application de la législation fédérale sur les produits thérapeutiques et sur les professions médicales universitaires. La surveillance du vaste domaine de la prescription et de la dispensation de ces produits incombe aux cantons. Les principaux changements concernent le renforcement des aspects relatifs à la sécurité de leur utilisation et l'obligation de disposer d'un système d'assurance de qualité, tout en veillant à l'harmonisation des dispositions légales entre les cantons romands.

L'Inspectorat de Suisse occidentale des produits thérapeutiques (ISOPTh) est la structure mise en place par les cantons romands pour effectuer le contrôle des entreprises pharmaceutiques qui fabriquent, importent et/ou exportent des produits thérapeutiques et en font le commerce de gros. 41 entreprises exerçant de telles activités sont au bénéfice d'une autorisation d'exploitation de Swissmedic dans le canton de Fribourg: elles doivent être contrôlées par l'ISOPTh. En 2010, le pharmacien cantonal fribourgeois s'est formé pour devenir l'un des inspecteurs de l'ISOPTh: ses compétences lui permettent de procéder au contrôle de 30 des 41 entreprises susmentionnées, à savoir celles visées uniquement par les bonnes pratiques de distribution des produits thérapeutiques.

En collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (Section des denrées alimentaires et objets usuels), le chimiste cantonal et le Service de l'environnement, le Service de la santé publique a organisé deux réunions d'information (allemand et français) pour aider les droguistes et les pharmaciens à comprendre la législation devant être observée par ces professionnels de la santé en matière d'alicaments et de destruction des produits échus ou plus utilisés. Ces thèmes ont été choisis sur le constat que les aspects légaux n'étaient que partiellement connus, et par conséquent, mal observés. Ces réunions ont permis aux partenaires de mieux se connaître et encourageront l'application de la législation concernée. En cas de défaillances ultérieures, il ne sera plus possible de les justifier par le manque d'information.

L'utilisation abusive de médicaments soumis à la législation sur les stupéfiants reste préoccupante. Pour obtenir des données concrètes sur la prescription et la dispensation de ces produits, le pharmacien cantonal a soutenu la réalisation d'un travail de diplôme effectué par une pharmacienne. Des interviews avec tous les partenaires concernés (médecins, pharmaciens, patients, assurances-maladie) ont permis l'élaboration de recommandations en vue de contribuer à l'utilisation raisonnée de ces produits et à lutter contre les abus. En s'associant à la réalisation de ce projet, le pharmacien cantonal concrétise le rôle qui lui incombe selon l'OPTh, à savoir veiller à l'emploi judicieux des produits thérapeutiques.

La campagne de vaccination contre la grippe A(H1N1) de 2009 a permis d'identifier les améliorations possibles de l'organisation à mettre en place dans une telle circonstance. Si la collaboration entre les partenaires concernés au niveau cantonal a été globalement fructueuse, une optimalisation est possible: les idées concrètes ont été retenues lors de l'élaboration du nouveau plan cantonal en cas de pandémie: elles figurent notamment dans la partie se rapportant aux médicaments spécifiques à une pandémie. L'une des difficultés réside dans le fait qu'il n'est pas possible de planifier la survenue d'une pandémie, ni sa gravité. En cas de besoin, il faut disposer très rapidement d'un système d'approvisionnement de médicaments spécifiques, lesquels ne sont pas utilisés en «temps normal». Cette exigence implique un risque de perte assumé par le canton s'il faut détruire des produits non utilisés en l'absence de pandémie ou en cas de sévérité réduite d'un tel évènement.

Si un accident devait survenir dans une centrale nucléaire avec libération dans l'atmosphère d'iode radioactif, la population devrait pouvoir disposer très rapidement de comprimés d'iodure de potassium pour se protéger du risque d'absorption d'iode radioactif par la glande thyroïde. Si la probabilité d'un tel accident est très faible, un système doit cependant permettre de faire face en tout temps à la situation. Une nouvelle conception a été élaborée en collaboration avec le Service de la protection de la population et des affaires militaires pour y parvenir. En plus des aspects logistiques, une information appropriée est prévue tant pour la population que pour les nombreux partenaires impliqués dans les communes, ainsi que pour le corps médical.

Outre son implication dans le cadre de projets ou d'activités d'information, le pharmacien cantonal effectue des contrôles concernant l'utilisation appropriée des produits thérapeutiques, notamment dans les pharmacies publiques (70), dans les établissements de soins (47), dans les pharmacies privées de médecins autorisés à dispenser eux-mêmes des médicaments (12), ainsi que dans les drogueries (13). A cela s'ajoutent les contrôles effectués dans les entreprises en tant qu'inspecteur de l'ISOPTh (30). Ce sont donc au total le contrôle ou l'inspection de quelque 172 sites que le pharmacien cantonal assure périodiquement.

En 2010, 41 inspections ont été effectuées. La plupart des inspections ont permis de vérifier que les dispositions légales sont respectées; seuls quelques cas isolés ont nécessité des mesures correctrices importantes pour permettre la poursuite de l'exploitation.

10. Assurance-maladie

En ce qui concerne la gestion des dispenses de l'obligation d'assurance, le Service a traité 1328 demandes durant l'année 2010. A la demande de communes, il a également fourni six avis en matière de contrôle d'affiliation.

Approximativement, 82 % de ces demandes concernent des personnes en formation ou en perfectionnement, ainsi que des

enseignants et des chercheurs rattachés à des établissements scolaires. Près de 16 % des demandes ont été déposées par des travailleurs et environ 2 % concernent des rentiers.

	Accepté	Refusé	En suspens	Total
Formation	851	130	101	1082
Travailleurs	129	84	7	220
Rentiers	13	11	2	26
Total	993	225	110	1328

Pour la première catégorie de personnes, le taux d'acceptation des dispenses est d'environ 79 %. Concernant les travailleurs, ce taux s'approche de 59 %, et 50 % des dispenses ont été accordées à des rentiers. Les variations du taux d'acceptation des requêtes entre ces catégories de personnes s'expliquent par une réglementation légale différente. En effet, les travailleurs doivent d'une manière générale conclure une assurance-maladie au lieu de travail, alors que les personnes rattachées à des établissements scolaires peuvent, en principe, prétendre à l'octroi d'une dispense sur la base de la présentation d'une carte européenne d'assurance-maladie ou d'une couverture d'assurance équivalente à celle offerte par un assureur LAMal.

Les données relatives à la réduction des primes accordées aux personnes de condition économique modeste sont contenues dans le rapport de l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS).

11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

11.1. Activités courantes

Depuis l'abrogation de l'assurance scolaire contre les accidents, le Service est en charge de la liquidation des cas en cours, pour ce qui concerne les accidents survenus avant le 1er septembre 2006, en plus de l'octroi de participations financières dans des cas de rigueur survenus après cette date.

Selon le règlement sur l'utilisation du fonds résultant de la dissolution de l'assurance scolaire contre les accidents, qui prévoit une évaluation au moins tous les cinq ans, une première évaluation a eu lieu en juillet 2010. Elle a permis de constater que les fonds prévus sont suffisants, autant pour les cas de rigueur que pour les accidents survenus avant l'abrogation de l'assurance en 2006, ainsi que pour les frais de restructuration et d'administration. Il a été décidé de réduire le taux d'activité de la personne responsable à 0.3 EPT.

11.2. Prestations

Les prestations versées par le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA concernent:

- les frais de traitement pour les accidents survenus avant l'abrogation de l'assurance en 2006,
- des contributions financières en faveur de familles d'enfants accidentés en cas de rigueur.

Même après l'abrogation de l'ASA, la prise en charge de la suite des traitements est garantie selon les règles en vigueur précédemment, soit le financement à titre complémentaire et subsidiaire de tous les frais de traitement jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation obligatoire. Cela signifie concrètement que, pour les enfants qui n'étaient déjà plus affiliés auprès de l'ASA lors de sa suppression au 1er septembre 2006, les frais sont pris en charge jusqu'à cinq ans après la fin de l'affiliation effective. Pour les enfants encore assurés au moment de la suppression de l'assurance scolaire en date du 31 août 2006, les frais sont aussi encore pris en charge, mais uniquement jusqu'à cinq ans après la fin de la fréquentation d'une école où ils auraient été précédemment soumis à l'obligation d'assurance (par exemple école enfantine, primaire, secondaire, technique, d'agriculture, à l'exclusion de l'Université et de l'apprentissage).

La répartition des prestations versées en 2010, selon l'année de survenance de l'accident et le type de frais, est la suivante:

2010

Accident	Cas	Frais dentaires Fr.	Frais médicaux Fr.	Frais transport Fr.	Frais appareils Fr.	Total Fr.	Total %
1986 – 1990	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00%
1991 – 1995	7	6572.15	0.00	0.00	0.00	6572.15	39.67%
1996 – 2000	7	3458.50	0.00	0.00	0.00	3458.50	20.88%
2001	1	315.00	0.00	0.00	0.00	315.00	1.90%
2002	5	180.30	1702.35	0.00	0.00	1882.65	11.36%
2003	3	0.00	452.80	0.00	0.00	452.80	2.73%
2004	5	1029.35	854.35	0.00	0.00	1883.70	11.37%
2005	8	251.20	432.00	0.00	0.00	683.20	4.12%
2006	6	1027.55	292.15	0.00	0.00	1319.70	7.97%
Total	**42**	**12 834.05**	**3733.65**	**0.00**	**0.00**	**16 567.70**	**100.00%**
		77.5%	**22.5%**	**0.0%**	**0.0%**		

La répartition des prestations par classe d'âge est la suivante:

Classe d'âge	Cas	% cas
6 – 10 ans	0	0.0%
11 – 15 ans	1	2.4%
16 – 20 ans	22	52.4%
21 – 25 ans	19	45.2%
26 ans et plus	0	0.0%
Total	**42**	**100.0%**

En ce qui concerne la possibilité de versement d'une contribution financière prélevée sur le Fonds et destinée à améliorer les conditions de vie d'un enfant accidenté après le 1er septembre 2006 ayant subi une invalidité ou une impotence durable, aucune demande n'a été déposée en 2010. Ceci est en partie dû à la subsidiarité de la contribution financière, qui ne peut être envisagée qu'à défaut d'intervention d'une autre instance (caisse-maladie, assurances autres, AI, etc.).

11.3. Réassurance

Les indemnités versées en cas de décès ou d'invalidité concernant les accidents survenus avant le 1er septembre 2006 sont réassurées auprès de la Nationale Suisse Assurances. Actuellement, un seul cas reste en suspens. Un montant de l'ordre de 6000 francs reste prévu par la Nationale Suisse Assurances pour régler ce cas.

11.4. Comptabilité

Le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA est géré de manière autonome et dispose de sa propre comptabilité. Les transactions n'affectent donc pas les comptes d'exploitation et le résultat des comptes de l'Etat.

En 2010, les prises en charge des frais de traitement (frais dentaires, médicaux, de transport et pour appareils) ont diminué de 16 567 fr. 70 la provision de traitements garantis, la provision des frais de restructuration a été diminuée de 54 671 fr. 70 en 2010. La perte de l'exercice 2009 a été couverte par le capital frais courant, qui lui a diminué de 59 781 fr. 80 à 886 105 fr. 30.

Au début 2010, la Nationale Suisse Assurances a versé un acompte de 100 000 francs sur la participation au bénéfice de la réassurance. Un deuxième versement a été effectué fin 2010, clôturant ainsi les périodes 1992–1997 et 1997–2002.

L'exercice 2010 se solde par un résultat d'exploitation positif dû aux versements de la participation au bénéfice de la réassurance.

Les comptes d'exploitation 2010 et le bilan au 31 décembre 2010 sont les suivants:

Comptes d'exploitation	**2010**	**2009**
Recettes		
Intérêts des capitaux	344.75	401.45
Participation bénéfice – La Nationale	113 330.25	--.--
Recettes diverses	--.--	260.35
Excédent de dépenses	--.--	59 781.80
Total	**113 675.00**	**60 443.60**
Dépenses		
Différences s/cotisations	--.--	--.--
Frais d'administration	62 534.70	60 443.60
Contributions financières cas rigueur	--.--	--.--
Excédent de recettes	51 140.30	--.--
Total	**113 675.00**	**60 443.60**

Bilan	2010	2009
Actifs		
Compte Postfinance	204 033.05	224 112.30
Trésorerie d'Etat	5 923 102.05	5 923 102.05
Actifs transitoires	120.65	140.50
Mobilier	1.00	1.00
Total	**6 127 256.75**	**6 147 355.85**
Passifs		
Passifs transitoires	--.--	--.--
Capital courant	886 105.30	945 887.10
Provisions traitements garantis	3 272 067.05	3 288 634.75
Provision cas de rigueur	1 234 606.60	1 234 606.60
Provision restructuration	283 337.50	338 009.20
Réserve de sécurité	400 000.00	400 000.00
Bénéfice / Perte	51 140.30	-59 781.80
Total	**6 127 256.75**	**6 147 355.85**

Au 31 décembre 2010, le Fonds résultant de la dissolution de l'ASA dispose d'un montant de 6 127 256 fr. 75.

III. Service du médecin cantonal

1. Mission

Le Service du médecin cantonal (SMC) est en charge des questions médicales concernant la santé publique. Il conseille la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) en matière de soins, de promotion, de prévention et de protection de la santé. Il assume les tâches qui lui sont confiées par les législations fédérale et cantonale.

Le SMC est le centre de référence pour toutes sortes de questions liées à la santé publique et contribue au maintien et à l'amélioration de la santé de la population fribourgeoise. Dans ce but, il collabore étroitement avec les autres services publics fédéraux, cantonaux et communaux et coordonne ses activités pour fournir les informations et conseils nécessaires au Conseil d'Etat et à la DSAS.

Le SMC assure, dans le cadre de ses compétences, l'information et le dialogue avec la population, les médias, les professionnels, les institutions et établissements publics ou privés. Il demeure attentif aux besoins actuels et futurs dans le domaine de la santé publique.

*La direction du Service est assurée par le **Dr Chung-Yol Lee**, médecin cantonal.*

2. Activités

2.1 Prévention et promotion de la santé

- Prise en charge des personnes dépendantes (autorisation du traitement de substitution, coordination de la prise en charge interprofessionnelle, intercantonale et avec la Confédération)
- Prévention et contrôle des maladies transmissibles (gestion des déclarations obligatoires des maladies transmissibles, préparation et gestion de la pandémie, enquêtes épidémiologiques, vaccinations et prophylaxies médicamenteuses, informations)
- Prévention des maladies non transmissibles (registre des tumeurs, programme de dépistage du cancer du sein, plan cantonal et d'action de promotion de la santé et de prévention, santé et sécurité au travail, santé à l'école)
- Organisation de la médecine scolaire, y compris les vaccinations dans les écoles
- Protection de la santé de la population en cas de situation d'urgence et de catastrophe (en collaboration avec d'autres partenaires dans le cadre de l'organe cantonal de conduite et le Service sanitaire coordonné de la Confédération)
- Gestion de la promotion de la santé (en collaboration avec le Service de la santé publique)

2.2 Surveillance et planification du système sanitaire

- Contrôle des institutions de soins (surveillance des soins et placement avant l'âge AVS en EMS, garantie d'hospitalisation hors canton)
- Préavis médicaux et évaluations de prestations (exploitation d'un établissement, levée du secret médical, sépulture)
- Participation à la planification sanitaire du canton (planification hospitalière, urgences préhospitalières, médecine de premier recours, attribution des lits dans les EMS et psychogériatrie)

2.3 Information et coordination

- Renseignements et informations diverses concernant la santé publique pour l'administration cantonale, le grand public et les médias
- Traitement et fourniture de statistiques (traitement de substitution pour les stupéfiants, interruption volontaire de la

grossesse, services d'ambulance, statistiques hospitalières, cancers)

2.4 Echanges et collaborations

› Participation à de nombreux groupes de travail et commissions au niveau cantonal, intercantonal et fédéral.

› Election du Dr Chung-Yol Lee comme président de l'Association des médecins cantonaux suisses.

› Prises de position dans le cadre des consultations cantonales et fédérales touchant le domaine de la santé publique.

3. Prévention et promotion de la santé

3.1 Addictions

3.1.1 Traitement de substitution des personnes toxico-dépendantes

Durant l'année 2010, 460 personnes bénéficiaient d'un traitement de substitution autorisé. 363 hommes et 97 femmes, dont la fourchette d'âge se situe entre 19 et 68 ans. Parmi ces patients, 129 avaient un traitement à la Buprénorphine et 331 un traitement de méthadone. 220 cas sont suivis par le RFSM, centres de Fribourg et Bulle, et le nombre restant de 240 par les 88 médecins autorisés à les traiter, y compris ceux qui travaillent dans ou pour des institutions, hôpitaux et prisons.

Parmi les tranches d'âge <19 jusqu'à 29 ans, les femmes sont représentées à un taux plus élevé. Dans la tranche d'âge 30–34 ans elles représentent 8 % de moins que les hommes et dans la tranche 35–39 ans 9 % de moins. Par contre dans la tranche d'âge >40 ans, le pourcentage de femmes est supérieur de 11 points à celui des hommes.

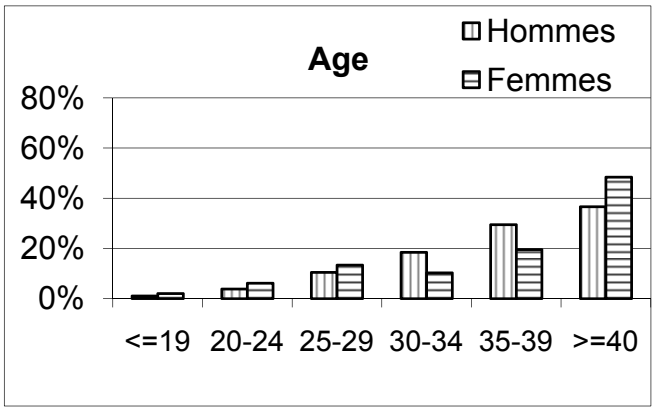

Il est à noter également que le revenu de la majorité des personnes toxico-dépendantes sous traitement de substitution provient d'un travail rémunéré à plein temps (119 personnes), à temps partiel (43) ou alors d'une rente AI (122). 176 personnes vivent en partie (travail à temps partiel et aide sociale) ou totalement de l'aide sociale ou du chômage.

Situation professionnelle	Hommes	Femmes
travail à plein temps	107	12
travail à temps partiel	15	14
travail occasionnel/temporaire	11	3
au chômage avec indemnités	27	5
au chômage sans indemnités	4	5
aide sociale	84	17
femme/homme au foyer	11	16
rente d'invalidité	91	31

3.1.2 Projet de coordination de la prise en charge des personnes dépendantes

En 2010, le projet de coordination de la prise en charge des personnes dépendantes est entré dans sa troisième année d'activité.

Le but du projet est la mise en place d'un dispositif cantonal de prise en charge des personnes dépendantes de drogues illégales et de l'alcool avec les caractéristiques suivantes:

› une offre de qualité adaptée aux besoins et problématiques actuels et démontrés

› de manière interinstitutionnelle et interdisciplinaire

› par une chaîne thérapeutique centrée sur la personne

› en utilisant de manière optimale les ressources à disposition (efficacité et efficience)

› en s'améliorant de manière constante (besoins/offres, fonctionnement, résultats)

Un comité de pilotage, composé de chef-fe-s de service de la DSAS ainsi que d'une représentante de la Direction de la sécurité et de la justice, gère le projet. Un groupe de projet, composé de représentant-e-s des institutions spécialisées dans la prise en charge des personnes toxico- et alcoolo-dépendantes (Fondations Le Tremplin et Le Torry, Association Le Radeau), de l'Association REPER, du Réseau fribourgeois de santé mentale (chaînes addictions et adolescents ainsi que chaîne de crise et de liaison hospitalière), de l'hôpital fribourgeois et des médecins installé-e-s, est chargé de mener les réflexions pratiques. Un chef de projet rattaché au Service du médecin cantonal est en charge

de la gestion du processus global. La coordination des travaux entre ce projet et celui de mise en œuvre de la RPT est assurée par des collaborations dans divers groupes de travail.

Les travaux, pendant cette troisième année de durée du projet, ont été principalement axés sur la mise en œuvre d'un projet pilote d'indication cantonal. La première partie de ce projet a fait l'objet d'une évaluation.

Parallèlement au processus d'indication, des réflexions sur les prestations ont été approfondies et seront terminées dans le courant de l'année 2011.

Dans le courant de 2010, des réflexions sur les synergies structurelles entre les institutions spécialisées dans la prise en charge des personnes toxico- et alcoolo-dépendantes ont été approfondies et seront mises en œuvre en 2011.

Le financement du projet de la part du Fonds pour la lutte contre les toxicomanies a été reconduit pour une dernière année.

3.1.3 Projet «Plan cantonal d'action alcool»

Le projet «Plan cantonal d'action alcool» a pour but l'élaboration d'un plan qui mette en œuvre les objectifs stratégiques du Programme national alcool (PNA) dans le canton de Fribourg.

Afin d'assurer la cohérence dans le domaine des addictions, le comité de pilotage et le chef de projet du projet «Plan cantonal d'action alcool» sont les mêmes que ceux du projet de coordination de la prise en charge des personnes dépendantes (cf. ci-dessus). Un chef de projet adjoint a été engagé le 1er septembre 2010.

Un groupe de projet a été constitué. Il est composé de représentant-e-s du Service de la santé publique, du Service de l'enfance et de la jeunesse, du Service de l´enseignement obligatoire de langue française, du Service de la police du commerce ainsi que de la Police cantonale.

Pour l'élaboration du Plan, deux étapes sont prévues. La première, qui durera jusqu'au printemps 2011, a pour but d'analyser la situation actuelle dans le canton de Fribourg en matière de consommation d'alcool, les bases légales, les constats et problèmes liés à la consommation d'alcool.

Cette analyse sera la base pour l'élaboration, lors de la deuxième étape, d'objectifs et mesures concrètes. Pendant cette étape, il s'agira également d'étudier et de planifier la mise en œuvre des mesures.

Le projet est prévu jusqu'en septembre 2012.

3.2 Maladies transmissibles

3.2.1 Relevés annuels des déclarations des maladies transmissibles

ANNEES	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Hépatites B aiguës	2	1	2		2	1		**8**
Hépatites B total[1]	50	21	31	49	45	36	46	**278**
Hépatites C aiguës	3		1	1		2	2	**9**
Hépatites C total[1]	49	43	33	43	43	40	55	**306**
Chlamydiose	81	86	95	116	105	151	163	**797**
Gonorrhée	20	9	8	11	13	25	20	**106**
Syphilis			17	5	19	17	15	**73**
VIH	18	19	16	6	17	12	11	**99**
SIDA	8	3	3	2	2	4	1	**23**
Campylobactériose	136	131	171	181	170	204	149	**1142**
Hépatites A	4	9	3	5	7	7	4	**39**
Escherischia coli	1	6	2		2		1	**12**
Salmonelloses	46	43	34	42	67	26	33	**291**
Shigelloses	4	5	5	3	4	8	7	**36**
Listériose			2	1	3	1		**7**
Haemophilus Influenzae		2	3	1	1	3	2	**57**
Légionelloses	2	3	2	3	8	5	9	**32**
Pneumococcie	35	32	39	44	34	39	17	**240**
Méningococcie	3	2		2	2	1	3	**11**

ANNEES	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Tuberculose	12	11	13	14	8	19	17	**93**
Rougeole	2	5	9	5	22	12	1	**56**
Encéphalite à tiques	3	3	9	3	1	3	4	**26**
Malaria	3	5	9	6	3	7	7	**40**
Totaux	**487**	**441**	**513**	**545**	**583**	**1025**	**573**	**3797**

[1] cas aigus et chroniques

[2] A partir de septembre 2010, A(H1N1) inclus

Sources: • Statistiques de l'OFSP (relevés annuels de 2004 à 2010), en date du 10 janvier 2011
• Données cantonales VIH et sida 2004 à 2010, en date du 10 janvier 2011

3.2.2 Campagne de vaccination des jeunes filles contre le Papillomavirus humain (HPV)

Dans les deux premières années d'existence du programme cantonal de vaccination contre le HPV (cancer du col de l'utérus), on estime que 7200 filles environ ont été vaccinées (~5390 dans le cadre de la médecine scolaire, ~1810 dans les cabinets médicaux), ce qui correspond à une couverture vaccinale d'environ 54 % parmi toutes les filles et jeunes femmes auxquelles cette vaccination est recommandée selon les données du producteur du vaccin. La couverture vaccinale du canton de Fribourg est nettement supérieure à la moyenne suisse. Pour l'année scolaire 2010/2011, la campagne se poursuivra dans le canton.

3.2.3 Préparation à une pandémie de grippe

Le SMC a poursuivi les activités préparatoires à une pandémie Influenza en étroite collaboration avec le Service de la protection de la population et des affaires militaires. Les sous-groupes de projet thématiques, impliquant différents services de l'Etat ainsi que des associations faîtières et des professionnels de terrain, ont pour la plupart achevé leurs travaux dans le cadre du projet de plan d'engagement cantonal pandémie au cours de l'année 2010. Les enseignements tirés de la pandémie de grippe A(H1N1) 2009 ont été intégrés dans les concepts des sous-groupes de projets, en tenant compte de la variante d'une grippe pandémique de sévérité modérée. La plupart de ces concepts, rédigés selon un canevas commun, ont été validés par le comité de pilotage du projet au cours de l'année 2010; le solde le sera courant 2011. Des recommandations de triage pour l'admission et le séjour des enfants aux soins intensifs pédiatriques en cas de pandémie de grippe ont été élaborées à l'initiative des cantons et de l'OFSP, par la Société suisse de médecine intensive (SSMI), en collaboration et au nom de la Société suisse de pédiatrie (SSP), de la Société suisse de néonatologie (SSN), du Groupe suisse d'infectiologie pédiatrique (PIGS), de l'Association des médecins cantonaux suisses (AMCS) et de l'OFSP. Ces recommandations ont été publiées dans le *Bulletin des médecins suisses* (2010; 91: 18, pp. 715–718). Outre la finalisation du plan d'engagement cantonal pandémie, en particulier de ses parties générales, des questions concernant la coordination des acteurs dans le domaine ambulatoire, secteur qui réunit des professions et des activités très différentes, ainsi que la coordination dans la région de la Broye avec le canton de Vaud, devront encore être réglées en 2011.

La préparation à une pandémie reste donc prioritaire pour le SMC qui poursuivra ses travaux dans ce domaine en 2011 en étroite collaboration avec ses nombreux partenaires à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de l'administration cantonale, ainsi qu'aux niveaux fédéral et intercantonal.

3.2.4 Engagement pandémie de grippe A(H1N1) 2009

La grippe pandémique A(H1N1) 2009, qui fort heureusement s'est révélée de sévérité modérée, a atteint son pic en décembre 2009 au niveau national. Le nombre de cas a ensuite décru massivement. Au niveau cantonal, les mesures de prévention ont évolué en fonction de l'évolution de la pandémie, jusqu'à sa fin. Ainsi, dès janvier 2010, seules les hospitalisations et les flambées devaient encore être déclarées au SMC. Certains médecins ont continué à déclarer des cas suspects au SMC de manière sporadique. Au niveau cantonal, pendant toute la période de la vague pandémique, 398 cas confirmés ont été annoncés. Au total, 129 patients (97 patients adultes et 32 enfants) ont dû être hospitalisés avec suspicion de grippe dont 48 (35 adultes et 13 enfants) ont été confirmés. Six patients ont dû être hospitalisés aux soins intensifs, avec des symptômes grippaux sévères, parmi lesquels la suspicion s'est confirmée dans quatre cas. Heureusement, il n'y a eu aucun décès à déplorer. L'OMS a annoncé la fin de la pandémie de grippe A(H1N1) 2009 le 10 août 2010. Le 18 août, le Conseil fédéral annonçait lui aussi la fin de la pandémie et dissolvait la cellule de crise mise en place en mai 2009.

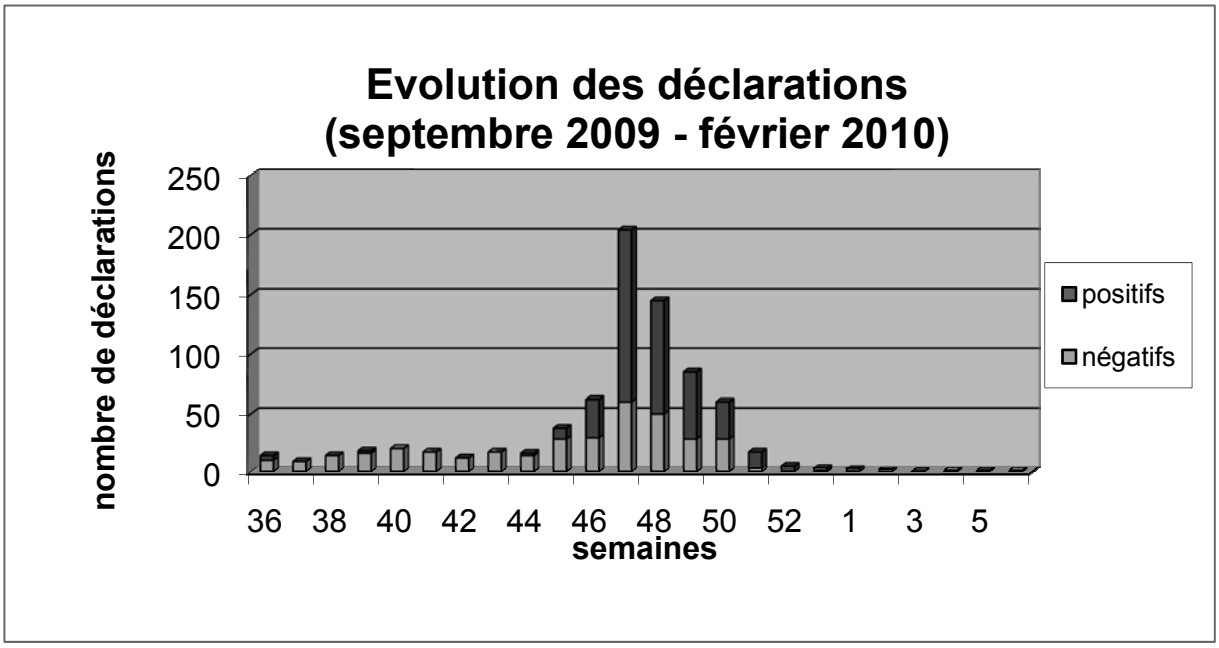

Le virus A(H1N1) 2009 circule désormais comme un virus de la grippe saisonnière, contre laquelle le SMC a, comme chaque année, recommandé aux personnes à risque accru de complications ainsi qu'au personnel soignant de se faire vacciner. La pandémie de grippe A(H1N1) 2009 n'a pas entraîné de surcroît d'activité pour le SMC en 2010.

3.2.5 Semaine européenne de la vaccination

La semaine européenne de la vaccination a eu lieu du 24 avril au 1er mai 2010. Cette année, la campagne d'information de la Suisse a porté sur l'élimination de la rougeole et ciblait plus particulièrement les parents des enfants de moins de deux ans, ainsi que l'entourage professionnel de ces derniers. Dans le but de toucher la population cible, un courrier a été adressé aux crèches et services de puériculture du canton de Fribourg. Un communiqué de presse a été publié dans le cadre de cette campagne et une information a été transmise à tous les médecins de premiers recours du canton.

3.3 Promotion de la santé et prévention des maladies non transmissibles

3.3.1 Prévention du cancer

3.3.1.1 Programme cantonal de dépistage systématique du cancer du sein

Au mois de mars 2010, la Ligue fribourgeoise contre le cancer, travaillant sur mandat de l'Etat, a terminé sa troisième vague de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie.

Durant l'année 2010, le Centre a envoyé 15 672 invitations régulières aux femmes. Au final, seules 14 382 femmes étaient éligibles. Parmi celles-ci, 8116 femmes ont effectué une mammographie de dépistage, ce qui représente un taux de participation de 56,4 %. Il y a lieu de relever que parmi les femmes invitées pour la première fois (2403), le taux de participation s'est élevé à 70 %.

Le Centre de dépistage a traité une moyenne de 184 mammographies par semaine sur un temps opérationnel de 44 semaines.

411 femmes ayant participé au dépistage ont reçu un résultat positif. Parmi celles-ci, 183 effectuaient l'examen pour la première fois. Le taux de résultat positif, entraînant une convocation pour des investigations complémentaires, s'est élevé dans ce groupe à 10,7 % et est supérieur au taux de référence des guidelines européennes (≤ 7 %). Pour les 228 autres participantes, le taux de reconvocation fut de 3,6 %, dans la norme des taux de référence européens (EU ≤ 5 %).

Toutes ont été invitées à effectuer des investigations supplémentaires, et à ce jour, 39 cancers ont été confirmés (chiffre provisoire, les investigations sont en cours pour les résultats concernant les dernières semaines 2010; comme les années précédentes, le chiffre définitif devrait s'élever à environ 60 cancers).

L'analyse des résultats de la troisième vague (avril 2008–mars 2010) sera effectuée dans le courant 2011 et donnera lieu à un rapport distribué à tous les partenaires du SMC.

L'année 2010 a été marquée par une évolution technologique importante avec l'introduction du traitement numérique des

mammographies de dépistage et l'abandon progressif des clichés sous forme de film. Ce changement était un véritable défi pour la Ligue. En effet, il a fallu trouver des solutions pour assurer la comparabilité des mammographies entre l'ancien et le nouveau système et pour l'archivage des images numériques.

En 2011, tous les sites de radiologie participant au dépistage auront migré vers le nouveau système.

3.3.1.2 Registre fribourgeois des tumeurs

En 2009, la Ligue fribourgeoise contre le cancer a introduit 1996 nouveaux cas, dont 1167 cancers invasifs (sans la peau et les tumeurs bénignes du système nerveux central, mais avec les mélanomes).

Le tableau ci-après relatif à la répartition des cas de cancer permet de constater un très léger fléchissement des cas par rapport aux années précédentes, et ceci aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Cette constatation ne peut être formulée qu'à titre provisoire, car les données 2009 doivent encore être complétées (2 ans pour obtenir une exhaustivité optimale).

Répartition des cas de cancer invasifs, selon le sexe et l'âge, pour les années 2006 à 2009

Groupes d'âge	0-19		20-49		50-59		60-69		70-79		80+		Total FR		
Sexe	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	Total H+F
2006	3	3	70	93	113	124	186	116	158	106	77	56	607	498	**1105**
2007	7	6	62	110	110	102	195	116	193	112	93	81	660	527	**1187**
2008	5	3	58	97	98	112	225	113	187	115	95	87	668	527	**1195**
2009	5	6	71	110	105	88	205	123	181	86	98	89	665	502	**1167**
Total 2006–2009	38		671		852		1279		1138		676		4654		
Moyenne annuelle	9.5		168		213		320		285		169		1164		
Pourcentage	0.82		14.42		18.3		27.5		24.5		14.5		100		

Le détail de l'analyse des données 2006 à 2009, avec la répartition des taux d'incidence, par tranche d'âge, pour toutes les localisations, sera publié et donc aussi disponible sur le site Internet de la Ligue dans le courant du premier trimestre 2011.

La refonte en profondeur du programme informatique du registre, obligatoire pour la mise en conformité avec les données à produire pour l'Institut national pour l'épidémiologie et l'enregistrement du cancer (NICER), n'a pas permis, pour la première fois, de compléter tous les cas enregistrés avec les données obtenues des contrôles des habitants des communes. Le croisement de ces données est l'étape indispensable pour effectuer le premier calcul de survie. Ces calculs seront faits par NICER au cours du premier semestre 2011, mais ne concerneront, pour avoir un sens, que les localisations à survie courte comme le pancréas ou le poumon. Il faudra dix années de données pour calculer les survies pour l'ensemble des localisations.

Un projet de publication régulière des résultats est en cours d'élaboration. Ces publications devraient débuter en 2011/2012.

La qualité des données 2009 a une nouvelle fois été jugée excellente par NICER.

3.4 Canicule

Le dispositif cantonal d'informations relatif à la protection contre les risques sanitaires en cas de grandes chaleurs relève de la responsabilité du SMC, en collaboration avec la Protection de la population, le SSP et le Pharmacien cantonal. Tout au long de l'année, des informations sur la canicule, dont des dépliants d'information et les liens Internet pertinents, sont accessibles sur le site Internet du SMC. En 2010, la DSAS a élaboré en collaboration avec les cantons de Vaud et du Valais un dépliant destiné aux personnes en charge d'enfants en bas âge, contenant les mesures à adopter pour protéger ce groupe à risque. Par ailleurs, en début de période estivale, le SMC informe de manière ciblée la population et les partenaires qui s'occupent de personnes à risques en cas de canicule. Le 30 juin 2010, le SMC a donc communiqué des informations concernant la prévention à la popu-

lation par communiqué de presse et par courriel aux nombreux partenaires qui s'occupent des personnes à risque en cas de canicule, en particulier aux établissements de soins, aux services d'aide et de soins à domicile, aux médecins en cabinet, (via leurs associations respectives), aux institutions et foyers pour handicapés, aux services de puériculture et structures d'accueil de la petite enfance, de même qu'à la Croix-Rouge fribourgeoise, aux Ligues de santé, aux pharmacies et drogueries et aux communes. Désormais, les entreprises du gros œuvre ainsi que les unités administratives de l'Etat dont les collaborateurs travaillent à l'extérieur reçoivent également ces informations. En cas de bulletin d'intempérie canicule de MétéoSuisse, le SMC rappelle à la population et à ses partenaires les mesures de prévention à adopter. Il n'y en a cependant eu aucun pour la région au cours de l'été 2010.

3.5 Médecine scolaire

Les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, à l'école enfantine et en 5e année primaire, ainsi que dans un certain nombre de cycles d'orientation. Les médecins scolaires ont en outre vacciné 897 écoliers contre la rougeole, oreillons et rubéole, 1745 contre la diphtérie et tétanos, 892 contre la diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite, 406 contre la diphtérie-tétanos-poliomyélite et 11 contre la poliomyélite. Comme ces dernières années, la vaccination des adolescents dans les cycles d'orientation contre l'hépatite B a remporté un certain succès puisque environ 2450 jeunes ont été vaccinés, ce qui correspond à un taux de vaccination d'environ 67 %.

Concernant la campagne de vaccination des jeunes filles contre le Papillomavirus humain (HPV), se référer au point 3.2.2.

La médecine scolaire est actuellement sujette à des réflexions qui visent une réorganisation du système actuel dans le cadre du projet «Frimesco», piloté par le médecin cantonal adjoint, sur mandat de la DSAS et de la DICS.

3.6 Activités en lien avec la protection de la santé de la population

La nouvelle loi du 13 décembre 2007 sur la protection de la population est entrée en vigueur le 1er janvier 2008 et des modifications y relatives ont été introduites dans la loi du 16 novembre 1999 sur la santé. A notamment été introduite la notion d'organe de conduite sanitaire pour mieux faire face à des situations extraordinaires dans le domaine sanitaire. Le projet ORCSan, qui a démarré fin 2009, sous la responsabilité du SMC, vise à définir les détails de ses compétences, sa composition et son fonctionnement, ainsi qu'un concept sanitaire détaillé. A ce stade, le projet ORCSan a impliqué essentiellement des ressources de l'administration cantonale – SMC, secrétariat général de la DSAS, SSP et Protection de la population; les travaux se poursuivront en 2011.

Les deux médecins du service ont été impliqués dans les diverses activités de l'Organe cantonal de conduite (OCC), y compris les séances bimensuelles ainsi que deux journées d'exercice.

Dans le cadre de l'OCC, le SMC est actuellement représenté dans trois groupes de travail:

- Projet de réorganisation de la conduite sanitaire en cas de situation extraordinaire (ORCSan)
- Réorganisation des plans catastrophe et du plan «Orange»
- Actualisation du plan «Anthrax»

A l'occasion de l'achat d'un véhicule de soutien sanitaire (VSS) stationné à l'Hôpital intercantonal de la Broye, à Payerne, cofinancé par les cantons de Vaud et de Fribourg, des réflexions sur le rôle, l'intervention et le fonctionnement du Groupement d'intervention sanitaire professionnel (GISP) ont été lancées. Ces réflexions ont abouti à un règlement intercantonal du VSS qui a été approuvé en mars 2010. Celui-ci ne règle cependant pas tous les aspects concernant le GISP. Une réflexion plus globale sur les acteurs intervenant en cas de situation extraordinaire dans le domaine sanitaire est actuellement en cours dans le cadre du projet ORCSan.

Le 1er juin 2010, un exercice d'état-major, conduit par le chef de la Protection de la population, a eu lieu. Le SMC, comme membre de la direction de l'exercice, était impliqué dans la planification et la conduite de cet exercice. L'exercice, dans lequel le fonctionnement de l'OCC et la conduite au front ont été testés, avait comme thème une chute d'avion sur la colline du Guintzet. Cet exercice a démontré des améliorations potentielles, surtout en ce qui concerne la coordination des différentes formations d'intervention (sanitaire, police, sapeurs-pompiers) et la coopération entre l'OCC et le poste du commandement du front (PCE). De plus, il a permis de tirer des enseignements importants sur la conduite sanitaire au front qui seront intégrés dans les réflexions dans le cadre du projet ORCSan.

Engagement du SMC dans le cadre d'une alarme Anthrax

Le matin du 6 juin 2010 vers 8h30, une collaboratrice d'une entreprise de Fribourg a ouvert une enveloppe qui contenait de la poudre blanche et avisé la police qui déclencha le plan Anthrax et alarma les sapeurs-pompiers ainsi que le SMC. Le médecin cantonal adjoint se rendit sur les lieux pour conduire l'intervention des formations sanitaires en coopération avec la police et les sapeurs-pompiers. Les six personnes qui se trouvaient dans la même salle ont été décontaminées par les sapeurs-pompiers et il a été décidé d'initialiser une chimioprophylaxie par Ciprofloxacine en attendant le résultat des examens laboratoires. Vers la fin de l'après midi, la poudre blanche a été identifiée comme sucre de raisin par le laboratoire de référence à Lausanne, et l'alarme

levée. Les renseignements de cette intervention ont été utilisés pour l'actualisation du plan Anthrax.

3.7 Gestion de la promotion de la santé

Le Service a contribué à la gestion et au pilotage de différents projets, parmi lesquels sont mentionnés à titre d'exemple:

- Plan d'action de promotion de la santé et de prévention (en collaboration avec la Commission de promotion de la santé et de prévention et le Service de la santé publique)
- Santé à l'école (en collaboration avec les Services de l'enseignement obligatoire de langue française et de langue allemande et le Service de la santé publique)
- Co-évaluation des projets de prévention soumis à la DSAS pour subvention (en collaboration avec le Service de la santé publique)
- Interdiction de la pêche et recommandations de consommation des poissons contaminés de cPCB et assainissement de l'ancienne décharge de La Pila (préavis à l'intention du comité de pilotage)

4. Surveillance et planification du système sanitaire

—

4.1 Autorisation d'exploiter les institutions de santé

Sur la base de la loi sur la santé et de sa législation d'exécution et en collaboration avec le Service de la santé publique, le SMC préavise des dossiers de demandes d'autorisation d'exploiter des institutions de santé sur la base des critères d'exigences établis.

4.2 Préavis concernant les levées du secret professionnel

Le SMC a donné son préavis favorable à la DSAS pour 31 requêtes de levées du secret professionnel (deux ont été considérées comme irrecevables par la DSAS et une demande a été rejetée).

4.3 Surveillance des EMS

Dans le cadre de la loi sur la santé et de sa législation d'exécution ainsi que de la loi sur les EMS et de son règlement, le SMC est chargé de la surveillance des EMS. Ces visites de contrôles, effectuées selon les normes d'exigences intercantonales, sont déterminantes pour l'octroi et le maintien de l'autorisation d'exploiter l'institution.

4.3.1 Directives du 15 décembre 2009 concernant l'interdiction de fumer dans des lieux de séjours permanents ou prolongés

L'article 35a al. 1 de la loi sur la santé prévoit l'interdiction de fumer dans les espaces fermés accessibles au public, notamment les établissements de soins et les hôpitaux. Conformément à l'alinéa 3 de ce même article, le Conseil d'Etat a édicté des dispositions dérogatoires concernant en particulier les lieux de séjours permanents ou prolongés. Les détails de ces dispositions figurent dans les directives de la DSAS du 15 décembre 2009. Ces nouvelles exigences ont été intégrées dans le document cantonal de référence pour l'évaluation des EMS.

4.3.2 Placement en EMS en âge non AVS

En vertu de l'art. 10 al. 2 du règlement d'exécution de la loi sur les établissements médico-sociaux (LEMS), le médecin cantonal peut accorder des dérogations permettant l'entrée en EMS de personnes n'étant pas encore en âge AVS mais nécessitant un séjour définitif en milieu institutionnel en raison d'une maladie ou d'un handicap sévère. Il a dû octroyer l'autorisation à quelques personnes bien avant l'âge AVS pour qui la dépendance des soins ne permettait pas un placement dans d'autres établissements spécialisés.

4.3.3 Contestation de degré de dépendance

L'évaluation des besoins en soins et en accompagnement des personnes résidant en EMS est faite au moyen d'une grille définissant 14 domaines à évaluer selon un système de points allant de 1 à 6, en fonction du temps d'intervention des soignants. Selon le nombre de points obtenus, la personne est évaluée avec un degré de dépendance (ou niveau de soins) A, B, C ou D. Le degré de dépendance détermine le coût des soins et de l'accompagnement lié à la dotation nécessaire à la prise en charge de la personne.

Les personnes résidant en EMS peuvent déposer un recours contre le degré de dépendance attribué par l'établissement. Les infirmières du SMC procèdent alors à une contre-évaluation confirmant ou infirmant le degré de dépendance attribué par l'institution. Sur la base de leur rapport, le recours est traité par la commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées, présidée par le médecin cantonal et composée d'un représentant des assureurs-maladie et d'un représentant des EMS.

4.4 Evaluations pour octroi de prestations sociales

Pour cette activité sporadique, le Service intervient sur mandat de la Caisse cantonale de compensation AVS/AI/APG et conformément à l'ordonnance du 26 octobre 2004 désignant le SMC

comme étant l'organe compétent pour déterminer la part des soins et des tâches d'assistance pouvant être remboursée en matière de prestations complémentaires.

Ces prestations permettent le remboursement des frais de personnel soignant directement engagé par un bénéficiaire d'une allocation pour impotence moyenne ou grave. Elles s'inscrivent dans un encouragement au maintien à domicile de personnes handicapées.

Institutions de santé: résumé du nombre des prestations

Type de prestation	nombre
Préavis d'autorisations d'exploiter une institution de santé	16
Visites dans le cadre de la surveillance des EMS et homes simples	17
Autorisations de placement en EMS en âge non AVS	36
Contestation de degré de dépendance de résidants en EMS	0
Evaluations pour l'octroi de prestations sociales	2

4.5 Projet pilote d'unité sécurisée en psychogériatrie à la Résidence «Les Chênes»

Le concept présenté par la Résidence des Chênes a été approuvé par la DSAS le 12 juillet 2005. Le projet s'est réalisé en 2006 et l'unité a ouvert ses portes le 1er mai 2007.

L'unité héberge douze résidants avec des démences sévères. Les résidants disposent de chambres individuelles et d'une architecture adaptée à leur pathologie. L'espace intérieur et le jardin sécurisé permettent de déambuler aisément. Le personnel est formé à l'accompagnement de personnes atteintes de démence et les activités thérapeutiques et récréatives sont adaptées à leurs besoins.

Ce projet pilote a fait l'objet d'une évaluation sur mandat de la DSAS qui servira de base, entre autres, pour la planification du domaine de la psychogériatrie.

4.6 Projet de nouvel outil d'évaluation des besoins et de la charge en soins dans les EMS fribourgeois

Le nouveau régime de financement des soins, sa loi fédérale et ses dispositions d'exécution, en particulier la modification de l'ordonnance du DFI sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) prévoient une échelle d'évaluation des besoins en soins des résidants des EMS harmonisée au plan national. Cette échelle se déploie en 12 degrés et par tranches de 20 minutes. Le groupe de projet mis en place dans le but de choisir un nouvel outil d'évaluation des besoins en soins a porté son choix sur la méthode RAI (Resident Assessment Instrument) et a lancé un appel d'offres de gré à gré en faveur d'un fournisseur suisse. Un recours déposé auprès du Tribunal cantonal par une entreprise concurrente a entraîné la suspension des travaux d'implémentation, notamment les séances d'information des EMS et de formation des professionnels de soins. La poursuite des travaux est prévue en 2011, en fonction de la décision rendue par le Tribunal cantonal.

4.7 Autres activités dans le domaine des personnes âgées

- Le SMC est représenté dans le comité de projet et dans le groupe de travail du projet Senior+.

- Dans le cadre d'un GT inter-services, le SMC a collaboré à l'élaboration de conditions-cadres pour l'octroi d'autorisations d'exploiter un Spitex-Spitin permettant de prodiguer des soins à des locataires d'appartements protégés rattachés à un EMS, ainsi que pour la mise en réseau de plusieurs EMS géographiquement éloignés.

- Le SMC a participé activement à un congrès «Prévenir et contrôler les infections en EMS» organisé par l'AFIPA.

Le Service du médecin cantonal a été consulté dans le cadre d'un projet d'autorisation pour des unités de soins dans les communautés religieuses du canton de Fribourg. Selon les représentants des communautés, environ 50 religieux ou religieuses âgés nécessitent actuellement des soins du degré de dépendance D. Les communautés manquent de moyens financiers et de ressources en personnel pour garantir la prise en charge de ces personnes. Le Service de la santé publique a octroyé cette autorisation le 10 décembre.

4.8 Hospitalisations hors canton

En 2010, le SMC a traité au total 4570 demandes de garantie de paiement pour les hospitalisations hors canton, dont 2426 (53 %) acceptées et 2144 (47 %) refusées.

Comparé aux années précédentes, le nombre total des cas est relativement constant. Par contre, une augmentation constante des refus est à constater. Le SMC attribue cette augmentation à une expansion des prestations du HFR.

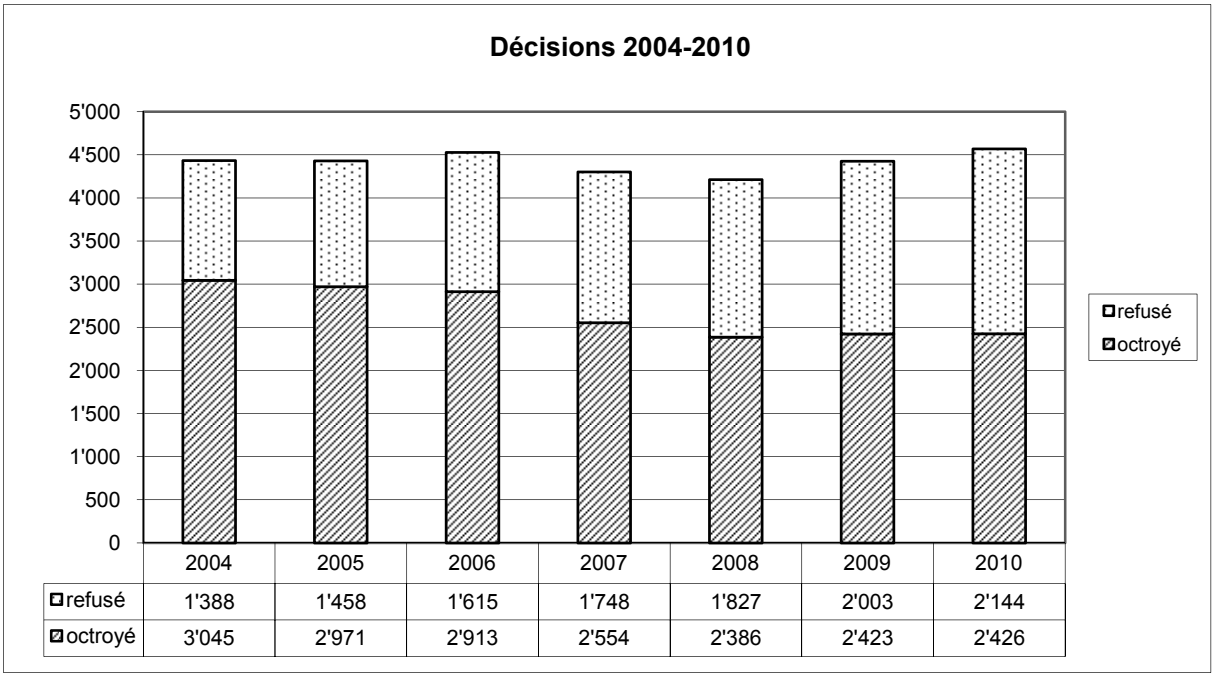

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
refusé	1'388	1'458	1'615	1'748	1'827	2'003	2'144
octroyé	3'045	2'971	2'913	2'554	2'386	2'423	2'426

Le traitement des hospitalisations extra-cantonales représente un travail administratif considérable pour le Service. Un poste de secrétaire à 50 % est consacré à la gestion des dossiers et environ 10 % d'un médecin pour les décisions et le traitement des recours.

Depuis le 20 mai 2010, la DSAS a un contrat avec Service Sinistres SA (SSSA) pour assurer un remboursement des coûts dans le cadre des hospitalisations hors canton avec une responsabilité des tiers. Le SMC trie les dossiers avec une probabilité d'une responsabilité d'un tiers (p. ex. accidents) et transmet les noms des patient-e-s concerné-e-s à SSSA. SSSA s'occupe de la recherche d'information après déliement du secret médical par le patient et du remboursement à l'Etat par l'assurance responsabilité civile.

5. Information et coordination

Les nombreuses activités d'information dans le cadre des projets mentionnés dans le rapport et de renseignements concernent des thèmes très hétérogènes.

5.1 Statistiques

En 2010, le SMC a récolté, vérifié et transmis les données 2009 de la statistique médicale annuelle des établissements hospitaliers du canton à l'Office fédéral de la statistique (OFS). Il s'agissait d'une année de transition depuis la révision partielle de la statistique médicale des hôpitaux. Les établissements ont encore pu livrer jusqu'à la fin mars leurs données soit dans l'ancien format soit dans le nouveau (données conformes *SwissDRG – Swiss Diagnosis Related Groups* – le nouveau système tarifaire de rémunération des prestations hospitalières en soins somatiques aigus). Les données 2009 de la statistique médicale ont été publiées dans l'encyclopédie statistique de l'OFS. A partir de 2011, les maisons de naissance – qui ont été intégrées dans la statistique médicale, conformément à la révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) – seront également tenues de livrer leurs données.

La statistique des interventions des services d'ambulances basée sur les fiches d'intervention préhospitalières IAS (interassociation de sauvetage) a connu une phase transitoire. Le nouveau logiciel introduit dans les services d'ambulances en 2009 a fait l'objet d'adaptations, et doit encore connaître des ajustements, mais il devrait permettre de disposer des données informatisées centralisées dans ce domaine pour l'année 2010 au début 2011.

Le SMC continue de collecter et de transmettre les déclarations des interruptions volontaires de grossesse (IVG) à l'Office fédéral de la statistique ,qui fournit des analyses spécifiques au canton. Ces chiffres restent plus ou moins stables:

> 256 interruptions de grossesse en 2009

> 227 interruptions de grossesse en 2008

> 240 interruptions de grossesse en 2007

> 264 interruptions de grossesse en 2006

> 299 interruptions de grossesse en 2005

6. Echanges et collaborations

6.1 Commissions et groupes de travail

En dehors des activités mentionnées ailleurs, les collaborateurs du service ont contribué au travail de nombreux commissions et groupes de travail. Sont mentionnés ici:

- Commission cantonale en matière de planification sanitaire
- Commission permanente pour la sécurité et la protection de la santé au travail dans l'administration cantonale (SST)
- Commission consultative en matière d'EMS (COMEMS)
- Commission d'experts en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées
- Commission de soins préhospitaliers du GRSP (groupement romand des services de santé publique)
- Commission fédérale pour la prévention du tabagisme
- Comité de coordination du laboratoire régional Ouest (événements de type B, biologiques)
- Comité scientifique du registre des tumeurs
- Comité de l'inter-association de sauvetage (IAS, représentation de la CDS)
- Commission fédérale pour l'élimination de la rougeole
- Commission des médecins cantonaux du GRSP
- Comité de l'Association des médecins cantonaux suisses (AMCS)

IV. Service dentaire scolaire

1. Mission

Le Service dentaire scolaire (ci-après le Service) a pour mission la promotion de l'hygiène bucco-dentaire, la lutte contre les caries et les affections parodontales et la correction de malformations bucco-dentaires. Ses prestations s'adressent en priorité aux enfants et aux jeunes en âge de scolarité obligatoire.

La direction du Service a été assurée jusqu'au 30 juin 2010 par M. ***Jean-Claude Meylan***, chef de service. Une nouvelle cheffe de service, M^me^ ***Claude Bertelletto Küng*** a été choisie par la Direction de la santé et des affaires sociales, avec entrée en fonction au 1^er^ janvier 2011.

2. Activités

Pour mener à bien ses différentes missions, le Service est divisé en trois sections:

2.1 Prophylaxie

Les éducatrices en hygiène dentaire dispensent aux élèves des classes enfantines et primaires du canton un enseignement pratique et théorique sur la manière adéquate d'observer une bonne hygiène dentaire. De l'école enfantine à la sixième primaire, chaque classe reçoit leur visite en principe une fois par année. Actuellement, il faut environ 20 mois aux éducatrices pour effectuer le tour des classes du canton. Une éducatrice supplémentaire a été engagée en septembre 2010 pour atteindre l'objectif d'un passage annuel par école et pour répondre aux nouveaux besoins suscités par l'introduction d'une seconde année d'école enfantine. Afin de permettre aux élèves de mettre en pratique la théorie enseignée et également dans un but préventif, chaque enfant reçoit gratuitement une brosse à dent ainsi que du matériel didactique. Le Service a également saisi l'occasion de l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice pour entamer une modernisation des outils pédagogiques des éducatrices en hygiène dentaire. En 2010, les éducatrices en hygiène dentaire ont visité 915 classes et ont dispensé leur enseignement à 16 171 élèves.

Grâce au travail de fond effectué par le Service et au suivi régulier du médecin dentiste, la carie régresse de manière satisfaisante chez les enfants en âge de scolarité. Par contre, année après année, on constate encore et toujours une progression très inquiétante de la carie chez les enfants en bas âge. L'introduction d'une seconde année d'école enfantine permettra certainement d'améliorer la situation; néanmoins, une réflexion sur une possible prise en compte de cette catégorie d'âge dans les prestations du service est actuellement en cours.

La prévention et la promotion de l'hygiène dentaire sont également des thèmes clés discutés dans le cadre d'un concept de communication prévu pour 2011. Une première action concrète dans ce sens a déjà été menée, puisqu'une médecin dentiste du Service a eu l'occasion de présenter la problématique de la carie de la petite enfance à des médecins de premier recours (majoritairement des pédiatres) du canton en décembre 2010.

Cette année, les trois collaboratrices du service ont participé à la journée romande de prophylaxie qui a eu lieu à Morges. Cette manifestation a été l'occasion de rappeler les valeurs essentielles d'une prophylaxie dentaire efficace et d'établir le bilan de la santé bucco-dentaire en Suisse romande.

2.2 Soins dentaires

Le Service met à disposition des enfants en âge de scolarité obligatoire des spécialistes en pédodontie (dentistes et assistantes) ainsi qu'une infrastructure permettant de contrôler et, si nécessaire, de soigner leurs dents et leurs gencives. Il dispose toujours de quatre cliniques dentaires itinérantes, dont deux sont à l'usage exclusif des contrôles, et de huit cliniques fixes.

Les différentes cliniques du Service fonctionnent selon le rythme scolaire, c'est-à-dire qu'elles ferment durant les vacances. Les cliniques itinérantes sont chargées de se déplacer dans les communes du canton qui n'ont pas de médecin dentiste scolaire.

L'introduction de changements proposés par différents groupes de travail durant les années 2009 et 2010 suit son cours, avec la collaboration de la section Organisation du Service du personnel et d'organisation. Ces nouveautés touchent aussi bien l'organisation administrative que l'organisation médicale, avec notamment la création d'une fonction de cheffe de secteur dentaire assumée par l'une des dentistes les plus expérimentées du Service. Dans le domaine médical, il faut encore noter l'achat de nouveaux appareils de radiographie numériques pour la grande majorité des cliniques fixes, ce qui permettra à terme une utilisation optimale des moyens informatiques du Service.

Le Service est toujours en phase de restructuration, laquelle sera poursuivie ces prochaines années. Le but est d'améliorer les prestations de soins et de garantir une meilleure rentabilité.

Les différentes restructurations ont apporté année après année une augmentation réjouissante du nombre de patients, qui ne compense toutefois pas une diminution significative de la carie et, partant, une forte diminution des recettes. Différents évènements ayant touché le personnel comme les départs et absences maladie n'ont pas permis d'atteindre le chiffre d'affaires escompté.

Le nombre de déplacements des cliniques itinérantes est resté stable. Leur nombre est passé de 58 en 2009 à 56 en 2010.

En 2010, le Service a contrôlé 11 257 enfants dont 10 028 ont bénéficié de soins appropriés.

2.3 Soins orthodontiques

Situées au boulevard de Pérolles 23 à Fribourg et au Collège du Sud à Bulle, les cliniques orthodontiques sont spécialisées dans le traitement des malformations dento-faciales.

Cette année, l'organisation du secteur de l'orthodontie a souffert de plusieurs absences (congé maternité et absences maladie) de membres du personnel, ainsi que du départ d'un orthodontiste, dont le poste n'a pu être repourvu immédiatement en raison de la situation du marché du travail. Ces imprévus ont eu des incidences négatives sur le chiffre d'affaires des cliniques.

En 2010, les cliniques orthodontiques ont accueilli 387 nouveaux patients. Leur chiffre d'affaires se monte à 2 035 424 francs. 2696 enfants ont été traités lors de 10 222 rendez-vous.

Cliniques	Taux d'activité	1 Total des enfants ayant eu la possibilité de bénéficier de la visite de la clinique dentaire	2 Nombre d'enfants contrôlés à la clinique	3 Nombre d'enfants soignés à la clinique	4 Nombre d'enfants contrôlés à la clinique et soignés en privé	5 Nombre d'enfants contrôlés et soignés en privé (avec attestation)	Total des factures	% des enfants contrôlés et soignés à la clinique	Temps nécessaire pour effectuer le programme
Les Buissonnets	85%	2730	1581	1434	131	1149	225 414.80	57.91%	11 mois
Fribourg	90%	2816	1672	1551	119	1144	294 493.45	59.38%	12 mois
Romont / Glâne	85%	2230	1502	1417	15	728	240 313.60	67.35%	12 mois
N° 3 Sarine	85%	3839	1106	931	154	2733	183 523.45	29.01%	12 mois
N° 4 Vudalla Bulle / Gruyère	80%	3789	1175	967	164	2614	189 457.10	31.01%	12 mois
N° 5 Broye	85%	1326	554	492	62	772	120 932.45	41.78%	13 mois
N° 8 Marly, je/ve	34%	1610	1067	1054	12	543	113 282.30	66.27%	12 mois
N° 9 Villars-sur-Glâne, lu/ma	34%	1193	794	609	185	399	134 344.65	66.55%	12 mois
N° 10 Collège Sud Bulle / Gruyère	85%	3234	1137	1051	82	2097	217 759.40	35.16%	12 mois
N° 11 Düdingen, me/je/ve	51%	2835	669	522	141	2166	109 646.25	23.60%	12 mois
Total		**25 602**	**11 257**	**10 028**	**1065**	**14 345**	**1 829 167.45**	**44.05%**	

V. Service de planning familial et d'information sexuelle

1. Mission

Le Service de planning familial et d'information sexuelle (SPFIS) a pour mission la prévention et la promotion de la santé sexuelle, affective et reproductive dans le canton de Fribourg. Le Service offre à toute personne qui le demande information et conseil, soutien, accompagnement et orientation sur les questions de santé sexuelle et reproductive. Il comprend deux secteurs dont les activités sont complémentaires, le planning familial et centre de grossesse et l'information sexuelle. Le Service est situé à Fribourg et dispose d'antennes d'information et de conseil à Bulle, à Morat et à Payerne.

La direction du Service est assurée par ***M^me^ Marie Perriard****, cheffe de service.*

2. Activités

Le Service assume les tâches liées à l'éducation sexuelle, à la prévention des grossesses non désirées, à la prévention des IST (infections sexuellement transmissibles) et du VIH/SIDA, à la prévention des abus sexuels et des maltraitances. Il offre deux jours par semaine (12 heures) des consultations médicales assurées par un médecin-assistant gynécologue sous la responsabilité de la médecin-cheffe du service de gynécologie et d'obstétrique du HFR. Le site Internet du Service fournit aux internautes des informations sur les prestations offertes et sur divers thèmes de la santé sexuelle et reproductive. Une adresse électronique gérée par deux conseillères permet aux usagers de recevoir en français et en allemand une réponse personnalisée à leurs questions.

2.1 Planning familial et centre de consultation en matière de grossesse

Le Service a répondu aux demandes individuelles, de couples et de groupes concernant la santé sexuelle, la vie affective et la grossesse. En 2010 cela représente 1871 entretiens qui se répartissent de la manière suivante: 32 % concernent la contraception, 32 % les infections sexuellement transmissibles (IST) et VIH/SIDA, 19 % la grossesse, 6 % l'éducation sexuelle et les difficultés sexuelles, 11 % d'autres questions de santé sexuelle. Par rapport à l'âge de la clientèle, 54 % des personnes sont âgées de moins de vingt ans et de ce pourcentage 14 % ont moins de seize ans. Le Service offre aussi une consultation d'éducation sexuelle individuelle ou en couple pour les personnes handicapées (46 entretiens en 2010).

Au centre de planning familial intercantonal de Payerne, les usagers sont principalement des jeunes de moins de vingt ans au début de leur vie sexuelle. La population fribourgeoise représente environ le 30 % des consultants.

Conformément à son mandat de centre de consultation en matière de grossesse, le Service offre des entretiens d'information, de clarification et de soutien. Il informe les personnes concernées sur les aides privées et publiques auxquelles elles peuvent faire appel pour mener la grossesse à terme et les accompagne dans les démarches. En 2010, le Service a donné 355 entretiens liés à des questions de grossesse dont 89 concernent l'accompagnement de personnes demandant une interruption de grossesse.

Le Service a une consultation de prévention des IST et VIH/SIDA. Dans le cadre d'un entretien conseil, il offre la possibilité de faire un test anonyme de dépistage VIH/SIDA. 442 tests ont été réalisés en 2010, dont 52 à l'antenne de Bulle.

2.2 Cours, interventions et collaborations

Tout au long de l'année, le Service est sollicité pour des cours et interventions sur différents thèmes liés à la santé sexuelle et reproductive (79 en 2010). Les bénéficiaires de ces cours sont principalement des étudiants du secondaire II et de la HEdS, des jeunes en foyers et des apprentis. A la demande d'enseignants de CO alémaniques, l'expérience d'organiser des ateliers sur la santé sexuelle au service de planning familial a été renouvelée et dix classes en ont bénéficié.

Le Service collabore avec les professionnels du domaine médical, social et éducatif, le HFR Fribourg-Hôpital cantonal et le HFR Riaz, le Réseau fribourgeois de santé mentale, le Service de l'enfance et de la jeunesse, les médecins gynécologues, les pharmaciens, les foyers et institutions pour adolescents, ORS Service AG pour les requérants d'asile, Fri-Santé et Grisélidis pour les personnes en situation de précarité, Espacefemmes et Empreinte. Le Service participe à différents groupements professionnels actifs dans la prévention et la promotion de la santé tels que le GIS (plate-forme d'information santé), le Groupement de coordination du Réseau santé et social Gruyère, le groupement fribourgeois Coordination SIDA, le Verein Sozialtätige Deutschfreiburg (VSD).

Le Service a participé à la journée mondiale du Sida du 1^er^ décembre organisée par l'association Empreinte et le groupement fribourgeois Coordination Sida. Le thème de l'année était la discrimination sur le lieu de travail et des stands d'information et de prévention ont été installés dans des entreprises fribourgeoises. Il y a aussi eu la réalisation d'un DVD pour faire connaître les lieux d'information et de conseil IST et VIH/SIDA à Fribourg. Une conseillère du SPFIS présente et explique la réalisation d'un test de dépistage VIH. Le SPFIS a d'autre part animé deux soirées d'information dans le bus de Grisélidis pour les professionnelles du sexe. Dans le cadre de la prévention des mutilations

génitales féminines (MGF) le Service a collaboré avec le Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme à l'organisation de la séance de présentation du manuel didactique à l'usage des professionnels, manuel édité par l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE). La responsable a participé à l'organisation d'une journée de réflexion scientifique à Lausanne avec Planes (Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive) et la sociologue Eliane Perrin sur le thème «Avoir un enfant aujourd'hui, un rêve, une folie, un cauchemar?». Le SPFIS a pris part aux consultations organisées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le cadre de l'élaboration du nouveau Programme national VIH/SIDA et autres IST (PNVI 2011-2017). Ce programme a été adopté par le Conseil fédéral le 24 octobre 2010. Il étend son champ d'action à la prévention des IST et valorise l'éducation sexuelle et le conseil personnalisé comme moyens de prévenir les IST et le VIH SIDA. Les conseillères et les formatrices en santé sexuelle ont participé à la formation continue de l'ASCPF (Association suisse des conseillères en planning familial) et de l'ARTANES (Association romande et tessinoise des éducateurs/trices et formateurs/trices en santé sexuelle et reproductive).

2.3 Information sexuelle

Le Service offre des cours de promotion de la santé sexuelle dans les écoles du canton, cours de prévention des abus sexuels à l'école enfantine, cours d'information sexuelle en 2e, 4e primaire et en 2e année du cycle d'orientation. Le nombre d'heures d'intervention est stable et le Service a pu répondre aux demandes. En 2010 il y a eu une légère augmentation des cours de prévention des abus sexuels à l'école enfantine et dans les classes de 1re et 2e primaire. Du mois de septembre au mois de décembre 2010, une enquête a été réalisée à l'aide d'un questionnaire dans toutes les classes d'âges d'intervention et dans les soirées de parents. Au vu des résultats, l'indice de satisfaction est nettement positif. Les parents apprécient d'être secondés, particulièrement en ce qui concerne les questions liées à l'adolescence, à la gestion d'Internet et à la pornographie. Les enfants relèvent souvent la possibilité de pouvoir vérifier et rectifier un certain nombre de connaissances. Le travail de réflexion en classe leur permet de compléter et de progresser dans leur évolution personnelle.

Cette année a été marquée par une intensification de la collaboration entre le bureau de la médiation pénale pour mineurs et la responsable de l'information sexuelle pour trois situations familiales présentant des problèmes liés à la sexualité.

2.4 Evénements particuliers

Au début 2010, l'antenne du Service de planning familial et d'information sexuelle à Bulle a déménagé pour s'installer dans le Centre de soins en santé mentale du RFSM avec deux autres services de l'Etat, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et la consultation pour adolescents du RFSM.

3. Données statistiques

—

3.1 Consultations au service de planning familial

Entretiens individuels et entretiens de couple		1792
Entretiens de groupes		79
	Français	81%
	Allemand	17%
	Autres	2%
Entretiens téléphoniques		3719
Consultations médicales		1119
Nationalité		
Suisse		66%
Etrangère		34%
Domicile		
Ville de Fribourg		37%
Sarine-Campagne		23%
District de la Singine		12%
District de la Gruyère		13%
District du Lac		2%
District de la Glâne		3%
District de la Broye		5%
District de la Veveyse		1%
Autres cantons		4%

3.2 Interventions des formateurs et formatrices en santé sexuelle

Type d'intervention	
Interventions en classe	2866 heures
Soirées de parents	93 soirées
Suivi de situations: 41 situations	72 entretiens

Scolarité des participants	
Elèves de CO et apprentis	20%
Ecoles enfantines et primaires	75%
Classes spécialisées	5%

Nombre de classes visitées		
Ecoles enfantines, 1re et 2e primaire (prévention des abus sexuels)		310 classes
	Français	245 classes
	Allemand	65 classes
Ecoles primaires, 3e à 6e année (information sexuelle)		289 classes
	Français	219 classes
	Allemand	70 classes
Cycles d'orientation (information sexuelle)		143 classes
	Français	127 classes
	Allemand	16 classes
Ecoles professionnelles (prévention IST et VIH/SIDA)		21 classes
	Français	19 classes
	Allemand	2 classes
Autres institutions		36 classes
	Français	32 classes
	Allemand	4 classes

VI. Service de la prévoyance sociale

1. Mission

Le Service de la prévoyance sociale (ci-après: le Service) est chargé de la mise en œuvre de la politique cantonale en faveur des personnes en situation de handicap adultes et du financement des institutions pour mineurs et jeunes adultes. En collaboration avec le Service de la santé publique et le Service du médecin cantonal, il assume aussi les tâches dévolues à l'Etat dans le domaine des établissements médico-sociaux (EMS).

*La direction du Service est assurée par M^me^* ***Maryse Aebischer****, cheffe de service.*

1.1 Secteur des institutions spécialisées

Le secteur des institutions spécialisées s'occupe principalement du subventionnement des lieux de vie et d'occupation pour personnes présentant une altération significative durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions cognitives, physiques, psychiques ou sensorielles. Cette activité s'étend aussi aux structures institutionnelles accueillant des personnes aux prises avec des problèmes de dépendance, aux maisons d'éducation pour mineurs et jeunes adultes ainsi qu'aux familles d'accueil professionnelles. Le secteur planifie en outre la capacité de ces établissements et contrôle leurs activités. Enfin, en qualité d'office de liaison au sens de la convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), il gère le financement des placements effectués hors canton.

1.2 Secteur des établissements médico-sociaux

Le secteur des EMS est en charge de la planification du nombre de lits dans les établissements médico-sociaux ainsi que du nombre de places d'accueil dans les foyers de jour. Il finance les frais d'accompagnement des personnes qui séjournent en EMS, contrôle les dotations en personnel de soins et d'accompagnement et participe au financement des foyers de jour. Il a été mandaté par le Conseil d'Etat pour concrétiser les articles de la nouvelle Constitution fribourgeoise relatifs aux personnes âgées, en étroite collaboration avec le Service de la santé publique et le Service du médecin cantonal.

2. Activités

2.1 Secteur des institutions spécialisées

2.1.1 Activités courantes

Les tâches inhérentes au financement des institutions spécialisées et des familles d'accueil professionnelles comprennent principalement le contrôle et les discussions des budgets avec les responsables des institutions (budgets de fonctionnement et d'investissement). Calculées sur la base des budgets adoptés par la DSAS, les subventions sont versées aux institutions en trois acomptes correspondant à 80 % des budgets. L'établissement des décomptes finaux et le calcul de la subvention définitive à charge des pouvoirs publics se font sur la base des comptes révisés par

les organes de révision des institutions. Durant l'année 2010, le Service a comblé la plus grande partie du retard pris dans l'établissement des décomptes finaux. Les derniers décomptes 2008 et 2009 seront établis d'ici au 30 juin 2011.

Afin de planifier le nombre de nouvelles places d'hébergement et d'occupation nécessaires pour couvrir les besoins en prestations des personnes en situation de handicap, le Service a récolté au cours du troisième trimestre un important nombre de données. Ces données proviennent notamment des institutions spécialisées pour adultes ainsi que du Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM). Dans le courant du premier semestre 2011, l'analyse de ces données aboutira à l'élaboration d'un document de planification précisant, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, l'évolution de l'offre en prestations institutionnelles pour la période 2011 à 2015.

Le Service agit en qualité d'office de liaison du canton de Fribourg pour l'application des dispositions de la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS). Les placements hors canton sont soumis à des demandes de garantie de prise en charge des frais auprès de cette instance, qui contrôle le respect des exigences législatives en matière de placement, le prix journalier, la contribution de la personne et donne son accord au financement du séjour. L'Office de liaison gère les dossiers des personnes placées hors canton et traite aussi les litiges pouvant survenir entre cantons, institutions et services placeurs. Pour l'année 2010, on constate une certaine stabilité du nombre de garanties de prise en charge financière octroyées pour des placements hors canton. Si, pour le séjour de Fribourgeois dans les institutions accueillant des personnes en situation de handicap, ce nombre (115) a augmenté (97 en 2009 et 88 en 2008), il a en revanche diminué pour les séjours de mineurs placés dans des établissements d'éducation (60 au lieu de 81 en 2009 et 67 en 2008). La progression du nombre de ces garanties financières pour des personnes adultes en situation de handicap est due à une augmentation des demandes pour des places en atelier, les personnes concernées ne résidant toutefois pas dans un foyer ou un appartement protégé hors canton. A noter que les placements hors canton recouvrent des séjours d'une durée très variable selon la nature de la prestation dispensée (stage d'observation de quelques jours ou placement institutionnel à l'année).

2.1.2 Projets et événements particuliers

En séance du 17 mai 2010, le Conseil d'Etat a adopté le plan stratégique exigé par la loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI). Par l'intermédiaire de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS), ce document a été transmis au début du mois de juin au Conseil fédéral, en même temps que les plans stratégiques des autres cantons latins. Il a été approuvé par le Conseil fédéral le 17 décembre 2010, sur proposition de la Commission d'experts chargée d'analyser les plans stratégiques de l'ensemble des cantons. Le plan stratégique a pour but de définir les principes qui soutiennent la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le domaine du handicap adulte. Il vise principalement à répondre aux exigences formulées à l'article 10 de la LIPPI. Pour le canton de Fribourg, l'élaboration du plan stratégique s'inscrit aussi dans une définition nouvelle de la politique cantonale en faveur de la personne en situation de handicap. Celle-ci a pour objectif de promouvoir l'autonomie de la personne, de favoriser son accès à la formation et sa participation à la vie sociale, économique et professionnelle. Les principes de la politique fribourgeoise en faveur des personnes en situation de handicap seront inscrits dans un nouveau texte législatif qui remplacera l'actuelle loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées. Cette nouvelle législation devra être coordonnée avec la future législation en faveur des personnes âgées, notamment dans les domaines de la planification et du financement des prestations.

Pour garantir la mise en œuvre des principes adoptés dans le plan stratégique, le Service doit pouvoir s'appuyer sur de nouveaux outils et instruments. Ainsi, le Service collabore avec le SESAM et le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) à la mise en place d'une solution informatique pour le calcul et le contrôle des subventions versées aux institutions et aux écoles spécialisées du canton de Fribourg (projet EDISES). Les travaux visant à définir le détail des spécifications de la nouvelle application ont débuté en automne et se sont terminés en décembre par la rédaction d'un document détaillant chacune des fonctionnalités de la nouvelle application. Les travaux de programmation ont commencé en décembre 2010 et la phase de test débutera au printemps 2011.

Durant le deuxième semestre de l'année 2010, le Service a commencé à travailler à la mise en œuvre du plan stratégique LIPPI, en particulier à la rédaction d'un avant-projet de convention et de contrat de prestations pour les institutions, à la définition du processus d'indication pour les prestations financées par les pouvoirs publics et à l'analyse du besoin et de l'offre de prestations.

Parallèlement à ces travaux internes au canton, le groupe de travail mis en place par la CLASS pour la mise en œuvre de la RPT (GT RPT) s'est réuni à sept reprises durant l'année 2010 en vue de coordonner les travaux de mise en œuvre des principes définis dans le rapport «Principes communs des plans stratégiques latins», du 17 novembre 2008. Les travaux ont porté notamment sur l'utilisation des données de l'OFAS en vue d'établir une planification de l'offre de prestations à long terme, sur la définition et l'utilisation des données financières permettant d'établir une comparaison du coût des institutions dans les cantons latins,

sur les exigences de contrôle de la qualité des prestations dans les institutions ainsi que sur les exigences en matière d'autorisation et de reconnaissances. Dans le cadre de ces mesures de collaboration intercantonale, le canton de Fribourg a été chargé de diriger les travaux visant à mettre en place un instrument commun destiné à mesurer le besoin en soutien des personnes adultes en situation de handicap, vivant ou travaillant en institution. En 2009, la CLASS avait mandaté un expert externe pour qu'il procède à l'évaluation des résultats des tests effectués en parallèle dans tous les cantons latins avec les instruments EFEBA (Evaluation fribourgeoise en besoin d'accompagnement) et ARBA (Analyse des ressources et besoins d'aide). Le rapport de l'expert ayant conclu qu'aucun de ces deux outils n'était préférable à l'autre, les cantons du Valais, de Neuchâtel, du Jura, du Tessin et de Fribourg ont opté pour EFEBA, alors que les cantons de Genève et de Vaud ont souhaité garder leur outil ARBA pour l'instant. Pour tenir compte des remarques faites dans l'expertise sur certaines faiblesses de l'outil EFEBA et y apporter les adaptations nécessaires, un groupe de travail intercantonal, présidé par l'inspectrice fribourgeoise des institutions spécialisées, a été constitué. Les résultats de ces travaux seront présentés aux GT RPT au début 2011.

2.2 Secteur des établissements médico-sociaux

2.2.1 Activités courantes

Pour les 47 EMS du canton, le Service calcule le prix de l'accompagnement, en tenant compte notamment des dotations en personnel de soins et d'accompagnement requises par chaque établissement en fonction des niveaux de soins des pensionnaires hébergés ainsi que des forfaits payés par les assureurs-maladie. Un système correctif du prix, sur la base des comptes, garantit le financement des coûts effectifs. Le contrôle des comptes consiste à vérifier la dotation en personnel de soins et d'accompagnement en fonction des journées de soins facturées et réservées (en cas d'hospitalisation) ainsi que les salaires et charges salariales en relation avec les avis d'engagement préavisés par le Service (500 avis par année en moyenne). Ce personnel représente plus de 3000 personnes pour environ 1700 EPT. Le calcul de la participation des pouvoirs publics aux frais d'accompagnement est effectué depuis 2001 par la Caisse cantonale de compensation.

Dans le cadre du budget 2011, le Conseil d'Etat a décidé de reconnaître 40 nouveaux lits médicalisés long séjour, ainsi que 4 lits médicalisés court séjour supplémentaires. Ces lits ont été attribués aux districts, charge à eux de les répartir entre les établissements médico-sociaux en fonction des demandes et de leur caractère prioritaire. 9 lits supplémentaires ont été attribués à l'établissement cantonal «Les Camélias» pour la prise en charge des patients atteints de démence et de troubles du comportement ou d'autres troubles de la personnalité, pour lesquels un séjour dans un EMS non sécurisé ne peut être envisagé. L'attribution de ces nouveaux lits a été préavisée par la Commission consultative en matière d'établissements médico-sociaux (COMEMS) qui s'est réunie à deux reprises durant l'année 2010. La répartition proposée est la suivante:

Lits long séjour:	
District de la Sarine:	28 lits
District de la Broye:	3 lits
EMS Les Camélias, Marsens:	9 lits (psychogériatrie)
Lits court séjour:	
District de la Singine:	2 lits
District de la Gruyère:	1 lit
District de la Glâne:	1 lit

A fin 2010, le nombre de places dans les foyers de jour s'élève à 43.

2.2.2 Projets et événements particuliers

Lancé officiellement en automne 2009, le projet Senior+ réunit environ 80 personnes issues des milieux de la santé, du social et de l'économie, ainsi que des représentants des communes et de l'Etat, dans le but de définir les objectifs de la future politique fribourgeoise en faveur des personnes âgées ainsi que les instruments et mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Dans un premier temps, les membres des trois groupes constituant la «Plate-forme consultative» ont analysé les problèmes existant dans le dispositif actuel autour de la personne âgée. Les résultats de ces travaux ont fait l'objet d'un rapport intermédiaire et ont permis à la direction du projet de rédiger durant l'été un document de travail de référence pour la suite des travaux, intitulé «Etat de situation». Ce document place les problèmes relevés par les membres de la «Plateforme consultative» dans un contexte objectivé sur la base d'études scientifiques, d'enquêtes et de diverses statistiques fournies par les services de l'Etat ainsi que par d'autres organismes et experts. La plupart des problèmes identifiés par le Conseil fédéral dans son rapport 2007 et par le Conseil d'Etat dans son rapport n°89 donnant suite au postulat N° 295.05 Marie-Thérèse Weber-Gobet/René Thomet ont été confirmés dans ce document. Celui-ci a permis aux divers organes du projet Senior+ de cerner les domaines prioritaires à prendre en considération dans la suite des travaux et d'élaborer les premiers objectifs et options à retenir en vue de la rédaction du futur concept global en faveur des personnes âgées.

2010

Lors de sa séance du 9 mars 2010, le Conseil d'Etat a autorisé la DSAS à mettre en consultation un projet de rapport de planification des soins de longue durée pour les années 2010 à 2025. Par l'élaboration de ce rapport de planification, le canton de Fribourg entend répondre aux exigences de l'article 39 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) relatives à planification des fournisseurs de soins pouvant facturer leurs prestations à charge des assureurs-maladie. Cette planification est basée sur des données statistiques existant pour le canton de Fribourg, données qui ont fait l'objet d'une analyse approfondie de la part de l'Observatoire suisse de la santé. Si la planification des soins de longue durée prévoit le développement de capacités d'accueil dans les EMS et autres établissements accueillant les personnes âgées, elle met néanmoins l'accent sur le renforcement des structures intermédiaires (lits court séjour et foyers de jour) et de l'offre de soins pour les personnes vivant à domicile. 66 organismes et services de l'Etat ont été consultés sur le projet de rapport de planification et 36 réponses sont parvenues au Service. Le rapport sera, dans sa version définitive, soumis pour préavis à la Commission cantonale de planification sanitaire en février 2011 et sera ensuite transmis pour adoption au Conseil d'Etat.

Dans le but de clarifier les normes applicables dans les EMS en matière d'investissements et de frais financiers, un groupe de travail réunissant des représentants de la Conférence des préfets, de l'Association des communes fribourgeoises, de l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA), du Service des communes et du Service de la prévoyance sociale a été constitué. Les propositions de ce groupe de travail seront présentées aux partenaires concernés dans le courant de l'année 2011.

3. Statistiques

3.1 Secteur des institutions spécialisées

A la fin de l'année 2010, pour les personnes en situation de handicap adultes, le canton offre 795 places (787 en 2009) dans des lieux de vie (homes sans et avec occupation, logements protégés) ainsi que 1113 places (1102 en 2009) en ateliers et centres de jour. Pour les mineurs et les jeunes adultes, le nombre de places en institutions s'élève à 211, dont 178 dans des maisons d'éducation. En plus des places en milieu institutionnel, le canton de Fribourg dispose de 28 places (25 en 2009) pour l'accueil de mineurs en milieu familial, réparties dans cinq familles d'accueil professionnelles (4 en 2009).

		2009			2010
Lieu de vie – handicap mental	**Lieu**	**Home avec occupation**	**Home sans occupation**	**Logement décentralisé**	**Modification du nombre de places**
Wohn- und Werkgenossenschaft Sonnegg	Zumholz	8			
Home-Atelier «Linde»	Tentlingen	42			
Home-Atelier La Colombière	Misery	35			
Foyer La Rosière	Estavayer-le-Lac		17	6	2
Home Clos Fleuri	Bulle	39	35		
Fondation glânoise en faveur des personnes handicapées mentales et IMC	Ursy	32		16	3
Homato, Les Buissonnets	Fribourg	32			
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Tafers		30	22	
Communauté de La Grotte et Béthanie	Fribourg		15		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	Murten		24		
La Farandole	Fribourg		20	20	4
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis		16	4	
	Total des places	**188**	**157**	**68**	**9**

2010

Lieu de vie – handicap psychique	Lieu	2009 Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	2010 Modification du nombre de places
Fondation HorizonSud		85	23	27	
La Traversée 3	Seiry	12			
Foyer St-Louis	Fribourg		37		5
Applico	Schmitten		17	6	2
Düdingen			12		
La Traversée 1	Fribourg			13	
La Traversée 4	Fribourg			14	
	Total des places	**97**	**60**	**66**	**5**

Lieu de vie – handicap physique	Lieu	2009 Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	2010 Modification du nombre de places
Association St-Camille	Marly / Villars-sur-Glâne	59		12	
Linde, Unité germanophone	Tinterin	7			
SSEB Holzgasse	Kerzers	15			
	Schmitten		17	6	2
	Total des places	**81**	**0**	**12**	**0**

Lieu de vie – addiction	Lieu	2009 Home avec occupation	Home sans occupation	Logement décentralisé	2010 Modification du nombre de places
Le Torry	Fribourg	20			
Centre Le Radeau	Orsonnens	12			
Fondation Le Tremplin	Fribourg	14		6	
	Total des places	**46**	**0**	**6**	**0**

Lieu d'occupation – handicap mental	Lieu	2009 Atelier	Centre de jour	2010 Modification du nombre de places
Home-Atelier «Linde»	Tentlingen		6	
Home-Atelier La Colombière	Misery		6	
Foyer La Rosière	Estavayer-le-lac	60	6	
Home Clos Fleuri	Bulle	110		
Homato, Les Buissonnets	Fribourg		9	
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Tafers	135		
Stiftung des Seebezirks für Erwachsene Behinderte (SSEB)	Murten	70		
La Farandole	Fribourg	88		
Fondation glânoise en faveur des personnes handicapées mentales et IMC	Romont	50		
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis	40		5
	Total des places	**553**	**27**	**5**

2010

Lieu d'occupation – handicap psychique	Lieu	2009 Atelier	Centre de jour	2010 Modification du nombre de places
Fondation HorizonSud	Marsens	137		
Fondation St-Louis	Fribourg	35		2
Centre d'intégration socio-professionnelle CIS (AOPH)	Fribourg	91		
Fondation L'Estampille	Fribourg	40		
Applico	Murten, Schmitten	36		4
	Total des places	**339**	**0**	**6**

Lieu d'occupation – handicap physique	Lieu	2009 Atelier	Centre de jour	2010 Modification du nombre de places
Association St-Camille	Marly, Villars-sur-Glâne	163		
	Total des places	**163**	**0**	**0**

Lieu d'occupation – addiciton	Lieu	2009 Atelier	Centre de jour	2010 Modification du nombre de places
Tremplin	Fribourg	20		
	Total des places	**20**	**0**	**0**

Maisons d'éducation	Lieu	Places 2010	Places de progression
Le Bosquet	Givisiez	20	
Foyer St-Etienne	Fribourg	39	6
Foyer St-Etienne, Time Out	Villars-sur-Glâne	10	
Foyer Bonnesfontaines	Fribourg	27	1
Nid Clairval	Givisiez	15	2
Foyer pour Apprentis	Fribourg	15	2
La Traversée II	Corminboeuf	9	2
Kinderheim Heimelig	Kerzers	12	
Transit accueil d'urgence	Villars-sur-Glâne	10	
Aux Etangs	Fribourg	8	
	Total des places	**165**	**13**

Autres institutions pour mineurs	Lieu	Places 2010
Centre thérapeutique de jour	Givisiez	15
Tagesklinik	Fribourg	10
Le Bosquet (secteur AI)	Givisiez	8
	Total des places	**33**

3.2 Secteur des EMS

Au 1er janvier 2010, le nombre de lits reconnus selon la loi cantonale sur les EMS était de 2407 (dont 2358 pour des longs séjours et 49 pour des courts séjours), par rapport à une capacité d'accueil totale de 2537 lits dans l'ensemble des établissements pour personnes âgées. En 2011, le nombre de lits reconnus sera de 2398 lits long séjour et 53 lits court séjour.

Nombre de lits reconnus long et court séjour par district

	2010		2011	
	Lits long séjour	Lits court séjour	Lits long séjour	Lits court séjour
SARINE	764	12	792	12
SINGINE	334	12	334	14
GRUYERE	475	3	484	4
LAC	259	4	259	4
GLANE	186	3	186	4
BROYE	191	11	194	11
VEVEYSE	149	4	149	4
CANTON	**2358**	**49**	**2398**	**53**

Nombre de places en foyer de jour par district

	Etablissement	Nombre de places	Nombre de journées d'ouverture par semaine
SARINE	Foyer du Gibloux, Farvagny	5	4
SINGINE	Tagesheim St. Wolfgang, Düdingen	8	5
	La Famille au Jardin, St. Ursen	10	4
LAC	Tagesstätte Les Platanes, Jeuss	5	4
BROYE	Foyer les Mouettes, Estavayer-le-Lac	7	4
VEVEYSE	Foyer Maison St-Joseph, Châtel-St-Denis	8	2

VII. Service de l'action sociale

1. Mission

La mission du Service de l'action sociale (SASoc, ci-après: le Service) est d'améliorer en permanence le dispositif cantonal d'aide sociale, d'aide aux requérants d'asile et aux réfugiés, d'aide aux victimes d'infractions, d'aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires ainsi qu'en matière de politique familiale et de proposer des mesures de politique sociale. Son rôle est donc d'animer ce dispositif, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une coordination ainsi qu'une harmonisation des pratiques en visant à faire respecter une équité de traitement entre les instances de l'action sociale et en invitant à la collaboration les acteurs publics, privés, bénévoles. Dans le cadre de l'analyse des prestations de l'Etat décidée par le Conseil d'Etat, une mise à jour de l'ensemble des prestations du Service a été effectuée au cours du second semestre 2010.

Le Service de l'action sociale est dirigé par M. ***François Mollard,*** *chef de service.*

2. Aide aux personnes dans le besoin

2.1 Tâches

Le Service de l'action sociale est, conformément à la loi sur l'aide sociale (LASoc), compétent pour décider de l'aide matérielle aux personnes de passage ou séjournant dans le canton ainsi qu'aux personnes sans domicile fixe (art. 8 et 21). Il assume les relations intercantonales définies dans la loi fédérale sur l'assistance pour les Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons et pour les Confédérés domiciliés depuis moins de deux ans dans le canton. Il procède à la répartition des charges d'aide matérielle entre les communes, le canton et les autres cantons confédérés. Le Service a également pour tâche de proposer des mesures de politique sociale, d'évaluer et d'améliorer le dispositif cantonal d'aide sociale, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une coordination et une harmonisation des pratiques en vue de garantir une équité de traitement entre les bénéficiaires. Le Service veille finalement à favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs publics, privés, bénévoles et avec les Eglises. Les tâches de coordination, d'information et de prévention prescrites par la loi sur l'aide sociale (art. 21) occupent par conséquent une place de choix parmi les activités du Service.

2.2 Contribution aux mesures de politique sociale

Le Service a apporté sa contribution au développement de différentes mesures de politique sociale et participé à plusieurs consultations tant cantonales que fédérales. L'un des points forts de l'activité du Service en 2010 dans ce domaine a été de poursuivre la modernisation du dispositif d'aide sociale et la coordination des données utilisées entre les services responsables des prestations sociales disponibles dans le canton. Ces travaux ont été entamés à la suite du projet sur le revenu déterminant unifié (RDU) qui avait démontré le besoin impératif de renforcer la coordination et l'harmonisation au sein de l'action sociale fribourgeoise.

Les tâches engagées dans ce domaine par le Service s'orientent dans trois directions. D'abord, la constitution d'un répertoire des normes et procédures d'aide sociale a été entreprise afin de renforcer l'uniformisation de l'application de l'aide sociale et la coordination des modalités de traitement administratif. Dans ce contexte, il a mené une enquête auprès des services sociaux régionaux (SSR), afin de dresser un état des remboursements de l'aide sociale et des modalités de gestion du contentieux. Ensuite, une centralisation du système informatique de transmission des données d'aide sociale a été amorcée pour simplifier l'échange d'informations, nécessaire notamment pour les facturations trimestrielles des services sociaux régionaux, et faciliter le recueil périodique des données indispensables pour le pilotage et la coordination du dispositif d'aide sociale. Enfin, le Service a préparé le projet de modification de la loi sur l'aide sociale permettant un ancrage juridique des nouvelles modalités de contrôle, d'inspection sociale et de révision visant à renforcer la prévention et la lutte contre les abus dans l'aide sociale. Il a organisé une consultation auprès des commissions sociales et des services sociaux régionaux sur le projet de loi. A cet effet, il a organisé à Grangeneuve une séance d'information. En outre, le Service a mis sur pied une autre séance d'information à l'attention des membres de la Commission parlementaire. Ladite loi a été adoptée par le Grand Conseil le 9 décembre 2010.

Le Service a par ailleurs été chargé de mettre en place un guichet social. La création de cet instrument novateur dans le paysage de l'action sociale fribourgeoise a été décidée par le Conseil d'Etat dans son Rapport (N° 153) au Grand Conseil donnant suite au postulat des députés Anne-Claude Demierre et Yves Menoud (N° 248.04) concernant l'instauration d'un service d'information pour les familles et les enfants. Le Service a entrepris la mise en place de ce guichet en étroite collaboration avec les nombreux organismes publics ou privés fournissant des prestations sociales dans le canton. Dans ce but, une importante séance d'information rassemblant plus d'une centaine d'organismes du réseau fribourgeois a été organisée le 15 octobre 2010. Ce guichet ne vise en aucun cas à se substituer à ce qui existe et fonctionne déjà. Il vient compléter l'offre, aussi dans un but préventif, en drainant les demandes de personnes qui ne savent pas où s'adresser et en les aiguillant vers les prestations susceptibles de les aider.

Ce guichet devrait aussi contribuer à enrayer les situations de précarité qui ont été l'objet d'une attention particulière en cette «Année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale». Le Service a été mobilisé sous de multiples formes dans la campagne d'information et de sensibilisation organisée à ce sujet par la DSAS: exposition de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), conférences, présentation du Service aux services de la DSAS. Il a réalisé en particulier un état des lieux de la politique cantonale de prévention et de lutte contre la pauvreté, qui a été communiqué aux médias le 4 octobre 2010.

La pauvreté interpelle aussi la politique cantonale d'insertion socioprofessionnelle dans laquelle le Service s'est investi en 2010 sur plusieurs fronts. Il a poursuivi les travaux menés dans le cadre de la Commission d'étude prospective sur la politique en matière de chômage de longue durée, dont il assure la présidence. Cette commission a été nommée par le Conseil d'Etat à l'issue de l'évaluation des mesures de réinsertion socioprofessionnelle dans le canton réalisée en 2008 par les Prof. Flückiger et Bonoli et présentée au Grand Conseil dans le Rapport N° 96. Dans le même volet, le Service a participé aux travaux de la Commission mise sur pied par le Conseil d'Etat pour coordonner la politique cantonale face à la problématique des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle. Il a participé à la mise en œuvre de la stratégie adoptée par le Conseil d'Etat à l'issue du rapport que lui a transmis la Commission en organisant notamment une information spéciale auprès des services sociaux régionaux à l'occasion de la journée thématique LASoc qui s'est tenue le 4 novembre 2010. Il a aussi œuvré à la mise en réseau des données d'aide sociale concernant les jeunes destinées à l'élaboration d'un tableau de bord cantonal.

Ensuite, le Service a participé aux travaux de la Commission cantonale de coordination de la collaboration interinstitutionnelle, dont il assume la vice-présidence. Cette commission assure le suivi du dispositif visant à renforcer la réinsertion socioprofessionnelle, conformément au rapport adopté par le Conseil d'Etat en 2006. Ce dispositif a achevé en 2010 sa deuxième année de fonctionnement. Il concrétise une nouvelle manière de travailler entre les organes de l'aide sociale, du chômage et de l'assurance invalidité. Le Service assure en particulier dans ce cadre le financement des trois espaces de coordination distribués dans le canton (Nord – Centre – Sud) et veille à la bonne coordination de ce dispositif avec les services sociaux régionaux.

En participant aux trois commissions susmentionnées ainsi qu'à la Commission cantonale de l'emploi, le Service dispose d'une bonne vue d'ensemble des problématiques liées à l'insertion professionnelle et des mesures mises en œuvre pour y répondre. Par sa mission, l'aide sociale, ultime filet de la sécurité sociale, il est toutefois témoin d'un grand nombre de situations qui, malgré ces mesures, demeurent durablement écartées du marché du travail. C'est la raison pour laquelle la Direction a confié un mandat à l'Université de Fribourg, visant à évaluer ces situations pour mieux cerner les limites de ces mesures. Ce mandat répond à l'un des objectifs de la nouvelle Constitution cantonale garantissant, à l'article 63, un soutien aux personnes vulnérables et dépendantes et dont le Service est chargé d'examiner la réalisation.

Dans le domaine de la politique familiale, le Service est membre du comité de pilotage et du comité de projet instaurés par le Conseil d'Etat afin de coordonner la mise en œuvre et l'exécution des prestations relevant de cette politique. Cette année, il a constitué un état des lieux de la politique menée par le canton en la matière, qui a été communiqué aux médias à l'occasion d'une conférence de presse tenue le 11 juin 2010. Parallèlement, il a poursuivi, en collaboration avec l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS), l'élaboration d'un projet de prestations complémentaires en faveur des familles, qui répond à l'un des objectifs de la nouvelle Constitution cantonale. Le Service s'est en outre prononcé dans ce domaine sur de nombreux objets: la consultation sur l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire, la consultation sur l'ordonnance sur la prise en charge extrafamiliale d'enfants (OPEE), la consultation sur l'avant-projet de loi sur les structures d'accueil extrafamilial (LStE), la consultation sur le projet de planification des soins de longue durée dans le canton de Fribourg.

Afin d'encourager la création de projets sociaux en faveur de la population fribourgeoise, un Prix du social est décerné tout les deux ans par le Conseil d'Etat. Le Service est chargé d'organiser ce prix et a préparé cette année l'appel à candidature pour la remise qui aura lieu en 2011. Le Service gère par ailleurs deux Fonds institués par le Conseil d'Etat. Le Fonds de l'action sociale a pour but d'accorder des subventions à des institutions sociales privées, reconnues d'utilité publique, sans but lucratif, qui développent ou gèrent des projets sociaux en faveur de personnes vivant dans la précarité ou la pauvreté. Ce fonds est alimenté par différentes sources, telles que le produit des taxes relevant

de la loi sur les loteries, les legs et dons consentis en sa faveur, le produit de la fortune du fonds, ainsi que toutes autres ressources qui peuvent lui être affectées. Grâce à ce fonds, en 2010, quinze institutions ont bénéficié d'un soutien financier. Quant au Fonds cantonal de prévention et de lutte contre le jeu excessif, il est alimenté par les montants provenant de l'obligation pour les loteries et paris de verser aux cantons une taxe sur la dépendance au jeu. Ce fonds a pour but principal de soutenir des mesures de prévention et de lutte contre la dépendance au jeu. En 2010, une première tranche de 45 000 francs a été versée à l'association REPER afin de financer un projet de prévention, de détection et d'intervention précoce dans le domaine du jeu excessif portant sur la période 2010–2012. En outre, l'analyse des besoins en matière de jeu excessif dans le canton réalisée par le Service du médecin cantonal à la fin 2009 a été financée par ledit fonds. Le Service préside la Commission cantonale d'utilisation du Fonds.

Le Service a enfin pris position sur plusieurs consultations tant fédérales que cantonales, concernant le second volet de la 6e révision de l'assurance-invalidité (AI), la loi fédérale sur le programme de consolidation 2011-2013, le projet de loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT), l'avant-projet d'ordonnance sur la péréquation financière intercommunale pour l'année 2011 (OPFI), le projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD), la réglementation d'exécution de la loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf). Il a aussi été appelé à examiner l'incidence pour le canton du report de charges sur l'aide sociale consécutif à l'introduction de la 4e révision de la loi sur l'assurance chômage (LACI).

2.3 Coordination

Sur le plan de la coordination, activité essentielle à la bonne marche du dispositif cantonal d'action sociale, le Service a contribué au développement de synergies entre les acteurs dudit dispositif et leurs partenaires publics ou privés. Il a poursuivi ses efforts de coordination entre les services sociaux régionaux et les organismes fournissant des activités d'insertion en tenant à jour et en élargissant régulièrement le catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) accessible en permanence sur son site Internet. Ce catalogue comprend au terme de l'année 2010 près de 150 activités réparties dans six catégories différentes (formation, développement personnel, développement du bien-être personnel, activités communautaires, de participation sociale et d'utilité sociale). Le Service a veillé à ce que ces activités soient immédiatement disponibles pour la réalisation des contrats d'insertion sociale. La variété de ces mesures, organisées en français et en allemand avec l'appui d'une cinquantaine d'organismes, permet d'apporter des réponses personnalisées à la diversité des besoins d'insertion. Les contrats d'insertion sociale et de prestation utilisés dans ce cadre ont fait l'objet en 2010 d'une révision complète après consultation des SSR et des organisateurs des mesures d'insertion sociale.

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantonales dans le domaine de la LASoc, le Service coordonne entre les SSR et l'Office fédéral de la statistique (OFS) la récolte des données nécessaires à la statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT). Ces statistiques sont disponibles depuis 2005 et celles de 2009 viennent d'être publiées. Le Service se charge de coordonner la publication de cette statistique également avec le Service cantonal de la statistique (SStat). Le Service est aussi chargé de coordonné avec l'OFS et tous les services cantonaux responsables de prestations octroyées sous condition de ressources la mise en place de la statistique financière de l'aide sociale complémentaire à SOSTAT. Enfin, il a représenté, pour la dernière année, les cantons romands dans le groupe national d'accompagnement de la mise en œuvre de SOSTAT.

2.4 Information et formation

Le Service assure une information régulière par le biais de son site Internet (www.fr.ch/sasoc) entièrement renouvelé en 2010 et tenu à jour en permanence. Il maintient aussi des liens étroits avec les SSR en participant régulièrement aux séances des groupements francophone et germanophone des SSR du canton, en visitant les services sociaux et les commissions sociales et en rencontrant les organisateurs de mesures d'insertion sociale. il a également assuré des formations à l'intention des professionnels des différents services impliqués dans le cadre notamment de la collaboration interinstitutionnelle (CII) ou de services spécialisés, tels que Caritas à Fribourg.

Le 16 avril 2010, le Service a organisé la 6e édition des Assises du social, qui a eu lieu à Grangeneuve avec pour thème: «La participation: un impératif pour la cohésion sociale». Cette rencontre cantonale, mise sur pied depuis 2000 en collaboration avec le Domaine Sociologie, politiques sociales et travail social de l'Université de Fribourg, est conçue comme un espace d'échanges et de lancement d'actions notamment en matière de politique sociale. Cette manifestation réunit régulièrement près de 200 personnes, principalement du canton, et provenant aussi bien du domaine social ou de la santé que des milieux économiques, éducatifs, juridiques, religieux ou politiques.

2.5 Prévention

Dans le domaine de la prévention, le Service assure en particulier la présidence de la Commission d'utilisation du Fonds cantonal de désendettement visant à anticiper la grave détérioration des situations sociales confrontées à cette problématique. Il assume, en collaboration avec Caritas Fribourg et les services sociaux publics et privés, le suivi et la gestion de ce nouvel instrument d'assainissement des situations sociales précaires. Par ailleurs, il est intervenu régulièrement, dans le cadre de sa contribution au groupe de travail «sécurité des autorités et du personnel de

l'Etat» institué par le Conseil d'Etat, dans la formation des nouveaux agents de l'Etat pour prévenir les risques et gérer les situations de violence dans les services publics. Afin de s'informer et de suivre l'évolution des phénomènes sociaux, il a participé à divers séminaires consacrés notamment aux thèmes de la pauvreté et des personnes vulnérables, de l'endettement, des jeunes adultes en difficulté, de la famille en mutation, du chômage et de l'insertion, de la collaboration interinstitutionnelle, des nouveaux risques sociaux, des enfants en situation de précarité, des causes et conséquences de la crise économique, de la formation et de la requalification des chômeurs de longue durée, des inégalités sociales et leur impact sur la santé, du développement de projet.

2.6 Suivi du dispositif d'aide sociale

Parallèlement, le Service a veillé à ce que les SSR et les commissions sociales assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il a transmis pour cela régulièrement aux commissions sociales et aux SSR des avis de droit, des informations sur la jurisprudence ad hoc ainsi que la synthèse des réponses aux questions posées par les SSR sur l'application des normes d'aide sociale. Il a assuré conformément à la loi sur l'aide sociale (art. 34) la répartition des frais d'aide matérielle entre toutes les communes du district. Par ailleurs, il a participé à deux séances de commission sociale comme la LASoc lui en donne la possibilité.

Le Service entretient des liens étroits avec plusieurs services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc), subventionnés par l'Etat dans le cadre de conventions et chargés dans leur domaine spécifique d'appuyer les SSR. Il s'agit de la Fondation «Le Tremplin», qui offre une aide aux personnes toxicodépendantes, de La Tuile, assurant l'aide aux personnes sans-abri et/ou en situation de détresse, de Pro Infirmis, veillant à l'aide aux personnes handicapées mentales et/ou physiques, de Pro Senectute, accordant une aide spécialisée aux personnes âgées, de la Ligue fribourgeoise contre le cancer, aidant les personnes atteintes de cancer et leurs proches, de la Fondation «SOS Futures mamans», appuyant les futures mamans en difficulté, de l'association Caritas, assurant un service de gestion de dettes et de désendettement, de l'Association «Banc Public» à Fribourg pour l'accueil de jour qu'elle propose aux personnes dans le besoin, de l'Association Fri-Santé à Fribourg, espace de soins et d'orientation pour les personnes les plus vulnérables.

2.7 Représentations

En vertu des tâches qui lui sont confiées par la LASoc, le Service est en outre représenté dans la Commission cantonale de l'emploi, dans la Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille, dans la Commission cantonale de la Loterie Romande, dans la Commission de surveillance du marché du travail, dans la Commission pour la collaboration interinstitutionnelle, dans la Commission pour la prévention et la lutte contre le jeu excessif, dans la Commission sur la violence conjugale, dans la plateforme «exploitations agricoles en difficultés». Depuis 2009, le Service est également représenté dans la Commission des subsides de formation. Au niveau intercantonal, le Service a contribué au développement du «Guide social romand» (www.guidesocial.ch) en collaboration avec le Groupement fribourgeois des institutions sociales (GFIS) et l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) dont il assure la vice-présidence depuis 2009. Il est enfin représenté au comité de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS). Parallèlement, le Service a comme chaque année participé au séminaire de printemps organisé par l'ARTIAS visant à harmoniser l'application des normes d'aide sociale entre tous les cantons. Enfin, le Service a été appelé à rejoindre un comité de projet partiel organisé dans le cadre des travaux entrepris sur le développement durable afin de déterminer une stratégie cantonale et un plan d'action.

2.8 Statistiques et dépenses de l'exercice 2010

—

2.8.1 Aide matérielle LASoc

Un recueil des statistiques de l'aide matérielle a été élaboré comme chaque année par le Service. Ce recueil comporte un état de la prise en charge des frais d'aide matérielle, un bilan de l'application des mesures d'insertion sociale, la charge financière des communes compte tenu de la répartition par district ainsi que des informations tirées des rapports d'activité émis par les services sociaux LASoc.

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2010 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton, se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 28 284 284 fr. 20 (25 797 086 fr. 60 en 2009, soit en augmentation de 9.64%) pour 4761 dossiers (4695 en 2009 soit en augmentation de 1.41%) représentant 8652 personnes (8415 en 2009, soit en augmentation de 2.82 %). Le canton a en outre assumé les aides matérielles des Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons pour un montant de 2 913 647 fr. 53 (2 323 968 fr. 04 en 2009) et pour les Fribourgeois domiciliés à l'étranger pour un montant de 100 000 francs (90 000 francs en 2009).

Aide matérielle nette 2010 (période du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2010)
Les remboursements personnels sont pris en compte.

REPARTITION COMMUNES/ETAT ART: 32/33 LASoc							
Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.
Suisses	7 786 947.55	46.49	1 435 769.55	8.57	7 526 539.10	44.94	**16 749 256.20**
Etrangers	5 914 453.15	51.27	109 564.20	0.95	5 511 010.65	47.78	**11 535 028.00**
Total	13 701 400.70	48.45	1 545 333.75	5.46	13 037 549.75	46.09	**28 284 284.20**

Aide matérielle 2010:
personnes domiciliées, en séjour ou de passage

REPARTITION DES DOSSIERS PAR CAUSE D'AIDE SOCIALE		
Causes d'aide sociale	Nombre de dossiers	% Total
Chômage/avances s/ chômage	642	13.48
Famille monoparentale/couple divisé	606	12.74
Maladie/accident/hospitalisation	362	7.60
Aide à l'enfance	38	0.80
Patronage	42	0.88
AVS/AI/PC: avances/insuffisantes	631	13.25
Revenus insuffisants	1560	32.77
Placement HM/Home pour personnes âgées	37	0.78
Drogue/alcool	174	3.65
Hospitalisation/accident/maladie: de passage	34	0.71
Rapatriement: de passage	92	1.93
Chômage: fin de droit	543	11.41
Total dossiers	**4761**	**100**

2.8.2 Fonds cantonal de désendettement

La Commission d'utilisation du fonds de désendettement est composée de représentants de divers domaines d'activité tels que banque, assurance, service social, Service des contributions, Service du personnel et d'organisation, Administration des finances, Service de l'action sociale, Service de désendettement et Service des tutelles. Elle a siégé à quatre reprises et s'est déterminée sur onze demandes de désendettement. Elle a rendu dix décisions positives pour un montant de 204 450 fr. 45 et une décision négative. Deux demandes de prêt pour lesquels la Commission a demandé des compléments d'informations ont été retirées.

		Fr.
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 1er janvier 2010		1 208 845.65
Montant prêté par le Fonds	./.	204 450.45
Montant remboursé au Fonds	+	139 049.10
Divers frais de gestion	./.	2783.10
Réapprovisionnement du Fonds hors prêts	+	2783.10
Montant disponible pour l'octroi de prêts au 31 décembre 2010		1 143 444.30

3. Aide aux victimes d'infractions

Le Service est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 23 mars 2007 (LAVI). L'aide aux victimes comprend trois volets distincts: l'aide immédiate et à plus long terme fournie via les deux centres de consultation LAVI du canton, qui garantissent l'accueil des victimes et l'octroi de prestations telles que soutien psychologique, aide médicale et juridique, hébergement en urgence, aide matérielle; la garantie de droits dans la procédure pénale (en particulier le droit au respect de la personnalité de la victime durant toutes les phases du procès pénal), étant précisé que ces droits sont intégrés désormais dans le nouveau code de procédure pénale fédéral; le droit pour la victime d'obtenir une réparation financière à titre d'indemnisation ou de réparation morale auprès du canton où l'infraction a été commise, lorsque ni l'auteur de l'infraction ni les assurances ne peuvent ou ne doivent payer ces indemnités. L'aide aux victimes est donc subsidiaire et existe dans la mesure où une personne a subi, à cause d'une infraction pénale, une atteinte directe et importante à son intégrité physique, psychique ou sexuelle. Les diverses compétences du Service sont définies à l'article 3 de la loi cantonale d'application de la LAVI. L'Etat a également édicté des normes pour définir et délimiter les prestations d'aide immédiate et à plus long terme (cf. www.admin.fr.ch/sasoc).

3.1 Activités principales

Le Service veille au bon déroulement des procédures pour garantir aux victimes une aide efficace et appropriée en fonction de leurs besoins après l'infraction; il veille au bon fonctionnement des deux centres de consultation LAVI du canton (Solidarité Femmes Fribourg pour les femmes victimes et les enfants qui les accompagnent, d'une part, et le centre de consultation prévu pour toutes les autres victimes LAVI, d'autre part). Chacun de ces deux centres de consultation reste seul compétent pour décider d'une aide immédiate selon les normes cantonales, alors que le Service reste seul compétent pour décider d'une aide à plus long terme, sous réserve d'une réclamation, puis d'un recours éventuel à la Direction. Le Service reçoit et vérifie toutes les factures relatives à l'aide immédiate accordée par les centres de consultation. Il demeure seul compétent pour statuer sur les demandes d'indemnisation et de réparation morale, sous réserve du recours au Tribunal cantonal. Il est également chargé par la législation cantonale de diffuser les informations nécessaires auprès du public et des services partenaires sur le dispositif cantonal et les prestations qui peuvent être accordées aux victimes dans le cadre de la LAVI. De manière générale, il exerce la coordination nécessaire dans le canton et hors canton et assume des tâches liées à la formation du personnel des centres de consultation LAVI, au versement de la subvention forfaitaire à l'association Solidarité Femmes Fribourg, ainsi qu'à la répartition des frais d'aide immédiate et à plus long terme entre l'Etat et les communes (art. 9 al. 2 LALAVI), l'Etat continuant d'assumer la totalité des dépenses en matière d'indemnisation et de réparation morale, sous réserve des montants récupérés par le Service auprès des auteurs d'infractions.

3.2 Statistiques

Durant l'année 2010, le Service a poursuivi ses démarches de remboursement auprès des auteurs d'infractions pénales. Grâce à la coopération des services pénitentiaires, des services d'exécution des peines et des services de probation, il a pu récupérer un montant total de 48 639 francs, déduction faite des frais de contentieux (47 166 francs en 2009). De plus, le Service fait toujours valoir le principe de la subsidiarité des prestations d'aide aux victimes déjà en amont, notamment en orientant les victimes vers les assurances sociales et privées qui doivent en principe couvrir le dommage en priorité. Toutes prestations confondues, le Service a traité 359 dossiers (320 en 2009) et effectué 747 écritures comptables (662 en 2009), ce qui représente une augmentation de travail importante par rapport aux années précédentes. Il a rendu 67 décisions formelles (66 en 2009), soit 35 décisions en matière d'aide immédiate et à plus long terme, y compris la prise en charge des frais d'avocat, et 32 décisions en matière d'indemnisation et de réparation morale. Les indemnités allouées aux victimes demeurent généralement inférieures aux prétentions formulées par les victimes et leurs avocats, compte tenu de la nature particulière des prestations LAVI qui sont assimilées par le Tribunal fédéral à des prestations d'assistance. Deux recours ont été formés en 2010 auprès du Tribunal cantonal: l'un a été rejeté et l'autre est en cours de traitement.

3.3 Coordination

Sur le plan de la coordination cantonale, qui regroupe dix-huit membres représentant les principaux acteurs du dispositif cantonal LAVI (centres de consultation, police, justice, médecins, psychologues, avocats, écoles et services sociaux), le Service a présidé une séance le 7 octobre 2010. Il a également été mis à contribution pour la mise en œuvre du mécanisme de protection des victimes de traite d'êtres humains, en veillant à la bonne répartition des rôles des différents intervenants en ce domaine sensible et en rencontrant une association spécialisée en ce domaine à Zurich (FIZ) en vue de poursuivre avec elle sa collaboration dans la prise en charge des victimes de traite. De même, le Service a coopéré à la réalisation de quatre journées de formation organisées par l'Office fédéral de la police, Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) et la Haute Ecole de travail social de Genève. Il était aussi représenté lors de quatre séances de la commission cantonale contre la violence conjugale et dans le cadre de groupes de travail ad hoc de cette commission. Par ailleurs, il a contribué à la présentation du dispositif cantonal LAVI, à Marsens, destinée aux personnes qui forment la nouvelle Equipe mobile d'urgences psychosociales (EMUPS) du Réseau fribourgeois de santé mentale (RFSM). Dans le cadre de la Conférence régionale des services cantonaux de coordination LAVI pour la Suisse latine (CR1), il a participé à deux séances pour harmoniser les pratiques des cantons, notamment en lien avec la nouvelle procédure de refacturation des prestations entre cantons à la suite de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2009, de la LAVI révisée du 23 mars 2007. En outre, il a participé à quatre séances de la Conférence suisse des offices cantonaux de liaison LAVI, qui a adopté des recommandations complémentaires sur la question de la refacturation susmentionnée entre cantons, en fonction du domicile de la victime et du lieu de situation du centre de consultation LAVI librement choisi par la victime.

Pour l'année 2010, les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 315 772 francs (1 208 243 francs en 2009). Cette augmentation des dépenses concerne avant tout les indemnités allouées à titre d'indemnisation et de réparation morale dans des affaires tragiques, ainsi qu'une prise en charge particulièrement lourde en faveur d'une jeune victime de traite d'êtres humains.

LAVI ACTIVITES ET DEPENSES DE L'EXERCICE 2010		Fr.
Subventions de l'Etat au centre de consultation Solidarité Femmes		750 000.00
Frais d'aide immédiate	*	181 300.05
Frais d'aide à long terme	*	50 047.95
Frais d'avocat	*	65 114.90
* Total à répartir entre l'Etat et les communes (45%/55%)		**296 462.90**
Indemnisation (dommage matériel)	**	67 922.10
Réparation morale	**	197 583.45
Contentieux LAVI pour tort moral et indemnisation	**	1 304.10
** Dépenses entièrement à charge de l'Etat		**266 809.65**
Contribution financière pour la mise sur pied d'une journée nationale LAVI		2 500.00
Total		**1 315 772.55**

4. Aide aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés, aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force, aux réfugiés

4.1 Cadre légal

Le Service de l'action sociale est chargé de l'application de la loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi), notamment de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle ou de l'aide d'urgence aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux requérants d'asile déboutés (RAD) et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM) attribués au canton par l'Office fédéral des migrations (ODM). En vertu de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) du 16 décembre 2005 et de l'ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE) du 24 octobre 2007, il incombe en outre au Service de promouvoir l'intégration des personnes admises à titre provisoire. Par ailleurs, en vertu de la même législation fédérale, le Service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié et domiciliées depuis moins de cinq ans dans le canton.

Pour rappel, les dispositions de la loi fédérale sur l'asile révisée (modification du 16 décembre 2005) et de la nouvelle loi sur les étrangers, entrées en vigueur le 1er janvier 2008, prévoient une prise en charge spécifique en fonction des différentes catégories de personnes et un nouveau système de financement avec l'introduction d'un forfait global versé par la Confédération pour les personnes durant la procédure d'asile et les sept premières années de leur admission provisoire.

Depuis le 1er janvier 2008, la société ORS Service AG (Organisation für Regie- und Spezialaufträge) (ci-après, la société ORS) assure le mandat, confié par le Conseil d'Etat, de l'accueil, de l'encadrement et de l'hébergement des requérants d'asile (permis N), des personnes admises à titre provisoire (permis F), des requérants d'asile déboutés (RAD) et des personnes NEM. Caritas Suisse à Fribourg continue d'assurer le suivi social et financier, ainsi que l'intégration des réfugiés statutaires au bénéfice d'une autorisation de séjour de moins de cinq ans (permis B) et des réfugiés admis à titre provisoire (permis F).

4.2 Statistiques du domaine de l'asile

Le nombre total des demandes d'asile enregistrées en Suisse est en légère baisse en 2010 et s'élève à 15 567 (contre 16 005 en 2009). Au niveau du canton, le nombre de requérants d'asile attribués s'élève à 422 (contre 434 en 2009). L'effectif des requérants d'asile domiciliés dans le canton est resté relativement stable en 2010. Au 31 décembre 2010, il s'élève à 1173 requérants d'asile et personnes admises à titre provisoire, à l'exception des requérants d'asile déboutés, contre 1190 au 31 décembre 2009.

4.3 Situation de l'hébergement

Le centre d'accueil de Sugiez a fermé ses portes le 28 février 2010, une année après son ouverture, selon la promesse faite à la commune de Bas-Vully. Un sixième bilan intermédiaire a été effectué en février 2010 en présence du syndic et des représentants de la société ORS, du centre d'instruction PC et du Service. Un bilan final a eu lieu en date du 13 mars 2010 en présence de la Directrice de la santé et des affaires sociales, du syndic, des représentants de la société ORS, du centre d'instruction PC et du Service. Une représentante de la plate-forme «Contact», laquelle s'est constituée pour développer les échanges entre les requérants du centre et les habitants de Bas-Vully, y a également participé. Malgré les résistances que ce projet a engendrées au départ auprès du conseil communal et d'une partie de la population de Bas-Vully, le bilan final est positif. L'information et les actions entreprises sur le terrain par la DSAS, respectivement le Service, ou les portes ouvertes du centre, ont contribué à atténuer les craintes de la population. Finalement, une bonne collaboration s'est établie entre les diverses instances communales et cantonales. Un grand nombre d'échanges se sont concrétisés entre la population et les résidants du foyer. Après sa fermeture, ce centre d'accueil reste néanmoins une solution de réserve en cas d'afflux massif de requérants.

Par ailleurs, les requérants d'asile ont été logés dans les quatre autres foyers d'accueil du canton, soit au foyer des Remparts et au foyer du Bourg, sis tous deux en ville de Fribourg, au foyer du Lac à Estavayer-le-Lac et au foyer des Passereaux à Broc. Le nombre de personnes logées dans les foyers d'accueil s'élève, au 31 décembre 2010, à 213, pour une capacité d'accueil de

287 personnes. 998 personnes du domaine de l'asile (requérants d'asile, personnes admises à titre provisoire, personnes NEM et déboutées) étaient par ailleurs logées dans les autres structures d'hébergement (hormis la structure «bas-seuil» de la Poya) gérées par la société ORS au 31 décembre 2010.

4.4 Suivi social et financier

Au cours de l'année 2010, la mise en place de nouvelles pratiques et procédures de collaboration entre le Service et la société ORS s'est poursuivie. De nombreux échanges ont permis de consolider le nouveau dispositif et les mesures de contrôle et de prendre des mesures structurelles. La convention ORS définit le cadre du mandat Asile. Les aspects financiers sont quant à eux réglés dans un avenant renouvelé chaque année. Les normes d'aide sociale pour les personnes du domaine de l'asile ont été entièrement revues et sont entrées en vigueur le 1er avril 2009. Le Service a élaboré des directives sur la limitation des prestations d'aide sociale en cas de manquement et sur la procédure de sanction dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif d'intégration spécifique pour les personnes admises à titre provisoire, directives qui entreront en vigueur en 2011.

Au niveau des procédures de contrôle mises en place par l'Office fédéral des migrations, respectivement par le Service, il y a lieu de mentionner notamment la statistique de l'aide sociale dans le domaine de l'asile (eAsyl), la statistique de l'aide sociale dans le domaine des réfugiés (Flüstat), la statistique de l'aide sociale pour ce qui concerne l'aide matérielle octroyée aux personnes admises à titre provisoire de plus de sept ans en Suisse (SoStat), la mise en place du monitoring de l'extension de l'exclusion de l'aide sociale (Monitoring 2), le Reporting des mesures spécifiques d'intégration, le contrôle des listes FinAsi saisies par l'Office fédéral des migrations pour le calcul du montant du forfait global versé au canton par la Confédération, ainsi que les différents tableaux de bord élaborés par le Service permettant un suivi budgétaire régulier et une comparaison annuelle des recettes de la Confédération et des dépenses en fonction des rubriques budgétaires.

4.5 Requérants d'asile déboutés

Pour rappel, les requérants d'asile déboutés (RAD) faisant l'objet d'une décision négative en matière d'asile et de renvoi de Suisse entrée en force sont, depuis le 1er janvier 2008, exclus du régime ordinaire d'aide sociale de l'asile, au même titre que les personnes NEM. Ces personnes ne peuvent dès lors plus prétendre à être hébergées dans les structures d'hébergement «Asile» gérées par la société ORS. Elles peuvent requérir un hébergement dans la structure «bas-seuil» de la Poya, à Fribourg. Seule une aide d'urgence, de dix francs par jour, peut leur être accordée, sur demande, conformément à l'article 12 de la Constitution fédérale. Les normes d'aide d'urgence ne sont pas appliquées aux personnes vulnérables (familles avec enfants mineurs, personnes âgées ou souffrant de maladie grave, mineurs non accompagnés, etc.) ni aux cas de rigueur (personnes pour lesquelles l'octroi d'une autorisation de séjour peut être envisagé), qui restent soumises aux normes d'aide sociale de l'asile et peuvent prétendre à être hébergées dans les structures d'hébergement «Asile» gérées par la société ORS dans le canton. Par ailleurs, toutes les personnes RAD et NEM restent affiliées à la caisse-maladie.

Le Service, en collaboration avec le Service de la population et des migrants, veille à l'application de cette procédure. Il rend les décisions de fin de droit à l'hébergement pour chaque personne concernée par une telle mesure, décisions qui sont notifiées par le Service de la population et des migrants, ainsi que les décisions d'expulsion, notifiées et exécutées par la Police cantonale. En 2010, le Service a rendu 196 décisions (139 en 2009) de fin de droit à l'hébergement. Aucune décision d'expulsion n'a été rendue. Au début janvier 2010, le canton comptait 233 requérants d'asile déboutés. A la fin décembre, il en comptait 230, dont 72 personnes hébergées dans la structure «bas-seuil» de La Poya. Les coûts liés à la poursuite du séjour en Suisse des personnes RAD et NEM sont assumés par le canton. A titre compensatoire, une indemnisation forfaitaire unique est versée au canton par la Confédération pour chaque nouveau cas RAD ou NEM attribué au canton.

4.6 Programmes d'occupation pour les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire

Au cours de l'année 2010, la société ORS a réalisé les programmes d'occupation annoncés dans son plan d'action accepté par le Service. Les requérants d'asile en procédure et les personnes admises à titre provisoire en Suisse depuis moins de sept ans sont le public-cible de ces activités destinées à lutter contre l'inactivité, à donner au requérant un cadre et des règles à respecter et à augmenter ses perspectives d'insertion sur place ou de retour dans son pays d'origine. Aux programmes existants, couture et décoration, cuisine, atelier de réparation de vélo, peinture et rénovation d'appartements, pressing-laverie, langue-informatique-connaissances générales, se sont ajoutées plusieurs nouvelles offres. Ainsi, un programme de boulangerie a été mis sur pied en collaboration avec une association privée. Un programme d'occupation d'utilité publique a été réalisé en collaboration étroite avec les communes d'Estavayer-le-Lac et de Givisiez. D'autres travaux d'intérêt général sont en cours de préparation avec divers services publics cantonaux et communaux. Enfin, le Service a collaboré à la mise en place du système de prêt de vélos en libre-service à Fribourg. Grâce à une intense collaboration du Service avec les différents partenaires tant privés que publics et avec l'appui de la Direction, la société ORS s'est vue confier par Velopass sàrl le mandat d'assumer les tâches de maintenance et de rééquilibrage des vélos et des stations, tâches essentielles au

bon fonctionnement du réseau «Velopass». Ces tâches sont exécutées par les requérants d'asile participant à l'atelier de réparation de vélos. Cette activité favorise l'intégration des requérants au service de la collectivité et donne une image positive de ces personnes.

4.7 Mesures spécifiques d'intégration pour les personnes admises à titre provisoire, les réfugiés et les réfugiés à titre provisoire

Les personnes admises à titre provisoire bénéficiant de l'aide sociale ont l'obligation, depuis le 1er janvier 2008, de participer à des mesures d'intégration. Dans ce contexte, le Service a mis en place des mesures spécifiques d'intégration adaptées à la situation particulière des personnes admises à titre provisoire. Il est responsable de l'élaboration, de la mise en place et de l'évaluation des mesures spécifiques d'intégration sociale et professionnelle pour cette catégorie de personnes, mesures qu'il est chargé de valider et de réunir dans un catalogue. Dans ce sens, il collabore avec la société ORS pour coordonner la mise en œuvre de ces mesures et avec les autres acteurs impliqués dans l'intégration pour la validation de ces mesures. S'agissant de l'intégration des réfugiés, il collabore de la même manière avec Caritas Suisse à Fribourg et applique les mêmes principes. En 2010, l'accent a été mis sur l'intégration professionnelle de ces personnes, notamment des jeunes arrivés récemment dans le canton. Dans ce sens, une procédure de collaboration a été mise en place avec le Service public de l'emploi (SPE) et les Offices régionaux de placement (ORP). Le Service informe fréquemment le Délégué à l'intégration de ses projets et de sa stratégie qui sont en accord avec les points forts de la Confédération en matière d'intégration et qui s'intègrent dans le Schéma directeur cantonal pour l'intégration des migrantes et des migrants. Cette stratégie a pour objectif d'encourager de manière intensive l'intégration de groupes de personnes se trouvant pour la plupart en situation d'exclusion sociale. L'enjeu de l'instauration efficace de ce dispositif d'intégration spécifique est également financier, dans la mesure où l'investissement dans les mesures d'intégration induit une diminution des dépenses en matière d'aide sociale, notamment pour les personnes admises à titre provisoire et les réfugiés admis à titre provisoire en Suisse depuis plus de sept ans et entièrement à charge du canton. Pour l'année 2010, le montant total de l'aide sociale octroyée pour les personnes admises à titre provisoire en Suisse depuis plus de sept ans s'élève à 2 397 355 francs (2 577 648 francs en 2009) et pour les réfugiés admis à titre provisoire en Suisse depuis plus de sept ans s'élève à 210 444 francs (99 694 francs en 2009).

Au titre de l'intégration, la Confédération verse un forfait unique pour chaque nouvelle personne admise à titre provisoire et pour chaque nouveau réfugié statutaire et chaque nouveau réfugié admis à titre provisoire dès le 1er janvier 2008.

4.8 Réfugiés

Le nombre de réfugiés statutaires et de réfugiés admis à titre provisoire suivis par Caritas Suisse à Fribourg a fortement augmenté au cours de l'année 2010. Cela s'explique par l'augmentation du taux de reconnaissance de la qualité de réfugié (octroi de l'asile), notamment en raison d'un nombre élevé de demandes déposées par des ressortissants érythréens, et par le traitement d'un nombre plus élevé de demandes par l'ODM. Ainsi, le nombre de réfugiés statutaires et de réfugiés admis à titre provisoire en Suisse depuis moins de sept ans suivis par Caritas Suisse à Fribourg est passé de 227 (31.12.2009) à 350 (31.12.2010). Le nombre de réfugiés admis à titre provisoire en Suisse depuis plus de sept ans a suivi la même progression et est passé de 5 (31.12.2009) à 12 (31.12.2010).

Concernant le suivi social et financier de ces personnes, le Service a rencontré à plusieurs reprises Caritas Suisse à Fribourg pour régler des questions relatives à la mise en application de nouvelles pratiques et procédures, à la validation des mesures d'intégration, à la présentation des décomptes trimestriels et enfin au contrôle de l'application des normes d'aide sociale pour lesdits réfugiés.

4.9 Autres tâches

La Direction, respectivement le Service, d'entente avec la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ), respectivement le Service de la population et des migrants (SPoMi), a confié dès janvier 2010 au Bureau de conseils en vue du retour (CVR) géré par la société ORS la nouvelle tâche de conseiller en vue du retour les personnes sans autorisation de séjour dépendant de la LEtr.

Le Service a fait ses remarques dans le cadre de la consultation au niveau fédéral concernant le projet de modification de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance-maladie (OAMal). Il a participé, à la demande de l'ODM, à la procédure de vérification du degré de couverture du forfait global. En tant que canton inspecté, il a participé à l'étude demandée par l'ODM, la Conférence des Directrices et Directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) sur les bénéficiaires de longue durée de l'aide d'urgence. Il a fait ses remarques dans le cadre de l'étude demandée par la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM) sur la situation des sans-papiers en Suisse. Au niveau cantonal, il a répondu à la consultation sur l'avant-projet de loi sur l'intégration des migrants et des migrantes et la prévention du racisme et a fait ses remarques sur l'avant-projet de loi sur la scolarité obligatoire.

Le Service a été actif dans la commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme, dans la commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants, dans le groupe de coordi-

nation cantonale concernant les mesures mises en place pour les personnes RAD, ainsi que dans la récolte des informations nécessaires à la commission pour les jeunes en difficultés d'insertion. Il a participé aux séances des coordinateurs latins et, à l'échelle nationale, a pris part à des séminaires des coordinateurs suisses mis sur pied par l'ODM. Parmi les nombreux thèmes d'actualité qui y ont été débattus figurent notamment: la mise en place des mesures prises à l'encontre des personnes RAD/NEM et le suivi du monitoring 2 sur l'aide d'urgence, les incidences financières et les modes de calcul du forfait global, les modalités de contrôle des listes FinAsi, les mesures d'intégration pour les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire. Le Service est également représenté au niveau national dans le comité d'experts «Procédure d'asile et hébergement», ainsi que dans la Commission fédérale pour les questions de migrations (CFM).

4.10 Dépenses de l'exercice 2010

L'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés en 2010 à 14 656 670 francs, dont 1 254 889 restent à la charge de l'Etat.

L'aide matérielle accordée aux requérants d'asile déboutés et aux personnes NEM, les frais du personnel d'encadrement, d'administration et d'hébergement ainsi que les frais de fonctionnement de la structure «bas-seuil» de la Poya se sont élevés en 2010 à 2 643 582 francs, dont 990 850 francs restent à la charge de l'Etat. Au 31 décembre 2010, dans le fonds spécial relatif à l'application de la loi sur l'asile, le montant des réserves destinées à financer l'aide matérielle de cette catégorie de personnes s'élève à 1 063 000 francs.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugiés et les réfugiés à titre provisoire se sont élevés en 2010 à 4 174 912 francs, dont 268 045 francs à charge du canton.

Les dépenses pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire du domaine de l'asile se sont élevées en 2010 à 1 383 506 francs. Les dépenses pour l'intégration des réfugiés et des réfugiés admis à titre provisoire se sont élevées en 2010 à 541 920 francs. Au 31 décembre 2010, dans le fonds spécial relatif à l'application de la loi sur l'asile, le montant des réserves destinées à financer les mesures spécifiques d'intégration asile et réfugiés s'élève à 2 571 036 francs.

5. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le Service est chargé de fournir une aide appropriée au recouvrement des pensions alimentaires telles que fixées par un jugement exécutoire ou une convention homologuée en faveur d'enfants, de conjoints ou d'ex-conjoints domiciliés dans le canton. Parallèlement, en cas de non-paiement des pensions alimentaires par la personne obligée, le Service peut accorder des avances mensuelles de 400 francs par mois et par enfant au maximum, respectivement de 250 francs par mois au maximum en faveur des conjoints ou des ex-conjoints lorsque leur situation financière le justifie (cf. art. 46, 79 et 81 LACC; arrêté du 14 décembre 1993 fixant les modalités du droit au recouvrement et aux avances de contributions d'entretien). Le Service doit assumer, d'une part, des tâches liées au recouvrement des créances alimentaires et, d'autre part, des tâches d'information, de conseil et d'écoute tant auprès des personnes bénéficiaires de l'aide que des personnes tenues de payer des pensions alimentaires. Il assume également des tâches de gestion et de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique. Les droits, devoirs et obligations des bénéficiaires, des personnes débitrices et du Service sont définis par les dispositions du code civil et de sa loi d'application cantonale, par l'arrêté susmentionné du 14 décembre 1993 et les directives cantonales y relatives.

5.1 Activités principales

Les activités du Service sont les suivantes: détermination du droit à l'aide au recouvrement et du droit aux avances de pensions alimentaires, préparation et motivation des décisions y relatives, révision périodique des dossiers et du droit aux prestations en faveur des bénéficiaires, information et accueil des personnes créancières et débitrices de l'obligation d'entretien, facturation mensuelle des pensions alimentaires, versement d'avances de pensions alimentaires et gestion du contentieux en cas d'avances perçues indûment, encaissement des contributions d'entretien, traitement de questions juridiques en lien avec ces activités, démarches d'encaissement proprement dites (poursuites, saisies de revenus, requêtes de sûretés, plaintes pénales), représentation du Service devant les préfectures et les tribunaux civils et pénaux du canton. Ainsi, durant l'année 2010, le Service a dû comparaître, dans les différents districts du canton, lors de 41 séances devant le Président du Tribunal civil d'arrondissement (32 séances en 2009) et lors de 93 séances devant les autorités de poursuite pénale (100 séances en 2009). En 2010, 405 réquisitions de poursuite ont été déposées (348 en 2009), 306 actes de défaut de biens ont été délivrés (249 en 2009), 28 demandes de saisie de salaire ont été déposées (39 en 2009), 145 plaintes pénales ont été déposées (170 en 2009) et 165 ordonnances et jugements ont été rendus par les autorités pénales (132 en 2009), dont 50 % de condamnation, 38% de classements faute d'adresse connue du prévenu et 12 % de non-lieu en l'absence de ressources suffisantes chez le prévenu.

5.2 Statistiques

Au 31 décembre 2010, le montant total des avances de contributions d'entretien versées par l'Etat s'élevait à 5 541 604 francs

(5 482 230 francs en 2009). Les démarches d'encaissement du Service ont permis de récupérer sur cette somme un montant total de 2 554 671 francs, dont 40 538 francs (31 077 francs en 2009) via la société de recouvrement mandatée par l'Etat pour le suivi des dossiers terminés, ce qui représente un taux de recouvrement de 45.17% sur les avances et les frais de contentieux (48.93% en 2009). L'argent non récupéré a été réparti à parts égales entre l'Etat et les communes (art. 81 al. 2 LACC). Quant à la part des pensions alimentaires non couvertes par les avances de l'Etat et appartenant exclusivement aux personnes créancières de l'obligation d'entretien, elle a pu être récupérée en 2009 à hauteur de 2 538 057 francs en faveur des bénéficiaires de l'aide au recouvrement fournie par le Service (2 548 235 francs en 2009).

Durant l'année 2010, le Service a enregistré 231 nouvelles demandes (219 en 2009), dont 187 ont fait l'objet d'une décision positive (188 en 2009). Le nombre de dossiers «actifs» au 31 décembre 2010 s'élevait à 1511 (1476 en 2009), ce qui représente une légère augmentation du nombre de dossiers par rapport à l'année précédente. Parmi ces dossiers «actifs», on compte près de 130 dossiers (102 en 2009) qui relèvent de l'application de la Convention internationale dite de New-York, ce qui implique en général le domicile à l'étranger de la personne débitrice de l'obligation d'entretien. L'augmentation importante du nombre de cas où la personne débitrice est domiciliée à l'étranger a naturellement pour conséquence de diminuer les chances de pouvoir encaisser les contributions d'entretien qui sont dues, respectivement de pouvoir récupérer les avances allouées aux bénéficiaires domiciliés dans le canton. Dans le cadre du suivi des dossiers, 828 révisions ont été effectuées et 174 dossiers ont pu être terminés, soit autant de décisions formelles qui s'ajoutent aux décisions d'ouverture et de refus d'ouverture. En 2010, le Service a enregistré 18 réclamations (28 en 2009), dont six ont été admises et une a donné lieu à un recours, lequel a été rejeté par la DSAS.

5.3 Coordination

S'agissant de la coordination en Suisse, le Service est représenté au sein de la Conférence romande des offices cantonaux de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires de Suisse latine. A ce titre, il a participé à une séance, le 7 mai 2010, à Fribourg. En outre, le Service a été très sollicité en 2010 pour la continuation des travaux relatifs à l'installation d'une nouvelle application informatique pour le domaine des pensions alimentaires. Parallèlement, il a poursuivi ses travaux visant à la révision du droit cantonal en matière de recouvrement et d'avances de pensions alimentaires, en s'inspirant d'une consultation de la CDAS relative à un projet de rapport du Conseil fédéral sur l'harmonisation de l'avance sur contributions d'entretien et de l'aide au recouvrement.

VIII. Service de l'enfance et de la jeunesse

1. Mission

En 2010, le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) fête sa 60e année d'existence. Institué par la loi du 23 novembre 1949 d'organisation tutélaire, il a commencé son activité sous le nom d'Office cantonal des mineurs en septembre 1950. L'activité du SEJ est régie par la loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse et le règlement du 17 mars 2009 sur l'enfance et la jeunesse. Il assume les missions suivantes:

- la mise en œuvre des actions socio-éducatives nécessaires, d'entente avec les parents ou les représentants légaux, pour les enfants en danger dans leur développement ou pour les jeunes adultes;
- l'exécution des mesures civiles et pénales de protection de l'enfant ordonnées par les autorités tutélaires ou judiciaires, la représentation provisoire des enfants séjournant dans le canton, ainsi que la coordination cantonale dans les cas d'enlèvement international d'enfants;
- l'évaluation, l'autorisation et la surveillance des milieux d'accueil extrafamiliaux, ainsi que la responsabilité d'autorité centrale cantonale dans le domaine de l'adoption;
- la consultation des victimes au sens de la législation sur l'aide aux victimes d'infractions;
- l'information à toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et aux jeunes;
- la mise en œuvre des éléments de politique de l'enfance et de la jeunesse.

Pour accomplir ses missions, le SEJ est organisé en cinq secteurs d'activité, placés sous la responsabilité du chef de service, M. ***Stéphane Quéru****.*

2. Activités générales

Sur le plan interne, le Service a poursuivi la mise en œuvre des éléments issus de l'analyse des prestations de l'Etat (APE). Une nouvelle organisation des séances et une nouvelle organisation de la gestion des informations au sein du Service ont été mises en place. Dans ce cadre de l'APE, le Service a également poursuivi le développement de projets globaux relatifs à l'organisation de sa réception téléphonique et à la nouvelle identité visuelle de l'Etat.

Dans le cadre du 60e anniversaire, un groupe de travail a publié une brochure de présentation du Service.

Le Service s'est activement engagé dans le cadre de l'exposition «Si jamais!».

Le SEJ a terminé un cycle de supervision engagé depuis deux ans et demi sur le thème de l'«aide contrainte».

Afin de constituer un réseau Intranet au SEJ, le projet «dictionnaire» a été construit et permet d'offrir à l'entier du personnel SEJ un accès aux fichiers de travail, aux documents, aux modèles, à l'agenda ainsi qu'aux calendriers se trouvant sur le serveur du Service.

L'élaboration des cahiers des charges de l'ensemble du personnel du SEJ a été mise en œuvre en prenant appui sur les directives du Service du personnel et d'organisation (SPO).

Depuis 2009, le SEJ a confié, avec l'appui de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), aux institutions les mandats de prestations qui dispensent des actions socio-éducatives. Le SEJ est chargé de veiller à leur application et de procéder à une évaluation régulière des comptes et des activités des services concernés, conformément aux exigences du mandat des prestations.

Le SEJ exploite depuis 1996 deux bases de données informatisées à l'aide du programme *Follow Me* pour gérer les informations des situations qu'il suit. Une application informatique DataWareHouse (DWH) a été développée avec le SITel en 2010. Elle permet d'extraire les données inscrites dans *Follow Me* et de les traiter afin d'élaborer des rapports statistiques. Le but est de dresser des états de situations réguliers et d'extraire des données permettant de répondre à des questions spécifiques touchant à la protection de l'enfance et de la jeunesse. Un rapport est produit chaque mois à l'intention de la Plateforme Jeunes, par exemple.

Sur le plan externe, le Service est représenté au sein des Conférences latine et suisse des chefs de la protection de l'enfance ainsi que des Conférences romande et suisse des Délégué(e)s à l'enfance et à la jeunesse.

3. Activités des secteurs

3.1 Secteur de l'action sociale directe (SASD)

Ce secteur composé d'intervenants en protection de l'enfance met en œuvre les actions socio-éducatives, exécute les mesures civiles et pénales de protection de l'enfant ordonnées par les autorités tutélaires ou judiciaires, assume la représentation provisoire des enfants séjournant dans le canton, ainsi que la coordination cantonale dans les cas d'enlèvement international d'enfants.

3.1.1 Activités du secteur

En 2010, deux éléments issus de l'APE et du travail de supervision ont fait l'objet de travaux très importants au sein du secteur.

Les enquêtes sociales ordonnées par les autorités de protection de l'enfant (Justices de paix, Chambre pénale des mineurs et Tribunaux civils de district) sont confiées depuis le 1er septembre 2010 à des intervenants-e-s en protection de l'enfant qui assureront spécifiquement ce type de mandat. Afin de garantir l'égalité de traitement et l'indépendance des interventions, ces collaborateurs/trices utilisent une méthodologie spécifique qui est enseignée à l'Institut Universitaire Kurt Bösch en Valais dans le cadre du diplôme post-grade de protection de l'enfant.

Dans le but de mieux documenter la charge de travail constamment relevée dans le domaine de la protection de l'enfant, le Chef de service adjoint du SEJ, avec l'aide du secteur organisation du SPO, a conduit un groupe de travail dont l'objectif était double:

- mettre en place une méthode pour mesurer le temps investi dans les interventions de protection de l'enfant,
- développer un dispositif permettant de «pondérer» les dossiers en fonction de critères objectifs mesurant les dangers auxquels peuvent être confrontés les enfants.

Ce projet permet d'assurer la continuité avec le dispositif et la méthodologie mis en place pour les enquêtes sociales.

3.1.2 Eléments statistiques

Interventions du SASD, (une équipe de permanence (Intake) et 3 équipes régionales):

Généralités	2009	2010	Evolution en %
Enfants suivis durant l'année	2907	3007	3
Enfants nouveaux durant l'année	1286	1085	-16
Enfants enregistrés dans le système depuis 1997	9726	10428	7
Interventions traitées durant l'année	2739	2616	-4
Interventions avec action sociale	2709	2593	-4
Interventions sans action sociale	28	21	-25
Interventions nouvelles durant l'année	1204	981	-19
Interventions classées durant l'année	1068	1046	-2
Familles concernées par les interventions en cours	1950	1805	-7

Répartition par types d'intervention pour les différentes autorités de protection de l'enfant et certains services administratifs:

Types d'intervention par mandant	2009	2010	Evolution en %
CPM - Chambre pénale des mineurs	156	114	-27
JDP - Justices de paix	1746	1620	-7
PE - Police des étrangers	2	2	0
SMO - Situations sans mandat officiel	746	797	7
TC/D - Tribunal civil de district	72	81	13
Pas d'information reportée dans le système informatique	17	2	-88

Travail sur l'attribution des enquêtes à un groupe de spécialistes:

Enquêtes sociales ordonnées par les autorités	2009	2010	Evolution en %
JDP-Enquête sociale	112	137	22
PE-Enquête	1	2	100
TC/D-Enquête attribution des enfants	36	65	81
TC/D-Enquête modification du jugement	6	9	50
Total des mandats d'enquêtes	155	213	37

3.2 Secteur des milieux d'accueil (SMA)

Ce secteur composé d'intervenant-e-s en protection de l'enfance assume les enquêtes en vue de l'autorisation et de la surveillance de milieux d'accueil extrafamiliaux de l'enfant, ainsi que la responsabilité d'autorité centrale cantonale dans le domaine de l'adoption. Il participe à l'information de toute la population sur les moyens d'aide aux enfants et participe à la mise en œuvre des éléments de politique de l'enfance, particulièrement dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants.

3.2.1 Activités du secteur

Dans le domaine des structures d'accueil extrafamilial, les normes et recommandations cantonales concernant les structures d'accueil de la petite enfance ont fait l'objet d'une révision partielle afin de prendre en compte les personnes titulaires d'un CFC d'assistante socio-éducative dans le décompte du personnel formé encadrant les enfants.

Dans le même temps, des directives pour les accueils extrascolaires ont été élaborées et soumises à consultation auprès des communes et des structures concernées.

Le secteur a également collaboré aux travaux menés pour élaborer une nouvelle loi sur les structures d'accueil extrafamilial.

D'autre part, le secteur a travaillé sur la mise en place d'un concept et d'un document ressources sur la «qualité pédagogique pour les structures petite enfance de type crèche et groupe de jeux».

Un groupe de travail se charge de réunir tous les types de formation acceptées pour travailler dans une structure d'accueil de la petite enfance.

Le secteur participe aux rencontres des conseillères éducatives sur le plan romand.

Dans le domaine de l'accueil familial de jour, le secteur a participé à la Journée de la Fédération suisse pour l'accueil familial de jour, qui a tenu son assemblée annuelle à Fribourg en mai 2010.

Un groupe de travail s'est chargé de mettre en place des lignes de travail en adéquation avec les exigences des associations d'accueil familial de jour.

En ce qui concerne l'accueil chez des parents nourriciers, le secteur a participé, avec la Haute Ecole fribourgeoise de travail social, à l'organisation d'une formation continue sous forme de trois ateliers à l'intention des familles d'accueil du canton de Fribourg.

Les cheffes de secteur ont participé aux XIX^{es} journées d'étude de l'Association nationale des placements familiaux, afin de présenter avec les cantons de Vaud et de Genève les modèles suisses de familles d'accueil. Le canton de Fribourg a mis en avant le concept de Familles d'accueil professionnelles qu'il a développé ainsi que la formation des familles d'accueil.

Dans le domaine de l'adoption internationale, il faut constater des difficultés de plus en plus importantes pour les couples candidats, car les pays d'origine mettent leurs systèmes de prise en charge des enfants en conformité avec les Conventions internationales. Cela génère une réduction du nombre d'enfants pouvant être confiés à l'adoption, une augmentation des délais d'attente et l'élévation de l'âge des enfants adoptables.

Un groupe de travail se charge de tenir à jour les informations sur les pays d'origine des enfants adoptables.

Le Service est représenté au sein de la Conférence latine des autorités centrales en matière d'adoption (CLACA) qui est le partenaire privilégié de discussion de l'Autorité fédérale centrale dépendant du Département fédéral de justice et police.

Le Service a participé activement au Colloque national sur l'adoption internationale qui s'est tenu à Genève en septembre 2010.

3.2.2 Eléments statistiques

Les différents types d'activités pour lesquelles le SEJ agit en tant qu'autorité d'exécution de la législation sur le placement d'enfants se répartissent de la manière suivante:

Situation générale du secteur des milieux d'accueil (SMA)	2010
Situations PNADO* en cours	104
Situations FAC** en cours	147
Situations FACpro en cours	7
Situations Accueil familial à la journée en cours	28
Associations d'accueil familial de jour (AAFJ) en activité	9
Situations INSTITUTIONS «petite enfance» suivies	183
Situations AES*** suivies	47
Situations INSTITUTIONS «spéciales» suivies	2
Total	527

*PNADO = parents nourriciers en vue de l'adoption
**FAC = Familles d'accueil
*** AES = Accueil extrascolaire

Les activités complémentaires exercées par le secteur des milieux d'accueil se répartissent de la manière suivante:

Autres prestations traitées par le SMA	2010
Demandes d'adoption conjointe d'enfant	14
Demandes d'adoption de l'enfant du conjoint	10
Demandes d'adoption de majeur	3
Demandes changement nom de famille	1
Demandes abandon d'enfant/adoption nationale aboutie	0
Demandes abandon d'enfant/adoption nationale non aboutie	1
Enquêtes SPoMi - accueil d'enfant étrangers s ans projet d'adoption	5
Préavis OFAS (structures petite enfance et accueils extrascolaire)	0
Total	34

Les dossiers suivants ont fait l'objet d'un classement, car ils sont arrivés à leur terme ou n'ont pas abouti:

Situations classées par types d'accueil	2010
PNADO	20
Familles d'accueil / SPoMi	20
FACpro	0
Accueils à la journée	14
Institutions petite enfance	14
AES	5
Institutions spéciales	1
Adoption enfant du conjoint	7
Adoption de majeur	1
Adoption nationale	0
Total	82

3.3 Coordination de l'accueil extrafamilial

Le SEJ est doté d'un poste de coordinatrice de l'accueil extrafamilial pour soutenir les communes dans la mise en œuvre de projets d'accueils extrascolaires, assurer la coordination de l'offre cantonale, développer des outils standardisés permettant l'évaluation des besoins en matière d'accueil extrafamilial et participer à la définition des besoins cantonaux.

3.3.1 Activités

En 2010, la coordinatrice a développé, validé et mis à disposition des outils standardisés permettant l'évaluation des besoins en matière d'accueil extrascolaire.

Elle a rencontré plusieurs communes, afin de les soutenir dans l'évaluation des besoins et les aider à développer des projets d'accueil extrascolaire.

Elle a également développé une base de données actualisée des besoins relevés par les communes.

Elle a participé à la définition des besoins cantonaux par la récolte d'informations et à la collaboration à la réalisation de deux études menées au niveau cantonal par l'institut INFRAS (Zurich), sur mandat du Service. Ces études ont porté sur les poten-

tiels de demande en structures d'accueil extrafamilial dans le canton de Fribourg.

En collaboration avec le SMA du SEJ, elle a participé à l'élaboration du projet de directives cantonales pour les structures d'accueil extrascolaire, qui a été mis en consultation en mars 2010 auprès de plus de 210 partenaires.

La coordinatrice a participé au traitement des réponses relatives aux consultations se référant à la problématique de l'accueil extrafamilial.

En collaboration avec le SMA du SEJ, elle a participé aux travaux de mise en œuvre de la nouvelle loi sur les structures d'accueil extrafamilial.

Elle a pris part également à de nombreux évènements de communication pour les médias.

3.3.2 Eléments statistiques

Etat de situation des accueils extrascolaires:

Accueils extrascolaires (AES)	2009	2010
AES enregistrés dans l'année	/	19
AES en projet	10	15
AES en fonction	46	50
Situations de soutien à l'évaluation des besoins + conseils sur les AES (premières réflexions)	11	23
Nouvelles autorisations délivrées	/	0
Préavis OFAS (AES)	2	4
Dossiers AES classés	5	5

3.4 Centre de consultation LAVI pour les enfants, les hommes et les victimes au titre de la LCR

Le Centre de consultation LAVI apporte l'aide immédiate aux victimes et à leurs proches selon la loi sur l'aide aux victimes d'infraction (LAVI). Il se compose d'un secteur s'occupant spécifiquement des enfants et d'un secteur s'occupant des hommes et des victimes de la circulation. Le soutien octroyé par le Centre de consultation LAVI doit permettre une aide rapide, le but étant la réinsertion de la victime au sein de la société et la réparation des conséquences négatives de l'infraction.

3.4.1 Activités du Centre

Outre la participation du Centre au projet du Service portant sur la mesure de temps et la pondération des dossiers, les intervenant-e-s LAVI ont organisé une journée d'étude avec un consultant externe en novembre 2010, sur le thème de l'organisation du travail de l'équipe et la mise en place d'outils face à la charge de travail.

Dans le domaine de la formation continue, les intervenants-e-s ont abordé le nouveau code de procédure pénale et l'accompagnement de personnes (adultes et enfants) endeuillées.

Le Centre a également procédé à des adaptations du programme statistique pour répondre aux demandes des statistiques fédérales.

Le Centre est engagé dans les représentations au niveau cantonal (Coordination cantonale LAVI, Grimabu/CAN-TEAM, Groupe de travail sur la «Traite d'êtres humains» et au niveau national: groupe d'intérêt/CSOL-LAVI; Corola, Région 2. En outre, des rencontres des centres LAVI suisses ont eu lieu spécifiquement sur la thématique des enfants victimes d'abus sexuel.

Il est engagé avec la direction du SEJ au sein la formation de base à la Haute Ecole de santé et aux formations «Premier lien maltraitance».

Le Centre LAVI a présenté ses activités auprès de:

- «Abendgespräche» de l'Institut de recherche et de conseil dans le domaine de la famille, Université de Fribourg (pour le Grimabu);
- Commission des grâces du Grand Conseil (avec le centre LAVI pour femmes);
- Service des tutelles de la Ville de Fribourg (violence dans le cadre du travail).

Le Centre a également participé à l'animation d'une soirée de parents en lien avec une situation d'abus dans le cadre d'une association.

Il a collaboré avec la Chaire de travail social et de politique sociale de l'Université de Fribourg pour organiser une journée nationale des centres LAVI.

3.4.2 Eléments statistiques

Les consultations du Centre se sont réparties de la manière suivante en 2010:

- secteur enfants: 142 nouvelles demandes (2009: 156) sur un total de 263 consultations (2009: 273)
- secteur hommes et victimes de la circulation: 134 nouvelles demandes (2009: 109) sur un total de 203 consultations (2009: 163)

Ainsi, le nombre de situations est demeuré stable pour le secteur enfants (-4 %), mais une importante augmentation est constatée pour le secteur hommes et victimes de la circulation (+24 %).

Le Centre a conduit 711 entretiens (en augmentation de 24 % par rapport à 2009), 571 consultations téléphoniques (>15 min.), 1584 autres contacts téléphoniques en lien avec le suivi des victimes. Il a réalisé 33 accompagnements de victimes auprès des autorités pénales (police, tribunal etc.). Il a eu 763 contacts avec des intervenants du réseau en lien avec les suivis des situations.

Il a répondu à 130 (2009: 133) demandes de renseignements, demandes par e-mail et triage.

Il a réalisé 17 présentations de son activité dans le cadre de formations, de demandes individuelles et de demandes de journalistes.

3.5 Le Bureau de promotion des enfants et des jeunes (friJ)

Le friJ est chargé de mettre en œuvre la politique de l'enfance et de la jeunesse. Celle-ci est sectorielle et comprend des mesures individuelles et collectives, permettant de promouvoir les compétences et les ressources des enfants et des jeunes, afin de leur permettre un développement harmonieux pour devenir des adultes responsables. Au bilan 2010 du Bureau de promotion des enfants et des jeunes, les déléguées à l'enfance et la jeunesse ont mené ou participé à des projets et réalisé ou soutenu des actions dans les quatre domaines suivants:

3.5.1 Gestion et planification des travaux de la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse et soutien aux projets jeunesse

En 2010, la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) a tenu huit séances dont quatre pour le traitement des demandes de soutien et quatre pour l'élaboration de la conception directrice cantonale pour l'enfance et la jeunesse. En ce qui concerne la première tâche, les membres de la CEJ ont validé un nouveau formulaire de demande disponible sur Internet dans les deux langues officielles comprenant un descriptif de projet et un modèle de budget. Pour ce qui est de la conception directrice et des priorités cantonales à fixer en politique de l'enfance et de la jeunesse, la CEJ a également travaillé sur un tableau représentant les quatre piliers de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

La CEJ a examiné 36 demandes de soutien. Sur la base de son préavis, 25 de ces demandes ont été acceptées par la DSAS pour un montant de 185 000 francs. Parmi les différents projets soutenus, on peut citer les deux Skate-parcs à Estavayer-le-Lac et à Kerzers, le projet Midnight et le Cirqu'ô Jeunes à Fribourg, le projet klipp+klang Radioschule dans cinq communes de la Singine, les Jeux d'Orange et le bal d'Oxygène à Marly, la rénovation de la salle de musique rock Ebullition à Bulle, le lancement de la nouvelle scène S9XV pour les musiques actuelles à Romont ou encore le «Projekt Netzwerk» à Schmitten. Des directives pour l'attribution du fonds jeunesse sont actuellement en préparation et seront finalisées en 2011.

3.5.2 Etat des lieux des différentes mesures prises par l'Etat et les communes dans le domaine de l'enfance et la jeunesse

Le Bureau de promotion a lancé une enquête au niveau de différentes Directions de l'Etat de Fribourg pour dresser un état des lieux des mesures prises par l'Etat et les communes dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse. Une seconde enquête est en préparation afin d'être lancée au niveau des communes, des centres de loisirs et des associations de jeunesse. Elle complétera le tableau dressé par la première enquête et permettra d'avoir, à fin 2011, une vue d'ensemble des mesures prises dans ce domaine par l'Etat, les communes et les acteurs privés.

3.5.3 Information aux enfants, aux jeunes et à leur famille

Parmi les missions prioritaires du Bureau de promotion figure l'information au public, aux enfants, aux jeunes et à leur famille. Le Bureau de promotion a régulièrement rédigé des actualités et actualisé l'onglet «Promotion des enfants et des jeunes» du site Internet du SEJ. Il a également participé au groupe de travail qui a élaboré, rédigé et publié la brochure de présentation du Service.

Le Bureau de promotion assure la mise à disposition d'informations spécifiquement destinées à la jeunesse fribourgeoise via le site www.ciao.ch.

Il présente chaque année la politique de l'enfance et de la jeunesse menée par l'Etat de Fribourg dans le cadre du master en droits de l'enfant de l'Institut universitaire Kurt Bösch.

3.5.4 Représentation et coordination

Les déléguées à l'enfance et à la jeunesse ont organisé ou assisté au cours de l'année 2010 à un total de 78 séances internes au SEJ ou à la DSAS et à 93 séances externes avec des partenaires publics ou privés actifs au plan communal, cantonal ou national.

Le Bureau de promotion est mandaté pour représenter l'Etat de Fribourg dans deux organes de coopération intercantonaux: la Conférence des délégués cantonaux à la promotion de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) et la Conférence romande des délégués à l'enfance et à la jeunesse (CRDEJ).

Il a participé au Séminaire de Bienne 2010 organisé par la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) sur le thème du droit à la participation des enfants et des jeunes reconnu à l'article 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

Le Bureau de promotion représente le SEJ et la DSAS au sein de plusieurs commissions et groupes de travail de l'Etat de Fribourg, comme «T-ki» (DSJ), le Conseil de prévention et de sécurité (DSJ) ou encore le guichet social (DSAS).

Il a participé également à différents projets en faveur de la jeunesse comme le lancement du projet «Voilà» pour le canton de Fribourg (prévention et promotion de la santé dans les camps de vacances) et l'Action 72 heures qui lui a valu une bonne visibilité dans les médias. Les déléguées ont joué un rôle de coordination important et ont permis le déploiement de 16 projets impliquant 760 jeunes fribourgeois.

IX. Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille

1. Mission

Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) est un organe de conseil, de consultation, d'information, de promotion, d'exécution, de coordination et de contrôle de l'application du principe d'égalité entre hommes et femmes ainsi que pour la politique familiale; en outre, il agit pour l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait liée au sexe.

*La responsable du Bureau est M^me^* ***Geneviève Beaud Spang****.*

2. Activités

2.1 Activités courantes

Le BEF développe ses activités dans plusieurs domaines afin de répondre à son mandat. Il conseille et mène des consultations juridiques pour les personnes qui se sentent lésées dans le cadre de la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Il propose des consultations, accompagnements et réponses aux demandes privées en lien avec les discriminations dans la vie professionnelle. Il conseille et informe les personnes privées ainsi que les professionnel-le-s à propos de questions liées à l'égalité ou aux questions familiales.

Il rédige des prises de position et des réponses à des consultations internes à l'administration ou concernant des projets de lois, tant sur le plan cantonal que fédéral (21 consultations ou prises de position en 2010). Il actualise régulièrement son site Internet.

Il collabore aux travaux de la Conférence suisse des délégué-e-s à l'égalité (CSDE) et d'egalite.ch (Conférence romande des délégué-e-s à l'égalité) dont il a assumé la présidence en 2010. Il assure la co-présidence, à l'échelle nationale, de l'Association «Futur en tous genres». Il fait partie du groupe des questions juridiques de la CSDE. Il participe aux séances organisées par la COFF (Commission fédérale de coordination pour les questions familiales), notamment à la séance annuelle réunissant les personnes de contact pour les questions familiales dans les cantons.

Le BEF gère le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. Celle-ci a tenu trois séances plénières durant l'année. Il assume aussi le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (CCMES) qui émane de la (LEg). Plusieurs demandes de renseignements et conseils juridiques ont été formulées au BEF, mais aucune situation n'a débouché en 2010 sur une séance de conciliation.

Le BEF assure la co-présidence de la Commission cantonale contre la violence conjugale. Il organise les séances, gère des projets et le secrétariat. En 2010, cinq séances plénières et quatorze séances d'un groupe de travail ont été tenues. Il collabore avec la Conférence des lieux d'intervention cantonaux contre la violence conjugale (KIFS) et la Conférence latine contre la violence domestique.

Le BEF préside le Groupe des personnes de confiance contre le harcèlement sexuel au sein de l'Etat qui a tenu une séance en 2010.

Le BEF a participé au Comité de pilotage préparant la nouvelle loi en matière d'accueil extrafamilial, ainsi qu'aux trois groupes de travail: analyse des tâches – répartition des tâches – finances.

Le BEF assure le secrétariat du Club des questions familiales du Grand Conseil. Il prépare les invitations, organise les séances et rédige les procès-verbaux. Ce Club s'est réuni deux fois en assemblée générale. Lors d'une des assemblées générales, le BEF a présenté un exposé sur la thématique du «care» (prise en charge, relation, soins et assistance auprès des enfants, des personnes âgées ou handicapées).

Le BEF a eu différents contacts avec les médias et rédigé plusieurs communiqués de presse, ce notamment dans le cadre des journées d'action sur la place des femmes en politique, de la Journée nationale «Futur en tous genres» et des publications «Femmes et politique dans le canton de Fribourg: est-ce suffisant?» et «Les chiffres de l'égalité du canton de Fribourg, esquisses statistiques».

2.2 Activités particulières

2.2.1 Egalité hommes-femmes

Le BEF a finalisé une analyse de la situation actuelle en matière d'égalité salariale entre hommes et femmes à l'Etat de Fribourg.

Pour cela, il s'est basé sur le programme Logib élaboré par le Bureau fédéral de l'égalité et destiné aux entreprises et administrations.

Il a organisé, en collaboration avec plusieurs partenaires, un colloque traitant de la problématique des «Mariages forcés – mariages arrangés». Il a publié une brochure intitulée «Les chiffres de l'égalité du canton de Fribourg – esquisses statistiques».

2.2.2 Formation et égalité

Le BEF a mis en œuvre, sur le plan cantonal, la 10e édition de la «Journée nationale des filles - Projets des garçons» qui est devenue «Futur en tous genres». Un volet de cette journée s'adresse aux élèves de 5e primaire invité-e-s à découvrir le monde du travail et les métiers traditionnellement exercés par l'autre sexe. Un autre module est proposé aux élèves de 2e année du CO; ainsi les filles ont pu découvrir les domaines de la technique et de l'informatique au sein d'entreprises privées, à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes ou à l'Université, et les garçons le travail en crèche ou dans des homes pour personnes âgées. Ces projets sont organisés en partenariat avec différentes organisations faîtières, la DICS et les conseillers/ères en orientation professionnelle. Le BEF participe au Comité de pilotage national de «Futur en tous genres», il assume la responsabilité hiérarchique de la coordinatrice romande et met à disposition son infrastructure pour le bureau romand coordonnant cette manifestation. Une fête marquant le jubilé de cette journée nationale a été organisée à Berne en présence de personnalités importantes.

2.2.3 Politique familiale

Dans le cadre des démarches d'information, on peut relever la mise en ligne d'un 5e chapitre – en français et en allemand – du site www.familles-fribourg.ch. Le BEF a diffusé une carte indiquant l'adresse de ce site dans un journal associatif touchant près de 500 familles.

Il a participé au Comité de pilotage et aux groupes de travail pour l'Accueil de la prime enfance. Il collabore avec le sous-groupe de la Plateforme «Intégration sociale et infrastructures» dans le cadre du projet cantonal «Senior +».

2.2.4 Violence conjugale

Le BEF a participé à la coordination romande et suisse des projets d'intervention. Il a participé à deux journées de formation, l'une romande et l'autre nationale.

2.2.5 Femmes et politique

En 2010, le Grand Conseil fribourgeois a été présidé par trois femmes. Celles-ci ont souhaité à cette occasion mettre en évidence le rôle et les mérites des femmes dans le canton de Fribourg. En collaboration avec le BEF, deux journées d'action été proposées au public: «A la rencontre de la population» s'est déroulée en juin à Granges (Veveyse), Estavayer-le-Lac et Cormondes en présence d'une douzaine de députées, d'une conseillère d'Etat et des deux conseillères nationales. La deuxième action: «Les Femmes à l'Hôtel cantonal» a eu lieu en septembre et a permis de découvrir des femmes d'expérience engagées dans différents domaines de la vie du canton, dans la politique, dans la culture, le sport, les associations, l'économie, la famille, etc. Une brochure intitulée «Femmes et politique dans le canton de Fribourg: est-ce suffisant?» a été publiée à cette occasion par le BEF. Elle analyse la représentation féminine fribourgeoise au niveau national, cantonal et communal depuis 40 ans.

2.2.6 Egalite.ch

Le BEF a présidé la Conférence romande de l'égalité qui a tenu quatre séances à Fribourg, dont une journée de formation, et une à Berne. A ce titre, la Responsable du BEF a aussi présidé, à Lausanne au mois de mai, la cérémonie de remise du 1er Prix «Femmes et médias» récompensant les journalistes qui, dans un souci d'éthique professionnelle, font avancer le débat sur l'égalité entre femmes et hommes. Elle a participé, en octobre à Genève, à un débat public marquant l'inauguration du site interactif contre le harcèlement sexuel: «Non-c-non.ch». Le BEF a enfin organisé, à Fribourg en décembre, la 2e Rencontre romande de l'égalité rassemblant le personnel de toutes les instances actives dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes en Suisse romande (au sein des administrations cantonales, communales, des HES et des Universités).

2.2.7 Développement durable

Le BEF a participé à deux groupes de travail, soit «Cohésion sociale, santé, famille et travail» et «Formation et recherche» élaborant des propositions en la matière.

X. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2010 EPT	Compte 2009 EPT	Ecarts EPT
SANTE PUBLIQUE ET AFFAIRES SOCIALES		**2'534.83**	**2'446.49**	**88.34**
ADMINISTRATION CENTRALE		122.93	119.42	3.51
3600 / SASS	Secrétariat général	5.83	5.34	0.49
3605 / SANT	Service de la santé publique	19.77	18.75	1.02
3606 / DENT	Service dentaire scolaire	26.21	26.55	-0.34
3630 / PFIS	Service de planning familial et d'information sexuelle	6.66	6.62	0.04
3645 / SOCI	Service de la prévoyance sociale	10.90	10.55	0.35
3650 / AISO	Service de l'action sociale	13.52	13.00	0.52
3665 / OCMF	Service de l'enfance et de la jeunesse	40.04	38.61	1.43
SECTEUR HOSPITALIER		2'397.17	2'312.11	85.06
3611 / RHFR	Réseau hospitalier fribourgeois	2'037.19	1'965.35	71.84
3618 / RFSM	Réseau fribourgeois de santé mentale	359.98	346.76	13.22
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS		14.73	14.96	-0.23
3624 / MABU	Buanderie de Marsens	14.73	14.96	-0.23

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND
WWW.FR.CH/DFIN

Direction des finances DFIN

—

2010

I. Direction et secrétariat général 1

1. Missions ... 1
2. Activités ... 1
3. Collaboration intercantonale ... 1
4. Affaires contentieuses ... 3
5. Législation ... 3

II. Administration des finances 4

1. Missions ... 4
2. Activités ... 4

III. Service cantonal des contributions 10

1. Missions ... 10
2. Activités ... 10

IV. Service des impôts sur les successions et les donations 15

1. Missions ... 15
2. Activités ... 15

V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg 15

1. Missions ... 15
2. Activités ... 16

VI. Service de l'informatique et des télécommunications 21

1. Mission ... 21
2. Activités ... 21

VII. Mensuration officielle 29

1. Missions ... 29
2. Activités ... 29

VIII. Registre foncier 33

1. Missions ... 33
2. Les Registres fonciers ... 33
3. L'activité fiscale du registre foncier ... 34
4. L'autorité de surveillance du registre foncier ... 34

IX. Inspection des finances 35

1. Missions ... 35
2. Activités ... 35

X. Etat du personnel 36

2010

I. Direction et secrétariat général

1. Missions

La Direction des finances (DFIN) veille, à travers ses services, à une gestion efficiente des ressources propres de l'Etat, notamment des ressources financières, humaines, fiscales et informatiques. Elle est aussi chargée de la mensuration officielle, soit des plans cadastraux du territoire cantonal, et de la bonne tenue du registre foncier. L'Inspection des finances et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat sont rattachées administrativement à la DFIN.

Le Conseiller d'Etat, Directeur des finances, était en 2010 ***M. Claude Lässer****. Le Secrétaire général était* ***M. Jean-Paul Monney****.*

2. Activités

2.1 Activités courantes

Le Secrétariat général de la Direction des finances (SG-DFIN) s'occupe de la préparation des objets que la Direction des finances soumet au Conseil d'Etat et du suivi des dossiers que les autres Directions soumettent au Conseil d'Etat, notamment ceux qui sont importants sur les plans financiers, du personnel ou de l'informatique et dont les services spécialisés font partie de la Direction des finances. Le SG-DFIN s'occupe également de la préparation administrative des objets soumis au Grand Conseil, du suivi des actes législatifs et de la gestion de maints dossiers relevant de la Direction, notamment en matière de consultations internes ou externes. La gestion du portefeuille des assurances patrimoniales de l'Etat lui incombe également, ainsi que les relations avec la Société et la Commission cantonale de la Loterie romande.

L'administration du Secrétariat général comprend le traitement de la correspondance, les appels téléphoniques, le guichet et la réception, les agendas et diverses réservations, le support logistique (notamment le matériel), le classement et l'archivage.

Le SG-DFIN, par ses deux traductrices à temps partiel, s'occupe de la traduction en allemand de textes en français, tout particulièrement des textes officiels à l'intention du Conseil d'Etat, des textes de la Direction (correspondance, décisions), voire de textes des services. Les traductrices renseignent sur le plan interne sur des questions linguistiques, contrôlent sur demande des textes en allemand, établissent une documentation spécifique et collaborent à la terminologie en allemand dans les domaines relevant de la DFIN.

Le secteur juridique s'occupe des procédures contentieuses (voir point 4. ci-après), de l'élaboration ou de la révision d'actes législatifs et de règlements, de préparer les réponses à des consultations et donne des conseils juridiques à l'interne ou à l'externe de l'Etat, surtout à la Direction et à ceux de ses services qui ne disposent pas de juristes.

2.2 Autres domaines d'activités

Le montant du fonds des bénéfices de la Loterie romande pour les domaines culturel et social auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2010 à 3 099 313 francs (1 787 307 francs à fin 2009).

Dans le domaine des assurances, le contrat d'assurances «LAA», qui couvre les risques d'accidents selon la législation fédérale y relative pour le personnel qui ne doit pas obligatoirement être assuré auprès de la CNA/SUVA, a fait l'objet d'une mise en soumission publique selon la procédure ouverte de la législation sur les marchés publics. Le résultat de cette mise en soumission a été positif car le taux de prime a baissé de manière importante, surtout la prime concernant les accidents non professionnels qui est à charge du personnel.

3. Collaboration intercantonale

3.1 Conférence des directeurs cantonaux des finances

La Conférence des directeurs cantonaux des finances a tenu trois séances en 2010, les 29 janvier, 20/21 mai et 24 septembre. La séance des 20/21 mai était l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Fribourg. Comprenant tous les directeurs des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le chef du Département fédéral des finances et des représentants de l'administration fédérale des finances et des contributions, ainsi que des chefs des services cantonaux des finances et des contributions. M. Claude Lässer fait partie du comité de cette Conférence depuis le début 2007; ce comité a tenu 7 séances en 2010.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- Le vaste chantier de la nouvelle péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entré en vigueur le 1er janvier 2008, après de nombreux travaux d'adaptation dans les cantons. La Conférence a notamment examiné en 2010 le rapport d'évaluation de l'efficacité de la RPT.

- Le programme de consolidation des finances de la Confédération et ses conséquences sur les finances cantonales.

- La concurrence fiscale intercantonale et internationale, notamment aussi la controverse avec l'Union européenne, l'imposition des holdings, le secret bancaire, l'entraide administrative, les accords de double imposition, le projet d'impôt libératoire.

- La suite de la réforme de la fiscalité des entreprises (réforme III)

- L'imposition forfaitaire selon la dépense et l'imposition de la valeur locative des logements, l'amnistie fiscale sur le plan fédéral et des cantons, l'initiative populaire «contre les rémunérations abusives».

- L'initiative populaire du parti socialiste pour une harmonisation fiscale matérielle, qui a été rejetée par le peuple suisse.

- La distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse à la Confédération et aux cantons.

- Le nouveau modèle de comptes pour les collectivités publiques, en conformité avec les normes internationales.

- Les réponses à plusieurs consultations fédérales ayant d'importantes répercussions financières sur les cantons, notamment la simplification de la TVA, l'imposition des frais de formation et de perfectionnement, les mesures en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie, le financement des hôpitaux par les cantons, la compensation plus rapide de la progression fiscale à froid, la garantie des dépôts bancaires, la révision partielle de la loi fédérale sur le Contrôle des finances en matière d'impôt fédéral direct au sein des administrations fiscales cantonales.

- L'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, conférence suisse sur l'informatique, groupe de travail sur la péréquation financière, révision statutaire, organe de révision).

3.2 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins a tenu cinq séances en 2010, les 28 janvier à Lausanne, 29 avril à Fribourg, 10 juin à Sion, 2 septembre à Berne et 25 novembre à Delémont. Elle réunit les directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle accueille généralement des représentants des administrations cantonales des finances et de l'administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- Le financement des hautes études spécialisées (HES-SO et S2), en particulier l'examen et l'intégration des besoins financiers dans le cadre des procédures de chaque canton en matière d'établissement du budget.

- La nouvelle péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, en particulier le rapport d'efficacité y relatif.

- Les régimes financiers et les degrés de couverture des caisses de pensions du personnel des collectivités publiques cantonales romandes, ainsi que le projet de dispositions légales fédérales à ce sujet.

- Les incidences financières sur les cantons romands en particulier de plusieurs objets de la Confédération, tels que les réformes fiscales, la distribution des bénéfices de la BNS, les mesures d'assainissement financier envisagées, le financement des transports publics, le nouveau financement hospitalier.

- Des échanges d'informations sur les comptes et les budgets des cantons représentés, en particulier sur les recettes fiscales et les risques de dégradation des finances cantonales.

- La synchronisation des périodes de subventionnement et de paiement des subventions fédérales aux cantons pour le financement des universités.

3.3 Conférence romande de la Loterie et des Jeux

La convention entre les six cantons romands relative à la Loterie romande a institué la Conférence romande de la Loterie et des Jeux (CRLJ), dont la mission consiste à encourager la coordination de la législation et de la politique administrative en matière de loteries et autres jeux d'argent dans le cadre des compétences reconnues aux cantons par le droit fédéral et la convention intercantonale. Le Directeur des finances y représente le canton de Fribourg.

La Conférence a tenu trois séances en 2010, les 29 mars, 31 mai et 29 novembre. Les principaux sujets traités sont les suivants:

- Les concertations entre les représentants des cantons et de la Confédération à propos de l'initiative populaire fédérale «Pour des jeux d'argent au service du bien commun» et du contre-projet direct du Conseil fédéral.

- Les procédures judiciaires de la Commission fédérale des maisons de jeux et de l'Office fédéral de la justice contre la Commission intercantonale suisse des loteries (Comlot) à propos de certains jeux de la Loterie romande et de Swisslos, dont surtout les tactilos.

- La coordination des positions sur les objets traités par la Conférence spécialisée des membres des gouvernements des cantons concernés par la législation et le marché des loteries. Le canton de Fribourg y est représenté par le Directeur de la sécurité et de la justice et le Directeur des finances.

- L'examen de règlementations cantonales sur la distribution des bénéfices de la Loterie romande au sein des cantons dans les domaines de la culture, du social et du sport.

4. Affaires contentieuses

Les affaires contentieuses portent sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération et de remises, ainsi que de demandes internes ou externes d'avis en matière d'impôt sur les successions et les donations, de droits de mutation et d'émoluments de cadastration. Le nombre de dossiers est resté stable en 2010.

5. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, pris en 2010 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante:

5.1 Lois et décrets

Décret du 2 février 2010 relatif aux crédits supplémentaires compensés du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2009;

Décret du 19 mai 2010 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2009;

Loi du 17 juin 2010 supprimant l'imposition spéciale des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondations;

Loi du 6 octobre 2010 modifiant la loi sur les finances de l'Etat (adaptation au nouveau modèle comptable harmonisé);

Loi du 9 novembre 2010 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (baisses fiscales pour les personnes physiques et les personnes morales);

Décret du 10 novembre 2010 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2011;

Loi du 10 novembre 2010 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2011.

5.2 Ordonnances et arrêtés

Ordonnance du 20 janvier 2010 de la Direction des finances modifiant l'ordonnance sur la déduction des frais relatifs aux immeubles privés, des investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement ainsi que des frais de restauration de biens culturels immeubles;

Arrêté du 23 février 2010 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Lurtigen, lots I et II;

Arrêté du 15 mars 2010 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 1er trimestre 2010 (164e affectation);

Arrêté du 13 avril 2010 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Morat, lot VIII d (Murtenholz);

Ordonnance du 17 mai 2010 relative au calcul de l'indexation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement des installations de remontées mécaniques;

Ordonnance du 26 mai 2010 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat;

Arrêté du 26 mai 2010 relatif à la mise en vigueur du registre foncier transitoire des communes de Grandvillard et Bas-Intyamon (périmètre du remaniement parcellaire de Grandvillard-Estavannens);

Arrêté du 14 juin 2010 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 2e trimestre 2010 (165e affectation);

Arrêté du 14 juin 2010 relatif à la mise en vigueur du nouvel état du périmètre du remaniement parcellaire Ried–Morat;

Ordonnance du 29 juin 2010 relative à la désignation des unités administratives autorisées à se gérer par prestations (deux nouvelles unités: le Service du personnel et d'organisation (SPO) et les Etablissements pénitentiaires de Bellechasse);

Ordonnance du 29 juin 2010 relative à l'encouragement à la prise de la retraite du personnel de l'Etat;

Arrêté du 21 septembre 2010 relatif à la mise en vigueur du registre transitoire de la Commune de Cugy, secteur Vesin ensuite de remaniement parcellaire;

Arrêté du 21 septembre 2010 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 3e trimestre 2010 (166e affectation);

Tarif du 26 octobre 2010 des émoluments fixes du registre foncier;

Ordonnance du 26 octobre 2010 concernant les primes d'assurance-maladie et accidents déductibles pour la période fiscale 2011;

Ordonnance du 8 novembre 2010 abrogeant l'arrêté concernant l'imposition spéciale des immeubles appartenant aux sociétés, associations et fondations;

Arrêté du 16 novembre 2010 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Cheyres;

Ordonnance du 3 décembre 2010 de la Direction des finances relative à la perception des créances fiscales pour l'année 2011;

Arrêté du 6 décembre 2010 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 4e trimestre 2010 (167e affectation);

Ordonnance du 14 décembre 2010 relative à la perception de l'impôt à la source;

Ordonnance du 14 décembre 2010 adaptant le montant de l'indemnité kilométrique pour les déplacements professionnels du personnel de l'Etat;

Ordonnance du 21 décembre 2010 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et le règlement sur les subventions (adaptation au nouveau modèle comptable harmonisé);

Ordonnance du 21 décembre 2010 relative à la fixation des échelles de traitement du personnel de l'Etat pour l'année 2011;

Arrêté du 21 décembre 2010 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Jaun, lot 1.

II. Administration des finances

1. Missions

L'Administration des finances de l'Etat de Fribourg (AFin) est un service central en charge de la gestion des finances du canton et de l'élaboration de toutes les bases utiles à la conduite de sa politique financière.

*Le chef de l'AFin est **M. Daniel Berset**, Trésorier d'Etat.*

2. Activités

En 2010, l'AFin s'est principalement engagée dans les tâches suivantes: le nouveau modèle comptable harmonisé, l'élaboration du budget 2011, l'analyse des projets des Directions et les relations financières avec la Confédération, la mise en œuvre de la gestion par prestations au sein de l'AFin, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative. L'AFin a aussi porté ses efforts sur la tenue et la clôture des comptes, le paiement des fournisseurs, l'encaissement et le suivi des débiteurs, le service financier et la gestion de la trésorerie, le réexamen des subventions et le contrôle budgétaire.

2.1 Le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2)

Les travaux relatifs à l'introduction au niveau cantonal du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2) adopté le 25 janvier 2008 par la Conférence des Directeurs cantonaux des finances se sont poursuivis en 2010. Ils ont notamment porté sur les aspects suivants: ajustements de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat et de son règlement d'exécution, modifications du plan comptable et de la statistique financière, adaptations de l'application informatique (progiciel SAP), refonte des publications financières (fascicule des comptes et budget). En 2010, le comité de projet s'est réuni à six reprises et le comité de pilotage a siégé trois fois. Les modifications légales, mises en consultation entre mars et juin, ont été transmises au Grand Conseil le 6 juillet (Message n° 203). Ce dernier les a adoptées lors de sa séance du 6 octobre 2010. Les modifications réglementaires ont quant à elles été arrêtées par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2010. Les nouvelles dispositions légales et réglementaires sont entrées en vigueur le 1er janvier 2011. Les autres travaux liés à la mise en œuvre du MCH2 au niveau de l'Etat (adaptations comptables et informatiques, refontes des publications) ont avancé selon le calendrier prévu. Ils se poursuivront en 2011.

2.2 Le projet de budget 2011

Lors de l'élaboration du projet de budget 2011, le Conseil d'Etat a veillé à ce que les exigences en matière de politique financière soient respectées tout en répondant aux diverses attentes, en particulier au niveau des effectifs de personnel, du subventionnement et des investissements. Le 6 septembre 2010, le Conseil d'Etat a arrêté un projet de budget 2011 qui correspond à ces différents principes et objectifs. Le Grand Conseil a modifié le projet afin de prendre en compte les montants nécessaires à l'introduction au 1er juillet 2011 déjà du nouveau régime d'allocations cantonales de maternité. L'excédent du compte de fonctionnement demeure cependant inchangé, des compensations financières ayant été trouvées dans divers secteurs. Le budget 2011 finalement adopté le 10 novembre 2010 présente les principaux résultats suivants: boni de 0,8 million de francs au compte de fonctionnement, investissements nets de 145 millions de francs, insuffisance de financement de 27 millions de francs, quotepart des subventions cantonales nettes de 40,70% par rapport aux recettes fiscales cantonales (plafond fixé à 41%). De plus, ce budget assure le développement et une extension des prestations

publiques conformes aux nécessités dans les différents domaines d'intervention de l'Etat et aux possibilités financières du canton. Il intègre la tranche 2011 du plan de soutien à l'économie. Il prévoit également une nouvelle baisse de la fiscalité cantonale de l'ordre de 36 millions de francs.

2.3 L'analyse des projets des Directions et des objets soumis au Conseil d'Etat

En 2010, l'AFin a émis un préavis à l'intention des Directions, services et établissements sur plus de 40 objets à incidences financières. Les objets principaux suivants ont ainsi fait l'objet d'une prise de position: les avant-projets de lois sur l'imposition des véhicules, la protection de la nature et du paysage, les sites pollués, l'assurance-maladie, la caisse de prévoyance, l'intégration des migrants, le financement des soins, les structures d'accueil extrafamilial, l'eau potable, la justice, la scolarité obligatoire. L'AFin a été aussi amenée à donner son préavis sur plusieurs projets d'ordonnances notamment ceux se rapportant à la péréquation financière intercommunale, à l'information, au personnel enseignant HES-SO, aux affaires culturelles et à la justice. Cet important travail en «amont» contribue de façon très efficace à une meilleure présentation et préparation des projets et il concourt à la maîtrise préalable de ces objets sous l'angle financier. L'AFin préavise également à l'attention du Directeur des finances tous les objets à incidences financières (messages, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, rapports) soumis au Conseil d'Etat tout au long de l'année.

2.4 La péréquation financière entre la Confédération et les cantons

Un nouveau système de péréquation financière entre la Confédération et les cantons est entré en vigueur le 1er janvier 2008. En 2010, l'application de ce système et les réflexions complémentaires qui s'imposent encore sur certains de ses aspects ont donné lieu à divers travaux aux niveaux cantonal et fédéral. L'AFin y a contribué de la manière suivante:

- analyse des incidences financières de la RPT pour l'Etat: estimation des effets totaux de la RPT sur les comptes 2009 de l'Etat; vérification, en collaboration avec le Service cantonal des contributions, des chiffres 2011 mis en consultation par la Confédération et préparation de la prise de position du Conseil d'Etat; préparation de la réponse du Conseil d'Etat à la consultation sur le rapport d'évaluation de l'efficacité de la RPT pour la période 2008–2011; élaboration d'une stratégie et d'arguments en vue des discussions politiques qui auront lieu au niveau fédéral en 2011 sur la dotation financière des instruments péréquatifs pour la période 2012–2015;

- analyse des incidences financières de la RPT pour les communes: affinement de la méthode d'analyse; recherche d'informations dans les comptes 2009 des communes; estimation des effets 2009 pour les communes dans leur ensemble; présentation des résultats 2008 et 2009 au Comité de l'Association des communes fribourgeoises; adaptation du mécanisme de compensation des incidences de la RPT pour les communes;

- activités de coordination en lien avec les conventions-programmes dans le domaine de l'environnement: agrégation et transmission à l'Office fédéral de l'environnement des rapports annuels 2009 et des demandes concernant le versement des subventions 2010; préparation du dossier à l'intention du Conseil d'Etat pour l'adoption d'un supplément à une convention-programme 2008–2011; préparation de la réponse du Conseil d'Etat à la consultation sur la version révisée du Manuel RPT dans le domaine de l'environnement;

- entretien des contacts administratifs avec la Conférence des gouvernements cantonaux, la Conférence des directeurs des finances et le Département fédéral des finances; réponses à diverses questions et enquêtes relatives à la RPT et à sa mise en œuvre dans le canton.

Suite à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, un régime transitoire s'applique en outre depuis le 1er janvier 2008 aux domaines de l'enseignement spécialisé et des institutions pour personnes handicapées adultes. D'importants travaux, visant à élaborer les stratégies cantonales qui seront ultérieurement mises en œuvre dans ces domaines sont en cours. Ils sont menés par la DICS et la DSAS, avec la collaboration des milieux concernés. Plusieurs représentants de l'AFin sont intégrés aux groupes et sous-groupes de travail actuellement à l'œuvre.

2.5 Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Au cours de l'année 2010 la section Nigefi a dû faire face à une recrudescence de la maintenance applicative pour les raisons suivantes:

- l'entrée en vigueur de la nouvelle identité visuelle a nécessité l'adaptation, service par service, des documents édités par le système SAP. Il s'agit notamment de la facturation aux débiteurs, des rappels, des extraits de comptes et avis à l'attention des communes et des commandes d'achats;

- l'augmentation des taux de TVA au 1er janvier 2011 a contraint de revoir, pour des raisons techniques, la gestion complète de la TVA aux niveaux des modules de comptabilité et de facturation;

- divers changements et adaptations de bases légales dans les secteurs de la justice de paix et des préfectures ont nécessité

des adaptations plus ou moins importantes des outils de facturations.

Outre les travaux de maintenance cités ci-dessus, l'outil de facturation SD a été mis à disposition auprès:

> du Service de la population et des migrants;

> de la Section des lacs et cours d'eau du Service des ponts et chaussées.

Le Service des bâtiments a quant à lui bénéficié du déploiement du module de la gestion des achats. Ce dernier permet la gestion complète d'un cycle d'approvisionnement et améliore la qualité du suivi budgétaire. En effet, l'utilisation du module de gestion des achats permet de tenir compte de l'engagement des fonds lors de la commande au fournisseur et non plus au moment de la comptabilisation de la facture fournisseur.

Des travaux visant à augmenter la couverture fonctionnelle du système SAP ont également été menés. Il s'agit d'une part de la réalisation d'une application permettant la création d'arrangements de paiement et de l'installation technique d'un entrepôt de données (Data Warehouse BW) d'autre part.

La section a également œuvré dans divers projets en cours, soit:

– la migration du plan comptable (MCH2)

Dans le cadre de ce projet, le concept de gestion des immobilisations a été revu totalement afin de satisfaire aux nouvelles exigences du MCh2 et de faciliter le traitement des immobilisations notamment lors du transfert de biens entre services. Les travaux nécessaires à la conversion des données comptables sont en cours et un premier test de conversion de ces dernières a déjà pu être réalisé.

– la gestion des pensions alimentaires (ARPA)

Il s'agit des travaux relatifs à l'implémentation de la gestion comptable et à l'adaptation de la solution de gestion du contentieux aux besoins du secteur des pensions alimentaires du Service de l'action sociale.

– le déploiement de la GpP

La section a assuré un support technique lié à l'utilisation de SAP et elle a dispensé des formations aux nouvelles unités.

2.6 Le contrôle périodique des subventions

– Examens des subventions 2010

Conformément à la planification générale des examens de subventions, huit domaines de subventionnement ont fait l'objet d'un examen durant l'année au moyen du concept d'examen adopté par le Conseil d'Etat. Un examen n'était toutefois pas achevé à la fin 2010 et sera finalisé au début de l'année 2011.

Après une formation de base individuelle dispensée par l'Administration des finances, les personnes chargées de réaliser ces examens ont accompli leur mandat entre les mois de mai et de décembre. L'Administration des finances a apporté son soutien à ces réalisations tout au long de la procédure, en fonction des besoins et des souhaits des personnes en charge. Une première partie des résultats de ces travaux a été transmise en octobre à la Commission de coordination des examens périodiques (ci-après: la Commission), laquelle les a traités dans sa séance du 18 novembre 2010. La seconde partie sera traitée au début de l'année 2011. Conformément à la procédure établie, la Commission fera ensuite part de ses propositions au Conseil d'Etat pour cette dixième série d'examens.

– Suivi des mesures décidées dans le cadre des examens de subventions

L'Administration des finances tient à jour le suivi des mesures qui ont été décidées dans le cadre des examens de subventions. Ce suivi est actualisé périodiquement en collaboration avec les différentes Directions, dans le but d'assurer une réalisation adéquate des décisions arrêtées.

– Contrôle régulier des prescriptions de la loi sur les subventions (LSub)

La LSub prévoit, à son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine proportion du produit de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire, afin de s'assurer du respect de cette norme. Cette limite légale des subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité a été adaptée courant 2007 en raison des incidences de la mise en oeuvre, au 1er janvier 2008, de la RPT. Pour tenir compte de ces changements, le plafond relatif aux subventions nettes a été porté de 22% à 41% du produit de la fiscalité à partir de 2008.

Pour mémoire, le budget 2010 de l'Etat de Fribourg présentait un taux de subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité de 39.04%, et le budget 2011 un taux de 40.70%, respectant ainsi la règle établie.

En outre, conformément à la LSub, l'Administration des finances a réalisé l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté en particulier sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la LSub.

– Autres tâches liées au domaine des subventions

L'Administration des finances a participé activement à différents groupes de travail, commissions et comités de pilotage qui ont des liens étroits avec des questions liées au subventionnement.

2.7 Les comptes 2010

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour deux tiers par la comptabilité générale et un tiers dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat–communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative. Elle a consacré un temps important aux travaux préparatoires à la mise en place du nouveau modèle comptable, plus particulièrement pour ce qui concerne l'adaptation du plan comptable. Elle apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du service financier.

Le compte d'Etat de l'année 2010 fait l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Le présent rapport d'activité se limite, dès lors, à ne reproduire que les principaux résultats de bilan de 2000 à 2010 et des comptes généraux de 2004 à 2010.

Bilan

Année	Actif	Passif	Excédent passif (–) Excédent actif (+)
2000	1 366 008 196.88	1 316 114 087.06	+ 49 894 109.82
2001	1 465 029 537.96	1 420 005 433.54	+ 45 024 104.42
2002	1 394 452 926.11	1 346 014 049.99	+ 48 438 876.12
2003	1 379 603 003.23	1 267 862 379.15	+ 111 740 624.08
2004	1 342 637 275.24	1 185 169 023.44	+ 157 468 251.88
2005	2 098 675 653.75	1 092 068 811.08	+ 1 006 606 842.67
2006	2 201 131 411.37	1 110 122 346.42	+ 1 091 009 064.95
2007	2 527 832 965.43	1 225 264 539.82	+ 1 302 568 425.61
2008	2 896 071 805.99	1 565 162 137.40	+ 1 330 909 668.59
2009	2 959 038 758.59	1 622 302 319.21	+ 1 336 736 439 38
2010	3 133 197 888.13	1 792 602 341.15	+ 1 340 595 546.98

Comptes généraux de l'Etat en millions de francs

	Compte de fonctionnement			Compte des investissements			Compte administr.	Insuf./ +excédent de financement
Année	Charges	Revenus	Excédent	Dépenses	Recettes	Excédent	Excédent	
2004	2 409,8	2 455,5	+ 45,7	164,4	70,4	– 94,0	– 48,3	+ 47,6
2005	2 497,8	3 346,9	+ 859,1	173,5	85,5	– 88,0	+ 761,1	+ 908,9
2006	2 501,7	2 586,1	+ 84,4	162,7	89,1	– 73,6	+ 10,8	+ 107,8
2007	2 624,9	2 698,5	+ 73,6	199,4	89,5	– 109,9	– 36,3	+ 55,6
2008	2 955,2	2 984,8	+ 29,6	219,7	83,4	– 136,3	– 106,7	+ 3,0
2009	3 104,0	3 109,8	+ 5,8	209,5	69,7	– 139,8	– 134,0	– 28,2
2010	3 218,0	3 221,8	+ 3,8	219,2	74,9	– 144,3	– 140,5	– 24,9

2.8 Le service financier et la gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme il suit:

> exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements,

> enregistrement de la perception de l'ensemble des recettes budgétaires cantonales,

> gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le service financier de l'AFin a évolué ainsi entre 2009 et 2010:

	2009	2010
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 442.23	1 489.52
Comptes bancaires et postaux:		
> écritures enregistrées	8 027	8 562

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes:

– gestion des liquidités et des fonds et fondations:
En 2010, le volume des prêts à court terme s'est élevé à 1045 millions de francs (2009: 0,9 mia de francs). Le nombre de prêts a été de 18 contre 16 en 2009.

L'AFin gère et tient la comptabilité de 53 fonds et fondations:

– gestion de la dette publique de l'Etat:
En 2010, la dette à moyen et long terme de l'Etat a été réduite de 30 millions de francs à la suite du remboursement d'un prêt arrivant à échéance. Elle atteint désormais 530 millions de francs.

– gestion des prêts:
L'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (21,046 millions, 213 prêts).

– autres tâches:
Parmi les autres tâches, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé auprès de l'Administration fédérale des contributions.

2.9 Le service financier cantonal

Le service financier cantonal a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs. L'activité de ce service connaît un développement important.

En 2010, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 151 millions de francs (2009: 144 millions de francs). Cela correspondait à près de 145 000 factures (2009: 139 000). A fin 2010, les poursuites en cours se montent à 644 490.50 francs (2009: 570 000 francs). A signaler que la possibilité de payer par carte de débit touche de plus en plus de secteurs de l'Etat et devient de plus en plus courante. Cela s'est traduit par des encaissements par ce biais à hauteur de 1,18 million de francs, en progression de 340% par rapport à 2009. Cette progression s'explique par l'introduction, en 2010, de la facturation des passeports biométriques qui représente un encaissement supplémentaire par ce biais de 860 000 francs.

2.10 Situations périodiques des comptes et contrôle budgétaire

Sur la base des rapports de comptes intermédiaires établis par les services et établissements, au besoin complétés d'observations par les Directions, l'Administration des finances élabore trois fois l'an une note de synthèse à l'intention du Conseil d'Etat. Ce document fait le point de la situation quant à l'exécution du budget annuel: il met en évidence les principaux écarts relevés en matière de dépenses et de recettes au 30 avril, au 31 juillet et au 30 septembre et il indique les mesures correctrices envisagées. Cette démarche d'analyse permet un meilleur pilotage des finances cantonales et complète utilement la tâche de contrôle budgétaire. Elle a permis de constater dès le milieu de l'année que les résultats des comptes 2010 seraient plus favorables que ceux prévus au budget.

Le contrôle budgétaire courant s'exerce tout d'abord par la comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur les dépassements de crédits. La section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2010, celui-ci a admis 49 demandes (28 en 2009) portant sur un montant total de 15,2 millions de francs (14,4 millions en 2009), représentant le 0,49% (0,48% en 2009) des dépenses totales effectives budgétisées pour

l'exercice 2010. Ce volume des crédits supplémentaires est inférieur de plus d'un tiers à la moyenne qui s'élève à 0,75% pour la période 1990–2009. Un message détaillé sera soumis au Grand Conseil à la session de février 2011.

2.11 Gestion par prestations (GpP)

La Section gestion par prestations (SGpP) est rattachée à l'AFin depuis avril 2008. Sa mission consiste à planifier, organiser et introduire progressivement la gestion par prestations (GpP) auprès des unités administratives de l'Etat de Fribourg.

Principales activités effectuées en 2010:

– Comptes GpP 2009

En application de la législation en vigueur, les unités administratives GpP ont présenté des résultats portant sur les charges, les revenus et les soldes de chaque groupe de prestations et ont fourni des indicateurs et commentaires sur les activités déployées. La SGpP a coordonné la procédure d'établissement et de bouclement des comptes 2009 et apporté son soutien aux unités concernées.

– Controlling GpP au 31.12.2009 et 31.08.2010

Les unités GpP ont établi les rapports de controlling au 31 décembre 2009 et au 31 août 2010. Ces rapports, signés par les Directions concernées, ont fait l'objet d'une analyse formelle par la SGpP. Le rapport de controlling du Service de biens culturels du 31 décembre 2009 a fait l'objet d'un contrôle qualitatif par la SGpP. L'Administration des finances a ensuite établi un rapport sur les activités de controlling 2010 à l'attention du Conseil d'Etat, pour valider les mesures d'amélioration à entreprendre. La SGpP a coordonné l'établissement de ces rapports de controlling et apporté son soutien aux unités.

– Budgets GpP 2011

Les unités GpP ont établi les budgets 2011 par groupe de prestations et prestations dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. La SGpP a coordonné l'établissement de ces budgets et apporté son soutien aux unités GpP. Avec la remise de son budget GpP 2011, l'Administration des finances a rejoint en 2010 le cercle des unités GpP.

– Rapports sur l'aptitude d'une unité administrative à se doter de la GpP

Conformément à la stratégie générale de déploiement de la gestion par prestations approuvée par le Conseil d'Etat et à l'ordonnance du 20 mai 2008 sur la gestion par prestations, deux unités administratives de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) ont été approchées pour établir un rapport d'évaluation sur leur aptitude à se gérer par prestations (REApt). Il s'agit de la Buanderie de Marsens (MABU) et du Service de l´action sociale (SASoc). Le Conseil d'Etat établira en 2011 son préavis quant à leur passage à la gestion par prestations.

– Déploiement de la GpP

La SGpP a conduit les travaux de mise en œuvre de la GpP auprès de trois unités administratives. Il s'agit du Service de l'informatique et des télécommunications (budget GpP prévu en 2012), des Etablissements de Bellechasse (budget GpP prévu en 2013) et du Service archéologique (budget GpP prévu en 2013).

La SGpP a conçu et organisé différentes formations (clés de lecture budgétaire, comptabilité analytique, saisie des temps, etc.) facilitant l'introduction et la compréhension de la GpP par les différents acteurs. Elle a notamment présenté à la Commission des finances et de gestion (CFG) le concept de gestion par prestations, ses principaux instruments ainsi que la manière dont la commission et le parlement doivent traiter les budgets GpP.

– Développement de la GpP

Parallèlement à ses activités principales, la SGpP a initialisé différents travaux d'analyse et de développement afin d'améliorer certaines procédures, certains concepts et instruments GpP. Elle a notamment mandaté une société de conseils pour évaluer différents aspects du concept fribourgeois de GpP. Elle a également poursuivi ses travaux relatifs au logiciel de saisie et d'affectation du temps de travail développé par le Service de l'informatique et des télécommunications. Ce logiciel constitue un instrument indispensable à la GpP et les expériences faites avec cet outil «maison» sont très positives.

2.12 Autres activités

- Réponses à des consultations fédérales, intercantonales et cantonales;
- Participation à divers groupes de travail et commissions (en particulier, réforme territoriale, accueil petite enfance, task force plan de relance, fonds d'équipement touristique, senior +, projets d'agglomération, aide et accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, outil de saisie des prestations et des absences, comité de pilotage Polycom, construction du collège de Gambach, de la H189, du pont de la Poya, de la route Romont–Vaulruz et de l'école des métiers, commission de bâtisse du Tribunal cantonal à l'Ancien prieuré des Augustins, commission permanente d'examens des projets immobiliers et de locations importants).
- Evaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2011;
- Suivi des mesures structurelles ou organisationnelles décidées dans le cadre du plan financier de législature 2007–2011;
- Etablissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2009 et le budget 2011;

- Préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes 2009 et au budget 2011;
- Elaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2010;
- Edition du dépliant 2010 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat;
- Mise à jour et entretien du site Internet de l'AFin;
- Facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales et aux téléphones privés;
- Appui à la réorganisation financière de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin;
- Représentation de l'Etat au sein du Conseil d'administration d'Agy Expo SA, de la Grenette SA, de l'Office cantonal du matériel scolaire et de la Société des Remontées mécaniques fribourgeoises SA;
- Mise en conformité de plusieurs documents officiels à la nouvelle identité visuelle de l'Etat.

III. Service cantonal des contributions

1. Missions

Le Service cantonal des contributions (SCC) a pour mission de procéder à la taxation des divers impôts prévus dans la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD), dans la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de traiter les demandes de remboursement de l'impôt anticipé. A cet effet, il tient à jour le registre des contribuables avec la collaboration des communes et en se basant sur les publications de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC) et les informations reçues du Registre central des étrangers.

Il procède à la perception des impôts cantonaux, de l'IFD et de l'impôt ecclésiastique des personnes morales. Il assume, sur mandat contractuel de nombreuses communes et paroisses, la perception de leurs impôts.

Il adresse une copie des décisions de taxation aux communes. Il communique aux autorités de l'AVS les éléments déterminants pour la perception de l'AVS auprès des indépendants et des personnes sans activité lucrative et au Bureau de la taxe d'exemption de l'obligation de servir les données nécessaires à la perception de cette taxe.

*Le chef du SCC est **M. Raphaël Chassot**, Administrateur.*

2. Activités

2.1 Taxations fiscales

2.1.1 Taxation des personnes physiques

Au début de l'année 2010, plusieurs collaborateurs du SCC se sont tenus à disposition des contribuables dans tous les districts (8 points de rencontre) pour répondre aux questions relatives à la déclaration d'impôt de la période fiscale 2009.

Pour faciliter le remplissage de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel est mis à disposition des contribuables depuis la période fiscale 2003. Cet outil, dénommé FRI-tax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents: à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules, accompagnées d'une feuille de codes barres, sont retournées au SCC par courrier. A réception, les données contenues dans les codes barres permettent une saisie accélérée des déclarations. Plus de 81 000 déclarations ont pu être saisies par des lecteurs optiques, ce qui représente plus de 48% des déclarations. L'année précédente, le nombre de déclarations saisies de cette manière s'élevait à 69 000.

Il est à relever qu'à fin décembre 2010, plus de 94% des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2009. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants, ce qui s'explique par la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt. Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

2.1.2 Taxation des personnes morales

Dans la procédure de taxation annuelle postnumerando, la première partie de l'année a été consacrée à terminer les taxations de l'année fiscale précédente (2008). Néanmoins, l'essentiel du travail de l'année 2010 a consisté à examiner les déclarations de l'année fiscale 2009. Ainsi, à la fin décembre 2010, environ 68% des personnes morales ont reçu leur avis de taxation pour l'année fiscale 2009 et 147 expertises ont été effectuées.

L'outil «e-tax PM» permet aux personnes morales, ainsi qu'à leur fiduciaire, non seulement de déposer la déclaration au SCC par la voie électronique, mais également de demander des délais, de consulter l'historique et les taxations antérieures, d'accéder aux

instructions et aides spécifiques en ligne, de joindre des fichiers ou des annexes ou de simuler le résultat d'une taxation. Cet outil est en production depuis le printemps 2007 et il est utilisé par 19% des contribuables.

2.1.3 Impôts sur les gains immobiliers

Seuls les bénéfices immobiliers réalisés par des privés sont soumis à cet impôt. Les professionnels et ceux qui, sur le plan fiscal, sont considérés comme tels voient les bénéfices réalisés sur les opérations immobilières soumis à l'impôt ordinaire. L'impôt sur les gains immobiliers est en augmentation comme cela ressort des comptes de l'Etat.

L'imposition est différée en cas d'aliénation de l'habitation ayant durablement et exclusivement servi au propre usage du vendeur dans la mesure où le produit ainsi obtenu est affecté, dans un délai de deux ans avant ou après l'aliénation, à l'acquisition ou à la construction, en Suisse, d'une habitation servant au même usage. En 2010, 220 cas ont bénéficié d'un report d'imposition pour un total de gains immobiliers de 35 502 000 francs. L'impôt cantonal non perçu s'est élevé à 2 819 000 francs.

Dans un rapport du 5 mars 2007, l'Inspection des finances, suite au contrôle du secteur de l'impôt sur les gains immobiliers, avait recommandé de prévoir une amélioration du système informatique. Dans le schéma directeur informatique du SCC, le développement d'un outil informatique intégré pour gérer les taxations des bénéfices immobiliers a été prévu. Après une étude préliminaire, le SITel a procédé au développement de ce système au cours de l'année 2010 et il devrait être mis en exploitation au cours du 1er trimestre de l'année 2011.

2.1.4 Procédures en soustraction fiscale et rappel d'impôt

En 2010, 339 décisions ont été prises en matière de soustraction d'impôt et/ou de rappel d'impôt sur les plans cantonal et fédéral, soit:

177	cas d'impôts soustraits et d'amendes fiscales
32	cas de tentative de soustraction fiscale et de complicité
89	cas de dénonciations spontanées non-punissables
15	cas d'impôts rappelés
26	affaires ayant fait l'objet d'un non-lieu ou d'un classement d'enquête.

Les impôts cantonaux rappelés ou soustraits se sont élevés à 1 965 001 francs et les amendes fiscales à 418 010 francs. Pour l'impôt fédéral direct, le total des impôts arriérés et des amendes prononcées s'élève à 634 618 francs.

S'agissant des dénonciations spontanées non-punissables introduites le 1er janvier 2010, elles ont rapporté sur le plan cantonal un montant total de 805 182 francs, intérêts y compris, pour des capitaux non-déclarés de 12 635 498 francs et des revenus non-déclarés de 3 162 891 francs.

Délits fiscaux: deux dossiers de soustraction d'impôt ont été transmis aux autorités pénales ordinaires pour la poursuite de délit d'usage de faux au sens des articles 231 LICD et 186 LIFD.

2.2 Encaissement

2.2.1 Encaissement des impôts cantonaux

Le SCC a, en règle générale, facturé neuf acomptes de l'impôt 2010 dont le paiement devait être effectué chaque fin de mois de mai 2010 à janvier 2011; toutefois, le montant de chaque acompte ne peut être inférieur à 20 francs. Il a également été proposé aux contribuables de s'acquitter de la totalité de l'impôt à l'échéance du premier acompte. Ainsi 42 000 contribuables ont payé l'impôt en une fois.

Lors de la notification des avis de taxation, principalement de l'année 2009, un décompte final a également été établi. Lorsque le décompte laisse apparaître un solde à rembourser, celui-ci est versé sur le compte postal ou bancaire du contribuable. Le SCC gère ainsi environ 142 500 comptes.

Dans la gestion de la procédure d'encaissement, le SCC a transmis 24 956 arrangements de paiement fermes, expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 11 458 commandements de payer. Il a également déposé 62 plaintes pour distraction de biens saisis. Quant aux montants encaissés au titre de reprises d'actes de défaut de biens, ils s'élèvent à environ 657 000 francs pour l'impôt cantonal.

2.2.2 Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2010, 56 communes ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires. En automne 2010, toutes les communes ayant déjà une convention ont reçu une offre pour l'encaissement supplémentaire des impôts suivants: impôts sur les prestations en capital, impôts rappelés dans le cadre de procédures en soustraction fiscale et impôts sur les bénéfices de liquidation. Les avenants sont entrés en vigueur avec effet au 1er janvier 2011 pour les impôts relatifs aux années fiscales 2011 et suivantes.

L'application informatique permet d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 134 communes du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention. Quant à l'impôt paroissial dû par les personnes morales, il est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

2.2.3 Remises d'impôts

En vertu de l'article 212 LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances.

En 2010, les demandes de remise de 435 contribuables ont été traitées. 145 contribuables ont reçu une décision négative, alors que 215 contribuables ont obtenu une remise d'impôts. Dans 201 cas, la remise concernait l'impôt d'une année, dans 12 cas l'impôt de deux ans et dans 2 cas l'impôt de plus de deux ans. Il est à relever que les requêtes de 75 contribuables n'ont finalement pas été liquidées sous l'angle de la remise. Le nombre des dossiers tient compte des requêtes en cours d'examen, soit 59 au début de l'année et 58 en fin d'année.

Le montant des impôts cantonaux remis s'élève à 268 258 francs.

2.3 Formation du personnel

Au cours de l'année 2010, plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont participé aux cours organisés dans le cadre du concept de formation et de perfectionnement mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI) à l'usage de toutes les administrations fiscales. Une collaboratrice et un collaborateur participent actuellement au cours de formation I (cours de base) et une collaboratrice et un collaborateur suivent le cours de formation II (indépendants et personnes morales). En outre, à l'issue d'un examen écrit, deux collaborateurs ont obtenu le certificat CSI du cours I. Les nouveaux collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié d'une formation centralisée assurée sur le plan interne. Par l'approfondissement de certains sujets et l'examen de cas concrets, les participants ont eu l'occasion d'acquérir les connaissances de base et de se familiariser avec le système fiscal.

2.4 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et du budget. De nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations ont été fournis à diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est également chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2010, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

2.5 Données statistiques

—

2.5.1 Evolution du nombre de contribuables

L'évolution des recettes fiscales est aussi fonction de l'accroissement du nombre de contribuables. Cet indicateur permet également d'apprécier l'augmentation du volume du travail du SCC, même si le facteur «complexité des dossiers» n'apparaît pas dans une telle statistique.

Durant ces dernières périodes, le nombre de dossiers fiscaux a connu l'évolution suivante:

– Personnes physiques

	Nombre de dossiers de contribuables au 31 décembre				
Districts	**1985**	**1995**	**2000**	**2009**	**2010**
Fribourg-ville	18 809	19 458	19 016	20 761	20 902
Sarine-campagne	18 169	24 639	26 185	32 604	33 595
Singine	17 673	21 216	22 172	25 178	25 508
Gruyère	18 462	21 454	22 884	27 166	28 058
Lac	12 172	15 223	16 441	19 893	20 339
Glâne	8 165	9 711	9 878	11 535	11 818
Broye	11 847	13 915	14 497	17 404	17 975
Veveyse	5 898	7 492	7 869	9 515	9 714
	111 195	133 108	138 942	164 056	167 909

– Personnes morales

	Nombre de dossiers de contribuables au 31 décembre				
Districts	**1985**	**1995**	**2000**	**2009**	**2010**
Fribourg-ville	3 934	4 056	3 749	4 166	3 783
Sarine-campagne	657	1 366	1 572	2 354	2 289
Singine	773	1 074	1 107	1 441	1 431
Gruyère	611	964	1 042	1 581	1 552
Lac	477	782	913	1 317	1 294
Glâne	306	386	442	585	567
Broye	427	582	666	1 050	1 032
Veveyse	242	337	433	679	650
	7 427	9 547	9 924	13 173	12 598

Dès l'année 2010, les dossiers des contribuables dont les éléments imposables sont inférieurs aux limites fixées aux articles 113 al. 3 et 122 al. 2 LICD ne sont plus pris en considération dans la statistique ci-dessus étant donné qu'ils ne reçoivent pas de déclaration d'impôt, ni d'avis de taxation. Ceci explique la diminution du nombre de ces dossiers.

2.5.2 Les statistiques fiscales 2008

Les statistiques fiscales 2008 ont été publiées en décembre 2010. En 40 pages, commentaires, tableaux et graphiques, elles fournissent des données concernant le rendement de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et le rendement de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales. Ces statistiques sont disponibles sur le site Internet du SCC www.fr.ch/scc. Il en est de même pour celles des années précédentes.

2.6 Collaboration

—

2.6.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels l'Etablissement cantonal des assurances sociales, le Service des communes ou le Service de la statistique. Dans le domaine de l'intendance, il procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Service du personnel et d'organisation, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli d'environ 3 450 000 documents représentant environ 1 587 000 envois durant l'année 2010. Environ la moitié des envois a été effectuée pour d'autres services. De multiples réponses ont dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leur budget.

2.6.2 Dans le domaine fiscal

Avec l'harmonisation fiscale, la collaboration entre la Confédération et les cantons s'est fortement développée. On parle en effet d'harmonisation verticale lorsqu'il s'agit de comparer la loi sur l'impôt fédéral direct et les législations fiscales cantonales et d'harmonisation horizontale lorsqu'il s'agit d'effectuer une comparaison des lois fiscales cantonales.

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la CSI. Les membres de la direction du service et certains collaborateurs sont engagés dans ces structures. En effet, le canton de Fribourg est présent dans les commissions «indépendants et personnes morales», «impôts sur le revenu et la fortune», «procédure et perception», ainsi que dans différents groupes de travail dont celui de la «prévoyance professionnelle» et du CET (Réseau de communication des états des titres).

2.6.3 Communications aux autorités pénales

La partie générale révisée du code pénal suisse (CP) est entrée en vigueur le 1er janvier 2007. Cette révision visait, entre autres, à introduire une peine pécuniaire sous forme de jours-amende fixés sur la base de la situation financière de l'auteur de l'infraction. Dans la mesure où les autorités de poursuite pénale sont tenues d'effectuer un contrôle approfondi de la situation financière des mis en cause, l'article 34 al. 3 CP prévoit expressément qu'elles s'adressent aux autorités fiscales cantonales et communales, afin d'obtenir les renseignements nécessaires à cette fin.

La législation fribourgeoise prévoit que le SCC met à la disposition des autorités pénales compétentes, par voie d'appel, l'avis de taxation notifié des contribuables soupçonnés d'avoir commis des infractions pénales. La mise en production de cet accès a été réalisée à la fin du premier trimestre 2009. Par conséquent, le nombre de requêtes écrites a fortement diminué. Il s'est élevé à 80 en 2010 (229 requêtes en 2009).

2.7 L'informatique au SCC

—

2.7.1 Evolutions du logiciel de taxation des personnes physiques

Le nouveau logiciel de taxation est utilisé depuis l'année 2008. Durant l'année 2010, le SCC s'est attaché à poursuivre la maintenance des applications intégrées, à réaliser l'arrêt définitif de l'ancienne unité centrale (Host) et à adapter le logiciel de taxation suites aux modifications de l'IFD et de la LICD pour l'année fiscale 2011.

La migration vers le nouveau système TaxPP&ENC des documents archivés sur le Host ainsi que le transfert des comptes ouverts a exigé des analyses préparatoires importantes et détaillées. L'abandon de cette ancienne plate-forme a été effectué au début juillet 2010 et tous les documents archivés du SCC ont été injectés dans le nouveau système d'archivage de l'Etat (FileNet). Ces documents sont maintenant accessibles directement depuis le poste de travail des collaborateurs.

La modification de l'outil de taxation a été exigée pour introduire une déduction pour les versements aux partis politiques ainsi qu'une déduction sur la cote d'impôt pour l'IFD. De plus, la déduction sociale pour les frais de garde a été transférée dans les déductions générales.

Un nouveau projet consacré au développement d'un outil intégré pour la taxation de l'impôt sur les gains immobiliers (IGI) a été initié. La première partie de cette application, développée par le SITel, comprend l'expédition des déclarations et le logiciel

de taxation. Cette réalisation sera opérationnelle au début mars 2011.

Enfin, un programme d'importation des subventions pour l'aide à l'assurance-maladie (LAMal) versées aux bénéficiaires par l'Etablissement cantonal des assurances sociales a permis d'insérer directement les montants dans les dossiers des contribuables. Plus de 60'000 subventions LAMal ont ainsi été injectées dans les dossiers de taxation des contribuables sans intervention des taxateurs.

2.7.2 Evolutions du logiciel de taxation des personnes morales

L'application pour la taxation des personnes morales est utilisée par les réviseurs depuis l'année fiscale 2001 et repose sur une architecture client/serveur. Pour améliorer les échanges d'informations, pour uniformiser les communications électroniques et pour développer de nouvelles fonctionnalités, il est nécessaire de passer sur une architecture n-tiers. La rénovation de cette application a débuté en 2010 par la refonte des batches d'impression des documents de taxation qui seront utilisés au début 2011.

2.7.3 Evolutions du logiciel d'encaissement des impôts

Le canton de Fribourg a introduit la perception d'acomptes volontaires pour l'IFD. Cette nouvelle possibilité a été offerte aux contribuables fribourgeois à partir de l'année 2010. Ainsi, ils ont reçu des bulletins de versement leur permettant, s'ils le désirent, de payer, en 2010 déjà, des acomptes volontaires pour l'IFD de l'année fiscale 2010. Le versement de ces acomptes n'est pas obligatoire et aucun intérêt moratoire n'est facturé en cas de non paiement. L'objectif de ce système est de permettre au contribuable de mieux répartir le paiement de l'IFD. Le logiciel a été adapté en vue d'expédier des bulletins de versement et de procéder aux calculs des intérêts.

En fin d'année 2010, l'application THEMIS pour les offices de poursuites, développée par le SITEL, a été reliée via la plate-forme SEDEX à l'application de l'encaissement selon le standard e-LP de la Confédération. Il a pour objectif d'assurer les échanges électroniques entre les offices des poursuites et le SCC. Ainsi, les réquisitions de poursuites produites par les percepteurs sont envoyées directement aux offices des poursuites du canton (OP). En retour, le secteur de l'encaissement reçoit diverses informations des OP et les démarches automatisées sont gérées informatiquement jusqu'au commandement de payer. De plus, les frais de poursuites sont injectés directement dans les comptes des débiteurs concernés.

2.7.4 Plate-forme de communication sedex

En 2007, les administrations fiscales ont décidé de mettre en place un échange électronique des données dans le domaine fiscal en suivant la stratégie d'e-government (projet CH-Meldewesen Steuern). A partir de novembre 2009, les communications fiscales sur papier de l'Administration fédérale des contributions et des autorités fiscales cantonales, peuvent, dans une phase pilote, être échangées par voie électronique (par ex. répartitions intercantonales). Le traitement automatisé est assuré par l'intermédiaire de la plate-forme sedex, mise à disposition par l'Office fédéral de la statistique. Le canton, qui participe à ce projet, pourra traiter les informations reçues directement dans l'application de taxation; ceci sera opérationnel dans le courant de l'année 2011. Le traitement des messages sans interruption de la chaîne électronique simplifiera grandement la gestion administrative des documents.

2.8 Contrôle interne

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2009, le Conseil d'Etat a donné suite à la demande du SCC tendant à obtenir un poste de collaborateur/trice chargé(e) du contrôle interne. Le but de la création de ce poste est de s'assurer que les procédures adéquates soient mises en place pour l'accomplissement de la mission du service et qu'elles soient appliquées de manière uniforme et selon les directives par l'ensemble des secteurs du service. La création de ce poste répondait à une recommandation émise par l'Inspection des finances dans son rapport du 28 février 2006.

Après l'engagement du préposé, entré en fonction le 1er mai 2009, les cadres du service ont été sensibilisés aux mesures utiles liées à l'environnement de contrôle. Il leur a été rappelé que le contrôle interne est un processus mis en œuvre par les dirigeants à tous les niveaux du service et qu'il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des trois objectifs suivants: optimisation des processus et activités du service; fiabilité des informations financières; conformité aux lois et aux règlements. Dès le départ, il a été décidé que les instruments mis en place dans le cadre du contrôle interne implémenté au SCC seraient orientés 'solutions' et non seulement 'analyses de risques; ceci garantit que l'augmentation des activités de contrôle contribuera à l'amélioration des processus déployés au quotidien. Il découlait de manière évidente des contraintes spécifiques du service que le préposé au contrôle interne devrait pouvoir être disponible et en contact permanent avec les spécialistes-métiers et la hiérarchie. C'est pourquoi la fonction a été subordonnée hiérarchiquement à la direction du SCC.

Dans ses activités, le préposé au contrôle interne a permis de compléter les analyses détaillées de nombreux processus, de vérifier la conformité aux lois et règlements de certaines pratiques, de participer à la mise en place de mécanismes de contrôles automatiques et ainsi d'apporter une contribution appréciée à l'évolution de certains processus métier. Il a également assuré le suivi de diverses recommandations, en particulier des requêtes demandant une formalisation systématique de certains contrôles. De plus, il est intégré dans le processus «contrôle – qualité»

concernant la collecte, la transmission et la vérification des données fiscales de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons) que le SCC doit transmettre à l'Administration fédérale des contributions.

Ainsi, dès le 2e semestre 2009, une évolution marquée peut être constatée au niveau méthodologique et documentaire en vue de renforcer le système de contrôle interne et dans la sensibilisation des collaborateurs à la notion de contrôle. De plus, la mise en place de mécanismes de contrôles automatiques permet d'effectuer des contrôles ciblés qui concernent des dossiers relevant de différents secteurs.

IV. Service des impôts sur les successions et les donations

1. Missions

Le Service des impôts sur les successions et les donations (SISD) a pour missions de prélever les impôts de succession et de donation pour le compte de l'Etat de Fribourg et des communes du canton.

Le chef du SISD est ***M. Kurt Aebischer.***

2. Activités

2.1 Activités courantes

Durant l'année 2010, le service a traité 1929 inventaires au décès et déclarations d'absence de biens (1779 en 2009). Le service a établi 436 bordereaux d'impôts de succession et de donation (323 en 2009) pour un total de 3 985 392 francs d'impôts pour le canton.

La répartition entre les impôts sur les successions et sur les donations est la suivante:

- impôts sur les successions: 399 factures pour un total de 3 759 989 francs.
- impôts sur les donations: 37 factures pour un total de 225 403 francs.

L'évolution du produit des impôts sur les successions et les donations depuis 2003 se présente comme suit:

2003	2004	2005	2006
5 165 721	8 939 871	4 192 536	2 745 312
2007	**2008**	**2009**	**2010**
4 438 309	2 086 927	3 839 245	3 985 392

Le service contrôle les déclarations d'absence de biens et les inventaires au décès établis par les justices de paix. Il assure aussi la liaison avec le Service cantonal des contributions en transmettant un exemplaire de chaque inventaire aux secteurs concernés.

Il répond à de très nombreuses demandes de renseignements provenant de fiduciaires, de notaires, de banques, de compagnies d'assurances et de particuliers concernant les impôts sur les successions et les donations.

Le service a été renforcé sur le plan juridique par l'engagement depuis le mois d'août 2010 d'une juriste à 40%.

2.2 Evénements particuliers

Depuis le mois d'août 2010, la présentation et la recherche thématique ont été encore améliorées dans le site Internet du service.

En octobre 2010, le service a procédé à la mise à jour de son catalogue des prestations.

V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg

1. Missions

Le Service du personnel et d'organisation (SPO) contribue à la définition de la politique du personnel par le Conseil d'Etat et/ou des Directions et établissements, propose les stratégies de réalisation, contrôle l'exécution conforme des mesures décidées et propose les améliorations nécessaires. Dans ce contexte, la direction du SPO assiste aux séances organisées entre la Délégation du Conseil d'Etat pour les affaires du personnel, la FEDE et les associations du personnel. Le SPO assume les travaux de préparation de ces séances et des dossiers y relatifs. En tant que service central à la disposition du Conseil d'Etat et de toutes ses Directions, le SPO a notamment les attributions suivantes:

- il est organe de conseil, de contrôle, de rapport et de préavis au Conseil d'Etat, aux Directions et aux établissements dans tous les domaines relatifs au personnel;
- il veille à l'application uniforme de la législation sur le personnel concernant le personnel de l'Etat et de ses établissements;

- il développe les instruments de gestion centralisés;
- il assure la gestion des salaires du personnel de l'Etat et gère le logiciel relatif à la gestion et aux salaires du personnel;
- il fournit les prestations et des conseils relatifs au développement de l'organisation;
- il est organe de coordination en matière de la santé et sécurité au travail;
- il propose et gère le programme général de la formation continue;
- il assume le secrétariat pour diverses commissions, notamment pour la commission d'évaluation des fonctions et le fonds d'entraide social, et participe en tant que délégué de l'employeur au comité de la Caisse de prévoyance;
- il prépare à l'intention du Conseil d'Etat les affaires en relation avec les partenaires sociaux.

*Le chef du SPO est **M. Markus Hayoz.***

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Généralités

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, le SPO est amené à fournir de très nombreuses prestations aux organes politiques, à l'exécutif, aux responsables hiérarchiques, au personnel et à des organismes tiers. En prenant pour base la nature de ces prestations, on peut les catégoriser de la manière suivante:

- les prestations classiques liées à l'administration générale du personnel, soit principalement, le recrutement, les contrats, les salaires, le budget du personnel, l'informatique;
- les prestations liées à l'activité de contrôle et de soutien à l'Etat-employeur, soit principalement le controlling et le reporting au Conseil d'Etat, les projets de réponses aux interventions parlementaires touchant à la sphère d'activité du SPO, l'octroi des préavis, le conseil aux unités administratives et aux supérieurs hiérarchiques, l'accompagnement juridique des procédures, l'accompagnement informatique, l'accompagnement organisationnel;
- les prestations liées à l'activité de soutien aux collaborateurs, soit principalement le suivi social et juridique du personnel en difficulté (incapacité de travail, conflits à la place de travail, difficultés financières), l'accompagnement dans les démarches auprès des assurances sociales, la promotion de la sécurité et de la santé à la place de travail;
- les prestations liées au développement du personnel et de l'organisation, soit principalement, la mise en œuvre de projets RH, l'évaluation des fonctions, la formation continue du personnel, le développement et l'accompagnement des projets organisationnels.

Bien qu'aucune hiérarchie de valeur ne puisse être établie entre les prestations à fournir par le SPO, certaines d'entre elles possèdent néanmoins un caractère prioritaire: il s'agit naturellement de l'établissement de la paie du personnel. Le SPO doit impérativement assurer le fait que chaque mois, les quelque 16 000 collaborateurs et collaboratrices de l'Etat reçoivent très exactement leur salaire, en conformité avec les dispositions légales fédérales et cantonales.

2.1.2 Gestion du personnel

Le SPO doit offrir aux services de l'Etat de Fribourg un outil capable d'améliorer et de développer le recrutement de son personnel. Soucieux d'anticiper les enjeux à venir, le SPO a, au début de l'année 2010, créé un groupe de travail dont l'objectif est d'accélérer le processus du recrutement et de détecter les problèmes liés à son fonctionnement. Ce groupe de travail a émis plusieurs propositions d'amélioration, notamment par l'acquisition d'un outil électronique qui devrait permettre de répondre d'ici l'année 2012, aux besoins des services pour la publication de leurs postes vacants et aux besoins des personnes qui se portent candidats pour un poste à repourvoir. Le SPO a alors entamé une réflexion en profondeur sur le processus de recrutement à l'Etat de Fribourg.

La situation économique plus favorable de 2010 a accru l'ampleur de la fluctuation volontaire du personnel et occasionné une augmentation du nombre de publications des postes vacants. Ainsi, 586 postes de travail (499 en 2009, soit une augmentation de 17,4%) ont été publiés durant l'année 2010, ce qui correspond à l'insertion de 929 annonces dans les différents canaux de publication.

Par ordonnance du 29 juin 2010, le Conseil d'Etat a décidé d'appliquer la mesure d'encouragement à la prise volontaire de la retraite jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat prévue au 1er janvier 2012. La mesure consiste en l'octroi d'un pont pré-AVS égal à la rente annuelle simple maximale AVS. En 2010, 170 collaboratrices et collaborateurs, tous secteurs confondus, ont bénéficié de cette retraite anticipée, ce qui représente une augmentation 29% par rapport à 2009.

Durant l'année 2010, 913 contrats et avenants pour le personnel de l'administration centrale ont été établis par le SPO, soit une augmentation de 19,5% par rapport à l'année 2009.

(le tableau suivant ne contient pas les contrats des établissements et du secteur de l'enseignement)

	Contrats d'engagement		Avenants	
Directions	**2009**	**2010**	**2009**	**2010**
Chancellerie d'Etat, Secrétariat du Grand Conseil	13	16	8	13
Instruction publique, culture et sport	24	34	15	20
Sécurité et justice	210	195	83	60
Institutions, agriculture et forêts	80	85	38	39
Economie et emploi	82	101	22	28
Santé et affaires sociales	48	95	17	48
Finances	69	91	10	15
Aménagement, environnement et constructions	36	52	9	21
Totaux	**562**	**669**	**202**	**244**

2.1.3 Gestion de la paie

Le SPO gère les dossiers des collaborateurs et des collaboratrices de l'administration centrale et de l'enseignement. Il traite les tâches générales liées à la paie: les attestations pour l'assurance chômage, les allocations de maternité, les allocations perte de gain, le paiement des indemnités et frais de débours, les jetons de présence aux membres des commissions ainsi que l'ensemble des attestations demandées par les crèches, les assurances, les autorités fiscales, etc. La tâche principale du SPO dans ce domaine est d'assurer la bonne gestion du paiement des salaires pour l'ensemble du domaine confié. Le versement des salaires doit être effectué en conformité avec le statut, les dispositions légales, les échelles de traitements et les barèmes particuliers propres à certaines catégories de personnel.

L'année 2010 a été marquée par l'augmentation du volume des affaires traitées. Dans le cadre du versement des salaires, le SPO a pour la première fois dépassé la barre des 10 000 salaires versés à partir du mois d'octobre 2010 sur un ensemble d'environ 16 000 pour tout l'Etat.

2.1.4 Informatique

Le SPO, par l'intermédiaire de la section «Informatique et planification» (SPO-I), assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie et aux modules de gestion des ressources humaines. Il maintient et développe le logiciel de gestion des ressources humaines en collaboration avec les utilisateurs et les informaticiens. Il forme et conseille les utilisateurs du logiciel. Il gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

L'année 2010 a été marquée par l'introduction du nouveau plan comptable «MCH2», projet piloté pour toute l'administration par l'AFin. Par conséquent, les tables comptables contenues dans le progiciel HR-ACCESS ont dû être adaptées aux nouveaux codages pour assurer le transfert correct des données du budget et des comptes des salaires – établi par la section informatique pour la totalité des services de l'Etat – dans le progiciel SAP de l'AFin.

2.1.5 Activités juridiques

Le SPO fournit l'encadrement juridique nécessaire au développement et à la gestion du personnel. En 2010, le SPO a ainsi continué d'assumer ses tâches générales de préavis, de conseil, et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et à certaines institutions subventionnées. Il a notamment collaboré, avec un groupe de travail mandaté à cet effet, à l'élaboration d'un avant-projet d'ordonnance sur la gestion des difficultés relationnelles importantes au travail et à la lutte contre le harcèlement; cet avant-projet a été mis en consultation avec l'autorisation du Conseil d'Etat auprès du personnel, des Directions et des services dès le mois de novembre 2010 et jusqu'à la fin du mois de février 2011. Le SPO a poursuivi son projet de création des entités de gestion du personnel au sein des Directions et des établissements, conformément aux exigences définies à l'article 13 LPers. Une convention relative à la création d'une entité de gestion au sein de la Police cantonale a été signée entre le SPO et la DSJ. Le SPO a également été sollicité à plusieurs reprises en 2010 pour assurer l'accompagnement juridique de l'Etat–employeur dans les procédures de contestation en matière d'évaluation des fonctions, dans des procédures de résiliation des rapports de service et dans des procédures et négociations liées aux prestations de l'employeur en cas de départ obligatoire à la retraite avant l'âge de l'AVS.

2.1.6 Assurances sociales

Le SPO assure une partie du suivi social et juridique des collaborateurs et collaboratrices de l'administration centrale, absents pour cause de maladie ou d'accident. En collaboration avec les unités administratives, le personnel concerné est orienté sur les procédures applicables: fin des rapports de service, réengagement éventuel, diminution du taux d'activité. Un appui est apporté pour l'établissement des contacts avec les assurances sociales, en particulier avec la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et les organes de l'AI. Dans ce contexte, 53 cas de requêtes AI ont nécessité l'intervention de la section alors qu'en 2009, ce sont 55 cas qui avaient nécessité une intervention. S'agissant de la gestion et du suivi de l'engagement de personnes invalides, le SPO examine et traite de nombreuses requêtes, sollicite les unités administratives pour l'engagement de personnes invalides et met en œuvre la procédure d'engagement. 48 personnes sont actuellement engagées conformément à l'ACE des invalides.

Dans le contexte de la LAA, il y a lieu de rappeler que l'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève en 2010 à 80% de 126 000 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de 1,1 milliard de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels est à la charge du personnel.

Un quart des primes versées vont à la SUVA et trois quarts à un Pool d'assureurs privés représenté encore en 2010 par la Nationale Suisse Assurances. La proportion de la somme salariale soumise est d'un septième pour la SUVA et de six septièmes pour le Pool. Pour l'assurance accidents non professionnels, le taux de prime du Pool était en 2010 de 8,62‰ pour hommes et femmes alors que celui de la SUVA était en 2010 de 14,3‰. Pour l'assurance accidents professionnels, le taux de prime du Pool était en 2010 de 1,21‰ et celui de la SUVA de 6,43‰, respectivement de 32.665‰ pour les secteurs à risque accru (forêts, chasse et pêche).

Comme organe de liaison, de coordination et d'information pour les assurés SUVA et Nationale Suisse, le bureau LAA rattaché au SPO est sollicité tout au long de l'année. Un peu moins de 2300 déclarations d'accident de collaborateurs/collaboratrices de l'Etat ont été enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (18%) et la Nationale (82%) en 2010. Le 24% relève d'accidents professionnels et le 76% d'accidents non professionnels. Environ 46% des accidents sont dus à des chutes ou à la pratique d'un sport et environ 32% des accidents ont entraîné une incapacité de travail:

	2008	2009	2010
Nombre de cas d'assurance LAA	2 251	2 338	2 293
– accidents professionnels	427	478	550
– Montant des récupérations d'indemnités (milliers Fr.)	3 149	3 780	2 714
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	20 245	19 681	15 220

Récupérations auprès de tiers:

> de l'assurance invalidité Fr. 85 741.05

> de l'assurance militaire Fr. 77 034.70

> des assurances RC de tiers responsables Fr. –.–

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 300 attestations d'assurance accidents ont été délivrées par le bureau LAA en 2010.

2.1.7 Fonds d'entraide

Le SPO assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE), dont le but est de venir matériellement en aide au collaborateur ou à la collaboratrice de l'Etat qui est dans l'incapacité financière temporaire de faire face aux dépenses nécessaires à son entretien et/ou à celui de sa famille.

En 2010, 16 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE: 13 ont été acceptées, 1 a été retirée et 2 ont été transmises pour traitement à CARITAS Fribourg. En effet, conformément à la convention de collaboration entrée en vigueur au 1er janvier 2009 entre le service de désendettement de CARITAS Fribourg et le FESPE, ce dernier confie l'examen des situations complexes nécessitant une analyse plus approfondie et une prise en charge globale (aide au désendettement) à CARITAS Fribourg. Sur la base des recommandations de CARITAS Fribourg (rapport dressant un bilan de la situation financière de la personne ayant adressé une demande), le FESPE peut contribuer, par l'octroi d'un prêt, à une aide financière ponctuelle.

Au 31 décembre 2010, 31 prêts sont encore ouverts pour un montant total de 228 332.40 francs.

Les requêtes font le plus souvent suite à des dépenses imprévues, à une mauvaise gestion ou à une rupture familiale. Les demandes de prêt pour un crédit de consommation sont systématiquement refusées. Les prêts sont versés directement aux créanciers par l'Administration des finances et le remboursement se fait par le biais de retenues sur le salaire mensuel des bénéficiaires du prêt.

2.1.8 Santé et sécurité au travail (SST)

La section en charge de la santé et de la sécurité au travail (SPO-S) a pour mission la mise en application du système SST, le conseil et le suivi de l'application de différentes lois relatives à la sécurité et à la protection de la santé au travail (SST).

L'année 2010 a été marquée par la reprise des travaux du groupe de travail «Sécurité des autorités et du personnel de l'Etat» par le SPO-S, ainsi que par la mise en place de la formation «Prévenir les risques et gérer la violence» en collaboration avec la Haute école de travail social (HEF-TS). En 2010, 10 nouveaux cadres et 90 nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs ont participé à cette formation de deux jours.

En parallèle, la formation «Sauveteurs d'entreprise» a été développée par le SPO-S en collaboration avec la Haute école de santé de Fribourg (HEdS). En 2010, 84 collaboratrices et collaborateurs de différents services de l'Etat ont participé à cette formation de base d'un jour.

Le déploiement et le suivi du système SST a également suivi son cours en 2010. La commission permanente de la sécurité et la protection de la santé de l'Etat (commission SST) s'est réunie à deux reprises. Elle a adopté les rapports concernant les voies d'évacuation de 10 bâtiments de l'Etat de Fribourg, ainsi que le rapport sur le même thème destiné au Conseil d'Etat. Ce dernier a par la suite approuvé le rapport et donné mandat au SPO-S de poursuivre ces travaux en collaboration avec le Service des bâtiments.

La décision de la Direction de l'hôpital fribourgeois (HFR) de rejoindre le système SST de l'Etat de Fribourg a également été un événement significatif de l'année 2010. Un groupe de travail a été constitué et les travaux de mise en application ont été entrepris.

Cofinancé par l'Etat de Fribourg et la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, partie intégrante du système SST, le Care management a poursuivi son activité de suivi et de soutien du personnel en incapacité de travail et / ou rencontrant des difficultés à sa place de travail. La section a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires tels que notamment la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, l'Office Assurance Invalidité du canton de Fribourg, le corps médical et a cultivé la coopération des autres acteurs concernés par les processus du Care management. Le déploiement du Care management auprès de toutes les unités administratives de l'Etat est encore en suspens et débutera une fois le rapport final adopté par le Conseil d'Etat.

2.1.9 Evaluation des fonctions

La section en charge de l'évaluation des fonctions (SPO-E) assure la gestion et le développement du système EVALFRI pour l'ensemble des fonctions de l'Etat. Elle réalise et contrôle la bonne exécution des décisions du Conseil d'Etat en la matière.

L'année 2010 a été pour la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (CEF), une année d'importants travaux puisqu'a commencé, en fin d'année 2009 déjà, la quatrième étape d'évaluation du troisième mandat du Conseil d'Etat datant du 7 juin 2005. Cette quatrième étape est constituée de 21 fonctions à évaluer ainsi que d'une fonction à réévaluer. 6 de ces 21 fonctions ne sont pas des fonctions de référence de l'Etat de Fribourg mais sont répertoriées dans les institutions d'utilité publique (Service d'aide et de soins à domicile, Ambulances Sud Fribourgeois, etc).

Pour ce faire, en 2010, le secrétariat CEF a organisé 10 séances d'information destinées à expliquer le système et la procédure Evalfri aux titulaires sélectionnés. La CEF s'est également réunie à 20 reprises dans le cadre de séances plénières et à 13 reprises, sous forme de délégation, dans le cadre des séances de validation. Une séance de validation réunit une délégation de la CEF, le président ainsi que le secrétariat CEF et a pour objectif de rencontrer les titulaires des fonctions évaluées et leur(s) supérieur(s) hiérarchique(s) afin d'obtenir des informations complémentaires et d'évaluer au mieux les fonctions. Cela constitue en quelque sorte une «assurance qualité» du processus d'évaluation. Les travaux pour cette quatrième étape devant encore se poursuivre au début 2011, une ordonnance de modification de la classification devrait être adoptée par le Conseil d'Etat, selon toute vraisemblance, dans le premier semestre 2011.

A fin juin 2010, Monsieur Jean-Pierre Bugnon, fidèle membre depuis plus de 15 ans au sein de la Commission, a présenté sa démission suite à son départ à la retraite. Son poste doit encore être repourvu par le Conseil d'Etat.

Le SPO-E a également assuré le suivi des requêtes de décisions formelles déposées devant le Conseil d'Etat et des procédures juridiques en lien avec la classification des fonctions. Il a en outre contribué à l'élaboration de l'ordonnance relative à la classification de la fonction de praticien formateur ou de praticienne formatrice HES dans le domaine des soins.

Parallèlement, le SPO-E a notamment poursuivi ses travaux concernant les descriptions de fonction.

2.1.10 Formation et développement

La section en charge de la formation et du développement du personnel de l'Etat (SPO-F) s'est concentrée en 2010 sur la coordination avec la HEG en ce qui concerne la gestion du programme de formation continue de l'Etat ainsi que sur les tâches de conseil, de soutien, d'analyse des besoins de formation et de mise en place de formations sur mesure (mandat de formation) auprès des unités administratives (UA). Les mandats de formation ont porté sur la mise en place de formation sur mesure en langues, en informatique, en gestion de projet, en technique d'audition, en cohésion de groupe et en burn-out. Ces mandats se développent et de plus en plus d'UA font appel au SPO-F.

Le SPO-F a également donné 13 préavis concernant la prise en charge de frais de formation de longue durée pour l'établissement des conventions de formation y relatives.

Le programme de formation continue a réalisé en 2010 50 séminaires de formation générale (59 en 2009), 27 séminaires de formation pour les cadres (31 en 2009), 86 cours d'informatique (38 en 2009) dont 76 ateliers thématiques (nouveau en 2010) et 18 ateliers linguistiques (15 en 2009). Ceci a représenté la fréquentation suivante en nombre de participants:

	2009	2010
Formation continue générale	638	482
Formation continue des cadres	142	128
Formation linguistique	120	100
Formation informatique	236	507

La formation professionnelle initiale à l'Etat concerne essentiellement cinq domaines: le recrutement des apprentis de commerce, le soutien aux formateurs et apprentis, la formation continue destinée aux apprentis, l'ouverture de places d'apprentissage et les cours interentreprises.

En été 2010, l'Etat-employeur comptait 336 jeunes en formation et 14 apprentis engagés par le biais d'un réseau d'entreprises formatrices. Sur le premier total, 7 sont en 4e année, 103 en 3e année, 95 en 2e année et 131 en 1re année. Après réception de 298 dossiers de candidature pour un apprentissage de commerce, 65 jeunes ont été retenus par les UA. Les apprentis de commerce sont les plus nombreux avec un total de 166, toutes années confondues.

En termes de formation continue, une collaboration entre le CPI et le SPO-F permet d'offrir des cours spécifiques aux apprentis à raison de deux jours par année de formation continue. Les thèmes choisis permettent le développement de compétences sociales, professionnelles et méthodologiques chez l'apprenti. Le SPO-F assume aussi trois demi-jours de formation interne constitués de: l'accueil des nouveaux apprentis comprenant des informations sur la santé et la sécurité au travail (SST), l'organisation de l'Etat, ainsi que leurs droits et devoirs; une visite d'une session du Grand Conseil; une information liée au futur professionnel de l'apprenti. Voici en termes de fréquentation le nombre de participants aux formations:

	2009	2010
Formation continue des apprentis	195	300
Formation internes des apprentis	/	130

Le SPO-F a organisé trois rencontres réunissant les formateurs de toutes les professions, qui ont permis de renforcer les contacts entre formateurs et de répondre à diverses préoccupations. Outre ces rencontres, le SPO-F est à disposition des apprentis et des formateurs pour répondre à des questions diverses liées à l'apprentissage à l'Etat ainsi qu'à des demandes de soutien en cas de difficultés sur la place de travail.

Le nombre de stages rémunérés et non rémunérés accomplis au sein de l'Etat de Fribourg a particulièrement augmenté en 2010 (près de 200 contre 45 en 2009) et le SPO a participé au financement d'une vingtaine de stagiaires qui n'ont pas pu être financés par les unités elles-mêmes dans le cadre de leur budget.

2.1.11 Organisation

La section en charge de l'organisation (SPO-O) apporte son appui à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour des règles d'organisation et de gestion. Elle fournit des instruments et méthodes modernes en matière d'organisation, qui aident les unités administratives à mettre en place une organisation rationnelle, efficace et transparente.

Le SPO a soutenu et accompagné directement plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'organisation, l'optimisation ou la réorganisation, le choix de leur consultant ou le suivi des activités confiées à des tiers. Dans ce cadre, il a accompagné (coaching en organisation) plusieurs chefs de services et géré vingt mandats dans différents services de l'Etat. Ces mandats sont répartis comme suit:

- Coaching: 4 pour environ 100 heures;
- Conseils et projets: 15 pour environ 800 heures;
- Formation spécifique: 1 pour environ 60 heures.

De plus, la section a donné une vingtaine de jours de formation spécifique à l'Etat, aux apprentis, nouveaux collaborateurs et à des entités organisationnelles diverses.

Dans le cadre de la procédure budgétaire, environ 600 demandes de nouveaux postes ont été enregistrées et la section a préparé le rapport à l'intention des Directions et du Conseil d'Etat.

Dans la suite du projet d'Analyse des Prestations de l'Etat (APE), la mise à jour des catalogues de prestations de toutes les unités de l'Etat a été lancée ainsi que le suivi de la réalisation des propositions validées par le Conseil d'Etat.

Le SPO-O a géré l'élaboration d'un manuel RH et d'organisation, comprenant plus de 100 fiches descriptives, dont l'objectif sera une publication pour tous les chefs de service.

Le développement de l'évaluation périodique des prestations (EPP) a demandé un investissement en temps important pour la définition de la méthodologie et des méthodes d'analyse particulières à l'Etat de Fribourg.

2.2 Evénements particuliers

Tout au long de l'année 2010, le SPO a participé aux travaux liés à la révision de la législation sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Le SPO a été spécialement sollicité dans l'étude des questions en lien avec l'âge de la retraite et les prestations de l'employeur en cas de départ volontaire ou obligatoire, avant l'âge donnant droit à une rente de l'AVS. Le projet de révision de la législation sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat a été mis en consultation auprès des partis politiques, du personnel, des Directions et des services entre les mois d'avril et de juin 2010. Le SPO a participé à l'analyse des résultats de cette consultation. L'ensemble des travaux effectués ont été soumis au Conseil d'Etat et aboutiront à l'adoption par le Conseil d'Etat, au début 2011, d'un projet de loi et de message. Ces documents seront transmis au Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2011.

Au début juillet 2010, l'Etat a procédé à un appel d'offres concernant l'assurance accident (LAA) de son personnel non assuré auprès de la SUVA. Le SPO a collaboré avec la Direction des finances au suivi de cet appel d'offres et à l'analyse des résultats. C'est la «Bâloise Assurance» qui a remporté cet appel d'offre et qui, en conséquence, a été choisie comme nouvelle compagnie gérante, dès le 1er janvier 2011. Le nouveau contrat d'assurance prévoit des primes plus avantageuses tant pour l'Etat-employeur que pour les employés. Pour assurer la mise en vigueur du contrat dès le 1er janvier 2011, le système électronique de déclarations des accidents a dû être profondément modifié et les travaux y relatifs ont été entrepris avec la collaboration du SPO, de la nouvelle compagnie gérante et du SITel.

Le nouveau plan comptable MCH2 mis en place par l'AFin a dû être intégré dans le logiciel de paie HR Access afin que la budgétisation et la comptabilisation des salaires soient conformes dès le 1er janvier 2011.

Le SPO a étudié ou réalisé divers développements de son outil informatique de gestion du personnel: standardisation des confidentialités, gestion des demandes de nouveaux postes dans HR Access, nouvelle procédure de gestion des allocations familiales cantonales, édition d'un journal des mutations, diminution de l'impression de relevés de salaires pour le contrôle de la paie, gestion des temps et activités, etc.

La structure des postes a été adaptée en fonction des modifications organisationnelles des Directions et services, comme chaque année. En particulier, les unités préparant leur entrée en «GpP» gestion par prestations et introduction de la comptabilité analytique (SITel et Etablissements pénitentiaires de Bellechasse) ainsi que le HFR (qui continue à affiner sa structure) ont nécessité des travaux importants.

La mesure n°3 «Ouverture de nouvelle place d'apprentissage» du plan de relance économique s'est poursuivie et, jusqu'au mois d'octobre 2010, 48 nouvelles places d'apprentissage ont été créées. Il est à noter que 3 nouvelles places imputées au plan de relance avaient déjà été ouvertes en 2009. Selon les estimations du Service du personnel et d'organisation, cette mesure devrait permettre d'assurer le salaire de la première année de formation y compris les charges patronales pour 50 apprentis, soit 10 000 francs par apprenti par an. Cependant, compte tenu des différences de salaire entre les métiers et les différentes charges patronales selon l'âge des apprentis, il devrait rester un solde d'approximativement 113 000 francs en été 2011 par rapport au budget initial total de 500 000 francs.

La mesure n°4 «Jeunes demandeurs d'emploi et stages professionnels» du plan de relance a permis une augmentation de 1 500 000 francs du budget ordinaire 2010 qui est ainsi passé à 2 200 000 francs. Pour 2011, il sera de 3 000 000 de francs au total. A la fin de l'année 2010, 62 jeunes réalisaient une expérience professionnelle au sein de l'Etat grâce à cette mesure, soit en tant que jeunes demandeurs d'emploi, soit comme stagiaires. Concernant les jeunes demandeurs d'emploi, les contrats sont généralement d'une durée initiale de 6 mois. Les jeunes demandeurs d'emploi bénéficient la plupart du temps d'une prolongation de leur contrat de 6 mois. Certains stagiaires payés par ce budget, selon leur plan de formation, peuvent également prolonger leur durée de contrat de 6 mois. Ainsi, en décembre 2010, 1 839 157 francs avaient déjà été versés comme salaires pour ces jeunes.

VI. Service de l'informatique et des télécommunications

1. Mission

Le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) est le service spécialisé de l'Etat en matière d'informatique. Sa fonction principale est d'assurer une gestion rationnelle de l'informatique, y compris les aspects liés à la télécommunication (réseaux, téléphonie) dans l'administration cantonale et les établissements de l'Etat.

*Le chef de service du SITel est **M. Roland Marro**, Directeur.*

2. Activités

La maîtrise du système informatique a été assurée d'une manière évolutive très rapide. Dans ce contexte, les principales activités du SITel ont été les suivantes:

- la gouvernance du système d'information de l'Etat de Fribourg (architectures, normes et standards, sécurité, pilotage et coordination, budget informatique cantonal et plan financier informatique de la législature);

- la fourniture de prestations modulées selon des standards définis (mise en place de solutions informatiques – applications et infrastructures – l'exploitation et le support).

Les activités visaient en plus à poursuivre un objectif d'optimisation continue des ressources consacrées à l'informatique ainsi qu'à la maîtrise des systèmes d'information de l'Etat.

La collaboration intercantonale entre les unités informatiques se poursuit et s'accentue de manière concrète. Par exemple, l'État du Valais a décidé d'acquérir l'application THEMIS, développée par le SITel dans le domaine de la gestion de poursuites.

2.1 Activités courantes

2.1.1 Centre de compétences (CC) SIT (système d'informations sur le territoire)

2.1.1a Bases légales et organisation

Préparant la mise en œuvre à Fribourg de la loi fédérale sur la géoinformation et des ordonnances d'application associées, le CCSIT s'est impliqué dans les travaux suivants:

- introduction par le canton de Fribourg du nouveau droit fédéral de la géoinformation: le coordinateur SIT et le géomètre cantonal ont préparé et démarré un projet qui aboutira à l'élaboration d'une nouvelle loi cantonale sur la géoinformation et à l'adaptation du droit cantonal existant, en particulier de la loi sur la mensuration officielle. Les contours de ce projet, son organisation, la démarche et le planning proposés ont été validés par le comité de direction du SYSIF;

- harmonisation des géodonnées: collaboration aux travaux d'élaboration des modèles minimaux dans les domaines des dangers naturels et de l'agriculture, participation à l'audition sur le modèle-cadre pour le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière.

En tenant compte de l'analyse menée en 2009 sur la réorganisation du SIT et de changements intervenus en 2010, le comité de direction du SYSIF a décidé en novembre 2010 de transférer le CCSIT du SITel au SCG. Les deux chefs de service concernés et le coordinateur SIT ont commencé à planifier ce transfert qui se concrétisera au début de l'année 2011.

2.1.1b Coordination

La coordination dans le domaine du SIT se fait:

- en relation avec des tâches de gouvernance informatique, dans le domaine de la géoinformation: mutualisation et gestion des infrastructures, politique d'acquisition et d'utilisation des logiciels, vérification de l'adéquation aux besoins et rééquilibrages. En 2010, le CCSIT a procédé à une importante mise à niveau de l'architecture système du SIT cantonal. Il a également coordonné l'acquisition de divers logiciels SIG et mené des négociations en vue de la conclusion d'une licence de site avec son principal fournisseur de logiciels SIG;

- en relation avec la gestion des géodonnées: directives pour la structuration (harmonisation), l'édition, la mise à jour et le stockage des données, gestion des métadonnées, conseils en matière d'utilisation, de diffusion et de tarification des géodonnées;

- dans le cadre de réalisations satisfaisant des objectifs communs tels que le géorépertoire et le guichet cartographique du canton de Fribourg;

- dans le cadre de projets (p. ex. développement de solutions informatiques, mise en place de systèmes d'information, acquisition ou mise en valeur de données) répondant à des besoins de services impliqués dans la gestion du territoire et utilisateurs de géodonnées.

Au niveau suisse, cette coordination s'effectue dans le cadre des activités d'associations spécialisées (OSIG ou geosuisse), dans le cadre de programmes (p. ex. e-geo.ch, ASA 2011) et de projets (p. ex. geocat.ch, géoportail national, MISTRA) de la Confédération ainsi que dans le cadre de collaborations avec les offices fédéraux.

Dans le domaine de la géoinformation, la conférence des services cantonaux de géoinformation (CCGEO) et les sous-groupes qui lui sont associés (p. ex. IGArc «Interessengemeinschaft ArcGIS» ou coordination intercantonale romande) constituent les principaux lieux d'échange entre les cantons. En 2009, les gouvernements cantonaux ont décidé la création de la coordination intercantonale des géoinformations (CIGEO), qui rassemble les services cantonaux de géoinformation et les conférences intercantonales spécialisées dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la mensuration officielle, du registre foncier, des routes, de l'agriculture, des forêts, etc. Financée par les cantons, la CIGEO assure la collaboration avec la Confédération dans le cadre de l'application de la LGéo et de la création de l'infrastructure nationale de données géographiques (INDG). La CIGEO a véritablement commencé à fonctionner en 2010, par la création d'un secrétariat chargé des tâches administratives et par le lancement de plusieurs projets.

Enfin, le tableau ne serait pas complet si on omettait de mentionner la collaboration intercantonale qui s'instaure dans certains domaines et projets ainsi que les fréquents échanges avec les communes, les hautes écoles et des partenaires privés.

2.1.1c Projets et réalisations

Les principaux projets cantonaux dans lesquels le CCSIT a œuvré durant l'année 2010 sont: SI-Eaux – système d'information sur les eaux (SPC), ForestMap – système d'information pour la gestion des géodonnées forestières (SFF, projet terminé), SIPO – gestion du cadastre des sites pollués (SEn), DATEC – dossiers d'autorisations en aménagement du territoire, environnement et constructions (SeCA), GELAN – système d'information agricole (point fort sur le module «Viticulture et arboriculture fruitière») (SAgri), Constructions de la PCi – gestion des ouvrages de protection gérés par la PCi (SPPAM), HarmBat – harmonisation des bâtiments et logements, JEF – journal des événements Fribourg

(SPPAM), Inventaire des installations sportives du canton de Fribourg (SSpo) et Calcul du subventionnement des transports scolaires (SRess).

En collaboration avec les services concernés, le CCSIT a également contribué à des programmes et projets fédéraux: MISTRA – système d'information pour la gestion des routes et du trafic (OFROU et SPC), ASA 2011 – administration secteur agricole (OFAG et SAgri), eGRIS – registre foncier informatisé (OFRF et RF).

Le projet ArcGIS Server est un projet technique qui consiste à migrer l'infrastructure matérielle et logicielle du SIT cantonal. Le CCSIT a été très actif sur ce projet en 2010 et notamment sur plusieurs sous-projets associés:

- migration de l'application de gestion et de consultation des terrains disponibles de la PromFR; la nouvelle application a fait l'objet d'une présentation lors de la conférence internationale SIG 2010 à Versailles;
- migration de l'application de gestion et de consultation du plan directeur cantonal (SeCA);
- mise en place d'une plate-forme de publication de géoservices web en interne et sur Internet;
- migration de l'application de gestion des géodonnées associées aux plans d'aménagement locaux (SeCA);
- en collaboration avec le RF, remplacement d'une application permettant de consulter des informations sur les propriétaires fonciers.

2.1.1d Données géographiques

Le CCSIT gère de nombreux jeux de géodonnées (environ 450 jeux de données vectoriels et 150 jeux de données raster) et les métadonnées associées (plus de 350 fiches de métadonnées saisies sur geocat.ch, le catalogue géographique suisse) sur une architecture qui tend à se complexifier.

Au cours de l'année 2010, le SIT cantonal s'est enrichi de plusieurs jeux de données intéressants dans les domaines suivants: mensuration officielle (localités, bâtiments et adresses projetés), instruction publique (cercles scolaires, bâtiments scolaires, transports scolaires), routes (chantiers sur les routes cantonales), mobilité douce (chemins de randonnée pédestre, itinéraires cyclables-VTT-rollers), faune (habitat potentiel pour la faune, sites de nidification liés au bâti), agriculture (améliorations foncières, cartes des pentes, cadastre viticole, aptitudes alpestres, alpages à moutons), eaux de surface (réseau hydrographique et lacs, bassins-versants), patrimoine culturel (inventaire des sites construits – ISOS), géologie (carte hydrogéologique, carte géotechnique), orthophoto 2008-2009 infrarouge, MNT-MNS audessus de 2'000 m et CP50 pour l'ensemble de la Suisse.

2.1.1e Information et promotion

Le site Internet dédié au SIT cantonal (http://www.sysif.ch), qui fournit des informations de base au grand-public, a fait peau neuve. Son contenu a en effet été mis à jour tandis que son design a été adapté à la nouvelle identité visuelle de l'Etat de Fribourg.

Le guichet cartographique du canton de Fribourg (http://www.geo.fr.ch/) a connu quelques évolutions au cours de l'année 2010: publication d'une nouvelle carte thématique «Faune – Chasse & pêche» et ajustements de la carte «Nature et paysage», mises à jour de la carte «Mensuration officielle» (localités, adresses et bâtiments projetés), adaptation de la recherche sur localités.

Une dizaine de cours ont été organisés par le CCSIT à l'attention des collaborateurs de l'Etat de Fribourg. Le CCSIT a notamment prodigué des cours d'introduction à l'utilisation du guichet cartographique qui ont été suivis par une soixantaine de personnes.

2.1.2 Concept de sécurité

Ce document validé par la Commission informatique de l'Etat en 2010 définit les règles de base de la sécurité des systèmes d'information selon leurs besoins de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité et de fiabilité conformément à la norme ISO/IEC 27002, adaptée aux conditions de l'Etat de Fribourg.

Les chapitres principaux reprennent ceux du standard ISO/IEC 27002. Un certain nombre de modifications ont été apportées aux définitions des sous-chapitres afin de mieux refléter les particularités des systèmes d'information de l'Etat de Fribourg.

Ce travail vise également à regrouper les mesures déjà prises et à les décrire dans un document d'ensemble cohérent qui servira de base pour la sécurité des systèmes d'information à moyen terme.

Ce concept servira de base à l'élaboration d'annexes techniques (directives, procédures) dont la validité sera limitée aux exigences du moment.

Ce concept sera diffusé à l'ensemble de l'administration cantonale, de l'enseignement, des établissements de l'État. Pour l'Université et les hautes écoles fribourgeoises appartenant à la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale, leurs services informatiques assument les tâches dévolues au SITel en matière de sécurité des systèmes d'information.

2.1.3 Section «Services généraux» SGà

—

2.1.3a Gestion par prestation (GpP)

La GpP consiste à piloter l'activité des unités administratives, à évaluer les résultats des prestations fournies, à accroître la flexibilité de gestion et à disposer d'une gestion des temps et des activités. En 2009, la Direction des finances a approuvé l'aptitude du SITel à se gérer par prestations.

Les différents groupes de travail (Finances et controlling / Catalogue de prestations et indicateurs / Centres de coûts et leurs structures / Saisie des temps) ont fourni les livrables comme convenu. La phase de test a démarré vers la fin de l'année 2010 (budget à blanc avec les éléments du budget 2011). Un cahier des charges pour l'intégration de l'outil pour la gestion des projets/ mandats dans SAP est en réalisation. L'élaboration du budget 2012 devra se faire sous la «norme GpP».

2.1.3b Nouvelle identité visuelle

Différentes modifications des applications et des documents bureautiques ont été apportées suite à l'introduction de la nouvelle identité visuelle de l'Etat.

2.1.3c Site Internet

Le site Internet du SITel est en phase de test. Le contenu est défini ainsi que la description des prestations du SITel. Il est prévu de publier le site Internet du SITel dans le courant du printemps 2011 sur le CMS (Content Management System) de l'Etat.

2.1.4 Section «Computing Service & Network» CS

La mission de cette section consiste principalement à mettre à disposition des utilisateurs de l'administration cantonale et de l'hôpital fribourgeois (HFR) les outils informatiques requis, à en assurer leur bon fonctionnement et à assurer le support aux utilisateurs. Pour les services de l'administration cantonale, ceci inclut également toutes les prestations en rapport avec la téléphonie. Les tâches sous-jacentes à cette mission sont réparties sur quatre secteurs spécialisés et comprennent notamment le maintien du parc de PC et d'imprimantes, l'exploitation des systèmes informatiques centraux et l'exploitation du réseau informatique cantonal.

2.1.4a Secteur Desktop

Ce secteur délivre pour l'essentiel des prestations destinées directement à l'utilisateur final et englobe en particulier les activités liées aux postes de travail (PC et imprimantes) ainsi que celles en rapport avec le support aux utilisateurs.

Outre l'installation de nouveaux postes de travail, le secteur a procédé, pour les services de l'administration cantonale ainsi que pour les hôpitaux fribourgeois, au renouvellement d'un peu plus de 700 PC. Ce renouvellement permet de conserver un parc homogène et performant et d'en faciliter la maintenance.

L'équipe dédiée au HFR a participé régulièrement à différents projets notamment dans le cadre de la mise en place de l'extension du bloc opératoire, du nouveau bâtiment destiné à formation universitaire de médecine, ainsi que du projet PACS de la radiologie (Picture Archiving and Communication System). Deux nouvelles salles de cours informatique destinées à la formation des collaborateurs de l'HFR ont été mises en place. La réfection permanente des locaux du HFR implique passablement de déménagements et une implication importante de l'équipe de spécialistes.

2.1.4b Secteur Middlewares

Ce secteur met à disposition et exploite les logiciels techniques (par exemple: bases de données, plate-forme de Gestion Electronique des Documents GED) et joue le rôle de charnière entre l'exploitation des infrastructures informatiques et le développement de nouvelles solutions. A ce titre, il a participé à de nombreux projets métier. Parmi les changements les plus importants opérés en 2010, peuvent être citées la mise à niveau de la plate-forme de gestion de contenu de l'Etat de Fribourg (CMS, www.fr.ch) et celle de la plate-forme de gestion électronique des documents (GED). Une infrastructure destinée à faciliter le déploiement d'applications Java (serveurs Tomcat mutualisés) a également été mise à disposition de la section en charge du développement de nouvelles solutions. Le secteur a mis à disposition une prestation de coordination technique à destination des projets métier et des prestations ayant des besoins particulièrement importants dans le domaine (par exemple Tribuna, CommuNet). Le secteur continue à renforcer la surveillance automatique des infrastructures qui lui sont confiées. La plate-forme d'échange de données entre applications pour l'HFR est entrée en production au premier janvier 2010 comme prévu. Elle a tenu toutes ses promesses et son utilisation pourra se généraliser au bénéfice d'autres services de l'Etat.

2.1.4c Secteur Data Center

Ce secteur maintient et exploite les infrastructures centrales constituées de serveurs et des systèmes de stockage et de sauvegarde de données. Le parc actuel de serveurs centraux comprend 660 serveurs dont 400 environ bénéficient de la technologie dite de «virtualisation», technologie qui permet entre autres des économies d'énergie et qui s'inscrit dans le concept «Green IT». A ce titre, la virtualisation des serveurs fait partie des mesures annoncées par le SITel dans le cadre du développement durable à l'Etat de Fribourg.

En 2010, le secteur a créé 160 serveurs (pour la majeure partie des serveurs virtuels) soit pour le renouvellement naturel du parc de serveurs, soit pour de nouvelles solutions informatiques réalisées au travers des projets. En outre, les activités ont portés sur l'extension de l'infrastructure de stockage et de virtualisation pour assurer la suite de la mise en œuvre de l'infrastructure prévue dans le cadre du projet de continuité informatique (projet SCIF).

A la fin 2010, le volume de stockage «utile» total (données utilisateurs) s'élevait à environ 35 Terabytes réparti entre les fichiers bureautiques (42%) et les bases de données (58%). L'extension des équipements de stockage réalisée cette année permettra d'absorber la croissance soutenue pour les prochaines années.

2.1.4d Secteur Télécommunications

Un axe fort en 2010 a été la mise en production d'un nouveau design de sécurité dans le cadre du Datacenter («salle des machines»). Cette architecture permet de garantir un haut niveau de sécurité au cœur même des infrastructures informatiques centrales de l'Etat, tout en améliorant la souplesse de gestion et les performances de celles-ci. Ceci a été couplé avec la mise en œuvre d'un grand nombre de connexions haut débit (10Gb/s) pour les serveurs.

Concernant le réseau informatique cantonal, l'introduction progressive de haut débit à 10 Gb/s sur des tronçons ciblés a débuté pour se poursuivre par phases successives jusqu'à la fin 2011.

Un autre point marquant a été la migration des numéros de téléphone courts de quatre à cinq chiffres. Cette action permettra d'accueillir à l'avenir de nouveaux utilisateurs au sein de la solution téléphonique de l'Etat de Fribourg en garantissant un plan de numérotation cohérent.

Toujours dans le domaine téléphonie, le Service public de l'emploi a été intégré à la solution centralisée de Contact Center, et plusieurs services tels le Service des bâtiments, le Service des constructions et de l'aménagement, la section administrative du Tribunal, l'Office AI du canton de Fribourg, les Etablissements de Bellechasse ainsi que l'Ecole de culture générale ont été migrés en technologie «Voix sur IP» (VoIP).

2.1.4e Activités du Service Desk

Ce domaine couvre l'assistance et le conseil informatique aux collaborateurs de l'Etat. Parmi les prestations fournies, on peut citer le support téléphonique, la réponse aux besoins des utilisateurs et la réalisation de tous types de demandes liées à l'utilisation du poste de travail informatique.

Malgré une augmentation régulière du périmètre d'action du Service Desk, la croissance du nombre de tickets a pu se stabiliser à un peu plus de 30'000 incidents et demandes répartis entre l'administration, les hôpitaux fribourgeois et les communes hébergées au SITel. Ceci s'explique par la mise en place d'actions préventives d'amélioration continue qui favorisent une baisse des incidents répétitifs. Néanmoins, les incidents complexes ont tendance à croître et un collaborateur supplémentaire est venu renforcer l'équipe.

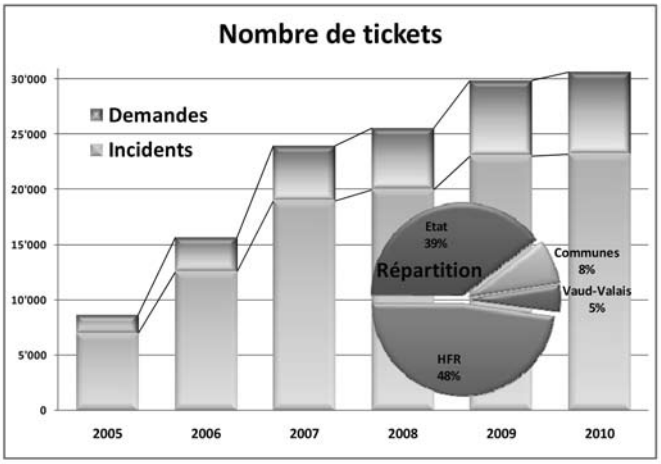

2.1.4f Sécurité opérationnelle et architecture

La mission opérationnelle de la section a été soutenue tout au long de l'année par l'ingénieur sécurité et l'architecte infrastructure qui ont notamment œuvré au renforcement de la sécurité et à l'optimisation des infrastructures. Parmi les tâches réalisées, on peut citer:

- le design et la coordination du concept DATAC 2.0 permettant une sécurisation accrue des zones du centre de calculs tout en permettant une meilleure agilité dans la gestion des firewalls;
- l'implémentation et la gestion de la solution pour assurer la sécurité du parc de PC (NexThink);
- l'audit des infrastructures informatiques critiques (Active Directory, serveurs et réseaux) de l'Etat. Ces audits internes permettent d'améliorer et de documenter de manière constante la sécurité opérationnelle;
- la rédaction de directives permettant de cadrer et de formaliser les procédures de sécurité;
- l'élaboration du concept pour le «Poste de travail 2011» et des réflexions sur la gestion des identités;
- la conduite de plusieurs «task force» pour débloquer des situations techniques délicates.

2.1.5 Section Solution Engineering SE (Développement, ingénierie de solutions, intégration)

La section Solution Engineering fournit les prestations suivantes:

- des prestations dans le domaine de la gouvernance informatique en particulier l'élaboration de l'architecture informatique de l'Etat, la gestion de portefeuille de projets, les études préalables ainsi que les schémas directeurs informatiques;
- des projets informatiques dans le cadre de l'acquisition, le développement et l'intégration de solutions métier sectorielles ou transversales ainsi que des plates-formes informatiques génériques;
- le support et la maintenance applicative et des plates-formes logicielles génériques;

Les collaborateurs ont été engagés dans 69 projets, dont 10 majeurs, et dans 20 études préalables. Ils ont également maintenu et fourni un support technique sur 150 applications métier, dont 25 développées par le SITel, et 4 plates-formes logicielles génériques.

Principaux projets menés en 2010:

2.1.5a ARPA – Avances & recouvrement des pensions alimentaires

ARPA est une solution informatique qui permet au Service de l´action sociale de gérer les dossiers d'avances et de recouvrement des pensions alimentaires. Ce logiciel permet non seulement d'administrer les éléments de base d'un dossier (bénéficiaires, débiteurs, pensions, situations financières), mais offre aussi une gestion financière des dossiers dont les résultats sont ensuite transférés à SAP. Les gestionnaires sont soutenus dans leur quotidien par des processus de travail (p.ex. procédure de cession de salaire), par la mise à disposition d'un module de génération de documents pré-remplis et par une gestion des événements et échéances-clés d'un dossier.

Malgré quelques soucis au niveau de la qualité du développement, des étapes importantes ont été franchies en 2010 et une grande partie de l'application a été réalisée. Les fonctionnalités restantes seront développées au cours du 1er trimestre 2011. Parallèlement, le projet ARPA a permis de consolider le framework interne de la GED, permettant ainsi de standardiser l'interaction de FileNet avec d'autres technologies.

2.1.5b Tribuna V3 – Gestion des affaires du Pouvoir judiciaire

Le logiciel Tribuna constitue une gestion des affaires spécialement orientée vers les besoins des autorités judiciaires et est développée par la société Delta Logic SA. Le projet a pour objectif de:

- migrer les instances du Pouvoir judiciaire vers la nouvelle version du logiciel;
- achever les travaux d'informatisation des justices de paix en installant le système dans chaque justice;
- harmoniser les modèles au sein des différentes instances judiciaires;
- optimiser le support, l'exploitation et la maintenance du système (p.ex. en uniformisant l'utilisation du système);

Les étapes importantes franchies en 2010 sont:

- la mise en place d'une infrastructure informatique plus robuste et pérenne pour héberger la nouvelle version du système;
- la mise en production du logiciel dans toutes les justices de paix et au Ministère public;
- la codification des nouveaux modèles pour l'introduction de la nouvelle procédure civile et pénale entrée en vigueur au 1er janvier 2011;
- les travaux pour la fusion de l'OJI et du MP et basculement au 31 décembre 2010;
- l'installation de la plate-forme pour les échanges de courrier par voie électronique au 1er janvier 2011.

Parallèlement l'équipe de projet s'attelle à établir des procédures visant à optimiser la qualité du logiciel et des prestations du fournisseur.

2.1.5c HarmPers - Harmonisation des registres des personnes

En date du 23 novembre 2005, le Conseil fédéral a adopté un projet de loi sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (LHR), avec le message y relatif. Cette loi, qui a été adoptée par les Chambres fédérales le 23 juin 2006, vise à simplifier la collecte de données à des fins statistiques en assurant l'harmonisation des registres officiels des personnes et l'échange de données personnelles entre les registres. Le champ d'application de la LHR couvre divers registres

fédéraux ainsi que les registres cantonaux et communaux des habitants et des électeurs.

En janvier 2011, le premier recensement, portant sur les données au 31 décembre 2010, sera effectué sur la base de registres numérisés.

Le projet de mise en œuvre sur le plan cantonal est dirigé par la Direction de la sécurité et de la justice (DSJ) et se compose de trois sous-projets, soit l'adaptation de la loi cantonale sur le contrôle des habitants (LCH) sous la responsabilité de la DSJ, l'harmonisation des registres communaux sous la responsabilité du Service de la statistique et la mise en place de la plate-forme informatique cantonale sous la responsabilité du SITel.

En 2010, le projet informatique a connu des avancées majeures et plusieurs fonctionnalités importantes ont été mises en fonction. La collaboration avec BEDAG Informatique SA, le fournisseur de l'application GERES, se déroule bien et les livraisons de fonctionnalités s'enchaînent à un rythme soutenu.

La connexion des communes pilotes a été étendue au cours de l'année, sans pour autant atteindre les proportions attendues, en raison des difficultés rencontrées par les fournisseurs des applications communales de contrôle des habitants.

Le canton de Fribourg a assuré la vice-présidence de la communauté des dix cantons utilisateurs du produit GERES.

2.1.5d DATEC

DATEC est une solution informatique qui permet de suivre l'évolution des demandes de permis et des plans, l'état d'avancement des constructions et de stocker les documents qui y sont associés.

Les étapes importantes franchies en 2010 étaient:

- environ 300 utilisateurs ont travaillé avec la solution DATEC-Dossiers d'autorisations et d'approbations en aménagement du territoire, environnement et construction;
- depuis le printemps 2010, les communes de Bulle et de Fribourg utilisent aussi cette solution conjointement avec les différentes unités administratives de l'Etat;
- afin de tenir compte de l'accroissement de l'utilisation de DATEC, la solution pour le support à l'utilisateur a été intégrée dans le processus de ServiceDesk mis en place au SITel.

La fin de la phase de recette de la solution DATEC est prévue pour le 1er trimestre 2011.

2.1.5e HarmAdminEcoles

L'étude, portant sur les années 2009 et 2010, du projet HarmAdminEcoles visant l'harmonisation et l'amélioration du système informatique pour la gestion de l'environnement administratif des écoles s'est poursuivie pendant l'année 2010 et s'achèvera au début 2011 par une présentation au Conseil d'Etat.

Les travaux principaux réalisés en 2010 sont les suivants:

- poursuite et achèvement des travaux des groupes d'étude métier (menés avec la méthodologie de l'analyse de la valeur, déjà mise en œuvre dans le cadre de la pré-étude) dont l'objectif était, pour divers domaines «sensibles» du périmètre, de définir le cahier des charges fonctionnel ainsi que les performances attendues du futur système d'information, de proposer des solutions conceptuelles qui permettront de remplir ces fonctions et d'évaluer les gains qui pourront être obtenus une fois les solutions mises en œuvre;
- analyse du marché des solutions informatiques disponibles en Suisse pour la gestion administrative des établissements scolaires, identification et évaluation succincte des solutions les plus prometteuses par rapport aux attentes;
- dans le cadre de la démarche d'urbanisation mise en place dans le courant de 2009, élaboration des architectures fonctionnelles, applicatives et en partie techniques;
- estimation des coûts de réalisation du projet ainsi que des coûts récurrents pour l'exploitation, la maintenance et l'évolution de la solution. Evaluation des EPT additionnels nécessaires;
- réalisation de différentes mesures «ad-hoc», principalement:
  - + mise en place, à la HEP, de l'application Musica (application développée par le SITel au profit des Conservatoires de Fribourg et de Neuchâtel), renommée en Cursus pour les besoins. Fin du projet en automne 2010;
  - + mise en place, à la HEP, d'une application (Escada de la société JCS-Soft) permettant la gestion de la formation continue (alémanique et francophone). Fin du projet prévue en février 2011.

2.1.5f Stratégie de continuité IT FR

Les activités principales du projet SCIF (stratégie de continuité informatique FR) ont consisté à consolider les infrastructures techniques par l'acquisition supplémentaire de stockage de données, l'objectif étant de permettre une redondance parfaite des principaux services informatiques délivrés par le SITel. De plus, les ingénieurs ont également réalisé et testé une nouvelle stratégie de continuité des bases de données principales de l'Etat. Un

travail de standardisation des niveaux de criticité des applications métier a été réalisé avec un livrable en forme de questionnaire. Ce dernier permettra de reformuler leurs pertinences et de mettre en lumière les besoins inhérents à ces exigences. La collaboration avec le SIUF (service informatique de l'Université de Fribourg) a été renforcée et a permis de solutionner des problèmes de sécurité physique de la salle des machines de Pérolles 2 identifiés suite à un audit par une société externe.

2.1.5g CICLOP VD

Le produit THEMIS, application de gestion de poursuites, développée pour les offices de poursuites fribourgeois par le SITel, a pu être exploité avec satisfaction par près de 350 utilisateurs dans 14 offices des poursuites vaudois. Les activités du SITel se sont concentrées sur la maintenance corrective et évolutive (échanges de données, impressions centralisées, etc.) ainsi que l'accompagnement du client de l'exploitation du progiciel (conseil, contrôle, optimisation, etc.).

2.1.5h CICLOP VS

Le déploiement de THEMIS dans le canton du Valais s'est déroulé avec succès sur 6 offices de poursuites valaisans au cours du dernier trimestre 2010. Cette opération a nécessité la création de 2 programmes de reprise des données différents. A la fin 2010, près de 80 collaborateurs valaisans travaillaient avec ce système.

Le déploiement dans les 6 offices des poursuites restants sera effectué au cours du 1er semestre 2011. Au final, près de 120 collaborateurs utiliseront ce système.

2.1.5i Echanges électroniques

Le déploiement de la solution de cyberadministration d'échanges électroniques entre le Service cantonal des contributions et les offices des poursuites fribourgeois a été effectué à la mi-décembre 2010. Cette solution permet aux créanciers d'adresser leurs réquisitions de poursuite par la voie électronique selon un format standardisé de manière sécurisée par le biais de la plate-forme SEDEX (Secure Data Exchange), plate-forme développée par l'Office fédéral de la statistique. Ce nouveau déploiement permettra aux offices des poursuites du canton de Fribourg de traiter environ 40% de leurs réquisitions de manière électronique.

2.1.6 Commission informatique de l'Etat de Fribourg

La Commission informatique de l'Etat (ci-après: Commission) est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions informatiques. Ses missions sont définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat (RSF 122.96.11).

La Commission, sous la présidence du Directeur des finances, a tenu trois séances pendant l'année 2010. Conformément à ses attributions, elle a donné son préavis ou a été informée sur les activités et projets suivants:

- Présentations et états de la situation des projets majeurs (voir ci-dessus).
- Validation de la politique de sécurité informatique de l'État.
- Introduction du système d'exploitation Windows 7 (prohibé en 2010).
- Interventions majeures sur les infrastructures centrales.
- Développement durable («Green IT»), aperçu d'initiatives prises au SITel.
- CommuNet et RZGD (Rechenzentrum Gemeinden Deutschfreiburgs) / hébergement de communes au SITel. La vision initiale est atteinte (300 postes de travail), ce qui représente 64 communes hébergées au SITel.
- Informations diverses de l'exploitation et du support (sécurité Internet, remplacement des écrans, téléphonie).
- Respect des directives validées par le Conseil d'Etat concernant les demandes de projet potentiel.
- Problématiques de l'usurpation d'adresses et contre-mesures.
- Démarches e-GOV par l'Ecole d'ingénieurs, le Seco et le SITel.
- Gestion par prestations au SITel.
- Directive de sécurité informatique – règles et principes pour les utilisateurs du système d'information.
- Présentation des scénarii pour l'évolution du Service Desk (support aux utilisateurs, 1er niveau) au SITel et décision sur le principe que les utilisateurs s'adressent en premier lieu au Service Desk du SITel (Centralisation) qui analyse les demandes et qui en cas de nécessité les transmet aux spécialistes métiers (avantage de traçabilité, uniformisation dans le traitement des tickets permettant de faire ressortir des statistiques, tendances et actions d'amélioration, numéro d'appel unique pour répondre à tous les besoins informatiques des utilisateurs, expérience dans la résolution de tout type d'incidents et maintien d'un niveau de connaissances élevé et uniforme, organisé pour transmettre aux bonnes personnes la résolution de tickets complexes, dimi-

nution des coûts grâce à la réduction du nombre de supports décentralisés et à l'augmentation du volume d'appels traités).

2.1.7 Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE)

La CC–IE est l'organe consultatif du Conseil d'Etat pour les questions d'informatique dans l'enseignement. Ses missions sont définies dans l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant la gestion informatique dans l'administration cantonale, l'enseignement et les établissements de l'Etat (RSF 122.96.11).

La CC–IE s'est réunie à trois reprises en 2010. Ses tâches ont été les suivantes:

- Comptes 2009 des Ecoles et mesures à prendre pour l'exercice 2010.
- Procédure budgétaire pour l'année 2011, directives du SITel et aperçu sur les projets pédagogiques 2010.
- Traitement de la demande de la Conférence des directeurs des écoles du CO francophone pour avoir accès aux notes à distance.
- État de la situation des projets HAE («Harmonisation des systèmes d'information administratifs des écoles») et CME («Centre de maintenance pour les écoles»).
- Consultation sur le projet de la loi scolaire.

VII. Mensuration officielle

1. Missions

La mensuration officielle est exécutée en vue de l'établissement et de la tenue du registre foncier et apporte une contribution essentielle à la garantie de la propriété foncière. Les géodonnées qu'elle produit servent de base à de nombreux domaines de l'économie et de l'administration. Elles sont utilisées par les autorités, la communauté scientifique et des particuliers pour la constitution et l'exploitation de systèmes d'informations du territoire. Pour assumer sa tâche de surveillance cantonale, le Conseil d'Etat dispose du Service du cadastre et de la géomatique (SCG), ci-après le Service. Le Service dirige, vérifie et coordonne les opérations de saisie, de mise à jour et de diffusion des informations de la mensuration officielle. Il gère et assure l'existence et la qualité de la base des données spatiales de référence du système d'information du territoire cantonal, soit les données originales sur la propriété foncière et ses restrictions, sur la couverture du sol et les objets divers, sur la nomenclature et les adresses, sur l'altimétrie, sur les points fixes de référence, sur le plan d'ensemble et les orthophotos aériennes. Il veille à la coordination entre la mensuration officielle et d'autres projets de mensuration et systèmes d'information du territoire. Il s'assure de la fiabilité, de la précision, de l'actualisation et de l'intégralité de ces informations dans le respect des standards imposés par la Confédération et selon les attentes des collectivités publiques et des privés en ce qui concerne les délais et les coûts. Pour l'exécution des travaux, il s'appuie essentiellement sur le secteur privé, soit les ingénieurs géomètres et autres professionnels de la mensuration.

*Le chef du Service est **M. Remo Durisch**, Géomètre cantonal.*

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Points fixes

Comme les années précédentes, compte tenu de la rationalisation des méthodes et de la diminution quantitative des points fixes de référence, le Service n'a garanti qu'une prestation minimale et n'est intervenu que sur appel lorsqu'on lui a signalé un point menacé. De même, aucun travail particulier n'a été entrepris sur le réseau altimétrique. L'activité du Service s'est concentrée sur l'accompagnement des bureaux de géomètres pour la mise en œuvre du nouveau système de référence de la mensuration nationale (MN95) dans les nouvelles entreprises de mensuration. Ce partage d'expériences s'avère très précieux pour l'élaboration d'un concept cantonal pour le changement de cadre de référence de MN03 à MN95 (voir point 2.2.3 ci-après).

2.1.2 Plans d'ensemble

Les plans d'ensemble, mémorisés sous forme «raster», sont à disposition des services par le réseau de l'Etat. Leurs diffusions aux tiers se fait essentiellement via les réseaux informatiques.

Le territoire cantonal est quadrillé par 175 feuilles de plan à l'échelle du 1:5000e. Pour 144 (140) plans, soit 83% du territoire cantonal, l'état de mise à jour est postérieur à l'année 2000 et se fait de manière informatique en corrélation avec l'avancement du programme des mensurations parcellaires. Pour 19 feuilles, soit 11% du territoire, cette mise à jour date de 1997 à 2000. Pour 13 plans, soit 7% du territoire, la mise à jour a encore été réalisée de manière graphique entre 1992 et 1996.

En 2010, la mise à jour a porté sur 4 (13) feuilles dont l'état de mise à jour était le plus ancien, soit les numéros 1205.42, 1205.43, 1205.44 et 1244.31.

2.1.3 Mensurations parcellaires

2.1.3 a Organisation

La mensuration est une tâche conjointe de la Confédération, qui en a la conduite stratégique, et des cantons qui en ont la responsabilité opérationnelle. Le programme de mise en œuvre des nouvelles mensurations est étroitement dépendant des conventions-programmes passées entre le canton et la Confédération.

La convention-programme 2008–2011 prévoit la mise en base de données de 50 000 hectares et la conclusion de contrats pour 24 000 hectares supplémentaires. Réciproquement, la Confédération s'engage au versement de contributions pour un montant total de près de 3,4 millions de francs. Au début de chaque année, un accord cadre pour l'année est convenu entre swisstopo et le Service. L'accord 2010 prévoyait une prestation de 2000 hectares de superficie; l'objectif a été réalisé largement (voir les points 2.1.3 b à d ci-après).

2.1.3b Entreprises décidées en 2010

En application des dispositions sur les marchés publics, les travaux définitifs des mensurations parcellaires ont été attribués pour Charmey lot 3, Chénens lot 3, Cottens lot3, Jaun lot 2, Misery-Courtion–Courtepin, lot 2 et Neyruz lot 3.

2.1.3c Entreprises en cours d'exécution

Les travaux actuellement en cours d'exécution concernent 60 093 (51 860) hectares, soit 35,95% (31,03%) de la superficie du territoire cantonal (sans les lacs), alors que 98 149 (93 675) hectares, soit 58,72% (56,05%) de la superficie sont définitivement gérés en base de données.

2.1.3d Entreprises terminées en 2010

Les nouvelles mensurations de Châtonnaye lots 1, 2 et 3, Corpataux-Magnedens lot 2b, Farvagny lot 5, Gurmels lot 10, La Sonnaz lot 3, Murten 8, Riaz lot 4, Sorens lot 3 et Ulmiz lots 1, 2 et 3 ont été vérifiées et mises à disposition sur les serveurs cantonaux. Les frais restant après déductions des participations fédérales et cantonales ont été répartis et facturés aux communes et aux propriétaires de Kerzers lot 7, Tafers lots 1 et 2, Botterens lots 1 et 2, Bas-Intyamon (Estavannens lot 3), Grandvillard lot 3. Les dénombrements des éléments sont faits en vue de la facturation pour Ulmiz lots 2 et 3, Lurtigen (Oberfeld et les forêts hors RP), Murten lot 8d (Murtenwald), Brünisried lot 1, Cressier (lot 3 partiel hors RP et lot 4 forêts). En 2011, ces lots ou communes entières seront facturés.

Une première vérification a eu lieu pour les entreprises Cugy lot 2, Courlevon lot 3, Ecuvillens lot 3, Les Montets lots 1a et 3, Muntelier lots 1a et 2, Pont-en-Ogoz lot 2, Romont lot 4 et Villaz-St-Pierre lot 1, inclusivement de la première verification des CT des entreprises de Courlevon lots 1 et 2, Cugy lot 2, Bussy lot 6.

Les travaux liés aux contrôles des surfaces agricoles utiles par la mensuration ont engendré des mises à jour sur 9448 hectares des 27 communes.

2.1.3e Conservation et mise à jour

Dans le canton de Fribourg, la mise à jour de la mensuration est effectuée par les bureaux de géomètres privés de la manière suivante:

- pour les territoires qui n'ont encore que des données graphiques, les propositions de mutations («les verbaux») sont techniquement vérifiées par le Service, puis les géomètres les mettent à jour sur les plans du registre foncier une fois par an.

- pour les communes et parties de communes dont les données sont numériques, c'est à la base de données originale qu'est attribuée la foi publique. A partir d'extraits, les géomètres établissent leurs propositions de modification des objets mensurés. Celles-ci sont examinées, contrôlées, puis intégrées à la base de données par le Service dans le cadre de processus de mise à jour qui permettent de gérer leur validation par étape (coordination avec le registre foncier). Ce système optimise la collaboration avec le secteur privé et permet à l'Etat d'être en possession des géodonnées de référence pour toutes ses applications et projets qui nécessitent des informations à références spatiales. L'échange de données se fait dans un format standardisé qui garantit aux entrepreneurs la liberté des méthodes et le choix des outils.

En 2010, les géomètres officiels ont établi et transmis 3833 (3858) dossiers de mutations au Service. 1082 (1117) verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles. 939 (972) dossiers ont été visés après contrôle. Concernant la cadastration de la couverture du sol, le Service a ordonné 2846 (3333) levés de bâtiments neufs ou modifiés et accordé 2654 (3344) visas de contrôles. Le retard accumulé, par les bureaux de géomètres et par le Service, durant la période de migration en 2007 (Argis – TB3) est résorbé. L'effort pour diminuer la durée de mise à jour des bâtiments sur la BDMO va être maintenu et si possible accentué. Plus de quatre mutations sur cinq concernent la base de données.

Le contrôle de la mise à jour annuelle 2010 des plans du registre foncier a été fait à partir des verbaux déposés en 2009. Pour les 2784 (2719) plans déjà en base de données, cette vérification s'est faite par le Service sur la base des fichiers des plans officiels, directement auprès des bureaux du registre foncier. Un nouveau tirage papier en 2 exemplaires a été généré et produit pour tous les plans, soit l'état au 31 décembre 2009. Une édition a été déposée

au RF en remplacement des anciens plans et l'autre édition a été mise gratuitement à disposition des communes. Les fichiers PDF ont été mis à disposition des RF et des géomètres officielles.

Les copies de sécurité des mesures de terrain effectuées par les géomètres en 2010 ont été faites par scannage de manière continue avec Canofile for Windows. Les mesures livrées sont néanmoins toujours enregistrées sous forme de fichiers issus des appareils de mesures. Une étude supplémentaire a été mise en oeuvre pour migrer sur une application plus moderne capable de lire plus de quatre cents sortes de fichiers et qui permettrait également aux bureaux de géomètres de s'y connecter directement.

2.1.4 Géomatique

—

2.1.4a Base de données géométriques de la mensuration officielle

La base de données est en exploitation depuis début 2007. La migration et l'adaptation des données au nouveau modèle avait alors généré 6 365 182 objets, ventilés en 17 thèmes (ou catégories) d'informations différents.

Les objets sont créés, modifiés ou supprimés dans la base par des dossiers préparés par les géomètres privés. Avant d'être définitivement validé, un dossier passe par quatre états: réservé, ouvert, en attente de validation, puis définitivement traité. Pour des raisons de clarté et de lisibilité, seul le nombre d'objets définitivement traités (validés) est mentionné dans le présent rapport.

La version 2010 de ces statistiques est la suivante:

	2010	(2009)
Nombre d'objets en vigueur en base de données au début 2010 (2009)	8 390 843	(7 448 718)
Nombre d'objets créés (11,23%)	942 125	(795 743)
Nombre d'objets modifiés (2,10%)	175 789	(309 663)
Nombre d'objets supprimés (1,27%)	106 596	(330 212)
Nombre d'objets projetés (nouveau) (0,00%)	1 021	(0)
Nombre d'objets en base de données au début 2011 (2010)	9 634 714	(7 914 249)

2.1.4b Nomenclature et adresses

La nouvelle ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo), en vigueur depuis le 1er juillet 2008, prévoit que toutes les rues des localités et autres agglomérations habitées doivent être pourvues d'un nom. L'ordonnance établit aussi que seule l'orthographe des noms de rues de la mensuration officielle doit être utilisée dans les documents officiels de la Confédération (La Poste), du canton et de la commune.

Le canton de Fribourg n'a heureusement pas attendu ces dispositions pour inciter les communes à définir les adresses, notamment à l'occasion des nouvelles mensurations ou des numérisations. En l'état, la base de données originale contient déjà 94 727 (87 055) points d'entrées de bâtiments, dont 36 085 ont également un identifiant de bâtiment (EGID) attribué pour la coordination avec le RegBL (Registre des bâtiments et logements de l'Office des statistiques). Depuis septembre 2010, sont aussi saisis les bâtiments projetés avec leurs adresses. Durant quatre mois, 1261 adresses projetées ont été saisies.

En collaboration avec les commissions cantonales de nomenclature, le Service a examiné et pris position sur environs 40 dossiers, dont une vingtaine concernaient la révision complète des noms locaux et l'attribution des noms aux rues dans le cadre d'une entreprise de mensuration.

2.1.4c Diffusion

Conformément à l'accord conclu avec swisstopo, le Service a diffusé les données du modèle numérique de terrain et du modèle numérique de surface à de nombreux clients. Il en est de même pour l'orthophoto et le plan d'ensemble. A noter que le nouveau jeu d'orthophotos est désormais complet pour tout le territoire cantonal. Il a été établi sur la base de trois vols ayant eu lieu en 2008 et 2009. Grâce à l'application mise en place avec Autodesk et le SITel en 2007, les utilisateurs permanents peuvent extraire les données de manière autonome via un serveur d'extraction qui utilise une base de géodonnées répliquée quotidiennement depuis la base originale. Swisstopo utilise ce système pour récupérer les données originales de la mensuration selon le modèle fédéral et pour les intégrer à son portail géomatique à contrôle d'accès, http://www.geodata.cadastre.ch.

Le modèle fribourgeois de données de la mensuration est basé sur celui de la Confédération. Il est très complexe et difficilement utilisable par les clients qui n'appartiennent pas au cercle des gestionnaires de la mensuration. Pour résoudre ces difficultés, la Confédération a élaboré un modèle simplifié (MO–public) et le Service a collaboré au groupe de travail visant à le produire. Sur la base de ce modèle simplifié, le Service a réalisé les travaux d'implémentation dans la base de données cantonale. Le modèle original est automatiquement transformé dans le modèle simplifié puis les données résultantes sont extraites et copiées sur les serveurs de distribution génériques de l'administration cantonale pour être ainsi mises à disposition des utilisateurs non spécialistes.

2.1.4d Coordination avec le Registre foncier

Le Registre foncier et le Service gèrent tous deux des informations liées aux immeubles et une coordination est essentielle pour garantir les liaisons entre les plates-formes Internet du re-

gistre foncier et de la mensuration en ligne. A terme, il s'agira d'interconnecter les bases de données du registre foncier et de la mensuration officielle pour permettre une véritable rationalisation des procédures de dépôt de pièces auprès des bureaux du registre foncier. Ces travaux ont débuté en 2009 et continuent dans le cadre du projet DSK2 (voir point 2.2.2), soit le remplacement et l'amélioration du logiciel de «registre des mutations de la MO» et de «la gestion du descriptif cadastral des immeubles».

Le Registre foncier et le Service collaborent également pour mettre à disposition du Service de l'agriculture (SAgri) les données permettant le calcul des payements directs liés aux surfaces agricoles utiles. Un jeu de requêtes a été créé pour calculer les surfaces agricoles utiles par immeuble dans les zones en mensuration numérique. Le Registre foncier complète ces résultats en ajoutant la surface totale des immeubles qui ne sont pas encore numérisés et les propriétaires. Ces données sont ensuite injectées dans le système du SAgri (Gélan) et permettent de contrôler les annonces des exploitants.

2.1.4e Intranet et Internet

Le Service utilise régulièrement son site Internet comme vecteur d'informations à l'usage du public et des professionnels de la mensuration. Les données originales sont répliquées automatiquement pour l'Intranet (chaque jour) et l'Internet (chaque semaine), ce qui permet ainsi l'accès à l'intégralité du catalogue original des données de la mensuration officielle.

Un outil de synchronisation entre l'application du registre foncier public (par Intercapi) et les données de la mensuration en ligne sur Internet permet de sauter, dans les deux sens, d'une application à l'autre à l'endroit concerné. Par la fiche du bien-fonds, on accède au plan et du plan; en double-cliquant dans le bien-fonds, on accède à sa fiche.

2.2 Evénements particuliers

—

2.2.1 Législation

La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) est entrée en vigueur le 1er juillet 2008. Avec les onze ordonnances qui lui sont associées, elle forme le nouveau droit fédéral de la géoinformation. En vertu des dispositions transitoires (LGéo, Art. 46, al. 4), «les cantons adaptent leur législation sur la géoinformation à la présente loi dans un délai de trois ans à compter de son entrée en vigueur». Un groupe restreint a pris en main les études préalables de la «loi cantonale sur la géoinformation» durant l'année 2010. Ce groupe se compose de MM. V. Grandgirard (coordinateur SIT), M. Schwab (Chef de section au SeCa), R. Durisch (Géomètre cantonal) et M. Mooser (consultant juridique).

2.2.2 Migration de l'application DESCA

La désaffectation du Host IBM constitue l'échéance pour le remplacement de l'application Desca. Celle-ci fait office du registre des mutations et du descriptif de tous les immeubles du canton inscrits au RF. Le descriptif des immeubles découle d'un traitement informatique complexe des données du «plan du registre foncier» dont l'original est, aujourd'hui, l'ensemble des données géométriques informatisées stockées dans la base de données de la mensuration officielle (BDMO), pour les communes dont la mensuration est numérique. Pour le reste, le descriptif cadastral contenu dans Desca résulte d'un traitement manuel. Les travaux de remplacement de Desca se sont poursuivis en 2010. L'analyse détaillée et la rédaction des spécifications à l'intention des développeurs ont mis en évidence l'intérêt d'attribuer un nouveau rôle à l'application DSK2. Si celle-ci continuera de permettre au SCG le suivi des mutations et des actes des géomètres, ce sera en corrélation directe avec la BDMO et Capitastra. Les géomètres, quand à eux, pourront l'utiliser pour gérer les actes visant à modifier la mensuration officielle et produire les réquisitions sous forme de «verbal» qu'ils déposent au registre foncier. DSK2 permettra la gestion électronique de tous ces dossiers qui intéressent, dans l'ordre chronologique d'intervention, les géomètres, le SCG et les registres fonciers. La nouvelle application, dont le développement a commencé en 2010, devrait entrer en production en juin 2011.

2.2.3 Cadre de référence

En raison de l'utilisation croissante d'appareils de positionnement tels que par exemple les navigateurs GPS et afin de pouvoir bénéficier pleinement des avantages de ces technologies, le cadre de référence suisse, plus que centenaire, a été rénové et rattaché au cadre de référence européen. Le nouveau cadre de référence, appelé MN95, se base sur la mensuration nationale de 1995 et devrait remplacer d'ici 2016 le cadre de référence suisse actuel MN03. La notion de «transformation MN03 ⇔ MN95» est apparue pour la première fois dans une circulaire de la Direction fédérale des mensurations en juin 2000. Depuis, en collaboration étroite avec les cantons, swisstopo a finalisé le maillage des triangles nécessaires à cette transformation pour toute la Suisse et les pays limitrophes. Ce jeu de données, appelé officiellement CHENyx06, est désormais disponible pour tous les producteurs de géodonnées. Les travaux conceptuels continueront en 2011 en collaboration avec le coordinateur SIT.

VIII. Registre foncier

1. Missions

La mission du registre foncier consiste à réaliser, en matière immobilière, le principe de publicité selon lequel les droits réels doivent être rendus manifestes pour les tiers, conformément au titre vingt-cinquième du Code civil suisse.

Sa tenue est assurée dans le canton par les Registres fonciers (un par district).

Les Registres fonciers sont également des autorités fiscales chargées de la taxation des droits de mutation en cas de transferts de propriété immobilière, des droits sur les gages immobiliers ainsi que de l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

Les Conservateurs/trices des Registres fonciers sont, par ordre alphabétique: ***René Aeby (Singine), Zoltan Barsi (Gruyère), Anita Bulliard (Veveyse), Jean-Jacques Gumy (Broye), Josef Haag (Lac), Denise Jan (Glâne), Bertrand Renevey (Sarine).***

2. Les Registres fonciers

2.1 Activités courantes

Les principales tâches courantes des Registres fonciers sont les suivantes: traitement des réquisitions d'inscription, délivrance d'extraits du registre foncier, réponse aux demandes de renseignements.

Le nombre des réquisitions enregistrées en 2010 est de 34 442 (2009: 32 501) concernant quelque 127 384 immeubles (2009: 110 692).

La saisie initiale du registre foncier fédéral sur support informatique suit son cours. Au 31 décembre 2010, 143 531 immeubles étaient entièrement informatisés, soit 72,40% de l'ensemble des immeubles du canton (31.12.2009: 138 096 immeubles, soit 69,11%). En conséquence, en 2010, 5435 immeubles ont été informatisés.

Parmi les informations relatives aux droits sur les immeubles, on distingue: les extraits officiels du registre foncier, signés par le conservateur ou son adjoint et revêtus de la foi publique, les consultations par Internet (Intercapi et RFPublic), les transferts de données informatiques. En 2010, la consultation d'Intercapi a augmenté de 5,52% portant sur 169 032 immeubles et celle de RFPublic de 20,48% portant sur 325 681 immeubles.

Le nombre des extraits officiels délivrés s'élève à 14 557 (12 450 en 2009) et concerne quelque 26 671 immeubles (27 780 en 2009).

Quotidiennement, des données ont été transférées sous forme électronique au Service cantonal des contributions et au centre de compétences du Système d'information du territoire. De plus, 151 livraisons de données ont été transmises au Service du cadastre et de la géomatique, aux communes et aux géomètres.

Les demandes de renseignements portent sur diverses questions en relation avec les immeubles (à titre d'exemple, renseignements sur les droits inscrits, sur des aspects fiscaux, sur les règles du droit de voisinage, sur le droit foncier rural et sur d'autres législations applicables en matière immobilière).

Le projet de scannage des documents s'est poursuivi dans chaque bureau du registre foncier. En 2010, 63 529 pièces justificatives et verbaux ainsi que 23 798 feuillets fédéraux ont été scannés.

2.1.1 Travaux d'établissement du registre foncier fédéral

L'introduction du registre foncier fédéral comprend l'épuration de droits avec une reconnaissance par les propriétaires, le traitement des droits de gage ainsi que la constitution de nouveaux droits.

En 2010, le registre foncier fédéral des communes/parties de communes suivantes a été mis en vigueur: Cheyres; Cressier lots III et IV; Grandvillard/Estavannens lot II; Jaun lot I; Lurtigen; Murten lot VII d; Ried-Murten (secteur du RP Ried-Murten).

2.1.2 L'informatique du registre foncier

L'informatique du registre foncier est pilotée par un comité composé de trois conservateurs et du responsable du système informatique. Ce dernier a poursuivi sa mission consistant à planifier, concevoir et administrer l'informatique des registres fonciers. Ce comité a tenu cinq séances en 2010. La pérennité et la sécurité des données demeurent une préoccupation majeure.

En outre, le comité collabore au projet DSK2 du Service du cadastre et de la géomatique qui consiste à redévelopper l'application Desca et à créer un lien entre les systèmes des Registres fonciers et de la mensuration officielle.

2.1.3 Association des conservateurs du registre foncier

L'association a organisé quatre séances de travail au cours de l'année 2010 dans le but de répondre aux questions d'ordre général ou juridique, d'uniformiser la pratique des différents bureaux de registre foncier, d'examiner des projets cantonaux et fédéraux (eGRIS, l'acte authentique électronique, l'ORF, la modification du tarif des émoluments fixes) et d'être informée des développements informatiques.

Le comité de l'Association rencontre annuellement une délégation de la Chambre des notaires fribourgeois.

2.1.4 Représentation au niveau intercantonal et fédéral

Des conservateurs des registres fonciers participent deux fois par an au Colloque romand des inspecteurs des registres fonciers de la Suisse romande et du Tessin pour traiter de sujets relevant de la tenue du registre foncier en général, ainsi qu'au Congrès suisse annuel des conservateurs du registre foncier dont les objets reposent sur trois volets: l'assemblée générale et statutaire, les informations de l'Office fédéral chargé du droit du registre foncier et du droit foncier, et les conférences et discussions.

Des membres du comité informatique ont participé à plusieurs séances avec les cantons ayant les mêmes solutions métier (Capitastra et Intercapi) afin d'échanger les expériences et de trouver des synergies sur le développement et la maintenance des progiciels de gestion du registre foncier en vue d'améliorer la qualité et de réduire les coûts.

Dans le cadre de la réalisation du projet eGRIS, un conservateur est membre du comité de pilotage et d'autres collaborent aux différents groupes de travail constitués.

2.1.5 Emoluments du registre foncier

En 2010, les émoluments du registre foncier se sont élevés à 7 777 894 francs (2009: 7 288 321 francs). Les réclamations à l'encontre de leur prélèvement sont de la compétence des conservateurs.

Les émoluments relatifs à la consultation des données par Internet au moyen d'Intercapi et aux livraisons de données se montent à 229 505 francs (+ 6,37%), respectivement à 34 268 francs (+3,99%).

2.2 Evénements particuliers

Des conservateurs ont rencontré une délégation du Service de l'aménagement et des constructions pour discuter, d'une part, des problèmes que soulèvent parfois les groupements parcellaires volontaires et, d'autre part, pour régler les modalités d'inscription au registre foncier des reports d'indice effectués conformément à l'article 131 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Les conservateurs ont été reçus par le Service de l'agriculture afin de mettre au point la procédure en matière d'hypothèques garantissant les crédits d'investissement.

En vue de l'adoption par le Conseil fédéral de l'ordonnance sur le registre foncier et de l'ordonnance sur l'acte authentique électronique, l'association des conservateurs du registre foncier a fait part de ses observations dans le cadre de la procédure de consultation. Ces deux ordonnances entreront en vigueur le 1er janvier 2012.

Le 3 septembre 2010, l'association a transmis à la Direction des finances un projet de modification du tarif des émoluments fixes du registre foncier, qui a été adopté le 26 octobre 2010 par le Conseil d'Etat, avec entrée en vigueur le 1er janvier 2011.

A la demande de la Direction des finances et pour l'adaptation de la législation cantonale aux nouvelles règles fédérales sur les droits réels, des conservateurs participent à un groupe de travail constitué à cet effet.

3. L'activité fiscale du registre foncier

3.1 Activités courantes

3.1.1 L'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Le montant total de cet impôt s'élève en 2010 à 4 041 110 francs (2009: 3 321 307 francs).

3.1.2 Les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1er mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2010, le montant total des droits de mutation est de 24 068 000 francs (2009: 19 432 428 francs) et celui des droits sur les gages immobiliers est de 11 167 636 francs (2009: 10 064 194 francs).

3.1.3 L'organe d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM)

La Commission a été sollicitée trois fois durant l'année 2010. Deux dossiers ont été traités et ont abouti à une valeur d'estimation totale de 52 680 000 francs. L'estimation concernant le troisième dossier sera rendue en 2011.

4. L'autorité de surveillance du registre foncier

4.1 Organisation

En 2010, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par Mme Bettina Hürlimann-Kaup, professeure à l'Université de Fribourg. M. Pierre-Henri Gapany, avocat, et Mme Catherine Overney, greffière au Tribunal cantonal, qui est également la secrétaire de l'Autorité, ont siégé comme membres.

M^me^ Alexandra Rumo-Jungo, professeure à l'Université, M. Jérôme Delabays, président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine, et M. Ludovic-Jean Egger, notaire-stagiaire, ont fonctionné comme membres suppléants.

4.2 Activité générale

L'Autorité a tenu six séances. Elle a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux et a procédé à des contrôles par sondages. Elle s'est déterminée sur plusieurs projets de lois.

4.3 Recours

L'Autorité a été saisie de 9 recours (4 en 2009). Elle a rendu 5 décisions. 5 affaires sont reportées en 2011. Il y a 1 recours pendant à la Cour d'appel du Tribunal cantonal.

IX. Inspection des finances

1. Missions

La mission de l'Inspection des finances (IF) est définie dans la loi sur les finances de l'Etat (LFE). L'IF est chargée de la surveillance des finances cantonales. Elle exerce son activité dans le but de s'assurer de l'application correcte du droit, de l'emploi judicieux et économe des fonds, de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables. En tant que service autonome, rattaché administrativement à la Direction des finances, l'IF est indépendante dans l'exercice de ses attributions. Elle peut effectuer ses contrôles à l'improviste et en tout temps, de sa propre initiative ou sur mandat du Conseil d'Etat ou de la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil. Elle peut aussi intervenir à la demande d'un membre du Conseil d'Etat pour le contrôle d'une unité administrative de sa propre Direction.

Les modifications du droit de la révision au 1^er^ janvier 2008 impliquent de nouvelles prescriptions concernant l'obligation de révision, le type de révision et la qualification de l'organe de révision. L'agrément accordé par l'autorité fédérale de surveillance de la révision habilite à fournir des prestations de révision selon le nouveau droit. L'IF a reçu son agrément en octobre 2008. Cette reconnaissance au niveau fédéral et l'inscription du service au registre fédéral confirment que l'IF effectue ses prestations en respectant les exigences élevées du droit fédéral.

*La cheffe de l'IF est M^me^ **Irène Moullet**.*

2. Activités

2.1 Activités courantes

Les activités courantes de l'IF sont le contrôle, sous les angles juridique, technique et économique des caisses et comptabilités de l'Etat, des établissements et exploitations autonomes ainsi que de certaines institutions privées auxquelles les pouvoirs publics apportent une aide financière.

En terme de régularité comptable, il s'agit de s'assurer que l'organisation et les processus de tenue de la comptabilité et d'établissement des comptes sont adéquats. Cet examen conduit à une analyse et une validation des procédures financières clés telles que les salaires, les achats, la facturation ou encore l'octroi de subventions. Il s'agit également d'appréhender le processus d'établissement des comptes et notamment le respect des principes définis dans la LFE.

L'examen de la légalité des dépenses consiste à s'assurer que ces dernières ont été engagées conformément à la LFE et aux lois spécifiques, respectent les budgets octroyés et ont été engagées par les personnes autorisées.

Lors de la planification de ses contrôles des services et établissements, l'IF fixe, en toute autonomie et indépendance, les cadences de ses contrôles, en se basant sur l'importance des services et sur le risque financier estimé. Ainsi, certains services ou établissements sont contrôlés annuellement, alors que d'autres, moins importants en terme de risque financier, ne le sont pas. Tous les services doivent cependant être contrôlés dans un intervalle de temps raisonnable.

Lors de ses contrôles, l'IF tente d'identifier les lacunes ou les points faibles. Elle émet des recommandations contribuant à créer de la valeur ajoutée. Afin d'améliorer l'efficacité de ses contrôles, l'IF a mis en place une base de données contenant toutes les recommandations. Le but est la mise en place d'une procédure unifiée afin de s'assurer que les recommandations émises sont appliquées ou, dans le cas contraire, que leur non-application est justifiée.

Chaque contrôle se termine en principe par un entretien avec les personnes responsables des comptes et l'émission d'un rapport d'audit. Ce rapport est adressé à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil, au Conseil d'Etat, à l'Administration des finances et au responsable du secteur contrôlé. Le rapport ne contient pas l'intégralité des résultats obtenus lors des contrôles, mais uniquement les éléments nécessitant une attention particulière.

En 2010, le service a émis 69 rapports d'audit. Lors de 27 contrôles, l'IF a formulé 58 recommandations. En 2010, l'IF

a révisé les comptes 2009 du Contrôle fédéral des Finances (CDF) à Berne.

Les rapports émis en 2010 se sont répartis de la manière suivante:

Pouvoir judiciaire – Pouvoir exécutif – Administration	49
Fonds et fondations	9
Mandats divers	12

Les 68 rapports ordinaires concernent les directions suivantes:

Chancellerie	1
Instruction publique, culture et sport	21
Sécurité et justice	15
Institutions, agriculture et forêts	5
Economie et emploi	10
Santé et affaires sociales	6
Finances	6
Aménagement, environnement et constructions	4

La liste détaillée des vérifications effectuées a été adressée au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Un inspecteur de l'IF fait partie, comme représentant de l'Etat, du conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de la Berra SA.

La cheffe de service est membre du comité de pilotage chargé de la supervision de la mise en place à l'Etat de Fribourg du nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons (MCH2) développé par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

L'IF participe à la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins.

L'IF participe à la Conférence suisse des contrôles des finances, organisée chaque année par le Contrôle fédéral des finances (CDF). Les thèmes traités lors de la conférence 2010 concernaient la formation, la recherche et l'agriculture.

Le CDF organise des groupes de travail spécialisés. L'IF participe à un groupe de travail dédié aux impôts et à la RPT.

2.2 Evénements particuliers

Au mois de novembre 2010, cinq collaborateurs de l'IF ont participé à un séminaire de formation continue de deux jours organisé par la Conférence des Chefs des contrôles financiers des cantons latins. Un collaborateur et la cheffe de service ont participé à une journée d'information organisée par l'Office fédéral des routes.

X. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2010 EPT	Compte 2009 EPT	Ecarts EPT
FINANCES		**371.81**	**362.69**	**9.12**
ADMINISTRATION CENTRALE		371.81	362.69	9.12
3700 / FINS	Secrétariat général	5.92	5.80	0.12
3705 / TRES	Administration des finances	25.75	25.58	0.17
3710 / IFEF	Inspection des finances	6.20	6.20	
3725 / CIEF	Service de l'informatique et des télécommunications	79.15	73.72	5.43
3730 / OPER	Service du personnel et d'organisation	29.11	27.69	1.42
3740 / SCCF	Service cantonal des contributions	177.51	176.26	1.25
3745 / ENRE	Service des impôts sur les successions et les donations	2.44	2.30	0.14
3760 / SCAD	Service du cadastre et de la géomatique	13.59	14.00	-0.41
3765 / RFON	Registres fonciers	32.14	31.14	1.00

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD
WWW.FR.CH/DAEC

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC

—

2010

I. Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) 1

1. Missions ... 1
2. Activités ... 1
3. Collaboration intercantonale ... 5
4. Conférence romande des travaux publics (CRTP) ... 5

II. Service des constructions et de l'aménagement 5

1. Missions ... 5
2. Activités ... 5
3. Coordination, gestion et études ... 6
4. Aménagement cantonal ... 6
5. Aménagement local ... 7
6. Constructions ... 7
7. Recours ... 7
8. Commissions ... 8

III. Service de l'environnement 8

1. Missions ... 8
2. Activités ... 9
3. Protection des eaux ... 13
4. Laboratoire et substances ... 17
5. Protection de l'air ... 18
6. Bruit et rayonnement non ionisant ... 19
7. EIE, sol et sécurité des installations ... 20
8. Déchets et sites polluées ... 22

IV. Service des ponts et chaussées 24

1. Missions ... 24
2. Activités ... 24
3. Section gestion financière ... 26
4. Section administration ... 26
5. Section Gestion du réseau ... 28
6. Section projets routiers (PRo) ... 32
7. Section entretien des routes nationales et cantonales ... 38
8. Section lacs et cours d'eau ... 40

V. Service des autoroutes 49

1. Missions ... 49
2. Activités ... 49
3. Ressources ... 50
4. Elaboration – construction, aménagement, entretien, renouvellement (UPlaNS) ... 51

VI. Service des bâtiments 55

1. Missions ... 55
2. Activités ... 55
3. Récapitulation des dépenses pour le service ... 63

VII. Etat du personnel 63

2010

I. Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC)

1. Missions

La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) garantit, à travers ses services, un développement responsable du territoire, une protection adéquate de l'environnement, la mise à disposition d'une infrastructure de transport performante, sûre et adaptée aux besoins et une gestion efficiente du patrimoine immobilier de l'Etat. Le Conseil d'Etat lui a également attribué le domaine du développement durable depuis 2008 et depuis août 2009 la responsabilité de la politique fédérale des agglomérations.

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, la DAEC dispose des cinq unités administratives suivantes qui lui sont subordonnées: le Service des constructions et de l'aménagement, le Service de l'environnement, le Service des ponts et chaussées, le Service des autoroutes et le Service des bâtiments.

Elle est dirigée par M. le Conseiller d'Etat ***Georges Godel****.*

Le Secrétariat général est l'état-major de la Direction. Il a une fonction d'appui à la conduite et à la gestion de la Direction. Il est placé sous la responsabilité du Secrétaire général. Les domaines du développement durable et de la politique fédérale des agglomérations dépendent du Secrétariat général, de même que le Bureau pour la protection de la nature et du paysage. Le nombre total d'équivalents plein-temps est de 10,40 (chiffre budget 2010).

Le Secrétaire général est M. ***Pascal Aeby****.*

2. Activités

2.1 Activités courantes

2.1.1 Fonctionnement

La Direction tient une séance hebdomadaire réunissant le Conseiller d'Etat-Directeur, une partie du Secrétariat général et les Chefs des services subordonnés à la DAEC. Lors de cette séance sont présentés d'une part les dossiers importants ayant fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat et d'autre part les dossiers en cours de la Direction et de ses services. Ces séances permettent une large information, discussion et coordination sur le suivi des dossiers. Elles sont aussi l'occasion pour la Direction de donner des instructions aux responsables et aux services.

La Direction prend de nombreuses décisions, notamment en matière d'aménagement du territoire (approbation de plans d'aménagement et de règlements d'urbanisme, autorisation spéciale pour les constructions en dehors des zones à bâtir, dérogation en zone à bâtir), d'infrastructures routières (approbation de plans de routes cantonales ou communales), de protection de l'environnement (assainissement contre le bruit, autorisation en matière de gestion des déchets), de marchés publics (adjudication de marchés de construction, de fournitures et de services), de biens immobiliers (acquisition, vente, bail).

La Direction, par ses conseillers juridiques, apporte l'appui juridique nécessaire aux services (conseils et avis de droit, rédaction de décisions, conduite des affaires contentieuses devant les autorités judiciaires, élaboration de textes législatifs).

La Direction, par son traducteur, assure la traduction français-allemand de tous les textes officiels émanant d'elle-même et de ses services.

2.1.2 Représentation de l'Etat

La Direction a représenté l'Etat dans les conseils d'administration de sociétés de transport, à savoir les Transports Publics Fribourgeois (tpf), le Montreux Oberland Bernois (MOB) et la société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat (LNM).

Elle a également représenté l'Etat au sein du conseil d'administration de la société anonyme pour l'incinération des déchets du canton de Fribourg et de la Broye vaudoise (SAIDEF) et de la société anonyme pour le chauffage à distance du Plateau de Pérolles (PLACAD SA).

2.1.3 Participation à des groupes de travail

La Direction a été représentée par un membre de son Secrétariat général dans plusieurs groupes de travail, notamment «Structures territoriales» (projet n° 35 de la mise en œuvre de la Constitution cantonale), «Gestion des situations de crise», projet de logiciel «Pro recrute» et «Nouvelle Feuille officielle», dans plusieurs comités de pilotage, notamment Seniors+, la Pila, projet Poya, Développement durable ou encore au sein de diverses commissions de l'Etat.

2.1.4 Recherches d'hydrocarbures

La société FREAG Erdöl AG était titulaire d'un permis de recherches d'hydrocarbures sur la partie nord-est du canton,

valable jusqu'au 15 juin 2011. Sur demande de la société, ce permis a été annulé par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2010 avec effet au 31 décembre 2009. La société Schuepbach Energy LLC à Dallas est titulaire d'un permis de recherche d'hydrocarbures sur la partie sud-ouest du canton, permis valable jusqu'au 30 novembre 2011.

2.1.5 Protection de la nature et du paysage

Le Bureau de la protection de la nature et du paysage (BPNP) est subordonné administrativement au Secrétariat général de la DAEC. Il s'occupe de la sauvegarde de la faune et de la flore indigènes et de leurs milieux de vie. Ses tâches comportent la protection, la gestion, l'entretien, la revitalisation ainsi que la recréation de biotopes, assurant ainsi le maintien et le développement de la biodiversité dans le canton.

En 2010, le BPNP a été saisi de 357 dossiers pour préavis et/ou prise de position *(2009: 433)*:

- 104 projets de constructions situées dans des sites sensibles. *2009: 175*
- 71 plans d'aménagement local, plans d'aménagement de détail, plans de quartier ou plans généraux d'évacuation des eaux. *2009: 84*
- 44 projets d'aménagement de cours d'eau. *2009: 45*
- 15 installations à caractère touristique, tels que ports de plaisance, téléskis ou téléphériques. *2009: 26*
- 15 projets d'améliorations foncières ou forestières. *2009: 18*
- 13 demandes d'exploiter des gravières et/ou des décharges. *2009: 16*
- 21 projets d'infrastructures routières. *2009: 16*
- 19 réseaux de gaz. *2009: 14*
- 15 projets liés à la production d'énergie électrique. *2009: nombre non précisé*
- 2 projets liés au transport d'énergie électrique. *2009: 9*
- 10 consultations dans le cadre d'importantes modifications de bases légales et d'affaires judiciaires. *2009: 6*
- 28 dossiers divers qui ne peuvent pas être classés selon les catégories ci-dessus. *2009: 24*

L'examen de ces dossiers a nécessité de nombreuses visions locales, séances de travail et réunions de coordination avec les requérants, les auteurs de projets et les services de l'Etat.

Les collaborateurs du BPNP ont participé à plusieurs groupes de travail cantonaux et intercantonaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des différents inventaires fédéraux, le domaine de la compensation écologique, l'élaboration de directives pour l'implantation d'installations de production d'énergie hydroélectrique ainsi que pour plusieurs modifications et adaptations du plan directeur cantonal.

Comme chaque année, plusieurs milliers d'heures de travail ont été fournies par des jeunes accomplissant leur service civil, par des personnes participant à des programmes de réinsertion dans le marché du travail, par des équipes forestières spécialement mandatées ou par des bénévoles pour la protection, l'entretien et la revitalisation de milieux naturels et pour le sauvetage des batraciens lors de leur migration vers les lieux de ponte au printemps.

La collaboration avec les communes s'est poursuivie, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des plans de gestion pour les hauts- et les bas-marais, les zones alluviales, ainsi que par plusieurs actions de plantation de haies par les écoliers.

De nombreux agriculteurs fribourgeois touchent des indemnités pour l'exploitation appropriée de prairies maigres ou de prés à litière, pour compenser des restrictions d'exploitation dans les zones-tampons autour des marais, pour la mise en place particulièrement judicieuse de leurs surfaces de compensation écologique ou pour d'autres prestations sans avantage lucratif correspondant.

2010 a également vu la réalisation de plusieurs projets d'envergure initiés dans le cadre des programmes de soutien de la conjoncture lancés par la Confédération et le canton, l'organisation de la conférence annuelle des délégués cantonaux à la protection de la nature et du paysage dans le canton de Fribourg ainsi que l'élaboration des chartes des parcs naturels régionaux Gruyère Pays-d'Enhaut et du Gantrisch.

2.1.6 Développement durable

Le développement durable est de la responsabilité de la DAEC, selon l'arrêté du Conseil d'Etat du 3 juin 2008. Sa responsable fait partie du Secrétariat général. Elle a pour mission d'assurer l'application des principes de développement durable dans l'administration cantonale et de le promouvoir sous ses trois dimensions économie, social et environnement, dans les politiques sectorielles menées par les services. Cela concerne notamment les domaines de l'urbanisation, de la mobilité, des bâtiments, du bureau, des achats et marchés publics, de l'énergie, de la cohé-

sion sociale, de la santé, de la famille et du travail, de la gestion des ressources naturelles, de la formation, de la recherche, ainsi que du développement économique.

Les activités principales sont:

- développer une stratégie développement durable cantonale ainsi qu'un plan d'action dans les politiques sectorielles susmentionnées et en collaboration avec les services concernés;
- appliquer ou participer à l'exécution des décisions;
- mettre en place et assurer le fonctionnement d'une structure organisationnelle transversale au sein de l'administration cantonale;
- prendre position lors de consultations ayant trait au développement durable;
- assurer le secrétariat de la Commission cantonale consultative «Développement durable»;
- conseiller les communes dans le développement durable.

Le projet «Développement durable du canton de Fribourg: stratégie et plan d'action» a pour objectif de faire de Fribourg un canton durable exemplaire, où l'efficacité économique, la solidarité sociale et la responsabilité écologique sont respectées lors de la planification, la prise de décisions, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques. La priorité est donnée aux actions qui se situent dans le domaine de compétence du canton. Etant donné les ressources humaines limitées, le soutien aux communes viendra dans un deuxième temps.

La stratégie «Développement durable» a été élaborée par la responsable développement durable avec l'aide d'un Comité de pilotage stratégique et de six groupes de travail thématiques, internes à l'administration. Au Comité de pilotage, les Directions suivantes sont représentées: DAEC (présidence), DEE (vice-présidence), DFIN, DIAF et DSAS. Dans les groupes de travail, on retrouve ces mêmes Directions, ainsi que la DICS et la Chancellerie. Durant l'année 2010, le Comité de pilotage s'est réuni cinq fois et les groupes de travail en moyenne quatre à six fois. La Commission consultative «Développement durable», qui intègre la société civile, c'est-à-dire des représentants des domaines environnement, social, économie ainsi que de la politique et des communes, a été nommée en septembre 2010. Sa première séance est prévue pour fin janvier 2011.

Le résultat de ces travaux se présente sous la forme suivante:

- un état des lieux, qui montre de manière synthétique et illustrative ce que l'Etat fait déjà de manière durable, ainsi que les domaines où la durabilité devrait être renforcée;
- six objectifs que l'Etat souhaite atteindre à moyen terme;
- vingt et une actions à mettre en place dans les meilleurs délais et qui sont un pas vers la réalisation des objectifs de durabilité;
- un processus d'évaluation de la durabilité des projets de lois et décrets fribourgeois;
- un monitoring qui permet à l'aide d'indicateurs de voir où se situe le canton dans son développement vers la durabilité.

2.1.7 Politique des agglomérations

Lors de la séance du Conseil d'Etat du 18 août 2009, la responsabilité de la politique fédérale des agglomérations a été attribuée à la DAEC et, conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 février 2010, un poste de coordinateur a été attribué au Secrétariat général. Le coordinateur de la politique des agglomérations a pris ses fonctions le 1er octobre 2010.

La Confédération s'est engagée en 2001 dans la politique des agglomérations. Conçue sur le long terme et portant essentiellement sur la mobilité, l'environnement, l'aménagement du territoire et l'organisation institutionnelle, la politique des agglomérations a une importance indéniable et va fortement modeler la politique urbaine en Suisse. La Confédération lui a fixé comme objectif les points suivants:

- contribuer au développement durable de l'espace urbain suisse;
- participer au maintien de l'attractivité économique des zones urbaines et d'une qualité de vie élevée pour leurs habitants;
- maintenir un réseau polycentrique de villes et d'agglomérations;
- limiter l'extension spatiale des zones urbaines, les structurer et favoriser le développement de l'urbanisation vers l'intérieur.

Cette politique est en grande partie de la compétence des villes et des cantons, l'engagement de la Confédération se confinant à les inciter et à les soutenir. Les aides financières de la Confédération étant très conséquentes, elles sont conditionnées à des exigences élevées dans les domaines précités. Pour ce faire, les agglomérations doivent établir un projet d'agglomération, processus permanent de planification et de réalisation, et le soumettre à

la Confédération qui décide de son cofinancement. Les projets d'agglomération sont révisés tous les quatre ans.

Deux agglomérations, Fribourg et Bulle, ont déposé un projet d'agglomération à fin 2007 auprès de la Confédération. Une révision des projets d'agglomération est attendue respectivement pour le 31 décembre 2011 et le 30 juin 2012. Il n'est pas exclu que d'autres communes du canton puissent être prochainement impliquées dans les projets d'agglomération de Rivelac et de Berne.

Cette nouvelle politique de la Confédération implique également que de nouvelles formes de collaboration entre les collectivités publiques (canton, communautés régionales et communes) soient mises en place au niveau des structures décisionnelles et du suivi. Les nouvelles formes de collaboration voulues par la Confédération sont cependant difficilement compatibles avec un respect strict du principe de subsidiarité sur la base duquel les outils fribourgeois de collaboration intercommunale ont été développés (associations de commun, agglomération). Au niveau cantonal, une organisation de projet adéquate pour chacun des projets d'agglomération est nécessaire afin d'assurer son suivi et son controlling.

2.2 Evénements particuliers

—

2.2.1 Projets de construction et acquisitions importants

La Direction a été très active notamment dans les domaines suivants:

- Dans le projet Poya une nouvelle variante du carrefour de St-Léonard a été proposée par le Directeur AEC au Conseil d'Etat qui l'a approuvée. Un crédit additionnel a été accordé par le Grand Conseil afin de permettre sa réalisation.

- La route cantonale Romont-Vaulruz sera améliorée. Un crédit d'engagement a été accordé par le Grand Conseil.

- Poursuivant la stratégie de diminuer le coût des locations, le bâtiment du Groupe E, à Pérolles 25, a été acquis.

- Le bâtiment du Service des autoroutes à Givisiez sera transformé et agrandi pour y loger les laboratoires du canton. Un crédit d'engagement a été accordé par le Grand Conseil.

2.2.2 Gens du voyage

Depuis plusieurs années, un site est recherché pour y créer une aire d'accueil pour les gens du voyage étrangers qui transitent par le canton. Un rapport de la Conférence des Préfets a proposé plusieurs endroits sur des terrains propriété de l'Etat. Suite au mandat parlementaire urgent de 2008 obligeant l'Etat à créer rapidement des aires d'accueil, la DAEC a entrepris des démarches afin de trouver des emplacements. A l'issue de ces démarches et des débats sur le mandat précité, le Grand Conseil a décidé qu'il y avait lieu de poursuivre les négociations en vue de l'acquisition du terrain pour la réalisation d'une aire d'accueil sur la commune de Sâles, terrain contigu à l'aire de repos de la A12 (chaussée Jura) dans le secteur de la «Joux des Ponts»; sachant que cette aire d'accueil est très souvent entièrement occupée par des poids lourds durant la nuit et que, pour la période hivernale surtout, il serait souhaitable de créer des places de stationnement supplémentaires, la DAEC a fait la proposition à l'Office fédéral des routes de créer une extension de la place précitée. L'entrée en matière a été positive, mais la décision définitive n'a pas encore été arrêtée. Cela devrait être le cas en 2011.

2.2.3 Marchés publics

A la suite du départ à la retraite, en juin 2010, de l'administrateur SIMAP (Site internet suisse pour les marchés publics), la DAEC a confié le mandat d'administrer SIMAP pour le canton de Fribourg à M. Patrick Vallat, Directeur du CCMP+, Bureau de conseils en marchés publics et en management de projets.

Par son centre de compétence en matière de marchés publics, la DAEC a développé son activité notamment dans les domaines suivants:

- Afin de rappeler quelques principes et de permettre notamment aux député-e-s, conseillers communaux et conseillères communales, mandataires, entrepreneur-e-s et maîtres d'état de mieux appréhender la problématique des marchés publics, un séminaire a été organisé, le 30 septembre 2010, en partenariat avec la Conférence Cantonale de la Construction.

- Dans le cadre de la mise en place, au 1er janvier 2011, de la nouvelle Feuille officielle (FO), le mode de publication des décisions d'appels d'offres et d'adjudications de marchés soumis aux traités internationaux a été simplifié, en collaboration avec le groupe de travail «Nouvelle Feuille officielle». Alors que ces décisions devaient, par le passé, être publiées intégralement sur SIMAP et sous forme de résumé dans la FO, le règlement sur les marchés publics du 28 avril 1998 modifié prévoit que les décisions d'appels d'offres et d'adjudications de marchés soumis aux traités internationaux sont publiées intégralement sur SIMAP et que la FO, dans sa nouvelle version, ne contient désormais plus qu'un simple renvoi à cette publication électronique. Ce nouveau mode de publication a le double avantage de lever toute incertitude quant au texte faisant foi et d'alléger le contenu de la FO.

- Dans le cadre de la Conférence romande sur les marchés publics (CROMP), la DAEC a participé à un groupe de travail ayant pour mission d'élaborer une proposition de recomman-

dation à l'attention des pouvoirs adjudicateurs qui souhaitent, au moyen d'un processus simple, contrôler la juste application de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes auprès des soumissionnaires.

3. Collaboration intercantonale

3.1 Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

Cette Conférence est un organe de liaison entre les responsables (Conseillers d'Etat) de tous les cantons suisses traitant des questions relevant des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

Elle s'est réunie le 5 mars et le 16 septembre et elle a principalement traité de la coordination intercantonale en géoinformation, de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, du nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales, du financement des infrastructures de transport, de marchés publics et de normes techniques.

3.2 Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)

La Conférence a tenu séance le 29 janvier et le 22 octobre. Les thèmes traités ont été principalement l'implantation des éoliennes, le financement d'infrastructures routières et la problématique des 60 tonnes sur les routes.

4. Conférence romande des travaux publics (CRTP)

Les 10 et 11 juin 2010 s'est tenue à Genève l'assemblée générale de la Conférence romande des travaux publics, en présence des Conseillers et Conseillères d'Etat concernés. Cette Conférence regroupe les cantons latins et le canton de Berne. Le projet Praille-Acacias-Vernets a été présenté. Une visite des travaux des Ponts de l'Ile, dans le cadre du chantier du Tram Cornavin-Onex-Bernex a été effectuée.

II. Service des constructions et de l'aménagement

1. Missions

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a pour mission de garantir une utilisation parcimonieuse et judicieuse du sol avec des constructions de qualité. Pour ce faire, le Service:

- Planifie l'aménagement du territoire pour la DAEC, le Conseil d'Etat et le Conseil fédéral en veillant à son utilisation rationnelle par un examen, une coordination et l'établissement de préavis.

- Contrôle le respect des normes architecturales et urbanistiques pour les préfectures par un examen, une coordination et l'établissement de préavis relatifs aux demandes de permis de construire.

Le SeCA est dirigé depuis le 1er février 2010 par Mme ***Giancarla Papi****, cheffe de service.*

2. Activités

Le SeCA s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement cantonal, régional et local. Pour les activités particulières, il faut relever que l'année 2010 a été marquée par la mise en œuvre de la révision de la législation sur l'aménagement du territoire et les constructions et l'établissement de documents d'aide à l'exécution pour les communes et les particuliers.

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation, et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis pour les exploitations de matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la DAEC, il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Il a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération, le canton de Fribourg ou les cantons voisins.

3. Coordination, gestion et études

3.1 Généralités

La collaboration avec le Service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les services d'aménagement du territoire romands ou de Suisse ont eu lieu par l'intermédiaire de la Conférence des offices romands d'aménagement du territoire (CORAT) et de la Conférence suisse des aménagistes cantonaux (COSAC).

3.2 Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantonales et nationales actives dans son domaine d'activité.

3.3 Informatique

La collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) de l'Etat, pour la mise en place des diverses applications dans le cadre du concept informatique SeCA, s'est poursuivie.

L'informatisation du Service a porté notamment sur les domaines suivants:

- Poursuite du projet (DATEC) pour le remplacement de l'application sur le suivi des demandes de permis de construire. L'arrivée du nouvel administrateur DATEC au SeCA a aidé à introduire l'application auprès des utilisateurs et à prendre en compte les demandes d'adaptation nécessaires à cette jeune application.

- Enregistrement des plans d'affectation des zones (PAZ). Tous les PAZ sont saisis et l'information est tenue à jour au gré des approbations de la DAEC.

- Tenue à jour du thème «Aménagement» sur le guichet cartographique de l'Etat de Fribourg.

Le site Internet du Service (www.fr.ch/seca) a été adapté de façon à correspondre à la nouvelle identité visuelle de l'Etat; ces travaux doivent se poursuivre en 2011. Le site dédié au plan directeur cantonal sert de support pour l'information sur les travaux en cours. Les travaux préparatoires pour la migration de ce site ont été entrepris avec le centre de compétence SIT du SITel.

4. Aménagement cantonal

4.1 Planification directrice

Cinq modifications du plan directeur cantonal ont été mises en consultation publique d'avril à juin 2010. Ces modifications traitent des zones d'activités et de la politique foncière active cantonale, des grands générateurs de trafic et des centres commerciaux, de l'énergie, du projet d'agglomération bulloise et des parcs d'importance nationale.

Ces modifications, accompagnées de la modification relative à l'exploitation des matériaux, ont été transmises au Grand Conseil pour information à fin 2010 avant leur adoption formelle par le Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2011.

4.2 Aménagement régional

Le Service a suivi les différentes manifestations organisées par l'Office fédéral du développement territorial pour la mise à jour des projets d'agglomération (instrument de planification à établir afin de bénéficier de montants prélevés du fonds pour le trafic d'agglomération). Il a également poursuivi sa participation aux séances techniques de Mobul qui établit le projet d'agglomération de Bulle, aux travaux de mise à jour du projet d'agglomération de Fribourg et aux travaux intercantonaux de l'agglomération Rivelac (agglomération de Vevey-Montreux à laquelle participe la commune de Châtel-St-Denis).

En matière de plan directeur régional, le Service a accompagné les travaux du plan directeur régional intercantonal dans la Broye et les travaux d'élaboration des plans directeurs régionaux dans les districts du Lac, de la Singine et de la Veveyse.

4.3 Dangers naturels

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de constructions fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de:

- la prise en compte des études de base (notamment les cartes de dangers), dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions;

- l'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels;

- l'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Le Service a donné de nombreux renseignements aux communes, aux particuliers et aux services cantonaux quant au degré et à la nature des dangers naturels pouvant affecter un projet particulier ou une région déterminée.

Il a participé activement à la coordination des études de base en matière de dangers naturels; il assure plus particulièrement la gestion du programme cantonal de cartographie (2000–2012).

4.4 Gravières et exploitations de matériaux

En 2010, le canton de Fribourg compte 62 exploitations en cours (43 gravières et 19 carrières).

5. Aménagement local

5.1 Plans d'aménagement local (PAL)

34 modifications de plan d'aménagement local (PAL) et de règlement communal d'urbanisme (RCU) ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 11 révisions générales de PAL et de 34 modifications de PAL (PAZ et RCU). De plus, 10 préavis sur des programmes de révision pour des PAL ont été établis par le Service.

5.2 Plans d'aménagement de détail (PAD)

Le Service a présenté 11 plans d'aménagement de détail (PAD) et modifications pour approbation à la DAEC. De plus, 13 PAD ont fait l'objet d'un examen préalable. En outre, 2 PAD ont été abrogés.

Trois règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été approuvés par la DAEC.

Il est à relever que l'examen des dossiers soumis à approbation ou pour examen préalable a été complété par une analyse des adaptations nécessaires pour la mise en conformité au nouveau droit (LATeC et AIHC). De nombreuses séances ou échanges ont eu lieu à ce propos.

6. Constructions

6.1 Permis de construire

En 2010, 3515 autorisations ont été délivrées pour des constructions nouvelles, des transformations, agrandissements, rénovations et des démolitions.

Sur proposition du Service, la DAEC a délivré 587 autorisations spéciales pour des constructions ou transformations hors de la zone à bâtir (projets liés à l'exploitation agricole ou autres) et pour des décharges.

Durant la même période, 6 refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

467 dossiers ont été examinés sous l'angle de l'accessibilité des constructions et installations aux personnes handicapées.

6.2 Registre des architectes et des ingénieurs

En 2010, 57 nouvelles inscriptions ont été enregistrées dans les différentes catégories conformément à l'article 113 du règlement du 1er décembre 2009 d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC) et aux articles 187, 188 et 189 de l'ancienne loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions.

7. Recours

7.1 Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire

Au 31 décembre 2010, 71 recours sont pendants devant la DAEC.

En 2010, 53 recours ont été déposés contre les décisions communales. Un seul a été retiré.

Contre les 27 décisions prises sur recours par la DAEC en 2010, deux recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

7.2 Recours au Tribunal cantonal contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 12 recours ont été déposés auprès du Tribunal cantonal.

7.3 Décisions du Tribunal cantonal

En 2010, le Tribunal cantonal a statué sur 9 recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. 1 recours a été admis et 8 ont été rejetés ou déclarés irrecevables.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

7.4 Recours de communes au Tribunal cantonal contre les décisions d'approbation de leur PAL rendues par la DAEC

Aucune commune n'a recouru auprès du Tribunal cantonal contre une décision d'approbation rendue par la DAEC en 2010.

8. Commissions

8.1 Commission consultative pour l'aménagement du territoire (CCAT)

En 2010, la commission a tenu trois séances. Elle a notamment pris position sur diverses modifications du plan directeur cantonal. Elle s'est également prononcée sur le projet de plan sectoriel sur l'exploitation des matériaux (PSEM).

8.2 Commission d'architecture et d'urbanisme (CAU)

La Commission d'architecture et d'urbanisme a tenu six séances en 2010. Elle s'est réunie notamment pour une prise de position concernant l'extension para-hôtelière du golf de Pont-la-Ville et d'un projet de reconstruction d'un bâtiment à Kerzers.

8.3 Commission des dangers naturels (CDN)

En 2010, la commission a tenu quatre séances plénières. Les sujets abordés ont porté sur:

- l'élaboration du cahier des charges pour la cartographie des dangers naturels pour le Plateau, coordination entre le projet «hydrologique» et le projet «instabilité de terrain»;
- les quartiers «BatGliss» au Lac Noir, en particulier le quartier du Bad, et les résultats de l'étude géologique complémentaire;
- la coordination/diffusion des études de base dans le domaine des dangers naturels: en particulier les règles de diffusion des données digitales;
- l'examen de dossiers de révisions de PAL et de PAD et de demandes de permis de construire. Le fonctionnement interservices pour le traitement des PAL a été adapté.

Par le biais de son secrétariat, la commission a examiné 345 dossiers dont 313 demandes de permis de construire. Dans 17 cas, des extraits de données informatiques ont été préparés pour des bureaux privés, principalement pour des mandataires des communes pour les révisions de PAL.

8.4 Commission de gestion des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel

La commission a tenu quatre séances plénières en 2010.

8.5 Commission d'accessibilité

La Commission d'accessibilité est instituée pour examiner les problèmes généraux relatifs à l'accessibilité des constructions et installations aux personnes handicapées, formule des recommandations dans ce domaine et préavise les projets tombant sous le coup de l'article 129 LATeC.

La commission a tenu huit séances plénières en 2010.

III. Service de l'environnement

1. Missions

Le Service de l'environnement (ci-après le Service ou le SEn) a pour mission de veiller à l'équilibre entre l'homme et l'environnement, par l'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement et de la loi fédérale sur la protection des eaux. Ses domaines de compétences concernent les thèmes suivants:

- sauvegarde de la qualité des eaux souterraines et superficielles, prévention et réparation des atteintes nuisibles aux eaux;
- gestion des déchets (planification, contrôle de l'aménagement et de l'exploitation des installations de traitement des déchets, assainissements, contrôle des filières d'élimination, suivi des déchets spéciaux et des déchets soumis à contrôle);
- investigation, surveillance et assainissement des sites pollués;
- protection de l'air (contrôle et limitation des émissions, surveillance des immissions et assainissements);
- lutte contre le bruit et protection contre le rayonnement non ionisant;
- protection des sols (coordination générale et protection des sols urbains);
- études d'impact et prévention des atteintes liées aux grandes installations, planification et coordination des bases légales;

› protection contre les accidents majeurs, limitation des risques liés à l'utilisation de substances, sécurité biologique; service d'assistance en cas de pollution;

› analyses d'eaux (polluées, superficielles, souterraines), de terres et de boues d'épuration.

Pour accomplir sa mission, le Service agit selon les quatre objectifs suivants:

› prévenir et réduire les atteintes nuisibles ou incommodantes;

› inciter à l'utilisation responsable des ressources naturelles;

› promouvoir le respect de l'environnement dans le quotidien de chacun;

› être le pôle de compétences environnementales au service du canton.

Le chef du Service de l'environnement est M. ***Marc Chardonnens****.*

2. Activités

2.1 Relations extérieures

Le Service participe activement aux travaux des commissions, associations et groupes de travail suivants:

2.1.1 Au niveau national

› Conférence suisse des chefs de service et offices cantonaux de protection de l'environnement (CCE), dont il est membre du comité.

› Groupe de travail de la CCE «agriculture et écologie».

› Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (VSA), en particulier pour le groupe de travail «GEP-Musterpflichtenheft».

› Association des chimistes et limnologues cantonaux pour la protection des eaux (Cercl'eau), dont il est membre du comité.

› Association suisse des responsables cantonaux des questions géologiques et hydrogéologiques.

› Groupe de travail pour les installations avec liquides polluants (CITA).

› Groupe de travail de la Confédération pour le projet «PCB dans les eaux et les poissons en Suisse».

› Groupe de travail «Richtlinie SAB Nationalstrassen».

› Commission fédérale de l'hygiène de l'air.

› Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air, dont il assure la présidence (Cercl'Air).

› Groupement des responsables cantonaux de la lutte contre le bruit (Cercle Bruit).

› Groupe de travail de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) pour l'élaboration de la nouvelle aide à l'exécution concernant la protection de l'environnement dans l'agriculture.

› Groupe de contact de l'OFEV pour l'application de l'ordonnance sur les accidents majeurs.

› Groupe de l'OFEV pour le nitrate d'ammonium.

› Groupe intercantonal dans le domaine de la sécurité biologique (ERFA BIO).

› Groupe intercantonal pour le transport des marchandises dangereuses (ERFA Strasse).

› Groupe intercantonal dans le domaine de la protection des sols (FaBo).

› Groupe de travail «Sols» du réseau suisse de l'observation de l'environnement (NUS FG Boden).

› Groupe de travail Netzwerk Umweltbeobachtung Schweiz (NUS) mis sur pied par l'OFEV et la CCE.

2.1.2 Au niveau intercantonal

› Conférence romande des responsables de l'environnement et de la protection des eaux (CREPE), dont il assure la présidence et où il participe activement à la plate-forme «energie-environnement.ch».

› Groupe intercantonal romand pour l'information en matière environnementale (Info-Environnement).

› Groupe des responsables de la protection des eaux souterraines des cantons romands et du canton de Berne.

› Groupe intercantonal Berne-Neuchâtel-Fribourg (BENEFRI) pour le contrôle des lacs du Mittelland (Neuchâtel, Bienne et Morat).

- Groupe de travail romand pour la surveillance des installations de stockage de liquides polluants (SIL).
- Groupe de planification et d'intervention intercantonal de lutte contre les hydrocarbures sur les lacs de Neuchâtel, Bienne, Morat et les canaux (GIPESI).
- Groupe de travail romand concernant la branche automobile (AGC).
- Groupes de travail intercantonaux chargés de la mise en œuvre des nouvelles dispositions du droit fédéral dans le domaine du stockage des liquides polluants.
- Groupe romand des exploitants de stations d'épuration des eaux (GRESE).
- Groupe romand technique pour le contrôle des stations d'épuration (GRTCS).
- Commission technique intercantonale pour la protection des eaux au sein du programme GELAN (GELAN-GS).
- Groupe de travail romand constitué des spécialistes de la macrofaune benthique.
- Deutschschweizer Sachbearbeitertagungen für Industrie und Gewerbe.
- Groupe romand d'assainissement industriel (GRAIN).
- Groupe «méthodologie» de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL).
- Interkantonale Arbeitsgruppe Siedlungsentwässerung.
- Groupe Vaud-Fribourg pour l'assainissement du lac de Morat.
- Groupe de travail NWS (Nordwestschweiz) pour la surveillance des installations de stockage de liquides polluants.
- Association romande pour la protection des eaux et de l'air (ARPEA) au sein de laquelle il collabore à l'élaboration de cours de formation.
- Conférence intercantonale des responsables en cas de pollution.
- Groupement romand des laboratoires de protection de l'environnement (LAB'Eaux).
- Groupement romand des responsables de la protection de l'air (GREMMI).
- Groupement romand des inspecteurs cantonaux des chauffages (GRICCH).
- Groupe de travail romand des responsables air/émissions dans le domaine industriel et artisanal.
- Groupe de contact pour l'aérodrome militaire de Payerne.
- Groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement (EIE) de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE), dont il assume la présidence.
- Groupe de coordination romand pour la protection des sols (ROSOL).
- Groupe intercantonal «Transport dangereux» (TGgCH) et sous-groupe routes (TGgCH, UG2).
- Commission intercantonale pour le traitement des déchets (CIRTD).
- Conseil d'administration du Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA (CRIDEC) à Eclépens.
- Groupe latin d'assainissement des sites pollués (GLASP).

2.1.3 Au niveau cantonal

- Commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage, dont il assure le secrétariat.
- Club de l'environnement du Grand Conseil, dont il assure le secrétariat.
- Conseil d'administration de SAIDEF.
- Comité de pilotage et groupe technique pour l'introduction du système de suivi électronique des dossiers de PAL, PAD et permis de construire (DATEC).
- Comité de pilotage et groupes de travail pour le développement durable.
- Club énergie, environnement, sécurité (CEES) dont il est membre de la commission environnement.
- Salon Greentech, dont il est membre du comité d'organisation.
- Commission cantonale pour les stands de tir, dont il assure le secrétariat.

- Commission cantonale de promotion de la santé et de la prévention.
- Groupe de travail pour l'assainissement acoustique des routes.
- Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CCCAT).
- Groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM), dont il assume la présidence et le secrétariat.
- Groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de l'A1, dont il assume la présidence.
- Groupe de travail du plan sectoriel des zones d'activités.
- Groupe de travail Erosion FR.
- Groupe de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol (GCSol), dont il assume la présidence et le secrétariat.
- Groupe de coordination des transports.
- Commission consultative de la pêche.
- Comité de gestion du fonds du groupe E pour la mise en valeur du label «Nature Made Star».
- Groupe de coordination interservices pour l'aménagement et la revitalisation des cours d'eau.
- Groupe sécheresse.
- Commission cantonale pour la protection des végétaux.
- Commission du plan ORCAF.
- Conférence cantonale des commandants de centres de renfort.
- Groupe de travail ECAB pour «les sapeurs-pompiers et la protection de l'environnement».
- Conseil d'administration de Kompostieranlage Seeland AG.
- Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC).
- Comité de pilotage, comité des partenaires et groupes de travail «droit et procédure» et «assainissement et technique» pour l'assainissement de la décharge de la Pila.

2.2 Travaux législatifs

L'ordonnance sur les études d'impact et les procédures décisives a été adaptée suite aux modifications de l'ordonnance fédérale. Un projet a été élaboré et mis en consultation auprès des Directions et instances concernées. L'ordonnance modificatrice a été formellement édictée le 15 mars 2010 par le Conseil d'Etat.

Suite à la votation de la loi sur les eaux (LCEaux) par le Grand Conseil le 18 décembre 2009, un projet de règlement d'exécution (RCEaux) a été élaboré par un groupe de travail issu du SEn et du SPC. Le projet a été mis en préconsultation interne en juin puis en consultation externe du 15 octobre au 31 décembre 2010. Il contient des dispositions concernant notamment les compétences des organes d'exécution, la planification, les assainissements, les interventions en cas d'accident et le financement des tâches.

Le Conseil d'Etat a autorisé le 14 décembre 2010 la mise en consultation de l'avant-projet de loi sur les sites pollués (LSites) jusqu'au 31 mars 2011. L'avant-projet fixe les compétences des autorités appelées à intervenir dans l'application du droit fédéral sur les sites pollués, ainsi que les règles particulières à suivre en la matière. Il prévoit la création d'un fonds cantonal qui servira principalement à financer les mesures d'investigation, de surveillance et d'assainissement lorsque les responsables de la pollution ou les propriétaires des sites sont inconnus ou insolvables. Des aides cantonales sont également prévues pour les mesures liées aux anciennes décharges communales et aux stands de tir.

Le Service a collaboré à la préparation du projet de loi sur l'eau potable en participant, dès le mois de juillet 2009, à un groupe de travail regroupant des représentants de la DIAF, du SeCA et de l'ECAB.

2.3 Information

La communication est une des tâches fixées par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et par la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux). L'article 6 LPE précise que «les autorités renseignent le public de manière objective sur la protection de l'environnement et sur l'état des nuisances qui y portent atteinte. Les services spécialisés conseillent les autorités et les particuliers. Ils recommandent l'adoption de mesures visant à réduire les nuisances.» L'article 50 LEaux indique que «la Confédération et les cantons examinent les résultats des mesures prises en vertu de la présente loi et informent le public sur la protection des eaux et sur l'état de celles-ci. Les services de la protection des eaux conseillent les autorités et les particuliers. Ils recommandent des mesures propres à prévenir ou à réduire les atteintes nuisibles aux eaux.»

La communication est primordiale pour la protection de l'environnement. Elle permet à la population de prendre conscience des enjeux en la matière et contribue à l'adoption de comportements qui ne portent pas atteinte à l'environnement.

2.3.1 Activités et événements particuliers

Les principales activités de communication en 2010 sont résumées dans la liste ci-dessous.

Le Service de l'environnement a fêté son quart de siècle d'existence en 2010. Pour marquer l'événement, il a mis sur pied différentes actions.

- Le Service a édité un bulletin d'information «25 ans au service de l'environnement» qui retrace les faits marquants du dernier quart de siècle et les défis à relever durant les prochaines décennies.

- Le Service a organisé une manifestation dans chaque district du canton durant les mois de mai et juin. La population fribourgeoise, les autorités communales et les classes de 5e et 6e primaire ont été invitées à y participer. A travers expériences et démonstrations, il a fait découvrir ses activités et les défis qui doivent être relevés pour continuer à préserver les ressources et l'environnement. Le SEn a présenté une série d'affiches au format mondial où vingt Fribourgeoises et Fribourgeois s'expriment sur leur rapport à l'environnement.

- Des diapositives ont été diffusées durant tout le mois de septembre dans les cinémas du canton afin de sensibiliser la population aux comportements favorables à l'environnement.

- Un café scientifique a été organisé le 25 novembre 2010 par la Faculté des sciences de l'Université de Fribourg en collaboration avec le SEn sur le thème «25 ans de protection de l'environnement en Suisse, quels défis pour demain?». Plus de 80 personnes y ont participé. Intervenants: Philippe Roch (consultant indépendant, ancien directeur de l'Office fédéral de l'environnement), Marc Chardonnens (chef du Service de l'environnement), Alain Riedo (directeur de la Chambre de Commerce Fribourg), Jean-Jacques Friboulet (professeur à l'Université de Fribourg, Faculté des sciences économiques et sociales). Modération: Agathe Birden, Radio Fribourg.

Les services de l'environnement des cantons de Neuchâtel, Fribourg, Vaud et Berne ont édité un guide environnemental de la navigation de plaisance qui indique les comportements à adopter pour préserver l'environnement. Ce guide a été envoyé à tous les propriétaires de bateaux immatriculés dans le canton grâce à la collaboration de l'Office de la circulation et de la navigation.

A l'occasion de l'année internationale de la biodiversité, les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud ont lancé officiellement la «Charte des Jardins» le 24 mars 2010. Les possesseurs de jardin et les habitants d'immeubles entourés d'un espace vert ont été appelés à adhérer à la charte qui propose dix bonnes pratiques favorables aux hérissons, aux oiseaux et à la petite faune en général, en matière de plantations, de tonte, de taille des haies et d'entretien du terrain. Le SEn et le Bureau pour la Protection de la nature et du paysage ont adressé un courrier aux pépiniéristes, garden-centers, jardiniers-horticulteurs et arboriculteurs afin de les inciter à utiliser l'étiquette «Charte des Jardins» pour permettre d'identifier d'un coup d'œil les végétaux qui favorisent la biodiversité et à proposer des plantes sauvages indigènes à leurs clients.

Le canton de Fribourg a organisé sa 6e édition du «Coup de balai» qui associe concrètement la population à une démarche participative de lutte pour la propreté des espaces publics et de sensibilisation à la gestion des déchets. 26 communes fribourgeoises ont mis sur pied une ou plusieurs actions les 7 et 8 mai 2010, ou à une autre date. Le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a participé à l'action «Coup de balai» à Avry, vendredi 7 mai 2010, en présence de tous les enfants de l'école enfantine et primaire du village.

Une conférence de presse a été organisée le 25 juin 2010 pour présenter les mesures préliminaires à l'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila (voir chapitre 8 déchets et sites pollués ci-après). Quatre communiqués de presse ont été diffusés et six actualités ont été publiées sur le site Internet www.fr.ch/pila. Trois rencontres ont été organisées avec les associations de protection de la nature et la fédération fribourgeoise des sociétés de pêche.

Plusieurs communiqués de presse ont été diffusés durant l'été 2010 à cause des concentrations d'ozone élevées. Les directeurs cantonaux de l'environnement ont appelé la population à agir pour diminuer les émissions polluantes et ont recommandé également d'éviter les efforts physiques intensifs en plein air.

«energie-umwelt.ch», la version allemande du site «energie-environnement.ch» (voir ci-dessous 2.3.2) a été mise en ligne le 29 novembre 2010. L'adaptation et la traduction du site ont reçu le soutien de l'Office fédéral de l'environnement et de l'Office fédéral de l'énergie. Le Service représente la conférence romande des chefs de service de l'environnement au comité de pilotage de «energie-environnement.ch», avec les cantons de Vaud et de Genève.

Publications: rapport sur la charge en dioxyde d'azote en 2009, aide-mémoire concernant les feux en plein air (incinération des déchets par les particuliers).

Un courrier d'information et rapport d'appréciation est envoyé trimestriellement aux communes ou associations sur l'état de fonctionnement de leurs stations d'épuration.

2.3.2 Site Internet

Le Service dispose d'un site Internet (www.fr.ch/sen) sur lequel il donne en continu des informations relatives à la qualité de l'air mesurée dans les diverses stations réparties dans le canton. Le site comprend en outre des informations de base pour tous les domaines couverts par le SEn, des brochures, directives, notices et formulaires téléchargeables en matière d'élimination des déchets et de protection des eaux et des adresses utiles. Neuf actualités ont été publiées en 2010.

Le Service a mis en ligne en septembre 2010 des pages spécialement conçues pour les communes qui dressent la liste des tâches qui leur incombent dans les différents domaines de la protection de l'environnement et qui donnent des indications concrètes sur ce qu'il est possible d'entreprendre au plan communal.

Un autre site Internet (www.les3lacs.ch), dont la gestion est assurée conjointement par les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel et qui est en liaison directe avec le site du Service, diffuse des informations mensuelles sur l'évolution de l'état qualitatif des trois lacs du Mittelland (Bienne, Morat et Neuchâtel). Le Service collabore également à la mise à jour de la base de données suisse des entreprises de collecte et de traitement des déchets accessible sur le site Internet du Service. Finalement, il faut encore signaler le site «energie-environnement.ch», plate-forme d'information des services de l'énergie et de l'environnement des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud. Son but est de fournir au public des conseils utiles sur les gestes que chacun peut faire pour économiser l'énergie et préserver notre cadre de vie.

2.3.3 Guichet cartographique

Le Service gère les informations à disposition du grand public sur le guichet cartographique de l'Etat de Fribourg (mise à jour).

2.3.4 Formation

A la demande de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), le Service a donné dix cours sur la sécurité du stockage des hydrocarbures, leur manutention, la protection des eaux et la gestion des déchets. Destinés aux chefs d'engins et de chantier ainsi qu'aux chauffeurs de grues sur camion, ils ont été dispensés à la Maison de la formation Chiemi à Düdingen.

Cette année, le Service a diffusé une douzaine de documents traitant des diverses problématiques de pollutions à l'ensemble de la gendarmerie et des collaborateurs du CEA. Cette documentation est un aide-mémoire à l'attention de la police cantonale permettant de cerner rapidement diverses situations environnementales. Cette action organisée au mois de mai 2010 dans le cadre de 13 demi-journées de formation a concerné 336 agents.

Il a dispensé aussi une formation aux cours interentreprises pour les apprentis-es de commerce dispensés par le SPO.

2.4 Analyse préventive de dossiers

Le nombre global de dossiers d'aménagement et de constructions traités par le Service en cours d'année est en augmentation par rapport à 2009. Le système DATEC a été introduit pour les demandes de permis de construire (procédure ordinaire et quelques dossiers de la commune de Fribourg). Au niveau purement quantitatif, les permis de construire comptabilisés dans le système DATEC représentent la part la plus importante des dossiers traités:

- 3200 dossiers de permis de construire contre 3028 dossiers en 2009, ce qui a occasionné une charge de travail toujours très importante;
- 539 demandes diverses émanant des communes (enquêtes restreintes) ou d'autres requérants (routes, etc.) (320 en 2009);
- 69 plans d'aménagement local (PAL) et plans d'aménagement de détail (PAD) (117 en 2009).

2.5 Service d'assistance en cas de pollution (SAPo)

Depuis plus de 10 ans, le SEn intervient dans le cadre de pollutions environnementales afin d'assister les services d'intervention, de leur prêter conseil et de réduire les atteintes à l'environnement. Cette activité, garantie en permanence pendant toute l'année, est assurée par 19 personnes. Dans le cadre de cette assistance, le Service est intervenu 134 fois en 2010 (82 en 2009), dont 27 pour des événements hydrocarbures (17 en 2009), 31 pour des pollutions agricoles (18 en 2009), 13 pour de gros incendies (6 en 2009), 42 pour des événements touchant le domaine de la chimie (24 en 2009) et 20 interventions traitant d'événements divers (limons de forage, eaux usées, boues, déchets, etc.) (17 en 2009).

3. Protection des eaux

3.1 Secteur eaux usées urbaines

3.1.1 Subventionnement

En 2010, le montant des subventions cantonales versées pour une quarantaine de plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE)

a été d'environ 150 000 francs. Certains ouvrages d'évacuation et d'épuration des eaux ont également bénéficié de subventions cantonales pour un montant de près de 730 000 francs. Les demandes de versement de subventions fédérales pour 2010 se sont élevées quant à elles à environ 1 700 000 francs.

3.1.2 Planifications communales et dossiers de constructions

Le Service a analysé 28 demandes d'adaptation de règlements d'épuration. Actuellement, 68 communes disposent de règlements et de taxes conformes à la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux, en particulier l'article 60a).

Durant l'année 2010, le Service a réceptionné 14 PGEE communaux, d'association et globaux. La plupart des études ayant débuté au même moment (entre 2000 et 2002), le Service a été confronté depuis quelque temps déjà à un afflux important de dossiers en vue de leur examen préalable. Des moyens supplémentaires ont été mobilisés pour faire face aux retards dans le traitement de ces dossiers dès 2009. Ils ont permis l'analyse de près de 70 dossiers, dont plus d'une cinquantaine en 2010.

3.1.3 Epuration des eaux

En 2010, le Service a poursuivi son assistance aux exploitants des 28 stations centrales d'épuration (STEP) du canton, sous forme d'aide et conseils en matière de gestion de leurs installations afin d'assurer le respect des rendements et des normes de rejets fixés par l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux).

Dans le cadre de la surveillance du fonctionnement des stations d'épuration conformément à l'OEaux, il procède périodiquement, à des analyses de la qualité des eaux (près de 400 échantillons) et des boues d'épuration (environ 100 échantillons). Les résultats suivants ont été transmis aux responsables d'exploitation ainsi qu'à leurs autorités:

- pour 17 STEP, le fonctionnement est bon à excellent;
- pour 10 STEP, le fonctionnement est qualifié de satisfaisant; des mesures d'agrandissement, d'adaptation ou de réduction des charges au niveau du bassin d'apport doivent dans ces cas être envisagées à court ou moyen terme;
- pour 1 STEP (Cottens), le traitement des eaux est insuffisant; ce problème a cependant été résolu puisqu'elle a été supprimée et que les eaux qu'elle traitait ont été raccordées à une installation plus importante (STEP d'Autigny) à la fin de l'année 2010.

Pour améliorer le contrôle du fonctionnement des STEP et le conseil à leurs exploitants, le Service a fait l'acquisition d'une nouvelle application informatique «Clarius». Le transfert des informations depuis l'ancien système est en cours de réalisation.

Afin de pallier au développement important de leur bassin d'apport ou à l'insuffisance de certains de leurs équipements, plusieurs STEP doivent envisager à court ou moyen terme des solutions afin de garantir une capacité de traitement suffisante. Le Service a dans ce but collaboré à plusieurs réalisations et études, en particulier:

- agrandissement et adaptation de la STEP de Marly dont l'inauguration a eu lieu le 27 août 2010;
- projet d'agrandissement et d'adaptation des STEP d'Autigny (AEGN) et de Bussy (AIPG) dont les travaux sont prévus en 2011;
- projet d'agrandissement et d'adaptation des STEP de Vuippens (AIS), de Broc (AICG) et de Posieux;
- projet de raccordement de la STEP de Corpataux-Magnedens à celle d'Autigny;
- analyse des possibilités d'épuration des eaux au niveau régional pour le Seeland (en collaboration avec les cantons de Berne et Neuchâtel) et pour la Moyenne et Haute Broye (en collaboration avec le canton de Vaud).

Finalement, le Service a entrepris l'élaboration d'une base de données pour les installations individuelles d'épuration (STEPi) destinées au traitement des immeubles situés à l'extérieur du périmètre des égouts publics. Cette application permettra le suivi du fonctionnement des 130 STEPi recensées à ce jour.

3.2 Secteurs eaux usées industrielles et liquides polluants

—

3.2.1 Activités industrielles et artisanales, y compris celles liées à la branche automobile

Le Service a examiné et préavisé 235 dossiers de permis de construire, 42 dossiers de demandes restreintes, 15 dossiers relatifs à des assainissements et un dossier de demande d'autorisation pour des citernes chimiques.

Il a contrôlé la mise en service de 21 nouvelles installations d'entreprises sous l'angle de la protection des eaux. Il a par ailleurs contrôlé visuellement certaines installations de prétraitement des eaux industrielles. Il a encore activé l'assainissement de 9 installations d'entreprises suite à des cas de pollution des eaux

122 entreprises ont été visitées et contrôlées dans le cadre du suivi des cadastres des eaux usées industrielles en collaboration avec les communes et associations intercommunales pour l'épuration des eaux. Des mesures d'assainissement ont en outre été signifiées aux détenteurs d'installations non-conformes. Ces démarches administratives ont nécessité une trentaine de visions locales.

Le Service a finalement demandé des attestations d'examen pour deux nouvelles citernes chimiques afin de vérifier leur conformité aux règles de la technique admises.

Dans le cadre de la surveillance de la qualité des eaux industrielles rejetées, il a vérifié les résultats analytiques et évalué les rapports de charges polluantes de 22 entreprises ayant un impact sur les STEP.

Sur la base du rapport de conformité exigé par l'Office de la circulation et de la navigation, 23 établissements de la branche automobile ont été inspectés par le Service en vue de l'obtention des plaques professionnelles. 8 exploitations ont été contraintes d'assainir leur installation afin de répondre aux exigences de la protection de l'environnement.

L'ensemble des travaux d'assainissement a nécessité 28 visions locales.

A ce jour, 2430 entreprises sont saisies dans une base de données industries permettant de suivre et gérer l'état de conformité des installations sous l'angle de la protection des eaux. Les données techniques des installations de 298 entreprises ont par ailleurs été intégrées.

Le Service a terminé l'élaboration d'une aide à l'exécution sur «l'évacuation et le traitement des eaux résiduaires des laiteries-fromageries». Il a également publié un cahier des charges type pour la réalisation des cadastres des eaux usées industrielles.

3.2.2 Citernes d'hydrocarbure

Le Service a examiné et préavisé 62 dossiers de demande d'autorisation relatifs à 107 citernes. Sur 18 installations de citernes qui ont été contrôlées, 8 propriétaires ont dû être informés par écrit que leur installation devait être mise en conformité et assainie.

Au 31 décembre 2010, le registre comptait 48 026 citernes d'hydrocarbure avec une capacité totale de 532 430 298 litres. 2274 réservoirs ont été révisés et enregistrés. 192 réservoirs ont été mis définitivement hors service pour cause de perforation, changement du système de chauffe ou autres défauts. De plus, 270 rappels ont pu être traités et les installations assainies. 200 rappels sont en cours de traitement. L'ensemble de ces mises en conformité a nécessité 95 visions locales.

2541 rapports de contrôle d'appareils de détection de fuites de citernes enterrées ont été traités. 300 appareils sont en cours de traitement de rappel. 87 appareils en dernière phase de rappel ont été traités, 4 décisions ont été envoyées.

Durant la campagne 2010, le Service a adressé 55 ordres de révision aux propriétaires de citernes qui se trouvent en zone S3 de protection des eaux.

3 entreprises de révision de citernes ont été contrôlées. L'ensemble de ces contrôles a occasionné 8 visions locales.

216 citernes enterrées simple paroi ont été assainies (mise hors service ou transformation en citernes double paroi) sur les 1100 citernes simple paroi qui devront être assainies au 31 décembre 2014. Ces assainissements ont nécessité 31 visions locales.

Le Service a expertisé 40 installations suite à des contestations sur les mesures d'assainissement fixées par les entreprises de révision.

L'assainissement des sites pollués a nécessité 12 visions locales.

Les bases légales techniques pour les installations de stockage en zones inondables sont maintenant réalisées. Cela permettra de donner aux propriétaires concernés les informations nécessaires pour l'assainissement de leur réservoir (auto-responsabilité). Le tri des propriétaires des citernes en zone de crues (région Préalpes) et la modification de la base de données citernes est en cours d'élaboration.

3.2.3 Accidents et pollutions par hydrocarbures

Le Service a traité 142 dossiers d'accidents occasionnés par des hydrocarbures. L'ensemble de ces dossiers a débouché sur l'établissement de 172 factures, dont 5 ont fait l'objet d'une procédure administrative.

3.3 Secteur agriculture

Le Service a préavisé 109 demandes de permis de construire et 10 demandes pour des installations de biogaz, dont une a nécessité l'élaboration d'une étude d'impact.

Divers contacts ont été entrepris pour la mise en application de l'ordonnance sur la coordination des contrôles (OCI) ainsi que de l'article 28 OEaux consacrés aux contrôles périodiques.

Une recommandation préventive relative à la gestion des engrais de ferme en période hivernale, élaborée en commun par la DIAF et la DAEC, a été envoyée aux exploitants agricoles concernés au début de l'automne 2010.

3.4 Secteur eaux souterraines

—

3.4.1 Cartes des secteurs de protection des eaux au 1:25 000

La mise à jour générale de ces cartes se poursuit. Avec les moyens informatiques d'aujourd'hui, la publication sur papier va diminuer étant donné que les informations sont disponibles depuis 2009 sur le guichet cartographique cantonal.

3.4.2 Zones de protection des eaux souterraines (zones S et zones S provisoires)

Selon la base de données des sources et captages d'intérêt public, la situation dans ce domaine peut être synthétisée de la manière suivante:

- 16 zones S sont prêtes à être approuvées;
- la procédure pour 50 dossiers de zones S n'ayant pas abouti par le passé en raison de conflits d'intérêts doit être reprise et, dans plusieurs cas, une nouvelle mise à l'enquête doit être faite; les concessions y relatives seront traitées en parallèle;
- 13 dossiers sont à clarifier; il est nécessaire de savoir si la source est encore utilisée ou non, ce qui implique une prise de contact avec les propriétaires des captages concernés;
- au moins 50 zones sont provisoires et devront être délimitées définitivement;
- 124 zones S sont actuellement approuvées.

3.4.3 Aires d'alimentation de captages (secteurs Zu)

Un bureau de géologie a été mandaté pour effectuer une étude servant à définir l'aire d'alimentation d'un puits à Grolley.

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau des bassins d'Avry, de Courgevaux, de Domdidier, de Fétigny, de Lurtigen, de Middes, de Salvenach et de Gurmels s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois. Cinq autres sites en projet sont inclus dans ce programme de surveillance.

3.4.4 Gravières, exploitations de matériaux et sondes géothermiques

En 2010, des dossiers de demande de permis d'exploitation de matériaux sablo-graveleux ont été préavisés. Le projet de plan sectoriel d'exploitation des matériaux (PSEM) a été préavisé cette année.

742 dossiers de demande de permis de construire pour l'implantation d'une sonde géothermique ont également été traités.

Afin de simplifier la procédure de demande de permis de construire pour les sondes géothermiques, une carte, comprenant la délimitation des zones autorisées, interdites et soumises à conditions spéciales, est en cours d'élaboration.

3.4.5 Projet Naqua et surveillance des eaux souterraines

Le projet de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEV et opérationnel depuis 2002, s'est poursuivi en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques (pesticides). Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique quatre campagnes de mesures annuelles, portant sur seize stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont subventionnés par la Confédération.

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 49 sites. Deux campagnes de prélèvements ont été effectuées en 2010.

La valorisation des résultats d'analyse du concept d'observation mentionné ci-dessus a été poursuivie. Toutes les communes concernées ont été informées de la qualité des eaux souterraines analysées sur leur territoire. Une collaboration entre le Laboratoire cantonal et le Service s'est mise en place.

3.4.6 Gestion de l'eau souterraine

Deux demandes de concession ont été déposées durant l'année 2010 et n'ont pas encore pu être traitées.

Depuis 1972, 22 concessions pour l'utilisation de l'eau publique à des fins d'eau potable ont été délivrées et 5 pour d'autres utilisations (refroidissement, pisciculture, etc.). Sur le territoire du canton de Fribourg, un grand nombre de prélèvements d'eau publique se font sans concession. C'est une grande lacune dans la gestion de l'eau publique.

L'étude préliminaire pour l'établissement d'un plan sectoriel de prélèvement d'eaux publiques est en voie d'achèvement. Les résultats de cette étude ayant mis en évidence un important déficit d'informations, un mandat a été donné en 2008 afin de compléter l'inventaire des ressources. Ce mandat a été terminé durant l'année 2010.

Le Service est associé à un projet interreg franco-suisse (Alpeau) qui a pour but de consolider et de pérenniser, dans les zones

préalpines, le rôle protecteur de la forêt pour la préservation durable de la ressource en eau potable. La zone du Gibloux a été retenue comme zone d'études.

3.4.7 Préavis

Durant l'année 2010, 1015 dossiers (PC, PAD, PAL, PED, PGEE, gravières) ont été traités sous l'angle de la protection des eaux souterraines.

3.5 Secteur eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le Service a procédé à douze prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur le lac de Neuchâtel. Il a poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de quatre prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat, située dans le bassin versant concerné.

Le Service a poursuivi et intensifié ses travaux de mesures de l'état physico-chimique des bassins versant du canton. Ainsi, il a procédé à quatre campagnes sur la Serbache et la Veveyse, sept campagnes sur la Haute Sarine, cinq campagnes sur la Haute Broye et deux campagnes sur la Singine.

Le Service a également poursuivi sa campagne d'étude de l'état sanitaire des cours d'eau du canton entamée en 2004 en appliquant la méthode dite de l'indice biologique global normalisé (IBGN), basée sur l'examen des communautés de macroinvertébrés. En 2010, ce sont les bassins de la Haute Broye et de la Singine qui ont été étudiés.

Le Service a participé à l'élaboration du rapport de synthèse sur l'évaluation et la gestion de la force hydraulique du canton de Fribourg.

4. Laboratoire et substances

—

4.1 Accréditation ISO 17025

Dans le cadre de la gestion du système de management de la qualité, le Service a procédé à plusieurs séries d'analyses interlaboratoires organisées soit par le groupe «méthodologie» de la CIPEL, soit par WEPAL aux Pays-Bas ou encore en collaboration avec le Gewässer und Boden Labor de Berne afin de couvrir l'ensemble des matrices d'analyses. L'ensemble de ces actions a engendré 304 analyses, qui ont permis d'assurer la qualité des prestations fournies par le laboratoire du Service.

4.2 Stations d'épuration

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'OEaux et la directive cantonale du 21 juillet 1991 concernant l'équipement et le contrôle d'exploitation des STEP, le SEn a procédé au contrôle des 28 stations d'épuration en service, communales ou intercommunales. L'ensemble de ces travaux a représenté un total de 3311 analyses.

Le Service a effectué l'analyse régulière de la qualité des boues produites par les STEP à raison de quatre prélèvements pour les grandes et moyennes installations et de deux pour les petites, ce qui représente un total de 1179 analyses. Il a poursuivi sa participation au programme d'analyses interlaboratoires MARSEP, mis sur pied par la Station fédérale de recherches Agroscope Reckenhloz Tänikon (ART) en vue de la qualification des laboratoires. Cette procédure vaut la reconnaissance officielle du laboratoire du Service pour le contrôle des boues d'épuration et du compost.

4.3 Eaux usées industrielles / décharges

Le laboratoire a procédé à 69 analyses dans le domaine des industries. De plus, il a poursuivi ses contrôles analytiques des eaux usées et des eaux souterraines de la décharge d'En Craux à Châtel-St-Denis, ainsi que l'étude de la qualité des eaux de la nappe souterraine qui se trouve à proximité de la décharge de Châtillon à Hauterive. L'ensemble des échantillons prélevés a nécessité 954 analyses.

Dans le domaine des décharges contrôlées pour matériaux inertes (DCMI), le laboratoire a entrepris 1206 analyses sur 120 échantillons d'eaux souterraines prélevées aux abords des sites et dans les lixiviats.

4.4 Eaux superficielles et souterraines

Le Service a procédé à 8592 analyses d'eaux superficielles et souterraines dans le cadre de la gestion des eaux du canton.

4.5 Pollutions

Le Service a été sollicité pour des analyses sur 27 cas de pollutions des eaux superficielles. Ces cas de pollutions ont occasionné 336 analyses.

4.6 Coopérations intercantonales

Le Service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environ-

nement, section romande, Lab'Eaux. Dans le cadre de cette coopération, le Service a traité 114 échantillons correspondant à 157 analyses. De son côté, le Service a transmis 23 échantillons en vue d'une quantification spécifique pour laquelle son laboratoire ne dispose pas d'équipement approprié.

4.7 Substances

Le canton ne dispose pas encore de dispositions légales pour l'application du nouveau droit fédéral sur les produits chimiques. Le Service participe dans son domaine de compétences aux activités déployées par Chemsuisse (association regroupant les services cantonaux compétents pour l'application du droit chimique).

Dans le domaine de l'utilisation de fluides réfrigérants, le Service a répertorié, via la plate-forme Internet d'autorisation électronique des fluides réfrigérants PEBKA, 50 autorisations. De plus, dans le cadre des procédures de mise à l'enquête, 26 préavis ont été délivrés pour la réalisation d'installations frigorifiques contenant plus de trois kilos de fluides réfrigérants.

5. Protection de l'air

—

5.1 Secteur contrôle des émissions

Au chapitre des émissions des installations de combustion industrielles et artisanales, 35 chauffages alimentés au bois ainsi que quatre générateurs de chaleur alimentés au gaz naturel, à l'huile de chauffage et au biogaz ont été mesurés. Les émissions de deux installations de production industrielle ont également été analysées. Ces contrôles ont entraîné 26 assainissements et réglages d'installations. En outre, huit installations de nettoyage chimique des vêtements utilisant du perchloréthylène ont fait l'objet d'un contrôle.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 17 100 installations de chauffages domestiques. Avec la modification de 2004 de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air, les exigences pour les installations commercialisées avant 1991 ont été renforcées. Cela explique le nombre élevé de 617 cas pour lesquels un délai d'assainissement a dû être fixé. Au total, 8229 installations sont actuellement sujettes à assainissement (état fin 2010).

Sous l'angle de la protection de l'air, le Service a traité 124 dossiers de demande de permis de construire, dont 16 à caractère industriel ou artisanal, 45 concernant l'élevage agricole, 20 relatifs à la construction de parkings, 13 liés à l'exploitation de restaurants, 7 ayant trait à la construction de stations-service ou d'ateliers mécaniques, le solde représentant des demandes diverses. L'examen des dossiers agricoles concerne deux éléments: d'une part, la vérification du respect des distances minimales entre une installation d'élevage et la zone habitée, d'autre part, la limitation des émissions d'ammoniac provenant notamment des étables et du stockage du lisier.

Le Service a également préavisé 69 demandes d'autorisation pour l'installation de nouvelles chaudières. De plus, 24 dossiers relatifs à des PAL ou PAD ainsi que plusieurs autres dossiers ont été examinés sous l'angle de la protection de l'air. En outre, le Service a enregistré 14 plaintes se rapportant à des problèmes de nuisances olfactives dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pu être réglés par les autorités communales.

Le Service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 18 entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptation et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement.

5.2 Secteur surveillance des immissions

Sur le site Internet du Service (http://www.fr.ch/sen), les valeurs actuelles du dioxyde d'azote et de poussières fines sont publiées quotidiennement, et celles de l'ozone sont actualisées chaque heure. De plus, durant l'été, les valeurs d'ozone sont complétées par des prévisions des valeurs maximales attendues pour les trois prochains jours.

Une partie des résultats des mesures de la qualité de l'air effectuées en 2009 a été publiée, comme chaque année, dans l'annuaire statistique du canton de Fribourg «STAT-FR 2010», ainsi que sur le site Internet de l'Office fédéral de l'environnement (http://www.bafu.admin.ch/luft/luftbelastung/blick_zurueck).

Le Service a poursuivi l'exploitation d'une station permanente de mesure des immissions à la route de la Fonderie 2, à Fribourg. Durant l'année, deux laboratoires mobiles ont été engagés de la manière suivante:

- mesure de la charge polluante au quartier de Chamblioux à Fribourg, à proximité immédiate de l'A12, de la route du Jura et de la route de Chantemerle;

- mesure de la charge polluante à la rue de Vevey à Bulle.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure du dioxyde d'azote s'est étendu en 2010 aux communes suivantes: Bulle (6 emplacements, dont 1 à la station de mesure pour des raisons de comparaison), Châtel-St-Denis (1), Misery-Courtion (1), Düdingen (1), Estavayer-le-Lac (1), Fribourg (7, dont 2 aux emplacements des stations de mesure pour des raisons de comparaison), Galmiz (1), Givisiez (2), Granges-Paccot (1), Kerzers (1), Marly (1), Murten (1), Romont (1), Rossens (1), Semsales (1), Villars-sur-Glâne (4)

et Vuisternens-en-Ogoz (1) pour un total de 32 emplacements de mesures répartis sur tout le canton. 2 de ces 32 emplacements sont destinés au contrôle des effets de la route de contournement de Bulle H189 et 7 ont été mis en place pour une année en vue d'une modélisation du dioxyde d'azote pour l'année 2010. Des mesures de l'ammoniac (NH3) ont été effectuées sur deux des sites précités, ainsi que sur deux surfaces d'observation de la forêt suisse (financé par le Service des forêts et de la faune). Les résultats de ces mesures sont accessibles sur le site Internet du Service.

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immission fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air sont régulièrement dépassées. Concernant l'ammoniac, qui est mesuré depuis 2006, les niveaux critiques pour la protection de la végétation sensible contre les effets directs et chroniques sont également dépassés.

5.3 Evénements particuliers

Dans le cadre du programme «Utilisation durable des ressources naturelles» et conformément à la mesure M16 du plan de mesures, les services cantonaux concernés (Service de l'agriculture, Institut agricole de Grangeneuve, Service de l'environnement) ont élaboré en 2009 un projet intitulé «Amélioration de l'efficience de l'azote par réduction des émissions d'ammoniac d'origine agricole». Après le démarrage du projet, le Service a contribué en 2010 à la journée d'information organisée pour les agriculteurs qui participent au projet.

6. Bruit et rayonnement non ionisant

—

6.1 Protection contre le bruit

En matière de protection contre le bruit, l'activité du Service est toujours concentrée sur l'application du principe de prévention. A cet effet, 117 dossiers de PAL et PAD, 861 demandes de permis de construire, ainsi que 12 dossiers de demandes de patentes ou de prolongation de l'horaire d'ouverture d'établissements publics ont été préavisés.

La sensibilité de la population aux nuisances sonores accuse une nette croissance. Le nombre de plaintes en relation avec des nuisances sonores, principalement celles liées au trafic routier, est en augmentation. En relation avec les sources de bruit dont s'occupe spécifiquement le Service, 42 nouveaux dossiers ont été ouverts en 2010. Il convient de relever que les pompes à chaleur (PAC) représentent environ la moitié des sources de bruit impliquées, le reste étant lié à des problèmes de voisinage, d'établissements publics ou de manifestations.

L'activité en matière d'assainissement acoustique des installations existantes non conformes (routes, industries, établissement publics, stands de tir à 25/50 mètres) reste fonction des moyens disponibles, sachant que la priorité revient aux tâches liées à la prévention.

Dans le domaine prioritaire du bruit routier, la situation se présente comme suit. Les routes nationales, dont l'assainissement acoustique est placé sous la responsabilité directe de la Confédération (OFROU), doivent être mises en conformité jusqu'au 31 mars 2015. Les routes principales et cantonales, gérées par le Service des ponts et chaussées (SPC), et les routes communales, gérées par les communes, doivent êtres assainies avant le 31 mars 2018. Une estimation faite en 2006 indiquait qu'environ 14 000 personnes dans le canton étaient exposées à des nuisances sonores qui dépassent – parfois largement – les normes admissibles. Les sept années jusqu'à la date butoir pour l'obtention des subventions fédérales doivent impérativement être mises à profit pour réaliser les assainissements nécessaires. L'importance que revêt l'assainissement des routes communales a été rappelée aux 14 communes pour lesquelles des dépassements des normes fédérales sont avérés.

L'introduction au 1er janvier 2008 de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) a impliqué la signature d'une convention-programme entre le canton et la Confédération. L'ensemble des projets à réaliser au cours de la première période (2008–2011) a été précisé. Le taux de subvention est désormais fonction de l'efficacité de chaque mesure et se situe entre 15 et 32%. L'ambitieux programme, élaboré de concert par le SPC et le SEn et qui a servi de base à la première convention-programme, permettra au canton de Fribourg de bénéficier de subventions fédérales importantes (1 895 700 francs). Les moyens en personnel nécessaires à la réalisation du programme en matière de routes cantonales ont été mis à disposition des deux services concernés. Le financement des travaux est assuré par le biais d'un crédit-cadre de six millions de francs. A ce jour, 45 projets d'assainissement sont engagés.

Il convient de relever l'efficacité acoustique que présentent les revêtements routiers de dernière génération. Il est désormais possible d'atteindre des réductions de l'émission sonore de typiquement 6 dB (A), et ce même à des vitesses relativement basses – par exemple 50 km/h – et pour un trafic comprenant une proportion adéquate de véhicules poids-lourds. De tels revêtements ont déjà été posés sur le réseau cantonal, à Salvenach et tout dernièrement dans le secteur du Péage à Sugiez.

En matière de bruit ferroviaire, la Confédération procède à l'assainissement du tronçon Vauderens–Flamatt de la ligne CFF Lausanne–Berne. Dans un premier temps, le matériel roulant a bénéficié d'importantes améliorations. L'édification de parois est localement prévue. Le Service a été mandaté par la Confédération afin de procéder à un changement des vitrages auprès

des bâtiments qui restent soumis à des immissions sonores trop importantes.

6.2 Rayonnement non ionisant (RNI)

L'essentiel de l'activité dans ce secteur a porté sur les infrastructures destinées à la téléphonie mobile (antennes et stations de base). L'arrivée de nouvelles technologies de communication, notamment l'UMTS, ainsi que la nécessité d'adapter les installations existantes à des besoins toujours croissants, font que le nombre de dossiers de demandes de permis de construire – nécessaires en particulier pour toute modification d'au moins un des paramètres caractérisant la station de base (puissance, nombre, type et orientation des antennes) – se maintient à un niveau élevé. Le nombre de dossiers traités s'élève à 40. Pour la majorité il s'agit de l'ajout du service UMTS à une installation existante. Parmi les dossiers traités, la présence de dossiers en relation avec Polycom, GSM-Rail (CFF) et TETRA (TPF) est à relever.

Les craintes que manifeste la population à l'égard du RNI se sont quelque peu amenuisées. Quelques demandes de permis de construire ont fait l'objet d'oppositions. Au cours de l'année 2010, 14 demandes de mesure de contrôle, notamment dans les écoles, ont été traitées.

Le protocole d'accord entre les opérateurs et l'Etat, signé en novembre 2006, est utilisé avec profit. Des séances réunissant les opérateurs et les services concernés de l'administration cantonale permettent d'améliorer la coordination.

Le matériel de mesure, acquis en 2006 et au cours des années suivantes, est mis à profit pour procéder aux contrôles nécessaires. Ces derniers ont lieu soit juste après la mise en service des installations, afin de vérifier la conformité au permis de construire, ou par la suite, dans le but de suivre l'évolution de leurs paramètres d'exploitation dans le temps. Ces contrôles de conformité permettent aussi de répondre à une attente de la population et de l'informer en cas de besoin. Le Service a effectué 16 mesures auprès d'habitants préoccupés par le RNI émis par les antennes des stations de base. A chaque fois, les niveaux mesurés étaient très nettement inférieurs aux valeurs limites en vigueur.

L'implantation de toutes les stations de téléphonie mobile en exploitation sur le territoire fribourgeois sera accessible au public via un SIT, dans le courant 2011.

7. EIE, sol et sécurité des installations

7.1 Coordination générale

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- coordination, mise en circulation, examen et synthèse des PAL, des PAD et des permis de construire;
- représentation du SEn au groupe interservices pour l'introduction du système de suivi électronique des dossiers de PAL, PAD et de permis de construire (DATEC);
- mise en œuvre de l'application DATEC dans le processus des permis de construire: supervision générale, introduction de l'application dans le Service, formation des collaborateurs, gestion des dossiers;
- développement et mise en place d'une directive sur la structure et le contenu des préavis;
- élaboration de diverses prises de position sur les projets en consultation émanant d'instances fédérales (25) et cantonales (22);
- prises de position sur des rapports- types de la Confédération;
- gestion de la base de métadonnées fédérale relative à l'environnement (Envirocat);
- collaboration au suivi par l'OFEV des entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP);
- suivi du concept relatif à la mise sur le guichet cartographique de l'Etat des données de l'environnement et coordination générale des aspects SIT dans le Service;
- examen des demandes d'attestation de conformité pour les entreprises engagées dans des projets ISO 14001.

7.2 Etudes d'impact sur l'environnement

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- suivi de l'élaboration des rapports d'impact (participation aux séances de suivi, fournitures de directives, évaluation de rapports intermédiaires, etc.);
- évaluations et prises de position du Service sur des enquêtes préliminaires, des notices et rapports d'impact sur l'environnement (RIE), y compris coordination avec diverses instances cantonales et fédérales: neuf rapports d'impact, cinq rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges (CDC) pour l'étude principale et trois notices d'impact;

- coordination des suivis de chantier: réception écologique des mesures environnementales de la route de contournement de Bulle H189, du pont de la Poya et des carrières des Tatüren et de Roggeli;

- présidence du groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation EIE de l'A1: gestion des mesures de compensation.

7.3 Protection du sol

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- mise à jour et gestion du concept cantonal de protection des sols, coordination générale et pilotage des activités de protection du sol dans le canton;

- mise en œuvre du concept d'information dans le domaine du sol;

- suivi des analyses des sols urbains;

- préavis de demandes de permis de construire pour les sols urbains;

- accompagnement des suivis pédologiques des grands chantiers;

- lancement du projet pilote BI-CH (digitalisation de données pédologiques existantes).

7.4 Sécurité biologique

Les travaux du Service se sont articulés autour des domaines suivants:

- traitement des demandes de notification ou d'autorisation: le Service s'est prononcé sur quatre projets d'utilisation d'organismes en milieu confiné;

- exécution des tâches cantonales concernant le domaine de la sécurité biologique en système confiné, collaboration pour l'établissement de directives techniques concernant la sécurité biologique et harmonisation intercantonale de l'exécution de l'ordonnance fédérale y relative.

7.5 Protection contre les accidents majeurs

Sous l'angle de l'application de l'OPAM, le Service a évalué sept objets concernant des installations stationnaires. A la fin 2010, environ 85% des installations stationnaires et 100% des voies de communication (routes cantonales) sont évalués sous l'angle des rapports succincts ou autres études (rapports succincts simplifiés pour les routes). Pour les autoroutes, dont l'autorité d'application est l'Office fédéral des routes, les procédures sont en cours et le Service a été consulté de cas en cas. La procédure globale d'évaluation des lignes de chemins de fer est terminée; le Service a été consulté dans le cadre de la mise à jour de cette procédure. L'élaboration d'études particulières concernant la problématique des routes cantonales existantes qui traversent des zones S de protection des eaux est en cours. Comme élément particulier, il faut relever la préparation du dossier du pont de la Poya, avec une nouvelle variante dénivelée.

Environ 69 PAL et PAD, 40 demandes de permis de construire, 15 PGEE, EIE ou demandes d'attestation de conformité ISO 14001 ont été examinés sous l'angle de l'OPAM. Sept entreprises ont été inspectées. Un rapport de risque a été établi et évalué en relation avec l'aménagement du territoire.

L'élaboration d'une étude de risque concernant un gazoduc à haute pression et son évaluation ont été menées à bien en collaboration avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en 2008. Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 1er mai 2009, les travaux d'études et d'assainissement se sont poursuivis en 2010, sous la responsabilité de l'OFEN. Le traitement des demandes de permis de construire, d'un PAD et des changements d'affectation dans les zones concernées est complexe puisque les études des variantes d'assainissement ne sont pas terminées et que la Confédération, le canton, les communes et les particuliers sont concernés.

La première étape de la procédure d'application en matière de risque pour les 52 entreprises de commerce de produits phytosanitaires et engrais est terminée. Les critères de base (seuils quantitatifs) ont été modifiés en 2010 par la Confédération. En conséquence, les deuxième et troisième étapes de cette démarche sont repoussées en 2011 et 2012; une solution de branche, même partielle, est en préparation.

Le projet de mise en zone industrielle d'un terrain à proximité d'une installation OPAM dans la commune de Domdidier suscite d'importants travaux de réflexion et d'études sur la faisabilité de l'opération. Ce projet nécessite une étroite collaboration entre la commune et les aménagistes des cantons de Fribourg et de Vaud.

Au chapitre de l'assainissement, une installation importante exploitant une citerne à propane mise en place initialement sans permis de construire a nécessité une procédure juridique afin d'assurer sa mise en conformité.

Le cadastre des risques est régulièrement mis à jour sous forme de tableaux. Une représentation graphique sera mise sur Internet en 2011.

7.6 Registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et polluants dans les eaux usées

La section a collaboré au suivi des entreprises du canton assujetties à l'ordonnance sur le registre des rejets de polluants et des transferts de déchets et de polluants dans les eaux usées (ORRTP); le projet est géré par l'Office fédéral de l'environnement. Actuellement, six entreprises fribourgeoises sont enregistrées par la Confédération.

8. Déchets et sites polluées

—

8.1 Déchets

—

8.1.1 Usines d'incinération des déchets (UIDEF) et des boues de STEP (IBS)

D'importants travaux ont eu lieu au mois de juin, lors de l'arrêt des usines prévu pour la révision générale, afin de mettre en place une ligne spécifique pour le traitement des fumées de l'IBS. Celles-ci étaient traitées jusque-là dans les installations de traitement des fumées de l'UIDEF. Ces travaux avaient notamment pour but de régler le problème de non-conformité des rejets aqueux relativement à l'ammonium. Les résultats attendus ont été atteints et les normes de rejets sont respectées suite à ces travaux.

Les installations ont fait l'objet de deux contrôles généraux d'exploitation et de plusieurs visions locales en fonction de problématiques spécifiques (stockage des balles de déchets, ligne de traitement des fumées de l'IBS, nouvelles installations pour le stockage des mâchefers, etc.). Une nouvelle autorisation d'exploiter, valable pour les cinq prochaines années, a été établie.

8.1.2 Règlements communaux de gestion des déchets

Douze communes ont obtenu l'approbation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions pour leur nouveau règlement ou pour un avenant à leur règlement relatif à la gestion des déchets.

8.1.3 Décharges contrôlées bioactives

La décharge contrôlée bioactive de Châtillon, sur la commune de Hauterive, a fait l'objet de deux contrôles d'exploitation et de plusieurs visions locales pour l'évaluation de problèmes spécifiques. Une autorisation d'exploiter a été délivrée en avril 2010 pour les deux casiers aménagés en 2009.

8.1.4 Décharges pour matériaux inertes (DCMI)

Sept DCMI sont en exploitation (Alterswil, Grange-de-Vesin, Hauterive, La Roche, Montagny, Montet (Glâne), Wallenried) et une nouvelle DCMI a été aménagée (Le Glèbe). Elle commencera son exploitation en 2011.

Concernant la DCMI de la Tuffière à Hauterive, diverses autorisations ou préavis ont été établis: prolongation de l'autorisation d'exploiter l'étape IV, préavis favorables pour la modification du PAL/RCU et pour le permis d'exploiter les matériaux en vue de l'extension de la DCMI et autorisation d'aménager l'étape V. L'extension de la DCMI porte sur un volume de l'ordre de 900 000 m^3.

Une autorisation d'aménager l'étape II de la DCMI de Montagny a été délivrée.

Quant à la DCMI de Montet (Glâne), elle a obtenu une autorisation d'exploiter l'étape IIIb (volume d'environ 100 000 m^3) et d'aménager l'étape IVa (volume 130 000 m^3). Les aménagements de l'étape IVa ont été contrôlés en novembre.

L'autorisation d'exploiter l'étape II de la DCMI de Wallenried a été renouvelée.

Deux campagnes d'analyse des eaux souterraines, situées à l'amont et à l'aval des DCMI et des lixiviats, ont été organisées. Ces analyses répondent aux exigences de l'OTD.

Un cours pour les exploitants de DCMI et de centres de tri a été mis en place sur trois jours en octobre, en collaboration avec l'Association suisse des chefs d'exploitation et exploitants d'installations de traitement des déchets (ASED). A cette occasion, les principales dispositions légales et les spécificités fribourgeoises ont été présentées aux douze participants.

Un mandat a été donné afin de vérifier par pointage la qualité des matériaux à l'entrée des DCMI, notamment l'éventuelle présence de substances dangereuses (amiante, métaux lourds, PCB, etc.).

Une autorisation d'exploiter une DCMI restreinte aux matériaux d'excavation (DCMI-ME) a été délivrée pour le site des Rosières, à Châtel-St-Denis, et une pour le site de Bouleyres d'Amont à Gruyères.

8.1.5 Déchets de chantier

Les inspecteurs de la Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC) ont poursuivi les contrôles de gestion des déchets sur les chantiers et ont procédé à 567 inspections de chantiers de construction durant l'année.

Huit centres de tri de déchets de chantier ont fait l'objet de visites de contrôle (Alterswil (2 centres), Bossonnens, Flamatt, Hauterive, Le Mouret, Morat, Vuadens).

Un mandat a été donné afin de vérifier la qualité du bois broyé dans les centres de tri.

8.1.6 Déchets spéciaux

Les statistiques de déchets spéciaux acceptés par les preneurs fribourgeois sont maintenant à jour, conformément aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD). Des premières démarches auprès des détenteurs de déchets, en vue d'obtenir des statistiques sur les déchets soumis à contrôle, ont été entreprises.

14 autorisations de preneurs de déchets spéciaux ou soumis à contrôle ainsi que d'entreprises collectant des appareils électriques ou électroniques ont été délivrées.

8.1.7 Examen des demandes de permis de construire

Des préavis ont été émis pour les PAL (28), PAD (4) et EIE (4) ainsi que pour les demandes de permis de construire émanant de l'artisanat, de l'industrie et des communes. 90 préavis ont aussi été émis pour les demandes de démolition et 17 pour des demandes de remblai et d'autorisation d'aménager ou d'exploiter des décharges. En fonction du type de bâtiment, de son utilisation et de son âge, des demandes spécifiques de dépistage des substances dangereuses présentes dans certains bâtiments avant les démolitions ou les travaux de rénovation, comme notamment l'amiante ou les métaux lourds dans les peintures, ont été déposées. Cette manière de faire doit permettre de favoriser l'élimination correcte des déchets spéciaux induits et par là même d'éviter que des déchets contenant des substances dangereuses n'échouent dans des filières inappropriées.

8.1.8 Ecosor

L'entreprise de traitement de terres et de matériaux d'excavation pollués Ecosor, située à Châtel-Saint-Denis, a fait l'objet d'un contrôle d'exploitation qui visait en particulier à vérifier la mise en œuvre de l'extension de ses activités autorisées depuis fin 2009.

8.1.9 Déchets organiques

La procédure d'assainissement de la compostière du Gibloux se poursuit. De nombreux contrôles d'exploitation ont eu lieu. Une autorisation provisoire d'exploiter a été délivrée et une demande de permis de construire a été préavisée.

Les deux autres installations régionales poursuivent normalement leur exploitation. Une nouvelle autorisation d'exploiter la compostière Kompostieranlage Seeland a été délivrée.

Les composts en bord de champs sont soumis au contrôle d'une association professionnelle.

8.2 Sites pollués

Sur les 39 décharges prioritaires devant faire l'objet d'investigation, 27 rapports d'investigation historique ont été réceptionnés par le SEn. 23 cahiers des charges d'investigations techniques ont été validés. Dans 18 cas, les investigations techniques devraient être terminées avant fin 2011.

Les douze décharges prioritaires pour lesquelles les rapports sont encore attendus ont fait l'objet de démarches répétées auprès des détenteurs ou des mandataires. Cette relance systématique devrait permettre de réceptionner et de traiter ces rapports en 2011.

Les cahiers des charges d'investigation technique de quatre aires d'exploitation prioritaires ont été validés. Les démarches pour les douze autres sites prioritaires seront lancées début 2011.

Les nombreuses démarches en cours d'investigation, de surveillance ou d'assainissement des autres sites se sont poursuivies.

Suite à des oppositions à l'inscription au cadastre, cinq dossiers ont été traités. A ce jour, trois décisions en constatation ont été signées par la DAEC.

Six dossiers de demande de subvention pour des mesures réalisées avant 2006 ont été déposés auprès de l'Office fédéral de l'environnement pour un montant total de travaux de 238 000 francs.

Les démarches d'investigation et d'assainissement des stands de tir se sont poursuivies. Un assainissement de stand tir a eu lieu. Un mandat a été donné afin de définir les priorités d'investigation et d'assainissement des stands de tir.

87 attestations sur la situation de parcelles, en relation avec le cadastre des sites pollués, ont été établies.

Les travaux pour l'élaboration d'une nouvelle application informatique pour la gestion des sites pollués se sont poursuivis en collaboration avec le SITel. L'objectif est d'aboutir à une solution en 2011.

Différentes actions ont été entreprises en lien avec l'ancienne décharge de la Pila sur la commune de Hauterive.

> Un projet pour les mesures préliminaires à l'assainissement a été établi. Ces mesures consistent à intercepter les eaux souterraines en amont du site et les principaux flux de PCB entre la décharge et la Sarine, en implantant une paroi de palplanches dans un secteur bien défini. Un pompage et un traitement des eaux polluées captées en amont de la paroi de palplanches sont prévus. Ces travaux devraient commencer en 2011.

› Un projet d'assainissement au sens de l'OSites a été établi.

› Le site a fait l'objet d'une surveillance, qui incluait aussi des prélèvements de sédiments, d'eaux et de gammares dans la Sarine à proximité.

› Le plan d'aménagement local de la commune de Hauterive a été modifié et une autorisation de défrichement a été délivrée afin de permettre l'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila et le déplacement des gens du voyage. Un permis de construire la nouvelle place pour les gens du voyage a été délivré. Les négociations avec les gens du voyage ont abouti et leur déplacement aura lieu en 2011.

› L'établissement de l'état de fait se poursuit.

› Les travaux du groupe de travail, mis en place par la Confédération, se sont poursuivis avec la pose de capteurs passifs et des prélèvements de sédiments. Ils devraient aboutir à une publication des résultats et une méthodologie d'analyse des sédiments et de recherche de sources de pollution.

› Des prélèvements et des analyses de poissons ont eu lieu dans le lac de Pérolles et la Sarine dans le secteur d'Invua. Au vu des teneurs particulièrement élevées des poissons en cPCB, des analyses complémentaires de sédiments, de benthos et de rejets entre la Pila et le lac de Pérolles ont été réalisées.

La coordination du dossier et le bureau de projet pour l'assainissement de la Pila sont assurés par le SEn, ce qui nécessite un engagement conséquent.

IV. Service des ponts et chaussées

1. Missions

Le Service des ponts et chaussées (SPC) est un service public qui a pour missions légales:

› l'entretien d'exploitation des routes nationales N1 et N12 (sous la responsabilité de l'Unité territoriale II);

› l'aménagement, l'entretien d'exploitation et l'entretien constructif du réseau routier cantonal ainsi que la gestion de ce réseau;

› la surveillance du réseau routier communal ainsi que de certaines opérations de gestion;

› la gestion des cours d'eau et des lacs.

Dans le courant de l'année 2010, le SPC a défini sa charte, document réunissant la mission, les ambitions et les valeurs du service. La mission globale du SPC est «Assurer le développement durable des routes et des cours d'eau». Les sept objectifs du SPC sont:

› 1. Créer chaque jour une culture d'entreprise motivante

› 2. Accroître et maintenir les compétences métier,

pour:

+ 3. Développer des réseaux en assurant l'équilibre entre la mobilité, l'urbanisation et l'environnement

+ 4. Mettre en place une gestion globale des eaux à l'échelle du bassin versant

+ 5. Assurer la protection contre le bruit le long de tout le réseau routier cantonal

+ 6. Éliminer tous les points dangereux des réseaux

+ 7. Accroître la mobilité douce en veillant à l'équilibre avec les autres types de mobilité.

Le SPC est dirigé par M. ***André Magnin****, ingénieur cantonal.*

2. Activités

2.1 Activités courantes

Les activités du SPC en 2010 ont été principalement marquées par les événements suivants:

› la nouvelle organisation du Service a été affinée et une 6e section, la section Gestion financière a été créée;

› l'audit de contrôle intermédiaire du Service des ponts et chaussées selon la norme ISO 9001;

› la pose d'un revêtement phono-absorbant sur la route cantonale à Sugiez dans la commune du Bas-Vully, tronçon considéré comme tronçon-test de ces revêtements de nouvelle génération (premier tronçon-test en 2008 à Salvenach) permettant de lutter contre le bruit routier de manière plus élégante que la pose systématique de parois anti-bruit.

A l'instar de l'hiver précédent, l'hiver très rigoureux 2009/2010 a engendré beaucoup de travaux de déneigement et généré de gros dégâts sur les routes cantonales (près de 2,3 millions de travaux

extraordinaires). Des restrictions de salages ont dû être prises sur les routes cantonales pour palier au problème de ravitaillement de sel général en Suisse et en Europe.

En plus du programme d'entretien constructif normal, le plan de relance économique décidé par le Grand Conseil a permis d'investir 2,5 millions pour l'entretien du réseau routier cantonal.

2.1.1 Lois

- Le règlement d'application de la nouvelle loi sur les eaux, acceptée par le Grand Conseil en décembre 2009, a en partie été rédigé en 2010. La section Lacs et cours d'eau a été sollicitée.

- La modification de l'article 34 de la loi sur les routes concernant l'augmentation de la durée de validité des zones réservées en matière de routes de cinq ans à huit ans suite à l'acceptation de la motion M1068.09 Daniel Gander / Elian Collaud acceptée par le Grand Conseil le 9 septembre 2009. La modification a été acceptée par le Grand Conseil le 12 novembre 2010.

2.1.2 Arrêtés / ordonnances

- L'ordonnance fixant les taxes et redevances pour l'utilisation du domaine public a été révisée. Le Conseil d'Etat l'a acceptée le 10 mars 2010 et son entrée en vigueur a été rétroactive au 1er janvier 2010.

2.1.3 Rédaction de message accompagnant des projets de décret

- Message n° 170 du 17 novembre 2009 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour les travaux de la galerie souterraine St-Léonard (projet Poya), accepté par le Grand Conseil le 3 février 2010;

- Message n° 183 du 2 mars 2010 accompagnant le projet de décret relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour l'amélioration de la liaison Romont–Vaulruz, accepté par le Grand Conseil le 19 mai 2010;

- Message n° 196 du 8 juin 2010 accompagnant le projet de décret portant dépôt d'une initiative cantonale à l'Assemblée fédérale (Pas de 60 tonnes sur les routes suisses), accepté par le Grand Conseil le 6 octobre 2010;

- Message n° 199 du 21 juin 2010 accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'aménagement du réseau routier cantonal en relation avec des travaux édilitaires accepté par le Grand Conseil le 6 octobre 2010;

- Rapport n° 210 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'état de la situation du projet Poya au 30 juin 2010, dont le Grand Conseil a pris acte le 12 novembre 2010.

2.2 Activités particulières

—

2.2.1 Thèmes particuliers traités en 2010

La définition des limites entre le domaine des routes nationales et les autres routes, dans le but de les reporter au niveau des registres fonciers, est un projet piloté par le Service des autoroutes. Toutefois, le SPC a pris position sur plusieurs propositions faites par la Confédération.

La réalisation de bandes et pistes cyclables s'est avérée plus laborieuse que prévu (acquisition de terrain voire d'immeubles, mise à l'enquête, évacuation des eaux selon les normes en vigueur, présence d'arbres d'importance, protection contre le bruit routier à respecter, élargissement de ponts, mise en place de murs de soutènement en lieu et place de talus). L'effort est maintenu dans l'esprit de l'article 54 de la loi sur les routes mais certains travaux ont dû être décalés, générant un changement de programme dans les tronçons routiers à assainir.

Il a été décidé, dans la mesure du raisonnable, de séparer les réseaux d'évacuation des eaux de chaussées cantonales des autres installations de tiers (maisons, places et autres ouvrages communaux). Cette décision s'appuie sur les expériences faites lors d'utilisation commune de canalisations.

La canalisation réalisée pour la route cantonale lors de sa construction lui suffit. Le fait que des raccordements d'eau communale ou de tiers aient été autorisés sature les canalisations qui deviennent trop petites et qu'il faut remplacer, avec participation financière de l'Etat.

Une fois un raccordement de tiers autorisé et réglé par convention, le propriétaire de la canalisation perd la maîtrise de ce qui se passe en amont de ce raccordement: d'autres parcelles peuvent venir se raccorder sans autorisation.

Si la chaussée doit être élargie (bandes cyclables ou agrandissement du gabarit au statut de la route), il faut garder la réserve de capacité de la canalisation de la route cantonale.

Le calcul hydraulique de l'évacuation des eaux de chaussées table sur un temps de retour d'une année, alors que le temps de retour pour les infrastructures communales est souvent cinq, voire dix ans, ce qui nécessite des canalisations plus grandes et des volumes de rétention plus importants. Les deux systèmes, calculés sur des bases différentes, ne sont pas compatibles.

A terme, les eaux de certains tronçons de chaussées devront vraisemblablement être traitées avant leur restitution dans les cours d'eau. Il est préférable à n'avoir à traiter que les eaux de chaussée.

Lorsque ces canalisations ne suffisent plus pour l'évacuation des quartiers agrandis, elles doivent être refaites alors que cela ne serait pas nécessaire pour la route.

Le fait que la canalisation collecte des eaux supplémentaires peut générer l'obligation de procéder à de la rétention (alors que pour la route seule cela ne serait pas nécessaire).

Lors de la décision de procéder au renouvellement de la canalisation en fin de vie, il faut que le canton et la commune disposent des moyens financiers en même temps. Souvent soit l'un soit l'autre a d'autres priorités.

2.2.2 Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants:

- Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique 7 Gestion de l'entretien;
- Groupe technique interdirectionnel agglomérations (GTI Agglomération);
- Comité de direction de MOBUL (suivi du projet d'agglomération bulloise);
- Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg (ORCAF);
- Commission Etat-major cantonal de défense (EMCD);
- Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières;
- Commission Education routière;
- Commission Réseau radio suisse de sécurité Polycom;
- Sous-commission piétons de la Ville de Fribourg;
- Sous-commission deux-roues légers de la Ville de Fribourg;
- Groupe de Coordination des transports (GCT);
- Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale;
- Bureau et groupe de travail pour la valorisation des espaces routiers en traversée de localité (VALTRALOC);
- Groupe de travail Sécurité routière;
- Office fédéral des routes, Projet MISTRA, comité stratégique;
- Groupe de travail Migration du logiciel de saisie des temps;
- TASK FORCE Bertigny-ouest;
- Différents groupes de travail à l'échelon national sur la recherche et la mise en place de revêtements phono-absorbants dans le but de trouver une solution pour la lutte contre le bruit routier.

2.2.3 Consultations

Le SPC s'est prononcé dans les procédures de consultation de divers textes au niveau communal, cantonal et fédéral, notamment dans le cadre de l'audition fédérale sur la compensation des charges d'exploitation et d'entretien résultant de l'adaptation de l'arrêté fédéral sur le réseau des routes nationales.

3. Section gestion financière

3.1 Statistique de l'utilisation des crédits

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil.

La dépense totale brute s'est élevée à 38 498 624 francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2010 à 262 180 551 francs.

3.2 Statistique des autorisations délivrées

212 demandes d'utilisation du domaine public des routes et des eaux ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation.

16 conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et de particuliers.

Deux demandes de raccordements des eaux claires aux canalisations des routes cantonales ont été examinées et ont fait l'objet d'autorisations provisoires.

4. Section administration

4.1 Informatique

Les projets en cours se basent sur les priorités du schéma directeur informatique (SDI) de 2003.

4.1.1 Projets SIT

Banque de données routières STRADA-DB: le remplacement de STRADA-DB ne s'effectuera que lorsque toutes les fonctionnalités présentes auront été reprises par MISTRA. Dans l'intervalle, seule la maintenance et la mise à jour des données sont d'actualité.

MISTRA est un projet développé par l'Office fédéral des routes (OFROU). C'est un outil orienté SIT permettant d'introduire, d'exploiter, de visualiser et d'imprimer des données liées au domaine routier. Il est composé de plusieurs applications qui peuvent être prises indépendamment les unes des autres par les cantons. Pour l'instant, le canton de Fribourg a choisi les applications suivantes: Système de base, Data Warehouse, Chaussées, Ouvrages d'art et tunnels (KUBA) et Mobilité douce (cette application-ci est suivie par l'UFT). L'avancement du projet dépend de l'avancement de la Confédération. C'est un projet stratégique en vue de la mise en œuvre de la RPT. Ce projet démarera durant l'année 2011. Un responsable MISTRA pour le canton de Fribourg a été désigné et des contacts avec les autres cantons romands concernés par MISTRA ont été engagés. Un site Internet donne toutes les informations supplémentaires désirées http://www.mistra.ch

Système de gestion des eaux SI-Eaux: le projet a été réactivé en 2008 après une période de latence due à un manque de ressources humaines. En 2010, la construction de la solution a été effectuée. Le réseau hydrographique ainsi que les bassins versants topologiques sont définis et plusieurs jeux de données ont été saisis complètement ou partiellement. Le déploiement de la solution aura lieu dans la première partie de l'année 2011.

Système de gestion des canalisations SI-Canalisations est en production depuis janvier 2007. La saisie des données se poursuit. Cette application a été migrée vers ArcGIS Desktop 9.3.1 et attend la mise en service d'ArcGIS Server 9.3 pour être mise en production.

Système de gestion de la signalisation: la saisie des données se poursuit, ainsi que la mise en place de petites améliorations. Cette application est en cours de migration vers ArcGIS Desktop 9.3.1 en collaboration avec l'Etat de Genève.

L'application concernant les ouvrages d'art et tunnels (KUBA) a été migrée vers sa version 4.0. Celle-ci permettra un passage plus aisé vers KUBA 5.0 qui sera implémenté dans MISTRA.

En plus des géo-données créées pour l'application SI-Eaux, un jeu de données concernant les chantiers sur les routes cantonales a été déposé sur le serveur ArcSDE.

4.1.2 Autre projet

GedXML: cet outil permet la numérisation et la structuration des archives du SPC. Cette numérisation est en cours et prendra encore plusieurs années avant d'être achevée. Le système GedXML, qui a été mis en place en 2009, a subi quelques adaptations en 2010 afin de répondre aux besoins du SPC. Par exemple, il est maintenant possible de numériser des dossiers et des plans sur demande et de mettre les fichiers à disposition de tiers par l'intermédiaire d'un lien automatique.

4.2 Secteur acquisitions

16 chantiers (aménagement et entretien) ont fait l'objet de tractations avec des propriétaires, dont le projet Poya et la nouvelle liaison Romont–Vaulruz.

Des verbaux de mutation des routes ont été liquidés ou sont en cours d'exécution pour 25 chantiers d'aménagement et d'entretien et pour des chantiers en relation avec des travaux édilitaires exécutés sur les routes cantonales par des communes (giratoires, présélections, trottoirs, etc.).

La gestion des terrains du domaine privé de l'Etat (surface totale de l'ordre de 2 071 868 m^2) a généré des rentrées locatives pour un montant total de 141 774 fr. 45.

14 contrats de servitude ont été conclus sur les terrains du domaine privé de l'Etat (canalisations en faveur de tiers) et 6 contrats de servitude ont été conclus sur des terrains privés en faveur de l'Etat (canalisations et ouvrages de protection).

Suivi des dossiers dans le cadre des nouvelles mensurations (44) et remaniements parcellaires (31) en cours.

4.3 Système qualité

En 2010, un audit de suivi intermédiaire a été mené par la Société SQS, suite à la re-certification ISO 9001 de 2009. Des audits internes ont été réalisés. Une nouvelle organisation du système qualité a été mise en place. Dans cette nouvelle structure, le chef de service est responsable des processus de management alors que les chefs de section sont responsables de leurs processus de production. Des nouveaux processus ont été établis et des processus existants ont été redéfinis. Des documents annexes ainsi que la correspondance ont été adaptés, notamment suite à la mise en place de la nouvelle identité visuelle.

4.3.1 Sécurité

Le Comité hygiène et sécurité du SPC s'est occupé de régler les diverses tâches liées aux aspects de sécurité et santé au travail (SST). Les principales activités 2010 ont été les suivantes:

- mise en place des mesures prises contre la pandémie de grippe H1N1 (distribution des masques);
- vaccins contre l'encéphalite à tiques pour le personnel des sections ERo et LCE;
- examen de l'ouïe pour le personnel de l'entretien des routes;
- formations standard: cours tronçonneuses / cours pour chauffeurs;
- mise en place de nouvelles formations liées à la sécurité: premiers secours et formation pour grue sur camion;
- achat d'équipements de sécurité (habits) également pour les sections PRo et GeRé.

5. Section Gestion du réseau

—

5.1 Introduction

Cette section assure les tâches suivantes:

- planification cantonale du trafic motorisé, des deux roues et des piétons;
- coordination des planifications et des projets des réseaux routiers cantonaux et communaux;
- étude et analyse du développement du trafic, de la fluidité du trafic et de la sécurité sur les routes cantonales;
- planification de mesures efficaces de développement des infrastructures routière du canton;
- octroi d'autorisations techniques lors de constructions, signalisation et marquage sur des routes communales;
- prise de positions sur les plans d'aménagement communaux, de détails ou de développement; autorisation pour les plans d'évacuation des eaux et de permis de construire;
- lutte contre le bruit sur les routes cantonales.

Un 5e secteur à la section gestion du réseau a été créé. Ses tâches sont la coordination au niveau de la planification préliminaire de différents projets de routes cantonales, l'établissement de pré-études et l'accompagnement de projets communaux sur routes cantonales. Le secteur mobilité, en particulier, a été fortement sollicité de par sa fonction transversale au sein de la section.

La section gestion du réseau représente le Service des ponts et chaussées dans les différentes commissions.

5.1.1 Le Groupe technique interdirectionnel agglomérations (GTI Agglomérations)

Ce groupe a été constitué afin d'examiner les modalités de mise en œuvre à l'échelle cantonale de la politique fédérale des agglomérations. Un rapport a été transmis au Conseil d'Etat qui a chargé la DAEC de sa mise en œuvre. Sont représentés les organes cantonaux suivants: SG-DAEC, SPC, SeCA, SCom, AFin, STE, PromFR.

5.1.2 Le Collège de projet d'agglomération Fribourg

Ce groupe est composé de représentants de Services de l'Etat et des communes concernées. Il a été constitué en vu de l'examen du Plan directeur et le dépôt d'un nouveau programme pour la Confédération. Il a accompagné des bureaux privés dans ce domaine.

5.1.3 Le Comité de direction MOBUL

Ce comité regroupe des représentants de chaque commune de l'agglomération bulloise et des services de l'Etat (STE, SeCA, SEn, SPC). Il se réunit mensuellement. En 2010, ses tâches ont principalement été liées au suivi de la mise en place des lignes de bus urbaines, ainsi qu'à la poursuite des travaux liés au plan directeur d'agglomération.

5.1.4 Le Groupe de coordination des transports (GCT)

Conformément à la décision D 2.11.1 du plan cantonal des transports, ce groupe qui réunit des représentants du STE, SeCa, SPC et SEn, veille à l'application du concept global des transports. Il s'est réunit sept fois en 2010 pour réviser le Plan cantonal des transports, développer un concept de promotion des plans de mobilité dans les entreprises et établir un tableau de bord d'indicateurs concernant la mobilité.

5.1.5 La Commission éducation routière

Cette commission, présidée par le TCS, regroupe des représentants des différents acteurs agissant pour l'éducation routière, en particulier: SPC, Police de la circulation, OCN, association des communes, association des parents d'élèves, corps enseignant, direction d'établissement scolaire, inspection des Ecoles). Cette commission, qui se réunit une fois par an, vise à informer et à coordonner les différentes actions menées pour l'éducation routière.

5.1.6 Les Commissions des piétons et des deux-roues de la Ville de Fribourg

Ces commissions, présidées par M. Charles de Reyff, regroupent les différents acteurs agissant en faveur des piétons res-

pectivement des deux roues légers en Ville de Fribourg: l'Ingénieur et l'Architecte de Ville et des représentants du service de la circulation, et divers associations intéressées de la Police de la circulation, du SPC, des TPF. Ces commissions, qui se réunissent généralement une fois par an, visent à informer et à coordonner les différentes actions menées pour les piétons en Ville de Fribourg. Aucune séance ne s'est tenue en 2010.

5.1.7 Le Groupe des partenaires de la Coordination Pedibus Fribourg

La Coordination Pedibus Fribourg a été créée en avril 2010 par l'Association transport et environnement (ATE). Elle réunit annuellement le groupe des partenaires du canton de Fribourg

5.1.8 Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières

La commission est présidée par le chef de la section du réseau. Elle a siégé à trois reprises. Elle a préavisé les requêtes de demande de restriction de circulation réparties par districts, à savoir:

- 2 dossiers pour le district de la Gruyère;
- 2 dossiers pour le district de la Glâne;
- 2 dossiers pour le district de la Broye;
- 2 dossiers pour le district du Lac.

5.1.9 Commission de la sécurité routière

La Commission «Sécurité routière» prend essentiellement en charge les questions de sécurité routière et elle est placée sous la direction de la police cantonale. Une réunion a eu lieu durant l'année.

5.1.10 Groupe de travail des assainissements au bruit routier GTABR

Ce groupe de travail rassemble divers services de l'Etat (SeCA, SEn, SBC, SPC) qui examinent les dossiers concernant des mesures acoustiques de protection du bruit routier. Ces dossiers sont soit des demandes de permis de construire pour des bâtiments situés sur des parcelles proches d'un route cantonale, soit des projets complets d'assainissement au bruit routier de traversée de villages situés sur des axes cantonaux.

5.1.11 Groupe romand des assainissements du bruit routier GRAB

L'OFEV, en collaboration avec les cantons romands, a mis en place un groupe de discussion et d'échange intercantonal au sujet des assainissements au bruit routier. Le GRAB se réunit deux fois par année pour traiter des thèmes des revêtements phono-absorbants et de leurs performance, des procédures liées aux conventions-programme avec la Confédération, de l'uniformisation des cahiers des charges types pour la mise en soumission de revêtements phono-absorbants, de discuter des diverses directives cantonales au sujet du bruit routier, ainsi que d'effectuer la synthèse des efforts d'assainissements des cantons romands avec le soutien de la confédération et de l'OFEV.

5.2 Secteur signalisation et routes communales

—

5.2.1 Signalisation routière et réclames

Le secteur a examiné 682 demandes réparties de la manière suivante:

- 57 décisions relatives à des restrictions de circulation définitive;
- 13 décisions relatives à des restrictions de circulations temporaires;
- 7 recours;
- 181 autorisations diverses;
- 323 examens et préavis de dossiers techniques;
- 101 dossiers concernant la pose de réclames routières.

Dans ce cadre, le secteur a été intégré dans des projets importants comme le Pont de la Poya. Il a également préavisé des projets de modification de bases légales:

- règlement communal sur la participation financière des propriétaires fonciers à l'aménagement et à la réfection des routes et des ouvrages annexes de la commune d'Attalens;
- règlement sur le stationnement et le parcage prolongé des véhicules sur la voie publique de la commune de Villars-sur-Glâne;
- complément du règlement sur les taxes de parcage de la commune de Murten.

Il a participé à douze séances de coordination avec la police de la circulation lors desquelles ont été examinés 49 dossiers de signalisation routière.

De plus, près de 1000 interventions ont été effectuées sur le réseau routier cantonal, communal et privé auprès des autorités communales, des particuliers, des entreprises et des bureaux

d'ingénieurs concernant la signalisation verticale, le marquage au sol, la réglementation du trafic, etc. Ces interventions ont eu lieu tant au bureau que sur le terrain.

5.2.2 Routes communales

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, le secteur a examiné, puis soumis à l'autorité compétente pour décision, les propositions et projets relatifs à des routes, routes collectrices, routes d'accès, trottoirs, cheminements piétonniers, bandes piétonnes, pistes cyclables, baies d'arrêt de bus, zones 30 km/h, modérations de vitesse et de trafic, bassins de rétention, places d'évitement, zones industrielles, mesures de circulation, déplacement et correction de routes artisanales, réduction de largeurs de route, mise en place d'îlots, réaménagement de centres de village, giratoires et mini-giratoires, aménagement d'arrêts de bus et divers raccordements routiers sur la route cantonale.

Ainsi, la DAEC s'est prononcée sur 26 approbations de projets routiers tels que mentionnés ci-dessus.

5.2.3 Passages à niveau

Dans le cadre de demandes d'assainissement des passages à niveaux dangereux dans le canton de Fribourg, trois dossiers nous ont été approuvés par la DAEC.

5.3 Secteur mobilité

—

5.3.1 Bases

Comptages de trafic

Le secteur mobilité a procédé aux comptages quinquennaux du trafic sur les routes cantonales (environ 220 postes, deux comptages d'une semaine par poste). Il a également mené les projets de réalisation des installations fixes pour cinq compteurs permanents pour l'OFROU.

Statistiques accidents

Pour permettre de prendre des décisions concernant la planification et la mise en place de mesures de circulation ou de signalisation, sur le réseau routier cantonal ou communal, une vingtaine de statistiques d'accidents ont été réalisées.

5.3.2 Planification

Le secteur s'occupe de la planification du trafic sur les niveaux cantonaux, régionaux et locaux.

Dans le cadre de la planification cantonale les tâches suivantes ont été réalisées:

- révision de la planification cantonale du réseau cyclable (en cours);
- lancement des études d'analyse d'opportunité de routes de contournement pour soulager les traversées de localités (en cours);
- préparation de l'introduction de modèles de trafic cantonaux;
- participation à des travaux menés par le SeCA pour la révision du guide d'aménagement local.

Dans le cadre de la planification régionale et communale, les dossiers suivants ont été préavisés sous les aspects de la mobilité en général:

- 5 plans directeurs régionaux;
- 119 plans d'aménagement locaux;
- 8 concepts de stationnement et règlements communaux;
- 41 plans d'aménagement de détail.

A noter que le secteur a été sollicité pour prise de position sur la dangerosité de deux trajets scolaires et que quinze recours ont été préavisés sous l'angle de la mobilité pour la DAEC ou le Tribunal cantonal.

Enfin, une étude de trafic sur le fonctionnement du carrefour Industrie/Billens à Romont a été menée.

5.3.3 Balisage des itinéraires cyclables

Dans le cadre de la maintenance du balisage des itinéraires cyclables, 200 rapports ont été transmis par Suissemobile pour modification (sécurisation d'itinéraires, changement des panneaux, etc.).

Deux nouveaux itinéraires (autour du Lac de Morat et la «route du cœur») ont été étudiés (en cours).

5.4 Secteur permis de construire

Le secteur a examiné 2848 demandes réparties de la manière suivante:

- 2795 demandes de permis de construire ou de transformation d'immeuble en bordure de routes publiques (2685 dossiers ont fait l'objet d'un préavis favorables et 110 d'un préavis défavorable);

- 53 dossiers «plans d'évacuation générale des eaux (PGEE)» (dont 13 ont été préavisés et 40 restent actuellement en cours de traitement);
- 21 dérogations ont été accordées pour des constructions à distance irrégulière (art. 119 LR);
- 6 prises de position pour la préfecture suite à des oppositions;
- 7 prises de position pour le Tribunal cantonal, section administrative à des recours de permis de construire.

Le secteur permis de construire examine les demandes de permis de construire par rapport à leur opportunité ainsi qu'à leur conformité à la législation et la planification cantonale. Les projets sont également examinés techniquement par rapport à l'influence sur le réseau routier existant ainsi qu'au niveau interne du projet (trafic interne et en arrêt, liaisons piétonnes, contrôle de l'évacuation des eaux de surface etc.) conformément aux dispositions légales et aux normes en vigueur.

Certains projets nécessitent une modification ou des mesures d'accompagnement; ceci se fait en collaboration avec les requérants. Le travail investi varie énormément selon la complexité des dossiers. Un dossier de construction, par exemple, d'un complexe commercial et administratif de plus de 1000 m^2 ne nécessite pas le même investissement en temps de travail qu'un couvert à voiture. La complexité des dossiers se ressent par l'augmentation importante des préavis défavorables, qui est plus que quatre fois supérieure par rapport à l'année précédente.

D'autre part, il y a eu une augmentation importante des dossiers PGEE par rapport à l'année précédente qui ont été transmis par le SEN pour préavis. Cette situation à impliqué que le traitement de ces dossiers devait être revu et a nécessité une analyse complète au niveau du SPC, pour le bon fonctionnement, avec des séances de coordination entre les différentes sections. Le secteur permis de construire gère, transmet, récolte et fait la synthèse des préavis.

La qualité des demandes de permis de construire est très différente. Pour ces dossiers, le secteur a effectué environ 600 visions locales comme soutien aux communes, bureaux d'ingénieurs + architectes, préfectures et particuliers.

5.5 Secteur protection bruit

Les différentes tâches et responsabilités du secteur protection bruit se basent sur l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986, ainsi que sur l'ordonnance du 17 mars 2009 d'exécution de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OEOPB).

Sur les 634 km de routes cantonales, environ 100 km ont besoin d'un assainissement au bruit routier. Sur ces 100 km où des revêtements phono absorbants seront nécessaires, environ 50 km recevront des mesures acoustiques combinées de revêtements phono-absorbants et de parois antibruit.

Durant 2010, le secteur protection bruit s'est principalement occupé à lancer et à assurer le suivi d'un grand nombre d'études d'assainissement au bruit routier auprès de divers mandataires externes, et ceci dans le but d'assainir l'ensemble du réseau routier cantonal à l'horizon 2018, date limite fixée par la Confédération dans le cadre des conventions-programmes signées entre canton et Confédération.

Tâches réalisées:

- 50 projets d'assainissement du bruit liés aux priorités définies par le cadastre du bruit;
- 8 études de mise en conformité selon l'OPB de projets routiers;
- total des honoraires des contrats de mandat en cours avec des bureaux spécialisés en études acoustiques: 2.6 millions (TTC);
- tronçons de routes cantonales en cours d'étude: 198 km;
- investissement projeté entre 2008 et 2015 (1re et 2e Convention-programme): 26,5 millions;
- mise à jour et publication d'un cahier des charges pour l'établissement d'un rapport d'une étude d'assainissement du bruit routier;
- mise à jour et publication d'un cahier des charges pour l'établissement d'un rapport de mise en conformité selon l'OPB avec étude d'assainissement du bruit routier;
- publication d'un cahier des charges pour l'établissement d'un concept d'intégration de parois antibruit ou autres éléments paraphones;
- suivi acoustique de la planche d'essai du revêtement phono-absorbant (Nanosoft) posé en juillet 2008 à Salvenach;
- pose d'un revêtement phono-absorbant en août 2010 à Bas-Vully, secteur du Péage à Sugiez;
- suivi acoustique du revêtement phono-absorbant à Bas-Vully;
- mise à jour du cadastre du bruit des routes cantonales effectuée dans le cadre des études d'assainissement des traversées de localités;

› réalisation d'un projet de campagne d'information 2011 sur les revêtements phono-absorbant en collaboration avec l'OFEV et les autres cantons romands (GRAB).

5.6 Secteur routes cantonales

5.6.1 Aménagements routiers

En vertu des dispositions légales et conformément aux normes en vigueur, le Secteur routes cantonales a étudié huit projets routiers relatifs à des aménagements cantonaux, de la phase de planification jusqu'aux études préliminaires. Il a également suivi 27 projets routiers édilitaires relatifs à des aménagements communaux sur routes cantonales, de la phase de planification jusqu'à leur approbation.

Le Secteur participe à l'élaboration des priorités d'aménagement sur le réseau des routes cantonales et conduit les études d'opportunité relatives à la réalisation des routes de contournement.

La mise en œuvre de l'article 54a de la loi sur les routes, rendant obligatoire la réalisation de bandes cyclables lors de construction, de la réfection et de la correction de routes cantonales, a nécessité l'analyse de neuf projets. Cinq études préliminaires ont été réalisées.

5.6.2 Valorisation des espaces routiers en traversées de localités (VALTRALOC)

Grâce à des aménagements appropriés, les projets VALTRALOC permettent de concilier au mieux les intérêts des riverains avec les besoins de mobilité et de sécurité routière en milieu urbain. Sous l'égide du Service, le bureau et le sous-groupe VALTRALOC ont une mission d'expert conseil auprès des autorités communales et des auteurs de projets VALTRALOC. Cette année, six dossiers d'intention et trois concepts d'aménagement ont été soumis au bureau et au sous-groupe VALTRALOC.

5.6.3 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le Service, en sa qualité de détenteur de voies de communication, est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales, en coordination avec le Service de l'environnement, autorité d'application de l'OPAM.

Les études réalisées dans le cadre des projets routiers permettent d'évaluer le risque encouru et les mesures constructives nécessaires à limiter la probabilité et les conséquences d'un accident majeur.

6. Section projets routiers (PRo)

6.1 Activités courantes

6.1.1 Attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

140 mandats ont été attribués par la DAEC, respectivement par le SPC. En outre, il y a eu 11 publications d'appels d'offres sur SIMAP.

6.2 Etudes et projets

6.2.1 Préavis sur permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

› 210 demandes préalables et de permis de construire le long des routes cantonales ou de plans d'aménagement de détails et de plans d'aménagement local;

› 53 dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux usées (PGEE);

› aucun dossier de remaniements parcellaires et d'inventaire du domaine public.

6.2.2 Mise à l'enquête publique

Avant la mise à l'enquête publique, les plans de route sont soumis à l'examen préalable auprès des services et organes intéressés pour préavis. Neuf dossiers ont été mis en consultation.

Axe	N° Secteur	Communes
1100	17	Jaun; Im Fang, arrêt de bus, trottoir, abri
1310	4	Autigny; démolition et reconstruction du pont sur la Glâne
2200	8	Belfaux; élargissement et assainissement du pont sur la Sonnaz, y compris mise en place d'un pont provisoire
2200	5	Grolley; giratoire de la Rosière
3000	23	Alterswil; Hofmatt, arrêts de bus, trottoirs, abri
3000	24	Alterswil; Wengliswil, arrêts de bus, trottoirs, abris
1300	23	Giratoire d'Echarlens – Marsens

1400	9–17	Romont – Mézières – Vuisternens-devant-Romont – Sâles – Vaulruz
3300	4–5	Poya – Galerie souterraine Rte de Morat

6.2.3 Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessous, 44 oppositions ont été enregistrées; 8 ont été liquidées suite à des séances de conciliation; 38 sont en cours de traitement; aucune opposition n'a fait l'objet d'une décision de la DAEC.

Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final; huit dossiers ont été mis en consultation.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision.

6.2.3 a Objets cantonaux

Axe	N° Secteur	Communes
1100	17	Jaun; Im Fang, arrêt de bus, trottoir, abri
1530	4	Liaison Ursy–Vauderens, profils 360 à 382
2200	3	Belfaux; élargissement et assainissement du pont sur la Sonnaz, y compris mise en place d'un pont provisoire
3000	23	Alterswil; Hofmatt, arrêts de bus, trottoirs, abri
3000	24	Alterswil; Wengliswil, arrêts de bus, trottoirs, abris
1300	23	Giratoire d'Echarlens – Marsens

6.2.3 b Objets édilitaires

Axe	N° Secteur	Communes
1000	13	Vaulruz; construction d'un trottoir à la sortie de la localité
3300	10	Courtepin et Wallenried; carrefour à présélections donnant accès à la ZACT de Wallenried

6.2.4 Projets d'exécution de routes cantonales

L'avancement des projets d'exécution de routes cantonales et d'ouvrages d'art en % à fin 2010 est représenté dans le tableau ci-après:

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC

—

2010

Axe	Sect	Désignation	Longueur m	Largeur m	Diamètre m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
		Contournement de Düdingen	3700	7.0		x		10
		Düdingen; préparation du message et le décret pour le crédit d'étude						
1000	36	Montbovon; La Tine: construction de protections contre les chutes de pierres					x	100
1000	19–20	Jaun; traversée de la localité, préparation de l'appel d'offres	1700	6.00 / 1.65			x	100
1030	1	Broc – Pont sur la Trême – Epagny	600	6.00 + 2 x 1.50		x		50
1030	6	Gruyères; reconstruction de la dalle du pont sur l'Albeuve	5.10	10.70		x		60
1100	17	Im Fang; travaux d'assainissement de la Galerie Zur Eich, y compris mis en place d'un guidage optique	370	8.20			x	100
1100	17	Im Fang; construction d'un arrêt de bus et d'un trottoir	140	6.00 / 1.65			x	100
1210	1–2	Arconciel / Corpataux-Magnedens; reconstruction de la route, du collecteur et assainissement du pont de la Tuffière	1500	10.30		x		5
1210	1	La Roche; réfection du pont sur la Serbache	12.70	6.20		x		80
1210	7	St. Sylvester, La Gomma, arrêt de bus et trottoir	340	3.00 / 1.65		x		50
1200	23	Echarlens et Marsens; aménagement d'un carrefour giratoire et de baies d'arrêt de bus	225	7.00	34		x	100
1310	8	Autigny; reconstruction du pont sur la Glâne	24.00	10.00			x	75
1310	8	Glèbe; élargissement et assainissement du pont sur le Glèbe à Estavayer-le-Gibloux	6.40	10.80		x		75
1400	9–17	Romont–Vaulruz; études du projet de l'ouvrage pour l'amélioration de la liaison routière	6680	7.0 / 9.0			x	30
1400	3	Torny – Middes; étude d'un concept provisoire d'évacuation des eaux	600				x	50
1500	4–5	Ursy; liaison Ursy–Vauderens	1200	6.00 /1.65			x	50
2200	3	Belfaux; élargissement et assainissement du pont sur la Sonnaz	6.70	13.00			x	75
2200	5	Grolley; giratoire de la Rosière	12.95	10.50			x	100
2200	2	Cheiry; traversée de la localité			Ø36.00		x	80
3000	23	Alterswil, Hofmatte; arrêts de bus et trottoirs	110	3.00 / 1.65			x	100
3000	24	Alterswil, Wengliswil; arrêts de bus et trottoirs	120	3.00 / 1.65			x	100
3000	37	Plaffeien; remplacement du pont Hürlinenbachbrücke	120	3.00 / 1.65			x	100
3000	37	Plaffeien, Gypsera; arrêts de bus et trottoirs	220	3.00 / 1.65		x		100
3000	4	Wünnewil-Flamatt; remplacement et déplacement du pont sur la Taverna	200	3.00 / 1.65			x	100
3100	28	Giffers, Eichholz; arrêts de bus et trottoir	160	3.00 / 1.65		x		50
3100	1	St. Sylvester, Aebnet; arrêts de bus et trottoirs	120	3.00 / 1.65		x		100
3100	8	Schmitten; giratoire Oberstockerli	250		Ø32.00	x		25
3170	8	Tafers, Weissenbach; arrêts de bus et trottoir	180	3.00 / 1.65		x		80
3300		Fribourg; projet Poya (pont, galerie, carrefour de Bellevue)	–	–			x	40
3300	9	Courtepin; démolition et reconstruction du pont sur la Crausa	11.30	13.00		x		100
3410	2–3	Haut-Vully; Traversée de Môtier	1400	5.00 à 6.00			x	50
3300		Carrefour St. Léonard – Trémie d'accès au tunnel de La Poya; Etude de la galerie souterraine	800	14	36		x	10
1500	9–10	Réfection de la route cantonale Rue–Montet (Glâne)	1180	6.00		x		10
1220	4	Aménagement d'un trottoir et reconstruction de la route et des canalisations à La Roche	700	6 à 6.50		x		90
2000	21	Cottens; Passage sous voie CFF, Abaissement de la route cantonale	115	5.8 à 6.60		x		90

6.2.5 Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Nombre d'ouvrages inspectés:

Ponts	44 inspections 25 principales et 19 intermédiaires
Aqueducs	61 inspections
Murs	148 inspections
Ouvrages spéciaux	8 inspections

Travaux d'entretien et de réfection, notamment:

61 ouvrages au total, dont 20 ponts, 2 ouvrages spéciaux, 25 aqueducs et 14 murs ont été l'objet de travaux de nettoyage ou de réparations mineures effectués par l'équipe de Tour-Rouge.

6.3 Réalisation

Le réseau des routes cantonales totalise actuellement une longueur de 634,814 km (à laquelle s'ajoute la gestion de 5,568 km de la route Montbovon-Allières).

L'avancement des travaux de construction en % à fin 2009 et fin 2010 est représenté dans le tableau ci-après dont la légende est la suivante:

N°	Numéro d'axe de la route cantonale
B	Largeur nominale de la chaussée en m
L	Longueur du tronçon en m
S	Surface en m^2
ACE	Date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
INFRA	Infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de base en enrobé bitumeux, accotements, bordures et pavés
REVÊT	Revêtement (couche de roulement)

2010

6.3.1 Travaux entrepris (en cours) avant le 1er janvier 2010

6.3.1 a Routes

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA 2009	INFRA 2010	REVET. 2009	REVET. 2010
	Décret du 2 novembre 2006								
1200	Corbières; giratoire du Vanel	Ø34		3550	23.06.09	50	100	30	100
	Décret du 18 octobre 2000								
	Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement,								
	Lot 113 Piste Les Granges – La Ronclina								
H189	(y compris place d'installations)	6.00	1125	6750 + 8925	04.02.03	80	100	80	100
	Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement,								
H189	Lot 221 Gestion des matériaux et fabrication des bétons	–	–	–	06.04.04	90	100	–	–
	Décret du 26 juin 2006								
3300	Projet Poya – Lot A: collecteur de Schiffenen		1140		08.07.06	60	100		
3300	Projet Poya – Lot F: carrefour de Bellevue	9.6 / 13	270	3100	19.08.08	75	100	75	95
	Décret du 18 octobre 2000								
	Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement,								
	Travaux d'électromécanique				11.03.08 31.03.08 29.04.08 30.04.08 05.06.08 10.06.08 08.07.08 09.09.08 03.03.09 30.06.09 06.07.09 08.07.09 09.07.09 10.07.09 19.08.09 25.08.09 14.09.09 22.09.09 23.09.09 29.09.09				
		–	5350	–	11.11.09	95	98	–	–
					08.07.08 18.07.08 09.09.08 15.12.08 26.01.09 03.02.09 17.03.09 23.03.09				
H189	Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement,				08.04.09				
	travaux de second œuvre				14.04.09 13.05.09 15.05.09 30.06.09 06.07.09 08.07.09 09.07.09 15.09.09				
		–	5350	–	11.11.09	95	100	–	–
	Décret du 2 novembre 2006								
1310	Treyvaux, giratoire du centre	Ø26	100	900	10.02.09	75	–	–	–

2010

6.3.1 b Ouvrages d'art

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA 2009	INFRA 2010	REVET. 2009	REVET. 2010
	Décret du 18 octobre 2000								
H189	Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 212. Tunnel sous La Trême	7,50	580	4350	23.06.04	95	100	100	100
H189	Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 322. Tranchée couverte Montcalia	7,50	444	3450	04.09.06	97	100	100	100
H189	Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 324. Tranchée couverte Les Granges	7,50	527	3950	11.04.06	95	100	100	100
H189	Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 321. Tranchée couverte Planchy / Tunnel tpf	7,50	430	3225	1212.06	97	100	100	100
H189	Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 323. Tranchée couverte «Les Usiniers» et interface «La Pâla»	7,50	355	4650	07.05.07	90	100	100	100
	Décret du 26 juin 2006								
3300	Projet Poya, Lot E: pont	19.25	852	16400	30.06.09	5	15	–	–

6.3.2 Travaux entrepris en 2010

6.3.2 a Routes

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA 2009	INFRA 2010	REVET. 2009	REVET. 2010
	Décret du 2 novembre 2006								
1300	Giratoire d'Echarlens-Marsens	Ø34.00		7600	1.06.10		90	–	80
	Décret du 06 octobre 2010								
1530	Liaison Ursy–Vauderens	6.00 / 7.00	1350	8500	6.07.10	–	2	–	–
	Décret du 23 juin 2006								
3300	Projet Poya, Lot A: bassin				17.02.09	–	100	–	–
3300	Projet Poya – Lot B: rte de Morat	12.50	495	6200	30.06.09	–	100	–	100
3300	Projet Poya – Pavillon d'information y c. accès					–	100	–	100
	Décret 01.07 compte édilitaire								
1500	Attalens – Aménagement de la porte d'entrée côté Bossonnens	5.5 /8.0	170	1100	17.08.10	–	30	–	5
	Décret 08.04 compte cadre arrêt de bus								
3000	Alterswil – Hoffmatt, arrêt de bus	3	25	200	21.09.10	–	90	–	30

6.3.2 b Ouvrages d'art

Axe	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA 2009	INFRA 2010	REVET. 2009	REVET. 2010
	Décret du 23 juin 2006								
3300	Projet Poya – Lot D, tunnel	14.8	272	4025	29.06.10	–	5	–	–
3300	Projet Poya – Lot E, pont	19.25	852		30.08.09	–	5	–	–
	Décret du 18 septembre 2001								
3000	Hürlinenbach au Lac Noir – Démolition et reconstruction d'un nouveau pont	11.10	5.60	62.20		–	100	–	70
	Décret du 2 septembre 2008								
2200	Belfaux – Mise en place d'un pont provisoire pour les futurs travaux d'élargissement et d'assainissement du pont sur la Sonnaz	7.45	7.50	55.9		–	100	–	100
	Décret: compte de fonctionnement 2010 (314.300)								
1100	Jaun – Assainissement de la galerie zur Eich et mise en place d'un guidage optique	9.25	380	3515		–	100	–	100
	Décret du 12 août 1997								
1000	Montbovon – Filets de protection contre les chutes de pierres				07.06.10	–	100	–	100
	Décret du 18 décembre 2009								
3100	Tavernabrücke	11.50	19.00	218.5	15.09.10	–	80	–	90

7. Section entretien des routes nationales et cantonales

7.1 Secteur entretien des routes cantonales

7.1.1 Activités courantes

Sur la base du budget 2010, de l'octroi d'un crédit extraordinaire pour les dégâts hivernaux et du plan de relance de l'économie fribourgeoise, un montant de 17 222 785 francs a été investi pour l'entretien des routes cantonales.

Ce montant a été utilisé de la façon suivante:

Entretien constructif (travaux d'entretien lourd, exécutés par des entreprises de génie civil): 14 221 956 francs dont une part de 870 552 francs allouée aux routes principales alpines, une part de 158 034 allouée aux projets de bandes cyclables, une part de 2 291 479 francs allouée aux travaux d'urgence dégâts hivernaux 2009/2010 et une part de 2 801 283 francs allouée au plan de relance de l'économie fribourgeoise.

Entretien d'exploitation (petites réparations et travaux d'entretien courant, exécutés par le personnel de l'entretien des routes cantonales): 3 000 829 francs

Tableau récapitulatif

A. Entretien constructif	Fr. 14 221 956.–
Routes cantonales traversant la ville de Fribourg (délégation de compétence)	Fr. 152 649.–
Remboursements et participations (travaux édilitaires)	Fr. 149 860.–
Route communale d'Allières	Fr. 301 050.–
Arrondissement 1	Fr. 6 239 900.–
Arrondissement 2	Fr. 3 202 073.–
Arrondissement 3	Fr. 4 176 424.–

Ce qui correspond aux travaux suivants:

Fondations	21 269 m^2
Renforcements et profilages	18 272 m^2
Revêtement: couche de support et couche de surface	238 840 m^2
Remise au profil par fraisage	78 588 m^2
Traitements superficiels	34 701 m^2

Talus et accotements	18 030 m^2
Canalisations	2 023 m^2
Enrobés bitumineux	40 630 to
Nombre d'analyse de contrôle des enrobés bitumineux	262 pc

Tableau récapitulatif

B. Entretien d'exploitation	Fr. 3 000 829.–
Centre d'entretien des routes cantonales	Fr. 39 672.–
Arrondissement 1	Fr. 797 462.–
Arrondissement 2	Fr. 553 069.–
Arrondissement 3	Fr. 483 122.–
Route communale d'Allières	Fr. 15 327.–
Gestion des forêts aux abords des routes cantonales	Fr. 124 538.–
Assainissement des zones S	Fr. 2 731.–
Réfection des ouvrages d'art	Fr. 581 493.–
Intervention des centres de renfort	Fr. 100 092.–
Prestations du personnel d'entretien des routes nationales pour la T10, l'H189 et la semi-autoroute de Givisiez)	Fr. 303 323.–

7.1.2 Travaux exécutés par les équipes du Centre d'entretien des routes cantonales (Centre de Tour Rouge)

Génie civil: canalisations, réparations et reconstructions de chaussées, réparations et coupes de talus, abattages d'arbres, pose de revêtement, bordures, banquette, accotement, sondages à Fribourg, Villars-sur-Glâne, Granges-Paccot, Chénens, Matran, Cugy, Montagny, Prez-vers-Noréaz, Villaz-St-Pierre, Albeuve, Rue, Berg, Marly, Le Mouret, Estavayer-le-Lac, Montet (Broye), Ursy, Fétigny, Dompierre, Domdidier, Romont, Cheiry, Murist, Billens, Le Flon, Mossel, Murten, Giffers, Mariahilf, Flamatt, Alterswil. Transformation du dépôt des cantonniers de Saussivue et de l'appartement du Centre Tour Rouge en bureaux.

Ouvrages d'art: entretien et réparation de 57 ouvrages d'art.

Signalisation: pose de signalisation nouvelle, remplacement de signalisation existante, réparation de signalisation due à des accidents.

Glissières de sécurité: pose de nouvelles, mise aux normes de secteurs existants, réparation des secteurs endommagés lors d'accidents.

Marquage: 305 000 m de lignes médianes, 77 000 m de lignes de bords et 35 000 m' de lignes de carrefours.

Atelier: entretien et réparation des véhicules et machines du centre et des arrondissements.

7.1.3 Travaux exécutés par les équipes des arrondissements

7.1.3 a Activités principales des cantonniers

L'essentiel de l'activité des cantonniers s'est répartie dans l'exécution des tâches suivantes:

Service hivernal Piquets de surveillance – pose et dépose des balises et des pares-neige – déneigement et salage	39 252 heures
Surveillance du réseau Tournée de contrôle – police des routes	6 990 heures
Entretien des zones vertes Fauchage – élagage et abattage – plantation – traitements chimiques	45 122 heures
Entretien des chaussées Nettoyage – réparations locales	10 840 heures
Entretien des parties latérales Réparation des talus, banquettes et accotements – curage des parois rocheuses – maintenance du bornage du domaine public	11 450 heures
Entretien des canalisations Curage des canalisations – contrôles vidéo – réparations locales	10 106 heures
Entretien des ouvrages d'art Nettoyage – réparation de minime importance	2 279 heures
Entretien de la signalisation: Entretien des balises routières – entretien des points de repère Strada – prémarquages	12 177 heures
Service extraordinaire Inondations – éboulements et glissements de terrain Route communale Montbovon – Allières	2 726 heures

Entretien d'exploitation	1 894 heures
Service hivernal	315 heures

7.1.3 b Gestion des forêts à proximité des routes cantonales

Un montant de 124 538 francs a été utilisé pour la participation aux coupes de sécurité de bois le long des routes cantonales exécutées par les communes, corporations de triage et les propriétaires privés, sur le territoire des communes de Gruyères (Saussivue), Montbovon (Route des Allières), Ferpicloz, Rue, Ecublens, Châbles, Rosé, Tafers, Alterswyl, Brünisried, Giffers et Plaffeien (Zollhaus).

Ces travaux découlent de l'application de la directive de la Direction fédérale des forêts concernant l'élimination d'arbres ou de groupes d'arbres qui représentent un danger pour la population et les biens d'une valeur notable.

7.2 Secteur Entretien des routes nationales

—

7.2.1 Activités courantes

Avec l'entrée en vigueur de la RPT au 1er janvier 2008, le réseau des autoroutes sur le territoire fribourgeois est de 62,34 km pour l'A12, de 32,59 Km pour l'A1, dont un total de 94,93 km.

De plus, sont entretenus les tronçons cantonaux: semi-autoroute Givisiez, T10 Kerzers, H189.

L'activité du personnel d'entretien s'est répartie principalement dans les travaux suivants:

- le service hivernal a représenté 19 132 heures; la consommation de fondants chimiques s'est élevée à 5232 tonnes;
- les travaux de nettoyage des chaussées, des places d'arrêts, le curage des canalisations, ainsi que l'entretien des zones vertes ont nécessité 25 244 heures;
- les équipes de signalisation ont procédé au rafraîchissement partiel du marquage des jonctions, des têtes d'îlots ainsi que des tunnels, qui représentent 16,296 km de lignes médianes, accotements et bermes centrales; elles ont utilisé pour ces travaux 3150 kg de peinture;
- 225 accidents ont été dénombrés (dans 49 cas les auteurs sont restés inconnus); les travaux de réparation ont nécessité 2016 heures et les montants récupérés se sont élevés à 852 296 fr. 85.

7.2.2 Activités particulières

Sur demande de l'OFROU, l'Entretien des routes nationales a presté en sus du mandat de prestations:

- mesures individuelles routes (petits travaux d'assainissement non prévus dans le mandat de prestations) 3879 heures pour une recette de 2 412 526 francs;
- chantier UPLaNs 8035 heures pour une recette de 2 183 738 francs;
- service extraordinaire 265 heures pour une recette de 71 288 francs;
- petits services 1104 heures pour une recette de 263 857 francs.

8. Section lacs et cours d'eau

—

8.1 Missions

La section lacs et cours d'eau (SLCE) a pour mission d'aménager et d'entretenir les cours d'eau du canton, afin d'assurer leurs fonctions écologiques et réduire le potentiel de dommages dus aux crues. Elle assure la protection des eaux de surface du canton et veille à modérer leur usage et à diminuer l'impact de l'activité humaine sur les cours d'eau et leurs zones riveraines.

8.2 Activités courantes

—

8.2.1 Evaluation des dangers – cartographie

La prise en compte des dangers naturels dans le cadre de l'aménagement du territoire est aujourd'hui une obligation légale et une priorité pour l'ensemble des cantons suisses. Les cantons doivent en particulier désigner les parties du territoire menacées par les forces naturelles, en établissant et en tenant à jour les études de base appropriées. Cette tâche est remplie notamment par une cartographie systématique des dangers naturels.

Sur proposition de la Commission des dangers naturels (CDN), le Conseil d'Etat a décidé d'entreprendre, dès 1999, une cartographie intégrale des dangers naturels sur l'ensemble du territoire cantonal. La zone préalpine a été étudiée dans une première étape achevée en 2005. Les cartes indicatives des dangers, qui fournissent une information sommaire, ont été établies pour l'ensemble du canton, à l'exclusion de celui du Lac. En 2010, un dossier d'appel d'offre a été élaboré. Pour ceci, la SLCE a été soutenue par un bureau externe spécialisé dans la conduite de projet et l'élaboration des cartes de dangers. Ce bureau décrit les attentes et les exigences de l'Etat pour

l'exécution des cartes de dangers de détails pour l'ensemble du Plateau. Les mandats seront adjugés en 2011 et se termineront courant 2012.

8.2.2 Evaluation des dangers – protection contre les crues dans le Grand Marais

En 2007, le député Heinz Etter a déposé un postulat (P2022.07), afin de demander la réalisation d'une étude relative à la protection contre les crues dans le Grand Marais. Le but de cette étude était de définir des mesures pour la protection des cultures et des infrastructures, à court, à moyen et à long terme. Le Grand Conseil a accepté ce postulat. Pour donner suite à cette décision, un mandat a été confié, en 2009, à un bureau d'ingénieur. Cette étude détaille le niveau de danger et les points de faiblesses dus aux crues le long des canaux du Grand Marais. En 2010, les résultats de cette étude ont été publiés et soumis au comité de pilotage, composé du député Heinz Etter, de représentants de producteurs de légumes, de l'entreprise d'endiguement «WBU Bibera», de l'association du biotope du Grand Marais, de l'Etat de Fribourg et de la Confédération. Le comité de pilotage a accepté les résultats qui lui ont été soumis. Ainsi, le mandat confié par le Grand Conseil à la SLCE est clos.

8.2.3 Evaluation des dangers – protection contre les crues le long de la Petite Glâne et du Fossé Neuf

D'importantes inondations se sont produites ces dernières années et, plus particulièrement, durant les années 2006 et 2007, le long de la Petite Glâne et du Fossé Neuf. Les communes fribourgeoises de Bussy, Cugy, Morens, Ruyeres-les-Prés, St-Aubin et Vallon ont demandé à l'Etat de réactualiser le projet de protection contre les crues datant de 2002. La Commission intercantonale Vaud, Fribourg de la Petite Glâne et du Fossé Neuf a reconnu que l'état des cours d'eau est mauvais et a donc accepté la requête des communes fribourgeoises. Un mandat a été confié à un bureau privé, à la fin de l'année 2009, et a été poursuivi tout au long de l'année 2010. Une première version de cette pré-étude a été publiée au mois de novembre 2010. L'Etat de Vaud et l'Etat de Fribourg doivent valider son contenu avant de le présenter aux communes concernées.

8.2.4 Evaluation des dangers – protection contre les crues de la Sarine

Les députés Mme Madeleine Genoud-Page et M. Guy-Noël Jelk ont déposé, en date du 9 septembre 2005, un postulat demandant une analyse sur les inondations provoquées par les crues de la Sarine, le 22 août 2005, et les éventuelles implications du Groupe E dans le déroulement et la gestion de ces événements. Vu les événements climatiques particulièrement importants de ces dernières années, ils suggéraient de faire une analyse de l'ensemble des barrages sur la Sarine.

Le Grand Conseil a accepté, le 12 mai 2006, le postulat Madeleine Genoud-Page/Guy-Noël Jelk, conformément à la proposition du Conseil d'Etat. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat estimait qu'une stratégie d'abaissement préventif des retenues de Rossens et Montsalvens devait être mise en place.

En collaboration avec le Groupe E, l'Etat de Fribourg a confié, en 2010, un mandat à un bureau privé, afin d'optimiser la régulation des retenues d'eau du Groupe E, le long de la Sarine, et ainsi de réduire les dommages lors de fortes crues.

8.2.5 Gestion des étiages et récolte des données de base

L'exploitation du réseau de mesures hydrologiques et les campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau ont été poursuivies comme dans le passé.

En 2010, un mandat a été confié à un bureau externe, afin d'étudier les possibilités d'améliorer et d'optimiser le réseau d'observation des précipitations et des débits. Cette étude recommande de renouveler les instruments de mesures et les outils de traitement des données. Des démarches allant dans ce sens seront entreprises dès 2011.

8.2.6 Etudes et planification – revitalisation de cours d'eau

Le groupe de coordination «cours d'eau», intégrant les services de l'Etat occupés par la gestion des eaux de surface, a conduit une analyse en 2008, afin de définir un plan d'action pour les futures revitalisations. Les résultats de cette analyse et une stratégie pour les futurs travaux de revitalisation ont été rassemblés dans un rapport, intitulé «Potentiel de revitalisation des cours d'eau fribourgeois», qui a été publié dans sa première version au mois de novembre 2009. Les résultats de cette étude ont été présentés, au mois de janvier 2010, aux Directeurs IAF et AEC. Ces derniers ont demandé de modifier partiellement son contenu avant de le publier définitivement. Lors de ces travaux de révision, l'analyse et le texte ont été adaptés au nouveau contexte politique et économique. En effet, la modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) change sensiblement la donne. Suite à cette modification, la Confédération soutient largement la revitalisation des cours d'eau, en particulier, sous la forme d'importantes subventions.

D'autre part, le canton de Fribourg a participé à l'étude de faisabilité de la revitalisation de la Broye, conduite par le canton de Vaud. Les cinq mandats suivants ont été confiés à des mandataires externes:

> 1. étude hydraulique et morphologique de la Broye;

› 2. recherche historique sur la Broye et sa plaine;

› 3. besoins en eau pour l'agriculture;

› 4. potentiel de développement d'un réseau écologique dans la plaine;

› 5. établissement d'un plan de contraintes.

L'objectif des différents mandats pour 2010 était d'analyser la problématique de manière générale, afin de dégager les pistes qui mériteront d'être étudiées plus en détail, afin d'optimiser la future renaturation.

8.2.7 Espace nécessaire aux cours d'eau

La réservation de l'espace nécessaire répond aussi bien aux objectifs de la protection contre les crues que de la revitalisation des cours d'eau. L'insertion de ce cadastre dans les plans d'affectation se fait en collaboration avec les services concernés. Le but est de pouvoir réserver l'espace nécessaire aux cours d'eau lors de la révision des PAL. Des études sont réalisées, afin de déterminer de manière systématique l'espace nécessaire.

A ce jour, les données de l'espace nécessaire sur 73 communes ont été établies. Pour 48 de celles-ci, la section lacs et cours d'eau (SLCE) a validé la définition de l'espace nécessaire. En 2010, la SLCE a été soutenue par un bureau externe, mandaté pour la validation des espaces nécessaires. Actuellement, seules dix communes ont reporté cet espace à leur PAL.

8.2.8 Aménagement et entretien des cours d'eau

La section a établi les projets généraux et a assumé la surveillance générale des travaux pour les projets d'aménagement de cours d'eau. Elle a aussi conseillé les communes ou les entreprises d'endiguement dans leurs démarches pour l'entretien et l'aménagement des cours d'eau. Elle a traité les demandes de subventions cantonales. Finalement, elle a assumé le lien entre les maîtres d'ouvrages et la Confédération pour l'attribution des subventions fédérales.

8.3 Etudes et projets en cours

—

8.3.1 Etudes de base et concepts

› Bibera, Ulmiz et Gempenach (carte de dangers et concept de mesures)

› Bibera, Grosses Moos (carte de dangers et concept de mesures)

› Branches, Hauteville (carte de dangers et concept de mesures)

› Farvagny, (carte de dangers divers cours d'eau)

› Hapferenbach, Plaffeien (carte de dangers et concept de mesures)

› Sarine de Hauterive à Schiffenen (carte de dangers et concept de mesures)

› Haute-Sonnaz, diverses communes (concept de mesures)

› Lembaz, Cheiry (carte de dangers)

› Arbogne, Cousset (carte de dangers)

8.3.2 Projets de protection contre les crues

› Aergera, Plasselb (protection contre les crues et revitalisation)

› Aergera, Tentlingen (protection contre les crues et revitalisation)

› Albeuve et rio de Chaux, Gruyères (protection contre les crues et revitalisation)

› Ange à Attalens (protection contre les crues et revitalisation)

› Arbogne, Corcelles (VD + FR), (protection contre les crues)

› Bey, La Roche (protection contre les crues)

› Bi-Chalet, Jaun (protection contre les crues)

› Bioleyre, Léchelles (protection contre les crues)

› Branches, Hauteville (protection contre les crues)

› Ciba, Semsales (protection contre les crues)

› Gottéron, Fribourg, St-Ursen et Tafers (protection contre les crues)

› Heitiwilbach (Düdingerbäche), Düdingen (protection contre les crues et revitalisation)

› Javro et affluents (protection contre les crues)

› Riaux, Lossy (protection contre les crues et revitalisation)

› Marivue, Albeuve (protection contre les crues)

› Mionna et affluents, St-Martin et La Verrerie (protection contre les crues)

> Montgeron, Gruyères (protection contre les crues)

> Mortivue, Semsales (protection contre les crues)

> Nesslera, Le Mouret (protection contre les crues)

> Palon, Prez-vers-Noréaz (protection contre les crues et revitalisation)

> Plaisance, Riaz (protection contre les crues)

> Pra Melley, Le Pâquier (protection contre les crues et revitalisation)

> Rosalys, Châtel-St-Denis (protection contre les crues)

> Sarine en Haute Gruyère, Bas-Intyamon (Enney) (protection contre les crues)

> Singine chaude et ses affluents au Rohrmoos, Plaffeien (protection contre les crues et revitalisation)

> Stoutz et affluents, La Roche (protection contre les crues)

> Taverna, Mühletal et Wünnewil-Flamatt (protection contre les crues)

> Tana, Grandvillard, crues 2010 (protection contre les crues)

> Veveyse de Châtel, Châtel-St-Denis (protection contre les crues)

> Veveyse de Fégire, Châtel-St-Denis (protection contre les crues)

> Verrolys, Châtel-St-Denis (protection contre les crues)

8.3.3 Projets de revitalisation

> Broye diverses communes sur Fribourg

> Biorde, Attalens, Granges et Bossonnens

> Crausaz à Cournillens et Courtepin

> Jogne à Charmey

> Moulin, Ménières

> Moulin, Vuisternens

> Sionge, Echarlens

> Sionge, Vuadens – Vaulruz

8.4 Etudes et projets terminés en 2010

8.4.1 Etudes de base et concepts

> Béveret, Grandvillard (concept d'entretien)

> Gottéron, Fribourg, Saint-Ours, Tavel

8.4.2 Projets d'aménagement (fin des travaux)

> Botheys, Charmey (protection contre les crues)

> Braseyres, Les Paccots (protection contre les crues et revitalisation)

> Broye, Villeneuve (revitalisation et protection contre)

> Copy, Ependes (protection contre les crues)

> Claruz, Pierrafortscha (protection contre les crues)

> Crausaz, Courtepin (revitalisation)

> Echelles, Villarepos (protection contre les crues)

> Gérine, Marly (protection contre les crues et revitalisation)

> Gérine au Plasselbschlund et son affluent le Lenzburgerabach (protection contre les crues)

> Gérine, Tinterin et Pierrafortscha (protection contre les crues et revitalisation)

> Grandvaux, Aumont et Vesin (protection contre les crues)

> Hôpital, Domdidier (protection contre les crues et revitalisation)

> Hürlinenbach, Plaffeien (protection contre les crues)

> Jogne et affluents, Jaun (protection contre les crues)

> Laret, Vallon (protection contre les crues)

> Longivue, Farvagny (revitalisation)

> Ondine, Bulle (revitalisation)

> Pontet, Essert (protection contre les crues)

- Sarine en Haute Gruyère, Broc (protection contre les crues et revitalisation)
- Sarine, Bösingen (protection contre les crues)
- Schwarzsee, Plaffeien, crues 2009 (protection contre les crues)
- Sensenau, Ueberstorf (protection contre les crues)
- Stoutz, Serbache et Hap, La Roche (protection contre les crues)
- Tana, Grandvillard, crues 2005 et 2007 (protection contre les crues)
- Travaux urgents divers cours d'eau, crues 2010, (protection contre les crues)

8.5 Subventions engagées et versées

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est entrée en vigueur le 1er janvier 2008. La RPT instaure une planification quadriennale des travaux. Les cantons s'engagent par convention-programme envers la Confédération, qui finance leur activité première et comprend les études de base, l'aménagement et l'entretien des cours d'eau.

La Section lacs et cours d'eau est responsable de deux conventions-programmes, la première concernant les ouvrages de protection contre les crues et la deuxième la revitalisation des cours d'eau. Ces deux conventions fixent le taux maximum des subventions fédérales à 35%. Tous les projets d'aménagement de cours d'eau, dont le coût total des travaux est inférieur à 1 000 000 francs, font partie de ces conventions-programmes. Pour le subventionnement de ces projets, l'Etat détermine la part cantonale et fédérale, puis l'attribue librement au maître d'ouvrage.

Pour les projets d'aménagement de cours d'eau supérieurs à 1 000 000 francs, la Confédération fixe le taux de subvention, qui est au maximum de 45%. Les cantons doivent lui adresser des demandes individuelles de subvention.

Indépendamment de la finalité ou l'objectif des projets d'aménagement de cours d'eau (protection contre les crues ou revitalisation), le taux maximum de la participation cantonale est de 31,5%.

8.5.1 Subventions – études de base et concepts

Le tableau ci-dessous dresse la liste des subventions fédérales et cantonales accordées pour les études de bases faisant partie de projets individuels (voir explication ci-dessus).

a) Projets individuels, part fédérale:

	Devis Fr.	Taux %	Subventions Fr.
Echelles, Villarepos	28 916.25	30.00	8 674.90
Grandvau, diverses communes	97 155.35	27.90	27 106.35
Ruisseau du Village, Le Pâquier	750 000.00	33.00	247 500.00
Tiguelet, diverses communes	208 454.25	36.00	75 043.55
Total	876 071.60		283 281.25

b) Projets individuels, part cantonale:

	Devis Fr.	Taux %	Subventions Fr.
Jogne, Charmey	40 434.75	42.00	16 982.50

Le tableau ci-dessous détaille le coût des études de base et des concepts qui ont été intégrés en 2010 à la convention-programme. Il y est précisé la part cantonale et fédérale, ainsi que le montant total des subventions.

c) Subventions liées à des conventions-programmes (RPT):

	Devis	Part cantonale	Part fédérale	Subventions
	Fr.	%	%	Fr.
Aergera, div. communes	720 000.00	30.00	29.00	300 000.00
Béveret, Grandvillard	33 475.90	30.00	50.00	26 780.70
Branches, Hauteville	200 000.00	32.00	30.50	125 000.00
Braseyres, Châtel-St-Denis	280 000.00	31.00	29.50	169 400.00
Claruz, Pierrafortscha	59 697.75	22.00	24.50	24 969.35
Copy, Ependes	17 213.60	24.00	26.70	8 727.30
Crues 2009 Lac Noir, Plaffeien	89 694.25	33.00	31.50	57 852.80
Crues 2010, diverses communes	755 000.00	33.00	31.50	486 975.00
Divers ruisseaux, La Roche	243 559.60	29.00	28.00	138 829.00
Jaunbach et ses affluents, Jaun	35 177.75	30.00	29.00	20 754.85
Nesslera, Le Mouret	15 872.20	28.00	27.00	8 729.70
Pontet, Le Mouret	12 698.00	29.00	28.00	7 237.85
Saane, Bösingen	47 224.45	24.00	26.50	23 848.35
Sarine en Haute Gruyère, div. communes	468 119.00	32.00	30.50	74 495.00
Sense, Ueberstorf	24 574.05	25.00	28.00	13 024.25
Total	3 002 306.55			1 486 624.15

8.5.2 Subventions – projets d'aménagement

8.5.2 a Subventions en lien avec des conventions-programmes

En 2010, les travaux d'aménagement faisant partie des conventions-programmes «ouvrages de protection contre les crues» et «revitalisation» représentent un volume de 2 770 181 fr. 65; la participation cantonale s'élève à 531 674 fr. 45 et celle de la Confédération à 725 900 fr. 55. Le montant de la Confédération versé en 2010 pour les deux conventions-programmes s'élève à 590 000 francs. La différence entre la part fédérale versée et perçue en 2010 s'élève à 135 900 francs. Cette différence sera couverte par l'argent versé par la Confédération et non dépensé les deux années passées. Cette opération est possible dans le cadre des conventions-programmes.

Cours d'eau, commune	Aménagement	Part	
	Travaux	Fédérale	Cantonale
	Fr.	Fr.	Fr.
Aergera, MZG Aergera-Höllbach	324 313.65	98 915.65	103 780.35
Aergera, collecteur à Tentlingen	593 429.90	172 094.65	26 649.25
Barbouzet, Courtepin	56 893.90	16 499.25	14 792.40
Béveret, Grandvillard	33 475.90	16 737.95	10 042.75
Branches, Hauteville	209 657.90	63 945.65	67 090.55
Braseyres, Châtel-St-Denis	246 415.55	72 692.60	76 388.80
Cartes de danger: Ménières et Cheiry		10 709.15	
Claruz, Pierrafortscha	53 697.50	13 155.90	11 813.45
Copy, Ependes	17 213.60	4 596.05	4 131.25
Crues 2009 Schwarzsee, Plaffeien	89 694.25	28 253.70	29 599.10
Javro et Mossetta, diverses communes	153 064.00	45 153.90	47 449.85
Jaunbach, Jaun	35 177.75	10 201.55	10 553.30
Hôpital, diverses communes	64 455.65	19 014.40	
Nesslera, Le Mouret	15 872.20	4 285.50	4444.20
Neirigue, Villaz-St-Pierre	23 876.40	6 327.25	
Sarine à Broc, Commission d'endiguement	468 119.00	36 355.00	38 141.00
Saane, Bösingen	47 224.45	12 514.50	11 333.85
Sensenau, Ueberstorf	24 574.05	6 880.75	6 143.50
Singine chaude, Pont au Lägerli, Plaffeien	61 457.55	17 208.10	
Stoutz au «Plan des Gouilles», La Roche	8 008.90	2 162.40	2 242.50
Divers ruisseaux, La Roche	243 559.55	68 196.65	67 078.35
Totaux	2 770 181.65	725 900.55	531 674.45

8.5.2 b Subventions en lien avec des projets individuels

Le montant total des travaux réalisés en 2010 faisant l'objet d'une décision individuelle de subventionnement de la Confédération (projet dont le coût est supérieur à 1 million de francs) s'élève à 2 206 271 fr. 40; les subventions fédérales versées se sont montées à 600 385 fr. 65 et les subventions cantonales liées à ces projets se sont élevée à 744 212 fr. 45.

Cours d'eau, commune	Aménagement	Subventions	
	Travaux	Fédérales	Cantonales
	Fr.	Fr.	Fr.
Bouleyres d'Amont, Pont-en-Ogoz		83 469.25	
Botheys, Charmey	43 318.35		14 814.90
Broye, Semsales	12 877.90		4 056.55
Crausaz, Courtepin et Misery-Courtion	95 186.95		27 413.85
Crues août 2005, diverses communes		36 301.80	
Crues mai-août 2007, diverses communes		77 544.70	
Echelles, Villarepos	28 916.25		8 674.90
Gérine, Marly	72 558.15		20 243.75
Hôpital, diverses communes	135 383.60	339 766.95	37 907.45
Jogne, Charmey			26 060.40
Longivue, Farvagny	58 833.60	26 475.10	16 414.55
Ondine, Bulle	96 538.90		26 065.35
Riggisalpbach, Plaffeien	382 705.75		137 774.00
Sarine à Maigrauge, Fribourg	107 958.25	36 827.85	26 989.55
Tâna, Grandvillard	162 056.50		56 719.80
Tiguelet, diverses communes	259 937.20		93 577.40
Ruisseau du Village, Le Pâquier	750 000.00		247 500.00
Total	2 206 271.40	600 385.65	744 212.45

8.5.2 c Subventions – travaux de conservation

Finalement, les travaux d'entretien subventionnés se sont portés sur treize cours d'eau, représentant un volume de subventions cantonales de 105 104 fr. 60.

Cours d'eau	Commune / Entreprise d'endiguement	Subvention
Botheys	Commune de Charmey	646.40
Broye	Commission d'endiguement de la Broye	1 478.95
Glâne	Entreprise d'endiguement de la Glâne	5 310.55
Hôpital	Commune de Dompierre	737.00
Hôpital	Entreprise d'endiguement de l'Hôpital	1 080.35
Jogne	Commune de Charmey	2 512.05
Longivue	Commune Farvagny	1 086.90
Motélon	Commune de Montagny	696.85
Bibera	WBU Bibera Grand Marais	34 715.75
Obere Bibera	WBU Obere Bibera	19 979.65
Petite Glâne et Fossé neuf	Entreprise de correction fluviale	19 687.60
Sionge	Commune de Vaulruz	1 256.70
Sionge	Syndicat d'endiguement de la Sionge	144.75
Taverna	Unterhaltskommission Obere Taverna	6 396.45
Tiguelet	Entreprise d'endiguement du Tiguelet	9 213.40
Trême	Syndicat d'endiguement de la Trême	161.25
Total		105 104.60

8.6 Gestion de la navigabilité et des amarrages

En 2010, un inventaire des installations et des amarrages illégaux le long des rives des lacs a été établi sur la base de

l'observation systématique des rives des lacs de Neuchâtel, de Gruyère et de Morat.

Les taxes d'amarrage, en 2010, se sont élevées à 570 086 fr. 75. Vingt-deux nouvelles autorisations d'amarrage individuel ont été délivrées.

8.7 Préavis et police des eaux

La section a étudié et contrôlé 819 dossiers de construction ou de planification. Les objets de ces dossiers sont essentiellement:

- les plans d'aménagement locaux et régionaux, les plans d'aménagement de détail, ainsi que les plans généraux d'évacuation des eaux;
- les demandes de permis de construire et les demandes préalables, ainsi que les dossiers soumis par le Service des transports et de l'énergie.

Il semble important de relever, en particulier, que la Section lacs et cours d'eau a traité, en 2010, dix-neuf dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux, grâce, entre autres, au soutien d'un mandataire externe.

8.8 Autorisations et concessions

La section a établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompages, dérivations, traversée de cours d'eau, amarrages de bateaux et autres occupations en surface, extractions de matériaux, etc.). Au total, une centaine d'autorisations d'utilisation du domaine public ont été délivrées.

Il faut mentionner ici, en particulier, la signature par les cantons de Vaud et de Fribourg d'un avenant à l'acte de concession intercantonale de L'Hongrin du 22 mars 1963. Le concessionnaire, la société Forces Motrices Hongrin-Léman SA, envisage de doubler les installations et ainsi la puissance de production.

En 2010, une nouvelle ordonnance fixant les taxes et les redevances pour l'utilisation du domaine public est entrée en vigueur. Les nouveaux tarifs ont été appliqués pour la facturation de l'utilisation du domaine public. Cette nouvelle tarification ne concerne par les redevances hydroélectriques, qui sont restées inchangées en 2010. Au total, les redevances pour les concessions et les autorisations se sont élevées à 1 478 243 fr. 45.

8.8.1 Assainissement des prélèvements d'eau

Le projet d'assainissement des prélèvements d'eau dans la Jogne, au sens de l'article 80 de la loi fédérale sur la protection des eaux de 1991 (LEaux), est donc toujours en cours. A noter que le rapport final d'assainissement a été publié en janvier 2005. Depuis 2008, l'Etat de Fribourg négocie les mesures d'assainissement avec les exploitants des grandes centrales hydroélectriques. En 2010, la DAEC a soumis un projet de décision d'assainissement au Groupe E et au WWF, Pro Natura et à la Fédération fribourgeoise des sociétés de pêche, afin de récolter leur prise de position.

8.8.2 Autorisations et concessions

La loi fédérale sur l'énergie (LEne) prescrit d'augmenter la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. A cet effet, elle prévoit un train de mesures visant à promouvoir les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans le domaine de l'électricité. Le pilier central de cet édifice est la rétribution à prix coûtant (RPC) du courant injecté issu d'énergies renouvelables. Les dispositions réglementant la rétribution à prix coûtant du courant injecté se trouvent dans l'ordonnance sur l'énergie révisée (OEne), qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2009.

En lien avec ces nouvelles dispositions, le nombre de demandes de concession pour des petites centrales hydrauliques a fortement augmenté. A la fin de l'année 2008, une dizaine de demandes préliminaires ont été déposées. Un mandat a été donné à un bureau externe, afin de développer une méthode d'évaluation des demandes de concession. Le but de cette méthode est d'utiliser efficacement le potentiel hydroélectrique restant, tout en minimisant l'impact sur l'environnement. La méthode développée fait l'objet d'un rapport intitulé «Evaluation et gestion de la force hydraulique du canton de Fribourg». Ce rapport accompagne la modification du plan directeur cantonal, qui a fait l'objet d'une consultation publique courant 2010. Suite aux différentes prises de positions, la méthode a été partiellement adaptée. Une version corrigée du rapport a été soumise au Conseil d'Etat, toujours dans le cadre de la procédure de la modification du plan directeur. Le Conseil d'Etat a accepté, dans son ensemble, les modifications du plan directeur cantonal. Elles seront soumises, en 2011, au Grand Conseil.

8.9 Evénements particuliers

—

8.9.1 Travaux législatifs

Tout au long de l'année 2010, la Section lacs et cours d'eau a participé à l'élaboration du règlement cantonal sur les eaux (RCEaux). Ce dernier a été soumis à consultation externe. Le délai de cette consultation a été fixé à la fin décembre 2010.

La Section lacs et cours d'eau a coordonné la prise de position de l'Etat concernant la modification de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux).

8.9.2 Sécheresse 2009 – Interdiction du pompage dans les eaux de surface

Les précipitations cumulées de l'hiver et du printemps 2010 étaient bien en dessous des statistiques pluriannuelles. Le déficit pluviométrique marqué a provoqué une diminution nette des débits des cours d'eau. Le 18 juillet 2010, le Service des ponts et chaussées a prononcé l'interdiction générale de pompage dans les eaux de surface. Cette interdiction a été levée le 3 décembre 2010.

8.9.3 Système d'information sur les eaux

Un nouveau système de gestion des données concernant les eaux de surfaces est en cours de développement. L'utilisation d'un programme de gestion intégrée des eaux permettra d'avoir une vue d'ensemble des cours d'eau du canton et des données y relatives. Avec un tel instrument, la gestion des données sera donc plus synthétique et une meilleure cohérence aux niveaux régional et global sera ainsi assurée. Il permettra d'améliorer la qualité et l'efficacité des prestations fournies par l'Etat.

Tous les travaux de l'année 2010 ont été consacrés à la construction du système. Celle-ci devrait se terminer au début de l'année 2011. Le programme pourra alors être déployé au sein de la Section lacs et cours d'eau.

V. Service des autoroutes

1. Missions

Le Service des autoroutes (SAR) est chargé de l'établissement des projets définitifs, de la construction et, sur mandat de la Confédération, de l'aménagement, de l'entretien et du renouvellement des routes nationales.

Le Service des autoroutes est dirigé par M. ***André Piller****, Ingénieur en chef.*

2. Activités

2.1 Activités courantes

En préambule, on rappellera qu'au 1er janvier 2008, la Confédération est devenue le seul responsable des routes nationales en Suisse, hormis les prestations concernant l'achèvement du réseau (construction) qui restent de la compétence des cantons.

L'année 2010 a été marquée par l'achèvement des travaux du chantier d'entretien «TE6» sur l'A1, entre Morat et la frontière FR/BE, la fin des travaux d'entretien et d'aménagement de la partie électromécanique des ouvrages souterrains de Gumefens et d'Avry-devant-Pont, les travaux de construction des parois de protection phoniques de Matran, le long de l'A12, et de la mesure de compensation écologique MCE 14, sur la route cantonale Estavayer-le-Lac–Bussy–Payerne, ainsi que par la poursuite des travaux de remise en état de la gravière de la Porta, à Grandvillard. Les études pour la remise en état de la gravière de Grenilles, à Farvagny, sont en cours.

Le crédit annuel pour la construction s'est élevé à 6,1 millions de francs. Il a permis de réaliser les travaux de construction précités, alors que les travaux d'aménagement, d'entretien et de renouvellement sur l'A1 et l'A12 ont été pris en charge à 100% par la Confédération.

L'étude du projet définitif pour la création de la nouvelle route «Birch–Luggiwil» qui, depuis le nord, permettra d'accéder à la jonction de Düdingen, s'est poursuivie, sur mandat de la Confédération. Le dossier du projet définitif a été remis à l'Office fédéral des routes (OFROU) le 29 novembre 2010. Le concept global du futur tronçon d'entretien et de renouvellement «TE3» sur l'A12, entre Posieux et Ottisberg, élaboré par le SAR sur mandat de la Confédération, a été remis à l'OFROU le 19 décembre 2010. Le concept global «TE3» intègre le projet de couverture de l'A12 dans la région de Chamblioux, dont le dossier du projet définitif a été remis à la Confédération le 23 septembre 2009.

Les relations très suivies avec l'OFROU, les communes et les remaniements parcellaires (RP) se sont poursuivies dans le cadre des projets et travaux précités.

La continuité de la politique d'information s'est traduite, entre autres, par la mise à jour régulière du site Internet du SAR et par la participation des collaborateurs à des séances d'information.

En mai dernier, le SAR a passé avec succès l'audit de contrôle de son système de management (SMQ) de la qualité selon la norme ISO 9001-2000.

Enfin, le plan social pour le personnel occupé aux tâches des routes nationales fait actuellement l'objet de tractations intenses avec l'OFROU, la DAEC et le SAR, le Service devant être dissous à fin 2011.

3. Ressources

3.1 Acquisition d'immeubles

3.1.1 A1

› suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) au 1er janvier 2008, la question de l'acquisition des immeubles pour les besoins des routes nationales n'est plus du ressort du canton de Fribourg. Toutes les propriétés des routes nationales ont été transférées dans le courant du mois d'avril 2008 de l'Etat de Fribourg à la Confédération suisse, Office fédéral des routes (OFROU).

3.1.2 A12

› toutes les propriétés des routes nationales, sauf celles sises sur les sites des gravières de Grandvillard et de Grenilles, (terminaison du réseau) ont été transférées dans le courant du mois d'avril 2008 de l'Etat de Fribourg à la Confédération suisse, OFROU.

3.2 Indemnités pour dommages causés aux cultures pendant les travaux

› La somme totale des indemnités versées aux agriculteurs qui ont subi des pertes de gain s'est élevée à 2352 francs.

3.3 Remaniements parcellaires

3.3.1 A1

Bollion – Châbles – Seiry

› les dossiers du cadastre transitoire ont été déposés au registre foncier en septembre 2009. Ils sont en cours de traitement. La mise en vigueur est programmée pour 2011;

› l'enquête de l'abornement du territoire complet du remaniement parcellaire a eu lieu du 20 novembre au 21 décembre 2009. Toutes les oppositions ont été traitées;

› l'enquête de la nouvelle mensuration est programmée pour 2012.

Châtillon – Font – Lully

› l'enquête de la nouvelle mensuration n'a pas pu avoir lieu en 2010 comme prévu initialement. Elle aura lieu en 2011;

› il est prévu de dissoudre ce remaniement en automne 2011;

› il reste encore les décomptes administratifs à mettre au point.

Cugy – Bussy

› l'enquête de la nouvelle mensuration et de l'abornement aura lieu dès que l'abornement sera terminé, en été 2011;

› l'enquête du cadastre transitoire aura lieu du 3 janvier au 4 février 2011.

3.3.2 A12

Farvagny – Grenilles – Posat

› suite à l'aménagement d'une zone de protection de la nature d'importance nationale de 5 ha environ, le Service des autoroutes va examiner avec les différents bénéficiaires d'un droit de réméré, si ces derniers sont disposés à renoncer au rachat des terres qu'ils ont vendues dans les années soixante.

Düdingen (nouvelle route d'accès à la jonction «Birch–Luggiwil»)

› suite à l'acquisition d'une surface de 15 ha de terrain, le périmètre du remaniement a dû être adapté. L'enquête de l'extension du périmètre a eu lieu du 18 septembre au 19 octobre 2009. Une opposition a été enregistrée. Elle a été réglée à l'amiable. Les nouvelles surfaces intégrées dans le périmètre initial ont été taxées par la Commission de classification. Suite à l'enquête des taxes, deux oppositions ont été enregistrées. Une opposition a été levée. La deuxième fait l'objet d'un recours auprès de la Commission d'arbitrage en matière d'améliorations foncières.

› L'expertise fédérale, par l'Office fédéral de l'agriculture, développement rural, a eu lieu le 2 décembre 2010, à Düdingen. Le concept de l'avant-projet présenté a été approuvé par l'expert fédéral. Le même dossier est actuellement à l'examen auprès de l'Office de l'environnement qui prendra position à la fin du mois de mars 2011 environ.

3.4 Nuisances

› commune de Matran: suite à la construction du nouvel écran paraphone, un contrôle a été effectué afin de vérifier l'efficacité des nouveaux écrans. Ce contrôle a été confié à un bureau spécialisé. L'efficacité réelle des ouvrages correspond à l'efficacité pronostiquée. D'autre part, la construction des nouveaux écrans n'a aucune influence significative sur les habitations sises vis-à-vis;

› contrôle des nuisances sonores A1 – section 8, Cheyres–Cugy: un contrôle général a été effectué pour les habitations sises le

long de l'autoroute. Ce contrôle avait pour but de lever les réserves de droit des propriétaires qui avaient exprimé des craintes concernant les nuisances sonores dues au futur trafic, ceci lors de la mise à l'enquête du projet définitif de l'A1. L'étude prouve qu'il n'y a aucun dépassement des valeurs limites de planification.

3.5 Gestion électronique des données (GEDARC)

A fin 2010, 98% des plans et 75% des documents ont été archivés électroniquement. Le SAR remet à la filiale de l'OFROU, chaque mois, la base de données GEDARC actualisée.

3.6 Utilisation des crédits

a) Dépenses nettes pour la construction (achèvement du réseau + aménagement) des RN			
	A1 en francs	A12 en francs	
Etudes, direction des travaux	847 762.20	1 408 460.00	
Terrains et remaniements	168 556.55	255 009.30	
Exécution des travaux	3 529 129.70	4 999 183.60	
Total des crédits utilisés,	4 545 448.45	6 662 652.90	11 208 101.35
(part achèvement du réseau)			(6 072 023.40)
(dont 10% à charge du canton)			(607 202.35)
./. Recettes n'entrant pas en ligne de compte pour l'utilisation des crédits	505 572.10	1 726 854.00	2 232 426.10
Total des dépenses nettes			8 975 675.25
b) Total des dépenses brutes pour l'entretien lourd des RN:			
(100% à charge de la Confédération)			2 709 791.25
c) Crédit d'engagement cantonal (décret du 26 juin 2001: 13.0 mio de francs)			
Solde au 1er janvier 2010:			250 359.25
Utilisation en 2010:			469 893.55
Solde disponible au 1er janvier 2011:			-219 534.30

4. Elaboration – construction, aménagement, entretien, renouvellement (UPlaNS)

4.1 Pavement Management System (PMS)

4.1.1 A1 Construction et aménagement

Section Cheyres – Cugy et «enclave» de Domdidier

- contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages, sur mandat de l'OFROU;
- suivi des travaux de réalisation et réception des travaux de réalisation de la mesure de compensation écologique (MCE) 14, Passage à Faune de la Petite Glâne, dans le cadre de la terminaison du réseau.

Section Greng – Gurbrü

- contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages, sur mandat de l'OFROU;
- mise en soumission, adjudication, exécution et réception des travaux de réalisation de l'aménagement de l'embouchure du ruisseau du Dy, liés à l'évacuation gravitaire des eaux du tunnel Les Vignes, dans le cadre de la terminaison du réseau.

4.1.2 A12 Construction et aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

› contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages, sur mandat de l'OFROU;

› décompte final des travaux du giratoire d'En Craux, à la jonction de Châtel-St-Denis, archivage et remise des dossiers à la Confédération.

Section Vaulruz – Bulle

› contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages, sur mandat de l'OFROU.

Section Bulle – Corpataux

› contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages, sur mandat de l'OFROU.

Section Corpataux – Fribourg

› contrôles altimétriques d'ouvrages, sur mandat de l'OFROU.

Section Fribourg – Düdingen

› contrôles altimétriques d'ouvrages, sur mandat de l'OFROU;

› suivi des travaux de réalisation et réception des travaux de construction des écrans paraphones de Matran;

› mise en soumission, adjudication, exécution et réception des travaux de réalisation de l'aménagement paysager du giratoire, à la jonction de Fribourg-Nord;

› études et réalisations du projet définitif de la route Birch–Luggiwil, remise du dossier du projet définitif le 29 novembre 2010 à l'OFROU.

Section Düdingen – Flamatt

› contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrages, sur mandat de l'OFROU.

4.1.3 A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

› contrôles altimétriques d'ouvrages, sur mandat de l'OFROU;

› tronçon d'entretien UPlaNS TE6: établissement des décomptes finaux des travaux.

4.1.4 A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

› tranchée couverte (TC) d'Avry-devant-Pont et Gumefens (AvGu): finitions des travaux de réalisation électromécaniques, réceptions et décomptes finaux des travaux.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

› établissement et remise à l'OFROU le 17 décembre 2010 du Concept Global du tronçon d'entretien UPlaNS TE3;

› TE3: mise à jour des points géomatiques de base le long du tronçon Posieux–Villars-sur-Glâne;

› TE3: profils en travers des chaussées Alpes et Jura tous les 20 m, sur le tronçon Posieux–Villars-sur-Glâne.

4.1.5 Gravières

Basiléa:

› R.A.S.

Grandvillard:

› les travaux de remise en état de la gravière sont maintenant pratiquement achevés. La fin du chantier est prévue dans le courant du printemps 2011.

Grenilles:

› lancement des études de remise en état de la gravière et coordination avec les services de l'Etat en vue de la mise à l'enquête publique (procédure cantonale). Le début des travaux de remise en état est prévu en automne 2011.

4.1.6 Divers

› audit de suivi du système qualité effectué par la société SQS, le 11 mai 2010. Le SAR a passé avec succès et sans remarque l'audit de suivi;

› suivi et adaptation du système qualité;

› établissement de divers documents pour l'OFROU (Filiale F1).

4.2 Bridge Management System (BMS)

—

4.2.1 A1 Construction – aménagement

Section Cheyres – Cugy

› mesure de compensation écologique (MCE) 14 – construction du passage à faune de la Petite-Glâne (pont sur la route cantonale et élargissement de la Petite-Glâne).

Section Greng – Gurbrü

› travaux de remise en état des installations de la galerie technique de Chantemerle sous l'A1: suivi des travaux sous garantie et élaboration de la convention.

4.2.2 A12 Construction – aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

› tronçon d'entretien UPlaNS TE1 (Outre Broye – Riaz): soutien à la Filiale 1 de l'OFROU.

Section Vaulruz – Bulle

› tronçon d'entretien UPlaNS TE1 (Outre Broye – Riaz): soutien à la Filiale 1 de l'OFROU.

Section Bulle – Corpataux

› R.A.S.

Section Corpataux – Fribourg

› tronçon d'entretien UPlaNS TE3 (Ecuvillens–Ottisberg): élaboration du concept global sur mandat de l'OFROU.

Section Fribourg – Düdingen

› pont sur le Luggiwilerbach (jonction de Düdingen / route de liaison «Birch–Luggiwil»): suivi, contrôle de l'avant-projet, contrôle des documents finaux pour le dossier du projet définitif.

Section Düdingen – Flamatt

› R.A.S.

4.2.3 A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

› tronçon d'entretien UPlaNS TE6 (Löwenberg-Gurbrü – Limite FR/BE): suivi des travaux de garanties; suivi pour les plans conformes à l'exécution et les dossiers de conservation. Les contrôles de réception des installations électriques à courant fort seront effectués en 2011.

› galerie technique de Chantemerle: contrôle de l'état de l'ouvrage et préparation de la documentation de l'ouvrage.

4.2.4 A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

› tronçon d'entretien UPlaNS P12 (La Veyre – Outre Broye): suivi des travaux de garanties; suivi pour les plans conformes à l'exécution et les dossiers de conservation;

› tronçon d'entretien TE1 (Outre Broye – Riaz): soutien à la Filiale 1 de l'OFROU.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

› tronçon d'entretien UPlaNS TE3 (Ecuvillens – Ottisberg: élaboration du concept global);

› ouvrage n° 502 PI CFF de Matran: inspection et vérification détaillée de l'ouvrage;

› inspections principales de cinq ouvrages;

› tronçon d'entretien UPlaNS P3 (Ottisberg – Limite FR/BE): suivi pour les plans conformes à l'exécution et les dossiers de conservation d'ouvrage.

4.2.5 Divers

› contrôle des factures de prestations des mandataires;

› préparation des plans et des documents pour l'archivage électronique des informations dans la banque de données GEDARC du Service des autoroutes.

4.3 Electrical Management System (EMS)

—

4.3.1 A1

Section Cheyres – Cugy

› R.A.S.

Section Greng – Gurbrü

› le projet de l'implantation d'une nouvelle boucle de comptage a été approuvé par l'OFROU. Les travaux de construction de la nouvelle boucle d'induction ont été réalisés dans le courant de l'automne dernier.

4.3.2 A12

Section 2 Vaulruz – Bulle

› R.A.S.

Section 76 Limite VD/FR – Rossens

› les travaux de renouvellement des installations EMS des TC d'Avry-devant-Pont et de Gumefens sont terminés et ont été réceptionnés. Les contrôles de réception des installations électriques à courant fort seront effectués en 2011.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

› les études de la nouvelle route d'accès «Birch–Luggiwil», à la jonction de Düdingen, se sont poursuivies dans le cadre de l'élaboration du projet définitif, sur mandat de la Confédération. Le projet définitif a été remis à l'OFROU le 29 novembre 2010.

4.4 Appel d'offres

4.4.1 A1 Construction et aménagement (terminaison du réseau)

Section Cheyres – Cugy

› R.A.S.

Section Greng – Löwenberg

› R.A.S.

Section Löwenberg – Gurbrü

› R.A.S.

4.4.2 A1 Entretien

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

› R.A.S.

4.4.3 A12 Construction et aménagement

Section Bulle – Corpataux

› R.A.S.

Section Corpataux – Matran

› R.A.S.

Section Matran – Düdingen

› R.A.S.

Section Düdingen – Flamatt

› R.A.S.

4.4.4 A12 Entretien

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

› R.A.S.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

› R.A.S.

Contrôle des achats

Le contrôleur des achats a effectué plusieurs contrôles sur les différents objets encore en cours, tant sur le plan de la réalisation que sur le plan administratif.

Ces contrôles ont été notamment axés sur:

› les adaptations de projets des écrans paraphones de La Fenetta, Impasse de la Montagne Sud-Ouest et Impasse de la Montagne Nord-Est, le long de l'A12;

› la mesure de compensation MCE 14 et le passage à faune de la Petite Glâne;

› la correction de la RC Estavayer-le-Lac–Bussy–Payerne;

› le tronçon d´entretien TE6 «Löwenberg – Gurbrü» sur l'A1;

› la liaison électromécanique avec les installations existantes aux frontières du tronçon TE6.

Par ailleurs, la procédure pour l'appel d'offres de la déconstruction de la Ferme de Matran, interrompue dans l'attente du permis de déconstruire, a repris à fin 2010.

Ainsi, au cours de l'année écoulée, neuf notes de controlling ont été établies.

Marchés publics

Le SAR, représenté au centre de compétence DAEC, a participé à l'administration du site Internet simap.ch jusqu'à fin juin 2010.

Archéologie

Suivi des crédits et vérification des factures à la charge des routes nationales.

VI. Service des bâtiments

1. Missions

Le Service des bâtiments (SBat) est un service central qui intervient en qualité de prestataire de services auprès des autres Directions et de leurs unités administratives. Il est chargé de la gestion immobilière, de la maintenance du patrimoine, de l'exploitation des immeubles, de la gestion des projets d'investissements et des tâches en matière de conseil et d'expertise.

La direction du Service est assumée par M. ***Charles-Henri Lang****, Architecte cantonal.*

2. Activités

Le Service des bâtiments se compose d'une section technique et d'une section administrative qui regroupe les secteurs gérance, opérations immobilières et constructions subventionnées.

2.1 Activités courantes

2.1.1 Section technique

Dans sa tâche de conseiller en matière de construction et d'exploitation des immeubles, les collaborateurs de la section technique ont participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants:

Collège du Sud à Bulle:

› études de détails et développement du projet relatif à l'agrandissement et aux transformations du bâtiment;

Bibliothèque cantonale et universitaire:

› choix du projet lauréat selon la procédure de concours pour la transformation et l'agrandissement des bâtiments;

Haute Ecole Spécialisée, santé et travail social:

› poursuite de l'étude d'urbanisme sur le secteur des Arsenaux et choix du projet lauréat selon la procédure de concours relatif à une nouvelle construction;

Université, site de la Tour Henri:

› lancement d'une étude d'urbanisme sur le secteur élargi en vue d'une nouvelle construction pour les besoins de la faculté de droit;

Conservatoire:

› poursuite de l'étude d'un projet d'extension à Granges-Paccot pour le théâtre et la danse;

Bâtiment de police:

› planification des locaux et poursuite des études préliminaires en vue d'une nouvelle construction à Granges-Paccot;

Tribunal cantonal:

› études de détails et développement du projet relatif à la transformation de l'ancien prieuré des Augustins pour l'implantation du Tribunal cantonal;

Pisciculture d'Estavayer-le-Lac:

› poursuites des études relatives au déplacement éventuel du bâtiment;

Hôpital fribourgeois:

› études relatives aux transferts de propriétés;

Laboratoires et unités administratives liées:

› poursuite des études pour leur regroupement dans le bâtiment des autoroutes à Givisiez avec l'adoption par le Grand Conseil du crédit d'engagement pour l'agrandissement et la transformation du bâtiment.

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles confiées à des bureaux privés, il a examiné les plans d'exécution, contrôlé

par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes:

Fribourg:

Collège de Gambach:

> poursuite des travaux de construction des trois nouveaux bâtiments et organisation d'un concours pour l'œuvre d'art;

Ecole des métiers:

> poursuite des travaux de construction selon planning;

Hôpital fribourgeois, site de Fribourg:

> fin de la construction du nouveau bâtiment pour les salles d'opération et début des transformations dans le bâtiment existant;

Université:

> poursuite des études de détails pour la transformation de l'ancienne Clinique Garcia pour les besoins de l'institut Adolphe Merkle.

Etablissements de Bellechasse:

> fin de la construction de nouveaux bâtiments pour les détenus en exécution anticipée de peine, salle de sport et buanderie.

Dépôt pour les routes cantonales de Saussivue:

> réalisation des travaux et transformation du dépôt;

Les collaborateurs du Service ont participé régulièrement aux séances de la/du:

> Commission des biens culturels;

> Commission cantonale de l'énergie;

> Commission des constructions scolaires;

> Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives;

> Commission du stade universitaire de St-Léonard;

> Sous-commission cantonale Loro-Sport;

> Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail, le Vitrocentre;

> Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation;

> Conseil de Fondation Pro Vallon;

> Conseil de Fondation de la Cathédrale St-Nicolas et sa commission plénière;

> Commission permanente d'examen des projets immobiliers et de locations importants.

Ils ont apporté leur contribution aux études ou aux réalisations de constructions pour d'autres collectivités, à savoir:

Association du Centre professionnel:

> Fin de la réalisation des constructions des Ecoles professionnelles sur le site des Remparts, à Fribourg, présidence de la commission de bâtisse;

Office cantonal du matériel scolaire:

> Fin de la réalisation de l'extension des locaux;

Apartis:

> Fondation pour le logement des étudiants.

Enfin, ils ont rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le Service des bâtiments a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour le Loro-Sport, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Le Service des bâtiments a participé:

> aux réunions d'organismes professionnels ou culturels;

> aux séances de la Commission pour les mesures de santé et sécurité au travail;

> à l'étude de l'implantation de la Gestion par Prestations (GpP).

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la législation sur les marchés publics.

2.1.2 Section administrative – secteur gérance

Les tâches d'exploitation courante assurées par le secteur gérance du Service se sont déroulées dans les différents secteurs suivants:

2.1.2 a Entretien courant

Le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat et des établissements a été ventilé dans les différents centres de charge. Pour cette raison, le Service des bâtiments a contrôlé et commandé le mobilier des services, mais non pas des établissements. Le montant alloué à la dépense globale des services a été de 1 183 766 francs (non compris le montant alloué aux Etablissements de Bellechasse). Par ailleurs, 703 primes ECAB et 622 abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire (non compris les abonnements de l'Université depuis 2007).

Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1118, réparties comme suit:

Peinture	62 chantiers
Menuiserie	576 interventions
Electricité	370 interventions
Installation sanitaire	110 interventions

2.1.2 b Location (PPE)

Le secteur gérance a représenté l'Etat de Fribourg dans les assemblées des propriétés par étages suivantes:

> Givisiez, route André-Piller 21;

> Wünnewil-Flamatt, Bernstrasse 21;

> Charmey, la Soldanelle;

> Schmitten, Wirtshausmatte.

2.1.2 c Location (bailleur)

Le loyer des différents appartements de fonction est ventilé dans les services concernés. La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 1 062 702 francs et 323 mutations ont été effectuées. De plus, depuis fin 2002, l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. En 2009, plus de 1350 rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine. Le Service a, pour sa part, établi et transmis 34 rapports de dénonciation.

La Tour du Belluard fait toujours l'objet de sollicitations régulières pour des manifestations publiques.

2.1.2 d Chauffage

1 026 363 litres de mazout ont été commandés auprès de trois fournisseurs et livrés à 82 reprises dans 61 bâtiments.

Il existe, en outre, 24 immeubles chauffés au gaz (non compris l'Université depuis 2007).

Année	2007 Kwh	2008 Kwh	2009 Kwh	2010 Kwh
Tarif interruptible (12 immeubles)	8 260 100.–	10 054 190.–	11 112 679.–	11 563 238.–
Tarif non-interruptible (10 immeubles)	2 168 900.–	2 617 635.–	2 596 313.–	3 526 011.–
Chauffage à distance (Placad) (5 immeubles)	3 919 484.–	3 658 328.–	3 996 273.–	4 671 562.–
Total	14 348 484.–	16 330 153.–	17 705 265.–	19 760 811.–

2.1.2 e Maintenance

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 25 concierges et artisans et 211 dames de nettoyage qui contribuent au nettoyage des locaux administratifs et scolaires, non compris l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg et le Service public de l'emploi (ORP).

Les contrats de travail et les décomptes de salaire mensuels de ce personnel ont été préparés par le secteur gérance.

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 330 commandes ont été passées.

2.1.2 f Assurances

Le secteur gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances «choses», l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs. Les sinistres dus à la grêle du 23 juillet 2009 ont représenté un dommage total de près de 400 000 francs.

2.1.3 Section administrative – secteur opérations immobilières

Le secteur opérations immobilières a conclu divers avenants, contrats, contrats de bail et conventions et a effectué les tâches suivantes:

- participation aux groupes de travail concernant l'ancienne décharge de «La Pila» à Châtillon, commune d'Hauterive et recherche d'un site de remplacement pour l'installation des Nomades sédentaires «Jenisch Suisse»;
- planification et suivi des travaux d'aménagements de locaux pour le compte du Service public de l'emploi (SPE) pour différents offices régionaux de placement et ateliers de chômeurs (MMT);
- participation aux groupes de travail concernant la mise en soumission et l'exploitation des restaurants et cafétérias des établissements de l'Ecole professionnelle, artisanale et industrielle à Fribourg (EPAI), de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale à Bulle (EPAC) et l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes à Fribourg (EIAF);
- planification et suivi de travaux d'aménagements de locaux pour le compte du Service de l'enfance et la jeunesse (SEJ), pour le compte du Réseau Fribourgeois de santé mentale (RFSM), tous deux à Romont, et pour le compte de l'Etat civil et des naturalisations (SECIN) à Fribourg;
- élaboration des dossiers pour les ventes de biens immobiliers (anciens Postes de Police) pour le compte de la Police cantonale à Schmitten, Giffers, Cugy et Le Mouret;
- acquisition du bâtiment du Groupe E, boulevard de Pérolles 25 à Fribourg.

2.1.4 Section administrative – secteur constructions subventionnées

La Commission des constructions scolaires a tenu cinq séances au cours desquelles vingt dossiers ont été traités.

2.1.4 a Au niveau de l'enseignement primaire

De nouvelles constructions ainsi que des travaux de transformation de bâtiments scolaires ont été réalisés ou sont en voie d'exécution dans les communes de: Estavayer-le-Lac – transformation de l'école, Estavayer-le-Lac – salle de sport, Vuadens, Broc, Bas-Intyamon, Courtepin – salle de sport, Noréaz, Villars-sur-Glâne, Bossonnens, Le Flon et Semsales.

Les communes de Domdidier, Vernay, Châtonnaye, Bulle, Corbières, Hauteville, Marsens, Courtepin, Misery-Courtion, Avry, Belfaux, Corminbœuf, Givisiez, Hauterive, Fribourg, Marly, La Brillaz, Attalens, Châtel-St-Denis, Semsales et La Verrerie étudient la transformation et l'agrandissement de leurs écoles ou la construction d'un nouveau complexe scolaire. Il en va de même pour les cercles scolaires suivants:

- Bussy, Morens, Sévaz, Rueyres-les-Prés;
- Châtel-sur-Montsalvens;
- Agriswil, Büchslen, Gempenach, Ried bei Kerzers et Ulmiz.

L'Etat a versé 2 299 988 fr. 25 pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire.

2.1.4 b Ecoles du cycle d'orientation

Les constructions suivantes sont en cours pour les CO d'Estavayer-le-Lac, de Romont, de Kerzers, de Plaffeien et de Châtel-St-Denis.

Les travaux sont terminés pour les CO de Domdidier, d'Estavayer-le-Lac – salle de sport et de Gurmels.

Les études concernant l'agrandissement ou la transformation des CO Bulle et du CO de la langue allemande de Fribourg (DOSF).

L'Etat a versé 3 499 994 fr. 60 de subventions à l'investissement et 142 682 fr. 40 pour les locations.

2.2 Evénements particuliers

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique du service a conduit et dirigé les travaux concernant les bâtiments suivants:

2.2.1 Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture

La Bibliothèque cantonale et universitaire:

- mise en service d'une vidéosurveillance pour le hall d'entrée et la réception; suivi des problèmes de dégagement d'odeurs, mise en conformité sur l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT); suite et fin de la démolition des bâtiments à la rue St-Michel 4 et 6; changement des fenêtres de la salle de lecture du 1er étage; échanges des vannes et régulateurs; changement des tapis de l'entrée principale; réfection de la toiture du local des archives; planchers des combles; aménagement combles pour archives et stockage; changement

des pistons des armoires Compactus; remplacement de roulements de ventilation divers; changement ventilation monobloc local compresseur; adjudication et planification changement des éjecto-convecteurs des zones publiques pour réalisation en 2011; remplacement de deux brûleurs et de la production d'eau chaude; changement de la porte d'accès secondaire Rue St-Michel; pose d'une porte coulissante vitrée entre les magasins et l'entrée fournisseurs et gestion des accès;

Le Collège du Sud:

› solde des échanges luminaires des salles de sport, assainissement et nettoyage du sous-sol pour locaux à disposition des Archives de l'Etat;

Le Collège St-Michel:

› mise en conformité de la signalétique et de l'éclairage de secours du bâtiment principal et internat, rénovation totale de l'appartement de service, suite au changement de concierge, aménagement d'une nouvelle salle de sport supplémentaire dans ancienne chaufferie du centre sportif, transformation lourde du local des produits chimiques au lycée;

Domaines du Collège St-Michel:

› rénovation de la façade sud de la ferme de Monteynan à Arconciel, couverture tavillon de la toiture Nord du chalet de Tissiniva;

Le Service de l'orientation professionnelle:

› réaménagement du 2e étage, automatisation de la porte du SAS d'entrée;

La Haute école pédagogique, site I:

› réfection de deux salles de cours D2.16 et 2.18; changement des vannes de chauffage; réparation portes et portes suite à effraction des locaux; réparation du portail d'entrée suite à accident; suite et fin aménagement bibliothèque Didaktisches Zentrum; travaux divers d'entretien, gestion des contrats d'entretien; modification de la barrière d'entrée au site; élagage et émondage des arbres pour entretien courant; installation de la détection incendie des locaux B2.01 et B2.03;

La Haute école pédagogique, site II:

› révision des machines pour les activités créatrices manuelles; aménagement de l'institut des langues (suite et fin), pose d'une plate-forme lift pour handicapés et matériel; travaux divers d'entretien, gestion des contrats d'entretien;

La Haute école pédagogique, site III, stand 3:

› révision et entretien des engins sportifs, remplacement des portes des halles et des locaux d'engins; remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à gaz avec création d'une chaufferie indépendante; désaffectation du local citerne et dégazage de la citerne; peinture des dégagements et halls; réfection peinture façade sud partielle;

Le Collège Ste-Croix:

› travaux d'entretien du bâtiment (installations électriques et sanitaires); mise à niveau des installations de sécurité (éclairage de secours, signalisation, chemin de fuites, etc);

L'Ecole de Culture Générale:

› installation de store d'obscurcissement dans salle d'enseignement du bâtiment B (2e étape), aménagement de la salle de classe supplémentaire au sous-sol du bâtiment A, assainissement du sol de la cuisine, réparation du sol Terrazzo au 2e étage;

Le Musée d'histoire naturelle:

› aménagement et inauguration de la salle de zoologie I, isolation des combles (dernières travées), extension du système de surveillance de la caméra;

Le Musée d'art et d'histoire:

› assainissement et transformations de la maison du concierge, pose d'une conduite à distance de chauffage entre la chaufferie «Ratzé» et la maison du concierge, aménagement de locaux d'entreposage dans le bâtiment des sœurs de la Visitation, assainissement de l'éclairage grand foyer et petit foyer, réfection du mur de soutènement, rénovation du système de détection incendie, rénovation de l'éclairage de secours, entretien courant;

La Haute école fribourgeoise de travail social:

› entretien courant;

Le dépôt militaire à Belfaux:

› entretien courant.

2.2.2 Pour la Direction de la sécurité et de la justice

La Prison centrale:

› fin des travaux et inauguration du secteur des falaises (semi-liberté), assainissement des douches des 1er et 2e étages, 1re étape de la transformation des cachots, changement de l'onduleur courant, suite de l'assainissement du système de surveillance, études pour la construction d'un atelier pour détenus;

Le poste de police du Schönberg:

› exécution des travaux d'aménagement et emménagement des locaux;

Les ressources humaines police:

› extension de la surface administrative et emménagement de locaux;

Le BAPOL:

› aménagements divers et rafraîchissement des locaux, aménagement des locaux «quartier cellulaire» pour répondre au nouveau code de procédure pénal, pose de nouvelles portes d'accès pour véhicules (rampe, entrée rue), entretien divers;

Le poste de police de Prez-vers-Noréaz:

› mise à l'enquête de l'agrandissement (permis de construire délivré);

Le poste de police d'Orsonnens:

› rafraîchissement intérieur, entretien courant;

Le poste de police de Broc:

› assainissement du chauffage, isolation des façades et de la toiture, changement partiel des fenêtres, aménagement et emménagement des locaux, entretien divers;

Le poste de police de Charmey:

› assainissement des fenêtres et porte d'entrée;

Le CIG Granges-Paccot:

› sécurisation de l'entrée, du hall, du guichet d'accueil et des fenêtres du rez-de-chaussée (secteur opérationnel), rafraîchissement intérieur de bureaux, amélioration de la sécurité de l'enceinte extérieure (éclairage, caméras), entretien divers;

Le CIG Vaulruz:

› sécurisation de l'entrée, du hall, du guichet d'accueil et des fenêtres du rez-de-chaussée (secteur opérationnel), entretien divers;

Le CIG Domdidier:

› sécurisation de l'entrée, du hall, du guichet d'accueil et des fenêtres du rez-de-chaussée (secteur opérationnel), entretien divers;

Divers postes de police:

› entretien courant et déménagements divers;

Le Service de la population et des migrants:

› fin des travaux et inauguration des nouveaux locaux pour le service des passeports.

2.2.3 Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Chemin du Musée 4:

› changement de l'échangeur Placad, asservissement feu des ascenseurs, création de deux bureaux pour l'EMF, gestion des contrats d'entretien, petits travaux d'entretien;

Le domaine des Faverges:

› aménagement et étanchéité de la terrasse côté Vevey.

2.2.4 Pour la Direction de l'économie et de l'emploi

Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg:

› vidange de la fosse à graisse, nettoyage des drainages et regards, entretien des stores et de la toiture, nettoyage spécialisé (nacelle); adaptation mécanisme portes pour handicapés; entretien des ascenseurs (rails de guidage et parachutes); changement des têtes des détecteurs incendie bât. B; nouvelle centrale de commande des exutoires de toiture bât. A; changement émetteurs des sirènes de la zone EX; onduleur local 1.22 bât. G; installation de climatisation local B20; changement de fenêtres local 07; changement des portes de quais bât. G et H; changement des entrées des secteurs G et H; pose d'une barrière pivotante; changement porte et paroi métallique local bât. E; changement chauffage tour Swisscom; climatisation local C0.7/15; travaux suite à la grêle (stores et coupoles); local environnement génie civil: étude en

vue de la réalisation en 2011; installation 4 chapelles chimie local H1: étude de faisabilité technique.

2.2.5 Pour la Direction de la santé et des affaires sociales

Le Chemin des Cliniques 15:

› rénovation des locaux, changement de la centrale et de la détection incendie, dernière étape du changement des fenêtres de la cage d'escalier de l'ancien bâtiment;

L'Hôpital psychiatrique de Marsens:

› étude de l'aménagement des combles du bâtiment C.

2.2.6 Pour la Direction des Finances

A Fribourg:

La rue Joseph-Piller 13:

› rénovation des ascenseurs OTIS, début du changement de la régulation de la température des locaux et étude du changement d'affectation du 1er étage.

Dans les districts:

Impasse de la Colline 1 à Givisiez:

› pour le Service de l'informatique et des télécommunications; création d'une douche pour le personnel; divers travaux d'entretien; réfection peinture réception et hall d'entrée; étude en cours pour une génératrice; étude en cours pour un complément de climatisation du local serveur.

2.2.7 Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Les dépôts de Tour Rouge:

› réfection de la toiture 2e étape, traitement charpente nord-ouest, divers travaux d'entretien courant;

Les dépôts de Stadtberg:

› installations électriques, divers travaux d'entretien courant;

L'Ilot Tour Henri:

› remplacement de production de chaleur pour le bâtiment avenue de l'Europe 8;

Châtillon:

› entretien des pompes de refoulement.

2.2.8 Pour l'Administration centrale

A Fribourg:

Chemin du Musée 15, laboratoire cantonal:

› mise à jour des détections incendie, gaz et toxiques, divers travaux d'entretien, gestion des contrats d'entretien;

La rue des Chanoines 17, 19 et 21:

› aménagement local courrier de la DAEC, aménagement de deux bureaux DAEC, nettoyage locaux archives SPC, aménagement meubles réception DAEC, peinture local B1.2 SeCA, divers travaux d'entretien, rapport d'étude sur une faisabilité de rénovations du bâtiment, gestion des contrats d'entretien, planification travaux consultation SeCA et pose d'une plateforme lift pour handicapés pour 2011;

La ruelle Notre-Dame 2:

› suite et fin de la restauration de la façade ouest; travaux d'entretien courant;

La rue de la Poste 1:

› pose d'un Beamer dans la salle de conférence des commissions du Grand Conseil, gestion des contrats d'entretien;

La Grand-Rue 26:

› modifications installations électriques de la cage d'escalier, gestion des contrats d'entretien; aménagement et entretien de la terrasse sud;

La Grand-Rue 27:

› réfection de bureaux, gestion de contrats d'entretien et travaux divers courants;

La Grand-Rue 32:

› création d'une salle de conférence au rez-de-chaussée, peinture dans différents bureaux, entretien terrasse sud, gestion des contrats d'entretien, réfection d'un bureau;

La rue des Chanoines 2:

› entretien de la toiture de la tour, réfection bureaux du 1er étage, gestion des contrats d'entretien, demande d'autorisation de pose de panneaux pour la Poste Suisse;

La Grand-Rue 51:

› entretien du chauffage «Gazbourg», entretien de l'ascenseur, changement et mise à jour de la signalétique sécurité et voies d'évacuation, gestion des contrats d'entretien, reprise étude ventilation salle de conférence du sous-sol;

La Commanderie:

› mise à l'enquête du bâtiment principal (permis de construire délivré), sondages et démolition intérieure partiellement exécutés;

La Grenette:

› déménagement du Service des communes et aménagement des locaux pour le nouveau Ministère public;

Le Service des communes:

› rafraîchissement des nouveaux locaux du service, Rue Zaehringen 1.

Dans les districts:

Le château préfectoral de Bulle:

› introduction de la conduite à distance du chauffage, assainissement et mise en séparatif des eaux d'évacuation de l'ensemble du château, entretien courant;

Le château préfectoral de Morat:

› entretien divers;

Le château préfectoral de Châtel-St-Denis:

› consolidation et assainissement des murs, reconstruction intérieure au 1er et 2e étage (donjon) dans le cadre du réaménagement du château, entretien courant;

Le château préfectoral d'Estavayer-le-Lac:

› rafraîchissement des bureaux du contrôleur des routes, aménagement des abords et des jardins; mise en place du solde de la détection incendie; mise en place d'un sibox pour accessibilité service du feu et services concernés; réfection partielle toiture de la tour suite aux fortes intempéries; planification de la réfection des places de parc devant l'entrée pour 2011;

Le château préfectoral de Romont:

› entretien de peinture des fenêtres du château, études de la nouvelle production de chaleur.

2.2.9 Pour les églises, chapelles et monuments historiques

La Cathédrale St-Nicolas:

› travaux d'entretien selon rapport de coordination de Normal Office comprenant notamment: restauration du collatéral sud travée II; restauration du collatéral sud, travée III; restauration des vitraux; beffrois et intérieur de la tour; balustrades et remplages extérieurs; tribune de la nef;

Le Belluard, Derrière-les-Remparts 12:

› aménagement des locaux de l'Association des intérêts du quartier d'Alt; création de sanitaires et réception pour les utilisateurs du Belluard (BBI, Open Air, etc.);

Les Tours et Remparts:

› suite et fin réfection de la toiture et consolidation de la façade à la porte de Morat; réfection de la toiture des remparts près de la Tour des Rasoirs; relevés et sondages du rempart des Forgerons; nettoyage et consolidation du plancher du rempart des Forgerons; mise à jour du rapport général des tours et remparts; planification pour travaux 2011 à la Porte de la Maigrauge; travaux d'assainissement de la façade ouest et de la toiture de la tour de la rotonde du Belluard; réfection place d'entrée de la tour Dürrenbühl et assainissement du crépis de la façade nord;

L'Eglise St-Maurice:

› remplacement des installations de chauffage (suite et fin); isolation de la toiture principale; traitement de la charpente; installations électriques dans combles accessibles; planification pour travaux de restauration des façades du chœur et des vitraux en 2011.

2.2.10 Pour la télégestion

La vérification des différents compteurs des 114 bâtiments sous la télégestion est terminée. L'avancement du changement des raccordements de la télégestion par un système numérique sur le système informatique de l'Etat est d'environ 80%. La fin des différents contrôles et tests est prévue au début de l'année 2011.

La migration des transmissions concernant les alarmes incendies, effractions et agressions par un système numérique IP des 43 bâtiments est exécutée à environ 90%.

Suite au postulat n° 2038.08 concernant le potentiel des toitures utilisables pour les panneaux solaires, une recherche a été faite pour connaître la consommation électrique et thermique des 711 bâtiments de l'Etat. Pour la surface des toitures, un travail plus conséquent a dû être fourni, notamment avec le site de cartographie de l'Etat.

De plus, diverses analyses d'offres de fournisseurs dues aux transformations des bâtiments et des calculations concernant la répartition des charges, suite aux modifications des répartitions des surfaces de ces différents bâtiments, ont été faites.

3. Récapitulation des dépenses pour le service

Les dépenses pour les travaux sont présentées ci-dessous:

	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	4 247 918.–	5 738 361.–
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 749 994.–	79 996.–
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	6 199 975.–	31 989 835.–

* à charge des comptes du Service des bâtiments

** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions, gérés par le Service des bâtiments, excepté les établissements.

VII. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres de charges		Compte 2010 EPT	Compte 2009 EPT	Ecarts EPT
AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET CONSTRUCTIONS		**384.61**	**385.34**	**-0.73**
ADMINISTRATION CENTRALE		380.26	377.34	2.92
3800 / TPSE	Secrétariat général	10.80	10.05	0.75
3805 / OCAT	Service des constructions et de l'aménagement	29.64	28.63	1.01
3810 / PCAD	Service des ponts et chaussées	46.32	45.87	0.45
3820 / PCRC	Routes cantonales: entretien	110.76	112.81	-2.05
3830 / PCRN	Routes nationales: entretien	44.13	44.18	-0.05
3840 / PCEE	Section lacs et cours d'eau	8.44	7.90	0.54
3845 / OPEN	Service de l'environnement	39.49	37.90	1.59
3850 / BATI	Service des bâtiments	90.68	90.00	0.68
SECTEURS SPECIAUX, ETABLISSEMENTS DIVERS		4.35	8.00	-3.65
3825 / RNCO	Service des autoroutes	4.35	8.00	-3.65

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK
WWW.FR.CH/CHA

Chancellerie d'Etat CHA

—

2010

I. Secrétariat du Conseil d'Etat **1**

1. Mission 1
2. Activités 1

II. Service d'achat du matériel et des imprimés **6**

1. Mission 6
2. Activité 6

III. Etat du personnel **8**

I. Secrétariat du Conseil d'Etat

Chancelière d'Etat: ***Danielle Gagnaux***
Vice-chancelier d'Etat: ***Olivier Curty***

1. Mission

La Chancellerie d'Etat assure le Secrétariat du Conseil d'Etat. Cette tâche consiste à organiser les séances du Conseil d'Etat, à tenir les procès-verbaux, à assurer le suivi des décisions du Conseil d'Etat et à publier ces décisions dans les publications officielles (Feuille officielle et Recueil officiel fribourgeois) et sur Internet. La Chancellerie d'Etat est aussi chargée de l'information du public, de la coordination des relations extérieures et des relations avec le Grand Conseil. Elle organise les manifestions du Conseil d'Etat et les élections et votations fédérales et cantonales et s'occupe de la coordination des traductions à l'Etat, des légalisations, des achats de matériel, des imprimés et du courrier interne.

2. Activités

2.1 Fonctions d'état-major et d'assistance

2.1.1 Séances et manifestations du Conseil d'Etat

L'organisation des séances et manifestations du Conseil d'Etat, rapportées dans le chapitre «Vie du Conseil d'Etat», est l'activité de base de la Chancellerie d'Etat. La mise en œuvre du projet identité visuelle de l'Etat de Fribourg ainsi que le renouvellement de la Feuille officielle ont fortement mobilisé les ressources des collaboratrices et collaborateurs de la Chancellerie d'Etat durant l'année en revue. La Chancellerie d'Etat a préparé l'édition de la brochure de présentation du Conseil d'Etat 2011 sous l'égide du président 2011, avec une photo d'ensemble confiée à la photographe fribourgeoise Primula Bosshard; la brochure sera diffusée à la fin janvier 2011.

2.1.2 Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la chancelière d'Etat, a tenu huit séances en 2010. Elle a donné un préavis sur plusieurs projets concernant la gestion des ressources humaines à l'Etat de Fribourg (management des ressources humaines, annonces de postes, gestion du temps et des ressources) et sur d'autres projets touchant l'ensemble de l'administration (développement durable à l'Etat de Fribourg, gestion des crises, voies d'évacuation, plans de classement, publication des catalogues de prestation, prévention des attaques sur les réseaux sociaux). Elle a validé un cahier des charges type pour les secrétariats généraux et un autre pour les conférences inter directionnelles (conseillers juridiques, responsables information, traducteurs, assistantes de Direction). Elle a accompagné la mise en œuvre de l'identité visuelle en autorisant notamment deux logos spécifiques pour des projets limités dans le temps.

2.1.3 Relations avec le Grand Conseil

La collaboration entre la Chancellerie d'Etat et le Secrétariat du Grand Conseil a poursuivi son processus d'optimisation. La chancelière d'Etat a participé aux séances du Bureau du Grand Conseil pour la préparation de l'ordre du jour des sessions. La secrétaire générale du Grand Conseil a participé à une séance de la Conférence des secrétaires généraux, lors de laquelle il a été question de l'optimisation de la formulation des réponses aux instruments parlementaires, en particulier en ce qui concerne les aspects liés aux conclusions, en vue de faciliter le travail du parlement.

2.1.4 Feuille officielle

Le groupe de travail, mandaté par le Conseil d'Etat et présidé par le vice-chancelier, a adapté la Feuille officielle aux nouvelles exigences de diffusion, notamment sa mise à disposition sur Internet. Les travaux préparatoires se sont achevés fin 2010. La première édition de la nouvelle formule de la Feuille officielle du canton de Fribourg (FO) paraîtra le 7 janvier 2011. Les lecteurs et lectrices découvriront un journal au contenu épuré et paré des atours de l'identité visuelle de l'Etat de Fribourg. La grande nouveauté est, qu'en plus de sa version papier, le journal édité par la Chancellerie d'Etat sera désormais disponible sur Internet, à l'adresse www.fr.ch/fo pour la version française et www.fr.ch/abl pour la version allemande. La lecture des articles, triés par Direction et rubrique, pourra également se faire par mot clé ou être filtrée selon les rubriques, numéros de parution et/ou dates. Un système d'archivage sera également mis à la disposition des abonnés à la FO, de même qu'un document au format pdf de chaque numéro. Parmi les nouveautés concernant le contenu de l'hebdomadaire figurent notamment une table des matières ainsi qu'une rubrique groupant toutes les annonces liées aux marchés publics.

2.2 Bureau de l'information (BdI)

Le BdI soutient la Chancellerie d'Etat dans ses activités d'information sur les affaires du Conseil d'Etat. Il assure la coordination générale des activités de l'administration relatives à l'information du public. Il assiste et conseille les Directions ainsi que leurs unités dans ces activités et veille aux bonnes relations avec les médias.

2.2.1 Identité visuelle

Le projet d'identité visuelle s'est en grande parti concrétisé en 2010. En début d'année, il a été dévoilé aux collaborateurs de l'Etat et à la presse. Le déploiement a été mis en œuvre de manière progressive dans le courant du printemps. En cours d'année, le groupe de travail chargé du projet a soumis, avec le soutien de l'entreprise mandatée, trois parties importantes de la charte graphique au Conseil d'Etat pour adoption.

Le BdI s'est chargé d'accompagner l'ensemble de la mise en œuvre du projet, en portant une attention particulière à l'information et à la formation du personnel de l'Etat. La nouvelle identité est une réalité depuis le 1er janvier 2011 pour toutes les entités soumises. La mise en œuvre de ce projet devrait être pratiquement terminée à la fin 2011.

2.2.2 Loi sur l'information

La loi sur l'information et l'accès aux documents est entrée en vigueur le premier janvier 2011. Les travaux de mise en œuvre de la loi, confiés à la Chancellerie d'Etat par le Conseil d'Etat, ont duré une bonne partie de l'année 2010. Il s'agissait notamment d'adapter la règlementation d'exécution, de conduire la procédure pour l'engagement de la personne préposée à la transparence par le Conseil d'Etat, sur proposition de la Commission pour la transparence et la protection des données, et d'informer le personnel de l'Etat et les communes sur les conséquences de l'entrée en vigueur de la loi.

L'une des conséquences de la mise en œuvre de cette loi est la dissolution de la commission Fri-Info, dont les tâches seront reprises par la Conférence des responsables de l'information, dirigée par le BdI.

2.2.3 Gestion des situations de crise

L'élaboration du concept de gestion des crises à l'Etat de Fribourg s'est concrétisée en 2010. Le groupe de travail a présenté dans le courant de l'automne un rapport final, qui propose toutes les mesures susceptibles de raccourcir le temps de réaction en cas de survenance de crises, de minimiser leur impact sur le fonctionnement de l'administration et sur la vie cantonale et d'optimiser la communication interne et externe en pareille situation. Le Conseil d'Etat a adopté ce rapport et chargé le groupe de travail d'accompagner la mise en œuvre de ce projet.

2.2.4 Relations avec les membres de l'administration et avec les médias

Durant sa quatrième année complète d'activité, le BdI a poursuivi et entretenu ses contacts avec les membres de l'administration cantonale ainsi qu'avec les journalistes. Il a notamment organisé une deuxième journée de formation à la communication destinée aux cadres de l'Etat. Divers professionnels des médias interviennent durant cette journée, qui permet au BdI de jouer ainsi très concrètement son rôle de «trait d'union» entre l'administration cantonale et le monde des médias. Vu les retours très positifs, une troisième édition de ce cours est prévue pour le printemps 2011.

2.2.5 Communiqués, conférences et points de presse

C'est toujours – et logiquement – la part la plus importante de la tâche dévolue au BdI. En 2010, plus de 330 communiqués ont été adressés aux médias et 55 conférences de presse impliquant au moins un conseiller d'Etat ont été organisées. Le BdI a participé de près ou de loin à pratiquement chacune de ces dernières et en a mis sur pied plusieurs (présentation de la nouvelle identité visuelle, bilan présidentiel…). Soucieux d'améliorer encore la coordination de la communication, il a organisé deux séances avec l'ensemble des correspondants en matière d'information dans les Directions.

2.2.6 Sites Internet et gestion des actualités

En 2010, le BdI a poursuivi l'extension et le développement du contenu des sites Internet de l'Etat (relecture et assistance à la création de sept nouveaux sites). Un effort particulier d'optimisation et d'ergonomie a été consenti lors de la migration des sites à la nouvelle version du logiciel CMS et du passage à la nouvelle identité visuelle à l'été 2010. Ces travaux vont permettre l'accès des sites cantonaux aux personnes malvoyantes ou aveugles. Enfin, la recherche thématique a été améliorée notamment par l'introduction de nouveaux thèmes et de nouvelles rubriques (espace médias, papiers et attestations, bourses et prêts d'études).

Le BdI a assuré la coordination de la mise en ligne de tous les communiqués de presse et d'autres actualités. Un flux RSS de toutes les actualités a été mis en place, en collaboration avec le secteur Projets informatiques. Le BdI a encore poursuivi la création et développement d'un site propre au Conseil d'Etat, qui sera mis en production en janvier 2011. Il a aussi collaboré à la communication web dans le cadre de l'année Joseph Deiss.

2.2.7 Gestion du contenu du portail de l'Etat

Le BdI gère la «boîte aux lettres» électronique de l'Etat de Fribourg. Interface directe entre l'administration et le citoyen, cette boîte reçoit chaque semaine plus d'une dizaine de questions, ce qui représente un total de près de 330 questions pour l'ensemble de l'année 2010.

2.2.8 Travail au sein de l'Organe cantonal de conduite (OCC)

Le responsable du BdI et son adjointe ont été appelés à œuvrer au sein de l'OCC, notamment en participant aux groupes de réflexion travaillant sur les problématiques des catastrophes ou de pandémie. Ils ont pris une part importante à l'organisation de différents exercices.

2.2.9 Plan de communication lié au plan de relance

L'exercice 2010 a été marqué par la poursuite des travaux de mise en œuvre du plan de communication lié au plan de relance économique, concrétisés par la publication de neuf nouvelles pages dans les principaux médias fribourgeois de presse écrite.

2.3 Relations extérieures

Le secteur des relations extérieures auprès de la Chancellerie d'Etat apporte un soutien au Conseil d'Etat pour assurer un lien entre le canton de Fribourg et son environnement extérieur, notamment les autres cantons, le Parlement fédéral, la Confédération et l'Union européenne. Ses principales activités sont présentées dans le rapport qui figure dans le chapitre «Activités du Conseil d'Etat: relations extérieures» et consistent en la préparation des dossiers, la coordination intra- et intercantonale et le suivi des affaires qui relèvent de ce domaine. Seules quelques activités particulières sont par conséquent présentées ci-dessous.

2.3.1 Coopération intercantonale

Le secteur des relations extérieures coordonne la mise en œuvre du projet Région capitale suisse au sein de l'Etat de Fribourg. Il conduit également les projets de renforcement de la coopération intercantonale avec les cantons limitrophes (VD, BE et NE), Il participe à la mise en œuvre de la loi du 11 septembre 2009 concernant les conventions intercantonales et de la Convention relative à la participation des Parlements cantonaux (CoParl).

2.3.2 Intégration européenne et relations internationales

Le suivi et la mise en œuvre, au niveau cantonal, des Bilatérales I et II, ainsi que le dossier global de l'intégration européenne, constituent une tâche permanente du secteur des relations extérieures, qui coordonne également la participation du canton à l'Assemblée des régions d'Europe (ARE).

Le secteur est chargé de mettre en œuvre l'article 70 de la Constitution cantonale, qui dispose que le canton encourage la coopération au développement. Conformément à un mandat de prestations conclu entre l'Etat de Fribourg et Fribourg Solidaire, qui est l'association faîtière fribourgeoise d'organisations de développement, le canton matérialise son soutien par une aide financière forfaitaire et un appui financier aux projets de développement qui lui sont proposés par Fribourg Solidaire. Un projet de loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire a été préparé durant l'année. Fin 2010, le Conseil d'Etat a décidé de transférer ce dossier de la Chancellerie à la Direction de la sécurité et de la justice.

2.4 Secteur Langues et publications

Le secteur Langues et publications assure le contrôle formel, linguistique et légistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs et des autres textes officiels présentés par les Directions; il pourvoit à leur publication dans la Feuille officielle (FO), dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) et sur Internet. Il prépare pour impression les messages accompagnant les projets de lois ou de décrets. Le secteur procède également au contrôle des épreuves allemandes du Grand Protocole. Il réalise en outre les traductions pour la Chancellerie d'Etat et, si nécessaire, pour la présidence du Conseil d'Etat et les Directions et coordonne les questions liées à la traduction. Il organise et contribue à la saisie de vocabulaire technique en vue de son utilisation pour des banques de données (terminologie).

2.4.1 Activités courantes

Ont été publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF): *Grand Conseil*: 26 (19) lois et 15 (16) décrets; *Conseil d'Etat*: 96 (88) ordonnances, 6 (9) règlements et 2 (1) tarifs; *Directions*: 19 (18) actes, soit au total 840 (770) pages imprimées ROF dans chaque langue (+ 9%).

Ont été publiés dans la Feuille officielle (FO): *Grand Conseil*: 4 (3) décrets de naturalisation; *Conseil d'Etat*: 31 (22) arrêtés; *Directions*: textes officiels tels qu'avis, appels d'offres, mises à l'enquête publique, postes au concours, acquisitions immobilières, etc. Avant chaque publication hebdomadaire de la Feuille officielle, le secteur a contrôlé les épreuves des pages officielles remises par l'imprimerie.

2.4.2 Naturalisations

Depuis septembre 2009, des réceptions officielles sont organisées en l'honneur des nouveaux citoyens et citoyennes qui, à cette occasion, reçoivent un acte de naturalisation et un diplôme. Le secteur est chargé de vérifier l'exactitude des actes sous les aspects formel et de fond. En 2010, le secteur a assuré le contrôle et l'impression sur papier registre de 282 (250) actes de naturalisation.

2.4.3 Publications volumineuses

Le volume des textes qui, en 2010, ont été contrôlés et publiés dans les deux langues a sensiblement augmenté (+ 9%). Parmi les actes les plus importants se trouvent la loi sur les eaux, des actes concernant l'exécution des peines et mesures (6 décisions, 2 règlements et 1 recommandation), les ordonnances sur les fournisseurs de soins et les produits thérapeutiques, le règlement sur la formation professionnelle, la loi et le règlement sur la justice (la loi comprend 173 articles et modifie 62 lois; le règlement compte 83 articles et modifie 50 actes du Conseil d'Etat), la loi sur l'emploi et le marché du travail ainsi que les ordonnances d'exécution de la loi sur l'information.

2.4.4 D'autres points forts

Depuis janvier 2010, le Recueil systématique de la législation fribourgeoise (RSF) est publié dans des classeurs blancs (et non plus bordeaux) et les classeurs du Recueil officiel fribourgeois (ROF) sont noirs (au lieu de bleus). Le secteur a été sollicité pour l'adaptation de ces supports à la nouvelle identité visuelle de l'Etat (NIV).

Le secteur a collaboré activement et de manière soutenue avec l'Imprimerie Saint-Paul pour la nouvelle présentation de la Feuille officielle ainsi que sa mise sur Internet. Ce projet a nécessité de nombreuses réunions de travail et l'élaboration de documents exhaustifs à l'attention des experts en informatique chargés de créer l'outil de saisie des annonces devant paraître dans la Feuille officielle et sur Internet. Un cours de formation a été organisé pour les entités appelées à saisir des avis: ce sont quelque 225 personnes qui ont été initiées à l'utilisation de cet outil. La nouvelle Feuille officielle paraîtra le 7 janvier 2011, concrétisation de près de deux ans de travail.

Le secteur a participé aux travaux de l'Organe intercantonal de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public (CoTerm). Jusqu'à présent, cette collaboration était régie par une convention entre la Confédération et les cantons de Fribourg, de Berne, du Valais et des Grisons. La Fondation ch s'engage depuis 2010 dans cet Organe de coordination et va signer la convention y relative.

Le secteur a poursuivi son travail terminologique avec la saisie des termes spécifiques utilisés dans la législation fribourgeoise ayant trait à l'agriculture; ces termes, avec leurs définitions et références, sont disponibles dans la banque de données interne et seront introduits prochainement dans TERMDAT. De plus, quelque 100 termes techniques tirés de la loi sur le Grand Conseil ont été rédigés et ont pu être soumis au spécialiste du Secrétariat du Grand Conseil pour validation.

2.5 Secteur administration et droits politiques

La réception commune de la Chancellerie d'Etat et de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions fait partie des tâches dévolues à ce secteur, de même que la gestion de la centrale téléphonique de la Chancellerie, ainsi que le service du courrier interne de l'Etat de Fribourg.

Il a été procédé à la légalisation de signatures sur différents documents destinés en majorité à l'étranger (2967 apostilles et 1359 légalisations).

2.5.1 Votations

Trois votations fédérales ont eu lieu:

- le 7 mars 2010, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur trois objets:
  - + Arrêté fédéral relatif à un article constitutionnel concernant la recherche sur l'être humain (66 512 oui / 16 842 non).
  - + Initiative populaire « Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers (Initiative pour l'institution d'un avocat de la protection des animaux) » (16 625 oui / 69 972 non).
  - + Modification de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP; Taux de conversion minimal) (19 298 oui / 66 191 non).

Le taux de participation pour ces trois objets a été de 48.48%.

- le 26 septembre 2010, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur la révision de la loi sur l'assurance-chômage (26 953 oui / 33 742 non). Le taux de participation a été de 33.69%.

- et le 28 novembre 2010, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:
  - + «Initiative sur le renvoi» (41 249 oui / 43 612 non), contre-projet de l'Assemblée fédérale (39 565 oui / 43 481 non), et question subsidiaire (35 866 pour l'Initiative / 43 578 pour le contre-projet / 6 598 sans réponse). Le taux de participation a été de 47.32%.
  - + «Initiative pour des impôts équitables» (38 387 oui / 45 441 non). Le taux de participation a été de 47.08%.

Une votation cantonale a eu lieu:

- le 7 mars 2010, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:
  - + Loi du 12 février 2009 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (51 340 oui / 32 696 non).
  - + Loi du 16 novembre 2009 sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) (59 747 oui / 18 673 non).

Le taux de participation s'est monté à 47.69 % pour ces deux objets.

Vote électronique par Internet des Suisses et Suissesses de l'étranger (essais pilotes):

Dans le canton de Fribourg, le système de vote électronique par Internet a été utilisé pour la première fois lors de la votation fédérale du 26 septembre 2010. Cet essai s'est limité aux 316 Suisses et Suissesses de l'étranger vivant dans un pays signataire des accords de Wassenaar et enregistré(e)s auprès de la commune de Fribourg. Le scrutin s'est déroulé de manière satisfaisante. Un deuxième essai a eu lieu le 28 novembre 2010; le scrutin s'est déroulé également sans aucun problème.

Ce système de vote a été développé avec le Consortium composé des cantons de Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Saint-Gall, Grisons, Argovie et Thurgovie, sur la base du logiciel du canton de Zurich.

2.5.2 Election

Election tacite au poste de préfet de la Glâne:

Suite à la démission du préfet de la Glâne avec effet au 31 octobre 2010, il y avait lieu de procéder à l'élection d'un nouveau préfet. Une seule candidature a été déposée dans le délai prévu, soit le lundi 16 août 2010 à 12 heures. En vertu de l'article 97 al. 1 LEDP, la personne candidate a été proclamée élue, sans scrutin.

Conformément à l'article 94 al. 2 LEDP, le Conseil d'Etat a proclamé le 17 août 2010 M. Willy Schorderet élu à la fonction de préfet de la Glâne.

2.5.3 Initiatives – Référendums – Pétitions

Une demande d'initiative populaire intitulée «FriNetz», émanant des jeunes démocrates-chrétiens fribourgeois et demandant que le canton garantisse l'accès Internet sans fil gratuit et ouvert dans les espaces publics à grande fréquentation dans tous les districts, a été déposée le jeudi 12 août 2010. L'aboutissement de cette demande a été constaté dans la Feuille officielle nº 42 du 22 octobre 2010. Sur les 7633 signatures déposées, 6280 étaient valables.

Une pétition adressée au Conseil d'Etat par le Syndicat des services publics (SSP-CFT – région Fribourg) et l'Association suisse des infirmiers (ASI), demandant 20 % d'indemnités en temps pour tout le personnel soignant des Homes et Hôpitaux pour le travail effectué entre 20 heures et 6 heures du matin, a été déposée le 2 juillet 2010.

Une pétition adressée au Conseil d'Etat par le comité de pétition «Pour un traitement équitable de toutes les régions du canton de Fribourg», demandant de revoir et de mettre en discussion publique la politique de la circulation sur les routes de montagne et les chemins forestiers de l'Oberland singinois, a été déposée le 14 juillet 2010.

2.6 Projets informatiques

2.6.1 Sites Internet

Le portail www.fr.ch et les 73 sites Internet de l'administration cantonale fribourgeoise ont fait peau neuve: la plate-forme Internet a été actualisée, en tenant notamment compte de la nouvelle identité visuelle de l'Etat. Cela concerne tant les serveurs Web que le logiciel CMS (Content Managment System ou Système de gestion de contenu) utilisé pour la production et la publication des pages Internet. Conformément au défi numéro 7 du Programme gouvernemental, ces nouvelles prestations visent à améliorer le service à la population. Les sites sont désormais accessibles avec les adresses www.fr.ch, et non plus admin.fr.ch ou www.admin.fr.ch, comme auparavant. Chaque site dispose d'une adresse courte permettant un accès rapide à sa page d'accueil. Ces adresses sont du type http://www.fr.ch/«abréviation officielle du service», soit pour la Chancellerie d'Etat http://www.fr.ch/cha. En outre, tous les sites de l'Etat disposent d'une version spécifique pour les téléphones portables à l'adresse http://m.fr.ch/. Un effort particulier a été fourni afin de permettre l'accès des sites cantonaux aux personnes malvoyantes ou aveugles. Une barre d'accessibilité située au sommet de chaque page leur est destinée. Elle permet d'agrandir le texte affiché, mais également de modifier l'apparence des sites afin de permettre, par exemple, une lecture plus aisée pour les personnes malvoyantes (option «fond noir» dans la zone «Choisir un habillage») ou aveugles (option «Sans style» dans la zone «Choisir un habillage»). Les sites sont en cours de certification aux normes reconnues d'accessibilité AA. Une page regroupant toutes les actualités et communiqués de presse de l'Etat est disponible à l'adresse http://www.fr.ch/ww/fr/pub/functions/toutes_les_actualites.cfm. Enfin, la recherche par thèmes sur le portail de l'Etat a été améliorée, notamment par l'introduction de nouveaux thèmes et de nouvelles rubriques (espace médias, papiers et attestations, bourses et prêts d'études).

II. Service d'achat du matériel et des imprimés

1. Mission

Le Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) est chargé de procéder à l'acquisition du matériel de bureau administratif et technique, des machines et appareils de bureau et des fournitures diverses dont il assure la réception, le contrôle, l'entreposage et la livraison. De même, il inventorie et organise l'entretien de ces derniers et en négocie les contrats. Il commande et exécute les travaux d'impression, de reproduction, d'édition et de reliure. Il procède aux travaux de microfilmage prescrits par la législation cantonale et fédérale, sous réserve des dispositions spéciales, notamment en matière de registre foncier. Enfin, il conseille les services et établissements sur le choix des fournitures, des machines et appareils de bureau afin d'en limiter la diversité. Il est dirigé par M. ***Christian Brique***, chef de service.

2. Activité

2.1 Acquisition de matériel de bureau administratif et technique

Les recherches d'approvisionnement en papier de bureau ont permis de trouver un produit répondant aux exigences à un prix inférieur d'environ 8 % par rapport à la situation actuelle. Cette solution devrait permette une économie avoisinant 25 000 francs. La fourniture de toners à l'ensemble des unités de l'Etat constitue une charge importante malgré la recherche de solutions visant à obtenir des prix plus intéressants. Ce groupe de fournitures a occasionné des dépenses d'environ Fr. 480 000.– en 2010, en diminution de près de 20 % par rapport à l'année précédente. En accord avec le SITel, le remplacement d'imprimantes hors d'usage se fait le plus souvent par un appareil multifonction mis à disposition par les fournisseurs signataires de la convention-cadre GRAFOSA, convention qui inclut la fourniture des consommables dans le prix par impression. Cette pratique, associée à la recherche de fournisseurs performants, explique la diminution des coûts de fournitures de toners pour imprimante.

Le SAMI a assuré la logistique en matière de fournitures en gérant le stock et distribuant ou livrant le matériel de consommation courante.

L'éventail des fournitures stockées représente plus de 1000 articles. Le SAMI a intensifié sa recherche d'articles respectueux de l'environnement et propose systématiquement du papier recyclé blanc muni du label FSC et «ange bleu». Il a continué à organiser l'entretien et les réparations, quand cela est possible, des appareils défectueux et a tenu à jour l'inventaire des machines et appareils de bureau.

Le SAMI a participé activement aux travaux préparatoires et à la mise en place de la nouvelle identité visuelle de l'Etat de Fribourg. Il a notamment fait des propositions pour le choix du papier, choix qui doit prendre en considération les impératifs environnementaux, techniques et économiques.

Il a également été sollicité pour faire partie du groupe de travail «développement durable». Il poursuit ses investigations en vue d'introduire de plus en plus de produits recyclés et/ou recyclables. Des contacts ont eu lieu avec le SITel pour généraliser la fourniture de toners génériques remanufacturés après tests de faisabilité.

2.2 Machines

Les principales catégories de machines et appareils dont le SAMI a la charge sont:

2.2.1 Photocopieurs et appareils multi-fonctions (copieur, imprimante, scanner et fax)

Pour ce groupe de machines, le SAMI passe des contrats pour des mises à disposition d'installations sous la forme de taxe-copie, ce qui signifie que ces appareils ne sont, sauf exception, pas achetés.

La convention-cadre qui lie GRAFOSA (Groupe romand des acheteurs de fournitures scolaires et administratives) et, par là même, le SAMI aux fournisseurs prévoit que toutes les prestations sont comprises dans le prix convenu (mise à disposition de l'appareil, toner et maintenance) à l'exception du papier et, le cas échéant, des agrafes. Près de 50 appareils ont été remplacés en 2010 permettant ainsi de maintenir l'équipement adapté aux exigences des utilisateurs. Plus de 45 000 000 impressions ou copies ont été réalisées par l'ensemble du parc installé dans les unités de l'Etat. Ce volume est resté stable pour les impressions en noir mais est encore une fois en augmentation pour les impressions en couleur.

2.2.2 Périphériques informatiques

En accord avec le SITel, le SAMI acquiert les projecteurs multimédias (beamers) et les agendas électroniques en limitant le choix à deux ou trois modèles homologués par le SITel. Actuellement, le choix des beamers se porte le plus souvent sur des appareils bénéficiant d'une nouvelle technologie à lampe LED dont la consommation énergétique est fortement diminuée avec une durée de vie des lampes quasiment illimitée, limitant les frais occasionnés par leur remplacement.

2.2.3 Appareils de bureau

La demande en machines à écrire, calculatrices et rétro-projecteurs est en forte régression depuis la généralisation de l'informatique.

Le SAMI a défini un standard pour les modèles de fax à installer dans les unités pour les besoins courants, en restant toutefois ouvert à des solutions particulières lorsque les nécessités le justifient.

Il a obtenu le feu vert du SITel pour activer la fonction fax des appareils multifonctions disposant de cette fonctionnalité, évitant ainsi les dépenses occasionnées par l'acquisition d'appareils spécifiques. Comme constaté les années antérieures, les réparations de ces appareils sont devenues extrêmement ardues à négocier à cause de la baisse des prix d'achat, d'une part, et de l'augmentation des prix de la main-d'œuvre, d'autre part.

2.2.4 Commandes ou exécution de travaux d'impression, de reproduction, d'édition et de reliure

Comme les années précédentes, le secteur des imprimés s'est efforcé de proposer aux unités les solutions les mieux adaptées à leurs vœux en tenant compte des possibilités de réalisation interne.

Chaque travail est analysé au plan technique et les aspects qualitatifs et quantitatifs sont pris en considération pour déterminer si le travail sera réalisé en interne ou confié à un prestataire externe. Le secteur des imprimés est à la disposition de tous les services et établissements de l'Etat. Ses activités principales sont la création et la production d'imprimés, l'achat auprès de prestataires externes ainsi que le conseil technique pour tous types d'imprimés nécessaires à l'activité de l'administration.

La mise en place de la nouvelle identité visuelle de l'Etat a occasionné une importante surcharge de travail pour le secteur des imprimés. La palette des imprimés de l'Etat est extrêmement diverse et vaste. L'adaptation à cette nouvelle identité visuelle d'une multitude de documents et de publications a représenté un gigantesque défi, compte tenu des ressources en personnel extrêmement limitées dans ce secteur.

Les très nombreuses demandes d'explications ou de conseils concernant la mise en application de cette nouvelle identité ont également occasionné une charge supplémentaire non négligeable.

Le volume d'impressions réalisées sur le site du SAMI est resté stable pour les impressions en noir pour atteindre 7 500 000 faces imprimées en noir et a légèrement diminué pour les impressions en couleur (environ 1 500 000 faces imprimées en couleur).

Le nombre de tirages effectués sur la presse offset (200 000 impressions) a encore une fois diminué, en raison principalement de l'évolution des appareils de production numériques et du départ à la retraite de l'imprimeur qui desservait cette machine.

L'impression numérique offre le grand avantage de produire des documents «à la demande» et permet d'éviter la constitution de stocks dont l'utilisation est souvent incertaine.

Le SAMI a dû avoir recours à un crédit extraordinaire pour le remplacement, pour des raisons de sécurité, du massicot installé dans ses ateliers.

Evolution du nombre d'impressions offset noir et couleur A4:	
2009	400 000
2010	200 000

Le personnel de l'atelier d'impression a produit environ 400 tirages grand format (laize de 108 cm) sur le plotter couleur et environ 2'500 duplications et impressions de supports informatiques (CD).

Evolution du nombre d'impressions grand format:	
2009	340
2010	400

Evolution du nombre de duplications et d'impressions de CD:	
2009	2 840
2010	2 500

Evolution du nombre de badges plastiques au format carte de crédit:	
2009	280
2010	340

2.3 Secteur reliure

Ce secteur a poursuivi son activité principalement par la réalisation de reliures artisanales. Conformément aux recommandations émanant de l'analyse des prestations (APE) du SAMI, les travaux de reliure ont continué à être facturés au prix effectif.

Il a notamment procédé à la reliure de plusieurs volumes du protocole du Conseil d'Etat, rattrapant ainsi le retard accumulé depuis nombre d'années

Evolution du nombre de reliures semi-industrielles façon spirales:	
2009	2 000
2010	2 100

Evolution du nombre de reliures semi-industrielles façon fast-back (reliures préfabriquées en matière plastique):	
2009	3 100
2010	7 700

Reliures dos carré thermocollées:	
2009	3 600
2010	2 500

2.4 Secteur microfilmage et numérisation de documents

Le secteur microfilmage s'est équipé, dans le courant de l'année, d'un scanner de livres, principalement pour répondre à la demande des registres fonciers. Il a commencé la numérisation des documents les plus anciens du Registre foncier de la Sarine et sa production s'élève à plus de 25 000 documents numérisés et indexés. Il réalise toujours les travaux de conservation commandés par les législations fédérale et cantonale en matière de registre foncier et de l'état civil. Il effectue régulièrement des travaux pour d'autres unités de l'Etat, principalement les Archives cantonales et la Bibliothèque cantonale et universitaire. Le nombre de prises de vues réalisées en 2010 s'élève à environ 50 000. Le secteur a encore dupliqué et développé près de 150 films de sauvegarde.

Evolution du nombre de prises de vues réalisées en microfilmage:	
2009	68 000
2010	50 000

Nombre de prises de vues réalisées en numérisation de documents:	
2010	15 000

représentant 2300 fichiers (installation au printemps 2010)

La collaboratrice de ce secteur a aussi réalisé quatre reportages photographiques commandés par la Chancellerie d'Etat.

III. Etat du personnel

POUVOIRS – DIRECTIONS Centres des charges		Compte 2010 EPT	Compte 2009 EPT	Ecarts EPT
Pouvoir exécutif / Chancellerie d'Etat		**37.07**	**36.68**	**0.39**
ADMINISTRATION CENTRALE		37.07	36.68	0.39
3100/CETA	Conseil d'Etat	7.00	7.00	
3105/CHAN	Chancellerie d'Etat	19.44	18.78	0.66
3110/ECON	Service d'achat du matériel et des imprimés	10.63	10.90	-0.27